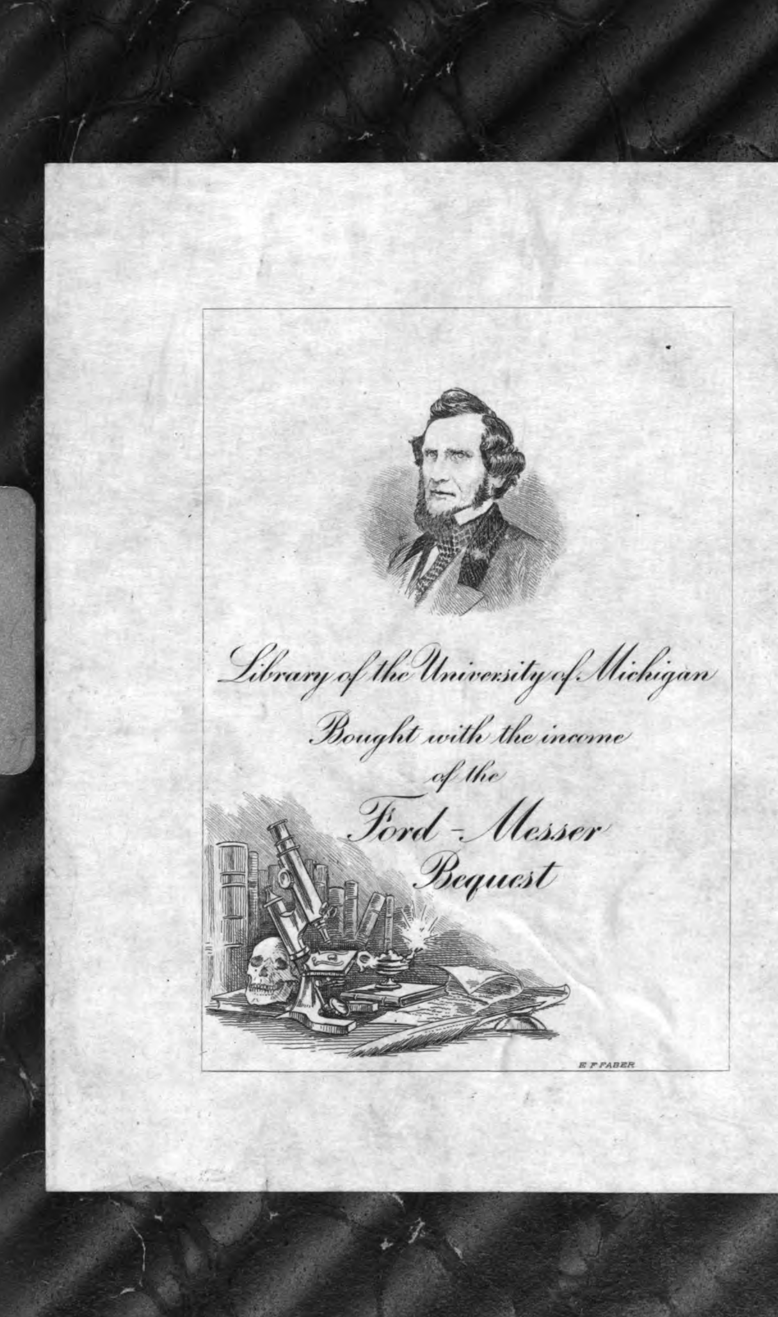

B 380841
DUPL


Library of the University of Michigan
Bought with the income
of the
Ford - Messer
Bequest
E F FABER



# L'INTERMÉDIAIRE

DES

## CHERCHEURS ET CURIEUX

*VINGTIÈME ANNÉE*

**NOUVELLE SÉRIE — IV^e ANNÉE**

---

*Cherchez et vous trouverez*




*Il se faut entr'aider.*

# L'INTERMÉDIAIRE

DES

# CHERCHEURS ET CURIEUX

**FONDÉ EN 1864**

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS,
COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, BIBLIOPHILES,
ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

---

ANNEE 1887

---

PARIS
*L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX*
13, RUE CUJAS, 13



*Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.* *10 janvier 1887.*

XXe Année — N° 448.

Cherchez et vous trouverez.




Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *IVe année.* — N° 73.

# L'Intermédiaire

## DES CHERCHEURS ET CURIEUX

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS
COMMUNICATIONS DIVERSES
A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.



## *QUESTIONS*

**Insérer à...** — J'avais, un jour, cité dans je ne sais plus quel opuscule, un document *inséré*, disais-je, *à* tel ouvrage. Quelqu'un me fit observer qu'*insérer à* n'est pas correct et qu'il faut mettre : *insérer dans*. Je m'inclinai devant l'observation qui m'était adressée par un vieil ami, lequel était un vénéré maître pour moi. Mais je viens de retrouver dans les *Souvenirs* d'un académicien, feu le duc de Broglie, la formule condamnée : « Ces choix furent *insérés au Moniteur* », dit cet Immortel (*Revue des Deux Mondes* du 15 octobre 1886, p. 795). Décidément qui a raison? UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Pronom démonstratif suivi d'un participe.** — Je me suis permis plusieurs fois de signaler une manière de dire que je crois vicieuse : l'emploi immédiat d'un participe après le pronom celui, ceux : *celui rencontré*, *ceux consultés*. Je remarque toutefois assez souvent cette locution dans l'*Intermédiaire* pour avoir des doutes sur mes scrupules et prie mes confrères de me dire ce qu'ils en pensent. POGGIARIDO.

—

**L'Amérique a-t-elle été découverte par les Chinois?** — Une découverte archéologique faite dans une localité appelée Copan, de l'Etat de Honduras, semblerait confirmer l'opinion que les Chinois auraient découvert l'Amérique dix ans avant Colomb. En effet, cette localité possède un monument en ruine sur lequel on a reconnu une figure sculptée, qui n'est autre que *Taï-ki*, l'un des symboles les plus vénérés des Chinois.

Suivant le fonds de religion de ce peuple, le Taï-ki est la source de tout. C'est l'essence de tous les êtres, c'est le Dieu souverain. Or, retrouver ce symbole sur un monument américain, n'est-ce pas une preuve sérieuse du bien-fondé de l'opinion qui fait venir d'Asie le courant civilisateur dont le Pérou, le Mexique, avaient jadis ressenti l'influence?

On pense que le monument de Copan remonte au treizième siècle de notre ère, mais que c'est dès le neuvième siècle que les Chinois et les Japonais ont pour la première fois abordé en Amérique. M. de Quatrefages a émis l'opinion que les relations entre les deux continents doivent avoir eu pour origine la dérivation des jonques japonaises vers la Californie, ce qui ressortirait d'un travail publié récemment à San-Francisco.

Ces jonques n'auraient pas traversé en ligne droite l'océan Pacifique, du Japon en Amérique, mais dérivant vers le nord, par le fait des courants marins, elles auraient atteint la presqu'île Alaska ou l'une des îles Aléoutiennes, au nord du continent américain, et, suivant alors les côtes, seraient arrivées en Californie.

C'est de là que les relations se seraient nouées entre les Chinois ou les Japonais et les aborigènes mexicains.

Nos correspondants américains voudraient-ils vérifier ces assertions et apporter à leur appui quelque document nouveau? C. U.

—

**Concini.** — Existe-t-il quelques documents sur la nature de la mission confiée à Concini lors de son voyage en Espagne, en 1602, voyage qu'il a cherché à déguiser, disant qu'il allait en Angleterre. Il n'est pas question de cette mission dans le livre, pourtant si détaillé, si précis et si intéressant que M. F. Pouy a fait récemment paraître : *Concini, maréchal d'Ancre*. Amiens, 1885. In-8. X.

—

**L'évêque Belzunce.** — Connaît-on les descendants de Belzunce de Castel-Moron et a-t-il été publié des ouvrages biographiques sur cet illustre évêque ou des documents curieux à son sujet?

UN GUÉPIN.

—

**Philiberte de Savoie.** — Est-il question, dans quelques Mémoires, de cette princesse de Savoie, femme de Julien de Médicis, frère du pape Léon X? Où se trouvent des détails sur son mariage à Turin en 1514, son entrée triomphale à Rome en 1515 et son retour en Savoie un an après? Existe-t-il un portrait de la princesse? A. C.

—

**La légende de saint Taurin d'Evreux et de la famille de ses bourreaux.** — Une famille habitant les communes de Sainte-Marguerite et des Jonquerets (Eure), dont le nom est Bertrand, présente ce phénomène héréditaire que tous ses membres sont dépourvus d'ongles aux pieds et aux mains. On prétend qu'elle descend des bourreaux qui fouettèrent saint Taurin, évêque d'Evreux, sur l'ordre du préfet Licinius et que c'est en punition de leur crime que leur postérité, après tant de siècles, continue d'être affligée de cette humiliante privation... (*Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*).

Cette privation d'ongles aux pieds et aux mains ne se trouve-t-elle pas chez les habitants de certains pays?

C. U.

—

**Famille Astor.** — Pourrait-on avoir des détails sur cette famille? D'où sort-elle? Où est-elle actuellement? Que font ses membres? On croit la famille Astor originaire du midi de la France. Les Astor, au temps jadis, auraient été *Vaudois* non de nationalité, mais de religion. Ils durent émigrer, lors de la révocation de l'édit de Nantes, en Suisse ou en Allemagne. On signale une famille Astor ou Astori fixée actuellement à Montauban. — Tous renseignements seront bien reçus. MALABRANC.

—

**Les papes médecins.** — Dans le discours prononcé à l'ouverture des cours de la Faculté de médecine de Clermont, par M. le professeur Imbert-Gourbeyre, je lis que « plusieurs médecins ont été papes ». Je voudrais bien que l'on nous donnât la liste de ces vénérables enfants d'Esculape. UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Lévis - Châteaumorand.** — Quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il signaler quelques documents sur *Jacques de Lévis-Châteaumorand*, mort en 1521, qui avait épousé Louise de Tournon, sœur du célèbre cardinal de ce nom, et sur son fils *Jean de Lévis-Châteaumorand*, sénéchal d'Auvergne, gouverneur et chambellan du roi Henri II?

(Roanne.) LOUIS MONERY.

—

**Sur les Mémoires de Du Causé de Nazelles.** — Quel est l'heureux possesseur des Mémoires inédits de Du Causé de Nazelles, gentilhomme agenais, qui prit part à la conspiration du chevalier de Rohan? On sait tout le parti que M. Alfred Maury a tiré de ces Mémoires dans son étude récente sur une *Conspiration républicaine sous Louis XIV*. J'entends dire que le propriétaire du manuscrit ne veut pas être connu (pour échapper à d'indiscrètes sollicitations). Ainsi s'expliquerait le silence gardé par le savant académicien sur la provenance du manuscrit dont il a donné des extraits fort intéressants. Mais si quelqu'un me confie ici le secret en question, je promets de le bien garder.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**L'Ode à l'absinthe.** — Quel est l'auteur

d'une « Ode à l'absinthe », commençant par

. . . Fée aux yeux verts...

parue il y a quelque vingt ans, et dans quel volume pourrais-je retrouver cette pièce?

Ne serait-elle pas de Gérard de Nerval? H. L.

—

**Guillot le Songeur.** — « Néron allant « ribler la nuit, souventes fois s'en re- « tournoit ayant le visage tout meurtri; « mais s'estant oint le visage avec thap- « sia, encens et cire, le lendemain il avoit « le visage aussi frés que devant. En quoy « il mettoit les gens chez *Guillot le Son- « geur* qui avoient opinion qu'il eust été « battu ou meurtri par le visage la nuit « précédente. » (Du Pinet, Dioscoride, IV, 151, édit. 1605.)

« En la mer Océane le flux et reflux « continuel a creusé le cerveau à mille « naturalistes songeans et recerchans « les causes de la constance de ce mou- « vement; et se sont trouvez tousjours « chez *Guillot le Songeur.* » (Louys Richeome, Discours des miracles, 77, édit. 1613.)

Le gars de la Fontaine qui voulait que les citrouilles fussent pendues aux grands chênes, me paraît être de la famille de ce Guillot; quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner quelques détails explicites sur ce personnage ou tout au moins sur l'expression ci-dessus? CHOISEUL.

—

**Bibliographie des ouvrages relatifs à la campagne de Russie en 1812.** — Préparant un livre sur l'expédition de Napoléon en Russie, je serais heureux que l'on m'indiquât les ouvrages spéciaux imprimés en France, en Russie ou en d'autres pays sur cette mémorable campagne.

Ce sont surtout les récits de témoins oculaires, officiers supérieurs et soldats, ayant pris part à la campagne, que je désirerais que l'on mentionnât.

Cette bibliographie aurait aussi l'avantage de fournir une précieuse source de renseignements pour les rédacteurs des Historiques de régiments, dont l'*Intermédiaire* s'est tant occupé et dont le ministre de la guerre vient de prescrire la rédaction.

(Nantes.) Capitaine B.

—

**Palamède.** — Existe-t-il une biographie des peintres de ce nom et un catalogue de leurs œuvres?

Quelles sont les collections publiques ou particulières où se trouvent leurs tableaux?

Quel est le prix de ces peintures qui ont pu passer en ventes publiques?

J'ose espérer que MM. les Intermédiairistes voudront bien répondre à ce questionnaire en tout ou en partie.

F. P.

—

**Une peinture sur bois.** — J'ai fait l'achat d'une *Mise au tombeau*, peinture sur bois du XVI[e] siècle. La Vierge, agenouillée sur le tombeau, soutient le Christ mort; deux anges, agenouillés à droite et à gauche, tiennent des flambeaux dont la lumière, jointe à celle qui émane de l'auréole de la Vierge, éclaire la scène qui se détache sur un fond d'un rouge sombre.

Ce panneau (haut. 0[m],68, long. 0[m],51, fig. 0[m],39) devait certainement faire partie d'une boiserie; un vandale, afin de pouvoir le faire entrer dans le cadre d'occasion où il se trouve actuellement, en a scié 0[m],04 dans le sens de la largeur; voici le fac-similé de la signature, trouvée après un nettoyage *indispensable :*

15(?)6

ACP BASS

Etant donné que Jacopo da Ponte dit le Bassan (1510-1592) « aimait à éclairer ses tableaux de la lumière des flambeaux » (Ch. Blanc), un Intermédiairiste amateur pourrait-il me dire si cette peinture, d'un coloris vraiment vénitien, porte bien la signature de ce maître?

EMM. M.

—

**Antoine Benoist, peintre et sculpteur en cire de Louis XIV.** — Existe-t-il un portrait de ce grand artiste et où?

Existe-t-il d'autres œuvres que celles que nous citons et dans quel endroit se trouvent-elles?

1. Buste en cire de Louis XIV, au musée de Versailles.
2. Descente de croix en cire au musée de Munich.
3. Où sont les *médaillons originaux de cire* des divers portraits de Louis XIV que J. B. Scottin a gravés?
4. *Cercle de la cour de Louis XIV.*
5. *Cour de Jacques II.*
6. *Buirette*, peintre et sculpteur de Louis XIV.
7. *Portraits divers* au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale.

8. *Chambre du Sublime*, où ?
9. *Cercle*, où ?
10. Portrait du *Duc d'York*, fait en 1684 ?
11. Louis XIII et la reine Anne d'Autriche, où ?
12. *Marie-Thérèse*, où ?
13. *Mlle de Noailles*, où ?
14. Le *Christ* fait pour le chœur de l'église de la Charité à Paris, où ?
15. Le *Pauvre Prêtre*, fait pour la même église, où ?

E. V.

—

**Documents inédits sur la vie et l'œuvre de l'acteur Frédérick-Lemaître.** — En 1865, j'ai publié sur le grand acteur un petit volume que je voudrais aujourd'hui rééditer et considérablement augmenter.

Je m'adresse donc à ceux qui ont bien connu Frédérick-Lemaître, et sollicite vivement la communication des lettres, documents et autographes divers concernant le grand artiste ou se rattachant à son œuvre. L. HENRY LECOMTE.

—

**Mlle Montansier dans Pourceaugnac.** — M. Eugène Hugot, dans son *Histoire du théâtre du Palais-Royal*, dit (p. 27-28) que, sur le désir de la reine Marie-Antoinette, Mlle Montansier joua devant la cour le rôle de Lucette dans *Pourceaugnac*.

Or, la comédie de Molière ne fut représentée que quatre fois à Versailles, les 2 mars 1773, 15 février 1776, 20 février 1787 et 14 février 1788, et le rôle de Lucette fut joué la première fois par Mlle Hus, la deuxième fois par Mlle Bonioly et les deux dernières fois par Mlle Joly.

On demande la date exacte de la représentation dans laquelle Mlle Montansier aurait joué Lucette. G. M.

—

**Un précurseur de Zola.** — Je le trouve dans le livre qui a pour titre : *Mémoires d'un Forban philosophe*, paru chez Moutardier (impr. de Giraudet), en 1829, de format in-8. Les termes d'argot y abondent. « Le lecteur qui se nourrit des Mé-« moires de Vidocq pourra-t-il goûter « les charmes des productions d'une ima-« gination réglée et brillante ? Non sans « doute : il faut pour dessiller ses yeux, « pour le détourner de la fausse route, il « faut qu'il voie l'horreur jusque dans sa « dégoûtante nudité... Les Mémoires « d'un Forban philosophe peuvent être « considérés comme le dernier degré « d'horreur auquel on puisse arriver, « etc., etc. » (Extrait de l'Avis de l'éditeur.) — Quel est l'auteur de cet ouvrage ? LE ROSEAU.

—

**Les illustres victimes** — vengées des injustices de leurs contemporains, et réfutation des paradoxes de M. Soulavie, auteur des « Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI », etc., etc., etc.

A Paris, chez Perlet, libraire, rue de Tournon, n° 1133, et chez les marchands de nouveautés. 1802.

Quel est l'auteur de cet ouvrage anonyme ? AMÉ DEMEULDRE.

—

**Questions bibliographiques.** — De combien de volumes se compose le recueil, dont le titre complet est : « Veillées d'hiver (Le Conteur) », par A. Dumas, Ch. Nodier, M. Raymond, Fr. Soulié, Ph. Chasles, bibliophile Jacob, L. Gozlan, Barginet de Grenoble, E. de Pradel, A. de Calvimont, J. Arago, P. Hennequin, Ch. Rabou, Em. Morice, etc. Mesdames Desbordes-Valmore, Elisa Mercœur. Paris, Charpentier et Dumont, 1834. Format in-8 ?

— *La Porte du Soleil*, par Roger de Beauvoir. Paris, Dumont, 1844. In-8. — Même question.

— *Les Cent et une nouvelles des Cent et un*, ornées de 101 vignettes. Paris, Ladvocat, 1833. In-8. — Même question.

LE ROSEAU.

---

## *RÉPONSES*

**Les portraits de la librairie Poulet-Malassis** (XVIII, 200, 253). — La question est ancienne et n'a pas une grande importance ; cependant elle s'est représentée à ma mémoire, au cours d'une recherche récente. En feuilletant le catalogue de la vente de la bibliothèque, des portraits, dessins et autographes de cet aimable éditeur, d'un talent littéraire égal à celui des écrivains dont il publiait et imprimait les livres avec un goût parfait ; vente qui eut lieu le 1er juillet 1878, peu de temps après sa mort, j'ai trouvé l'indication suivante, qui répond, en partie, à la demande de M. Ulric R. D. :

« CH. BAUDELAIRE, par E. LAFON.
« *Peinture à l'huile, sur carton, qui fai-*

*sait partie de la décoration de la librairie Poulet-Malassis, passage des Princes*, 1861-1863. »

Ce portrait était le seul que Poulet-Malassis possédât encore au moment de sa mort, mais la vente ayant été faite par les soins de Me Delestre, commissaire-priseur, on pourrait, peut-être, en s'adressant à lui, connaître le nom de l'acheteur, qui était, sans doute, des amis du regretté défunt, et, par l'acheteur, retrouver la piste des portraits dispersés.

Fr. F.

—

**La famille de Charlotte Corday** (XIX, 131, 191, 212, 239, 746). — On trouvera des renseignements sur Charlotte de Corday, sur sa descendance et sur ses représentants à notre époque, dans l'*Autographe du samedi* 1er *octobre* 1864 (numéro 21). *Bureaux: rue Rossini*, 3, *à Paris*. Sa généalogie y est donnée depuis Pierre Corneille et Bernard le Bouvier de Fontenelle, l'illustre académicien. Le nom de *Sirjean* ne s'y rencontre point.

Je recommande vivement à l'auteur de la question la lecture de ce numéro ainsi que du numéro 23.

Au cas où ce numéro 23, page 200, ne pourrait pas passer sous ses yeux, je lui signale la lettre de madame Maille, née P. Charlotte de Corday, datée de Saint-Germain en Laye, le 26 octobre 1864, 16, rue de Lorraine. Cette dame s'offre de prouver sa descendance de Pierre Corneille et de Charlotte Corday.

En s'adressant à madame Maille, on recueillerait sans doute des renseignements plus précis et plus particuliers.

H. J.

—

**Le parfait Préfet** (XIX, 231). — Je ne rencontre qu'aujourd'hui un exemplaire de l'opuscule signalé par M. Mantin: encore n'est-ce que dans un catalogue de la librairie Conquet. Je ne saurais donc renseigner M. Mantin sur l'auteur du livre; mais on ne saurait se tromper sur le personnage qui en est le sujet d'après les indications sur le titre: Hausmanville, 1856. — Imprimerie des VII ajoute au mystère de l'anonymat, en cachant le nom de l'éditeur. — Si cet ouvrage, intitulé : *Silhouette de haute administration*, faisait l'éloge de la gestion de M. le baron Haussmann, l'auteur n'aurait pas hésité à se découvrir; on est donc porté à croire que le préfet de l'Empire, qui a *haussmanisé* Paris, n'est pas présenté au public, dans le livre en question, sous un jour favorable.

Cet écrit vient d'être réimprimé par les soins de M. Cousin, de la Société des amis des livres. Il restera encore rare, car on n'en a mis que 75 exemplaires dans le commerce.

(Nimes.) Ch. L.

—

**Rouget de l'Isle et la Marseillaise** (XIX, 293, 376, etc.). — Est-il encore temps d'apporter une pièce au procès si longuement plaidé dans l'*Intermédiaire* et ailleurs ?

Voici ce que dit Grétry, à propos de la *Marseillaise*, dans ses *Essais sur la musique* publiés en l'an V (1797), t. 3, p.13:

« La musique française de nos jours vient de prendre un élan terrible. L'on voit cependant qu'à travers des foudres d'harmonie, quelques jeunes artistes, déjà célèbres, ont fait éclater dans leurs compositions, on voit, dis-je, que l'air des *Marseillais*, composé par un amateur qui n'a que du goût, et qui ignore les accords, l'air *Ça ira* et la *Carmagnole*, qui nous vient du port de Marseille, ont fait les frais musicaux de notre révolution... Pourquoi ? — Parce que ces airs sont du chant et que sans chant point de musique qu'on retienne, et que toute musique qu'on ne retient pas n'est qu'une énigme non expliquée. »

Grétry ajoute en note : « On a attribué l'air des *Marseillais* à moi et à tous ceux qui y ont fait quelque accompagnement : l'auteur de cet air est le même que celui des paroles. C'est le citoyen Rouget de Lille (*sic*). Il m'envoya son hymne *Allons, enfants de la patrie*, de Strasbourg, où il était alors, six mois avant qu'il fût connu à Paris. J'en fis, d'après l'invitation de l'auteur, tirer plusieurs copies, que je distribuai. »

Par ce qui précède on voit que ce n'est pas d'aujourd'hui que la paternité de la *Marseillaise* est contestée à Rouget de l'Isle. Le témoignage de Grétry doit être, me semble-t-il, d'un grand poids dans la cause.

E. M.

— Dans l'espoir d'en finir avec la *Marseillaise*, j'emprunte à Rouget de l'Isle quelques lignes sur une paternité trop contestée : « Je fis les paroles et l'air de ce chant à Strasbourg, dans le mois qui suivit la proclamation de la guerre (fin d'avril 1792). Intitulé d'abord *Chant*

*de l'armée du Rhin*, il parvint à Marseille par la voie d'un journal constitutionnel rédigé sous les auspices de l'illustre et malheureux Dietrich. Lorsqu'il fit son explosion quelques mois après, j'étais encore en Alsace, sous le poids d'une destitution encourue à Huningue, pour avoir refusé d'adhérer à la catastrophe du 10 août, et poursuivi par la proscription immédiate qui, l'année suivante, dès le commencement de la Terreur, me jeta dans les prisons de Robespierre, d'où je ne sortis qu'après le 9 thermidor. »

Cette note curieuse que Rouget de l'Isle a laissée sur son œuvre, est rapportée page 162 du volume de M. Weckerlin, intitulé : *La Chanson populaire.*

POGGIARIDO.

—

**Les rois aliénés** (XIX, 322, 411, 431, 495, 532, 590). — J'avais conçu le projet de faire un article sur les « souverains névropathes », quand ont paru les communications de l'*Intermédiaire.*

J'ai utilisé les excellents renseignements qu'elles contenaient —et, si péché avoué est à moitié pardonné, — je m'empresse de faire ma confession.

J'indique donc sommairement mes sources d'information, — sans préjudice de celles indiquées plus haut :

Dr Corlieu. — La mort des rois de France.

Dr Moreau (de Tours). — La psychologie morbide dans ses rapports avec la philosophie de l'histoire.

Brierre de Boismont. — Des hallucinations.

Bayle. — Dictionnaire historique.

L. Lalanne. — Curiosités biographiques.

Colombey. — Les originaux de la dernière heure.

L'inévitable Larousse et les diverses biographies, etc., etc.

Et maintenant, si vous avez des loisirs, consultez le numéro du 11 décembre 1886 du *Progrès médical*, dirigé par un de nos confrères en curiosités, le très sympathique Dr Bourneville.

PONT-CALÉ.

— Si Charles III, duc de Parme, assassiné le 27 mars 1854, n'était pas aliéné dans le sens absolu du mot, il a laissé cependant une réputation de *toqué* des plus solidement établies. — Je crois aussi que Charles XII, roi de Suède, aurait quelque droit de figurer sur cette liste.

CARLAMBROGIO.

—

**Biographie de comédiens** (XIX, 328, 435, 462). — Au sujet de cette question, nous recevons la lettre suivante :

Paris, le 22 déc. 1886.

Monsieur,

Permettez-moi de rectifier certaines inexactitudes que je trouve dans deux petits articles consacrés à mademoiselle Melcy dans le numéro du 25 juillet dernier (p. 436).

Ce n'est point un avocat de Lyon ou un médecin qu'épousa mademoiselle Melcy, mais un avocat du barreau de Paris.

Madame X. (autrefois Melcy) est veuve depuis un certain nombre d'années; elle n'a, avec la Melcy actuelle, aucun lien de parenté.

Veuillez agréer, etc.

UN DE VOS LECTEURS.

—

**Les Germain, artistes parisiens** (XIX, 616, 693). — Qui ne se rappelle les jolis vers de Voltaire dans *les Vous et les Tu :*

Et ces plats si chers que Germain
A gravés de sa main divine?...

Voltaire parle encore de Germain dans le *Mondain :*

Et cet argent fut poli par Germain.

Enfin dans le *Pauvre Diable* il dit :

A son souper, un surtout de Germain
Et trente plats chargeaient sa table ronde.

Voici un triple hommage rendu par le roi du siècle à son habile contemporain.

L.

—

**Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France**, par MM. Ch. Nodier, J. Taylor et Ch. de Cailleux, 1825 (XIX, 617, 694, 720). — Le catalogue de ces *Voyages* donné par M. A. D. est incomplet. Ainsi, il y a un troisième volume pour la Normandie, consacré à la basse Normandie, publié longtemps après les deux premiers et qui ne se trouve complet presque nulle part, pas même dans les dépôts publics les plus riches.

L.

—

**La collaboration conjugale des femmes** (XIX, 645, 698, 722). — Serait-il juste de passer sous silence la savante madame Dacier, qui collabora avec son mari aux classiques *ad usum Delphini* et qui traduisit Homère, Aristophane, Plaute et Térence? Madame Suard mérite aussi de ne

pas être oubliée, ainsi que madame Sarah Newton de Tracy, qui partagea souvent la tâche littéraire de l'*illustre* auteur de l'*Idéologie*, et qui nous a laissé un souvenir particulier dans ses *Essais divers, lettres et pensées* (Paris, 1852 à 56, 3 vol. in-12), ainsi que madame Jules Lacroix, née comtesse Rzewuska, décédée en juillet 1885, qui sut allier à son rôle d'Antigone le concours littéraire qu'elle devait au brillant traducteur de Sophocle et de Shakespeare.

EGO E.-G.

—

**Le dernier des Napoléon** (XIX, 648, 700, 723). — Toutes les attributions citées me paraissent inexactes; je croyais qu'il était de notoriété publique que ce livre était du comte Apponyi, ambassadeur d'Autriche à Paris sous Napoléon III. Toutefois un détail fait naître quelque doute en faveur de l'attribution au secrétaire particulier Elouin : dans le chapitre consacré à « la plus grande pensée du règne », l'auteur, retraçant les intrigues et les abandons dont fut victime l'infortuné Maximilien, — dit *Quæque ipse miserrima vidi :* or je ne sache pas que le comte Apponyi ait jamais accompagné l'archiduc au Mexique.

Le collaborateur d'Orgas se montre d'une trop grande sévérité pour la forme; je sais des Français qui se contenteraient de savoir écrire de ce bon belge-là, savez-vous? Quant au fond, c'est peut-être l'œuvre la plus forte, la plus judicieuse et la plus vraie qui ait stigmatisé la tragicomédie napoléonienne. Les intéressés ne s'y sont pas trompés : la première édition (Wien, 1872) a été étouffée; la deuxième, parue à Marseille ou Nice la même année, s'il m'en souvient bien, subit le même sort. Ce n'est qu'en 1874 que le livre est parvenu jusqu'au public par les éditeurs A. Lacroix et Cie. La quatrième édition est celle signalée par le collaborateur A. Nalis. — Chez Marpon et Flammarion, 1883.

LE BIBLIOPHILE ÉPHÉMÈRE.

—

**Catalogues des bibliothèques non vendues** (XIX, 648, 700, 723). — Le duc de la Vallière laissa publier sous son inspiration la *Bibliothèque du Théâtre Français* (3 vol. in-12), imprimée à Paris en 1768, sous la rubrique de Dresde, mais il refusa d'y attacher son nom, quoique cet ouvrage ne fût que le catalogue théâtral de sa propre bibliothèque et qu'il y eût concouru. On sait que le fameux inventaire général de ses livres, appelé *Catalogue de Nyon*, ne fut publié que huit ans après sa mort; il comptait environ 27,000 numéros. A côté de ce grand bibliophile, nous n'aurions garde d'oublier Jeanne d'Albert de Luynes, comtesse de Verrue, l'une des plus ravissantes figures du XVIII[e] siècle et l'une des plus lettrées. Sa bibliothèque de Paris et de Meudon fut l'une des plus remarquables, tant par le choix qu'elle sut en faire que par la délicatesse des remarques qu'elle y inscrivait; le catalogue qu'elle en avait dressé brillait surtout par la richesse et le scepticisme de ses notes. Quand sonna l'heure voisine de sa mort, son esprit railleur laissa tomber sur elle-même cette épitaphe, trop pleine de vérités :

Ci-gît, dans une paix profonde,
Cette dame de volupté,
Qui, pour plus grande sûreté,
Fit son paradis en ce monde!

La réputation de mademoiselle Le Duc, marquise de Tourvoie, danseuse à l'Opéra, comme bibliophile, égale celle de la marquise de Pompadour et de la comtesse de Verrue. Quoique fille d'un suisse du palais du Luxembourg et sans éducation, elle devint d'abord la maîtresse, puis la femme de Louis de Bourbon Condé, comte de Clermont. Son goût pour les livres la porta à se créer une bibliothèque, dont l'inventaire manuscrit, dressé par ses soins, se trouve encore à la bibliothèque de l'Arsenal. Ce catalogue, sous maroquin rouge, est entouré d'une riche dentelle encadrant aux quatre angles les armes parlantes de la marquise de Tourvoie : *une tour soutenue d'une terrasse* (symbolisant une voie).

EGO E.-G.

— Catalogue des livres principalement sur les sciences et sur la Révolution française composant la bibliothèque de feu M. F. V. Raspail. Paris, Labitte, 1879, in-8.

La vente n'eut pas lieu et les livres furent rachetés en bloc par la famille.

SUS.

— Bibliothèque d'un bibliophile, Lille, 1885. (Catalogue dressé par M. Béraldi, avec annotations humoristiques, de la collection de M. Paillet, président de la société « les Amis des livres ». Cette collection vient d'être acquise au prix de 450,000 francs par la librairie Morgand.)

DE BT.

—

**Framecy (De)** (XIX, 675). — Notre confrère pourrait se procurer quelques renseignements en adressant une demande à cet effet au ministère de la guerre, section des archives administratives. Ces archives possèdent les états de services à peu près complets et parfois assez détaillés de la plupart des officiers de l'armée française au XVIII$^e$ siècle. C.

—

**Les Lettres d'Abélard et d'Héloïse sont-elles apocryphes?** (XIX, 677, 728.) — Il sera bon de consulter la traduction qu'en a donnée, en 1869, M. Gréard, le nouvel académicien, d'après les manuscrits et la vérité historique. Le traducteur-commentateur, au milieu des incertitudes multiples, a élucidé de nouveau, avec une patience digne de son érudition, les traductions, les interpolations, les arrangements romantiques qui y pullulent.

A. D.

—

**Philidor, joueur d'échecs** (XIX, 679, 731). — Il est difficile de séparer en Philidor le musicien du joueur d'échecs, et il serait intéressant de mettre en relief les détails sur sa personnalité ou sa famille. J'ai retrouvé, dans le registre des décès d'une commune de l'arrondissement de Rambouillet, le nom d'un parent, peut-être du père de Philidor. Le 27 septembre 1709, M. François Danican Philidor assiste à l'inhumation d'un membre de la famille de la Rüe, et prend le titre, dans l'acte de décès, d'officier ordinaire de la musique du Roy. Il signe : F. D. Philidor. Mon confrère Ego E.-G. pourrait peut-être établir la corrélation entre les deux Philidor. HUSSON.

—

**La reliure à l'exposition de 1878** (XIX, 680, 784). — Le rapport officiel sur la reliure à l'exposition de 1878 n'a pas été fait et ne paraîtra pas. La publication des rapports est aujourd'hui terminée. Il en a paru 74 sur 90; ce dernier chiffre représentant le nombre des classes entre lesquelles étaient divisés les produits exposés.

Voici la liste des 16 rapports qui n'ont pas été rédigés ou, tout au moins, présentés à la commission chargée de les faire imprimer et de les publier :

Classe 6. Education de l'enfant. Enseignement primaire.
Classe 8. Organisation, méthodes et matériel de l'enseignement supérieur.
Classe 10. Papeterie. RELIURE. Matériel des arts de la peinture et du dessin.
Classe 11. Application usuelle des arts au dessin et de la plastique.
Classe 14. Médecine, hygiène et assistance publique.
Classe 29. Maroquinerie, tabletterie et vannerie.
Classe 45. Produits de la chasse. Produits, engins et instruments de la chasse et de la pêche.
Classe 66. Matériel et procédés du génie civil, des travaux publics et de l'architecture.
Classe. 68. Matériel et procédés de l'art militaire.
Classe 76. Spécimens d'exploitations rurales et d'usines agricoles.
Classes 79, 81, 82. Animaux vivants.
Classe 86. Fleurs et plantes d'ornement.
Classe 88. Fruits et arbres fruitiers.
Classe 90. Plantes de serre.

Le dernier fascicule paru contient le volumineux et très intéressant rapport de M. Natalis Rondot sur les soies (classe 34). Il a été imprimé et mis en vente à l'Imprimerie nationale (comme tous les autres rapports officiels concernant la même exposition) au cours de l'année 1886.

Si le rapport sur la reliure à l'exposition de 1878 existe, il est douteux qu'il ait été remis à la commission chargée de le recevoir; car cette commission n'a renoncé à compléter la série des rapports qu'après avoir vainement sollicité, pendant plusieurs années, les rapporteurs d'achever le travail qui leur avait été confié, dans la plupart des cas, sur leur demande.

Les rapports sont uniformément publiés dans le même format, imprimés du même caractère à l'Imprimerie nationale, sans ornements et sans planches. « Le *rapporteur* qui a terminé un travail orné de planches » ne le destinait donc pas à paraître dans la série des rapports officiels, car il ne pouvait ignorer que les reproductions des objets exposés, par la gravure, la chromolithographie ou tout autre procédé plastique, en étaient exclues.

FR. F.

—

**Briefs éloges des hommes illustres** (XIX, 680, 734). — J'ai répondu à une partie de la question de M. Marcel. Voici la réponse à l'autre partie de la question. M. le marquis Ernest de Villoutreys, l'éminent bibliophile angevin, possède dans sa magnifique bibliothèque un exemplaire des *Briefs éloges*. Il se fera un plaisir de renseigner notre confrère sur

·es personnages dont le recueil renferme les portraits. Ecrire à M. le marquis Ernest de Villoutreys, au château du Plessis-Villoutreys, commune de Chaudron, par Montrevault (Maine-et-Loire).

André Joubert.

—

**Bibliothèque du comte de Plélo** (XIX, 681). — On sait que Jean de Brehan, seigneur de Gallinée, était conseiller d'Etat et doyen du parlement vers 1671. Il avait un fer à ses armes pour ses reliures de choix, mais il brisait d'un lambel son lion léopardé au milieu d'un assez singulier, riche et élégant cartouche, sans couronne ni supports, sans devise ni cri de guerre.

Le comte Louis-Robert-Hippolyte de Plélo (de Bréhant) avait deux fers pour sa belle bibliothèque : l'un avec deux lions comme supports, couronne de duc surmontée d'un casque grillé avec couronne antique et lion passant pour cimier (*Fides Brientensium*); l'autre, formé d'un guerrier antique tenant un bouclier aux armes et une lance avec banderole, sur laquelle « Brithan », et en dessous de la terrasse l'exergue : Foy de Brehan.

C'est orné de ce dernier fer que j'ai vu un charmant petit volume en veau fauve, à tranche rouge, dans le cabinet de M. le comte Alphonse de la Guère, au château d'Annet (Seine-et-Marne). Je ne me souviens plus du titre exact, mais le volume doit encore faire partie de cette collection.

Vicomte des Ardillots.

— En ma possession, Jean Leclerc, *Bibliothèque choisie pour servir de suite à la Bibliothèque universelle*, 2e éd., Henri Shelte, 1712-1713, 27 vol. in-18 reliés en veau fauve, aux armes de L. R. H. de Bréhant, comte de Plélo.

Ces armes sont conformes à celles décrites dans l'Armorial du bibliophile de Guigard, au nom de Plélo; ce sont celles avec la devise : *Fides Brientensium*.

A. G.

—

**Assistante** (XIX, 705). — Dans une édition des œuvres de Vergier (Amsterdam, 1726), le conte du Gros-Guillaume fait partie d'une épître à Mlle de B... (le nom de Beaulieu n'y est point en toutes lettres). Cette épître, qui est aux pages 44-51, est tellement leste et même indécente qu'on a peine à comprendre qu'elle fût adressée à une religieuse, bien que par deux fois Vergier l'appelle *assistante*. Quant au mot sœur du dernier vers, il n'est pas certain qu'il s'applique à Mlle de B... Quoi qu'il en soit, d'après Littré, dans les monastères on nommait *assistante* soit la sœur qui faisait les fonctions de l'abbesse, lorsque celle-ci était absente ou empêchée, soit la religieuse envoyée au parloir pour accompagner celle qu'on y demande et ouïr ce qu'on lui dit. Ce n'était donc pas une fonction proprement dite qui donnât lieu au titre permanent d'assistante, mais une fonction accidentelle. Je pense donc, et toute l'épître semble l'indiquer, que Mlle de B... n'était pas religieuse et que le mot *assistante* doit avoir un sens particulier, peut-être plaisant, qui était compris dans la société que l'auteur fréquentait et qu'il serait difficile d'expliquer.

E. G. P.

—

**Fesser à la parisienne** (XIX, 705). — Dans la citation qui a donné naissance à la question posée, on a imprimé : « Je ne suis pas *hognarde.* » C'est *flognarde* qu'il faut lire. Que signifie d'ailleurs ce mot?

Al. P.

— N'est-ce pas une allusion à la fessée si bien administrée et si bien décrite dans l'*Assommoir?*

A. D.

—

**Théâtres et amphithéâtres gallo-romains** (XIX, 705). — A ajouter Vaison (Vaucluse).

A. V.

—

**L'évêque Torné et Robespierre** (XIX, 708). — Torné (Pierre-Athanase) naquit à Tarbes le 21 janvier 1727, d'une famille dont le chef était jurisconsulte et officier des eaux et forêts. Son goût pour les sciences se révéla de bonne heure. Entré dans la congrégation de la Doctrine chrétienne, il y acquit une instruction sérieuse et publia un *Traité de géométrie.* Il partagea les travaux de d'Alembert et de Lagrange. Plus tard il cultiva l'art oratoire et, devenu l'un des prédicateurs les plus en vogue, ses sermons furent très suivis. Ses succès le firent appeler à prêcher devant la cour, et il y fit entendre des vérités qui furent applaudies malgré leur étrangeté : c'est ainsi qu'il s'écria, dans un sermon sur la fidélité due aux souverains : « Ne croyez pas que, par une « inviolable fidélité, j'entende ici une « aveugle obéissance aux ordres de nos

« maîtres, une dépendance toujours prête « à leur sacrifier les lois sacrées de l'Etat, « à étouffer, pour les servir, les cris de « la conscience. Qui oserait donner le « beau nom de fidélité à cette lâcheté « honteuse et sacrilège? Père, mère, « maître, souverain, ne doivent être « obéis au préjudice de la loi; hésiter « dans le choix serait un crime : dis- « grâces, châtiments, prison, martyre, il « faut tout souffrir courageusement; tel « est l'exemple à jamais mémorable de « la légion thébaine. » Loin de se laisser éblouir par la faveur que son talent lui avait value, il se retira dans le prieuré de Saint-Paul, à l'entrée de la vallée de Campan. Louis XV étant mort, il prononça son oraison funèbre devant l'assemblée des Etats de Bigorre, mais elle est exempte de basse flatterie. Sa franchise et son indépendance lui attirèrent de nombreux ennemis, mais rien ne pouvait lui imposer silence sur ce qu'il croyait raisonnable et juste. Les événements se précipitant comme pour réaliser ses rêves, l'Assemblée nationale fut convoquée; il lui présenta l'analyse exacte des cahiers des députés. Le département du Cher l'ayant appelé aux fonctions épiscopales, il se rendit à Bourges où, pontife-citoyen, il procura à cette province par sa modération et sa justice un repos trop compromis ailleurs.

Elu en 1790 à l'Assemblée législative, il participa à ses travaux et y fit entendre ses conseils expérimentés; mais lorsque la liberté parut se livrer à des excès qui devaient la perdre, il se retira dans sa patrie, accepta la modique place de bibliothécaire à l'école centrale de Tarbes et reprit les travaux de sa jeunesse, tout en aidant et en encourageant les jeunes talents de ses conseils. Sa fortune ayant souffert de la réduction commune et de malheurs particuliers, il dut l'existence de ses derniers jours à Mme Clarac, dont l'amitié constante ne l'abandonna pas, et il mourut dans l'asile que lui avait offert un ami, M. Merens, le 25 nivôse an V.

Je ne connais pas la Correspondance de Torné, mais, par ce qui précède, je doute qu'il ait jamais écrit à Robespierre la lettre qu'on lui attribue. A. D.

— La lettre de Torné à Robespierre est au tome Ier, page 169, des *Papiers inédits trouvés chez Robespierre*, Paris, 1828, 3 vol. in-8. ONÉSYME.

—

**La Convention et le mobilier de Mme du Barry** (XIX, 709, 749). — Consulter au sujet de ce mobilier : *Curiosités historiques*, par J. A. Leroy, bibliothécaire de Versailles. Plon, 1864, in-8°. A. D.

— Dans ces dernières années, les barons de Rothschild sont parvenus à faire revenir en France quelques pièces très importantes, notamment une ***commode*** et une table ***ornées de délicates peintures, chefs-d'œuvre de la manufacture de Sèvres***, qui comptaient parmi les meubles les plus rares de la comtesse.

Cette commode ne serait-elle pas celle dont il est question dans la lettre citée par Un amateur? E. G. P.

— M. le baron Davilliers a donné, il y a une quinzaine d'années, un ouvrage très intéressant sur les porcelaines de Mme du Barry, qui étaient nombreuses et riches, surtout des provenances de Sèvres, auquel M. le baron J. Pichon est venu ajouter (le 27 mars 1872) un travail complémentaire. C'est au savant archiviste de Seine-et-Oise qu'il faut attribuer la découverte et la communication d'un document rédigé par le citoyen Damarin, qui faisait partie de la commission des arts, à Versailles, daté du 29 nivôse an III, et dans lequel figure, avec plus de vérité que de style, la description très détaillée de quelques meubles et tableaux provenant du mobilier de la *femme* du Barry, à Louveciennes, lesquels étaient ainsi désignés : *effets propres à l'échange et à l'exportation;* car si les administrateurs qui présidaient, en 1794, au classement et à l'ornementation de nos musées n'avaient pas encore inventé les autodafé créés plus tard par nos modernes pétroleurs, ils livraient à l'étranger, pour un peu d'or, de véritables chefs-d'œuvre, qu'on n'aurait jamais dû arracher de notre sol. Le rapport du citoyen Damarin opinait cependant pour qu'on conservât à la France quelques modèles qu'il citait, avec raison, comme très remarquables, et parmi lesquels nous voyons figurer en première ligne *un feu* représentant un sujet de chasse, avec cerfs et sangliers en relief sur des rochers; une table ronde, plaquée de porcelaine, dont les peintures étaient attribuées à Genest, et la magnifique commode à médaillons, représentant des sujets dont les originaux appartenaient à Mme de Pompadour. La quantité des objets sortis des palais royaux ou pro-

venant des émigrés était telle, que le nombre des acquéreurs n'y répondait pas, car la commission des Revenus nationaux avait eu l'ordre de faire procéder à la licitation publique de ces riches dépouilles. Le 9 germinal an II de la République, le Comité de salut public, frappé des résultats presque négatifs de ces ventes, décida que la commission des subsistances et approvisionnements se ferait représenter les inventaires de ces mobiliers et disposerait de tous les objets qu'elle jugerait pouvoir *être exportés* avec avantage. Ceux qui avaient été distraits du mobilier de Mme du Barry (à Louveciennes) furent d'abord portés à Paris, rue du Cherche-Midi (ancien hôtel de la comtesse de Verrue et du comte de Toulouse), et ensuite au dépôt général, maison de l'Infantado (ancien hôtel Talleyrand, rue Saint-Florentin); mais il semble qu'ils aient été ultérieurement rapportés à Versailles, en attendant qu'on en disposât. L'année suivante (an IV), le ministre des finances, Ramel, essaya de négocier une partie de ces dépôts et quelques autres à des créanciers de la République, en déduction de leurs créances; c'étaient des fournisseurs qu'il s'agissait de payer et les services publics ne pouvaient y suffire. Pouvait-on supposer, en les créant, que ces trésors de l'art, presque uniques dans leur richesse, serviraient à liquider bourgeoisement les dettes criardes de l'Etat? L'un de ces fournisseurs, le citoyen Abraham Alkan, rue et section du Mont-Blanc, à Paris, acheta, le 8 floréal an IV, pour la somme de 17,000 francs, cinq articles, parmi lesquels figurait une commode (de Mme du Barry) en bois satiné blanc, sur quatre pieds à console, ouvrant à trois portes et deux tiroirs à cinq tableaux de porcelaine de Sèvres, laquelle avait été estimée 18,000 livres. Qu'est devenu ce meuble princier depuis cette époque et quel en est l'heureux possesseur? Le 24 fructidor suivant, le même acheteur faisait l'emplette, pour 20,000 francs, *en numéraire*, de quatre pièces tapisserie emblématique (de Beauvais) et de divers autres objets faisant suite aux tentures, qu'un autre fournisseur, le citoyen Salder, avait refusés au même prix, en déduction de ses créances. Il est aisé de se rendre compte, par ce qui précède, des déplacements et de la destinée qu'ont dû avoir les pièces composant le mobilier de Mme du Barry.

EGO E.-G.

**La folie des gens de lettres au XIXe siècle** (XIX, 709). — On peut mettre au nombre de ces malheureux Ernest Billaudel, ancien élève de St-Cyr, collaborateur de Paris-Caprice, du Soleil..., auteur de nombreux romans: Les Hommes d'épée; la Vie en Casque; Histoire d'un Trésor; Histoire de deux coups de couteau... Décédé à l'hospice Ste-Anne, vers 1878.

VE-US.

---

## *TROUVAILLES et CURIOSITÉS*

**La bienfaisance publique et la misère des gens de lettres. — Lettres de Laharpe au** ***Journal de Paris*** **en 1796.** — Le 22 germinal an IV (11 avril 1796), le *Journal de Paris* recevait cette curieuse lettre:

*Aux Auteurs du journal.*

Citoyens,

Quoique je sois enseveli, je ne suis pas mort et même il m'en coûte plus pour vivre dans mon tombeau qu'il ne m'en coûterait ailleurs. Dépouillé de tout depuis longtemps et la situation où je suis depuis six mois m'ôtant même les dernières ressources qui me restaient, celles du travail et du talent, je ne possède plus rien que mon lit et mes livres et cette dernière possession m'était bien précieuse, mais *il est encore plus nécessaire de manger que de lire.* J'en ai déjà fait vendre quelques-uns à la maison Bullion; mais les frais de vente absorbent une partie du produit et je suis dans le cas de ménager. Voudriez-vous annoncer aux amateurs les livres suivants, qui sont les plus beaux dans leur genre et que je garantis aussi bien conditionnés que s'ils sortaient de chez le libraire? Je les donne aux prix qu'ils m'ont coûté, il y a quinze ans. En tout autre temps, ce prix serait peut-être doublé, parce que ce sont de ces éditions précieuses, qui, devenant tous les jours plus rares, ne se trouvent plus guère que dans les ventes et qu'on ne réimprime pas; mais l'argent étant encore plus rare que les beaux livres, je ne veux retirer que le prix que j'en ai donné.

*Les Œuvres d'Euripide*, en grec et en latin, 4 vol. in-4, veau fauve, fil. d'or, dor. s. tr., édit. d'Oxford, 1778. (C'est celle de Samuel Musgrave, la meilleure et la plus belle de toutes.) 150 livres.

*Le Traité du Sublime*, de Longin, grec et latin, in-4, fil. d'or, d. s. tr., édit. de Toussins, 1778, la meilleure et la plus belle de toutes. 30 livres.

*Homère*, de Gluskow, 1756, 2 vol. pet in-f., fil. dorés. (Ce sont les plus beaux caractères grecs, sortis des presses de Gluskow; l'édition qui contient l'*Iliade* et l'*Odyssée* est très correcte.) 96 livres.

Dès que vous aurez trouvé un acheteur, on vous fera parvenir les livres par la même voie que cette lettre, et vous pourrez en remettre le prix que l'on me fera passer. Je vous demande pardon du petit embarras que je vous

cause; mais vous ferez une œuvre de charité: je vous en remercie d'avance et vous salue.

LAHARPE.

Les réponses généreuses ne se firent pas attendre, et dès le 25 germinal le journal publiait cette lettre :

*Aux Auteurs du journal.*

Paris, le 22 germinal an IV.

Citoyens,

Nous avons sous les yeux votre n° du 22 germinal. Le célèbre Laharpe est malheureux, c'est au nom de l'humanité et des arts en pleurs que nous vous prions de lui remettre la somme de 276 livres. Les livres précieux dont il veut se dépouiller lui sont nécessaires pour soulager les longs ennuis de sa proscription. Trop heureux d'offrir au patriarche de la littérature et du goût ce faible hommage de notre respect, en attendant qu'il soit rendu à la liberté, dont il fut l'apôtre! Un jour plus heureux viendra peut-être où nous pourrons lui exprimer de vive voix tous les sentiments qu'il nous inspire. Si le malheur et la vertu sont le patrimoine des grands hommes, la reconnaissance et l'admiration sont celui des âmes délicates.

*Note des Rédacteurs.*

Le 22, à 9 heures du matin, nous avons reçu une somme de 150 livres pour le prix de l'Euripide, l'après-midi, celle de 276 livres annoncée dans la lettre ci-dessus, et enfin, le même 22, au soir, 360 livres, le tout en numéraire. Il résulte que les vues du citoyen Laharpe ne sont pas exactement remplies, puisqu'on lui présente au delà de ce qu'il a demandé par sa lettre et que, d'un autre côté, on ne paraît pas vouloir retirer de ses mains les ouvrages dont la vente a été proposée. Comme les circonstances ne nous permettent pas de correspondre directement avec le citoyen Laharpe, nous nous sommes déterminés à nous rendre provisoirement dépositaires de ces sommes, jusqu'à ce qu'il ait pris lui-même sa détermination et nous la fasse connaître.

Laharpe ne tarda pas à remercier ses bienfaiteurs et leur écrivit, le 29 germinal an IV (18 avril 1796) :

*Aux Auteurs du journal.*

Citoyens,

Je vous rends graces de m'avoir mis à portée de connaître ces témoignages d'intérêt généreux et ces nobles procédés à mon égard, rendus publics par votre feuille du 14. Mon cœur a vivement senti tout ce qu'ils avaient de consolant, sans permettre à mon amour-propre d'adopter tout ce qu'ils exprimaient de flatteur, et ce que je ne dois sans doute qu'à ma situation. On est indulgent pour le malheur, mais l'âge et l'expérience m'ont appris à l'être un peu moins pour moi-même, et tout ce que je demande de très bonne foi, c'est qu'on veuille bien excuser, dans ce que j'ai fait pour la chose publique, depuis le commencement de nos révolutions, les erreurs où j'ai pu tomber, en faveur de la pureté d'intention et du désintéressement absolu, les deux seules choses dont je puis répondre devant les hommes parce que j'en répondrais devant Dieu.

Quant aux offres si honnêtes et si obligeantes que l'on veut bien me faire par votre entremise, je n'ai point une vanité assez malentendue pour rougir d'un service, ni même d'un secours, si j'étais dans le cas de l'accepter; mais la détresse où je suis est passagère et ne tient qu'à la situation forcée qui me prive de la ressource de mes travaux littéraires et même des moyens de poursuivre quelques recouvrements retardés par les embarras des affaires publiques. Tout doit m'être rendu avec la liberté, et on me la fait espérer très prochaine. Je crois donc que la délicatesse des personnes qui veulent bien m'obliger, n'exigera pas de la mienne que j'accepte des secours gratuits, quand je n'ai besoin que d'un service qui n'obtiendra pas de moi moins de reconnaissance, car en acquittant la dette, on n'acquitte pas le service. Si les livres que j'ai proposé en vente ne peuvent leur être d'aucun usage, elles ne refuseront pas, sans doute, les billets *à volonté* que je joins ici. Vous voudrez bien remplir les noms, en attendant qu'elles daignent joindre au plaisir qu'elles me font, celui de connaître à qui j'ai l'obligation; c'est celui dont j'ai le plus de besoin : celui-là est le plaisir du cœur, et j'espère que le leur ne voudra pas en priver le mien.

Agréez, citoyens, mes salutations et mes sincères remerciements.

LAHARPE.

Le 30 germinal an IV (19 avril 1796), la rédaction fit paraître cette note, la dernière que le *Journal de Paris* consacra à cet acte de bienfaisance :

*Note des Rédacteurs relative à la lettre du citoyen Laharpe, insérée dans la feuille d'hier.*

L'espace ne nous a pas permis hier de faire observer au citoyen Laharpe que des trois sommes, qui nous ont été remises, la première a pour objet l'achat de l'Euripide. Nous devons ajouter qu'en nous la remettant, le particulier nous a prévenus qu'il priait le citoyen Laharpe de vouloir bien consentir à se rendre le dépositaire de l'ouvrage jusqu'à ce qu'il lui fût demandé, et sur notre observation que ce dépôt pouvait être inquiétant, à moins que le terme n'en fût connu, il nous a répondu qu'ayant envie d'apprendre le grec, il ne manquerait pas de le réclamer aussitôt qu'il serait en état de lire avec fruit le théâtre de cet auteur.

Nous lui dirons encore que la première intention de ce citoyen avait été d'acheter les trois ouvrages annoncés, mais qu'en y réfléchissant, il avait craint de se montrer trop égoïste, et qu'il ne voulait pas enlever à deux autres admirateurs des talents du citoyen Laharpe l'heureuse occasion de lui prouver leur estime.

Nous profiterons de ce moment pour prévenir les trois acquéreurs qu'ayant entre nos mains les trois billets à volonté, avec les noms des créanciers en blanc, nous les invitons à se hâter de venir les retirer, puisque c'est sous cette forme seulement que nous pouvons en remettre le montant au citoyen Laharpe.

---

*Le gérant :* LUCIEN FAUCOU.

Paris. — Imp. de Ch. NOBLET, 13, r. Cujas. — 1887.

*Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.* *25 janvier 1887.*

XXe Année — N° 449.

*Cherchez et vous trouverez.*




*Il se faut entr'aider.*

Nouvelle Série. *IVe année.* — N° 74.

# L'Intermédiaire

## DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)



## QUESTIONS

**L'origine du mot fuchsine.** — Depuis qu'on attache une très grande importance à la coloration des vins, on a beaucoup parlé de la fuchsine qui communique à l'eau et à l'alcool une belle couleur rouge. Cette fuchsine ou rouge d'aniline fut soupçonnée et entrevue d'abord à Londres, par M. Hoffmann, mais nous devons sa préparation à un Lyonnais, M. Verguin, qui céda son procédé à MM. Benard frères. Ceux-ci prirent un brevet en France en 1859 et donnèrent au rouge d'aniline le nom de *fuchsine*, à cause de la similitude de sa couleur avec celle des fleurs de certains fuchsias.

J'ai entendu une autre version: le procédé de M. Verguin aurait été exploité, à Bâle, par une famille Fuchs, qui lui aurait donné son nom. Quelle est la vérité?

F. P. MAC REBO.

—

**Le mot zinzolin.** — Monselet, dans son étude sur Cubières, appelle quelque part cet oublié du XVIIIe siècle poète zinzolin.

Quelle est la signification exacte de ce mot?

Peut-être en trouverait-on l'explication dans une bluette parue en 1769 sous ce titre: Zinzolin, jeu frivole et moral? A-t-il été employé par d'autres auteurs que l'émule de Brillat-Savarin, et dans quelle acception?

PONT-CALÉ.

—

**Devise à retrouver.** — Un collègue de l'*Intermédiaire* pourrait-il me dire de quel ouvrage est tirée cette devise d'un professeur allemand :

Je n'impose rien, je ne suppose rien, j'expose?

E. H.

—

**Capitulation de places de guerre.** — Le Journal du siège de Luxembourg en 1684, manuscrit du temps avec carte des ouvrages des assaillants, et de la main d'un officier français, est terminé par la capitulation de la place. La garnison sortit avec tous les honneurs de la guerre et nommément avec *la mèche allumée aux deux bouts, et la balle en bouche.*

Je désire savoir si ces deux conditions étaient dans les usages du temps, ou si on doit les considérer, dans le cas actuel, comme un hommage particulier rendu par le vainqueur à la vaillance des défenseurs.

N. GG.

—

**Emprunts à Florence et à Rome en 1568 et 1569.** — A la fin de 1568 ou vers le commencement de 1569, les cours de Rome et de Florence firent chacune un prêt de 200,000 écus d'or au gouvernement français.

Connaît-on les documents imprimés ou inédits concernant les emprunts en question ou leur remboursement? ou toute autre opération ou actes se rapportant à ces faits?

B.

—

**Prise et reprise de Mayence en 1792 et 1793.** — Y a-t-il moyen de prouver sérieusement qu'il n'y a pas eu trahison?

H. B.

—

**Famille de Marc.** — Quels sont les titres nobiliaires de la famille de Marc? Que sait-on sur ses membres et sur François Marc, qui rédigea en 1350 le traité proclamant la réunion à la France du Dauphiné?

P.

—

**Sur madame Panache.** — En feuilletant une collection de la *Revue critique*, je lis,

dans un article sur le tome IV des *Mémoires de Saint-Simon*, publiés par M. de Boislisle (n° du 29 juin 1885, p. 513), cette phrase : « Une seule fois M. de Boislisle n'a pu rien nous apprendre sur un des si nombreux personnages qui, Français ou étrangers, figurent dans le volume : rencontrant le nom de Mme Panache (p. 51), il dit avec une résignation qui a dû fort lui coûter : *Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur cette femme.* Je doute qu'aucun chercheur soit, en ce qui regarde cette singulière Mme Panache, jamais plus heureux que lui. » Qu'en sait-on? Pour moi, je ne m'associerais à ce doute que dans le cas où tous mes bons confrères de l'*Intermédiaire* viendraient à jeter leur langue aux chiens.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Régiment de la Fidélité.** — Quel est le régiment qui a porté ce nom vers 1800? Peut-on prouver qu'il a été caserné dans le quartier du faubourg Saint-Denis, et que c'est lui qui se trouve être le parrain de la rue du même nom? M. Paul Lacombe, dans ses recherches sur les dénominations des rues de Paris sous la Révolution, déclare, faute de preuves, que cette origine est douteuse.

GOMBOUST.

—

**Famille Bastonneau.** — Quelle est l'origine de la famille André Bastonneau, dont l'un des membres était « escuyer, seigneur de Vincelottes (Yonne), conseiller et maistre d'hostel ordinaire du Roy »? (1658.)

André Bastonneau décéda le 19 janvier 1658, et repose dans la chapelle du château, dans l'église de Vincelottes. Cette chapelle et tout ce qui rappelait la féodalité a été martelé par le maire et officiers municipaux, d'après le réquisitoire du procureur de la commune en date du 12 février 1793.

V.

—

**Boulle, consul de France.** — Cet agent avait conçu pour notre commerce en Albanie des plans vastes et magnifiques. Durant la disette de 1741 il envoya à Paris des grains de l'Epire, mais n'ayant pu obtenir du ministère français le remboursement de ses avances, il fut obligé, pour échapper à la justice turque, de se faire musulman. Pris de remords, en 1762 il écrivit au roi de France qu'il allait chercher le martyre. En effet, il se rendit à Stamboul, où il abjura l'islamisme devant le Divan, qui le fit décapiter.

Je serai très reconnaissant aux collaborateurs de l'*Intermédiaire* qui voudront bien m'indiquer où je pourrai trouver des renseignements sur ce personnage.

CORMENIN.

—

**Les enfants ours.** — « Des chroniques alsaciennes mentionnent, en l'an 1296, le fait d'un enfant repris à un ours avec lequel il avait vécu deux ans. » (*Mélusine*, 5 janvier 1887.)

On voudrait savoir quelles sont ces chroniques alsaciennes.

R.

—

**Les nécrologes du prieuré de Seckau.** — Lorsque l'empereur d'Allemagne Joseph II fit fermer la plupart des couvents autrichiens et livrer aux archives de l'Etat leurs bibliothèques, quelques employés vendirent à l'étranger les documents manuscrits et livres qu'ils étaient chargés de confisquer. On demande à quelque lecteur érudit de l'*Intermédiaire* s'il saurait où se trouvent aujourd'hui — probablement en France ou en Angleterre, peut-être même à Paris — les nécrologes de certaines abbayes autrichiennes, entre autres du prieuré de Seckau, en Styrie. La question m'est posée par un jeune savant qui collabore à la publication des nécrologes de Salzbourg et de Passau dans les *Monumenta Germaniæ;* je serai très obligé à celui de nos abonnés qui pourrait la résoudre.

A. F.

—

**Sébastien Mercier, l'auteur du Tableau de Paris.** — Existe-t-il sur ce fécond écrivain quelque source de renseignements biographiques? Les dictionnaires et bibliographies ne disent rien de sa famille, de son enfance, des traces qu'a pu laisser sa postérité. Connaît-on quelque correspondance ou document intime propre à éclairer les années de sa jeunesse? quelque recueil de souvenirs de tel ou tel des familiers de la comtesse Fanny de Beauharnais qui lui témoigna une longue amitié? en particulier quelque témoignage important relatif aux années qu'il passa en Suisse, à Neuchâtel et à Lausanne?

L. B.

—

**Rabelais à Charlieu.** — Un de mes compatriotes, écrivain distingué, m'a dit avoir lu quelque part, sans se rappeler où, « qu'au retour d'un de ses voyages à Lyon, Rabelais s'était arrêté plusieurs mois chez les bénédictins de Charlieu. »

Dans sa brochure, *Rabelais à Lyon*, M. Vital de Valous dit bien : « Il n'est pas impossible qu'en l'année 1543, se trouvant auprès du cardinal Guillaume du Bellay, frère de Jean, arrêté par une grave maladie à Saint-Symphorien-de-Lay, Rabelais eût accompagné, comme familier et médecin, ce vice-roi du Piémont, et visité ses amis de Lyon. » Mais il n'est pas fait mention de Charlieu.

Si un savant collaborateur, ami de Rabelais, pouvait retrouver la source du curieux détail rapporté plus haut, je lui en serais fort reconnaissant.

(Roanne.) LOUIS MONERY.

**Les éditeurs-auteurs au XIXe siècle.** — Le succès obtenu par M. Eugène Plon, pour son dernier ouvrage sur Leone Leoni et Pompeo Leoni, nous engage à rechercher quels sont les imprimeurs ou éditeurs du XIXe siècle qui ont ajouté, comme lui, un prestige littéraire au mérite professionnel qui les avait déjà distingués. Et. Dolet, les Estienne, les Manuce ont assez donné de relief à leur époque pour que nous puissions aspirer à former autour d'eux une couronne plus moderne dont les Didot, les Hetzel, les Migne et les Hachette ne seront pas les plus modestes joyaux, sans oublier l'auteur de la « Comédie humaine », qui avait acquis largement le droit de figurer à côté d'eux. EGO E.-G.

**Les adversaires de la doctrine du progrès.** — Au commencement, la misère était extrême. L'ignorance peuplait l'univers de spectres odieux et de divinités jalouses. Silène disait à Midas : « Voici « la maxime qui de tous les temps est « dans la bouche de tout le monde. C'est « que le plus grand bien est de ne pas « naître, et que la mort est préférable à « la vie » (Plut. *Mor.*). Cinq siècles avant l'ère chrétienne, Eschyle écrivait encore que l'infortune est le lot naturel des humains (Perses); Pindare ajoutait que les dieux, en accordant aux hommes un seul bien, l'accompagnent de deux maux (Pyth., 3); un chœur de Sophocle affirmait que ne pas naître est le premier des biens, et que le second est de rentrer au plus vite dans le néant (Œd. Col.). Les Thraces Trauses, les Éthiopiens Troglodytes et certains Asiatiques pleuraient la naissance de l'homme et se réjouissaient de sa mort (Hér., 5, 4; Strab., 16, 4, 17, 11, 8). Les bouddhistes de l'Inde, désolés d'exister, ne rêvaient que l'anéantissement, sous le nom de nirvâna. Opinions lamentables qu'on trouve, plus ou moins développées, dans le livre de Job, dans l'Ecclésiaste (1, 9, 3, 15, 4, 2, 7, 1), dans la doctrine d'Hégésias de Cyrène (v. 300 av.), et dans la philosophie pessimiste de l'Allemand Shopenhauer. L'homme dans ces conditions ne pouvait croire qu'au mal ou au pis.

L'idée de la décadence du genre humain et du déclin continu des arts et des sciences a été exprimé notamment par Hésiode (Tr. 1) et par Horace (Odes, 1, 3, 26, 3, 6, 46).

« Comme l'idée de l'avenir dépend, « avec l'idée de Dieu, de la somme de « bien ou de mal que l'homme trouve « sur son chemin, on a cru, dans des « temps déjà meilleurs, à la lutte du bien « et du mal. »

Ocellus Lucanus enseigna que les sociétés naissent, croissent et meurent comme les hommes : idée reproduite par Florus, par d'Alembert, et, de nos jours, par Nodier et Lamartine.

On a dit, dans le même sens, que l'humanité tourne incessamment dans un cercle. Telle était l'opinion de Polybe, de Tacite, de Guichardin, de Machiavel, de Vico, de Volney, de Schlégel.

« Orose composa son histoire pour « prouver qu'il y a toujours eu dans le « monde d'aussi grands malheurs que « ceux dont se plaignaient ses contempo- « rains. » Pomponat, Cardan et Vanini enseignèrent que les époques de barbarie et de civilisation alternent comme le jour et la nuit. Voltaire estimait que le monde ira toujours comme il va; le comte de Caylus et Édouard Fournier prétendaient que les anciens ont tout connu.

Toutes ces opinions ont ce caractère commun qu'elles sont inconciliables avec la doctrine du progrès, parce qu'elles admettent soit l'état de décadence, soit l'état d'immobilité plus ou moins absolue de tous les peuples qui forment ensemble l'humanité.

N'ont-elles pas été aussi exprimées, les unes ou les autres, par Hobbes, Jean-

Jacques Rousseau, Grimm, Flaubert ou d'autres? ALPHONSE R.

—

**Le Frontispice de Grandville des premières « Guêpes » d'Alphonse Karr.** — Dans le joli « bois » gravé par Verdeil, d'après le dessin de J. J. Grandville, qui sert de Frontispice aux premières *Guêpes* d'Alphonse Karr (édit. originale grand in-32), de novembre 1839 à juillet 1840, et qu'on retrouve ensuite reproduit (mais bien empâté d'encre!) sur la couverture des livraisons de ces mêmes *Guêpes*, jusqu'en septembre 1846, — un des personnages qu'a groupés le malicieux crayon du caricaturiste attire, tout particulièrement, mon attention.

Je veux parler du monsieur placé tout au fond, à gauche, debout, le torse légèrement renversé : le chef couvert d'un chapeau de haute forme, sous lequel de longs cheveux bouclés retombent jusque sur ses épaules, il tient, de la main gauche relevée près de l'œil, un lorgnon qu'il braque sur l'essaim bourdonnant des Guêpes qui, de leur dard, menacent la tourbe des intrus que d'ordinaire flagelle l'auteur : ministres vendus, banquiers véreux, faux dévots, bas-bleus récalcitrants, et autres charlatans.

Ce monsieur, ainsi portraituré au vif, et dans une société si peu digne de lui, par Grandville, ne serait-il pas, — je me le demande, — le célèbre Bibliophile Jacob, en personne, M. Paul Lacroix, lequel, précisément vers ce même temps, — en l'année de peu de bonne foi, 1840, — avait essayé de faire paraître, concurremment avec les *Guêpes*, une série de petits livres du même genre, du même format, de la même disposition typographique, du même nombre de pages, du même mode de publication mensuelle et du même prix : *les Papillons noirs*, qui n'eurent, du reste, les pauvrets, qu'un succès des plus restreints, de *quatre seuls numéros*, si je ne me trompe.

Je retrouve, précisément, ces mêmes « longs cheveux bouclés » de tout à l'heure, et, de plus, un grand air de ressemblance avec le croquis de Grandville, dans un portrait de jeunesse du très regretté Bibliophile, dessiné d'après nature en 1835, et qu'a reproduit en *fac-similé*, dans le texte d'un charmant article de M. Champfleury, la Revue de l'éditeur Quantin : *le Livre*, t. IV, p. 69.

Quelque contemporain de cette époque des premières Guêpes, ami de l'auteur ou du dessinateur, et qui, par conséquent, aurait été dans le secret de cette petite malice, pourrait-il nous élucider cette question? ULRIC R.-D.

—

**Arènes romaines.** — Les archéologues ont-ils déjà fait la remarque que les amphithéâtres romains étaient communément situés au sud-est des villes dont ils faisaient partie?

Ce fait est on ne peut plus accusé à Pompéi et à Trèves; il l'est aussi, bien qu'à un moindre degré, à Rome même (pour le grand cirque, au revers méridional du Palatin, par rapport au Capitole, — et pour le Colisée par rapport à la Rome des empereurs); — à Vérone, — et à Nimes (par rapport à la Maison carrée et au temple de Diane). — Je crois me rappeler qu'il en est de même à Pouzzoles, dans la baie de Naples. Quant à Arles, je n'en ai plus la topographie assez présente à la mémoire pour pouvoir comprendre cette ville dans mon catalogue. Mais le fait s'est une fois de plus vérifié par les arènes de Lutèce, par rapport aux Thermes de Julien et au Palais de justice, sur l'emplacement duquel les Césars avaient leur résidence.

Y a-t-il dans ces coïncidences pur hasard, ou était-ce une règle qui, dans ce cas, pourrait servir à diriger et à *orienter* les fouilles, si d'aventure on venait à découvrir quelque part d'autres ruines de ce genre? A. X.

—

**Papier du Japon.** — Quel est le premier livre imprimé entièrement sur papier du Japon? CL.

—

**La Revue moderniste.** — Le n° 1, décembre 1884, fut publié, 19, rue de la République, Marseille. Les n$^{os}$ 11 et 12, février 1885, 26, rue Vaneau, à Paris. Cette publication a-t-elle cessé de paraître? Mes onze livraisons (12 numéros) n'ont ni titres ni tables, prière de m'informer si on en a fait. Le dernier numéro a été imprimé par MM. Irabuc, Evesque et Raviolo à Marseille.

H. S. A.

—

**Les héros subalternes.** — Je possède le livre deuxième d'un ouvrage dont le titre me manque, mais dont le sous-titre porte : « Les Héros subalternes », in-8.

Il est postérieur à la bataille de Fontenoy qu'il décrit en prose et en vers, et contient une jolie gravure signée : J. P. On... del. F. A... sculpsit. Le graveur doit être François Aliamet.

Sait-on quel est l'auteur, quelle est la date et quel est le titre exact de l'ouvrage sur lequel je n'ai rien trouvé ni dans Cohen, ni dans Quérard? Sus.

—

**L'ex-libris à la légende : « Livre des Corneille ».** — Pourrait-on me dire le nom du bibliophile qui fit imprimer sur ses livres un *ex-libris*, que je trouve, ainsi appliqué, par impression, sur le verso du titre et sur le dernier feuillet d'une plaquette du poète Habert, datée de 1568, et que je viens d'acquérir tout récemment?

Ecu en forme d'*ancile*, surmonté d'une petite fleur de lis. D'azur à deux crosses adossées d'argent. Supports : deux corneilles adossées soutenant de leurs ailes entr'ouvertes, l'une, une mitre, l'autre une crosse, et de leurs têtes, une couronne fermée, ou mieux un bonnet carré rehaussé d'une bande de pierreries. Dans le bas, sur une banderole que retiennent les corneilles, dans leurs serres, se lit cette légende : « *Livre des Corneille* ».

Je ne trouve cet *ex-libris* ni reproduit ni mentionné dans l'*Armorial du bibliophile* de M. Joannis Guigard, 1870-73.

ULRIC R.-D.

---

## *RÉPONSES*

**De l'origine des escaliers** (XII, 516, 567). — L'escalier primitif était vraisemblablement formé, comme chez les Oyampis de la Guyane, d'un tronc d'arbre légèrement incliné et creusé d'encoches pour le pied. Les échelles étaient connues du temps de Jacob (Gen., 28, 12) et communément employées en Arménie pour entrer dans les maisons (Diod., 14, 28).

Il y avait des escaliers en Chine vingt siècles avant l'ère chrétienne (Chou-King, 1, 3, 21); Strabon mentionne des escaliers taillés dans une montagne par Sémiramis (16, 1, 2), et les anciens construisirent des escaliers aux proportions gigantesques à Karnak, à Sipyle, à Korsabad, à Persépolis (Larousse, v° Escalier).

Les escaliers à vis, en limaçon, dont les marches tournent en spirale autour d'un noyau plein ou vide, datent aussi de l'antiquité. Il y en avait dans le temple de Salomon (Rois, 1, 6, 8), dans un monument d'Alexandrie (Strab., 17, 1, 10) et dans la colonne Trajane, à Rome (Rich, v° *Scapus* 2). Madame de Genlis a fait remarquer, toutefois, que les escaliers sans soutien, d'une légèreté si hardie, sont une invention de son temps.

ALPHONSE R.

—

**Origine du mot « Sot »** (XIII, 608, 658). —Dans la réponse de M. Ristelhuber, on cite une lettre de Théodulphe, évêque d'Orléans, à Charlemagne, où on joue sur le nom Scottus : *Cui si litterulam, quæ est ordine tertia, tollas... haud dubium quod sonat, hoc erit.* N'est-ce pas *secunda* qu'il faut lire?

En supprimant la troisième lettre on enlève la voyelle, mais en enlevant la seconde, une consonne, on obtient *sottus.*

V. D.

—

**Le roi de Narsingue** (XIX, 34). — Je trouve dans une bibliographie l'indication du livre suivant :

Copie d'une lettre en forme de relation escrite de Tartarie, par un gentilhomme françois à son amy, sur le subject de l'enlèvement fait l'année dernière par le prince de Tartarie, de la fille unique du roi de Narsingue. Paris, chez Christofle-Couchard. In-8, 1612.

E. Gx.

—

**De la gravure française sur papier de Chine** (XIV, 227; XVIII, 551, 637, 714). — Le littérateur Chevreau, dans un billet au duc du Maine, daté de Versailles, 27 juin 1683, écrit :

Dans mon désert, d'où j'entends les voisins,
Qui font de leurs chansons retentir la cuisine,
S'assemblent chaque nuit et puces et cousins,
Qui me donnent la discipline
Et qui font de ma peau *du papier de la Chine.*

Cette image n'est-elle pas en contradiction avec l'idée que nous nous faisons aujourd'hui de la finesse et du lustre du papier de Chine? Sus.

—

**La collaboration conjugale des femmes** (XIX, 645, 698, 722, 748; XX, 20). — On lit dans les *Mélanges* de Vigneul-Marville, t. II, cet avis aux célibataires :

« La femme du jeune Pline l'aidait dans « ses études...

« M. et madame Dacier s'entendent « bien dans leurs études; mais, après « tout, deux ou trois exemples comme « ceux-là ne doivent pas obliger les sa- « vants de se mettre au hasard de trouver « des Xantippes dont tout le monde est « semé. » Sus.

— La mort toute récente de madame Adèle Esquiros nous remet en mémoire que cet aimable écrivain a publié (en 1849), conjointement avec son mari, Alphonse Esquiros, l'*Histoire des amants célèbres de l'antiquité*, en un volume in-8 de 379 pp. avec couverture et figures en couleur (au bureau de la Société frat. de l'intelligence). Ce livre, très rare aujourd'hui, a échappé aux investigations du Guide Brivois. Nous mentionnerons encore le nom d'Élise Moreau, devenue plus tard madame Gagne, et dont le dernier poème : *Omégar ou le dernier homme*, s'est inspiré de l'excentrique collaboration de son mari, en s'associant à sa proso-poésie dramatique de la fin des temps. Citons encore la liaison médico-littéraire qui fleurit un moment sous le règne de Louis-Philippe entre le célèbre docteur Giraudeau (de Saint-Gervais) et la spirituelle sage-femme, madame Geneviève Jullemier, dont les articles professionnels brillèrent dans les journaux de médecine sous le pseudonyme du : *Docteur Champin*, jusqu'au jour où leurs querelles se traduisirent par de publiques diatribes. Nous terminerons cette revue en signalant purement et simplement la participation de madame Niboyet à quelques-unes des œuvres de son fils, M. Paulin Niboyet, romancier et auteur dramatique. Ego E.-G.

—

**Catalogues de bibliothèques non vendues** (XIX, 648, 700, 723; XX, 21). — N'y aurait-il pas lieu de distinguer les catalogues dressés pour la satisfaction seulement de l'amateur, et dont les livres ne sont pas destinés à être mis en vente, des catalogues dressés en vue d'une vente qui a été empêchée par une circonstance quelconque? Les livres des collections Cicongne et Paillet, achetés en bloc par le duc d'Aumale et par un libraire, me paraissent appartenir à la dernière catégorie. Sans l'intervention inattendue d'un riche bibliophile, ou d'un hardi spéculateur, ils auraient passé sous le marteau du commissaire-priseur.

Pour ceux de la comtesse de Verrue, on paraît supposer que le catalogue fantaisiste qu'elle en avait rédigé elle-même n'était pas un catalogue de vente; c'est probable. Mais alors il y en a un autre dont je possède un exemplaire et qui porte en marge les prix d'acquisition manuscrits : il est dressé par le libraire Gabriel Martin, 1737, et est intitulé :

« Catalogue des livres de feue (*sic*) madame la comtesse de Verrue, dont la vente se fera en détail, en son hôtel, rue du Cherche-Midi.

(Nimes.) Ch. L.

— *Catalogus der muziekbibliotheek en der verzameling van muziekinstrumenten van D. F. Scheurleer*. La Haye, Nyhoff, 1885, in-8°, tiré à 112 exemplaires.

L. C.

—

**Sur le suicide du P. Rabenac** (XIX, 708). — Le 3 août 1712, le P. Rabenac, ou Ravenat, résidait au couvent des RR. PP. cordeliers de Saint-Projet, près Neuvic (Corrèze), dans l'ancien diocèse de Limoges. Sous cette date, on lit à la page 245 du *Journal de voyage de D. Jacques Boyer, religieux bénédictin de la Cong. de Saint-Maur* (Clermont-Ferrand, Ferdinand Thibaud, 1886) :

... Le P. Ravenat y est exilé pour un sermon qu'il prêcha à Agen sur la dévotion de la très Sainte Vierge. A mon sens, il n'y a pas d'hérésie dans ce sermon, mais il y a beaucoup d'imprudence. Ce qu'il dit pour ôter les abus qui se sont glissés dans le culte que l'on rend à la Mère de Dieu, serait tolérable dans des cahiers de théologie ; mais je ne voudrais pas me servir dans la chaire, devant le peuple, des similitudes dont se sert ce bon cordelier. Les journalistes de Trévoux ont fait imprimer le mandement de M. l'évêque d'Agen contre ledit sermon [n° d'octobre 1707, p. 1802]. Un autre cordelier a fait un factum contre ce mandement.

J. A. D.

—

**La Convention et le mobilier de madame du Barry** (XIX, 709, 749; XX, 28).— Puisque nous avons cité le rapport intéressant du citoyen Damarin, pour la commission des arts, au sujet du mobilier précieux de Louveciennes, nous ne saurions donc mieux éclairer la question qu'en copiant littéralement le passage de cet inventaire qui se rapporte au *feu* dont M. R... nous a communiqué une description bien différente : « *Un feu, représentant un sujet de chasse avec cerfs et* « *sangliers de ronde bosse sur des rochers*.

« *Sur le recouvrement sont divers gibiers « et attributs de chasse, enlacés de bran- « chages de chêne et bas-reliefs d'oiseaux « morts, à têtes et pattes de chiens ser- « vant de consoles, à frises de lierre, cou- « ronnes de chêne, guirlandes et graines « de laurier; le tout en bronze, supérieu- « rement ciselé et doré au mat, de quinze « pouces de haut sur vingt-un pouces de « face, estimé 9,000 liv.* » Telles sont l'appréciation et la description données sur ce *feu* par la commission des arts, le 29 nivôse an III, sans que rien soit encore venu nous prouver que cet objet, si fini et si délicatement exécuté, selon les termes du rapport, ait été sauvé de la commune et fatale décision qui l'avait fait comprendre dans le procès-verbal des effets propres *à l'échange* et *à l'exportation*, provenant du mobilier de la femme du Barry.

—

**Paul Bert et la loi scolaire** (XIX, 709). — Je ne sais quelles conséquences veut tirer le questionneur de la rencontre toute fortuite de la mort de Paul Bert et de la publication de la loi scolaire : quant aux recueils religieux, n'ayant pu prouver sa conversion, ils le font mourir frappé par la colère divine et d'une manière dégoûtante. On peut lire à ce sujet *la Semaine liturgique de Poitiers* et surtout *la Semaine religieuse de Bayonne :* « La mort « de Paul Bert est le châtiment du prin- « cipal auteur de la loi scolaire, frappé « par Dieu au moment où la loi scolaire « contre Dieu était promulguée,

« Comme Gambetta et comme Antio- « chus jadis, Paul Bert est mort d'une « maladie d'entrailles, du choléra ou de « la dysenterie, peu importe : il a ex- « halé son dernier soupir au milieu des « déjections. »

C'est une réédition des circonstances de la mort de Voltaire, qui, d'après les écrivains catholiques, aurait mangé ses excréments. A. D.

—

**La folie des gens de lettres au XIXe siècle** (XIX, 709). — Le champ d'investigations ouvert par le collaborateur Pont-Calé est bien vaste, car, sans remonter au Tasse ou à Swift, sans quitter notre époque, bien long serait le martyrologe des écrivains qu'a touchés la démence, « la plus cruelle » — selon Lucrèce, — de toutes les maladies. Que de cerveaux ont éclaté, pareils à des machines surchauffées!

Pour aujourd'hui, je citerai quelques noms, des noms d'humbles et de vaillants. Ils étaient du groupe de Charles Baudelaire, et si je ne range pas celui-ci parmi eux, c'est que les fervents baudelairiens m'en voudraient d'appeler folie la paralysie corporelle et spirituelle qui fit à leur maître une mort anticipée.

Je ne sais quel fut le dernier asile de Jean du Boys, régisseur de l'étrange *Théâtre des Marionnettes*, d'Amédée Rolland et Lemercier de Neuville, auteur du drame de la *Volonté*, joué aux Français en 1864, et de multiples romans. La raison l'avait abandonné quand il mourut en 1874, à peine âgé de 40 ans.

Encore deux jeunes ombres pour lesquelles je puis préciser davantage ; une maison d'aliénés de la rue Picpus reçut en 1868 le dernier soupir de Charles Bataille, un prosateur-poète d'un vrai tempérament; quant au pauvre Brocard de Meury, qui avait retrouvé les élégances latines dans sa *Coupe d'amour* (1856), il n'avait pas 33 ans qu'un accès de délire le terrassait à l'hospice de la Charité.

M. **Firmin Maillard**, qui a narré dans ses ***Derniers bohèmes*** quelques-unes de ces lamentables odyssées, cite encore Théodore Pelloquet, le fin critique d'art, qui s'éteignit irrémédiablement fou, à l'hôpital de Saint-Pons, à Nice.

Et le pauvre Auguste de Châtillon, que j'avais vu commencer par d'innocentes manies. La misère n'avait-elle pas fini par l'affoler? Et tant d'autres? Fog.

— Il serait long et lamentable ce martyrologe, si nous pouvions parvenir à citer toutes les victimes qui en seraient le triste ornement. Malgré l'âpreté de sa tâche, nous devons savoir gré à l'érudit bibliophile bordelais, Philomneste Junior, d'avoir pris déjà l'initiative de cette étude dans son *Essai bibliographique sur la littérature excentrique* (*les Fous littéraires*), publié à Bruxelles, en 1880. Son ami et collaborateur, Oct. Delepierre, en avait tracé avant lui, il est vrai, une esquisse très curieuse (*Essai bibliographique sur l'histoire littéraire des fous*, in-4, Londres, 135 pages, 1858) qui n'aura pas été sans influence sur ce travail, et nous serions heureux qu'on pût le compléter aujourd'hui par de nouvelles recherches. Signalons quelques autres excentriques : Lassailly, l'auteur des *Roueries de Trialph*, qui fut pendant quelque temps un des satellites de Balzac; le journa-

liste Eugène Briffault, du *Corsaire*, qui fut séquestré à Charenton ; le poète Antony Deschamps, mort en 1869; Gérard de Nerval, qui ne quitta la maison du docteur Blanche que pour finir tristement à la porte d'un bouge de la rue de la Lanterne; Eugène Hugo, le frère du grand poète et son collaborateur au *Conservateur littéraire* (1819-1820); Gustave Drouineau, l'auteur des *Confessions*, mort dans un hospice de la Rochelle; Eugène Forcade, l'un des chroniqueurs politiques de la *Revue des Deux Mondes;* Armand Barthet, l'auteur du *Moineau de Lesbie;* l'aimable écrivain Charles Bataille, enfermé dans une maison de la rue de Picpus, après avoir écrit dans son premier livre de vers cette frappante et prophétique vérité :

Joyeux enfants de la bohème,
Rions du sort et de ses coups !
La société qui nous aime,
Nous garde pour l'heure suprême,
Quand même,
A tous,
Un lit à l'hôpital des fous !

Alcide Morin, poète et magnétiseur, qui s'intitulait professeur de psychologie expérimentale; François Talon, l'auteur des *Mariages manqués*, et, enfin, le spirituel auteur d'une foule de poèmes humoristiques, l'avocat Edouard Delprat, qui, sous le pseudonyme de Maurice de Podestat, nous donna sa pétillante *Comédie au boudoir ;* mais son cerveau, sans cesse en fermentation, finit par ressembler à la marmite de Salomon de Caus, dont il avait célébré les mérites dans sa tragicomédie : *la Chair et le Cerveau :*

La marmite siffle et ronfle,
La tête bout et se gonfle,
L'idée est près d'éclater;
Le cerveau du penseur pense,
Le pot à gros bouillons danse:
Le couvercle va sauter !

A côté de ces victimes du paradoxe, nous pourrions encore citer la foule presque innombrable des hallucinés qui, comme Babick, le pontife de la Religion fusionnienne; Tapon-Fougas, l'anti-tout; M. Gagne, l'archi-tout, et Bertron, le candidat humain, nous fourniraient maints sujets d'intéressantes recherches.

EGO E-G.

—

**Auberée de Compiègne** (XIX, 712). — Je n'ai rencontré ce conte mentionné que dans le recueil des fabliaux de Legrand d'Aussy, analysé comme il le fait d'habitude, avec des retranchements commandés par une pudeur excessive; c'est le second récit dans le quatrième volume. On retrouve toutefois dans celui-ci des détails suffisants sur l'amoureuse aventure dont Auberée se fait l'entremetteuse rusée.

J'ai recherché vainement le texte original dans les fabliaux de Barbazan, de Méon, de Jubinal, dans Marie de France, dans Ruteboeuf. Je ne possède de Méon que son second recueil. Le conte d'Auberée fait peut-être partie d'un précédent.

(Nimes.) CH. L.

— Auberée, comme Trota-Conventos, la vieille du *Roman de la Rose*, Célestine, Macette, aimait à rendre des services aux jeunes gens. Le conte en question est un fabliau que Legrand d'Aussy a donné dans son recueil, tome IV, page 12 de l'édition de 1781. POGGIARIDO.

—

**L'Année commerciale et industrielle** (XIX, 712). — Sur le commerce extérieur (importation et exportation) de la France, on trouvera quelques renseignements généraux dans l'Almanach de Gotha. Celui de 1887, qui vient de paraître, fournit ces indications aux pages 719 et 720. Mais le document le plus considérable et le plus exact sur la matière, c'est le « Tableau général du commerce extérieur de la France», publié par les soins de la Direction générale des douanes. Ce travail paraît régulièrement dans le *Bulletin de statistique et de législation comparée*, à l'Imprimerie nationale. Pour ce qui concerne l'année 1885, se référer au tome XX, p. 351 et suiv. PAUL MASSON.

— Les renseignements demandés se trouvent dans l'Annuaire de l'Economie politique et de la Statistique, paraissant chaque année depuis 1844 (inclus), chez l'éditeur Guillaumin. BX.

—

**L'Inflexible** (XIX, 713). — J'emprunte, pour répondre à Elbé, deux feuillets à un travail manuscrit que j'ai déjà eu l'occasion de citer à propos de Vallès et de ses journaux (XVI, 657). Il y trouvera des indications bibliographiques que je crois exactes. Quant à la personnalité de Stamir qui a très réellement existé, elle serait plus difficile à dégager dans une simple note et l'*Intermédiaire* a d'ailleurs

parmi ses correspondants quelqu'un qui pourrait, mieux que moi, esquisser la silhouette du personnage.

*Inflexible* (L'), par Alexandre de Stamir. In-4, 8 p., à 3 col. Vente chez Armand, imp. Rochette.

Les douze numéros de cette feuille ordurière et policière, devenue introuvable, sont précédés de trois d'*Avant-garde* (deux en juin et une en juillet), de même format et sortant de la même imprimerie. Les numéros 1 et 2 du journal (16 et 23 juillet) furent tirés chez Rochette. A partir du numéro 3, l'*Inflexible* parut à Bruxelles, avec la signature de Ch. F. de Bussy, *pour les articles non signés;* les numéros 7 à 12 (1er octobre 1868) portent la mention : « Luxembourg, imp. Heitzé »; et le gérant responsable est N. Thoma.

L'*Inflexible* fut bientôt suivi d'un pamphlet de même origine et de même valeur :

*Foudre* (La), *journal des honnêtes gens.* Directeur-gérant : Ch. M. de Bussy. In-4, 8 p. à 3 col. Vente, 8, rue du Croissant, imp. Ch. Thomas à Alençon. Collab. Du Lignon, A. Roussel. Du 5 septembre au 10 octobre 1868. (Six numéros.)

MAURICE TOURNEUX.

—

**Un louis d'or de 1788** (XIX, 713). — Les *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI* l'ont mal servi. Le louis dont il parle n'est pas de 1788, il fut frappé en 1786, à Strasbourg, en voici la description :

En légende à l'avers :

LUD. XVI. D. G. FR. — ET NAV. REX. Buste à gauche. DUVIV. (Duvivier) dans la tranche du bras.

Au revers : CHRS. REGN. VINC. IMPER. 1786.

Deux écussons carrés, l'un de France, l'autre de Navarre, surmontés d'une couronne, dessous B. B. (lettre monétaire de Strasbourg).

Ce louis a fourni matière aux racontars les plus fantaisistes. Il porte en effet sur le front du buste une petite protubérance, terminée, de haut en bas, par une pointe qui semble être une corne.

Les uns ont cru que le graveur avait agi sur les incitations des amis du cardinal de Rohan qui était évêque de Strasbourg, d'autres ont dit que le graveur avait été gagné par le comte d'Artois.

Tout cela est bien improbable. Le cardinal de Rohan, arrêté le 15 août 1785, à l'occasion de l'affaire du collier, et acquitté par l'arrêt du parlement en date du 31 mai 1786, avait tout à craindre de la colère et de l'indignation de la reine. Il aurait été singulièrement servi par ses amis par la satire grossière dont on accuse le graveur de la monnaie de Strasbourg.

Quant au comte d'Artois, il est possible qu'il ait commis l'étourderie de signaler le premier en haut lieu la prétendue allusion; mais de là à soudoyer un graveur pour lui faire commettre un acte abominable, il y a loin.

Pour moi, dans la prétendue corne, singulièrement placée, puisqu'elle se dirige de haut en bas, je ne vois qu'un accident survenu, sans intention malveillante, lors de la confection du coin.

Quoi qu'il en soit, le louis dit à la corne, de 1786, n'est pas rare. J'en ai eu plusieurs exemplaires entre les mains; il se trouve dans toute collection un peu complète.

Dans la vente de la collection Dassy en 1869, il a été vendu 49 francs avec un autre louis semblable, frappé à Paris en 1787.

Un autre a figuré en juin 1878 dans la vente Jarry, il a été adjugé moyennant 35 francs.

Si le collaborateur S. LT. le désire, les marchands de monnaies et médailles le lui procureront assez facilement et en peu de temps, au prix de 35 à 40 francs.

DE LARCHE.

— Encore une question à consigner à la porte de l'*Intermédiaire*, en renvoyant le questionneur à Monnaie scandaleuse, VII, 523, 603, 632, 665 et XIV, 161.

A. D.

—

**Parodies du théâtre d'A. Dumas** (XIX, 717). — Une rectification d'abord.

Mettre à *Angèle* la brochure : *Angèle, drame de M. A. Dumas, vengé des critiques de ses détracteurs.* 1834. In-8, 8 p. Le titre a été estropié dans la note de l'*Intermédiaire* du 10 décembre.

A ajouter aux renseignements donnés dans cette note :

1. *Messaline à l'auteur de Caligula,* anonyme. 1838. In-8, 8 p.
2. *Caligula, pot-pourri,* par Romain Duclacoir. 1838. In-18, 32 p.
3. *Un drame à trente-six soirées,* article anonyme. *Charivari,* 24 novembre 1845. Il s'agit du *Comte de Monte-Cristo,* qui n'avait encore paru que sous la forme du roman. L'au-

teur de l'article prévoit ce que le théâtre pourra en tirer.

4. *Le comte de Montefiasco, ou la Répétition générale d'un drame en 30 actes et 100 tableaux*, par Desforges et Clairville. Théâtre de la Porte Saint-Martin, 3 avril 1847. Publié in-8, 20 p. Parodie anticipée, d'après le roman.

5. *La Conscience, drame en 6 salons, dont 3 pareils, par A. Dumas* (*seul!!!!*), par Léon Bienvenu. Publié dans *Touchatout-Revue*, n° 3, 10 octobre 1868, p. 91-112. Les quelques numéros de cette petite revue contiennent des parodies du *Cadio* de George Sand, des *Faux ménages* de Pailleron, etc.

6. *Fanfan le bâtoniste à la représentation des Mousquetaires, parodie, pot-pourri en 50 couplets*, anonyme. 1846. In-8, 12 p.

7. *Fouyou au Théâtre-Historique, représentation de la Reine Margot, pot-pourri en 14 tableaux*, anonyme, 1847. In-12, 24 p.

8. *Apothéose de M. Dumas à la suite de la représentation de la Reine Margot*, anonyme, 1847. In-8, 4 p. Six couplets.

9. *La Tour de Nesle pour rire, parodie-revue-ballet en 3 actes et 12 tableaux*, par Ern. Blum et Alexandre Flan. Théâtre des Délassements-Comiques, juin 1861. Pièce non publiée.

10. *La Tour de Nesle pour de bon, parodie en 3 actes et 19 tableaux*, anonyme. Théâtre Déjazet, juin 1861. Pièce non publiée.

11. *La Tour de Nesle à Pont-à-Mousson, parodie-vaudeville en 3 petits actes et 6 grands tableaux*, par Th. Cogniard et Clairville. Théâtre des Variétés, 30 mai 1861. Publié in-18, 49 p.

12. *Madame Barbe-Bleue, ou la Tour des dames, imitation en 6 tableaux de la Tour de Nesle*, par M. Treize-Etoiles. Théâtre des Folies-Dramatiques, 18 juillet 1832. Pièce non publiée.

HENRI MOUHOT.

—

**A Succi et autres jeûneurs** (XIX, 735). — Nous recommandons, pour faire suite à l'article de A. D., la lecture du chap. 3 (p. 339) du *Traité de Primerose sur les erreurs vulgaires de la médecine*, avec des additions par M. *de Rostagny*. In-8, à Lyon, chez Jean Ceste. M.DC.LXXXIX.

Dans ce chapitre intitulé : *De ceux qui peuvent vivre plusieurs mois et plusieurs années sans manger*, on lit :

Albert le Grand assure avoir observé un homme mélancolique qui vequit sept semaines en ne beuvant qu'un peu d'eau de deux jours l'un. — Quelques graves auteurs raportent (*sic*) avoir vu en Espaigne une fille qui était parvenue à l'âge de 22 ans sans prendre autre nourriture que de l'eau toute pure. D'autres assurent la même chose d'une fille débauchée en Languedoc qui demeura 3 ans sans manger; selon des auteurs dignes de foi, il y en eut une autre dans Spire, en Allemagne, qui vequit aussi 3 ans en assez bonne santé ne vivant que *de l'air qu'elle respirait* (*!*). — Le célèbre Conciliateur (*?*) fait le récit d'une femme de Normandie qui demeura 18 ans sans manger et d'une autre qui vequit 36 ans de la même manière. Mais ce qui me semble encore plus surprenant, c'est qu'au rapport de Hermolan Barbaro, le pape Léon X et plusieurs princes firent observer, sous bonne et fidèle garde, un prêtre dans Rome qu'on disait ny manger ny boire. Et en effet on le garda à veuë d'œil durant plusieurs années sans lui avoir vu avaler quoi que ce fût et qu'il passa de la sorte 40 ans.

Bien plus, à la page 351 du même chapitre, le jeûne prolongé est considéré comme un remède, puisque

On fait récit d'une jeune fille allemande qui par un jeûne assidu de 3 ans se guérit d'une grande maladie causée par une extrême cacochymie, dont l'humeur était douce, bénigne et lente, aimant l'oisiveté et presque toujours endormie.

EMM. M.

—

**Demandé à ce que** (XIX, 737). — *Demander à ce que* est certainement un barbarisme, *Demander que* est seul français. Cette forme vicieuse s'est probablement introduite par analogie avec la forme correcte : *consentir à ce que*. Mais *demander*, étant actif, ne peut être suivi de la préposition *à*, si ce n'est devant un infinitif.

Une tournure semblable et également mauvaise tend à s'introduire dans la langue; c'est : *de manière à ce que*, ou *de façon à ce que*. « Les moyens sont combinés de manière *à ce que* tel résultat se produise »; voilà une phrase qu'on entend et même qu'on lit tous les jours, au lieu de : « De manière à produire tel résultat. » Les écrivains, même les plus châtiés, n'échappent pas à la contagion. Ainsi, dans un article de M. Renan, sur les Origines de la Bible (*Revue des Deux Mondes*, 1er décembre 1886), j'ai lu avec stupeur le passage suivant : « Quand un homme frappe son esclave ou sa servante avec un bâton, *de façon à ce qu'ils meurent* sous sa main, il sera puni » (p. 525). La même faute se retrouve dans un article du même auteur (*ibid.*, 15 décembre 1886).

DICASTÈS.

— Je n'hésite pas à confirmer la mauvaise impression du *Vieux Chercheur* à l'aspect de cette forme de langage désagréable, et dont l'incorrection grammaticale me choque aussi bien que lui. Mettons à côté de cette fâcheuse expression celle-ci encore très répandue : *On demande après vous ;* ajoutons-y cette autre : la *clef est après la porte*, et ayons toujours le courage (peut-être malheureux) de faire la chasse au solécisme et au mauvais

goût, sous quelque plume qu'ils se rencontrent,
(Nîmes.) Ch. L.

— C'est une faute de français, comme on en fait chaque jour, même dans la *Revue*. Je ne parle pas du journalisme, bien entendu, où l'on parle plus souvent le nègre que la langue française. G. C.

— *Demander à ce que* est du pur charabia. Ce doit être un horrible mélange des deux expressions : *demander à* (« il demande à entrer ») et *tenir à ce que* (« je tiens à ce qu'il vienne »). Il est évident que le romancier en question devait écrire : « Cette femme aurait *demandé que* mademoiselle Avril ne fût point si assidue. » J.

—

**Louise Chably, l'héroïne du 6 octobre 1789** (XIX, 737). — Lors de l'envahissement de Versailles par les femmes de Paris sous la conduite de Stanislas Maillard, une d'elles que le *Moniteur* et les récits du temps nomment Louison Chabry (et non Chably), jeune ouvrière en sculpture, âgée de dix-sept ans, fut chargée de porter la parole. Présentée avec onze de ses compagnes par Mounier, président de l'Assemblée nationale, et admise devant le roi, elle s'exprima, suivant les uns, en très bons termes sur les malheurs du temps, et, suivant les autres, elle ne put proférer que ces mots : Du pain! et tomba évanouie; cet évanouissement est admis par tous. Secourue et revenue à elle, elle voulut baiser la main du roi, mais le monarque, qui déplorait avec émotion les malheurs des circonstances, l'embrassa et lui dit avec bonté qu'elle en valait bien la peine, et la députation se retira en criant : Vive le roi! Revenue près de la multitude attroupée sur la place, elle fit le rapport de sa visite, mais on refusa de la croire; on les accusa d'avoir vendu leur témoignage pour de l'argent et on leur fit subir de mauvais traitements. En vain voulurent-elles se justifier de l'imputation en s'offrant à toutes les recherches; déjà même deux de leurs accusatrices leur avaient passé des jarretières au cou pour les pendre au premier réverbère, lorsqu'elles furent sauvées par le secours de Babet Lairot et de la femme Leclerc, factrice de bureau, aidées de deux gardes du corps.

Je n'ai rien trouvé sur la suite donnée à la plainte de Chabry père, ni sur la destinée de sa fille; mais on voit qu'elle l'avait échappé belle. A. D.

—

**Le château de Bonnivet** (XIX, 738). — La dernière héritière de l'amiral Bonnivet fut Marie de Gouffier, qui épousa, en 1771, le comte de Choiseul, et c'est à la suite de cette union que celui-ci prit le nom de *Choiseul-Gouffier*.

Le château de Bonnivet paraît avoir appartenu à la famille Gouffier jusque vers le milieu du XVIII$^e$ siècle (voir La Chesnaye-Desbois, t. IX, édit. de 1866, col. 503); mais j'ignore s'il a fait partie de la dot de madame de Choiseul-Gouffier. W.

—

**La petite-fille du chevalier d'Assas** (XIX, 739). — Signalons d'abord une erreur dans la question : il n'y a pas eu de petite-fille du chevalier, par la raison qu'il est mort célibataire; il peut être question d'une nièce ou petite-nièce; nous y reviendrons tout à l'heure.

C'est au profit d'un frère du chevalier d'Assas que fut établi le titre de la pension, qui est encore aujourd'hui payée à un représentant de la famille. La pension fut accordée par Louis XVI, suivant brevet à la date d'octobre 1777 (ministère du trésor), au nom de ce frère, François, baron d'Assas, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment d'Auvergne, ainsi qu'à ses deux fils : Jean-Charles-Marie, et Jean-François, ces deux derniers, par conséquent, neveux du chevalier. Le brevet constitue « *une pension perpétuelle et* « *héréditaire de* 1,000 *livres*, à laquelle sont « affectés les fonds de l'extraordinaire « des guerres, courant à partir du 28 oc- « tobre 1777 et partagée en trois parts :

« La première, de 400 livres, à Fran- « çois, baron d'Assas;

« La deuxième, de 300 livres, à Jean- « Charles-Marie;

« La troisième, de 300 livres, à Fran- « çois-Marie.

« Ce partage n'aura lieu que durant la « vie du père et de ses deux fils; et, après, « la pension passera à l'aîné des descen- « dants mâles du père.

« A l'extinction de ceux-ci, les filles, « issues en ligne directe du père, auront « le droit d'en jouir; l'ordre qui s'obser- « vera entre elles, pour la succession, « sera celui de primogéniture; à la mort

« de la dernière, la pension sera éteinte « et supprimée. »

Elle ne fut que momentanément suspendue par la Révolution, et fut rétablie peu après par un mouvement patriotique très prononcé.

La descendance de d'Assas est considérable; elle a constitué plusieurs branches et a été ininterrompue jusqu'à ce jour.

Le titulaire actuel de la pension (de mille francs) est M. Marie-Philippe Fulcrand, marquis d'Assas, né en 1819, marié à mademoiselle d'Espous, de Montpellier; — il a vécu pendant quelque temps dans cette dernière ville et habite actuellement Paris.

La religieuse qui aurait exceptionnellement, et en dehors des dispositions ci-dessus, obtenu en 1791 une pension ou subside (probablement précaire et personnel), paraît être Louise d'Assas, de la branche d'Assas Peyregrosse, qualifiée dans les actes généalogiques de religieuse ursuline.

Voir, pour plus amples informations : 1° une notice très considérable dans la *France protestante de Haag*, 2e édition, t. V, col. 116 et suiv.;

2° Les *Tablettes militaires de l'arrondissement du Vigan*, par Arman, p. 471. (Nimes.) CH. L.

— L'Assemblée nationale a fait erreur: le chevalier d'Assas ne s'est pas marié. La « demoiselle » dont il est parlé dans le *Tableau des secours accordés le* 20 *avril* 1791, était d'une autre branche que le chevalier, de la branche des d'Assas de Peyregrosse; elle s'appelait Louise; née au Vigan le 17 septembre 1742, elle entra au couvent des Ursulines, et elle fut le dernier représentant de cette branche de Peyregrosse.

Je prends ces renseignements dans la *France protestante*, 2e édition. La généalogie des d'Assas y est faite avec une parfaite exactitude par M. Ferdinand Teissier, archiviste du Vigan, aujourd'hui en résidence à Nimes, rue du Cyprès, 22, qui connaît comme pas un les archives de cette partie du département du Gard. C. D.

—

**Sur le voyage en Normandie du chancelier Seguier** (XIX, 739). — C'est en 1639 que P. Seguier fut chargé par le cardinal de Richelieu de réprimer la révolte des *nu-pieds*. « Je viens à Rouen, disait-il en « interdisant au clergé et à la magistra« ture toute intervention miséricordieuse, « je viens non pour délibérer, mais pour « prononcer et exécuter les choses dont « j'ai été d'avis. » Et il répondait au capitaine des gardes Picot qui demandait à voir l'arrêt avant de l'exécuter : « L'arrêt est au bout de mon « bâton. » Alors que les nombreuses exécutions qu'il commanda eurent lieu sur sentences verbales, on ne concevrait pas en effet qu'il eût rédigé le récit de son voyage en Normandie et qu'il en eût autorisé la publication. De retour en mars 1640, il reçut le cordon du Saint-Esprit, mais on doit ajouter qu'il protesta contre les pillages dont cette révolte fut le prétexte et qu'il refusa la donation que Louis XIII lui avait faite de toutes les terres vagues comprises dans le pays qu'il venait de *pacifier*. Il fit partie de la commission qui condamna par contumace le duc de La Valette à mort et de celle qui prononça sur le sort de Cinq-Mars et de Thou. Plus tard, il opina pour la mort dans le procès Fouquet. Si donc il peut être considéré comme l'ami et le protecteur des lettres, il doit être sévèrement jugé comme politique et comme chef de justice. A. D.

—

**Une accusation** (XIX, 740). — Dans le passage cité de M. Henry Havard, plusieurs points sont soulevés qui exigeraient chacun une analyse attentive. Si par les « idiomes qui tendaient à disparaître et n'étaient plus parlés », l'écrivain entend faire allusion à la renaissance de la langue provençale, sa proposition est pour le moins fort exagérée. Ce ne sont pas les efforts des félibres qui ont pu seuls conférer un renouveau de vitalité à cette langue ni une large extension populaire. Tout au plus lui ont-ils donné une plus énergique conscience d'elle-même et conquis pour elle des sympathies dans le monde lettré. En retournant l'argument, on pourrait affirmer que c'est au contraire la profonde persistance de cet idiome qui a éveillé l'idée d'une pareille restauration et qui explique son succès. — Quant au dialecte alsacien, nul sans doute plus que l'auteur de la question ne serait à même d'exposer une opinion raisonnée. Tout chauvinisme mis à part, il est permis de douter que, « depuis 1850 » notamment, l'*alsacien* se soit fortement « retrempé à la littérature bien vivante d'un grand pays voisin ». Il est peut-être difficile d'établir matériellement

une proposition de cette nature; toutefois, on devrait bien, ce me semble, fournir quelques faits à l'appui sur quoi la discussion pourrait utilement s'ouvrir. C'est ce qu'on néglige de faire. *A priori*, l'influence de la littérature allemande peut être hardiment niée. En effet, elle se serait surtout exercée sur les classes lettrées; or, dans la période en question, l'aristocratie et ce qu'on est convenu d'appeler en province « la société » parlaient généralement le français. Chez les gens d'une certaine éducation et parmi les professions plus ou moins libérales, la tendance à faire prédominer le français était de plus en plus manifeste. Le dialecte alsacien n'était resté réellement vivace que dans la petite bourgeoisie ou chez les populations rurales. Faute de loisirs pour les uns et pour un motif encore plus radical pour les autres, la littérature allemande proprement dite devait donc rester lettre morte. Quant aux récentes productions littéraires en dialecte alsacien, autant que je puis en juger, ce sont plutôt des amusements linguistiques destinés à un public d'amateurs. Au point de vue philologique, l'allemand n'a pas eu dans ces derniers temps plus d'action sur le dialecte alsacien qui depuis longtemps vit de sa vie propre ou plutôt, satisfait de son honorable passé, meurt de sa belle mort. Si cependant il a subi une influence extérieure quelconque, c'est en ouvrant largement son vocabulaire au français. — La dernière phrase du passage cité paraît un peu plus acceptable. du moins par le vœu qu'elle exprime. Il est permis de regretter en effet que le gouvernement d'alors n'ait pas pris des mesures plus énergiques pour assurer dans l'avenir la prépondérance de la langue officielle. Toutefois, ceux qui savent à quels tenaces et tendres préjugés se heurte une entreprise de ce genre, hésiteront à lui en faire un crime. C'est là un des problèmes qui mettent aux prises deux tendances presque également respectables, et nous savons du reste que la plus logique ne rallie pas nécessairement toutes les sympathies. Quant à dire au juste ce que nous a coûté cette négligence, qui l'oserait? La langue, pas plus que la race, ne soutient à elle seule le patriotisme. Bien des populations parlent le français, qui ne réclament pas pour cela leur annexion à la France. Qui sait, pour ne pas sortir de notre sujet, si, en 1870, les plus énergiques protestations ne se sont pas exprimées précisément dans une langue d'origine étrangère, et si les plus indomptables résistances ne se sont pas produites dans un milieu peu familier avec l'idiome national?

Paul Masson.

—

**L'arbre de Noël, son origine, son ancienneté, sa signification** (XIX, 740). — Les réponses à cette question seront naturellement divergentes, car il n'y a pas de document authentique et précis qui pourrait donner le mot de l'énigme. A défaut de preuve, on peut se hasarder à faire des hypothèses plus ou moins probantes. Voici la mienne.

Ne peut-on pas rattacher l'origine de l'arbre de Noël à la mission de l'Irlandais Columban dans l'Allemanie, en particulier à Tüggen près du lac de Zurich, à la fin du sixième siècle? Cet ardent apôtre fut un terrible iconoclaste. Mais comme les païens de ce pays avaient, ainsi que les Germains du Nord, un culte particulier pour les arbres, surtout pour le sapin, et qu'il fallait désespérer de détruire ces innombrables idoles, Columban aurait eu l'ingénieuse idée de donner un sens chrétien à ce culte traditionnel et indéracinable : de là les arbres de Noël. N'est-ce pas un moyen semblable employé par les Israélites, après la conquête de Canaan, à l'égard des pierres vénérées des vaincus idolâtres?

Cette hypothèse est confirmée par le fait que les premiers arbres de Noël ont paru, au siècle dernier, dans la Suisse allemande, et par cet autre fait, plus ancien de quelques siècles, qu'il en est déjà question dans des légendes allemandes du moyen âge.

C. D.

—

**L'improvisateur César de Pradel** (XIX, 743). — Pradel (Pierre-Marie-Michel-Eugène Courtray de) (et non César), né à Paris en 1787, est mort à Bruxelles le 11 septembre 1857. Après avoir collaboré à quelques vaudevilles, il édita en 1822 comme chansonnier un recueil de chants patriotiques et guerriers, de chansons de table et d'amour sous ce titre : *les Etincelles*, qui le fit condamner à six mois de prison et mille francs d'amende par jugement du tribunal correctionnel de la Seine du 23 mai 1822, confirmé par un arrêt de la cour d'appel de Paris du 11 juillet suivant, comme coupable : 1° d'attaque contre l'ordre de successi-

bilité au trône par la composition d'une chanson intitulée : *l'Orphelin royal;* 2° de provocation au port public d'un signe de ralliement non autorisé, par la composition d'une chanson ayant pour titre : *le Chiffon;* 3° d'outrage aux bonnes mœurs pour les chansons : *les Prémices de Javotte* et l'*Anguille;* 4° enfin d'excitation à la haine et au mépris des citoyens contre une classe de personnes, par la composition de la chanson intitulée : *les Missionnaires*. Comme improvisateur et surtout à partir de 1824, il donna à Paris et en province des séances qui obtinrent un grand et légitime succès. J'y ai assisté à plusieurs reprises et si, peut-être à cause de la difficulté de l'entreprise, je n'ai pas été enchanté de ses tragédies, j'ai du moins été charmé de son esprit et de sa facilité dans les couplets qu'il improvisait et chantait sur les sujets les plus disparates; quelques petits poèmes n'étaient pas non plus sans valeur; j'en ai conservé un recueil, qui prouve la vogue dont il a joui pendant plusieurs années. Mais de tout on se lasse et, malgré ses succès, il est mort dans un état voisin de l'indigence.

On lui doit en outre : des chansons éparses dans différents recueils, un roman historique : *Orlando et Loretta*, l'histoire d'un pavé dans le livre des *Cent-et-Un*, et l'article *Improvisation*, dans le *Dictionnaire de la conversation*.

A. D.

— Où diable l'improvisation va-t-elle se nicher! Le collaborateur C. J. *improvise* en appelant *César* celui qui s'est toujours appelé *Eugène* de Pradel.

Les deux premières éditions du Vapereau donnent une notice sur Pierre-Marie-Michel-Eugène Courtray de Pradel, né à Toulouse en 1784, mort à Wiesbaden, le 11 septembre 1857. Il était bien simple, on le voit, de se renseigner.

Une brochure de 28 pages in-8, imprimée à Roanne en 1840, est entièrement consacrée à Eugène de Pradel et contient les trois pièces suivantes :

1° *La mort d'Absalon*, scène biblique, improvisée sur un sujet donné, dans la soirée publique du 5 novembre 1840, au collège de Roanne, par M. Eugène de Pradel;

2° L'*Inondation de* 1840, poème, lu dans la soirée littéraire donnée sur le théâtre de Roanne, le 8 novembre 1840, par M. Eugène de Pradel, improvisateur français;

3° Les *Plaisirs du collège*, par Eug. de Pradel.

Je souhaite que ce simple renseignement soit utile au collaborateur J. G.

(Roanne.) LOUIS MONERY.

— Je puis fournir un *document* inédit sur une soirée que donna à Nîmes, en 1830, ce célèbre improvisateur. La séance eut lieu dans une grande salle d'étude du collège. Pradel devait improviser une tragédie. On lui donna le sujet : « La mort de Biron. » Il demanda que, pour lui faciliter la tâche, on voulût bien désigner un nom de femme. Crémieux, l'ancien ministre, qui était alors avocat à Nîmes, et qui se trouvait dans la salle, s'écria : « On peut se passer de femme! Voltaire s'en est passé dans la *Mort de César*. » Alors, *illico*, sans une seconde d'intervalle, Pradel répond :

Un profane en ces lieux a dit
Qu'on pouvait se passer de femme;
Ce mot afflige mon esprit,
D'Apollon il m'ôte la flamme.
Ah ! les femmes sans me lasser
Feront le bonheur de ma vie;
Et s'il faut enfin s'en passer,
Je renonce à la tragédie.

Et tous d'applaudir, surtout Crémieux. On donna le nom de Gabrielle d'Estrées. La tragédie fut passable; il y eut quelques remplissages, des parties faibles, mais d'admirables tirades. Et ces flots de poésie, après dix minutes seulement de préparation.

Comme lever de rideau en quelque sorte, Pradel s'était fait la main en improvisant quelques quatrains. En voici un dont on se souvient encore. Un élève de rhétorique donna les rimes : *limites, hypocrites, successeur, censeur*. Un autre dit : Faites le portrait de Molière. Et voici le quatrain :

Molière, de son art reculant les limites
Et des mœurs de son siècle intrépide censeur,
Démasqua les cagots, flétrit les hypocrites;
Mais il n'a pas comme eux laissé de successeur.

Ces renseignements me sont fournis par M. Irénée Ginoux, l'élève de rhétorique de 1830, et qui est aussi poète à ses heures. C. D.

**Sous quel titre générique désigner tous les portraits faits à la main** (XIX, 744). — Ayant une collection semblable, je désigne ce genre de portraits sous le titre générique de Originaux (crayon) ou (sanguine), etc. R.

— On donne le nom d'*estampe* à toutes les gravures imprimées (de l'italien *stampa*). A tous les dessins (au crayon, à l'huile ou autres) qui ne sont pas des portraits, on peut donner le nom général de *composition*. Mais pour les portraits, qui comportent bien rarement une composition, il faut se résigner à ne pas leur donner une appellation commune, et à les diviser en portraits gravés, portraits peints, etc. J.

**Henry Forbes** (XIX, 745). — Ce collectionneur doit appartenir à la famille de M. Forbes, ancien ambassadeur d'Angleterre. Il était en cette qualité à Dresde (Saxe), dans les années qui ont précédé la révolution de 1848. G. C.

**Insérer à...** (XX, 9). — La préposition ou particule *in* se traduit en composition par *dans* ou *sur*. Exemple : implanter, incorporer, intailler (dans), imposer, imprimer (sur). — Insérer exprimant l'idée d'introduction, c'est la préposition *dans* qui devrait rationnellement accompagner ou suivre ce verbe. C'est *dans* qu'on attend et que d'ailleurs on rencontre généralement avec insérer. — *Insérer à...* est moins naturel, et il en est peu d'exemples. Est-ce à dire pourtant que c'est une expression incorrecte ou insoutenable? Non. *Insérer au Moniteur*, à l'*Officiel* n'a rien de choquant, et je me sens disposé à l'admettre, à titre de tolérance, si l'on veut. Cela est bien autrement supportable que certaines énormités qui se rencontrent tous les jours sous la plume des journalistes, et même dans la langue officielle.

J'en dirai autant de *entrer* qui, rapproché des formes latines *inire*, *introire*, réclamerait aussi la préposition *dans*. « Le clou *entre dans* le bois; on a dit de Taine, à propos de sa thèse sur les fables de la Fontaine : il est *entré dans* la peau du bonhomme. N'accepte-t-on pas cependant : entrer au Sénat, entrer au théâtre ? Vous dites aussi, régulièrement, réglementairement peut-être : tremper le pain dans le vin, tremper une étoffe dans la teinture. Racine ne s'est-il pas permis cependant, au figuré, il est vrai, et en poésie : Trempa-t-elle *au* complot de ses frères perfides? Je conviens qu'il aurait pu mieux dire.

Pour conclure : j'admets, exceptionnellement si vous voulez, *insérer à*, dans le cas donné; cette construction ne me répugne aucunement.

(Nîmes.) Ch. L.

—Le duc de Broglie n'a pas commis de faute en disant : *Insérer au Moniteur*. Mais on ne pourrait pas écrire : *insérer à*, sans article. C'est ainsi que l'on dira très bien : « On lit *au* livre de la Genèse », ou encore : « Cette loi se trouve *au* Digeste », tandis qu'il ne serait pas français de dire : « On lit *à* Virgile, *à* Racine. » On ne pourrait même pas dire : « On trouve *à* l'Enéide, *aux* Plaideurs. » Cependant il me semble que : « Je trouve *aux* Géorgiques le vers suivant » serait correct. D'où il suit que la préposition *à* ne doit être employée comme synonyme de *dans* que lorsque son régime implique une idée de collection : il en est autrement lorsqu'il désigne un ou plusieurs objets pris individuellement. Dicastès.

## TROUVAILLES et CURIOSITÉS

**Les modernes imitateurs d'Horace.** — Je continue aujourd'hui, d'après le relevé fait au hasard de mes lectures, la série des imitations inspirées à quelques-uns de nos écrivains français *contemporains* par les poésies d'Horace (voyez XIV 668; XVII, 221; XVIII, 510). Ces notes se rapportent toutes au premier livre des Epîtres.

*Est mihi purgatam crebro qui personet aurem:*
*Solve senescentem maturè sanus equum, ne*
*Peccet ad extremum ridendus et ilia ducat.*

(L. I, Ep. 1.)

Quant à moi qui, jusqu'à présent, n'ai eu qu'à me louer de la jeunesse, je n'attendrai pas qu'elle me crie : « Arrière, bonhomme, laisse-nous passer ! » Je sors de la lice pendant que j'ai encore la force de m'en éloigner.

Béranger (*Préface*).

*Nullius addictus jurare in verba magistri.*

(*Ibid.*)

Nul n'a moins tenu que lui (Victor Cousin) à ce qu'on jurât sur ses paroles.

Damiron (*Histoire de la philosophie du XIX*e *siècle*).

*Est quadam prodire tenùs, si non datur ultrà.*

(*Ibid.*)

On peut approcher d'un but auquel on ne saurait toucher.

Senancour (*Rêveries*).

*Dimidium facti, qui cœpit, habet.*

(Ep. 2.)

Pour faire le tour du monde, c'est avoir fait le quart du chemin que d'avoir descendu son escalier.

Alph. Karr (*Voyage autour de mon jardin*).

*Sincerum est nisi vas, quodcunque infundis, [acescit.*

(*Ibid.*)

Tout s'aigrit dans un vase aigre.

Michelet (*Révol. franç.*, IX, 4).

*Quo semel est imbuta recens, servabit odorem Testa diù.* (*Ibid.*)

L'amour peut subsister longtemps après l'objet ou les qualités qui l'ont fait naître, comme un parfum qui n'abandonne pas le vase où la liqueur a séjourné.

Jules Simon (*le Devoir*, 2ᵉ partie, ch. 3).

*Si fortunatum species et gratia præstat,*
*Mereemur servum qui dictet nomina, lævum*
*Qui fodicet latus, et cogat trans pondera dex- [tram*
*Porrigere: « — Hic multum in Fabiâ valet; [ille, Velinâ:*
*« Cuilibet hic fasces dabit, eripiet que curule*
*« Cui volet importunus ebur. Frater, Pater, [adde:*
*« Ut cuique est ætas, itâ quemque facetus [adopta. »*

(Ep. 6.)

— Dieu! quel homme assommant! — Ah! [tâche de lui plaire:
Il pourra te donner bien des voix... un notaire!
— Ceux-là? — Profond respect! deux énormes [rentiers!
Ils ont six électeurs chacun pour héritiers.
— Ce grand? — Un vrai trésor! Il commande [aux suffrages
Du canton le plus riche... au moins douze vil- [lages!
— Paul? — C'est un avocat, l'orgueil de la cité;
S'il était plus voleur, il serait député.
. . . . . — Et Marc? — Homme de bien!
Grande chance pour toi si tu flattes son chien.

J. A. Estienne (*la Petite ville en élections*).

*Excepto quod non simul esses, cætera lætus.*

(Ep. 10).

Tout me plaît ici, hormis votre absence.

Rœderer (*les Charmes de la campagne*).

Tout est bien ici, hors que vous n'y êtes pas.

Sainte-Beuve (*Lettre à J.-J. Ampère*).

*Tamen illic vivere vellem*
*Oblitus que meorum, obliviscendus et illis.*

(Ep. 11.)

Ne t'en va pas comme l'ami oublieux qui veut [qu'on l'oublie.

Ch. Nodier (*Amélie*).

Ivre de chants d'oiseaux et de parfums de roses,
Il complétait son âme, oublieux, oublié.

Th. de Banville (*la Voie lactée*).

Je croyais à l'amour, à l'homme, à son sourire,
Mais je vois, — car, hélas! le bandeau se dé- [chire,
Le monde tel qu'il est: oubliant, oublié.

Honoré Bonhomme (*A travers les buissons fleuris*).

*Cœlum, non animum mutant, qui trans mare [currunt.*

(*Ibid.*)

J'ai changé de ciel, mais j'ai emporté avec moi mes fantastiques songes et mes vœux immodérés.

Mᵐᵉ de Krüdner (*Valérie*).

Non, celui que l'amour a rempli de sa flamme,
En changeant de pays, ne change pas son âme.

Brizeux (*les Bretons*, ch. 4).

Chateaubriand s'est souvenu de ce vers, mais il en a pris le contrepied:

— Encore (dit-il) si l'homme ne faisait que de changer de lieux; mais ses jours et son cœur changent.

(*Mém. d'O.-tombe. Départ pour Combourg*).

*Nec lusisse pudet, sed non incidere ludum.*

(Ep. 14.)

Coupons, morbleu! coupons court
Aux erreurs de la jeunesse!

Béranger (*Eloge des chapons*).

Assez! assez! coupons court à temps; c'est bon goût et sagesse!

Sainte-Beuve (*Nouv. lundis*, 25 avril 1864).

Vive la jeunesse! mais à condition de ne pas durer toute la vie.

Lamartine (18ᵉ *Entretien*).

... *Tua res agitur; paries cum proximus ardet.*

(Ep. 18.)

Ma maison est en paille, et j'ai peur quand [celle du voisin brûle.

H. Murger (*les Vacances de Camille*).

*Vina ferè dulces oluerunt mane Camenæ.*

(Ep. 19.)

Oui, trouvères et troubadours
Sablaient force champagne.

Béranger (*les Troubadours*).

*O imitatores, servum pecus!*

Quelques imitateurs, sot bétail, je l'avoue.

Alf. de Vigny (*Stello*).

La dernière série contiendra les imitations tirées du second livre des Epîtres — et de l'*Art poétique*.

Joc'h d'Indret.

*Le gérant:* Lucien Faucou.

Paris. — Imp. de Ch. NOBLET, 13, r. Cujas. — 1887.

*Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.* *10 février 1887.*

XX^e^ Année. — N° 450.

Cherchez et vous trouverez.




Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *IV^e^ année.* — N° 75.

# L'Intermédiaire

## DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)



## *QUESTIONS*

**Sur le mot siffleur.** — Que peut bien vouloir dire, dans un document du XVII^e siècle, rédigé par un conseiller à la Cour des aides qui venait d'obtenir une dispense d'âge, le mot que je vais souligner ? « Donné 100 livres à celluy qui en poursuivoit l'obtention; mon *siffleur* a eu 60 écus... » Le mot *siffleur* est très lisiblement écrit et il est impossible de le confondre avec le mot *souffleur*. D'ailleurs que viendrait faire ici un souffleur ? Trévoux ne dit rien sur le siffleur du XVII^e siècle, et si l'*Intermédiaire* imite son silence, il faudra plaindre le grand curieux qui signe

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Quel est le pape qui défendait de parler des comètes ?** — Dans sa poésie *le Cid exilé* de la *Légende des siècles*, Victor Hugo a écrit ces deux vers :

*Le roi ne veut pas plus qu'on nomme le héros,*
*Que le pape ne veut qu'on nomme la comète.*

De quel pape Hugo veut-il parler et à quelle comète fait-il allusion? Quelles sont les prohibitions et décisions ecclésiastiques qui peuvent fournir une base historique au dernier vers ? J.-B.

—

**De l'abjuration pour cause d'avancement militaire en France au XVIII^e siècle.** — J'ai soutenu récemment une polémique avec un très savant, très autorisé et très érudit historien protestant. Cette correspondance avait pour sujet l'énoncé de la question que je pose devant le tribunal international de l'*Intermédiaire*. On m'a reproché jadis—il y a tantôt deux ans, c'est de l'histoire ancienne pour l'*Intermédiaire* qui a pour devise « En avant! » — d'avoir posé, à propos de servitudes de passage, une question de droit pur, ressortissant des patrocines d'un avoué ou des dossiers d'un avocat. Je n'ai garde de retomber en telle peccadille, et la question que je soumets aujourd'hui à mes collaborateurs n'a aucun rapport avec ces estimables paperasses.

Lorsqu'un gentilhomme, noble de naissance ou même un simple officier de fortune, appartenant à la religion réformée, dépassait les grades infimes pour arriver à ceux qui le constituaient officier, ou bien entrait, par droit de naissance, à l'Ecole militaire, mon contradicteur affirme qu'il devait forcément, fatalement, abjurer sa religion, faire acte officiel et extérieur de catholicisme.

J'ai soutenu la thèse contraire; non d'une manière absolue, car depuis la conversion du maréchal de Turenne (1668), après et avant, il y a eu des conversions éclatantes pour cause d'avancement,— celle du célèbre homme de guerre que je viens de citer serait un bien mauvais argument, attendu son âge et ses titres, au moment où il abandonna le protestantisme.

Il y a eu aussi des pressions venues de haut lieu qui ont amené des protestants peu convaincus, et d'ailleurs obscurs, à se convertir pour avancer plus sûrement et plus rapidement. Cela, je ne le nie certes pas : les faits sont là. Mais était-ce une règle absolue, sans exceptions ni réserves, que, dès qu'un soldat protestant passait, par sa valeur ou ses anciens services, au rang d'officier, il ne pouvait avancer dans les grades supérieurs sans faire acte d'abjuration ?

C'est ce qu'affirme mon honorable correspondant : de 1685 à 1789. Je ne puis

me résoudre à le croire sur parole, malgré son incontestable compétence sur toutes questions historiques et protestantes.

Je veux bien croire qu'en certains cas, les officiers protestants qui passaient du grade de lieutenant ou de capitaine dans les grades supérieurs, majors, commandants de forteresses ou de places, colonels, brigadiers-généraux, maréchaux de camp, etc., ne faisaient pas un étalage inutile de leur religion proscrite depuis la Révocation de l'Édit de Nantes et au cours des rigueurs du commencement du XVIIIe siècle; mais l'abjuration était-elle forcée, imposée, de telle façon que l'historien dont je parle ait pu dire, sans risque d'erreur, en parlant d'une famille protestante, dans un ouvrage en cours de publication : « Une partie des membres de cette famille... *abjura* lors de la Révocation, s'éleva peu à peu par la voie des emplois militaires, se distingua dans de hauts grades, et parvint à la noblesse..., tandis que l'autre, plus fidèle aux principes, le paya en restant dans la pauvreté », alors qu'aucun acte d'abjuration connu de lui ni de personne n'a été imposé à aucun membre de cette famille, protestante de père en fils depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours.

Je ne cite aucun nom, il ne s'agit pas de personnes, mais de principes ou plutôt de faits.

Mon contradicteur prétend que l'abjuration, pour avancer dans l'armée au XVIIIe siècle, était « *inévitable* ». Je serais heureux de voir cette question traitée dans l'*Intermédiaire*, et de connaître des exemples authentiques d'officiers protestants parvenus à de hauts grades au XVIIIe siècle, sans avoir abjuré leur religion. Il est évident que, si l'on en rassemble quelques exemples authentiques, la thèse contraire perdra toute sa rigueur.

Cz.

—

**Les lis des rois de France.** — Le *Temps* publiait dernièrement comme *Variétés* un récit historique de M. Jules Claretie, intitulé *l'Expédition du baron de Rullecourt.* C'est « l'attaque de Jersey par cinq « ou six cents Français, enfants perdus « de la patrie, amoureux du danger, de la « mort et de la gloire, et ambitieux d'ajou- « ter, par la conquête, les lis d'or de « Jersey aux lis blancs du roi de France ». Je croyais que les rois de *France* portaient d'azur à trois fleurs de lis d'or, deux en chef, une en pointe. Mais M. Jules Claretie, historien consciencieux, ne saurait avoir écrit au hasard les *Lis blancs du roi de France*. Je demande donc une explication.

E. D. P.

—

**Noms peu connus des habitants de certaines localités françaises.** — On sait bien généralement que les habitants de Paris sont des Parisiens; ceux de Bordeaux, des Bordelais; ceux de Toulouse, des Toulousains, etc.

Mais comment désigner les natifs de Pont-à-Mousson, de Saint-Germain, Tréguier, Meaux ou Rambouillet ? et la liste est loin d'être épuisée ! Ne serait-il pas intéressant de signaler ces curiosités ethnographiques ?

Pont-Calé.

—

**Ligue en Bourgogne.** — Au mois de février 1595, le seigneur de Mareuil fit prisonnier Jacques Chabot, marquis de Mirebeau, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du roi.

Nous faisons appel aux collaborateurs bourguignons pour nous faire connaître le nom patronymique du seigneur de Mareuil.

Lud. Rosamôin.

—

**L'évêque Torné.** — Le n° 278 du *Moniteur universel* (5 octobre 1791) contient la copie d'une lettre des officiers municipaux de la ville de Bourges à M. Montjoie, rédacteur du journal intitulé l'*Ami du Roi*.

Cette lettre répond à un article de M. Montjoie attaquant Torné, évêque constitutionnel de la métropole du Centre. Quel est cet article et quel en est le texte ?

Th. L.

—

**Le bataillon des Marseillais de 1792.** — Les historiens d'aujourd'hui veulent des dates précises, mais, souvent, où les trouver ?

On me demande : « Quand les Marseillais, divulgateurs et propagateurs de la *Marseillaise*, ont-ils passé à Lyon ? Quel séjour ont-ils fait dans cette ville ? »

Les historiens lyonnais sont muets, mais la *Marseillaise* est venue tant soit peu à mon aide; malheureusement pas beaucoup ; c'est-à-dire pas assez.

J'ai répondu provisoirement : « Le ci-devant abbé Antoine Pessonneaux, pro-

fesseur de rhétorique au collège de Vienne, apprenant que les Marseillais s'arrêteraient dans cette ville pour y célébrer la fête de la Fédération, 14 juillet 1792, fit, la veille, un couplet complémentaire pour ses élèves. »

Les Marseillais, qui traversaient la France pour se rendre à Paris, où ils étaient le 10 août, arrivèrent à Vienne, le 13 juillet, au soir, ou le 14 au matin ; ils y passèrent la journée du 14 et, devant une foule immense, chantèrent l'hymne célèbre qui commençait à porter leur nom.

A peine avaient-ils achevé leur dernier refrain, que les élèves du collège s'avancèrent et, devant le bataillon surpris et le peuple viennois dans l'enthousiasme, entonnèrent avec énergie le meilleur des couplets du chant patriotique :

Nous entrerons dans la carrière,
Quand nos aînés n'y seront plus...

Ce fut mieux que des applaudissements ; ce furent des bravos, des cris et du délire.

Les Marseillais avaient un couplet de plus ; de notre côté, nous avons une date certaine.

Pressé de se rendre à Paris, le bataillon dut quitter Vienne le 15 au matin et arriver à Lyon le 15 au soir.

Combien leur fallait-il de jours pour franchir les 500 kilomètres qui séparent Lyon de Paris ? Firent-ils la route à pied ? ou, par le coche de la Saône, se firent-ils conduire jusqu'à Chalon ?

M. Gariel, bibliothécaire honoraire de la ville de Grenoble, croit qu'ils passèrent une semaine à Lyon. Je trouve que c'est beaucoup. Du 22 juillet au 8 août, une troupe armée pouvait-elle faire un si grand nombre d'étapes ?

Quel jour précis arrivèrent-ils à Paris ? Quel séjour y firent-ils ?

A leur retour à Lyon, ce fut Riard de Beauvernois, gentilhomme franc-comtois, chef de légion, qui les reçut ; il les harangua le 2 septembre à la tribune des Jacobins et les conjura de relever le patriotisme des Lyonnais.

Cette allocution eut-elle pour résultat le massacre des officiers de Royal-Pologne ?

14 juillet, 2 septembre, voilà tout ce qu'on peut arracher aux historiens. Pourrait-on avoir des renseignements plus exacts, des dates plus précises, sur le passage des Marseillais à Vienne, à Lyon et à Paris, en 1792 ? A. VINGT.

—

**Les finances de la France au XVI^e siècle.** — Y a-t-il quelque ouvrage qui traite sur les emprunts que le gouvernement français fit à l'étranger dans la seconde moitié du XVI^e siècle ?

Connaît-on également un ouvrage où l'on pourrait trouver le taux de l'intérêt de l'argent à la même époque ?

GERMAIN BAPST.

—

**La Campagne des Mobiles du Puy-de-Dôme, en 1870.** — A-t-il été publié, soit dans quelque journal de l'Auvergne, soit dans quelque revue de la province, ou séparément, sous la forme plus maniable d'une brochure tirée à part, une Relation un peu détaillée de la Campagne des Mobiles du Puy-de-Dôme, en 1871, sous les ordres de leur commandant, le lieutenant-colonel vicomte Hippolyte de Molen-Desaix (mort à Saint-Myon, en Auvergne, en février 1884) ? ULRIC R.-D.

—

**N. de Bruny, directeur de la compagnie des Indes.** — Sait-on où est né, où est mort et quel était le père de N. de Bruny, directeur de la compagnie des Indes, auteur de :

1° Examen du ministère de M. Colbert, Paris, 1774 ;

2° Eloge de Michel de l'Hôpital... Londres (Paris), 1777, couronné par l'Académie ;

3° Lettres sur J. J. Rousseau, Paris, 1780 ? M.

—

**Le « Catalogue humain », d'Emile de Girardin.** — *Ignotus* (M. Eugène Platel), dans son article du *Figaro*, du mercredi 19 janvier 1887, a écrit ceci, en parlant d'un général bien connu :

« Sans aucun doute, il (le général) a chez lui une série de *fiches* par ordre alphabétique, rappelant, en petit, cet étonnant Catalogue humain qu'Emile de Girardin m'a montré. »

J'ai souvent entendu parler du Catalogue-*aide-mémoire* d'Emile de Girardin : il est resté célèbre, même après la disparition du grand publiciste. — Je ne l'ai jamais vu.

Quelqu'un qui aurait été plus heureux, pourrait-il nous dire comment était rédigé ce catalogue : était-il *manuscrit*, ou simplement composé de coupures taillées aux ciseaux dans les journaux de chaque jour ? — De quelle manière et dans quelle

sorte de meuble était-il disposé, dans le vaste cabinet d'Emile de Girardin, dans son superbe hôtel de la rue de Lapeyrouse? ULRIC R.-D.

—

**Les Suites de « Elle et Lui ».** — M. Jules Richard, dans son spirituel et intéressant petit volume, l'*Art de former une bibliothèque*, 1883, pet. in-8°, a écrit ceci (page 115) :

« Il y a encore un joli ragoût de bibliophile dans la réunion de sept volumes sur le cas de mesdames Sand, Colet et d'Alfred de Musset. *Lui et Elle*, *Elle et Lui*, *Lui*, *Eux et Elles*, etc. Parmi les sept volumes qui la composent, trois sont tellement difficiles à trouver qu'une collection complète était affichée cent francs, en 1876, chez le libraire Pincebourde, de la rue Richelieu. » *Sept volumes!* — Je ne connais que ceux de George Sand, de Paul de Musset, de Louise Colet, de M. de Lescure, et le volume de *Eux par Moi*, 1860 (sans autre désignation de nom d'auteur) : cinq volumes en tout. Quels sont donc les titres exacts des deux autres, lesquels, déjà en 1876 (il y a onze ans!), étaient « si difficiles à trouver » ?

ULRIC R.-D.

—

**Newton ou Ampère?** — M. Francisque Bouillier, membre de l'Institut, va publier à la librairie Hachette de *Nouvelles Etudes familières de psychologie et de morale.* On lit dans le *Moniteur universel* du 25 janvier un extrait de ce travail, extrait d'où je détache le récit que voici : « De nos jours Ampère a été un de ces savants d'autant plus distraits qu'ils sont absorbés par de plus grands problèmes. Autour de son nom il s'est formé comme une légende de gaies anecdotes et de distractions propres à égayer la biographie de tous les savants du monde. Dans le feu d'une démonstration, dit Arago, son biographe, il s'essuie le front au tableau avec le torchon plein de craie qu'il tient à la main. Une autre fois, pour ne pas perdre une inspiration soudaine, il s'arrête dans la rue, derrière un cabriolet immobile, et se met à crayonner sur la capote noire des formules algébriques. Mais voilà le cabriolet qui reprend sa course, et, tout éperdu, Ampère court vainement après sa démonstration qui s'enfuit au grand trot. C'est une légende presque populaire que celle des deux chatières qu'il fit faire à la même porte, l'une grande pour la mère, l'autre de moindre dimension pour son petit ». M. Bouillier ajoute en note : « J'ai recueilli ces deux anecdotes de la bouche d'un de ses anciens amis de Lyon. » Par malheur, la dernière de ces anecdotes a été attribuée à Newton, et, ce me semble, bien antérieurement à l'époque où vivait Ampère. Je demande une petite enquête à ce sujet et, au besoin, je réclame le concours de nos bons confrères des *Notes and Queries*.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Tableau d'Albert Durer à indiquer.** — Il existe une gravure française ou flamande portant en légende : *Jacques Mathan sculpsit; Goyaverts excudit* 1615 *et Albertus Durertus decoravit*, 1505. — Elle représente la scène de la Passion en trois parties. Au troisième plan, la sortie de Jérusalem ; au milieu de la foule, Jésus succombe sous le poids de la croix. Au second plan, la mise en croix : Jésus et un larron sont sur le bois, le second larron est hissé au moyen de cordages. Enfin, au premier plan, Jésus dépouillé de ses vêtements, la couronne d'épines à ses pieds; un groupe de saintes femmes assises en rond : Marie, Madeleine, Marthe, etc... Sur le devant, saint Pierre vient de couper l'oreille à un soldat, il est retenu à bras-le-corps par... (?) ; — plus loin, Judas compte des pièces de monnaie. Des personnages à cheval, Caïphe ou Pilate (?)... président à la préparation du supplice. — Evidemment Albert Durer a fait et composé ce tableau. Où est l'original? A Vienne? à Munich? ou dans quelle autre localité? S'il a disparu, y a-t-il une légende sur sa disparition?

M. J.

—

**Question de mobilier.** — On désirerait savoir quel meuble remplaçait notre lavabo actuel au XVII^e siècle? Outre la toilette duchesse, qu'est-ce qui remplaçait ce même meuble sous Louis XV? Où pourrait-on se procurer un croquis de ces différents objets? P. K.

—

**Titre d'une brochure sur la guerre de 1870.** — Quel est le titre d'une petite brochure parue en 1871 ou 1872, et dans laquelle ont été recueillis tous les mots à effet du temps de la guerre, tels que : Pas un pouce... pas une pierre?... Le

titre devait contenir le mot *littérature :* la *Littérature de la défense nationale* (?), la *Littérature française pendant la guerre*(?). Il serait possible que cette brochure ait été publiée à l'étranger, en Suisse ou en Belgique. E. J.

—

**L'encollage des livres à la Bibliothèque nationale.** — J'ai lu, dans je ne sais quel volume de bibliographie moderne (Jules Richard, — Jules le Petit, — ou Edouard Rouveyre), ce fait que la Bibliothèque nationale avait pour habitude, avant de donner les livres, et spécialement les livres *modernes*, à la reliure, de faire *encoller* le papier de ceux qui sont imprimés sur un papier *non collé*, lorsque toutefois ces livres en méritent la peine.

Le fait est-il vrai? Dans ce cas, quel est le procédé employé par les *encolleurs* de la Bibliothèque? Pour les *livres à gravures*, notamment? TRUTH.

—

**Deux anonymes à découvrir.** — En 1840 a été publiée, à Paris, la *Vie du R. P. dom Antoine*, abbé de la Trappe de la Meilleraye, en un vol. in-8, avec portrait. Il résulte de l'avertissement que les deux amis de ce religieux, qui ont rédigé cette biographie, étaient MM. A. C. et M. D. V., qui sont restés cachés sous ces initiales. Quelqu'un de nos confrères serait-il assez heureux et assez obligeant pour nous révéler les noms de ces deux historiens du R. P. Antoine, qui n'était autre que M. Saulnier de Beauregard? Nous lui en serons reconnaissant.

EGO E.-G.

—

**Brochures périodiques.** — A la fin de l'empire de nombreuses brochures parurent périodiquement, à l'instar de la *Lanterne* de Rochefort, modèle du genre, je crois. Je connais : *la Veilleuse, le Lorgnon, la Foire aux sottises, Touchatout-Revue, le Diable à quatre.* Pourrait-on me dire de combien de numéros se compose la collection de chacune de ces petites revues, et m'indiquer les titres des brochures du même genre qui ont pu paraître à la même époque? Par qui *la Veilleuse* était-elle rédigée?

G. SAINT-HÉLIER.

—

**Sur une mazarinade rarissime.** — On me signale une mazarinade que je ne vois citée nulle part, et qui aurait été réimprimée en 1788 (sans nom d'imprimeur, sans nom de ville) sous ce titre : *L'apparition de Mazarin au paysan gascon, après le naufrage, lui racontant ses aventures de l'autre monde, avec l'imprudence de son grand camarade Bernard. Ensemble la chanson d'Harri Bernard et d'Harri Nanon.* Je crois deviner dans *Bernard* le second duc d'Epernon (Bernard de la Valette), et dans *Nanon* la maitresse de ce personnage, Anne de Mauris, souvent appelée Nanon de Lartigue. Quelqu'un connait-il soit l'édition originale, soit la réimpression de 1788? Quels détails peut-on me donner sur la mazarinade, qui doit être d'origine agenaise? UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Bibliographie de la presse.** — Un journal, intitulé : *Promenades de ville et de campagne*, a paru chez Ogier, à Paris, avec l'annonce suivante :

« Chaque numéro, composé de 48 pages in-8, paraît le premier de chaque mois, à partir du 1er décembre 1808. »

Le no 2 a paru le 1er janvier 1809.

Combien ce journal a-t-il eu de numéros et par qui était-il rédigé?

M. Hatin n'en parle pas. SUS.

---

## RÉPONSES

**Origine du mot « sot »** (XIII, 608, 658; XX, 42). — Pourquoi lire *ordine secunda* au lieu de *ordine tertia*, *c* étant la troisième lettre non pas du mot *Scottus*, mais de l'alphabet? *Alphabetum* (Tertull.) = *ordo litterarum* (Cic.). H. H.

— Dans la phrase citée par V. D., *litterula quæ est ordine tertia*, le mot *ordo* s'applique non pas à la place que la lettre occupe dans ce mot (on aurait dit *locus*), mais au rang (*ordo*) qu'elle occupe dans l'alphabet : *a, b, c.* C'est donc bien *tertia* qu'il faut lire. PIG.

—

**Les prétentions nobiliaires de Sainte-Beuve** (XVIII, 36, 91, 143, 169, 458, 489). — On peut voir à ce sujet l'*Annuaire de la noblesse de France*, par Borel d'Hauterive, 1870, vingt-septième année, p. 224.

C. P. V.

—

**Les collections bizarres** (XVIII, 73, 268, 459, 584). — « Le lieutenant général de la police, Sartine, avait un faible incroyable pour les belles perruques bien frisées, bien poudrées, etc. La collection de ses perruques, tant in-folio qu'in-quarto, in-12, grand et petit format, les unes plus carrées que les autres, se montait à soixante ou quatre-vingts pièces, du plus bel échantillon et du meilleur faiseur. » (*Correspondance secrète*, t. X, p. 289.) Voir, sur la même question, l'*Intermédiaire* lui-même, à la rubrique : « La collection de chaussures historiques de J. Jacquemart » (XV, 645, 699, etc.).

PONT-CALÉ.

— Un bibliographe allemand, le docteur Græsse, cite, dans son *Trésor des livres rares* (6 vol. in-4), un amateur saxon qui s'était efforcé de former une réunion aussi complète que possible d'instruments de pénitence, disciplines, haires, cilices.

On se souvient encore d'un bibliophile des plus fervents qui vivait à Paris il y a quarante ou cinquante ans, et qui n'admettait dans sa bibliothèque que des livres imprimés en caractères gothiques, par conséquent mis au jour pendant le quinzième siècle ou dans les commencements du seizième.

I. V.

— Un collégien commença vers 1850 une collection de plumes de fer. Il la continue encore.

— Un maniaque fait collection des portraits à lunettes.

— Un royaliste recherche les caricatures contre la Restauration, non pour en faire collection, mais pour les brûler.

— On raconte que l'un des collectionneurs des boutons de l'armée française a dépensé des sommes considérables en fouilles sur les champs de bataille où avaient combattu les régiments de la République et de l'Empire, dont les boutons manquaient à sa collection.

— Un érudit collectionne les boutons de manchettes patriotiques modernes.

— Un peintre recherche les couvercles de bassinoires.

— Un critique littéraire rassemble les autographes des membres de l'Académie française, renfermant une faute d'orthographe.

— Un joueur ruiné par le jeu rassemble un type de tous les jeux de cartes connus.

— M. Xavier, ancien propriétaire de la librairie anglaise de la rue de la Banque, avait fait collection depuis 1810 de tous les portraits de Napoléon; il en avait réuni, dit-on, plus de 20,000 différents : ils ont été vendus il y a deux ans à l'hôtel Drouot.

GERS.

—

**Le roi de Narsingue** (XIX, 34; XX, 42). — Louvois, dans une lettre adressée à Courtin, en 1677, au sujet du second échec du prince d'Orange, devant Charleroi, s'exprime encore en termes dédaigneux sur l'ingénieur qui avait tracé le retranchement et l'accuse d'avoir étudié sous celui du roi de Narsingue. Cette royauté éphémère ne ressemblait-elle pas un peu à ces personnages, plus ou moins fabuleux et grotesques qui, pareils au roi de Garbe, au roi Hugon et au roi Pétaud, vivaient assez dans quelques souvenirs pour que l'on pût évoquer, de temps à autre, leur légende? Nous le croyons d'autant plus que le titre de l'ouvrage publié chez Christofle-Couchard en 1612, et qui semble être une facétie, confirme nos prévisions.

EGO E.-G.

—

**La famille de Charlotte Corday** (XIX, 131, 191, 212, 239, 746; XX, 17). — M. J. Taschereau, pages 375 à 377 de son *Histoire de la vie et des ouvrages de Pierre Corneille*. Paris, Pierre Jannet (*Biblioth. elz.*), a donné trois tableaux généalogiques, fort intéressants :

1° Descendance directe de Pierre Corneille ;

2° Descendance de Pierre Corneille, l'aîné des fils du grand Corneille ;

Et 3° (le seul de ces tableaux qui nous intéresse ici) : Descendance de Jacques-Adrien de Corday, arrière-petit-fils du grand Corneille (et grand-père de Charlotte de Corday).

ULRIC R.-D.

— J'ai eu l'honneur de voir, il y a cinq ou six ans, à Villers-sur-Mer (Calvados), une famille de Corday, propriétaire d'une villa sur la route de Trouville, et qui descendait directement de la famille de « l'Ange de la Révolution ».

TRUTH.

—

**Les dessins de Victor Hugo** (XIX, 296, 406, 496, 532, 589, 652, 715). — On sait qu'il y a un an, à pareille époque, M. Ballande organisa au foyer du théâtre des Nations le Musée Victor Hugo. Les portraits, les autographes et les compositions

de toute nature, tableaux, gravures, dessins et illustrations, en un mot tout ce qui se rattachait de près ou de loin à l'œuvre du poète, avaient servi à constituer cette collection unique. Le catalogue, rédigé par Emile Max et Fernand Bournon, se trouve aujourd'hui au rabais. Il suffit de le consulter pour y voir une liste encore incomplète, sans doute, des dessins originaux ou gravés du maître. On en a encore omis quelques-uns dans les communications, pourtant nombreuses, faites sur ce sujet. Pour ma part, j'avoue, en toute sincérité, que j'y ai trouvé réponse à une question déjà posée en partie dans notre recueil sur les *Parodies de Victor Hugo*. PONT-CALÉ.

— Je ne sais si l'*Intermédiaire* a signalé une *Vue du beffroi de Lierre près Bruxelles*, très beau dessin à la plume d'une grande sûreté de main, qui a été reproduit dans un des premiers volumes de l'*Illustration*, — peut-être même dans le premier. Je n'ai pas sous la main la collection, mais je vois d'ici ce dessin, qui occupe la partie supérieure du verso de la dernière page d'un numéro.

A. ARNOULT.

— Le *Musée universel*, journal illustré dirigé par M. Victor Champier, a publié en 1877 un dessin, gravé sur bois d'après une aquarelle de Victor Hugo, représentant une vieille maison de Genève, connue sous le nom de *maison des drapeaux*, et actuellement démolie.

Dans le même numéro se trouve le croquis d'une vieille maison de Blois, gravé comme le premier par Méaulle, d'après un dessin de Victor Hugo.

M. D'A.

—

**L'Aimable Faubourien** (XIX, 297, 406). — L'*Aimable Faubourien* était vendu dans les rues par des crieurs qui beuglaient en annonçant son titre : « Vendu par la crapule et acheté par les honnêtes gens. »

Il avait choisi pour épigraphes :

La grande populace et la sainte canaille
Se ruaient à l'immortalité.

AUGUSTE BARBIER.

Ce peuple qui, sur l'or jonché devant ses pas,
Vainqueur, marchait pieds nus et ne se bais-
[sait pas.

HÉGÉSIPPE MOREAU.

D'après la Bibliographie de la Presse, par Eugène Hatin (1866) et la Presse parisienne, statistique de tous les journaux de 1848, par Henri Izambard (1853), l'*Aimable Faubourien* eut *sept* numéros.

La *Conspiration des poudres*, — journal fulminant démocratique-socialiste, n'eut qu'un numéro daté du 4 juin 1848. — Gérant: P. Sony; collaborateurs : Ch. Trouveur. F. Vidal. Bureaux : rue Mazarine, 36. — Le nom de Delvau n'est pas imprimé.

Ce numéro unique est rare, il se vend de 5 à 8 francs en librairie.

G. SAINT-HÉLIER.

—

**Marquise de la Carte** (XIX, 485, 573, 718). — Arsène Houssaye, dans ses *Confessions*, confirme qu'elle était fille du sculpteur Bosio. M. D'AUT.

—

**Collaboration conjugale des femmes** (XIX, 645, 698, 722, 748; XX, 20, 42). — Je lis dans la *Revue politique et littéraire* (Revue bleue), numéro du 1er janvier 1887, p. 32 :

« Mme Michelet vient d'être nommée, par décret spécial, officier d'instruction publique. On sait qu'elle a été la fidèle collaboratrice de l'illustre historien dans les derniers temps de sa vie; elle publie ses *Souvenirs*, et, tout récemment, elle annonçait une réédition de ses œuvres. A propos de Mme Michelet, on a recherché quelles femmes, depuis la fin du dix-huitième siècle et parmi les contemporains, avaient pris leur part des travaux de leurs maris. On a cité Mme Roland. On eût pu citer Mme Edgar Quinet, Mme Littré, Mme Jane Dieulafoy, etc., sans parler du ménage Ancelot, dont M. Jules Simon racontait dernièrement la visite académique chez Victor Cousin.

En feuilletant les *Bas-Bleus* du terrible Barbey d'Aurevilly, on retrouverait peut-être d'autres noms encore. On n'y trouverait pas sans doute celui de Mme de Chateaubriand, qui s'intéressait sans doute aux ouvrages de l'auteur de *René*, mais d'une façon qui lui était particulière. C'était une manière de se venger des torts de son époux. Comme Chateaubriand était fort vaniteux, quand il venait d'écrire une page qu'il sentait belle, il courait la lire à sa femme. Rarement celle-ci manquait d'éclater de rire. Chateaubriand devenait furieux, puis, rentré en lui-même, relisait sa page, la corri-

geait, l'achevait. Cette collaboration n'en valait-elle point une autre? »

*P. c. c.* : Un Guépin.

—

**Catalogues de bibliothèques non vendues** (XIX, 648, 723; XX, 21, 43). — Bibliothèque alsatique. Catalogue des livres, manuscrits, dessins, gravures, cartes, autographes de feu M. F. C. Heitz, imprimeur-libraire. Avec notice préliminaire par Rod. Reuss. Strasbourg, 1868. In-8, 335 p. (5,372 numéros).

Cette importante collection fut achetée en bloc par la bibliothèque de l'Université de Strasbourg.

La Révolution (892-981) comprenait 4,300 articles et plus (volumes, brochures, affiches, etc.). L'ex-Car.

— J. Bernard de Rossi. Libri stampati di letteratura sacra ebraica ed orientale della sua Biblioteca. Parme, 1812. 1 vol. in-8. Topo.

— Nous pouvons signaler encore : le *Catalogue des Alsatica de la bibliothèque de M. Oscar Berger-Levrault* (7 vol. in-8) et le complément du Catalogue de M. Henri Béraldi, publié il y a deux ans sous le titre de : *Mes Estampes* (1872-1884). Ego E.-G.

—

**Philidor, joueur d'échecs** (XIX, 679, 731; XX, 23). — On trouvera dans le second volume du supplément de la *Biographie universelle des musiciens*, chez Firmin-Didot, un article généalogique et biographique de M. Er. Thoinan, sur les membres de la famille Philidor qui furent musiciens. Les recherches de notre collaborateur portent sur treize Philidor et les renseignements y sont assez complets pour satisfaire amplement nos confrères Cavalier, Ego E.-G. et Husson. Quant à l'objectif déterminé que poursuit le premier de ces messieurs, je crois qu'il doit chercher dans la collection du *Palamède* déjà citée et dans celles des revues d'échecs anglaises, s'il en existe, comme on me l'affirme. Pion.

— Un autre personnage du même nom, M. Danican Philidor, — fils ou petit-fils, vraisemblablement de François-Danican Philidor, ci-dessus mentionné (XX, 23), comme « Officier ordinaire de la musique du Roy », — occupait, dans ces deux dernières années, les fonctions de préfet du département de l'Indre, 1880-1881. Truth.

— Depuis ma réponse, j'ai eu occasion de voir le volume de G. Allen: *the Life of Philidor*. Le maître y est étudié sous ses deux talents, tandis que les biographies françaises qui lui ont été consacrées ne s'occupent à peu près que du compositeur. Cavalier pourra donc consulter ce volume américain qui se trouve à la bibliothèque du Conservatoire de musique.

Le grand musicien-joueur d'échecs, soit François-André, issu d'un second mariage de son père André, vint au monde en 1726, huit ans après la mort d'un frère du premier lit nommé François, qui, né en 1689, mourut au plus tard en 1718; un de ses cousins germains, né en 1695 et mort en 1726, portait aussi le même prénom. Ces deux François Philidor appartenaient à la musique royale, mais le premier y étant entré en 1708, tandis que le second n'y fut reçu qu'en 1716, il est assez probable que l'acte de décès, signé par François Philidor, « officier du roy » en 1709 dont parle M. Husson, se rapporte au frère du célèbre joueur d'échecs, de dames et de piquet.

J'ai dans ma collection l'édition de l'*Analyze* (sic) *des Echecs*, datée de Londres, 1749, et quoi qu'en pense Ego E.-G., je crois, à en juger par les caractères, que l'impression n'en fut pas faite à Paris; elle paraît l'avoir été en Hollande, sinon même à Londres.

Je n'ai vu nulle part que le père de François-André prenait le titre de *mercier*, au lieu que son fils, ayant deux sœurs à la tête d'un établissement de mercerie, s'en disait effectivement le propriétaire. En agissant ainsi, ces sœurs, croit-on, en tiraient quelque avantage d'après les règlements de la corporation des merciers. Er. Thoinan.

—

**La reliure à l'exposition de 1878** (XIX, 680, 734). — Consulter la brochure suivante: *La Reliure moderne, critique d'un praticien. Etude sur les relieurs et sur la reliure en général destinée aux amateurs de livres*. Paris, Marpon et Flammarion, 1882. In-12, 68 p. L'auteur, M. V. Wynants, relieur-doreur, a consacré 39 pages à l'Exposition de 1878 et a reproduit à la fin de sa plaquette une *Chronique* sur la reliure figurant à cette exposition, signée L. Guillet, qui avait paru dans le *Bulletin de la papeterie*, nos 10 et 11.

Er. Thoinan.

—

**Assistante** (XIX, 705; XX, 25). — L'*assistante* remplace la supérieure malade. C'est son titre officiel dans le couvent. (*Congrégations de N.-D. de la Providence,* etc.) L'ex-Car.

—

**Le cœur du général de Bourcet** (XIX, 708). — Le général de Bourcet fit son testament, le 1er septembre 1780, à Meylan, dans un petit château qu'il possédait au pied du contrefort sur lequel on a construit le fort appelé *Bourcet*, sur la proposition de l'auteur de la présente note.

Par ce testament, le général léguait 600 livres à la chapelle de Notre-Dame du Laus près Gap, où son cœur devait être envoyé.

Le cœur est enfermé dans un cœur en plomb portant gravée l'inscription suivante :

CŒUR DE Mr DE BOURCET, LIEUTENANT
GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI, GRAND
CROIX DE L'ORDRE ROYAL MILITAIRE DE
ST LOUIS, COMMANDANT NOTRE...
EN DAUPHINÉ, MORT A GRENOBLE
LE 14 OCTOBRE M.DCC.LXXX

Il est actuellement suspendu à l'un des piliers de l'église, du côté de l'épître.

Entre 1819 et 1841, lorsque l'église du Laus était desservie par les religieux gardistes d'Avignon, il avait été caché dans une excavation pratiquée à l'intérieur de l'un des pilastres de l'église près de la porte latérale et recouvert d'un enduit en plâtre, qui ne permettait pas de soupçonner sa présence.

Vers 1860, l'ouvrier qui avait pratiqué l'excavation (Jean-Ange Bougny, de Valserres) signala le fait à l'abbé Blanchard, qui le fit extraire et placer là où il est actuellement. Albert de R.

—

**Bibliographie révolutionnaire départementale** (XIX, 710, 750). — Fort justes les observations de M. L. D. L. S. — Qu'il me permette cependant de croire qu'il est possible de ranger le plus souvent sous un titre générique les ouvrages intéressant plusieurs départements.

Je me permets d'objecter en outre que la classification *Rep.* — *Ro.* — *Bo.* — est aussi inutile que délicate. Si cette nomenclature d'ouvrages sur la Révolution peut être véritablement de quelque utilité à certains piocheurs, il faut avoir d'eux assez bonne opinion pour ne pas les croire déterminés à ne puiser leurs renseignements que dans les livres de telle ou telle opinion. — N'est-il pas d'ailleurs possible d'écrire quelques pages sur la Révolution, avec assez d'impartialité pour n'être pas rangé dans ces catégories strictement exclusives de *Rep.* — de *Ro.* — ou de *Bo.?*

Enfin, comme rien ne presse, l'*Intermédiaire* pourrait très bien n'ouvrir ses colonnes aux listes bibliographiques départementales que dans les numéros où le nombre et l'importance des réponses à insérer le permettront.

Quoi qu'il en soit, je paie en cette matière un premier tribut et je crois très sérieuses les chances de succès.

Voici, telle quelle, la nomenclature d'un certain nombre d'ouvrages sur la Révolution en Normandie, dont les titres, recueillis çà et là, n'ont pu, faute de temps et de loisirs, être vérifiés, nomenclature qui n'a pas du reste la prétention d'être complète :

NORMANDIE

*Vaultier*, doyen de la Faculté des lettres à Caen. — Souvenirs de l'Insurrection norm. dite du Fédéralisme, en 1793. Caen, 1858. In-8.
*Tarot.* — Les abatteurs de Saints. Souvenirs de la Terreur en basse Normandie (Nouvelle Revue de la Bretagne, 1840-1841).
*De Formigny de la Londe.* — Notes pour servir à l'histoire des diocèses de Bayeux, de Lisieux et de Séez pendant la Révolution. Caen, 1866. In-8.
*De la Sicotière.* — Plusieurs fragments d'une histoire complète de Frotté et des insurrections normandes. 1882.
*Le Royer de la Tournerie.* — Histoire de la guerre des Chouans en basse Normandie (ms.).
*Bouteiller.* — Les Chauffeurs de la Normandie. Dieppe. In-24.
*Vicomte de Chambray.* — Un Episode de la guerre civile en Normandie (1796) (Revue de la Normandie, 1867).
*Ch. Hippeau.* — Les Elections de 1789 en Normandie (Revue de la Normandie, 3 articles, 1866 et 1867, 55 p.).
— Les Cahiers des bailliages normands en 1789 (Revue de la Normandie, 1867, 31 p.).

SEINE-INFÉRIEURE

*E. de la Quérière.* — Rouen pendant la Révolution. Rouen, 1868. In-8.
*Dumesnil*, curé de Guerbaville. — Ma Prison ou mes Aventures pendant la Terreur de la Révolution française, de 1792 à 1802. Publié par le baron Ernouf. Paris, 1866. In-8.
*G. Comont*, abbé. — Etude bibliographique sur les souvenirs de la Terreur, de l'abbé Dumesnil (Revue de la Normandie, 1866).
*Ch. Levavasseur.* — Un Episode de la Révolution. Paris, 1882. Gr. in-8.
*Carrey*, abbé de St-Gervais. — Récit de ce qui s'est passé en l'église cathédrale de Rouen, le 28 décembre 1790. In-8.
*Horcholle.* — Anecdotes de ce qui s'est passé

dans la ville de Rouen depuis l'établissement des Etats généraux.
— Documents sur la Révolution de 1789 à Paris et à Rouen. (Deux mss. Bibliothèque de Rouen.)
*Toussaint.* — Episode du Havre pendant la Révolution. 1884.
*Decorde.* — Une page d'histoire (1789-1793). Neuchâtel, 1853. In-8.
— Les Prêtres du diocèse de Rouen pendant la Terreur. Neuchâtel, 1873. In-18.
*Abbé Loth.* — Les Conventionnels de la Seine-Inférieure (publié dans la Semaine religieuse de Rouen).
*Abbé Langlois.* — Essai historique sur le chapitre de Rouen pendant la Révolution. 1789-1802. Rouen, 1855. In-8.
*E. Gosselin.* — Journal des principaux épisodes de l'époque révolutionnaire à Rouen et dans les environs, de 1789 à 1795 (Revue de la Normandie, 13 articles. 1865, 1866, 1867. 223 p.).
*Abbé Malais.* — Le Clergé du diocèse de Rouen pendant la Révolution (Revue de la Normandie, 1863).
*Fallue.* — Histoire politique et religieuse de l'Eglise métropolit. et du diocèse de Rouen. Rouen, 1850-1851. 4 vol. in-8 (le 4e vol. contient de nombreux détails sur la période révolutionnaire).

EURE

*Boivin-Champeaux.* — Les Fédéralistes du département de l'Eure devant le tribunal révolutionnaire (Revue de la Normandie, 1865, 28 p.).
— Election de 1789 dans le grand bailliage d'Evreux (Revue de la Normandie, 1866, 21 p.).
— Notice historique sur la Révolution dans le département de l'Eure. Evreux, 1868. In-8, 586 p.
*Marquis de Blosseville.* — Etude bibliograph. sur les not. hist. de Boivin-Champeaux (Revue de la Normandie, 1869).
*Malbranche.* — Bernay pendant l'insurrection de mars 1792. Bernay, 1873. In-8.
*Lindet*, évêque constitutionnel d'Evreux. — Lettre aux prêtres et fidèles du diocèse pour se conformer aux lois de l'Etat. Evreux, 1791. In-8.
*Turpin.* — Un Episode de la chouannerie à Vannecrocq près Pont-Audemer. Pont-Audemer, 1885.
*Veuclin.* — Les petites écoles et la Révolution dans les districts de Bernay et de Louviers. Bernay, 1885. In-8.
*Assire.* — Recueil de notes manuscrites sur la Jalitrelle et sur de nombreux épisodes de la chouannerie dans le département de l'Eure. (Inédit.)
*Bonnin.* — Souvenirs et journal d'un bourgeois d'Evreux (1740-1830), publié par T. Bonnin. Evreux, 1850. In-8.
— Notes, fragments et documents pour servir à l'histoire de la ville d'Evreux. Extraits des journaux, mémoires, actes et délibérations de l'hôtel de ville (1623-1816), publié par T. Bonnin. Evreux, 1847.
*Archives départementales de l'Eure.* — Liasses nombreuses sur la chouannerie, les réfugiés vendéens, etc., les domaines nationaux provenant du clergé, inventaires, liquidations, pétitions, rachats, aliénations, etc..., les émigrés, biens d'émigrés, etc...
*D'Avannes.* — Esquisses sur Navarre. Rouen, 1839-1841. 2 vol. gr. in-8. (Rapporte les démêlés du duc de Bouillon avec la Convention et le pouvoir impérial au sujet du domaine de Navarre.)
*Lorin.* — De la Formation et des premiers actes de l'assemblée administrative du département de l'Eure. Evreux, 1841.

CALVADOS

*Meriel.* — Falaise et les fêtes patriotiques de la Révolution. Bellême, 1882.
— Ephémérides de la mairie et commune de Falaise, de 1782 à 1800. Caen, 1882. In-12.
— La Constitution civile du clergé à Falaise. Argentan, 1882.
*Séguin.* — Classification des membres du clergé de Vire et de l'arrondissement qui ont résidé à Vire pendant la Révolution (ms.).
— Liste des prêtres de la ville et de l'arrondissement de Vire qui ont prêté ou refusé le serment en 1792. (Ms.)

ORNE

*De la Sicotière.* — Documents pour servir à l'histoire des élections aux Etats généraux de 1789, dans la généralité d'Alençon. Alençon, 1866. In-8.
*Abbé Blint.* — Les martyrs de la Révolution dans le diocèse de Séez.
*Desgenettes*, curé de Fleuré. — Lettre d'un curé du diocèse de Séez à M. le procureur général du département de l'Orne, sur son réquisitoire du 7 janvier 1791. Paris.
— Réponse de M. le curé de Fleuré à la lettre d'un anonyme. 4 mars 1791.
— Lettre d'un curé du diocèse de Séez à Mgr l'évêque constitutionnel de l'Orne. Séez, 1791.
*Gérard*, curé de Mehoudin. — Le curé un peu franc à M. Lefessier, évêque constitutionnel de l'Orne. Paris, 1791. In-8.
*Duval.* — Les députés de l'Orne de 1789 à 1815. Alençon, 1880. In-8.
— La Bibliothèque et les musées de l'Orne pendant la Révolution. Alençon, 1884.
— Cahiers des doléances des paroisses du bailliage d'Alençon, en 1789. Alençon, 1884. In-8.
*E. de Beaurepaire.* — Le tribunal criminel de l'Orne pendant la Terreur. Caen, 1866. In-8.
*Challemel.* — Une émeute contre-révolutionnaire à Flers-de-l'Orne, 13 brumaire an II, documents inédits. — La Ferté-Macé.

MANCHE

*Lecarpentier*, député à la Convention. — Rapports sur la mission dans le département de la Manche. Paris, an II. In-8.
*Pigeon.* — Le grand bailliage de Mortain en 1789, avec cartes. Coutances, 1880.
*Abbé Lecacheux.* — La Révolution dans le Cotentin. (Inédit.)
*Quenault.* — La Terreur dans une ville de province. Coutances, 1864. In-8.
— L'abbé Toulorge, épisode de 1793. Coutances, 1864. In-8.
*E. de Beaurepaire.* — Note sur le tribunal criminel de la Manche. 1875. In-8.
— La Commission militaire et révolutionnaire de Granville. Caen, 1880. In-8.
*Des devises du Dezert.* — Les Etats généraux du Cotentin en 1789. Caen, 1878.
*Sarot.* — Etat du Cotentin en 1789. Coutances, 1875. In-8.

— La Chouannerie dans la Manche. Coutances, 1877.
— Notes sur l'histoire de la Révolution dans le département de la Manche. Coutances, 1875. In-8.
— La Commission militaire et révolutionnaire de Granville, en l'an II de la République. Coutances, 1876. In-8.
— Les Habitants de la Manche devant le tribunal révolutionnaire de Paris. Coutances, 1877. In-8.
— Les Sociétés populaires de Coutances pendant la Révolution. Coutances, 1880. In-8.
— Les tribunaux répressifs ordinaires de la Manche pendant la Révolution. Coutances, 1881-1882. 4 vol. in-8.
— Bibliographie révolutionnaire de la Manche. Bricquebec, 1884. In-8.
*Mauger.* — Un Souvenir de 1793 aux Moitiers en Bauptois. 1885.

(Eure.) A. DE B.

—

**Portraits par François de Troy** (XIX, 744). — Je suis possesseur d'un portrait à l'huile du duc de Bourgogne par F. de Troy; il mesure 28 sur 35 cent. et a été gravé par Edelinck comme les portraits des ducs d'Anjou et de Berry dont parle M. Husson. Cette peinture rentoilée est sans repeint d'aucune sorte, mais étant donné l'empressement que les gens de cour mettaient à avoir chez eux les portraits des princes, je crois simplement posséder une des plus ou moins nombreuses copies qui durent être faites de l'œuvre du maître et non l'original. Mon petit tableau assez soigné dans l'exécution est toutefois bien du temps, et si sa vue peut intéresser le confrère, il va sans dire que je me ferai un plaisir de le lui montrer. ER. THOINAN.

—

**Portraits gravés de madame d'Houdetot** (XIX, 745). — M. le comte *de Houdetot*, petit-fils de la célèbre Mme de Houdetot, et trésorier général à Foix (Ariège), possède un petit tableau de Fragonard, représentant sa grand'mère dans les jardins de Sannois. Ce portrait sera gravé pour une édition de la *Nouvelle Héloïse* que je dois publier dans un an avec des eaux-fortes d'Hédouin. JOUAUST.

— La question a été déjà posée en 1881 et n'a pas reçu de réponse. Le Cabinet des estampes ne possède aucun portrait de la comtesse. J'en connais cependant trois: d'abord celui signalé dans la question de 1881 (XIV, 710), représentant une jeune et jolie femme couronnée de fleurs, sans nom de graveur ni d'éditeur, portrait évidemment de fantaisie. Un second, lithographié, je crois, ne me paraît pas avoir plus de valeur, quoiqu'il porte la mention : D'après le pastel de Latour. Enfin, il en existe un troisième gravé récemment d'après un petit dessin que je possède, dessin dont l'authenticité n'est pas douteuse, puisqu'il a été donné en 1786, par Mme d'Houdetot, à l'auteur des Lettres d'un cultivateur américain, et que, depuis lors, il a été conservé par sa famille. La gravure a été faite pour un livre intitulé : *Saint John de Crèvecœur, sa vie et ses œuvres.* 1883. In-8. Librairie des bibliophiles. Mme d'Houdetot était laide et louchait, s'il faut en croire les écrivains du temps. Son portrait ne les contredit pas. Le dessinateur a dissimulé le strabisme en ne prenant que le profil, mais il n'a pu changer les traits qui sont loin d'être agréables.

ROBERT DE CRÈVECŒUR.

—

**Pronom démonstratif, suivi d'un participe** (XX, 9). — L'observation de Poggiarido, dans notre premier numéro de l'*Intermédiaire* de 1887, coïncide justement avec trois exemples de l'adjonction (qui l'a choqué, et qui me déplaît également) du pronom au participe, aux colonnes 19, 21, 25 du même numéro :

— Sans préjudice de *celles indiquées* plus haut...

— La quatrième édition est *celle signalée*...

— Ces armes sont conformes à celles décrites...

On dirait un fait exprès et l'observation vient comme de cire, c'est-à-dire fort à propos. Comment doit-on l'apprécier? Il convient de distinguer dans le langage écrit ou parlé, les formes pénibles, désagréables, des formes incorrectes. (Je me garde de dire : de *celles incorrectes*.) — Y a-t-il incorrection dans l'adjonction ou l'apposition signalée? Je ne le pense pas. Je me rappelle bien que, dans leur grammaire élémentaire qui était à la mode ou en honneur de mon temps, Noël et Chapsal ont proscrit : *celle écrite, celle reçue.* — Mais sur quoi se fondaient-ils? où est la règle violée? qui l'a faite? — Le pronom remplaçant le nom peut, *en droit*, recevoir la qualification qu'on donnerait au nom lui-même. J'ajouterai que la proscription de ce genre d'adjonction amènerait l'emploi presque obligé d'un qui ou d'un que relatif, tournure plus longue et agrémentée de ces qui et que, condamnés

et très habilement supprimés par M. de Chennevières.

Et, malgré tout, j'éviterai et je conseillerai d'éviter (faute de qualité pour interdire) la construction en question. De même que, ayant le *droit* d'écrire : il aurait fallu que je me transportasse et que je m'introduisisse... Je substituerai à ces formes désagréables un équivalent : il aurait fallu ou j'aurais dû me transporter et m'introduire... C'est affaire de goût et non de correction absolue.

(Nîmes.) Ch. L.

—

**L'Amérique a-t-elle été découverte par les Chinois?** (XX, 9.) — Les documents intitulés *Antiquitates americanæ*, édités par le professeur C. C. Rafn, et publiés en 1840 à Copenhague (Société des antiquaires à Copenhague), contiennent l'histoire de la découverte du Groënland, en 982, par Eirek le Roux ; de celle du sud de l'Amérique septentrionale, par Biarni Herialfson, en 985, et celle de Vinland (Massachussets), par Lief Eirekson, en 1000. A ce sujet on peut aussi consulter les ouvrages suivants :

Grœnlandia antiqua, par Torfœus, pub. Hafniæ, 1700.

Historia Vinlandia antiqua, seu partis America septentrionalis, par Torfœus, pub. Hafniæ, 1705.

(Malte-Brun et Pinkerton ont tiré leurs histoires de ces deux ouvrages.)

The Discovery of America by the Northmen in the 15th century compriving translations of all the most important original narratives of this event, etc. By Joshua Toulmin Smith, pub. 1842.

Bibliography of the Fre-Columbian Discoveries of America. By Paul Barron Watson, pub. at New-York.

An Inglorious Columbus. By Edward P. Vining, pub. at New-York, 1885.

Nos 5 et 7 of the Antiquarian Magazine, pub. London.

Constance Russell.

—

**L'évêque Belzunce** (XX, 11). — Belsunce ou Belzunce de Castel-Moron (Henri-François-Xavier, 4 décembre 1691-4 juin 1755) a été l'objet d'oraisons funèbres par : 1° Charles-Antoine Maire, 1755 ; 2° Louis-Thomas Muirate, 1756 ; 3° Alex.-Charles-Anne Lenfant, 1756 ; 4° Arnaud Denans, 1822, et d'Eloges, par Paul Barbet, 1821 et l'abbé de Pontchevron, 1854, On connaît le poème que lui a consacré Millevoye ; enfin on a de F. T. une étude biographique et littéraire, publiée à Marseille en 1854.

Parmi les descendants de sa famille, je citerai :

1° Le vicomte Armand de B., général français, mort à Saint-Domingue, le 4 août 1764 ;

2° Et le comte Henri de B., major au régiment de Bourbon, massacré à Caen, en 1789. Il était l'amant de Charlotte Corday et c'est, dit Prudhomme, pour venger sa mort qu'elle assassina Marat, ou tout au moins cette mort fut-elle le premier motif de sa haine contre l'*ami du peuple*. A. D.

— Les biographies de Mgr de Belzunce sont très nombreuses. La plus récente des études qui méritent d'être signalées, est due à M. l'abbé Jauffret, chanoine de Marseille, supérieur de l'Ecole Belzunce ; elle a pour titre : ***Lutte doctrinale entre Mgr de B., évêque de Marseille, et le Jansénisme***, un vol. in-8, 271 p. Marseille, 1882.

Le bibliophile éphémère.

— *Un Guêpin* trouvera une réponse parfaite à sa question dans un ouvrage qui vient de paraître et qui est intitulé : *Vie de Mgr Henry de Belsunce, évêque de Marseille, par le R. P. dom Théophile* Bérengier, bénédictin de la congrégation de France. (Paris et Lyon, 1887. 2 vol. in-8 de près de mille pages.)

Un vieux chercheur.

—

**Famille Astor** (XX, 12). — M. René Kerviler, dans le second fascicule de son ***Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*** (Rennes, Plihon, 1886, in-8), cite au n° 719, page 308, Joseph Astor, maire de Quimper depuis 1870, conseiller général du Finistère depuis 1877, président de la commission départementale en 1883, membre de la Société archéologique du Finistère depuis 1873, de l'Association bretonne de 1873 à 1878, ✻ en 1878, O. ✻ le 1er janvier 1887, et qui serait fils d'un autre maire de Quimper en 1837. Corentin.

— Il existe une famille Astor aux Etats-Unis, où elle compte parmi les plus riches de la Fédération. Le chef de cette famille était ministre des Etats-Unis à Rome sous l'administration qui a précédé celle de M. Cleveland. E. M.

**Les papes médecins** (XX, 12) — En réponse à cette question, je crois devoir transcrire le passage suivant d'un livre rare et curieux intitulé : *Speculum Sacro-Medicum*, auteur le docteur Michel Baldit, de Mende (Lyon, Daniel Gayet, 1666). « Sacris medicinæ proceribus annumera « Summorum Pontificum octonarium « numerum et Cardinalium quaterna- « rium, Eusebium, Gregorium magnum, « Bonifacium IV, Leonem II, Joan- « nem XXI, Joannem XXII, Nicolaum V, « Pium IV, qui reipsa medici arctum « corporis cum anima vinculum atten- « tius contemplati, medicinam spiritua- « lem à corporali noluerunt sejungere; « et tum hac, tum illa, ritè perfuncti, ac « de utraque optime meriti ad supremum « universalis Ecclesiæ apicem gloriosiùs « ascenderunt. Et inter eos suis scriptis « emicuit Joannes XXI, qui in ægrorum « solatium librum edidit, quam *Thesau-* « *rum Pauperum* inscripsit; an vero do- « loribus articularibus fuerit obnoxius « iste Pontifex anceps sum; nam et de « arthritide singularem tractatum propa- « lavit. » A. Vernière.

—

**Guillot le Songeur** (XX, 13). — L'éditeur de *Trois lettres inédites de Bertrand d'Echaus*, évêque de Bayonne, puis archevêque de Tours (1879, p. 24, note 4), a donné les indications que voici : « L'expression proverbiale, si chère à notre vieille langue : *être chez Guillot le Songeur*, c'est-à-dire être pensif, préoccupé, se trouve notamment dans Rabelais (liv. III, chap. 14) et dans Blaise de Montluc (*Commentaires*, édition de M. de Ruble, t. II, p. 54; t. III, p. 384). Voir sur l'origine probable de l'expression le recueil de Le Roux de Lincy (*le Livre des proverbes français*, t. II, p. 41). Ajoutons que l'on peut encore renvoyer à l'ouvrage de Henri Estienne : *Deux dialogues du nouveau langage français italianisé*, dont une note de l'édition Ristelhuber (t. I, p. 211) donne l'explication demandée. Un vieux chercheur.

— Cette locution proverbiale a encore été employée par Rabelais, au livre III, chap. 14, de son *Pantagruel*, dans les plaisants devis des suppôts du seigneur de la Coquille pour l'an 1581 et par Sonnet de Courval dans ses satyres. Voici son origine, d'après Moisant de Brieux, *Origines de quelques coutumes anciennes et de plusieurs façons de parler triviales:* « Estre logé chez Guillot le Songeur, « estre rêveur; peut-estre faut-il dire « Guillan au lieu de Guillot, et que cette « façon de parler a esté prise de ce que « nous lisons au premier livre d'*Amadis*, « que Guillan le Pensif fut un chevalier « errant, un des plus chevaleureux, qui « fut onc en la cour du roy Lisuart, mais « qui étoit si rêveur à ses amours et à sa « dame, que pensant à elles souvent, il « s'oublioit lui-même ; aussi un jour fut- « il surpris dans ses rêveries par un autre « chevalier qui le désarçonna d'un coup « de lance. Et pour ce le roy Lisuart « l'appelloit-il le plus grand rêveur du « monde. »

Il est un autre proverbe sur ce même Guillot:

Qui croit guiller Guillot, Guillot le guille.

Borel, qui le cite, prétend qu'il doit son origine à Guillot de Ferrière, seigneur de l'Albigeois, qui cachait une grande finesse sous une apparence de bonhomie, de sorte que, qui croyait le refaire, était souvent refait par lui. A. D.

— « Car quand les femmes ont mis ce ver coquin amoureux dans leurs testes, les envoyent à toute heure chez Guillot le Songeur. » (Brantôme, *des Dames*, éd. Lalanne, IX, 143.)

Don Guilan el Cuidador, dont on a fait chez nous Guillot le Songeur, est un personnage de l'*Amadis de Gaule*.

Voyez *Amadis de Gaule*, l. II, ch. 5, dans la Biblioteca de autores espanoles de A. Pascal de Gayangos. Madrid, 1857. In-8, t. XL, p. 120-121. (Note de M. Lalanne.) Pig.

—

**Bibliographie des ouvrages relatifs à la campagne de Russie en 1812** (XIX, 12). — Voici quelques ouvrages en *russe* où le capitaine B. pourra puiser d'importants renseignements. Je donne la traduction des titres et entre parenthèse le titre russe en caractères français.

*Mémoires d'un contemporain de* 1805 *à* 1819. Journal d'un étudiant. Saint-Pétersbourg, 1859. (Zapiski sovremennika s 1805-19. Dnevnik stoudienta. 5 P. 59 goda.)

*Lioubetsky.* — *La sainte Russie et les Russes en* 1812. Moscou, 1871. (Lioubetsky. — Sviataia Rouss i Rousskie v 1812 godou. Moskva, 71 g.

*Michailovski-Danilevsky* (tome V de ses ouvrages historiques). — *Description de la guerre nationale de* 1812. 4 fascicules avec 95 plans et gravures. Saint-Pétersbourg, 1843-

1850. — (Opissanie voynoui otetschetsvennoi. 1812 s 95 trohan., etc.)

*Norov* (ou Norof). — *La guerre et la paix.* 1805-12. Au point de vue historique et d'après les souvenirs d'un contemporain. Au sujet de l'ouvrage du comte L. N. Tolstoy : *La guerre et la paix.* Saint-Pétersbourg, 1868. (Norof. — Voyna i Mir. 1805-1812.)

*Polevoy.* — *Histoire de Napoléon.* (Istoria Napoleona.) S. Pét., 45-48.

*Les généraux russes...* depuis Pierre le Grand jusqu'à l'avènement de Nicolas I^er^. — Publié par *Gernakof,* avec 12 portraits. Saint-Pétersbourg, 1845. (Rousskie polkovodzi ot vriemen Petra I do Nikolaïa I, etc. s 12 portretami.)

*Mémoires de A. P. Ermolof,* publiés par le colonel V. A. *Ermolof.* Matériaux pour l'histoire de la guerre de 1812. Moscou, 1863. — Avec le supplément. — (Zapiski A. P. Ermolova izganie podpolkovnikom. V. A. Ermolovonim.)

On pourra encore consulter :

Le *Recueil des matériaux et documents historiques* concernant la nouvelle histoire de Russie, des XVIII° et XIX° siècles, publié par *Michaïlof.* — (Sbornik istoritscheskich materialof i gokoumenntof, etc ), et le *Recueil de la société historique russe,* et l'Histoire de Russie de Karamzim, et celle de *Solovief,* qui toutes deux ont été traduites en français.

LÉON SICHLER.

— R. Bourgeois, Tableau de la campagne de Moscou, 1812. Paris, Denu, 1814. In-8.

Moscou avant et après l'incendie, ou Notice contenant la description de cette capitale, par deux témoins oculaires. Gide, 1818. In-8.

A. de Sayves, ancien officier de cuirassiers. Souvenirs de Pologne et scènes militaires de la campagne de 1812, 2° édit. Paris, Dufart, 1834. 1 vol. in-8.

D. Carl Venturini. Russlands und Deutschlands Befreiungskriege. Erster Theil. Krieg in Russland, 1812. Leipzig, Brockhaus, 1816. In-8, cartes et planches.

Comme gravures, il y a deux magnifiques recueils lithographiques in-folio avec texte :

1° Celui d'Adolphe Adam, artiste bavarois, attaché comme dessinateur à l'état-major du vice-roi d'Italie. Il nous montre l'armée jour par jour, du passage du Niémen à l'entrée dans Moscou. On voit déjà à la fin de son recueil cette immense machine péricliter, pauvres bivouacs, traînards nombreux, soldats déjà misérables et déchirés.

2° Faber du Faur, officier wurtembergeois d'artillerie, a tout dessiné, depuis le Niémen jusqu'à la retraite par delà Wilna.

Il ne cache rien des horreurs et des misères de la retraite ; on voit que tous ces dessins tracés d'une main vigoureuse sont l'œuvre d'un témoin oculaire. C'est un chef-d'œuvre, d'une poignante horreur. Quand on a regardé l'album de F. du Faur, on sait de la campagne de 1812 tout ce qu'il faut savoir. Un texte simple, net et concis accompagne ces planches ainsi que celles d'Adam.

Comme récits modernes, on a les compilations de Marco Saint-Hilaire et d'A. Assolant.

Quant aux mémoires écrits par des officiers qui ont fait la campagne de Russie, citons Fezensac, le colonel Combes, Coignet, les Souvenirs d'un officier polonais publiés par le baron Ernouf, les Aventures d'un marin de la garde, par Ducor. Tous les écrits ci-dessus contiennent de nombreux détails sur la campagne ; il en est d'autres que je ne connais pas et quelques-uns qui m'inspirent peu de confiance et que je ne citerai pas.

COTTREAU.

— Citons aussi la *Relation des campagnes de Russie,* par Eugène Labaume. 1832-1833. In-8. L. GANTER.

— Le capitaine B. trouvera une bibliographie à peu près complète des ouvrages qui l'intéressent à la page 160 d'un livre assez rare, je crois (que je tiens tout naturellement à sa disposition), édité à Bruxelles en 1871, chez Fr. J. Olivier, libraire, 11, rue des Paroissiens, intitulé :

*Relation du séjour des Français à Moscou et de l'incendie de cette ville en* 1812, *par un habitant de Moscou, suivie de divers documents relatifs à cet événement. Le tout annoté et publié par A. Gadarnel.*

81 ouvrages, tant en français, anglais ou allemand, y sont énumérés, mais il en existe d'autres, parmi lesquels les suivants peuvent lui être de quelque utilité :

Passage de la Bérésina (Chapelle et Chapuis), Versailles, 1844, chez Dufaure, rue de la Paroisse, dont des extraits ont été publiés par M. Lorédan Larchey dans la Collection des Mémoires du XIX° siècle, chez Frédéric Henry.

Lieutenant général comte Bismark. Campagne de 1812. Paris, Martinon, in-8, 1847.

Mémoires de Robert Guillemard, sergent en retraite, suivis de documents historiques, la plupart inédits, de 1805 à 1823. Paris, Delaforest, 2 vol. in-8, 1826.

Retraite de Moscou. — Notes écrites au quartier général de l'Empereur, par le général Paixhans. Brochure de 62 p. Metz, Maline, 1858.

Cahiers du capitaine Coignet (1799-1815), publiés par Lorédan Larchey sur la première édition. Paris, Hachette, in-12, 1883.

Georges de Pimodan. Notes sur la campagne de 1812, recueillies sur les champs de bataille de la Russie. Brochure in-8 de 31 pages. Paris, Martinet, 1857.

Hippolyte de Mauduit. Histoire des derniers jours de la Grande-Armée. Paris, Dion Lambert, 2 vol. in-8, 1854.

Souvenirs d'histoire contemporaine, par le baron Paul de Bourgoing. Paris, Dentu, 1864. In-8.

Histoire de la destruction de Moscou en 1812, par A. F. de B., ancien officier au service de la Russie, traduit de l'allemand. Paris, Ponthieu, in-8, 1822.

Souvenirs anecdotiques d'un officier de la Grande-Armée, par L. Montigny. Paris, Gosselin, in-8.

Souvenirs de Pologne et scènes militaires de la campagne de 1812, par A. de Sayves, ancien officier de cuirassiers. Paris, Dufart, in-8, 1833

Études sur Napoléon, par le lieutenant-colonel de Baudus, ancien aide de camp des maréchaux Bessières et Soult. Paris, Debécourt, 2 vol. in-8, 1841.

L. N.

— Voilà ce que je connais d'œuvres italiennes sur cette campagne :

« *Storia dell' armi italiane dal* 1796 *al* 1814, di F. Tuvolti. Milano, Sanvito, 1858, 3 vol. »

« *La mia prigionia in Russia*, racconto storico di B. Bertolini da Trento, 2 vol. — Milano, Alberti, 1864. »

« *Il valore vinto dagli elementi*, Narrazione storica della campagna di Russia dal 1812 al 13, e successivi fatti d'arme sino alla battaglia di Waterloo di B. Bertolini, 2 vol., Milano, Alberti, 1869. — Bertolini est décédé nonagénaire il y a seulement quelques années ; il avait une lucidité extraordinaire d'esprit et était un conteur infatigable. »

« *Fatti e vicende di guerra di popoli italiani dal* 1801 *al* 15, 13 vol., Firenze, Battelli, opere del Gen. Lauzier.

« Lauzier, El' Italiani in Russia. Italia, 1826. »

J'ai dans la mémoire d'avoir lu une histoire très intéressante de la campagne de Russie, en italien et avec l'épigraphe : *quæque ipse miserrima vidi*. J'ai oublié le nom de l'auteur.

Il faut encore consulter :

1° La Galleria di Lombroso ;

2° Compendio della storia militare Italiana del Lissoni ;

3° Zanoti (le baron). Milizia italiana dal 1796 al 1814 ;

4° Cantu dans la *Storia universale*, celle *degl' Italiani* et la *Cronistoria ;*

5° Guerrazzi, Orazione a Cosimo del Zante.

En Piémont on peut lire dans les bibliothèques plusieurs monographies sur des Piémontais qui ont péri en Russie ; mais dans Cantu on trouvera bien des ressources pour les recherches du capitaine B... de Nantes.

(Modène.) GRASULPHUS.

— M. Liprandi, dans les publications périodiques de la Société historique de Moscou (années 1874 et 1875), et M. Doubrovine dans les Mémoires de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg (tome XLIII, appendice, 1882), ont publié une bibliographie très complète des ouvrages relatifs aux guerres de 1812 à 1815.

Le travail de M. Doubrovine fait suite à une volumineuse correspondance contemporaine (en russe), que je ne puis assez recommander à M. le capitaine B.

W.

—

**Palamède** (XX, 14). — M. Henri Havard a publié, dans *l'Art et les artistes hollandais* (A. Quantin, 1880, 2ᵉ fascicule), une biographie aussi complète que possible des deux frères Palamède avec un essai de catalogue de leur œuvre. Le collaborateur F. P. y trouvera tous les renseignements qu'il souhaite.

J'ajoute que dans toute vente de tableaux, si peu importante qu'elle soit, où figurent des *chocs de cavalerie*, ils sont invariablement attribués à Palamède ; et lors même que l'attribution paraît exacte, ce genre de peinture n'atteint pas généralement des prix très élevés.

LE BIBLIOPHILE ÉPHÉMÈRE.

## *TROUVAILLES* ET *CURIOSITÉS*

**Documents inédits sur le tombeau de Marceau, près de Coblentz.** — La Bibliothèque de la ville de Paris vient d'acheter un exemplaire de l'Éloge de Marceau, par Lavallée, relié probablement pour la famille du général et qui contient nombre d'additions manuscrites. Nous extrayons de ces additions la partie inédite relative à l'érection du monument de Marceau que les Prussiens ont récemment outrageusement profané.

Les noms des souscripteurs à ce tombeau patriotique méritent d'être conservés.

G. B.

*Liste de la souscription pour le monument du général Marceau, près de Coblence, ouverte le 1er pluviôse de l'an V à l'armée de Sambre-et-Meuse.*

| NOMS DES SOUSCRIPTEURS PAR DATE DU PAIEMENT | QUALITÉS | SOMMES PAYÉES |
|---|---|---|
| Noizet et Deschamp | Aides de camp du général Marceau | 132 L. |
| Souhait | Capitaine du génie | 50 » |
| Seroux | Chef de brigade d'artillerie | 48 » |
| Damas (Auguste) | Aide de camp | 18 » |
| Jacobé Trigny | Général de brigade | 48 » |
| Jarry | Capitaine du génie | 42 » |
| Tilly | Général de division | 150 » |
| Damas | Général de brigade | 120 » |
| Hoche | Général en chef | 300 » |
| Championnet | Général de division | 240 » |
| Bernadotte | *id. id.* | 240 » |
| Kléber | *id. id.* | 510 » |
| Dantigny | Adjudant près l'état-major de Marceau | 216 » |
| Sevret | Commissaire des guerres | 50 » |
| Vinache | Capitaine du génie | 24 » |
| Geoffroy | *id. id.* | 50 » |
| Un anonyme | De France | 6.000 » |
| Hardy et Vamin | Général de brigade et aide de camp | 60 » |
| Suttz | *id.* | 72 » |
| Margaron | Adjudant général | 50 » |
| Coulange | *id. id.* | 30 » |
| Duchéron | *id. id.* | 30 » |
| Pille et adjudants | | 177 » |
| Grenier et son état-major | Général de division | 250 » |
| Le 11e régiment de chasseurs | Marceau l'avait commandé et en portait ordinairement l'uniforme | 204 » |
| Auguste Marceau | Sous-lieutenant audit régiment et frère du général | 120 » |

*Nota.* — Ces fonds ont été remis à M. Potgieser, banquier, à Coblence, et M. Krahe, ingénieur architecte de la ville, a été chargé de l'exécution du monument d'après les plans et devis arrêtés entre les généraux portés sur cette liste.

Cette souscription eût produit beaucoup davantage si elle avait été publiée par l'ordre de l'armée et ordonnée suivant son tarif par l'état-major général; mais les amis de Marceau ont désiré qu'il n'entrât pas de matériaux étrangers dans ce monument et qu'il fût élevé par un même sentiment pur et volontaire.

*Exoriere aliquis nostris ex ossibus Ultor.*

---

**Une histoire de collectionneur.** — Les journaux ont, ces jours derniers, raconté, avec force épigrammes, la bizarre histoire d'un propriétaire de la rue de Bondy, qui fit vendre, à l'hôtel Drouot, espérant en tirer grand profit, une suite de bas-reliefs de Clodion, dont il obtint à grand'peine 85 *francs*, et dont quelques instants après l'heureux acquéreur refusait *cinq mille francs*. La curieuse anecdote que nous publions, empruntée à *ma Jeunesse*, de M. d'Haussonville, est au moins aussi piquante que l'aventure du malheureux propriétaire parisien : « Pendant un séjour à Londres en 1820 ou 1821, à une soirée donnée par le duc de Devonshire, ma mère avait fait remarquer à mon père que le lustre de l'un des plus beaux salons de cette splendide habitation n'était pas trop différent de celui de notre ancienne salle à manger du château de Plaisance. Elle n'y avait pas d'ailleurs accordé autrement d'attention. Dix ou douze ans plus tard, quand la fantaisie lui fut venue de courir un peu comme tout le monde les marchands de curiosités, il lui arriva de demander un jour à l'un d'eux s'il n'avait rien acheté autrefois à la vente du mobilier de Plaisance (mes parents s'étaient défaits de ce château en 1819) : « Un seul objet, madame, mais je voudrais bien les avoir achetés tous ; ma fortune serait faite. J'ai pris pour 700 francs au poids, comme vieille ferraille, un lustre que j'ai revendu 15,000 francs au duc de Devonshire.» Ma mère, qui n'en revenait pas, regretta un peu d'avoir laissé s'éparpiller tant de belles choses qu'elle avait trop méprisées. »

---

*Le gérant :* Lucien Faucou.

Paris. — Imp. de Ch. NOBLET, 13, r. Cujas. — 1887.

*Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.* *25 février 1887.*

XX^e Année. — N° 451.

*Cherchez et vous trouverez.*



*Il se faut entr'aider.*

Nouvelle Série. *IV^e année.* — N° 76.

# L'Intermédiaire

## DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)



## *QUESTIONS*

**Sur l'expression s'affaler.** — On a pu lire dans les dernières livraisons de la *Revue bleue* un touchant récit de M. Georges de Peyrebrune : *les Ensevelis, drame rustique.* J'en extrais (n° du 6 novembre, p. 586) cette phrase : « Marthe, lassée, étonnée d'être venue là, s'assit au bord d'un pré et *s'affala* bientôt, le front dans les herbes, sanglotant. » L'emploi du mot s'affaler est-il ici bien justifié ? C'est un terme de marine qui ne me semble guère en situation. Littré ne donne aucun exemple qui autorise cette façon de dire. On m'assure que M. de Peyrebrune est une femme. Je ne voudrais pas manquer de galanterie, mais l'auteur des *Ensevelis* me semble abuser quelque peu du néologisme et de la bizarrerie. C'est d'autant plus regrettable que l'écrivain a plus de talent.

*P. S.* Dans la même page je trouve ceci : « la voiture, *issant* du porche béant du moulin... » Nous voilà en plein archaïsme ! UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Mestir d'obraire.** — On lit dans une inscription de la fin du XVI^e siècle : « *Bisens Bomache Mestir dobraire* », ce qui a été traduit par : Vincent Bomache, maître d'œuvre (directeur de travaux, entrepreneur). On demande si c'est bien là le sens de *Mestir dobraire* et à quel patois appartiennent ces mots ? (Limousin, auvergnat, gascon ?) E. T.

—

**Le nommé Guillemet.** — Larousse rapporte que le mot guillemet vient du nom d'un certain *Guillemet* selon les uns, de l'imprimeur *Guillaume* suivant les autres. Ménage, Furetière et Momoro se sont prononcés pour le nommé *Guillemet*. A-t-on des renseignements sur la profession, la résidence et la vie de ce nommé *Guillemet?*

Le mot guillemet n'est pas dans le dictionnaire de Nicot de 1606. C'est cependant en 1546 que, d'après l'Encyclopédie Roret, les guillemets auraient fait leur apparition dans les impressions typographiques. ALPHONSE R.

—

**Painmollistes et antipainmollistes.** — Dans les *Graveurs du XIX^e siècle*, par M. H. Béraldi, fascicule IV, page 53, je trouve les expressions « painmollistes et antipainmollistes » pour indiquer des adversaires irréconciliables.

Qu'est-ce que ces mots veulent dire ?

CL.

—

**Familiaris.** — On trouve la qualité de *Familiaris* indiquée dans plusieurs inscriptions du moyen âge. Quel est exactement le mot français qui rend actuellement le sens de cette expression ? Il s'agit d'un personnage laïque ou ecclésiastique attaché à une église ou à une abbaye, et probablement muni d'une prébende. Le titre de *Familiaris* était-il simplement honorifique, ou bien entraînait-il avec lui l'attribution de certaines fonctions ?

E. T.

—

**Entre la poire et le fromage.** — Pourquoi cette locution, puisque le fromage se sert avant les fruits ? Est-ce simplement par euphonie pour ne pas finir par un mot de deux syllabes ? V. D.

—

**Pantin synonyme de Paris.** — Dans le *Livre des Cent-un* (III, p. 287), on parle





« d'un autre corps, à qui un caprice bureaucratique aura interdit inhumainement jusque-là le bonheur de boire à longs traits dans la coupe des délices de *Pantin* ».

L'auteur de l'article : *Paris, ville de garnison*, M. L. Montigny, capitaine au 65e régiment, ajoute en note : C'est ainsi qu'on appelle Paris dans l'argot militaire. Dans son *Dictionnaire de l'argot parisien*, M. Lorédan Larchey explique ainsi ce mot : « Il est probable que le peuple a donné à Paris, par un caprice ironique, le nom d'un village de sa banlieue. » Et au mot *Pante :* « Bourgeois bon à exploiter ou à voler. »

Un collègue de l'*Intermédiaire* pourrait-il indiquer une étymologie plus satisfaisante ? V. D.

—

**L'antimoine.** — Pourquoi ce métal est-il appelé ainsi? On ne peut croire qu'il ait des propriétés qui en fassent un spécifique contre les moines, et, d'après les érudits, le mot vient du latin *stibium*, nom d'un sulfure d'antimoine très connu des anciens.

De stibium à antimoine, il y a aussi loin que d'*equus à alfana*, et je serais reconnaissant à nos collaborateurs de nous donner une plus sérieuse explication.

UN CHIMISTE.

—

**Documents sur l'Histoire de Paris pendant la Révolution française.** — La Commission de recherches sur l'Histoire de Paris, pendant la Révolution française, constituée par le Conseil Municipal, fait appel à toutes les personnes qui pourraient fournir des renseignements utiles sur cette période de l'histoire de Paris.

La Commission sera reconnaissante aux personnes qui voudront bien lui communiquer ou lui signaler les documents de toute nature se rapportant à cette époque, lettres publiques ou privées, pièces inédites ou rares.

Les communications devront être adressées à M. Depasse, Membre du conseil Municipal, Secrétaire de la commission, à l'Hôtel de ville.

—

**Que sont devenues les Archives de la garde nationale de Paris?** — Dans une très intéressante communication au sujet du combat livré le 14 mars 1814, à la barrière de Clichy (*Intermédiaire* du 25 février 1870), M. Saint-Joanny a cité, comme source de ses informations, les Archives de la garde nationale de Paris, dont il était le conservateur.

Pourrait-on me dire ce que sont devenues ces archives après la suppression de la milice parisienne, et si, en cas d'existence, elles sont accessibles aux curieux? G. B.

—

**Le tatouage de Bernadotte.** — M. le docteur Lacassagne a consacré à l'histoire du *tatouage*, dans le *Dictionnaire encyclopédique*, un article extrêmement intéressant et qui doit être lu en entier. Nous en relèverons ici un passage : « Le docteur, après avoir raconté que le prince Albert, fils aîné du prince de Galles, se serait, dit-on, fait tatouer une ancre, pendant un voyage autour du monde,—cite à ce propos une anecdote curieuse sur Bernadotte, le fondateur de la maison royale de Suède. Ce roi n'avait jamais voulu se laisser saigner. Un jour qu'il se trouvait très souffrant, son médecin insista tellement que Bernadotte dut se résigner à souffrir la saignée. « Je veux bien, dit le monarque, mais, auparavant, jurez-moi que vous ne direz à personne ce que vous allez voir sur mon bras »; et Bernadotte, retroussant la manche de sa chemise, laissa voir un tatouage représentant un bonnet phrygien avec cette devise: « *Mort aux rois.* »

Dans quel *Ana* du temps de Bernadotte le docteur historien du tatouage a-t-il bien pu découvrir cette anecdote? ULRIC R.-D.

—

**Comte de Medem.** — Frère d'une duchesse de Courlande, mort à vingt ans de mélancolie et de consomption. Ce serait le héros du roman de *Valérie*, par madame de Krudener. Dans son *Journal intime*, Benjamin Constant écrit que la vie du comte de Medem est plus intéressante que le roman, sans qu'on y trouve l'intérêt et la vérité. Par qui cette vie a-t-elle été écrite? Existe-t-elle imprimée? E. D. P.

—

**Sur mademoiselle de Calages.** — Sait-on sur Marie Pech ou Puech de Calages quelque chose de plus que ce qu'en disent la *Biographie universelle*, la *Biographie toulousaine*, etc.? Pourrait-on, par

exemple, indiquer la date précise de la naissance de la poétesse toulousaine (1632?) et la date précise de son décès (1660?), donner des détails généalogiques sur sa famille, notamment sur son père et sa mère, enfin signaler les ouvrages imprimés ou inédits de la nouvelle Clémence Isaure, dont je ne connais que le poème intitulé *Judith ou la délivrance de Béthulie*?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Le conseiller Goguet.** — Goguet (Antoine-Yves), conseiller au parlement de Paris, est mort, à 42 ans, en 1758, après avoir publié un ouvrage remarquable sur l'origine des lois, des arts et des sciences et sur leurs progrès.

Il était fils d'un avocat originaire de la Picardie et fut inhumé à Saint-Sulpice.

Il était étroitement lié avec Alexandre Fugère, directeur du *Journal des savants.* Il est dit dans la *Biographie Michaud* qu'il n'exista peut-être jamais une telle conformité de goûts, d'humeur, de caractère entre deux amis, et cette amitié fut marquée par cette circonstance touchante que Fugère survécut à Goguet trois jours seulement.

La bibliothèque de Goguet fut, dit-on, dispersée. A-t-on des manuscrits de ce savant? des portraits? des ex-libris? Quels sont les représentants actuels de sa famille?

ALPHONSE R.

—

**La naumachie du parc Monceau.** — L'élégante colonnade connue sous le nom de *naumachie*, au parc Monceau, ne faisait-elle point partie d'un monument plus considérable dont une portion se trouve à Saint-Denis?

Qu'était le monument dans son entier? Quel est le tombeau de Saint-Denis?

(Roanne.) LOUIS MONERY.

—

**Maurevert.** — Où pourrait-on trouver des renseignements sur la généalogie, le pays d'origine, la profession et la descendance de Maurevert, l'assassin de l'amiral de Coligny?

V. D.

—

**Empoisonnement de Léopold II en 1792.** — Est-il bien prouvé? A-t-il été l'œuvre d'un individu isolé ou d'un parti?

H. B.

—

**A propos de l'évêque Torné.** — Quel est l'auteur de cette épigramme contre lui?

De l'énergumène Torné
A quoi peut-on comparer l'âme?
A l'excrément, fléau du né,
Dont le nom de ce forcené
Offre aux yeux l'exacte anagramme.

MILLOT.

—

**Archéologie préhistorique.** — Cette science est-elle d'origine étrangère ou française?

On dit généralement qu'elle prit naissance dans les pays scandinaves, il y a 50 ans. « Thomsen commença par classer, « à Copenhague, en 1836, de nombreux « objets provenant des dolmens, des tom- « belles et des tourbières de Danemark. « Le Suédois Sven Nilsson créa ensuite « l'ethnographie comparée, en rappro- « chant les industries des peuples bar- « bares de l'Océanie de celles des anciens « Scandinaves (1838-1843). Thomsen et « Nilsson distinguèrent les premiers l'âge « de la pierre de celui du bronze... Cette « nouvelle science, qui souleva d'abord « de si nombreuses préventions, fut in- « troduite en France par MM. Boucher « de Perthes (1841), Bertrand (1862) et de « Mortillet (1864). »

Le *Journal officiel* contient cependant un texte d'après lequel l'archéologie préhistorique aurait été fondée en 1727 par Jussieu, dans un fameux mémoire, dont les éléments auraient été tirés d'une collection d'ustensiles indiens, de meubles de sauvages et d'autres objets de même nature. S'agit-il d'Antoine de Jussieu? Et sous quel titre le mémoire a-t-il été publié?

ALPHONSE R.

—

**Cheval.** — De tous les animaux (je ne parle pas ici de l'homme) celui qui, bien certainement, envahit le plus notre société moderne, c'est *le cheval.*

Dès notre jeune âge, nous jouons à *cheval fondu*, il n'y a pas grand mal à cela; mais le cheval tend à chasser aujourd'hui tout esprit de nos salons, s'empare de notre civilisation, de nos qualités et même de nos vices.

Le cheval est esclave de sa bouche, ce qu'il paie de sa liberté, alors que nous le payons souvent de notre vie, à en croire nos Esculapes. Il est fin, ardent, plein de feu, souple et léger tour à tour, il a le sentiment noble et porte haut la tête, comme plus d'un parmi nous; il se laisse

difficilement mener, il lui faut des rênes, comme aux plus grands Etats; il est enfin vicieux, tout autant que nous-mêmes, au point de prétendre que « *femmes et chevaux il n'en est sans défaut* », ce que je considère comme une imposture gratuite... à l'égard des femmes, bien entendu!...

Et tout cela serait vrai, que ce ne serait pas encore une raison suffisante au *cheval* de nous envahir comme il le fait.

N'en est-on pas arrivé à cacher l'âge du cheval à l'égal de celui d'une jolie femme aimée? Le cheval ne prend-il pas chaque jour une place de plus en plus prépondérante dans nos salons?

On travaille comme un *cheval;* on est un *cheval* à la besogne; on a une *fièvre de cheval;* on avale *un remède de cheval;* on écrit des *lettres à cheval;* pour se mettre en colère, *on monte sur ses grands chevaux;* nous avons le *cheval-vapeur*, nous marchons vers le *cheval-électrique*, et Dieu sait *quels chevaux encore* verra éclore l'avenir prochain!

Mais d'où vient donc cet envahisseur, qui abêtit ainsi notre jeunesse moderne, et qui paralyse l'esprit français?

J'ai cherché, et j'avoue fort humblement n'avoir rien trouvé des origines généalogiques de l'espèce *cheval.*

Au temps de Romulus furent, dit-on, créés les premiers *chevaliers*, le cheval doit donc dater d'avant le 8e siècle (av. J. C.); il n'y a pas à en douter, du reste, puisque *Persée*, pour délivrer *Andromède*, et *Bellérophon*, pour combattre *la Chimère*, avaient tous deux monté *Pégase*, fils de *Neptune* et de *Méduse.*

Mais à quelle date cela se passait-il et d'où est venu *Pégase?*

Et puis *Pégase* n'était-il pas, comme d'aucuns l'assurent, un simple vaisseau portant en poupe une *tête de cheval?*

Dès cet instant la question resterait entière :

*D'où vient le premier cheval et quand a-t-il paru dans notre civilisation?*

A. A... DE B.

—

**Marquis de Foudras**. — Nous avons besoin de connaître la liste des ouvrages du marquis de Foudras, l'auteur des *Gentilshommes-chasseurs*, de *Suzanne d'Estouville*, etc., ainsi que la date de sa naissance et celle de son décès. Il est mort ces dernières années.

Nos remerciements aux collaborateurs qui voudront bien nous venir en aide.

LUD. ROSAMOIN.

—

**Sur le laquais de Molière**. — Je lis dans un journal : « Le fondateur du *Moliériste*, M. Georges Monval, l'archiviste de la Comédie-Française, vient de publier un petit livre sur le *laquais de Molière*, figure curieuse dont on ne s'était guère occupé encore. M. Monval a découvert en ce valet qui, au dire de Grimarest, ne pouvait parvenir à mettre correctement les bas de son maître, un membre de la famille Du Périer, de ce Du Périer à qui Malherbe adressa les stances célèbres dont se sont ornées de bonne heure toutes nos mémoires. » Je voudrais bien savoir si la thèse soutenue par M. Monval est adoptée par la critique, et si le maladroit *laquais de Molière* appartient incontestablement à la vieille famille parlementaire des Du Périer.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Les couplets supprimés du premier « Barbier de Séville » (1775)**. — Dans une note de la page 50 des *Mémoires de Préville* (Paris, Baudouin frères, in-8°, 1823), on lit ceci :

« Cette pièce (*le Barbier*, de Beaumarchais), primitivement destinée au théâtre de l'Opéra-Comique, était ornée de couplets sur des airs espagnols et sur des airs italiens. L'auteur lut cette pièce aux comédiens des Italiens : elle fut refusée.

Le soir, l'auteur soupait chez une femme de beaucoup d'esprit avec Marmontel, Sedaine, Rulhières, Champfort, etc. Il leur annonça que sa pièce, qu'ils connaissaient d'après les lectures qu'il en avait faites dans différentes sociétés, avait été refusée au théâtre des *Chansons*. On l'en félicita, en l'assurant que les Comédiens français ne seraient pas assez dépourvus de sens pour imiter messieurs du Théâtre-Italien, et qu'il n'y aurait que *les couplets de perdus*. L'événement a prouvé qu'on avait raison. »

Ces couplets primitifs du premier texte original du *Barbier* furent-ils conservés par Beaumarchais, après le grand succès de sa pièce aux Français? Se trouveraient-ils simplement biffés, mais cependant lisibles, sur le manuscrit de l'auteur, que doivent, encore aujourd'hui, posséder les Archives ou la Bibliothèque de la Comédie-Française?

A défaut de la Maison de Molière, — les pourrait-on trouver, ces bienheureux couplets, soit dans les collections du Musée musical de l'Opéra, soit dans le cabinet de quelque grand amateur d'autographes? ULRIC R.-D.

—

**La première version du « Barbier de Séville », en cinq actes.** — Dans la même note, page 51, des mêmes *Mémoires de Préville*, il est dit ceci :

« *Le Barbier de Séville*, joué d'abord en cinq actes, en 1775 (au Théâtre-Français), fut assailli par une cabale violente, et éprouva une chute si rude, que l'on se disait en sortant (je le tiens d'un témoin de la chose) : « Il faut espérer qu'ils n'auront pas le courage de nous redonner celle-là. » Beaumarchais supprima un acte, *se mit en quatre*, comme il le dit dans sa préface; on rejoua l'ouvrage, qui alla aux nues, et cette pièce *tombée* a aujourd'hui un nombre de représentations qu'il est presque impossible de calculer. »

« L'auteur (dit encore Beaumarchais, dans sa *Préface*) a fait rentrer dans les actes restés au théâtre tout ce qu'il en a *pu* reprendre à l'acte en portefeuille : tel un charpentier économe cherche, dans ses copeaux épars sur le chantier, tout ce qui peut servir à cheviller et boucher les moindres trous de son ouvrage. »

La version première du *Barbier de Séville*, — en cinq actes, — a-t-elle été imprimée, dans l'*Edition originale* de cette pièce, — telle, exactement, qu'elle fut jouée dans les toutes premières représentations en 1775? ULRIC R.-D.

—

**Encyclopédie des philosophes français.** — Curwen, dans son « History of Booksellers », dit en parlant de la famille Longman :

« The chief interest of the career of the house at this period lies in their connection (circa 1728) with the *Cyclopœdia* of Ephraim Chambers, which was not only the parent of ale out English Encyclopœdias, but also the direct cause of the famous *Encyclopédie* of the French philosophers. »

Cette dernière assertion est-elle exacte?
(Manchester.) J. B. S.

—

**Le graveur L. Spirinx.** — Quelque obligeant collaborateur bourguignon pourrait-il nous indiquer les planches qu'il a gravées et nous dire s'il était parent de Nicolas Spirinx, imprimeur et graveur, beau-père du célèbre Pierre Palliot?

LUD. ROSAMOIN.

—

**Gravures d'après Zucarelli.** — J'ai retrouvé dans mon grenier, il y a quelques années, des toiles peintes qui avaient été l'ornement d'un salon de campagne en 1787. Ces toiles, au 10e de grandeur environ, représentent les principaux monuments de Rome au milieu de paysages italiens, et autres scènes paysagères. Le tout est bien campé, bien à l'effet, et, malgré un dessin un peu lâché, ces toiles peintes font un bon effet. Or j'ai trouvé par hasard, en bouquinant fort loin de chez moi, une gravure de P. de Colle, « apud N. Cavalli Venetijs », de 24 de large sur 19 de haut, avec cette épigraphe : *Siccis omnia nam dura Deus proposuit : neque — Mordaces aliter diffugiunt sollicitudines.*

(Horat., Od. IX, liv. I.)

La scène représente au milieu d'un paysage agreste, une mendiante assise, un enfant sur une hotte derrière son dos; elle demande l'aumône à une femme coiffée d'un voile blanc qui passe sur un cheval blanc vu de dos, et à laquelle la mendiante envoie mendier sa petite fille.

Connaît-on d'autres gravures, d'après F. Zucarelli, représentant des scènes analogues à celle-ci, qui est reproduite exactement sur mes toiles peintes, ou les monuments de Rome? Je serais heureux qu'on voulût bien me les indiquer.

Cz.

—

**La Vierge de la Sainte-Chapelle basse.** — Il existait, assure-t-on, dans l'église basse de la Sainte-Chapelle, il y a peu de temps encore, une statue de la Vierge qui avait sa légende. Elle a été déplacée il y a peu d'années, pourrait-on savoir ce qu'elle est devenue et si elle ne serait pas reléguée dans quelque magasin de l'Etat? L'histoire de cette statue se rattacherait également à l'institution de l'ordre de l'Etoile et à la noble maison de St-Ouen.

V. D.

—

**Panneaux par Simon Vouët.** — J'ai retrouvé dans un vieux château un panneau de l'époque Louis XIII. Il est divisé

en quatre compartiments; une tête d'enfant avec guirlande de feuilles de vigne est peinte sur les deux premiers, le chiffre de la famille Habert de Montmort avec les armoiries (des anilles ou fers de moulin) se trouve sur les deux autres. Ce panneau a beaucoup souffert; j'ai pu relever une signature qui paraît contenir les lettres : Vouët. Un érudit confrère en peinture a-t-il connaissance de panneaux semblables et peut-il me dire si Vouët signait ses œuvres? HUSSON.

—

**Pseudonymes à révéler.** — M. Anatole France, dans sa causerie du 30 janvier 1887 sur « la Vie littéraire », nous fait cette curieuse confidence, à propos de l'*Histoire d'une grande dame au dix-huitième siècle*, par Lucien Perey :

« Peut-être les lecteurs du *Temps* savent-ils que ce nom de Lucien Perey est le pseudonyme d'une docte demoiselle qui exerce depuis de longues années, sur les vieux manuscrits où nos grands-pères et nos grand'mères ont laissé un peu de leur âme, sa patiente érudition et sa pénétrante intelligence! »

Fort curieux de ma nature, je prie nos collaborateurs de vouloir bien achever la confidence en nous révélant du même coup le vrai nom de *Lucien Perey* et celui de l'écrivain distingué qui se cache sous le pseudonyme d'*Anatole France*.

Je suis également très désireux de connaître le vrai nom de *Louis Régis*, qui a publié dans le *Correspondant* des études remarquables sur la littérature étrangère.

(Roanne.) LOUIS MONERY.

—

**Un antirévolutionnaire anonyme.** — Une des curiosités de la littérature antirévolutionnaire me paraît être l'ouvrage suivant dont je copie le long titre : *Le fiat lux du chaos français où l'on voit la déviation de tout principe, de toute vérité et de toute tradition, la démoralisation et la désorganisation du plus beau et du plus florissant empire de l'univers, plongé dans les horreurs de l'anarchie, du despotisme et de l'irréligion.* — A Bruxelles, s. d. Le nom de l'auteur, la date du livre? K.

—

**Un opuscule sur les bons mots.** — Quel est l'auteur d'un opuscule intitulé : *Des bons mots qui ne se sont jamais dits*, paru il y a environ 70 ans? Quel est l'éditeur. E. J.

## *RÉPONSES*

**Les portraits de la librairie Poulet-Malassis** (XVIII, 200, 253; XIX, 16). — Le portrait de Baudelaire cité est la propriété de M. Rouquette, libraire, passage Choiseul, à Paris. Ce portrait a servi de modèle pour la pointe sèche gravée par Desboutins dans sa collection d'auteurs romantiques.

Les autres portraits appartiennent à un amateur, M. Parran. E. J.

—

**Les ex-libris de bibliophiles** (XVIII, 455, 538, 562, 590, 625, 652, 747; XIX, 136, 202, 234, 308, 746). — Les ex-libris suivants nous ont été remis par leurs propriétaires pour être échangés :

Ex-libris de MM. Benoît, Bordier, comte de Boury, de Cazenove, duc de Cossé, de Cuzieu, François Favre, Ingold, Kuhn, P. Macey, Georges Mantin, Emmanuel Martin, Phil. Milsand, Claude Nassé, Oberkampf, Edouard Pilastre, comte Przezdziecki, Charles Rigaud, Léon Schück et la Bibliothèque des Amis de la Charte à l'Orient de Tarare.

Ceux de nos collaborateurs qui désireraient quelques-uns de ces ex-libris n'auront qu'à les demander. Ceux qui ne nous auraient pas envoyé leurs ex-libris en nombre suffisant pour les échanges sont priés de nous en adresser de nouveaux.

—

**Les errata célèbres** (XIX, 710, 751). — Dans la scène VII du deuxième acte de *Francillon*, le marquis de Riverolles termine ainsi la leçon qu'il vient de donner à son fils, le mari de Francine : « Allez-vous-en acheter pour 25,000 francs de dentelle avec madame Smith, afin de ne pas être trop volé par la marchande, et déposez-les aux pieds de votre femme en disant : « Je ne crois pas un mot de votre histoire et voici, madame, de quoi faire la robe de baptême de notre prochain enfant », et que dans *six* mois au plus nous mangions tous des dragées. » Or, il résulte d'explications précédentes que, depuis la naissance de son fils

âgé de onze mois, le comte de Riverolles n'est pas entré dans la chambre à coucher de sa femme, le délai de *six mois au plus* n'a donc pas de sens; il est évident que M. Alexandre Dumas a écrit *dix* mois et que le mot *six* a été imprimé par erreur dans la première édition.

Je ne me souviens pas de ce qu'a dit à la représentation M. Thiron chargé du rôle du marquis. G.

—

**L'Amérique a-t-elle été découverte par les Chinois ?** (XX, 9, 87.) — Il y a longtemps que cette question fut soulevée par de Guigues et soumise à l'Académie des inscriptions, par un double Mémoire qui figure dans les *Annales* de la compagnie. M. de Paravey y revint plus tard avec de meilleures preuves, dans sa brochure : *L'Amérique, sous le nom de pays de Fou-Sang, a-t-elle été connue en Asie, dès le V[e] siècle?* (in-8, 1844), et nous avons vu encore M. le marquis d'Hervey de Saint-Denis soutenir ces affirmations dans une lecture très concluante qu'il fit au sein de la même Académie, le 22 octobre 1875. A quoi bon s'en étonner ? Les anciens, tels qu'Eratosthène et Strabon, avaient soutenu, bien avant Christophe Colomb, qu'il y avait d'autres continents ; c'est-à-dire un autre monde, qu'on devrait découvrir au delà des colonnes d'Hercule.

Dans le second acte de sa *Médée*, Sénèque ouvrait déjà des horizons futurs à cette terre nouvelle par ces vers d'une si frappante et prophétique vérité :

Venient annis sæcula seris
Quibus Oceanus vincula rerum
Laxet, et ingens pateat tellus,
Ichthysque novos deteget orbes,
Nec sit terris ultima Thule.

Aristote, dans le *De cœlo*, en affirmant la sphéricité de la terre, ne faisait-il pas entrevoir, à son tour, la possibilité d'une communication ou d'un passage vers l'Orient ?

L'histoire de Christophe Colomb, par son fils don Fernand, nous a révélé tout le parti que le grand navigateur sut tirer des indications de Sénèque, de Platon et d'Aristote, quoiqu'il n'eût pas été le seul ou le premier à les pressentir.

La tâche périlleuse qu'il devait entreprendre avait été, pour ainsi dire, ébauchée avant lui, à plus d'un siècle près, par un Aragonais, Jacques Ferrer, qu'une carte catalane nous montre, en 1375, au delà des Canaries et voguant vers le *fleuve d'or*, le jour de Saint-Laurent 1346. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris que les Chinois, de leur côté, mettant à profit quelques indications venues des peuples d'Occident ou tirées de leurs propres études, aient devancé les Européens de plusieurs siècles sur cette terre où leur passage n'a encore été révélé que par de rares monuments. Quoi qu'il en soit, nous espérons que l'histoire n'a pas encore dit son dernier mot. EGO E.-G.

—

**La légende de saint Taurin d'Évreux et de la famille de ses bourreaux** (XIX, 11). —Le journal *la France*, qui avait signalé notre question à l'attention de ses lecteurs, a reçu de M. le docteur Morin, la réponse suivante :

« La privation d'ongles aux pieds et aux mains ne se trouve pas chez les habitants de certains pays. Il n'existe pas d'anomalie semblable en ethnographie. Bien plus, l'absence totale des ongles, constatée chez les individus, est extrêmement rare, puisqu'il n'en existe qu'*un cas dans la science*, figurant au musée anatomique de Berlin et observé par le docteur Bleck.

« La famille Bertrand est donc d'un grand intérêt pour les anatomistes et nous croyons devoir la recommander à l'attention du monde si savant » (numéro du 18 janvier 1887).

—

**Les papes médecins** (XX, 12, 89).— On pourra consulter avec fruit sur cette question l'ouvrage suivant : *le Médecin chrétien, par Mgr A.A. Scotti*. Paris, Palmé, éditeur, 1882. La liste donnée par M. A. Vernière (XX, 89) ne parle pas du pape Paul II (page 24 de ce livre).

H. J.

—

**L'Ode à l'absinthe** (XX, 12). — Les stances en l'honneur de la *Muse verte* sont d'un poète nommé Vernier, dont j'ai complètement perdu les traces aujourd'hui.

Voici comment j'ai su qu'il en était l'auteur.

Je collaborais, avec Jules Mahias et lui, à un petit journal de banlieue, l'*Ouest parisien*, qui paraissait à Boulogne et qui vécut, je crois, de 1866 à 1869.

Il soutint chaleureusement la candidature de M. Jules Simon que patronnait aussi M. Jules Claretie (que de Jules !) ; et, après l'issue victorieuse de la campagne électorale, M. Emile Châtelain, le

directeur du journal, offrit au triomphateur un banquet, où figurait toute la rédaction enguirlandée d'électeurs républicains des cantons de Boulogne et de Neuilly.

Certaines notabilités du monde littéraire y assistaient, entre autres : l'énorme Adèle Esquiros, morte ces jours derniers; la belle madame Jenny Sabatier, une muse blonde et vaporeuse; le petit père Lesguillon, qui jonglait une heure durant avec les bouts-rimés qu'on lui lançait d'un bout à l'autre de la table; et sa femme, la respectable Hermance, à qui le nouveau député débita un compliment, fort galamment tourné, ma foi.

Aussitôt après, se leva Vernier, qui déclama son ode *à la Muse verte.* On applaudit chaleureusement cette poésie nerveuse et colorée; et comme plusieurs convives s'empressaient autour de Vernier pour lui demander le nom de l'auteur, il s'attribua très carrément la paternité, non seulement de la pièce, mais encore du mot de *Muse verte.*

PAUL D'ESTRÉE.

—

**Bibliographie des ouvrages relatifs à la campagne de Russie en 1812** (XX, 12). — *Opinion de M. le général du génie Nempde sur l'incendie de Moscou.* Paris, Delaunay, 1826.

A. VERNIÈRE.

— « Mémoires d'un prisonnier en Russie, par M. Pagan, ancien chef d'escadron au corps royal d'état-major. » Lyon, L. Boitel, 1843. Un volume in-8.

MILLOT.

—

**Antoine Benoist, peintre et sculpteur en cire de Louis XIV** (XX, 14). — A. Jal, qui est parvenu à fixer la date précise de la naissance de ce grand artiste (24 février 1632), à Joigny, cite de lui un remarquable portrait de Gabriel Blanchard, qui était peintre du Roy et dont il n'a pu découvrir la retraite. Indépendamment d'une suite de portraits des princes de la famille royale, Benoist (unique sculpteur du Roy en cire coloriée) peignit aussi ceux des plus grands seigneurs de la Cour et obtint de Louis XIV le privilège exclusif de montrer à Paris et en province cette curieuse collection, industrie qui n'avait été exercée jusque-là que par Curtius, sur le boulevard du Temple. L'abbé de Marolles a célébré son talent, par ce quatrain, dans le *Livre des peintres :*

C'est Antoine Benoist, de Joigny, en Bourgogne,
Qui fait toute la cour si bien au naturel,
Avecque de la cire où se joint le pastel,
Que de la vérité l'âme seule s'éloigne.

On ne pouvait mieux exprimer qu'il ne manquait qu'une âme, c'est-à-dire la vie, à ces portraits pleins de vérité.

EGO E.-G.

—

**Les illustres victimes** (XX, 16). — Cet ouvrage, d'après Barbier, a pour auteur Charles-Claude de Montigny. — Caen, 8 avril 1744, Paris, 25 novembre 1818. Cependant il a été aussi attribué à Gaspard-Jean-André-Joseph Jauffret, archevêque d'Aix.

A. D.

—

**Questions bibliographiques** (XX, 16). — Je ne connais pas les « Cent et une nouvelles des Cent et un », mais je possède « Paris ou le livre des Cent et un », 15 volumes in-8°, publiés en 1832-1834 par Ladvocat et composés d'articles, dont les principaux écrivains d'alors lui avaient fait hommage pour venir à son secours. Le titre de chaque volume a une vignette de H. Monnier, et le 15e vol. contient le fac-similé des signatures de tous les auteurs.

A. D.

—Qu'il nous soit permis, une fois pour toutes, de nous gendarmer, ici, contre le mode de rédaction du titre de la présente question, — d'une définition par trop générale et pas assez nettement explicite.

Allez donc, quand la présente année sera terminée, vous reconnaître et retrouver, à la Table, une question ainsi présentée!

C'est le titre de *Bibliographie des veillées d'hiver* qu'il eût fallu donner comme intitulé.

Pour les titres : précisons! précisons, mes frères. — Pour être clairs et faciliter nos recherches, aujourd'hui et dans l'avenir. — Ainsi soit-il!

TRUTH.

—

**L'origine du mot fuchsine** (XX, 33). — La bande des préparateurs de vins a rendu célèbre la fuchsine et non pas la fuschine, comme l'écrivent la plupart des journaux. Destinée d'abord à teindre

avec éclat et probité le coton, la laine et la soie, elle a fini par être employée, sous les noms fallacieux de Bourgogne, de Bordeaux, pourcolorer à l'intérieur le corps des consommateurs : les Français peints par eux-mêmes.

C'est vers 1850 que le rouge d'aniline, doué d'une puissance tinctoriale prodigieuse, — il suffit d'une quantité presque impondérable pour rougir un litre d'alcool, — a été découvert par le chimiste allemand Hoffmann, professeur au collège royal, à Londres. Préparée industriellement en France par M. Verguin, de Lyon, la fuchsine a passé aux mains de MM. Renard (en allemand *Fuchs*, curieuse coïncidence), qui ont acheté le procédé de M. Verguin et l'ont fait breveter en 1859. Sa belle teinte rouge, rappelant la couleur de la fleur du fuchsia écarlate, lui avait valu de la part de l'inventeur Hoffmann la dénomination de fuchsine. Ajoutons que cette toute gracieuse fleur a été trouvée, en 1664, dans les montagnes de la Nouvelle-Grenade par un jésuite, le père Plumier, qui l'avait appelée fuchsia, en l'honneur du botaniste suisse Fuchs, mort vers 1566.

Dans les premières années de l'exploitation du brevet par MM. Renard frères, la fuchsine se vendait au poids de l'or, infiniment plus cher qu'à l'étranger et surtout en Suisse. Aussi la contrebande était-elle des plus actives et se faisait à l'aide de chiens chargés des boîtes frauduleuses. A leur entrée en France par la frontière suisse, beaucoup de ces quadrupèdes étaient capturés soit par les douaniers, soit par des spéculateurs qui s'appropriaient la charge et le chargé. Quelques-uns de ces chasseurs surpris en flagrant délit furent condamnés non seulement pour contrebande mais encore pour vol.

Aujourd'hui le prix de la fuchsine a considérablement baissé; le kilogramme ne coûte plus guère que 30 à 35 francs, à la grande satisfaction des fabricants de vins, des vinicoloristes, qui en font un usage immodéré, au préjudice des consommateurs, ces lamentables victimes des progrès de la chimie.

E. DE NEYREMAND.

— C'est un Bâlois qui a l'honneur de témoigner à M. F. T. Mac Rebo que le mot fuchsine ne vient pas d'une famille Fuchs à Bâle, mais que, par un incident curieux, MM. *Renard* frères (non pas Benard) et Franc à Lyon donnèrent au rouge d'aniline le nom de fuchsiacine ou de *fuchsine;* renard = Fuchs! H. H.

—

**Le mot Zinzolin** (XIX, 33). — Au XVIII[e] siècle on nommait ainsi un taffetas glacé de rose et de lilas. J'ai lu, dans je ne sais plus quel auteur de cette époque :

« *Un habit de taffetas zinzolin.* »

Zinzolin se rapportait non pas à l'étoffe, mais à la nuance.

VEUVE MAGNIANT.

— La signification de ce mot est « *maniéré* ». — Lors d'une occasion antérieure, j'ai réussi à en découvrir l'explication exacte.

(Amsterdam.) J. G. DE G. J. JR.

—

**Capitulation des places de guerre** (XIX, 34). — Il était dans les usages anciens que les vainqueurs, pour honorer une défense énergique, permissent aux vaincus de sortir dans de certaines conditions, qui variaient cependant selon les temps et les lieux. L'expression *sortir avec armes et bagages* ne vient pas d'ailleurs. Comme preuve de l'existence de cet usage au XVI[e] siècle, je citerai le passage suivant, relatif à la reddition de Saint-Denis, extrait de la *Relation du siège de Paris* (Rome, 1591), traduction de A. Dufour, de Corbeil, Paris, 1875, page 60 :

« Ils se rendirent à la fin de juin (1590)
« avec les conditions les plus honorables
« qu'on ait jamais vu obtenir en aucun
« temps; car on leur accorda tout ce
« qu'ils demandèrent, comme de sortir
« en ordre au son des tambours, les en-
« seignes déployées, les mèches des fusils
« allumées, et avec tous leurs bagages.
« De plus on leur donna des chevaux
« pour traîner deux pièces d'artillerie
« jusqu'à Pontoise, où ils se retiraient. »

JEAN COQUATRIX.

— L'usage de laisser sortir mèche allumée et balle en bouche s'appliquait généralement aux garnisons des places qui capitulaient après une résistance suffisante. Cet usage, commun au XVII[e] siècle, le fut aussi au XVIII[e]. Il s'appliquait aussi bien aux garnisons qui se rendaient prisonnières de guerre qu'à celles qui consentaient à ne plus servir contre l'ennemi pendant la durée de la campagne.

Celles-ci, outre leurs menues armes

qu'elles conservaient, emmenaient encore quelques mortiers ou pièces de campagne dont le nombre était stipulé dans la capitulation. Chaque bouche à feu et chaque mousquet conservait un nombre de coups à tirer déterminé. En outre, une escorte était fournie par l'assiégeant pour aider la garnison capitulée à traverser paisiblement les lignes ennemies.

Les choses, on le voit, se passaient fort courtoisement en général, mais quelquefois l'assiégeant, irrité par une défense trop prolongée, exigeait que la garnison se rendît prisonnière, et si la place était emportée d'assaut, la garnison était alors généralement massacrée au milieu des scènes de désordre et de pillage auxquelles devaient s'attendre les villes emportées de vive force. COTTREAU.

—

**Régiment de la Fidélité** (XIX, 35). — Ce régiment me paraît absolument légendaire.

Vers 1800, aucun régiment de l'armée n'était connu que par son numéro dans l'arme dont il faisait partie. La garde nationale parisienne avait pu seule conserver les noms des quartiers ou sections qui la fournissaient, mais, à la fin du Directoire, la garde nationale n'existait heureusement plus que sur le papier ou à peu près. Une origine attribuée au régiment de la Fidélité me paraît un roman.

COTTREAU.

—

**Famille Bastonneau** (XX, 35). — Je ne puis répondre à la question faite sur les origines de cette famille; mais, à titre de renseignement seulement, j'indiquerai à l'honorable questionneur un ancêtre de son André Bastonneau. Dans l'église de Saint-Germain-lès-Corbeil (autrefois *Saint-Germain le vieil Corbeil*) on voit, sur le mur de gauche, en entrant, une ancienne plaque de cuivre de 40 centimètres sur 30 environ, qui a dû faire partie d'un tombeau. Cette plaque porte l'inscription suivante, citée par Lebeuf et par Guilhermy, dans ses *Inscriptions de la France :*

« D. O. M. Ici gist François Bastonneau, vivant escuyer, sieur de la Berauderi et Belleville, capitaine des gens de pied sous le commandement de M. de Givry, qui fut tué à l'escalade par les Espagnols à la reprise de Corbueil sur iceux par ledit seigneur de Givry, le 10e de novembre M.V$^{c}$.IIII$^{xx}$X. Priez Dieu pour son âme. »

Les deux angles supérieurs de la plaque portaient des écussons, en métal précieux probablement, car ils ont disparu, et il ne reste plus que le vide, à jour, dans lequel ils étaient incrustés.

Les Bastonneau étaient alliés aux Miron ou Myron, dont fut François Miron, le prévôt de Paris en 1590, car il y avait à Corbeil une famille Miron, qui possédait le fief du Tremblay, où logea le duc de Parme, en 1590, quand il vint assiéger Corbeil. Mlle Miron qui le possédait alors et y habitait, s'appelait, de son nom de famille, Madeleine Bastonneau, et devait être la sœur du François Bastonneau tué à la reprise de Corbeil.

De nombreux membres de la famille Bastonneau étaient inhumés à Paris, dans l'église de Saint-Landry. Millin donne leurs épitaphes dans ses *Antiquités nationales*, vol. V, chap. LIX, p. 12.

JEAN COQUATRIX.

—

**Sébastien Mercier** (XX, 36). — M. Charles Monselet a donné, dans *les Oubliés et les Dédaignés* (édition Poulet-Malassis, 1859, tome I, pages 51 à 99), une intéressante notice sur Mercier, remplie de faits curieux et peu connus et d'anecdotes spirituellement contées. C'est du Monselet de *derrière les fagots.*

Chez le même éditeur, M. Poulet-Malassis, il a été publié en 1862, en deux forts volumes grand in-12, une nouvelle édition, annotée, avec une introduction de : *Paris pendant la Révolution* (1789-1798), *ou le nouveau Paris,* par Sébastien Mercier. Cette Introduction serait à consulter.

Edouard Fournier, l'érudit de si regrettable mémoire, a écrit aussi, sur Mercier, quelques pages que j'ai lues autrefois dans un journal ou dans une revue; peut-être bien est-ce dans *la Revue des provinces?* Malheureusement, je ne retrouve pas ces pages, reproduites dans les divers volumes des œuvres d'Edouard Fournier que je possède. ULRIC R.-D.

— Il sera utile aussi de consulter : 1° les *Mémoires* de Bachaumont; 2° la *Correspondance* de Grimm; 3° la *Chronique scandaleuse* d'Imbert; 4° l'étude de Gustave Desnoiresterres dans l'édition qu'il a donnée du *Tableau de Paris;* 5° et la notice de Louvet dans la *Biographie Didot.*

J'ajouterai quelques renseignements qui ne s'y trouvent pas :

Mercier (Louis-Sébastien), fils de Jean-Louis Mercier, marchand fourbisseur, et d'Andrée Lepas, demeurant quai de l'École, a été baptisé à Saint-Germain l'Auxerrois, le mercredi 8 juin 1740. Cet acte n'indiquant pas le jour de sa naissance, il en résulte qu'il serait né le jour de son baptême.

Le 9 février 1814, au onzième arrondissement de Paris, il avait épousé Louise-Marie-Anne Machard, qui lui a survécu, et par l'acte de leur mariage ils avaient légitimé trois filles : 1° Héloïse, née le 5 novembre 1792; 2° Sébastienne, née le 5 pluviôse an II, et 3° Pauline-Sébastienne, née le 25 ventôse an IV.

Mercier est mort peu après, le 25 avril 1814.

Une seule de ses filles, la plus jeune, a été mariée, le 21 juillet 1831, à M. Jean-Baptiste Duca, docteur en médecine, d'où un fils, M. Duca, sous-directeur du cabinet des affaires étrangères. La dernière survivante, Héloïse, est morte à Paris, le 12 février 1882.

J'emprunte ces détails biographiques au *Curieux*.

On connaît l'épitaphe de Mercier par lui-même :

Ci-gît Mercier qui fut académicien
Et qui cependant ne fut rien.

Il avait parfois employé le pseudonyme de Reicrem, ce qui inspira à Guichard l'épigramme suivante :

Reicrem ? quel est Reicrem ? c'est Mercier à [l'envers
Et c'est comme à l'endroit un esprit de travers.

A. D.

— On lit sur lui les lignes suivantes dans les *Souvenirs sur l'émigration, l'Empire et la Restauration* du comte A. de Puymaigre : « Ce fut vers ce temps (1814) que je fis la connaissance de ce vieux Mercier... Je dînais quelquefois avec Mercier, pauvre et oublié, et cet ancien républicain, qui du reste n'a jamais tué ni volé personne, me paraît n'avoir pas renoncé à ses utopies favorites de liberté et d'égalité. Il déplorait que les titres honorifiques fussent venus remplacer la qualité de citoyen, et il exécrait le gouvernement impérial. Comme j'avais lu, en Allemagne, faute de mieux ses plus mauvais ouvrages, tels que *Nathalie*, que personne ne connaît, il m'avait pris en affection et me prônait, sans pouvoir me convaincre, les avantages de la république : « Ah ! jeune homme, me disait-il, il n'y a que ce gouvernement qui convienne aux âmes nobles et généreuses, j'avoue qu'il a de mauvais moments; mais ses rigueurs mêmes sont préférables à la plus douce servitude. »

P.

—

**Les adversaires de la doctrine du progrès** (XX, 37). — Alfred de Musset a exprimé de cette façon quelque peu irrévérencieuse son opinion — sérieuse ou non — au sujet des progrès de l'humanité :
« Dites-moi un peu où est le progrès ? On
« dit que l'humanité marche; c'est pos-
« sible; mais dans quoi, bon Dieu ? »
(*Lettres de Dupuis et Cotonet.*)

*P. c. c :* Joc'h d'Indret.

—

**Rabelais à Charlieu** (XX, 37). — Il est fâcheux que le compatriote de M. Monery ne se rappelle pas dans quel ouvrage il a lu la mention relative au séjour de Rabelais chez les Bénédictins de Charlieu. Sans ce premier point il est difficile de passer aux autres et de suivre une piste aussi légèrement indiquée. M. Monery ne pourrait-il exercer une pesée sur la mémoire de son compatriote ?

En ce qui concerne la brochure de M. de Valous, *Rabelais à Lyon*, il n'y a pas une ligne de la citation qui ne contienne soit une erreur, soit une hypothèse contraire à la vérité.

1° Le cardinal du Bellay ne s'appelait pas Guillaume, mais Jean.

2° Partant, c'est Guillaume, et non Jean, qui fut vice-roi du Piémont.

3° Il n'est pas seulement probable, il est certain que Rabelais assistait Guillaume pendant sa maladie, suivie de mort, à Saint-Symphorien de Lay. Il suffit, pour en avoir la preuve, de se reporter aux deux passages de *Pantagruel* où il en parle.

4° Il est également certain que Rabelais eut le temps, — mais très court, — de visiter ses amis de Lyon, à ce voyage; il revenait d'Italie et s'arrêta à Lyon.

En ce qui concerne le séjour de Rabelais à Charlieu, *s'il a eu lieu, et à ce voyage*, il n'aurait guère duré plus d'une journée. Cela résulte formellement de mes recherches et de l'enchaînement de

ses actes après la mort de Guillaume du Bellay. ARTHUR HEULHARD.

—

**Les éditeurs-auteurs au XIXe siècle** (XX, 37). — Je n'ai pas la prétention d'apprendre beaucoup d'inédit à notre collaborateur. Mais, puisqu'il a parlé de Balzac, il aurait pu citer l'auteur-éditeur Werdet, qui a laissé des *Souvenirs*, où il ménage si peu l'auteur de la *Comédie humaine*.

Au commencement du siècle, n'y avait-il pas eu un autre éditeur-auteur, J. N. Barba? Et pour finir, ne devons-nous pas une mention toute spéciale au sympathique éditeur des excentricités des décadents et des déliquescents, Léon Vanier, l'auteur des *Vingt-huit jours d'un réserviste?* PONT-CALÉ.

— A Paris, la liste s'allongera démesurément, puisque dans mon petit coin de province, à Nantes, et sans chercher beaucoup, je trouve à citer M. Camille Mellinet, frère du général, qui imprima tous nos romantiques bretons, et son grand ouvrage sur *la Commune et la milice de Nantes*[1]; M. Auguste Laurant qui, avant de donner sa copie à ses confrères nantais, avait tiré celle des autres sur les presses de Lagny, et M. Emile Grimaud, à qui on pourrait appliquer le mot connu fait sur Alphonse Lemerre.

A. E.

— Il faut citer M. Jouaust, auteur de *la Lettre-journal, gazette des absents*, écrite pendant le siège de 1870, et d'une grande quantité de préfaces et de notes, placées dans ses belles éditions.

M. Jouaust est, je crois, le seul éditeur qui ait pris rang dans la Société des gens de lettres. J. D.

— Les exemples d'éditeurs qui ont écrit sont très nombreux. Sans remonter bien loin, je me borne à rappeler Dezobry, auteur de *Rome au siècle d'Auguste;* Pagnerre, auteur de quelques-unes des brochures républicaines qu'il a éditées en si grand nombre; Busquet, gendre du précédent et dernier chef de la maison, bien qu'il n'ait jamais signé comme éditeur; Jules Tardieu, qui a publié lui-même ses nombreuses légendes signées J.-T. de Saint-Germain; Albert Lacroix, dont on trouve quelques travaux dans les catalogues de sa librairie internationale; Passard, l'éditeur de tant de petits livres pour le colportage et qui s'est publié à lui-même, sous un pseudonyme, plusieurs gros volumes, dont l'un avait pour titre: le *Panlatinisme ;* Julien Lemer, deux fois éditeur sous la rubrique : Librairie centrale; à cette heure, M. Albert Savine, qui naguère encore avait pour éditeur M. Giraud et qui vient de prendre la suite de ses affaires, et M. Etienne Charavay, de la maison Charavay frères. Pierre Jannet, Poulet-Malassis et aujourd'hui encore MM. Quantin, Liseux, Maurice Dreyfous et bien d'autres sont intervenus ou interviennent comme traducteurs, annotateurs et bibliographes dans quelques-unes de leurs publications.

G. I.

—

**Le frontispice de Grandville des premières « Guêpes » d'Alphonse Karr** (XX, 39). — Une simple réflexion ne permet pas d'admettre l'attribution du questionneur, qui prétend que Grandville aurait voulu venger A. Karr de la concurrence *déloyale* que le bibliophile Jacob cherchait à lui faire. Le frontispice des *Guêpes* est antérieur à l'apparition des *Papillons noirs;* Grandville ne pouvait donc prévoir en 1839 la concurrence qui ne devait se manifester qu'en 1840.

A. D.

—

**Arènes romaines** (XX, 40). — La chaleur est une des conditions d'une belle lutte, pour les bêtes. Les habitués des courses de taureaux savent bien cela. Aussi n'est-il pas surprenant que l'on ait choisi généralement l'exposition du midi comme le meilleur emplacement des arènes.

Si ces jeux ne sont pas goûtés dans le nord, on doit l'imputer moins à la différence de délicatesse dans les sentiments, qu'au climat qui ne permet jamais de voir le fauve dans toute la beauté de son action. C. P. V.

—

**La Revue moderniste** (XX, 40). —

La *Revue moderniste* ne paraît plus, sa publication s'est arrêtée au n° 12. Elle n'a ni titre ni table.

Son directeur compte en reprendre la publication prochainement.

Dans le cas où l'on voudrait se procurer des numéros séparés, s'adresser, 19, rue de la République, ou pour avoir une seconde collection des 12 numéros, chez M. Gaston Beaucoup, 4, boulevard Lonchamp.

H.

—

**Les héros subalternes** (XX, 40). — L'*Académie militaire ou les héros subalternes* (Paris, 1745, 2 vol. pet. in-12), par un auteur suivant l'armée (Godard d'Aucourt, fermier général), telle est l'indication que donne de cet ouvrage Quérard (*Supercheries littéraires*, tome Ier, p. 411 de la dernière édition).

Il est cité aussi dans le Catalogue Monselet : « *L'Académie militaire ou les Héros subalternes*, par P***, auteur suivant l'armée. Amsterdam, par la Société, 1749. 6 parties en un fort vol. »

Ce volume, qui fut alors vendu 3 fr. 50, est suivi de cette note :

« Peu commun. — Tableaux de mœurs « militaires à l'époque de la campagne « dans les Flandres. Détails particuliers « sur le siège de Menin, la prise d'Oude- « narde, etc. Bonnes fortunes de Picard, « La Ramée, Bourguignon, Normand, « membres de l'*Académie militaire*. On « dirait Pigault-Lebrun à Fontenoy. »

M. Arthur Dinaux, dans son livre sur les *Sociétés badines et littéraires*, parle (tome I, p. 1) de l'*Académie militaire*.

« Cet ouvrage contient », dit-il, « sur la « campagne de 1744 et sur la bataille de « Fontenoy des particularités curieuses « qui lui assignent une place parmi les « livres d'histoire. »

On a réimprimé dernièrement un bien joli roman du même auteur, *Thémidore*, pourquoi ne rééditerait-on pas aussi les *Héros subalternes?*

UN BIBLIOPHILE POITEVIN.

— Le véritable titre de cet ouvrage est l'*Académie militaire ou les Héros subalternes*, nouvelle édition avec figures gravées (et très bien gravées) par un auteur suivant l'armée, c'est-à-dire Godard Daucourt. 2 volumes in-12. Amsterdam, par la Société — lisez Paris, Mérigot le jeune, 1777. Voir Barbier, 2e édition, 1822, p. 19, nº 237.

E. M.

—

**Les modernes imitateurs d'Horace** (XX, 62). — Une erreur d'attribution s'est glissée à la fin de la 4e série (XX, 64). — Deux notes se trouvaient sur la même fiche. On a, par inadvertance, copié l'une pour l'autre, en brouillant les noms des auteurs. Le vers cité (beaucoup de nos lecteurs l'ont sans doute reconnu au passage) est de la Fontaine (*Ep. à Huet*). Il faut le remplacer par la phrase suivante:

« — Dieu vous garde des pâles imitateurs, troupe nuisible et innombrable de singes salissants et maladroits. »

Alf. de Vigny (*Stello*).

JOC'H D'INDRET.

—

**Sur le mot siffleur** (XX, 65). — C'est un maître de droit. Celui qui enseigne le droit en particulier et qui prépare les récipiendaires sur la loi.

« On dit que Le Gendre, qui n'est qu'un misérable *siffleur*, logé dans un galetas auprès de Notre-Dame, a tous les ans plus de récipiendaires que Bocage qui est un habile docteur. »

Voyez *Dictionnaire de la langue française ancienne et moderne* de Pierre Richelet.

CONSTANCE RUSSELL.

—

**Quel est le pape qui défendait de parler des comètes ?** (XX, 65.) — Victor Hugo a sans doute voulu parler du pape Calixte III et de la comète de 1456. Mais il est bon d'ajouter que la bulle où Calixte III anathématise à la fois l'astre chevelu et les Turcs qui assiégeaient Belgrade, est un document apocryphe. Voir à ce sujet un très curieux article de M. H. Faye, de l'Académie des sciences, sur la comète de Donati dans la *Revue contemporaine* du 31 octobre 1858.

UN VIEUX CHERCHEUR.

— Voici, d'après M. Babinet (*Etudes et lectures sur les sciences d'observation*), le fait sur lequel on s'est basé pour accuser le pape Calixte III d'avoir lancé ses foudres spirituelles contre les comètes : « Les musulmans assiégeaient Belgrade ; « la comète de Halley y paraît et les deux « armées sont prises de la même crainte. « Le pape Calixte III, frappé lui-même « de terreur, ordonne des prières publi- « ques et lance un timide anathème sur « la comète et sur les ennemis de la « chrétienté. » D'autres astronomes, il est vrai, avaient reproduit cette version avant M. Babinet, puisqu'on la retrouve dans les œuvres de Laplace et d'Arago ; mais s'il faut en croire les *Annales ecclésiastiques* de Baronius et d'autres documents romains sortis des Archives papales, la bulle incriminée de Calixte III n'a pas le caractère authentique qu'on supposait et l'on ajoute même que, dans les lettres écrites par lui en 1416, il n'a pas dit un mot, ni hasardé la moindre allusion contre l'astre chevelu. M. Tamisey de Larroque, qui a déjà étudié cette question,

en s'appliquant à contredire les assertions de M. Babinet, remarque, de son côté, que cette opinion avait été soutenue avant lui par M. H. Faye, dans un curieux article sur la comète de Donati, publié dans la *Revue contemporaine* du 31 octobre 1858. Nous ne serions pas surpris néanmoins que cette nouvelle évocation n'inspirât à quelque savant contemporain un travail contradictoire, qui viendrait confirmer les anciennes accusations, contre Calixte III, de Laplace et d'Arago, tant les découvertes de l'histoire sont multiples et variables.

EGO E.-G.

—

**De l'abjuration pour cause d'avancement militaire en France au XVIII^e siècle (XX, 65).** — Je doute fort qu'on trouve « des exemples authentiques d'officiers protestants parvenus à de hauts grades au XVIII^e siècle, sans avoir abjuré leur religion ». Pour ma part, je n'en ai pas trouvé un seul, depuis que je m'occupe de l'histoire des Églises sous la croix. Maurice de Saxe ne doit pas être compté pour une exception, par la bonne et simple raison qu'il n'était pas Français. Et encore, bien que ses glorieux faits d'armes l'eussent fait élever au maréchalat, le vainqueur de Fontenoy et de Rocoux ne put jamais siéger au tribunal des maréchaux, à cause de sa religion.

Je ne connais pas, il est vrai, d'ordonnance royale qui exige des militaires protestants qu'ils fassent abjuration, si, par leur valeur ou leurs services, ils veulent avancer dans les grades supérieurs. Il y a, toutefois, un arrêt du conseil, du 29 septembre 1682, qui ordonne « que tous les pourvus des offices de prévôts, lieutenants, exempts, et archers des maréchaussées, etc. », se défassent « en faveur des catholiques de leurs offices, dès trois mois après la publication de l'arrêt. » Or l'esprit de cet arrêt ne va-t-il pas évidemment bien au delà de la lettre?

Après la Révocation, des arrêts semblables s'appliquant à tous les militaires protestants étaient inutiles; le besoin ne s'en faisait nullement sentir, par suite de cette fiction qui, malgré son étrangeté, a dirigé pendant un siècle la jurisprudence de la cour, des parlements et des tribunaux, à savoir, qu'il n'y avait plus de protestants en France : il n'y avait plus que de *nouveaux convertis*. A qui de tels arrêts se seraient-ils adressés?

Je dois citer, à l'appui de ma thèse, une page du *Vieux Cévenol*, de Rabaut Saint-Etienne. Le futur président de l'Assemblée nationale connaissait mieux que personne la situation qui était faite à ses coreligionnaires, et il nous aidera à répondre à la question posée par M. Cz. Le héros de son conte historique, Ambroise Borély, cherchant une profession qu'il pourrait embrasser, s'arrête un instant à l'état militaire. Sa mère, consultée à cet égard, lui dit : « Je veux vous laisser libre, sans doute, mais vous avez besoin de mon expérience; ce sont des conseils et non des ordres que je veux vous donner. Il est vrai, mon fils, que la profession militaire n'est pas directement interdite aux protestants; mais le roi s'est expliqué, en déclarant que ses grâces ne seraient réservées qu'aux seuls catholiques : or, comme les actes d'un prince ne doivent être que des actes de justice et des récompenses, c'est comme s'il avait déclaré qu'il ne récompenserait point les services de ses sujets protestants. Vous voyez donc qu'il n'y a point d'avancement à attendre pour vous; et, en effet, les officiers protestants languissent tous dans les emplois subalternes; l'on est parvenu à les dégoûter de leur état; ce qui, avec les persécutions, a beaucoup contribué à en faire sortir un grand nombre du royaume : ils ont passé dans les pays étrangers, où l'on en a composé plusieurs régiments. Vous ignorez, d'ailleurs, mon cher fils, les désagréments qu'ils ont à essuyer avec leurs camarades, et les disputes qu'il faut avoir sur la religion; car l'imprudence qu'a eue le gouvernement de persécuter les protestants a ranimé l'esprit d'animosité qui était presque éteint. Il se joint à cela un intérêt personnel, en ce que ces officiers chercheront à s'avancer à votre préjudice, et qu'il leur importera que vous soyez mis de côté. Enfin, mon fils, si vous prenez le parti du service, il faudra vous résoudre à exécuter un jour vous-même les horreurs sous lesquelles nous avons gémi, et qui ont jeté la désolation dans votre malheureuse famille. Vous voyez les troupes du roi inonder cette province : un jour viendra où vous serez mis en garnison dans ces cantons désolés; un supérieur barbare prendra plaisir à vous charger d'ordres sévères contre vos propres frères; vous ne pourrez les exécuter sans gémir; vous, brave homme, vous serez envoyé contre des gens désarmés;

vous ferez la fonction d'exécuteur et d'archer; vous verrez vos soldats, qui ne devraient être employés qu'à repousser les ennemis de la patrie, s'acharner contre des vieillards, des femmes, de petits enfants : spectateur forcé de ces barbaries, vous détournerez la tête en soupirant, et vous direz : « C'est ainsi qu'autrefois j'ai vu tourmenter ma pauvre famille; voilà les maux auxquels mon vénérable père a lui-même succombé... » (Edition nouvelle du *Vieux Cévenol*, ch. IV, Toulouse, 1885, d'après la 3e édition presque inconnue de 1788, la seule pure de toute collaboration étrangère.)

Ambroise Borély renonça à cette vocation; — et c'est ainsi que faisaient tous les protestants qui auraient pu avoir l'ambition d'arriver aux grades supérieurs.

J'attends, moi aussi, les preuves du contraire. CHARLES DARDIER.

—

**Les lis des rois de France** (XX, 67). — Sans oser mettre en doute les connaissances héraldiques du spirituel auteur de l'*Expédition du baron de Rullecourt*, nous nous bornons à supposer que, dans la fougue de sa plume, s'il a laissé de côté les fleurs de lis d'or des rois de France, c'était afin de mieux constater la blancheur immaculée des corolles qui figuraient sur leur écu. Simple licence d'écrivain, à la fantaisie duquel l'imagination prête des ailes, sans qu'il s'expose néanmoins à tomber dans des rêveries aussi originales que celle-ci, qui appartient à Vico, le grand écrivain napolitain, et qui a trait au sujet qui nous occupe : « Nous « croyons que les lis d'or dont se com- « posent les armoiries des rois de France « étaient au commencement trois gre- « nouilles plutôt que trois crapauds, « comme on l'a cru. Le nombre *trois* « forme le superlatif de la langue fran- « çaise; de sorte que trois grenouilles « signifient une très grande grenouille, « c'est-à-dire un très grand enfant de la « terre ou un très grand seigneur. » (*Science nouvelle*, *Econ. polit.*, livre I.)

EGO E.-G.

—

**Noms peu connus des habitants de certaines localités françaises** (XX, 68). — C'est une question qui embarrasse souvent. On trouvera la solution de la plupart de ces difficultés dans le *Dictionnaire des noms vulgaires des habitants des diverses localités de la France*, par M. L. Merlet, archiviste du département d'Eure-et-Loir. Chartres, Petrot-Garnier, 1883, 1 vol. in-12.

Dans ce volume, on verra que les habitants de Pont-à-Mousson sont des Mussipontains, — ceux de Saint-Germain, des Saint-Germinois, — ceux de Tréguier, des Trégorois et des Trécoriens, — ceux de Meaux, des Meldois, — ceux de Rambouillet, des Rambolitains, — et même aussi que les natifs de Montigny sont des Montrognons. E. T.

— Les habitants d'Auch sont des Auscitains.

Ceux de Biarritz, des Biarrots.

Ceux de Cahors, des Cadurciens.

Ceux de Béziers, des Bitterois.

Ceux de Pau, des Pavois.

Ceux de Poitiers, des Pictavins. — Les Poitevins sont les habitants du Poitou.

Ceux de la Teste, des Testerins.

Ceux de Monaco, des Monégasques.

Ceux de Coutras, des Coutrillons, etc., etc. On en trouvera des centaines.

Mais pourquoi les habitants de Saint-Emilion sont-ils des Pigouilles? Le mot se prend en mauvaise part, mais il existe et n'est pas proprement dit un sobriquet.

GÉDÉON.

— La seule manière de connaître exactement le nom des habitants de certaines villes, est de se transporter dans la ville même, et de savoir comment ils s'appellent entre eux. Le plus souvent il n'y a aucune difficulté à former le mot, il suffit d'ajouter une désinence quelconque, masculine ou féminine, au nom de la ville. C'est ainsi que les habitants de Paris deviennent des Parisiens, ceux de Troyes des Troyens, ceux de Brest, des Brestois, ceux de Bordeaux, des Bordelais. Voilà la règle; mais il y a de nombreuses exceptions. Souvent le nom des habitants de la ville rappelle la période gallo-romaine. Ainsi, les habitants d'Evreux sont des *Ebroïciens*, ceux de Béziers, des *Bitterois*, ceux d'Embrun, des *Ebroduniens*, ceux de Saint-Etienne, des *Stephanois*, ceux d'Arras, des *Artésiens*. — Certainement ceux de Pont-à-Mousson sont des *Mussipontins* et ceux de Pau, des *Pavois*. Je garantis l'exactitude de ces deux noms. Enfin, les habitants de Fontainebleau se considèrent comme étant des *Craks*, au féminin *Craques*. Je connais personnellement différents habitants de cette localité qui, sans s'être donné le mot, m'ont tous

affirmé le fait et très sérieusement. — Evidemment, comme disent les journaux, il y aurait lieu à faire une enquête.

MATHI.

— La question a été posée dès les premiers temps dans l'*Intermédiaire*, et a amené d'abondantes communications dans les tomes II, IX et XI. Une nomenclature plus méthodique a été donnée, il y a quelques années, par le *Magasin pittoresque*. G. I.

## *TROUVAILLES ET CURIOSITÉS*

**Une profession de foi littéraire de Léon Gozlan. Lettre inédite à E.-D. Forgues.** — M. Philibert Audebrand vient de publier à la librairie illustrée (G. Decaux) un curieux volume sur Léon Gozlan, mais il a surtout montré, dans ces *Scènes de la vie littéraire*, le collaborateur du *Figaro* et fort peu le romancier. Cependant Gozlan fut avant tout un romancier, en dépit de ses frasques de jeunesse dans la petite presse ou de ses velléités dramatiques, parfois couronnées de succès; et la lettre qu'on va lire témoigne assez haut que le romancier avait, quoi qu'il en dise, l'épiderme sensible. Si les principes exposés par Gozlan dans cette lettre aigre-douce sont fort nets et passablement hautains, les allusions qu'elle renferme sont moins claires pour nous : le chef-d'œuvre de l'auteur, *Aristide Froissart*, a justement paru en 1843, mais vers la fin de l'année, et il ne pouvait en être question au 1er janvier. Défendait-il ainsi *le Dragon rouge* publié en 1842? Il faudrait, pour répondre à cette question d'intérêt secondaire, avoir sous les yeux la collection des articles de M. E.-D. Forgues, alors l'un des principaux rédacteurs du *National* à qui cette lettre est adressée et que son fils, l'éditeur des *Mémoires* de M. de Vitrolles, a bien voulu nous communiquer. M. Tx.

Ce 1er janvier 1843.

Mon cher Forgues,

Depuis bientôt huit ans que vous prenez la peine d'appliquer votre spirituelle critique à mes œuvres, vous devez vous apercevoir, sans doute à regret, car vous avez un but en me critiquant, que je ne me hâte pas d'entrer dans la bonne voie. Quelles que soient les raisons qu'il y ait de votre côté et du mien pour ne pas nous mettre d'accord, convenez que vous êtes un maître bien malheureux et moi un élève fort rétif. Si vous êtes de cette opinion, qui est la mienne, ne pensez-vous pas qu'il est temps de mettre fin à ce travail sans fruit?

Vous pouvez être spirituel, fin, caustique, bienveillant, surtout en traitant d'autres sujets, et moi, je vous l'avoue, je ne me réformerai jamais, mais jamais. Je ne donne rien au hasard. Je fais ce que je veux, soit que j'écrive un roman, soit que j'écrive un drame. A quoi bon alors me tourmenter inutilement? Je ne veux pas supposer qu'il vous est indifférent que je profite ou non de vos avis, de vos conseils, de vos leçons. Vous faites plus de cas de votre temps et moi je fais un cas infini de votre caractère. Vous ne voulez rien perdre, moi, je ne veux rien dédaigner de ce qui vient de vous.

Tout ceci pour arriver à vous prier, mon cher Forgues, de suspendre indéfiniment ce travail d'analyse que, depuis huit ans, vous exercez sur ma peau. A quoi bon descendre dans les détails des motifs qui me font une nécessité de vous écrire cette lettre tout amicale? Faut-il rappeler une occasion récente? Je serais vif, vous me croiriez irrité. Faut-il vous dire qu'un travail de deux longues années appelle une attention calme et de plusieurs jours pour être jugé? Vous verriez dans mes paroles une allusion trop directe. Faut-il vous dire qu'une œuvre grave doit être pesée gravement, que le succès, ce dieu inconnu, doit être adoré à deux genoux, fût-il, comme les dieux de l'Inde, monstrueux, révoltant, difforme? Non, il ne faut que vous prier de rester mon ami en cessant d'être mon juge pour que vous compreniez le but de cette lettre.

A vous,

LÉON GOZLAN,

Rue de Trévise, 21.

*Le gérant :* LUCIEN FAUCOU.

Paris. — Imp. de Ch. NOBLET, 13, r. Cujas. — 1887



*Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.* *10 mars 1887.*

XXe Année. — No 452. *Cherchez et vous trouverez.*




*Il se faut entr'aider.* Nouvelle Série. *IVe année.* — No 77.

# L'Intermédiaire

## DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)



## *QUESTIONS*

**La terminaison « ville ».** — Je parcourais, ces jours-ci, une carte du département de la Manche (une petite carte de Duvatenay, publiée par Logerot) et je fus frappé de cette singularité.

A partir de Granville, en remontant vers le haut du département et suivant le rivage de la mer, on trouve une foule de petites communes dont le nom se termine en « ville » (Auctoville, Blainville, Tourville, etc., etc.); j'en ai compté plus de cinquante...!

Mais, si l'on descend au sud de Granville, en suivant encore la côte jusqu'à Pontorson et l'embouchure du Couesnon, on n'en trouverait peut-être pas une seule. D'où peut venir cette particularité qui a dû frapper d'autres que moi? Une réponse, s. v. p., de nos collaborateurs normands. A. Nalis.

—

**Sur un quatrain sénatorial.** — Quel est le sénateur qui, ces jours derniers, a décoché contre un de ses collègues trop bavard — quel est ce collègue? — le quatrain suivant?

..., ennuyeux, comme un jour de carême,
Par ses amendements veut nous pousser à bout.
Morbleu ! puisqu'il amende tout,
Que ne s'amende-t-il lui-même!

Un vieux chercheur.

—

**La bibliothèque de Samarcande.** — Qu'est devenu ce dépôt de livres précieux ordonné par Tamerlan après sa conquête du pays d'Orient, et dans lequel avait eu la chance de pénétrer, presque par surprise, un Arménien (M. Khatcadour), dans le cours d'un voyage dans l'Afghanistan? Par une relation, qui fut publiée en 1844, on apprit que ce mystérieux dépôt contenait des livres et des manuscrits géorgiens, syriens, arméniens, etc., dont la communication était expressément défendue à tout étranger. En y pénétrant, M. Khatcadour fut tellement ébloui du nombre et de la valeur de ces richesses, qu'il ne put s'empêcher d'en communiquer la nouvelle au monde savant. Aucune relation n'est-elle venue, depuis quarante ans, confirmer les révélations du voyageur arménien et jeter, en même temps, quelque lumière dans ce sanctuaire inconnu? Ego E.-G.

—

**Hommes célèbres morts de la rage.** — Grâce aux travaux de M. Pasteur, la rage continue à provoquer l'attention de toutes les nations civilisées. Pourrait-on citer les noms de quelque homme d'Etat, de quelque écrivain, de quelque artiste mort victime de la rage?

(Rouen.) A. C.

—

**Le paganisme breton.** — « Voici une « autre histoire qui nous arrive du Morbi- « han, d'un pays où il y avait encore des « populations païennes sous Louis XIV. » (*Le XIXe Siècle*, 27 déc. 1886.) A quelles croyances est-il ici fait allusion? S'agit-il simplement de superstitions locales adoptées et transformées par le christianisme? Une proposition aussi formelle et aussi imprévue méritait, si je ne me trompe, quelques commentaires.

Paul Masson.

—

**Mort du marquis de Grignan.** — Pourrait-on établir d'une façon certaine en quel lieu et à quelle date est mort Louis-Provence-Adhémar de Monteil, marquis de Grignan?

On le fait généralement mourir le 4 octobre 1704; mais Fléchier écrivait, le 15 novembre, à madame de Grignan: « Quoiqu'il y ait déjà quelques mois, madame, que vous avez perdu M. votre fils... » Selon les uns, il était mort à Metz; selon les autres, à Thionville. D'autre part, une lettre donnerait à penser qu'il était à Marseille au mois de mai 1705. Serait-ce un autre Grignan? Y en avait-il, en effet, un autre à cette époque, dans les armées du roi?

M. C.

—

**Procès de Jacques d'Armagnac en 1477.** — Quel était ce seigneur de l'Isle qui fut juge au procès de Jacques d'Armagnac, comte de la Marche, en 1477? Où était située la vicomté de Murat que le seigneur de l'Isle reçut des dépouilles du comte de la Marche? Où trouverait-on des renseignements sur ce procès et ses juges? Cz.

—

**La captivité du pape Pie VII.** — Pourrait-on me donner les noms des officiers et fonctionnaires qui escortèrent le pape Pie VII de Savone à Fontainebleau? Existe-t-il une relation de ce voyage?

M. J.

—

**Les temples élevés en Grèce « au Dieu inconnu ».** — Quelque collaborateur érudit pourrait-il m'indiquer, en les traduisant, les passages de Platon et des autres auteurs grecs relatifs aux temples élevés au « Dieu inconnu »?

Les archéologues auraient-ils également l'obligeance de m'indiquer si l'on a retrouvé quelques sculptures ou morceaux d'architecture relatifs aux temples « du Dieu inconnu »? E. M.

—

**Le ministre Berthelier.** — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur le ministre protestant Berthelier, né à Virieu-le-Grand et décapité à Genève vers 1530 par l'ordre du duc Charles III de Savoie? A. C.

—

**M. Cotreau.** — Quelque aimable collaborateur ne pourrait-il me dire quel était ce *M. Cotreau* dont il est parlé dans une lettre de Rabaut Saint-Etienne, datée de Paris, 6 décembre 1787? Ne serait-il pas le secrétaire d'un ministre d'Etat ou de quelque personnage influent dans les conseils du roi? J'aurais besoin de le connaître, pour déterminer à quel personnage la lettre est adressée. C. D.

—

**L'invention du métier à tisser.** — Selon la légende, ce serait au révérend William Lee, de Calverton (Nottinghamshire), que serait due l'invention du métier à tisser. Le révérend était, dit-on, fort épris d'une jeune personne de Leicester, fort habile dans l'art de tricoter. Celle-ci, loin d'écouter les propos galants de Lee, passait tout le temps de ses visites à compter ses mailles, et ne prêtait qu'une oreille distraite à son admirateur.

Contrarié, il résolut de trouver un moyen de la contraindre à l'écouter en créant une machine suppléant au travail des doigts. Après de longues recherches, il découvrit en 1589 le premier métier à tisser.

Quelque temps après, il fut présenté à la reine Elisabeth par lord Hunsdon, qui s'était fait son protecteur. Mais la reine l'accueillit fort mal, trouvant que son invention ne pouvait servir qu'à enlever le travail à un grand nombre d'individus.

Loin de se décourager, il transporta ses métiers à Londres; mais, après la mort de lord Hunsdon, il vint en France et s'établit à Rouen, où il reçut de Sully de nombreuses marques d'encouragement.

Après l'assassinat de Henri IV, il fut persécuté, sous prétexte qu'il était réformé, et rentra dans son pays, où il mourut quelque temps après de misère.

Pourrait-on nous dire si ces renseignements s'appuient sur des documents précis, et nous indiquer si l'on doit réellement attribuer la découverte du métier à tisser à William Lee? U. A.

—

**Le premier cabinet de lecture.** — Dans les *Mémoires secrets* de Bachaumont, à la date du 30 décembre 1762, on lit ce qui suit: « Le nommé Grangé, libraire, ouvre incessamment ce qu'il appelle une salle littéraire. Pour trois sous par séance, on aura la liberté de lire pendant plusieurs heures de suite toutes les nouveautés. » Existe-t-il des preuves certaines d'une fondation de cabinet de lecture antérieure à celle de Grangé?

PONT-CALÉ.

—

**Un ouvrage inédit de Pétrus Borel.** — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur un opuscule de Pétrus Borel dont je possède le manuscrit et que je crois inédit? Ce manuscrit est intitulé *Janiquette* et renferme 35 pages in-12, d'une écriture très serrée et très penchée. Il y aurait lieu de supposer que cet opuscule aurait paru dans le journal *l'Artiste* ou dans quelque autre revue littéraire. Je n'ai pu m'en assurer. G. M.

—

**Lamennais et M. Ferdinand Piérot.** — Je possède, dans ma collection d'autographes, une lettre assez intéressante de Lamennais, lettre adressée à *Monsieur Ferdinand Piérot, directeur du pensionnat de St-Pierre à Gerbeviller* (*Meurthe*). Cette lettre a trait à un ouvrage qui devait concerner la physique et la chimie et expliquer certains points religieux. Un de nos collaborateurs pourrait-il me dire le titre de ce volume qui a dû être édité dans le courant de 1848, la lettre étant datée du 11 septembre 1848?

Pourrait-on aussi m'indiquer quel était le cachet de Lamennais? Ne cachetait-il pas ordinairement ses lettres avec un petit cachet dont l'empreinte forme une rose? THÉO.

—

**« Fanchette », par George Sand (1843).** — Dans quel volume des *Œuvres complètes* de George Sand, de l'édition Calmann Lévy, grand in-18, se trouve donc insérée l'histoire de *Fanchette*, publiée à l'origine par l'illustre écrivain dans les numéros du 25 octobre et du 25 novembre 1843 de la *Revue indépendante*, et que je n'ai jamais vue autrement reproduite que sous la forme d'une modeste petite brochure de 31 pages, grand in-8°? La couverture, imprimée sur papier jaune, servant de titre. — Extrait de la *Revue indépendante*. — Tirage à part, sur mauvais papier mécanique, de la composition même de la *Revue*, mais avec pagination nouvelle, se continuant. Cette brochure populaire, qui se vendait, dit la couverture, « *au profit de Fanchette* », fut répandue à bon nombre d'exemplaires, en 1843, dans l'Indre, à la Châtre et dans les environs de la Châtre (où venaient de se passer les scènes inqualifiables de l'histoire de *Fanchette* mises au jour par Mme Sand).

Ces exemplaires, entre les mains peu soigneuses des gens de la campagne qui les possédaient alors, — en 1843, — se sont détruits ou perdus. — Ceux qui subsistent encore intacts doivent être devenus de véritables raretés pour les bibliophiles amateurs de *romantiques*. TRUTH.

—

**La première représentation du « Cid. »** — Il m'a été impossible de trouver la date exacte de la première représentation du *Cid*, et les noms de ses premiers interprètes sur le théâtre du Marais en 1636.

Il y a une contradiction flagrante entre les renseignements que donnent les frères Parfaict et les renseignements contemporains.

L'*Intermédiaire* ne pourrait-il pas fixer ce curieux point d'histoire théâtrale et nous donner quelques documents sur cette solennité dramatique? S. J.

—

**Le « Petit Chaperon rouge » au théâtre.** — Une opérette sous ce titre, paroles de Blum et Toché, musique de Gaston Serpette, a été représentée à Paris, le 10 octobre 1885. Existe-t-il d'autres adaptations à la scène du conte de Perrault? K.

—

**Frère André, peintre.** — Au commencement du XVIII$^{e}$ siècle, nous trouvons, parmi les peintres de sujets religieux, le nom de frère André, qui paraît avoir montré un certain talent. Les monuments religieux de Paris renfermaient avant la Révolution un certain nombre de ses toiles, comme le témoigne le Journal d'Alexandre Lenoir, fondateur du Musée des monuments français. En province, l'église de Coignières (Seine-et-Oise) possède un tableau à l'huile représentant la *Nativité et l'Adoration des Bergers*, signé : *frater André ord. pred. pinxit*, 1708.

Pourrait-on donner quelques détails sur la vie de frère André, sur sa famillle et dresser une liste de ses toiles les plus estimées? HUSSON.

—

**Un médaillon d'enfants, par J. B. Nini.** — Parmi les médaillons en terre cuite du célèbre sculpteur-mouleur chaumontais J. B. Nini, que je possède, se trouve une charmante petite pièce, encadrement à filets ondulés, et sans légende (onze centimètres de diamètre), représentant deux

jeunes enfants de quatre à six ans, bustes de profil, superposés, les figures tournées à gauche :

Petite fillette (la plus jeune), coiffée d'un bonnet tuyauté, avec brides nouées sous le cou, large collerette tuyautée, à deux rangs, autour du cou et sur la poitrine.

Petit garçon (par-dessus l'autre), gentil profil d'enfant : tête nue, coiffure à la Louis XV, poudrée, avec queue, — les cheveux de la queue, relevés en forme de boucle, retombent sur le dos, et sont retenus par un nœud de rubans qui flottent par derrière. — Cravate serrée autour du col, habit de cour, soie, ouvert sur la poitrine, jabot de dentelle. — Signature, dans le bas du buste, à la loupe : *INI*, majuscules, en creux, à peine marquées.

Quelque collectionneur connaîtrait-il une autre épreuve de ce médaillon, qui, jusqu'à plus ample information, est regardé comme *unique*, pour le moment, aucun des biographes de *Nini* ne l'ayant encore mentionné dans les catalogues de son Œuvre, — pas plus M. A. Villers, de Blois, dans sa *Notice* de 1862 (dont une seconde édition *illustrée* est actuellement en préparation), — que M. Albert des Méloizes, de Bourges, dans son Etude des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, de 1868 (année devenue aujourd'hui presque *introuvable*)?

ULRIC R.-D.

—

**Portrait de la comtesse de Parabère.** — Existe-t-il un portrait de la comtesse de Parabère gravé par Vallé, d'après le peintre Rigaud? Si oui, quelle en est la description bien exacte et le format?

TÉNÈBRE.

—

**Le peintre Pourcelly.** — Connaît-on un peintre de ce nom, dont j'ai vu des gouaches assez fines (paysages animés) qui rappellent tout le faire de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle? Je serais bien aise d'avoir quelques renseignements sur lui et sur la valeur de ses œuvres. A. Y.

—

**Jean Dolent.** — On demande le nom de l'auteur des ouvrages suivants, qui se cache sous le pseudonyme de Jean Dolent.

« Petit Manuel d'art à l'usage des ignorants. »

« Une volée de merles. »

« Le Roman de la chair. »

« Avant le déluge. »

« L'Insoumis. » A. H. J.

—

**Sur les lettres de Ganganelli.** — Dans les *Mélanges de bibliographie et d'histoire* publiés par M. de Lantenay en 1885, à Bordeaux (grand in-8), je cueille ce passage sur une question souvent traitée et qui semble n'être pas encore résolue (chapitre XXX, l'*Abbé Maudoux, confesseur de Louis XV*, p. 468, note 1) : « Leur correspondance (celle de l'abbé et de Marie-Louise Joly de Fleury, fille du procureur général au parlement de Paris, mariée à G. N. Braye, conseiller au même parlement) ne roulait pas exclusivement sur la piété : la littérature y avait aussi sa place. Madame Braye écrivait à son directeur (13 octobre 1776) : *Je connais assez M. de Caraccioli pour être persuadée que les lettres de Ganganelli ne sont pas de sa diction. Je l'ai vu bien des fois, et d'ailleurs ses ouvrages ne sont pas de ce style, il s'en faut de beaucoup.* Cependant, reprend l'auteur des *Mélanges*, les meilleurs auteurs attribuent généralement à Caraccioli les prétendues lettres du pape Ganganelli. Voir Picot, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle*, 3<sup>e</sup> édition, Paris, 1855, t. IV, p. 420. Telle est aussi l'opinion de Mercier de S.-Léger qui, dans des *Notes inédites sur la bibliothèque historique de la France*, s'exprime ainsi touchant ce Caraccioli : « *Caraccioli*, né au Mans, d'un père italien, entra chez les Oratoriens, d'où il sortit pour faire son éducation ; il s'est qualifié marquis, comme Villette et tant d'autres petits bourgeois. Ce Caraccioli, gueux comme un peintre, vit encore fort âgé en 1797 à Paris, où il existe comme il peut. Il a assommé le public d'écrits de morale; il a *fabriqué* les *lettres* du pape Ganganelli, etc. »

Ajoutons ceci : Quérard (*France littéraire*) n'hésite pas à regarder Caraccioli comme l'éditeur des *Lettres intéressantes du pape Clément XIV*, et le savant bibliographe prétend que ce recueil renferme quelques lettres « qui sont indubitablement de Ganganelli ».

Que pense-t-on ici de la question Caraccioli-Ganganelli?

Pourquoi le *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, même dans la dernière édition, n'a-t-il pas un article sur les *Lettres* de Ganganelli?

Un dernier mot. Pourquoi Mercier de Saint-Léger fait-il naître à *Sens* ce Caraccioli que tous les biographes font naître à Paris? UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Typographie lyonnaise.** — Sous ce titre, le regretté M. Henri Baudrier, ancien président à la cour d'appel de Lyon, devait publier prochainement, lorsque la mort le surprit en 1884, un travail sur l'imprimerie et les imprimeurs lyonnais. Le fruit de recherches continues pendant plus de quarante années, recherches savamment et minutieusement dirigées, serait-il perdu? Un des enfants de cet érudit bibliophile ne publiera-t-il pas ces notes si vivement attendues? Qu'un confrère lyonnais veuille bien nous renseigner? VE-US.

## *RÉPONSES*

**Les ex-libris de bibliophiles** (XVIII, 455, 538, 562, 590, 625, 652, 747; XIX, 136, 202, 234, 308 746; XX, 108).—Nouveaux ex-libris à échanger : MM. de Balincourt, Charreyre, Bouland, Jouaust, Sadi-Carnot et Patrice Salin mettent leurs ex-libris à la disposition de nos collaborateurs.

Nous prions donc les Intermédiairistes qui désireraient posséder ces ex-libris de vouloir bien nous indiquer ceux qu'ils désirent et de nous en envoyer d'autres en échange.

—

**Bibliographie révolutionnaire départementale** (XIX, 710, 750; XX, 81). — J'en demande pardon à M. A. de B., mais je persiste à croire que l'*Intermédiaire*, avec sa périodicité bi-mensuelle et le peu de place dont il peut disposer en faveur de chacun de ses collaborateurs, ne suffirait que très imparfaitement à la publication d'un catalogue qui, pour les imprimés seuls, devrait comprendre plus de cinquante mille numéros, plus de cent mille peut-être; un pareil travail, fût-il poursuivi sans interruption dans chaque numéro, se serait, au bout de dix ans, éparpillé dans 240 numéros, et ne serait pas fini; les recherches y seraient difficiles, pour ne pas dire impossibles. Il sera toujours plus simple de recourir, soit au catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale (si incomplet qu'il soit dans cet ordre), soit aux catalogues des bibliothèques de nos grandes villes de province, Nantes, Angers, etc., soit aux monographies spéciales. J'éliminerais donc du catalogue projeté par MM. Vincent et A. de B., les imprimés, livres ou brochures. Mais leur idée pourrait être juste et utile, réduite à l'inventaire des articles, souvent très précieux, très importants, relatifs à l'histoire des départements pendant la Révolution, qui sont disséminés et l'on peut dire perdus dans des recueils où personne n'a l'idée d'aller les chercher : journaux politiques et littéraires, mémoires des Académies de province, revues provinciales, mélanges publiés par certains auteurs, etc. Il y aurait là une source d'informations du plus haut intérêt. Beaucoup des recueils dont nous parlons n'ont que des tables annuelles, ou même n'en ont pas du tout. Combien de morceaux précieux pour l'histoire de Bretagne égarés dans des recueils normands, et réciproquement!

Il me semble qu'un des employés de la Bibliothèque nationale avait utilisé ses loisirs à rédiger ainsi, sous forme de dictionnaire ou par fiches volantes, la formidable nomenclature des principaux sujets, histoire, biographie, description de lieux, enfouis dans nos publications provinciales. C'était là un travail des plus utiles et dont la publication mériterait des encouragements.

C'est dans cet ordre surtout, beaucoup plus modeste, mais largement suffisant, que l'appel de MM. Vincent et A. de B. pourrait, à mon humble avis du moins, rendre le plus de services. L. D. L. S.

—

**Demandé à ce que** (XIX, 737; XX, 52).—Comme addition aux réponses hypothétiques déjà données, j'inclinerais à penser que la forme incorrecte dont il s'agit s'est introduite par analogie avec le langage judiciaire.

On dit très correctement, au Palais : *je conclus à ce que...* de là à dire : *je demande à ce que...*, il n'y avait qu'un pas. Des robins illettrés l'ont franchi.

A. G.

—

**L'Amérique a-t-elle été découverte par les Chinois?** (XX, 9, 87, 109.) — Voir encore :

Gabriel Gravier, *Découverte de l'Amérique par les Normands*, 1875 (?).

Rasmus S. Anderson (ministre des Etats-Unis à Copenhague), *America not discovered by Columbus*, 1874. Y.

—

**Famille Astor** (XX, 12, 88). — Puisqu'on a déjà cité les Astor des Etats-Unis, sans indiquer leur origine, nous essaierons d'y suppléer en ajoutant que Jean Jacob, le chef du rameau américain, était né en Allemagne, en 1763, et qu'après avoir réalisé une grande fortune dans le commerce des pelleteries, il légua, en 1848, une somme considérable pour fonder, à New-York, la grande et riche bibliothèque qui porte son nom (Astor library). Ses héritiers ne s'en tinrent pas à cette libéralité, et le fils du donateur, M. William Astor, que le *Daily News* qualifiait de Crésus new-yorkois, fit considérablement agrandir, en 1855, les bâtiments affectés à la bibliothèque, ce qui ne l'empêcha pas de lui attribuer, dix ans plus tard, un nouveau don de 50,000 dollars (250,000 francs), et de lui assigner, à son décès, un legs testamentaire de 250,000 dollars, ce qui constituait une libéralité presque royale. En 1879, le petit-fils de Jean-Jacob contribua, à son tour, à l'œuvre commune en mettant à la disposition du comité d'administration mille mètres de terrain, destinés à étendre largement le périmètre de cette bibliothèque, qui est aujourd'hui l'une des plus riches de New-York.

EGO E.-G.

—

**L'origine du mot fuchsine** (XX, 33, 112). — Ce n'est pas pour traiter de nouveau la question, qui est parfaitement résolue ; ce n'est pas pour enlever aux jésuites leurs gloires ; mais je ferai observer à M. de Neyremand que le P. Plumier est un religieux minime.

PIERRE CLAUER.

—

**Le mot zinzolin** (XX, 33, 114). — Mais sans courir de midi à quatorze heures, cherchez donc dans *Littré* et vous y trouverez que zinzolin, en espagnol *cinzolino*, en italien *giangelina*, vient de l'arabe *djoljolân*, semence de sésame dont on fait une couleur violet-rougeâtre.

P. DE B.

—

**Capitulation de places de guerre** (XX, 34, 114). — Les honneurs de la guerre comportaient généralement au XVII^e siècle, et pendant une partie du XVIII^e, le droit pour la garnison qui les avait obtenus de sortir « mèche allumée et balle en bouche ».

Nous en avons la preuve dans le Dictionnaire militaire de 1742 (Paris, Gissey et Bardelet, in-12), où nous lisons au mot « balle » : « La garnison est sortie tambour battant, mèche allumée et ***balle*** en bouche ; c'est-à-dire avec le mousquet chargé, et ***balle en bouche pour recharger***.

On peut citer d'ailleurs, parmi les capitulations dans lesquelles la garnison vaincue a obtenu cet avantage, celles des villes suivantes :

*Bréda* (Spinola sur Justin de Nassau, 1624) (Plantin, in-4°, traduction du latin du P. Hermannus Hugo par Philippe Chifflet, 1631, p. 137).

*Bois-le-Duc* (Fr. Henri de Nassau, prince d'Orange, sur Grobbendoncq, 1629) : Jacques Prempart, Leeuward-en-Frize, 1630, in-4°, p. 29 (non paginée).

*Grave* (le prince d'Orange sur le marquis de Chamilly, 1674) : Paris, Cellot, 1783, in-12, p. 238.

*Landau* (Louis de Barle sur M. de Mélac, 1702) : par le capitaine de Breande, Metz, Jean Collignon, in-12, s. d., p. 180.

Il serait aisé de multiplier ces exemples, mais ceux que nous venons de citer suffiront pour répondre à la question de notre confrère, et pour lui prouver que le fait signalé par lui était dans les usages du temps. Ces usages résultaient d'ailleurs du mode de chargement employé pour le mousquet à mèche. C.

—

**Les enfants ours** (XX, 36). — Le fait se trouve mentionné dans les *Annales des dominicains de Colmar* : « 1296. Un jeune « pâtre qui gardait les chèvres dans les « montagnes d'Alsace, fut enlevé par un « ours, et demeura pendant deux ans « avec ces animaux. Cet événement arriva vers l'an du Seigneur 1265. Ce pâtre est encore en Alsace à présent. « Pressé par la faim, il retourna une fois « à la caverne des ours, et serait volontiers resté de nouveau avec eux, pour « se soustraire au péril de la faim ; mais, « n'ayant pas retrouvé les ours, il retourna tristement parmi les hommes. » (*Les Annales et la Chronique des dominicains de Colmar*. Traduction par MM. Gérard et Liblin. Colmar, 1854, p. 169.)

A. W.

—

**De l'abjuration pour cause d'avancement militaire en France, au XVIII^e siè-**

**cle** (XX, 65, 123). — Il suffirait de consulter la nombreuse correspondance de quelques évêques de France, tels que ceux de Lodève, Montpellier, Mirepoix, Narbonne, vers la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, pour rester convaincu que ces prélats, fidèles aux ordres reçus, ne reculaient pas devant toutes les promesses capables de séduire l'aveugle confiance des calvinistes aux abois. Le vieux Lesdiguières n'avait-il pas abjuré déjà afin de devenir connétable, et le duc de la Trémouille, cet ancien chef de la ligue protestante du Poitou, n'avait-il pas cédé, de son côté, aux obsessions de Richelieu, sans entrainer, toutefois dans sa défection, le caractère viril de sa femme, qui s'empara dès lors de l'autorité domestique et fit élever ses enfants dans la religion de leurs ancêtres? On sait que les emplois au service du roi étaient donnés de préférence aux catholiques; cette raison détermina la petite noblesse à se convertir presque tout entière sous les règnes de Louis XIII et Louis XIV, afin de mieux se rapprocher de la cour ou de ses faveurs, adoptant volontiers la doctrine que l'on pouvait se sauver dans les deux religions et sans danger d'être voué à une damnation éternelle. Il n'est donc pas étonnant qu'il ne soit guère resté de protestants parmi les nobles, que ceux qui renonçaient au service ou qui voulaient se réduire au rôle de gentilshommes campagnards. Après la mort de Louis XIV, les protestants disséminés, qui restaient en France et s'y cachaient, purent croire un moment à des jours meilleurs. Ce répit apparent fut de courte durée, car le jeune roi, poussé par le duc de Bourbon et l'évêque de Nantes (Lavergne de Tressan), signa le terrible édit du 24 mai 1724, dont la portée était encore plus cruelle que le fameux édit de Nantes. On peut en juger par les clauses suivantes, que nous transcrivons : « Absolue défense de pratiquer la religion réformée. « Peine des galères perpétuelles pour les « hommes et de la reclusion à vie pour « les femmes, avec confiscation de leurs « biens. Peine de mort contre les ministres du culte ou prédicants. Peine des « galères ou de la reclusion contre ceux « qui leur donneraient asile, aide quelconque et qui négligeraient de les dénoncer. Ordre aux parents de faire « baptiser leurs enfants dans les vingt-« quatre heures par le curé de la paroisse « la plus proche, de les envoyer aux écoles et catéchismes catholiques jusqu'à « l'âge de quatorze ans et aux instructions religieuses jusqu'à vingt ans. Ordre aux sages-femmes d'avertir les « prêtres de toutes les naissances. Ordre « aux médecins et chirurgiens, apothicaires, etc., de les prévenir dès que les « convertis tomberaient malades, etc. » Le nombre des protestants écroués et envoyés aux galères fut immense, et cette situation dura jusqu'en 1774, époque de la délivrance des deux derniers forçats protestants, dont l'un, Alexandre Chambon, âgé de 80 ans, n'avait pas passé moins de 27 ans au bagne; de 1757 à 1760, la persécution se montra plus ardente, grâce aux sollicitations du clergé, qui profitait des biens confisqués aux victimes. Le parlement de Guyenne y mit le comble en rendant un arrêt (21 novembre 1757) qui cassait et annulait tous les mariages et baptêmes faits devant les pasteurs protestants ou devant toute autre autorité spirituelle que les ministres de l'Eglise catholique. A la suite de cet arrêt, tous les protestants de cette juridiction furent *décrétés d'ajournement personnel* et cités à comparaître devant l'autorité dans un délai de huit jours. De nouvelles et odieuses impositions furent ordonnées contre les récalcitrants, sans préjudice de l'obligation faite aux réformés de loger chez eux des garnisaires, comme au temps des dragonnades. L'heure de l'émancipation protestante devait bientôt sonner, il est vrai, grâce aux pressantes démarches de Malesherbes et de Lafayette, activement secondés par le maréchal de Castries et le baron de Breteuil, mais nous n'en devons pas moins constater qu'avant d'obtenir cette réparation nécessaire, le XVIIIe siècle ne fut pas moins néfaste que son devancier pour les adeptes de Calvin.

EGO-E.-G.

—

**Noms peu connus des habitants de certaines localités françaises** (XX, 68, 125). — Ce que vous demandez, confrère Pont-Calé, c'est le *Gentilé* des provinces, villes et villages de France, et vous n'êtes pas le premier à formuler ce desideratum.

Au XVIIe siècle, Basnage de Beauvert, analysant, dans son *Histoire des ouvrages des sçavants* (août 1688), l'*Abrégé du Traité des peuples et des villes*, d'Etienne de Byzance, écrivait : « Ce dictionnaire

« est fort utile pour la géographie an-« cienne; car, outre qu'il nous instruit de « l'origine et de la situation des peuples « et des villes, il explique encore la dé-« nomination des habitants des villes et « des pays dont il parle. C'est une richesse « qui manque à notre langue, ce qui nous « oblige à des circonlocutions, parce que « nous n'avons point de dénomination « tirée des noms de plusieurs villes. On « serait bien embarrassé de trouver le « nom des habitants d'Amiens, de Saint-« Omer, d'Arras et d'une infinité d'au-« tres... »

A cette observation, Trévoux en ajoute deux : « La première, qu'il y a plusieurs « pays et villes qui ont leur gentilé, mais « que tout le monde ne connaît pas; tels « sont les habitants du Berry, de Salé et « de Candie, qui s'appellent Berruyers, « Saltains et Candiots. La seconde, qu'on « peut trouver dans un auteur le gentilé « de certains peuples, sans pouvoir le « deviner, comme Guespins et Hen-« nuyers : tout le monde ne sait pas que « l'on entend par là les habitants d'Orléans « et du Hainault... »

Depuis ce temps, les lexicographes se sont occupés de la question et ont donné le gentilé de quelques pays. Voir notamment N. Landais, qui a mis dans son dictionnaire « tous les mots de ce genre « ayant une certaine authenticité », et « l'inévitable Larousse.

Notons en passant que le gentilé d'un individu peut être de trois, de quatre et de cinq manières et de trois, de quatre et cinq dénominations. Les habitants de Paris sont Européens, Français, Parisiens; ceux d'Arras, Européens, Français, Artésiens, Atrébates; ceux de Saint-Etienne, Européens, Français, Foréziens, Stéphanois, Gagats, car Gagat est le nom le plus usité des habitants de Saint-Etienne, comme Guépin est le nom le plus usité des habitants d'Orléans.

Mais les dictionnaires de la langue ne pouvaient pas tout donner; alors un ouvrage spécial a paru (1883) : *le Dictionnaire des noms vulgaires des habitants des diverses localités de la France*, et cet ouvrage, bien que dû au savant archiviste d'Eure-et-Loir, M. Merlet, n'est ni complet ni exempt d'erreurs. Après M. Merlet, l'auteur des *Anciennes provinces de la France*, M. Rolland de Denus, a donné surtout le gentilé des provinces. Enfin les journaux sont venus à la rescousse : *Paris-Bébé*, sous forme de devinettes pour ses jeunes lecteurs; le supplément du *Petit Journal* (1885-86), sous la rubrique : « Comment se nomment les Français. »

Je comptais beaucoup sur la publicité du « colosse des journaux » pour voir arriver à perfection une étude qui, en somme, touche à la géographie de notre pays. Mon attente a été trompée. Au lieu d'intéresser ses lecteurs, de provoquer les débats, le rédacteur, professant *ex cathedra*, et se renfermant dans le *magister dixit* (le maître, c'est L. Merlet, déjà nommé), finit, sans doute, par fatiguer. car la rubrique disparut du supplément, J'avoue que je le regrette.

Nous n'avons donc pas le dernier mot de la question, et je doute fort que l'*Intermédiaire* nous le puisse donner. Non pas, grands dieux! que science et bonne volonté faillent, mais parce que ses colonnes, déjà trop restreintes, ne suffiraient pas à semblable besogne. N'avons-nous pas 36,000 communes en nos 83 départements?

Néanmoins, si nos chers collaborateurs veulent en essayer, j'ai un répertoire assez bien garni, que je mets à la disposition du journal... F. M.

— Les habitants de Pont-à-Mousson sont des *Mussipontins*. En 1147, la localité se nommait *Pontem sub monte*. En 1257, je rencontre le *Pont à Monçons*. Une charte de 1364 parle tout court de la ville *du Pont*. Consulter l'ouvrage intitulé *les Communes de la Meurthe*, par *Henri Lepage*. Nancy, Lepage, imprimeur, 1854.

Les habitants de Pont-à-Mousson sont en général peu contents d'être des Mussipontins, et cachent volontiers leur *nom adjectif*. Ce mot vient évidemment de *Pontem sub monte*, qu'on a arrangé tant mal que bien. L'effort a dû être grand; enfin on a trouvé Mussipontin et on s'en est contenté faute de mieux. J'ignore à quelle époque cet adjectif a été fabriqué. H. J.

— On en trouve un vocabulaire dans le *Magasin pittoresque*, année 1879 (pages 70 et 402) et année 1880 (pages 22, 146, 182, 223 et 279). — Parmi ces noms, d'ailleurs, les plus difficiles à former ont pour racines les dénominations latines des villes. MILLOT.

—

**Le bataillon des Marseillais de 1792** (XX, 68). — On pourrait presque se bor-

ner à signaler à MM. Vingtrinier et Gariel un volume qui leur est évidemment inconnu : *le Bataillon du 10 août*, par Joseph Pollio et Adrien Marcel. Paris, Charpentier, 1881. La composition du bataillon et son itinéraire y sont l'objet d'investigations minutieuses. Les volontaires n'ont pas pu rester à Lyon jusqu'au 22 juillet, puisque, après avoir fait étape à Villefranche, Mâcon, Tournus, Chalon et Autun, ils étaient à Saulieu (Côte-d'Or) le 23 et qu'ils entraient à Auxerre le 26. Ils couchèrent le 29 à Charenton et firent leur entrée à Paris le 30 à midi. Des écrivains royalistes, Peltier notamment, ont affirmé que le bataillon avait reçu un médiocre accueil à Lyon. Ce n'est pas impossible, car, au retour, les volontaires ne parurent pas se soucier d'y faire un long séjour; ils s'arrêtèrent quatre jours pleins à Chalon-sur-Saône, où ils arrivèrent le 25 septembre et qu'ils ne quittèrent que le 30. Arrivés à Lyon le 5 octobre, ils repartirent le lendemain matin. On les reçut à Avignon le 17 octobre, et ils firent leur rentrée le 21 octobre à Marseille. Il doit donc y avoir une confusion, et ce n'est pas ce bataillon, au moins dans son ensemble, qui a pu être reçu et harangué à Lyon le 2 septembre.

G. I.

— M. A. Vingt demande : 1° à quelle époque les Marseillais passèrent à Lyon; 2° à quelle date précise ils arrivèrent à Paris et quel séjour ils y firent; 3° à quelle époque ils repassèrent à Lyon et à Vienne. — Je réponds :

I. Le bataillon des 516 Marseillais, dit le *Bataillon du 10 août*, partit de Marseille le 2 juillet 1792, vers 7 heures du soir; il entra à Vienne le 14 juillet et en repartit le lendemain. Il était donc à Lyon le 16; mais il n'y passa pas une semaine, comme le croit M. Gariel, puisqu'il était le 17 ou 18 juillet à Villefranche. On le voit traverser Saulieu le 23, Auxerre le 26, et atteindre Charenton dans la soirée du 29.

II. Le bataillon du 10 août entra à Paris le 30 juillet, à midi. Un mois après, le 31 août (c'est-à-dire trois jours avant les massacres des prisons auxquels on l'a souvent accusé d'avoir participé), il sortit de Paris pour se rendre au camp de Châlons. Il rentra dans la capitale vers la mi-septembre et en ressortit peu après (entre le 15 et le 20 de ce mois). Il se dirigea vers le Midi.

III. Le 25 septembre, le bataillon était à Chalon-sur-Saône, où il ne s'arrêta qu'un jour. Il entrait le 5 octobre à Lyon et en repartait le 6. On le voit passer à Avignon le 17 octobre et arriver à Marseille le 22. Dans la suite il fut incorporé dans l'armée des Pyrénées, où il se signala.

Tous ces détails se trouvent dans *le Bataillon du 10 août*, de Joseph Pollio et Adrien Marcel (Paris, G. Charpentier, 1881). Les Marseillais qui, le 2 septembre, furent harangués à Lyon par Riard de Beauvernois, n'ont rien de commun avec ceux du célèbre bataillon, lesquels firent retentir dans Paris les nobles strophes de l'hymne de Rouget de Lisle (ne pas écrire *de l'Isle*, comme le font si souvent nos collaborateurs de l'*Intermédiaire*). Avant l'organisation de ce bataillon, qui était commandé en premier par François Moisson, et en second par Pierre Garnier (plus tard général de brigade), il était parti de Marseille une foule d'enfants perdus, semblables à ces croisés qui, conduits par Gautier Sans-Avoir, Pierre l'Ermite et Gotteschalk, s'engagèrent sur la route de Jérusalem avant les troupes organisées de Godefroid de Bouillon. Il se peut qu'un groupe de ces Méridionaux ait repassé par Lyon le 2 septembre, c'est-à-dire plus d'un mois avant le bataillon du 10 août.

ADR. MARCEL.

— Je ne contredis point les dates indiquées par M. A. Vingt; mais je maintiens que le couplet des « enfants » ajouté à la Marseillaise :

Nous entrerons dans la carrière,
Quand nos aînés n'y seront plus ..

n'est point l'œuvre de l'abbé Pessoneaux, comme le prétend une légende absolument romanesque ; il est de la composition de L. du Bois de Lisieux. Nous l'avons dit et, croyons-nous, prouvé après plusieurs autres. L.

**La campagne des mobiles du Puy-de-Dôme en 1870** (XX, 70). — *32e régiment de mobiles. Histoire du bataillon de Riom. Campagnes de la Loire et de l'Est*, 1870-1871 ; par le capitaine J. M. Biélawski. *Clermont-Ferrand*, s. d., in-18.

A. VERNIÈRE.

**Les suites de « Elle et Lui »** (XX, 71). — La question m'a déjà été adressée plusieurs fois. Voici ce que j'ai répondu :

M. Maurice Clouard, dans son excellente *Bibliographie des Œuvres de Musset* (grand in-8 de xxiv-98 pages. Paris, Rouquette, 1883), ne compte que cinq pièces à la collection :

1° *Elle et Lui*, par George Sand, un vol. in-18. Paris, Hachette, 1859;

2° *Lui*, par madame Louise Colet, un vol. in-12. Librairie nouvelle, 1860;

3° *Lui et Elle*, par Paul de Musset, Charpentier, 1863;

4° *Eux*, drame contemporain en un acte, en prose, par moi. Brochure in-12 de 61 pages. 1860. Caen, Legost-Clarisse (M. M. Clouard ne dit pas le nom de l'auteur de cet opuscule. C'est M. Alexis Doynet, en dernier lieu journaliste à Bordeaux);

5° *Eux et Elles*, histoire d'un scandale, par M. de Lescure, un vol. in-12. Paris, Poulet-Malassis et Debroise (la seconde édition contient une préface curieuse).

Dans la petite collection que j'ai vue chez Pincebourde, vers 1867 ou 1868, cartonnée soigneusement à la Bradel, on avait joint le tirage à part et plus que vraisemblablement à très petit nombre, des articles publiés sur le sujet par Babou et Barbey d'Aurévilly dans la *Revue contemporaine* et le *Pays*. Le prix de cent francs demandé ne me parut pas exagéré et ne devait pas l'être, car je n'ai jamais revu la plaquette de M. Barbey d'Aurévilly et n'ai revu qu'une fois celle de Babou. Ce n'était pas une brochure factice, c'était bien un tirage à part, avec une pagination spéciale.

JULES RICHARD.

— La bibliothèque romantique de M. Noilly contenait, entre autres curiosités, un volume in-4° (*les Amours d'un Poète ; idylle en 4 colonnes*), composé de quatre colonnes du journal *le Gaulois* (du 12 février 1860), dont la violence attira de nombreuses protestations contre son auteur apparent (M. A. Delatouche). A-t-on jamais su quel était le nom que couvrait ce pseudonyme, qui avait été désavoué, dès le 19 février, par les rédacteurs ordinaires du *Gaulois?* Cette idylle, en quatre colonne, n'était qu'une diatribe faisant suite à *Elle et Lui*.

EGO E.-G.

---

**Newton ou Ampère ?** (XX, 71.) — « Un vieux chercheur » a raison. L'anecdote des deux chatières a toujours été attribuée par les auteurs anglais à Newton. Mais, comme l'histoire se répète, il se peut très bien que l'auteur français fit faire ces deux chatières à sa porte. C'est tout simplement *imitation* au lieu d'être *création!*

(Manchester.) J. B. S.

— J'ai toujours vu l'anecdote de la chatière rapportée à la Fontaine. Y.

---

**Tableau d'Albert Durer à indiquer** (XX, 72). — La gravure française ou flamande, représentant en trois parties la scène de la Passion d'après A. Durer, a dû être faite probablement d'après un ou plusieurs dessins, car en passant en revue les rares tableaux de l'illustre maître, on verra qu'il ne traitait généralement qu'une scène à la fois.

J'ai rencontré dernièrement un diptyque portant, sur le sujet principal, le célèbre monogramme AD, lequel vient appuyer l'assertion que je viens d'émettre. En effet, bien que le maître ait divisé son œuvre en cinq panneaux, ils ont tous leur sujet particulier.

Ainsi, les deux panneaux qui s'ouvrent portent au-dessus le sujet de « N. S. présenté au peuple», et en dedans deux scènes de martyre, tandis que le panneau central représente le Calvaire avec nombre de personnages dont on retrouve quelques-uns reproduits dans d'autres de ses compositions bien connues, notamment dans les *Quatre cavaliers de l'Apocalypse* et la *Vision de saint Hubert*.

Il est maintenant reconnu que A. Durer a plusieurs fois répété, dans ses principaux tableaux, certains personnages et animaux; si la gravure décrite par M. M. J. dans l'*Intermédiaire* a bien été faite d'après un de ses tableaux, on doit y rencontrer plusieurs réminiscences de ses autres œuvres et certaines figures qu'il affectionnait : quant à la composition du sujet, je ne l'ai trouvée décrite dans aucun des ouvrages publiés sur le grand maître allemand. J. D.

---

**Encollage des livres à la Bibliothèque nationale** (XX, 73). — C'est dans l'*Art de former une bibliothèque* (p. 58) que M. Jules Richard dit : « ... La librairie courante est actuellement vilaine. Cependant un homme de goût peut encore en tirer un parti sortable, ne fût-ce

qu'en faisant coller *tout livre nouveau* à l'instar de la Bibliothèque de la rue de Richelieu... » Ce ne serait donc point seulement les livres sur papier non collé mais *tout livre nouveau*, que l'on soumettrait à cette opération rue de Richelieu. Voici la préparation généralement indiquée et dont je me sers parfois ; je serais heureux d'en connaître une préférable et donnant au papier plus de consistance :

Dans de l'eau, on fait dissoudre au bain-marie (par litre) :

| | |
|---|---|
| Alun, | 6 gram. |
| Gélatine (colle de poisson), | 8 — |
| Savon blanc. | 1 — |

On y trempe les feuilles, qu'on fait ensuite sécher après les avoir entassées les unes sur les autres et soumises à la presse.

VE-US.

—

**Brochures périodiques** (XX, 73). — La question, telle qu'elle a été posée, comporte plus de développement que n'en prévoyait peut-être son auteur. C'est tout un chapitre de l'histoire de la presse à la fin de l'Empire, — et non le moins curieux, — que cette apparition de la *Lanterne* et de ses imitations. Voici, en attendant, des notes précises extraites du travail auquel j'ai déjà eu recours en deux cas tout semblables, et qui répondront amplement, je l'espère, à la curiosité de G. Saint-Hélier. Les brochures sur lesquelles il cherchait des renseignements ne sont pas les seules qui aient paru : il s'en convaincra en parcourant la liste suivante, présentée dans l'ordre chronologique des publications, et cette liste même est très certainement incomplète. Je sollicite, à mon tour, les rectifications qui m'aideront à la parfaire.

MAURICE TOURNEUX.

LANTERNE (LA), par Henri Rochefort (1re série), in-32, 64 pages. Rue Rossini, 3 et 5, rue Coq-Héron (impr. Dubuisson). Du 30 mai au 11 août 1868 (11 numéros). La couverture des premiers numéros, tirée sur papier rouge vif, porte les mots *La Lanterne* en lettres blanches et *Henri Rochefort* en lettres noires. A gauche, une lanterne ouverte et allumée dont la corde passe sur les lettres L et N du titre. Mais le papier de cette couverture, laissant à désirer, le titre fut imprimé en lettres noires sur papier orange foncé. Les 11e et 12e numéros (imprimés l'un chez Dubuisson, l'autre chez Gaittet) furent saisis avant la distribution, mais ils reparurent aussitôt à Bruxelles.

La 2e série (c'est-à-dire la publication faite en Belgique) commence donc réellement au numéro 11, du 11 août 1868 au 20 novembre 1869 (77 numéros). Toutefois les deux derniers, bien que portant le nom de M. Rochefort, passent pour être de M. Odilon Delimal, in-12, 64 pages. Librairie Rozez, impr. Wittmann. Autre édition in-64 sur papier pelure, qui s'expédiait commodément sous enveloppe cachetée. Les premiers numéros de cette nouvelle série entrèrent en France au nombre de plus de 15,000 exemplaires. Mais le tirage baissa insensiblement et tomba dans les dernières semaines à 3,000.

Donnons ici, à titre de memento, la liste des brochures et canards qui pullulèrent alors, sans nous flatter d'être complet, car la plupart de ces « actualités » n'ont plus de valeur aujourd'hui, mais il était bon de conserver le souvenir de celles qui méritent d'être recherchées, soit pour leur contenu, soit en raison des noms qui les ont signées.

*A Henri Rochefort les rédacteurs de la* RUE. In-12, impr. Lahure. Recueil d'articles adressés à Rochefort, par G. Puissant, H. Bellenger, G. Maroteau, etc.

*Le Bougeoir des dames*, par Paul Mahalin (Emile Blondel). In-12, illustré. Bureaux de l'*Eclipse*.

*La Carmagnole*. Revue, par J. B. Clément. Epig. : *Vive la Carmagnole! Vive le son!...* Vente chez Pons. Impr. Kugelmann. Titre rouge sur couverture blanche.

*Le Cas de M. Henri Rochefort*, par Ch. de Bussy, auteur des *Impurs du Figaro*. In-16, couverture verte. Impr. Rochette, vente chez Armand Léon. A la dernière page est annoncé pour le samedi 18 juillet : *La Foudre, journal des honnêtes gens*. Ce numéro contiendra une série de portraits : *Les Tartuffes rouges, premier portrait : Henri Rochefort*.

*La Chronique scandaleuse*, par Eug. Vermersch. Impr. Vallée. In-16, 32 pages. Couverture noire glacée; au centre une feuille de vigne, teintée de vert, sur laquelle se détache le titre.

*La Gazette secrète, politique et littéraire*. In-12, 16 pages. Impr. Towne. Se vendait sous enveloppe cachetée. Attrape-badauds imaginé par Victor Noir, qui n'a pas signé, mais qui indiquait ainsi son domicile : « S'adresser pour « tout ce qui concerne la *Gazette secrète*, rue « Geoffroy-Marie, 4, tous les matins avant neuf « heures, on trouvera à qui parler. »

*L'Homme à la Lanterne*, par Jean sans Peur (Hippolyte Babou). Libr. Thézard. Impr. parisienne. In-16, 64 pages. Couverture violette.

*Les Impurs du Figaro*, par Charles de Bussy. In-16, 32 pages. Couverture jaune sur laquelle un estampage noir détache les lettres du titre : une sorte de chenille forme l'*I* du mot *Impurs*. Impr. Rochette, vente chez Madru. Spécialement dirigé contre M. Ad. Rocher, rédacteur judiciaire du *Figaro*.

*Les Insulteurs de la presse*, par Louis Ariste. In-32, 16 pages. Impr. Turfin et Juvet, vente chez Armand.

*La Lanterne du peuple*, par J. B. Clément. In-32, 64 pages. Impr. Kugelmann.

*La Lanterne électorale*. In-8, 32 pages. Impr. Turfin et Juvet, vente chez Poitrine. Texte par E. A. Spoll, dessins et légendes par Ch. Gilbert-Martin.

*La Lanterne en vers de bohème*, par E. Vermersch. In-12 carré, 32 pages. Impr. Dufour, vente à l'*Eclipse*. Croquis sur bois par Félix Régamey. Papier saumon, titre tiré en bistre sur fond blanc.

*La Lanterne en vers de couleur*, par Ernest d'Hervilly. In-8, 16 pages. Impr. Dufour,

vente à l'*Eclipse*. Croquis sur bois de Pépin, papiers multicolores, couverture blanche, avec titre en couleur. Délicieuse plaquette. A côté de débauches de rimes funambulesques, à faire pâmer Th. de Banville et Glatigny, quelques pièces plus calmes, mais non moins charmantes, comme : *Intérieur* et le *Melon qui m'a trompé.*

*La Lanterne impériale*, par J. B. Clément. In-32, 64 pages. Chez tous les libraires. Impr. Kugelmann.

*Les Lanternes de Paris*, 1790-1868, par Henry Izambard. Gr. in-18, 36 pages. Impr. et libr. Rochette.

Résumé bibliographique et critique de toutes les publications de même nature que la brochure hebdomadaire de Rochefort, depuis la *Lanterne des Français*, parue en 1790, jusqu'à celle de 1868 inclusivement.

*Le Livre noir*, par Charles Joliet. In-18. Impr. Jouaust.

*Le Livre rouge*, par le même.

*Les Mouches vertes. A mes amis H. Rochefort et And. Gill*, par Et. Carjat. Br. in-8.

Parmi les nombreuses notices publiées alors sur l'auteur de la *Lanterne*, deux seulement doivent être conservées ou recherchées par les collectionneurs : l'une est de M. Ernest Blum : *Biographie complète de Henri Rochefort, par un ami de dix ans.* Bruxelles, Rozez. Paris, Lechevalier, in-18, 93 pages, impr. Wittmann, titre et faux titre en rouge. Fac-similé d'autog. et photographie. L'autre a toujours été attribuée à Clément Caraguel, sans qu'il ait protesté.

*Le vrai Rochefort.* Paris, Plataud et Roy, impr. Alcan Lévy. In-8, 8 pages, pap. vergé (à la dernière page fac-similé de la signature). Couverture saumon ornée d'un Diogène soufflant sur sa lanterne, signé Adrien T. Portrait à l'eau-forte par Adrien Tournachon. Au dos de la couverture est annoncé pour paraître en septembre : *Le Courrier de Paris quotidien* (littérature, sport, théâtre, beaux-arts), qui a paru en octobre.

Chandelle (La), *journal des misérables, par un chiffonnier grincheux.* In-18. Bureaux : *Esplanade des Invalides, ouverts les jours de pluie seulement.* Vente chez Defaux. Impr. Vallée. Du 13 juin au 8 août 1868. 9 numéros. Gérant : A. Hirigoyen.

Petite Lanterne (La), par A. de Secondigné. Paraissant tous les samedis. In-18. Faubourg Montmartre, impr. Kugelmann. Adm. : Th. Mauxion.

Un numéro spécimen, 20 juin 1868. Le premier numéro devait paraître le 3 ou 4 juillet. (Voir la *Lanterne de poche.*)

*Eteignoir (L')*, par Hardi de Ragefort (C. L. Huart). In-18. Vente chez Defaux. Impr. Turfin et Juvet.

Du 20 juin au 24 octobre 1868 (18 numéros).

Lampion (Le). In-18, impr. Poupart-Davyl, rue Christine. Rédacteur : Julien Lemer.

Du 28 juin au 22 octobre 1868, 16 numéros. Couverture noire sur laquelle le titre se détache en blanc.

Gazette rouge (La). In-12, 24 pages. Vente chez Defaux. Impr. Alcan Lévy. Numéro spécimen, 14 juillet ; numéro 2, 26 juillet 1868. Directeur-gérant : Louis de Montchamp. Les Nouvelles à la main et Faits divers sont signés : X, c'est-à-dire, croyons-nous, M. Th. Labourieu.

Ce journal, entièrement imprimé en rouge, comme le *Pilori*, devait paraître tous les samedis. Nous n'avons jamais vu que ces deux numéros.

Veilleuse (La), 1re série. In-16, 64 pages. Faubourg Montmartre, 11, impr. Schiller. Couverture grise lithographiée. Un phare en forme de veilleuse couronné d'une théière fumante, domine la mer où le soleil se lève. Au bas du phare, un homme en blouse monte la garde, le fusil au bras. Du 15 juillet au 15 août 1868, 5 numéros.

Publication entièrement anonyme ; le premier numéro est signé par le gérant, Albert François. A partir du second, *pour les articles non signés* (et tous sont anonymes), on lit le nom de P. Savagner.

Ce petit journal, extrêmement bien fait, mais fort agressif, était rédigé par MM. G. Jollivet, Paul de Léoni, C. des Perrières, Ed. Moriac et surtout par M. Jules Barbey d'Aurevilly, qui, après quelques articles sur Prévost-Paradol, sur les conférencières de la rue de la Paix, sur MM. de Pène et Edmond Texier, commença le *Musée des Antiques*, où, si tous les portraits ne sont pas de lui, les plus violents et les plus colorés lui appartiennent certainement. Parmi ceux-ci il faut citer : Philarète Chasles, madame Ancelot et Auguste Barbier.

La 2e série de la *Veilleuse* est de format petit in-folio, 8 pages à 3 colonnes, avec cette épigraphe : *Nous veillerons — doucement — attentivement...* Du 29 août au 26 décembre 1868 (18 numéros). A partir du 13e, figure en tête une vignette de M. Emile Bénassit, représentant une Némésis quelconque, assise sur une veilleuse allumée et dardant ses flèches sur les femmes, les avocats, les Basiles qui s'enfuient.

La préface du n° 1 de cette seconde série porte bien la griffe de M. Barbey d'Aurevilly, tout comme les figurines suivantes du *Musée des Antiques* : Rossini et Auber, M. de Saint-Georges, le duc de Brunswick, Arthur de la Guéronnière, madame Louise Colet, George Sand, le baron Taylor ; dans les *Vieilles actrices :* Laferrière, Virginie Déjazet, Adèle Page ; de plus, dans le n° 15, un article sur Berryer, précédé de quelques lignes où la rédaction déclare que chaque rédacteur de la *Veilleuse* exprime ses opinions avec une liberté absolue et qui n'engage que sa propre responsabilité. Le portrait est d'une virulence sans égale et se termine par quelques lignes sévères sur « le « gros garçon de là-bas qui attend béatement « assis sur sa chaise, avec du sang de Henri IV « dans les veines, les volontés de la Provi- « dence ! »

Tous ces portraits ont été réimprimés en 1884 à la librairie des auteurs sous le titre : *Les vieilles actrices. Le Musée des Antiques*, in-18. Ils sont distribués dans un ordre différent de celui de la première publication.

—

**Une histoire de collectionneur** (XX, 95, 96). — Mieux avisé, étant Normand, que madame d'Haussonville et que le propriétaire parisien du Clodion, le propriétaire d'une maison qu'il vendait à Caen eut l'idée d'enlever au préalable quatre tapisseries qui en décoraient le salon.

Après avoir cédé pour 40,000 francs son immeuble, il apporta ses tapisseries à l'administrateur des Gobelins, afin d'a-

voir son avis sur leur mérite et sur leur valeur, et lui montra quatre panneaux d'après F. Boucher, d'une exécution excellente; de Beauvais assurément; et d'une fraîcheur extrême : de grandeur moyenne, et faciles à placer dans un salon. On les estima, au bas mot, à vingt mille francs.

Sur sa demande, on l'adressa à un architecte-décorateur, qui, ayant précisément leur placement, les lui paya quarante mille francs, — juste le prix qu'il avait vendu la maison et qu'il l'aurait vendue si les quatre tapisseries y fussent restées. Total : 80,000 francs. Il est vrai qu'il n'est pas venu remercier du conseil.

Alf. D.

—

**Sur l'expression s'affaler** (XX, 97). — L'emploi du verbe réfléchi s'affaler, dans le sens où l'a employé l'auteur des *Ensevelis*, pourrait peut-être se justifier par quelques exemples empruntés au vocabulaire spécial des gens de mer.

Ce verbe a plusieurs significations, d'origine commune, cependant diverses : Proprement, on affale un cordage lorsqu'on en facilite ou qu'on en hâte le passage à travers une poulie : Affale! affale! On affale un homme le long du bord, lorsqu'on le descend, à l'aide d'une chaise ou d'un cordage, du pont ou du bastingage, dans la direction de la mer; un navire peut être affalé, c'est-à-dire poussé à la côte par le vent; on dit affaler un canot à la mer, lorsqu'on le descend des bossoirs de poupe ou portemanteaux pour le mettre à l'eau; un gabier s'affale, de la hune sur le pont, en se laissant glisser le long d'un cordage; enfin, au figuré, un homme affalé sous le vent, ou simplement affalé, est un homme dans une position fâcheuse, embarrassée, un matelot sans le sou; dans cette situation, s'il s'abandonne, s'il se laisse aller à la dérive, s'il s'*affale*, il est perdu. C'est le cas de Marthe : elle est lassée, inquiète, désespérée peut-être (je n'ai pas lu le roman); elle s'assied, elle se laisse aller, elle s'affale le front dans les herbes... V. le *Dictionnaire de marine à voile et à vapeur*, par le baron de Bonnefoux (depuis vice-amiral), capitaine de vaisseau. Paris, A. Bertrand. 1er vol. *Marine à voile*, 1847.

Fr. F.

—

**Entre la poire et le fromage** (XX, 98). — Un fin gourmet qui raisonne savamment de l'ordre des mets en un repas, et y professe, sur sa chaise, avec plus de conviction qu'un docteur du haut de sa chaire, prétend ceci : C'est que, le vin étant ou semblant moins bon lorsqu'il est bu après les choses sucrées, comme les fruits, il faut servir du fromage après ceux-ci afin de pouvoir l'apprécier. Et, de fait, le sert-on aujourd'hui après les entremets sucrés, au commencement du dessert, afin de faire boire une dernière fois les grands vins de Bordeaux ou de Bourgogne. Les fruits et les petits-fours viennent après, avec les vins sucrés, y compris le champagne, qui, d'après le susdit professeur ès arts de gueule, n'est point un vin sérieux, mais un vin de début, bon tout au plus pour le commencement du repas.

Il semblerait, d'après cette théorie, confirmée par le dicton dont il est question, que le fruit, jadis, devait précéder le fromage. Or, en cherchant ce qu'en peut bien dire le *Menagier de Paris*, qui date de la fin du XIVe siècle, nous n'avons trouvé qu'un seul renseignement concordant. C'est (t. II, p. 108) dans l' « Ordonnance du souper » d'un mariage. L' « issue », qui est notre dessert actuel, se compose de « pommes et fromage ».

D'après les menus de quelques « dîners et soupers de grands seigneurs » qui précèdent (p. 91 et suivantes), on terminait en buvant l'hypocras, toujours accompagné de « Mestiers », c'est-à-dire d'oublies et de gaufres de différents genres, dans la composition desquelles il entrait parfois du fromage (p. 121). Ensuite le vin faisait son apparition ou plutôt sa réapparition, bien qu'on n'en parle pas pour le cours du repas, en qualité de « boute-dehors », comme qui dirait le coup de l'étrier, accompagné d'épices. Ces épices, qui sont dites « de chambre », étaient des sucreries et des fruits confits. Aujourd'hui encore en Angleterre, c'est en buvant le vin que l'on termine les repas.

Alf. D.

—

**Pantin synonyme de Paris** (XX, 98). — Le renseignement suivant est peut-être connu du collaborateur V. D.: à tout hasard je cite.

Jean Richepin, dans sa chanson des *Gueux*, a intercalé deux pièces de vers argotiques.

Dans l'une d'elles se trouvent les expressions suivantes :

A Pantin mince de potin,
On y connaît ma gargarousse,
Et mes calots de mec au gratin;

et plus loin :

Les Préfectanciers de Pantin

A la fin du volume, à l'index argotique, il traduit Pantin par Paris et

Préfectanciers de Pantin.

les agents de la préfecture de police de Paris.

Pantin est donc un synonyme de Paris dans l'argot de la basse pègre, selon Jean Richepin. THÉO.

—

**L'antimoine** (XX, 99).—L'histoire ou la légende de ce nom court tous les recueils étymologiques depuis des siècles, et l'on peut s'étonner qu'un *chimiste* ne la connaisse pas. On dit que Basile Valentin, le moine qui le premier étudia les effets de ce corps, l'ayant donné à des animaux domestiques — disons le mot, à des cochons, et les ayant vus engraisser, s'avisa de l'administrer à ses confrères du monastère, qui en éprouvèrent de fortes indispositions : sur quoi il aurait dénommé *anti-moine* cette substance qui, convenant très bien à de certains animaux, était contraire à la santé des moines.

E. M.

— Lire à ce sujet la très intéressante dissertation de M. Fournet, professeur à la Faculté dés sciences de Lyon, dans son si curieux livre de l'*Influence du mineur sur les progrès de la civilisation*, Lyon, 1861. Après avoir montré que l'antimoine avait, d'après le livre des Rois, servi de fard à Jézabel (venitque Jehu in Jezrabel. Porro Jezabel, introitu ejus audito, depinxit oculos suos stibio, etc.), il établit que ce métal, qui occupa si longtemps l'attention des alchimistes, des médecins, etc., tire son nom, non pas de ses propriétés antimoniacales, comme on l'a répété, mais très probablement du mot arabe *Aitmad* ou *Atimad* sous lequel il était désigné, et dont on aura fait par corruption *atimadium*, puis *antimonium*.

LN. G.

—

**Que sont devenues les Archives de la garde nationale de Paris?** (XX, 99.) — Toute question d'histoire mise à part, — si ces fameuses « Archives » se retrouvaient jamais, je douterais fort qu'en compulsant leurs dossiers, on pût y recueillir, même un atome, de la verve spirituelle et de l'intérêt artistique que deux aimables complices de la plume et du crayon, — Albert de Lasalle et Edmond Morin, — répandirent à pleines pages dans un petit livre illustré, aujourd'hui devenu rare : l'*Hôtel des Haricots*, in-8 carré, publié par eux, chez Dentu, vers 1864 (sans date).

M. G. B. y trouvera, dans ce petit volume, et reproduites d'après les textes originaux authentiques, les « Archives murales » de la célèbre maison d'arrêt susnommée, aujourd'hui détruite, de la garde nationale parisienne, toutes—« Archives » qui avaient été calligraphiées, dessinées ou peintes, de mains de maîtres, sur les murs et boiseries des cellules, par une foule de miliciens insoumis, alors prisonniers, et dont les noms sont restés sonores :

Aimé Millet, — Luminais, — Gustave Janet, — Bonaffé, — Bertall, — Stop, — Daumier, — Decamps, — Célestin Nanteuil, — Français, — Lazerge, — Ciceri, — Devéria, — Yvon, — Traviès, — Théophile Gautier, — Théodore de Banville, — Jules Claretie, — Frédéric Bérat, — Fernand Desnoyers, — Charles Monselet, — Grassot, du Palais-Royal, etc.

Ces Archives-là, grâce au crayon d'Edmond Morin, survivront probablement aux autres, plus sérieuses, dans la nuit des temps.

Personne, que je sache, ne s'en plaindra! ULRIC R.-D.

—

**Le tatouage de Bernadotte** (XX, 100). — L'anecdote relative au tatouage du roi de Suède, publiée par le docteur Lacassagne, est reproduite, sous une autre forme, dans une comédie en deux actes de Vander Burch et Langlé.

Le *Camarade de lit*, représenté pour la première fois sur le théâtre du Palais-Royal, le 10 mai 1833.

Le menuisier Thiébaut, ancien grenadier au régiment de marine, s'en va à Stockholm pour y retrouver son camarade de lit, Bernadotte. La reconnaissance a lieu, et les deux compagnons d'armes endossent, pour aller dîner ensemble, le vieil uniforme de leur régiment.



C'est alors que Thiébaut (acte 1er, scène 10) s'écrie en relevant la manche du roi :

« Un moment, il faut que je vérifie « quelque chose? C'est bien cela,—Thié- « baut pinxit avec de la poudre à canon: « le bonnet phrygien, et vive la Républi- « que sur le bras d'un roi. »

Les auteurs de la pièce connaissaient donc l'anecdote. C'est à eux qu'il faudrait poser la question. Mais il y a de cela 54 ans. Sont-ils encore là pour répondre? J. M.

—

**Sur mademoiselle de Calage** (XX, 100). — Le *Vieux chercheur*, si aimable et si sagace, doit avoir de bonnes raisons pour affirmer que la dame de Pech ou Puech de Calage était Toulousaine. Malgré l'aspect méridional du nom, je me l'étais longtemps figurée comme Bretonne, me fiant à une indication de Quérard, reproduite par Vapereau (*Dictionnaire des littératures*). Ces deux bibliographes insinuent que l'auteur de *Judith* serait née à Ancenis, près Nantes, en 1632. Vapereau précise la date de sa mort, 8 octobre 1661. J'ajoute que des exemplaires de la *Judith*,—poème dont j'ai lu de beaux fragments dans le *Cours de littérature* du major Staaf,— se rencontraient naguère sur la place Bretagne, cet Eldorado des collectionneurs nantais. Mais voici que j'ai embrouillé la question, en la compliquant de celle de l'origine, et au lieu d'apporter ma lanterne, j'ai soufflé sur celle du voisin. Fog.

—

**La naumachie du parc Monceau** (XX, 101). — *Les colonnes de la naumachie* proviennent du *tombeau des Valois*, à Saint-Denis. C'était une grande construction circulaire et à dôme, édifiée par Philibert de Lorme. Elle fut détruite au moment même où le duc d'Orléans se préoccupait de l'ornementation de ses jardins anglais de Monceau. D'où l'ingénieuse idée de la *naumachie*, qui était un charmant décor, quand les colonnes blanches de Philibert se miraient dans l'eau, et qui n'est plus qu'un tableau humide et triste, depuis qu'on a sottement laissé envahir ces colonnes par des touffes de lierre qui les cachent à peu près entièrement. On appelle cela du pittoresque. Autant remplacer alors ces colonnes par des poteaux de bois. Elles sont charmantes et on ne les voit plus. Erasmus.

— Cette colonnade provient de la chapelle des Valois, rotonde que Catherine de Médicis avait fait élever sur le flanc septentrional du chevet de l'église abbatiale de Saint-Denis.

Ce monument ne fut jamais achevé et fut détruit sous la régence de Philippe d'Orléans (Guilhermy, *Monographie de Saint-Denis*, p. 9). Une des planches indique la place qu'occupait la rotonde.

Félibien, dans l'*Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denys, de France*, publiée en 1706, donne p. 560 une description de la chapelle des Valois, qu'il dit être inachevée, et y joint une vue intérieure. Il indique les gravures de Marot comme donnant l'état de l'édifice tel qu'il eût dû être étant achevé. Alf. D.

—

**Archéologie préhistorique** (XX, 102). — Si, en effet, MM. Thomsen, directeur des musées ethnographiques de Copenhague, Nillson, professeur de zoologie à l'Université de Lund, en Suède, furent les premiers à montrer l'importance des découvertes préhistoriques et le parti qu'on en pouvait tirer pour l'histoire de l'homme, la France eut aussi sa grande part dans l'établissement de la science archéologico-géologique.

Dès 1776, Valmont de Bomare signalait les haches, les marteaux et flèches de silex. De curieuses recherches furent faites par M. Jouanet dans la Dordogne, et des notices sur ses découvertes de haches, instruments en pierre découverts près de Périgueux, furent publiées en 1819. Une autre notice sur les armes et objets de bronze découverts à Périgueux fut également publiée à la même époque, etc.— Il y en a d'autres de 1824 —, et nous ne sommes donc pas restés aussi en arrière qu'on veut bien le dire. Ln. G.

---

## *TROUVAILLES ET CURIOSITÉS*

**Une lettre inédite de Voltaire.** —

A Ferney, 24 may 1776.

Vous avez envoié, Monsieur, de la prose et des vers bien agréables à un vieil-

lard malade qui ne peut y répondre mais qui en connaît tout le prix. Il est vrai que j'obtins, il y a quelques mois, d'un ministre qui était le père des peuples, un arrangement aussi favorable que singulier, pour la petite province que j'habite. Il ne me reste qu'à regréter le grand homme à qui j'ai eu cette obligation.

Je vois, Monsieur, que vous aimez le bien public, et de là je présume que vous joignez vos regrets aux miens. On nous console en nous assurant que ce ministre a un successeur aussi juste et aussi bienfesant que lui.

Agréez les sentiments que je dois à l'honneur que vous avez bien voulu me faire et la reconnaissance avec laquelle je dois être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE, *gentilhõe ord. du roi.*

*A. M. M. Havé, avocat, etc, à Rheims.*

La signature seule est de la main de Voltaire. La lettre porte le timbre royal de la poste par Lyon ; et le cachet en cire aux armes de Voltaire est resté intact. Cette lettre est la seconde qu'ait écrite le châtelain de Ferney après la retraite de Turgot (11 mai 1776). La première, un simple billet, fut adressée, le 15 mai, à M. de Vaines.

Celle-ci a été trouvée, en septembre 1882, à Daulny, ferme du canton de Varenne (Meuse), dans un tas de paperasses qu'on s'apprêtait à jeter au feu. C'est à la sagacité d'une jeune lycéen qu'on doit le sauvetage de ce précieux autographe.

PAUL D'ESTRÉE.

—

**Le poète Delille ou les mésaventures d'un myope.** — Delille fut le meilleur et le moins clairvoyant des hommes : l'histoire de la démonstration déplacée dont il fut l'objet et que nous avons racontée (XIX, 543) donne la mesure de sa myopie et de sa docilité. D'une confiance illimitée dans sa compagne, il acceptait aveuglément tout de sa main, comme le prouve l'anecdote inédite que nous tenons, il y a pas mal d'années, d'un contemporain du poète.

Ce fait mémorable s'est passé en 1794; édifié sur les procédés de la Terreur, Delille était venu se faire oublier dans l'ancien couvent de Luppach, en Alsace ; de là, il s'en allait, de temps en temps, se promener à Ferrette, située à deux kilomètres tout au plus de Luppach. Voulant, un jour, se rendre dans cette bourgade qui recélait jusqu'à deux appréciateurs des *Géorgiques*, il pria sa nièce de lui trouver un chapeau qui échappait à toutes ses recherches. Comment, vous ne le voyez pas? s'écria-t-elle, il vous touche; tenez, le voici. Et elle lui présenta une boîte ronde en carton et du plus beau vert. Le bon myope s'en coiffa immédiatement, partit et fit son entrée dans la petite ville, où le couvre-chef verdoyant produisit un effet que naturellement il ne vit point, Les mandarins de l'endroit avaient bien entendu parler de lauriers ornant la tête des poètes ; le cartonnage printanier arboré par Delille les déroutait complètement.

Peu d'années après, devenue madame Delille, la prétendue nièce continua à tyranniser l'excellent myope et à le rendre victime de ses excentricités. Le comte d'Estourmel en cite quelques-unes dans ses Souvenirs : « Le festin de l'amphitryon, dit-il à propos d'un dîner auquel le poète l'avait invité, eût été charmant sans son Alcmène; elle gâtait tout; son aimable mari était surtout aveugle pour elle; grâce à l'Imagination, la riante déesse qu'il a si souvent chantée, il supposait à madame Delille esprit, grâce, beauté. »

Malgré le despotisme qu'elle exerçait sur son mari, elle se fit son Antigone et lui prodigua les soins les plus touchants, si l'on en croit M. Tissot, auteur de la biographie de Delille dans le *Dictionnaire de la conversation*. D'autres biographes prétendent au contraire que, nouvelle Xantippe, elle abreuva, non point de ciguë, mais de chicotin la vieillesse du poète aveugle.

Mentionnons encore, pour en finir avec Delille, une particularité qui avait frappé ses visiteurs à Luppach : jamais il ne s'asseyait pour écrire; debout, il appliquait contre la muraille le papier qu'il illustrait de ses productions poétiques, et le myope en rapprochait tellement son visage que parfois des rimes plus ou moins riches se lisaient sur le nez du chantre des *Jardins*.

E. DE NEYREMAND.

---

*Le gérant :* LUCIEN FAUCOU.

Paris. — Imp. de Ch. NOBLET, 13, r. Cujas. — 1887

*Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.* *25 mars 1887.*

XXe Année — No 453.

Cherchez et vous trouverez.




Il se faut entr'aider

Nouvelle Série. *IVe année.* — No 78.

# L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)



## QUESTIONS

**Demi-monde.** — Je croyais l'expression très moderne, contemporaine même. J'en attribuais la paternité à M. Alexandre Dumas fils. Quelle n'est pas ma surprise de rencontrer cette jeune personne se prélassant dans le *Journal intime de Benjamin Constant* (année 1805) que publie la *Revue internationale* de Rome ! Je lis, en effet : « Ayant eu occasion d'avoir quelques détails intimes de l'existence des filles du demi-monde, je me suis convaincu... » Si l'expression est de B. Constant, la rencontre est extraordinairement curieuse. Si, comme je le suspecte, il s'agit de la pudibonde mitigation d'un terme plus cru, la correction est bien maladroite. En tout cas je demande à mes confrères en *Intermédiaire* l'état civil de *demi-monde*. E. Mayor.

—

**Alpargate, montera.** —

Les cent coupe-jarrets à faces renégates,
Coiffés de monteras et chaussés d'alpargates.

(V. Hugo, *la Légende des siècles*,
Le petit Roi de Galice, VIII.)

Qu'est-ce que des *monteras* et des *alpargates?* A. B.

—

**Girel.** —

Un coup prodigieux qui fendit en deux l'homme
Et tua le cheval, et si surnaturel
Qu'il creva le chanfrein et troua le girel.

(V. Hugo, *la Légende des siècles*,
Le petit Roi de Galice, VIII.)

Qu'est-ce qu'un *girel?* Je ne trouve le mot ni dans Littré, ni dans Cotgrave, ni dans le vocabulaire de la Chrestomathie de Bartsch. A. B.

—

**L'abbé Macaire.** —

C'est la fortune de l'abbé Macaire,
De curé il devient vicaire.

Ce dicton est-il connu? Peut-on me donner quelques exemples de son emploi? A. B.

—

**Gamin.** — Origine inconnue, dit Littré. Celle de *Gallus minimus* n'est évidemment que plaisante. Mais quand le mot apparut-il pour la première fois?
(Rome.) E. D. P.

—

**Sur un mot de M. Egger.** — J'entendais raconter, l'autre jour, que le savant helléniste, n'ayant que deux auditeurs en Sorbonne et voyant qu'un d'eux se disposait à s'éloigner avant la fin de la leçon, s'écria d'une voix suppliante: Restez jusqu'au bout, je vous en prie, pour que je puisse continuer à dire *Messieurs*. L'exclamation attribuée au professeur-académicien est-elle bien de lui? Cela m'étonnerait beaucoup, car, à diverses époques, j'ai eu le plaisir d'entendre M. Egger disserter sur la littérature grecque et nous étions toujours nombreux autour de sa chaire. Un vieux chercheur.

—

**Accusation allemande.**—Dans le *Neues Archiv* (*la bibliothèque de l'école des chartes allemande*), tome XII, p. 209, on parle d'une inscription runique falsifiée par Fr. Lenormant, qui fait l'ornement de la collection Leblant (no 145).

Qu'y a-t-il de vrai dans cette accusation? R.

—

**Durand d'Aubigny, ambassadeur en Hollande au XVIIIe siècle.** — A-t-on quelque renseignement sur le Bourguignon

*Durand d'Aubigny*, sieur de Montmain et Grosbois, marquis d'Aubigny, ministre plénipotentiaire du roi Louis XV en Hollande? Sait-on quelque chose sur sa généalogie et sa descendance?

Le baron de Besenval en parle comme d'un sien ami, et il paraît fort bien en cour, à en juger par une lettre de lui adressée à *Macaut de la Cosne*, trésorier à Dôle en 1751, que j'ai en ma possession. LHS. C.

—

**La cavalerie à Montereau.** — Je désire savoir à quels régiments appartenaient les détachements de cavalerie qui combattirent à Montereau (février 1814)?

Quel ouvrage suffisamment détaillé, quelle monographie peu connue puis-je consulter?

Je fais un pressant appel à l'obligeance des Intermédiairistes. BEATUS.

—

**Fer.** — La découverte des moyens d'exploiter et de fabriquer le fer est attribuée, dit-on, aux Dactyles, peuple de Phrygie au XVe siècle avant notre ère (entre 1450 et 1500 avant J. C.)

Pourquoi trouvons-nous alors dans le *Deutéronome* (chapitre III, verset 11) le passage suivant : *Car Hog, roi de Basçan, était demeuré seul de reste des géants. Voilà, ne voit-on pas son lit, qui est un* LIT DE FER *dans Rabba, ville des enfants d'Hammon? Sa longueur est de neuf coudées et sa largeur de quatre coudées, de coudée d'hommes.*

La coudée du plus petit homme ayant 30 centimètres, ce lit devait avoir une longueur de 2 mètres 70 sur une largeur de 1 mètre 20, et être une pièce assez difficile à fabriquer, puisqu'elle devait être suffisamment légère pour être transportée dans les campements, car le roi Hog faisait partie de l'expédition de Josué, 1600 ans avant notre ère.

Le fer n'était-il réellement découvert que depuis 100 ou 150 ans, alors qu'on en faisait déjà des meubles aussi perfectionnés? Cela paraît douteux.

AA.... DE B.

—

**Salon des Princes.** — J'ai entre les mains une lettre du chevalier de Pouillon, qui porte en tête : Paris, Salon des Princes, 8 janvier 1789. Qu'était-ce que le Salon des Princes? E. Gx.

—

**Charles-Emmanuel de Savoie-Carignan.** — Pourrait-on me dire à quelle époque est mort Charles-Emmanuel-Ferdinand, né à Turin le 24 octobre 1770, fils de Victor-Amédée, prince de Savoie-Carignan, et de Josèphe-Thérèse de Lorraine?

A-t-il été marié et a-t-il laissé une descendance? S. N.

—

**Marie d'Agrida.** — On aimerait avoir la bibliographie des écrits provoqués par l'apparition de la *Cité mystique* de cette religieuse cordelière qui correspondait avec Philippe IV d'Espagne. R.

—

**Sur les Mémoires inédits de M. X...** — M. Taine, dans son magistral article sur *Napoléon Bonaparte* (première partie, *Revue des Deux Mondes* du 15 février dernier, p. 733, note 3), cite les *Mémoires inédits* de M. X... en quatorze volumes manuscrits et leur donne ce très grand éloge : « L'auteur, jeune magistrat sous Louis XVI, haut fonctionnaire sous l'Empire, grand personnage sous la Restauration et sous la Monarchie de juillet, est probablement le témoin le mieux informé et le plus judicieux pour la première moitié de notre siècle. » Sait-on quel est cet auteur? Sait-on si des Mémoires, si importants par leur étendue comme par leur valeur, seront publiés bientôt? UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Napoléon Ier et Volney.** — M. Taine a consacré, dans la *Revue des Deux Mondes,* une longue étude à Napoléon Ier, où l'on trouve cette curieuse anecdote : « Un jour, à Paris, vers l'époque du Concordat, Napoléon dit au sénateur Volney : « La France veut une religion. » Volney, sèchement et librement lui riposte : « La France veut les Bourbons. » Sur quoi, il lance à Volney un tel coup de pied dans le ventre, que celui-ci tombe sans connaissance et que, transporté chez un ami, il y reste malade, au lit, pendant plusieurs jours. »

Quels sont les Mémoires du temps qui ont raconté cette brutalité de Napoléon? Est-elle bien authentique? Je désirerais que l'on nous citât des sources sérieuses?

G. R.

—

**Qu'est devenu le tombeau de Guy de la Brosse au Jardin des plantes?** — A la

date du 1[er] septembre 1797, le *Nouvelliste littéraire des sciences et des arts* contenait la curieuse variété suivante :

« On a découvert, en creusant les fon« dations du nouvel escalier des galeries « du Muséum national d'histoire naturelle, « un caveau souterrain construit en ma« çonnerie.

« La couverture supérieure ayant été « ouverte, l'on y est descendu par une « échelle; mais l'on n'y a rien trouvé « d'apparent qu'une simple inscription « faite à la main avec du charbon, et « aussi fraîche que si elle venait d'être « écrite; elle est conçue en ces termes :

GUI DE LA BROSSE
DONT LA MORT ME COMBLE D'ENNUI
SI SON CORPS EST COUVERT
DE TERRE,
J'ESPÈRE QUE SON NOM
NE LE SERA
NE LE SERA JAMAIS D'OUBLI.

*Louise de la Brosse.*

« Gui de la Brosse a été le premier in« tendant du Jardin des plantes sous « Louis XIII ; des professeurs qui étaient « présents ont ordonné, d'après cette « inscription, qu'on fouillât dans le ca« veau. On y a trouvé un cercueil de « plomb dans lequel il y a lieu de présu« mer que sont les restes de ce natura« liste..... »

Que devinrent après cette exhumation les ossements du célèbre naturaliste? Le gouvernement ne lui éleva-t-il pas, soit au Jardin des plantes, soit dans une nécropole de Paris, un monument digne de sa mémoire? Il faut espérer que l'administration du Jardin des plantes rendit à son premier intendant les devoirs que, sans la plume éloquente de M. Claretie, elle refusait au voyageur Jacquemont.

M. G.

—

**Les souverains littérateurs.**— Les journaux ont annoncé récemment que le Czar avait chargé l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg de publier les récits des voyages qu'il avait entrepris d'écrire alors qu'il était czarowitz.

Ne serait-il pas curieux de dresser à ce propos dans l'*Intermédiaire* la liste des souverains littérateurs ? C. G.

—

**Le Ronsard de V. Hugo.**— L'an dernier un chroniqueur du *Figaro*, en racontant à nouveau la vente publique du mobilier de V. Hugo, à la suite du Deux Décembre, rappelait l'existence de ce fameux exemplaire des Œuvres de Ronsard, sur les marges duquel les visiteurs privilégiés de ce temps, poètes et artistes, tenaient à honneur de laisser un souvenir poétique: sonnet, quatrain ou triolet, un autographe sous quelque forme que ce soit, attestant leur présence chez le maître dans le grand salon de la place Royale.

M. Maxime du Camp, qui en fut l'acquéreur à cette vente, s'en est dessaisi depuis, nous dit le chroniqueur, mais sans nous laisser savoir en faveur de quel amateur.

Un collaborateur bien renseigné pourrait-il nous dire, s'il n'y a pas d'indiscrétion, dans quelles circonstances M. Maxime du Camp céda ce volume et quel en est le possesseur actuel?

Si je connaissais cet heureux possesseur, je voudrais lui suggérer l'idée de prendre copie de tous ces précieux souvenirs autographiques signés des plus grands noms et d'en faire une plaquette artistique, qui, tirée à petit nombre, aurait une valeur inappréciable et serait la joie des bibliophiles. Je m'inscris à l'avance pour un exemplaire.

Je prie en même temps mes confrères en bibliophilie de recueillir l'idée pour en faciliter l'exécution, s'ils le peuvent, quand ils en trouveront l'occasion.

C. J. B.

—

**Le Journal de B. Constant.** — Quelle est l'histoire de ce curieux manuscrit?

BEATUS.

—

**Frillié, Félix. Les bergers chaldéens observant les astres.** — M. Lowig, peintre de talent, originaire de Lille, avait acheté une des meilleures toiles de son ami, Félix Frillié, élève de Léon Coignet. Ce tableau qui représentait des bergers chaldéens étudiant le mouvement des astres, a figuré à l'exposition des Beaux-Arts organisée à Paris, pendant l'Exposition universelle de 1855. Voilà plus de vingt ans que F. Frillié est mort, et nous avons appris que M. Lowig était mort aussi depuis un certain nombre d'années. Un amateur obligeant de Lille pourrait-il nous dire où sont à présent les *Bergers chaldéens ?* LUD. ROSAMOIN.

—

**Les frères Dagoty, céramistes.** — J'ai vu un petit bol en porcelaine blanche, orné d'une guirlande de pampres, marron et or, signé Dagoty frères, et marqué d'un P., le tout en lettres dorées.

J'ai cherché dans plusieurs livres sur la céramique, et je n'ai rien trouvé qui ait rapport à ce nom.

Pourrait-on me dire si ce bol est de fabrication française, et de quelle époque il date? A. L.

—

**Le Dandysme de Barbey d'Aurevilly.** — Je possède un exemplaire de la véritable édition originale du livre si piquant de Barbey d'Aurevilly : « Du Dandysme et de G. Brummell » (Caen, R. Mancel, 1845), qui offre cette particularité que je n'ai jamais retrouvée dans aucun autre : que toute la page du titre est imprimée en lettres dorées. C'est, me semble-t-il, un exemplaire rare et curieux.

Pourrait-on me dire s'il en existe d'autres semblables et à quel propos, en tout cas, cette singularité fut exécutée ?

(New-York.) C. J. B.

—

**Le Catalogue illustré de la vente Poulet-Malassis.** — Je lis, annoncé sur le dos de la couverture de brochure du *Catalogue de la Bibliothèque de feu Aug. Poulet-Malassis*, in-8, juillet 1878, qu'il a été tiré de ce catalogue des exemplaires de choix, « ornés d'un Portrait inédit, gravé par M. Bracquemond, et de l'*ex-libris* de M. Malassis, par le même, précédés d'une Notice biographique par M. Philippe Burty, d'une Bibliographie par M. Maurice Tourneux et suivis de la liste des prix de vente. » Prix: 6 francs.

Quelque abonné de l'*Intermédiaire* qui posséderait un exemplaire, propre, de ce catalogue *illustré*, voudrait-il me le céder au prix coûtant? ULRIC R.-D.

—

**Deux journaux de la Révolution.** — Pourrait-on me donner des renseignements sur :

1° *L'Amico della Liberta italiana*, rédigé par Philippe Buonarroti à Bastia ou à Corte (Corse) en 1790 ou 91?

2° Le *Monitore italiano politico-letterario por l'anno* 1793, rédigé par Jean-Antoine Ranza, réfugié piémontais, à Nice et à Monaco (Fort-Hercule) dans les premiers mois de 93?

Ranza se dit loué par le procureur syndic du département des Alpes-Maritimes dans son compte de gestion présenté aux représentants Grégoire et Jacot et ami de Grégoire. Se vantait-il?

ROB.

—

**Mémoires d'un honnête homme.** — Je viens d'acheter un livre assez curieux portant ce titre, imprimé à Londres en 1746. Sait-on en France comment cet écrivain inconnu s'appelait?

(Manchester.) J. B. S.

—

**Un humoriste américain.** — Préparant une traduction du livre d'*Essais* qui a pour titre : « *Autocrat of the breakfast table* » et pour auteur le docteur américain Olivier Wendell Holmes, je serais très reconnaissant à mes confrères qui voudraient me donner des renseignements biographiques sur cet intéressant personnage. Je ne connais que la Notice de Vapereau et les préambules des éditions anglaises. Holmes vit-il encore? Existe-t-il des traductions ou imitations partielles de ses *Essais*, un chef-d'œuvre d'*humour* et de bon sens?

(Nantes.) OLIVIER DE GOURCUFF.

—

**Voltaire parmi les ombres.** — Je viens de bouquiner un piquant et intéressant volume, qui, sous le titre *Voltaire parmi les ombres* (Genève et Paris, 1776), et dans une scène de dialogues des morts, met aux prises le Protée littéraire avec les ombres illustres d'Aristophane, de Rabelais, de Bossuet, de Molière et de beaucoup d'autres. Mon édition du *Dictionnaire* de Barbier — la plus ancienne, il est vrai — ne m'a pas démasqué l'auteur anonyme; je pose la question, certain qu'elle sera résolue par mes aimables confrères en *Intermédiaire*.

A ce propos, n'y aurait-il pas plaisir et profit à ouvrir dans nos colonnes une petite bibliographie de ce qui a été écrit pour et contre le patriarche de Ferney?

FOG.

—

**Reliure.** — La couleur des reliures a-t-elle une signification? J'ai entendu dire que dans certaines bibliothèques les reliures d'ouvrages de mathématiques sont rouges? Est-ce vrai? Quelle serait dans ce

cas la couleur qui devrait correspondre à chaque science? E. M.

—

**BADZ co BADZ.**—Pourrait-on m'indiquer le porteur de cette devise qui se trouve sur une banderole au-dessous des armoiries suivantes :

De *** à un cavalier armé de toutes pièces tenant dans sa main droite un sabre, au bouclier chargé d'une croix patriarcale. Les pieds de derrière du cheval sont posés sur un roc, et ceux de devant levés au-dessus de trois tours ?

(Sans les tours ce serait absolument le cavalier des armes de Lithuanie.) Que signifie la devise? Nito.

## *RÉPONSES*

**Les ex-libris de bibliophiles** (XVIII, 455, 538, 562, 590, 625, 652, 747; XIX, 136, 202, 234, 308, 746; XX, 108, 137).— Nouveaux ex-libris à échanger : MM. le baron de Billing et Léon Germain.

—

**Sur une nouvelle étymologie du mot calembour** (XIX, 353, 437, 621, 652). — Je ne connais malheureusement pas l'étymologie donnée par M. Sardou dans le *Figaro*, mais il me semble que la véritable est bien celle qui a été donnée dans l'*Intermédiaire* (V, 645), avec certaines modifications. Parler se traduit en arabe par *tkellem; kalem* veut dire plume, et *kalam*, discours. C'est ce dernier mot qui doit être adopté. Abusif se traduit par *djour*. *Bour* veut dire au propre terrain inculte, en jachère, et, au figuré, discours inutile, aride, futile. En arabe littéraire, l'expression *kalam bour* était usitée autrefois et signifiait discours inutile. *Kalamouka bour* s'emploie encore quelquefois pour dire : ton discours est inutile. De plus, en poésie et par exception, on a parfois employé le mot *bour* pour signifier : discours plaisant. Je pense donc que la véritable étymologie du mot calembour vient de l'arabe.

(Comparer cette étymologie avec la parabole de l'Ecriture sur la semence jetée sur un terrain inculte.) T. O'Reut.

—

**Les papiers de Fabre d'Eglantine** (XIX, 509). — Ces papiers sont restés fort longtemps dans l'étude d'un notaire de Versailles (M. Marchand, je crois). Ils y étaient encore vers 1840. L.

—

**Les Germain, orfèvres parisiens** (XIX, 616). — M. Germain Bapst est-il bien certain que Pierre I^er^ Germain ait travaillé pour les grandes pièces d'orfèvrerie qui ornèrent les appartements de Versailles ?

Dans les *Comptes des bâtiments du roi*, publiés par M. J. J. Guiffrey, nous ne trouvons, de l'année 1666 à l'année 1682, aucun Germain parmi les orfèvres employés à l'exécution des grandes pièces de Versailles qui furent fondues en 1689.

Il faudrait que Pierre Germain ne fût intervenu dans cette fabrication qu'à partir de l'année 1682, alors que toutes les pièces étaient déjà en grande partie achevées. C'est ce que pourra dire le second volume des *Comptes*, qui n'a pas encore vu le jour. Alf. D.

—

**La folie des gens de lettres au XIX^e^ siècle** (XIX, 709; XX, 30, 45). — On peut citer Guyot-Montpayroux, mort à Charenton en février 1884; Adolphe Lereboullet, un charmant garçon qui avait ressenti très directement en Alsace les émotions de l'invasion allemande, qui se montra au *Temps* chroniqueur d'une fécondité extraordinaire et qui a laissé quelques jolis récits publiés sous le pseudonyme de Prosper Chazel : atteint vers 1879 de paralysie progressive, il s'est éteint il y a un an ou deux dans une maison de santé; Jehan Valter, du *Figaro*. La liste s'élargirait brusquement si l'on s'occupait des artistes. En revanche, je crois qu'il convient d'en rayer le nom d'Auguste de Châtillon, que j'ai beaucoup connu dans les dernières années de sa vie, un peu mélancolique et désabusé, mais jouissant de toute sa raison. — La mort d'Ernest Billaudel est de janvier 1879. G. I.

—

**Les errata célèbres** (XIX, 710, 751; XX, 108). — Bertin aîné raconte, dans ses Mémoires, que, lorsqu'il rédigeait le *Journal de l'Empire* (ainsi s'appelaient les *Débats*, de 1805 à 1814), jamais il ne s'était couché sans avoir revu lui-même toutes les épreuves.

Une nuit qu'il sortait de soirée à une heure très avancée, il passa à l'imprimerie. La feuille était prête à être expédiée à la première heure; il n'y avait plus personne dans l'imprimerie; Bertin prend un exemplaire, et ses yeux tombent tout de suite sur ces mots : duc de Vincennes au lieu de duc de Vicence. Sans hésiter un instant, il brûle tous les exemplaires. Il ne raconta à personne ce qui était arrivé, et les employés et les ouvriers du journal ne furent pas peu surpris en le lisant dans le numéro du lendemain qu'un accident survenu aux presses avait empêché le journal de paraître.

Ce récit, que nous écrivons de mémoire, ne ressemble pas tout à fait à celui du *Bulletin de l'imprimerie*.

LUD. ROSAMOIN.

—

**Insérer à...** (XX, 9, 61). — Dans le sens réel du mot, *insérer dans* est le seul correct; mais dans le sens extensif *insérer à* est aussi bien que insérer dans; cependant il y a une nuance entre ces deux expressions.

Ainsi *insérer dans* marque le lieu et *insérer à* le spécifie : clause insérée dans nos lois; clause insérée au titre du contrat de mariage.

Il est à remarquer que, lorsqu'il s'agit d'un livre, d'un ouvrage complet, on dit *insérer dans;* mais lorsqu'il s'agit d'un journal, d'une revue, d'un *périodique*, on se sert généralement de l'expression *insérer à*.

L'étymologie latine permet cette distinction. *In* signifie dans; mais il signifie aussi parmi.

AMÉ DEMEULDRE.

—

**Antoine Benoist, peintre et sculpteur en cire de Louis XIV** (XX, 14, 111). — M. E. V. trouvera, dans le volume de la collection Paul Lacroix (Bibliophile Jacob) : *XVII^e siècle. Lettres, Sciences et Arts*. Paris, Didot, in-4, 1882, page 398, une belle chromolithographie reproduisant un portrait de Louis XIV, en 1706, figure en cire coloriée, exécutée, d'après nature, par Antoine Benoist, sculpteur du roi. Copie de mademoiselle Lenoir, lithographie de M. Nordmann.

Voir aussi la notice qu'a consacrée à ce tableau Eudore Soulié, dans son *Catalogue du Musée national de Versailles*, notice dans laquelle il est dit que La Bruyère, madame de Sévigné, le poète anglais Pope, ont parlé de cet artiste qui fut membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture, en 1681, et mourut à Paris, le 8 avril 1707, à l'âge de quatre-vingt-six ou quatre-vingt-huit ans.

ULRIC R.-D.

— Cet artiste français est mort en 1717 à Joigny. Indépendamment des œuvres citées par le collaborateur E. V., il existe à Paris — où? — une cire, portrait d'un personnage inconnu, qui, vendue aux enchères en 1874, a atteint le prix de 2,055 fr.

E. GANDOUIN.

—

**Questions bibliographiques** (XX, 16, 112). — Les *Cent et une Nouvelles nouvelles des Cent et un.*

Ornées de cent et une vignettes dessinées et gravées par cent et un artistes. Paris, Ladvocat, 1833.

J'ai deux volumes, c'est tout ce qui a paru, je crois.

G. P.

—

**Capitulation des places de guerre** (XX, 34, 114, 139). — L'expression « *mèche allumée aux deux bouts* » se retrouve dans la capitulation de Montmédy, signée à la suite de l'un des plus beaux sièges des temps modernes, le 6 août 1657. En voici l'article premier, d'après la *Notice historique et militaire de la ville de Montmédy* (Montmédy, 1860, in-8), ouvrage anonyme de M. W. Ragot, alors officier au 66^e de ligne (v. page 65) :

« Les gouverneur, officiers et soldats de guerre et d'artillerie, et toute la garnison de cavalerie et d'infanterie, sortiront en toute sûreté demain 7 du mois d'août, la vie sauve, avec armes et bagages, leurs chevaux, carosses, chariots et mulets, tambourgs battant, balle en bouche, *mèche allumée aux deux bouts* et enseignes déployées. »

VAUDÉMONT.

—

**De l'abjuration pour cause d'avancement militaire en France au XVIII^e siècle** (XX, 65, 123, 140). — Je ne vois pas que l'article de notre confrère Ego E.-G. rapporte aucun cas « d'abjuration pour cause d'avancement militaire». En revanche, il me permettra de lui faire remarquer un lapsus qui ressemble fort à l'erreur commise par un fameux orateur — Gambetta, si je ne me trompe — parlant de la série de « nos défaites, depuis *Bouvines!* »

Notre confrère attribue en effet à l'édit de 1724 « une portée encore plus cruelle que celle du fameux *édit* de Nantes ». J'avais toujours cru jusqu'à présent que les protestants ne se plaignaient pas de l'édit de Nantes, mais bien de sa révocation. C.

—

**Noms peu connus des habitants de certaines localités** (XX, 68, 125, 142). — Je ne sais de qui M. H. J. tient que les habitants de Pont-à-Mousson sont fâchés et se cachent d'être des Mussipontains. Ils m'avaient fait l'effet d'y tenir beaucoup, au contraire. Le journal local s'appelle le *Patriote mussipontain;* une société de tir qui a plus de dix ans d'existence et qui compte cent cinquante sociétaires, s'appelle le *Sport mussipontain ;* et l'on citerait bien d'autres exemples à l'avenant. G. I.

—

**Le bataillon des Marseillais de 1792** (XX, 68, 144). — Puisque, dans la question qui nous occupe, le souvenir de la *Marseillaise* a réveillé incidemment les origines du couplet des « Enfants » qui y fut ajouté le 15 juillet 1792, au moment où le bataillon du 10 août allait s'éloigner de Vienne, où il était arrivé la veille, jour de la Fédération, nous revendiquerons, à notre tour, non en faveur d'André Chénier, de Lebrun, ni même du poète normand Louis Dubois, mais en faveur d'Antoine Pessonneaux, son véritable auteur, la légitime paternité de la strophe qui fut chantée à Paris, pour la première fois, le 14 octobre 1792. Nous savions qu'en 1848, un poète peu connu, Louis-François Dubois (mort le 9 juillet 1855), s'en était déclaré l'auteur dans une notice sur la *Marseillaise*, en prétendant avoir composé ce couplet en octobre 1792; l'opinion publique, à défaut de contradicteurs, aurait peut-être fini par accepter ses affirmations comme légitimes, si une feuille du Dauphiné, le *Journal de Vienne*, n'était venue, en 1868 ou 69, revendiquer pour l'abbé Pessonneaux (né en 1761, mort le 9 mars 1835) l'insigne honneur d'avoir écrit en juillet 1792 (et non en octobre, comme se l'attribue faussement L. Fr. Dubois) le couplet en question, spécialement écrit pour les élèves du collège de Vienne qu'il dirigeait, ou dans lequel il était professeur, et qu'il fit chanter par ceux-ci au moment du départ des Marseillais, c'est-à-dire, trois mois avant le jour où Dubois prétendait l'avoir composé pour la célébration de la ***Fête savoisienne.*** Les collégiens, félicités à cette occasion, avouèrent facilement que cette strophe était de leur professeur l'ex-abbé Pessonneaux, qui reçut, de son côté, les plus flatteuses félicitations de Rouget de Lisle. Une autre preuve plus convaincante et qui a figuré dans les journaux du temps, c'est que, si Antoine Pessonneaux fut sauvé plus tard de la guillotine, à laquelle l'exposa sa qualité de prêtre, il le dut bien moins à son patriotisme sans éclat qu'à son titre d'auteur du dernier couplet de la *Marseillaise*, qui lui valut sans hésitation toutes les sympathies du terrible tribunal (1793, Lyon). Il fut donc relâché sur-le-champ et mourut plein de modestie, à l'âge de 74 ans, à Seyssel (Isère), dans une propriété qui portait naguère son nom.

Ego E.-G.

—

**Les suites d' « Elle et Lui »** (XX, 71, 147). — A Caen, en 1860, lors de la publication d'*Eux par Moi*, chez Legost-Clérisse (et non Clarisse), la paternité de cet opuscule était généralement attribuée à M. Gaston Lavalley-Duperroux, aujourd'hui conservateur de la bibliothèque municipale de Caen, et auteur de divers ouvrages, ***Aurélien***, le ***Maître de l'œuvre***, le *Droit de l'épée*, etc. Dicastès.

—

**Newton ou Ampère?** (XX, 71, 147.) — J'ai entendu dire, il y a deux ans, par M. Chevreul, qu'Ampère avait été très contrarié de se voir attribuer l'invention de la double chattière. E. Gx.

—

**Brochures périodiques** (XX, 73, 149). —

Falot (Le), par Blaguefort. In-16, n° 1, 23 juillet 1868.

Ce pseudonyme a été pris par un homme de lettres belge, M. Verrier de Renancourt. Voir plus loin la *Lanterne de Diogène*.

Lanterne de Boquillon (La). Gr. in-32, 16 pages. Texte et dessins autographiés de M. A. Humbert. Vente au bureau de l'*Eclipse*.

Parut d'abord à des dates indéterminées, puis, à partir du 1er juillet 1868, — le succès venant, — adopta la publicité bi-mensuelle. On sait que le comique de cette brochure consiste à estropier l'orthographe et à cribler la page de croquis enfantins; les admirateurs ne lui ont pas manqué, puisque Boquillon a continué jusqu'à la mort de son créateur et même après l'avènement de Ramollot, le récit de ses exploits amoureux ou guerriers, sans négliger

ses impressions personnelles sur la politique.

SPECTATEUR POLITIQUE ET LITTÉRAIRE (LE), par Covielle (Albert Rogat). In-12. Vente chez Plataut et Roy. Impr. Towne. Du 1er au 22 août 1868 (4 numéros).

« O public! dit M. Rogat en terminant son dernier numéro, tu achètes vingt mille exemplaires de l'*Inflexible* et tu laisses périr le *Spectateur*. Juge-toi toi-même!

LANTERNE MAGIQUE (LA), *journal illustré de fond en comble*. In-18. Vente chez Defaux; impr. Turfin et Juvet.

Rédacteur: C. L. Huart. Couverture dessinée par A. Humbert.

Du 3 août au 22 novembre 1868 (17 numéros).

CLOCHE (LA), par Ferragus (Louis Ulbach). In-32, 64 pages. Libr. Le Chevalier; impr. Dubuisson. Couverture dessinée par M. Edmond Morin et tirée en vert sur papier blanc, représentant une cloche en branle.

Du 15 août 1868 au 18 décembre 1869 (71 numéros).

« Je ne viens pas faire concurrence à Rochefort, je viens combattre avec lui s'il garde ses armes, et maintenir son droit s'il est désarmé. Sa *Lanterne* cherchait des hommes. J'ai l'ambition d'en être un et je réponds à l'appel,

« Quand il s'agit de la vie, les revendications ne sont jamais trop nombreuses. En nous restituant quelques-unes des libertés qu'on nous avait prises par une nuit d'hiver, on veut évidemment savoir si nous n'avons rien oublié. »

L'empire non plus n'oubliait pas ses ennemis. Le 20 mars 1869, quelques lignes de M. Ulbach sur l'étymologie du nom de Napoléon lui valurent six mois de prison et 500 francs d'amende, tandis que MM. Le Chevalier, gérant, et Dubuisson, s'entendaient condamner à deux amendes de 1,000 et de 500 francs. Le pourvoi fut rejeté par la Cour de cassation, le 10 juin suivant.

FLÈCHES (LES), par Gustave Graux. In-16. Rue du Croissant (à l'*Eclipse*); impr. Turfin et Juvet.

Numéro spécimen, 18 août 1868. 3 numéros, du 5 au 19 septembre.

FOIRE AUX SOTTISES (LA), *revue satirique illustrée*, par Arthur Arnould, dessins par Carlo Gripp. In-16, 32 pages. Faubourg Poissonnière, 10; impr. Dubuisson. Le numéro 12, déposé chez Martinon et imprimé chez Morris, est illustré par Edmond Baume.

Du 20 août au 7 novembre 1868 (12 numéros).

LANTERNE DE POCHE (LA). Petit in-32. Couverture et caractères semblables à ceux de la vraie *Lanterne*.

Rédacteur: A. de Secondigné.

N° 1, 12 septembre 1868.

Suite de la *Petite Lanterne*. Voir plus haut.

COQ-A-L'ANE (LE), par Edmond Renaudin. In-16, 64 pages, rue de Provence, 3; impr. H. Carion. Propriétaire-rédacteur: Edm. Renaudin. Gérant: Delestang. Frontispice sur bois, par Bertall.

Du 12 septembre 1868 (5 numéros).

TOUCHATOUT-REVUE, *parodie de la semaine*. In-12, 48 pages. Rue Coq-Héron, impr. Alcan Lévy, dépôt chez Armand Léon.

Du 26 septembre au 17 décembre 1868 (13 numéros).

Ai-je besoin de dire que *Touchatout* est le pseudonyme de M. Léon Bienvenu?

REVENANT (LE), *parait tous les quinze jours*. In-16, 64 pages. Vente chez Tolra et Haton; impr. N. Rolin à Bar-le-Duc. Couverture illustrée d'un fantôme tenant des feuillets où sont inscrits ces mots: *Honneur, croyances*, etc.

Du 5 octobre 1868.

Publication légitimiste, rédigée par le vicomte E. de Grenville, qui a écrit une histoire du journal *la Mode* dont il fut le collaborateur.

CHARRUE (LA), *journal des paysans*. In-16. Rue Saint-Denis, 34; impr. parisienne, puis typ. Voitelain. Un numéro spécimen sans date (couverture rouge foncé) et deux numéros (à couverture orange) des 10 et 17 octobre.

Gérant: Adolphe Robert. Collaborateurs: Emm. Delorme, Théodore Brisson.

Ramas d'anecdotes et d'historiettes sans suite et sans but, entremêlés de fables et de petits vers.

DIABLE A QUATRE (LE). Gr. in-16, 64 pages. Couverture rouge ornée d'un dessin symbolique de M. Emile Bénassit. Un diable cornu, griffu et barbu, vole au-dessus de Paris, tenant une bannière sur laquelle sont inscrits le titre et plus bas: H. de Villemessant, Alph. Duchesne, Edouard Lockroy et... Méphistophélès. Rue Rossini, 3; impr. Dubuisson.

Du 17 octobre 1868 au 12 février 1870 (70 numéros).

En tête du premier numéro, un avertissement des trois rédacteurs annonçant que Méphistophélès serait tantôt le rédacteur d'un grand journal, tantôt un invité qui désirerait ne pas être connu et déclarant « sur l'honneur » que M. Rochefort n'était pour rien dans la création de ce journal. — A la fin de ce numéro, en sus des 64 pages, on doit trouver un facsimilé de 8 pages d'une lettre de M. Louis Veuillot à Villemessant, lui recommandant M. Edouard Drumont.

Les autres numéros du journal sont signés de MM. Alphonse Duchesne, Edouard Lockroy, Henry Fouquier, H. Philibert, Jules Richard, Edouard Siebecker et A. Ranc.

Bien que la couverture n'ait pas été modifiée, les deux seuls rédacteurs furent alternativement, à partir du n° 52, MM. Ranc et Duchesne.

A cette collection se rattachent deux brochures de M. Paschal Grousset, destinées à composer deux numéros du *Diable à Quatre;* la première fut refusée comme trop compromettante pour la vie du journal. Ce sont: 1° *La Régence de Décembrostein*, vaudeville politique en cinq actes. Bruxelles, Rozez, 1869. In-32, 64 pages, dont le *Bulletin trimestriel* (n° 7) disait: « Ce pamphlet-dialogue où les interlocuteurs se nomment princes *Plomb-« Plomb-Pouding*, *princesse d'Affiche-les-« Niches*, etc. », devait faire, dit-on, le n° 15 du *Diable à Quatre*. C'est insignifiant, mais ça finit aux accents de la *Marseillaise*. Excellent pavé pour l'enfer (1); 2° *le Rêve d'un irréconciliable*. Paris, impr. Dubuisson. Dépôt chez

(1) Le même *Bulletin trimestriel*. n° 8, contient cette note: « La première édition de la *Régence de Décembrostein* n'a pas été imprimée à Bruxelles, elle est sortie des presses de M. Thomas, imprimeur de la Préfecture d'Alençon et même a été déclarée et déposée conformément à la loi française. Une seconde édition était sous presse, lorsque M. de Magnitot, préfet de l'Orne, fut avisé de l'incartade de son employé. Cette seconde édition a été mise au pilon, bien entendu, mais prenant en considération la mansuétude du temps, M. de Magnitot s'est contenté de laver la tête de M. Thomas à grande eau. »



Madre. In-12, 72 pages. (Tirage à part du n° 46 du 28 août 1869.)

M. P. Grousset rêve donc qu'il lit un journal intitulé *la Révolution*, et tour à tour défilent les hommes et les réformes qui devaient, dix-huit mois plus tard, se faire jour. C'est ainsi que divers actes ministériels qu'il énumère sont signés de MM. Tolain, *ministre de l'industrie*, Ch. Quentin, ministre de l'*intérieur*, Blanqui, *ministre de la sûreté générale*, L. Gambetta, *ministre de la justice*. Le citoyen Jules Ferry est ministre des *relations extérieures*, c'est le titre même que prit M. Grousset pendant la Commune. — Le citoyen Jules Simon a le portefeuille de l'instruction publique, le citoyen Henri Rochefort a celui des Beaux-Arts. Victor Hugo est président de l'Assemblée nationale et Raspail maire de la Commune de Paris. Le chapitre du budget (qui attribue 512 millions à l'industrie, 200 à l'instruction publique et 156 aux armées de terre et de mer) se termine par quelques lignes où cette dernière dépense est d'ailleurs jugée inutile! « Si c'était nécessaire! Mais quoi! La France libre et maîtresse d'elle-même, la France forte de ses six millions de soldats travailleurs, prêts à se lever *tous à la fois* — on l'a bien vu — si son indépendance était menacée, la France entourée de peuples libres comme elle, a-t-elle *une guerre à craindre ou seulement à prévoir?* » La classification de l'Assemblée par groupes n'est pas moins curieuse; il n'est pas un seul nom alors célèbre ou promptement destiné à le devenir, qui ne s'y glisse; la future Commune y figure presqu'au complet; dans la fraction de la gauche démocratique « formant avec la Montagne la majorité républicaine », l'auteur range tour à tour MM. Allou, Batbie, Jules Richard, Taine et « en plein guêpier orléaniste », à côté du duc de Broglie, MM. Ferdinand Duval, de Rémusat, Thiers. Des « cinq vidames légitimistes », aucun n'a siégé à l'Assemblée du 8 février; quant aux trois bonapartistes (MM. Paul de Cassagnac, Théodore Budaille, Albert Rogat), un seul a depuis tenté avec succès la fortune parlementaire.

Parmi toutes ces prédictions, il y en a une à laquelle le sort de l'auteur et de ses coreligionnaires a donné une signification singulière: « Au club des *Droits de l'homme*, le citoyen « Ravaux s'est plaint *avec raison de l'abandon « dans lequel on laisse la Nouvelle-Calédonie, « qui pourrait devenir la plus riche de nos possessions d'outre-mer.* » Une pétition à l'Assemblée nationale, rédigée séance tenante, a été couverte de plus de huit cents signatures. »

Lanterne de Diogène (La), par Blaguefort de Renancourt. In-12.

N° 1, 9 novembre 1868. Un ou deux numéros. Résurrection à Paris d'une publication fondée à Bruxelles et rédigée par M. Verrier de Renancourt (impr. Oversacq et Laurent). Le n° 7, dernier en date de cette première série, est du 18 octobre.

Omelette (L'), *tartine littéraire, critique et nourissante*. In-12, 48 pages, texte et couverture sur papier jonquille. Impr. Alcan Lévy. Vente chez Armand Léon.

Sur la couverture, un bois signé E. B. (Bénassit) représente un cuisinier faisant sauter des pantins dans la poêle avec cette épigraphe: « On ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs. « Aussi en casserons-nous sur la tête à tout le monde. » *Le Cuisinier du journal.*

Malgré ces menaces, l'*Omelette* s'en tint à cet unique numéro sans date, et où nous ne voyons vraiment à citer que le canevas d'une charge de M. Ch. Monselet, *le Monsieur à qui l'on a pris sa place.*

Pendant quelques jours, les badauds s'arrêtèrent devant cette mystérieuse petite affiche blanche: *l'Omelette se fait.* L'auteur était M. Richard-Lesclide.

Tocsin (Le). In-12, 64 pages. Vente chez Lechevalier Léon ✻ (sic), rue Notre-Dame-des-Victoires, 40; impr. Vallée. Secrétaire de la rédaction: E. Auger. Propriétaire-gérant: Léon Carminata.

Du 8 mai 1869.

Publication pieuse, de l'ordre du *Revenant*, paru en 1868.

Lorgnon (Le), *par Aurélien Scholl, politique et littéraire.* In-32, 64 pages. Rue Rossini, 3, au *Figaro;* impr. Dubuisson. Couverture gris-lilas glacée, ornée d'un bois signé E. B. (E. Bénassit), représentant M. Scholl, le monocle à l'œil, écrivant sur un carnet.

Du 9 octobre 1869 au 11 décembre (10 numéros).

Maurice Tourneux.

—

**Sur l'expression « s'affaler »** (XX, 97, 153). — Dans leur langage populaire, les vignerons d'Issoudun, dans l'Indre, emploient un mot qui me paraît être proche parent du verbe *s'affaler*, ci-dessus en question.

Nos vignerons diront, par exemple, d'une personne qui, après avoir connu l'aisance, sera tombée dans la gêne et se couvrira d'oripeaux fanés: « A-t-elle l'air assez *rafalé!* »

*Rafalé!* C'est, par un seul mot, exprimer l'idée d'un malheureux, au teint hâve, à l'habit fripé, élimé, effiloqué par l'usage, comme sont d'ordinaire ceux des pauvres diables qui ont subi toutes les *rafales* du souffle glacé de la misère.

Ulric R. D.

—

**Mestir d'obraire** (XX, 97). — Ces mots ne signifient pas *maître d'œuvre*, mais bien *métier d'ouvrier*, c'est-à-dire ouvrier de profession (en bas-latin *ministerium de operario*). Le dialecte est gascon, ainsi que l'atteste la substitution du *b* au *v* dans le mot *Bisens*. Dicastès.

—

**Familiaris** (XX, 98). — Au moyen âge, comme dans l'antiquité, le mot *familia* exprime l'ensemble des personnes vivant sous le même toit, et soumises au même maître; d'où *familiaris*. C'était un titre qui généralement accompagnait la mention d'une fonction.

Un roi, un prince disait du médecin attaché à sa maison: *Medicus et familiaris noster.* Un évêque, d'un prêtre de sa

restreint de la basse Normandie (nord-est du département de la Manche). Il y a lieu de remarquer toutefois que cette restriction n'est pas absolument exacte en ce qui touche la Normandie. En effet, des terminaisons identiques se rencontrent nombreuses dans les autres départements de la côte normande : Trouville, Deauville (Calvados), et encore plus dans la Seine-Inférieure, tout autant que dans la Manche : Tancarville, Varangeville, Sotteville, Yerville, Doudeville, etc. On pourrait même en citer un grand nombre ailleurs, en dehors de la Normandie, cette terminaison *ville* n'ayant aucune raison d'être particulière à cette contrée. N'en dirait-on pas autant de la terminaison *court*, qui se rencontre fréquemment dans la Picardie : Saucourt, Azincourt, Hallancourt, Vignacourt, et de la terminaison *ange*, très répandue en Lorraine : Pange, Hayange, Vittange, Puttange, etc. ?

Plus remarquable encore le suffixe *ac*, si répandu en Gascogne et dans le sud-ouest de la France : Bergerac, Riberac, Capdenac, etc... et encore plus la terminaison *argues*, qui domine dans le Gard et l'Hérault, dans le Gard surtout, et qui a été l'objet d'une dissertation très forte et très concluante de M. Colson, dont les conclusions ne laissent rien subsister de l'opinion qui donnait pour origine à cette désinence le renversement du mot latin *ager*, d'où seraient dérivés les noms : Gallargues, Bouillargues, Goudargues, Arpaillargues, et une infinité d'autres.

M. Colson prouve que cette finale est une corruption du suffixe *anicus, ica*, retrouvé dans les textes du moyen âge : Galeranicus, de Bollianicis, de Gordanicis, Arpalhanicæ, qui ont amené les transformations angue et argue, comme cela est arrivé pour Dominicus qui est devenu Domingue et Domergue.

Rien de semblable ne s'est produit pour la terminaison *ville* en question, qui se rencontre indifféremment sur tous les points de la France, en tête ou en queue des noms propres de villes, et qui ne paraît présenter aucun caractère local.

(Nimes.) Ch. L.

— En général, la forme latine paraît être le guide nécessaire des noms de lieux, mais ne peut servir de règle, en bien des cas, que si elle est antérieure au X^e ou XI^e siècle. Dans la question qui nous occupe, *ville* désignait autrefois, non la cité de nos jours, mais le domaine rural, la propriété de campagne, qui s'est changée plus tard en *villa* et dont le groupement a constitué des villages. Certaines contrées ont adopté là-dessus des appellations spéciales, dont on retrouve ailleurs le caractère identique, mais traduit par une transposition du suffixe changé chez elles en initial ; c'est ainsi que nous rencontrons : Villebord, Ville-Dieu, Villebessex, Villemin, Villenave, Villepigue, Villesourde, Villeroy, etc., etc., dont l'origine, purement méridionale, accuse un sens local particulier. Dans la région du sud-ouest, et surtout dans le Languedoc, les finales en *ac*, en *ot*, en *et* et en *in* sont très communes, tandis que, non loin de la Manche, si prodigue de la terminaison *ville*, on remarque, aux environs de Rouen et du Havre, une surabondance de noms finissant par *fleur* et par *beuf*, tels que Honfleur, Harfleur, Fiquefleur, Quillebeuf, Elbeuf, Criquebeuf, etc., etc. On sait quelle influence le mot *ker* (domaine, maison) a exercée sur la formation des noms de lieux et de personnes en Bretagne, et nous n'étonnerons personne en faisant remarquer quel parti a su tirer, de son côté, l'*escuara*, ou langue basque, dans l'application des mots qui se rapportent aux montagnes, aux rivières, aux villages et aux habitations ; les finales relatives en *etchea* (maison) n'y sont ni moins rares ni moins significatives que dans bien d'autres idiomes primitifs, et c'est bien là ce qui constitue la portée commune de leurs formes historiques ou de leurs analogies.

Ego E.-G.

—

**Hommes célèbres morts de la rage** (XX, 130). — Parmi les nombreuses observations rapportées dans les *Recherches sur la rage*, par M. Audry, nouvelle édition, Paris, 1779, je ne trouve que deux célèbres enragés.

L'un est le poète Euripide qui, suivant Diogène de Laërce, fut guéri par les prêtres égyptiens au moyen d'immersions dans l'eau froide ; l'autre est le jurisconsulte Balde, qui mourut de la rage quatre mois après l'avoir contractée. Sus.

—

**Mort du marquis de Grignan** (XX, 130). — Voici ce qu'en dit Frédéric Masson, dans une récente notice, couronnée par l'Académie française :

C'était le 27 septembre (1704) que les

débris du corps de M. de Tallard étaient arrivés à Thionville, où ils devaient constituer l'armée dite de la Moselle. Le 4 octobre, M. de Coigny en avait passé la revue au camp de Kœnigsmacher; le 6, il tomba dangereusement malade; le 10, il était mort. C'était juste à ce moment que le marquis de Grignan était pris par la petite vérole. On en eut la nouvelle presque aussitôt à Paris, et la marquise partit pour le soigner. On comprend qu'au milieu des difficultés qu'entraînait la transmission du commandement dans des circonstances aussi délicates, la correspondance devait languir entre les intendants de l'armée et le ministre de la guerre sur tous les points qui ne tenaient pas essentiellement à la mise en défense du pays et au remplacement du général en chef. C'est donc en quelque façon comme une nouvelle indifférente que le 14 octobre M. de Saint-Aulaire écrit de Luxembourg :

« M. le marquis de Grignan mou« rut devant hier de la petite vérole à « Thionville. » D'après cette lettre, le marquis aurait succombé le 12 octobre. Un document notarié, rédigé sur les indications de sa belle-famille, donne la date du 10. Pour lever toute difficulté, il faudrait pouvoir recourir aux registres de la paroisse; mais l'historien de Thionville, M. Teissier, a constaté que l'enterrement du marquis ne s'y trouvait point inscrit, et de nouvelles recherches faites à la mairie de Thionville n'ont pas donné de meilleurs résultats. Il faut donc probablement renoncer à connaître la date exacte de la mort et le lieu de l'inhumation. A. D.

— Il existe dans les Antilles espagnoles une famille du nom de *De Grignan*, qui se dit issue d'un chevalier de Grignan, cadet de la maison d'Adhémar de Monteil, lequel serait allé chercher fortune en Espagne sous Philippe IV.

Le nom d'Adhémar de Monteil, marquis de Sévigné, comte de Grignan, baron de Chantal et de Fleumeray, sieur de Montélimart, de Bourbilly, du Buron, de Saint-Pœer, etc., a passé par héritage au marquis de Simiane, dont la fille Delphine le porta à Tancrède de Félix, marquis du Muy, son mari. Leur fille Thérèse épousa le dernier marquis de Créquy-Hémont, dont le seul enfant légitime, Tancrède de Créquy, prince de Montlaur, marquis du Muy et de Sévigné, comte de Grignan, baron de Chantal, etc., mourut en 1772, âgé de 16 mois.

C'est à ce dernier que la marquise de Créquy est censée avoir adressé ses Mémoires.

Avec lui s'éteignit, je crois, le nom des Grignan de France. S. C.

—

**Procès de Jacques d'Armagnac en 1477** (XX, 131). — Voir sur ce procès l'*Histoire de la Gascogne*, par l'abbé J.-J. Monlezun (Auch, 1847, tome IV, p. 392-407). On y trouvera la liste des juges (p. 395). On y trouvera aussi le nom du seigneur de l'Isle (Jean du Mas). La vicomté de Murat, que reçut ce dernier, était située dans la Haute-Auvergne (aujourd'hui département du Cantal), et avait pour capitale la petite ville du même nom. Voir l'article *Murat* du *Dictionnaire historique de la France*, par M. Lud. Lalanne. UN VIEUX CHERCHEUR.

— Jean du Mas, seigneur de l'Isle-en-Jourdain, grand-maître des eaux et forêts de France, chambellan du roi, reçut le vicomté de Murat (Murat, chef-lieu d'arrondissement du département du Cantal) des dépouilles du duc de Nemours et le remit à Jean d'Armagnac, fils de ce dernier. Voir *Histoire généalogique et chronique de la Maison royale de France et des grands officiers de la couronne*, par le P. Anselme. — *Revue du Lyonnais*, 1866, art. de M. R. de Chantelauze, C. S. 267-81. — *Cabinet des mss. de la* B. S. t. I, 86-91. — *Nouvelle biographie générale*, XXXVII, 653-6. — Les pièces du procès du duc de Nemours sont conservées à la Bibliothèque nationale en trois volumes in-folio.

A. VERNIÈRE.

—

**La captivité du pape Pie VII** (XX, 131). — Le pape Pie VII partit de Savone en chaise de poste le 9 juin 1812, à dix heures du soir. Son escorte était commandée par le colonel Lagorse. Il avait à côté de lui le comte Porta, son médecin ordinaire, qui tomba malade et s'arrêta à Tortone.

A Stupinis (ou Stupinigi), près de Turin, il fut permis à monseigneur Bertolozzi de monter à côté du Saint-Père. Mais, au Mont-Cenis, il dut céder sa place au docteur Claraz de Lanslebourg (Savoie).

Le 11 juin, vers minuit, Pie VII arriva

noncée, en 2 volumes in-8°, sur la couverture de plusieurs romans publiés entre 1840 et 1848. L'ouvrage n'a jamais paru; mais nous avons quelque idée vague de l'avoir vu en feuilleton dans un journal politique de cette époque. Toutefois, nous n'en répondrions pas.

Il serait bien curieux de réimprimer (ou d'imprimer pour la première fois) ces pages. M. Claretie, dans son livre sur *Pétrus Borel*, indique aussi beaucoup de travaux non rassemblés de cet écrivain, et, pour notre part, nous en connaissons encore bien d'autres, que M. Claretie n'a pas désignés. CHARLES DE LOVENJOUL.

— M. Borel d'Hauterive, en réponse à notre demande, nous indique que *Janiquette* a paru dans la *Presse* et dans le *Figaro*. GEORGES MANTIN.

## *TROUVAILLES & CURIOSITÉS*

**L'Ecole polytechnique et la défense de Paris en 1814.**—En classant des papiers de famille, nous avons trouvé la lettre suivante, adressée par l'auteur à M. Joseph-François Joûbert-Bonnaire, membre du conseil des Cinq-Cents, maire d'Angers et député en 1808, chevalier de la Légion d'honneur, notre bisaïeul, que nous croyons intéressante pour les lecteurs de l'*Intermédiaire*.

« Paris, le 21 avril 1814.

« Vous savez, mon cher oncle, que l'Ecole polytechnique s'est battue sous les murs de Paris. Depuis deux mois, nous montions la garde aux barrières, et enfin, le 30 mars, nous avons été attaqués du côté de Vincennes. Nous avions vingt-huit pièces de canon pour nous, et on nous a fait aller en avant sans nous donner un seul homme d'infanterie ou de cavalerie pour protéger nos pièces en cas de charge. Nous avons été chargés par des lanciers wurtembergeois, et nous fûmes obligés de battre en retraite; dans cette retraite, un cheval, qui avait démonté son cavalier et qui se sauvait au grand galop, me heurta en passant et me renversa par terre. Nous nous sommes battus dix heures de suite; pas un de nous n'a été tué; tous les obus tombaient dans un fossé qui se trouvait devant nous, et tous les boulets passaient par-dessus notre tête. Nous avons eu cependant trente et quelques blessés très grièvement, et huit à dix prisonniers, qui nous ont été rendus le surlendemain. Deux tambours, qui étaient avec nous, ont été tués. Les cours de l'Ecole ont été suspendus. M. Duchesne, mon correspondant, m'a donné asile pendant trois semaines; les cours n'ont repris à l'Ecole que depuis trois jours. Nous ne savons pas encore si elle subsistera toujours. Adieu, mon cher oncle, je vous prie de me croire pour la vie votre attaché neveu. TH. JOUBERT. »

—

**Le pied bot du prince de Talleyrand.**— Dans la chambre à coucher du prince de Talleyrand, au château de Valençay (Indre), qu'on a conservée intégralement, telle que l'a laissée à sa mort l'illustre diplomate, et qui, présentement, est occupée par le possesseur actuel du château, propre neveu de Talleyrand, — on voit, au fond de cette chambre historique, de chaque côté du lit en soie jaune du prince de Bénévent, deux armoires d'ébène vitrées, dans lesquelles sont exposés avec goût ses riches manteaux d'apparat, velours et or, ses épées de cérémonie et ses innombrables décorations, constellées de brillants et de pierreries,

Or, — savez-vous ce qu'une inqualifiable maladresse a laissé placer là, bien en évidence, parmi ces glorieux souvenirs, dans l'une de ces élégantes armoires, et ce que le *cicerone* du château prend le grand soin de montrer et d'expliquer aux visiteurs : l'appareil orthopédique, en fer forgé, aujourd'hui rouillé par le temps, qui soutenait le *pied bot* du claudicant M. de Talleyrand.

N'est-ce pas là un *comble ?*

Pauvre, pauvre espèce humaine!

Une semblable exhibition, expliquée et commentée par un valet de la maison,— dans un château encore habité et possédé par des neveux héritiers du prince, — n'est-elle pas une profanation tout aussi... indécente que celle que, par exemple, — toutes proportions gardées, — pourraient commettre les amis de feu Gambetta, dans la chambre mortuaire des Jardies, s'ils venaient à nous montrer, conservé, sous un globe, — son œil de verre! TRUTH.

*Le gérant :* LUCIEN FAUCOU.

Paris.— Imp. de Ch. NOBLET, 13, r. Cujas. — 1887.



*Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.* *10 avril 1887.*

XX^e Année. — N° 454.

*Cherchez et vous trouverez.*




*Il se faut entr'aider.*

Nouvelle Série. *IV^e année.* — N° 79.

# L'Intermédiaire

## DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)



## QUESTIONS

**Crier comme un sourd.** — J'entends dire souvent « crier comme un sourd », et pourtant j'ai remarqué qu'en général les sourds parlent plutôt à voix basse. Aussi je pense que c'est là une locution vicieuse et qu'il faut dire : *Crier comme à un sourd*.

Je ne serais pas fâché de savoir si quelque Intermédiairiste a une meilleure solution à proposer. J.

—

**Avocat à la fleur d'orange.** — Je trouve dans un livre intitulé : *Alfred*, sans nom d'auteur, cette note sur l'origine du dicton : « *Avocat à la fleur d'orange.* — Il y « avait à Orange une université réputée « pour la facilité avec laquelle on rece- « vait docteurs les postulants qui se pré- « sentaient. Tous les fruits secs y accou- « raient et étaient reçus. » De là le dicton : Avocat à la fleur... d'orange.

Est-ce la véritable origine ?

MARTIN.

—

**L'ambroisie.** — Comment M. de Banville a-t-il pu dans son théâtre parler des dieux qui buvaient l'ambroisie? J'ai toujours cru que l'ambroisie se mangeait. Qu'est-ce donc que l'ambroisie ?

E. DE JALLEMAIN.

—

**Kikajou et Gajufre.** — Que signifient les mots *Kikajou* et *Gajufre* dans les extraits qui suivent :

« Mais les fruits et la recerche de « l'eau, comme chose nécessaire, sera « bénite par les rosées d'en haut, au lieu « que les voluptez, ombres, frescheurs « et délices que nous cerchons en nous « amusant, au lieu de marcher à notre « vocation, nous sont ostez de la main du « Péri, qui envoye et suscite nos en- « vieux comme vilains et infâmes vers « pour piquer le *kikajou* et faire mourir « les verdures délicieuses. »

(D'Aubigné, *Œuvr.*, II, 144. Réaume et Caussade.)

« A ces mots le Jésuitte Cotton prit par « la main le comte de Soissons pour le « divertir, et les cardinaux dirent au roy « que ce discours estoit trez pernitieus. « Le maréchal de Fervaques dit qu'il les « faloit mettre au rang de la *gajufre* du « Courtault, entre Canizi et Courtaumer « sur l'intention à consacrer. »

(D'Aubigné, *Œuvr.*, I, 389. Réaume et Caussade.)

Inutile de perdre son temps à chercher ces mots dans Godefroy, à plus forte raison dans La Curne. DELBOCH.

—

**Gesta Dei per Francos.** — Un de nos plus spirituels académiciens, M. Maxime du Camp, dans une attachante étude sur l'*Œuvre des libérées de Saint-Lazare* (livraison du 15 mars de la *Revue des Deux Mondes*, p. 304), s'exprime ainsi : « *Gesta Dei per Francos*, disait-on au temps des Mérovingiens. Si la vertu est l'œuvre même de Dieu, la France est toujours son meilleur ouvrier. » Est-ce bien au temps des Mérovingiens que se rapporte la citation de M. du Camp? Il me semble que c'est plutôt à l'époque des Croisades et que les Mérovingiens n'ont rien à voir là dedans. UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Du lieu de naissance de Bossut.** — M. Prosper Faugère, qui vient de mourir presque au moment même où paraissait le premier volume de son

édition des *Œuvres complètes de Pascal* dans la *Collection des grands écrivains de la France*, dit dans une note sur son devancier, l'éditeur de 1779 (préambule, page 3 non numérotée) : « Charles Bossut, né à *Tartas* dans les Landes, le 11 août 1730, mourut à Paris le 14 janvier 1814. » L'abbé Bossut est-il né à Tartas ? J'avoue que j'en doute fort. Aucun des biographes de ce membre de l'Académie des sciences n'avait jusqu'à ce jour mis son berceau dans les Landes. D'après la *Biographie universelle* (article de Weiss), Bossut vit le jour « à Tartaras, près de Saint-Étienne, d'une famille originaire du pays de Liège ». D'après la *Nouvelle Biographie générale* (article anonyme emprunté à l'*Encyclopédie des gens du monde*), le célèbre mathématicien naquit « à Tarare, près de Lyon ». La *France littéraire* fait naître Bossut à Tartaras, mais Quérard, moins bien informé comme géographe que comme bibliographe, place dans le département du Rhône Tartaras, qui appartient au département de la Loire, arrondissement de Saint-Etienne, canton de Rive-de-Gier. Le *Dictionnaire Bouillet*, le *Dictionnaire Lalanne*, indiquent aussi Tartaras, qui obtient, comme on le voit, la grande majorité des suffrages. Est-ce décidément Tartaras qu'il faut adopter ?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Immunités parlementaires.** — Pourrait-on citer, dans les annales de quelque pays, un attentat contre un représentant du régime parlementaire semblable à l'expulsion du député M. Antoine ?

SUS.

—

**Tombeau de Massillon.** — Quel a été le lieu de la sépulture de Massillon ? Je n'ai pas trouvé dans la cathédrale de Clermont le tombeau de cet illustre évêque.

A. SEEKER.

—

**Les Doria en France.** — Comment la famille génoise des *Doria* est-elle devenue française ?

Quels ont été ses représentants en France pendant le XVIIIe et le XIXe siècle ?

Où peut-on trouver sur elle des renseignements ?

L-H-S. C.

—

**Mon Coco.** — Tous les historiens de la Révolution française ont rappelé ce surnom de Bailly.

Sait-on quelle en est l'origine ?

L. M.

—

**Une accusation contre Brissot.** — « M. Brissot, ci-devant Warville, dit l'auteur de la *Jacobinéide*, est le fils d'un pâtissier de Chartres, c'est un très honnête homme mais singulièrement distrait. Ayant ouvert une souscription à Londres pour l'établissement d'un lycée et se voyant par ce moyen possesseur d'une somme de 15,000 livres, il revint en France, oubliant totalement ses abonnés et non pas leur argent. »

Qu'y a-t-il de vrai dans cette assertion ? La *Jacobinéide* est un pamphlet auquel on ne doit guère accorder créance. Pourrait-on nous donner quelques détails sur ce *lycée* que Brissot aurait fondé à Londres ?

L. M.

—

**Les monnaies des prétendants.** — On a frappé à Bruxelles depuis 1870 une série de monnaies à l'effigie des divers prétendants à la couronne de France, comte de Chambord, prince Napoléon, etc.

Pourrait-on nous donner une description succincte de ces diverses monnaies ?

U. N.

—

**Les Huchet de la Bedoyère, de Cintré.** —*Bertrand Huchet*, né sur la fin du XIVe siècle, épouse vers 1420 Jeanne de la Bedoyère. A l'époque de son mariage, ce Bertrand fut député par le duc de Bretagne comme ambassadeur vers le comte de Stafford. Là commencent les faits précis. Au delà, quels étaient ses ascendants ?

On voit encore un *Joly Huchet* paraître à la montre de 1415 ; et il épouse Guilhem Bourdin. Un *Huchet* est encore signalé vers 1360. Tous renseignements sur cette famille, antérieurs à ces dates, où complétant les notes ci-dessus, seront accueillis avec reconnaissance. Nos voisins d'Outre-Manche pourraient en donner, paraît-il. Leur *Notes and Queries* y pourvoira sans doute ?

LE ROSEAU.

—

**Ancien prieuré de Haute-Bruyère.** — Le prieuré de Haute-Bruyère, situé entre Rambouillet et Versailles, fut fondé par

Bertrade de Montfort. L'ordre de Fontevrault en prit possession. L'église, aujourd'hui ruinée, contenait des œuvres d'art remarquables, je me contente de signaler la colonne d'albâtre dans laquelle était enchâssé le cœur de François Ier et que Lenoir fit transporter à la Révolution dans l'église de Saint-Denis, et la statue tumulaire de Simon IV de Montfort. Je serai reconnaissant aux érudits qui voudront bien me signaler quelques souvenirs de ce prieuré, ouvrages qui en font mention, anciens plans du monastère, portraits de dignitaires du prieuré. Il est peut-être utile d'ajouter que Haute-Bruyère faisait partie de l'ancien diocèse de Chartres. HUSSON.

—

**Jacques d'Auzolles de Lapeyre.** — Cet original écrivain du commencement du XVIIe siècle a-t-il laissé des manuscrits? Où seraient-ils conservés?

A. SEEKER.

—

**La princesse Sibylle de Bade.** — Tous les voyageurs qui ont été à Bade connaissent le château de la Favorite rempli des souvenirs de la princesse Sibylle, femme du célèbre général le prince Louis-Guillaume, marquis (margrave) de Bade.

Plusieurs écrivains français : Méry, la comtesse Dash, ont pris cette princesse pour héroïne et, lui prêtant des aventures romanesques, en ont fait une sorte de Madeleine repentie.

On trouve dans Moreri que : fille du duc de Saxe-Lauenbourg, elle est née en 1675, qu'elle s'est mariée en 1690, qu'elle a eu sept enfants, qu'elle est devenue veuve en 1707, qu'elle est morte en 1733, enfin qu'elle est l'aïeule des princes d'Orléans, une de ses filles ayant épousé le fils du Régent.

En dehors de ces renseignements généalogiques existe-t-il une histoire vraie de cette princesse, des Mémoires du temps en parlent-ils, ou enfin connaît-on des documents historiques la concernant? A-t-on gravé son portrait?

HUNTER.

—

**Baillis et gouverneurs de Dreux.**—Nous trouvons en 1585 noble homme Michel de *Baudoin* bailly et gouverneur de Dreux. En 1639, un acte de vente révèle le nom de M. du *Deslwyelles* (peut-être écrit incorrectement), chevalier, sieur de la Boissière, bailly et gouverneur de la ville et du château de Dreux. Un érudit chercheur d'Eure-et-Loir aurait-il l'obligeance de me donner des renseignements sur ces deux personnages, leurs familles et leurs alliances? HUSSON.

—

**De l'usage des bouteilles de verre dans les repas.** — Dans le festin offert par la ville de Paris à l'occasion de l'entrée de Henri II en 1549, on voit figurer des *bouteilles de verre, couvertes d'ozier, esquelles estoient le vin de table.* A quelle époque a-t-on commencé à s'en servir sans couverte? V. D.

—

**Thomas Fitzgerald, 6e comte de Desmond.** — Ce seigneur irlandais mourut à Rouen en 1420, ayant été chassé de son territoire à cause de sa mésalliance avec Kathleen Mac Cormack, et fut enseveli à Paris. Quelque savant collaborateur ne pourrait-il me dire où? Deux rois (Henri d'Angleterre et Charles de France) assistèrent, dit-on, à ses obsèques.

(Manchester.) J. B. S.

—

**L'or.** — Moïse, dans la *Genèse*, ch. II, versets 11 et 12, dit en parlant de l'Éden :

« Le nom du premier (fleuve) est Pis-
« çon; c'est celui qui coule autour de
« tout le pays de Havila, où l'on trouve
« de l'or!

« Et l'or de ce pays est bon. »

Comment pouvait-on savoir, au moment de la création du monde, que l'*or de ce pays était bon*, si ce n'est par une méthode d'essai? connaît-on cette méthode?

Moïse, au moment où il raconte ainsi la création, paraît nous faire remarquer qu'au moment même où le Dieu créateur installait l'homme dans l'Éden et mettait à sa portée tous les produits, toutes les richesses et toutes les splendeurs terrestres, il semble avoir voulu lui indiquer dans l'*or* le métal qui serait nécessaire à les échanger et qui allait devenir indispensable à la civilisation.

L'économie politique daterait-elle de la création du monde, alors qu'on la croit toute moderne? AA.... DE B.

—

**Hôpitaux et hospices de Paris.** — Les lecteurs de l'*Intermédiaire* pourraient-ils m'indiquer quelques documents manus-

crits, quelques imprimés, pièces ou livres, rares, quelques plans, gravures, sceaux, jetons, etc., relatifs aux hôpitaux et hospices de Paris, qui seraient conservés dans des dépôts publics de la province ou de l'étranger, ou dans des collections privées ? E. C.

—

**Alexandre Dumas et le Speronare.** — Alexandre Dumas père a-t-il achevé le *Speronare*, et, dans ce cas, où trouver la fin de son voyage en Sicile ? N. GG.

—

**Un tableau du Poussin.** — Il s'agit d'un tableau signé *N. Poussin*, lequel, peint sur bois et sur fond d'or, représente : *Apollon et Esculape près du temple de Delphes*.

Ce panneau aurait, paraît-il, fait partie d'une suite de compositions qui décoraient le cabinet de travail du cardinal Omodeï, l'un des protecteurs du Poussin. Il aurait été enlevé de Rome, ainsi que les autres panneaux, lors de l'occupation vers 1793.

Ce qui laisserait supposer qu'il pouvait bien, en effet, faire partie d'une suite de compositions, c'est qu'il porte au dos le nombre 8 en chiffres romains (VIII).

Serait-il possible de pouvoir retrouver traces des autres panneaux qui doivent se trouver soit en Angleterre, soit en Allemagne, croit-on ? FERRAND.

—

**Tournier, peintre.** — Un amateur désirerait savoir où est né et où est mort J. U. Tournier, peintre de fleurs, qui peignait encore en 1822, et quelles sont ses œuvres principales soit à Paris, soit en province. E. DE JALLEMAIN.

—

**Révoil et sa collection.** — Le Musée du Louvre possède plusieurs tableaux acquis de Révoil en 1818 par Louis XVIII, où pourrait-on trouver des détails biographiques sur cet amateur et la formation de sa collection? Madame Louise Colet, née Révoil, morte récemment, était-elle sa parente et à quel degré ?

L'ABBÉ V. DUFOUR.

—

**Lola Montès.** — Je lis dans les *Bohémiennes de l'amour*, par Louis de Montchamp (1862, p. 240), que la trop fameuse Maria-Dolorès Porris y Montès osa, vers 1841, paraître sur la scène de la Porte-Saint-Martin et y danser *sans maillot*. Larousse (X, 645) confirme le fait. Je demande néanmoins s'il est exact. Un tel événement, un pareil acte de cynique audace ne pouvait passer inaperçu, et, s'il a eu lieu effectivement, les journaux de l'époque doivent en avoir conservé le souvenir. Pourrait-on me signaler quelques-uns de ces journaux? Je regrette que Montchamp et Larousse n'aient point précisé les dates; cela eût facilité les recherches. ADR. MARCEL.

—

**Un portrait de Préville, en « Barbier de Séville », 1775.** — Dans une curieuse collection de portraits originaux (peints, dessinés ou sculptés) de M. et de madame Préville (de la Comédie-Française) et de leur fille cadette Angélique-Marie Dubus-Préville, plus tard madame Jacques Esneau (1758-1795), — lesquels me viennent, directement, et par suite de succession, de la maison même de Préville, — se trouve une fort remarquable miniature de Préville, dessinée, avec autant de finesse que de talent, à la mine de plomb, sur un mince papier blanc, vergé, ancien, mais sans aucune trace de signature d'artiste.

Ce ravissant dessin, placé dans un petit cadre de forme ronde (sept centimètres de diamètre), représente le *buste sculpté* du célèbre acteur, vu de profil, la physionomie expressive, pétillante de malice et à demi souriante, sous la résille et dans le costume traditionnel du *Barbier de Séville*.

On sait que Préville, en 1775, fut le créateur de ce rôle que Beaumarchais, par la suite, pour le *Mariage de Figaro*, transmit à Dazincourt.

Préville, en 1775, — étant né le 19 septembre 1721, — avait alors cinquante-quatre ans sonnés.

J'ai aussi une peinture anonyme, en émail, très fine également, reproduction, mais en plus petit, de la miniature au crayon du *Barbier*.

Cet émail, peint en camaïeu, est enchâssé, sous une petite glace biseautée, dans le chaton d'une grosse bague-chevalière, en or, qui provient aussi de Préville lui-même.

Quelque habitué du foyer des artistes de la Comédie-Française pourrait-il nous dire si, parmi les portraits de Préville qui ont été gravés ou lithographiés,

il s'en trouverait dans lesquels Préville eût été spécialement représenté, — vu de profil, — et souriant, — dans le costume de *Figaro?*

Ces portraits porteraient-ils la désignation des noms du dessinateur et du graveur? ULRIC R.-D.

—

**Un poème inconnu.** — Je possède un petit ouvrage dont je ne connais pas d'autre exemplaire et qui a dû faire partie d'un recueil de pièces, à en juger par la pagination continue.

C'est un petit poème, avec description en vers du village de Ris, avec avant-propos et notes. — En voici la description :

En faux titre : *Description de Ris.*

A la suite un *Avis*, dans lequel l'auteur, qui ne se nomme pas, dit qu'il a écrit ce petit ouvrage *pour charmer le malheur qui l'accable et l'isolement dans lequel il se trouve plongé*, et il chante *ce divin pays qu'il a longtemps habité et où il a passé les plus beaux moments de sa jeunesse.*

Cet avis occupe deux pages, paginées 25 et 26; — pas de titre, mais en tête du poème, on lit : *Description de Ris et de ses environs, village situé entre Paris et Fontainebleau, avec des notes explicatives sur les lieux et les personnes.* Ensuite vient le poème composé de 146 vers hexamètres, occupant six pages.

Les notes, au nombre de 17, prennent dix pages; les détails qui y sont donnés et les noms qui y sont cités, bien qu'en initiales, indiquent clairement que ce petit ouvrage, sans lieu ni date, puisqu'il n'a pas de titre proprement dit, a été écrit dans le premier quart de notre siècle, vers 1820 peut-être.

Il serait intéressant de connaître l'auteur de ce petit opuscule, de format in-12 ou in-16 carré, paginé de 25 à 42, et je serais heureux si l'un de mes aimables confrères de l'*Intermédiaire* pouvait m'aider à le découvrir.

JEAN COQUATRIX.

—

**L'auteur de Lazarille de Tormes.** — Le charmant roman de *Lazarille de Tormes* est attribué généralement à don Diego de Mendoza ; mais je le vois dans une récente édition attribuée à Juan de Ortega.

Quelle est la vérité? A-t-on quelques documents certains pour en donner la paternité à don Diego de Mendoza ?

U. H.

—

**Une notice sur le duc de Penthièvre.** — Après avoir cherché en vain à la Bibliothèque nationale une plaquette du chevalier de Foulaines intitulée, je crois : *Notice sur le duc de Penthièvre*, j'ai recours à l'obligeance de mes collaborateurs pour les prier de m'indiquer le titre exact, le format, la date de l'impression et le nom du ou des éditeurs.

Peut-être aurais-je la bonne fortune de rencontrer un Intermédiairiste possesseur de cette brochure rarissime et qui voudra bien m'en donner connaissance?

GEORGES BERTIN.

—

**Ex-libris à déterminer.** — D'azur au sautoir dentelé d'or cantonné de quatre clefs de..... le panneton en haut. Cet écu sans support est posé sur une croix de Malte entrelacée du chapelet, et sommé d'une couronne de comte. ELBÉ.

—

**Bibliographie révolutionnaire : bibliothèques Rondonneau, Baudouin, Giraud, Portiez de l'Oise.** — Quelques libraires ou hommes politiques formèrent, pendant la Révolution et au cours des événements, des collections où trouvèrent place les innombrables brochures, mémoires, factums, journaux, pamphlets qui parurent alors. Il a existé un certain nombre de collections de cette nature spéciale, notamment celles de Rondonneau, de Baudouin, de Giraud et du conventionnel Portiez de l'Oise. Ces quatre collections étaient à vendre en 1803. Un érudit versé dans la connaissance de la bibliographie révolutionnaire pourrait-il nous renseigner sur le sort de ces quatre bibliothèques spéciales ? Ont-elles été vendues en bloc ou en détail? A quelle époque ? En existe-t-il des catalogues imprimés?

J. G...y.

## *RÉPONSES*

**Mémoires inédits sur le XIXe siècle** (XVIII, 20, 57, 80, 116, 335, 428, 493, 587; XIX, 302). — « Des quatre petits-

« enfants de Claude Godard d'Aucourt, « dont trois furent placés comme pupilles « de la nation au collège de Roubaix, « l'un, le cadet, est le comte de Plancy, « d'abord ami de Barras, puis de l'empe- « reur Napoléon Ier, qu'il avait connu « chez le célèbre directeur. Le comte de « Plancy devint préfet de Seine-et-Marne « et épousa la fille de Lebrun, troisième « consul de la République, duc de Plai- « sance. Il a laissé sur les époques inté- « ressantes de sa vie de très curieux « Mémoires qui restent encore inédits. » (Octave Uzanne : *Notice sur la vie et les œuvres de Godard d'Aucourt.*)

*P. c. c* : O'REALY.

—

**Le Pilori** (XVIII, 40, 115, 170, 489). — Il y a longtemps déjà, un collaborateur, à propos de ce journal, demandait combien il avait eu de numéros. Sur les quatre communications adressées, aucune ne répondait directement à la question. Eh bien, le *Pilori* de 1868, comme son homonyme de 1833, a eu 13 numéros. Ainsi l'indique le catalogue n° 30 de la librairie Léon Sapin, où la collection complète (13 numéros) est cotée 6 francs. VE-US.

—

**Histoire de la chorégraphie** (XVIII, 71, 127, 268, 301, 552). — Le nombre des participants à la fameuse procession des *saints dansants*, qui se tient le mardi de la Pentecôte à Echternach (grand-duché de Luxembourg), a été en 1886 un peu nférieur à celui de 1885.

30 prêtres, 1,150 chantres et musiciens, 3,400 pèlerins et 9,200 sauteurs proprement dits ont formé ce curieux cortège, auquel s'ajoutaient encore les pompiers, les gardes forestiers, la gendarmerie et même 2 ermites, et qui a mis trois heures à défiler par les rues de la jolie petite ville luxembourgeoise. N. G. G.

—

**Collections bizarres** (XVIII, 73, 268, 459, 584). — Les simples particuliers n'ont pas seuls le goût des collections bizarres.

L'ex-reine d'Espagne, Isabelle, possède une collection de dentelles incomparable.

La reine Victoria collectionne les châles de cachemire, depuis sa plus tendre jeunesse.

(Ces renseignements me sont fournis par le numéro du 30 nov. 1876 de la *Gazette anecdotique*, que l'on pourra utilement consulter.) PONT-CALÉ.

— On demande le nom du « peintre qui recherche les couvercles de bassinoires ». A. H. J.

— M. I. V. cite le *Trésor des livres rares*, par le docteur Grœsse. Prière de compléter la citation en indiquant le volume et la page. HUNTER.

—

**Vase nocturne** (XVIII, 130, 184, 216, 273, 303, 398, 460, 490, 523, 621; XIX, 76, 202, 267, 304). — « La princesse Christine de Lorraine, fille du duc Charles III, étant arrivée à Florence; le soir que le grand-duc l'espousa, et qu'il voulut aller coucher avec elle pour la dépuceler, il l'a fit avant pisser dans un beau urinal de cristal, le plus beau et le plus clair qu'il put, et en ayant veu l'urine, il la consulta avec son médecin qui estoit un très grand, très savant et très expert personnage, pour savoir de luy, par cette inspection, si elle estoit pucelle, ouy ou non. Le médecin l'ayant bien fixement et doctement inspicée, il trouva qu'elle estoit telle qu'elle estoit comme quand elle sortit du ventre de sa mère, et qu'il y allât hardiment, et qu'il n'y trouveroit point de chemin nullement ouvert, frayé ni battu. Ce qu'il fit et en trouva la vérité telle et puis le lendemain, en admiration, dit : « Voilà un grand miracle que cette fille soit ainsi sortie pucelle de cette cour de France. » Quelle curiosité et quelle opinion! » (BRANTÔME, *Dames galantes, Paris*, 1858, 109.)

La princesse de Lorraine avait alors 24 ans; elle avait été élevée par son aïeule, Catherine de Médicis. Son portrait se voit sur le beau tableau de l'Assomption des Minimes de la cathédrale de Nancy. A. B.

— Dans les bons vieux temps, il y a cinquante ans de ça, quand le *punch* était une boisson favorite en Angleterre, les amateurs se servaient de vaisseaux, *punchbowls*, de formes excentriques, et celle du vase nocturne était commune. J'en ai une devant moi en ce moment. Elle est à deux manches pour faciliter sa circulation parmi les convives; dehors elle est décorée à figures, etc., et porte d'un côté un poème, de l'autre une petite dissertation; dans l'intérieur, au fond, est peinte la tête d'un homme qui regarde en

haut et crie : « Oh, what do I see! » Ah! que vois-je! Ce vase avait été employé pendant une quarantaine d'années dans une taverne de la Cité pour servir le punch, pas pour autre chose bien entendu. APIS.

—

**Beauzée** (XVIII, 326). — La dédicace à Louis XVI de l'*Optique de Newton*, traduite par Marat, paraît être l'œuvre de Beauzée, l'éditeur du livre.

(*Vatel, Charlotte de Corday*, p. 324.)

C. X.

—

**Le vélocipède** (XVIII, 422, 691). — Ce nouvel appareil de locomotion eut aussi sa vogue, il y a quatre-vingts ans, et faisait les délices des incroyables de l'époque; remarquons seulement qu'il ne portait pas le même nom, puisqu'on le désignait sous celui de *vélocifère*, tandis que la personne qui le dirigeait était appelée *vélocipède*. C'est une distinction qu'on avait eu soin d'établir, avant que l'anglomanie n'eût encore envahi les habitudes de nos *sportsmen*. Le jardin de Hanovre était le rendez-vous des amateurs, et c'est de la terrasse donnant sur le boulevard des Italiens que partaient les vélocifères nombreux engagés dans les paris de course et qui se dirigeaient, soit sur les boulevards, soit vers les Champs-Élysées et le Cours-la-Reine. Le 29 floréal an XII (19 mai 1804), on représenta au théâtre du Vaudeville une comédie intitulée : *les Vélocifères*; elle avait pour auteurs Dupaty, Chazet et Moreau. Le Vaudeville occupait alors la salle du Vauxhall, rue du Cloître-Saint-Honoré, qui faisait partie du dédale de voies étroites, sur l'emplacement desquelles on a créé la galerie nord du Louvre et la rue de Rivoli. Désaugiers était directeur de ce théâtre, où se jouaient de préférence les pièces d'actualité et celle-ci obtint un succès colossal. On applaudissait surtout le couplet suivant, qui n'est pas sans à-propos, même de nos jours :

Vous partisans du petit trot,
Cochers qui ne vous pressez guère,
Voulez-vous arriver plus tôt
Que le plus prompt vélocifère?
Sachez remplacer aujourd'hui
La rapidité par l'adresse;
En partant deux jours avant lui,
Vous le gagnerez de vitesse !

EGO E.-G.

—

**Les ex-libris de bibliophiles** (XVIII, 455, 538, 562, 590, 625, 652, 747; XIX, 136, 202, 234, 308, 746; XX, 108, 137, 169). — Nouveaux *ex-libris* à échanger : MM. Chabeuf, Pochet et Sagnier.

—

**La cloche de N.-D. de Bermont** (XIX, 195, 277, 367, 456). — Madame Caddy, dans son livre publié dernièrement sur Jeanne d'Arc, reproduit cette inscription :

*Avemreiadeaamangt.*

Si l'on suppose que la onzième lettre doit être « o » t, la ligne pourrait alors se lire ainsi :

AVEM×REI×ADEO×ARMA×N•G'T

Le dernier mot veut dire probablement *negat* qui est une abréviation correcte de *negant*.

Il me semble que l'inscription forme une anagramme et que l'on peut la lire également ainsi :

AVE×MARIA×G×TEN^e×ARM^a×
DEO

L'e et l'a, qui manquent dans la première lecture, manquent également dans la seconde.

Le G, dans la seconde lecture, pourrait signifier *genitrix*, *gratiæ* ou *igitur*.

La signification de l'anagramme serait alors :

La fortune se refuse à aider notre cause ;

Alors, Marie, mère, prends les armes pour Dieu. DOLMAN.

—

**A bas Voltaire!** (XIX, 392.) — Grâce à l'obligeance d'un confrère, j'ai pu tenir et parcourir ce singulier livre. Je dis *singulier* en tant que titre.

Et d'abord j'avoue avoir été sinon déçu, du moins surpris.

Sur le titre, je croyais à un éreintement dans les règles, sur le vu des sous-titres et accompagnements un contre-pied d'un *éreintement* : en fait, ce n'est ni l'un ni l'autre, mais simplement un choix de pensées, aphorismes, boutades, etc., et nous savons si le cher homme s'en faisait faute !... Oui, mais ce n'est plus *une* question que je pose, ce sont *trois*.

La couverture implique bien, par le chapitre I au-dessus de « Correspondance avec Dalembert », que l'auteur se proposait de continuer, de plus le *Moniteur* porte « 1^er avertissement », — donc ce travail a-t-il été fait ou plutôt *publié*? — 1^re question.

Dans une boutade macaronique et trilingue, il promet une préface *ad prochainam editionem*, — cette « prochaina », pour employer sa drôle d'expression, a-t-elle été faite ? — 2e question.

Il importe d'autant plus de le savoir, qu'elle devait, *dit-il*, contenir préface et titres de ses catégories, car, pour peu que préface et titres fussent en harmonie avec son volume, le tout devait être drôle, sinon curieux.

(Par parenthèse, il existe et je possède un livre des quatre couleurs, mais c'est la première fois que je tombe sur une sorte de préface en *trois* langues.)

Quant à l'ouvrage lui-même, il prouve une fois de plus que la compilation a bien son mérite, et qu'appliquée à Voltaire, elle peut rendre de grands services, et faire honneur aux Trublets présents et futurs.

Et enfin et *surtout* je demande l'auteur. — 3e question. SABRETACHE.

—

**Les Germain orfèvres parisiens** (XIX, 616; XX, 170). — M. Alf. D. demande s'il est bien certain que Pierre Ier Germain travaillât pour les grands appartements de Louis XIV, et ajoute que la clef du problème sera résolue lorsque apparaîtra le deuxième volume des Comptes des bâtiments du roi que publie M. J. J. Guiffrey.

Nous sommes en mesure de répondre que M. Alf. D. aurait pu voir la justification des faits que nous avançons dans les notes fort nombreuses qui se trouvent au bas de chaque page du livre des Germain. Il y aurait pu lire également qu'une partie des renseignements que nous donnons, sur les commandes de Louis XIV à Pierre Ier Germain, sont justement extraites du deuxième volume des Comptes des bâtiments du roi dont M. J. J. Guiffrey a bien voulu nous communiquer les épreuves, et dans lequel, à son apparition, M. Alf. D. pourra trouver entière satisfaction. G. B.

—

**Catalogues de bibliothèques non vendues** (XIX, 648, 700, 723). — Comme complément aux réponses déjà faites à cette question, je signalerai le catalogue de la bibliothèque d'un amateur amiénois, M. Cozette, qui l'avait fait imprimer pour sa satisfaction personnelle. De format in-8°, ce catalogue contient 1,145 numéros et forme, avec les tables, un volume de XVIII et 175 pages.

Par son testament, en date du 23 septembre 1839, M. Cozette légua sa bibliothèque à la ville d'Amiens, qui, ayant trouvé sur les rayons un certain nombre d'exemplaires de ce catalogue, n'eut qu'à faire imprimer un nouveau titre qu'elle substitua à l'ancien. Ce nouveau titre fut ainsi libellé : Bibliothèque communale de la ville d'Amiens. Catalogue de la bibliothèque léguée par M. Cozette. Amiens, 1844.

On fit imprimer en même temps une courte notice biographique de M. Cozette, qui fut jointe à ce catalogue, avec un fac-similé d'un extrait du testament du donateur. JEAN COQUATRIX.

—

**L'évêque Torné et Robespierre** (XIX, 708 ; XX, 26). — Bien triste serait la mission que se donnerait un historien s'il voulait faire le panégyrique de « *l'instrument le plus actif en Berry du fougueux conventionnel Laplanche et qui resta toujours son conseil le plus écouté.* »

On consultera avec fruit pour juger Torné l'étude si remarquable de M. E. Robillard de Beaurepaire sur *la justice révolutionnaire à Bourges*, p. 101, 102.

(*Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, 1868, IIe volume. E. Pigelet, 1869.)

Voici son portrait : « Avec son caractère versatile et ses habitudes équivoques, Torné nous apparaît comme un ambitieux vulgaire sans conviction, sans force d'âme, approuvant, par instinct ou par peur, les plus violentes mesures, et disposé, en toute circonstance, à mettre son activité et son inépuisable faconde au service du parti triomphant. »

Du reste, quelle estime peut-on avoir pour cet homme qui, ancien prêtre de la doctrine chrétienne, célébrait dans son église cathédrale l'union d'un de ses prêtres avec une religieuse (exemple bientôt suivi par plusieurs prêtres indignes), puis conférait le même jour sans préparation aucune tous les ordres sacrés au citoyen Fénault, père de onze enfants. (Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le XVIIIe siècle, t. IV, p. 565. — Procès-verbal de la séance publique, tenue à Bourges, dans la salle des séances du département du Cher, par le commissaire Laplanche, représentant du peuple, délégué de la Convention nationale dans

le département, 8 octobre 1793, p. 23. — Discours des citoyens Bourgeois, curé de Reigny, et Nicolas Moulin, curé de Verneuil, le 10 septembre 1793, l'an II de la République une et indivisible. Bourges, de l'imprimerie Manceron, 7 pages.)

Quant à l'authenticité de la lettre qui a motivé toutes ces questions, il est bien difficile de ne pas l'admettre, quand on lit le « Discours de Pierre-Anastase Torné, évêque et député du département du Cher, sur les grandes mesures nécessaires pour sauver la patrie, le 9 août 1792, l'an 4e de la Liberté. A Paris, de l'Imprimerie nationale, 1792 (envoi d'auteur), achevé le 25 du courant, projet de décret, pour savoir « *s'il est nécessaire de sacrifier le roi au salut du peuple* », br. de 60 p. in-12 », que je possède.

Le 25 janvier 1793, comme président du conseil du département, il applaudit dans un style enthousiaste et imagé à l'exécution de Louis XVI et terminait en s'écriant :

« Ah ! quel coupable a jamais mérité la mort, si ce n'est l'assassin volontaire d'une grande nation ! »

(Adresse du conseil du département du Cher à la Convention nationale, délibérée à la séance du 25 janvier 1793, p. 2.)

On le voit, Torné ne s'inquiétait pas plus de la vérité que de la morale, de l'histoire que de la dignité humaine. Heureusement, l'histoire exige de nos jours plus de critique et s'inspire moins des passions et des ambitions, seuls mobiles de cet insatiable qui oublia tous ses devoirs et ambitionna toutes les jouissances sans en être digne.

Ah ! qu'il eût mieux fait de rester toujours simple meunier !...

(Etude sigillographique de la collection du Musée de Bourges, par M. Daniel Mater, membre de la Société historique du Cher, 1884.)

M. le baron Thierry de Brimont, M. le président Chonez, M. Boyer, archiviste de la ville de Bourges, doivent avoir, je crois, plus d'un document sur Pierre-Anastase Torné.

Dieu veuille que bientôt M. le président Chonez termine la consciencieuse étude à laquelle il travaille depuis longtemps sur ce personnage.

Vicomte des Ardillots.

—

**Paul Bert et la loi scolaire** (XIX, 709 ; XX, 45). — Ne prenez pas la mouche, cher confrère, mais dites-nous plutôt si la *Semaine religieuse de Bayonne*, que vous citez, répond réellement à la question posée, comme vous le laissez entendre, c'est-à-dire que « Paul Bert serait bien le principal auteur de la loi scolaire, et qu'il serait mort le jour de sa promulgation ». Reste un troisième point : a-t-il été atteint du mal mortel le jour du vote de ladite loi ? Veuillez remarquez, en outre, mon cher A. D., que le « questionneur » sollicite simplement la constatation d'un fait, et qu'il laisse à d'autres le soin d'en « tirer les conséquences ».

Le Roseau.

—

**Souvenirs de l'abbaye de Jouarre** (XIX, 739). — M. l'abbé Thiercelin, aumônier de l'hôpital Saint-Faron, à Meaux, qui a habité longtemps Jouarre, si célèbre par sa crypte et ses tombeaux, et M. l'abbé Denys, vicaire général de Meaux et historiographe général du diocèse, sont plus à même que qui que ce soit de renseigner sur un sujet que depuis longtemps ils ont étudié avec autant de compétence que de science.

La Géographie de Seine-et-Marne, Le Blondel, Meaux, et les Monuments de Seine-et-Marne ont publié les dessins de la crypte Saint-Paul et les reliquaires de l'abbaye. Il ne subsiste guère que le logis abbatial, qui sert à l'aumônier, l'église abbatiale qui sert de paroisse, la crypte Saint-Paul, de splendides châsses avec de nombreuses reliques, un bas-relief d'albâtre enchâssé dans la chaire de l'église, de très curieuses tombes dans le préau, mais presque tous les bâtiments conventuels ont été détruits ou transformés.

Vicomte des Ardillots.

—

**Levis Chateaumorand** (XX, 12). — Jacques, quatrième fils de Bermond de Levis et d'Agnès de Chateaumorand, prit le nom et les armes de Chateaumorand, suivant la volonté de sa mère, et mourut en 1521. Il avait épousé, le 18 août 1484, Louise de Tournon, fille de Jacques, seigneur dudit lieu, et de Jeanne de Polignac : dont Jean, né en 1491, seigneur de Chateaumorand, de Pierrefitte, de Montarmoutier, de Chatelux et de Bornet, institué sénéchal d'Auvergne, gentilhomme de la chambre du roi, chambellan et gouverneur du dauphin en 1532. Il plaidait contre le comte de Ventadour pour la succession de Villars, et obtint

arrêt en sa faveur au parlement de Toulouse, le 5 février 1533. Il mourut sans enfants de Gilberte d'Estampes, sa femme, fille de Jean d'Estampes, seigneur de la Ferté-Imbaut. L. BOULAND.

—

**Quel est le pape qui défendait de parler des comètes** (XX, 65, 122).—Il ne faut pas prendre pour paroles d'évangile les étalages d'érudition historique de Victor Hugo. Suivant les besoins de la rime ou du rythme, il crée des noms baroques de villes ou de personnages et débite ces fables avec un air de conviction, avec une assurance qui rappellent le bon don Quichotte décrivant l'armée imaginaire du grand Pentapolin. Les pièces sur le Cid de la *Légende des Siècles* (c'est dans l'une d'elles qu'il est justement question d'un pape ennemi des comètes) sont pleines d'anachronismes et d'erreurs. Et d'abord ce n'est pas au roi don Sanche que le Cid eût adressé les diatribes que Victor Hugo lui prête, le Cid avait une grande affection pour ce prince, et c'est de son successeur, don Alfonse, qu'il eut à se plaindre. Suivant les romances, la cause même de cette mésintelligence fut le serment que Rodrigue exigea de don Alfonse, celui-ci dut jurer qu'il était étranger à l'assassinat de don Sanche, son frère. Voilà déjà une assez bizarre transposition de rôles. Que de menus détails à relever si l'on voulait éplucher les vers !

Le Cid de Victor Hugo parle de son aïeul *Gil de Bivar*, point de Gil de Bivar dans la généalogie du Campéador. Le roi don Sanche est représenté comme croyant aux sorcières, c'est le Cid qui croyait à des augures tirés du vol des oiseaux. Le cheval du Cid s'appelait Babieca, V. Hugo le nomme *Babieça* parce qu'il avait besoin d'une rime à *s'avança*. Il invente des Nuno Paz y Calvar, des Alvar Rambla, des don Gil... O profanation! il fait raser la barbe du héros, cette barbe vénérable dont il est si souvent question dans le vieux poème, dont il est parlé avec le respect que nos gestes montrent pour la barbe *florie* de Charlemagne... Il me revient en mémoire un vers d'une autre pièce de la *Légende des Siècles*, un vers des *Enterrements civils* rappelant que le prêtre

Jadis nia l'âme des femmes.

Où Victor Hugo a-t-il vu cela? dans des livres du VI^e siècle, où l'on met cette absurdité sur le compte d'un concile de Mâcon. La fausseté d'une pareille assertion a été bien souvent démontrée entre autres dans le beau livre de Gorini, et si Victor Hugo eût été aussi savant qu'il aimait à le faire croire, il aurait su qu'un passage mal interprété de Grégoire de Tours avait donné lieu au passage qu'il répétait d'après Bayle et vingt autres.

Celui qui voudrait orner les œuvres de Victor Hugo d'un commentaire *historique* se donnerait une rude besogne.

POGGIARIDO.

—

**Le lis des rois de France** (XX, 67, 125). — J'avoue candidement ne pas bien comprendre le passage de la réponse de M. Ego E.-G., où il est question de *la blancheur immaculée des corolles qui figurent* sur l'écu des rois de France. « Venite all'ombra dei gran gigli d'oro ! » dit un vers célèbre d'une *canzone* italienne, et les *lis d'or* sont bien ceux des rois de France.

Quant au passage de Vico, son étrangeté repose sur une erreur étymologique. Vico fait dériver le *très* français qui, devant l'adjectif, forme un superlatif (très beau, très laid), du latin *ter*, comme le *trois* français et le *tre* italien, dont le dernier a exactement la prononciation du *très* français. J'objecterai encore à la qualification de *grand écrivain* donnée à Vico : grand philosophe, oui, grand écrivain, non.

(Rome.) E. D. P.

—

**Noms peu connus des habitants de certaines localités françaises** (XX, 68, 125, 142, 173). — Les habitants de Romans, dans la Drôme, s'appellent des Romanais. Seuls, de mauvais plaisants les nommeraient des Romanchois ou des... Drômadaires.

(Rome.) E. D. P.

—

**Ligue en Bourgogne** (XX, 68). — Le seigneur de Mareuil dont il s'agit était le frère d'un chevalier Philippe (ou Jean ?) de Rochefort. Tous deux, pendant la Ligue, cantonnés dans l'abbaye de Moutier-Saint-Jean, près de Semur-en-Auxois, commirent, durant quatre ans, comme champions de la foi catholique, des excès et des sacrilèges qui, si l'on en croit dom Plancher, « ne cédaient en rien à ceux que les calvinistes avaient exercés

quelques années auparavant. » Rochefort se noya dans la Saône, en allant attaquer la ville de Verdun-sur-le-Doubs. Que devint son frère ? L'histoire de Bourgogne ne le dit pas ; elle relate, sans nommer aucun Mareuil, la capture du marquis de Mirebeau, ensuite celle de son fils, advenues l'une et l'autre, d'après elle, antérieurement à l'an 1595. Enfin, on trouve dans Moreri les deux mentions suivantes : — I. Jean de Rochefort, baron de Frolois, seigneur de la Croisette, capitaine de cent hommes d'armes, mort sans postérité d'Anne de Sautour, qu'il avait épousée le 21 septembre 1582. — II. Anne de Rochefort (frère puîné de Jean), *seigneur de Mareuil* et de Croisette, baron de Frolois, etc., marié, le 20 juin 1585, à Charlotte de Sautour, sœur de la femme de son frère aîné.

Puissent ces données, toutes vagues qu'elles sont, aider M. Rosamoin à se renseigner positivement sur ledit seigneur de Mareuil ! Je n'ai su, quant à moi, rien découvrir de plus précis. Mon incertitude vient surtout de ce que, dans dom Plancher, le chevalier de Rochefort est appelé Philippe, et non pas Jean, comme dans Moreri et dans le P. Anselme. Il se peut, après tout, qu'il ait eu conjointement ces deux prénoms.

G. T. O'Mill.

—

**Le bataillon des Marseillais de 1792** (XX, 68, 144, 173). — Des allégations ne sont pas des preuves, et l'attribution à l'abbé Pessoneaux de la paternité du couplet des « Enfants » dans la *Marseillaise* aurait besoin d'être appuyée par des documents précis ; où sont-ils ?

1° M. Ego E.-G. prétend que le couplet aurait été chanté par les élèves du collège de Vienne, au moment du passage des Marseillais dans cette ville, en juillet 1792. — Existe-t-il un journal, un livre contemporain racontant le fait ? Je le prie de me l'indiquer. Je me permets de lui faire remarquer que le biographe de l'abbé Pessoneaux, l'éditeur Savigné (*Revue du Dauphiné*, 1877, p. 401 et tirage à part), reconnaît que ce couplet n'aurait été chanté, pour la première fois, qu'à Paris, à l'Opéra, dans l'hiver de 1792 à 1793.

2° L'abbé Pessoneaux aurait reçu au sujet de ce couplet « les plus flatteuses félicitations de Rouget de Lisle ». — M. Ego E.-G. a-t-il vu les lettres que Rouget aurait écrites à cette occasion ? Peut-il nous en indiquer les termes ? Dans quel ouvrage, du moins, a-t-il puisé ce renseignement ? — On pourrait lui objecter que la famille de Rouget elle-même, dans un article publié dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* (1864, p. 343), où elle mentionne la revendication de Louis Du Bois sans la contester aucunement, ne parle point de celle de l'abbé Pessoneaux, de l'intimité prétendue qui aurait existé entre lui et l'auteur de la *Marseillaise*.

3° Pessoneaux aurait été « sauvé de la guillotine, grâce à son titre d'auteur du dernier couplet de la *Marseillaise*, qui lui valut, sans hésitation, toutes les sympathies du terrible tribunal (1793, Lyon) ».

Même question : Dans quel bulletin, dans quel journal, dans quel ouvrage contemporain M. Ego E.-G. a-t-il trouvé ces détails ? Il nous semble — mais nous n'oserions l'affirmer — que c'est devant le tribunal révolutionnaire de Paris que Savigné suppose que la scène se serait passée, et non à Lyon. Or, le nom de l'abbé Pessoneaux ne figure nullement parmi ceux des personnages traduits devant ce dernier tribunal. (V. les ouvrages de Campardon, Wallon, etc.)

A-t-on même la preuve que l'abbé Pessoneaux, mort en 1835, se soit, de son vivant, attribué la paternité du fameux couplet ? Cette preuve, nous l'avons souvent demandée, sans l'obtenir ; nous la demandons encore.

Ce serait en 1868 ou 1869, c'est-à-dire plus de trente ans après sa mort, que son nom aurait été mis en avant dans le *Journal de Vienne*, suivant M. Ego E.-G. ; c'est en 1877, *quarante-deux ans* après sa mort, que l'éditeur Savigné aurait repris la thèse, sans invoquer à l'appui aucun document ancien et en l'embellissant de détails absolument romanesques qui la rendent plus que suspecte.

Mon contradicteur fait observer que Louis Du Bois est « un poète peu connu » ; — d'accord, mais il l'est, dans tous les cas, beaucoup plus que Pessoneaux, dont on ne cite aucun ouvrage en prose ni en vers et dont le nom est absent de la *France littéraire* de Quérard. Personne ne conteste à Louis Du Bois la correction adoptée par Rouget lui-même dans la strophe :

Amour sacré de la patrie,

et qui consistait à remplacer ces deux vers, dont le second renfermait une faute de prosodie :

Que tes ennemis expirants
*Voient* ton triomphe et notre gloire.

par ceux-ci :

Dans tes ennemis expirants
*Vois* ton triomphe et notre gloire !

Si cette correction ne prouve pas qu'il soit l'auteur du couplet en litige, elle établit du moins une certaine présomption en sa faveur.

Ajoutons ces autres indices :

Louis Du Bois était lié avec Rouget de Lisle.

Il s'est toujours vanté d'être l'auteur du couplet des « Enfants ».

Nous le lui avons entendu déclarer à lui-même vers 1838, quinze ans avant sa mort.

En 1848, il revendiquait cette paternité sans se heurter à aucune contradiction, dans diverses publications.

A sa mort (1855), ses biographes (et notamment M. Julien Travers) la lui attribuaient, sans rencontrer non plus de démenti.

La famille de Rouget de Lisle y a donné son adhésion.

Dans ces circonstances et jusqu'à production de nouvelles preuves en faveur de l'abbé Pessoneaux, nous croyons pouvoir maintenir que toutes les vraisemblances sont du côté de son rival. L.

— Malgré l'opposition contre l'abbé Pessonneau, malgré ceux qui mettent en avant Lebrun, André Chénier, Louis Dubois et mille autres, voici le résumé d'un des derniers arrêtés municipaux de la ville de Vienne (Isère); je cite :

« Dénomination des rues de Vienne. *De la rue d'Arpôt au Rhône, devant la fabrique à soie*, la voie prendra le nom de *rue Pessonneau.*

« Né à Lyon le 1er février 1761; abbé libéral, et professeur distingué au collège de Vienne, auteur du dernier couplet de la *Marseillaise* qui complète l'admirable chant patriotique de Rouget de Lisle. A quitté la prêtrise pour entrer dans la vie politique et célébrer librement la grande Fédération de 1792. Son corps, dépouille mortelle, précieux souvenir, repose à Seyssuel (et non Seyssel) (Isère) ».

Si l'abbé Pessonneau n'avait pas fait le dernier couplet de la *Marseillaise*, n'eût-il pas été décapité en 1793? L'arrêté du conseil municipal de Vienne résout la question. A. Vingt.

—

**Painmollistes et antipainmollistes** (XX, 98). — Ces mots indiquent des *adversaires irréconciliables*, mais *pour des vétilles*. Ils sont pris dans les Voyages de Gulliver, où il s'agit d'une grande querelle pour du pain mollet.

(Rome.) E. D. P.

—

**Antimoine** (XX, 99, 155). — *Frégate* peut venir de *remus*, mais antimoine ne vient pas de stibium. Le nom d'antimoine donné au stibium ou de l'arabe athmoud, ou du fait de l'empoisonnement de tout un couvent d'Allemagne, empoisonnement causé par le stibium.

(Rome.) E. D. P.

—

**Marquis de Foudras** (XX, 103, 180). — Ajoutez-y le roman suivant :

*Un caprice de grande dame*
par le marquis de Foudras
2 vol. in-12
Degorce-Cadot, éditeur.

Qui serait une histoire vraie, *dit-on*, mettant en scène plusieurs personnes bien connues de la fin du second empire.

L. Bouland.

—

**Sur le laquais de Molière** (XX, 104, 181). — Dumourier (Charles-François Dupérier), général, né à Cambray, d'une ancienne famille parlementaire de Provence qui portait le nom de Dupérier. François Dupérier, bisaïeul de Dumourier, ayant épousé une demoiselle de Moriès ou Mouriès et son grand-père paternel ayant eu 24 garçons et 8 filles, il adopta ce nom, qui fut par la suite corrompu en celui de Dumourier.

(*Biog. des Contemp.* par Rabbe, etc.)

Beatus.

—

**Le graveur L. Spirinx** (XX, 105, 180). — Notre *Intermédiaire* s'était chargé de renseigner le questionneur : voir X, 163, 212, 141. A. D.

—

**La terminaison ville** (XX, 129, 182). — M. Nalis trouvera l'explication de la particularité qui l'a frappé à bon droit dans un ouvrage de M. Joret, intitulé : *Des ca-*

*ractères et de l'extension du patois normand, étude de phonétique et d'ethnographie* (Paris, Vieweg, 1883). Le savant auteur cherche à établir que deux populations d'origine différente se rencontrent aujourd'hui dans l'ancienne Normandie : « Au midi, une race celtique, peu mélangée, qui, sur la frontière du sud et du sud-ouest, se rapproche du type manceau ou breton; au nord, une race germanique ou fortement mêlée de sang germain, race d'autant plus pure, malgré les différences qu'elle présente, quand on va de l'est à l'ouest, qu'on s'éloigne moins de la mer et qu'on l'observe dans les vallées formées par les cours d'eau du versant de la Manche. » Et comme preuve de cette descendance septentrionale, il invoque le grand nombre de noms de lieu empruntés aux langues du nord, qui se trouvent dans la région maritime. « Enfin j'arrive au suffixe *ville*, dit-il, à la page 34, si commun dans les noms de lieu normands, mais non pas toutefois dans toute l'étendue de notre province; on ne le trouve en effet que dans les pays du nord, et encore bien inégalement. » Et après avoir passé en revue les départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, de l'Orne et du Calvados, il dit en parlant de celui de la Manche : « Si l'on excepte la partie du sud-est par laquelle elle touche au Bocage, région où ils sont rares, ainsi d'ailleurs qu'au centre, la presqu'île du Cotentin présente un très grand nombre de composés en *ville*, en particulier sur les côtes... On n'en rencontre aucun dans les vallées supérieures de la Sienne et de la Soulle; mais dans leur région inférieure, ainsi que sur la côte occidentale de Granville, ces noms apparaissent en foule »; et page 63 : « Au sud de la Normandie, il y a une large bande de terrain fermée par l'Avranchin, le Houlme, la plaine d'Alençon, la partie méridionale de l'Hiémois, et le Carbonnais, dans laquelle ces mots ne se rencontrent point, ou, comme dans l'Hiémois, n'apparaissent qu'exceptionnellement. » Or ce suffixe *ville* est ordinairement précédé d'un nom d'homme d'origine germanique (Trouville = *Turoldivilla*, Ingouville = *Ingulfivilla*, etc.), indiquant le fondateur, ou mieux le premier propriétaire depuis la conquête. Il n'est donc pas étonnant que, dans les parties boisées et montueuses du sud, on ne le rencontre pas, puisque les conquérants s'établirent de préférence dans les plaines et les vallées fertiles du nord. DICASTÈS.

— Je me doutais bien que mes chers collaborateurs allaient me répondre, en me vidant sur la tête une foule de terminaisons que je connais comme eux, les *court*, les *auge*, les *ac*, les *ker* et que je ne voulais pas introduire dans ma question.

Je savais bien que le Calvados et la Seine-Inférieure aussi possèdent beaucoup de *ville* (puisque l'été j'habite un... *ville* près Trouville).

Je n'avais parlé que de la Manche, parce que la carte de ce département me tombait alors sous les yeux.

Seulement, nos chers collaborateurs, tout en envoyant des réponses fort intéressantes, ne répondent pas, il me semble, à la question bien simple que je pose dans le 3e paragraphe : Pourquoi trouve-t-on des terminaisons en *ville*, à partir de Granville en remontant au nord (et au nord-est si on veut y joindre le Calvados et la Seine-Inférieure), et n'en trouve-t-on pas *au-dessous* de Granville ? Voilà la question dans toute sa simplicité,

A. NALIS.

—

**La captivité du pape Pie VII** (XX, 131, 186).— J'ai un manuscrit (in-4) écrit en italien, de 106 feuilles (212 pages) sous le titre suivant :

« Diario del Viaggio fatto per l'Italia in Francia da Pio VII, Sommo Pontefice per inconorare in Parigi Napoleone Imperatore de' Francei. L'anno 1803 con alcune notizie erudite sulle chiese di Francia, scritto da Francesco Cancellieri maestro di Camera dell' emo Antonelli e testimonio di vista e copiato dall' autografo, che ora se crede perduto da Mgr Fornici, maestro di ceremonie ponteficio. »

Je crois que ce manuscrit n'a pas été publié. Il donne de grands détails sur l'histoire des voyages des papes, et particulièrement des détails sur la cérémonie du couronnement de « Napoleone ». Ce manuscrit s'occupe seulement des cérémonies vues par un « maestro » et non des choses politiques ou personnelles, mais les détails sont très curieux et pourront servir à corriger les histoires écrites à un autre point de vue.

(Fillongley.) SAM. TIMMINS.

—

**Un ouvrage inédit de Pétrus Borel** (XX, 133, 190, 191). — La réponse donnée par M. Borel d'Hauterive m'a permis de préciser mes souvenirs. *Janiquette* a paru dans *la Presse* des 23 et 24 juillet 1839. CHARLES DE LOVENJOUL.

—

**Fanchette, par George Sand (1843)** (XX, 133). — *Fanchette* a été réimprimée pour la première fois, dans l'édition in-12 des *Légendes rustiques*, à la suite de cet ouvrage. CHARLES DE LOVENJOUL.

—

**La première représentation du Cid** (XX, 134). — Il n'est pas étonnant que la date de la première représentation du *Cid* soit ignorée, puisqu'on n'est même pas d'accord sur le théâtre où Corneille a porté sa pièce, qui eut pourtant un si grand retentissement. Est-ce donc à l'hôtel de Bourgogne ou au Marais qu'eut lieu cette première représentation?

Taschereau et Marty-Laveaux, malgré leurs études sur le père de notre théâtre, laissent cette question indécise; quant à moi, il me paraît incontestable que ce fut sur le théâtre de Mondory, qui peu auparavant avait fait jouer l'*Illusion comique* et qui écrivait à Balzac, le 18 janvier 1637 : « Je vous souhaiterais ici « pour y goûter entre autres plaisirs celui « des belles comédies qu'on y représente, « et particulièrement d'un *Cid* qui a « charmé tout Paris. Il est si beau qu'il « a donné de l'amour aux dames les plus « continentes, dont la passion a même « plusieurs fois éclaté au théâtre public. « On a vu seoir en corps, aux bancs de « ses loges, ceux qu'on ne voit d'ordinaire « que dans la chambre dorée et sur le « siège des fleurs de lys. La foule a été « si grande à nos portes, et notre lieu s'est « trouvé si petit, que les recoins du théâ- « tre qui servaient les autres fois comme « de niche aux pages, ont été des places « de faveur pour les cordons bleus; or la « scène y a été d'ordinaire parée de croix, « de chevaliers de l'ordre. »

Cette assertion est confirmée par les passages des divers libelles du temps (*Réponse à l'ami du Cid. — Lettre de M. de Scudery*), qui désignent toujours Mondory, la Villiers, etc., comme les acteurs du *Cid*, ainsi que Mairet dans son épître familière.

Ce qui a causé cette erreur, c'est qu'alors la publication d'une pièce de théâtre la faisait tomber dans le domaine public, et que le *Cid*, qui fut publié pour la première fois chez Augustin Courbé, 1639, in-4°, avec le privilège du roi du 22 janvier 1637, a été achevé d'imprimer le 24 mars suivant. Il a donc paru à la fin de ce mois, et par suite du succès et de la vogue qu'il avait obtenus, il fut accaparé de suite par les comédiens de l'hôtel de Bourgogne, rivaux de ceux du Marais. L'époque de cette publication est d'ailleurs indiquée par une lettre de Chapelain à Balzac, du 1er avril 1637, qui lui en envoie un exemplaire de la part de Corneille.

Quant à la première représentation de ce chef-d'œuvre, aucun écrivain ne l'indique jusqu'à présent d'une manière précise.

On la fixe généralement à l'année 1636, mais elle a dû avoir lieu au plus tôt à la fin de décembre, d'après une lettre de Chapelain, qui écrivait à son ami Belin, du Mans, le 22 janvier 1637 : « Depuis « quinze jours le public a été diverti du « *Cid* et des *Deux Sosies* (pièce de Ro- « trou), à un point de satisfaction qui ne « se peut exprimer. Je vous ai fort désiré « à la représentation de ces deux pièces. »

A. D.

— Voir les *Lettres de Jean Chapelain, de l'Académie française*, tome I, p. 134. De la lettre du 22 janvier 1637, adressée par le père de la *Pucelle* à M. Belin, il résulte, comme le fait remarquer en note l'éditeur de la correspondance, que le *Cid* aurait été représenté pour la première fois, non vers la fin de novembre 1636, comme l'ont avancé les frères Parfaict, mais tout au commencement de janvier 1637.

UN VIEUX CHERCHEUR.

— M. Marty-Laveaux est d'avis de la placer à la fin de décembre 1636. Scudéry nous fait connaître les acteurs qui remplissaient les rôles de Rodrigue et de Chimène : c'étaient Mondory et la Villiers. (*Lettre à l'illustre Académie*, p. 5.)

Aimé Martin dit que d'Orgemont joua don Diègue.

Scudéry dit enfin, dans ses *Observations sur le Cid* (p. 19 de l'éd. en 43 pages) : « Dona Urraque n'y est que pour faire jouer la Beauchâteau. »

RISTELHUBER.

—

**Le Petit Chaperon rouge au théâtre** (XX, 134). — Il me parait étrange (j'ai

peut-être tort) qu'un contemporain puisse ignorer que, bien avant l'opérette de Serpette, représentée en 1885, le conte de Perrault, le *Petit Chaperon rouge*, avait été déjà mis au théâtre, et avec un succès dont le souvenir ne saurait être éteint chez les *vieux* amateurs d'opéra-comique (dont je suis). L'opéra paru sous ce titre : le *Petit Chaperon rouge*, en 1817, est une des œuvres les plus méritantes et les plus gracieuses de Boïeldieu, écrite sur les paroles de Théaulon, un bon faiseur, né dans notre Midi, à Aigues-mortes. Cette œuvre musicale n'a pas quitté la scène française, non plus que le *Nouveau Seigneur du village*, *Ma tante Aurore* et *la Dame blanche*, du même auteur, qui ont tour à tour charmé les oreilles dilettantes avec leurs excellents interprètes : Martin, Gavaudan, Ponchard; mesdames Gavaudan, Rigaud, etc.

Le *Petit Chaperon rouge*, donné par Boïeldieu au moment où il venait de remplacer Méhul à l'Institut, justifiait pleinement ce choix; ce fut comme son discours de réception, et, à ce titre, particulièrement soigné dans tous ses détails, il fut considéré, à son apparition, comme un chef-d'œuvre du genre.

(Nimes.) CH. L.

— Sans moyen de donner les dates des premières représentations des pièces suivantes, ne les possédant pas, je puis toujours dire à notre collaborateur K qu'au *Répertoire de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques*, on trouve *six Petit Chaperon rouge :*

1° Le *Petit Chaperon rouge*, opéra-comique de Théaulon et Boïeldieu, en 3 actes; 2° le *Petit Chaperon rouge*, mélodrame en 3 actes de Brazier; 3° le *Petit Chaperon rouge*, vaudeville en 3 actes de Simonin; 4° enfin, trois vaudevilles en 1 acte, portant ce titre; le premier de Blanchard, le second de Labenardière et Menissier et le troisième de Dumersan.

Je souhaite que quelque collaborateur plus heureux que moi complète ces renseignements très succincts.

A. NALIS.

—

**Frère André peintre** (XX, 134). — Ce n'est pas seulement dans les monuments religieux de Paris qu'on doit rechercher l'œuvre remarquable de l'artiste dominicain, car l'une des principales églises de Bordeaux (N.-D. du Chapelet, plus communément désignée sous le vocable de S.-Dominique) en possède une dizaine, qui fixent, à juste titre, l'attention. Un archéologue critique d'art, M. Ch. Marionneau, en révéla la valeur, dès 1865, dans sa Description des œuvres d'art qui décorent les édifices publics de la ville de Bordeaux (in-8°, Paris, A. Aubry), et plus tard, en 1878, il s'est appliqué à la compléter dans les curieuses communications qu'il fit à la réunion des sociétés savantes, en Sorbonne, tant sur le frère André que sur le célèbre architecte Louis. Cette double étude fut d'abord publiée, à Paris, chez Plon et ensuite à Bordeaux, chez Gounouilhou, qui en fit un tirage spécial pour ce qui concernait le frère André, avec addition de documents, correspondance et essai de catalogue sous ce titre : Frère André, artiste peintre de l'ordre des Frères prêcheurs : Lettres inédites et documents, etc., etc., avec portrait à l'eau-forte (Bordeaux, 1878, in-4° de 60 pages). On y trouve une foule de renseignements, ignorés jusque-là, sur l'artiste dominicain, qui compta parmi ses amis plusieurs maîtres de l'École française, tels que F. Le Moyne, J. Jouvenet et Ch. Lafosse, sans compter tout ce que nous apprend sa Correspondance, tirée directement des archives de la Minerva, à Rome. Nous ne doutons pas que cette brochure puisse répondre, en grande partie, aux désirs de notre collaborateur, surtout pour ce qui se rapporte à l'œuvre du peintre, dont le catalogue s'y trouve largement ébauché. EGO E.-G.

— M. Husson pourra consulter une publication récente (Retaux, éditeur, 82, rue Bonaparte) :

*L'Église S.-Thomas d'Aquin pendant la Révolution*, par Victor Pierre (VI-68, 1887). X.

---

## *TROUVAILLES & CURIOSITÉS*

**Rossel, maître d'école.** — Le 28 juin 1867, le préfet de la Moselle autorisait à Metz le Cercle de la Ligue d'enseignement, et le 10 novembre suivant, M. Jean Macé venait inaugurer les cours à l'hôtel de ville. La Ligue avait de suite trouvé de nombreux adhérents, et un des premiers avait été Rossel, alors lieutenant au 2e régiment du génie. Il fut nommé du Comité directeur composé de vingt

membres, et, voulant se rendre utile à la cause, il demanda, par humilité, dit-on à Metz, de faire le cours de grammaire.

Les cours d'hiver se faisaient dans le salon du Cercle, dans une belle et grande maison située place de Chambre, n° 7, vis-à-vis l'*hôtel de Paris*. Les journaux indiquaient le programme de chaque semaine et l'on pouvait aller entendre, le mercredi, à 8 heures du soir, le jeune officier disserter tour à tour sur le nom, l'article, le verbe, etc. Ses leçons étaient très suivies, toujours suivant la même tradition, mais Rossel dut les cesser, car le régiment, en 1868, quittait Metz pour aller à Arras. Le Comité directeur n'était plus composé de vingt membres, mais de quatre seulement, dont le futur député Bamberger. L'Ex-car.

—

**Trois ordonnances de Fagon à Louis XIV.** — Copie de trois ordonnances autographes de Fagon, médecin ordinaire de Louis XIV [ʒ signifie *gros*, — ℥ *once*, — ℈ *scrupule* (13 décigrammes)].

I. — P. fol. senn. orient. mund. ʒiij macer. per noctem in succo mali limon. et aquæ ℥iiij. Deinde bulliant in jusculo pulli et carnis vitul. herbis emollient. temperato, addendo cremor. tart. et cryst. miner. ana ʒi. flo. mali persicæ infusor. in aquæ ferventis ℥iij. — ʒij mannæ Calab. elect. ℥iij. rhei. optimi, in aquæ ℥ij seorsim macer. ʒi — fiat postea colatura, offer. cras mane, horâ præscribendâ. — 17 feb. 1709. Pour le Roy. Fagon M.

II. — R. fol. senn. orient. mund. ʒiij. macer. per noctem in succo mali limon. et aquæ ʒiiij. Postea bulliant leniter in jusculo pulli et carnis vitulinæ herbis emollient. temperato, addendo cremor. tart. et cryst. miner. ana ʒj. flor. mali persicæ in ℥iij aquæ fervent. infus. ʒij. mannæ Calab. ℥iiij. rhei elect. in aquæ ℥ij. seorsim macer. ʒj. fiat deinde colaturiæ cum farti express. offeranda cras mane horâ præscribendâ. — 24 mart. 1709. Pour le Roy. Fagon.

III. — R. fol. orient. mund. ʒiiij. macer. per noctem in succo mali aurent. et aquæ ℥iij. Rhei elect. ℈iiij infund. in aquæ ℥ij. Cras mane, bulliant in jusculo pulli et carnis vitulinæ herbis emollient. temperato. cremor. tart. et cryst. miner. ana ʒj. mannæ Calab. opt. ℥iiij. tum adde fol. senn. et rhei colat. chærefol. M. B. et statim fiat omnium cum ferti express. colatura, offerenda cras mane horâ præscribendâ. — 22 feb. 1711. Pour le Roy. Fagon.

Fagon, dans ces trois cas, combattait certainement l'un des moindres maux du grand roi, qui, dit-on, en subit de cruels: indigestions fréquentes, arthrite au pied gauche, luxation du coude, furoncle à l'aisselle gauche, névrose de la voûte palatine faisant communiquer la bouche avec le nez, fétidité des mucosités nasales, évulsion de toutes les dents de la mâchoire supérieure, tumeur au périnée, fistule borgne au même endroit, fistule à l'anus, ophtalmie à l'œil droit, etc.

G. T. O'Mill.

—

**Le lieu de naissance du père de Voltaire.** — En passant au village de Saint-Loup, arrondissement de Parthenay, Deux-Sèvres, on remarque, sur une maison occupée par un aubergiste, une inscription en lettres d'or qui informe les passants que le père Vénard, missionnaire, né dans cette maison, fut décapité au Tonkin.

Comme nous causions à ce propos aux gens de la maison, ils nous apprirent que c'est là qu'était né Voltaire et que Saint-Loup est la ville de Voltaire. Un d'eux nous dit textuellement: « Voltaire était un grand esprit, il avait pour compère Rousseau; quand il avait besoin d'argent, il allait chez un libraire et lui faisait un livre qu'il vendait toujours quatre ou cinq mille francs. »

Le vrai, c'est que le père de Voltaire serait né en effet à Saint-Loup, et que sa famille habitait le pays. En 1719, on trouve Armand Arouet, commis des épices à Loudun. Ln. G.

—

**Titres de romans. Montoriol. Miserey.** — Sur un vieux livre de comptes, manuscrit, je trouve l'adresse suivante en 1791:

Madame Montoriolles, marchande à Paris, rue Saint-Honoré.

D'autre part, on m'affirme qu'il y a, dans la ville que j'habite, un cavalier du dépôt de remonte, qui vient du 12e chasseurs, et qui s'appelle Miserey.

(Evreux.) Sus.

*Le gérant :* Lucien Faucou.

Paris. - Imp. de Ch. NOBLET, 13, r. Cujas. — 1887.

*Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.* *25 avril 1887.*

XXe Année — N° 455.

*Cherchez et vous trouverez.*




*Il se faut entr'aider*

Nouvelle Série. *IVe année.* — N° 80.

# L'Intermédiaire

## DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)



## QUESTIONS

**Fille séduite.** — Dans le midi de la France on dit d'une fille séduite *qu'elle a été trompée*. Dans d'autres régions on dit : *elle a fait une faute, elle a fauté*. De Goncourt fait dire à Germinie Lacerteux en parlant de sa sœur *: elle a fait sa faute avec un jeune homme du village*.

Pourrait-on indiquer d'autres locutions ou périphrases ayant le même sens, et désigner les provinces où on les emploie?

D'Arléris.

—

**Voire même.** — Je crois avoir lu quelque part que la réunion de ces deux mots formait un pléonasme, et cependant je vois sans cesse les écrivains les plus autorisés les réunir sans scrupule. Il est évident pourtant que voire et même, pris isolément, ont la même signification, mais il est vrai aussi que l'usage, qui à la longue fait loi, a en quelque sorte consacré cette locution. Je demande donc ce que pensent de cette question les érudits lecteurs de ce journal.

Jean Coquatrix.

—

**Abramide.** — Ni Littré ni Larousse n'impriment ce mot à son rang alphabétique; mais Littré le donne *s. v.* Serte, *s. f.*, qu'il définit ainsi : l'*abramidevimbe*, poissons cyprins.

Quel est le genre du substantif *abramide?* Et la serte, ou *abramide vimbe*, est-elle connue sous d'autres noms scientifiques ou vulgaires ?

A. B.

—

**Pharamine et pharamineux.** — On applique chez nous le mot pharamine aux bêtes fantastiques qui prennent toutes les formes et qu'on rencontre la nuit dans nos grands bois. On dit encore d'une chose extraordinaire qu'elle est pharamineuse.

Cette expression est-elle employée ailleurs qu'en Bourgogne ? Quelle est son origine ?

Ln. G.

—

**La sainte Vierge et la verrière.** — La sainte Vierge a conçu du Très-Haut, sans péché, sans souillure; sa virginité n'a pas été plus entamée ni plus *maumise* que ne l'est la verrière traversée par les rayons du soleil.

Cette jolie comparaison que nous avons entendu répéter récemment dans un sermon par un brave curé de village, se rencontre dans beaucoup de poètes du moyen âge; nous nous contenterons d'en citer deux ou trois exemples :

Ansi com li Solauz tresperce la verriere
Qu'ele n'en est mains sene, mains forz ne mains [entière,
Ainsi antra en vos, dame, cil qui Dex iere
Sans blecier, sans maumetre, ci ot bone ma- [niere.

(XIIe s., ancien ms. de Saint-Victor, 620.)

Virge fut au comancement
Et virge après l'enfantement,
Ansi com par mi la verriere,
Ke fors est et sainne et entière
La clartez del soloil trespasse
Et se ne l'ampire ne qasse.

(Dolopathos, 12065, Bib. Elz.)

Il prendra donc chair temporellement
En une vierge et sera un vray homme
Et nasquira d'elle tout ainsi comme
Clarté entra dedans la verrière
Sans la froisser.

(1474. *Myst. de l'Inc. et Nativ.*, 198, 1re journée. Le Verdier.)

Cette similitude, chère à la poésie du moyen âge, est évidemment de l'invention de quelque hagiographe grec ou latin;

un lecteur de l'*Intermédiaire*, versé dans la patrologie grecque et latine, pourrait-il nous renseigner sur l'origine de cette comparaison? Nous lui envoyons d'avance nos remerciements.

DELBÒCH.

—

**Bataille de Fornoue.** — Pourrait-on me faire connaître quels emblèmes ont été employés en l'honneur de Charles VIII et de la victoire de Fornoue? Je connais un bas-relief monumental mutilé indiquant, sous un pavillon royal, les traces de deux anges armés, placés face à face, et beaucoup plus haut de banderoles ou lambrequins très étroits, flottant au vent et portant des fleurs de lis. Le fond uni semble prouver que les anges portaient des emblèmes détachés en ronde bosse, probablement se rapportant à saint Denis et à saint Martin, auxquels Charles VIII avait fait vœu, dit-on, avant la bataille. Ne pouvait-il pas exister autre chose qu'une ou des oriflammes?

CH. B.

—

**Louis Bonaparte en prison.** — La gêne extrême et la pénurie d'argent dans lesquelles vivait Louis-Napoléon à Londres ne sont un mystère pour personne; il fut même enfermé dans la prison du Fleet pour dettes, et ce à la requête d'un marchand de vins de Londres. Voilà le fait généralement connu.

Pourrait-on préciser? Dire le nom de ce marchand de vin, la quotité de la dette de Louis Bonaparte, combien dura son emprisonnement et par qui il fut mis à même de se libérer? J.-B.

—

**Combat de Berstheim en Alsace.** — La liste des gentilshommes de l'armée de Condé tués ou blessés dans cette affaire a-t-elle été publiée? Après Gouvion-Saint-Cyr, Ecquevilly, la *France militaire*, que peut-on consulter sur les divers faits d'armes qui amenèrent la prise de Haguenau et la retraite de la petite armée condéenne? L'EX-CAR.

—

**Un conspirateur sous la Restauration. Edouard Delon.** — Honoré-Edouard Delon, lieutenant en 1er au 3e régiment d'artillerie à cheval, dit de Strasbourg, âgé de 29 ans, né à Montpellier, condamné par contumace à la peine de mort, par le conseil de guerre séant à Tours, le 28 février 1822 (complot Sirjean); condamné à mort, une seconde fois, toujours par contumace, dans l'affaire Berton, se retira en Espagne, puis en Grèce, où il est mort.

On désirerait avoir des détails sur la jeunesse de ce hardi conspirateur; sur sa famille, — son père était, paraît-il, gouverneur de Saint-Denis (quel Saint-Denis?). — Etait-il parent du chef de bataillon Delon qui, rapporteur du conseil de guerre qui jugea les généraux Drouot et Cambronne, fut obligé de donner sa démission, pour avoir conclu en faveur des accusés? — Enfin, sur le lieu exact et la date de sa mort?

Tous les renseignements au sujet du lieutenant Delon et, en général, sur tous ceux qui ont joué un rôle dans les affaires Sirjean et Berton, seront reçus avec reconnaissance par

UN BIBLIOPHILE POITEVIN.

—

**De l'usage des sonnettes.** — On lit dans les *Mémoires* de Saint-Simon:

« Dans les maisons d'Albret et de Richelieu, madame Scarron (depuis madame de Maintenon) n'était rien moins que sur le pied de compagnie. Elle y était à tout faire, tantôt à demander du bois, tantôt si l'on servirait bientôt, une autre fois si le carrosse de celui-ci ou de celle-là était revenu, et ainsi de mille petites commissions dont l'usage des sonnettes, introduit longtemps depuis, a ôté l'importunité. »

Ce passage semble faire remonter cet usage au règne de Louis XIV. Mais en quelle année précise et quel fut l'inventeur de ces si utiles instruments?

PONT-CALÉ.

—

**Métiers et grands personnages.** — On lisait dernièrement dans les journaux que le comte Tolstoï, dont les ouvrages sont si appréciés en France, venait de s'improviser savetier.

On semblait y voir une abnégation digne de tous éloges.

Sans remonter bien haut dans notre histoire, il serait facile de citer quelques exemples de grands personnages ayant appris des métiers manuels.

S'il faut en croire Brantôme, Charles IX aimait à forger, et Tallemant des Réaux assure que Louis XIII était habile

à tous les métiers. Il fabriquait des canons de cuivre ou des lacets, des arquebuses et de la monnaie, quand il ne jardinait pas ou faisait des confitures. Ne s'avisa-t-il pas un jour de couper la barbe à ses officiers, ne leur laissant qu'un petit toupet au menton? Enfin il composait de la musique et faisait de la peinture!

Plus tard, Louis XVI était serrurier et Marie-Antoinette fabriquait des fromages.

Un mot, en terminant, pour les princes des lettres. Le fécond romancier Dumas n'excellait-il pas dans la confection des omelettes?

Il serait aisé de trouver d'autres exemples et de montrer un peu mieux nos grands hommes sous ce nouveau jour.

PONT-CALÉ.

—

**L'abbé de Véry.** — Dans quel numéro du *Correspondant* ou de toute autre publication périodique se trouve un article sur l'abbé de Véry? quel est le titre de cet article et qui en est l'auteur?

Connaît-on la date et les circonstances du décès à Paris, pendant la Révolution, du marquis de Véry, frère de l'abbé?

LUCIEN GAP.

—

**La ville d'Ephèse.** — Pourrait-on me dire si Ephèse, la ville chrétienne, avant de tomber entre les mains des Turcs, avait été détruite par des tremblements de terre, car dans les ruines on ne retrouve aucun vestige de la ville chrétienne?

CORSAC.

—

**Du rôle des courtisanes en temps de guerre.** — N'a-t-on jamais utilisé ces intéressantes créatures à démoraliser et spécialement à infecter une armée ennemie? Le procédé ne serait peut-être pas très délicat; mais à la guerre il est convenu depuis longtemps que tout est permis. D'ailleurs, qui peut le plus peut le moins, et puisque les femmes sont dispensées de se battre, pourquoi ne se mettraient-elles pas ainsi au service de la patrie? Il est bien entendu que ma question ne vise pas les démarches officieuses et individuelles que l'intérêt seul a suffi de tout temps pour inspirer, mais les missions stratégiques qui ont pu être confiées à des Judith plus ou moins suspectes.....

P. M.

—

**Pourquoi Plon-Plon?** — Pourrait-on indiquer de façon sûre à qui est dû ce surnom de Plon-Plon, et à quelle occasion il fut donné au prince Bonaparte et par qui il fut propagé?

Rétablir, si faire se peut, un quatrain que j'ai autrefois entendu et qui commence par ce vers :

Des exploits de Plon-Plon c'est en vain que l'on [glose,

et se termine ainsi autant que je me souviens :

...car en face des ennemis,
Cambronne a dit le mot, Plon-Plon a fait la [chose.

De qui est ce quatrain? J.-B.

—

**Hennique de Chevilly.** — L'auteur du *Dictionnaire historique, critique, politique et moral des bénéfices*, par M. H. D. C., avocat au Parlement, 1778, in-8, annonce son livre à Paris, chez l'auteur, sans indication de domicile, et chez Couturier, aux galeries du Louvre. La préface porte le nom en toutes lettres : Hennique de Chevilly. Dupin n'en parle pas dans sa Bibliothèque des avocats; son nom n'est pas au catalogue des avocats de Paris au siècle dernier. Je le croyais originaire de Chevilly, près Paris, surtout à cause du premier volume de son ouvrage, le seul paru et consacré à Paris, et attaché au Parlement de cette ville. Il y a un autre Chevilly, près Orléans, en serait-il originaire? Qu'en pensent nos confrères de l'*Intermédiaire?*

V. D.

—

**J. J. Rousseau, aliéné persécuté.** — Le professeur Ball, dont personne ne peut nier la compétence en matière de maladies mentales, range très nettement le philosophe genevois parmi les aliénés persécutés. Pourrait-on signaler des ouvrages, opuscules ou manuscrits pouvant fournir des preuves certaines de cette folie? Il va sans dire qu'ayant déjà consulté les documents qui existent à la Bibliothèque nationale et à la Bibliothèque de la Ville, je sollicite surtout des renseignements inédits provenant de collections particulières. Je ne désire que des indications

bibliographiques pour tout ce qui pourra être recherché dans une bibliothèque parisienne. Enfin, je serais reconnaissant aux collaborateurs de tout ce qui pourrait être signalé relativement à l'état médical de Rousseau, les maladies dont il fut atteint, et même ses opinions personnelles sur la médecine et les médecins. Je remercie d'avance ceux qui voudront bien adresser à notre sympathique directeur les documents qui, trop longs pour être insérés, pourraient m'être communiqués directement. PONT-CALÉ.

—

**Une pièce de vers de V. Hugo**. — J'ai lu dans un recueil littéraire une pièce de vers attribuée au Maître, et dont le titre est le suivant : *Adieux à une jeune mariée.*

C'est si peu la manière du poète, que je me suis pris à douter de son authenticité. Cette pièce doit-elle vraiment lui être restituée et dans quelle de ses œuvres pourrait-on la retrouver? PONT-CALÉ.

—

**Santeul à Chantilly**. — M. Etienne Allaire, dans le tome Ier de l'ouvrage intitulé : *La Bruyère dans la maison de Condé* (1886), cite (p. 193, note 3) une brochure sur *Santeul à Chantilly*, par M*** (Paris, 1856). Quelqu'un pourrait-il remplacer ces trois obscures étoiles par le nom de l'auteur? Je n'ai sans doute pas besoin de dire qu'avant de poser la question j'ai eu soin de consulter la dernière édition du *Dictionnaire des anonymes*. J'ajoute que, comme on travaille à Bordeaux à un supplément au *Barbier*, il est bon d'appeler l'attention de celui de nos confrères qui s'occupe dudit supplément sur le péché d'omission commis par son devancier et qui va certainement être bientôt réparé ici.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**P. M. Gonon**. — Où pourrais-je trouver quelques renseignements biographiques sur M. P. M. Gonon, auteur de la *Bibliographie historique de la ville de Lyon pendant la Révolution française* (Lyon, imp. Marle, 1846, gr. in-8)? M. Gonon vit-il encore? Dans le cas contraire, quel journal ou quelle revue faut-il feuilleter pour obtenir les détails que je cherche? Dans quelles conditions la publication s'est-elle faite? La simple mention d'un nom d'imprimeur sur le titre encadré de rouge semble indiquer un travail qui n'était pas destiné au commerce; si ma supposition est juste, quel amateur avait fait les frais de cette somptueuse typographie, sur un papier fort que le temps a respecté, et à laquelle on ne peut reprocher que ne pas offrir une distinction assez nette entre l'intitulé bibliographique et le commentaire? Enfin, sur quels originaux M. Gonon avait-il travaillé?

M. TX.

—

**Ogier le Danois.**— Pourrait-on m'indiquer les auteurs qui ont parlé d'Ogier le Danois et de sa présence à Meaux?

Je connais déjà : Mabillon (*Annales bénédictines*), Toussaint Duplessis (*Histoire de l'Église de Meaux*), Du Cange (v° *Spatha*), le P. Daniel, Adrien de Longpérier (*passim*, 1845, 1878), Paulin Paris et les historiens de Meaux en général.

TH.

—

**Manuscrit de Colletet**. — Dans la Bibliothèque du Louvre dévorée dans la nuit du 23 ou 24 mai 1871 par les incendies de la Commune, se trouvait un manuscrit de Guillaume Colletet, composé de notices biographiques sur divers poètes. N'existe-t-il aucune copie totale ou partielle de ce recueil? et personne n'y aurait-il relevé l'article concernant Gabriel Ranquet, poète vellaunois, dont les *diverses œuvres poétiques* ont été imprimées en un in-12, chez Claude Morillon, à Lyon? VELLAVIUS.

—

**Sur une variété de cils peu connue.** — On lit dans les *Amours de Philippe*, par Octave Feuillet, de l'Académie française (Paris, 1882, 22e édition, p. 58) : « La jeune comédienne soulevait à peine à de rares intervalles ses longs cils bleus pour lancer sur le lecteur un éclair rapide... » Des cils *bleus!* N'est-ce pas là quelque chose d'aussi rare que le dahlia bleu? L'élégant romancier a-t-il voulu dire que son héroïne avait des cils peints? Mais a-t-on jamais donné une telle couleur à des cils, en supposant qu'il s'agisse ici d'ornements artificiels? Je demande que l'on tire d'embarras un homme qui n'a jamais vu que des cils bruns ou blonds, plus ou moins bruns, plus ou moins blonds. UN VEUX CHERCHEUR.

*P. S.* Quelqu'un qui lit ceci par-dessus mon épaule, suppose que *bleu* est une

faute d'impression et me dit : *Nimium ne crede colori.*

—

**Autographes de la Dame aux camélias.** — Malgré des recherches faites avec opiniâtreté, et là où elles semblaient devoir être assurément fructueuses, je n'ai pu avoir encore entre les mains un autographe de la Dame aux camélias. Je lis pourtant, dans le *Catalogue d'une belle et importante collection de lettres autographes provenant de la succession de feu M. Dubois, dont la vente aura lieu le lundi 19 mars* 1866 (Paris, J. Charavay aîné) :

55. Duplessés (Marie), surnommée *la Dame aux camélias,* courtisane célèbre par sa beauté, son esprit et sa fin prématurée. L. a. s. à un ami, 1 p. in-8. Curieuse. Rare.

Où peut se trouver cette lettre rarissime? G. C.

—

**Portrait de Mademoiselle de Montpensier.** — De quel dessinateur et de quel graveur est le portrait de Mademoiselle de Montpensier, qui se trouve dans le rarissime volume de Le Cordier « Le Pont-l'Evesque » possédé par la Bibliothèque de l'Arsenal? A. H. J.

—

**Indicateur nobiliaire de d'Hozier,** 1818, in-8. — Après Quérard et divers bibliographes, M. Guigard, sous le n° 3286 de sa Bibliothèque héraldique, prétend qu'il n'a paru que le premier cahier, lettre A. Or, je possède bel et bien 10 cahiers de cet ouvrage, formant ensemble 160 pages, et comprenant les lettres A à L inclus. La couverture du premier cahier porte que l'*Indicateur* devait être publié en 12. Qu'en a-t-il paru en somme? Et mon exemplaire est-il complet?

Le Roseau.

—

**L'Inconnu.** — L'*Inconnu,* roman par Victor Perceval. Ce roman a été donné en feuilleton en 1875 dans le journal *l'Italie*. Pourrait-on m'indiquer :

1° Si le roman a été publié en volume? et à quelle librairie?

2° Quel est ce journal l'*Italie* et où paraissait-il?

Au dos d'un autre roman du même Victor Perceval, on trouverait peut-être la réponse à ma première question.

L. B.

—

**Masques,** — par R. Maizeroy. Voilà certes un livre à clefs, et je suis persuadé qu'un Parisien du boulevard ne s'y trompe pas et reconnaît parfaitement tous les personnages masqués — si peu, d'ailleurs. Où les profanes pourront-ils s'instruire?

Edme de Laurme.

—

**De Laus de Boissy.** — Un de nos collaborateurs aurait-il l'obligeance de m'indiquer dans quel Nobiliaire je pourrais trouver des renseignements sur la famille de Laus de Boissy, écuyer, lieutenant particulier au siège de la connétablie, etc., etc.? Quelles étaient les armoiries de cette famille? Et quelle était cette charge de lieutenant du siège de la connétablie?

Elbé.

—

**Légende à compléter.** — ... ou..... chevalier, sire de..... tenu sur les fonts baptismaux en 1197, par Baudoin de Flandres, dit de Constantinople, il fut le premier qui joignit le nom de..... reçu de ce prince, à celui de..... ainsi qu'il s'est perpétué dans sa maison. E. V.

---

## *RÉPONSES*

**Collections bizarres** (XVIII, 73, 268, 459, 584; XIX, 618; XX, 75, 104). — Le peintre amateur dont le collaborateur A. H. J. réclame le nom, n'est point seul à faire collection pareille, s'il faut en croire le passage suivant d'une étude de M. P. Leblanc sur les chaudronniers du Puy : « ... Ils possédaient des chevaux ou des mulets chargés de grands paniers remplis de... chaufferettes, bassinoires... en cuivre jaune et en cuivre rouge. Ces derniers ustensiles, désignés dans les vieux inventaires sous le nom « d'échauffelit », présentaient ordinairement une ornementation dont la variété des motifs faisait honneur à l'invention des chaudronniers. Les couvercles, ajourés simplement ou travaillés au repoussé, étaient décorés de corbeilles de fleurs, de fruits, de têtes d'hommes, de médaillons, d'animaux emblématiques, d'armoiries et d'une infinité d'arabesques et de dessins fort divertissants : aussi, de nos jours, ces vieilles bassinoires sont-elles recherchées avec passion par certains amateurs qui ne

reculent pas devant l'originalité d'une telle collection.

La collection de bassinoires de Nestor Roqueplan demeurera célèbre. Elle fut dispersée en juillet 1870, lors de la vente de son mobilier. Voici la mention de cette collection alors unique, extraite du catalogue de cette vente :

« Curieuse collection de quarante bassinoires en cuivre jaune et rouge repoussé, la plupart des époques Louis XIII et Louis XIV : elles seront vendues séparément. »

Depuis, le duc de Morny a eu l'idée originale de décorer la salle à manger de son château de Mouchy avec des couvercles de bassinoires encadrés dans des boiseries de vieux chêne.

VELLAVIUS.

— Le peintre en question est M. Tillier, 64, boulevard de Courcelles. GERS.

— Il y a quelques jours, on mandait un commissaire de police de Paris afin de constater le suicide d'un vieillard de 72 ans qui vivait dans la plus profonde misère.

Dans le réduit habité par ce malheureux, le magistrat a trouvé une collection de *quatre-vingt mille* numéros et correspondances d'omnibus et tramways, classés avec le plus grand soin par lignes et par époques.

Cette bizarre collection est des plus complètes : elle va depuis les légendaires *Dames blanches* du règne de Louis-Philippe jusqu'aux tramways électriques de la dernière exposition de l'industrie.

M.

—

**Vase nocturne** (XVIII, 130, 184, 216, 274, 363, 398, 460, 490, 523, 621; XIX, 76, 202, 267, 304; XX, 204). — En décembre 1870, j'ai logé pendant huit jours un colonel de uhlans et son aide de camp; ils s'étaient installés, le premier dans mon salon et l'autre dans mon cabinet; mais ils mangeaient chez un voisin. Chaque soir, vers dix heures, ils regagnaient leurs chambres, l'aide de camp lesté d'une bouteille de rhum, qu'il portait sous son bras.

Dès le lendemain de leur arrivée, pendant leur déjeuner, la bonne qui faisait leur chambre, m'apporta en riant le vase placé sous le lit du colonel; il était tout empoissé de sucre et avait servi à faire le punch. Il était vide, tandis que l'autre était plein.

Il en fut ainsi pendant toute la semaine : à la guerre comme à la guerre !

A. D.

— Dans l'inventaire des meubles du prince-abbé de Murbach, le comte de Lœwenstein-Wertheim, mort en 1720, on signale dans sa résidence habituelle à Guebwiller des chaises percées, garnies d'une serge blanche, bordée d'un ruban bleu ou de Bergame, dans les chambres à coucher du prince-abbé, de sa sœur et de sa nièce, et des « pots de chambre de France » dans les chambres des officiers et des serviteurs (*Revue nouvelle d'Alsace-Lorraine*, Colmar, septembre 1886, 132).

L'EX-CAR.

—

**Les ex-libris de bibliophiles** (XVIII, 455, 538, 562, 590, 625, 652, 747; XIX, 136, 202, 234, 308, 746; XX, 108, 137, 169, 206). — Voici la liste des *ex-libris* dont nous disposons actuellement pour échanges : MM. Ashbee, Benoit, Bouland, Bourcard, comte de Boury, Charreyre, Favre, Mantin, Martin, Nassé, Oberkampf, Pochet, Sagnier et Schück.

—

**Paul Bert et la loi scolaire** (XIX, 709; XX, 45, 209). — Pardon, cher le Roseau, mais je crois plutôt que *la mosca vi sali al naro*, parce que j'ai rapporté les interprétations données à votre question par les journaux catholiques. Renfermons-nous donc dans le fait lui-même, puisque vous le désirez, tout en ajoutant qu'une coïncidence fortuite ne prouverait rien.

La loi sur l'organisation de l'enseignement primaire est du 30 octobre 1886 et a été promulguée le lendemain au *Journal officiel*, et Paul Bert est mort à Hanoï le 11 novembre suivant, mais j'ignore quel jour il est tombé malade. A. D.

—

**Antoine Benoist, peintre et sculpteur de Louis XIV** (XX, 14, 111). — Les *Comptes des bâtiments du Roi*, de 1664 à 1680, publiés par J. Guiffrey, établissent que Benoist a reçu : en 1666, un solde de 400 livres pour une figure de pierre faite pour le dôme des Tuileries; en 1648, un acompte de 1,500 livres avec Le Gros, pour les ornements de l'arc de triomphe du parc de Versailles; en 1679, une

somme de 4,200 livres avec Le Gros et Masson, pour les ornements de marbre et de métal de la fontaine de l'arc de triomphe. GERS.

—

**Les enfants ours** (XX, 36, 140). — Au XIXe chant de l'*Enfer*, Dante trouve parmi les simoniaques Nicolas III, pape, à qui il fait dire :

E veramenti fui figliuol dell' orsa.

Nicolas III appartenait à la famille Orsini (plus tard *des Ursins*, en France). C'est pourquoi il se dit fils de l'ourse.

Une des dernières nouvelles de P. Mérimée, intitulée *Lokis*, a pour héros un comte lithuanien, dont la mère a été enlevée par un ours le jour — ou le lendemain — de son mariage. Elle est devenue folle, et le fils a des instincts étranges et sanguinaires. Sujet scabreux, traité de main de maître.

(Rome.) EDMOND MAYOR.

—

**De l'abjuration pour cause d'avancement militaire en France au XVIIIe siècle** (XX, 65, 123, 140). — Duquesne avait été fait lieutenant général des armées navales au moment d'aller combattre Ruyter ; sa religion l'empêcha de porter le titre d'amiral, le seul qui lui restât à obtenir. Il a été remarqué que seul il fut exempté par le roi d'éprouver les effets de l'édit de 1685, d'après un article du *Magasin pittoresque* de 1837 (*Duquêne*, p. 193 *sub fine*), où on trouvera de plus amples détails. NOVUS.

—

**Noms peu connus des habitants de certaines localités françaises** (XX, 68, 125, 142, 173). — Les habitants de Villedieu (Normandie) sont vulgairement appelés *Sourdins* (*Revue des traditions populaires*, 25 mars 1887).

EDME DE LAURME.

—

**Le bataillon des Marseillais de 1792** (XX, 68, 144, 173, 213). — Nous sommes convaincu que notre collaborateur L. se serait épargné son long réquisitoire contre la mémoire du trop modeste abbé Pessonneaux, s'il avait pu s'enquérir, comme nous, des documents sur lesquels reposait son évidente paternité du couplet des *Enfants* dans la *Marseillaise*. C'est pourquoi nous nous empressons de répondre à sa légitime curiosité en l'invitant à consulter d'abord l'ouvrage de Joseph Pollio et Ad. Marcel (*le Bataillon du 10 août*, in-18, Charpentier, 1881), et ensuite le *Figaro* (supplément du 7 juillet 1878) et le *Figaro* (2 novembre de la même année) ; le *Peuple* (de Marseille) du 20 novembre 1878, et enfin le *Petit Journal* (de Paris) du 27 juillet 1882, dans lequel M. Raoul Bonnery donne des détails que nous avons analysés dans notre précédente communication, sans parler de l'arrêté, suprême et concluant, pris par la municipalité de Vienne, et que notre confrère A. Vingt est venu mêler fort à propos dans le débat. Que peut prouver, après tout, la prétention émise par Dubois à l'égard du septième couplet, sinon qu'il avait eu autant d'aplomb qu'en avait témoigné avant lui le violoniste Alex. Boucher, qui osa se faire passer publiquement pour l'auteur musical de la *Marseillaise?* Castil-Blaze et Fétis l'y avaient déjà passablement encouragé, et ce n'est guère la faute de M. Arth. Loth (de l'*Univers*) si la brillante auréole qui surmonte le front de Rouget de Lisle ne s'est pas changée pour lui en couronne d'épines au profit de Grizons et consorts. EGO E.-G.

—

**Brochures péridioques** (XX, 73, 149). — Aux brochures suscitées par la publication de la *Lanterne*, et déjà citées par M. Tourneux, j'ajouterai les suivantes, publiées pour la plupart en juillet et août 1868 :

*Henri Rochefort et la liberté de la presse*, par Auguste Lepage, in-16, typ. Walder. Paris, chez tous les libraires.

Les *Trois Lanternes :* La Reynie, Diogène, Rochefort, dialogue des morts, suivi de la *Lanterne aux enfers*, par Lucien de Samosate; in-32, 59 pages. Couverture multicolore. Impr. Vallée. Vente chez Plataut et Roy.

*La Mouchette*, par un Moucheur, à l'usage des gens morveux. Numéro spécimen, 3 juillet 1868, in-16. Impr. Towne; vente chez Plateau et Roy. Titre illustré. Abonnements : 6 francs par an pour les gens morveux, 60 francs pour ceux qui ne le sont pas.

*Communiqué aux lecteurs des dix premiers numéros de la Lanterne,* dialogue entre un fou qui peut être sage et un sage qui peut être fou, par H. Marchand. Paris, août 1868. In-16, 31 p. Impr. Paul Dupont.

*La Lanterne décrochée*, par Henri R...

In-16, 30 p. Imp. Seringe frères. Vente chez Madre.

*Rochefort député.* Proclamation aux électeurs (par Julien Lemer). In-12, 24 p. Imp. Dufour et Ce. Librairie centrale.

Les *Procès du comte Henri de Rochefort*, ou les Egoutiers du journalisme (signé Léon Fabert), 15 pages et couverture bleue. Imp. Turfin et Juvet. Vente chez Armand Léon et Ce.

*A bas la Lanterne*, par A. Hardi. In-32, 16. p. (second titre à l'intérieur : *le Haricot rouge*, n° 1, 30 août 1868). Imp. A.-E. Rochette. Vente chez Madre.

*Rochefort et la Lanterne devant les tribunaux*, in-8, 95 pages. Imp. Poupart-Davyl. Librairie centrale. Bureau de vente : Calvet.

A la même période appartient une brochure in-8, provenant de Rochette, et sur laquelle je ne mets pas la main dans une bibliothèque éprouvée par un déménagement récent. On lit sur la couverture : *Au prix où est le beurre!* Mais ce n'est pas tout le titre.

De la *Petite Lanterne*, par Secondigné, j'ai sous les yeux un numéro 10, du 5 septembre 1868.

On peut joindre encore la *Lanterne du quartier latin*. In-16, 32 pages. Imp. Voitelain. Vente chez Plateau, Roy et Ce. Brumaire an LXXVI. G. I.

—

**Entre la poire et le fromage** (XX, 98, 153, 179). — J'ajouterai à ce qu'ont dit d'autres Intermédiairistes que j'ai vu des gens manger le *fromage* avec la *poire*.

Etrange association, dira-t-on. Guère plus étrange, cependant, que celle des figues fraîches avec le saucisson cru, — qui est très fréquente en Italie et dont certains gourmets se pourlèchent, — paraît-il. E. D. P.

—

**Cheval** (XX, 103 et notamment 179). — Qu'une erreur accréditée est difficile à détruire! L'*Intermédiaire*, malgré sa spécialité, n'y réussit pas. En effet, voici le collaborateur Truth qui persiste à attribuer à Boufflers le conte de la *Fille et le Cheval*, alors que je crois avoir prouvé, XIV, 57, qu'il est de J.-T. Massinot.

A. D.

—

**Pseudonymes à révéler** (XX, 107, 182). — France n'est pas un pseudonyme sous lequel un écrivain « se cache »; l'expression est tout à fait impropre. C'est un de ces surnoms, devenus traditionnels dans une famille, attachés à la personne comme à l'écrivain et qui, dans la pratique, se sont complètement substitués au nom patronymique. C'est le cas des Suisse, dits Simon, des Simon, dits Lockroy, et de bien d'autres. Un décret récent a conféré la Légion d'honneur à « M. Anatole Thibaut, dit France ». G. I.

—

**Le Petit Chaperon rouge au théâtre** (XX, 134, 220). — L'opéra-féerie (pr. et ar., 3 actes) de Théaulon, musique de Boïeldieu, représenté à Feydeau le 30 juin 1818, fut repris à l'Opéra-Comique en 1860.

Le mélodrame, 3 actes de Brazier en collaboration avec Frédéric (Du Petit Méré, dit), avec musique de Schaffner, fut représenté à la Porte Saint-Martin, le 28 février 1818.

La pièce-féerie (4 actes et 16 tableaux, et non vaudeville en 3 actes) de Simonnin, fut donnée au Théâtre Comte (quand? je l'ignore), mais imprimée chez Bréauté, 1841, in-18.

Le vaudeville, 1 acte, de Blanchard, imprimerie Fages, 1800, fut repris je ne sais où.

Celui (en 1 acte) de Labénardière (en collaboration avec Ménissier) fut repris aux Délassements-Comiques (quand?).

Enfin, Dumersan fit représenter aux Variétés, le 6 mars 1811, une comédie-vaudeville en 1 acte.

Je serais heureux de voir compléter ces renseignements. UN BOULONNAIS.

—

**Portrait de la comtesse de Parabère** (XX, 135). — Ténèbre pourra consulter sur ce portrait, peint par Rigaud, gravé par Vallée, *Edmond de Goncourt : la Maison d'un artiste, tome II, page* 151.

A. Y.

—

**Jean Dolent** (XX, 135). — L'écrivain qui a signé de ce pseudonyme s'appelait exactement *Charles Fournier*.

Je ne m'explique pas pourquoi Georges d'Heylli (*Dictionnaire des pseudonymes*, 2e éd., 1869), Charles Joliet (*les Pseudonymes du jour*, 1867 et 1884) et même Quérard (*Supercheries littéraires*, éd. de 1869) disent : *Antoine Fournier*.

Mon exemplaire du livre le plus curieux de Jean Dolent : *Une volée de*

*merles* (Paris, Dentu, 1862, in-12), porte un envoi d'auteur que je transcris exactement :

*A Monsieur P. B. Fournier,*
*Offert par l'auteur*
CH. FOURNIER (*J. D.*).

C'est donc bien Charles et non Antoine qu'il faut dire. TRILBY.

---

**Sur les lettres de Ganganelli** (XX, 136). — On est généralement d'accord, dans le monde littéraire, pour attribuer à Caraccioli les prétendues lettres du pape Ganganelli, malgré l'opinion de Voltaire et de celle de la *Correspondance secrète, politiq. et litt.*, qui n'exprimaient là-dessus qu'un doute prudent. S'il est vrai, cependant, que l'abbé Galiani eût conçu, de son côté, la pensée de créer la correspondance de ce pape avec son ami Carlino Bertinazzi, ne pourrait-on pas l'accuser d'avoir trempé dans les lettres apocryphes attribuées au pseudo-marquis Caraccioli ? Nous savons que celles-là ont été l'œuvre, plus tard, de Chabaud de la Touche, qui en avait conçu le plan de concert avec Jal (l'auteur du Dict. critique), ainsi que celui-ci nous le révèle à propos de son ami, mais qui fut seul à le réaliser ; Jal qualifie cette correspondance de « roman très joli, mais gâté par les derniers chapitres », et nous ne discuterons pas son opinion. Quant aux sources biographiques de Caraccioli, Mercier de Saint-Léger n'est pas le seul à désigner le Mans comme le lieu de son berceau, car la *France littéraire* (de l'abbé Delaporte), pour l'année 1757, lui attribue la même origine, en citant son Dialogue contre le siècle de Louis XIV et celui de Louis XV (1751, in-12) ; nous ferons remarquer, cependant, qu'il s'est glissé une équivoque dans le libellé de la question, puisqu'à propos de Mercier de Saint-Léger, on nous l'indique d'abord comme parlant du Mans et plus loin comme si c'était à Sens, et non au Mans, qu'il fait naître Caraccioli ; cette confusion pourrait bien en produire une nouvelle, si par Sens ou le Mans on a voulu tout simplement désigner la résidence de l'auteur des Lettres intéressantes du pape Clément XIV, sans porter la moindre atteinte à l'opinion qui l'a fait naître à Paris ; c'est ce qu'il s'agirait de vérifier.

EGO E.-G.

---

**Typographie lyonnaise** (XX, 137). — Les recherches de M. Baudrier, ancien président à la cour de Lyon, sur l'imprimerie et les imprimeurs lyonnais ne seront point perdues. M. J. Baudrier travaille en ce moment à rassembler et à mettre en ordre les nombreuses et volumineuses notes laissées par son père et pense pouvoir en commencer bientôt la publication. AL.

— Je connais une planche de cuivre gravée portant quatre sujets Watteau, signée *A Lyon, chez Daudet*, hauteur 25 centimètres, largeur 27 centimètres. N° 131, F. Aussi une gravure sur cuivre, fort ancienne, IGNIS LION CHEZ II TOURNEYFER, hauteur 40 centimètres, largeur 45 centimètres. BRICHAUT.

---

**Alpargate, montera** (XX, 161). — Alpargata, montera, mots espagnols ; montera, bonnet de drap ou de velours ; alpargata, sandale, chaussure grossière. Ce dernier mot se trouve dans Larousse, avec plusieurs exemples tirés de Théop. Gautier.

Si l'*Intermédiaire* avait existé en 1636, quelque collaborateur de l'époque aurait demandé ce que voulait dire Alfange, dans le *Cid*, acte IV, scène III (récit de Rodrigue). GUST. ZÉRO.

— L'alpargate, appelée aussi espadrille, est la chaussure ordinaire de la Navarre, du pays basque, de la Biscaye et d'une partie de l'Espagne ; c'est une sandale formée d'une semelle en cordes de jute ou phormium tenax tressées, et d'une empeigne en toile écrue ou de couleur et parfois soutachée ou brodée. Les Basques ont importé cette chaussure à la Plata.

La montera est le bonnet de coton du même pays, mais non la coiffure habituelle, qui est le béret. La montera est surtout en usage chez les habitants de la montagne ; elle est d'une couleur foncée et généralement indécise surtout... parce qu'elle est fort sale. De longues années de séjour dans ces contrée ne m'ont jamais permis de voir une montera propre ; au surplus, ce n'eût plus été une vraie montera.

Ajoutons, pour l'édification des collaborateurs, que ces peuples vont et viennent à leurs affaires ou à leurs plaisirs toujours armés du *makila*, solide canne en poirier ou néflier, terminée par un

fort bout de cuivre ouvré ; le manche du makila, invariablement en cuir tressé, se dévisse et laisse paraître une pointe d'acier très aiguë. Entre les mains des Basques, c'est une arme formidable, soit comme bâton ferré, soit comme épée.

GÉDÉON.

— Victor Hugo a fait un non-sens en coiffant de *monteras* des individus chaussés d'*alpargatas* (et non *alpargates*). La *montera* est la coiffure des *toreros* et leur est exclusive. Encore, ne la portent-ils que durant les quelques heures de courses. Les *alpargatas* sont des souliers de toile à semelles de corde. L'armée, en été, et le peuple, surtout les hommes de peine en usent.

(Madrid.) PÉRÉGRINE.

—

**Girel** (XX, 161). — *Giret* dans Godefroy ; ce n'est pas autre chose que le *girel* de Victor Hugo ; *girel* est là simplement pour la rime, ce mot désignant une pièce de l'armure de l'homme et du cheval.

« La noblesse française... s'est accom-
« modée de la cuirassine, sallade, bras-
« sals et *girets*. »

(Vigener, Comm. de César, annot., page 98, ann. 1576.) « Le giret et poitrail du cheval. » (Exemple cité par Godefroy.)

En somme, *giret* a la signification de barde, et si Victor Hugo lui a donné un sens que lui-même peut-être eût été embarrassé de déterminer, il ne faut pas lui en vouloir ; les poètes ont toujours eu le droit de tout oser. JULES OCH.

— On peut trouver girel enregistré dans le *Dictionnaire national de la langue française*, par M. Bescherelle aîné, 10e édition, Paris, Garnier frères, 1862. « *Girel*, s. m., anc. art. milit. Partie antérieure de l'armure d'un cheval. Le *girel* couvrait les épaules et le poitrail. »

UN SICILIEN.

— Le *girel* était cette vaste cuirasse qui, au moyen âge, défendait le poitrail du cheval de guerre et même ses flancs.

E. T.

— Par extension, dans le midi de la France, à Nimes, on emploie le mot *girel* comme synonyme de niais, de jocrisse qui fait tout de travers ; de l'espagnol *girar*, tourner.

Il y a quelque cinquante ans, les frères *Girel* qui, avec *Auriol*, partageaient les palmes de la gymnastique universelle, s'étaient acquis, à juste titre, une réputation d'adresse infinie, et, par antithèse, on appelait « Girel » un maladroit. Mais cette dernière acception est purement locale.

(Yonkers.) A. MARTIN.

—

**Gamin** (XX, 162). — On a souvent disserté sur les origines de ce mot, et les lexicographes eux-mêmes ont hésité jusqu'ici à nous en donner la solution ; cependant la locution n'est pas nouvelle, puisqu'on l'employait au moyen âge, comme son synonyme *galopin*, pour désigner un garçon de cabaret. Du tavernier, comme le dit Ed. Fournier (*Enigmes des rues de Paris*), le nom est passé à sa pratique, et cette définition dure encore de nos jours. On peut, enfin, consulter là-dessus : *Edel. du Méril*, Mélang. archéolog., 1850, p. 286, et *Paulmy*, Mélang. d'une grande biblioth., t. VII, p. 217. EGO E.-G.

— Littré, dans son Supplément, indique, d'après M. Schmidt-Gæbel, une étymologie allemande, *gemeiner*, simple soldat, de l'adjectif *gemein*, commun.

Ce mot aurait fait son apparition au milieu du XVIIIe siècle, pendant les guerres contre l'Autriche ou contre la Prusse, et il aurait servi d'abord à désigner un soldat non gradé : « un caporal et quatre *gamins* ». Puis on l'aurait appliqué à ceux qui servent les ouvriers, et enfin aux enfants, toujours avec une idée d'infériorité. Cette origine est jusqu'à présent la plus probable.

DICASTÈS.

— Un Parisien octogénaire, interrogé par moi, il y a trente ans, sur l'origine du mot *gamin*, me répondit sans hésiter : — « Gamin était le nom personnel d'un serrurier de Versailles qui enseigna son art au roi Louis XVI, construisit une armoire de fer pour ce malheureux prince et, plus tard, l'accusa de l'avoir empoisonné, en récompense de quoi la Convention lui décerna, en 1794, une pension de 1,200 livres. Gamin étant devenu, pour cette quadruple cause, un citoyen célèbre et important, le vulgaire eut bientôt coutume d'appeler, ironiquement, *futur Gamin*, *Gamin en herbe*, puis simplement *gamin*, tout jeune apprenti serrurier, — et dès lors on comprend que le sobriquet de *gamin* ait fini par être appliqué

à tous les apprentis de métiers quelconques, ensuite à tous les écoliers, enfin à tous les jeunes garçons. »

Cette généalogie du mot *gamin*, aussi spécieuse que celle de maint autre vocable, révélerait en même temps l'époque de son introduction dans le langage populaire, — antérieure de quelques années, naturellement, à son admission dans celui des gens du monde et des lettrés. La troisième édition du *Dictionnaire* de Boiste, publiée en 1808, le donne bravement, et le définit ainsi : « Marmiton, apprenti, enfant. » Une écaillère traite de gamin un jeune commissionnaire dans le *Rempailleur de chaises*, vaudeville de Brazier et Dumersan, représenté le 24 janvier 1820, — ce qui, soit dit incidemment, porte à penser que Victor Hugo s'est peut-être illusionné en se regardant comme le premier introducteur de ce mot dans la littérature française. — On doit aussi trouver des renseignements dans un glossaire intitulé : « Dictionnaire du bas langage ou des manières de parler usitées parmi le peuple ; ouvrage dans lequel on a réuni les expressions proverbiales, figurées et triviales, les sobriquets, termes ironiques et facétieux, les barbarismes, solécismes, et généralement les locutions basses et vicieuses que l'on doit rejeter de la bonne conversation. » (Par d'Hautel.) Paris, 1808.

*Nota.* — Gamin, comme nom propre, me semble une corruption de Gaumin, abréviation ou crase de Guillaumin.

G. T. O'Mill.

—

**Sur un mot de M. Egger** (XX, 162). — L'anecdote est connue, mais je ne l'ai jamais entendu attribuer à M. Egger, auquel elle ne saurait s'appliquer, M. Egger ayant vu, pendant les quarante-quatre années de son enseignement, son cours de littérature grecque très régulièrement suivi par de nombreux auditeurs.

J'ai entendu autrefois attribuer ce mot (qui me paraît fait à plaisir, ainsi que l'anecdote du cocher de fiacre, seul auditeur du professeur qu'il avait amené au Collège de France) à M. Stanislas Julien, ancien professeur de langue chinoise au Collège de France. — Je ne sais s'il est plus authentique dans sa bouche, en tous cas, il est plus vraisemblable.

Q. S. H.

—

**La cavalerie à Montereau** (XX, 163). — D'après le *Dictionnaire historique des batailles* et les *Galeries historiques du palais de Versailles*, le gain de la bataille, livrée à Montereau le 18 février 1814, fut dû en grande partie à la valeur du 7e régiment de chasseurs à cheval.

Gustave Picard.

—

**Fer** (XX, 163). — D'après la *Genèse* (chap. IV, verset 22), c'est Tubal-Caïn qui fut le grand forgeur des instruments d'airain et de fer ; d'après les Grecs, ce fut Vulcain, fils de Jupiter, qui aurait, de son côté, pratiqué cet art avant le déluge de Deucalion. Les Chinois en connaissaient, dit-on, l'usage plus de deux mille ans avant notre ère. Dans ces conditions, ne faut-il pas se ranger à l'avis de M. Fournet ? c'est que l'inventeur du fer est encore à connaître et que les Dactyles n'en furent que les importateurs. (Voir Fournet, p. 317, influence de l'art du mineur sur la civilisation.) Ln. G.

—

**Charles-Emmanuel de Savoie-Carignan** (XX, 164). — Mais ce descendant de la comtesse de Verrue a laissé un fils, le roi de Sardaigne, Charles-Albert.

Charles-Emmanuel mourut le 16 août 1800, marié le , à Marie-*Christine*, fille de Charles, duc de Saxe et de Courlande, née le 9 décembre 1779, dont :

1° *Charles*-Emmanuel (Amédée) *Albert*, né le 2 octobre 1798, marié le 30 septembre 1817 à Marie-*Thérèse*, fille de Ferdinand, grand-duc de Toscane, née le 21 mars 1801, succède au roi de Sardaigne, Charles-Félix-Joseph, 27 avril 1830.

2° N., née en 1799.

3° Marie-*Elisabeth*-Françoise, née le 13 avril 1800, mariée à l'archiduc Renier d'Autriche.

Charles-Albert fut colonel des hussards de la Meurthe sous la Restauration et volontaire en 1830 à l'armée d'Afrique. C'était le *prince de Carignan*. L'*Almanach de Gotha*, 1812 (Napoléon occupe la première page) met les Savoie-Carignan en *France* (p. 91) et les classe dans les familles *illustres*, tandis qu'ils devaient être dans les familles *souveraines*. (*Alm.* 1820.) L'ex-Car. a pied.

— Je possède l'*Histoire de la maison de Savoie* (Frézet, Turin, 1827), où l'on peut lire, tome III, pages 649 et suivantes :

Charles-Emmanuel de Savoie-Carignan, sixième prince de Carignan, né le 24 octobre 1770, mort le 16 août 1800 à Chaillot, près Paris.

Il épousa la princesse Marie-Christine-Albertine de Saxe-Courlande, fille de Charles, prince de Courlande, née le 7 décembre 1779, petite-fille d'Auguste III, électeur de Saxe, roi de Pologne. Ce fut le père de Charles-Albert, né le 2 octobre 1798. CUJUSDEM.

—

**Sor Maria d'Agrela** (XX, 164). — M. Francisco Silvela, frère de don Manuel Silvela, qui fut ambassadeur d'Espagne à Paris, vient de faire paraître un livre très remarquable sur la célèbre cordelière et Felipe IV. Si le correspondant R. le désire, je pourrai lui envoyer la revue bibliographique de cet ouvrage, contenant probablement les renseignements demandés.

(Madrid.) PÉRÉGRINE.

— Le collaborateur R. peut voir le numéro du 10 février 1887 du *Correspondant*. EDME DE LAURME.

—

**Sur les Mémoires inédits de M. X...** (XX, 164). — Cet auteur, « jeune magistrat sous Louis XVI, haut fonctionnaire sous l'Empire, grand personnage sous la Restauration et sous la Monarchie de juillet », ressemble terriblement au chancelier Pasquier. On sait, d'ailleurs, que le chancelier a laissé 14 volumes de Mémoires inédits que son neveu, le duc d'Audiffret-Pasquier, ancien président du Sénat et membre de l'Académie, se décidera sans doute à publier quelque jour. L.

—

**Napoléon Ier et Volney** (XX, 164). — M. Taine a pris le récit du coup de pied appliqué par Napoléon Ier au ventre de Volney dans les *Souvenirs d'un nonagénaire. Mémoires de François-Yves Besnard, publiés sur le manuscrit autographe, par* CÉLESTIN PORT, correspondant de l'Institut, tome II, 1880, p. 198. M. G. R. demande que l'on cite des *sources sérieuses*. Nulle source n'est plus sérieuse que celle-là. On peut voir, au bas de la page 198, une note du savant éditeur sur d'autres brutalités de Napoléon. M. Port rappelle dans cette même note que le terrible coup de pied avait été déjà mentionné par Bodin (*Recherches sur Angers*) et, d'après Bodin, par Sainte-Beuve (*Causeries du lundi*, VII, 341). Du reste, ne plaignons pas trop Volney, car lui-même s'était montré bien violent et bien brutal à l'égard de Besnard, comme ce dernier le raconte (t. I, p. 337). C'est le cas de dire avec le fabuliste : *par pari refertur*. UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Qu'est devenu le tombeau de Guy de la Brosse au Jardin des plantes ?** (XX, 164.) — Guy de la Brosse, qui a été non seulement le premier intendant, mais encore le fondateur du Jardin des plantes, avait été enterré dans un caveau de la chapelle construite à la suite des galeries de la rue Geoffroy Saint-Hilaire, en allant vers le labyrinthe. C'est en faisant des fouilles sur l'emplacement de cette chapelle qu'on a retrouvé le tombeau.

Le cercueil a été déposé provisoirement dans une salle basse des galeries actuelles de la rue Geoffroy St-Hilaire, en attendant qu'on puisse construire un monument digne de Guy de la Brosse. Ce provisoire dure encore, depuis cent ans. L'espace manquant au Muséum, la salle du cercueil a été envahie par un tas de vieilleries et de détritus.

J'ajouterai que les professeurs sont navrés de cet état d'abandon du fondateur de l'établissement, mais il faudrait des fonds, et ils n'en ont pas. Peut-être l'abandonné trouvera-t-il une place plus convenable dans les nouveaux bâtiments.

Quant à Jacquemont, son cercueil a été déposé dans une salle du laboratoire d'anthropologie où l'on râcle les squelettes. Il attend aussi un monument qu'il faudrait également faire voter par la Chambre. L'aura-t-il jamais ?

J. VALLOT.

—

**Les souverains littérateurs** (XX, 165). — Afin d'éviter des redites inutiles, il sera bon de se reporter à III, 105, 188, 245, 298, 426, 560, 633, où la question est longuement traitée sous ce titre : *Œuvres scientifiques et littéraires des rois.*

A. D.

— L'idée de C. G. est bonne : il serait vraiment curieux de dresser la liste des souverains littérateurs.

Commençons donc sans autre préambule.

Charles Ier, roi d'Angleterre, qui fut peintre et auteur. Alors qu'il était pri-

sonnier au château de Carisbrook, ce monarque infortuné composait son « Eikon Basiliké », travail poétique presque inconnu aujourd'hui.

Jacques Ier (VIe d'Ecosse), roi d'Angleterre, savait manier sa plume mieux que son sceptre. Les Anglais l'appellent le *Pédant* à cause de ses compositions (en prose et en vers) pédantesques.

Alfred le Grand traduisait en saxon les Consolations philosophiques de Boèce et d'autres ouvrages.

Parmi les auteurs vivants, les reines d'Angleterre et de Roumanie ( « Carmen Sylva »), l'empereur du Brésil, le roi de Suède et Léon XIII se sont distingués par leurs écrits.

(Manchester.) J. B. S.

— Le roi dom Luiz Ier de Portugal peut prendre place parmi les souverains les plus lettrés. Il est l'auteur d'excellentes traductions de Shakespeare et s'intéresse vivement à toutes les questions d'art et de littérature, tenant en cela de son père le roi dom Fernando, surnommé le roi-artiste.

(Madrid.) PÉRÉGRINE.

— La reine de Roumanie écrit sous le pseudonyme de Carmen Sylva.

Le roi Charles-Albert, grand-père de S. M. le roi Humbert Ier, a écrit en collaboration avec la reine Marie-Thérèse, lorsqu'ils n'étaient encore que prince et princesse de Savoie-Carignan, des *Contes moraux pour l'instruction de ses enfants*. Je ne sache pas que ces contes aient été publiés dans la langue dans laquelle ils étaient écrits, c'est-à-dire en français. J'en connais une traduction italienne par le comm. P. B. Silorata.

(Rome.) E. D. P.

—

**Le Ronsard de V. Hugo** (XX, 165). — Voici un renseignement que je trouve dans le *Siècle* du 22 avril 1855 : « La vente de livres rares de M. Ch. G. a eu lieu en avril ; le fameux Ronsard, in-folio de 1609, qui a appartenu à Victor Hugo, a été disputé par tout le bataillon des bibliophiles. Le droit souverain de la dernière enchère l'ayant fait tomber en des mains amies, j'ai pu contempler à loisir cette merveille typographique. Il est relié en vélin, et porte les armes de Habert de Montmaur, un des quarante académiciens de la fondation. Les marges sont illustrées de vers de Victor Hugo, Louis Boulanger, Alfred de Vigny, Alexandre Dumas, Sainte-Beuve..... » Bx.

—

**Le journal de B. Constant** (XX, 166). — On trouvera l'histoire de ce journal dans la livraison du 10 janvier de la *Revue internationale* de Rome. La direction de la revue a déclaré devoir « ces papiers de famille » à l'obligeance de la comtesse de Pückler Branitz, fille de M. Adrien Constant de Rébecque.

Serait-il indiscret de demander par la même occasion si l'excellent peintre qui signe ses tableaux du nom de Benjamin Constant appartient à la famille Constant de Rébecque? E. MYR.

—

**Frillié (Félix)** (XX, 166). — M. Lauwick, peintre de talent, originaire de Lille, est décédé en 1885 ; sa veuve habite Paris, avenue de l'Alma, 21. M.

—

**Les frères Dagoty, céramistes** (XX, 167). — Les trois frères Gautier Dagoty (fils de Jacques) n'ont-ils pas exploité, si je ne me trompe, une fabrique de porcelaine, à Paris, sous Louis XVI?

BEATUS.

—

**Le Dandysme de Barbey d'Aurevilly** (XX, 167). — G. S. Trébutien, l'éditeur du *Dandysme* et, avant le *Dandysme*, de la *Bague d'Annibal*, du même Barbey d'Aurevilly (Paris, Duprey, 1843), avait fait de ces deux publications, tirées à très petit nombre, de véritables bijoux typographiques. Quelques exemplaires sur papier de couleur, d'autres avec des titres imprimés en lettres dorées, avaient été réservés à ses amis. J'étais de ceux-là. Mon exemplaire du *Dandysme* est sur papier rose ; le titre est en noir ; mais le titre imprimé sur la couverture qui est bleue, l'est en lettres dorées. Dans la réimpression du *Dandysme* donnée par Poulet-Malassis et trop souvent annoncée comme originale, manque une note d'honneur et de gratitude que l'auteur avait consacrée à Trébutien dans l'édition de 1845, p. 167. Il y eut encore d'autres opuscules de Barbey d'Aurevilly édités par Trébutien. Nous en donnerons quelque jour la curieuse bibliographie.

L.

—

**Mémoires d'un honnête homme** (XX, 168). — Cet ouvrage a été d'abord publié à Amsterdam (Paris), en 1745; il a été écrit par l'abbé Prévost, l'auteur de *Manon Lescaut*. MALABAR.

— Une nouvelle édition, augmentée d'un second volume, fut l'œuvre de M. de Mauvillon (M. de M...) (Dresde, 1753). EGO E.-G.

—

**Un humoriste américain** (XX, 168). — Olivier Wendell Holmes vit encore, presque octogénaire, en Amérique. Il a passé quelques semaines l'année dernière en Angleterre. Grand poète, bon *essayist*, il n'est qu'un médiocre romancier; aussi a-t-il cessé depuis longtemps de publier des romans. En 1857 (ætatis suæ 48) l'*Atlantic Monthly Magazine* fut commencé; James Russel Lowell en fut l'éditeur et Holmes correspondant principal. C'est dans ce journal qu'apparaissaient les fameux Essais qui avaient pour titre : « Autocrat of the breakfast table. »

(Manchester.) J. B. S.

— M. O. de G. trouvera certainement les indications bio-bibliographiques dans *Poole's Index to Periodical Literature*, qui se trouve à la disposition du public dans la salle de travail de la Bibliothèque nationale. MALABAR.

— Dr Oliver Wendell Holmes vit encore. On trouve des notices sur lui dans: *Dict. of American Biography*, *Francis S. Drake, Boston*, *Osgood et Co.*, 1876; *Men of the Time, London*, *Routlege and sons*, 1887; *Treasury of Modern Biography*, *Robert Cochrane*, *London*, *W. P. Nimmo*, 1878, etc. Si M. Olivier de Gourcuff peut attendre quelques mois, il trouvera probablement une notice plus complète dans *Appleton's Cyclopædia of American Biography*, *New-York*, dont le premier volume, A à B, vient d'être publié, 1887. (On promet un volume tous les quatre mois.) H. S. A.

— Le Dr Oliver Wendell Holmes est encore vivant, et très vivant. En juin et en juillet 1886, il était à Cambridge et à Edimbourg, dont les Universités lui conféraient en grande cérémonie des grades honoraires. Il publiait dans *the Atlantic Monthly* de juillet 1886, sous le titre : *A Prospective visit*, des souvenirs de jeunesse sur sa première visite au vieux monde. M. de Gourcuff trouvera dans cet article des renseignements biographiques intéressants. Il en trouvera aussi dans l'ouvrage suivant : *Dr Oliver Wendell Holmes and his works*, *being a Brief Biography and Critical Review*, *by James Ball*, *London*, *Elliot Stock*, 1878.

Notre correspondant pourra aussi consulter *Chamber's Encyclopædia of general Knowledge*, *Chamber's Cyclopædia of English literature*, *a Primer of american literature, by Charles F. Richardson*, *Boston*, 1881, *et Allibone*, *Critical Dictionary of English literature*.

Le catalogue de la librairie *Houghton, Mifflin and C°*, de Boston, contient un joli portrait du Dr Holmes et un fac-similé de sa signature. A. BELJAME.

—

**Voltaire parmi les ombres** (XX, 168). — Cette brochure satirique, qui la même année a été suivie d'une autre intitulée : *Voltaire de retour des ombres et sur le point d'y retourner pour n'en plus revenir*, a pour auteur Charles-Louis Richard, dominicain français, fusillé à Mons le 16 août 1794. Lors de la seconde invasion des Français en Belgique, il fut arrêté à Mons et condamné le 15 août 1794 pour avoir publié dans la même année un opuscule intitulé : *Parallèle des Juifs qui ont crucifié Jésus-Christ avec les Français qui ont exécuté leur roi.* A. D.

—

**Reliure** (XX, 168). — La couleur des reliures n'a à proprement parler pas de signification. Les livres de science sont généralement reliés en maroquin rouge, à moins qu'on ne les fasse relier en veau, et alors ces livres sont destinés à un usage constant et journalier.

Maintenant, pour la reliure des romans, des livres de poésie, le goût du bibliophile seul prédomine.

Certaines personnes ont une seule couleur pour tous leurs volumes, d'autres, et c'est le plus grand nombre, donnent une nuance spéciale de maroquin pour chaque auteur différent.

L'on peut encore harmoniser la reliure au sujet du livre.

Généralement, les manuscrits sont reliés en parchemin. Victor Hugo a fait relier tous ses manuscrits en parchemin, avec le titre en rouge sur le plat.

Les livres ayant trait aux questions théologiques sont reliés chez presque tous les protestants en chagrin noir.

Pour moi j'ai choisi, comme marche à suivre pour la reliure, de me conformer autant que possible au texte. Comme preuve, les *Névroses*, de Rollinat, en cuir de Russie; la *Décadence latine*, de J. Peladan, en maroquin gris avec garde de moire rouge, etc., etc.

Mais, encore une fois, le goût et les préférences de chaque amateur font force de loi.

Encore un exemple : Alexandre Dumas fils fait relier tous ses livres en maroquin bleu turquoise. THÉO.

—

**Badz co Badz** (XX, 169). — Ces trois mots sont polonais : *badz* (avec *a* nasal et *z* mouillé) est l'impératif du verbe *brjc*, être, et *co* est un pronom relatif neutre. La devise se traduit donc littéralement : *Esto quod esto.* Le sens n'est pas très clair : c'est probablement quelque chose comme : Sois ce que tu voudras, fais à ton bon plaisir; ou bien, reste ce que tu es. DICASTÈS.

— Ce qui doit s'écrire Badz' co badz' et se prononce à peu près *bondz* (le z mouillé) *tso bondz* et signifie *advienne qu'advienne*, autrement dit : « Fais ce que dois, advienne que pourra ». C'est la devise polonaise des princes Czartoryski, qui portent les armes de la Lithuanie avec variante, c'est-à-dire avec les tours, lesquelles (s'il n'y a pas quelque erreur de dessin dans l'origine) doivent représenter les armes primitives de ce pays.

Cte PRZEZDZIECKI.

—

**Crier comme un sourd** (XX, 193). — Sans préjuger la question posée, je demande si les sourds qui parlent à voix plutôt basse ne le font pas de crainte de parler trop fort? E. D. P.

—

**L'ambroisie** (XX, 193). — M. de Banville est justifié par cette citation tirée de l'article *Ambrosia* du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, publié chez Hachette par feu Daremberg et M. Edm. Saglio, le nouveau membre libre de l'Académie des inscriptions (fascicule II, 1875, p. 225) : « Doit-on s'étonner de plusieurs passages, où l'ambroisie paraît plutôt un breuvage qu'un aliment? » UN VIEUX CHERCHEUR.

— L'ambroisie était le mets des dieux; le nectar était leur breuvage. Or un mets ne se boit pas, mais se mange. C'est le nectar et non l'ambroisie qu'Hébé et plus tard Ganymède versaient dans les coupes des dieux. M. de Banville s'est donc servi d'un terme impropre.

Quant à savoir ce qu'était l'ambroisie, cela me paraît difficile, et M. E. de Jallemain pose là une question qui, par beaucoup de raisons, restera certainement insoluble. UN VIEIL AVOUÉ.

—

**Kikajou et Gajufre** (XX, 193). — Je ne connais pas le *kikajou;* mais, au lieu de *gajufre*, il faut lire *gajusre*. (Voir, sur la gageure de Courtomer et de Canizy, les *Aventures du baron de Fœneste*, liv. II, chap. 3 et une note de Le Duchat, à la suite du chap. IX, liv. Ier, de la *Confession de Sancy*.)

UN BIBLIOPHILE POITEVIN.

— Je puis au moins dire ce que signifie le premier de ces mots. C'est, d'après les premières versions protestantes françaises, jusque et y compris Ostervald, la traduction d'un mot hébreu (livre canonique de *Jonas*, IV, 4 et 10), que les Septante traduisent par le mot *citrouille*, et la Vulgate par le mot *lierre*. On sait aujourd'hui qu'il s'agit du *ricin* commun, dont on tire l'huile employée dans la pharmacie et dont la croissance est extraordinairement hâtive et puissante. Les Egyptiens l'appellent encore aujourd'hui *kiki*, comme les anciens Hébreux. Nos traductions françaises disent kikajo*n* et non kikajo*u*, et ce doit être l'orthographe adoptée par d'Aubigné dans le passage en question.

Ce kikajon, qui s'est développé en quelques instants, et à l'ombre duquel le prophète Jonas a pu se mettre à couvert des ardeurs du soleil, est aussi en quelques instants desséché, parce qu'un ver l'a piqué par ordre de l'Eternel.

C. D.

—

**Du lieu de naissance de Bossut** (XX, 194). — Les Français ne sont pas forts en géographie, on sait cela. Aussi les biographes, en lisant que Bichat est né à Thoirette et Bossut à Tartaras, après avoir réfléchi profondément, ont-ils déclaré qu'il y avait erreur; que Thoirette

et Tartaras ne devaient pas exister, et qu'il fallait dire : Thoissey, Tarare ou Tartas. Et cependant nous avons des Dictionnaires de géographie qui donnent même des *écarts* de dix habitants.

*Cuique suum*. L'abbé Bossut, membre de l'Institut, est parfaitement né à Tartaras, petit *village du Lyonnais*, canton de Rive-de-Gier (Loire).

Nous disons : *En Lyonnais*, pour montrer que Quérard ne s'est trompé que de peu en mettant ce village dans le Rhône. S'il n'y est pas, il devrait y être.

Tartaras est situé sur une langue de terre qui entre comme un coin dans le département du Rhône; il n'appartient point au Forez.

Deux maîtres en biographie, MM. Bréghot du Lut et Péricaut, font une autre erreur en disant que l'abbé Bossut est mort en 1815. C'est bien, très bien le 14 janvier 1814. Voyez s'il est facile de faire de l'histoire, même contemporaine?

A. VINGT.

## TROUVAILLES & CURIOSITÉS

**Un curieux projet de monument commémoratif en l'honneur de Louis XVI et de Marie-Antoinette, proposé pour la plaine Saint-Denis, par un garde du génie.** — La curieuse notice qui suit a été découverte par M. Rogeron, gardien-conservateur du musée de Provins, dans l'ancien fonds de l'imprimerie Lebeau. Nous connaissions les chronogrammes qui, dans une inscription, révèlent la date de l'événement par la mise en vedette de certaines lettres comptées comme chiffres romains; mais il était réservé au garde du génie (ou au génie du garde) Ant. Raynal de nous initier aux mystères de l'architecture mnémonique qui, par les dimensions en longueur, largeur et hauteur, — voire même en diagonale, — par le nombre des colonnes et leur élévation, rappelle l'âge, la mort et les dates mémorables de la vie du personnage auquel est consacré le monument. J. C.

PROJET D'UN MONUMENT A ÉLEVER AUX MANES DE LOUIS XVI, DANS LA PLAINE DE SAINT-DENIS, PRÈS PARIS. *Proposé par Antoine Raynal*, garde au corps royal du génie. (Provins. Lebeau, impr. de S. A. R. Monsieur. 1824.)

Ce monument présente à l'extérieur la grande pyramide d'Egypte; mais, à l'intérieur, il renferme, au lieu d'un caveau de très petite étendue, un temple circulaire, spacieux, d'une architecture colossale et sévère, dont les diverses dimensions sont en rapport avec les principales époques de la vie du monarque dont le monument doit éterniser le souvenir.

L'artiste, dans sa composition, s'est interdit toute espèce d'ornement, persuadé qu'une mâle simplicité était seule convenable à son sujet. Il a choisi, dans les temples de Pœstum, l'ordre extérieur de celui qui fut dédié à Neptune, jugé par divers architectes le plus *majestueux* et le plus *pur* dans ses détails.

La base ou stylobate de ce monument est un carré dont les côtés ont 89 mètres de longueur (1789, époque de révolution française).

La hauteur perpendiculaire de l'édifice est de 74 mètres (1774, année de l'avènement de Louis XVI au trône).

Les arêtes ont 93 mètres de long (1793, année de la mort du roi).

Le rayon intérieur du temple, au raz de terre, 21 mètres (21 janvier, jour du régicide et nombre des années de règne de Henri IV).

Hauteur et largeur du cube formant le cénotaphe placé au milieu du temple, 10 pieds (10 août 1792).

Sur les faces du cénotaphe, l'inscription en lettres de bronze:

1° Le testament de Louis XVI ; 2° celui de Marie-Antoinette, son auguste épouse; 3° notice sur les malheurs de Louis XVII; 4° notice sur Madame Elisabeth, sœur du roi.

Au-dessus du cénotaphe, un groupe en marbre blanc, représentant les derniers adieux du monarque à sa famille éplorée.

Seize colonnes (16e roi du même nom); hauteur des colonnes, 39 pieds 7 pouces (39 ans 7 mois, âge du roi à sa mort).

La coupole du temple est de pareille dimension que celle du Panthéon, à Rome: 133 pieds de diamètre.

Dans le pourtour du temple, et entre les colonnes, on a placé huit niches, dans lesquelles seront les figures allégoriques de la Foi, l'Espérance, la Charité, la Justice, la Clémence, la Prudence, la Religion et la Force.

Les angles du plan de l'édifice contiennent des salles funèbres au pourtour desquelles seront gravés, sur des tables d'airain, les noms des fidèles sujets morts victimes de leur dévouement à la cause sacrée de leur roi.

Le dessus de la coupole forme une pièce circulaire, éclairée par quatre croisées, et dans laquelle on arrive par deux grands escaliers tournants, en spirale.

La voûte de cette pièce sera peinte et représentera Louis XVI jouissant de la béatitude éternelle ; tableau analogue aux dernières paroles adressées au roi par le courageux ecclésiastique qui accompagna ce prince sur l'échafaud : *Fils de saint Louis, montez au ciel!*

Tel est le monument dont on propose le projet, et qui rappelle à la fois les plus grands souvenirs et les jours d'infortune où, après avoir renversé le trône et violé tous les droits, des hommes, ennemis du bonheur de la France, lui ravirent Louis XVI, son épouse, sa sœur, son fils, et proscrivirent les restes de son auguste famille échappés à leur poursuite.

*Le gérant :* LUCIEN FAUCOU.

Paris.— Imp. de Ch. NOBLET, 13, r. Cujas. — 1887.

*Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.* *10 mai 1887.*

XXe Année. — N° 456.

Cherchez et vous trouverez.




Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *IVe année.* — N° 81.

# L'Intermédiaire

## DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)



## *QUESTIONS*

**Blanc.** — Est-il vrai, comme on le croit communément en Provence, que les enfants naturels étaient autrefois qualifiés d'*enfants blancs* et enregistrés sous cette dénomination sur les livres de l'état civil tenus par le clergé? Cette coutume a-t-elle duré longtemps? A quelle époque a-t-elle pris fin? Etait-elle usitée en Provence exclusivement, et faut-il lui attribuer l'origine du nom propre Blanc qui est porté par un si grand nombre de familles du midi de la France?

D'ARLÉRIS.

—

**Définition de l'homme.** — Quel est le philosophe qui a défini l'homme : *Un animal qui sait faire du feu?*

Ce serait un écrivain du siècle dernier.

R. A.

—

**Egailler.** — Je lis dans l'*Allemagne nouvelle :*

« L'infanterie allemande aujourd'hui est plus alerte, plus volante, comme disent les gens du métier, plus rapide à *s'égailler*, plus prompte à se rassembler qu'il y a quinze ans. »

D'un autre côté, je me souviens d'avoir lu (où?) que les officiers chouans disaient à leurs hommes : « Voici les bleus, *égayez-vous*, mes gars. »

Cette dernière locution pourrait se comprendre; signifie-t-elle amusez-vous? Il s'agissait d'une guerre de partisans, de combats d'embuscade et non d'une bataille rangée.

Mais alors que devient la première expression? Littré ne donne pas *s'égailler*. Par la construction de la phrase et l'opposition au mot rassembler, égailler semble signifier : disséminer. Est-ce cela? Les deux sens sont-ils les mêmes? Quelle est la bonne expression?

Votre avis, s. v. p., confrères.

Par la même occasion, pourrait-on connaître le nom de l'auteur de l'*Allemagne nouvelle* (un vol. in-18, chez Plon, Nourrit et Ce)? EDME DE LAURME.

—

**Les antécédents de « l'Intermédiaire ». — Questions curieuses.** — Dans des articles hors cadre, parus dans les premiers volumes de cette collection, notre ancien et spirituel directeur s'est occupé d'ouvrages, de différentes époques, ayant avec notre recueil plus d'un air de famille. En cherchant toute autre chose, je mets aujourd'hui la main sur un volume qui ne me paraîtrait pas déplacé dans cette petite galerie. Il eut, du reste, l'honneur d'occuper l'attention de M. Arthur Dinaux qui lui a consacré quelques lignes dans le *Bulletin du bibliophile* de Techener, année 1841. En voici la description :

*Recveil des qvestions cvrievses rencontrées chez divers bons auteurs, et amassées ici pour la meilleure commodité du lecteur. Composé par le Révérend P. Nicaise de Sainte-Thérèse, carme deschaux. Tournay. M.DC.XLII.*

Si jamais ouvrage a bien tenu ce que promettait son titre, c'est assurément celui-ci. Parmi les *Questions* fort nombreuses, et qui *toutes* sont résolues, je choisis, presque au hasard, les suivantes qui me paraissent encore de nature à exciter la sagacité de nos collaborateurs. Ma joie serait grande si j'étais mis à même, par quelques *Réponses*, de pouvoir établir une comparaison entre les solutions actuelles et celles que donnait notre auteur du XVIIe siècle, qui, comme

on va le voir, ne reculait pas devant les difficultés.

— Que faisoit Dieu devant la création du monde?
— Combien y a-t-il d'anges?
— Combien est grande la terre?
— Quelle est la grandeur des cieux et des astres?
— Où est le paradis terrestre? — Est-il encore en estre?
— La femme est-elle nécessaire à l'homme?
— Quel mystère y a-t-il en ce que Dieu fit sortir Eve du côté d'Adam, plutôt que de la teste ou du pied?
— En état d'innocence, les hommes eussent-ils eu besoin de viandes? — La génération eût-elle été nécessaire?
— Comment pouvoient tous les animaux être contenus dans l'arche?
— Ceux qui sont péris au déluge sont-ils tous damnez?
— Qui fut l'auteur, quelle la fin, et quelle la hauteur de la tour de Babel?
— Est-il vrai à la lettre que la femme de Loth est tournée en une statüe de sel?
— Comment se sauvoit la femme ne pouvant être circoncise?
— Que sont devenus les anticailles mosaïques?
— Pourquoi Jésus-Christ a-t-il changé la loy ancienne?
— Pourquoi la sainte Eglise tolère-t-elle les juifs?
— Ceux qui ne sont pas chrétiens catholiques seront-ils tous damnez?
— Si quelqu'un n'avoit pas d'eau pour baptiser un enfant agonisant, le pourroit-il jetter dans un puits pour le baptiser?
— Que deviennent les enfants qui meurent sans baptesme? (Question traitée dans l'*Intermédiaire.*)
— Le confesseur est-il obligé de célébrer avec le vin empoisonné qu'on luy a apresté, s'il ne le sait que par la confession?
— La messe d'un bon prestre n'est-elle pas meilleure que celle d'un mauvais?
— Si l'un des mariez vènait à mourir, et puis ressusciter, y auroit-il encore mariage entre eux?
— D'où vient qu'on signe la bouche quand on baaille, et qu'on dit: Dieu vous ayde, à celui qui esternüe?
— Pourquoy le Pape et les Prélats de l'Eglise vivent ils en telle splendeur et magnificence au pris de St Pierre et de tous les Apostres qui estoient si pauvres?
— Pourquoi l'Escriture parle-t-elle si peu de la Vierge, et qu'y a-t-il de plus rare en elle?
— Le monde tournera-t-il finalement au feu? (Question traitée dans l'*Intermédiaire.*)
— En quel aage, en quelle taille, en quel sexe ressusciteront les morts?
— Comment pourront ressusciter parfaitement les antropofages (*sic*)?
— Où est l'enfer?
— Où est le paradis, et combien est-il grand, quelle en est la beauté?

J'ai conscience d'avoir trop largement abusé de l'hospitalité de l'*Intermédiaire;* mais le moyen de se modérer dans une série de points d'interrogation de cette variété et de cette importance!...

NITOS.

—

**La rose de Tilsitt.** — Dans une chronique, *les Bluets*, publiée par la *Liberté* de Paris (25 ou 26 mars 1887), il est dit que Napoléon se conduisit grossièrement envers la reine Louise, mère de l'empereur d'Allemagne actuel; que celle-ci repoussa dédaigneusement l'outrageante injure; que l'empereur reprit sa distance et réclama de la reine l'abandon gracieux d'une rose épanouie qu'elle portait à son corsage. « Ce sera un premier gage », conclut-il en allongeant la main vers la rose que la reine venait de détacher. Mais elle la lança sur le parquet et la foula aux pieds.

L'auteur de l'*Allemagne nouvelle* dit de son côté : « Elle (la reine Louise) avait compté sur sa beauté, sur sa grâce, sur son esprit, qui était supérieur, pour charmer le vainqueur d'Iéna et de Friedland : elle n'en avait obtenu qu'une rose et quelques plaisanteries d'un goût douteux. »

En somme, qu'y a-t-il de vrai dans cette histoire d'une rose?

Quelle est la version donnée par les Mémoires de Constant, premier valet de chambre de l'empereur? Cet ouvrage m'est connu, mais, ne le possédant pas, je ne puis y faire des recherches.

EDME DE LAURME.

—

**Le Journal des Saluts.** — Je possède un assez vieux manuscrit, non daté, intitulé le *Journal des Saluts.* Il traite de campagnes entreprises dans la Méditerranée de 1664 à 1687. Il s'agit d'une chose toute spéciale, l'étude des saluts entre navires et ports de différents pays.

Un extrait du *Mémoire sur les saluts des galères*, présenté à M. le marquis de Seignelay par M. de Viviers, capitaine des galères en l'année 1685, qui termine et résume cette longue étude, indiquera parfaitement bien, en passant, aux personnes que cette question peut intéresser, le but cherché dans ces vingt-trois années d'études préparatoires.

« Le *Journal du salut des galères.....* suffirait pour travailler à un règlement général des saluts, si le seul ouvrage en devoit être la règle, mais comme les choses se sont passées très différemment selon les temps, soit par le peu de con-

nessance que les officiers ont eu des intérests de Sa Majesté, soit par les avantages que les princes et les républiques ont tirés des fautes que les officiers ont faites,..... on ne peut faire aucun fondement assuré sur le passé, ni s'en tenir au simple usage pour régler les saluts à *demeurer*, parce que ce qui s'est passé dans les derniers tems est tout à fait contraire à l'honneur et à la dignité des étendars de Sa Majesté, come je le ferai voir dans la suite.

« Il est donc nécessaire pour faire un règlement de cette conséquence de corriger l'usage par la raison, et après être entré dans le détail de toutes les fautes que l'on a faites, dans celui des abus qui se sont glissés, et dans celui des surprises dont on s'est servi pour mettre les choses sur le pied qu'elles se trouvent aujourd'huy, d'établir par un solide raisonnement ce qui convient à l'honneur et à la dignité des étendars de Sa Majesté.

« C'est ce que je *tascherois* de faire voir dans ce Mémoire, où je parlerai en particulier de chaque prince qui a donné lieu à des difficultés qui méritent d'estre recherchées et d'estre examinées une seconde fois pour les résoudre et pour ne laisser rien sujet à explication qui puisse faire de la peine aux officiers dans un règlement général des saluts. »

Ce manuscrit est assez instructif sur les mœurs de l'époque ; voici un trait tiré « de la campagne commandée par M. le comte de Vivonne, en l'année 1669, au voyage de Candie » :

« On fit ensuite un régal de 200 moutons et de 40 *boutes* de vin pour la chiourme, et de toute sorte de régals pour les galères. »

Le sombre tableau que l'on s'accorde à tracer sur la condition des galériens est exact, sans doute, mais je n'avais encore lu nulle part qu'il y eût des exceptions à la règle dans certains cas. Celle-ci a été due à la rencontre des galères de Sa Sainteté.

C'est à la suite de ce vaste travail, qui ne dura pas moins de vingt-trois années, que le règlement de 1664 fut modifié. Ce manuscrit présente donc un certain intérêt, un peu aride, sans doute, puisqu'il est technique, mais réel pour tout homme réfléchi et curieux.

Je voudrais savoir : 1° s'il est complet; 2° s'il en existe des copies et s'il ne serait lui-même qu'une copie; 3° si on l'a publié par fragments ou en totalité.

Veuillez, chers collègues, pardonner à mon indiscrétion dans l'intérêt commun.

B. C. N.

—

**Sire, c'est le treizième.** — Ces mots auraient été prononcés par Talleyrand lorsqu'il prêta serment de fidélité entre les mains du duc d'Orléans, devenu roi des Français.

Sont-ils authentiques ?

Est-ce bien *treize* serments de fidélité, seulement, qu'aurait prêtés l'ancien évêque d'Autun? Pourrait-on les énumérer en les spécifiant ? Quel qu'en soit le nombre, l'expression *prêter* serment est bien de mise pour le spirituel diplomate.

E. Myr.

—

**L'épée de Frédéric II aux Invalides.** — Après la capitulation de Paris, en 1814, le gouverneur des Invalides fit briser (dit-on) l'épée de Frédéric II, prise à Potsdam par Napoléon, et en fit sceller secrètement les morceaux dans le mur, aux quatre coins de la grande cour.

Si ce fait est exact, n'a-t-on jamais essayé de retrouver ces intéressants débris?

Beatus.

—

**Heurtaut-Lamerville.** — Existe-t-il une biographie d'Heurtaut-Lamerville? Quel en est l'auteur? X.

—

**Henri-Louis Habert de Montmor, académicien.** — Nous trouvons dans *Moréri* quelques détails sur la vie d'Henri-Louis Habert de Montmor, qui se fit le protecteur des savants et qui honora de son amitié le fameux Gassendi. Il eut l'honneur d'être admis à l'Académie française, et nous a laissé un certain nombre de pièces de vers. Il avait composé d'autres ouvrages littéraires qui sont peut-être égarés : pourrait-on me renseigner à cet égard?

Des peintres célèbres ont reproduit les traits de ce nouveau Mécène. Citons les noms de Cl. Masson et de Philippe de Champaigne; quel a été le sort de ces portraits? Henri-Louis Habert mourut vers 1679. Husson.

—

**Louis de Rohan.** — M. le comte de Falloux, dans les *Mémoires d'un royaliste*, dit :

« Le prince Louis de Rohan avait épousé une duchesse de ***. Etant protestante, cette princesse réclama le divorce et épousa le prince Troubetzkoy. Elle divorça encore et épousa un Prussien. »

Quel était le nom de famille de cette changeante duchesse?

EDME DE LAURME.

—

**Claude Régin.** — Il fut évêque d'Oloron, de 1555 à 1592, et rédigea, sous le titre de *Journal*, des Mémoires qui sont cités comme manuscrits par Sauval, dans ses *Antiquités sur Paris*, t. II, p. 199. — Pourrait-on me dire si ce journal existe réellement et quel en est l'heureux possesseur?

L. L.

—

**Savants ou botanistes, italiens et autres.** — Jean-François Séguier, écrivant à Gronovius, en 1739, cite des écrivains spéciaux qui me sont inconnus, et sur lesquels je désirerais quelques indications biographiques :

Bruno Tozzius, abbé de Vallombreuse;

Joannes Targionius, médecin de Florence, acquéreur des collections de :

Antonius Michellius;

N. Montius, Joseph filius, de Bologne;

Zannonius ou Zannonus;

Ant. Gorius, auteur d'un *Museum Etruscum;*

Cavazzanius, dont la collection de plantes a fourni un catalogue intéressant;

J. Raïus, auteur d'une *Synopsis stirpium britannicarum.*

Merci à qui de droit.

(Nimes.) CH. L.

—

**Meubles recouverts de tapisserie.** — A quelle époque précise a-t-on pris l'habitude de recouvrir les canapés et les fauteuils de tapisserie de haute ou de basse lisse?

La question ne porte pas, bien entendu, sur les coussins ou autres pièces mobiles?

GERS.

—

**Un point de tapisserie au XVIIIe siècle.** — Madame d'Oberkirch dit dans ses intéressants Mémoires, parlant de la princesse de Montbéliard :

« Elle avait pour moi des bontés vraiment maternelles, et me montrait à faire un merveilleux point de trye dont elle brodait des fauteuils, avec un art sans pareil. »

Je serais vraiment charmée d'être renseignée sur ce « merveilleux point de trye ». Quelqu'un ou quelqu'une de nos Intermédiairistes le connaît-il?

Pourrait-on m'en faire la description? J'en serais bien reconnaissante.

VVE MAGNIANT.

—

**Portrait à rechercher.** —



Pourrait-on me dire quel est l'auteur de ce portrait, le nom du personnage qu'il représente et le musée ou la galerie où il se trouve?

M. P.

—

**Projets de monuments en l'honneur de la Révolution française et de la mort de Louis XVI.** — Le bizarre projet de monument en l'honneur de Louis XVI, que l'*Intermédiaire* nous a donné dans son dernier numéro, nous fait désirer d'avoir l'indication des divers projets que les artistes révolutionnaires avaient proposés à la Convention pour honorer la Révolution. Il serait aussi curieux de décrire ceux qui furent proposés à Louis XVIII en commémoration de la mort de Louis XVI.

Le concours actuel pourrait y trouver d'utiles renseignements.

C. R.

—

**France militaire (La).** — Je possède des feuilles in-4° offrant, en haut, une scène militaire gravée par Couché, au-dessous, le nom d'un des généraux de la Révolution et de l'Empire, et un texte gravé rapportant les principaux faits d'armes du personnage nommé. J'ai tout lieu de croire que ces feuilles font partie d'un ouvrage intitulé : *la France militaire;* mais je n'ai pas trouvé l'indication bibliographique que je serais très désireux d'obtenir exactement d'un collaborateur.

A. ARNOULT.

—

**La collection Rolland.** — Rolland, natif de Bagnères-de-Bigorre, parcourut l'Europe, il y a une cinquantaine d'années, avec une troupe de quarante chanteurs, *les chanteurs montagnards.* Il collectionna tous les certificats, les autographes, les programmes de ses concerts, voire même les cartes et les gravures des lieux où il passait.

Je possède plusieurs albums reliés contenant une partie de cette collection. Je l'ai rencontrée naguère dans une librairie d'occasion.

Je voudrais savoir : 1° le nombre des albums que Rolland a laissés; 2° s'il a laissé des liasses non reliées; 3° qui possède le reste de la collection (mes albums sont au nombre de huit), et si les propriétaires consentiraient à la céder? 4° Pourquoi la ville de Bagnères, à laquelle Rolland offrait ses bénéfices pour une œuvre charitable, n'a pas conservé précieusement ces documents et ces souvenirs d'un de ses enfants les plus dévoués?

B. C. N.

—

**Ecrits de Wagner.** — Quelque Intermédiairiste wagnérien peut-il me dire si la brochure de R. Wagner, intitulée : *Bericht an Seine Majestæt den Kœnig Ludwig II von Bayern über eine in München zu errichtende deutsche Musikschule*, a été traduite en français?

L. C.

—

**Jéliotte.** — Je serais bien obligé aux savants collaborateurs de l'*Intermédiaire* s'ils pouvaient résoudre les trois questions suivantes qui ont trait à ce célèbre chanteur :

1° Dans quelle pièce de Voltaire se trouve le passage suivant :

. . . . . imiter les accents,
Dont l'aisé Jéliotte a su charmer nos sens.

Dans quelle autre partie de ses ouvrages est-il question de ce personnage?

2° Les vers ci-après doivent-ils être attribués à Marmontel? Si oui, dans quelle pièce se trouvent-ils? Si non, quel en est l'auteur?

Voyez cet Amphion, ce fameux Jéliotte,
Aussi parfait ami qu'excellent patriote,
S'il sait charmer nos sens par des sons enchan-[teurs,
Il sait, par son esprit, captiver tous les cœurs.

3° En dehors de ses *Confessions*, Jean-Jacques Rousseau a-t-il parlé de Jéliotte?

L. L.

—

**Le musicien Georges Bizet.** — A-t-on connaissance que Georges Bizet ait présenté, pour l'année 1861, le rapport auquel il était tenu comme pensionnaire du gouvernement (prix de Rome)? On croit que ce rapport n'a pas été présenté, peut-être à cause de la mort de madame Bizet mère, morte cette année-là.

Même demande, moins — naturellement — la dernière remarque, pour le rapport de 1863.

Saurait-on m'indiquer le nom et les prénoms du père de Georges Bizet?

E. M.

—

**Mélusine.** — Le Révérend Ad. D. Parish sera très reconnaissant si quelqu'un aurait la complaisance de lui informer si les gâteaux portant la marque de Mélusine (une sirène) sont encore vendus aux foires des villages dans le voisinage de la Rochelle, et comment il serait possible d'en obtenir quelques échantillons.

(Selmeston, Polegate,
Angleterre.)

REV. AD. D. PARISH.

—

**L'auteur d'un pamphlet sur Hugo.** — La librairie Lachaud a publié, en 1871, un pamphlet en vers, intitulé *Maison Victor Hugo et Cie*, et signé : *J. P. Bic.* Pourrait-on dire si cette signature est le nom véritable de l'écrivain, ou si c'est un pseudonyme, s'il a écrit d'autres ouvrages ou si la satire dont nous parlons est l'œuvre isolée d'un amateur?

J.-B.

—

**L'auteur d'un sonnet sur Vacquerie.** — Pourrait-on dire quel est le poète qui a

signé plusieurs poésies dans la *Petite Revue* de Pincebourde des initiales Ch. B., et notamment un sonnet bizarre sur Vacquerie et Meurice, qui est une curiosité littéraire? J.-B.

—

**Les Archives de la Bastille.** — Les documents publiés sous ce titre par feu François Ravaisson, conservateur adjoint à la bibliothèque de l'Arsenal, forment 16 vol. grand in-8° (1866-1884). Sait-on si, comme ce serait bien désirable, cette importante publication sera continuée? UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Almanach de Gotha.** — Saurait-on m'indiquer une collection complète de ce recueil? j'ai lu, il y a quelques années, qu'il n'en existait plus.

A défaut d'une collection complète, en connaît-on de *presque* complètes? E. MYR.

—

**Du premier fascicule des Correspondants de Peiresc.** — Le questionneur soussigné publie, depuis quelques années, une série de plaquettes qui contiennent des lettres inédites adressées à Peiresc par ses amis, lesquels furent aussi nombreux que ceux du Cid. La première de ces plaquettes, qui parut à Agen en 1879 (grand in-8° de 17 pages) et qui est intitulée : *Dubernard. Une lettre inédite écrite d'Agen à Peiresc en* 1628 *publiée et annotée,* etc., m'a été souvent demandée par des bibliophiles auxquels je tiendrais beaucoup à la donner. Malheureusement je ne puis en retrouver un seul exemplaire. Nos chers collaborateurs ne voudraient-ils pas m'aider dans ma recherche jusqu'à ce jour si malheureuse? Les Parisiens pourraient rencontrer mon n° 1 dans les boîtes à deux sous : je rachèterais chaque exemplaire 2 ou 3 francs, et même, si l'on me poussait quelque peu, je monterais plus haut. En province, au fond de quelque obscure boutique de libraire, se cache peut-être, comme le *Jonas* dont parlait Boileau, un *Dubernard* de tous oublié, de tous inconnu. Encore l'occasion d'un rachat! Enfin il se trouve certainement parmi les lecteurs de notre feuille quelques bonnes âmes qui ont reçu de moi le fascicule que j'appelle la tête de ligne de ma petite collection et qui n'ont jamais pris la peine de le lire. Il leur serait si facile de m'enrichir sans s'appauvrir! Je les supplie donc de me rendre ce que je leur ai donné, et je m'engage à leur pardonner leur indifférence en faveur de leur restitution. Je demande pardon de poser une question aussi personnelle, mais la nécessité m'y oblige, cette nécessité qui n'a pas de loi (*duris urgens in rebus egestas*). D'ailleurs ne sommes-nous pas de vieux camarades, et, entre camarades, se gêne-t-on jamais? T. DE L.

—

**Pièce à l'effigie de Marie-Louise.** — J'ai entre les mains une pièce assez curieuse, elle a été frappée en 1815, alors que Marie-Louise était grande-duchesse de Parme.

Autour du profil de Marie-Louise regardant à gauche on lit :

MARIA LUIGIA PRINC. IMP. ARCID. D'AUSTRIA. 1815.

Et autour de l'écusson de Parme :

PER LA GR. DI DIO DUCH. DI PARMA PIAC. E GUAST. — 20 LIRE.

Cette pièce a-t-elle une valeur quelconque en numismatique? Où a-t-elle été frappée? FATHER.

—

**Armoiries à déterminer.** — Je serais bien reconnaissant à celui de nos correspondants héraldistes qui pourrait m'indiquer le nom du possesseur des armoiries suivantes :

Tiercé en pal au 1 de gueules plein au 2 d'or au sautoir de sable, et au 3 de sinople. Cimier un dextrochère tenant l'épée haute. L'écu est entouré d'une composition genre rocaille sans supports. Je crois que la pièce qui fait l'objet de cette question est un *ex-libris* dont le bas a été coupé. LENOZ.

# *RÉPONSES*

**Rastacouère** (XV, 578, 632, 722; XVI, 205; XVIII, 394). — N'est-ce pas pour l'*Intermédiaire* prendre son bien où il le trouve que de s'approprier une réponse à une question qu'il a posée? Voici ce que dans le *Parti national* F.. Sarcey dit sur l'origine de ce mot :

Vous savez que, dans l'Amérique du Sud, la richesse du pays consiste dans les innombrables troupeaux de bœufs, que l'on abat, moins pour la viande qui, la plupart du temps, ne

trouve pas l'emploi, que pour les peaux, qui sont séchées et tannées ensuite.

On emploie pour traîner les peaux visqueuses et gluantes au séchoir des ouvriers dont le métier, comme on peut le voir, n'est pas des plus séduisants. On les appelle *rastaquères*, de deux mots espagnols signifiant *traîner* et *peau de bœuf*.

Rastaquouère en son sens primitif pourrait donc se traduire chez nous par le mot de *goujat*. On sait que *goujat* a signifié primitivement *valet de soldat* et, comme c'est le dernier des métiers, on a affublé de cette désignation tous ceux à qui l'on ne supposait aucun sentiment de fierté virile; c'étaient moins que des hommes.

Ainsi le rastaquouère. Dans l'Amérique du Sud, quand on veut parler d'un homme de rien, on dit de lui: c'est un traîneur de peau; c'est un rastaquouère.

Supposez à cette heure un personnage qui s'en fait accroire, qui, sans avoir le mérite personnel, prétend éblouir par un faste ridicule de parvenu, on le rappellera à l'ordre, on marquera son mépris pour lui en disant: C'est un traîneur de peaux, c'est un rastaquouère.

Cette seconde signification n'a pas tardé à primer l'autre. Toutes les fois que l'on a eu affaire à un richard mal élevé, au lieu de dire, comme on disait chez nous: c'est un marchand de cochons, on indique, par le mot de rastaquouère, qu'il a fait sa fortune dans le commerce des bœufs.

L'expression, en passant dans notre langue, a revêtu une signification nouvelle. Le rastaquouère est un soi-disant enrichi, un poseur de lapins grêlé de faux diamants.

A. D.

—

**Vase nocturne** (XVIII, 130, 184, 216, 274, 363, 398, 460, 490, 523, 621; XIX, 76, 202, 267, 304; XX, 204, 235). — A la page 106 du livre *la Faïence*, que vient de faire paraître M. Deck, on a représenté une chaise percée en faïence de Rouen; l'objet est d'un décor très élégant; il a fait partie jadis de la collection bien connue de M. Maillet du Boulay, conservateur du musée archéologique de Rouen, qui pourrait fournir des renseignements.

Gers.

—

**Les ex-libris de bibliophiles** (XVIII, 455, 538, 562, 590, 625, 652, 747; XIX, 136, 202, 234, 308, 746; XX, 108, 137, 169, 206, 236). — Nouvel *ex-libris* à échanger: M. Albert Verpy.

Plusieurs de nos correspondants paraissent avoir mal interprété les avis que nous avons publiés relativement aux échanges d'*ex-libris*. Nous leur rappelons que, pour la justice des échanges, il est nécessaire: 1° de ne demander qu'une fois les *ex-libris* proposés; 2° de nous envoyer strictement, en retour des *ex-libris* échangés, un nombre semblable de leurs propres *ex-libris*.

—

**Les surnoms des peuples** (XIX, 99, 186, 208, 238, 309, 682). — Un *Noël nouveau pour le doyenné de Sainte-Menehould* nous apprend que les habitants du Pavillon sont dits les *Eveillés;* ceux de Verrières, les *Railleurs;* ceux de Rapsecourt, les *Menteurs;* ceux de Gizaucourt, les *Embourbés;* ceux de Valmy, les *Gascons-Champenois;* ceux de Courtémont, les *Bons-Enfants;* ceux du Pont, les *Macats;* ceux de Chaudefontaine, les *Quatre-Ventres*. D'après M. Grison (*Figaro*), le surnom des Saintongeois serait *Ventre-Rouge*. Le plus curieux est le surnom *Couramiaux* donné aux habitants de Saint-Chamond. Au temps jadis, il y avait, paraît-il, à Saint-Chamond, une fête populaire dont le « clou » était une course au chat, d'où *courre à miaou* et *Couramiaux*.

F. M.

Et les Tourangeaux? ne s'appellent-ils pas, entre eux, les Glou-glous, onomatopée du cri du dindon?

— Les arquebusiers de Meaux étaient désignés sous le dicton de chats; ceux de la Fère-en-Tardenois, les brûleurs de fer; ceux de Paris, les badauds; d'Etampes, les sables ou les écrevisses; la Ferté-Gaucher, la ville aux bêtes; Lagny, combien vaut l'orge; Melun, les anguilles; Cambrai, les friands; Château-Thierry, nul ne s'y frotte; Mantes, les chiens; Villeneuve (?), les J... F...; Vitry-le-François, les Gascons; Guignes en Brie, « un « dicton que nous n'écrirons pas, parce « qu'il nous semble peu faire l'éloge de la « vertu des dames de cette localité (??) »; Amiens, va de bon cœur, et la franchise née picarde le cœur à la main; Coulommiers-en-Brie, les savourets ou mangeurs d'argoumiaux (?); Rozoy en Brie, les roses ou les mangeurs de soupe chaude; Charleville, les brûleurs de noir; Montereau, la poste aux ânes; le Mesnil, les buveurs; Montdidier, les promeneurs; Avenay, les bons raisins; Sainte-Menehould, les chasseurs; Brie-Comte-Robert, la queue de veau; Senlis, les besaciers; la Ferté-sous-Jouarre, la Poupée; Mezières, la Pucelle; Sézanne, petite ville grand renom; Soissons, les beyeurs; Saint-Denis, le cri de France ou Montjoie Saint-Denis; Vitry-le-Brûlé, les buveurs; Reims, les mangeurs de pain d'épice; Magny, les œufs; Vertus, le bon vin

de Vertus; Saint-Dizier, les braillards; Beauvais..... (?); Nogent-sur-Seine, les bons vivants; Corbeil, les pêches; Provins, les roses de Provins; Châlons-sur-Marne, les maraudeurs; Crécy-en-Brie, les rognures de morues; Troyes, les bons camarades; Pont-Saint-Maxence, les soupiers; Bar-sur-Aube, l'œil toujours ouvert; Crépy-en-Valois, les cochons. Aux réunions des compagnies d'arquebusiers, les compagnies se faisaient précéder d'un personnage ou d'un objet symbolique servant à indiquer l'endroit d'où elles venaient. Pont-Saint-Maxence était précédé par un homme portant une marmite et une cuiller à pot; Compiègne, par un dormeur qu'on menait; Senlis, un gueux avec sa besace; Soissons, un homme qui bâillait; Crépy, un cochon dans une cage, etc. (*Mémoires de la société des antiquaires de Picardie*, Amiens, Paris, 1856, 230 et 389).

—

**Papiers de Lefèvre-Gineau** (XIX, 355). — Je découpe dans le *Journal officiel* du 26 avril, p. 1902, l'avis suivant :

« M. Louis-Fleury-Arthur Panckoucke, propriétaire, demeurant à Paris, 48, rue François Ier, né à Fleury-sous-Meudon (Seine-et-Oise), le 6 août 1831, se pourvoit près de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, pour ajouter à son nom celui de *Viez Lefèvre-Gineau*, qui est le nom de sa mère. »

Il est probable qu'en s'adressant à M. Arthur Panckoucke, E. Gx. obtiendrait quelques renseignements sur le sort des papiers de son aïeul. M. Tx.

—

**L'évêque Torné et Robespierre** (XIX, 708; XX, 26, 208). — L'*Intermédiaire* a publié au sujet de Torné une note signée *Vicomte des Ardillots*, dans laquelle son auteur, sur la foi de M. Robillard de Beaurepaire, attribue à l'ancien évêque constitutionnel du Cher l'adresse envoyée par le conseil général de ce département à la Convention à l'occasion de l'exécution de Louis XVI.

Cette adresse, dans laquelle se trouve la phrase citée : « Ah! quel coupable a jamais mérité le mort si ce n'est l'assassin volontaire d'une grande nation! » n'a pas été rédigée par Torné, quoi qu'en dise M. de Beaurepaire et quoi qu'en pense le vicomte des Ardillots. Elle a été rédigée par M. Heurtault de Lamerville, procureur général syndic du Cher, qui, dans la séance du 26 janvier 1793, avait été chargé de ce travail par ses collègues du conseil du département.

Cette première erreur rectifiée, nous ne nous arrêterons pas à la seconde, qui consiste à dire que Torné a été *meunier* à la fin de ses jours. En quittant le Cher, Torné se rendit à Tarbes, où on lui procura un emploi très modeste, celui de bibliothécaire de l'Ecole centrale de cette ville.

Le rôle de Torné dans le Cher et à l'Assemblée législative a toujours été jugé plus avec passion qu'avec impartialité, et la mission que se donnerait un historien de faire sa biographie ne serait pas aussi triste que le croit M. des Ardillots. Torné, de l'aveu même de ses adversaires dans le Cher, a contribué beaucoup à rendre dans ce département la marche de la Révolution moins violente, « et son bon cœur fera toujours oublier les écarts de son esprit (1) ».

Th. Lemas.

—

**Paul Bert et la loi scolaire** (XIX, 709; XX, 45, 209, 236). — Vos dates pèchent, *mio caro*, et je me hâte de les rétablir ainsi : la loi scolaire a été votée, dans son ensemble, au Sénat, le 30 mars; à la Chambre, le 28 octobre, et a été promulguée le 30 octobre 1886, et non le lendemain.

Quant à la date du jour où Paul Bert est décédé, j'adopte la vôtre du 11 novembre suivant, n'ayant aucun moyen de la vérifier comme les précédentes. Restera à fixer le jour où il est tombé malade, à moins que nous n'en restions là nous-mêmes. Le Roseau.

—

**Le château de Bonnivet** (XIX, 738; XX, 54). — Extrait des *Mémoires* de Thibaudeau, 1765-1792 : « Dans le voisinage de la campagne de mon père était le château de Bonnivet, bâti par l'amiral de ce nom, favori de François Ier, pour humilier le connétable de Bourbon qui possédait, non loin de là, le château plus modeste de Châtellerault. C'était un magnifique monument de la Renaissance, une véritable résidence royale, où rien n'avait été épargné pour le décor intérieur et extérieur. Il n'avait jamais été habité, il s'é-

(1) Lettre d'un citoyen ami de l'ordre et de la justice. Recueil électoral du Cher. Bibliothèque de Bourges, L. E. N. 1422.

tait de lui-même parfaitement conservé; il n'y avait presque pas de revenu et appartenait aux Chataignier, famille noble, mais qui n'était pas riche. Peu de temps avant la Révolution, Bonnivet fut vendu par son noble propriétaire à un procureur de Poitiers pour être démoli. Alors disparurent les combles élevés, les hautes cheminées, les tourelles se terminant en cône, la belle charpente en bois de châtaignier, les longues façades percées de 365 croisées, les riches frontons, les plafonds, les arabesques, les fleurs, les emblèmes, les devises, les salamandres, les ornements les plus délicats, la sculpture d'un fini parfait. Tout cet édifice s'écroula sous le marteau du maçon. La place fut rendue nette comme elle l'était avant l'amiral Bonnivet. » Sus.

—

**L'improvisateur Eugène de Pradel** (XIX, 743; XX, 58). — Voici un des bouts-rimés remplis par Eug. de Pradel à l'une des *Soirées de l'Europe littéraire*, qu'avait organisées ce journal alors à la tête du mouvement artistique dans tous les genres.

2 mai 1833 (nº de l'*Europe littéraire* du 6).

Sur ce mont sourcilleux qui n'a pas de... *cratère*,
De sa religion répandant la... *chaleur*,
Et fondant son plus beau... *mystère*,
Un Dieu voulut mourir à côté d'un... *voleur*.
Il dédaigna le sceptre, il honora la... *bêche;*
Il jeta sur le monde un grain de... *liberté*,
Se fit craindre des rois au sortir de sa... *crèche*,
Et vécut dans la... *pauvreté*.

—

ADIEUX A LA VILLE DU MANS

(Air : *Allons, Babet.*)

En fait d'esprit, je suis gourmet habile;
Comme gourmand, je fais cas des *marrons;*
Or, on conçoit mon goût pour cette ville
Où s'alluma la verve de Scarron.
De Saint-Michel, la place un peu gothique
Fut l'atelier de ses tableaux charmants,
Et quand on rit à son Roman comique,
On doit garder le souvenir du Mans.

Ressuscitant de la chevalerie,
Les jours naïfs, le triomphe éloigné,
Le bon Tressan, qui vous doit sa patrie,
Par ses récits enivrait Sévigné.
Aux vieux manoirs des campagnes voisines,
Il empruntait ses magiques romans.
Grâce aux amours de ses Belles Cousines,
On doit garder le souvenir du Mans.

Mais, Saint-Julien, devant ta basilique,
Avec respect mon front s'est incliné!
Que j'aime à voir ta nef mélancolique,
Ton chœur profond, d'ogives couronné!
Piliers géants, *broderies* en spirale,
Riches vitraux, parsemés d'ornements...
Quand on pria dans votre cathédrale,
On doit garder le souvenir du Mans.

Du fier Richard, la veuve délaissée
Que les saints cieux ont vu prier, souffrir,
Tournant au ciel sa pieuse pensée,
Loin des grandeurs ici voulut mourir.
Que du cercueil la planche soit légère
A ces débris de royaux ossements!...
Pour le tombeau que choisit Bérengère,
On doit garder le souvenir du Mans.

Dans ces sentiers en vain tu te hasardes,
Me dira-t-on, prends un ton moins chagrin;
Tu dois plutôt célébrer nos poulardes,
Comme l'eût fait un Brillat-Savarin.
Des bons morceaux ma muse est trop amie
Pour refuser un refrain aux gourmands;
Et pour l'honneur de la gastronomie,
On doit garder le souvenir du Mans.

D'un vaste champ la voie est élargie;
Le progrès marche et n'ose s'égarer;
L'art, la science et même la bougie,
Tout n'a qu'un but... c'est celui d'éclairer.
Votre cité marquera des premières
Dans cet essor de nobles mouvements;
Pour le tribut qu'elle apporte aux lumières,
On doit garder le souvenir du Mans.

Et puis encor de plus d'un avantage,
Sans trop d'orgueil on tire vanité.
L'air qu'on respire est pur sur ce rivage;
Plus douce encore est votre urbanité.
Le cœur se prend à des formes polies,
Votre accueil fait rêver d'heureux moments.
Quand on a vu vos femmes si jolies,
On doit garder le souvenir du Mans.

(Cité dans le *Dictionnaire topographique, historique et statistique de la Sarthe*, par J. R. Pesche, t. VI, p. 712, 1842.)

Ces vers ne sont pas d'une haute facture. On peut même y relever deux fautes de versification. D'un autre côté, l'idée de faire deux contemporains de Mme de Sévigné et du comte de Tressan, qui n'était pas né quand elle mourut, est une licence plus que poétique. Il n'en est pas moins vrai que les titres divers de la ville du Mans, historiques, archéologiques, littéraires et jusqu'à ses marrons, à ses bougies, y sont groupés avec assez de bonheur et d'esprit.

— Un individu, qui prenait le nom de Pradel, courait la province vers 1845 (ou peut-être un peu plus tard), gueux, paralysé, hors d'état d'aligner quatre vers de suite, portant sur son habit, jadis noir, un énorme crachat en stras, se recommandant du patronage de l'empereur de Russie. Etait-ce l'ombre ou le sosie du fameux improvisateur? L.

—

**La Baume-Montrevel** (XIX, 743). — Dans cette question, M. A. Vernière n'aurait-il pas confondu les titres de ces deux membres de la famille de la Baume?? Pierre ne fut jamais évêque de Saint-

Flour... il est indiqué comme ayant été évêque de Tarse, ensuite de Genève, puis archevêque de Besançon, en 1542.

Prosper de la Baume, abbé de Bégard, fut, au contraire, évêque de Saint-Flour; il était le fils naturel de Claude de la Baume, baron du Mont-Saint-Sorlin, et frère de l'archevêque de Besançon. Il en résulte donc que Prosper était le neveu de Pierre. L. BOULAND.

—

**Armoiries de La Hire** (XIX, 745). — « Saint-Paul de Ricault, écartelé avec La Hire Vignoles, au premier et quatrième d'azur à un paon rouant d'or; au second et tiers de sable, au cep de vigne, avec ses pampres et ses raisins, soutenu d'un échalas, le tout d'argent. » Voilà ce que dit Marc de Vulson, sieur de la Colombière, à la page 221 de son *Art héroïque*. Les armes des Vignoles étaient des armes parlantes. POGGIARIDO.

— Écartelé au 1 et 4 d'azur, au paon rouant d'or, au 2 et 3 de sable, au cep de vigne d'argent monté sur un eschalat d'or qui est la Hyre.

(*Promptuaire armorial* de Jean Boisseau, page 237.) L. BOULAND.

—

**Titre d'une brochure sur la guerre de 1870** (XX, 72). — E. J. veut sans doute parler de *La guerre en* 1870. *L'esprit parisien produit du régime impérial*, par E. Leclercq, Bruxelles, 1870, in-8. Je n'ai pas le courage de chercher ce triste bouquin dans mes livres, et je cite d'après un catalogue allemand où ce produit belge est bien à sa place.

L'EX-CAR.

—

**Painmollistes et antipainmollistes** (XX, 98, 216). — M. E. D. P. a trouvé dans les *Voyages de Gulliver* l'origine de ces termes qui désignent des adversaires obstinés dans leur antagonisme pour une querelle puérile. Je n'ai point vérifié le fait, mais peut-être ne serait-il pas sans intérêt d'ajouter que Swift n'a eu qu'à copier, d'après nature, sa grande querelle pour du pain mollet. On avait vu, en effet, à la fin du XVII° siècle, une grande dispute sur le pain mollet à la levûre de bière, s'élever en pleine Faculté de médecine de Paris. Il fut défendu et attaqué avec la plus violente opiniâtreté et ne sortit pas tout d'abord vainqueur du débat, car la Faculté, consultée par le Parlement, proscrivit solennellement cette dangereuse nouveauté. On s'en souvint au siècle suivant, lorsque l'inoculation faillit à son tour allumer la guerre civile parmi les médecins, et même dans le public; et La Condamine ne perdit pas l'occasion de publier un « Mémoire en vers, pour servir à l'histoire des révolutions du pain mollet en France », qui doit être de 1764 ou 1765. (Voir Bersot, *Etude générale sur le XVIII° siècle*. Paris, 1855, p. 115). L. B.

— Dans les *Voyages de Gulliver*, ce n'est pas une question de pain mollet ou dur, mais bien une question d'œufs durs ou mollets, qui amène l'existence de deux partis irréconciliables : l'un (*big-endian*) soutient qu'il faut casser les œufs par le gros bout, l'autre (*small-endian*) veut, au contraire, qu'on les casse par le petit. La signification de *painmolliste* doit donc être cherchée ailleurs qu'à Lilliput, Brobdingnag ou Laputa. Pour moi, je n'imagine plus qu'un moyen de la savoir : le demander à un boulanger... ou peut-être encore à un rapin; car j'ai comme une réminiscence d'avoir remarqué autrefois l'emploi de ce néologisme dans un atelier de peintre. G. T. O'MILL.

—

**Mort du marquis de Grignan** (XX, 130). — Il y avait un autre Grignan en Provence, en 1705.

Au mois d'octobre 1701, le marquis de Grignan donne une très belle fête à la reine d'Espagne à son passage à Marseille. — C'est celui dont parle M. C. et dont la veuve Anne de Saint-Armand mourut à Paris, le 20 septembre 1736, âgée de soixante-deux ans. En 1703, le comte de Grignan, père du marquis, reçoit le roi d'Espagne à Antibes. — Au mois de mars, même année, il prend possession pour le roi de la ville et de la principauté d'Orange, et il fait fermer les temples des réformés d'Orange et de Courtheson. Il mourut en 1715, âgé de quatre-vingts ans; il était chevalier des ordres du roi. Sa femme, — la fille de madame de Sévigné, était morte à Marseille, en avril 1705.

L'EX-CAR.

—

**Girel** (XX, 161, 243). — *Girella*, en italien, est le nom qu'on donne à un homme « ondoyant et divers », qui tient plusieurs cocardes dans sa poche, et change

avec le vent. On dit : quel *girella !* comme on dirait, en France : quelle girouette ! L'origine des deux mots est évidemment la même : *girare* — tourner. Le poète Giusti a dédié au prince de Talleyrand, — après sa mort, — une satire polymètre intitulée précisément : *Girella*.

(Rome.) E. M.

—

**Charles-Emmanuel de Savoie-Carignan** (XX, 164, 246). — J'en demande pardon à l'Ex-Car. à pied, mais Charles-Albert ne fut pas volontaire en 1830 à l'armée d'Afrique. Je crois même fort douteux qu'il ait été, *sous la Restauration*, colonel des hussards de la Meurthe. La vérité est que, compromis par la tentative constitutionnelle de 1821, menacé d'être dépossédé de ses droits à la succession de la branche aînée de la maison de Savoie, en faveur du duc de Modène, protégé de l'Autriche, Charles-Albert, qui s'était retiré, en disgrâce de son souverain, à la cour du grand-duc de Toscane, son beau-père, fut mis en demeure de donner à la contre-révolution qui triomphait dans toute l'Europe des gages de résipiscence. Cédant aux pressions exercées sur lui, il se rendit à l'armée du duc d'Angoulême, qui le reçut à bras ouverts. Il se signala à la prise du Trocadéro (1823). Je crois même qu'il fut des premiers, sinon le premier, à monter à l'assaut, et que les grenadiers qui l'entouraient le proclamèrent sergent, comme, trente-six ans plus tard, les zouaves de Palestro devaient proclamer caporal Victor-Emmanuel, son fils.

Quant à l'*Almanach de Gotha* de 1812, c'est avec raison qu'il rangeait la famille de Savoie-Carignan parmi les familles simplement *illustres* et de *France*. La branche cadette de la maison de Savoie descendait de Thomas-François, comte de Soissons, général des armées de France et de Savoie. Plusieurs de ses membres ne cessèrent pas d'habiter la France. Le célèbre prince Eugène, avant de prendre service auprès de l'Empire, avait sollicité un commandement de Louis XIV, qui l'offensa par un refus ironique. Enfin, sous le règne de Napoléon I^er^, la princesse de Savoie-Carignan et son fils Charles-Albert habitaient Paris, et le jeune prince était encore très éloigné du trône, puisque la branche aînée de la maison royale de Sardaigne était représentée par Charles-Emmanuel IV (abdicataire), Victor-Emmanuel I^er^ régnant en Sardaigne, et Charles-Félix, qui devait régner (1821-1831). Des trois frères, ce dernier au moins, marié depuis cinq ans seulement (1807), était certainement encore en âge d'avoir de la descendance.

(Rome.) E. des Planches.

—

**Les frères Dagoty, céramistes** (XX, 167). — La fabrique de porcelaine à pâte dure de Dagoty était installée à Paris, rue de Chevreuse, au coin du boulevard Montparnasse. Elle succédait à la fabrique de F. M. Honoré, qui, vers 1785, s'était établi boulevard Saint-Antoine, n° 59.

Les deux fils Honoré s'associèrent avec Dagoty. La marque prit alors :

*Dagoty et Honoré.*

L'association dissoute, Dagoty transporta sa fabrique à La Seynie, mais conserva néanmoins une maison à Paris. Ses pièces sont d'une belle pâte, et, en général, très bien décorées. J'ai de lui, dans ma collection :

Une paire de vases, panse gris de lin avec guirlande de roses, col et anses dorés au feu. Sous le pied, en bleu :

*Dagoty, à Paris.*

Assiette, Marly rouge brique, avec grecque dorée au grand feu, sur le fond, couronne de fleurs dorées. Au dos imprimé en jaune :

*Manufacture de S. M. l'Empereur,*
*P. L. Dagoty, à Paris.*

Tasse, avec sa soucoupe, fond vert, anse dorée, bords ornés de filets d'or croisés, forme empire. Sous la tasse, en or :

*Dagoty, à Paris.*

Je n'ai jamais vu la marque Dagoty frères que signale A. L. La Lettre P. signifie : Paris.

Dagoty était peut-être le peintre Gautier d'Agoty, qui a eu un certain renom à la fin du XVIII^e^ siècle. Je connais de lui un délicieux petit tableau signé, qui rappelle par la grâce du sujet et l'exécution le faire des maîtres de cette époque.

A. Y.

—

**Un humoriste américain** (XX, 168, 251). —Le docteur Holmes est né à Cambridge (Massachussets), le 29 août 1809; il fit

ses études au collège d'Harvard, dans sa ville natale, y prit ses grades en 1829, et aborda l'étude du droit, à laquelle il renonça pour celle de la médecine. Après un long séjour en Europe, il vint s'établir à Boston, en 1835, et s'y fit recevoir docteur en médecine, l'année suivante. En 1838, il fut élu professeur d'anatomie au collège d'Harvard, en 1847. En 1849, il abandonna complètement la carrière scientifique pour se livrer à la littérature et à la poésie. Dès 1836, il s'était fait connaître comme écrivain dans la presse américaine, et il ne tarda pas à s'acquérir une réputation méritée, comme poète, parmi ses compatriotes. Sa publication : « Ses propos de table » (*the Autocrat of the breakfast table*) date de 1857, et fut complétée en 1872 par une nouvelle série : *the Poet at the breakfast table*. Vers 1861, il publia : *Elsie Venner, a romance of destiny*, qui fut traduit en français l'année suivante par M. C. D. Forgues (*old nick*); en 1864, parurent *Songs in many Keys* et *Sounding from the Atlantic*; en 1868, *the Guardian Angels*, et en 1870, *Mecanichs in thought and morals*, etc., etc. Ajoutons que le docteur Holmes s'est encore distingué par de savantes recherches sur l'auscultation, le microscope, etc., et qu'il est fils du révérend Abiel Holmes (auteur des *Annals of America*), qui le destinait à l'Eglise, comme lui.

EGO E.-G.

—

**Gesta Dei per Francos** (XX, 194). — C'est le titre général d'un recueil de diverses chroniques relatives à l'histoire des croisades (*Havoniæ*, 1611, 2 *v. in-fol.*), publié par Jacques Bongars, écrivain calviniste, conseiller et maître d'hôtel de Henri IV.

JOC'H D'INDRET.

— Je remercie le Vieux Chercheur ; ma mémoire est comme moi, elle vieillit; j'ai confondu le titre général de documents relatifs aux croisades avec la lettre d'Avitus à Clovis :« Quand tu combats, c'est nous qui remportons la victoire. » Le sens est à peu près le même, mais je n'en ai pas moins commis une erreur.

M. D.

—

**Tombeau de Massillon** (XX, 195). — Le plus récent et le meilleur des biographes de Massillon, M. l'abbé Blampignon (l'*Episcopat de Massillon, d'après des documents inédits*, Paris, Plon, 1884, p. 199), dit : « Quelques jours plus tard, le 2 octobre, on conduisait, ainsi qu'il l'avait demandé, ses respectables dépouilles à la cathédrale de Clermont, où elles furent inhumées. On ignore actuellement le lieu de sa tombe. » L'auteur ajoute (en note) : « Tioler (*Journal manuscrit*, 1742) nous apprend pourtant qu'il fut enterré dans la chapelle qui est derrière le maître-autel. »

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Les Doria en France** (XX, 195). — Les voyageurs qui vont de Lyon à Genève, par le chemin de fer, aperçoivent de loin, sur la rive gauche du Rhône, en face à peu près de Miribel, et sur la lisière extrême du Dauphiné, un gros château qui fait fort bon effet dans le paysage.

C'est Jonage, qui fut acheté, vers 1696, par François Yon, échevin de Lyon. En faisant hommage au roi de cette seigneurie, François Yon en prit le nom suivant l'usage.

Son fils, Claude Yon de Jonage, fut conseiller à la Cour des monnaies, en 1715. Il épousa Marguerite Arthaud de Bellevue. Un de leurs fils, lieutenant-colonel d'artillerie et chevalier de Saint-Louis, eut une alliance magnifique; il épousa Sylvie Doria, de la célèbre maison de ce nom, une des plus illustres de Gênes.

Madame de Jonage-Doria était aussi distinguée par l'esprit, le cœur et l'intelligence que par la naissance. Elle mourut peu après 1830.

Leur fils, le comte César de Jonage, fut député de l'Ain. Il est mort en 1865.

Cette famille habite aujourd'hui le château de la Durandière, près de Lagnieu, en Bugey. Nul doute qu'on ne trouve auprès d'elle tous les renseignements que notre collaborateur désire sur les Doria de France. Le comte de Jonage actuel est un bibliophile sérieux, qui doit bien accueillir les chercheurs.

A. VINGT.

—

**Mon Coco** (XX, 196). — Bis repetita non placent... Voir XIX, 387, 470, 497.

A. D.

— Au-dessous d'un médaillon de 7 c. 1/2 de diamètre qui fait partie de notre collection on lit : *Eh donc coq-co.*

Cette pièce satirique, tirée en bistre, représente le buste de Lafayette terminé en corps de coq une patte en l'air. Il

tient à la main une feuille de papier sur laquelle est écrit : *Un beau jour*, et semble en faire la lecture à un buste de femme adapté sur un corps de poule (Mme Bailly).

Cette caricature se rapproche de celle signalée dernièrement par l'*Intermédiaire* (XIX, 387). VELLAVIUS.

—

**Une accusation contre Brissot** (XX, 196). — La *Jacobinéide* reprend en l'altérant l'accusation dont Théveneau de Morande fit grand bruit en 1791 dans l'*Argus patriote* et dans plusieurs pamphlets publiés à part ou en suppléments pour combattre la candidature républicaine ou « républicomane », suivant l'expression de Morande, de Brissot de Warville. La haine de l'auteur du *Gazetier cuirassé* contre Brissot avait commencé, en effet, à Londres, vers 1784. Brissot étant venu en aide à Lafitte de Pelleport, auteur de le *Diable dans le bénitier et la métamorphose du gazetier cuirassé en mouche*, lequel se trouvait dans une situation plus que précaire, Morande ne pardonna pas cette obligeance qui atténuait les contrecoups de sa rancune d'espion et de maître chanteur. Il attribua plus ou moins sincèrement le *Diable dans un bénitier* à Brissot lui-même. Sa noirceur alla, au temps où Brissot était à la Bastille, jusqu'à faire tenir au lieutenant de police Le Noir des pièces destinées à mettre au compte de Brissot des pamphlets orduriers contre la reine, pièces qui étaient de simples faux en écriture. En attendant, il avait trouvé un allié dans le claveciniste Desforges d'Hurecourt, qui était en difficultés avec Brissot.

Brissot avait lancé le prospectus d'une entreprise qui s'appellerait le Lycée de Londres, qui comprendrait un journal, un lieu de rendez-vous pour les savants et les littérateurs et un centre de correspondance entre eux. L'affaire séduisit le musicien Desforges, qui, tranchant du capitaliste, demanda à Brissot de ne compter sur aucune autre bourse que la sienne, et, pour commencer, il assura par traité une commandite de quinze mille francs, sur lesquels il versait dix mille comptant; il vint même un certain temps vivre en commun avec son associé. Le journal parut; le local provisoire, affecté d'abord aux assemblées, étant manifestement insuffisant, un autre, plus convenable, était retenu. C'est alors que le commanditaire, voyant que le succès ne répondait pas à son impatience, non seulement refusa de verser le solde de la somme pour laquelle il s'était engagé, mais demanda à son associé de lui rembourser l'argent dépensé en le traitant d'escroc et en le menaçant d'un procès, que, d'ailleurs, il se garda bien de faire : histoire assez vulgaire, comme on voit. Loin de rentrer en France avec l'argent des souscripteurs, Brissot n'y rentra que fortement étrillé, après avoir terminé l'année à son compte; le *Journal du licée de Londres*, ou *Tableau de l'état des sciences et des arts en* 1784 forme douze numéros ou deux volumes.

Il serait beaucoup trop long de résumer tous les détails de la polémique interminable entamée par Morande en 1791, et qui lui procurait la jouissance inestimable, pour une belle âme comme la sienne, de gagner l'argent de la Cour en assouvissant ses ressentiments personnels. Ses pamphlets principaux et les répliques de Brissot figurent dans les plus modestes collections sur la Révolution.

On citerait malaisément un homme public contre lequel les libellistes se soient permis des excès plus atroces que contre Brissot. On connaît la caricature intitulée *Brissot mettant ses gants* et qui le représente fouillant dans la poche d'un vieux monsieur absorbé dans la lecture d'un de ses écrits. Or, on peut discuter sa conduite et son rôle dans la Révolution, et si j'avais à y choisir mon héros, ce n'est sans doute pas à lui que je m'arrêterais. Quant à son honorabilité privée, l'histoire peut la maintenir au-dessus des atteintes d'un Morande. Fils d'un pâtissier-traiteur de Chartres, qui avait fait une fortune notable pour l'époque, publiciste de talent et de savoir, dont l'ardeur au travail et la fécondité tenaient du prodige; législateur appliqué et l'un des chefs d'un parti qui, pendant deux ans, avait presque souverainement disposé de la France, il est mort à quarante ans, en n'exprimant qu'un regret, celui de laisser les siens dans le dénuement, et sa veuve n'a été tirée de la misère que par un vote de l'an IV, qui lui constitua une pension viagère de deux mille francs. G. I.

—

**De l'usage des bouteilles de verre dans les repas** (XX, 198). — J'observe que les *bouteilles de verre couvertes d'osier* (aujourd'hui de paille roulée ou tressée) sont d'usage courant dans toute l'Italie centrale. On les nomme des *fiaschi*. P.

— Les Romains mettaient quelquefois sur leurs tables des bouteilles en verre ou munies d'un bouchon en gypse, en liège ou en verre; cet usage n'a jamais été complètement abandonné. Le clissage en osier n'est pas particulier à une époque, c'est une simple précaution contre la casse; il est plus particulièrement appliqué aux bouteilles sans pied, comme les fiasques italiennes. GERS.

—

**L'or** (XX, 198). — Le confrère AA... de B. part de l'idée que c'est Moïse lui-même qui « raconte la création » dans la *Genèse;* et il voudrait qu'on lui dît par quelle méthode d'essai on a pu savoir alors que l'*or de Havila était bon.*— C'est se forger à plaisir de grosses difficultés. La critique moderne, la plus respectueuse des écrits sacrés, ne fait pas de Moïse un écrivain. Les cinq premiers livres de la Bible, qu'on lui a bien gratuitement attribués, ont été rédigés bien des siècles après le libérateur, au temps des Rois.

Il n'y a, du reste, aucune trace d'économie politique dans le passage de la Genèse, ch. II, versets 11 et 12. Il n'y a que la constatation du fait que l'or de ce pays (de l'Arabie ou l'Inde) est pur, ce dont les marchands avaient pu s'assurer depuis longtemps.

Le Pentateuque, d'après de bons juges (M. Reuss, de Strasbourg), ayant été retouché jusqu'au temps d'Esdras, après le retour de la grande captivité, la remarque que l'or de Havila est bon pourrait donc ne pas être très ancienne.

C. D.

— Sur les fleuves de l'Eden et le pays de Havila, nous engageons l'auteur de la question à consulter les *Origines de l'histoire d'après la Bible et les traditions des peuples orientaux*, par François Lenormant, t. II, 1882, p. 74 et suivantes.

VAUDÉMONT.

—

**Alexandre Dumas et le Speronare** (XX, 199). — Le *Speronare* a pour suite le *Capitaine Aréna.* C. G.

—

**Révoil et sa collection** (XX, 199). — Je suis en mesure de fournir à M. l'abbé Dufour, sinon des indications immédiates, du moins le moyen de se les procurer avec une exactitude qui a fait défaut à certaines publications parues récemment. Il lui suffira de s'adresser au fils de Pierre Révoil (de Lyon), M. Henry Révoil, correspondant de l'Institut, à Nimes, architecte du gouvernement (édifices diocésains et monuments historiques), qui se met à son entière disposition pour donner toute satisfaction à son désir.

Madame Louise Colet, née Révoil, était la belle-sœur de Pierre Révoil (de Lyon), et par conséquent tante maternelle de M. Henry Révoil, l'éminent architecte de Nimes.

Une autre sœur de madame P. Révoil et de madame Colet, décédée à Nimes, en 1885, était madame Baragnon, mère de M. Pierre Baragnon, publiciste, ancien préfet à Nice, et actuellement membre du conseil général des Bouches-du-Rhône.

(Nimes.) CH. L.

— La collection Révoil fut achetée en 1828 et non en 1818, par Charles X et non par Louis XVIII; il ne s'agissait pas de plusieurs tableaux, mais d'une belle réunion d'objets d'art du moyen âge et de la Renaissance, comprenant quatre cents et quelques numéros.

Consulter, sur Pierre Révoil, son Eloge historique prononcé par Martin Daussigny (Lyon, 1849), les notices de M. Alfred Nettement dans la *Semaine des Familles* (16 avril et 17 mai 1864), et la notice récemment publiée par M. Courajod (Caen, 1886).

Le « Meuble en France au seizième siècle » (Edm. Bonnaffé, chez Rouam, 1887) parle de plusieurs meubles venant de cette collection. VALENTIN.

—

**Un portrait de Préville** (XX, 454, 200). —Préville, en Figaro, a été représenté en biscuit, à la Manufacture de Sèvres, au siècle dernier; le dessin, qui appartient à M. Ulric R. D., montrant le *buste sculpté* de l'acteur, il y a lieu de comparer ces deux ouvrages. GERS.

— Sans me flatter de répondre exactement au *desideratum* de M. Ulric, il m'a semblé qu'il pourrait tirer quelque satisfaction de la comparaison de ses deux portraits de Préville avec les types nombreux du célèbre comédien, contenus dans le curieux volume : *Les Souvenirs et regrets du vieil amateur dramatique*, publié par Leclère en 1861.

On y compte, parmi les miniatures en

couleur, qui reproduisent les originaux d'après nature de Foëch et Whirsker, onze portraits du comédien Préville, tous *de profil*, dans onze rôles, y compris celui de Figaro, du *Barbier de Séville:* ce dernier est particulièrement joli. — Dans ces divers types, on retrouve toujours ses traits fins, sa physionomie spirituelle, très vivante. En voici la liste :

Le valet Hector — du *Joueur*.
Figaro — du *Barbier*.
L'abbé Beaugénie — ?
Sosie — d'*Amphitryon*.
Boniface Chrétien — du *Mercure galant*.
La Rissolle — du *Mercure galant*.
Rustaut — du *Galant coureur*.
M. Pincé — du *Tambour nocturne*.
Éraste — de l'*Anglomane*.
M. Sangsue — du *Mercure galant*.
Charlot — du *Mari retrouvé*.

Je signalerai, en outre, un autre portrait de Préville dans les *Etrennes de Thalie*, — rôle du valet de l'*Etourdi* ou du *Dépit amoureux*, — figure en médaillon de trois quarts, très accentuée.

La *Galerie théâtrale*, publiée par Barraud, en 1872, le représente en pied dans le rôle de Crispin, des *Folies amoureuses*.

(Figaro est représenté sous les traits de Dazincourt dans les *Etrennes de Thalie*, et de Samson dans la *Galerie théâtrale*, de Barraud.)

(Nimes.) CH. L.

—

**Bibliographie révolutionnaire : bibliothèques Rondonneau, Baudouin, Giraud, Portiez de l'Oise** (XX, 202). — Deux d'entre elles, les collections Rondonneau et Portiez de l'Oise, ont trouvé un asile, la première aux Archives nationales, la seconde à la Chambre des députés. Mais il s'en est fallu de bien peu qu'elles ne fussent irrémédiablement dispersées : dès 1800, Rondonneau présentait la sienne dans une brochure intitulée : *Annuaire régulateur des fonctionnaires publics, suivi d'un plan de classification des lois et écrits publiés depuis* 1789 (Paris, Rondonneau, an VIII, in-8, 48 p.); mais le Conseil des Anciens, à qui l'un de ses membres, Laloyaux, faisait hommage de ce prospectus au nom de l'auteur, se contentait d'en ordonner le dépôt à la bibliothèque du Corps législatif : la collection fut cependant acquise trois ans plus tard en germinal an XI, moyennant une somme de 8,000 francs. Moins heureuse, la collection Portiez de l'Oise fut vainement mise en vente par la veuve de son créateur en 1817 et en 1820. La notice plus que sommaire (in-8, 31 p.), imprimée lors de la première tentative, ne peut donner aucune idée du contenu de ces quatre cent soixante-cinq volumes achetés enfin par l'intermédiaire de Beuchot, pour la Chambre des députés, au prix de cinq mille francs, le 30 décembre 1832. Actuellement encore, il n'existe pour le service de la Chambre qu'un répertoire alphabétique, où les recherches sont assez incommodes. M. Marcellin Pellet a publié, dans la *République française* et réimprimé dans ses *Variétés révolutionnaires* (1887, 2e série), un intéressant article sur Portiez de l'Oise et l'ensemble qu'il avait réussi à constituer.

Les collections similaires ont d'ailleurs été plus nombreuses qu'on ne pense au commencement du siècle, mais bien peu de particuliers et d'établissements publics en soupçonnaient alors l'immense intérêt, et beaucoup d'entre elles se sont disséminées sans qu'il en existe de traces appréciables : parmi celles dont le sort nous est mieux connu, on peut citer les fonds La Bédoyère (qui avait lui-même absorbé les portefeuilles de Deschiens) et Victor Hennequin, aujourd'hui classés et inventoriés dans le catalogue imprimé de la Bibliothèque nationale (tomes X et XI); le fonds Grégoire, partagé entre la Bibliothèque nationale et l'Arsenal, et une collection particulière; le fonds Pixérécourt, si riche en pamphlets et en facéties, à la bibliothèque du Sénat; le fonds Daunou à Sainte-Geneviève et le fonds Pastoret à l'Ecole des hautes études. Au reste, on trouvera des détails nécessairement plus étendus sur l'importance et les vicissitudes de ces diverses collections dans l'introduction de ma *Bibliographie de la Révolution française à Paris*, dont le premier volume sera prochainement mis sous presse. MAURICE TOURNEUX.

— La collection Portiez (de l'Oise) fut offerte aux amateurs à plusieurs reprises et, en 1817, la veuve Portiez en fit publier chez Treuttel et Wurtz, sous le nom de *Catalogue*, une notice assez sommaire. Les collections de journaux furent acquises par le comte de La Bédoyère et fondues dans sa bibliothèque, comme le constate la description rédigée par le libraire France en 1862; cette partie est

donc entrée définitivement à la Bibliothèque nationale. Le reste a été acquis à la fin de 1832, moyennant cinq mille francs, par la bibliothèque de la Chambre des députés. On trouvera, à cet égard, des renseignements détaillés dans la deuxième série des *Variétés révolutionnaires*, de M. Marcellin Pellet. G. I.

— D'après un dossier que nous avons aux Archives, la collection de Rondonneau (né en 1759, mort en 1834), acquise le 10 ventôse an XII (1er février 1804), fut payée par le secrétaire d'Etat Maret 36,000 francs et non 8,000. Il s'agit d'ailleurs d'une triple collection. 1° Collection chronologique des lois de 1200 environ à 1789; 2° Collection des lois pour la même période par ordre de matières; 3° Collection révolutionnaire. Tout cela est actuellement aux Archives. J. G.

## *TROUVAILLES & CURIOSITÉS*

**Une lettre inédite d'Amé de Lemud à Eugène Tourneux.** — La mort récente d'A. de Lemud a passé presque inaperçue et il ne faut pas s'en étonner. L'isolement farouche dans lequel il s'était cloîtré depuis plusieurs années, le dédain qu'il éprouvait pour les œuvres mêmes qui feront vivre son nom (M. A. Bouvenne ne put obtenir de lui un seul renseignement lorsqu'il en publia le catalogue), sa disparition des salons annuels, tout a contribué à ce silence. Seul, M. Emile Michel a publié dans le *Temps* un court article, où étaient rappelés en termes élevés les qualités de l'homme qu'il avait eu le privilège d'approcher et les dons supérieurs de l'artiste. Voici une lettre tout intime de la jeunesse de Lemud, qui, par sa date et son contenu, nous reporte au temps de ses inspirations les plus heureuses. Il était déjà l'auteur du *Prisonnier*, de *Maître Wolfram*, d'*Hoffmann*, de l'*Enfance de Callot*, et il rêvait peut-être, sous les ombrages de Lorry, cet admirable *Retour en France*, si peu apprécié alors et si rare aujourd'hui. Qui sait si la pensée première ne lui en vint pas en lisant dans le *Capitole*, organe de la démocratie napoléonienne, l'article de Bareste, auquel il faisait allusion? Cette lettre emprunte encore un douloureux intérêt aux autres noms qu'elle renferme, car il y est question de Maréchal (de Metz) et de Th. Devilly, disparus tous deux il y a quelques mois. L'un fut le maître et l'autre le camarade de mon père et de Lemud; ce document ne sera donc pas inutile au futur historien que la vaillante petite école de Metz trouvera tôt ou tard. M. Tx.

Mon petit Tourneux (c'est-à-dire mon vieux Tourneux, mon respectable aîné), je ne veux pas quitter la campagne sans vous avoir écrit. Quand je vous reprochais votre culte pour le bienheureux saint Lâche, je ne pensais guère me rendre sitôt coupable de la même hérésie. Et cependant il n'est que trop vrai, voilà cinq semaines passées dans l'oisiveté la plus improductive. Je devrais en rougir, mais tel est l'effet de la paresse qu'on s'y complaît et qu'on s'en pare comme d'une gracieuse enveloppe.

Quelle nouvelle puis-je vous apprendre du fond de ma chaumière? Je ne vois que le soleil, je n'entends que les mouvements du vent dans les feuilles, que le chant des petits oiseaux. Lorry n'a pas d'oreilles pour les bruits du monde. Sans Bareste qui vient de m'envoyer un de ses articles du *Capitole*, je ne saurais rien de ce qui se passe. A propos d'articles, je pense que vous en avez fait un soigné sur l'exposition de la bonne ville de Metz; elle était riche en croûtes plus ou moins ridicules, mais aussi elle avait les beaux ouvrages de Maréchal, ces pastels qui viennent de lui valoir un si beau succès couronné d'une médaille d'or. Ses élèves y figuraient aussi avec quelques-unes des grandes qualités de leur maître. On parle aussi d'une troupe d'Allemands qui est en train de nous jouer quelques opéras. On en dit le plus grand bien, mais, ne les ayant ni vus ni entendus, je ne sais rien d'exact sur leur valeur.

Avez-vous été faire une petite visite à l'atelier de la Michaudière? Je pense que Devilly y fait son tableau; ce jeune farceur ne s'empresse guère de m'écrire. Ce cher galetas! il me rappelle à grands cris, il s'indigne de mon absence infructueuse, mais je le reverrai bientôt. Bientôt ses échos seront éveillés par le grincement du grattoir sur l'acier, on y sentira la térébenthine, l'acide nitreux, le vernis copal et tous les ingrédients de la gloire. En attendant, tâchez de ne pas me faire d'émeutes pour le moment où j'y viendrai. Je suis ami de l'ordre et de la tranquillité, et si je ne suis pas de la garde nationale, c'est que ma santé ne me permet pas de faire faction en plein air. Cependant j'aimerais assez de petits troubles qui replaceraient le grand homme plus dignement qu'à l'hospice des Invalides.

Au revoir, je vous serre cordialement la main.

A. DE LEMUD.

Lorry, le 19 juin (1).

Je ne vous demande pas de m'écrire, parce que, d'ici à mon départ, je ne serai pas huit jours de suite dans le même endroit.

(1) C'est sans doute pour ce motif que cette lettre, datée du 19 juin, ne fut mise à la poste que le 22 à Metz [1840].

*Le gérant :* LUCIEN FAUCOU.

Paris.— Imp. de Ch. NOBLET, 13, r. Cujas. — 1887.



*Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.* *25 mai 1887.*

XXe Année. — No 457.

Cherchez et vous trouverez.




Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *IVe année.* — No 82.

# L'Intermédiaire

## DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)



## QUESTIONS

**Sunt verba et voces...** — De qui donc est ce pentamètre :

Sunt verba et voces prætereaque nihil?

Je connais bien un passage d'Horace qui offre quelque ressemblance avec ce vers :

Sunt verba et voces quibus hunc lenire dolo-
Possis . . . [rem

(Epîtres, I, I, 34.)

mais ce n'est évidemment pas là mon affaire.

Donc, je demande à tout le monde de qui est mon vers. Tout le monde me répond qu'il est bien connu, mais personne ne me dit le nom de son auteur. De guerre lasse, j'ai recours à l'*Intermédiaire.*

PAUL LACOMBE.

*N. B.* Prière à celui de nos collaborateurs qui, « possédant un Larousse, est heureux d'en faire profiter ceux qui n'en ont point », de ne pas me répondre que mon vers est d'Ovide. D'Ovide, soit, je le veux bien, ô Larousse, mais dans lequel de ses poèmes ? Je ne l'ai trouvé dans aucun. Je souhaiterais de l'avoir mal cherché.

P. L.

—

**Béhourdis.** — Peut-on m'aider à trouver une origine arabe pour ce mot (*vide* Littré, Béhourdis et Bourde) ? [Le persan bordji = rempart = village fortifié = village. Auberge viendrait probablement, *pace* Littré, de al-bordji.]

HY NIAL.

—



**Pignouf.** — Pourrait-on m'indiquer les diverses significations de ce terme d'argot et quelle en est l'étymologie ?

H. DE M.

—

**Robespierre, précepteur de Louis XVII.** — A peine en fonctions, l'Assemblée législative voulut s'occuper de l'éducation du Dauphin et lui donner un gouverneur de son choix.

Sieyès, Condorcet, Pétion et plusieurs autres tour à tour proposés furent successivement évincés par le roi, qui nomma M. de Fleurieu.

A ce sujet, Harmand (de la Meuse), dans ses *Anecdotes relatives à quelques personnes et à plusieurs événements remarquables de la Révolution*, nous rapporte cette curieuse anecdote peu connue jusqu'ici et dont il serait intéressant de vérifier l'intérêt historique.

Un parti alors assez puissant, les monarchistes constitutionnels, sans doute, aurait songé à confier l'éducation de Louis XVII à Robespierre. Par ce moyen, la cour s'attachait l'homme du jour, le plus influent et le plus populaire. Si l'idée était ingénieuse, l'exécution en semblait, au premier abord, irréalisable, car, pour avoir quelques chances de réussite, il fallait que la proposition en fût faite au roi par un de ses intimes disposant au besoin d'un sérieux ascendant sur lui.

On pressentit, pour cette délicate mission, madame de Lamballe, dont la surprise fut égale à la colère et qui refusa catégoriquement; mais il ne fut pas difficile de faire revenir la princesse sur sa première détermination dès qu'on lui eut fait entrevoir le service que son dévouement pouvait rendre à la royauté en s'attachant à faire réussir cette combinaison.

Dès qu'elle s'en ouvrit au roi, celui-ci l'arrêta par ces mots :

Vous n'y pensez pas, ma cousine !

Mais madame de Lamballe, bien pénétrée des raisons qu'on lui avait fait valoir, fut assez éloquente pour amener le roi à consentir à la nomination du fougueux jacobin, sous les conditions suivantes que les constitutionnels, du reste, avaient posées eux-mêmes :

Robespierre ne devait pas avoir les fonctions de gouverneur, mais devait être nommé, en porter le titre et en toucher les émoluments; de son côté, il prenait l'engagement de fonder un journal pour défendre les intérêts de la Cour et de prendre la parole dans le même sens au club des Jacobins, et enfin de donner sa démission d'accusateur public.

En conséquence, Robespierre fonda le *Défenseur de la Constitution* et remplit les engagements pris avec une scrupuleuse exactitude jusqu'au moment où madame de Lamballe le fit avertir du changement apporté dans les engagements du roi à cause de l'attitude franchement hostile de la reine.

A cette nouvelle inattendue, Robespierre fut anéanti, et comprit de suite qu'il lui fallait reconquérir, au besoin par la violence, sa popularité un instant compromise; il devint alors terrible, supprima sa feuille, et son ressentiment précipita le 10 août.

Plus tard il aurait fait arrêter la princesse et organiser les massacres pour faire disparaître le témoin de sa conduite ambitieuse.

Je serais fort désireux, pour une *Histoire de la princesse de Lamballe* que je prépare actuellement, de savoir ce qu'il y a de vrai dans le récit d'Harmand (de la Meuse).

GEORGES BERTIN.

—

**Mgr Dupanloup.** — Mgr Dupanloup, en sa qualité d'homme public très militant, appartient à l'histoire. On sait qu'il était enfant naturel. Quelle était son origine ? Quels événements ont suivi sa naissance ?

FIRMIN.

—

**Le général Charles Loutil.** — Nous possédons sous ce titre : *Un enfant de la République*, une biographie assez détaillée et très intéressante du général de brigade Charles Loutil, originaire, dit-on, d'Argenton-sur-Creuse (Indre), et qui, après avoir fourni l'une des plus belles carrières militaires, fut attaché à la personne du roi Murat, en qualité d'aide de camp, et mourut à Gênes, en 1811, où il commandait comme gouverneur. Aucune de nos recherches, pour la compléter, n'ayant encore abouti, nous recevrions avec plaisir les communications de ceux de nos collègues qui pourraient nous renseigner sur les débuts de Loutil et sur les écrits qui ont pu s'occuper de lui, car la biographie que nous possédons offre de nombreuses lacunes que nous serions heureux de combler.

EGO E.-G.

—

**Les signes caractéristiques des races royales.** — Suivant les informations d'un journal anglais, le prince impérial d'Allemagne aurait chargé le professeur Virchow de rechercher dans les archives des Hohenzollern si aucune particularité physique n'était héréditaire chez les membres de cette maison. Il est possible que les investigations du savant professeur soient fécondes en résultats. Plusieurs races royales se font remarquer, en effet, par quelque signe caractéristique.

Chez les Stuarts et les Bourbons, ce signe est l'appareil olfactif; ce qui a donné lieu, vraisemblablement, à ce proverbe de courtisan que « grand nez n'a jamais gâté beau visage ». Les Hapsbourg ont les lèvres lippues et une infirmité que les mauvais plaisants de Vienne désignent en disant qu'il est de tradition dans la famille de se faire poser le gaz dans l'estomac. Un front large, des mains blanches et délicates appartiennent aux Bonaparte.

Un front peu élevé et fuyant a été transmis, avec la corpulence, à la famille royale d'Angleterre. La congestion cérébrale est l'affection fatale aux Romanof. Les Battenberg ont le nez israélite et la bouche à l'avenant.

Pourrait-on nous citer d'autres signes caractéristiques pour les autres races royales ?

H. E.

—

**Cordoue.** — Pourrait-on m'indiquer quelques livres sérieux sur les universités arabes de Cordoue depuis le IX<sup>e</sup> siècle ?

HY NIAL.

—

**De quelques découvertes extraordinaires faites par des amateurs.** — Le docteur Michelin, étant en visite chez les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Provins, se sentit tout d'un coup pris d'une secrète sympathie pour le *buen retiro* de l'hôpital. Exami-

nant machinalement les papiers qui s'y trouvaient, il y trouva la correspondance de Voltaire avec Baculard d'Arnaud, que les braves religieuses de l'hôpital avaient placée en cet endroit pour servir à d'autres besoins que celui de la lecture. Il s'empressa de retirer ces intéressants autographes, et proposa aux religieuses de les leur remplacer par du papier blanc, ce qui fut accepté avec reconnaissance.

Le contrat de mariage de Louis XIII fut, dit-on, retrouvé entre les mains d'un apothicaire qui allait le tailler pour en couvrir un bocal.

Nos collaborateurs doivent connaître d'autres anecdotes *vraies* sur les curieuses destinées de certains objets précieux. Ne pourraient-ils pas nous les communiquer pour nous aider à constituer l'*Ana* des amateurs ? UN CURIEUX.

—

**Les pigeons voyageurs dans l'antiquité.** — Dans les *Comédiens hors la loi*, de M. Gaston Maugras, se trouve mentionné, d'après Varron, le premier essai que l'on ait fait des pigeons voyageurs. Varron raconte que les Romains apportaient au théâtre dans leur sein des colombes domestiques ; quand la représentation se prolongeait, ils attachaient un billet au col de la colombe, l'oiseau prenait son vol et allait au logis du maître porter les ordres dont il était chargé.

D'autres auteurs anciens ont-ils parlé de cette utilisation spéciale des pigeons ?

C. E.

—

**L'origine de la sténographie.** — On va fêter prochainement en Angleterre le cinquantenaire de la sténographie.

Il y a juste un demi-siècle — disent les journaux de Londres — que M. Isaac Pitmann imagina l'art d'écrire aussi vite qu'on parle.

Toutefois, l'histoire mentionne un docteur Bright, qui, déjà en 1586, inventa un genre d'écriture rapide qui ressemblait beaucoup à la sténographie moderne. Ne pourrait-on pas éclaircir définitivement ce point d'histoire scientifique, et savoir si réellement l'invention de la sténographie doit être attribuée à un Anglais? Nous pensons le contraire.

C. E.

—

**Le vase du Christ pendant la Cène.** — A l'occasion de la représentation de *Lohengrin*, il a été parlé de ce vase célèbre. La tradition veut qu'il ait servi au Christ dans la Cène ; il était à Césarée et fut attribué aux Génois par Godefroy de Bouillon, en 1101. Le vase a été cassé et on a reconnu alors qu'il était en verre et non en pierre précieuse. A-t-il été brisé à Gênes pendant la dernière occupation française, ou bien a-t-il été transporté à Paris à la suite des conquêtes de la Révolution et cassé à Paris? Enfin, est-il en ce moment toujours à la cathédrale de Gênes ? GERS.

—

**Olivier de Serres et Bernard Palissy.** — Je lisais, l'autre jour, dans l'*Etienne Dolet*, de Richard Copley Christie, une cruelle tirade contre nos inexacts grands recueils biographiques, tirade trop méritée si beaucoup d'articles ressemblaient à l'article de la *Biographie universelle* sur *Olivier de Serres!* Je viens demander comment il est possible qu'un homme se soit rencontré qui ait eu le courage d'écrire les lignes suivantes : « Rozier a témoigné, dans toutes les occasions, le cas qu'il faisait d'Olivier, et il projetait d'en donner une édition ; il disait que dans son genre il était si sublime que Bernard de Palissy [*sic :* la particule n'a jamais été prise par l'illustre potier] a dit : *Je l'ai chanté toute ma vie et je le chanterai jusqu'à ma mort* ». Comment Palissy, qui n'a jamais été qu'un prosateur — un prosateur admirable, il est vrai — aurait-il employé l'expression : *je l'ai chanté?*

Comment surtout Palissy, mort en 1590, aurait-il *chanté toute sa vie* un auteur dont l'ouvrage ne parut que dix ans plus tard ? Palissy avait-il deviné le mérite du futur *Théâtre d'agriculture* si longtemps à l'avance?

J'ai beau chercher, je ne m'explique pas comment on a pu commettre un aussi terrible anachronisme. Quelqu'un me dirait-il si, ailleurs que dans la *Biographie universelle*, on trouve reproduites les enthousiastes autant qu'impossibles paroles attribuées à Palissy ?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Caricatures et charges de Lafayette.** — A diverses reprises notre journal a eu occasion d'en mentionner quelques-unes.

L'énumération en sera peut-être un peu longue, mais ne vous semble-t-elle pas intéressante ? et d'abord :

1° Celle décrite *Intermédiaire*, XIX 387 ;

2° Celle décrite *Intermédiaire*, XX, 280;

3° Lafayette en centaure bridé conduit par un sans-culotte armé d'une hache, derrière lui l'Hôtel de ville et une troupe armée; autour du médaillon in-12 on lit : Départ du général parisien pour la fameuse nuit du 5 au 6 octobre : Mes amis, menez-moi, je vous prie, coucher à Versailles;

4° Lafayette, les ducs d'Orléans et d'Aiguillon, sont représentés avec les corps d'un cheval, d'un taureau, d'un singe : autour du médaillon in-12 on lit : D'animaux malfaisants c'était un très bon plat;

5° Pièce in-8, en travers : Lafayette et trois autres personnages (lesquels) au-dessous huit vers :

L' général va-t-en guerre,
Mironton, ton, ton, mirontaine...

Pourrait-on m'en indiquer d'autres?

VE-US.

—

**Existe-t-il encore des descendants des éditeurs de Molière?** — Dans la vente des livres d'un bibliophile de Bordeaux (M. Bordes) faite le 3 mai dernier à l'hôtel Drouot, se trouvait un précieux volume : *Airs et vaudevilles de cour*, Paris, 1665, in-12, sur le titre duquel on lisait :

*Donné par Sercy le* 16 *août*
1669. J. B. P. MOLIÈRE.

Ce curieux autographe a été acheté par M. Piat, un de nos amateurs les plus connus, au prix de mille francs. Il serait intéressant de savoir s'il a déjà été signalé, si les historiographes de Molière ont mentionné ses relations avec Sercy, et s'il existe encore des descendants de Charles de Sercy, désigné par Molière, comme lui ayant donné ce volume?

Peut-être trouverait-on dans leurs papiers des traces des relations de leur ancêtre avec Molière ou quelque tradition de famille à ce sujet.

Les mêmes recherches pourraient être faites pour les éditeurs des pièces de Molière, Barbier, Pierre Promé, Jean Guignard, Jean Ribou, Pierre le Monnier et autres. On arriverait à retrouver peut-être quelques manuscrits ou quelques lettres de l'illustre comédien.

UN MOLIÉRISTE.

—

**Les comédiens canonisés.** — M. Gaston Maugras, dans le curieux livre qu'il vient de publier, *les Comédiens hors la loi*, donne trois noms de comédiens canonisés, et placés au rang des saints : Genest, acteur célèbre du temps de Dioclétien; Porphyre, comédien d'Andrinople sous Julien l'Apostat, et Ardélion, qui vécut à l'époque de Justinien.

N'y en eut-il jamais d'autres? Et pourrait-on nous donner les motifs qui déterminèrent la béatification des trois comédiens que nous venons de citer? E. I.

—

**De l'auteur des Mémoires du marquis de Sourches.** — M. A. de Boislisle, rendant compte, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France* (1er fascicule de 1887, p. 54), du travail commun du duc Des Cars et de l'abbé Ledru sur *le Château de Sourches, au Maine, et ses seigneurs*, s'exprime ainsi : « Jean du Bouchet obtint l'érection de Sourches en marquisat. Son fils est celui sous qui fut rédigé et tenu par quelque familier domestique le mémorial-journal connu sous le nom de *Mémoires du marquis de Sourches* (1681-1712), et dont la publication est aujourd'hui achevée presque aux deux tiers. Nous permettra-t-on, à ce propos, d'exprimer quelque regret que l'origine réelle de ces Mémoires et la raison d'être de leur rédaction mi-partie en texte, mi-partie en notes, n'aient été expliquées d'une façon satisfaisante, ni dans l'édition même des *Mémoires*, ni dans le présent volume, quoique M. le duc Des Cars, possesseur du manuscrit des *Mémoires*, ait eu le mérite d'autoriser leur publication? » Si l'on ne peut nous faire connaître le nom du *familier domestique* auquel le savant académicien attribue la paternité des volumes édités par M. le comte de Cosnac et M. Edouard Pontal, ne pourrait-on, du moins, donner quelques indications sur le rôle joué en tout cela par le marquis de Sourches? Dicta-t-il à un secrétaire des souvenirs de la cour? Y eut-il deux constructeurs du monument, un chargé du premier étage (le texte), l'autre chargé du rez-de-chaussée (les notes, qui égalent presque en étendue le texte même)?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Imprimerie à Rouen.** — A quelle époque l'invention de Gutenberg fut-elle importée à Rouen? — Sur un volume de notre bibliothèque nous lisons : *Viatorium ju-*

*ris Joh. Berberii ex oppido Yssingachii novissime Rothomagi impressum juxta ecclesiam Sancti Viviani opera magistri Petri Olivier ibidem commorantis anno Domini millisemo quingentesimo octavo, die vero septimo mensis octobris.*

Pierre Olivier avait-il eu des prédécesseurs à Rouen? ou en était-il le premier imprimeur? VELLAVIUS.

—

**La Correspondance de Viollet-le-Duc.** — La Correspondance de Viollet-le-Duc devant être publiée prochainement par les soins de son fils, ce dernier prie les personnes qui auraient entre les mains des lettres de cet artiste de vouloir bien les lui communiquer, rue Condorcet, 68.

—

**Clef du Nabab.** — On demande une bonne clef de *Nabab*, de Daudet, bien que l'auteur prétende qu'il n'en existe pas.

Je reconnais bien Jansoulet, Mora, mais quels ont été les modèles de Jenkins, Nemalingro, Felicia Ruys et même Cardailhac? FIRMIN.

—

**« L'Epître à Daphné », de Papin.** — François Grille, dans un de ses nombreux ouvrages : « *le Bric-à-brac*, avec son catalogue raisonné », cite les premiers vers de cette épître dont l'auteur, Papin, fut professeur d'histoire, chef de division de la préfecture de Maine-et-Loire, chef d'institution à Saumur, professeur de philosophie à l'école normale, etc., etc.

Jeune Daphné, cette nuit dans un songe
Il me semblait te tenir dans mes bras;
Je m'abusais, mais un si doux mensonge
Pour un amant a toujours tant d'appas!
Assis tous deux, etc...

« Ce début, dit Grille, fera juger du reste. » Le reste est-il connu, où peut-on trouver la pièce entière? O'REALY.

—

**Griffonnages littéraires.** — Je possède, sous ce titre, un manuscrit (prose et vers), dont la composition semble remonter aux premières années de la Restauration et porte pour étiquette le nom de Stéphen Arnoult. J'y vois figurer, entre autres, une pièce intitulée : « le Retour des Bourbons », poème, dont le sujet fut proposé par l'Académie de Lyon, en 1815; mais qui n'a pas dû obtenir le premier prix à ce concours, si j'en juge par son style et son allure poétiques. Un second morceau : « l'Armée française en Espagne » (sujet de poésie proposé par la Société royale des bonnes lettres, pour le 1er janvier 1824), figure dans le même vol., à côté de quelques chants patriotiques : « Si le roi le savait », « Mère, endormez vos enfants », et de quelques romances, telles que : « le Besoin d'aimer » (datée de 1806), « l'Amour et la Violette » (avril 1826) et la « Devise de Coucy » (septembre 1826). La prose y coudoie tous les genres : politique, philosophie, roman, nouvelles, discours, etc. On remarque parmi ceux-ci un « Discours sur la Concorde », proposé comme sujet de prix par la Société d'émulation de Cambrai, pour le mois de juin 1821, et cette question soumise par l'Académie de Dijon (concours du 23 mars 1822) : « L'autorité, en prévenant les écarts de l'indépendance dans notre conduite générale, pourvoit aux véritables intérêts de la société. » Le volume se termine par un Projet de préface pour les Contes moraux de l'auteur. Je serais heureux qu'à l'aide des renseignements qui précèdent, quelque obligeant collaborateur pût me fournir de sérieuses indications sur le véritable nom de l'auteur, sur sa carrière littéraire, et enfin sur la publicité, très probable, qu'il a dû donner en temps et lieu aux diverses productions de son esprit; ces recherches seraient peut-être plus faciles si l'on pouvait partager ma conviction, que cet écrivain devait appartenir à la presse ou à l'enseignement.

EGO E.-G.

—

**Pastellus.** — Quel est l'auteur qui a écrit sous ce pseudonyme et dans quel ouvrage a-t-il maintenu que le paradis terrestre était au pôle nord?

HY NIAL.

## *RÉPONSES*

**Rastacouère** (XV, 578, 632, 722; XVI, 205; XVIII, 394; XX, 268). — Les « deux mots espagnols signifiant *traîner* et *peau* » (et non peau *de bœuf* seulement) sont *rastrar* et *cuero;* et l'étymologie suggérée dans le *Parti national* devient ainsi philologiquement impossible. HY NIAL.

—

**Le Maudit** (XVI, 458, 555, 592, 655). — La paternité du *Maudit* a longtemps préoccupé les curieux de notre petite église (Voy. les renvois ci-dessus et *l'abbé***, auteur du Maudit* : X, 201 ; XI, 41, 94, 716; XII, 42); toutefois, personne n'a encore répondu à la question de M. T. D. ainsi formulée : « Etant admis que c'est l'abbé Michon qui est l'auteur du *Maudit*, il resterait à connaître l'écrivain (ou les écrivains) à qui l'on doit la *Religieuse*, le *Jésuite*, et bien d'autres ouvrages du même genre, très justement oubliés, que des libraires avides lançaient dans le public comme des productions de l'auteur du *Maudit*. »

La notice nécrologique de M. l'abbé Michon, due à la plume de son successeur à la direction de la *Graphologie*, M. Adrien Varinard, parue d'abord dans ce dernier journal en 1881 et tirée à part en autographie (p. in-8° de 64 p., *s. d.*, Paris), nous éclaire sur ce point d'histoire littéraire.

Nous avons causé plus haut, écrit M. Varinard, p. 12 à 14, de romans anonymes qui avaient eu un grand retentissement vers la fin de l'empire. Nous faisons allusion à cette série de romans, ou plutôt d'ouvrages sérieux parus sous forme de romans. Ils étaient empreints d'un profond sentiment de philosophie et de moralité, flagellaient les abus attribués à la congrégation des jésuites et causèrent un vif émoi dans le clergé.

Qui ne se rappelle, comme s'ils dataient d'hier, le *Maudit*, la *Religieuse*, le *Moine*, le *Jésuite*, le *Curé de campagne*, le *Confesseur*, les *Mystiques?*

L'abbé Michon n'avoua jamais la paternité de ces livres.

Aujourd'hui, nous la révélons sans remords dans cette notice nécrologique. Pourquoi jouerions-nous au mystère? Tout le monde sait à Baignes Ste-Radegonde, jusqu'au dernier paysan, que « M. l'abbé » a écrit le *Maudit* et la série qui l'a suivi, et personne ne l'en blâme, au contraire.

Si Jean-Hippolyte Michon eût été un ambitieux, dans le sens vulgaire du mot, l'occasion était belle pour arriver subitement à la fortune et à une bruyante célébrité, surtout à la veille de la proclamation de la république, qui suivit de près le dernier volume de la série. Mais il eût fallu rompre avec la prêtrise. « jeter le froc aux orties ». Or aucune considération n'eût jamais pu le déterminer à se soustraire à ses vœux ecclésiastiques, librement prononcés. Ce fut un frein qui modéra toujours son ardent amour pour la vérité et son besoin d'expansion. Fut-ce un bien ou un mal? Nous n'avons pas à nous prononcer, nous nous contentons de signaler le fait.

Et plus loin, dans le *portrait* graphologique de M. Michon, p. 51-52 :

Parmi ses œuvres, la série du *Maudit* et sa *Lettre au cardinal Antonelli* occupent une place à part et ont un caractère spécial de gravité au point de vue de sa sécurité d'ecclésiastique. Dans la série du *Maudit*, il dévoilait, en toute connaissance de cause, la rapacité insatiable, l'esprit de domination et la politique déloyale reprochés à la Compagnie de Jésus.

Dans sa *Lettre au cardinal Antonelli*, il se prononçait ouvertement contre le dogme de l'infaillibilité, dont la définition était sur le point d'être proposée au concile. La lettre était signée.

La série du *Maudit* portait cette désignation : « L'abbé *** ». L'anonymat était un voile transparent qui protégeait mal l'abbé J. H. Michon. Tous ses amis intimes et bien d'autres savaient à quoi s'en tenir. Jamais il ne mit sa pensée sous le boisseau et la fit toujours retentir librement dans la chaire, dans ses conférences et presque sur la place publique, où il prononça plusieurs fois des discours républicains. Cependant, il sut écarter de sa tête les foudres du Vatican.

HENRI ISSANCHOU.

—

**Collections bizarres** (XVIII, 73, 268, 459, 584; XIX, 618; XX, 75, 104, 234). — Parmi les collections les plus dignes de fixer notre attention, nous devons mentionner celle que possède M. Beugniet, le marchand de tableaux de la rue Laffitte et qui se compose des palettes de presque tous les peintres connus de la seconde moitié de ce siècle : on y voit figurer Delacroix, Théodore Rousseau, Corot, Jules Dupré, Detaille, Bonnat, etc. Ce sont de véritables autographes, qui révèlent d'une manière spéciale le tempérament de chaque artiste, sa manière et ses procédés de travail; les tendances de chacun s'y manifestent par le désordre ou la promiscuité des tons et des couleurs. On regrette cependant de ne pas y rencontrer les palettes de deux chefs d'école : Ingres et Manet n'y figurent pas.

Savait-on que Clapisson, le compositeur, après avoir réuni une collection considérable de sifflets des cinq parties du monde, en était arrivé à ne plus voir que des sifflets dans la nature, et n'osa plus faire jouer un seul opéra-comique, par crainte de livrer son nom aux objets de son propre musée? Les amateurs de curiosités doivent avoir ouï parler de la singulière collection de cachets de M. Adolphe Blondeau; après avoir conservé les cachets de toutes les lettres qu'il recevait, il mit à contribution toutes les personnes capables d'augmenter sa collection, et finit par se procurer, à prix d'argent, des cachets d'un intérêt historique; c'est ainsi qu'à force de sollicitations et de sacrifices, il put arriver à réunir de 18 à 20,000 empreintes de cire.

fort intéressantes, parmi lesquelles figuraient les cachets armoriés de presque toutes les familles nobles de l'Europe, et un lot, fort rare, des cachets relatifs aux prouesses des cabinets noirs. Cette collection fut vendue, croyons-nous, en 1861, à un homme d'Etat russe (le prince Gortschakoff) pour la somme de trente mille francs ; c'était de la cire bien payée eu égard à sa valeur intrinsèque.

Ego E.-G.

— L'*Intermédiaire*, du 25 avril, range dans cette série les couvercles de bassinoires en cuivre repoussé.

Aux renseignements déjà fournis sur cet art industriel en France, m'autorisera-t-on à en donner d'autres pour ce qui concerne la Belgique, où les spécimens de l'espèce portent le nom de *Dinanderies*, donné indifféremment aux objets fondus et travaillés au marteau dans les ateliers des anciens *batteurs de cuivre ?*

Au moyen âge, déjà, la petite ville de Dinant, à 5 lieues de Namur et sur la rive droite de la Meuse, avait acquis une grande réputation dans l'exécution des *Dinanderies*.

Des témoignages authentiques établissent qu'on y exerçait cette industrie dès la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle.

Les *batteries de cuivre* de Dinant étaient évaluées à 100,000 florins du Rhin, et occupaient un grand nombre d'ouvriers que l'on désignait sous le nom de cupères, de *cuprum*, cuivre.

Deux cents ans plus tard, on commença à fabriquer des *Dinanderies* dans la petite ville de Bouvignes, sur la rive gauche, à 4 kilomètres de Dinant.

Bien moins importante que cette dernière ville, Bouvignes comptait cependant 252 *maîtres batteurs* de cuivre, employant plus de 1,000 ouvriers.

Cette concurrence engendra des guerres entre les deux villes et amena la destruction de Dinant par le duc de Bourgogne Philippe le Bon en 1465.

On connaît peu d'objets en fonte ou travaillés au marteau, antérieurs au XV<sup>e</sup> siècle.

Parmi les noms de *batteurs* belges qui se livraient à ces deux genres de fabrications, les plus anciens connus sont :

Jean Patras (1113),
Nicolas Joseph (1360),
Jean José (1372),
Collard-le-Guillard (1453),
Lambert Radu (1453),
Jacques de Gérines (1455), Dinantais.
Guillaume Lefèvre (1442), Tournaisien.
Renier Van Thienen (1481), Bruxellois.

Consulter : le Bulletin de la Commission royale (Belgique) d'art et d'archéologie. — L'Histoire de la *Dinanderie*, par Pinchart, en son vivant archiviste de l'Etat à Bruxelles. — Histoire de Dinant, par Sidérius. — Notice sur le moulin des *batteurs* de Dinant; une plaquette de 8 pages par A. Remacle, archiviste et secrétaire municipal à Dinant. — Inventaires des archives de cette ville, par le même. — Annales de la Société provinciale d'archéologie à Namur. — Cartulaires : de Bouvignes (2 volumes), de Namur (3 volumes), par Borgnet, archiviste, décédé; de Dinant (2 volumes), par Bormans, son successeur.

Pour ne parler que des objets en cuivre repoussé, indépendamment des bassinoires on fabriquait : des plats, lanternes, aiguières, ostensoirs, chandeliers, gobelets, calices, bénitiers, bassins d'offrandes, encensoirs, etc., etc. Ces objets étaient vendus, non seulement en Belgique, mais encore en : Anjou, Bourgogne, Normandie, Touraine, Allemagne, Angleterre, Espagne. C'est ce qui résulte d'une lettre adressée au roi de France par ceux de Dinant à la date du 3 mars 1453. (*Voir Remacle, inventaire cité.*)

Les collections qui renferment des *Dinanderies* sont nombreuses en Belgique, et nous croyons qu'il est intéressant de faire connaître ici les noms des amateurs éclairés qui disputent au creuset les restes d'une industrie jadis florissante; tout particulièrement sur les rives de la Meuse namuroise. Nous citerons MM. Gustave Vermeersch, Ph. Smaelen, Félix Eloin (l'ancien secrétaire de Maximilien, empereur du Mexique), baron Idesbald Snoy, A. Cosset, Pierlot, avocat à Dinant, baron Ch. de Fierlant, Somzé, membre du parlement belge.

Puis encore : l'église de Saint-Vincent à Soignies, le musée provincial à Namur, les hospices civils de la ville de Mons, la corporation des maçons à Bruges.

Voir le catalogue officiel, IV<sup>e</sup> section, de l'Exposition nationale instituée à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique. Classe A, pp. 1—207. (Bruxelles. Imprimerie de la veuve Ch. Vanderauwera, 1880.)

A. L. C.

—

**Vase nocturne** (XVIII, 130, 184, 216, 274, 363, 398, 460, 490, 523, 621; XIX,

76, 202, 267, 304; XX, 204, 235, 269). — Je signalerai un vase de cette catégorie qui paraît avoir été fait dans le Staffordshire, (Angleterre) et qui porte au fond le portrait d'un Anglais nommé Twiss qui avait publié un ridicule voyage en Irlande. Au bas du portrait on lit :

Come, let us piss
On Mr Twiss!

(Vite, qu'on pisse sur M. Twiss.) Ces vases ont dû avoir un grand débit dans le temps dans l'Irlande. *Guide de l'amateur des faïences* (II, 734), par A. Demmin, Paris, 1869. Hy Nial.

—

**Le vélocipède** (XVIII, 422, 691; XX, 205). — Je crois que Ego E.-G. trouvera que les vélocifères dont il parle étaient manœuvrés, ou plutôt pédœuvrés, par le « vélocipède » humain du temps en poussant avec les pieds contre *terre* de chaque côté; car il n'y avait pas de mécanisme, pas de planchettes pour les pieds attachées aux roues. J'ai sous les yeux dans ce moment une gravure coloriée d'une semblable machine, publiée en février 1819. Hy Nial.

—

**Passion des chaussures** (XIX, 135, 219). — On trouve dans les Mémoires de madame Lafarge l'historiette suivante qui, en fait d'originalité, ne le cède en rien à la plaisante aventure du chanteur Thévenard.

« — Madame de Fontanille n'avait pas d'enfants, mais un mari tout aussi bon qu'elle était bonne, et qui lui était arrivé sous la forme d'un petit roman. M. de Fontanille avait quitté la Gascogne pour venir vivre à Paris d'une joyeuse vie de garçon; aimant toutes les jolies choses de ce monde, il n'adorait que les jolis petits pieds; aussi s'était-il fait une collection de toutes les mignonnes pantoufles qui avaient mérité son enthousiasme, et il portait toujours sur son cœur le soulier coquet et satiné de son plus récent amour. Des affaires l'appelant à Strasbourg, il y rencontra dans un salon, posé sur le sphinx doré d'énormes chenets gothiques, un pied vif, espiègle, charmant, d'une admirable pureté de forme, pas plus grand, pas plus gros qu'un biscuit à la cuiller. Etonné et ravi tout à la fois, M. de Fontanille se fait présenter à la mère du délicieux petit pied. Il le voit tous les jours, il s'en passionne, il découvre qu'un cordonnier provincial chargé de le chausser est au-dessous de sa noble mission, qu'il peut le froisser! le blesser! peut-être le déshonorer en lui donnant un cor! Son inquiétude devient affreuse, insupportable, et pour sauver ce petit chef-d'œuvre, il veut devenir son seigneur et maître, en faire son dieu, et lui offrir son nom, son cœur, sa main : il est accepté. Depuis son mariage, M. de Fontanille va presque tous les ans à Paris pour y faire faire sous ses yeux les souliers de sa femme. »

*P. c. c.* : Joc'h d'Indret.

—

**La folie des gens de lettres au XIXe siècle** (XIX, 709; XX, 30, 45, 170). — Consulter l'article paru sous le pseudonyme de Cadillac dans le journal *le Gaulois* portant la date du jeudi 5 mai 1887 et intitulé : *La folie chez les gens de lettres.* Un Guêpin.

— Un homme de lettres d'un réel talent, M. Adolphe Racot, vient encore de succomber à la terrible maladie. Il est décédé à Sainte-Anne le 13 mai 1887. G. E.

—

**Paul Bert et la loi scolaire** (XIX, 709; XX, 45, 209, 236, 272). — Je ne demanderais pas mieux que d'en rester là, si mon contradicteur ne m'obligeait à lui apprendre, ce qu'il paraît ignorer, que les lois datent du jour où le texte est publié par le Président de la République; or, le texte de la loi scolaire porte la date du 30 octobre et a été promulguée dans l'*Officiel* du lendemain; cette loi, promulguée le 31, est donc du 30 octobre 1886 : c'est ce que constate le Bulletin des lois, où j'ai puisé mes renseignements; je dois donc maintenir leur exactitude. A. D.

—

**La cloche de Notre-Dame de Bermont** (XIX, 195, 277, 367, 456; XX, 206). — L'inscription de la cloche de la chapelle de Notre-Dame de Bermont où Jeanne d'Arc allait, dit-on, prier tous les samedis, continue à exercer la patience des chercheurs et des curieux. Plusieurs interprétations ont déjà été envoyées à l'*Intermédiaire*, mais jusqu'ici cette inscription n'était désignée que par l'énumération des lettres qu'y avaient cru reconnaître certains visiteurs, et l'assemblage de ces lettres restait ignoré. Grâce à l'estampage qui a été fait le 18 juillet dernier par quelques archéologues,

au nombre desquels figurait M. Léon Germain qui se livre à une étude spéciale des inscriptions campanaires, celle de Bermont peut être maintenant représentée sous son véritable aspect. Aussi n'avons-nous pas hésité à la reproduire en entier, en tenant compte toutefois de certaines difficultés que suscitait l'impression. En effet, nous n'avons pu la mettre sur une même ligne telle qu'elle existe tout autour du cerveau de la cloche; nous avons dû la diviser en deux lignes et réduire les caractères de moitié (un centimètre et demi, au lieu de trois), ainsi que l'espace qui existe entre les groupes (six centimètres entre le premier et le second, et quatre entre ce dernier et le troisième); mais ce que nous pouvons garantir, c'est la disposition des lettres elles-mêmes et leur configuration.

— Voici une interprétation nouvelle que nous venons de recevoir :

« Des trois groupes de mots dont l'inscription se compose, on s'accorde à lire les deux premiers ainsi : ***Ave Maria, Dei mater***, bien qu'on y reconnaisse un patois latinisé dont plusieurs lettres sont transposées ou même abusivement employées. Quant au troisième, composé d'un seul mot abrégé sans doute et qui ne présente que les quatre lettres ***u n g t***, il semble très difficile de s'accorder. On a cru y lire ***Virgo;*** en ce cas la première lettre serait un V et non un U ; la seconde serait non un N, mais un composé des deux lettres I et R ; la troisième serait un G; mais comment voir un O dans la dernière lettre, qui est certainement un T dont la barre horizontale est accompagnée d'un appendice vertical qui tient lieu d'un I final ?

Ainsi qu'on le voit dans la 5e lettre du premier groupe et dans l'avant-dernière du deuxième.

Pour ce troisième groupe nous proposons le mot ***unigeniti***, si facile à expliquer avec la suspension des trois lettres E, N, I, abréviation nécessitée chez l'ouvrier par la pénurie des caractères répétés, car la place ne manquait pas.

Je regrette bien vivement de me séparer, sur ce point, de Mgr l'évêque de Dijon et de l'érudit conservateur du musée de Nancy, M. Léon Germain. Il suffit de rappeler que la cloche de Bermont est antérieure au concile de Trente et que la magnifique prose du ***Stabat mater***, œuvre du XIIIe siècle, attribuée au chef de l'Eglise, offre dans sa troisième strophe le passage suivant : ***Fuit illa benedicta, mater unigeniti.***

S'il y a dans notre inscription une faute liturgique, ***Dei unigeniti*** au lieu de ***filii unigeniti***, je crois qu'il y a lieu de la rejeter sur l'époque désastreuse où la cloche a dû être fondue, sur la maladresse et la pénurie des artistes fondeurs et peut-être sur l'impéritie, à cette date, du prêtre qui a dicté la légende. »

MERESSE.

— Je remercie M. Dolman de m'avoir fait connaître la spirituelle fantaisie de madame Caddy sur la cloche de Bermont ; c'est fort agréable, mais nullement archéologique : en archéologie on doit se défier de l'imagination et des idées ambiantes ; la chose essentielle est de se reporter à l'époque du monument dont il s'agit ; il faut étudier la littérature, les préoccupations morales de cette époque, puis rapprocher et comparer les objets de même nature, afin de compléter ce que l'on sait de l'un par l'examen des autres.

Il convient de répéter ce que j'ai dit de l'inscription dans ma première communication, savoir : qu'elle est divisée en trois groupes ; que l'on n'y voit aucune abréviation ; enfin que la quatrième lettre, en commençant par la fin, n'est pas un *a*, mais un *o*. Pour ne pas allonger cette

précédente réponse, je me suis borné à des considérations matérielles, ou, en quelque sorte, extrinsèques ; elles m'ont amené à lire *Ave Maria, Dei mater, Virgo*. Puisque la question est ramenée sur le terrain, je l'aborderai cette fois, tout en restant bref, par le côté littéraire ou intrinsèque, s'il est permis de parler ainsi.

Il me suffira, je pense, d'appeler l'attention, sans avoir besoin d'insister, sur la grande vogue dont l'*Ave Maria* et l'*Angelus* jouirent aux XVe et XVIe siècles. La popularité des ordres mendiants mineurs y fut extrêmement favorable ; inutile de rappeler, après M. S. Luce, l'influence de ces ordres religieux dans le pays de Neufchâteau et leurs relations avec Jeanne d'Arc. Or, dans l'*Ave Maria*, dont les premiers mots figurent incontestablement sur la cloche de Bermont, l'archange salue Marie comme vierge très pure, *gratia plena*, et lui annonce qu'elle sera la mère du Sauveur ; il est donc naturel d'associer, à la salutation *Ave Maria*, les qualifications de *Dei mater* et de *Virgo*.

D'ailleurs, l'énoncé de ces deux prérogatives, spéciales à Marie, est la plus grande louange que l'on puisse lui adresser ; on le retrouve constamment dans la sainte liturgie. Je me bornerai à une seule citation, celle du premier couplet de l'*Ave maris stella*, hymne attribuée à V. Fortunat, évêque de Poitiers ; après cette invocation spéciale, c'est tout de suite celles de Mère de Dieu et de Vierge qu'il adresse à Marie, dans des expressions identiques à celles que nous voyons sur la cloche de Bermont :

Ave maris stella,
*Dei mater* alma,
Atque semper *Virgo*,
Felix cœli porta.

VAUDÉMONT.

—

**L'Amérique a-t-elle été découverte par les Chinois** (XX, 9, 87, 138) ? — On peut signaler, comme ouvrage tout à fait moderne, *Fusang, or the Discovery of America by Chinese Buddhist Priests in the 5th century*, par C. G. Leland (Londres, Trübner, 1875). A mon tour, je demande à C. U. qui est-ce qui « a reconnu la figure sculptée qui n'est autre que Taï-Ki » (XX, 10) ? Pour moi c'est une reconnaissance assez curieuse, et je ressens un très fort désir d'en connaître l'auteur.

HY NIAL.

—

**Le lis des rois de France** (XX, 67, 125, 212). — Il s'agit ici de la confusion notoire de la fleur de lis (prononcé *li*) avec la fleur du lis. On pourrait conseiller à tout le monde de lire le traité si remarquable de M. Adalbert de Beaumont : *Recherches sur l'origine du blason, et en particulier sur la fleur de lis*, publié à Paris, chez Leleux, 1853, et aussi, au moins, je crois, dans la *Revue archéologique*.

HY NIAL.

—

**Antimoine** (XX, 99, 155, 216).—« L'antimoine fut d'abord obtenu de son sulfure par Basile Valentin, célèbre alchimiste et moine... On dit que, supposant à l'antimoine des vertus salutaires, il voulut l'expérimenter sur les bons Pères de son couvent, qui s'en trouvèrent fort mal et moururent en grand nombre. De là lui vient, assure-t-on, le nom d'*antimoine*. L'antimoine métallique, malgré ce fâcheux résultat, fut longtemps employé en médecine comme purgatif. Et, si l'on ne doit pas craindre de dire ce que nos aïeux ne craignaient pas de faire, on fabriqua de petites boules métalliques nommées *pilules perpétuelles*. Le malade prenait un nombre donné de ces pilules, qui, en séjournant dans l'estomac, n'y laissaient qu'une très petite quantité de métal dissous. Lorsqu'il les rendait avec les résidus de la digestion, on les recueillait, on les lavait et on les gardait pour une autre fois. De là, le nom de *perpétuelles* donné à ces pilules. Elles passaient ainsi, avec leur vertu purgative, de génération en génération. »

(*Ducoin, Girardin. Entretiens sur la chimie.*) F. M.

—

**La terminaison ville** (XX, 129, 182, 216). — Je crois que A. Nalis trouvera la réponse à sa question dans le fait que les Normands évitaient scrupuleusement tout empiétement sur le territoire déjà occupé par les Saxons. Livres à consulter : Gerville, *Recherches sur les anciens noms de lieux en Normandie ;* Petersen et Le Prevost, *Recherches sur l'origine de quelques noms de lieux en Normandie ;* Borring, *Sur la limite méridionale de la monarchie danoise ;* Depping, *Expéditions maritimes des Normands.*

HY NIAL.

—

**La captivité du pape Pie VII** (XX, 131, 186, 218). — La librairie Plon a publié,

il y a peu de temps, un volume intitulé : *Pie VII à Savone*, par H. Chotard.

G. I.

—

**L'or** (XX, 190, 283). — AA. de B. semble encore attribuer la *Genèse* à Moïse. Sur cette question il pourrait consulter la *Genèse* de F. Lenormant. Maisonneuve, 1883. Hy Nial.

—

**Baillis et gouverneurs de Dreux** (XX, 197). — Le deuxième nom doit être lu Decluzelles; plusieurs membres de cette famille paraissent s'être succédé dans la charge de gouverneur de Dreux.

G. I.

—

**Révoil et sa collection** (XX, 199, 283). – Le *Magasin pittoresque* de 1841, page 312, donne le dessin d'un très curieux couteau du XVIe siècle provenant de cette collection. Révoil, « homme de goût, peintre estimé », la céda à la liste civile « il y a environ douze ans », — dit le rédacteur du *Magasin :* ce qui confirme la date (1828) donnée par M. Valentin et infirme celle de M. l'abbé V. Dufour (1818). A. M.

— Pardon, cher collaborateur : madame Louise Colet, née Révoil, n'était-elle pas la sœur (et non la belle-sœur) de Pierre Révoil ? A. D.

—

**L'auteur de Lazarille de Tormes** (XX, 201). — C'est bien don Diego de Mendoza qui est l'auteur de ce roman.

J'ai sous les yeux une étude sur Diego de Mendoza et ses œuvres, étude très intéressante, de laquelle je détacherai tous les renseignements que pourra désirer M. H. Pérégrine.

—

— Diego de Mendoza ne s'est jamais reconnu, paraît-il, pour l'auteur de cet ouvrage d'esprit, qui a été effectivement attribué parfois à Fray Juan de Ortega, moine de l'ordre de Saint-Jérôme. Mais le doute n'est pas permis sur cette question. On peut consulter Ticknor : *Histoire de la littérature espagnole*. Hachette.

Hy Nial.

—

**Bibliographie révolutionnaire. Bibliothèques Rondonneau, Baudouin, Giraud, Portiez de l'Oise** (XX, 202, 285). — La collection Portiez de l'Oise est tout entière à la bibliothèque de la Chambre des députés. Les pièces de toute sorte qui composent cette précieuse collection ont été réunies en volumes in-8° et in-4°. C'est à peu près à mille que j'évalue le nombre des volumes. Il existe un catalogue manuscrit qui donne par noms d'auteurs, de personnages, de villes ou de matières le titre de toutes les pièces.

Cyprien Vincent.

—

**Fille séduite** (XX, 225). — On dit en Bourgogne, et certainement ailleurs, qu'*une fille a été mise à mal.*

Lud. Rosamoin.

— En Anjou on dit d'un homme qui épouse une fille-mère : « Le gars a pris la vache et le veau », en prononçant ce dernier mot comme si l'*e* était un *i*. L'expression *trompée* est également employée dans l'Ouest. G. C.

—

**Voire même** (XX, 225). — Voire même n'est pas un pléonasme; cette expression rentre dans la périssologie, ce qui est bien différent. Le pléonasme, figure de langage, est la répétition ou la reproduction *utile* d'une idée, sous une autre forme, pour la faire entrer plus profondément dans l'esprit du lecteur ou d'un interlocuteur.

. . . . Je l'ai vu, dis-je vu,
Ce qui s'appelle vu...

La périssologie (de περισσος, superflu) est l'accouplement *inutile* de deux termes, synonymes ou identiques, dont l'un est par conséquent de trop et doit être impitoyablement supprimé : Comme : voire *même*, seul et *unique*, *petit* opuscule, *petit* édicule, plusieurs systèmes *différents*, cent façons *différentes*, réunir ou associer ou concourir *ensemble*, etc., etc.

Je me permettrai ici d'appliquer aux mots le jugement de Boileau sur les idées :

Tout ce qu'on dit de trop est fade et rebutant.

Au sujet de *voire*, réglez-vous sur la Fontaine.

Non chapitres de rats, mais chapitres de moines,
*Voire* chapitres de chanoines.

Que parlez-vous d'usage? Il y a le bon et le mauvais, il y a l'usage d'aujourd'hui et l'usage de demain; peut-on affirmer

exactement où commence et où finit l'usage? On est d'ailleurs toujours à temps de corriger ce qu'il y a de défectueux. Il y a eu des usages de se vêtir, de s'amuser, de se conduire dans la société, qui se sont modifiés avec le temps.

Enfin, en fait de langage, je ne connais que le bon et le mauvais; je suppose que vous êtes avec moi pour le premier; j'estime que *voire même* appartient au second.

(Nimes.) Ch. L.

— Tout bon Intermédiairiste devant posséder le *Courrier de Vaugelas*, je ne puis que renvoyer à ce journal, II, 185 et IX, 97, où feu Martin a traité cette question *ex professo :* il prouve que cette expression est un pléonasme. A. D.

— La plupart des auteurs qui emploient cette expression n'en connaissent pas le vrai sens. Ces deux mots réunis ne forment point un pléonasme. Cela équivaut à : assurément même. G. C.

— Presque tous les lexicographes sont d'accord pour attribuer à la locution qui nous occupe une étymologie latine qui se traduit chez nous, pour ce qui touche au mot voire, par : vraiment, certainement, avec vérité. C'est dans ce sens que nos meilleurs écrivains des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles (Pasquier, Amyot, Ramus, Villon, Montaigne, Régnier, Rabelais, etc., etc.) s'en sont servis à l'égal de l'adverbe voirement, qui avait alors une signification identique. On trouve même dans un écrit du XIII<sup>e</sup> siècle : *Du convoiteux et de l'envieux* (manuscrit de Saint-Germain, n° 1830, v. 95) : Ce est la voire pour « c'est la vérité ». Depuis que cet adverbe a disparu de notre langue, l'usage l'a remplacé par la locution *voire*, prise aussi adverbialement, en lui laissant une portée conforme à celle de sa devancière et en y ajoutant l'expression *même*, destinée probablement à remplacer un autre mot, aussi énergique que gracieux : *voire mais*, dont on a très peu parlé jusqu'ici, quoique Montaigne et Rabelais en aient fait un usage fréquent, mais qui a fini par nous échapper, comme tant d'autres locutions d'une autre époque : « Voire mais; il se repentira par après de s'y être amusé » (*Essais*, t. VIII, p. 151. Paris, 1793). Rabelais s'en est servi, de son côté, en variant son orthographe, en voire mais ou mès, et en attribuant à cette conjonction, comme l'auteur des Essais, le caractère étymologique du latin : *magis* (bien plus), qui avait mieux sa raison d'être que le même d'aujourd'hui. Il y avait là un sujet d'étude très curieux à observer et nous avons lieu d'être surpris que nos spécialistes ne s'y soient pas arrêtés avec toute l'attention qu'il méritait, ne fût-ce que pour faire ressortir la complète innocuité d'un pléonasme supposé, puisque les deux termes de l'expression voire même sont destinés à se compléter par cette signification plus formelle : vraiment, oui; certainement; assurément; et de plus qui en est la véritable traduction. Ego E.-G.

—

**Pharaminè et pharamineux** (XX, 225). — Bête pharamine et chose pharamineuse se disent aussi en Champagne.

Lud. Rosamoin.

— S'il est vrai, comme nous avons lieu de le croire, que l'étymologie de ce mot procède du latin *seramen* (basse latinité), que Du Cange a traduit par *fera venatica*, bête fauve, gibier, nous ne voyons guère pourquoi on lui attribue, avec Littré, un sens qui l'élève au niveau des choses les plus extraordinaires. En fixant son attention sur des cris pharamineux, nous devons supposer que notre savant lexicographe n'a voulu signaler que des cris de bêtes fauves, et non des cris étonnants, merveilleux ou fantastiques. Lacurne de Sainte-Palaye (dans ses *Anciennes coutumes*, etc., etc.) définit la faramine comme une vermine qui se multiplie, et le comte Jaubert reconnaît, de son côté, que le mot faramineux ne s'emploie guère qu'à l'égal de bête nuisible. Ego E.-G.

—

**La sainte Vierge et la verrière** (XX, 226). — Les premières lignes de l'article de M. Delboch me décident à risquer une simple observation sur un point théologique qui ne me paraît pas très clairement établi dans tous les esprits. Je suis persuadé que notre confrère fait parfaitement la différence des deux dogmes de l'Immaculée Conception et de l'Incarnation, mais, pas mal d'auteurs, même les plus illustres, les ont confondus. Je lis dans Balzac (*la Grande Bretêche*) *:* « Aux yeux de Pilate.... la femme de Joseph pouvait paraître adultère.... Le juge païen n'admettait pas plus l'*immaculée conception* que vous n'admettriez un miracle semblable.... » Lors de la promulgation du nouveau dogme, quelques journalistes,

aussi mal informés que le Lousteau du grand romancier, dissertèrent à perte de vue, invoquant la médecine et la physiologie là où elles n'avaient que faire.

Par le dogme de l'Immaculée Conception l'Eglise a rendu obligatoire cette croyance ancienne que Marie, par une faveur spéciale, avait été préservée du péché originel, c'est-à-dire des conséquences héréditaires de la faute d'Adam. Le dogme de l'Incarnation est tout autre chose. L'union des sexes dans le mariage n'a jamais été un péché ni une souillure : elle est au contraire l'accomplissement de la volonté expresse du Créateur. Le Christ est né d'une vierge, non pour se préserver de cette sorte d'impureté matérielle, mais, parce que, Dieu lui-même et venu de Dieu, il ne pouvait naître d'un homme. E. B.

— Sans résoudre la question proposée par M. Delboch, je ne fais que mentionner la belle parole de Pétrarque, qui est le pendant de la comparaison dont il s'agit : Canzone alla Vergine Maria, str. III, v. 4-6 :

Per se il suo figlio e quel del sommo Padre,
*O fenestra del ciel lucente, altera,*
Venne a salvarne in su gli estremi giorni.

H. H.

— La comparaison dont s'occupe notre confrère Delboch a, en effet, été très en vogue au moyen âge ; on la retrouve encore dans Gonzalo de Berceo, *Loores de nuestra senora*, 209; dans une pièce du troubadour Pierre de Corbian, dans *le Miracle de Théophile* et dans la *chanson de Notre-Dame* de Rutebeuf, dans un vieux poème italien : *la Regina Ancroja*, etc. Un hymne du XII^e siècle a, peut-être, donné cette comparaison pour la première fois :

Ut vitrium non læditur
Sole penetrante,
Sic illæsa creditur,
Post partum ut ante.

POGGIARIDO.

—

**Louis Bonaparte en prison** (XX, 227). — Je n'ai pas sous la main les *Memoirs of an ex-minister*, par lord Malmesbury, mais je crois que M. J.-B. y trouverait, sinon réponse à sa question, du moins des indications qui pourraient le mettre sur la voie pour en savoir davantage. Lord Malmesbury avait connu Louis Bonaparte à Rome en 1829, sauf erreur. Il le revit à Londres prétendant, à Paris empereur, à Chislehurst exilé. Le noble lord est encore — fort heureusement — de ce monde, et ne se refuserait peut-être pas à fournir, au besoin, d'autres détails que ceux consignés au jour le jour dans son *journal*.

Les Mémoires de lord Malmesbury ont paru à Londres en deux volumes in-8° (1885). Ils ont été réimprimés à Leipzig par l'éditeur Tauchnitz.

(Rome.) E. MAYOR.

—

**Combat de Berstheim en Alsace** (XX, 227). — Les trois combats de *Bertheim* (*sic*), 1^er, 2 et 8 décembre 1793 sont décrits avec détail dans la plaquette suivante : *Récit de ce qui s'est passé de plus remarquable à l'armée de S. A. S. le prince de Condé en* 1791, 1792 *et* 1793, par B. P., ancien chevalier de Saint-Louis, 3^e éd. augmentée, etc. Paris, Picard-Dubois, 1818, 167 p. in-8°. Il n'y a pas de liste des tués; les morts les plus marquants et les auteurs des traits de bravoure remarquables sont cités par leurs noms au cours du récit.

Les affaires de Berstheim sont également décrites au tome 2 de la Vie de L. J. de Bourbon-Condé, par Claude Antoine Chambeland. Paris, Dentu, 1820. 3 vol. in-8°.

Mais l'ouvrage où l'on trouve le plus de renseignements et cette fois bien coordonnés et présentés d'une façon claire et précise est l'Histoire de l'armée de Condé, par Théodore Muret, Paris, bureau de la Mode, et chez Dentu, 1844, 2 vol. in-8, quelques figures et portraits. Le chapitre VI du tome I décrit tout ce qui est relatif aux affaires de Berstheim, et à la page 189 est l'état des gentilshommes tués et blessés à celui de ces combats qui eut lieu le 2 décembre 1793.

Si l'Ex-Carabinier désire la liste des tués et blessés du 2 décembre 1793, il m'est facile de lui en envoyer copie, s'il veut bien me faire savoir où la lui adresser. COTTREAU.

—

**Un conspirateur sous la Restauration. Edouard Delon** (XX, 227). — V. Biographie de la Moselle, par le D^r Bégin. Metz, 1829, t. III. *Mangin*. — L'ancien préfet de police était très estimé à Metz. Bégin, plus tard, se plut à reconnaître sa par-

faite honnêteté. J'ai son portrait lithographié. Honoré Edouard-Delon était lieutenant du 15 avril 1813 (*An. Mil*, 1819).
L'EX-CAR.

— Delon fut un camarade de la première enfance de Victor Hugo, rue de Clichy. Le jeune poète ultra-royaliste et l'officier républicain (ou bonapartiste, en ce temps-là la distinction était parfois difficile) s'étaient boudés, puis perdus de vue, quand Delon fut condamné à mort dans l'affaire de Saumur. Victor Hugo songea alors à offrir à Delon un refuge dans un appartement vacant dont il disposait, rue de Mézières. Avec une candeur parfaite, il adressa sa proposition par la poste à la mère du condamné, « à madame Delon, femme du lieutenant du roi à Saint-Denis ». La lettre passa au cabinet noir, fut mise sous les yeux de Louis XVIII, qui la jugea honorable pour son auteur et, recachetée, parvint à destination. Heureusement pour Delon, il n'eut pas la peine d'éventer le traquenard, car il avait déjà passé les Pyrénées. Je n'ai pas trouvé la date exacte de sa mort; il était le commandant en Grèce de l'artillerie de lord Byron. G. I.

—

**De l'usage des sonnettes** (XX, 228). — Voyez un article de Jules Quicherat dans le *Magasin pittoresque* de 1853, p. 223. Cf. les tables de l'*Intermédiaire*, où la question a déjà été étudiée, me semble-t-il.
P. L.

— L'usage en remonte à l'antiquité. La salle du Musée de Naples, connue jadis sous le nom de Musée Secret, mais publique aujourd'hui, renferme des sonnettes d'une forme que la décence empêche de décrire. GERS.

—

**Métiers et grands personnages** (XX, 228). — Il y a erreur. Le comte Léon Tolstoï ne s'est pas fait savetier. L'auteur de *la Guerre et de la Paix*, d'*Anna Karénine*, et de tant d'autres chefs-d'œuvre, a mieux à faire qu'à ressemeler des chaussures. Mais, sous l'influence d'idées mystiques et humanitaires qui le hantent depuis quelques années, le comte Tolstoï professe que, pour être grand seigneur et pour posséder 800,000 roubles de rente, un homme n'en doit pas moins savoir se suffire à lui-même. Il fait donc ses propres bottes, comme il confectionne ses propres vêtements, qui sont ceux d'un simple moudjik. Mais jamais il n'a travaillé pour le compte d'un autre. Je tiens ces détails d'un homme très distingué et que je suppose aussi très véridique, qui connaît le comte Tolstoï, et le visita, encore l'an dernier, à Moscou.

Dans la famille impériale d'Allemagne, tous les princes apprennent un métier manuel. Le prince héréditaire, — *notre Fritz*, — connaît celui de compositeur-typographe.
(Rome.) E. DES PLANCHES.

—

**Du rôle des courtisanes en temps de guerre** (XX, 229).—Dans toutes les guerres, on s'est servi des courtisanes comme d'espions, et pendant la guerre de 1870-1871, campagne de l'Est, le général C. en usait au point qu'on lui reprochait d'en abuser. LUD. ROSAMOIN.

— Ne peut-on, à propos de cette question, rappeler la fille de ce médecin dont Ladislas, roi de Naples, était amoureux et qui, par patriotisme, empoisonna son amant par un baiser, suivant une version ou, suivant une autre version moins poétique, lui communiqua la maladie dont mourut François Ier et dont il mourut aussi ? POGGIARIDO.

—

**Pourquoi Plon-Plon?** (XX, 230.)—L'origine est, je crois, *craint-plomb*. Le quatrain, dont j'ignore l'auteur, m'est resté dans la mémoire sous la forme suivante:

Des exploits de Plon-Plon c'est *à tort* que l'on glose.
*Au-dessus de Cambronne il devrait être mis;*
Car, en face des ennemis,
Cambronne a dit le mot, Plon-Plon a fait la chose.

Le défaut de courage attribué au prince est d'ailleurs, m'assure-t-on, complètement imaginaire. E. D. P.

— Ce n'est pas depuis la campagne de Crimée, comme le prétendent quelques personnes, que ce sobriquet a été donné au prince Bonaparte (celui de *Craint-Plomb*, je ne le conteste pas); c'était un petit nom qu'il avait reçu en famille dès son enfance. Ainsi, dans une lettre (insérée dans le *Livre*, t. IV, p. 225) écrite à sa fille par Jérôme, l'ex-roi de Westphalie, lorsqu'il se rendait à Londres, le 30 avril 1834 (le prince avait alors douze ans), on lit : « Tes cousines m'ont

chargé de mille et mille choses pour toi et pour *Plomplon*, de même les filles de la grande-duchesse de Bade. Je vous presse tous les deux sur mon cœur... Votre affectionné père... Jérôme. » VE-US.

— Plon-Plon est le diminutif de Napoléon. C'était le petit nom d'amitié que donnait, dans l'intimité, au prince enfant, sa sœur la princesse Mathilde.

Découvrir le véritable auteur du quatrain, — bon à mettre au cabinet, — c'est plus difficile. Généralement, quand on accouche de pareilles poésies, on se garde bien d'en faire la déclaration sur les registres de l'état civil. Le procréateur gagne à cet anonymat l'avantage de faire attribuer la paternité de son œuvre propre (?) au pamphlétaire Rochefort, par les libraires belges, qui ont la spécialité d'écouler ces sortes de choses.

De tout temps, le coup de pied de l'âne a existé; à toutes les époques, les petites rancunes, la haine des petits esprits, s'est donné libre carrière contre ceux qui, après s'être élevés très haut, après avoir régenté le monde, ont perdu leur toute-puissance. Aussi la liste des pamphlets ineptes et des libelles orduriers, imprimés en Belgique, contre les Napoléons, par un tas d'éditeurs faméliques, est considérable et, pour en dresser le catalogue, il faudrait une bibliographie spéciale.

Pour trouver l'équivalent d'un pareil débordement de vilenies, il faut se reporter à 89 et aux années suivantes, et fouiller bravement dans le tas d'immondices dont on accablait journellement la malheureuse Marie-Antoinette.

UN BIBLIOPHILE POITEVIN.

— Je me rappelle avoir entendu chanter à Lyon quelque chose dans ce genre lors de la *guerre d'Italie :*

Des exploits de Plon-Plon pourquoi faut-il qu'on [glose ?
Entend-il le canon? le voila sur le pot (le Pô).
Cambronne est exalté pour avoir dit le mot,
Craint-plomb a fait bien plus, car il a fait la [chose.

(*Pasquin, soldat de l'armée d'Italie.*)

*P. c. c. :* VICOMTE DES ARDILLOTS.

—

**Une pièce de vers de V. Hugo** (XX, 231). — Certaines pièces ne peuvent passer dans les anthologies qu'avec des titres qui font défaut dans l'œuvre originale. Peut-être s'agit-il des huit vers célèbres que l'on trouve dans les premières pages du second volume des *Contemplations*, sous une simple date : 15 février 1843, et qui débutent ainsi :

Aime celui qui t'aime, et sois heureuse en lui.

G. I.

— Le collaborateur Pont-Calé paraît l'être peu sur « les Œuvres du Maître ». Il n'y a pas à restituer au grand poète une de ses pièces les plus connues, on la trouve dans les *Contemplations* sous le titre : 15 *février* 1843.

Aime celui qui t'aime et sois heureuse en lui.
Adieu! sois son trésor, ô toi qui fus le nôtre!
Va, mon enfant béni, d'une famille à l'autre!
Emporte le bonheur et laisse-nous l'ennui!
Ici, l'on te retient; là-bas, on te désire.
Fille, épouse, ange enfant, fais ton double de- [voir :
Donne-nous un regret, donne-leur un espoir;
Sors avec une larme! entre avec un sourire.

Dans l'église, 15 février 1843.

Cette pièce fut adressée par Victor Hugo à sa fille Léopoldine le jour de son mariage avec M. Charles Vacquerie. Elle parut, en effet, dix ans avant l'apparition des *Contemplations*, dans un recueil sous le titre : ***A une jeune mariée. Vers écrits sur un Album le jour de son mariage***, avec le fac-similé de la signature de Victor Hugo. Une note de l'éditeur ainsi conçue précédait ces vers : « Chacun sait que l'illustre poète s'est interdit d'écrire pour tout autre que son éditeur. — Nous avons cru devoir reproduire ici ce charmant impromptu, qui plaira à toutes les familles. » UN LISEUR.

—

**Ogier le Danois** (XX, 232). — Livres à consulter : *La chevalerie Ogier de Danemarche*, édition Barrois, Paris, 1842; et *les Enfances Ogier*, d'Adans le Roi, édition Schéler, Bruxelles, 1877.

HY NIAL.

## *TROUVAILLES & CURIOSITÉS*

**Chateaubriand Architecte. — Ses projets d'embellissement du Louvre, du palais des Tuileries et de la place de la Concorde.** — La curieuse lettre que nous reproduisons fut écrite en 1831 à un rédacteur de journal : elle n'a pas trouvé place dans les œuvres complètes de l'auteur des *Mar-*

*tyrs*. Elle renferme de grandes idées qu ont été réalisées en grande partie depuis cette époque : ce qui ne la rend pas moins intéressante au point de vue de l'art. JULES COUET.

Puisque nous voilà en correspondance, monsieur, permettez-moi de vous parler de quelque chose qui me tient plus au cœur que mon portrait. J'ai lu dans votre journal un judicieux article au sujet des changements que l'on prétend opérer dans le château des Tuileries; des réclamations se sont élevées de toutes parts; chacun a cru pouvoir proposer son plan. Voici, monsieur, sans autre préambule quel serait le mien si j'étais architecte du roi.

J'abattrais les deux adjonctions massives qui lient le pavillon de Marsan et le pavillon de Flore au palais de Philibert Delorme; j'isolerais ce charmant palais et j'étendrais le jardin à l'entour jusqu'à la huitième arcade au delà de la grille qui ferme la cour sur la place du Carrousel. Lorsque les deux adjonctions seraient démolies, il resterait nécessairement au château des Tuileries deux façades nues, l'une au midi, l'autre au nord. Je les ornerais dans le style de l'édifice primitif, je raserais le toit de cet édifice, qui se couronnerait de ses balustrades, en diminuant la hauteur du pavillon du milieu, surchargé de constructions post-œuvres.

Cela fait, monsieur, je jetterais par terre le pavillon Marsan et le pavillon de Flore; je couperais de la galerie du Louvre et de la galerie correspondante sur la rue de Rivoli trois arcades, pour élever en leur place trois pavillons harmoniés avec le palais isolé des Tuileries; pavillons auxquels viendraient s'appuyer et se terminer les deux longues galeries parallèles. Si ces pavillons étaient bâtis sur l'emplacement même des masses carrées que je veux extirper, ils masqueraient latéralement le chef-d'œuvre de Philibert Delorme, et l'on viendrait toujours, en passant le Palais-Royal, se casser le nez contre un mur. Les deux nouveaux pavillons bâtis en retraite découvriraient un ensemble d'élégante architecture se jouant au milieu des arbres.

Lorsque je porte le jardin des Tuileries jusqu'à la huitième arcade au delà de la grille du Carrousel, c'est que je veux faire entrer l'Arc de triomphe dans le jardin même. Trop petit monument pour un immense forum, il serait charmant comme la brique dans un jardin. Ce jardin serait clos sur le Carrousel par une grille de fer dorée.

A partir de la porte bâtie qui sépare la nouvelle galerie et l'ancienne galerie du Louvre, je planterais un autre jardin, en faisant disparaître l'amas de maisons qui encombrent le reste de la place. Ainsi, quand on irait d'une rive de la Seine à l'autre, du quartier Saint-Germain au quartier Saint-Honoré, on passerait entre deux magnifiques palais et deux superbes jardins. L'espace entre les deux grilles serait d'environ 375 pieds, ce qui permettrait d'établir de larges trottoirs à l'orée des deux grilles.

Il ne m'en coûte pas davantage, monsieur, puisque j'ai le marteau, la truelle et la bêche à la main, d'achever mon ouvrage.

A l'est, en face de la colonnade du Louvre, je renverse ces laides habitations, qui cachent la rivière et le Pont-Neuf, et qui font la moue au chef-d'œuvre de Perrault. J'arrache les masures accolées dans les angles et aux murs de Saint-Germain-l'Auxerrois, j'entoure d'arbres cette basilique et je la laisse subsister comme mesure et échelle de l'art et des siècles en face de la colonnade du Louvre.

A l'ouest, au delà du jardin des Tuileries, j'exécute bien autre chose, monsieur. Au milieu de la place Louis XV, je fais jaillir une grande fontaine, dont les eaux perpétuelles, reçues dans un bassin de marbre noir, indiqueraient assez ce que je veux laver. Quatre autres fontaines plus petites, aux quatre angles de la place, accompagneraient cette fontaine centrale. J'appliquerais sur les deux massifs d'arbres des Champs-Elysées, à droite et à gauche, deux colonnades doubles à jour pour donner une limite à la place. J'achève la Magdelaine; cela va sans dire; je prends sur le pont Louis XVI les colosses qui l'écrasent et je les aligne en avenue le long de la voie publique qui traverse les Champs-Elysées. Au rond-point j'élève un des deux obélisques qui nous viennent d'Egypte et je termine l'arc de l'Etoile. Eh bien! monsieur, je prétends que de cet arc de triomphe à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, cette suite de monuments, de statues, de jardins, de fontaines n'aurait rien de pareil dans le monde, et comme, d'après ce plan, il s'agit moins d'édifier que d'abattre, c'est le plus économique de tous ceux que l'on pourrait adopter. Déjà des fonds ont été faits pour les embellissements de la place Louis XV, et je crois, sauf erreur, qu'un grand nombre des hôtels et des maisons qui obstruent la partie supérieure de la place du Carrousel appartiennent au gouvernement. Les matériaux des démolitions, ou vendus ou employés, serviraient à diminuer les frais des constructions nouvelles.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer que les inégalités de terrain et de niveau, les défauts de symétrie et de parallélisme des monuments du Louvre et des Tuileries s'évanouissent dans les décorations de mes jardins. Celui qui occuperait la cour actuelle du château des Tuileries devrait être planté en arbres verts. Ces arbres se marient bien à l'architecture par leur port pyramidal : ils formeraient une promenade d'hiver au centre de Paris.

Vous allez me demander, monsieur, ce que je fais du palais de Philibert Delorme? Un musée de choix; où je dépose nos plus belles statues antiques et les tableaux de l'école italienne; nous n'aurions plus rien à envier aux villas Borghèse et Albani.

Et moi qui suis architecte ou roi, où me logera-t-on? Architecte, dans une attique de Philibert Delorme, roi au Louvre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, avec une considération très distinguée, votre très humble et très obéissant serviteur.

DE CHATEAUBRIAND.

*P. S.* Je n'ai pas fini, monsieur, j'oubliais de vous dire qu'il me faut absolument dans les Tuileries une balustrade de marbre entrecoupée de vases et de statues, le long de la terrasse de l'eau. Le petit parapet de pierre qui borde cette terrasse est d'une pauvreté qui contraste misérablement avec la pompe du jardin.

CHAT$^{D}$.

---

*Le gérant :* LUCIEN FAUGOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1887.



*Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.* *10 juin 1887.*

XXe Année. — N° 458.

*Cherchez et vous trouverez.*




*Il se faut entr'aider*

Nouvelle Série. *IVe Année.* — N° 83.

# L'Intermédiaire

## DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)



## *QUESTIONS*

**Sur l'adverbe cossument.** — Chers confrères, connaissez-vous l'adverbe *cossument?* Moi, je ne le connaissais pas il y a vingt-quatre heures. Il n'est ni dans le *dictionnaire de l'Académie*, ni dans le *dictionnaire de Littré.* Serait-ce un néologisme dû à M. Peaudecerf, l'orateur qui traçait de nos campagnes le tableau enchanteur que voici (séance du Sénat du 27 mars)? « Parcourez ces campagnes, vous y trouverez des chambres bien éclairées, convenablement meublées, des rideaux aux fenêtres, et, le dimanche, vous y rencontrerez de belles filles, de beaux garçons, *cossument* vêtus, s'en aller qui à la messe, qui aux assemblées, aux fêtes de villages. »

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Sur une métaphore de Catherine de Médicis.** — Un journal de Paris vient d'appliquer à la chute du dernier ministère le mot de Catherine de Médicis à Henri III, après l'assassinat du duc de Guise : *C'est bien coupé, mais il faut coudre maintenant.* J'ai autrefois contesté l'authenticité du mot. Quelqu'un pourrait-il me prouver, par de solides témoignages, que j'ai eu tort dans mon incrédulité?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Grimaaus.** — Il y a quelques mois, traversant en voiture la petite ville de Saint-Paulien, près le Puy (Haute-Loire), j'aperçus cinq ou six messieurs à l'air affairé, marchant en bande, avec entrain, allant de maison en maison, en criant : « *Z'avès de grimaaus, fennas?* (Avez-vous des *grimaaus*, femmes?) »

Et de toute part sortaient de leur maison des ménagères portant de menus objets que je ne pouvais voir. Après un court examen, ces objets passaient des mains des bonnes femmes dans celles des étrangers, dont l'un d'eux les empaquetait soigneusement dans des bouts de papier.

Intrigué, j'aurais voulu savoir quels étaient ces objets si fiévreusement recherchés; mais mes instants étaient comptés, et je dus continuer ma route. Ma curiosité était si vivement piquée, qu'à la sortie de la ville je demandai à un honnête cantonnier : « Quels sont ces messieurs? » Il me confia que c'étaient des savants du Puy arrivés le matin même. Il n'en savait pas davantage.

Or, comme Saint-Paulien est l'antique *Revessio* de la carte de Peutinger, j'eus la vague idée que ces objets si précieusement recueillis devaient être des épaves de la civilisation romaine, Mais qu'entend-on par ce mot de *grimaau?* C'est sans doute un mot patois du Velay, car je n'ai pu le rencontrer dans aucun des dictionnaires à ma disposition.

UN VOYAGEUR.

—

**Langue d'oc et langue d'oïl.** — A-t-on fixé d'un bout à l'autre la limite géographique qui sépare les pays de langue d'oc des pays de langue d'oïl?

MM. de Tourtoulon et Bringuier ont publié, en 1876, une étude sur cette question. Mais le *premier rapport* qu'ils ont adressé au ministre de l'instruction publique, et qui n'a, je crois, été suivi d'aucun autre, ne s'occupe que des pays situés entre l'Océan et le département de la Creuse. De ce département à notre

frontière de l'Est, quels sont les principaux lieux où passe la ligne séparative des deux dialectes? C'est ce que nous voudrions savoir. F. B. M.

—

**La congrégation de Saint-Maur à la fin du XVIII[e] siècle.** — Dans la récente publication de M. Xavier Charmes sur le *Comité des travaux historiques et scientifiques*, il est parlé de l'insubordination qui se serait manifestée vers 1765 dans certains couvents occupés par les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, et de la décadence de cette célèbre congrégation. N'est-ce pas là une exagération et connaît-on des documents établissant cette insubordination et cette décadence? SED EGO.

—

**Le bailli de Suffren.** — Connaît-on quelques documents relatifs au bailli de Suffren, en dehors des papiers conservés au ministère de la marine et de son journal de bord pendant l'expédition des Indes?

Ce journal de bord est en cours de publication. En connaît-on d'autres manuscrits que ceux conservés aux Archives du département des Alpes-Maritimes et à la bibliothèque Méjanes d'Aix?

H. M.

—

**Chauvelin.** — Reste-t-il des membres de la famille Chauvelin, dont le membre le plus célèbre fut garde des sceaux et ministre des affaires étrangères au XVIII[e] siècle?

Il a eu entre les mains les papiers d'Etat jusqu'en 1737, date à laquelle Fleury le fit exiler à Bourges : que sont-ils devenus? H. CH. M.

—

**Je maintiendray!** — Lorsque le souverain d'Angleterre prend possession de la couronne, les lords se rangent autour de lui et disent, en touchant la couronne royale, ce mot du vieux français : « Je maintiendray! » Cette cérémonie remonte-t-elle à Guillaume le Conquérant? Dans quel ouvrage trouverait-on les détails officiels du couronnement des souverains d'Angleterre?

Lorsque Guillaume d'Orange débarqua à Torbay en 1688, on lisait sur ses drapeaux : *Pro religione et libertate*, et sa devise : *Je maintiendrai*. Faut-il voir autre chose qu'un rapprochement tout fortuit et involontaire dans la coïncidence de ces deux mots historiques? EVALDE.

—

**Une cause inconnue de la révocation de l'Édit de Nantes.** — M. G. d'Orcet (Pierre Guerraz), qui publie dans la *Revue britannique* des articles de cryptographie fort curieux, sinon sans répliques, dit ceci : « Les protestants calvinistes, héritiers des doctrines de l'hérésiarque Kerdon (XI[e] siècle) qui niait la personnalité humaine du Christ, triomphèrent un moment avec Henri IV.

« Il abjura, faisant à ses anciens coreligionnaires, une situation tellement privilégiée que la Révolution l'eût abolie si Louis XIV n'avait pris les devants! Ils avaient pour chef (?) Olympe Mancini (!), qui engagea contre son ancien amant une lutte où toute sa famille périt empoisonnée. Louis XIV, exaspéré, répondit par la révocation de l'Edit de Nantes et par les dragonnades; quoi qu'on en ait dit, la bigoterie n'entrait pour rien dans cette répression; la preuve, c'est que les luthériens, qui n'étaient pas Kerdonites, ne furent pas inquiétés. » (?...) (*La Danse macabre*, liv. mai 1886.)

Quelle que soit mon estime pour l'érudition de M. d'Orcet et pour ses très curieux travaux cryptographiques, cette affirmation (textuelle) du rôle « protestant » d'Olympe Mancini, et de l'indemnité des luthériens dans la grande persécution du XVIII[e] siècle, me paraît tellement étrange, que j'appelle à la rescousse les affirmations contraires.

Cz.

—

**Marie-Caroline.** — La princesse Louise-Caroline-Marie de Naples, veuve du duc de Berry, a épousé en secondes nòces, en 1831, le marquis Lucchesi-Palli-Campo y Pignatelli, duc de la Gracia.

Quelle est la date précise de ce mariage, où et devant quels témoins a-t-il été célébré? MONTJOIE.

—

**Laon.** — Peut-on m'indiquer quelque histoire, de Laon ou autre, qui donne, à la longue et chronologiquement d'une manière sérieuse, les péripéties de la dispute interminable et historiquement très importante et typique, entre la commune

de Laon, le bailli de Vermandois, l'évêque de Laon, la Cour et le Parlement, avant et après le XIII[e] siècle? J'en trouve des traces depuis 1126 jusqu'à 1559. Peut-on signaler une série d'autres faits analogues? Hy Nial.

—

**M. Mahuet, à Orléans, au commencement du XVIII[e] siècle, ami de Le Brun des Marettes et de Baluze.** — Le volume 4126 des *Nouvelles acquisitions françaises* à la Bibliothèque nationale contient une série de lettres très intéressantes de *Le Brun des Marettes à Baluze*, de 1714 à 1718, que nous publierons prochainement dans le *Bulletin du Bibliophile*. Il est souvent question, dans cette correspondance, d'un M. *Mahuet*, et voici comment Le Brun s'exprime à son sujet dans une lettre datée d'Orléans, 20 avril 1714 «.... J'avois prié M. Mahuet « de vous en faire ressouvenir. J'assistay « à la belle harangue qu'il fit le samedi, « veille du dimanche des Rameaux, aux « grandes Écoles de notre Université : il « fit des merveilles. Il y avoit du moins « trois cens auditeurs tant ecclesiastiques « que jurisconsultes. On va disputer ces « jours-cy une chaire vacante de profes- « seur en droit, et il doit être l'un des « contendans. Il a assez de mérite pour « cela... »

Quelque savant collaborateur de l'*Intermédiaire* pourrait-il nous donner des renseignements sur ce M. Mahuet, qu'on chercherait en vain dans nos grands recueils biographiques, et dans les *Hommes illustres de l'Orléanais*, Orléans, Gatineau, 1852, 2 vol. in-8°.

Le P. Lelong, dans sa *Bibliothèque historique de la France*, t. I, n° 13760, cite un *Jean Mahuet*, auteur d'un *prædicatorium avenionense*, Avenione, *du Pertier*, 1678, in-8°, et il ajoute : « Cet auteur est mort en 1688. »

Or, comme nous l'avons dit, notre correspondance va de 1714 à 1718.

Bosius.

—

**Genres de mort de personnages plus ou moins célèbres.** — Tout le monde sait que Montaigne a, dans un des chapitres du premier livre des *Essais*, abordé ce sujet, lequel serait susceptible d'amples et curieux développements.

Ne pourrait-on pas dresser une liste des littérateurs et des savants qui se sont noyés (le poète anglais Shelley, sur lequel l'attention publique se reporte avec vivacité), de ceux qui ont été assassinés (le dramaturge anglais Marlowe, le conteur Vergier, l'archéologue Winckelmann, le botaniste Lhéritier, etc.)? On n'oublierait pas les gens tués en duel (le poète Dovalle, Armand Carrel et autres).

Un Intermédiairiste pourrait, ce semble, fournir sur tout ceci des indications qui ne seraient pas indignes de quelque attention.

(Bruxelles.) J. M. D.

—

**Antoine Bruneau, avocat et écrivain.** — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur Antoine Bruneau, avocat au XVIII[e] siècle, qui paraît avoir laissé un certain renom comme écrivain? Il naquit dans la petite ville de Chevreuse. Quelle était sa famille? connaît-on la liste de ses ouvrages? Husson.

—

**Le marquis de la Perrière.** — Qu'était-ce que le marquis de la Perrière dont je possède un portrait miniature, fin Louis XV?

Pourrait-on me donner des renseignements biographiques sur ce personnage qui m'est inconnu? A. Y.

—

**Mots d'une princesse de Savoie.** — Je connais quelques mots remarquables de la princesse Clotilde Bonaparte. Les voici :

Lors de la première apparition de la princesse, jeune épouse, à une grande fête des Tuileries, sa réserve modeste fut prise pour de la timidité. L'impératrice crut devoir encourager sa jeune cousine, qui prouva qu'elle n'était point novice en répondant : — « Vous oubliez, madame, que je suis née dans un palais ».

Lord Malmesbury rapporte (*Memoirs of an ex-minister*) que, lorsqu'il s'agit de la cession de la Savoie à la France, la princesse, blessée dans ses plus chères affections, proféra cette phrase, d'une profonde amertume: « Lorsque l'on a vendu l'enfant, on peut bien vendre le berceau. »

Enfin, sortant de Paris, le 4 septembre, en voiture découverte, la princesse disait à une personne qui lui faisait remarquer les dangers auxquels elle s'exposait :

— « Savoie et Peur ne se sont jamais rencontrées. »

L'auguste femme, qui ne consacre désormais ses jours qu'à la religion et à la

charité, a longtemps habité Paris. A-t-on souvenance d'autres *mots* qu'elle ait prononcés ?

J'en ajouterai un auquel elle a donné sujet. La première grossesse de la princesse était pénible. Sa belle-sœur, la princesse Mathilde, faisant allusion à l'enfant qu'elle portait, dit très plaisamment : « Qu'y a-t-il d'étonnant? C'est un diable dans un bénitier. » XXXXX.

—

**La reine Orchia.** — Une tapisserie de la fin du XVe siècle représente une foule de femmes dont une partie reçoit des armes et s'en revêt. Celle qui se tient au milieu d'elles est désignée par l'inscription *Orchia.* De plus, le sujet est expliqué par cette autre inscription : *Orchia regina mulieribus arma parari precepit.*

Il s'agit sans doute d'un tournoi, car on aperçoit au sommet de la composition une rangée d'arcs sous lesquels sont des bustes de femmes, placées là pour assister au spectacle.

Dans la fin de l'inscription : *Odrina que..... debet amary*, il semble être question d'une autre femme du nom d'*Odrina.*

A quelle chanson de geste ou à quel fabliau se rapporte cette tapisserie ?

ALF. D.

—

**Le Segraisiana et madame de Maintenon** — Il existe une curieuse édition du *Segraisiana* publiée en 1722 à la Haye, chez Gosse, et qui fut saisie à cause de quelques passages concernant madame de Maintenon ; pour celui-ci entre autres : « Scarron se maria, je lui dis que ça n'étoit pas assez pour faire plaisir à sa femme de s'être marié, qu'il falloit qu'il eût d'elle au moins un enfant... J'ai, dit-il, ici Mangin, qui me fera cette affaire à point nommé. Mangin étoit son valet de chambre et bon garçon..... »

Qu'y a-t-il de vrai dans cette anecdote du *Segraisiana ?* E. D.

—

**Lettres de Mérimée à Panizzi.** — Il y a environ quatre ans, on a publié en deux volumes la Correspondance de Mérimée avec Panizzi. Cette Correspondance fut, paraît-il, remaniée, retouchée et très corrigée.

Neuf exemplaires auraient cependant été imprimés avec le texte complet.

Quelque heureux collaborateur possesseur d'un de ces rares exemplaires pourrait-il nous indiquer en quoi ont consisté ces modifications ? R. D.

—

**Un portrait de Rabelais.** — Qu'est devenu un portrait de Rabelais, qui appartint à Baluze, puis à Guy Patin?

Un ami de Rabelais offrit à Louis XVIII un portrait du curé de Meudon. Etait-ce celui de Baluze ? Qu'est-il devenu ?

H. R.

—

**Le sculpteur Augustin Bocciardi.** — J'ai trouvé une plaque gravée où cet artiste est reproduit de profil. — Cette œuvre est gravée par Lempereur d'après Trinquesse. — Quelque collaborateur pourrait-il indiquer quels ouvrages cet artiste a produits et l'endroit où ils se trouveraient ? E. GANDOUIN.

—

**Le Théâtre des zouaves.** — Où peut-on trouver des renseignements sur les représentations théâtrales données au camp pendant les campagnes de Crimée et d'Italie? N'appelait-on pas ce théâtre le *Théâtre des zouaves?* ALFRED C.

—

**L'Académie Sainte-Cécile.** — Pourrait-on me faire connaître les formalités à remplir pour être admis dans l'*Académie Sainte-Cécile*, à Rome? Cette société savante est organisée, on le sait, pour grouper les artistes et, en particulier, les jeunes compositeurs de musique.

ANNEMUNDUS.

—

**Des maux causés à la France par le régime parlementaire.** — Un lecteur de notre utile *Intermédiaire* me rendrait un réel service, s'il pouvait me dire le titre exact d'un ouvrage, paru il y a quelques années, traitant du régime parlementaire et des maux qu'il a occasionnés à notre bien-aimée patrie, et le nom de son auteur? GUSTAVE PICARD.

—

**Wolfgang et Yseult.** — J'ai lu dans le temps un roman où les deux principaux personnages portent ce nom. Je ne me rappelle ni le titre, ni l'auteur, ni l'éditeur. Quelque aimable confrère ne pourrait-il pas me rafraîchir la mémoire à ce sujet?

SAGIT.

—

**Histoire de Magdebourg.** — Pendant que j'étais prisonnier en Allemagne, on a bien voulu me permettre de prendre copie d'une histoire de la ville de Magdebourg par David Angély, chantre de l'église française de Magdebourg. 1634, chez la veuve de Jean Siegeler. David Angély est-il connu? Son histoire contient deux récits intéressants du sac de Magdebourg en 1631, dont l'un très curieux, par un sieur Thostanus, alors pasteur de l'église Sainte-Catherine, témoin des faits qu'il raconte. LN. G.

—

**Les Lettres de Van Engelgom.** — Quel est l'éditeur de ces chroniques, réunies en volume, de J. Lecomte? Elles ont paru d'abord dans l'*Indépendance belge*. C'est la seule indication que je possède. De grâce tirez d'embarras un pauvre ignorant! PONT-CALÉ.

—

**X. T. D.** — J'ai trouvé dans la boîte d'un bouquiniste des quais un livre intitulé : *Avant de quitter la table, causeries du dessert*, par X. T. D; Paris-Londres, A. Ghio, 1881; avec un portrait de l'auteur gravé sur bois, en 1880, par A. Marminia. N'ayant pas sous la main un ouvrage indiquant les anonymes, les pseudonymes, etc, de notre temps, je demande à nos confrères de vouloir bien compléter le nom dont les initiales sont indiquées ci-dessus. ADR. MARCEL.

—

**Archéologie, emblèmes.** — Dans la partie la plus ancienne de l'abbaye de Saint-Rémy près Rochefort (Belgique), construite en briques rouges avec soubassement en pierre grise, se trouve le millésime en briques noires. — On remarque, plus bas, trois dessins formant, chacun entre deux fenêtres, un cœur en briques noires, un carreau en briques noires et blanches disposées en damier, de même grandeur, une croix (trèfle) en briques noires. Le millésime indique la date d'une restauration, car le soubassement est de la même époque que le pavillon d'entrée construit en 1206.

Quelle signification auraient ces dessins dans un aussi vieux bâtiment si, comme on doit le supposer, une construction du XVIIIe siècle ajoutée en marteau cache la marque du pique?

Le millésime est-il bien 1425? antérieur à l'invention sous Charles VII des jeux de cartes français? O. MATIN.

## *RÉPONSES*

**La cloche de Notre-Dame de Bermont** (XIX, 195, 277, 367, 456; XX, 206, 304). — Grâce à la reproduction exacte faite par l'*Intermédiaire* de l'estampage de la cloche de Bermont, il m'est permis d'essayer d'en donner une interprétation que je soumets au jugement des archéologues français. Sans me préoccuper de l'explication subtile et bizarre, si l'on veut, mais tout à fait arbitraire de Me Caddy, dont M. Dolman nous a fait la communication, nous dirons d'abord ce que nous pensons des interprétations données par MM. Meresse et Vaudémont, dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire*, les seules que nous connaissons, n'ayant pas sous les yeux les numéros de la XIXe année. M. Meresse nous informe que l'interprétation la plus généralement acceptée est celle-ci : AVE MARIA — DEI MATER — VIRGO. On compte, parmi ceux qui l'ont adoptée, Mgr l'évêque de Dijon, le conservateur du musée de Nancy, M. Léon Germain, et M. Vaudémont. M. Meresse lui-même n'hésite pas à accepter l'interprétation des deux premiers groupes, mais il ne peut pas se résoudre à lire *Virgo* dans les quatre lettres du dernier groupe, pour la lecture duquel il propose *Ungti*, qui serait une abréviation du mot *Unigeniti*. Nous pensons que cette nouvelle explication du dernier groupe est pleinement justifiée par la forme des lettres et par l'ancienne coutume d'abréger les mots en supprimant les lettres intérieures les moins saillantes et caractéristiques des mots. Ainsi l'on voit souvent dans les écritures anciennes : *In ne dni — in ne pris et fi et ss — in ne Iu Xi* — et bien d'autres abréviations de ce genre. Or il arrive souvent que des mots abrégés, groupés ensemble, deviennent inintelligibles, même aux érudits qui s'efforcent en vain de les séparer, de les reconstruire, de les comprendre sans l'aide d'une espèce de divination nécessaire dans ces recherches. Nous avons lieu de croire que c'est justement là le cas de l'inscription de la cloche de Bermont, regrettant

bien de notre part de ne pouvoir suivre l'opinion de M. Vaudémont qui n'y voit aucune abréviation. Quoique le sens ne rencontre aucun obstacle à adopter le mot *Virgo* pour l'explication du dernier groupe, toutefois, il nous est impossible de l'accepter, tant la forme des lettres s'y refuse. Selon nous il faut lire, avec M. Meresse, *vngti*, en faisant remarquer que la première lettre est un V et non un U; ce qui indique une lettre majuscule par hommage au nom de l'*Vnigenitus* dont il est question; selon l'usage ancien d'écrire l'U initial et majuscule comme un V, tandis que l'on écrivait le V comme un U dans le cours des mots ou dans les initiales minuscules, ainsi qu'on le voit dans le premier mot de l'inscription, *Aue*. — Et maintenant, après avoir accepté l'interprétation de M. Meresse pour le dernier, tâchons d'expliquer les deux groupes qui précèdent. Nous ferons remarquer d'abord que toutes les lettres de l'inscription sont d'une netteté et d'une exactitude de forme telle qu'il est difficile de se tromper dans leur lecture. Par la même raison on ne peut pas lire dans le premier groupe *Aue Maria* sans recourir à une double forme de l'*a* pour la seconde lettre de *Maria* et à un R grec (P) dans une inscription latine. Nous décomposons le groupe ainsi qu'il suit : *aue mr pia*, ce qui signifie : *Ave, mater pia*. De même nous décomposerons le second groupe formé de cinq lettres *deaar* et d'une dernière à trois lignes verticales dans laquelle on a cru voir un *m*, sans faire attention à l'*m* du premier groupe qui est tout à fait différente. Quant à nous, nous y voyons un N assez nettement indiqué et entièrement égal à celui du dernier groupe ; il est suivi d'un dernier trait que l'on pourrait aisément prendre pour un I, si nous n'avions déjà rencontré cette lettre, avec une forme différente, dans le premier groupe. Sa forme assez simple nous forçant aussi à écarter de nos conjectures, par la grande diversité qu'elle présentent, d'autres lettres qui manquent dans l'inscription, comme : *b, c, f, h, k, l, o, q*, il ne reste qu'à choisir entre *j, s, x, y, z*. — Nous n'hésitons pas à donner notre préférence a un S, non seulement à cause de sa forme qui se rapproche le plus de la lettre en question (quoique pas tout à fait exacte), mais aussi et surtout parce qu'il s'agit ici probablement d'un génitif en S appartenant à quelque substantif qui puisse s'accorder avec le génitif *Unigeniti* du troisième groupe. Nous reconnaissons donc dans le second groupe les sept lettres suivantes : *deaarns*, qui n'offrent aucun sens considérées comme un seul mot et que par conséquent nous décomposons en *dea ar ns*, dont le premier membre seulement est un mot entier, les deux qui suivent étant deux mots abrégés constitués chacun de sa première et dernière lettre, ainsi que nous avons vu *mr* (*mater*) dans le premier. Nous lisons les deux abréviations ***augur numinis*** et par conséquent l'inscription entière comme il suit :

*Aue — mr — pia — dea — ar — ns — vngti*,

c'est-à-dire :

Ave*mater* pia dea ***augur numinis Unigeniti***, ce qui donne un sens parfaitement clair, intelligible et satisfaisant. — Nous avions d'abord pensé à ***amor nostri***, au lieu de ***augur numinis***, mais l'impossibilité de reconnaître un *i* dans la dernière lettre du second groupe et le sens peu satisfaisant donné par le mot ***amor*** nous obligea à rejeter cette interprétation comme fausse. Et maintenant nous soumettons notre explication à l'examen judicieux et impartial des archéologues français. Si l'on peut nous montrer clairement que nous nous sommes trompé, et qu'il faut lire autrement, nous serons le premier à accepter toute autre interprétation qui puisse pourtant satisfaire complètement aux exigences du sens, et de la forme des lettres, sans adopter arbitrairement plusieurs formes pour une même lettre, ni une même forme pour des lettres différentes, ni des lettres grecques. N'ayant pour but que la vérité, et pour ambition que d'apprendre et de nous instruire, nous remercierons dans ce cas l'heureux et docte archéologue qui saurait nous indiquer la vérité et dissiper notre ignorance.

UN SICILIEN.

— Comme membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest et de celle de statistique des Deux-Sèvres, je ne puis m'empêcher de donner aussi mon avis sur cette fameuse inscription, qui ne me paraît point si indéchiffrable que cela.

D'après ma lecture, elle est, au contraite, fort intelligible :

✠ AVE M(aria) R(egina) PIA DEA ARM(a) UNG(ni)T.

UN BIBLIOPHILE POITEVIN.

—

**Baillis et gouverneurs de Dreux** (XX, 197, 309). — C'est en effet *Decluzelles* ou *d'Ecluzelles* qu'il faut lire, et ce doit être le nom d'un fief. En 1620, Jean de Sabrevois, chevalier, seigneur d'Ecluzelles, gouverneur de la ville et du château de Dreux, se renferme dans cette ville, pour soutenir un siège contre le maréchal de Bassompierre. Est-ce le même personnage qui est seigneur de la Boissière en 1639? La dame d'Ecluzelles avait été arrêtée par Bassompierre en 1620, et ce fut un moyen employé par le maréchal pour se faire ouvrir les portes de Dreux. Connaît-on le nom de la femme du sieur de Sabrevois? J'ai trouvé ces détails dans l'*Abrégé de Dreux*, par Eustache de Rotrou.

HUSSON.

—

**Révoil et sa collection** (XX, 199, 283, 309). — Mes indications généalogiques relatives à madame Louise Colet sont parfaitement exactes. Le doute exprimé par A. D. (309) provient de ce que Pierre Révoil avait épousé une cousine du même nom. Cette cousine et femme de Pierre Révoil avait trois frères et deux sœurs, lesquelles étaient madame Louise Colet-Révoil, et madame Baragnon-Révoil. Madame Louise Colet était donc bien la belle-sœur de Pierre Révoil et auparavant sa cousine.

(Nimes.) CH. L.

—

**Fille séduite** (XX, 225, 310). — Dans notre Morvan, on dit encore, à propos d'une fille qui a fauté, qu'elle a cassé son sabot, expression imagée qui semble provenir de ce que cet accident, comme l'autre, est le plus souvent causé par un faux pas. On dit aussi d'une fille qui a eu des amoureux, qu'elle a vu péter le loup, ce qui semblerait signifier qu'elle ne craint pas d'aller au bois, à moins qu'il n'y ait là quelque souvenir des Lupercales

LN. G.

— *Viau* pour *veau* est une mauvaise prononciation qui se rencontre en Normandie et en Bretagne, aussi bien qu'en Anjou, pour désigner le petit de la vache et qui ne s'applique point spécialement au fils de la fille-mère, assez heureuse pour trouver un « épouseux ». L.

— Dans le midi de la France, par tout le Languedoc et particulièrement dans le Gard, à Nimes, on dit d'une fille trompée qu'elle a fait un « *manquement* ». Cette expression vient du dialecte nimois. En voici une application de A. Bigat, un des plus fins poètes méridionaux que je connaisse; c'est dans son livre intitulé : « Li Bourgadieiro », à la fable du « Loup et l'Agneau » (Lou loù et Lagnel), que nous le puisons.

De frero, n'aï pa ca... siei soul de ma famiro;
Ma méro avié fa'n *manquamén* en esten fiyo.

(Yonkers.) A. MARTIN.

—

**Pharamine et pharamineux** (XX, 225, 312). — Ce n'est pas phénomène, Φαινόμενον, *faucibus hærens?* Le mot paraît du reste de la même famille que *farfadet;* et tous les deux peuvent avoir de la parenté avec *pharmacie*, qui voulait dire sorcellerie dans le grec, quand le désensorcellement et la guérison d'une maladie étaient la même chose. Mais je trouve dans le *Dict. du patois saintongeais*, de P. Jônain, « Faramine (bête). Berry. Bête farouche fantastique. Du latin *fera;* ou vieux et vague souvenir du nom de Pharamond. » Mais les efforts étymologiques du « Père Jônain » (mort à Royan il y a trois ans à l'âge de 85 ans) étaient tout ce qu'il y avait de plus *pharamineux !* HY NIAL.

—

**La sainte Vierge et la verrière** (XX, 226, 312). — Ajoutez, si vous voulez bien, aux comparaisons déjà citées par l'*Intermédiaire*, le sixain suivant que je trouve charmant dans son vieux langage :

Tout ainsi que descend en la fleur la rosée,
La face en un myroir, et au cuoeur la pensée,
En la maison la voix, la porte estant fermée,
En verrière soleil, sans en estre entamée;
Par le plaisir de Dieu, c'est chose bien preuvée,
Entra le doux Jésus en la Vierge honorée.

Trouvé dans un recueil de notes prises en 1572 par un notaire d'Allevard (Isère).

UN VIEUX BIBLIOPHILE DAUPHINOIS.

—

**J. J. Rousseau, aliéné persécuté** (XX, 230). — Les *Dialogues* de Rousseau sont l'explication même de sa folie et montrent, avec lucidité, la naissance et le développement de ses conceptions délirantes. MAX D'ORGAS.

— Dans un article publié par M. Chantelauze sous ce titre *Jean-Jacques Rousseau et Thérèse Levasseur* (*Livre*, 1884, p. 151), article à lire d'un bout à l'autre,

se trouve ce passage : « ... On sait à quel point le malheureux Jean-Jacques était possédé par cette maladie mentale que la science de nos jours a nommée le *délire des persécutions*. Il voyait partout des ennemis, des conspirations, des embûches, et, pour s'y soustraire, il choisissait les retraites qui lui semblaient le plus inaccessibles au commerce des hommes. Sans cesse poursuivi par les fantômes de son imagination et ne trouvant de repos nulle part, il promenait en tous lieux sa noire inquiétude. Pour mettre l'Océan entre ses ennemis et lui, il chercha même un refuge en Angleterre... » VE-US.

—

**P. M. Gonon** (XX, 231). — Ce fut un drôle de type que Pierre-Marie Gonon, le bibliographe, si connu à Lyon, de 1840 à 1850.

Mal mis, peu peigné, encore moins lavé, de manières ultra-faubouriennes, il habitait une petite chambre à l'angle de la place Perrache et de la rue Bourbon, aujourd'hui rue Victor Hugo ; le confortable y manquait complètement.

Il était commis dans je ne sais quel magasin. Un jour, il s'éprit de bibliographie, et, plus sage que bien d'autres, il sut tirer parti de sa passion.

Il fit des extraits de diverses publications rares et curieuses, inventa des titres, supprima les passages qui gênaient ses opinions, se garda bien d'indiquer les sources dans lesquelles il avait puisé, et, quand il avait une brochure d'un intérêt certain pour les bibliophiles lyonnais, il se rendait chez ses clients et leur vendait, plus ou moins cher, la plaquette tirée pour eux.

Sa tournée faite, il revenait avec des exemplaires sur papier couleur, et disait à M. Yéméniz :« Seul exemplaire couleur paille! » —A M. Cailhava : « Seul exemplaire couleur rose ! » — A M. Coste : « Seul chamois ! » — A MM. Brolemann, de Chaponay, Bergeret, Chastel...: « Seul exemplaire sur telle ou telle couleur. C'est tant. »

On rechignait, on se fâchait, on le traitait plus ou moins mal, et on payait.

Né à Lyon le 5 ventôse an II, il est mort dans la même ville, le 10 août 1850. Il a su attacher ainsi son nom à vingt-cinq volumes ou plaquettes, à peu près. Le plus important est sa *Bibliographie historique de la ville de Lyon pendant la Révolution française*.—Lyon, Marle, 1844, in-8. Ouvrage encore très consulté aujourd'hui.

A. VINGT.

—

**Manuscrit de Colletet** (XX, 232). — Copie totale ? Hélas ! non, il n'existe rien de pareil. Copie partielle, ou, pour mieux dire, résumé de bon nombre des précieuses notices du bon Guillaume, oui, Vellavius trouvera cela au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale. Mais l'article consacré à Gabriel Ranquet n'a pas été admis dans le recueil abrégé formé par Aimé Martin, et je regrette d'avoir à déclarer à notre collaborateur que cet article est définitivement perdu. UN VIEUX CHERCHEUR,

*qui a beaucoup cherché dans le manuscrit de Colletet.*

— A la vente des livres composant la bibliothèque de M. Durand de Lançon, faite en 1872, le savant libraire de Paris, M. A. Claudin, a acquis une reproduction partielle des Vies des poètes français de Guillaume Colletet. Ce manuscrit, qui contient 147 notices, provenait de la bibliothèque de M. Aimé Martin vendue en 1848, et a été cédé par M. Claudin à la Bibliothèque nationale. Dans un opuscule tiré à 60 exemplaires, publié en 1872 par M. Léopold Pannier, intitulé *le Manuscrit des vies des poètes françois*, le collaborateur Vellavius y trouvera la liste des vies publiées, copiées ou analysées; mais j'ai le regret de lui apprendre que le poète Gabriel Ranquet ne figure pas dans cette liste.

(Douai.) PAUL PINSON.

—

**Indicateur nobiliaire de d'Hozier.** 1818. In-8. — (XX, 233).

INDICATEUR NOBILIAIRE
OU
TABLE ALPHABÉTIQUE
*des noms des familles nobles susceptibles d'être enregistrées dans l'Armorial général de feu M. d'Hozier.*
dont une nouvelle édition est sous presse à l'Imprimerie royale.

La noblesse ancienne reprend ses titres.
La nouvelle conserve les siens.
Le Roi fait des nobles à sa volonté.
(Art. 71 de la Charte const.)

(armes royales de France)

A PARIS
*de l'imprimerie Doublet, rue Gît-le-Cœur*
1818.

Au verso du titre, Avis de l'éditeur :
« M. le président d'Hozier, ancien Juge « d'armes, et aujourd'hui Vérificateur « des Armoiries près la commission du « sceau, étant au moment de donner une « nouvelle édition de l'ouvrage connu « sous le titre d'*Armorial général* ou « *Registres de la Noblesse de France*, « croit devoir publier un Indicateur no- « biliaire, qui contiendra, lettre par lettre, « les noms de toutes les familles nobles, « et notamment celles dont la noblesse a « été constatée à la commission du « sceau, ou avait été justifiée devant « MM. d'Hozier, anciens juges d'armes. « Les noms des branches et des surnoms « seront inscrits à la suite des noms de « famille.

« M. le président d'Hozier a l'honneur « d'inviter tous les Nobles dont les noms « ne se trouveront point compris dans son « Indicateur nobiliaire, à lui adresser « dans le plus bref délai, franc de port, « rue de la Sourdière, nº 29, les pièces « justificatives de leur noblesse néces- « saires pour les y inscrire.

« Indicateur nobiliaire. Les astérisques « indiquent les familles déjà insérées « dans l'Armorial général, ancienne édi- « tion. Lettres A à Z, 254 pages.

« Supplément, lettres A à V. Pages 255 « à 264. (De l'imprimerie Chassaignon, « rue Gît-le-Cœur, nº 7.)

CHAMPVERNON.

— L'exemplaire du collaborateur Le Roseau est malheureusement incomplet. L'ouvrage doit avoir 264 pp. A la page 255 commence le supplément qui manque très souvent. JU. BA.

— Je possède un exemplaire, que je crois complet, de cet ouvrage, dont voici le titre exact : *Indicateur nobiliaire ou table alphabétique des noms des familles nobles susceptibles d'être enregistrées dans l'Armorial général de feu M. d'Hozier, dont une nouvelle édition est sous presse à l'Imprimerie royale. A Paris, de l'imprimerie de Doublet, rue Gît-le-Cœur*, 1818. 1 vol. in-8 de 264 pages, comprenant de la lettre A à la lettre Z (254 pages), plus un supplément de 10 pages.

Mon exemplaire a été relié avec la couverture sur papier vert portant ce titre : *Indicateur nobiliaire ou table alphabétique des noms des familles nobles qui, ayant prouvé légalement leur noblesse, sont susceptibles d'être enregistrées dans l'Armorial général de France continué par M. le Président d'Hozier, et dont une nouvelle édition en 12 volumes (format in-4) est sous presse à l'Imprimerie royale.* 1823.

Il semble donc que l'*Indicateur nobiliaire* de d'Hozier, commencé en 1818 et publié par livraisons, n'ait été achevé qu'en 1823. O. V.

—

**De Laus de Boissy** (XX, 234). — En ouvrant mon portefeuille à l'intention d'*Elbé*, j'y trouve un charmant *ex-libris* dont voici la description :

Sur des nuages, dans un cartouche L. XV, un écu d'argent coupé d'azur au griffon coupé d'azur et d'argent (les émaux se contrariant), timbré d'une couronne de comte (à 7 perles au lieu de 9), est soutenu d'un côté par une Justice assise les yeux bandés, la tête couronnée, ayant un manteau fleurdelisé et tenant de la main droite une épée renversée et de la gauche les balances significatives, tandis qu'à senestre un gracieux amour accompagne l'écusson dont il montre la couronne de la main droite. Il tient une lyre de la main gauche. A ses pieds deux colombes se becquètent. En-dessous du cartouche, des fleurs, une palette et des pinceaux. Au second plan du tableau, au milieu d'une gloire rayonnante, au-dessus de l'écusson, un second amour déploie une banderole sur laquelle se lit :

*Virtuti et amori laus*,

tandis qu'une troisième colombe tient une guirlande de roses dans son bec.

En dessous de cette charmante gravure qui rappelle celle des plus spirituels graveurs du XVIIIe siècle, se lit :

« Bibliothèque de M. de Laus de Boissy, « écuyer, lieutenant particulier du siège « de la connétablie, rapporteur du Point « d'Honneur ; membre des Académies de « Rome, Padoue et Rouen. »

Le mot Rouen a été ajouté à la main sur mon exemplaire.

VICOMTE DES ARDILLOTS.

—

**Cheval** (XX, 239). — Je viens de relire, dans les œuvres du chevalier Stanislas de Boufflers, le conte de « la Fille et le Cheval ». Je n'ai pas lu l'affirmation de l'Intermédiairiste *Truth* ni la réfutation de A. D., quant à la paternité de ce conte. Je le

tiens pour être de Boufflers, jusqu'à preuve contraire. Il est vrai que « la Chanoinesse », qui est aussi dans ses œuvres, est attribuée à Rulhière.

Quid vertat? Je voudrais un renseignement irréfutable.

(Yonkers.) A. MARTIN.

—

**Blanc** (XX, 257). — Les enfants trouvés étaient désignés par les noms de *Venturino* dans le Piémont, d'*Innocente* dans la Toscane et de *Blanc* dans la Provence, et inscrits sous ces dénominations dans les registres des actes de naissance. L'invasion des *Blanc* dans l'état civil motiva une circulaire, adressée, le 30 juin 1812, aux préfets par le ministre de l'intérieur, qui blâma cet usage, en invitant les officiers de l'état civil à ne plus accepter ces désignations et notamment celle de *Blanc :* « Cette sorte de désignation vague, jointe à un nom de baptême qui lui-même peut être commun à plusieurs individus de la même classe, disait le ministre, ne suffit pas pour les distinguer ; il en résulte que les mêmes noms abondent sur la liste de conscription, etc. Le gouvernement s'occupera de remédier aux inconvénients que pourrait produire encore pendant quelque temps l'identité du nom donné jusqu'à présent aux enfants trouvés. » E. DE N.

— Je ne sais si les enfants naturels étaient autrefois qualifiés d'*enfants blancs* et enregistrés sous cette dénomination sur les livres de l'état civil tenus par le clergé; mais il est certain que le nom de *Blanc* a été souvent donné à des enfants naturels, et inscrit sur leurs actes de naissance depuis que l'état civil est tenu par les municipalités. J'ai pu constater ce fait plusieurs fois, sur des actes de naissance provenant de communes de diverses parties de la France, et non pas seulement du Midi. Je crois que cet usage a disparu.

Quelle en était l'origine? Le mot *Blanc* s'emploie souvent à titre négatif, spécialement on dit : laissez le nom en blanc, c'est-à-dire n'en mettez pas. Or, l'enfant naturel, né de père et mère inconnus, n'a pas de nom qu'on puisse inscrire sur son acte de naissance, d'où probablement le nom *Blanc* qu'on a mis pour en tenir lieu, et comme exprimant l'absence de tout nom patronymique.

UN VIEIL AVOUÉ.

—

**Définition de l'homme** (XX, 257). — Permettez que je rappelle l'hypothèse moderne qui attribue l'utilisation du feu, et même quelques outils ou armes façonnés de pierre, aux hommes-singes ou anthropopithèques des temps tertiaires, « les précurseurs de l'homme ». *Le Préhistorique*, par M. G. de Mortillet, 1882.

HY NIAL.

—

**Egailler** (XX, 257). — Il est certain que ce mot dans tout l'Ouest et en Normandie est employé dans le sens de se disperser, se disséminer ; certain aussi que les chefs royalistes criaient en ce sens à leurs hommes : « Voici les bleus ; *égaillez-vous*, mes gars. » Les récits contemporains en font foi. Ils ne disaient pas : « Egayez-vous », c'est-à-dire : « amusez-vous », pas plus que le berger qui dit que ses betes se sont « égaillées » à l'approche du loup, n'indique le plaisir qu'elles auraient eu à le voir. L.

— En attendant que ce mot puisse recevoir la solution ou la définition qui lui est propre, nous sommes heureux de communiquer à ce propos le conseil que Gaston, frère de Louis XIII, lors des troubles de la Fronde, donnait à la populace en l'ameutant contre les conseillers qu'il faisait insulter et houspiller, aux cris de : *Egayez le parlement!* les chefs de la chouannerie, en excitant leurs soldats contre les bleus, n'avaient fait que parodier à leur profit un mot retenu par l'histoire. En termes de coulisses, on *égaye* une pièce ou les acteurs en les sifflant... légèrement. EGO E.-G.

— Le supplément de Littré donne : « Egaillez-vous, cri des Vendéens entre eux quand ils se dispersaient en tirailleurs. » HY NIAL.

— Le confrère Edme de Laurme n'a pas bien cherché; dans son supplément Littré donne *égailler*, avec le sens de se disperser. En Vendée on dit égâiller, avec l'*a* très long. D'après les très curieuses révélations contenues dans l'*Allemagne actuelle* (et non *nouvelle*), on peut attribuer le livre à un diplomate; mais lequel? On m'a dit qu'il y avait intérêt majeur à garder le secret.

CASTORIN.

— Dans la région de la basse Loire, le mot *égail* veut dire répartition, distribution. Au siècle dernier, le général de

chaque paroisse élisait chaque année deux *égailleurs* par frairie pour la répartition des impôts. Le cri vendéen : *Egaillez-vous, les gars*, n'a jamais pu s'écrire *égayez-vous :* il n'y avait là rien de gai. Il signifie exactement *déployez-vous en tirailleurs*. Je conseille, du reste, au collaborateur de Laurme d'acheter le volume de supplément aux quatre premiers du *Dictionnaire* de Littré. Il y trouvera, p. 128 : « *Egailler :* disperser, dans le langage des départements de l'Ouest. Egaillez-vous, cri des Vendéens entre eux, quand ils se dispersaient en tirailleurs. » Cela est parfaitement exact. Quant à l'étymologie, Littré la tire du normand *égasiller*, écarter... Je pose ici un fort point d'interrogation?

VENETUS.

— Dans l'ouest de la France le verbe *égailler* est fort usité dans le langage populaire, mais il ne se prononce pas comme le verbe *égayer*, ainsi que semble l'indiquer la question, mais bien *é-ga-hier*. Il n'a pas d'autre signification que disséminer: on égaille le fumier dans les champs, le foin sur les prés. *S'égailler* signifie se disperser. Le commandement «égaillez-vous, les gas, » a dû certainement être donné souvent par les officiers chouans: la tradition s'en est conservée dans le pays. Cette expression n'a jamais voulu dire « amusez-vous », elle correspond au commandement : « Déployez-vous en tirailleurs. » La tactique employée par les chouans qui s'embusquaient derrière les haies dont le pays est entrecoupé et tiraient ainsi à couvert, est bien caractérisée par ce commandement.

T. O'REUT.

— Dans le Bas-Poitou on emploie le mot *égail* ou *aiguail* pour désigner la rosée, et le verbe *égailler* ou *aiguailler* pour indiquer l'action de jeter des gouttes d'eau çà et là : *aiguailler la place*, c'est-à-dire arroser le sol d'une chambre pour abattre la poussière; *aiguailler une plante* (la mouiller légèrement). Dans ces cas, le mot *aiguailler* comporte un sens de dissémination, de choses jetées çà et là, ce qui explique son emploi par les chouans qui se dispersaient dans le combat et que les armées républicaines ne pouvaient joindre corps à corps.

Littré indique les mots *aiguail*, rosée, et *aiguayer*, ce dernier dans le sens de mouiller (même racine que *aigues*, eau, dans Aigues-Vives, Aigues-Mortes).

On prononce *égail* et *égailler* avec les *ll* mouillées. E. Gx.

— L'*Allemagne nouvelle* a raison; *s'égailler* est un terme employé et compris dans tout l'Ouest et principalement en haute Bretagne: on *égaille* de la paille, du fumier, etc.; *s'égailler*, c'est se séparer les uns des autres. Lorsque les officiers chouans disaient à leurs hommes *égaillez-vous* (et non *égayez-vous*), ils étaient parfaitement compris de leurs hommes, et, sans le savoir, ils avaient inventé l'ordre dispersé, dont se servent les armées modernes. Le substantif *égail*, exemple: être à l'égail, c'est-à-dire être répandu, est usité en haute Bretagne.

PAUL SÉBILLOT.

—

**La rose de Tilsitt** (XX, 260). — Voici ce qu'on lit dans un pamphlet en 2 vol. in-12, publié en 1814 sous le titre : *Mémoires secrets sur Napoléon Buonaparte*, écrits par un homme qui ne l'a pas quitté depuis quinze ans (par Ch. Doris, de Bourges), t. II, p. 203 : « L'Empereur eut à Tilsitt une entrevue avec la reine de Prusse. Il disait la veille à l'un de ses généraux : C'est, dit-on, une belle femme. — Ce sera, répondit le courtisan, une rose près d'une touffe de lauriers. Le commencement de l'entretien fut charmant, délicat même. « Je croyais bien, dit Buonaparte à la princesse, voir une belle reine; mais vous êtes, madame, la plus belle femme du monde. » Des roses étaient dans un vase, il en prit une et la lui présenta. « Nous nous connaissons bien peu, dit la reine, confuse et timide, puis-je agréer les sentiments de Votre Majesté? — Acceptez, madame, acceptez; c'est un doux présage de l'amitié que je veux désormais vous porter. » La reine reçut la rose. Cette princesse était pâle et tremblante. Une de ses dames en fut alarmée. « Rassurez-vous, madame, dit l'Empereur à la reine, je suis tout à vous; si je puis faire quelque chose pour vous obliger, ne me privez point de ce plaisir. » La reine gardait le silence. Il insista plusieurs fois sur le même sujet. Enfin elle lui demanda d'une voix timide la place de Magdebourg pour son fils. « Magdebourg, s'écria-t-il en se relevant tout à coup, Magdebourg, madame, Magdebourg! Mais vous n'y pensez pas. N'en parlons plus », et ils se séparèrent. Ainsi finit cette entrevue. On s'est permis de la raconter autrement; on a prêté des

phrases grossières au monarque. Le récit que j'en donne ici fut écrit sur les lieux. »

UN LISEUR.

—

**Les antécédents de « l'Intermédiaire ». — Questions curieuses** (XX, 258). — *Ceux qui sont péris au déluge sont-ils tous damnez?*

Non. Voir la première épître de saint Pierre, ch. III, v. 19 et 20 :

« His qui in carcere erant spiritibus veniens prædicavit : qui increduli fuerunt aliquando quando expectabant Dei patientiam in diebus Noe, quando fabricaretur arca. » Or Jésus-Christ ne peut avoir prêché aux damnés, mais seulement aux gens qui s'étaient repentis.

*Si l'un des époux venait à mourir et puis ressusciter, y aurait-il encore un mariage entre eux?*

Jamais, en pratique, ce cas ne s'est présenté, bien qu'on compte plus de cent résurrections dans l'histoire des saints. Pour mieux dire, jamais cette question n'a été soulevée dans la pratique. En théorie, la mort dissout le mariage, donc le mariage n'existerait plus entre les époux.

RENÉ DE SEMALLÉ.

—

**Le Journal des saluts** (XX, 260). — La bibliothèque du Conservatoire des arts et métiers possède un exemplaire manuscrit du *Journal des saluts de la mer*, reliure en veau marbré, du temps, c'est-à-dire de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Le manuscrit n'a pas de titre. Celui que je viens de transcrire est inscrit sur la pièce du dos de la reliure. L'exemplaire de la bibliothèque du Conservatoire des arts et métiers commence, comme celui de M. B. C. N., en 1664; mais il se termine en 1684. Il est accompagné d'une table alphabétique très complète. Il ne contient ni les campagnes postérieures à 1684, ni le *Mémoire* de 1685 sur les saluts des galères. L'écriture en est très régulière et couvre seulement le recto de chaque feuillet. Sur le verso se trouvent, en assez grand nombre, des réflexions critiques, d'une écriture un peu plus fine que celle du fond de l'ouvrage, mais de la même main. Sans compter la table qui n'est pas paginée, il est formé de 187 feuillets. Moins complet certainement que celui de M. B. C. N., il serait peut-être plus ancien.

FR. F.

— Des négociations pour les saluts internationaux furent ouvertes avec l'Angleterre dès 1662, et se continuèrent sans interruption de 1665 à 1673; une ordonnance pour les saluts figure, en outre, au premier titre des Ordres relatifs à la marine, imprimés en 1689 (*Dict. des Gaules*, p. 307).

EGO E.-G.

—

**Heurtaut-Lamerville** (XX, 262). — Hippolyte Boyer, bibliothécaire à Bourges, a consacré à Heurtaut de Lamerville une notice, qui se trouve dans la nouvelle Biographie générale, éditée par Firmin-Didot.

A. D.

—

**Henri-Louis Habert de Montmort** (XX, 162). — Le collaborateur Husson trouvera les renseignements qu'il cherche dans deux études sur Habert de Montmort, publiées par M. René Kerviler, le lauréat de l'Académie française, l'une en 1872 dans le *Bibliophile français*, de Bachelin-Deflorenne, t. VI, p. 198 à 208; l'autre dans la seconde partie de son livre sur *le chancelier Séguier*, et le groupe académique de ses familiers et commensaux (Paris, Didier, 1874, in-8°, et 1876, in-18).

VENETUS.

— En dehors de quelques mauvaises pièces de vers éparses dans les recueils du XVII<sup>e</sup> siècle, je ne connais de cet académicien au très mince bagage qu'une préface en langue latine mise dans le tome I des œuvres complètes de Gassendi (Lyon, 1658, in-folio). Le bon Michel de Marolles cite aussi, de ce conseiller d'État, quelques devises qu'il loue en ces termes (*Dénombrement*, à la suite des *Mémoires*, p. 292) : « Il ne se peut rien imaginer de plus juste et de plus spirituel que toutes les devises qu'on a vues de lui sur divers sujets. » Le même abbé vante aussi beaucoup les « vers excellents qu'il a composés sur divers sujets, en latin et en français ». Ne nous étonnons pas de ces excessifs éloges. Outre que Marolles était un *bénisseur*, il avait un motif particulier pour mettre beaucoup d'encens sous le nez d'un homme dont il dit : « Il lui a plu même de m'honorer de quelques vers très obligeants. » M. Husson dit que Montmor mourut *vers* 1679; ce fut bien en 1679 et le 21 janvier.

UN VIEUX CHERCHEUR.

**Louis de Rohan** (XX, 262). — Catherine-Frédérique-Wilhelmine-Bénigne Biron, princesse de Courlande, fille aînée

du dernier duc de Courlande, née le 8 février 1781, morte le 29 novembre 1839.

Mariée: 1° le 23 juillet 1800, au prince Jules-Armand-Louis de *Rohan*, général autrichien; divorcés le 7 mars 1805; 2° le 5 mai 1805, au prince Basile *Troubetzkoy;* divorcés en 1806; et 3° le 8 octobre 1819 au comte Charles-Rodolphe de *Schulenburg*, chambellan autrichien.

Elle a possédé le duché de Sagan (en Silésie), acheté par son père en 1786, aux princes Lobkowitz, et a été la première à porter le titre de duchesse de Sagan. Après sa mort, le duché de Sagan passa à sa sœur, la princesse de Hohenzollern, et le fils de celle-ci le céda à sa tante, la duchesse de Dino, comtesse de Talleyrand-Périgord (fille cadette du dernier duc de Courlande), morte en 1862.

W.

—

**Savants ou botanistes, italiens et autres** (XX, 263). — Tozzi (Bruno), abbé de Vallombreuse, a publié en 1703 un ouvrage de botanique.

Micheli créa en son honneur le genre de plantes Tozzia.

Targioni-Tozzetti (Giovanni), en latin Joannes Targionius, médecin-botaniste italien, professeur à Florence, naquit à Florence le 11 septembre 1712, et y mourut le 7 janvier 1783. Il a laissé plusieurs ouvrages de botanique. Il possédait un musée considérable, dont le catalogue a été publié en partie après sa mort.

Voir, pour les détails biographiques, son éloge par Vicq d'Azyr (*Œuvres*, III, 305-325). Voir aussi: Lastri (Marco), *Elogio storico di G. Targioni-Tozzetti.* Florence, 1783, in-8.

Les Targioni-Tozzetti furent longtemps, de père en fils, professeurs de botanique à Florence, et ont tous laissé des ouvrages sur cette science. Voici la descendance de cette famille célèbre de professeurs:

Ottaviano Targioni-Tozzetti, né le 12 février 1755, mort le 6 mai 1829.

Antonio Targioni-Tozzetti, né le 30 septembre 1785, mort le 18 décembre 1856.

Adolfo Targioni-Tozzetti, dont j'ignore la date de naissance, vivait encore en 1856.

Micheli (Pietro-Antonio), en latin Antonius Michelius, célèbre botaniste italien, directeur du jardin botanique de Florence, naquit dans cette ville le 11 décembre 1679, et y mourut le 1er janvier 1737.

Son herbier est maintenant au musée botanique de Florence. Les mousses sont dans l'herbier Caruel, à Pise.

Linné a créé en son honneur le genre *Michelia.* On trouvera des détails biographiques sur ce savant dans les ouvrages suivants:

Fabroni. *Vitæ Ital.* IV, 105-159.

Cocchi (Ant.). *Elogio funebre de P. A. Micheli*, Firenze, 1737, in-4.

Marsili (Giov.). *Di P. A. Micheli, botanico insigne de secolo XVII.* Venez. 1845, in-4.

Targioni-Tozzetti (Giovi). Notizie della vita e delle opere di Pier Antonio Micheli. Firenze, Le Monnier, 1858, in-8.

Monti (Giuseppe), en latin Josephus Montius, botaniste italien, professeur à Bologne, naquit dans cette ville le 27 novembre 1682, et y mourut le 29 février 1760.

Il a laissé plusieurs ouvrages de botanique. Michaux a créé en son honneur le genre *Montia.* Son herbier est conservé à l'Université de Bologne.

Zanoni (Giacomo), en latin Zanonius, botaniste italien, directeur du jardin botanique de Bologne, naquit à Montecchio le 16 mars 1615, et mourut à Bologne le 24 août 1682.

Il a laissé plusieurs ouvrages de botanique. Linné a créé en son honneur le genre *Zanonia.*

Ray (John), en latin Raius ou Rajus, célèbre savant anglais, créateur de la botanique en Angleterre, naquit à Black Notley (Essex), le 29 novembre 1628, et mourut le 17 janvier 1705.

Ses ouvrages sont restés célèbres. Linné a créé en son honneur le genre *Rajana.* Une partie de son herbier se trouve encore au Bristish Museum. On trouvera des détails biographiques sur ce savant dans les ouvrages suivants:

Derham (Willk), *Select remains of the learned J. Ray, with his life.* Publié par Georges Scott. Londres, 1760, in-8. Portrait. *Memorial of J. Ray, consisting of his life by William Derby and biographical notices by G. E. Smith, Cuvier and Dupetit-Thouars,* édité par Edwin Lankester, Londres, 1846, in-8.

Je n'ai pu trouver aucune trace de Gorius ni de Cavazzanius. J. Vallot.

—

**Mélusine** (XX, 266). — On fait à Lusignan (Vienne) des gâteaux appelé *mellu-*

*sines*. Ces gâteaux ont la forme attribuée à la fée Mellusine.

Desinit in piscem, mulier formosa superne.

Si on désirait de plus amples détails on pourrait s'adresser à M. G. Tribert, ancien membre du conseil général de la Vienne, au château de Fontioux par Vivonne (Vienne).

—

**L'auteur d'un sonnet sur Vacquerie** (XX, 266). — Charles Baudelaire avec la collaboration de Banville. Ce sonnet a été composé pour parodier une pièce de *Demi-Teintes*, d'Auguste Vacquerie à Paul Garnier. Voir la *Petite Revue* des 24 juin et 8 juillet 1865 et 5 mai 1866.

UN LISEUR.

—

**Les Archives de la Bastille** (XX, 267). — En réponse à cette question nous recevons la lettre suivante :

Monsieur,

La collection dont François Ravaisson a publié 16 volumes sous le titre de *Archives de la Bastille* est continuée par son neveu, Louis Ravaisson-Mollien, attaché à la Bibliothèque Mazarine. Le 17e volume est sous presse.

La publication de Ravaisson ne mit au jour qu'une minime partie des Archives de la Bastille conservées à la bibliothèque de l'Arsenal et dont je suis à la veille de terminer le classement. Ces Archives comprennent sept à huit cent mille pièces qui rempliront 3,000 cartons environ. J'en rédige l'inventaire qui fera suite au catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal publié par M. Henry Martin.

Je ferai paraître dans le prochain numéro du *Bulletin des archives et Bibliothèques*, un rapport sur le classement et l'inventaire des Archives de la Bastille, où les érudits trouveront des détails sur ce fonds important.

Veuillez agréer, etc.

FRANTZ-FUNCK-BRENTANO.

Ce 13 mai 1887.

—

**Almanach de Gotha** (XX, 267) — Un bibliophile belge m'apprend que le successeur de M. Faure à la direction de l'*Indépendance belge* passe pour avoir réuni la collection entière de cet ouvrage ; et que le catalogue des livres offerts en vente à prix déterminé, en 1864, par Ch. Sacré-Duquesne, libraire à Bruxelles, porte à la page 12, n° 138, ce qui suit : « La collection complète de 1764-1864, très bien conditionnée, net 6,000 fr. » Ce libraire s'était fait à Bruxelles une spécialité de la vente des Almanachs de Gotha. Les prix variaient suivant les années de 5 à 25 fr. le volume. Dans une vente publique un seul volume (1790) était vendu 28 fr., frais non compris, ce qui représentait exactement en argent le poids du volume adjugé.

Ainsi il y aurait en Belgique deux collections complètes, et on présume qu'en Allemagne il en existe aussi ; mais qu'elles sont rares.

L'aimable bibliophile auquel je dois les renseignements qui précèdent a lui même collectionné, outre les Almanachs de Gotha, 377 ouvrages sur *les proverbes* de toutes les nations et en toutes les langues. Connaît-on d'autres recueils de proverbes aussi complets ?

N. G. G.

—

**Pièce à l'effigie de Marie-Louise** (XX, 268). — Cette pièce n'a aucune valeur numismatique ; sans être très commune, elle n'est pas rare.

On a frappé aux mêmes types des pièces en or de 40 et de 20 lire, et en argent de 5 et 2 lire et de 1 lira. Il existe aussi des pièces d'argent de 10 et de 5 soldi, ayant à l'avers la tête de Marie-Louise et au revers ses initiales couronnées : M L.

Toutes ces monnaies ont été frappées de 1815 à 1847, pendant que Marie-Louise était duchesse de Parme, Plaisance et Guastalla.

Nous croyons qu'elles sortent de l'atelier impérial de Milan, où elles auraient été frappées pour le compte de l'archiduchesse, fille de l'empereur d'Autriche.

E. T.

—

**Sunt verba et voces** (XX, 289). — Binder, dans son *Thesaurus adagiorum latinorum*, Stuttgart, 1866, renvoie à Cicéron *in Pisonem*, 27. J'ouvre Cicéron et je ne trouve que ceci : « existimatio, dedecus, infamia, turpitudo *verba sunt atque ineptiæ*. »

RISTELHUBER.

— Ce premier hémistiche d'Horace, dont l'imprécation d'Hamlet à Polonius : Words ! words ! words ! n'est qu'un écho, a été complété par Quintilien, d'après Edouard Fournier. J'espère que M. Paul Lacombe, plus courageux et plus patient que moi, alors qu'il a lu tout Ovide pour convaincre Larousse d'erreur, lira, s'il le faut, tout Quintilien pour nous indiquer où se trouve le passage cité ; car j'ai foi en Fournier, qui était un chercheur sérieux.

A. D.

— Le pentamètre n'est de personne, ou, pour mieux dire, il est de tout le monde.

Aux *sunt verba et voces* du bon Horace on a ajouté, pour compléter la citation, *prætereaque nihil* et c'est ensuite devenu un vers-proverbe. J'ajoute que ce vers qui s'est fait tout seul en quelque sorte, circulait déjà peu de temps après la mort d'Horace. UN VIEUX CHERCHEUR.

— Ce pentamètre-là me paraît bien suspect, pour ne pas dire factice. Néanmoins je trouve une note que, dans les *Apophthegmata Laconica* de Plutarque, se trouve le mot d'un Spartiate, qui, déplumant un rossignol, et ne trouvant qu'un petit brin de corps, s'écriait: Φωνὰ τύ τις ἐσσὶ καὶ οὐδὲν ἄλλο : tu es voix et rien de plus. Quelque traduction latine de Plutarque pourrait avoir donné *vox et præterea nihil* comme j'ai toujours entendu la phrase. Le vers d'Horace (Ep. I, 1, 34), cité par M. P. Lacombe, vient mot à mot de l'*Hippolyte* d'Euripide, où la nourrice dit à Phèdre : Εἰσὶν δ'ἐπῳδαὶ καὶ λόγοι θελκτήριοι : Il est des chants et des paroles qui adoucissent le mal. C'étaient les incantations, les exorcismes qu'employaient les médecins-sorciers de l'antiquité, les *mantra* des Hindous d'aujourd'hui; et c'est pourquoi, jusqu'à nouvel ordre, je tiendrai la légitimité du pentamètre pour douteuse. HY NIAL.

— Mon homonyme aura de la chance s'il trouve le nom de l'auteur du pentamètre :

Sunt verba et voces; prætereaque, nihil.

Ce n'est qu'un *centon*. — 1° *Et præterea, nihil* est une phrase de Cicéron; elle traîne dans tous les lexiques et dictionnaires français-latins, depuis le commencement du XVII<sup>e</sup> siècle. Cherchez au mot *rien*. Il a suffi de changer la conjonction *et* en enclitique. — 2° *Sunt verba et voces;* il est facile d'y voir un commencement d'hexamètre; c'est bien dans Horace qu'il a été pris. — Je le croyais de Pétrone, ne trouvant dans Calépinus que peu de citations aux mots *verbum* et *vox*. 3° Est-il d'Ovide? J'en doute : *Præterea* n'est pas dans le *Gradus* de 1775, et pourtant les auteurs ont pris grand soin de citer tous les mots qu'on a pu faire entrer dans des vers, depuis Ennius jusqu'au Père Vanière; même *Pessulus,* qu'il faut aller chercher dans Ducange. O. L.

## *TROUVAILLES & CURIOSITÉS*

**Carvalho en 1755.** — *Paix aux morts, courage aux vivants,* a dit M. Goblet sur la tombe des victimes de l'Opéra-Comique.

C'est à peu près les termes qu'employait un ministre de Portugal au lendemain de la catastrophe de Lisbonne en 1755. *Enterrons les morts et songeons aux vivants.*

Il n'est pas sans curiosité de rappeler que ce ministre se nommait Carvalho, comme le directeur de l'Opéra-Comique, Carvalho de Pombal. D. R.

—

**Un précurseur de M. Pasteur.** — La possibilité de neutraliser le virus rabique par l'inoculation de ce même virus convenablement et méthodiquement atténué, a été soupçonnée bien avant qu'il ne fût question des remarquables travaux de M. Pasteur. Et ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que le procédé scientifique proposé pour affaiblir l'énergie du virus dont il s'agit, est le même, si je ne me trompe, que celui qu'emploie M. Pasteur, et qui est comme la pierre angulaire de son système. On trouve en effet, à la p. 175 du tome I<sup>er</sup> du *Traité des erreurs et des préjugés* de J. B. Salgues (Paris, Buisson, 1810-11, 2 vol. in-8°), le passage suivant, qui, à ma connaissance du moins, n'a pas encore été signalé :

« — Les carnivores susceptibles de « contracter la rage sont aussi les seuls « capables de la communiquer. Les es- « pèces innocentes qui vivent de fruits, « d'herbes, de grains, peuvent la rece- « voir, mais ne la transmettent pas, « comme si la nature eût voulu, par cette « heureuse exception, les récompenser « de leurs vertus pacifiques (1). Ce fait « est aujourd'hui constant, de sorte qu'il « serait peut-être possible de *trouver sur* « *ces animaux un virus plus doux, et de* « *le transporter aux espèces carnivores,* « *comme on transmet le virus vaccin aux* « *espèces susceptibles de la petite vérole.* »

Il ne s'agit ici, on le voit, que d'une simple hypothèse, énoncée d'une façon assez timide, mais le fait n'en est pas moins singulier, et donne une fois de plus raison au proverbe : *nil novi sub sole.* JOC'H D'INDRET.

(1) Je me permettrai de faire remarquer à Salgues que s'il est agréable pour un animal « vertueux » de ne pouvoir pas transmettre la rage, il lui paraîtrait sans doute bien plus agréable encore de ne pouvoir pas la contracter.

**Mandrin.** — Le mardi 19 décembre 1754, Louis Mandrin, à la tête de soixante-cinq bandits, contraignait la mairie et la ferme d'Autun, solidairement, à lui donner la somme de 20,000 livres. Le jour suivant, il résistait avec succès à un détachement de cavalerie commandé par le colonel Fischer, et emmenait à d'autres conquêtes sa colonne infernale, diminuée de sept hommes au plus, dont cinq faits prisonniers. Voici l'exacte transcription d'une lettre relative à ces événements, adressée à un traitant dont le nom m'est inconnu, par le receveur-entreposeur des sels en ladite ville d'Autun.

A Autun, le 26 déc. 1753.

Monsieur,

J'ay crû devoir vous envoïer coppie des interrogatoires que notre lieutenant criminel, qui entend très bien la procédure criminelle, a fait aux cinq mandrins detenus dans nos prisons. Surement ils vous seront necessaire. Il aurait continué sa procedure si Monsieur Levet de Valence (1) n'avoit revendiqué cette affaire. Nos prisons sont assés sures, car l'année dernière on y fit des reparations pour plus de 800 livres; mais nous craignons tous que les mandrins ne viennent enlever par force ces cinq hommes, du moins quatre, car il y en a un qui a la cuisse cassée, par consequent hors d'état de marcher; ils lui casseroient la teste, crainte qu'on ne le fît parler. Je cour peut etre le mesme sort, car ils se pensent que je les ay retenus icy pendant plus de quatre heures sans leurs voulloir donner un sol, pour donner le tems a Mr Ficher et aux autres troupes de les surprendre dans la ville.

Il n'auroit point eu plus beau jeu si il ne s'étoit point si précipité à faire feu et a le faire mettre au batiment ou s'étoit retiré Mandrin et ses gens, qui avoient un très grand avantage par les canardieres qu'il fit pratiquer dans les murs et dans le couvert de la maison. Si il n'avoit point sçu qu'il devoit lui arriver du secour, il seroit pardonnable; mais sa trop grande ambition est cause de notre malheur. J'étois si fort troublé qu'il ne me rappelle plus, Monsieur, si je vous ay marqué que Mandrin n'a perdu que ces 5 hommes avec 32 chevaux qu'on luy a pris et 4 ou 5 de brulés, plusieurs armes a feu, on pretend mesme un sac de 2,000 livres qu'il avoit laissé dans la palliasse de son lit, que les hussards et chasseurs de Mr Ficher ont trouvé.

Sans doute, Monsieur, que vous avez donné avis a la Compagnie de ce qui s'est passé icy, et que vous me ferez la grace de me marquer l'usage que je feray du reçu des 4,500 livres que j'ay compté par force audit Mandrin. Je viens de donner au copiste des interrogatoires que j'ay l'honneur de vous envoïer 4 livres, à 16 sols par chaque expedition, dont le reçu est en marge de chaque expedition.

Nos Autunois s'arment de courage et pretendent résister aux attaques des mandrins. J'en doutte si ils se mettent en devoir de mettre le feu au seminaire et a l'abbaye de St-Jean qui sont hors de la ville.

Vous ay-je mandé que les mandrins avoient trouvés a une demye lieue d'Autun Mr Humart, superieur du seminaire, qui conduisoit douze aprentis prestres a Chalon prendre les ordres? Les aïant pris pour une troupe deguisée il fit armer contre eux; que les aïant reconnus pour des ecclesiastiques il avoit fait mettre armes bas, mais qu'il les avoit tous ramenés en ville pour luy servir de plastrons en cas que l'on vint a faire feu sur luy. Il les consigna dans ladite abbaye de St-Jean et ils n'eurent leurs libertés qu'après qu'il fut entré dans la ville.

L'on a assuré que Mandrin et sa troupe passèrent la rivière de Loire. Sur les 6 heures et demye du soir, jour du combat, ils en etoient a 14 lieues et Mr Ficher n'avoit pas encore fait 3 ou 4 lieues dans ce temps la. Ainsi il ne pourra jamais les rejoindre.

Il ne m'a pas été possible d'expedier plus promptement le porteur de la presente, je viens encore de recevoir les interrogatoires.

J'ay l'honneur d'etre avec respect, Monsieur, votre tres humble et très obéissant serviteur.

DUCHEMAIN fils.

En tête de cette lettre, entre la date et le mot « Monsieur », on lit la note suivante, d'une autre main que celle du signataire :

Le 9 février 1755, adressé à M. Levet les interrogatoires de Joseph Martin dit *le Curé*, Antoine Moulier, Pierre-Claude Cribier, Joseph Bouchot et Jean La Combe, faits par M. Serpillon, lieutenant-criminel d'Autun, le 23 décembre 1754.

L'événement, par bonheur, ne justifia nullement les prévisions anxieuses du sieur Duchemin. Le lendemain même de sa missive, d'après la tradition locale, M. Fischer, ayant reçu du renfort, mit la bande de Mandrin en pleine déroute, à Guenand près Brion, bailliage d'Autun. Toutefois, les actes judiciaires attribuent cette victoire à des volontaires de Flandre et de Dauphiné, et lui donnent pour théâtre le bourg de la Sauvetat-en-Velay. Quoi qu'il en soit, cette déconfiture de Mandrin fut véritablement son Waterloo : sa fortune ne s'en releva point; lui-même n'y survécut que cinq mois : il fut roué à Valence le lundi 26 mai 1755. Digne fin d'un conquérant !... Ils finissent toujours mal, les conquérants, soit Mandrin, soit tel autre qui, plus puissant, ne vaut pas mieux que lui, au contraire. Dieu fournit ainsi aux vaincus, aux dépouillés, une bonne raison de se consoler et d'espérer.

G. T. O'MILL.

(1) Levet, seigneur de Malaval, président de la commission extraordinaire de Valence.

*Le gérant :* LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1887.

*Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.* *25 juin 1887.*

XXe Année. — N° 459.

Cherchez et vous trouverez.




Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. IVe Année. — N° 84.

# L'Intermédiaire

## DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)



## QUESTIONS

**Partir à, partir sur.** — Nous avons autrefois condamné ici l'expression *partir en voyage*. Je viens traduire aujourd'hui devant le tribunal de l'*Intermédiaire* deux expressions qui ne me paraissent pas moins mauvaises. Je demande à mes chers confrères s'ils ne désapprouvent pas comme moi ces deux phrases d'un écrivain qui est à la mode, qui a du talent et qui ne devrait pas laisser dans ses brillantes pages des taches indignes de lui : je veux parler de M. Guy de Maupassant. Le hardi romancier a dit dans un livre célèbre (*Mont-Oriol*, 20e édition, 1887, p. 157) : « Gontran était *parti au* Casino... » ; il a redit (*ibid.* p. 160) : « Quand il savait le marquis et Gontran *partis aux sources...* » Dans un livre antérieur, *Mlle Fifi* (Bruxelles, 1852), il s'était exprimé ainsi : « Nous voilà *partis sur* le canapé. » Du reste, le mot *partir* semble être pour M. de Maupassant une fatale pierre d'achoppement, car, pour revenir à *Mont-Oriol*, j'y trouve encore (p. 216) cette petite phrase qui étonne et détonne : « Elle est *partie se coucher*. »

Un vieux chercheur.

—

**Pensée sur l'âme à rechercher.** — « Appelle-moi ton âme, car l'âme est immortelle et la vie est d'un jour. »

De qui est cette pensée? Je ne puis en retrouver l'auteur et je crains même que le texte que je cite ne soit pas exact. Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* aura peut-être meilleure mémoire que moi.

Mad.

—

**Le cerveau de Talleyrand.** — Victor Hugo, dans son nouveau volume d'œuvres



inédites, *Choses vues*, a raconté cette curieuse anecdote :

. . . . . . . . . . . . . . . .

« Hé bien, avant-hier 17 mai 1838, cet homme est mort. Des médecins sont venus et ont embaumé le cadavre. Pour cela, à la manière des Egyptiens, ils ont retiré les entrailles du ventre et le cerveau du crâne. La chose faite, après avoir transformé le prince de Talleyrand en momie et cloué cette momie dans une bière tapissée de satin blanc, ils se sont retirés, laissant sur une table la cervelle, cette cervelle qui avait pensé tant de choses, inspiré tant d'hommes, construit tant d'édifices, conduit deux révolutions, trompé vingt rois, contenu le monde. Les médecins partis, un valet est entré, il a vu ce qu'ils avaient laissé. Tiens! ils ont oublié cela. Qu'en faire? Il s'est souvenu qu'il y avait un égout dans la rue, il y est allé et a jeté le cerveau dans la rue. »

A-t-on quelque preuve historique de cette profanation? En a-t-il été conservé souvenir dans quelque journal du temps? Je serais fort curieux de le savoir.

E. N.

—

**Quelle espèce de bête suis-je?** — M. Paul Meyer (de l'Institut) vient de publier une *notice* sur un manuscrit de la bibliothèque de l'Université de Cambridge. On y lit ce qui suit: « Le passage qui concerne le divorce d'Eléonore d'Aquitaine est des plus curieux. Répudiée par son époux, la duchesse se tourne vers ses hommes, et, s'étant déshabillée, elle leur dit : Seigneurs, quelle espèce de bête suis-je? — Dame, répondirent poliment ceux-ci, il n'y a plus belle dame en tout le monde. — Je ne suis donc pas un diable, comme le roi me le répétait toujours! » Le savant directeur de l'Ecole des chartes a

bien raison d'ajouter : « Voilà une petite scène qui est vraiment originale en tous les sens du mot. » Il a soin de la rapprocher d'un passage à peu près pareil de la chronique en vers de Philippe Mouskes. Je voudrais savoir si, en dehors de la chronique du poète tournaisien, on trouverait, soit en France, soit en Angleterre, quelque texte imprimé relatif à la plaisante exclamation de la belle Eléonore : *Quelle espèce de bête suis-je?*

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Mal vénérien.** — On lit, p. 122 des *Curiosités des anciennes justices*, de M. Charles Desmaze (Paris, Plon, 1867) : « 1303, le lundi après la Sainte-Luce, sentence consulaire prononcée dans la maison de Moissac, et condamnant à 50 sols d'amende une femme lombarde pour avoir, dans une dispute, souhaité à une autre femme le mal vénérien. » M. Desmaze cite les *Archives des sentences consulaires de Moissac*, fol. 26-32. Pourrait-on avoir *literatim* cette sentence qui paraît être de quelque importance, quoique « mal vénérien » n'implique pas nécessairement le syphilis, comme supposait M. Desmaze. HY NIAL.

—

**Roy des Ribaulx.** — 1. De Longuemare cite « un ancien livre de la Maison de Ville de Bordeaux » qui disait que des criminels étaient autrefois « livrés au roi des ribaux pour les faire courir par la ville avec bonnes verges et bonnes glèbes ». Peut-on retrouver cet ancien livre, et quelle est la date du règlement dont il y est question? Qu'est-ce que c'est que des « bonnes glèbes »?

2. Le bibliophile Jacob a dit dans ses *Curiosités de l'histoire de France* que le curé de Notre-Dame d'Abbeville était qualifié comme « roi des ribauds », parce que les jongleurs dits ribauds lui rendaient hommage et redevance pour leurs représentations scéniques. J'ai échoué dans mes efforts pour trouver une date ou une autorité qui me permît de vérifier cette assertion assez catégorique. Pourrait-on me donner quelques éclaircissements?

3. L'*Intermédiaire* s'est-il occupé de ce roitelet du temps jadis, dans ses volumes antérieurs? HY NIAL.

—

**Famille de Kitscher.** — Quelque Intermédiairiste pourrait-il me donner une généalogie complète ou incomplète de la famille saxonne de ce nom, qui portait pour armes fascé d'argent et de sable? C'est une famille ancienne et connue dont les armoriaux et nobiliaires doivent faire mention. O. E.

—

**Napoléon.** — Dans le titre du manuscrit relatif à la captivité de Pie VII (XX, 217), le nom de l'empereur est en italien : NAPOLEONE. En latin, l'Eglise disait : « Imperator noster NAPOLEO »; c'est ainsi, d'ailleurs, qu'elle dénomme saint Napoléon, martyr sous Dioclétien.

Pourquoi donc l'inscription de la colonne Vendôme, rédigée en latin, porte-t-elle : NEAPOLIO, au lieu de NAPOLEO?

La ville de Naples, en italien NAPOLI, s'appelait chez les Romains : NEAPOLIS, nouvelle ville, à cause de son origine grecque.

A-t-on voulu helléniser le nom de NAPOLÉON, ou se rattache-t-il à une origine napolitaine, ou bien l'appelle-t-on chez les Grecs modernes NEAPOLIO?

VERBPIUS.

—

**La fondation de la Gazette de France.** — « C'est au célèbre généalogiste P. d'Hozier qu'on est redevable de l'établissement de la *Gazette de France.* Comme il avait de grandes correspondances au dedans et au dehors du royaume, il était exactement informé de tout ce qui s'y passait. Il communiquait les nouvelles qu'il apportait à Théophraste Renaudot, son ami, et ils formèrent entre eux le plan de la *Gazette* commencée si heureusement en 1631. »

C'est Barbier qui parle ainsi. Où diable a-t-il pu prendre ces romanesques renseignements et comment lui, si précis et si exact habituellement, essaye-t-il d'établir un pareil roman? Les annalistes du XVIIe siècle, en parlant de la fondation de la *Gazette*, auraient-ils parlé de la collaboration de d'Hozier?

R. N.

—

**Les parents de M. Leconte de Lisle.** — M. Alexandre Dumas, recevant M. Leconte de Lisle à l'Académie française, lui a dit : « Vous êtes né le 22 octobre 1818, à « Saint-Paul, d'un père breton et d'une « mère gasconne... Vous avez été élevé

« par un père grand admirateur de Rousseau, qui a essayé sur vous les théories « d'*Emile*, avec la persévérance d'un Breton... » De quelle partie de la Bretagne était originaire le père de M. Leconte de Lisle? Joua-t-il un rôle politique sous la Révolution et expérimenta-t-il sur d'autres que son fils les théories de Rousseau? Il épousa une Gasconne: d'où venait-elle et comment s'appelait-elle?

La Bretagne, déjà si riche en grands hommes, peut revendiquer dans une certaine mesure Victor Hugo et son successeur: l'un lui appartient par sa mère, l'autre par son père. FOG.

—

**Jean Aubert d'Embrun.** — Simon Rigaud imprimait à Lyon, en 1611, un pevol. in-12 de 422 pp. et 1 f. pour le privilège, intitulé: LE VOYAGE DE BALARUC, *où l'on y void cinq songes historiques... avec plusieurs stances, chansons, énigmes... par Jehan Aubert, Ambrunois.* Frontispice gravé, dédicace à Jean de Barras, conseiller et procureur général au Parlement d'Aix; plusieurs pièces préliminaires en vers latins et français, signées Jean Célérier, Simon Colomb, J. de Palmier, Créfoire, etc.

Ce petit ouvrage n'est pas en réalité un voyage, malgré son titre, mais une suite de prétendus songes racontés dans le style des romans d'alors, avec mélange de couplets et d'énigmes parfois assez libres. En somme, ce volume a surtout pour mérite son extrême rareté. Quelque *Intermédiairiste* connaît-il d'autres ouvrages de Jean Aubert et quelques détails sur sa personne et son histoire? A la Bibliothèque nationale en 1886, son nom ne figurait pas au catalogue, m'a-t-il été répondu.

UN VIEUX BIBLIOPHILE DAUPHINOIS.

—

**A propos de Du Bartas.** — Où trouver un bon corps de renseignements sur celui que, cinquante ans après sa mort, on appelait encore « le prince des poètes français »? Je me figure que les revues de Gascogne doivent être des mines précieuses, mais je ne suis pas à même de les exploiter, et demande qu'on m'indique des titres d'articles ou de mémoires tirés à part.

Je souhaiterais aussi une bibliographie des traductions de la *Sepmaine*. J'ai les traductions en vers latins de Du Monin et de Gabriel de Lerm, en vers anglais de Sylvester, en vers hollandais de Zacharias Heyns.

Du Bartas a-t-il fait d'autres sonnets que les *Neuf muses Pyrénées*, et un sonnet à Gabriel de Lerm en tête de la traduction latine de la *Sepmaine* de celui-ci (Paris, Michel Gadouleau, 1583)?

Pour tous ces renseignements je m'adresse surtout à la haute compétence et à la non moindre bienveillance de certain *Vieux chercheur*. A. E.

—

**Les Devéria.** — M. Devéria, secrétaire interprète du gouvernement français pour la langue chinoise, vient de publier une étude remarquable sur la frontière sino-annamite. Je désirerais savoir si l'auteur de ce savant ouvrage appartient à la famille Devéria qui a donné deux artistes de valeur à l'école romantique. Voici ce que je sais de cette famille:

Le sieur Devéria, d'Avignon, eut deux fils:

Le premier, dont les prénoms ne sont pas connus, resta au berceau de sa famille; il eut un fils, *Hippolyte*, et une fille qui épousa M. François Poulain.

Le second, *François-Marie* (1770-1828), se fixa à Paris et y épousa une créole, mademoiselle Chaumont, dont il eut cinq enfants. J'ignore les prénoms de deux de ces enfants. Les trois autres sont: 1° *Achille* (1800-1857), peintre et lithographe, qui épousa mademoiselle Mothe et eut deux fils; *Théodule*, inventeur d'un procédé pour lire les papyrus, et *Henri-Victor*, peintre d'histoire, dont le nom se trouve dans le livret du Salon de 1866; 2° *Eugène* (1804-1865), peintre, auteur de la *Naissance de Henri IV* du Louvre, qui épousa mademoiselle Lavie-Duransel, et n'en eut qu'une fille, *Marie*, morte en 1856; 3° *Laure* (1819-1839).

Tous les renseignements sur les Devéria, leur ascendance et leur descendance, seront reçus avec reconnaissance.

ADR. MARCEL.

—

**Le château de la Goupillière et ses tableaux.** — Il a été publié, il y a plus de trente ans, une notice sur des portraits de famille et autres tableaux placés dans le château de la Goupillière; quel en est l'auteur? N'est-ce pas madame Haton de la Goupillière? Où est situé ce château? Cette notice est-elle dans le commerce,

et, dans le cas de l'affirmative, où peut-on se la procurer? Est-il sorti d'autres œuvres de cette plume vive et spirituelle?

A. E.

—

**Lithographies des titres de romances.** — A-t-on publié une notice sur les vignettes lithographiées qui servent ordinairement de titres aux romances, chansons, etc., tirées à part avec paroles et musique?

Il semble qu'un travail de cette nature serait intéressant et trouverait à signaler des œuvres de maîtres, œuvres généralement peu connues. Par exemple :

J. F. Millet a dessiné sur pierre pour cet objet un portrait de Chateaubriand très rare et une vignette intitulée: « Où donc est-il? »

Célestin Nanteuil en a dessiné plusieurs, entre autres pour l'*Ange gardien* de Lamartine.

Gigoux a dessiné la vignette d'en-tête du journal *le Ménestrel*.

D'autres noms moins connus sont ceux des dessinateurs : Victor Coindre, Adolphe Menut, F. Lehnert, Ed. Frère, Bida, A. Devéria, V. Adam, Gust. Janet, A. Barbizet, Léon Loire, etc., etc.

On trouverait certainement à y joindre les noms d'un grand nombre d'amateurs plus ou moins habiles : ainsi, je crois lire la signature de F. Arago sur une vignette romantique qui couvre toute la première page de la romance *C'est là qu'il faut vivre et... mourir,* paroles de Barateau, musique de Bruguière.

Serait-ce la signature du savant illustre et universel?

Sus.

—

**Les Antiques du Louvre.** — Existe-t-il un catalogue complet des antiques du musée national du Louvre? Sous l'empire, M. W. Fröhner avait été chargé par le comte de Nieuwerkerke de compiler ce catalogue, « guide indispensable ». Je n'en ai pu trouver que le premier volume et les gardiens du Louvre déclarent qu'il n'en existe pas d'autre. D'après le plan de l'auteur, le second volume devait être consacré à la légende héroïque, à l'histoire et à l'iconographie; le troisième était réservé aux représentations qui se rattachent à la vie publique ou privée des anciens. L'ouvrage a-t-il été continué? Est-il achevé? S'il existe manuscrit, pourquoi ne le publie-t-on pas? S'il n'existe pas, pourquoi laisse-t-on interrompue l'œuvre commencée? D'une part, il est peu digne d'un musée tel que celui du Louvre, de ne pas posséder des catalogues complets de toutes ses collections. De l'autre, il y aurait lieu de corriger, en compilant le catalogue des Antiques, plus d'une indication consignée sur les socles et bases, et d'ajouter bien des indications qui manquent. Je pourrais signaler telle statue de *Germanicus*, qui en réalité est un Tibère. Tel buste, autrefois désigné comme celui de Sénèque, a été débaptisé, selon moi, à tort...

EDMOND MAYOR.

—

**Le Christ au Vatican.** — Quel est l'auteur de la pièce de vers publiée sous ce titre?

E. B.

—

**Un livre de sir John Readcliff.** — Dans le très intéressant volume de feu M. Calixt de Wolski : *la Russie juive* (Paris, 1887, in-12), je vois cité, page 3, un ouvrage anglais : *Compte rendu des événements politico-historiques survenus dans les dix dernières années*, par sir John Readcliff. Ce compte rendu doit dater de 1874 ou 75, mais il m'est impossible de le trouver. Prière à nos amis d'Outre-Manche de nous venir en aide.

H. S.

—

**Manuel du voyageur à Paris, par P. Villiers.** — Je possède une édition de cet ouvrage datée de 1806. Elle porte la mention : « Nouvelle édition revue, corrigée et considérablement augmentée. » C'est la plus ancienne que j'aie pu me procurer; elle se trouve à la Bibliothèque nationale, mais la bibliothèque Carnavalet ne la possède pas.

Prière de me signaler l'existence d'un exemplaire d'une édition antérieure et surtout de la première édition. D'après Quérard (*France littér.*, X, 212) elle serait de 1804 ou de 1805. Je connais les éditions de 1806, 1807, 1809, 1810, 1811, 1813 et 1814.

P. Villiers a publié en 1802 un Manuel du voyageur aux *environs* de Paris, mais tout ce qui concerne ce dernier ouvrage reste en dehors de ma question.

PAUL LACOMBE.

—

**Dialogue à rechercher.** — Pourrait-on me donner des renseignements sur le *Dialogue entre un citoyen et un noble*

paru le 24 juillet 1790, sur la nécessité d'abolir la noblesse en France; il a pour début :

LE CITOYEN

Vous vous plaignez bien, Monsieur le Gentil-
[homme.
On vous a ménagé : J'entends quand on vous
[nomme,
Qu'on vous appelle encor Marquis, Comte ou
[Baron,
Pour moi, je suis *Un tel* ou Monsieur, sans
[façon.

Où pourrais-je connaître la suite?

HY. DY.

—

**Périple d'Hannon.** — Quelle est la dernière et la meilleure traduction du *Périple d'Hannon*, après Kluge? HY. DY.

—

**La Cité de Dieu de saint Augustin, imprimée à Abbeville en 1486.** — Quel est le prix de l'exemplaire acheté à la vente de la bibliothèque du baron Seillère, à Londres, le 28 février 1887?

LE BIBLIOPHILE RATOUX.

—

**Alfred Mosselmann.** — J'ai trouvé il y a quelques jours l'*ex-libris* de cet amateur.

Il se compose de deux écus posés à côté l'un de l'autre; au-dessus se trouve une banderole sur laquelle est inscrit : *ex-libris ;* au-dessous une autre banderole un peu plus large portant simplement: Alfred Mosselman.

1er écu, écartelé au 1 d'azur semé de fleurs de lis d'or (France), au 2 de sable au lion d'or (Belgique), au 3 d'or à la bande de gueules chargée de 3 alerions (Lorraine), au 4 de gueules à la fasce d'argent (Autriche); sur le tout de gueules à une rencontre de bœuf au naturel, au chef d'argent chargé de trois étoiles d'or.

2e écu, écartelé au 1 d'or à l'aigle de sable qui est de l'Empire, au 2 fascé d'argent et de gueules qui est de Croy, au 3 de gueules à bisse ou couleuvre d'azur, au 4 de sable au lion d'or tenant une hache. Sur le tout d'azur à un pot, ou broc, ou moss de couleur brune.

Etant données les incorrections héraldiques qui font que ces armes sont à enquérir, je voudrais savoir :

1° Si ces armoiries sont réellement connues à l'étranger, et attribuées régulièrement à une famille Mosselmann?

2° Obtenir, si cela est possible, quelques renseignements sur la personnalité de M. Mosselman (Alfred).

Il y a bien à Bruxelles une famille Mosselman, mais ses armes dans Rietstap diffèrent par les pièces du chef.

TARDVENU.

# RÉPONSES

**Taboetius** (XIX, 34, 147, 176, 364, 527, 715). — Cz a bien voulu, dans le numéro du 10 décembre 1886, me donner un avis dont je lui sais gré; veut-il me permettre de lui adresser aujourd'hui les réflexions ci-après, rédigées pour le numéro suivant, et que je viens de retrouver?

C'est bientôt dit, cher critique et collègue, que Julien Tabouet (comme il signait lui-même) et non pas Taboué « *méritait* la forte mésaventure qu'il subit en 1558 », pardon, en 1556. Vous savez que Papon dit *oui*, mais qu'il est entaché de partialité, puisque le célèbre arrêtiste a reproduit dans son recueil, en le citant *in extenso*, le seul jugement défavorable qui se soit trouvé contre notre procureur général; qu'il l'a commenté et arrangé avec un titre à sensation, dirions-nous aujourd'hui, un truc :

*La chasse de Taboué,*

tandis qu'il n'a relevé *grosso modo* qu'une faible partie, et non des plus importantes, des nombreuses sentences prises en sa faveur, lesquelles sont aussi avantageuses que probantes.

Justement outré et naturellement « riotteur » et peu commode, mon homonyme qui plaidait *pro domo*, affectait, s'adressant à Papon, d'écrire Palpon ou Rapon, de *palpo*, flatteur et *rapo*, voleur, — touchantes aménités.

Mais vous n'ignorez pas que dom Liron, Lacroix du Maine et le plus grand nombre ont rétabli les textes et dit que Tabouet ne méritait pas le traitement qu'il eut à subir.

La question est restée, je vous l'accorde, sinon discutable, au moins discutée depuis cette époque lointaine; ce fut pourtant, d'après quelques auteurs, « l'événement le plus considérable du siècle[1] », — « le plus extraordinaire qui se soit vu dans aucun tribunal de ce royaume », dit en particulier le président Bouhier. Quoi d'étonnant que les avis aient été partagés, puisque Guise et

Montmorency s'en mêlèrent et que ce fut là le sujet d'une de leurs principales discordes.

Je répète le vœu de voir un grand nombre d'Intermédiairistes aborder cette étude historique, à l'instar de L. D., de Poggiarido, de Fr. F., de C., de A. D. et de vous-même, mon cher collègue.

Possesseur de la plupart des auteurs cités dans les numéros des 25 janvier et 10 mars 1886, je serais heureux de les renseigner, si besoin était, textes en main.

A cette occasion, qu'il me soit permis d'en donner à nouveau la liste, complétée depuis un an par les renseignements puisés ici même, le plus souvent, mais non achevée, je pense :

Auffray, Bachelin-Deflorenne, Bayle, Berthier, Biog. univ. classique, Bouhier, L. Brièle, Brillon, Brunet, Burnier, R. Charles, Cosnard, Deschamps et Brunet, Desessarts, Desportes, A. Dessaix, Didot Hœfer, Dupré-Lasale, Etudes sur le Maine, noblesse du Maine aux croisades (sans nom d'auteur), de Feller, Goulart, des Gozis (Société des antiquaires du Centre), Grillet, Guichenon, Joannis Guigard, Hauréau, d'Hozier (*Armorial général de France*), l'abbé Joly, docteur Jugand, Lacroix du Maine, de Lacuisine, Ladvocat, Lud. Lalanne, Laroche-Flavin, Lelong, Le Paige, Lepelletier de la Sarthe, dom Liron, de Magny, Gilles Ménage, *Mercure de France* (1784), Michaud, Moreri, Niceron, Papon, Paradin, Peignot, Pérémé, dom Piolin, Pradel, Rapin-Thoyras, Renouard, Ribier, de Saint-Génis, Saint-Julien de Baleure, Société des gens de lettres (*Biog. univ.* 1838), Société des gens de lettres (nouveau dict. hist., 1789), Société savoisienne d'histoire et d'archéologie (t. VI), Spifame, de Thou, Tisseron, dom Vaissette, du Verdier.

Si donc on a négligé, dans les réponses qu'on a bien voulu me faire, de consulter Jean Papon, Jean-Louis Grillet et Simon Goulart Senlisien, vous voudrez bien reconnaître que je les avais pourtant cités, et qu'ils ne sont pas seuls à voir.

« Il se faut entr'aider », dit excellemment notre journal, et je vous dois Rapin-Thoyras. Augmentez, s. v. p., ma dette de reconnaissance; si je pouvais vous payer de retour, vous n'auriez qu'à compter sur mon plus absolu dévouement. TABOUËT.

—

**Un tableau de Téniers** (XIX, 326, 433). — Nous nous hâtons de réparer la grosse erreur que nous avons commise en citant mal, par suite d'une distraction impardonnable, un article très bien fait du *Magasin pittoresque* sur le graveur *Le Bas*.

A quelque chose malheur est bon, et nous sommes heureux de la communication que nous a value, de la part de notre honorable correspondant, un coup d'œil trop rapide jeté sur l'article de cet excellent recueil. BOSIUS.

—

**Le maréchal Ney a-t-il survécu malgré son exécution**? (XIX, 613, 669, 686.) — A ce propos, il m'a été dit que les registres de l'état civil de Poligny relatent, à la date du 30 mars 1820, le décès de Marguerite Boussignet, épouse d'Hyacinthe Maréchal, prince de la Moskova. Le maréchal s'appelait Michel, il a laissé quatre fils de je ne sais plus qui. Or, se serait-il marié une première fois avec ladite Marguerite Boussignet, qu'il aurait délaissée une fois devenu grand homme? ou Hyacinthe Maréchal ne serait-il qu'un de ses humbles compagnons d'armes qui, une fois rentré au pays, ayant pris l'habitude de parler beaucoup du maréchal, aurait fini par être désigné sous le nom de prince de la Moskova? Un de nos collaborateurs du Jura pourrait nous aider à éclaircir ce mystère, si mystère il y a. LN. G.

—

**L'Amérique a-t-elle été découverte par les Chinois**? (XX, 9, 87, 138, 307.) — On trouvera la bibliographie du sujet dans la *Bibliotheca sinica*, de Henri Cordier, au chapitre HOEI CHIN (*question du Fousang*), colonnes 1273-1276. On pourra y ajouter l'ouvrage récemment paru en Amérique, *An inglorious Columbus*. MALABAR.

— De Guignes, en 1761, a publié un article sur la probabilité d'une découverte très ancienne de l'Amérique par les Chinois, bien avant les Normands de C. Colombe. Voir *An inglorious Colombus*, par M. Vining. New-York, 1885. Klaproth, en 1831, pensait qu'il s'agissait du Japon, et le docteur Bretschneider, en 1870, a cherché à faire regarder la légende comme pur mensonge. La date de la découverte par des moines bouddhistes serait 499 A. D... Von Humboldt (*Ta-*

*bleaux de la nature*, I, 147-151) a avancé l'identité des calendriers mexicains et thibéto-japonais. Klaproth (*Asia polyglotta*, XV, 322) admettait que l'Amérique aurait été peuplée par des races mongoles. De même, Pott (*Ungleichheit der menschlichen Rassen*, p. 258). On pourrait consulter aussi Gomara, *Historia de las Indias*, qui a conté que Cortez a trouvé sur la côte N. O. du Mexique des vaisseaux venant du Cathay (la Chine). HY NIAL.

—

**Quel est le pape qui défendait de parler des comètes?** (XX, 65, 122, 211.) — Le *Vieux chercheur* et *Ego E.-G.* ont raison de rappeler que l'on a réfuté les affirmations de M. Babinet et de M. Arago (*Annuaire du bureau des longitudes*, 1832) touchant les grandes frayeurs qu'aurait causées au pape Calixte III l'apparition de la comète de 1456. Ne pourrait-on pas ajouter que ceux qui furent effrayés par l'astre à la *rouge chevelure* sont les astronomes du XVe siècle eux-mêmes? Apparente cometa crinito et rubeo, cum *mathematici* ingentem pestem, caritatem annonæ, magnam aliquam cladem dicerent... C'est dans ces circonstances que le pape ordonna des prières contre les Turcs : il saisit ce moment d'effroi du peuple pour l'engager à prier et à s'amender, afin que, s'il y avait quelque malheur à craindre, *si quid hominibus immineret*, le ciel en préservât les chrétiens. Le pape fait ainsi tourner au profit de la morale les terreurs suscitées par les astronomes, et qu'il aurait vainement cherché à combattre de front. L'expression *si quid...* ne montre guère qu'il était « frappé de terreur ». Ces citations font peut-être partie du document reconnu aprocryphe dont on nous a parlé : je ne puis pas les vérifier. En tout cas, le pape Calixte III reste lavé des accusations portées contre lui. Et, — contrairement à l'avis de notre confrère *Ego E.-G.*, — je serais surpris que les découvertes « multiples et variables (?) » de l'histoire vinssent « confirmer les anciennes accusations contre Calixte III », le pape qui ordonna la revision du procès de Jeanne d'Arc, et qui, monté sur le trône pontifical à l'âge de 77 ans, jura guerre aux Turcs, *etiam ad effusionem sanguinis proprii*, pour la délivrance de Constantinople et de l'Orient. EVALDE.

—

**Sur le laquais de Molière** (XX, 104, 181, 216). — Le nom de Molière communique quelque chose de son prestige, et comme une parcelle de sa grandeur, à tout ce qui, même de loin, se rattache au grand comique. C'est ainsi que tout récemment M. Georges Monval a trouvé le moyen d'affriander érudits, lettrés et curieux avec son *Laquais de Molière*, une révélation aussi piquante qu'inattendue.

Tout le monde connaissait Provençal, ce type achevé du distrait et de l'étourdi, qui chaussait et rechaussait à l'envers la jambe de Molière. Mais ni Grimarest ni aucun contemporain ne nous avait dit le vrai nom de ce valet légendaire. M. Monval, à l'aide de pièces on ne peut plus probantes, est parvenu à établir : 1° que Provençal, après la mort de son maître, se fit acteur, et qu'il n'est autre que François du Périer, gendre du comédien Rochefort, et reçu lui-même à la Comédie-Française en 1686; 2° que l'acteur du Périer doit être identifié, à son tour, avec François du Mouriez du Périer qui, en 1699, fut le promoteur en France des pompes à incendie, et obtint le privilège de directeur général des pompes du roi; 3° enfin que ce même personnage fut le père d'Antoine-François du Mouriez du Périer, écuyer, commissaire des guerres, et le grand-père du général du Mouriez. — L'ensemble et l'enchaînement des documents publiés par M. Monval à la suite de son travail ne laissent place à aucun doute sur cette triple démonstration.

L'auteur a été moins heureux quand il a essayé d'élucider la naissance et l'extraction de Provençal. Disons tout de suite qu'ici les sources lui faisaient défaut. C'est à Aix seulement, c'est-à-dire au berceau des du Périer, qu'il aurait pu sonder l'intéressant et obscur problème de la filiation de son héros. Ayant sur M. Monval l'avantage unique d'habiter Aix, nous avons tenté cette reconstitution, et nous apportons à son livre un modeste supplément.

Les archives de Seine-et-Oise possèdent, sur la famille du Mouriez, quelques notes provenant de cette famille elle-même. Il y est dit que l'aïeul du général, originaire d'Aix, perdit sa mère à l'âge de quatre ans, et fut amené à Paris deux ans plus tard, par son oncle Charles du Périer, le poète latin. Un autre document, émané du père du général, exposé

au Châtelet de Paris que du Périer est le nom patronymique de sa famille, et que celui de du Mouriez y a été joint par le père de l'exposant, qui le tenait de sa mère.

Du rapprochement de ces deux pièces, les seules qui puissent guider notre recherche, il résulte que François du Périer (Provençal) était né à Aix d'une du Mouriez, morte quatre ans après lui avoir donné le jour.

Muni de ces indications sommaires, nous avons bravement abordé l'exploration des archives de l'état civil d'Aix. Ces archives, quoiqu'on ait écrit le contraire à M. Monval, sont à peu près complètes. Ce qui n'existe pas à l'hôtel de ville se trouve, le plus souvent, au greffe du tribunal civil. De plus, la bibliothèque Méjanes conserve, en de volumineux in-folio, un relevé des anciens baptêmes, mariages et sépultures, dressé avant la Révolution par un patient chercheur, M. de Clapiers-Collongue, qui explora minutieusement les registres des paroisses et des couvents d'Aix.

Tout d'abord et tout naturellement nous avons demandé à ces divers dépôts l'acte de baptême de François du Périer. Nous n'avons pas tardé à découvrir, dans les baptistaires de l'église Saint-Sauveur, la naissance d'un *François du Périer*, fils de Claude, avocat en la cour, et d'*Anne de Mouriers*. Malheureusement cet acte est du 8 décembre 1620, c'est-à-dire antérieur d'un bon quart de siècle à la date probable de la naissance de notre Provençal. D'autre part, le François du Périer qui naquit en 1620 mourut à Aix, en 1665, ainsi qu'il résulte de son acte, d'inhumation, dressé le 19 septembre de cette année, dans les cahiers mortuaires des Dominicains. On ne peut donc l'identifier avec le laquais de Molière, qui vivait encore en 1722.

Moins encore faudra-t-il appliquer à Provençal le baptême d'un autre François du Périer, né en 1646. La mère de celui-ci était une Duranti Saint-Louis, et non une Mouriers.

Et, du reste, ce François-là est si peu le nôtre, que nous le voyons d'abord capitaine de cavalerie; puis, en 1698, élu consul d'Aix et procureur du pays de Provence. Il meurt en 1720, et son acte de décès lui donne 74 ans, ce qui concorde exactement avec le baptistaire de 1646. Ce baptistaire ne peut donc, avec la meilleure volonté du monde, être attribué à Provençal. C'est pourtant ce que les du Mouriez semblent avoir voulu faire. M. Monval n'hésite pas, lui, à écarter toute possibilité de chercher, de ce côté, la filiation de son personnage.

Nous ne saurions un seul instant nous arrêter à l'acte de baptême d'un troisième et dernier François; car il est de 1671; et à cette date, antérieure de deux années seulement à la mort de Molière, Provençal était déjà marié ou à la veille de l'être à la fille de Rochefort.

Sans nous attarder davantage à la vaine poursuite du baptistaire de Provençal, confessons simplement que cet acte n'existe pas à l'état civil d'Aix, quoique les registres de cette époque soient sans lacunes.

Qu'en conclure? Plusieurs écrits du temps, cités dans le *Laquais de Molière*, nous indiquent bien clairement la solution de l'énigme. Ils contiennent plus d'une allusion transparente, et parfois brutale, à la naissance irrégulière de notre héros. Aussi nous étonnons-nous que son judicieux biographe n'en ait pas été frappé, et qu'il s'obstine, avec une générosité digne d'un meilleur succès, à vouloir, malgré le silence significatif des archives, constituer à François du Périer un état civil en règle.

M. Monval, peu porté d'habitude aux suppositions gratuites, se demande si le François né en 1620 n'aurait pas, comme Claude son père, épousé une demoiselle de Mouriers, et si Provençal ne serait pas issu de ce mariage.

Nous ne demanderions pas mieux que d'établir ainsi un lien légitime entre ces deux noms historiques, honneur de notre Provence, les du Périer, glorieux dans les lettres, et les du Mouriez, illustres par les armes. Mais la vérité nous oblige à dire que ce François du Périer de 1620 mourut célibataire, et qu'il en fut de même du poète Charles, son frère, né en 1622, et mort en 1663. Provençal est donc un rejeton illicite et mystérieux du vieil arbre des du Périer.

Mais à mesure que le problème se resserre, sa solution devient plus délicate; car deux possibilités se présentent, et, entre les deux explications admissibles, le choix est singulièrement malaisé.

On aura remarqué plus haut que, dans les notes domestiques des du Mouriez, Provençal est donné à la fois comme fils d'une de Mouriez et comme neveu de Charles du Périer. L'une ou l'autre des

deux assertions est forcément inexacte. Charles du Périer étant le propre fils d'Anne de Mouriers, la seule Mouriers que l'on rencontre dans la généalogie des du Périer, il s'ensuit que Provençal, s'il est le fils de cette dernière, sera le frère et non le neveu de Charles; et que si, au contraire, il est le neveu de Charles, il sera le petit-fils et non le fils d'Anne de Mouriers.

Il faut donc opter entre les deux hypothèses, sans prétendre les accorder.

Dans le premier cas, Provençal serait un fils naturel et tardif d'Anne de Mouriers, survenu après la mort de Claude du Périer. Il serait né en 1647, puisqu'il naquit quatre ans avant la mort de sa mère, et qu'Anne de Mouriers, fille de Joseph de Mouriers et de Catherine de Poitevin, des seigneurs de Mallemoisson, mourut, veuve de Claude du Périer, le 31 mars 1651, comme il appert des registres mortuaires des Dominicains. C'est en 1653 que Charles du Périer aurait conduit l'enfant à Paris, où il l'aurait présenté comme son neveu. Provençal serait resté seul au monde, après la mort successive de ses frères Charles et François, décédés en 1663 et 1665, et c'est alors que Molière l'aurait recueilli. Les noms de du Mouriers et de du Périer auraient été pris tous deux par Provençal, l'un en souvenir de sa mère, l'autre en mémoire de son frère et père adoptif. Le premier aurait fini par prévaloir à mesure que la famille, s'élevant dans la hiérarchie sociale, aurait voulu faire oublier le premier, sous lequel Provençal était monté sur les planches.

Dans la seconde hypothèse, Provençal ne pourrait être que le fils naturel de François du Périer, le seul frère que Charles ait jamais eu, du mariage de son père avec Anne de Mouriers. Le nom de du Périer serait alors son nom paternel, et il y aurait joint celui de sa grand'mère, qui, sans doute, avait soigné sa première enfance. Mais on se demande, dans ce cas, pourquoi Charles, oncle de l'enfant, l'aurait conduit à Paris, alors que François, son père, vivait encore à Aix? Et la difficulté de répondre à cette question amène naturellement une troisième supposition à savoir, que Provençal pourrait bien être le fils naturel non pas de François, mais de Charles lui-même, qui l'aurait par convenance appelé son neveu, tout en le traitant comme son fils.

Cette dernière possibilité est peut-être la plus vraisemblable. Elle a le grand mérite de laver Anne de Mouriers d'un soupçon que, même après deux cents ans, on hésite toujours à jeter sur la mémoire d'une femme; et, dans le doute insoluble que présente cette question environnée d'obscurités, nos lecteurs penseront peut-être, comme nous, que le plus sage est de rester sur une réserve que commandent à la fois les règles de la critique historique et celles de la galanterie française.

LÉON DE BERLUC PERUSSIS.

—

**Les frères Dagoty, céramistes** (XX, 167, 250, 278). — La maison Dagoty, fabrique de porcelaine, florissait à Paris de 1810 à 1832 environ. J'ai rencontré souvent des porcelaines décorées, signées ainsi, et le style du décor, ainsi que la forme des pièces, sont absolument de l'époque de la Restauration.

Le dictionnaire de Ris Paquot dit que cette fabrique existait, Petite rue Saint-Gilles, boulevard Beaumarchais, et que cette signature est accompagnée quelquefois des mots « manufacture de Sa Majesté l'impératrice ». E. GANDOUIN.

—

**L'ambroisie** (XX, 193, 253). — Le « Vieil avoué » me semble un peu trop affirmatif. Que l'ambroisie ait été le mets des dieux et le nectar leur breuvage, cela n'est point aussi certain et aussi incontestable qu'il le croit. La question a toujours été au contraire fort vivement controversée, même par les anciens. Voici, du reste, ce qu'on peut lire à ce sujet dans le *Dictionnaire mythologique universel* du Dr Jacobi, traduit, refondu et complété par Thalès Bernard (Paris, Didot, 1854): « Homère nous représente l'ambroisie comme l'aliment des dieux; Alcman et Sappho comme leur boisson (vo *Ambroisie, ambrosie*). » — « Suivant les plus anciens poètes, le nectar était la boisson des dieux; de couleur rouge comme le vin terrestre, les immortels la coupaient aussi avec de l'eau. Plus tard, le nectar devint la nourriture des dieux et l'ambroisie leur breuvage (vo *Nectar*). » — Dans son article *Ambroisie*, M. J. A. Hild s'exprime en ces termes: « Comme la vie dans l'homme n'existe que par la nourriture, l'anthropomorphisme inventa une substance spéciale, destinée à entretenir l'immortalité des dieux: ce fut l'ambroisie (*amrita*, breuvage des dieux,

dans les *Védas*). Tout d'abord, l'ambroisie était conçue à la fois comme boisson et comme aliment solide; plus tard, elle désigna ce dernier seulement, et le nectar fut la boisson des dieux (*Grande Encyclopédie*, t. II, p. 634). » — On voit que si le Dr Jacobi et M. Hild ne sont pas d'accord sur l'époque où les mots *ambroisie et nectar* échangèrent leur sens, ils conviennent tous deux qu'à tour de rôle chacun de ces mots a désigné l'aliment et le breuvage des dieux. C. Q. F. D.

ADRIEN MARCEL.

—

**La sainte Vierge et la verrière** (XX, 226, 312). — Je ne connais pas de texte des Pères, mais la même comparaison se trouve dans une séquence d'Adam de Saint-Victor (XIIe siècle). On la trouvera dans Migne, t. 196, col. 1431 et s.

Voici le passage :

Si crystallus sit humecta
Atque soli sit objecta:
Scintillat igniculum
Nec crystallus rumpitur :
Nec in partu solvitur
Pudoris signaculum.

Dom Guéranger (*Année liturgique*, Noël I, 294) cite une séquence qu'il a trouvée dans un manuscrit du XIe siècle, et qui renferme une comparaison analogue :

Sicut sidus radium,
Profert Virgo Filium
Pari forma.
Neque sidus radio,
Neque Virgo Filio
Fit corrupta.

EVALDE.

—

**Un conspirateur sous la Restauration. Edouard Delon** (XX, 227, 314). — Je remercie vivement mes aimables confrères de leurs intéressantes communications. Elles seront utilisées dans un ouvrage que je prépare sur la conspiration du général Berton. Je me permets de mettre à nouveau leur obligeance à contribution, en les priant d'excuser mon indiscrétion, mais la collection des *Annuaires militaires* est un de ces recueils qu'il est assez difficile de se procurer en province.

Combien, d'après l'*Annuaire*, y avait-il, en 1821, d'officiers portant le nom de Delon, autres que le lieutenant d'artillerie précité?... Et quels étaient leurs grades respectifs?... en particulier, quel était le grade dans l'armée du Delon lieutenant de roi à Saint-Denis?...

Serait-il possible d'avoir la copie des états de service d'Edouard Delon?

UN BIBLIOPHILE POITEVIN.

—

**Pourquoi Plon-Plon?** (XX, 230, 316.) — Pourquoi mêler à une question très simple des considérations personnelles, de l'histoire rétrospective, et faire intervenir au débat un nom aussi étrange que celui de la malheureuse Marie-Antoinette? On a très bien expliqué le diminutif provenant d'une appellation enfantine. On sait très bien aussi que le surnom de *Craint-plomb* a été donné au prince Napoléon par nos troupiers de Crimée, à tort ou à raison, peu importe; mais puisque l'on en est arrivé aux détails personnels, il me souvient que, pendant l'expédition de la Dobrutscha, les mauvaises langues s'étaient déjà exercées sur ce sujet, et les loustics de la division du prince ne se gênaient pas pendant l'épidémie de choléra qui décimait le corps d'armée, pour dire irrévérencieusement : *Ne verrons-nous donc jamais Scu-tari?* N'est pas impassible qui veut, et l'effet physique prévient et détruit la volonté. Quel grand homme n'a pas ses faiblesses? V. D.

— Je me rappelle très bien le quatrain indiqué par J. B., le second vers était:

Au-dessus de Cambronne il devrait être mis,

et le troisième vers n'avait que huit pieds. Quant à l'auteur, je suppose qu'il dut garder l'anonyme. D'innombrables plaisanteries sur le même sujet, tant en prose qu'en vers, coururent à la même époque.

Contemporain de la première apparition de Plon-Plon, je me suis alors enquis de son origine, et il m'a été répondu que c'était le nom de baby, abréviatif du sien, que le prince se donnait à lui-même dans ses premiers bégaiements, nom qui, comme il arrive parfois, lui avait été conservé trop longtemps en famille.

Autant en advint, ce qui est plus ancien et plus oublié, au duc d'Orléans, dans les premières années du règne de Louis-Philippe, et je me rappelle une chanson intitulée *Madame Gibou aux Tuileries*, qui contient ce couplet :

C'est une famille qu'est belle et riche,
Le fils aîné s'appell' *Poulot*,
Il a l'air un p'tit peu godiche,
Mais il dans' joliment l' galop.

UN VIEIL AMATEUR.

— Voici quelques couplets d'une chanson satirique que l'on chantait vers 1855. Il s'agit d'un sergent qui, lors de la campagne de Crimée, offre un journal au prince troublé :

Un beau matin, le canon faisait rage,
Et la fumée obscurcissait les yeux,
Enveloppé dans un épais nuage,
Il disparut soudain à tous les yeux.
Déjà l'armée était fort inquiète,
Lorsque ce prince enfin se releva.
Chacun sentit une odeur de poudrette
Et chacun dit aussitôt : « Il est là ! »
Chacun sentit une odeur de poudrette,
Et chacun dit aussitôt : « Il est là ! »

Le lendemain de ces chaudes alarmes,
Napoléon remis de son émoi,
Il pensait à Paris, à ses charmes,
Canrobert entre et lui dit : — Croyez-moi,
Prince, quittez et ce siège et l'armée,
Suivez l'avis de votre médecin,
Evacuez au plus tôt la Crimée.
De ce pays l'air ne vous est pas sain.
Evacuez au plus tôt la Crimée,
De ce pays l'air ne vous est pas sain.

— Mais si je pars, chacun de moi va rire.
— Non, à l'honneur, vous avez satisfait.
Permettez-moi, prince, de vous dire,
Depuis trois mois, vous avez beaucoup fait.
De ce pays le sol qu'ici l'on foule
Garde la trace, ô prince renommé.
Si chaque jour de notre sang qui coule
Nous l'arrosons, vous, vous l'avez fumé.
Si chaque jour de notre sang qui coule
Nous l'arrosons, vous, vous l'avez fumé.

Vicomte de Cintré.

—

**Du rôle des courtisanes en temps de guerre** (XX, 229, 316). — Vers la fin de l'année 1870, une dame R..., ancienne cliente réfugiée de la banlieue Est (N.-P.), vint m'aborder au restaurant près de l'Oratoire, où nous avions l'habitude de nous sustenter d'une façon tout idéale à cette époque. « Docteur, me dit-elle, mon maître, votre confrère, a toute sa famille en province, l'absence de nouvelles des siens l'attriste à ce point qu'il va mourir positivement de chagrin. — Alors? — Alors, je tiens à lui donner des nouvelles de sa famille; (Rochebrune et Trochu s'opposant à ma sortie) pour cela il me faudra franchir les avant-postes prussiens, aussi je vous supplie de m'inoculer, à un lieu d'élection? un virus contagieux. Insultée par l'ennemi : autant d'insultes, autant de contaminés, aller et retour. Je m'empressais, il va sans dire, de prescrire une ordonnance de... non-lieu. Les témoins oculaires et auriculaires de cette conversation qui eut lieu en termes trop zolaïques pour les lecteurs de l'*Intermédiaire*, ne manquent pas, lorsqu'ils me rencontrent quelquefois, de me reprocher le peu de patriotisme de ma lancette!

Dr Delaunay.

—

**Egailler** (XX, 257, 258). — Aigail ou mieux aiguail, en patois poitevin, signifie rosée; de là s'aigailler, se couvrir de rosée, et, au figuré, se disséminer, se disperser, se répandre. (Voir *Glossaire du Poitou*, par l'abbé Lalanne, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*.) Ce verbe prend aussi la forme active : Aiguailler le linge; on prononce en Touraine et en Poitou aiguéyer.

A. E.

— On dit en Anjou — **évailler et non** égailler. On évaille le linge, etc. G. C.

—

**Almanach de Gotha** (XX, 267, 347). — L'*Intermédiaire* demande si, à défaut d'une collection complète de l'*Almanach de Gotha*, on en connaît de *presque* complètes?

Nous ne savons si les indications qui suivent répondront à cette question; mais, à notre humble avis, nous croyons pouvoir appeler l'attention du correspondant de l'*Intermédiaire* sur la bibliothèque de la *Commission royale de statistique* qui a son siège à Bruxelles.

On y trouve les années:

| | |
|---|---|
| 1788, 1790, 1792, 1793, 1794, 1798. . . . . | soit, 6 années. |
| 1801 à 1814. . . . . | » 14 » |
| 1816 à 1886. . . . . | » 72 » |
| Total. . . | 92 » |

Le nombre des volumes de l'*Almanach de Gotha* était de 123 en 1886.

Le volume pour 1816 (53e de la collection) renferme une intéressante *notice sur l'Almanach de Gotha depuis son origine*. Qu'il nous soit permis d'ajouter à nos chiffres un renseignement bibliographique à peu près oublié aujourd'hui.

On lit page 11 de l'année 1816 :

« L'année 1808 a dû être entièrement refondue à cause de quelques événements qui venaient d'influer sur les articles généalogiques et histori-statistiques; cependant on en a débité, par inadvertance, quelques exemplaires de la première édition, ce qui fait qu'il existe deux éditions de cette année.

« Ce dernier événement avait été occa-

sionné par la censure de Paris. On avait trouvé, en France, que la chronique n'était point rédigée dans le sens du système français; et l'on déclara que la Liste généalogique était inconvenante, parce qu'on y lisait encore les noms de plusieurs maisons dépossédées de leur souveraineté.

« On assure que c'est feu le cardinal Caprara qui dénonça pour cette raison l'*Almanach de Gotha* au ministère des relations extérieures. Il y eut, à ce sujet, des pourparlers ministériels; ce qui restait de l'édition fut supprimé et il parut une nouvelle édition, revue et corrigée à Paris même. »

C'est ainsi que royaumes, principautés, duchés, etc., etc., au nombre de 93, disparurent de la seconde édition.

La première édition du volume de 1808 est une haute rareté bibliographique. L'exemplaire connu en Belgique appartenait encore en 1848 au ministère des affaires étrangères et porte ce titre: *Almanac (sic) de Gotha pour l'année* 1808, *Gotha, chez C. G. Ettinger*.

La spéculation s'étant mise de la partie, des exemplaires de l'édition supprimée, sauvés du pilon, passèrent la frontière de l'empire français sous ce titre trompeur: *Almanac (sic) historique généalogique pour l'année* 1808. *Avec figures. Leipsic.*

Rien donc de plus récréatif pour un *chercheur* que la comparaison des deux éditions.

Il y a là matière à le défrayer pendant longtemps: anecdotes, des énigmes, deci et delà des atteintes à la vérité historique, l'intérêt que présentent les articles de fond intitulés dans la 1re édition: 1° *Aperçu statistique de l'Allemagne après la formation de la Confédération rhénane;* 2° *Précis historique de la domination des Anglais sur la mer...* TU AUTEM du 1er Empire. A. L. C.

—

**Sunt verba et voces** (XX, 289, 348). — J'ai dit que, contrairement à l'assertion de Larousse, ce vers n'est pas d'Ovide: il paraît que je n'avais pas tort. J'aurais dû dire en même temps que, sur la foi de la très vague indication donnée par le regretté Ed. Fournier, j'avais aussi fait de vaines recherches dans Quintilien.

Je remercie ceux de nos collaborateurs qui ont rédigé d'excellentes notes à l'occasion de la question par moi posée, mais je la maintiens encore, ne la considérant ni comme épuisée, ni comme résolue. PAUL LACOMBE.

— Voici ce que je trouve dans des notes sur un cours de rhétorique que j'ai suivi il y a cinquante ans:

Sunt verba et voces, prætereaque nihil.

« Ce pentamètre souvent cité n'est « d'aucun poète latin. On l'attribue à « Horace, qui n'en a fait que le premier « hémistiche. Quintilien l'a complété dans « son ouvrage sur l'Eloquence. »

Ainsi que le dit le chercheur A. D., la même indication est donnée par Edouard Fournier dans son livre intitulé: *l'Esprit des autres*.

Mais, je ne puis admettre, comme Edouard Fournier, que l'imprécation d'Hamlet à Polonius: *Words, words, words (des mots, des mots, des mots!)* ne soit qu'un écho du « Sunt verba et voces » d'Horace.

Pour apprécier le sens qu'Horace a donné à ces mots, il suffit de rappeler les vers dans lesquels ils se trouvent (épître I, à Mécène):

Fervet avaritia, miseroque cupidine pectus?
Sunt verba et voces, quibus hunc lenire dolo-[rem
Possis, et magnam morbi deponere partem.

« Es-tu en proie à l'avarice, ton cœur tourmenté par quelque basse passion? Il est des paroles, des maximes qui peuvent calmer et même guérir en grande partie ton mal. »

La traduction peut laisser à désirer en la forme, mais elle rend le sens qu'Horace a donné à « verba et voces », lequel est absolument différent du « Words » de l'imprécation d'Hamlet, et même tout à fait contraire.

Et l'on peut dire aussi que le « prætereaque nihil » de Quintilien dénature également la pensée d'Horace, en sorte que je suis très disposé à croire que, lorsque Quintilien a écrit: « Sunt verba et voces prætereaque nihil », il n'a point entendu s'approprier la pensée d'Horace et la compléter, en faisant un pentamètre, et qu'il n'y a là qu'une coïncidence, une rencontre fortuite de mots.

UN VIEIL AVOUÉ.

**Pignouf** (XX, 290). — *Pignouf*, dans l'argot militaire, est une aggravation de *pékin*, emportant idée de *ladrerie*, *rustauderie*, *gloutonnerie*, s'appliquant *inter*

*alia* au conscrit qui *fait suisse*, *id est*, qui banquette ou boit *tout seul*. — *Pékin* se prend généralement en plaisanterie, *pignouf* jamais.

J'emploie le présent, et peut-être cette expression a-t-elle disparu des rangs de la jeune génération. SABRETACHE.

— D'après nos professeurs de langue verte, ce mot s'applique à tout individu considéré comme un goujat, un grossier personnage, comme un homme malpropre et malappris; c'est le dernier échelon, en outre, de l'échelle sociale des savetiers, au sommet de laquelle trône le chef de l'atelier ou pontife, tandis que l'ouvrier ou gniaf siège plus bas; telle est, au figuré comme au sens propre, la signification générale de cette grotesque locution. Quant à son étymologie, faut-il la voir dans le vieux mot français pigne (peigne), dont se servaient jadis Rabelais, Regnier, Villon et leurs émules, afin de mieux adapter une portée dédaigneuse à leur pensée et qui s'est implanté plus tard, chez nous, dans une conception identique, accompagné d'une interjection (ouf) capable de lui donner à la fois un son moins vague et radical? Doit-on, au contraire, le puiser avec un peu plus de succès dans les pinons (pommes de pin), dont la corruption a fait pignons et même peignons, afin de désigner directement ce qui reste de la laine, après qu'elle a été peignée (*postquam carminata fuit lana*), comparaison qui nous conduit à regarder toujours le mot dans son acception présente? ou bien, en remontant jusqu'au celtique *pen* (tête, sommet), faut-il y voir le motif d'une allusion portée jusqu'au comble du mépris pour l'individu qu'elle frappe? Quelle que soit l'origine que l'on préfère, on y trouvera toujours une portée presque identique et qui se résume dans la désignation frappante de l'homme *sale comme un peigne et malappris*.

EGO E.-G.

—

**Robespierre précepteur de Louis XVII** (XX, 290). — L'autorité de Harmand (de la Meuse) m'est suspecte. Ses *Anecdotes relatives à quelques personnes et à plusieurs événements remarquables de la Révolution*, publiées en 1814, au milieu de détails piquants et curieux, en renferment un certain nombre d'une authenticité douteuse et qui se ressentent un peu trop de l'époque où le livre parut, des efforts que faisait l'auteur pour racheter ce qu'il considérait comme ses erreurs révolutionnaires. L.

— Je commence par déclarer que je suis loin d'aimer Robespierre. Ce n'est donc pas lui que je viens défendre, mais simplement la vérité historique. D'abord sur quoi repose l'anecdote d'après laquelle Robespierre aurait juré la mort de la princesse de Lamballe, parce que celle-ci aurait compromis vainement sa réputation d'incorruptible en lui faisant accepter les fonctions de gouverneur de Louis XVII qu'elle ne put lui obtenir? Sur le simple dire d'Harmand (de la Meuse), qui, à la Convention, dans le procès de Louis XVI, vota pour le bannissement et contre le sursis; qui, au conseil des Cinq-Cents, fit adhésion au 17 brumaire et eut pour récompense la préfecture du Haut-Rhin, puis le consulat général de Saint-Ander et celui de Dantzig, et qui enfin, après avoir sous la Restauration renié l'Empire, publia les *Anecdotes relatives à quelques personnes et à plusieurs événements remarquables de la Révolution*, un fouillis de « potins » contre-révolutionnaires, qui lui valut la préfecture des Hautes-Alpes. Il y a une perle dans ce bourbier, c'est l'inscription prophétique que l'auteur affirme avoir vue, lors du sacre de Louis XVI, tracée en caractères rouges sur les murs de l'Hôtel-Dieu de Reims, près du palais archiépiscopal qu'occupait le roi : SACRÉ LE 11, MASSACRÉ LE 21.

Un dernier mot sur l'anecdote relative à Robespierre. M. Georges Bertin pense qu'il n'a fondé le *Défenseur de la Constitution* que pour mériter la fonction de gouverneur de Louis XVII. Seulement ce journal ne commença à paraître que le 1er juin 1792 et la place avait été donnée à M. de Fleurieu le 18 avril. E. L.

— Dans un opuscule publié en 1814, Harmand (ancien député de la Meuse sous la Convention) prétendit que le roi avait promis à Robespierre l'office de gouverneur du prince royal. On fit même courir le bruit, sous la Restauration, que ce fut par suite du refus du roi de tenir sa promesse que Robespierre se jeta tête baissée dans la République et même que, par un horrible raffinement de vengeance, il fit choix de Simon pour être l'instituteur du dauphin.

Ce sont là autant de contes inventés à plaisir et qui sont détruits par les dates mêmes. Comme le Dauphin n'avait atteint l'âge de sept ans que sous la Législative,

ce n'est que par cette assemblée qu'un gouverneur aurait pu lui être imposé, et ce n'est évidemment que dans son sein que Louis XVI aurait été obligé de faire un tel choix. Or, comme on le sait, Robespierre ne faisait pas partie de la Législative. C'était même sur sa motion que la Constituante, à l'expiration de son mandat, avait frappé tous ses membres d'incapacité à siéger dans l'assemblée suivante. Robespierre, sous la Législative, n'était qu'un simple particulier, et il est impossible que la pensée du roi ait pu s'arrêter sur lui.

(Extrait du livre de M. R. Chantelauze, intitulé : *Louis XVII, son enfance, sa prison et sa mort au Temple.* Paris, 1884, Firmin-Didot et Cᵉ, rue Jacob, n° 56.)

D.

—

**Mgr Dupanloup** (XX, 291). — J'ai entendu raconter que Mgr Dupanloup était le fils d'une femme de chambre et de Mgr de G... Mais je m'arrête : la recherche de la paternité n'est-elle pas interdite?

UN VIEUX CHERCHEUR.

— Pendant sa vie il a été impossible de se procurer des renseignements authentiques sur sa naissance. Un des registres contenant cet acte avait même été falsifié.

Né à Saint-Félix, près Annecy (Haute-Savoie) faisant alors partie du département du Mont-Blanc, le 13 nivôse an X, il est fils de Anne Duchosal ou Dechosal. Sa mère ayant déclaré qu'il était du fait de Jean-François Dupanlou*d*, celui-ci a protesté par une déclaration annexée à l'acte de naissance : il n'avait donc pas légalement le droit de prendre le nom de Dupanlou*d* ou Dupanlou*p*, qu'il a successivement porté. Il avait reçu les prénoms de Félix-Philibert et Vapereau l'appelle Félix-Antoine-Philippe.

Par ordonnance royale du 25 septembre 1837 (Bull. des lois, XII, p. 899), il a été naturalisé Français sous les noms de Dupanlou*d* (Félix-Philibert).

Sa mère est morte à Paris le 2 février 1849.

Enfin il a été nommé évêque d'Orléans par décret du 14 novembre 1849, sous les noms de Dupanlou*p* (Antoine-Félix-Philibert).

A. D.

—

**Le général Charles Loutil** (XX, 291). — Etant chef du 7ᵉ bataillon des volontaires de Paris, il se signala en plusieurs occasions pendant les guerres de la Vendée. Ce fut principalement à lui qu'on dut l'arrestation du général Stofflet. Le général Ménage, instruit que ce chef devait passer la nuit du 4 au 5 ventôse an IV (22 au 23 février 1796) au hameau de Sangrenière, chargea Loutil de cette expédition. Il prit avec lui l'adjudant Liégeard, 200 hommes d'infanterie et 25 chevaux. Après avoir fait cerner par sa troupe le lieu désigné, Loutil, accompagné de Liégeard, parvint par ruse jusqu'à Stofflet. Celui-ci, se voyant au moment d'être pris, essaya de se défendre. Mais ce fut en vain; il fut terrassé, désarmé et conduit à Angers, où, jugé le lendemain par un conseil de guerre, il fut condamné et exécuté le même jour.

A. D.

—

**Les signes caractéristiques des races royales** (XX, 292). — Les Bourbons de France ont toujours été réputés pour leur appétit formidable. En consultant les Mémoires du temps, on reculera épouvanté devant le nombre de plats que Louis XIV engloutissait à un seul repas. Cette voracité incroyable lui causa d'ailleurs plusieurs maladies d'estomac, et c'est sans doute pour une de ces maladies que Fagon avait rédigé l'ordonnance que l'*Intermédiaire* a publiée dernièrement. — Louis XVIII avait hérité de cette prodigieuse capacité stomacale. Une fois assis à table, il ne mangeait plus, il *baffrait*, et comme il adorait les côtelettes d'agneau, on lui en servait toujours plusieurs douzaines qui disparaissaient intégralement. — Voir à ce sujet les Mémoires de madame d'Abrantès. Enfin l'auteur anonyme de *la Société à Paris* prétend que le dernier de la race, le comte de Chambord, mangeait comme un ogre.

Quant aux Romanoff, ils ont toujours eu un culte pour la dive bouteille. C'est une tradition qui s'est toujours pieusement conservée dans la famille, et si la congestion cérébrale a fait quelques victimes parmi eux, c'est par suite d'une trop grande absorption d'alcool. Le czar Nicolas affectionnait particulièrement les vins du Rhin, et ne buvait jamais de vins français, qui, disait-il, *donnaient des idées libérales*.

D'ailleurs les unions avec des princesses étrangères introduisent constamment un sang nouveau dans les familles, et il est assez rare que les traits caractéristiques se conservent longtemps.

Le représentant actuel de la maison de Savoie est orné d'une triomphante paire de moustaches hirsutes, son père possédait le même appendice pileux. Charles-Albert, Charles-Félix et les autres ascendants étaient-ils également moustachus?

MAGGIE.

—

**De quelques découvertes extraordinaires faites par des amateurs** (XX, 292). — L'anecdote des papiers de Baculard d'Arnaud donnés par la veuve de son fils à un couvent de religieuses de Provins comme papiers de rebut, abandonnés par celles-ci à la curiosité du premier venu et livrés même en partie au plus *vil usage;* de la découverte qu'en aurait faite le Dr Michelin en certain cabinet, de l'empressement avec lequel il en aurait demandé et obtenu la remise, est à peu près exacte. Les papiers de Baculard d'Arnaud étaient fort curieux. Il avait été en correspondance suivie avec nombre de personnages considérables, souverains, gens de lettres, artistes; avec les libraires aussi, les banquiers et les huissiers... hélas! car il vivait, à la fin surtout, dans la plus grande misère. Mêlés à ces correspondances, beaucoup de manuscrits et de brouillons de sa mauvaise écriture, une des plus indéchiffrables qui aient jamais exercé la patience des amateurs d'autographes. Le Dr Michelin avait formé avec les papiers de d'Arnaud une collection intéressante qui fut vendue et dont les épaves ont longtemps alimenté les magasins des marchands d'autographes. Le résidu fut acheté en bloc par un de nos amis, qui y trouva la matière d'un livre sur d'Arnaud et la société littéraire du XVIIIe siècle, qu'il a seulement ébauché et qu'il publiera peut-être quelque jour.

La famille Michelin, avec beaucoup de courtoisie, lui abandonna, pour compléter son dossier dans la mesure du possible, tous ceux des papiers du pauvre d'Arnaud qui, pour un motif ou un autre, n'avaient pas été mis en vente et qui renferment, eux aussi, de curieux détails sur le personnage, sur sa famille, ses contemporains, ses ouvrages. L. D. L. S.

— En voici une qui m'est personnelle et que je cite, bien qu'elle ne soit pas fort importante, parce qu'elle a une grande analogie avec celle de M. le Dr Michelin — Ayant un jour, comme le Dr Michelin, besoin de visiter le *buen retiro* d'un château du Dauphiné où j'étais en visite, je feuilletai machinalement, comme lui, tout en faisant autre chose, les papiers qui se trouvaient là, et j'y découvris un registre (entamé malheureusement) des minutes d'un notaire du commencement du XVIIe siècle. Ce registre contenait en entier le testament rédigé en 1613 du maréchal de Lesdiguières (plus tard connétable), gouverneur du Dauphiné. La pièce n'est pas olographe, mais signée et parfaitement authentique.

De même que le docteur, je proposai au propriétaire du château d'échanger contre du papier moins rude le vieux cahier très dur que j'avais mis séance tenante sous mon bras. Mon offre fut gracieusement acceptée, et le testament en question a été publié depuis lors par MM. de Douglas et Roman dans les deux beaux volumes qu'ils ont consacrés à la Correspondance de Lesdiguières.

UN VIEUX BIBLIOPHILE DAUPHINOIS.

—

**Le vase du Christ pendant la Cène** (XX, 293). — Ce vase existe toujours à Gênes: « Il fut transporté à Paris en 1809. — « On le rendit en 1815, et il faut une per« mission de la municipalité pour le « voir. » (*Italie du Nord*, P. Joanne, Hachette, 1883, p. 111.)

« Un des objets les plus précieux (du « trésor de la cathédrale San-Lorenzo) « est le *Sacro Catino;* il fut brisé quand Napoléon Ier le fit transporter à Paris. » (Baedecker, *Italie septentrionale*, 1883.)

Joanne ajoute que ce vase serait, d'après la tradition, un présent de la reine de Saba à Salomon:

« Il était regardé comme si précieux, « qu'une loi de 1476 punissait de mort « quiconque oserait le toucher avec une « matière dure. La Condamine, d'un es« prit si curieux, y avait remarqué des « bulles comme dans du verre fondu; il « essaya de le rayer avec un diamant « qu'il tenait caché, mais le moine qui le « montrait releva à temps le Sacro Catino, « sur lequel, grâce à sa réputation, des « juifs prêtèrent des sommes considé« rables. » (P. Joanne. *Italie du Nord*, p. 110, 111.)

GUSTAVE ZÉRO.

## *TROUVAILLES & CURIOSITÉS*

**Protestation du curé de Saint-Sulpice contre l'établissement d'un Opéra-Comique rue de Tournon (1727).** — M. Gaston

Maugras, qui vient de publier un volume si intéressant sur la situation des comédiens vis-à-vis du clergé, nous communique une lettre des plus curieuses de M. Languet, le fameux curé de Saint-Sulpice, l'ennemi acharné de la comédie et des comédiens. Cette lettre emprunte à de tristes et récentes circonstances une véritable actualité. L'*Opéra-Comique*, qu'on avait établi en France vers 1715, fut supprimé en 1718, sur les plaintes réitérées de la Comédie-Française. Il reparut quelques années plus tard, et chercha à s'installer définitivement. C'est à ce moment que Languet intervint et paralysa tous les efforts des comédiens en écrivant au lieutenant général de police :

21 novembre 1727.

Monsieur,

Je n'ai pu me résoudre à quitter la retraite de nos messieurs, comptant sur vos bontés, mais je ne puis me dispenser de m'entretenir un moment avec vous par cette lettre sur une nouvelle que je viens d'apprendre et qui me donne de l'affliction. C'est que l'Opéra-Comique va s'établir dans notre paroisse, dans la rue de Tournon, hôtel de Treville, contre la grande porte du Luxembourg. Je vais en peu de mots vous exposer les sujets de peine que j'en ai et qui m'engagent à vous prier très humblement de m'aider à parer ce coup et de faire votre possible pour engager Son Eminence Mgr le cardinal de Fleury à obtenir du roi que ce genre de mal ne soit point ajouté à tant d'autres qui infectent notre quartier, car vous savez combien il y en a. C'est beaucoup d'avoir à notre porte la Comédie et la foire de Saint-Germain, les danseurs de corde, les marionnettes et tous les mauvais lieux que ces misérables entraînent avec eux, et qui, en leurs faveurs, sont remplis de gens qui perdent toute notre jeunesse.

On dit pour raison de ce nouvel établissement que ce sont les marchands de la foire Saint-Germain qui l'ont demandé avec empressement pour la foire même, parce qu'ils perdent trop quand il n'y a pas le monde que les spectacles attirent. Heureusement je suis au fait de la foire, ma triste voisine, et je puis vous assurer que ce ne sont pas les vrais marchands qui perdent quand il n'y a pas de spectacle. Ce ne sont, Monsieur, que ceux qui donnent à jouer aux dés. Ce ne sont que les vendeurs de cafés et ratafias, qui ont même des chambres et des personnes de débauches, sur lesquelles ils gagnent lorsque les libertins et libertines y viennent s'y divertir en attendant l'heure des spectacles, et en en sortant pareillement.

Cela est si vrai, que j'ai vu bien de bons marchands fâchés des spectacles ordinaires de la foire, parce qu'ils ne pouvaient pas vendre à ceux qui auraient voulu acheter chez eux et qui en étaient détournés par la foule de tous ces libertins, qui n'entraient que chez ceux qui donnaient à jouer et fournissaient d'autres plaisirs ou qui accouraient aux spectacles.

Le plus grand abus de Paris et le plus honteux à notre religion est cette misérable foire, par toutes les misères qu'un magistrat aussi éclairé que vous sait parfaitement.

Je ne sais s'il est prudent à moi de vous suggérer une vue politique qui pourrait empêcher l'établissement de cet Opéra-Comique. Elle regarde le lieu et la place où l'on prétend qu'il va s'établir. C'est à la porte même du Luxembourg, où logent une reine et une autre princesse (1). Qu'en pourra-t-on dire en Espagne et dans toute l'Europe? Ce n'est pas à moi à faire ces réflexions et je vous en fais mes très humbles excuses, car je suis assuré que vous les avez faites avant moi, si l'on vous a déjà communiqué ce projet.

Je sais que l'on pourrait m'objecter, en faveur de l'Opéra-Comique, que les spectacles sont nécessaires à Paris. Je ne répondrai rien à cela, sinon qu'il y en a déjà beaucoup, et une si grande quantité, que chacun de ceux qui pourraient peut-être être tolérés par les ministres, n'est pas beaucoup rempli de monde, témoin la Comédie, ma paroissienne, et l'Opéra qui est plus loin de moi. Plus il y a de ces spectacles, moins ils se soutiennent, et plus il y en a, plus le monde est partagé, ce qui partage nécessairement votre vigilance. D'ailleurs, les petits spectacles, entre autres les opéras-comiques, sont tombés depuis quelques années dans une licence misérable, en sorte que le peuple en est ou offensé ou débauché.

Il y a longtemps que l'on tourmente M. le cardinal de Bissy (2) pour permettre dans l'enceinte de la foire cet Opéra-Comique et autres qu'il en avait bannis, de concert avec le ministère et passé et présent, en faisant son marché qu'il a fait bâtir. On m'a pressé beaucoup moi-même et l'on m'a offert beaucoup d'argent et pour mes pauvres et pour mon église, qu'on sait qui m'intéressent beaucoup. J'ai tout refusé et j'ai conjuré M. le cardinal de Bissy de ne point donner son consentement. Il a eu la bonté d'avoir égard à mes justes et fréquentes instances, et encore plus à son honneur qui aurait été compromis. J'ai cru devoir vous rendre compte de tout ceci comme de toutes mes peines, par la confiance que j'ai en vos bontés et par toute celle que je dois à S. E. Mgr le cardinal de Fleury.

Je suis avec un profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LANGUET DEGERGY,
*curé de Saint-Sulpice*,

En tête de cette lettre, le lieutenant de police, René Herault, avait écrit de sa main :

« Je ferai attention à ce qu'il me marque par sa lettre, mais qu'au surplus, je n'ai point entendu dire que l'on voulût établir un Opéra-Comique. »

---

(1) La duchesse de Berry habitait avec sa sœur Elisabeth d'Orléans, mariée à Louis Ier d'Espagne.
(2) Le cardinal de Bissy avait succédé au cardinal d'Estrées dans le bénéfice de Saint-Germain des Prés.

---

*Le gérant :* LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1887.

*Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.* *10 juillet 1887.*

XXe Année. — No 160.

*Cherchez et vous trouverez.*




*Il se faut entr'aider.*

Nouvelle Série. *IVe Année.* — No 85.

# L'Intermédiaire

## DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)



## QUESTIONS

**Comme la lune.** — On s'est demandé ce qu'avait voulu dire au juste le colonel Coustou en déclarant devant le Conseil municipal que, lorsqu'il était entré dans le corps des pompiers, il était *pompier comme la lune*.

J'ai souvent entendu dire *poltron comme la lune*, et même *c..illon comme la lune*, et dans une polémique que Henri Rochefort eut avec un journaliste bien connu, il ne l'appelait jamais que *M. comme la lune*. Il est vraiment fâcheux que cet astre doux et mélancolique, qui fait le charme de nos nuits d'été, ait été pris pour type de la couardise ; mais, comme la lune n'a pas de lumière par elle-même, puisqu'elle emprunte la sienne au soleil, on comprend qu'elle ait été considérée comme un astre secondaire, de peu de valeur personnelle et qu'on en ait fait le symbole de l'incapacité et de la nullité. Etre quelque chose « comme la lune », c'est donc l'être imparfaitement, incomplètement.

Pourvu que moi-même je ne sois pas ici étymologiste comme la lune !

En tout cas, j'appelle sur ce point les lumières des rédacteurs de l'*Intermédiaire*.

J.

—

**Cela tue, et voilà tout.** — Le vicomte Oscar de Poli, président du conseil héraldique de France, vient de publier un *Essai d'introduction à l'histoire généalogique* (Paris, 1887, in-12). J'y trouve ce petit récit (p. 17) : « Et qu'importait la vie en regard de l'honneur ? Sous Louis XV, dans une bataille, le comte de Saint-Pern voit son régiment ébranlé par une volée de boulets : *Eh bien! quoi, mes enfants*, dit-il tranquillement, *c'est du canon !* CELA TUE, ET VOILA TOUT ! Parole sublime, digne des temps épiques, etc... » Dans quelle bataille les mots si français : *Cela tue, et voilà tout*, furent-ils prononcés ? Quels sont les auteurs contemporains qui ont raconté ce que répète le vicomte de Poli ?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Un mot attribué à Talleyrand.** — Quel est le personnage qui, à un solliciteur qui lui disait : « Il faut bien que tout le monde vive », répondit : « Je n'en vois pas la nécessité » ? Le mot a été attribué à Talleyrand, mais où ?

Cz.

—

**Jésuites et libres-penseurs.** — On a souvent répété que Voltaire avait fait ses études chez les jésuites. Celui qu'on a surnommé son petit-neveu, le regretté About, n'avait-il pas commencé ses études au séminaire de Pont-à-Mousson ?

Maximilien Robespierre, son camarade et sa victime Camille Desmoulins, le fils de Barnave, n'ont-ils pas passé, eux aussi, par le collège Louis le Grand, dirigé alors par les jésuites ? A-t-on d'autres exemples de libres-penseurs, ou farouches démagogues qui aient ainsi renié leur foi primitive ?

PONT-CALÉ.

—

**Le Père Pérignon et le vin de Champagne.** — Le comte E. de Barthélemy dit dans une note de son petit et si curieux volume sur le *Cardinal de Noailles d'après sa correspondance inédite* (Paris, Techener, 1887, in-8, p. 126) : « On sait que le Père Pérignon, moine d'Hautvillers, est celui qui découvrit la manière de rendre le vin de Champagne mousseux. » Non, je ne le savais pas et je voudrais même en

savoir un peu plus long que ne m'en apprend M. de Barthélemy sur le bon père et sur sa découverte. Espérons que nos collaborateurs champenois nous donneront force détails sur le moine qui fit si bien mousser le vin de leur pays.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Chambre des comptes.** — Pasquier, dans ses *Recherches de la France* (1655), dit que « le plus ancien estat de la maison du roy est celuy qui se trouve au plus vieux Memorial de la chambre des comptes de Paris, cotté *Croix*, de l'an 1285 ». S'il existe encore, où se trouve ce Mémorial ? Il est presque inutile de rappeler que Pasquier était conseiller avocat général du roi en la chambre des comptes ; et qu'il percevait 304 écus par an, ce qui ferait presque 8,000 francs d'aujourd'hui.

HY NIAL.

—

**Le dernier livre de Louis XVI.** — Une bibliothèque particulière qui comptait parmi les plus riches de Paris, la bibliothèque de M. l'abbé Bossuet, curé de Saint-Louis en l'Ile, vient d'être récemment dispersée. Entre autres curiosités, l'abbé Bossuet possédait le missel qui, selon la tradition, aurait servi à Louis XVI au Temple et dans lequel il aurait lu ses dernières prières au matin de son exécution.

Pourrait-on m'indiquer quel est le possesseur actuel de cette relique historique ?

UN CURIEUX.

—

**Le pas du Roi.** — Dans un compte de la ville de Paris, de 1548, on trouve la mention suivante : « A trente-quatre manouvriers prins pour haller lesdictz bacs depuis *le pas du Roi*, jusques en lisle de Louviers, etc. »

Il semble que le mot pas doit plutôt s'entendre dans le sens de passage, gué de rivière, que dans celui de pas d'armes, tournoi. Ce lieu est-il encore connu sous ce nom ? Du contexte il faudrait le chercher en amont plutôt qu'en aval de Paris. Nos collègues de l'*Intermédiaire*, qui sont versés dans l'histoire et la géographie de Melun, Corbeil, Fontainebleau, pourront certainement nous donner la solution de cette question. V. D.

—

**Lettres et documents inédits sur le prince de Ligne.** — Je prépare actuellement un ouvrage sur le prince de Ligne (Charles-Joseph), et je serai fort reconnaissant aux collaborateurs de l'*Intermédiaire* de vouloir bien me communiquer les lettres et les documents inédits qu'ils pourraient posséder sur le célèbre maréchal. LUCIEN PEREY.

—

**Documents sur l'Amérique à retrouver.** — Je cherche à retrouver les registres des baptêmes, mariages, etc., célébrés par les prêtres de la Société de Jésus, de l'ordre de Saint-Sulpice et des Récollets, qui stationnaient au Canada pendant l'occupation française au XVII° siècle et parmi les Indiens de l'Etat de New-York, c'est-à-dire parmi les Iroquois.

Sait-on où pourraient se trouver ces registres ? La Société de Jésus ou la Propagande ont-elles conservé ces documents d'état civil ? Pourrait-on m'indiquer à quel provincial ou quel supérieur de ces ordres je devrais m'adresser ?

(Albany, New-York, Etats-Unis.)

L'ARCHIVISTE DE L'ETAT.

—

**La première grève.** — C'est en 1779, que pour la première fois tout un corps de métier s'entendit pour cesser son travail. Cette année-là les cochers de fiacre de Paris, mécontents de ce qu'une nouvelle entreprise de voitures eût été autorisée et leur fît concurrence, refusèrent de marcher. Un certain nombre de cochers de fiacre, armés de leurs fouets, se rendirent à Choisy, où se trouvait la cour, et, ayant obtenu une audience, ils se plaignirent au roi des nouveaux cochers qui empiétaient sur leurs droits.

Le roi promit de leur faire rendre justice, mais il les prévint en même temps qu'ils seraient tous punis pour avoir interrompu leur service et causé ainsi un préjudice au public.

Voilà la première grève dont j'ai connaissance. Mes collaborateurs de l'*Intermédiaire* en auraient-ils de plus anciennes à me citer ? UN ÉCONOMISTE.

—

**Jean Major.** — Parmi les livres que Pantagruel trouva dans la librairie de Saint-Victor, est énuméré le suivant : *Majoris, de modo faciendi boudinos*. Le trait porte contre Jean Major, professeur à Montaigu, théologien du XVI° siècle, qui a laissé plusieurs traités dont l'un est intitulé : *Sophisticalia parisiensia*. Saurait-

on me donner quelques indications sur ce personnage ou tout au moins mettre sur la voie pour en trouver?

La première signature apposée aux statuts des Etats de Vaud (convoqués à Moudon, le 23 mai 1525) contre les opinions de Martin Luther, est celle de Jean Mayor, « envoyé auxdits Etats par magnifique et puissant baron et seigneur le baron de La-Sarra ». Je crois qu'il n'y a là qu'une double coïncidence de nom et d'époque, et que le Jean Major de Paris n'a rien à faire avec le Jean Mayor du pays de Vaud.

De plus doctes que moi diront si je me trompe.

(Rome.) E. D. P.

—

**Autographes du prince Charles-Louis de Lorraine, archiduc d'Autriche (1771-1847).** — Quelque amateur d'autographes pourrait-il me dire s'il est passé en vente publique, soit à Paris, soit à l'étranger, dans des collections d'autographes assez importantes pour avoir mérité les frais d'impression d'un catalogue, — des Lettres *intéressantes* du prince Charles, le brillant adversaire du général Moreau et du général Desaix, à l'armée du Rhin, en 1796 et 1797?

Et de plus si, parmi ces lettres, il s'en serait trouvé qui soient : datées de l'une ou l'autre des deux années précitées, — relatives aux faits d'armes de l'armée française du Rhin, — adressées à Desaix ou à Moreau, — ou dans lesquelles soient prononcés les noms de ces généraux ?

ULRIC R.-D.

—

**Giulietta.** — La *Giulietta* de J. Casanova (I, IV) serait-elle la même qui conseillait à J. J. Rousseau de laisser les femmes et d'étudier les mathématiques? Quelque Intermédiairiste le sait peut-être et le temps me manque pour le rechercher.

(Rome.) E. M.

—

**Taxes frappées sur les courtisanes.** — L'empereur Alexandre Sévère frappa autrefois les courtisanes d'une forte taxe, en faveur du trésor. Tel est le fait que Pierre Dufour rapporte dans son *Histoire de la prostitution*. Connaît-on l'importance de cette taxe, quelle en fut la durée et pourrait-on nous indiquer si depuis le gouvernement romain quelque peuple a essayé, pour améliorer son budget, de recourir de nouveau à un semblable procédé financier? U. E.

—

**Bensserade ou Benserade.** — A-t-on fondé sur un acte authentique l'adoption de la forme Bensserade, avec la lettre *s* double, contraire à la règle grammaticale? (Edition Sercy, 1697.)

Je trouve le nom avec une seule *s*, dans les *Métamorphoses d'Ovide en rondeaux*. Edit. Amsterdam, Wolfgang, 1679, et dans le *Recueil de Barbin*, 1692.

(Nimes.) CH. L.

—

**Un article à retrouver.** — Dans ses *Mémoires d'un homme de lettres*, Daudet, racontant la genèse de ses principales œuvres, fait le récit de l'existence navrante de celui qu'il a immortalisé sous les traits de Jack.

Il ajoute qu'il eut l'idée de lui faire écrire ses impressions de malade. Au fait, mieux vaut la citation :

> Dans les quatre articles que Raoul m'a envoyés de l'hôpital, je n'ai pas eu dix mots à changer. L'accent en était simple et sincère, d'une réalité poignante qui convenait bien à leur titre : *la Vie à l'hôpital*. Ceux qui ont lu ces courtes pages dans une éphémère feuille médicale, le *Journal d'Enghien*, n'ont pu certes se douter qu'elles avaient été écrites sur un grabat, et dans quel effort, quelle sueur de fièvre !...

Qu'était donc ce Raoul ou plutôt Jack, puisque c'est la même individualité? Pourrait-on m'indiquer surtout les numéros exacts du *Journal d'Enghien*, ou mieux encore les mettrait-on pendant quelques jours à la disposition de notre directeur ? PONT-CALÉ.

—

**Vers de Musset à retrouver.** — Pourrait-on publier dans les colonnes de l'*Intermédiaire*, s'ils n'y ont déjà figuré, les vers de Musset (sur les Quarante de l'Académie), dont la paternité avait été attribuée à tort à Mme Louise Colet?

N'ont-ils pas été insérés dans la *Revue anecdotique ?* PONT-CALÉ.

—

**Sarah-Barnum.** — Dans les catalogues, on signale une édition non expurgée; pourrait-on me dire à partir de quelle

édition des suppressions furent faites et quelles sont ces suppressions?

G. Saint-Hélier.

—

**La mort de Champmeslé.** — Selon le *Journal des spectacles* de 1793, Champmeslé mourut en sortant des Cordeliers, où il venait de faire dire deux messes : l'une pour sa mère, l'autre pour sa femme.

A-t-on quelques documents précis sur sa mort? L'anecdote rapportée par le *Journal des spectacles* est-elle véridique?

R. L.

—

**Ally Sloper.** — Un *Intermédiairiste* anglais ou américain peut-il me fournir des renseignements sur l'origine de ce personnage comique, aussi populaire que Punch, et qui vient d'être créé *pair* à l'occasion du jubilé de la reine Victoria et par la fantaisie du journal qui porte ce nom *Ally Sloper?* Qui a inventé Sloper? J'ai vu ce personnage figurer, comme un compère de revue, dans la féerie d'*Ali-Baba*, à Drury-Lane. A quel type conventionnel anglais *Ally Sloper* répond-il?

Cl.

—

**Le nécrologe des dompteurs.** — Un dompteur vient d'être encore, il y a quelques jours, victime de son état. N'y aurait-il pas quelque intérêt à donner dans l'*Intermédiaire* la liste des infortunés qui ont péri sous les dents de leurs pensionnaires, en rappelant les épisodes de leur mort?

U. R.

—

**D'un livre sur la stérilité des femmes.** — Je trouve mention dans un document de l'année 1628 d'un livre sur la stérilité des femmes, dont la publication était alors récente, et qui, par une attention touchante, est dédié à Mme de Créquy, laquelle fut toujours stérile. Comme nous comptons parmi nos collaborateurs un grand nombre de savants bibliophiles et de savants médecins, j'ai de doubles chances pour obtenir une bonne réponse.

Un vieux chercheur.

—

**Traités sur la formation des bibliothèques.** — Désirant élaborer un projet d'organisation de bibliothèques de lecture à l'usage des élèves dans les gymnases classiques de la Couronne en Russie, je serais très reconnaissant aux collaborateurs de l'*Intermédiaire* qui voudraient bien m'indiquer, le plus tôt possible, les ouvrages que j'ai à consulter sur la théorie de fondation de bibliothèques de ce genre pour les établissements d'instruction secondaire d'État ou privés, en France, Allemagne, Suisse, Belgique et Suède, en un mot à l'étranger.

Smoll.

—

**Pauvre petite!** — Sous ce titre, vient de paraître, chez Ollendorff, un roman, honoré d'un sonnet-préface par le maître psychologue Bourget. M. Mermeix assure, dans une chronique, qu'il est le fruit de la collaboration de M. Arthur Meyer et de Mme la comtesse de X... Un collaborateur voudrait-il compléter l'indiscrétion en dévoilant le nom de la comtesse?

Pont-Calé.

—

**Le Palais-Royal, ou Histoire de M. Du Perron.**

*Le Palais-Royal*, ou *Histoire de M. Du Perron*, conte précédé et suivi d'un choix de pièces en prose et en vers. Paris, Lefuel, s. d. (vers 1820?) In-18, 3 f. et 162 p. et 1 fig.

Le conte, sujet du titre de ce volume, se trouve à la page 83; il a pour auteur le comte de Ségur. Les pièces qui le précèdent et celles qui le suivent, les unes en prose, les autres en vers (ces dernières étant en majorité), sont dues à diverses personnalités littéraires du temps: C. Delavigne, H. de la Touche, Mlle Delphine Gay, A. Soumet, Viennet, Mme Tastu, X.-B. Saintine, etc.

Ce volume est, malgré quelques fautes d'impression, d'une exécution typographique très soignée; il sort des presses de J. Didot aîné, et l'exemplaire que j'ai sous les yeux est en papier vélin. La figure (*Heim. inv.; Larcher sc.*) n'est pas très bonne. Il contient deux faux titres; le premier porte, au milieu d'un encadrement composé de deux filets qui entourent la page, cette inscription ainsi disposée:

ALMA. 24.

C.

que je renonce à expliquer.

Le second faux titre porte: « Le Palais-Royal ou Histoire de M. Du Perron. »

Il est difficile de préciser l'année de la publication de cet ouvrage, qui ne figure pas aux tables de la *Bibliographie de la France*, dans les années où je l'ai cherché (1815-1830).

Tel est le texte du n° 578 de la *Bibliographie parisienne* (tableaux de mœurs), par moi publiée l'année dernière. Quelqu'un de nos collaborateurs pourrait-il compléter les indications relatives aux origines de ce volume, à la collection

de laquelle il semble devoir faire partie d'après l'inscription du faux titre. J'ai en vain cherché dans les *almanachs* de l'époque. Rien non plus à la Bibliothèque nationale. Qu'est-ce à dire? Mon exemplaire n'est cependant pas unique, car j'en connais un second dans une collection particulière. Un exemplaire, dont la couverture aurait été conservée, dônnerait sans doute la solution de la question.

PAUL LAC.

—

**Reliures; marque de relieur.** — On rencontre souvent des livres provenant d'anciennes bibliothèques conventuelles, et portant au dos de la reliure, tout à fait au bas du dernier entre-nerf, l'empreinte d'un fer spécial composé d'un dauphin et d'une fleur de lis couronnés et accolés. Suivant l'épaisseur du volume, cette marque est une ou répétée. On la trouve sur tous les formats, depuis l'in-12 jusqu'à l'in-folio, sur des ouvrages des XVIIe et XVIIIe siècles, reliés en veau.

A quel atelier de reliure peut-on l'attribuer?

SUS.

—

**Le thaler de la mort.** — Pendant la guerre néfaste de 1870-1871, j'ai eu, comme tous les habitants de la région de l'Est, à loger successivement un certain nombre d'officiers allemands. L'un d'eux, me voyant un jour examiner quelques monnaies anciennes, me demanda si je connaissais un thaler assez recherché en Prusse, où il porte le nom de *thaler de la mort*. Sur ma réponse négative, cet officier m'expliqua que sur certains thalers de 1786, à l'effigie de Frédéric le Grand, la date se trouve ainsi disposée : 17 A 86. Or, pour un grand nombre de personnes ignorant que la lettre A est ici simplement indicative de l'atelier où la monnaie a été frappée, cette date peut se lire : 17 August 86 (17 août 1786), ce qui coïncide exactement avec le jour de la mort de Frédéric II. De là le nom de *thalers de la mort* donné à ces pièces qui auraient en Allemagne un certain renom de curiosité.

Cette assertion est-elle fondée? Ces thalers jouissent-ils réellement de quelque notoriété chez nos voisins, et quelle peut en être la valeur numismatique?

Incidemment, quel était alors l'atelier prussien désigné par la lettre A?

RENÉ DE STARN.

# *RÉPONSES*

**La cloche de Notre-Dame de Bermont** (XIX, 195, 277, 367, 456; XX, 206, 304). — Il me faut encore revenir à la cloche de Bermont, pour continuer l'intéressante et courtoise discussion à laquelle son inscription donne lieu. Deux estampages ont été pris le même jour; malheureusement le *fac-similé* publié dans l'*Intermédiaire* du 25 mai dernier a été fait d'après le moins bon de ces estampages; celui de M. Léon Germain, que nous avons sous les yeux, est d'une netteté irréprochable; il permet de signaler, dans le fac-similé en question, deux inexactitudes.

La première concerne la croisette: du milieu de ses extrémités sort une petite pointe, ce qui constitue une croisette plutôt *fleurdelisée* que *ancrée*; en outre, la croisette n'a pas d'encadrement, mais on distingue seulement, comme entre plusieurs des lettres, la trace des contours de la matrice.

La seconde, plus importante, concerne la première lettre du troisième groupe; il s'agit bien d'un *o* et non pas d'un *u*; le premier plein vertical se terminé en haut carrément, sans le retour extérieur que donne le fac-similé; pour se représenter exactement cette lettre, il n'y a qu'à la partager par une ligne médiane horizontale, et, en prenant le point central pour pivot, faire exécuter un demi-tour à la partie inférieure. Si je vois dans cette lettre un *o*, c'est que j'y suis matériellement forcé; car, pour ma lecture *virgo*, un *v* ou un *u* ferait tout aussi bien, et encore mieux, l'affaire.

M. Méresse et moi sommes d'accord pour la lecture et l'interprétation des deux premiers groupes, avec cette réserve que je vois, dans ses défectuosités, le résultat de l'ignorance du mouleur, sans y reconnaître un patois latinisé. Reste le troisième groupe, où mes yeux ne lisent point *virgo*, mais où mes réflexions me disent que l'on a eu l'intention de figurer ce mot, pour les raisons que j'ai précédemment fait connaître.

Je ne puis accepter la nouvelle lecture *unigeniti*. Ce mot, associé à *Dei*, n'existe pas, que je sache, dans la liturgie. On trouve, il est vrai, *mater unigeniti* dans le *Stabat mater;* mais cette belle et douloureuse prose, qui évoque le souvenir de la Passion, ne se rattache nullement

à l'*Ave Maria* et au joyeux *Angelus* de l'Annonciation ; aucune maladresse, pénurie ou impéritie ne saurait, selon moi, expliquer le remplacement involontaire de *filii* par *Dei;* enfin, il me paraît illogique de rapporter le troisième groupe à un mot contenu dans le second : les deux premiers groupes se rapportent directement à Marie, il doit en être de même du dernier. Je persiste donc à dire : *Ave Maria, Dei mater, Virgo.*

L'interprétation de M. le Bibliophile poitevin me paraît injustifiable sous le rapport littéraire ; j'entends par là les traditions, la liturgie et les habitudes de l'époque (XVe-XVIe siècles), et je crois avoir suffisamment insisté sur la nécessité de ne pas négliger ce côté de la question.

Comme épigraphie, si la lecture de l'inscription était exacte, cette interprétation serait plus acceptable (encore qu'il soit difficile d'admettre l'abréviation de *arma* par ARM et celle de *regina* par un simple R. Mais, je l'ai dit : la reproduction de l'inscription n'est pas suffisamment exacte ; la première lettre du troisième groupe n'est ni un *u* ni un *v*, mais bien un *o;* et le caractère qu'on a pu prendre pour un *P* est un *E*, *identique aux deux autres.* Cela détruit fondamentalement la leçon proposée.

Les mêmes objections sont à faire à l'interprétation de M. le Sicilien, plus quelques autres que nous allons énumérer rapidement.

1° Les abréviations étaient fort en usage au moyen âge, mais les méthodes adoptées les rendaient facilement intelligibles à tous ceux qui savaient lire ; l'auteur en cite des exemples intéressants ; seulement il oublie de signaler les sigles qui en faisaient partie et de remarquer que ces formules, d'un usage très fréquent, ne pouvaient embarrasser personne. Au contraire, l'abréviation des mots insolites et extraordinaires *augur numinis* par AR NS est tout à fait inadmissible.

2° Le dernier caractère du second groupe ne se compose nullement des lettres N S ; c'est bien un M, *identique au précédent,* et il s'agit d'un caractère unique, comme le prouve la bavure qui l'entoure, sans passer entre les deux derniers jambages.

3° Le dernier caractère de l'inscription, qui est aussi inexactement représenté, n'est pas un *t* compliqué d'une sigle d'abréviation ou conjuguée avec un *i;* c'est un T tout simple, comme ceux des alphabets du même genre.

4° L'honorable correspondant sicilien croit que le fondeur ne s'est point trompé dans le placement des matrices des caractères ; comment, étant si exact et soigneux, ce fondeur n'aurait-il pas mis entre chaque mot les intervalles usités, se bornant à former trois groupes dont la constitution serait alors inexplicable ?

En résumé, je crois que tous ceux qui parleront de la cloche de Bermont feront bien de ne recourir à la reproduction de M. Méresse qu'en y ajoutant les corrections que j'ai indiquées d'après l'examen de la cloche elle-même et l'estampage, d'une netteté irréprochable, que possède M. L. Germain. Ce confrère, qui habite Nancy (rue Héré, 26), montrera volontiers cet estampage à tous ceux qui voudront bien se présenter chez lui.

Vaudémont.

—

**Mort du marquis de Grignan** (XX, 130, 276). — Voici qui va peut-être satisfaire l'auteur de la question :

Je lis dans le Journal de Dangeau, édition Didot (1857), tome X, page 154, à la date du 15 octobre 1704 :

On apprit que le marquis de Grignan, brigadier de cavalerie, qui s'étoit fort distingué à la bataille d'Hochstett, étoit mort de la petite vérole à Thionville.

Avec la lenteur des communications à cette époque, il est permis de supposer que la mort du marquis de Grignan, arrivée le 4 octobre, n'est parvenue à Fontainebleau, où se trouvait alors la cour, que le 15 du même mois.

Mais alors, le Grignan qui était à Marseille en mai 1705, était évidemment un autre que celui dont M. C. s'occupe.

A. Y.

—

**Gesta Dei per Francos** (XX, 194, 279). — Le recueil de Chroniques publié par Jacques Bongars à Hanau, en 1611, porte bien le titre de *Gesta Dei per Francos;* mais Guibert de Nogent (1053-1124) avait déjà donné à l'Histoire des Croisades qu'il a composée ce même titre, *quo excogitari aliud nec aptius potest nec verius,* dit Bongars (Præf., art. 8). Evalde.

—

**Le tombeau de Massillon** (XX, 195). — Lors de mon tout récent passage à Clermont, des personnes dignes de foi m'ont

assuré que la sépulture du grand orateur avait été profanée il y a une dizaine d'années, quand on construisit un... calorifère.

Notre collaborateur A. Vernières, qui est presque sur les lieux, ne pourrait-il pas nous apprendre le fin mot de cette lamentable histoire? A. I.

—

**Fille séduite** (XX, 225, 310, 334). — On disait, au XVIe siècle, d'une fille jetée sur l'herbe, qu'il lui était baillé une « cotte verte », et de celle à qui l'on ravissait la virginité, qu'il lui en était baillé une « rouge ». — « Jaques, au lieu de bailler la cotte verte à s'amie, luy bailla la cotte rouge » : phrase lue dans la quarante-quatrième nouvelle que, dans son édition de l'*Heptaméron* (Paris, 1559, in-4), Claude Gruget publia à la place de celle qu'on voit dans tous les manuscrits. — Cette façon de parler peut s'être maintenue dans quelque province, avec les derniers vestiges de l'esprit gaulois et de l'humeur rabelaisienne.

Adr. Marcel.

— On peut lire dans la Grammaire des patois d'Auvergne, par M. Bancharel, d'Aurillac (Cantal), que, dans ce pays, l'on dit d'une fille ayant commis une faute grave :

O toumbat un fer.

Cela ne signifierait-il pas que, semblablement à un cheval qui a perdu un fer, une fille séduite a une fausse allure?

C. de Jarnègues.

—

**Un conspirateur sous la Restauration. Edouard Delon** (XX, 227, 314). — Voici la copie des états de service d'Edouard Delon :

DELON (Honoré-Edouard), né à Montpellier, le 2 décembre 1792.
Elève de l'Ecole polytechnique, le 1er novembre 1811.
Sous-lieutenant élève à l'Ecole d'application de Metz, le 15 avril 1813.
Lieutenant en second au 5e d'artillerie à pied, à Metz, le 1er novembre 1813.
Blocus de Metz, 1814.
Lieutenant en premier, le 1er septembre 1814.
Passé dans l'artillerie à pied de la garde impériale. le 3 juin 1815.
Blocus de Vincennes, 1815.
En non-activité au licenciement général, le 30 octobre 1815.
Lieutenant de 1re classe au régiment de Strasbourg, artillerie à cheval, le 28 janvier 1817.
Détaché comme élève à l'Ecole d'équitation de Saumur, le 1er juin 1819.
Condamné par contumace à mort comme l'un des auteurs du complot de Saumur, le 20 février 1822.

Le commandant de Saint-Denis en 1821 était son père.

Jean-Edouard DELON, né le 6 octobre 1768, à Montpellier.
Cavalier dans la cavalerie nationale de Montpellier, le 19 avril 1789.
Volontaire au 1er bataillon de l'Hérault, le 21 novembre 1791.
Sous-lieutenant au 11e bataillon d'infanterie légère, le 20 juin 1792.
Lieutenant, le 14 septembre 1793.
Adjoint à l'adjudant général Mutte, chef d'état-major des 3e et 4e divisions militaires, le 15 germinal an II.
Aide de camp du général Bessières (1), (François), le 1er germinal an III.
Démissionnaire, le 12 thermidor an III.
Nommé provisoirement capitaine au 2e bataillon auxiliaire de l'Hérault, le 27 fructidor an VII.
Attaché comme capitaine à la suite de la 69e demi-brigade, le 1er ventôse an VIII, et mis en réforme, le 20 ventôse an VIII.
Capitaine rapporteur substitut près le 1er conseil de guerre de la 17e division militaire (Paris), le 10 germinal an VIII.
Adjoint aux états-majors, le 8 messidor an IX, et employé à l'armée d'observation du Midi.
Attaché à la 1re division militaire, le 22 ventôse an X.
Chef de bataillon, le 25 décembre 1812.
Rapporteur en 1815 des procès Drouot, Decaen, Cambronne, etc.
Mis en demi-solde, le 15 avril 1817.
Commandant temporaire à Saint-Denis, le 14 avril 1819.
Mis au traitement de réforme, le 3 janvier 1822.
Retraité le 12 août 1827.
Appelé à l'état-major de la 1re division militaire et employé aux fonctions de rapporteur près le 1er conseil de guerre, après les journées de Juillet 1830, le 5 août.
Retraité de nouveau, le 11 avril 1832.
Chevalier de la Légion d'honneur, le 25 décembre 1812.

L'Annuaire de 1821 n'a pas de tables. Il faudrait donc faire la recherche soi-même ; de plus, sachant que le lieutenant d'artillerie était le fils unique du commandant de Saint-Denis, les autres Delon me paraissent manquer d'intérêt.

Hennet.

—

**Pourquoi Plon-Plon?** (XX, 230, 316, 372.) — L'accusation de lâcheté, sans articulation d'un fait précis et constant, dirigée contre un homme qui, en raison de sa position, ne peut ni la relever ni la

(1) Ce n'est pas le maréchal.

punir, n'est qu'une insulte peu dangereuse pour son auteur et qui ne saurait équivaloir pour lui-même à un certificat de bravoure. Et lors même qu'on accepterait pour vrai le racontar qui a donné lieu aux épigrammes plus ou moins spirituelles qu'on a rééditées ici même en réponse, ou sous prétexte de réponse à une question qui n'y avait aucun rapport, quelle conclusion pourrait-on en tirer ? Le vrai courage ne consiste point à ne pas avoir peur (ceci est une question de nerfs), mais à se comporter comme si on n'avait pas peur. C'était le cas de Henri IV, qui n'a jamais, que je sache, passé pour un poltron. — « Quelque brave qu'il fût, dit Tallemand des Réaux, on dit que quand on venait lui dire : « Voilà les ennemis », il lui prenait toujours une espèce de dévoiement, et que, tournant cela en raillerie, il disait : « Je m'en vais faire bon pour eux. » Cette faiblesse involontaire du *Diable à quatre*, aussitôt dominée par l'énergie de sa volonté, est également attestée par Bassompierre (*Mémoires*). Le fait, paraît-il, ne serait point rare. « L'abbé Coquereau, qui était « un bon b..., et qui avait assisté à des « combats en mer, écrit Sainte-Beuve, « me disait que, quand on donnait le « signal du branle-bas, tout le monde « avait envie de c..., capitaines, amiraux « eux-mêmes ; c'est un effet physique » (L<sup></sup>e à Jal, 24 mai 1867). Paul-Louis Courier était plus inquiétant. car il se borne à noter la défaillance physique, sans le correctif de la fermeté morale. « Non ! « dit-il, la postérité ne se doutera jamais « combien, dans ce siècle de lumières et « de batailles, il y eut de savants qui ne « savaient pas lire, et de braves qui fai- « saient dans leurs chausses » (Lettre à M..., 25 juin 1806). Mais Paul-Louis, même dans sa correspondance intime, s'essayait déjà par anticipation au métier de pamphlétaire. JOC'H D'INDRET.

— Les couplets cités (XX, 373) par le vicomte de Cintré sont assez drôles, mais je n'y trouve pas le sergent et le journal annoncés par notre collaborateur.

Cette chanson ne serait-elle pas due à la plume d'un écrivain nantais, aujourd'hui très sérieux collaborateur d'un grand journal catholique ?

(Tours.) D. W.

—

**J. J. Rousseau, aliéné persécuté** (XX, 230, 334). — La folie de Rousseau ne fut pas, comme on l'a cru longtemps, limitée aux dernières années de sa vie. M. Gaston Maugras, dans l'ouvrage récent qu'il a consacré au philosophe genevois, démontre d'une façon péremptoire et avec des documents qui semblent irréfutables, que déjà en 1761 Jean-Jacques était atteint de la folie de la persécution. Il a cité à l'appui de sa thèse la correspondance inédite échangée entre Rousseau et M. de Malesherbes ; elle ne laisse pas le moindre doute. M. Maugras attribue la démence évidente du philosophe à la maladie de vessie qui le faisait souffrir depuis sa jeunesse, et il a fait une remarque fort curieuse, c'est qu'à chaque crise de vessie correspondait toujours pour Jean-Jacques une crise mentale ; il en fut ainsi jusqu'au jour où, complètement dominé par le délire de la persécution, le malheureux philosophe n'eut plus, on peut le dire, d'intervalles lucides. Les chapitres consacrés par M. Maugras au séjour de Rousseau en Angleterre et aux dernières années de sa vie édifient complètement sur la démence de l'auteur d'*Emile*.

A. B.

—

**Pignouf** (XX, 290, 376). — Voici ce que dit Alf. Delvau dans son *Dictionnaire de la langue verte* :

Pignouf ou pignoufle. *Paysan*, dans l'argot des voyous. *Voyou*, dans l'argot des paysans de la banlieue de Paris. *Apprenti*, dans l'argot des ouvriers cordonniers. *Homme mal élevé*, dans l'argot de Breda street. A. NALIS.

—

**Les pigeons voyageurs dans l'antiquité** (XX, 293). — Voir, dans Edouard Fournier, le *Vieux-neuf* (Dentu, 2e édition, 1877), tome III, page 647, une note où sont indiqués plusieurs ouvrages et articles de journaux ou revues traitant des pigeons voyageurs chez les Orientaux.

GUSTAVE ZÉRO.

— L'emploi des pigeons voyageurs pour la correspondance remonte à la plus haute antiquité.

Dans une *Notice historique sur la poste aux lettres*, par M. E. Delamont (Bordeaux, 1871, in-8), nous trouvons les curieuses citations suivantes :

« Fidèle messagère (la colombe de Noé), par le signe évident qu'elle lui apporta,

elle lui fit connaître que les eaux de l'affreux déluge, dont la terre avait été couverte, n'étaient point encore entièrement dissipées (1). »

« Les habitants de Sodome et des villes que le feu du ciel consuma se servirent, dit-on, de colombes pour s'envoyer réciproquement leurs messages; c'est du moins ce que l'on assure sur l'autorité d'Ebn-Sofyan-Thauri (2). »

Le savant historien et géographe Aboul-Féda, qui vivait dans le XIVe siècle de notre ère, prétend que le sage Salomon se servait de pigeons pour envoyer ses messages.

Chez les Romains, continue M. Delamont, l'emploi des pigeons était assez commun. Axius, chevalier, en élevait qui étaient aptes à servir de messagers, et qu'il vendait 360 francs de notre monnaie. Pline rapporte (*Histoire naturelle*, éd. Panckoucke, p. 287) que « les pigeons ont servi de messagers dans des affaires importantes. Pendant le siège de Mutine (Modène, 43 ans avant J. C.), Decimus Brutus envoyait dans le camp des consuls des lettres attachées aux pattes des pigeons. Que servaient à Antoine la profondeur des retranchements, la vigilance des troupes, des filets tendus dans toute la largeur du fleuve, quand le courrier prenait sa route dans le ciel? »

S. J. Frontinius, dans son *Stratagematis*, fournit des renseignements sur le même fait : « Hirtius (l'un des deux consuls qui tentaient de délivrer Brutus) tenait, dans l'obscurité, des pigeons qu'il privait en même temps de nourriture, puis il leur attachait au cou des dépêches avec un fil de soie, et il les lâchait le plus près possible des remparts de la ville. Les pigeons, avides de lumière et de nourriture, s'abattaient sur le haut des édifices où Brutus les faisait recueillir. Il était ainsi informé de toutes choses, surtout depuis qu'il avait pris soin de disposer, pour les pigeons, de la nourriture en des lieux déterminés, où ils prenaient l'habitude de s'abattre. » (Ternant, *les Télégraphes*, Paris, Hachette, 1884, 1 vol. in-18.)

Nos deux grands prosateurs du XVIe siècle, Rabelais et Montaigne, mentionnent l'emploi des pigeons voyageurs :

Telle estoyt l'usance (1) des nobles Gargantua et Pantagruel, quand sçavoir promptement vouloyent nouvelles de quelque chose fort affectée et vehementement désirée, comme l'issue de quelque bataille, tant par mer comme par terre : la prinse ou défense de quelcque place forte ; l'appoinctement de quelcques différents de importance; l'accouchement heureux ou infortuné de quelcque royne, ou grande dame; la mort ou convalescence de leurs amis et alliez malades : et ainsi des aultres. Ils prenoyent le Guozal (le pigeon), et par les postes le faisoyent de main en main jusques sur les lieux porter, dont ils affectoyent les nouvelles. Le Guozal portant bandelette noire ou blanche selon les occurrences et accidens, les houstoyt de pensement à son retour, faisant en une heure plus de chemin par l'air que n'avoyent faict par terre trente postes en ung jour naturel. (*Œuvres de Rabelais*, édit. Dalibon, tom. V, liv. IV, chap. III.)

L'invention de Cecina à renvoyer des nouvelles à ceulx de sa maison avoit bien plus de promptitude : il emporta quant et soy des arondelles, et les relaschoit vers leurs nids quand il vouloit renvoyer de ses nouvelles, en les teignant de marques de couleur propres à signifier ce qu'il vouloit, selon qu'il avoit concerté avesques les siens. Au théâtre, à Rome, les maistres de famille avoient des pigeons dans leur sein, auxquels ils attachoient des lettres, quand ils vouloient mander quelque chose à leurs gents au logis; et étoient dressés à en rapporter response. D. Brutus en usa, assiégé à Mutine, et aultres ailleurs. (*Essais de Montaigne*, liv. II, ch. XXII, *Des Postes*.)

Dans le plus ancien ouvrage français consacré à l'histoire des Postes (*Origine des Postes chez les anciens et les modernes*, par Lequien de la Neufville, Paris, 1708), on lit, page 2 : « Juste Lipse et Bochart nous apprennent que quelques peuples orientaux, qui apparemment avoient eu la mesme imagination, s'estoient advisez de dresser des hirondelles; mais d'une manière si surprenante, qu'après les avoir transférées en d'autres lieux que ceux où elles avoient esté prises, elles y retournoient par leur instinct dès qu'on les mettoit en liberté. Ainsi ces peuples estant convenus des différentes couleurs dont on teindroit le plumage blanc de ces oiseaux, suivant ce qu'ils auroient à se faire sçavoir, ils s'envoyoient d'un lieu à l'autre de prompts advis de ce qui se passoit de favorable ou de desavantageux. Depuis ce temps-là, on a fait la même observation dans le vol des pigeons. Marc-Antoine s'en servit dans son expédition sur Modène. »

(1) *La Colombe, messagère plus rapide que l'éclair, plus prompte que la nue*, par Michel Sabbagh. Traduit de l'arabe en français par A. S. Sylvestre de Sacy. Paris, Imprimerie impériale, an XIV-1805. Un vol. in-8.

(2) *Annales Moslemici* (traduction latine). Copenhague, 1789-94. Cinq vol. in-4, t. III, p. 498.

(1) Cette industrie n'était pas inconnue aux anciens. Voyez Pline, liv. X, ch. XXIV, et Frontin, liv. III (note des commentateurs)

Vers le milieu du XII[e] siècle, les sultans d'Egypte et de Syrie établirent un service régulier par pigeons voyageurs.

Dans les temps modernes, en Occident, on cite l'emploi des pigeons aux sièges de Harlem en 1572, de Leyde en 1575, de Venise en 1849. Enfin, en face des merveilles de la télégraphie électrique, nous avons encore vu l'antique poste aux pigeons fonctionner pendant le siège de Paris, 1870-71.

(Dôle.) Q.

—

**L'origine de la sténographie** (XX, 293). — La nécessité sonne l'heure où toute invention doit naître ou renaître, dit Edouard Fournier dans *le Vieux-Neuf;* exemple : la sténographie. Les anciens l'avaient connue; les discussions du Forum, où tout s'improvisait, et pour être retenu devait être pris au vol, l'avaient rendue indispensable (*Rev. brit.*, juillet 1829, p. 67). Elle se perdit au moyen âge avec la liberté de la parole. Quand celle-ci put revivre, elle reparut avec elle : en 1588, un traité de sténographie était publié à Londres pour les débats du Parlement (Beloe, *Anecdote of literature*, t. I[er]). Chez nous, où l'on n'avait que l'éloquence de la chaire, le succès des grands prédicateurs donna, en 1690, l'idée de publier un traité pareil : *Nouvelle méthode, ou l'art d'écrire aussi vite que la parole*, qui semble surtout avoir été employée plus tard pour la copie des sermons de Massillon (Joubert, Dict. des arts et mét., 1773, t. IV, p. 164). Mais c'est avec l'Assemblée constituante que la sténographie devait réellement revivre. Dès le mois d'août 1779, Coulon de Thévenot publiait sa *Méthode tachygraphique*, qui servit de guide aux premiers sténographes de l'Assemblée (*Esprit des journaux*, sept. 1789, p. 98).

D'après cet exposé l'origine de l'invention remonterait aux Romains et même aux Grecs, suivant Thevenot.

Peut-être Pitmann est-il le premier qui au XIX[e] siècle ait introduit de nouveau en Angleterre l'usage de la sténographie, car il a eu un prédécesseur au XVI[e] siècle. Il s'agirait donc de savoir si le traité de 1588 a reçu son application, et, en cas d'affirmative, à quelle époque le Parlement anglais, pourvu d'un moyen aussi utile, a renoncé à son emploi pour le reprendre seulement en 1837, alors que la France s'en servait depuis 1789? La méthode de Pitmann est-elle nouvelle, ou n'est-elle qu'un perfectionnement de celle de Thévenot? A. D.

— Cet art d'écrire en abrégé (στενὸς, γράφειν) était pratiqué chez les Grecs et Plutarque a décrit les signes dont Xénophon se servait pour retracer les belles paroles de Socrate; de la Grèce, cet art passa chez les Romains, puisque Cicéron avait près de lui un affranchi nommé Tiron, qui s'y distingua d'une manière remarquable. De là naquit l'appellation: *Notarii*, qu'on appliquait à ceux qui le pratiquaient, parce qu'ils n'écrivaient que sur des notes, tandis qu'on désignait en Grèce par celle de *Calligraphoi* (καλλιγράφοι) ceux qui mettaient cette écriture au net. Ce sont les notes de Tiron qui ont donné lieu à la sténographie pratiquée de nos jours en Angleterre, comme en France, et à d'autres systèmes identiques, connus sous les désignations de tachygraphie, brachygraphie, cryptographie, etc., etc. Chez les anciens les leçons de l'Académie et les discussions du Forum, où tout s'improvisait et se débitait à vol d'oiseau, l'avaient rendue indispensable; il ne faudrait pas, cependant, confondre les notes tironiennes avec les *sigles* ou lettres d'un mot, au moyen desquelles on représentait ce mot en entier ou en partie; Cicéron désignait ainsi ce genre d'abréviation : *singulæ litteræ*, d'où l'on a tiré par corruption le mot *siglæ*, qui est venu jusqu'à nous. Ce système était connu des Hébreux, d'où il passa chez les Grecs et les Romains, jusqu'au moment où Justinien en défendit l'emploi par une loi, afin d'obvier aux abus qu'on en faisait dans la transcription des lois et des décrets de l'Empire; ce qui n'empêcha pas qu'à dater du V[e] siècle, ces signes abréviatifs se multiplièrent tellement qu'en 1304, Philippe le Bel essaya d'y porter remède par des restrictions et des ordonnances qui n'aboutirent guère, puisqu'aux XV[e] et XVI[e] siècles, les tabellions et les notaires en faisaient encore un usage immodéré dans les actes les plus importants de leur ministère. C'est sans doute dans le but d'obvier à ces difficultés croissantes que Jean Petit publia, en 1498, à Paris, son livre intitulé : *Modus legendi abreviaturas in utroque jure*. Quant à la sténographie proprement dite, on sait que Cicéron fut l'un des premiers qui s'en servit pour lui-même, afin de conserver les précieuses

harangues sur lesquelles est basée sa haute réputation; l'usage des notes tironiennes devint ensuite si commun en Occident, qu'au IVe siècle, on les enseignait dans les écoles publiques. On s'en servait pour transcrire les discours, les testaments, les actes publics, les débats judiciaires et même les sermons, si l'on s'en rapporte à saint Augustin, qui l'avait remarqué autour de sa chaire. C'est vers la fin du IXe siècle, en France, et vers la fin du Xe, en Allemagne, que la sténographie tomba en désuétude, si ce n'est chez les notaires, qui continuèrent cet usage, à l'égal de signes apparents destinés à leur servir de garantie. On sait qu'en 1588, un traité spécial de cette écriture fut publié à Londres, pour les débats du Parlement, tandis que ce fut en 1690, seulement, que l'éloquence si répandue de nos prédicateurs donna lieu à l'idée de publier un traité pareil : *Nouvelle méthode ou l'art d'écrire aussi vite que la parole*, qui semble surtout avoir été employée plus tard pour les sermons de Massillon; mais, c'est surtout à l'Assemblée constituante que la sténographie dut son réveil le plus fécond et son application progressive. Dès le mois d'août 1789, Coulon de Thévenot publiait sa *Méthode tachygraphique*, qui servit de guide aux premiers sténographes de l'Assemblée et fixa définitivement les règles d'un art qui date déjà de plusieurs siècles.

EGO E.-G.

—

**Le vase du Christ pendant la Cène** (XX. 293, 382). — Le *Sagro Catino* existe encore à Gênes. M. Ch. Rohault de Fleury, qui l'a publié, ne paraît point croire beaucoup à son authenticité. V. son *Mémoire sur les instruments de la Passion* (Paris, 1870), p. 275-277 et pl. XXIII. VAUDÉMONT.

— Ce vase s'appelait aux siècles passés le *Saint-Graal*. Il aurait été donné au roi Salomon par la reine de Saba. Joseph d'Arimathie s'en serait servi pour recueillir le sang découlant des plaies du Christ sur la croix, après qu'il eut servi à la dernière Cène de N. S. *Grazal*, en patois toulousain, a encore la signification de jatte, écuelle (*gradalis* en latin). La recherche du Saint-Graal remplit les poèmes du moyen âge. La relique de Saint-Laurent de Gênes, le *Sacro Catino*, est, paraît-il, authentiquement la même que le vase d'émeraude attribué au XIIe siècle aux Génois, lors du siège de Césarée, dans leur part de butin. En 1807 ou 1809, à Paris, où ce vase avait été apporté par l'armée d'Italie, il fut examiné par une commission de savants et d'antiquaires, et on reconnut que c'était un simple vase en verre vert antique du Ier siècle, travaillé à la roue du lapidaire, et non une émeraude de 345 millimètres de diamètre, taillé à 6 pans, dont la hauteur de la base au bord supérieur, très évasé, serait d'environ 6 cent. 6 mill. Le fait de l'existence de deux anses en relief de la même substance, assez larges pour y passer la main d'un homme (J. d'Anton, *Chron. de Louis XII*), excluait la pensée qu'on eût pu perdre pour ces anses la matière sans prix dont leur évidement aurait supposé l'existence si le vase eût été une émeraude. Je me fais un devoir de dire que tout ce qui précède, ou à peu près, est extrait du cinquième fascicule qui vient de paraître, du très utile, très intéressant et très complet *Glossaire archéologique*, de Victor Gay, publié par la Société bibliographique de Paris, p. 792. *Suum cuique!* — Le *Sacro Catino* y figure même en gravure, non cassé. Gers demande où il est aujourd'hui? Selon toute apparence il est de nouveau à Saint-Laurent de Gênes, ayant été rendu en 1815, à moins qu'il ne soit à Rome, au trésor royal. Il n'était pas cassé à la fin du siècle dernier, car La Condamine, qui était un malin et un curieux, voulut essayer de le rayer avec un diamant qu'il tenait caché dans la main, mais le moine trésorier de la cathédrale le releva vivement et le fit échapper à la profanation, et peut-être l'académicien à la mort, ou du moins à des désagréments probables, car une loi, non rapportée de 1476, punissait de mort quiconque eût touché le vase sacré avec un corps dur. Cz.

— Le *Sacro Catino*, qui appartient au municipe de Gênes, est conservé dans le trésor de la cathédrale. Il l'était du moins en 1879, où nous l'y avons vu, accompagné d'un valet de la ville porteur de la clef que nous étions allés chercher au *Municipio*.

C'est un bassin peu profond, à six pans taillés dans un morceau de verre de couleur d'émeraude très épais, même aujourd'hui. Deux petites anses carrées ont été réservées au-dessous de deux pans opposés, ainsi qu'un pied fort bas, également hexagone. Ce pied est décoré de deux anneaux concentriques, dont l'intervalle est

garni de petits disques, au centre d'une étoile à six pointes réunies par des courbes rentrantes. Il mesure environ trente-cinq centimètres de diamètre, il est brisé en fragments que maintient une garniture d'argent.

M. Victor Gay vient d'en publier deux dessins au trait dans son *Glossaire archéologique* au mot *Graal* : vu en perspective et vu en dessous.

Les Génois prétendent qu'il fut cassé à Paris lorsqu'on l'y transporta.

ALF. D.

—

**Les comédiens canonisés** (XX, 295). — Pour saint Genest, la réponse est facile. On sait qu'il était païen, acteur et qu'il fut soudainement illuminé sur la scène en jouant le rôle d'un martyr chrétien. Sa conversion et son martyre ont fourni à Rotrou le sujet d'une pièce très remarquable : *le Véritable saint Genest*, jouée en 1646 et imprimée en 1648. L.

— Saint Genest, saint Porphyre, et saint Ardalion (j'écris Ardalion et non Ardélion) ont le titre de saint parce qu'ils souffrirent le martyre. Le questionneur trouvera, je le pense, les détails dans les Bollandistes aux dates suivantes : 25 août, 15 septembre et 14 avril.

EVALDE.

— Le livre intitulé : *Des comédiens et du clergé*, par le baron d'Hénin de Cuvillers, Paris, Dupont, 1825, dans lequel sans nul doute M. Gaston Maugras a puisé ses renseignements, a depuis longtemps résolu la question. Outre l'histoire de saint Porphyre, saint Genest et saint Ardalion, on y trouvera encore l'histoire de saint Babylas et de sainte Pélagie, cette dernière pour l'édification de future sœur Rosélia Rousseil. Je ne puis donc mieux faire que de renvoyer mon curieux anonyme à cet ouvrage, pages 193 et suivantes. ALFRED COPIN.

— 1° Saint *Ardélion* ou *Ardalion*, mime (*ou comédien*) qui représentait par dérision sur le théâtre les cérémonies des chrétiens, fut subitement changé en un autre homme. Il ne tarda pas à embrasser la foi du Christ, non seulement par paroles, mais en versant son sang pour le Seigneur, vers l'an 300.

2° Saint *Genes* ou *Genest*, martyr, né dans le paganisme, comédien à Rome. — Comme il figurait sur le théâtre dans les Mystères de la religion chrétienne en présence de l'empereur Dioclétien, Genest, saisi de l'inspiration divine, se convertit tout à coup et reçut le baptême. Aussitôt l'empereur le fit torturer à outrance. Mais Genest répétait : Il n'y a point d'autre roi que Jésus-Christ. Finalement on le décapita. Année 297 ou 303.

3° Saint *Porphyre*, comédien à Andrinople. Se faisant baptiser par dérision en présence de Julien l'Apostat, il se convertit spontanément par les merveilleux effets de la puissance divine, il affirma qu'il était désormais chrétien et aussitôt on lui trancha la tête.

Mettant un terme à une communication déjà étendue, bornons-nous à mentionner les titres des ouvrages qu'on pourra consulter pour connaître les motifs de la béatification de ces trois artistes et recueillir de plus amples renseignements.

1° *Martyrologe romain :*

Saint Ardélion, à la date du 14 avril.
Saint Genest, à la date du 25 août.
Saint Porphyre, à la date du 15 septembre.

2° *Vies des saints*, par le Père Géry. 4 vol. Paris, 1874. Chez Victor Palmé, éditeur, rue de Grenelle Saint-Germain, n° 25.

Saint Ardélion, tome II, p. 75.
Saint Genest, tome III, p. 532-544.
Saint Porphyre, tome III, p. 693.

3° *Dictionnaire historique* de Moreri, édition de 1718 :

Saint Ardélion, tome Ier, p. 453.
Saint Genest, tome III, p. 244.
Saint Porphyre, tome IV, p. 813.

4° Le grand ouvrage des Bollandistes en cours de publication : *Acta sanctorum*.

Pour le surplus, à l'aide de recherches patientes dans les ouvrages cités, il sera facile de s'assurer si d'autres comédiens ont gagné le Paradis. A. L. C.

—

**Imprimerie à Rouen** (XX, 296). — On considère comme le plus ancien livre imprimé à Rouen le volume sans lieu ni date (vers 1483), intitulé : *le Coutumier du pays et duché de Normandie;* ainsi que le remarque le *Catalogue de la partie rétrospective de l'exposition du Cercle de la Librairie*, juin 1880, cet ouvrage fut « imprimé à Rouen, avec le matériel typographique de Jean Du Pré, entreprenant typographe parisien, auquel on doit aussi les premiers livres imprimés

à Abbeville. Le premier livre rouennais portant une date est de 1487. »

MALABAR.

— Pierre Olivier a eu à Rouen plus d'un prédécesseur:

Le plus ancien livre connu, imprimé à Rouen en 1483, serait dû à Jean du Pré, entreprenant typographe parisien. C'est le « Coutumier du pays et duché de Normandie ». Cependant, comme il ne porte ni date ni lieu d'impression, les bibliographes ne sont pas d'accord à ce sujet: les uns prétendent que cette date est celle du manuscrit dont l'imprimeur s'est servi; les autres, plus nombreux, pensent que c'est celle de l'impression. Un exemplaire appartenant à Techener a figuré en 1880 à l'exposition du Cercle de la Librairie.

En 1487, Guillaume le Talleur a imprimé à Rouen les Chroniques de Normandie, in-folio gothique de 125 feuillets. On lit au verso du titre, d'après Werdet: « Et pourtant ces choses con« sidérées, je, Guillaume le Talleur, natif « et demeurant à la paroisse St-Lô, à « Rouen, voulant donner pour en réduire « en Mémoires les Chronicques de Nor« mandie à la louange de la nation et à « l'onneur des duczq, iay voulu imprimer « lesdictes chronicques en mon hostel à « Rouen, lesquelles ont esté accomplies « au moys de may mil CCCC quatrevingtz « et sept.

« Priant à tous lecteurs que, s'il y a « aulcun oublieux vice descriptif, de le « supporter bénignement, le corriger, « laisser la paille et recueillir le grain; à « celle fin que mon ignorance ne puisse « tollir aux trépassez leur immortelle re« nomée et gloire. »

Jean Le Bourgeois y imprima en 1488 les deux premières parties du roman d'Arthus et de Lancelot; puis en 1492, un bréviaire et en 1497 le *Manipulus curatorum*, qui se trouvent à la bibliothèque de Rouen.

Enfin, on cite plusieurs autres imprimeurs dans les dernières années du XVe siècle: Laurent Hostingue, Jacques Leforestier, Michel Augier, Richard Rogeries, et notamment Jean Morin, qui en 1491 a imprimé, aux frais de Jean Richard, le Bréviaire à l'usage de Rouen et en 1499 le Missel.

Pour terminer, je crois ne pouvoir mieux faire que de renvoyer Vellavius à l'ouvrage d'Edouard Frère: *Recherches sur les premiers temps de l'imprimerie en Normandie.* Rouen, 1829, in-8.

A. D.

—

**La clef du Nabab** (XX, 297). — M. F. Drujon (Livres à clef. Paris, Rouveyre) renvoie, au sujet du Nabab, ses lecteurs à... l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* (XIV, 504, 538). G. Z.

—

**Griffonnages littéraires** (XX, 297). — La *Littérature française contemporaine*, 6 vol., 1842-57, bibliographie commencée par Quérard, continuée par Charles Louandre et Félix Bourquelot, donne une notice assez étendue sur Stéphen Arnoult, tome I, p. 75. Son nom est cité également au premier volume de la *France littéraire* de Quérard. FR. F.

—

**Chateaubriand, architecte** (XX, 318). — Que M. Jules Couet me permette de compléter la lettre de Chateaubriand. Elle a été adressée à Ricourt, fondateur et directeur de l'*Artiste*, qui prévenait Chateaubriand qu'il allait faire paraître son portrait dans son journal. Elle commence ainsi:

Paris, ce 12 avril 1831.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 10 de ce mois, et par laquelle vous voulez bien m'annoncer que vous comptez faire paraître ma triste figure dans la prochaine livraison de votre journal. Je n'ai aucun moyen de m'opposer à votre bienveillance ou à votre malice. Dans le premier cas, je vous remercie; dans le second, je rirai volontiers avec vous. J'accepte en toute modestie l'immortalité des quais et des échoppes avec tant d'illustres, mes devanciers et mes contemporains. Je n'ai à craindre qu'une de ces naïves et brillantes improvisations lithographiques de M. Devéria, qui m'enlèverait à cette immortalité pour m'en donner une autre moins méritée.

Puisque nous voilà en correspondance, etc.

Cette lettre, accompagnée d'un portrait de Chateaubriand, lithographié par Devéria, a été insérée à la page 133 du premier volume de l'*Artiste*, et a été reproduite cinquante ans plus tard dans le même journal, numéro de janvier 1881.

A. D.

—

**Sur l'adverbe cossument** (XX, 321). — Cossument, formé de l'adjectif cossu, comme tant d'autres adverbes par l'annexe de la terminaison *ment*, se dit couramment dans nos campagnes, surtout

en parlant des vêtements : Elle est cossument habillée, pour elle a une toilette cossue. C'est donc moins un néologisme qu'un reste de vieux langage. A. D.

—

**Langue d'oc et langue d'oil** (XX, 322). — Le travail du deuxième et dernier rapport conduisant la limite jusqu'au pied du Simplon est fort avancé. Un des auteurs, — resté seul après la mort d'Octavien Bringuier, — a été longtemps et gravement malade. Le collaborateur chargé de dresser les cartes est devenu aveugle. Malgré ces contre-temps, et quelques autres moins sérieux, les résultats seront prochainement publiés.

C. DE TN.

—

**La congrégation de Saint-Maur à la fin du XVIIIe siècle** (XX, 323). — Voir la Correspondance de dom Clément, des Blancs-Manteaux, à dom Berthod de Besançon à la bibliothèque de cette ville et publiée dans les « Missions scientifiques et littéraires ». Paris, 1857. Sed Ego peut aussi voir l'Histoire des ordres religieux, par Helyot, qu'a réimprimée l'abbé Migne. L'EX-CAR.

—

**Le bailli de Suffren** (XX, 323). — M. Cunat, qui s'est beaucoup occupé de nos gloires maritimes, a publié à Rennes, en 1852, une *Histoire du bailli de Suffren*, 1 vol. in-8, avec portrait et cartes.

LE ROSEAU.

—

**Chauvelin** (XX, 323). — Chauvelin (Germain-Louis de), 1685-1762, garde des sceaux et ministre des affaires étrangères sous Louis XV, a laissé deux fils :

1° Chauvelin (Henri-Philippe de), 1716-1770, théologien, chanoine de N.-D. et membre du parlement de Paris; il fut le promoteur de l'expulsion des jésuites et c'est à ce propos que les Mémoires secrets citent ce distique :

Que fragile est ton sort, société perverse!
Un boiteux t'a fondée, un bossu te renverse.

2° Chauvelin (François-Claude, marquis de), qui mourut subitement le 24 novembre 1773, en tenant le jeu du roi, dans les petits appartements de madame du Barry. Il avait été lieutenant général et ambassadeur, en même temps que poète. Qu'on me permette à cet égard un hors-d'œuvre, qui prouve tout au moins son esprit et sa facilité.

Sollicité par sept charmantes femmes d'improviser des vers, il se montra d'abord embarrassé. « Si vous étiez trois, dit-il, je vous comparerais aux Grâces; si vous étiez neuf, je vous comparerais aux Muses ; mais vous n'êtes que sept, je ne puis que vous comparer aux sept péchés capitaux ; cela vous convient-il?

— Accepté, répondirent-elles.

Et les péchés tirés au sort, il adressa successivement à chacune d'elles le quatrain suivant :

A madame de Maulevrier : l'Orgueil.

L'Orgueil vous doit un changement bien doux
Jadis, il passait pour un vice;
Depuis qu'il a le bonheur d'être à vous,
On le prendrait pour la Justice.

A madame de Surgères : l'Avarice.

Quoique votre péché paraisse un peu bizarre,
Si vous vouliez, il deviendrait le mien :
Iris, si vous étiez mon bien,
Je sens que je serais avare.

A madame de Mirepoix : la Luxure.

Dût-il vous en coûter quelque peu d'innocence,
Un si joli péché doit-il vous alarmer ?
Vous savez trop le faire aimer
Pour ne pas lui devoir de la reconnaissance.

A madame d'Agenois : l'Envie.

Peut-être je suis indulgent;
Mais à votre péché, Thémire, je fais grâce :
Ne faut-il pas que je vous passe
Ce que j'éprouve en vous voyant.

A madame de Chauvelin : la Gourmandise.

En songeant à votre péché,
En vous voyant les traits d'un ange,
En vérité, je suis fâché
De n'être pas quelque chose qu'on mange.

A madame de Courteilles : la Colère.

Sans vous défendre la colère,
Je vous obligerais, Chloris, d'y renoncer.
Il ne vous sera plus permis de l'exercer
Que contre ceux à qui vous n'avez pas su plaire.

A mademoiselle de Circé : la Paresse.

A la langueur vous pouvez vous livrer,
Iris, lorsqu'on est sûr de plaire,
On fait bien de se reposer;
Il ne reste plus rien à faire.

Mort prématurément, il a laissé un fils : Chauvelin (François-Bernard, marquis de), 1766-1832, qui a servi successivement la Royauté, la République, l'Empire et la Restauration en qualité d'ambassa-

deur, de conseiller d'Etat et de préfet. Député de la Côte-d'Or sous Louis XVIII, il siégea dans les rangs de l'opposition. Réélu en 1819, il donna sa démission en 1829 et se retira à Cîteaux, près Nuits, et s'adonna à l'industrie. Il mourut du choléra en 1832, pendant un voyage à Paris. J'ignore s'il a laissé des descendants.

Quant aux papiers d'Etat dont le ministre a été dépositaire, je doute fort que le cardinal de Fleury, en l'emprisonnant et en l'exilant, les ait laissés en sa possession. A. D.

— Toutes les branches de la famille Chauvelin sont éteintes, sauf la branche de Beauregard, et celle-ci n'est plus représentée que par Marie-Louis-Guy-Henry, marquis de Chauvelin, et ses enfants.

Germain-Louis Chauvelin, marquis de Grosbois, garde des sceaux de France, chancelier de France en survivance, ministre et secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères, disgracié par l'influence du cardinal de Fleury, le 20 janvier 1737, et mort le 1er avril 1762, n'avait eu qu'un fils, tué en duel en 1750. Sa fortune, qui était considérable, passa par ses filles, dont la postérité subsiste, dans les maisons: des Acres de l'Aigle, de Chamillart, de la Suze et de la Rochefoucauld-Surgères (depuis Doudeauville). Le chef actuel de la famille ne possède donc sur le garde des sceaux que des renseignements recueillis aux Archives nationales et à la Bibliothèque.

Il est peu probable d'ailleurs qu'aucun papier d'Etat soit resté en la possession de l'ancien ministre, lors de sa disgrâce. Il fut arrêté tout d'abord, et Fleury, qui déploya contre lui un acharnement particulier, parla de faire faire son procès (V. Mémoires de d'Argenson); la confiscation des papiers d'Etat, que le garde des sceaux avait à tort entre les mains, eut donc lieu sans aucun doute.

Ajoutons enfin que, si notre confrère désire une réponse plus détaillée, il n'a qu'à écrire directement au marquis de Chauvelin, — dont M. Faucou lui donnera l'adresse — et que celui-ci est tout prêt à lui communiquer les renseignements qu'il possède. C.

—

**Une cause inconnue de la révocation de l'édit de Nantes** (XX, 324). — J'estime que M. G. d'Orcet (Pierre Guerraz), qui a mis en avant cette *cause inconnue* de l'acte le plus désastreux du règne de Louis XIV, a voulu tout simplement se moquer de ses lecteurs, et le confrère Cz. a eu tort de se laisser prendre à de si grotesques affirmations. Et d'abord, quel est cet hérésiarque Kerdon (XIe siècle), dont les protestants calvinistes auraient accepté les doctrines? Je demande son signalement. — Et cette Olympe Mancini qui aurait joué un rôle protestant et aurait été le chef des protestants de France? Il faut avoir le cerveau malade pour inventer pareille baliverne. Enfin, si les luthériens d'Alsace ne furent pas inquiétés à la révocation, ce n'était point parce qu'ils n'étaient pas kerdonites (c'est la première fois que je rencontre ce nom), mais parce que Louis XIV s'était engagé, dans son traité avec l'Empire, à laisser aux luthériens et aux réformés de cette province annexée leur pleine liberté de conscience et de culte. La fameuse déclaration de Louis XV, du 14 mai 1724, confirmant la révocation, ne troubla point cette liberté; le pouvoir dut déclarer officiellement qu'elle ne s'étendait pas aux luthériens. — Que reste-t-il de l'étrange assertion de l'auteur cryptographique? C. D.

—

**Marie-Caroline** (XX, 324). — Ce mariage n'a jamais eu lieu. — Lorsque la duchesse de Berry fut arrêtée à Nantes, dans la cheminée où elle s'était cachée, elle était enceinte d'environ trois mois. Louis-Philippe, ou plutôt ses ministres, la firent enfermer à la citadelle de Blaye, sous la garde du général Bugeaud. Un médecin, le docteur Menière, fut attaché à sa personne. — Elle nia sa grossesse jusqu'à la veille de l'accouchement et finit enfin par avouer qu'elle était mariée en secondes noces *secrètement* au comte Lucchesi Palli. La duchesse accoucha d'une fille dont le comte Lucchesi Palli endossa volontairement la paternité. — On suppose que le véritable père de cette enfant serait un notaire du nom de Guibourg qui fut pris en même temps que la duchesse dans la fameuse cheminée des demoiselles Kersabiec.

Lire à ce sujet: Le maréchal Bugeaud, par le comte Henri d'Ideville. 3 vol. gr. in-8 (Firmin-Didot), et un volume de Mémoires publié par le docteur Menière sur la captivité de Blaye.

DOCTEUR ROBIQUET.

## TROUVAILLES & CURIOSITÉS

**Une lettre inédite de Chamfort à l'abbé Morellet.** — Ce billet de Chamfort, écrit après la réception de l'abbé Morellet à l'Académie française et conservé dans la collection Egerton (vol. XVIII in-fol.), au British Museum, est une pièce assez curieuse à consulter pour l'histoire littéraire du XVIII[e] siècle. On y trouve toute la verve, tout l'esprit et aussi toute la fatuité qui caractérisaient l'auteur de *Mustapha et Zéangir*. X.

Du 20 juin 1785.

Mais vraiment, monsieur, je ne sais pas pourquoi votre billet finit par la plaisante prière de dire du bien de votre discours. Est-ce que vous avez cru que je ne le lirais pas? Amitié à part, je me serais pardieu bien passé la fantaisie d'en dire le bien que j'en pense. Il y a de si bonnes choses qu'on voudrait les ôter d'un discours académique, vu le malheur dont ces sortes d'ouvrages sont menacés. J'ai bien peur que, dans le naufrage de l'armée de Xercès (1), la collection de nos harangues en huit volumes ne soit ce qui coule d'abord à fond. Il ne serait pas mal d'avoir quelques allèges ou barques suivant la flotte pour sauver quelques débris.

Quel parti vous avez tiré de ce pauvre abbé Millot! Je n'en ai jamais su tant tirer de son vivant, et je vous aurais demandé votre secret. Au surplus, vivent les morts pour être quelque chose (2)!

Je sais que nombre de gens à Versailles ont trouvé mauvais que, dans la réponse du marquis de Chastellux, on citât les propres termes de la lettre où le marquis de Lansdowne vous rend un si honorable témoignage. Après avoir bien écouté ce qu'on m'a dit de noble et d'imposant sur ce beau texte, j'ai cru, je me trompe peut-être, mais j'ai cru que la vanité des places ou de l'importance locale s'affligeait de voir un simple homme de lettres, comme on dit, honoré d'une telle preuve d'estime par un grand ministre (3). En secret, dans une lettre bien cachetée, dans l'arrière-cabinet, cela peut se passer, à la bonne heure. Mais en public, oh! Monsieur l'abbé, c'est une terrible affaire. O vanité! ô sottise de l'importance, je jure Dieu que je vous causerai tôt ou tard de grands chagrins. Il ne tenait qu'à moi d'en jurer sur le poème de la Fronde (4); mais cela serait trop sublime, et puis d'ailleurs on dirait que cela est pillé de Démosthènes.

Je vous rends mille grâces de votre traduction de Smith (5) et du plaisir que l'ouvrage m'a fait. C'est un maître livre pour vous apprendre à savoir votre compte, et si on me l'eût mis dans les mains à l'âge de quinze ans, je m'imagine que je serais dans le cas de prêter quelques centaines de guinées à l'auteur, et ce serait de tout mon cœur assurément. Je ne vous le renvoie point encore, parce que je l'ai laissé à la campagne, et qu'il y a quelques chapitres bons à relire et à méditer.

Adieu, monsieur l'abbé, je vous salue et vous embrasse de tout mon cœur.

*P. S.* — J'ai remis à M. de Vaudreuil un exemplaire de votre discours, le seul que j'eusse alors. Il l'a lu avant moi et m'en a parlé de façon à prévenir mon jugement, si j'étais sujet à me laisser prévenir. Il m'a prié de vous faire tous ses remercîments. Il n'est pas de ceux que la publicité de la lettre de mylord Lansdowne scandalise. Il trouve très bon, très simple, qu'on ait des talens, du mérite, même de l'élévation, et qu'on soit honoré à ces titres, fût-ce *publiquement* et quand même on ne serait, par hasard, ni ministre, ni ambassadeur, ni premier commis. Il devance de quelques années le moment où l'orviétan de ces messieurs sera éventé (1).

(1) *Allusion à un endroit de mon discours de réception.* (Note de Morellet.)

(2) Chamfort est trop sévère. Millot, sans être un grand écrivain, a rendu des services à la littérature.

(3) L'abbé Morellet avait fait la connaissance de lord Lansdowne pendant un séjour du lord à Paris.

(4) *Ouvrage que Chamfort promettait et dont il nous a fait entendre quelques morceaux piquants.* (Note de Morellet.)

(5) *Ma traduction manuscrite de la Richesse des nations de Smith, que j'avais prêtée à Chamfort.* (Note de Morellet.)

(1) On sait que Chamfort écrivit en 1791 un pamphlet très amer contre les académies et sociétés savantes. Morellet y répliqua d'une manière très énergique.

—

**Un émule d'Eustache de Saint-Pierre.** — M. Collin était maire de Stenay en 1792, lors de l'invasion de la Meuse par les alliés: le général Clairfait (Autrichien) ayant éprouvé de la résistance de la part des habitants de cette ville, ordonna pour les punir que dix d'entre eux, que désignerait le maire, seraient fusillés. Alors M. Collin, maire, sortit de la ville et se présenta à l'ennemi pour racheter par sa mort ses concitoyens, qu'il refusa de désigner. Sa généreuse magnanimité désarma l'ennemi.

Notre département, dit le *Narrateur de la Meuse* (1826), a donc eu son Eustache de Saint-Pierre. Ce notable de Calais vint en 1347, non seul, mais avec 50 autres bourgeois, la corde au cou, remettre à Edouard III les clefs de la ville. Le dévouement de feu M. Collin n'a-t-il pas été plus entier?

R. D.

*Le gérant :* Lucien Faucou.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1887.

*Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.* *25 juillet 1887.*

**XX^e Année.** — **N° 461.**

Cherchez et vous trouverez.




Il se faut entr'aider.

**Nouvelle Série. *IV^e Année.*** — **N° 86.**

# L'Intermédiaire

## DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)



## QUESTIONS

**Tuer le temps.** — Le *Bulletin de la Société bibliographique* de juin 1887 contient un discours prononcé par l'éloquent évêque de Genève, dans l'assemblée générale de la Société tenue le 18 mai sous sa présidence. On y remarque ce passage: « Prenez bien garde à ce mot de fainéant, c'est-à-dire qui fait le néant! Comme elle est admirable cette langue française! comme elle peint toutes choses! Et ce mot de *tuer le temps*, savez-vous d'où il date? Je lisais dans un historien (j'en demande pardon aux membres de l'Institut et aux professeurs de l'Ecole des chartes, je peux m'égarer, ils me ramèneront dans le vrai chemin), je lisais que le mot *tuer le temps*, on ne le disait que depuis le XVIII^e siècle, le siècle de Voltaire; qu'auparavant on ne connaissait pas cette expression. Mais maintenant cette expression de *tuer le temps* convient à nombre d'existences qui ont reçu les grandes faveurs de la Providence, qui ont reçu les grands bienfaits de la naissance et de la fortune, qui ont des loisirs et qui ne savent qu'en faire! C'est toujours l'épître de ce vieillard de quatre-vingts ans à ce jeune homme, lui disant : *Donne-moi tes vingt ans, si tu ne sais qu'en faire !* » Le mot sur lequel Mgr Mermillod exécute d'aussi heureuses variations était-il réellement inconnu avant le XVIII^e siècle ? Il me semble bien avoir lu dans la satire VIII de Mathurin Régnier ce vers :

Que, pour *tuer le temps,* je m'efforce d'écrire.

Ne connaît-on pas d'autres exemples de l'emploi de *tuer le temps* au XVIII^e siècle? UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Atlantique.** — Quelle est l'étymologie du mot Atlantique? Dans quelle langue le mot *Atla* signifie-t-il la mer? Je l'ai lu autrefois, mais je ne puis plus me rappeler dans quel ouvrage. A. M. G.

—

**Le répugner.** — J'ai sous les yeux — il faut lire un peu de tout! — la *Joie de vivre* (vingtième mille, Paris, Charpentier, 1884) et, à la page 274, je vois ceci : « Lazare, pour hâter cette distribution qui *le* répugnait et l'irritait à la longue... » Est-ce une faute d'impression? Non, car la même singularité se montre en d'autres pages. Alors c'est une faute de français? Hélas! oui, et, de plus, une faute voulue, préméditée, car M. Zola sait aussi bien que personne qu'il devait écrire : *lui* répugnait. Je comprends que, pour forcer l'attention du lecteur, on coupe parfois la queue du chien d'Alcibiade en adoptant des expressions originales, mais pourquoi ne pas respecter toujours la pureté de la langue? Pourquoi ne pas se souvenir de la recommandation de cette vieille perruque qui s'appelle Boileau ?

Surtout qu'en vos écrits la langue révérée
Dans vos plus grands excès vous soit toujours [sacrée.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Ama tanquam osurus.** — Connaît-on l'auteur ou l'origine de cette maxime désespérante ? PAUL MASSON.

—

**L'usage du treizain dans le sud-ouest de la France.** — A Bordeaux et dans les environs, il est d'usage, lors du mariage religieux, de remettre à l'officiant treize pièces de monnaie; il les bénit, en garde

une et rend les douze autres au marié, qui les donne à la mariée. Les familles riches remettent de l'or, les ouvriers de l'argent, et les pauvres de la monnaie de billon. Les pièces rendues par le prêtre, bien que réduites au nombre de douze, conservent le nom de « treizain ». La mariée les conserve précieusement, les dames font quelquefois monter leur treizain en bracelet, ce qui ne laisse pas que de faire un bijou fort original.

Pourrait-on me dire dans quelles provinces cet usage est encore en vigueur, et me donner quelques notions sur son origine? Y a-t-il là un souvenir du droit germanique d'après lequel on devait acheter sa femme? Faut-il, au contraire, rattacher cet usage au symbolisme religieux? A supposer qu'il ne soit pratiqué que dans le sud-ouest de la France, n'aurait-il pas une origine espagnole? D'ailleurs, d'une façon générale, est-il connu à l'étranger? L'Estev.

—

**Proverbe à expliquer.** — Dans la séance orageuse du conseil municipal de Paris où l'on a discuté l'affaire du cinquantenaire des chemins de fer, le préfet de la Seine a calmé les esprits surexcités en prononçant cette sentence que je ne trouve dans aucun dictionnaire de proverbes : « *Il ne faut pas grêler sur le persil!* »

Et pourtant le proverbe doit être connu, puisque aucun des conseillers présents n'en a demandé l'explication à l'orateur. Est-ce un proverbe usité seulement dans les réunions politiques ou dans les conférences des sociétés secrètes?

Quand je servais en Algérie, j'ai entendu employer un proverbe analogue, mais... plus militaire dans la forme: « Ne p...ons pas sur cette salade, c'est celle du régiment. » Mais ce n'est évidemment pas à l'armée d'Afrique que M. Poubelle a emprunté son *persil*. B.

—

**Bourrienne et Napoléon.** — Je viens de lire les Mémoires de Bourrienne. Comme tous les auteurs de Mémoires, il se décerne force compliments. Quelles sont les causes vraies de sa rupture avec Napoléon et de sa disgrâce soit comme secrétaire de Bonaparte, soit comme ministre de France à Hambourg? N'y a-t-il pas eu des faits de concussion ou d'entente avec les émigrés auxquels Bonaparte a voulu avec raison mettre un terme? Firmin.

—

**Marcus-Antonius Primus.** — Connaît-on une image quelconque — statue, buste, médaille..... — représentant les traits de Marcus-Antonius Primus, sénateur et général romain qui renversa Vitellius?

Un des savants collaborateurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il me renseigner à ce sujet? Je lui en serais particulièrement reconnaissant. Paul Bellet.

—

**Louis XVI, chasseur.** — Ce malheureux prince a laissé la réputation d'un excellent serrurier, mais il paraît qu'il avait à un haut degré le goût de la chasse, et qu'il ne craignait pas de monter sur les toits du château de Versailles pour y chasser les chats.

Connaît-on d'autres détails sur les faits cynégétiques de Louis XVI avec un caractère analogue d'originalité? Firmin.

—

**Marie-Louise et ses trois maris.** — Le mariage de Marie-Louise a-t-il eu lieu autrement que sur l'autel de la nature avec les deux majordomes qui ont succédé dans son cœur à Napoléon, le comte Neipperg et M. de Bombelle?

Que sont devenus les enfants nés de ces singulières unions? Comment la cour d'Autriche, si rigide habituellement, a-t-elle accueilli ces diverses fantaisies princières? Les a-t-elle encouragées ou subies? Firmin.

—

**Vêtements spéciaux attribués aux courtisanes.** — Dans quel auteur latin pourrait-on trouver le passage relatif au vêtement et à la coiffure que les courtisanes romaines étaient obligées de porter : mitre, perruque blonde, tunique courte, toge ouverte par devant, souliers rouges, etc.?

Quelles sont les histoires locales dans lesquelles on trouverait des renseignements sur les signes que les filles de joie étaient tenues de porter pendant le moyen âge: galons, aiguillettes, etc.? X. X. X.

—

**Robespierre, intendant des armées.** — Je tombe, au hasard de mes lectures, sur

un article (publié dans l'*Union médicale* de mai 1847) qui me paraît demander quelque éclaircissement.

L'auteur, M. Hamon, un de nos plus savants vétérinaires, avance cette assertion singulière que « Robespierre avait proposé de faire suivre des corps d'armée par des troupeaux de cochons qui serviraient à les nourrir, tout en se nourrissant eux-mêmes de cadavres humains ».

Il ajoute qu'il s'appuie sur le témoignage d'un médecin d'Arras, Alphonse Leroy, professeur de la Faculté de médecine de Paris, qui cite le fait dans l'ouvrage qui porte le titre : « De la contagion régnante sur les vaches, sur les bœufs et sur l'homme. Janet et Cotelle, 1814, p. 111, lignes 14 et suivantes. »

Le médecin Leroy avertit du danger un des membres du Comité de salut public, qui s'opposa à l'exécution de cet exécrable projet. Je ne puis, en ce moment, vérifier la citation. Un de nos collaborateurs serait-il plus heureux?

Faut-il vraiment charger de ce méfait la mémoire de Robespierre?

PONT-CALÉ.

—

**Adet.** — Existe-t-il une biographie de Pierre-Auguste Adet, chimiste et homme politique, qui fut préfet de la Nièvre en 1806? Les seuls renseignements que j'aie trouvés sont ceux que donnent la Biographie des contemporains d'Arnault et la Biographie publiée chez Didot.

A-t-il laissé des papiers et sait-on où ils sont? Adet était de Nevers, et peut-être quelque érudit de cette ville pourra me renseigner à cet égard, et me dire si l'on connaît des descendants d'Adet?

E. GX.

—

**Quartier Marbeuf.** — Pourquoi la rue Marbeuf a-t-elle reçu ce nom? La famille de Marbeuf possédait-elle les terrains sur lesquels la rue a été ouverte, ou a-t-on voulu honorer ainsi un membre de la famille?

Pourquoi les rues du quartier ont-elles généralement reçu des noms rappelant l'époque des Valois?

Qu'était-ce que Bocador, nom porté par une de ces rues? G. DE CRÉMAS.

—

**Legs du baron Gobert aux paysans bretons.** — Le baron Gobert ne mérite pas moins que M. de Monthyon le titre de bienfaiteur de l'humanité. Si un certain nombre d'historiens français ont éprouvé et éprouvent encore les effets de sa munificence, il a su également bien mériter des pauvres et des humbles. — Dans son testament, qui date de 1833 ou 1834, il laissait toutes ses propriétés de Bretagne aux fermiers qui les détenaient, à condition que leurs enfants apprissent à lire et à écrire, « parce que, disait-il dans un lan-« gage dépourvu d'artifice, c'est la pro-« priété et l'instruction qui seules sauront « relever la race abrutie des paysans bre-« tons. »

Les clauses du testament ont-elles été soigneusement respectées? Et ce legs a-t-il porté bonheur aux bénéficiaires comme les autres dons du baron Gobert?

PAUL D'E.

—

**La Société des gens de lettres.** — Pourrait-on indiquer les essais de fondation de sociétés des gens de lettres qui ont été faits en France avant la constitution définitive de la société actuelle en 1837?

Je possède une brochure de 40 pages, intitulée : *Société en faveur des savants et des hommes de lettres*, à Paris, de l'imprimerie d'Everat, an XI, contenant les statuts d'une société de secours mutuels fondée à Paris et dont la première séance eut lieu le 25 nivôse an XI, sous la présidence de François (de Neufchâteau), membre du Sénat conservateur, qui prononça un long discours d'inauguration.

Pourrait-on dire quand cette société a pris fin et si quelque autre tentative a été faite depuis l'an XI jusqu'en 1837?

J.-B.

—

**La Rousseaulâtrie.** — Pardon pour cet audacieux néologisme! Je ne suis ici qu'un vulgaire citateur, et je reproduis le mot tel que je le trouve dans notre journal même (1877, p. 158). Il y a donc, à n'en pas douter, des adorateurs du philosophe, qui professent pour lui un véritable culte, et collectionnent tout ce qui a trait à sa vie ou à ses ouvrages. J'en profite pour faire un nouvel appel à tous ceux qui possèdent des documents rares ou curieux sur sa bizarrerie de caractère, ou sa folie, comme on voudra l'appeler. Je me permettrai enfin de demander le nom du rousseaulâtre, dont parle l'*Intermédiaire*, — ainsi que celui des collectionneurs patients et érudits qui, à l'instar de MM. Grand-Carteret ou Ritter, ne

trouvent pas indigne d'occuper leurs loisirs à ces très intéressantes recherches.

PONT-CALÉ.

—

**Voltaire, cardinal.** — « Voltaire ne pouvait devenir hypocrite, pas même pour « être cardinal, comme on lui en fit « entrevoir l'espérance à peu près dans le « même temps. » Ce fait est-il authentique et pourrait-on l'appuyer de quelque autre citation?

(*Vie de Voltaire*, par Condorcet.)

PAUL MASSON.

—

**Molière à Toulouse.** — Sous ce titre mon ami le poète Hip. Devillers et moi avons fait jouer, en 1885 à Toulouse, une comédie en un acte et en vers, sorte d'à-propos pour le 15 janvier. Je m'occupe en ce moment d'écrire la préface pour la pièce que nous allons publier chez l'éditeur Tresse.

Je viens faire appel à nos confrères de l'*Intermédiaire* pour leur demander s'ils pourraient préciser la date exacte des deux passages de Molière à Toulouse; les documents que je possède ne donnent rien de certain sur ce point.

En outre, j'ai vu sur des catalogues de librairie qu'en 1788, un octeur-auteur toulousain, M. Desbarreaux-Bernard, avait fait jadis une pièce en un acte sur le même sujet et sous le même titre. J'ai en vain demandé la pièce à la Bibliothèque nationale, elle n'y est pas.

Quelque confrère pourrait-il m'indiquer où je pourrais me procurer la pièce de Desbarreaux, et au besoin quelque moliériste voudrait-il avoir l'obligeance de me permettre d'en prendre communication? J.-B.

—

**Service de porcelaine de Sèvres donné à Victor Hugo.** — Victor Hugo reçut, comme auteur d'une ode sur le sacre de Charles X, un service de porcelaine de Sèvres. Ce fut le *chargé des beaux-arts* (c'est ainsi qu'on désignait le directeur préposé à ces fonctions) qui remit au poète le cadeau royal.

Sait-on ce qu'est devenu ce service?

PAUL D'E.

—

**Bague de fiançailles.** — Où se trouve une bague d'or avec des rubis qui porte en exergue ces mots : *Point n'ay d'amour hors cet annel?* J'ai ouï dire que c'était la bague de fiançailles de Louis XII.

PATCHOUKA.

—

**Personnages à déterminer.** — Je possède (format in-8) deux dessins à la mine de plomb rehaussés de traits de plume à l'encre de Chine, merveilleux de poussé et de fini d'exécution, véritables miniatures du milieu du XVIIIe siècle, je suppose, représentant, l'un, *Albert Frédéric de Erlach*, de Berne, en costume de cuirassier, tête nue, le bras droit appuyé sur le pommeau d'une longue canne; l'autre, sa femme, Suzanne-Marguerite, décolletée et donnant à manger à un bélier.

Suis-je en présence de dessins originaux ayant servi à faire une gravure? est-ce une reproduction d'un tableau? Un éclaircissement à cet égard me rendrait un véritable service.

TÉNÈBRE.

—

**Les livres religieux avec illustrations galantes.** — On a signalé certaines éditions des œuvres de Marot contenant des figures sur bois mythologico-anacréontiques. On peut également voir dans une vieille Bible, pour une des lettres ornées, une vignette représentant le tête-à-tête peu orthodoxe de Léda et du cygne. Connaît-on d'autres exemples de livres religieux adornés si galamment?

PONT-CALÉ.

—

**Rime varie di Francesco Carafa, principe di Colobrano.** — Quelque *Intermédiairiste* connaît-il cet auteur italien? mes confrères du *Notes and Queries* n'en savent rien, et le *Giornale degli eruditi e dei curiosi* mourut le mois d'avril 1885; ainsi, il faut que j'aie recours aux savants collaborateurs de l'*Intermédiaire*. Tous les renseignements sur la vie de ce prince-poète seront reçus avec reconnaissance. Tout ce que j'en puis apprendre se trouve au-dessous du titre de son livre, où l'éditeur nous dit que ses poèmes (sonnets et chansons) furent « composte nella sua solitaria dimora nel monte Caprario della baronia di Formicola. »

Le volume fut imprimé (in-folio) à Florence, en 1730.

(Manchester.) J. B. S.

—

**Histoire de Russie.** — Quelqu'un parmi mes confrères les Intermédiairistes pour-

rait-il m'indiquer une bonne histoire de Russie jusqu'à nos jours, c'est-à-dire comprenant le règne tout entier d'Alexandre II, traduction française ou italienne?

Je lui en serais fort obligée.

V^e MAGNIANT.

—

**Histoire populaire... des Jésuites.** — A la quatrième page de couverture d'un volume imprimé en 1845 chez Jules Lainé, on lit:

« Pour paraître prochainement : Histoire populaire et impartiale des Jésuites, par Martial Marcet de la Roche-Arnaud. Un beau volume grand in-18, orné de 30 portraits gravés : prix, 3 francs. L'ouvrage paraîtra en 30 livraisons à 10 centimes; la première paraîtra le 1er juillet. »

L'éditeur a-t-il tenu parole et le volume a-t-il paru? VELLAVIUS.

—

**Noblesse vénitienne.** — Un livre conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal et intitulé : « Li pregi della nobilta veneta da Casimiro Freschot. — Venezia, 1682 », contient un grand nombre de blasons de familles vénitiennes. Presque tous ces blasons sont timbrés de la couronne de marquis, quelques-uns seulement du tortil de baron. On n'y voit aucune autre couronne. D'où provient cette particularité?

G. DE CRÉMAS.

---

## *RÉPONSES*

**L'ambroisie** (XX, 193, 253, 370). — On lit dans les *Mémoires et opuscules de Jean Rou*, publiés par Fr. Waddington (Paris, 1857, tome I) : *Une dissertation sur l'ambrosie*, adressée à M. Mutel, qui lui avait reproché de confondre l'*ambrosie*, manger des dieux, avec le breuvage qui leur était versé par Hébé (p. 296-299). Le soigneux éditeur rappelle que Bayle, dans une de ses lettres, félicite Rou de cette dissertation, qu'il qualifie de savante et pleine d'esprit. Il ajoute (note de la page 296) : « Il y a peu de temps qu'une discussion toute semblable et roulant sur les mêmes points s'est élevée entre la *Revue des Deux Mondes* et l'*Athenæum français*, et a donné lieu à une polémique assez vive. (Voir l'*Athenæum français* du 26 mai 1855.) Il y aurait là un rapprochement curieux à faire, et l'érudition de notre auteur aurait pu être de quelque poids dans la question. »

*P. S.* Pourquoi M. Adrien Marcel m'appelle-t-il (p. 370) le *Vieil avoué?* Je lui répondrai comme ce personnage du parterre auquel un *Romain* demandait, la bouche en cœur : *Monsieur est de la claque?* — Non, *je n'ai pas cet honneur!*

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Un tableau du Poussin** (XX, 199). — C'est en vain que, pour satisfaire M. Ferrand, nous avons feuilleté page à page l'excellent livre que Bouchitté a publié sur le Poussin. Il n'y est nullement question de la suite de panneaux exécutée par Poussin pour le cardinal Omodéi.

Bouchitté a d'ailleurs un moyen bien radical pour ne pas s'occuper des œuvres du grand maître français. Les œuvres du Poussin, dit-il, sont tellement nombreuses que, s'il me fallait les cataloguer, mon existence n'y suffirait pas. Je préfère donc n'en point parler.

Je serais bien heureux de savoir si, depuis Bouchitté, un autre érudit, soit français, soit italien, a consacré son existence à ce travail, et je prierais mes confrères de vouloir bien me l'indiquer. L. G.

—

**Pourquoi Plon-Plon?** (XX, 230, 316, 372, 398). — Je puis donner satisfaction à notre collègue D. W. Au quartier latin, il y a une trentaine d'années, quand j'étais étudiant, la chanson dont il s'agit s'entonnait, à huis clos, sur l'air de : *T'en souviens-tu?*

J'en retrouve, au fin fond de ma mémoire, une chute de couplet et un couplet tout entier (non cités par le vicomte de Cintré).

C'est, d'abord, Plon-Plon qui parle et qui termine ainsi :

. . . . . . . . . . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . . .
Je céderais tous mes droits à l'empire } *bis.*
A qui voudrait me donner du papier! }

Le ciel voulut, — la chose est authentique.
Qu'un caporal, dont j'ignore le nom,
Eût conservé, — précieuse relique, —
Un numéro du journal de Véron.
Plein de respect, du prince il se rapproche
Et, d'une voix où vibrait la pitié :
— Voici, dit-il, ce que j'ai dans ma poche } *bis*
C'est un journal, prenez-en la moitié. }

Ils seraient, d'ailleurs, nombreux à rappeler les vers satiriques, éclos et colportés, malgré la police, dans le silence du second empire.

Par exemple, ceux-ci (je les choisis parce qu'ils sont courts), où l'auteur inconnu célèbre, à sa façon, l'attentat du Deux décembre.

Que de transports, dans les cités!
Que de transports, dans la province!
Jamais l'avènement d'un prince
Ne fit autant de transportés !

A. G.

— L'explication fort ingénieuse de ce nom de baby me rappelle un autre également intéressant et peut-être peu connu aux *Intermédiairistes*. Le romancier anglais, l'auteur illustre de « Chandos » (1866), « Idalia » (1867), « Sigma » (1875), « Ariadne » (1877), « Mortes » (1880), etc., etc., écrit sous le nom de guerre d'*Ouida*. D'après « *Men of the Times* », ce mot curieux fut la prononciation enfantine de *Louisa;* d'autres disent qu'il venait de sa manière d'affirmer ce qu'elle disait pendant ses voyages en France avec son père. Son premier roman « Heldin Bondage » parut (1861) sous ce *cognomen*. Mademoiselle de la Ramée (son surnom) vit à Rome, et écrit aussi facilement en français qu'en anglais. Je me souviens d'avoir lu en 1880, dans les pages de la *Revue des Deux Mondes* un de ses petits romans dont j'oublie le titre.

(Manchester.) J. B. S.

—

**Heurtaut-Lamerville** (XX, 262, 344). — A la notice de H. Boyer citée par A. B. il faut joindre celle de A. F. Silvestre, membre de l'Institut et secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture du département de la Seine, notice lue à la séance publique de cette société le 21 juillet 1812 et qui forme une brochure in-8 de 23 p.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Les signes caractéristiques des races royales** (XX, 292, 380). — Les Habsbourg, de Charles-Quint à Charles II d'Espagne, ont eu pour signe caractéristique un prognatisme très accentué de la mâchoire inférieure.

On sait que c'est sa voracité bourbonnienne qui a causé l'arrestation de Louis XVI à Varennes. — Le *nez bourbonnien* est aussi caractéristique de la race.

Les *Rohan* avaient pour signe une touffe de cheveux d'albinos au milieu du front.

TOPO.

—

**Le vase du Christ pendant la Cène** (XX, 293, 382, 405). — Il est possible d'ajouter quelque chose aux renseignements déjà donnés sur le *sacro catino*, calque italien du latin *catinum* et *catinus*, qu'on trouve dans Plaute, Varron et Pline.

Lalande (*Voyage d'Italie*, seconde édition, 1786, in-12, IX, 310-1), en rappelant l'opinion de La Condamine, cite les *Mémoires de l'Académie* pour 1757.

Il y avait déjà eu sur le même sujet un gros volume de XXXVII et 408 pages, 1727, in-4, publié à Gênes chez Franchelli par le Père Fra Gaetano de Sainte-Thérèse: *Il Catino di smeraldo orientale, gemma consecrata da N. S. Gesù Cristo nell' ultima cena degli Azimi, e custodita, con religiosa pietà, dalla Serenissima Repubblica di Genova come glorioso trofeo riportato nella conquista di Terra Santa l'anno MCI, etc.* Le livre doit être rare, mais son titre suffit à montrer que son auteur est à plein pour l'authenticité absolue.

Dans le tome premier du *Magasin encyclopédique*, 1807, in-8, p. 137-50, reproduit dans le numéro 48 du *Moniteur universel*, Millin a publié, au moment où le monument était à Paris, une excellente note sur le *sacro catino*. Elle a été encore réimprimée, aux pages XI-XXIV du livre suivant.

*Observations sur le vase que l'on conservait à Gênes sous le nom de* sacro catino *et sur la note publiée sur ce vase par M. Millin ..... par M. le chevalier Bossi*, Turin, 1807, in-8, XXIV et 234 p. avec deux planches.

Il n'y a pas lieu de renvoyer aux *Guides d'Italie* et aux *Guides de Gênes* qui parlent du *sacro catino;* ce serait toute une bibliographie. Il suffira de dire que la planche des nombreuses éditions du *Guide de Gênes* du Ratti au XVIII[e] siècle est le prototype de toutes les représentations postérieures, et de renvoyer à l'excellent livre du docteur Alizeri, *Guida artistica per la città di Genova*, 3 vol. petit in-8, 1846, I, 45-8. On y trouvera des renseignements et des indications qui ne sont pas ailleurs.

A. DE M.

—

**Chauvelin** (XX, 323, 411).— Notre collaborateur A. D. a fait confusion entre deux branches de la famille de Chauvelin, et pour lui expliquer son erreur, il nous faut entrer dans quelques détails généalogiques.

Germain-Louis Chauvelin, marquis de Grosbois, garde des sceaux et ministre des affaires étrangères, etc., deuxième fils de Louis Chauvelin, troisième du nom, chevalier, seigneur de Crisenois, conseiller d'Etat (chef de la branche de *Crisenois*), et de Marguerite Billard, n'eut d'autres enfants que ceux-ci :

1. Claude-Louis, marquis de Grosbois, gouverneur de Brie-Comte-Robert, tué en duel en 1758; sans alliance.

2. Anne-Espérance, mariée : 1° en 1747 à Henri-Fr.-René-Ed. Colbert, marquis de Maulevrier; sans postérité; 2° en 1763 à Louis des Acres, comte de l'Aigle; dont postérité.

3. Anne-Madeleine, mariée en 1748 à Louis-Michel Chamillart, comte de la Suze; dont postérité.

4. Anne-Sabine-Rosalie, mariée en 1752 à Jean-François de la Rochefoucauld, comte de Surgères; dont postérité.

Dans une *autre* branche, celle de *Beauséjour*, nous trouvons :

Bernard Chauvelin, chevalier, seigneur de Beauséjour, conseiller d'Etat, qui eut de Catherine-Martin d'Auzielles :

1. Jacques-Bernard, conseiller d'Etat et intendant des finances, qui n'eut que des filles, de Marie Oursin, savoir : Renée, mariée à Léonar, marquis de Monsures, sans enfants; Reine-Auguste, mariée à Charles-Robert Boutin; Marie-Jeanne, mariée en 1770 à Charles, marquis de Biencourt de la Fortilesse.

2. Louis-Gabriel, abbé de Saint-Jouin.

3. Claude-François, marquis de Chauvelin, noble génois, maître de la garde-robe du roy, lieutenant général et grand-croix de Saint-Louis, ambassadeur à Gênes et à Turin, commandant en chef des troupes de Corse, etc., auteur de l'impromptu que cite notre confrère, et mort d'apoplexie au jeu du roi (Alexandre Dumas a fait sur cette mort un singulier roman, intitulé : *Testament de M. de Chauvelin*), dont nous rapporterons la postérité plus loin.

4. Henry-Philippe, chanoine de N.-D., abbé de Moutier-Ramey, conseiller-clerc au Parlement de Paris, puis conseiller d'honneur, janséniste et ennemi acharné des jésuites.

Claude-François épousa en 1758 Agnès-Thérèse Mazade d'Argeville, dont il eut :

1. Bernard-François, marquis de Chauvelin, maître de la garde-robe du roy et ambassadeur en Angleterre, puis membre du Tribunat, préfet de la Lys, intendant de la Catalogne, comte et baron de l'Empire, conseiller d'Etat et député de la Côte-d'Or sous la Restauration, mort en 1832, sans enfants d'Herminie-Félicienne-Josèphe Le Tavernier de Boullongne.

2. Charlotte-Ferdinande, dame pour accompagner Madame Elisabeth de France, mariée en 1778 à Marie-Louis-Charles de Vassinhac, comte d'Imécourt, dont postérité.

3. Louise-Philippe, mariée en 1781 à Charles-Esprit-Clair de la Bourdonnaye, comte de Blassac, marquis du Timeur, etc., dont postérité.

La branche de Beauséjour, éteinte dans les mâles comme celle de Crisenois, était donc bien distincte de celle-ci, quoique les deux branches appartinssent à la même famille. C.

— M. de Chauvelin, mort en 1832, avait épousé mademoiselle Herminie-Félicienne de Boulogne, fille du fermier général mis à mort le 19 floréal an II. Le marquis de Chauvelin actuel est-il le descendant de M. de Boulogne, et, dans ce cas, posséderait-il les papiers relatifs au procès des fermiers généraux, entre autres le ***Mémoire justificatif*** dont ceux-ci avaient confié la rédaction à Lavoisier ? Ce mémoire a été imprimé et tiré à petit nombre. M. Delahante, auteur d'une ***Famille de financiers au XVIIIe siècle***, en possédait un exemplaire. E. Gx.

— Les vers du marquis de Chauvelin sur « les Sept péchés capitaux » sont gracieux, mais bien tourmentés, bien prétentieux. Il y en a d'autres sur le même sujet par Ginguené, « la Confession de Zulmé », qui eurent grand succès en leur temps et qui sont infiniment plus piquants. Je ne cite que les derniers du chapitre de « la Luxure », qui sont aussi, je crois, les derniers de la pièce :

En faveur d'un péché si doux,
Je vous pardonne tous les autres.

L.

—

**Je maintiendray!** (XX, 323.) — Cette devise est celle de la maison d'Orange et se lit toujours au-dessous de l'écusson des armoiries du royaume des Pays-Bas.

Guillaume d'Orange l'a transportée en Angleterre ; il en a fait usage concurremment avec la devise *Dieu et mon droit*, inscrite encore de nos jours dans les armoiries du Royaume-Uni ou de l'impératrice-reine Victoria, et avec sa devise particulière, prise par opposition aux idées des Stuarts : *Pro religione et libertate.* VAUDÉMONT.

— Je n'ai jamais rencontré la coutume citée par *Evalde* dans aucune histoire d'Angleterre, et j'en ai parcouru beaucoup. Quant au « mot du vieux français » et à sa reproduction moderne sur les drapeaux de Guillaume d'Orange, n'est-il pas possible que ces deux mots soient tout simplement une ancienne devise commune aux chevaliers du continent d'Europe ?

*Evalde* peut consulter Hulme pour les détails officiels du couronnement des souverains d'Angleterre.

(Manchester.) J. B. S.

—

**Marie-Caroline** (XX, 324, 414). — L'ouvrage le plus propre à éclairer l'opinion publique sur la prisonnière de Blaye (nous voulons parler du Journal du docteur Ménière), la *Captivité de madame la duchesse de Berri, à Blaye*, 1833. 2 vol. in-8, Calmann-Lévy, 1832, ne donne au sujet du second mariage de la princesse avec le marquis Hector de Lucchesi-Palli, Campo Franco et Pignatelli, aucun renseignement authentique ni aucun document qui puisse éclairer l'opinion publique sur un événement très exploité par la malignité de notre histoire. La seule conséquence qu'on puisse tirer de son récit c'est qu'il ne semble pas qu'il y ait eu de bien vives effusions entre la princesse et son époux à Palerme, après une séparation aussi longue qu'agitée et qu'en somme, après une courte entrevue sans témoins, le marquis avait l'air assez embarrassé quand la princesse remonta avec lui sur le pont du navire, sans se soucier aucunement de l'enfant dont il paraissait être le père légitime. S'il faut en croire l'*Almanach de Gotha* (1869), — date bien tardive, à la vérité ! — le mariage en question remontait à l'année 1831, sans qu'aucun document digne de foi soit encore venu en prouver l'authenticité d'une manière irréfutable ; nous ajouterons même que M. de Lucchesi-Palli était décédé depuis cinq ans (1er av. 1864), lorsque la révélation officielle de ce mariage parut dans le Gotha de 1869. N'avait-on pas trouvé jusqu'alors une occasion solennelle ou opportune de publier cette union si controversée ?

EGO E.-G.

— Les événements dont parle le docteur Robiquet sont de date relativement récente ; il en existe encore des témoins, des acteurs ; les livres, les journaux qui les racontent traînent partout. Comment peut-il donc en parler si légèrement ? Ce n'est point dans la maison « Kersabiec », mais dans la maison « du Guiny », que fut arrêtée la duchesse de Berry. M. Guibourg, encore vivant aujourd'hui, n'avait jamais été « notaire », etc., etc.

L.

—

**M. Mahuet, à Orléans** (XX, 325). — Comme vieux *Tulliste*, j'ai dû m'occuper de notre compatriote *Baluze;* surtout de l'*Historia Tutelensis* (1717).— J'ai trouvé dans le Dictionnaire *portatif (?)* de l'abbé Ladvocat (1757), la notice suivante : « MASSUET (dom René), habile religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur. — Né à St-Ouën de Macelles, au diocèse d'Evreux, le 31 août 1665 (c'était un lundi), donna en 1710 une édition de saint Irénée, puis le 5e volume des Annales de l'ordre de Saint-Benoît. — Il mourut le 19 janvier 1716 (c'était le 2e dimanche après l'Avent), à 50 ans. — On a de lui d'autres ouvrages. — Il devait se nommer, en effet, Mas-Huet (le mas de Hugues). — Mais je n'ai pas, en ce moment, le *Dictionnaire des Postes*. C'est une mine inépuisable, où l'on peut trouver l'origine de presque tous les noms propres français. Malheureusement ce dictionnaire a été rédigé d'après des notes fournies par les *facteurs ruraux*. Tous ne sont pas sortis de l'Ecole des chartes. Aussi l'orthographe laisse à désirer.

O. L.

— Une famille langroise fort nombreuse et qui a produit des hommes fort distingués, portait le nom de *Mahuet :* je me souviens, entre autres, d'un érudit dominicain qui mourut en 1688 à Avignon, après avoir publié plusieurs ouvrages notables. DAGUIN.

—

**Genres de mort de personnages plus ou moins célèbres** (XX, 325). — La série qu'ouvre J. M. D. promet d'être intéres-

sante. Combien de morts tragiques parmi les littérateurs, les savants, les artistes! Citons pour aujourd'hui l'abbé Prévost, victime d'une autopsie maladroite; P. L. Courier, assassiné par son garde-chasse; le romancier Robert Caze, tué récemment en duel. Et les victimes de la guerre civile comme André Chénier, Lavoisier, Mgr Affre, Mgr Darboy, Chaudey; celles de la guerre étrangère, Henri Regnault, Gustave Lambert, ne trouveront-elles pas place en ce martyrologe? MOG.

— On a attribué la mort de Gilbert à la folie.

Il est inutile de faire, une fois de plus, justice de cette fable absurde.

La vérité est qu'il mourut, avant trente ans, des suites d'une chute de cheval. Cet accident a d'ailleurs été plusieurs fois fatal aux lettres et aux arts. C'est ainsi que Millevoye, Géricault et Decamps en furent les tristes victimes. Kotzebue, Rossi furent assassinés. Delaunay, de l'Institut, mourut noyé, etc., etc.

— Voir l'*Intermédiaire*, 1875, p. 470, 492, etc. sous la rubrique : « La mort dans des circonstances étranges. »

On peut aussi consulter le tome V, 322 et VII, 269. PONT-CALÉ.

—Parmi les littérateurs moins célèbres morts assassinés, ne pas oublier Louis Lande, normalien, de la *Revue des Deux Mondes*, assassiné en Espagne, et Gérard Séguin, normalien, auteur de la *Prochaine Guerre*, assassiné en Tunisie.

TOPO.

—

**Antoine Bruneau, avocat et écrivain** (XX, 326). — Au sujet d'*Antoine Bruneau*, avocat au parlement de Paris, mort dans cette ville vers l'année 1720, nous signalerons à M. Husson un intéressant article de M. Jacques-Ch. Brunet, paru dans le *Bulletin du bibliophile* de 1836, 2e série, p. 331.

Cet article, sans donner, comme le désirerait M. Husson, de renseignements sur la famille de *Bruneau* ni la liste de ses ouvrages, contient « un fait curieux et peu connu », à savoir « que cet avocat « avait écrit sur des feuillets blancs, inter- « calés dans un certain nombre de vo- « lumes de l'*Almanach historial*, in-8 « (imprimé à Paris et à Troyes), une es- « pèce de journal de ce qui s'est passé de « son temps au Palais, et des faits singu- « liers relatifs à l'histoire journalière de « Paris. »

Le *Magasin pittoresque*, 5e année, 1837, p. 66, reproduisant sous ce titre : *Caricature et libelles contre Louis XIV. Journal de Bruneau*, presque tout l'article de M. Brunet, ajoute : « Le précieux « journal de Bruneau est enfoui peut-être « dans quelque bibliothèque de famille, « ou dans une bibliothèque publique mal « explorée. Nous désirons que la publi- « cité donnée aujourd'hui par le *Magasin* « *pittoresque* à ces remarques bibliogra- « phiques contribue à l'en faire exhu- « mer. »

Il n'a pas encore été donné satisfaction, que nous sachions, au désir exprimé, il y a juste cinquante ans (1837), par cet excellent recueil.

BOSIUS.

— Je ne sais rien sur ses faits et gestes, mais Quérard cite ses ouvrages suivants :

Observations et Maximes sur les matières criminelles, avec des remarques. Paris, Cavelier, 1715, in-4;

Nouveau Traité des criées, contenant les procédures pour faire toutes sortes de décrets, etc. 3e édit., augmentée de plus de moitié. Paris, Jacques Lefébure, 1704, in-4.

La première édition parut en 1678, en un vol. in-12.

Les Mémoires de Trévoux (sept. 1723, p. 1716) citent :

Le nouveau et parfait Notaire. Paris, 1723, in-12.

C'est une nouvelle édition de l'ouvrage de Jean Cassan. En 1728, il parut un supplément. (Mém. de Trévoux, 1728, p. 1362.) PIERRE CLAUER.

—

**Le Théâtre des zouaves** (XX, 328). — A propos de ce curieux épisode dramatique, M. Alfred C... consultera avec plaisir la pièce suivante : « *Théâtre des zouaves*, ta- « bleau militaire mêlé de couplets, par « MM. Cormon et Grange, musique par « M. Nargeot, représenté pour la pre- « mière fois, à Paris, sur le théâtre des « Variétés, le 1er septembre 1855. » La première page de la brochure est illustrée d'une vignette représentant une scène de l'ouvrage et signée Rousseau. L'amusant Christian, alors à ses débuts, remplissait le rôle de Champion, sergent de zouaves. K.

— On trouve dans l'Histoire de la guerre d'Italie, documents et rapports officiels, in-8. Gaittet, 1859 (par de Bussy), le libellé d'une affiche du Théâtre des zouaves pendant la campagne d'Italie.

H. C.

— Je possède un album de mauvais *fac-similé* de dessins à la plume, intitulé: Théâtre d'Inkermann. Moras-Donselle, directeur. Imprimé chez G. Bock, à Berlin.

Sur la couverture illustrée on lit : Théâtre d'Inkermann.

Acteurs morts au champ d'honneur : Carcol, Joly, Mane, Deleuze.
Blessés: MM. Simonet, Jonas.
Vivants : MM. Jousset, Larsonneur, Houpy, Auguste, Gandin, Cocu, Thiron, Ethinger, Donzelle.

1re planche. Fête à l'occasion de la fête de l'empereur. Mrs les amateurs du 1er régiment de zouaves donneront le spectacle d'une grande course d'animaux reproducteurs. Gratis.

Autre planche n° 1. Théâtre d'Inkermann. Aujourd'hui grand concert vocal et instrumental.

N° 2. Th. de la Tchernaïa. A la demande générale, 2e représent. de « Diane de Lys », vaud. en 3 actes.

La « Sœur de Jocrisse », vaud. en 1 acte.

N° 3. Th. d'Inkermann. Dimanche 26 août 1855. La « Petite Margot » ou « les Bienfaits de l'éducation », « Un Monsieur et une Dame », vaud. en 1 acte.

La « Course à la veuve », vaud. en 1 acte.

Autre n° 3. 12 août 1857.

« Framboisif », charge.

« Le dîner de Madelon », com. en 1 acte.

« La Pompadour des Porcherons », vaud. en 1 acte.

« Furnished appartement », actualité en 1 acte.

On commencera à 7 1/2, si les Russes le permettent !

Planche n° 4. « Une noce d'Auvergnat, chanson comique.

« La fête de Martin », vaud. en 1 acte.

« Le garçon de chez Véry », vaud. en 1 acte.

« Jean Lapincheux », chanson comique.

Planche n° 5. 30 août 1855.

Une romance.

« Margot ou les Bienfaits de l'éducation ».

« Michel et Christine », vaud. en 1 acte.

« Le Gobe-Mouche », scène comique.

Autre n° 5. 19 août 1855.

« Le sire de Framboisie », charge.

« Pascal et Chambord », vaud. en 2 actes.

« Le Dîner de Madelon », vaud. en 2 actes.

Romances et chansons.

(Avis : On est prié de venir en armes en cas d'attaque.)

Planche n° 6. 24 février 1856.

« Le sire de Framboisy ».

« Un pacha dérangé », vaud. en 1 acte.

« Entre deux corniches », vaud. en 1 acte.

Romances et chansonnettes.

G. P.

— Il y eut en effet en Crimée un théâtre connu sous ce nom par l'excellente raison que c'est aux zouaves qu'appartient l'idée de sa création et que c'est parmi eux que se recrutait la troupe. Les affiches illustrées de dessins plus pittoresques que corrects, étaient autographiées ; j'en possède deux au dos desquelles est écrit: général Bosquet. Le baron de Bazancourt, auteur d'un écrit presque officiel, en 2 vol. in-8 (Paris, Amyot), de la guerre de Crimée, a donné, dans un supplément de portraits et gravures destinés à l'illustration de l'ouvrage, deux affiches du Théâtre des zouaves en fac-similé, différentes des miennes. Je ne connais pas de théâtre de zouaves en Italie, mais il y en eut un au Mexique, ainsi que le prouve le récent ouvrage du prince Bibesco qui contient sur ce théâtre de très jolis détails.

Cottreau.

— Je signale à M. C. deux comédiens qui ont fait partie de ce *Théâtre des zouaves* pendant la campagne de Crimée ; l'un est M. Lisbonne, l'ancien colonel de la Commune et ancien directeur des Bouffes du Nord, l'autre est un comédien très renommé en province, où je lui ai vu jouer les grands comiques avec un talent supérieur ; M. Donat, qui est aujourd'hui directeur du théâtre de Périgueux.

MM. Lisbonne et Donat, étant sergents au 1er zouaves, ont débuté sur ce théâtre, ils pourraient donc fournir d'utiles indications.

J. B.

— Je possède un curieux programme illustré de la représentation donnée de-

vant Sébastopol, le « DIMANCHE 3 juin 1855 », par « MM. les amateurs du 2e régiment de zouaves ». Si la chose peut offrir de l'intérêt, je décrirai ici ce programme et en reproduirai le texte.

VAUDÉMONT.

—

**Des maux causés à la France par le régime parlementaire** (XX, 328). — M. Gustave Picard veut peut-être parler des *Assemblées parlantes* (critique du gouvernement représentatif), par E. Leverdays. Si ce n'est pas le volume dont a voulu parler notre confrère, il peut le consulter avec utilité sur le sujet indiqué. C'est une des meilleures critiques que je sache de notre régime parlementaire. Le volume a paru chez Marpon et Flammarion en 1883. Sur le même sujet, on peut aussi trouver de bonnes raisons dans les *Deux Républiques* de M. Portalis (Paris, Charpentier, 1880), dans *Quatre Conférences*, de M. Laisant, député (broch. Paris, chez Messager, éditeur, aujourd'hui, 8, rue Keller).

J. B.

—

**Les lettres de Van Engelgom** (XX, 329). — Que l'ardent désir du collaborateur Pont-Calé soit satisfait. Les *Lettres sur les écrivains français*, par Van Engelgom, de Bruxelles, ont paru à Bruxelles en 1837, dans le format des contrefaçons de l'époque. Elles forment un volume de 167 pages, précédées d'un faux titre, d'un titre et d'une préface (l'auteur à l'éditeur). Le tout de 6 pages, bien que la dernière soit paginée VIII. Pas de nom d'imprimeur, ni de nom d'éditeur, mais on lit au haut de la première page du volume : *Lettres sur Paris à M. le Directeur de l'*INDÉPENDANT, et il est dit dans la préface qu'elles ont paru dans ce journal et que c'est le directeur qui a demandé à l'auteur l'autorisation de le réimprimer. Les trois premières lettres sont consacrées aux *écrivains du foyer de l'Opéra*, la quatrième aux *écrivains du foyer du Gymnase*, les suivantes, 5 à 8, aux *écrivains français* en général. Un *Post-face* termine le volume.

Ajoutons que ces *Lettres* ont soulevé bien des récriminations, que l'auteur, M. Jules Lecomte, quand il les a publiées, était dans sa vingt-troisième année, qu'elles lui ont plus tard causé bien des ennuis et qu'il aurait voulu ne les avoir jamais écrites. Georges d'Heilly, dans son *Dictionnaire des pseudonymes* (Paris, Dentu, 1869), assure que chaque fois que J. Lecomte parvenait à en découvrir un exemplaire, il le jetait au feu. Ce volume, devenu très rare, se paie de 10 à 15 francs aujourd'hui, à moins qu'on ne le trouve dans une boîte du quai à 4 sous.

UN LISEUR.

*P. S.* — Ne pas confondre l'*Indépendant* avec l'*Indépendance belge*, ce n'est qu'en 1848 que Jules Lecomte est entré comme chroniqueur à ce dernier journal.

—

**Partir à... Partir sur...** (XX, 353). — Certainement, je suis avec vous, mon vieux fureteur, dans votre courageuse campagne contre les écrivains qui ne se préoccupent que de la désinvolture de la phrase, et sous prétexte de faire nouveau, ne s'inquiètent ni de la correction ni du goût : nous aurons beau toutefois faire appel au bon sens et à la logique, soyez sûr qu'on va nous traiter de retardataires, d'encroûtés, de réactionnaires, que sais-je ? pour nous être attaqués à un romancier à la mode, à qui la faveur publique passe tout pourvu qu'il amuse ; la hardiesse excuse le solécisme. — Eh bien, malgré tout, je ne suis pas plus que vous disposé à lui passer les formes que vous avez relevées : « Elle est *partie se coucher.* » — Gontran était *parti au casino.* « Quand il savait Gontran et le marquis *partis aux sources* », et pas davantage : « nous voilà *partis sur le canapé* ». Tout ceci est chez Maupassant, comme une marque de fabrique ! Tant pis pour lui, s'il lui plaît de copier un vulgaire vaudevilliste ; car je parierais que c'est un de ces messieurs qui aura, le premier, fait dire à un valet de chambre ou à quelque servante fraîchement débarquée de village : « Not' maître est *parti en voyage* ».

Partir exprime, en général, un déplacement un peu considérable : partir pour un lointain voyage, pour une destination inconnue ; on dira fort bien aussi : partir pour la campagne, pour les eaux. Cela est autre chose que sortir tout simplement de chez soi ; j'accepterai également au figuré : ils étaient *partis pour le bleu*, c'est-à-dire dans les nuages, au risque de s'égarer. Quant à : partir *aux* sources, partir se coucher, l'accusé nous dira qu'il sous-entend un intermédiaire qui aurait retardé sa pensée ou alourdi sa phrase : Parti *pour se rendre* aux sources, *pour aller* se coucher. L'avantage de la rapidité de l'expression me paraît au moins

problématique. Quant à : *partis sur* le canapé, cela me reporte en idée aux sorcières *parties sur* un manche à balai. Mais que voulez-vous, cher confrère, nous avons probablement tort : nous ne sommes pas dans le mouvement, ou *dans le train*, comme dit madame de Martel, sous le pseudonyme de Gyp.

(Nimes.) CH. L.

— Cette façon d'employer le verbe *partir* doit être un provincialisme particulier à la ville de Rouen d'où M. Guy de Maupassant est originaire.

Nous ne serions nullement étonné d'avoir dit parfois, comme il l'écrit : « Elle est partie se coucher ». Mais un peu plus d'avoir dit : « partir à ». Quant à « partir sur », nous ne le croyons pas aussi usité, à moins qu'il ne s'agisse d'un voyage *sur* un paquebot, par exemple.

UN VIEUX ROUENNAIS.

— *Partir en voyage* n'est pas plus français que *partir à la campagne*, que *partir sur le canapé*, que *partir se coucher*. Ce sont des fautes de grammaire. Ces locutions doivent même être bannies de la conversation, comme étant trop vulgaires. G. C.

—

**Pensée sur l'âme à rechercher** (XX, 353).

FANTASIO (*chantant*)

Tu m'appelles ta vie, appelle-moi ton âme,
Car l'âme est immortelle, et la vie est un jour.

Connais-tu une plus divine romance que celle-là, Spark? C'est une romance portugaise. Elle ne m'est jamais venue à l'esprit sans me donner envie d'aimer quelqu'un.

*Fantasio*, act. I, sc. 2. A. de Musset.

*P. c. c.*: MARINONI.

—

**Le cerveau de Talleyrand** (XX, 353). — L'anecdote racontée par Victor Hugo est presque exacte, mais voici la vérité authentique sur cet incident :

Le prince de Talleyrand avait pour médecin ordinaire à Paris le docteur Bourdais, — mort quelques mois avant lui; — il avait pour pharmacien un M. Micard, dont l'officine était située à l'entrée de la rue Duphot, du côté de la rue Saint-Honoré. Micard était une personnalité très connue à Paris, excellent chimiste, très intelligent, très actif, sergent-major dans la garde nationale, très influent dans son quartier, il était l'âme de toutes les intrigues pour les élections politiques. Le docteur Bourdais, qui était son protecteur, venait souvent causer avec Micard, qui le tenait au courant de toutes les nouvelles; dans les dernières années de sa vie, le prince de Talleyrand était atteint d'une paralysie du rectum, ce qui nécessitait une opération assez répugnante, qui était pratiquée par le valet de chambre du prince, en présence du docteur Bourdais. Micard avait inventé une cuiller en baleine pour cette opération, qui chaque fois qu'il était nécessaire de la pratiquer, amenait d'interminables refus de la part du prince; aussi, dans un de ces débats, le docteur Bourdais avait dit à Talleyrand : « Si je meurs avant vous (et c'est ce qui est arrivé), vous ne vivrez pas six semaines après moi, votre valet de chambre n'aura pas assez d'autorité sur vous pour vous obliger à vous soumettre à cette opération » (c'est également ce qui est arrivé).

Ceci dit, revenons à l'embaumement. C'est après une de ces opérations qu'il avait été décidé par Bourdais et Micard — en présence de Talleyrand, — qu'en cas de mort du prince, ce serait la méthode égyptienne qui serait adoptée pour l'embaumement, et que Micard serait chargé de l'appliquer. Cette méthode consiste à faire des incisions dans tous les membres, à les remplir d'aromates spécifiés et à les recoudre ensuite. Pour la cervelle, on la sort du crâne et on la soumet à une sorte de cuisson dans un bain d'aromates et on la remet ensuite à sa place : Micard avait donc mis la cervelle à part dans un bocal, mais les personnes assistant à cette opération de l'embaumement, qui avait été très longue, le pressaient d'en finir pour la mise en bière; aussi, dans la précipitation, le bocal a été oublié, et ce n'est qu'au moment où Micard rassemblait ses instruments et ses flacons qu'il s'est aperçu de l'oubli de la cervelle; sans rien dire à personne, il a mis le bocal sous sa redingote et l'a emporté chez lui. A cette époque, les ruisseaux des rues de Paris étaient au milieu de la chaussée, avec une pente de chaque côté pour l'écoulement des eaux qui venaient tomber dans un égout très apparent, dont l'ouverture extérieure, d'environ 1m,50 de longueur sur 30 centimètres de largeur, n'était fermée que par une barre de fer transversale. Une de ces bouches d'égout existait entre la rue Richepance et la rue Duphot, dans la rue Saint-Honoré. Le soir arrivé,

Micard est allé jeter dans cet égout le contenu du flacon oublié. C'est dans ce même égout que les restes de Robespierre ont été traînés après son exécution. Aussi Micard, en racontant les faits ci-dessus à un de mes amis encore vivant, avait ajouté : « Quand j'ai eu jeté « cette cervelle dans cet égout, le sou- « venir de Robespierre m'est revenu, et « je n'ai pu même m'empêcher de faire « une triste réflexion sur la destinée de « ces deux hommes, Robespierre et Tal- « leyrand, dont les restes sont passés « par le même égout. » E. J.

—

**Quelle espèce de bête suis-je?** (XX, 354.) — Je viens d'achever la lecture de la Vie d'Éléonore d'Aquitaine, par miss Strickland, dans ses *Lives of the Queens of England* (vol. I, p. 237), mais je n'y trouve aucune trace de cette « plaisante exclamation de la belle Éléonore ». Quoiqu'il soit bien possible que cette reine poétique et impudique (du moins dans sa jeunesse) s'exprimait de la sorte, je crois qu'un tel fait ne pourrait être inconnu à un auteur si véridique; c'est une omission qui rend ce mot suspect à mes yeux. Je souhaiterais voir le manuscrit dont parle M. Paul Meyer; j'espère visiter la bibliothèque de l'Université de Cambridge un de ces jours, et j'aurai soin de ne l'oublier. Une telle scène est « vraiment originale », même dans la vie originale d'Éléonore, mère de Richard Cœur de Lion et femme de deux rois.

(Manchester.) J. B. S.

—

**Mal vénérien** (XX, 355). — Au sujet de cette question, nous avons reçu la lettre suivante :

3 juillet 1887.

Monsieur,

J'ai le très vif regret de n'avoir plus en ma possession, après tant d'années écoulées, les notes qui m'ont servi à composer les *Curiosités des anciennes justices* (1867). Les archives de Moissac ou celles de Tarn-et-Garonne ou les inventaires établis ici au ministère de l'intérieur, permettraient, je pense, de retrouver en leur texte même la sentence consulaire dont s'agit.

Quant à l'identité du *mal vénérien* avec la *syphilis*, il m'est difficile de me prononcer à ce sujet, n'ayant pas sous les yeux, les pièces déposées au musée Dupuytren ou les maux poétiquement décrits par Fracastor en ses vers latins (Vérone, 1530).

Croyez à mes regrets de n'avoir pu, pour les motifs qui précèdent, mieux renseigner les lecteurs de votre si érudite publication. Vœux et cordialités.

Charles Desmaze.

—

**Roi des Ribaulx** (XX, 355). — Le Bulletin de la Société de l'Histoire de France contient la citation suivante : « En 1454, « Jehan Mille, roy des Ribauds, reçoit « 34 sols pour avoir battu de verges Hen- « nequin Visaije, lequel avait faict publyer « qu'il ferait camp contre ung cat, et « soubs umbre d'ycelluy rechupt certaine « somme d'argent et ycelle receu, s'enfuy « sans faire ledict camp. » Peut-être y a-t-il autre chose que cette simple note que j'ai relevée, je n'ai pas le livre sous la main. F. B. Mac Rebo.

—

**Napoléon** (XX, 356). — Voir au sujet de la question posée par *Verepius* une « Lettre sur l'inscription de la fontaine de l'Ecole de médecine, suivie de notes et d'une lettre sur l'armoirie » (Paris, chez Merlin, s. d. [5 août 1809], in-8, 61 p.).

Cette intéressante brochure est anonyme, mais la dédicace est signée : P. D. F.

Cf. le Magasin encyclopédique de Millin, janvier 1807, p. 167.

Quelqu'un peut-il dire quel est le personnage qui s'est caché sous les initiales P. D. F.? La brochure a été imprimée à Chartres, où il habitait peut-être (?) et il était membre de la *Société philotechnique* (?). Paul Lac.

— Quelques écrivains ont attribué à l'alliance d'un descendant de Napoléon des Ursins avec quelque membre de la famille Bonaparte l'origine du nom qu'a tant illustré le fondateur de la race napoléonienne; cette assertion n'a pas empêché qu'en retraçant ce nom en caractères grecs, des chercheurs obstinés n'y aient trouvé, par l'élision successive de la première lettre des septs mots qui en résultaient (*Napoléon, Apoléon, Poléon, Oléon, Léon, Éon, On*), une sentence allusive à son rôle exterminateur : *Napoléon étant le lion des peuples allait, détruisant les cités!* Nous nous rappelons, à ce propos, la thèse très ingénieuse que soutint, en 1836, un ecclésiastique du diocèse d'Agen, qui tendait à prouver : *Comme quoi Napoléon n'a jamais existé;* d'après lui, Napoléon, c'était le Soleil personnifié, l'astre lumineux fait homme, par la simple relation d'Apollon et d'Apoléon, la syllabe νη ou ναι ne faisant qu'ajouter une affirmation équivalente à celle-ci : Napoléon véritablement Apollon, c'est-à-dire véritable-

ment le Soleil. L'explication de *Bonaparte* n'est pas moins simple ni moins ingénieuse ; jugeons-en : « Le jour, dit notre « écrivain, est composé de deux parties, « l'une bonne et lumineuse, l'autre mau- « vaise et sombre. Au Soleil est due la « bonne partie, *bona pars;* il est donc na- « turel qu'Apollon ou Né-Apoléon ait « reçu le surnom de Bonaparte. » Il ajoute qu'Apollon était né à Délos, île de la Méditerranée, et que notre héros naquit en Corse, île de la même mer. Nous pourrions pousser plus loin cette analyse d'une mythologie toute moderne, en examinant le rôle qu'y jouent tour à tour Létitia, les trois sœurs et les quatre frères du moderne Apollon, les deux femmes de celui-ci, ainsi que l'antiquité en attribuait deux au Soleil, et enfin, son fils unique, le petit Horus, né de la Terre fécondée par le Soleil, d'après une allégorie égyptienne. Cette tâche serait trop longue pour notre cadre, et nous aimons mieux sortir de ce travail allégorique pour rentrer dans un procédé plus sérieux. Nous ne devons pas oublier que l'acte de mariage de Napoléon et Joséphine (19 ventôse an IV), désigne celui-ci sous le nom de *Napolione Bonaparte*, d'après l'acte de naissance présenté à cette occasion, constatant qu'il était né le 5 février 1768, au lieu du 15 août 1769, date véridique; on remarque dans cet acte, écrit en latin, le nom de *Nabulione*, forme qui semble justifier le *Napolione* adopté pour l'acte de mariage et qu'on retrouve à peu près dans le *Neapolio* de l'inscription gravée sur la colonne Vendôme. Au reste, chacun de ces noms paraît avoir été assez rare, en Italie, avant le XVIII[e] siècle, et le Martyrologe universel ne signale aucun saint qui ait pu servir de texte à la popularité qu'il semblait avoir acquise en Corse, puisque Charles Bonaparte voulut le donner à deux de ses fils, l'aîné Joseph et le cadet Napoléon. Peut-être saint Napoléon n'est-il autre que saint Néopole, martyr, cité par des hagiographes, et dont la forme latine *Neopolus* ou grecque *Neopolis*, a pu s'altérer assez avec le temps pour se changer en *Neapoli*, *Neapolio*, *Neapoleone* ou *Napoleone*, puisque la belle cité que nous désignons sous le nom de Naples s'appelle *Napoli* chez les Italiens, après avoir figuré comme *Neapolis* chez les Latins et *Neopolis* chez les Grecs. La seule conséquence à tirer de cette multiplicité de noms, c'est qu'en adoptant ou préférant celui de *Neapolio* pour l'inscription de la colonne, les savants qui la rédigèrent ont basé leur choix sur des affirmations qui devaient les autoriser à confondre, dans une seule et même personne, saint Néopole et saint Napoléon.

EGO E.-G.

—

**La fondation de la « Gazette de France »** (XX, 356). — S'il faut en croire le docteur F. Nivelet, qui a écrit un opuscule sur Guy Patin et Théophile Renaudot, c'est, en effet, au concours du célèbre d'Hozier que le créateur de la *Gazette* dut la réussite de son entreprise; nous regrettons d'autant plus qu'il ne se soit pas expliqué à ce sujet, que Jules Janin, de son côté (*Variétés littéraires*), contredit cette assertion, en avançant que Renaudot eut, non seulement contre lui toute la Faculté de Paris, mais encore le généalogiste d'Hozier, homme puissant qui tenait entre ses mains toute la noblesse de France. Il ressort de son récit que Richelieu, qui n'aimait ni la Faculté ni la noblesse, devint le collaborateur le plus utile et le protecteur le plus efficace de l'honnête gazetier. Nous remarquons, d'un autre côté, que M. Hatin n'a fait aucun allusion là-dessus dans sa curieuse *Bibliographie de la presse périodique*, à propos de la *Gazette* et de Th. Renaudot.

EGO E.-G.

—

**Les parents de M. Leconte de Lisle** (XX, 459). — La famille de M. Leconte de Lisle est originaire de Dinan (Côtes-du-Nord). Le père (ou le grand-père) du poète joua, en effet, un rôle pendant la Révolution, car je lis dans les notices publiées par René Kerviler, dans la *Revue historique de l'Ouest*, sur les députés de Bretagne aux États généraux de 1789, que l'abbé Gaultier, député suppléant du clergé de l'évêché de Saint-Malo, étant devenu maire de Dinan, présida la fête de la Fédération dans cette ville le 14 juillet 1790, et que le comte (*sic*, d'après le procès-verbal de la fête, extrait des registres municipaux) de Lisle avait orné l'autel de la patrie de ces quatre majestueux alexandrins :

Souviens-toi que le Dieu qui punit les parjures,
Lit au fond de ton âme, y voit tes sentiments:
Si par hypocrisie ou par crainte tu jures,
Va loin de cet autel porter tes faux serments.

On trouve ce chef-d'œuvre poétique dans la *Revue historique de l'Ouest*, 3[e] an-

née, 1re livraison (mai 1887), p. 76 et 77. Comme on le voit, le poète académicien chasse de race. Les *Recherches sur Dinan* de M. Odorici (p. 398) indiquent de plus que *Charles Leconte-Delisle* (*sic*) fut élu maire de Dinan en 1792, et *René Leconte* en 1793 (non acceptant). Enfin on trouve aussi *Louis Leconte*, sans doute un cousin du poète, maire de Dinan en 1837. C'est donc bien une famille dinannaise.

VENETUS.

— La famille de Leconte de Lisle est originaire de Dinan (Côtes-du-Nord). La branche qui avait fait un établissement à l'île de France s'appelait de Lisle, alors que les Leconte restés en Bretagne étaient généralement connus sous leur seul nom patronymique.

On lit dans les *Souvenirs* de Néel de Lavigne, Dinan, 1850, in-8, qu'au 9 thermidor « le jeune Corbigny vint à Dinan, visita les maisons d'arrêt, fit appeler les détenus et prononça successivement la mise en liberté de chacun d'eux. Le séjour de M. Corbigny fut signalé par la manifestation publique de la reconnaissance et aussi par des vers improvisés de M. Leconte de l'Isle (*sic*). Ces vers se répandirent avec la rapidité de l'éclair dans les salons et dans les ateliers. Dans les rues et sur les places publiques, c'était l'unique chant, sur l'air populaire et bien connu de la chanson bachique du poète de Nevers, Villot (*sic*), surnommé Maître Adam (p. 234). Cinquante-six ans se sont écoulés depuis le 9 thermidor. Cependant le souvenir du séjour de M. Corbigny à Dinan ne s'est pas entièrement effacé. Parfois entend-on encore fredonner l'hymne de la reconnaissance; c'est ainsi qu'on qualifiait les vers de M. de l'Isle (p. 236). » C'était, je crois, le père de l'académicien.

M. Leconte de Lisle était parent de M. Leconte, ancien maire de Dinan et ancien député.

P. S.

— La famille paternelle de Leconte de Lisle est originaire d'Avranches (Normandie) et vint habiter Dinan (Bretagne) vers le milieu du XVIIIe siècle.

Deux branches, aînée et cadette, dont le nom est ainsi orthographié : Le Conte de Lisle et Le Conte de Préval.

Le père du poète, né en 1794 à Dinan (Côtes-du-Nord), émigra à l'île Bourbon en 1816, et y épousa Suzanne-Marguerite Elysée de Lanux, d'une ancienne famille créole établie à l'île Bourbon, vers 1720, en la personne du marquis François de Lanux, Languedocien, exilé par le Régent.

Les détails donnés par M. Alex. Dumas sont absolument erronés, sauf le fait de la parenté du poète et d'Evariste de Parny, ce dernier étant fils de Paul de Parny et de Marie-Geneviève de Lanux, arrière-grand'tante de Leconte de Lisle.

L. DE L.

—

**Le Christ au Vatican** (XX, 360). — Quoique Victor Hugo se soit toujours récusé d'être l'auteur de cette satire, l'opinion publique lui en a décerné la paternité, et les catalographes sont à peu près d'accord, malgré ces dénégations, pour adopter l'idée commune. En effet, c'est sous le nom du grand poète, et jamais sous un autre, que nous avons vu figurer cette pièce dans les catalogues raisonnés de ses œuvres, lesquels reportent à janvier 1861 la date de cette pièce qui fut publiée sous son nom à Londres, pour la première fois. La dernière édition, imprimée à Bruxelles (1880) et donnée, comme définitive, offre quelques variantes avec les précédentes et se trouve agrémentée d'un frontispice à l'eau-forte par un artiste en renom (Félicien Rops).

EGO E.-G.

—

**Alfred Mosselmann** (XX, 361). — Eut un frère, Hippolyte, et deux sœurs : madame Fontenilliat et la comtesse Le Hon; a laissé deux enfants : un fils, Maurice; une fille, Charlotte, mariée à M. Aignant. Famille originaire de Belgique, extraction des plus modestes : les armes écartelées de gueules à la bisse d'azur prouvent qu'en les composant on avait oublié de s'enquérir des lois du blason. Alfred Mosselmann est mort, il y a une vingtaine d'années, aussi subitement que le maréchal Lauriston. VIEILLE-MONTAGNE.

## *TROUVAILLES & CURIOSITÉS*

**Bernardin de Saint-Pierre demandant du pain à la Convention. Lettre inédite à l'abbé Grégoire.** — Les curieuses pièces inédites que nous publions sont conservées aux Archives nationales dans les cartons du Comité de salut public. Elles nous font connaître la triste situation à laquelle était réduit, en l'an IV, le malheureux auteur de *Paul et Virginie*,

obligé pour nourrir sa famille de s'adresser à la bienveillance du conventionnel Grégoire et de solliciter les subsistances nécessaires à son existence pendant une année. E. Gx.

Obligeant citoyen,

Je suis très touché de vous voir occupé avec tant de zèle de mes affaires particulières au milieu des malheurs publics. J'ai communiqué votre lettre à un ami que j'ai dans l'administration de Corbeil. Il m'a dit que rien n'était si facile que de me procurer ici des subsistances. Il faudrait, selon lui, que le Comité de salut public prît un arrêté portant que les citoyens Lejeune et La Croix Mortet, agents des subsistances de la République en station à Corbeil, me fournissent la quantité de 16 quintaux de farine pour ma subsistance et celle de ma famille consistant en tout en cinq personnes à raison de 40 fr. le quintal. Je désirerais que cette fourniture me suffît jusqu'à la récolte et que le prix en fût réglé sur celui du pain que l'on distribue aux habitants de Paris.

Il en est de même de la fourniture de la viande; le Comité de salut public peut dans un autre arrêté me faire délivrer à Corbeil, par le cit. Poirier, étapier des troupes, la quantité qui est distribuée aux habitants de Paris.

Quant au bois et au charbon, dont vous me mandez qu'on me délivre des bons, on pourrait les remettre au cit. Didot, mon beau-père, à Paris, qui m'en ferait remettre à Essones la quantité stipulée. Comme il a aussi une maison à Paris, nous ferions un échange, et cela éviterait les embarras du transport. On peut même faire déposer chez lui la chandelle, l'huile, la cassonade, le savon et la morue, dont vous sollicitez l'expédition avec autant de zèle que d'amitié.

Remerciez de ma part le citoyen Marie, votre collègue, qui me sert avec tant d'affection sans me connaître; je la dois sans doute à la vôtre; l'une et l'autre me consolent des obstacles que j'éprouve dans une demande si nécessaire et si juste.

Salut, paix et concorde.

DE SAINT-PIERRE.

A Essones, le 18 vendémiaire l'an IV° de la République.

*Au citoyen Grégoire, représentant du peuple au Comité d'instruction publique, à Paris.*

L'abbé Grégoire ne ménagea pas son influence en faveur de son protégé, et, le 22 vendémiaire an IV, il obtenait du Comité de salut public l'arrêté suivant:

Art. 1er. Il sera délivré au citoyen Bernard de St-Pierre, domicilié en la commune d'Essones, district de Corbeil, à titre d'encouragement pour ses travaux littéraires, la quantité de seize quintaux de farine pour servir à sa subsistance et celle de sa famille, pendant une année, à prendre dans les magasins nationaux de Corbeil, et cinq livres de viande, par décade, à prendre chez l'étapier établi en ladite commune.

Art. 2. Les prix desdites denrées sont fixés, savoir pour la farine, à quarante livres le quintal, et pour la viande, à vingt sous la livre, et le citoyen Bernardin de St-Pierre sera tenu de les payer comptant aux époques des livraisons.

Art. 3. L'agence des subsistances de Paris sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

*Les membres du Comité du salut public:*

MARIE. BERLIER. ESCHASSERIAU.
C. THIBAUDEAU.

—

**A propos d'étymologies.** — Les chercheurs d'étymologies ne tiennent pas suffisamment compte des altérations que beaucoup de mots subissent en passant de bouche en bouche, de la portière au paysan, de l'ouvrier au troupier. Quand le vocable « colidor » sera consacré par l'usage, ce qui ne tardera guère en ces temps où fleurit le volapük, les étymologistes ne manqueront pas de nous apprendre que colidor, couloir, dérive certainement de *collum*, cou.

Voici un exemple assez curieux de ces transformations faites pour dérouter les chasseurs d'origines. Dans une affaire jugée par la cour d'appel de Nimes, la contestation portait sur la propriété d'un terrain situé « derrière les os ». A premier nez, cela sentait le voisinage d'un cimetière; vous tous, étymologistes que vous êtes, appelés en consultation, vous eussiez adopté le cimetière; eh bien, vous en auriez été très loin, et je vous en félicite. En effet, de l'examen des titres produits, qui formaient comme l'état civil du terrain litigieux, il résulta ceci : dans le titre le plus ancien, le terrain était dit situé « derrière les horts », du latin *hortus*, jardin (*horta* ou *ortus*, en basse latinité); puis les rédacteurs des titres suivants, se conformant aux mutations de la prononciation du mot, avaient écrit « ors » et finalement « os ». *Tarde venientibus ossa.* Donc « derrière les os » veut dire derrière les jardins et non derrière le cimetière. Ce qu'il fallait démontrer.

C'est en vérifiant les registres de l'état civil que l'on constate souvent des métamorphoses singulières de noms propres, et qui sont dues évidemment à une prononciation défectueuse : Bitchiné se change en Petit-Genêt; Gromoil devient Gros-Moine et Ackerman, Agréman.

E. DE NEYREMAND.

---

*Le gérant :* LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1887.

*Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.* *10 août 1887.*

**XXe Année.** — **No 162.**

*Cherchez et vous trouverez.*




*Il se faut entr'aider*

**Nouvelle Série.** *IVe Année.* — **No 87.**

# L'Intermédiaire

## DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)



## *QUESTIONS*

**Levons-nous !** — N'est-ce pas Mirabeau qui a dit : « Les grands ne sont grands que parce que nous sommes à genoux ; levons-nous ! » ? A. X.

—

**France, guéris-toi des individus.** — De quel personnage du temps de la Révolution est donc cette parole que depuis un mois on répète à satiété à propos de « notre brave général Boulanger » ?

PATCHOUNA.

—

**Hapsicore, dans Henry Estienne.** — Dans son livre curieux — « Du nouveau langage français italianisé » — Henry Estienne ne pèche pas généralement par défaut de détails et d'explications. Voici pourtant un terme qui réclame une explication : Hapsicore. Il se trouve dans ce passage du tome II, page 184 de la dernière édition de 1883. « Celtophile. Comment donc disent ces messieurs, qui sont si délicats et si hapsicores ? » C'est probablement un synonyme du précédent ; aussi n'est-ce pas le sens qui m'inquiète, mais l'origine du mot.

(Nimes.) CH. L.

—

**Comment mourut Cléopâtre.** — Je lis dans un journal du 27 juillet ce résumé d'une lecture faite à l'Académie des sciences (séance du 25, honorée de la présence de S. M. l'empereur du Brésil) : « D'après une communication transmise par M. le baron Larrey, la mort de Cléopâtre n'aurait pas été la conséquence d'une piqûre de serpent, cette reine célèbre se serait asphyxiée en respirant de l'oxyde de carbone, en compagnie de ses



suivantes. » Quoi ? Cléopâtre serait morte comme une vulgaire blanchisseuse ? Je ne pourrai jamais me décider à le croire. Je supplie nos collaborateurs de me dire ce qu'ils pensent de la thèse soutenue par un académicien qui est trop spirituel pour n'être pas quelque peu paradoxal.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Morny.** — Le duc de Morny était-il le fils de la reine Hortense et du comte de Flahaut ?

Ne se rattachait-il pas au contraire à Talleyrand par madame de Flahaut ?

A-t-il été reconnu réellement par un comte de Morny ?

Qu'est-ce que ce dernier personnage ?

FIRMIN.

—

**Sur un mot de Lamothe-Vedel.** — M. Em. de Lyden (*Nos 144 régiments de ligne*, Paris, 1887, in-18) dit, à propos du *Régiment de Champagne* (aujourd'hui représenté par le 7e régiment d'infanterie), qui était commandé en 1652 par le lieutenant-colonel Lamothe-Vedel :

> Le corps dont faisait partie ce régiment luttant contre les Espagnols, fut enveloppé à l'improviste par toute l'armée espagnole et fut taillé en pièces ou fait prisonnier. Seul, Champagne, parvint à se faire jour et se jeta dans la place de Miradoux. Sommé de se rendre, avec menace, s'il tardait trop, d'être pendu et de voir son régiment passé au fil de l'épée, il répondit, simplement, fièrement : « *Je m'en f...* » Lamothe-Vedel, comme on le voit, fut le prédécesseur de Cambronne, et de même que le mot énergique du général de l'Empire fut paraphrasé ainsi : *La garde meurt et ne se rend pas !* de même aussi le *je m'en f..* du lieutenant-colonel de Champagne fut traduit par : *je suis du régiment de Champagne,* qui devint la devise du régiment.

Quels sont les écrivains contemporains qui ont raconté l'histoire de cet héroïque *je m'en f...* ?

A défaut d'écrivains contemporains, quels sont les sérieux auteurs qui, dans le siècle suivant, ont attribué à Lamothe-Vedel une réponse si digne du régiment de Champagne ?

Je crains qu'il n'y ait un peu de légende dans tout cela. Je le crains d'autant plus, que les circonstances indiquées par M. de Lyden me semblent plus douteuses. Qu'était cette *armée espagnole* qui opérait, en 1652, auprès du petit village de Gascogne, appelé Miradoux? C'est pour la première fois que j'en entends parler. Jusqu'à ce jour j'avais cru, avec tous les Mémoires du temps, que le régiment de Champagne n'eut à lutter que contre une troupe de frondeurs qu'il obligea à lever le siège de Miradoux.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Le dernier mot du général duc de Biron, sur l'échafaud en 1793.** — Dans quel recueil de l'époque pourrait-on trouver, rapporté pour la première fois, le mot bien connu du général duc de Biron, au moment de son exécution et que reproduit ainsi la *Biographie nouvelle* de Didot (tome VI, colonne 131)?

« Et se tournant vers le bourreau, il [Biron] lui présenta un verre de vin, en ajoutant: *Prenez; vous devez avoir besoin de courage au métier que vous faites.* »

ULRIC R.-D.

—

**Un gouverneur de Rocroy.** — Un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner le nom du gouverneur de Rocroy qui est mort en août 1635 ?

(Londres.) AWT.

—

**Hirois, Iroise.** — En feuilletant les registres de décès de la paroisse de Rosporden (Finistère), ancien évêché de Cornouailles, j'ai trouvé en 1690, vers la fin de l'occupation militaire du pays, la mention du décès de soldats *Hirois* appartenant au régiment de Boufflers, aux 1er et 2e bataillons du régiment de Mont-Cassel, et au 2e bataillon du régiment d'Obrien.

Ce mot *Hirois* est-il connu ? Il parait se rattacher à Irlande comme Finnois à Finlande.

Est-ce à la même origine qu'il faut faire remonter le nom d'*Iroise* donné à la mer sur laquelle débouche le goulet de Brest ? KY.

—

**Rois guérisseurs.** — Les rois de France possédaient la vertu de guérir les écrouelles, chacun sait ça. Mais ce qu'on sait moins généralement. c'est que les princes de la maison d'Autriche possédaient un privilège analogue. « Ils ont reçu, dit un auteur du XVIIe siècle, de grandes grâces de la nature et de Dieu. De la nature, en ce qu'ils ont le menton long et les lèvres grosses (Voy. XX, 427), ce qui témoigne leur piété, constance et intégrité; de Dieu, en ce que, donnant de leur main un verre d'eau à un goitreux, ils le guérissent, et baisant un bègue, ils dénouent sa langue. »

Ce privilège dure-t-il toujours dans la maison d'Autriche et existe-t-il dans d'autres maisons souveraines des exemples de « privilèges » semblables? A. X.

—

**Toussaint Rose.** — Existe-t-il quelque peinture, dessin ou gravure représentant *Toussaint Rose*, qui fut pendant longtemps secrétaire particulier de Louis XIV, et qui mourut en 1701 membre de l'Académie française et marquis de Coye?

Même question pour sa femme Madeleine de Villiers. KY.

—

**Le crâne de Mirabeau.** — Dans sa *Biographie d'Eugène Sue*, de Mirecourt annonce incidemment que le docteur Jean-Joseph Sue, père du romancier, possédait le crâne de Mirabeau. Que serait devenue cette relique désormais historique? et cette assertion du plus haineux des biographes doit-elle être acceptée sans réserves ? PONT-CALÉ.

—

**Lettres de Lavoisier.** — Ayant l'intention de publier la Correspondance de Lavoisier, je prie les lecteurs de l'*Intermédiaire* qui possèdent des lettres de Lavoisier ou des lettres à lui adressées, de vouloir bien me les communiquer. Comme j'ai déjà pris copie d'un grand nombre de minutes autographes de lettres de Lavoisier conservées avec ses papiers, il serait inutile de m'envoyer le texte complet, mais je demanderais seulement à nos confrères de l'*Intermédiaire* de m'indiquer le nom du destinataire, s'il est possible, la date de la lettre et la première ligne; je pourrai alors demander communication complète, s'il s'agit de lettres que je ne connais pas.

Prière de répondre, soit par l'*Intermé-*

*diaire*, soit à l'adresse suivante : Edouard Grimaux, professeur de chimie à l'Ecole polytechnique, boulevard Montparnasse, 123. E. Gx.

—

**Victor Hugo et Sainte-Beuve.** — Quelles sont les causes réelles de la brouille des deux poètes? Madame Hugo n'a-t-elle pas eu une faiblesse pour l'auteur de *Joseph Delorme ?* Quelle a été l'attitude du poète quand il a subi du fait de sa femme le sort commun de beaucoup de grands hommes? a-t-il pardonné comme Didier? FIRMIN.

—

**Un homme de lettres employé de la Compagnie du gaz.** — Dans une lettre adressée aux membres de la Société des gens de lettres qui avaient organisé un banquet le 15 avril 1864, M. Champfleury dit:

> Qui a vu sans émotion, à côté des hommes célèbres qui se sont assis au banquet du 15 avril, le modeste employé du gaz venant apporter son concours à cette fête fraternelle, sans avoir eu le temps de quitter son uniforme d'administration !

Pourrait-on indiquer le nom et les œuvres de ce membre de la Société des gens de lettres réduit à accepter un emploi modeste dans la Compagnie du gaz en 1864? J. B.

—

**Les deux portraits de Paul et d'Alfred de Musset, enfants.** — Le charmant tableau que j'ai vu, l'an passé, à l'hôtel Carnavalet, dans le cabinet du conservateur du Musée de la Ville (côté de la cour d'honneur) et qui nous donne les deux portraits originaux, réunis, de grandeur naturelle, de Paul et d'Alfred de Musset, enfants, — Alfred, tête blonde aux yeux bleus d'enfant espiègle, avec de longs cheveux bouclés comme ceux d'une fillette, appuyé sur l'épaule de son frère Paul, déjà plus grave, — ce tableau a-t-il été reproduit par la gravure ou la photogravure? ULRIC R.-D.

—

**Warwick.** — Quel est le personnage qui s'amusait à signer de ce nom quand il écrivait à Talma ? Je possède une lettre où je lis en date du 27 juin 1825 :

> Je vous remercie beaucoup, *mon cher Edouard*, de tout le plaisir que m'a procuré votre excellente brochure. (*Quelques réflexions sur Lekain et sur l'art théâtral.*)... Cette admiration pour vous, je suis l'un des premiers qui l'ai vivement sentie. De là mon train, mon tapage, mes scènes et mes querelles de 1790. . Trente-cinq ans se sont écoulés depuis cette époque... etc. Vous n'êtes nullement changé... Profitez de ces précieux avantages, initiez-nous vous-même au secret des jouissances que vous nous avez fait éprouver et dont le souvenir charmera souvent la vieillesse de votre
>
> WARWICK.
>
> Salut amical.
>
> Rue du Faubourg-Saint-Denis, n° 64.

Quel est l'homme de lettres qui se cache sous cette signature ? ALFRED COPIN.

—

**Et Mangin?** — Parmi les excentriques du siècle figure assurément Mangin, le célèbre marchand de crayons. Quelqu'un pourrait-il nous dire ce qu'est devenu ce célèbre hâbleur ? J. B.

—

**Les papiers d'Armand Baschet.** — Dans ses très longs séjours à Venise, M. Baschet avait pris une très grande quantité de copies et d'extraits de documents de l'Archivio de' Frati et de la Bibl. Marciana. Il comptait en tirer de nombreuses publications, dont il donne quelques titres dans la préface de ses « Archives de Venise », mais que la mort l'a empêché d'exécuter. Ces papiers *personnels* sont-ils allés rejoindre à la Bibliothèque nationale les copies que M. Baschet avait fait faire pour le compte du gouvernement impérial (relations vénitiennes, dépèches diplomatiques, etc.)? Sinon, entre quelles mains sont-ils demeurés, et comment pourrait-on en avoir communication, même sommaire? L. G. P.

—

**Mémoire de Paul Lacroix au préfet de police, en faveur des bouquinistes des quais (1838).** — Dans un article de M. de Saint-Heraye, publié dans la revue *le Livre* (1884), sur la bibliothèque et le cabinet du regretté bibliophile Jacob, je lis ce passage :

> M. Paul Lacroix ferait des trouvailles là où l'on croit d'ordinaire qu'il n'y a plus de trouvailles à faire. Les bouquinistes, avec lesquels il est familier, et qui le reconnaissent pour leur protecteur et patron, lui porteraient plutôt leurs raretés et prendraient de lui, yeux fermés, le prix qu'il leur offrirait. Ils n'ont pas oublié qu'aux environs de 1838, les architectes prétendirent que les étalages dégradaient les quais et qu'il fut question de supprimer, dans l'intérêt des pierres de taille, étalages et étala-

gistes. M. Paul Lacroix rédigea alors avec M. de Monmerqué un mémoire au préfet de police et les bouquinistes furent sauvés. Ils lui en sont encore reconnaissants; et l'excellent homme s'attendrit en constatant cette reconnaissance, si naturelle, semble-t-il, si peu ordinaire, en réalité.

Ce mémoire a-t-il été imprimé dans quelque recueil de l'époque, ou publié séparément sous la forme d'une brochure? — S'il est resté inédit et que le manuscrit original en existe encore, ne mériterait-il pas les honneurs de l'impression? ULRIC R.-D.

—

**M. Valéry et la bibliothèque Magliabecchienne de Florence.** — M. Valéry, bibliothécaire de Louis-Philippe à Versailles et à Trianon, a publié vers 1842 dans son ouvrage, « Correspondance des Mabillon et Montfaucon avec l'Italie », une grande partie des lettres de ces bénédictins et de leurs confrères Ruinart, Estiennot, Michel Germain, à des savants italiens Magliabecchi, Gattola, Quirini, etc. Il annonce dans une note qu'il a le projet de publier les lettres des autres correspondants français de Magliabecchi. Mais il ne réalisa pas, que je sache, ce projet. Où pourrait-on retrouver aujourd'hui les papiers de Valéry et savoir s'il avait pris des copies de ces correspondances et ce que sont devenues ces copies? LÉON G. P.

—

**La bibliothèque choisie du genre humain.** — Quels sont, chers collaborateurs, les vingt *volumes* que vous choisiriez, si vous étiez obligés de passer le reste de votre vie avec une bibliothèque réduite à ce nombre de *volumes?* « J'ai « quelquefois soumis cette question à des « amis, et elle était toujours l'occasion « d'entretiens intéressants et fructueux.» (Charton, Cébès, page 149).

ALPHONSE R.

—

**Bibliographie. — Livres illustrés.**—Philippe Serane a publié en 1783 et années suivantes l'ouvrage suivant, qui paraissait en livraisons in-folio:

« Atlas historique, ou collection de tableaux formant la chaîne des grands « événements qui ont caractérisé chaque « siècle, etc., dessinés par les plus grands « maîtres de l'Académie et gravés par « les meilleurs artistes. (Plusieurs planches coloriées.) »

Cet ouvrage, qui paraît important, n'est pas indiqué ni dans Brunet ni dans Cohen, dernières éditions; il est mentionné dans Quérard comme paru en 1783 et années suivantes, sans autre indication,

Je serais reconnaissant aux collaborateurs qui voudraient bien m'indiquer combien il a paru de livraisons, quel est le nombre des planches coloriées et des vignettes, quels en sont les auteurs, parmi lesquels je ne puis citer que Lebarbier.

SUS.

—

**Société héraldique.** — Dans les volumes suivants : *Histoire généalogique des maisons souveraines de l'Europe* — par V.... — 1811, in-8, se trouve l'ex-libris :

*Société héraldique*

au-dessous, quatre écussons super et juxtaposés représentant les armoiries successives de France : 1° semé de fleurs de lis; 2° accolé de France et de Navarre; 3° d'azur à trois fleurs de lis d'or; 4° de l'empire français, soutenus par deux anges, manteau et couronne royale.

Sur le titre un cachet à l'encre grasse bleue : *Collège héraldique de France.*

Les mêmes écus avec les mêmes supports se retrouvant identiquement sur le titre du *Livre d'or de la noblesse*, par de Magny et avec la mention :

Au secrétariat général du
COLLEGE HERALDIQUE
10, rue des Moulins.

Je demande quelles relations il y avait entre ces deux institutions, Collège héraldique, Société héraldique? Quels rapports avec M. de Magny (Drigon)? Existent-elles encore?

Tout renseignement, quel qu'il soit, obligera beaucoup UN NOUVEAU.

# RÉPONSES

**Burat de Gurgy** (XIX, 488, 597, 625).— Le *Charivari*, numéro du 18 juin 1840, a publié un portrait de Edmond Burat de Gurgy. Ce portrait est accompagné de la note suivante :

« Nous donnons aujourd'hui le portrait d'un de nos jeunes confrères, M. Burat de Gurgy, enlevé prématurément il y a quelques mois aux lettres qu'il cultivait

avec succès. Ecrivain de la presse légère, il avait fait au théâtre d'heureuses excursions et c'est à lui que l'Opéra doit l'un de ses plus jolis ballets, le *Diable boiteux*. — Ce croquis est dessiné d'après un portrait à l'huile de M. Pingret. »

H. C.

—

**Cheval** (XX, 102, 179).— « Le cheval fut dompté par Orus, fils d'Osiris, en Egypte (Plut.), par Fo-Hi en Chine (Gog., t. VI, p. 328 et 345), par Teimouraz en Perse (av. 1850), par Neptune en Grèce (v. 1580) (Diod., 5, 69). L'équitation fut inventée par Bellérophon, Erichthonius, les Amazones ou les Centaures de Thessalie... On ne peut se figurer de quelle terreur respectueuse les pauvres Indiens du Rio de la Plata furent saisis à la vue du cheval de Cortez (1537)... Le cheval a été introduit plus récemment encore dans les îles de la mer du Sud où on l'appelle *le cochon qui porte l'homme* » (*Histoire nouvelle des arts et des sciences*, 1878, nº 19).

ALPHONSE R.

—

**Ambroisie** (XX, 193, 253, 370, 425). — Je prie le *Vieux chercheur* de se reporter non pas à la colonne 253, mais à la colonne 254, et il verra que ce n'est pas à lui, mais bien au *Vieil avoué* que j'ai répondu à la colonne 370. Nos collaborateurs abusent peut-être un peu du qualificatif *Vieux;* cela ne va pas sans quelque confusion, de même que le système des initiales; mais ici je m'arrête, car le terrain deviendrait glissant... Le chercheur à qui je réponds n'est, du reste, pas si vieux qu'il veut bien nous le dire; son esprit est trop jeune et trop alerte pour que l'épithète ne soit pas un peu inexacte.

ADR. MARCEL.

— N'est-ce pas Brillat-Savarin qui affirme, dans la « Physiologie du goût », que cette nourriture *solide* des Dieux était « des fraises assaisonnées d'un jus d'orange » ?

VVE M.

—

**Fille séduite** (XX, 225, 310, 334, 397). — Dans une des nouvelles réunies sous le titre de « Les Contes de la Bécasse », M. de Maupassant emploie l'expression : *mêler ses sabots*. Un paysan demande à sa fille, en service, si elle a... couché avec son maître. « Vous avez mêlé vos sabots ? » — L'expression est-elle proverbiale en Normandie ?

TOPO.

—

**Savants ou botanistes, italiens ou autres** (XX, 263, 345). — Micheli est parmi les Florentins dont les statues décorent (? ?) la façade des *Uffizi*. Sa statue est la première à gauche, à commencer du pavillon qui fait face à l'Arno.

Quant à Gorius (Antoine - François Gori), voici son épitaphe telle que je l'ai copiée sur sa pierre tombale au couvent de St-Marc (Florence), premier cloître, mur à gauche de l'entrée. Elle fait parfaitement connaître le personnage :

ANTONIO FRANCISCO GORIO
BASILICÆ BAPTISTERII FLORENTINI PRÆPOSITO
IN PATRIA UNIVERSITATE THEOLOGO
AC HISTORIARUM PROFESSORI
QUOD AB INEUNTE ÆTATE SACRIS AC PROPHANIS LITTERIS
GRÆCE ET LATINE INSTRUCTUS
OMNIGENAM ANTIQUITATEM PRÆSERTIM VERO ETRUSCAM
NON MODO IGNORATAM SED ET DESPERATAM
SCRIPTIS SUIS ILLUSTRAVERIT
AC IMMENSO PENE SUMPTU PRÆTER PRIVATAM CONDITIONEM
TOTO ORBE DIFFUDERIT
INSTRUCTAQUE INGENTI BIBLIOTHECA AC MUSEO
PERENNITATI PROPAGATIONIQUE SCIEN TI Æ PROSPEXERIT
VIRO INGENUO, JUSTO, PROBO
PRINCIPIBUS AC SUMMIS VIRIS QUOTQUOT SUA ÆTATE
FLORUERUNT APPRIME CARO
OMNIBUS GRATO AC BENEFICIO
JOSEPH CIVIS FLORENTINUS FRATRI DESIDERATISSIMO
EX TESTAM. P.
DEPOSITUS IN PACE XII KAL. FEBR. A CIƆIƆCCLVII
VIXIT ANNIS LXVII MENS. I. DIEB. XIII

(Florence.) L. G. P.

—

**Un portrait de Préville** (XX, 284). — Un ? à remplacer par un renseignement littéraire.

L'abbé *Beaugénie*, avec *la Rissolle*, *Boniface Chrétien*, etc., etc., cités, est un des nombreux personnages épisodiques de la comédie à tiroirs de Boursault : *le Mercure galant*.

C'est Beaugénie qui donne lecture de cette fameuse énigme :

Je suis un invisible corps,
Qui de bas lieu tire mon être, etc.

Daignez-nous épargner le reste.

A. L. C.

—

**M. Mahuet, à Orléans** (XX, 325, 432). — Nous remercions nos honorables correspondants de leurs indications.

Mais M. O. L. nous permettra bien de lui dire qu'il ne s'agit pas de *D. Massuet*, que nous connaissions parfaitement. Tout d'abord, le nom est écrit Ma*h*uet et non

Massuet, et il ne saurait être question d'une erreur de lecture de notre part, car, par une coïncidence bizarre, un nom avec deux *s*, *Massuau*, est écrit à la ligne précédente dans la même lettre de *Le Brun des Marettes à Baluze* du 30 mars 1718. Puis cette date de 1718 prouve péremptoirement qu'il ne s'agit pas de *D. Massuet*, *mort depuis deux ans* (1716), car Le Brun envoie à Baluze les *complimens* de M. *Mahuet*.

— La communication de M. *Daguin*, au sujet d'une famille *langroise* du nom de *Mahuet*, pourra nous être très utile pour la direction de nos recherches. Mais nous ferons observer à M. Daguin que, dans notre demande (XX, 325), nous avions bien cité le *dominicain Mahuet*, mort en 1688, ainsi que l'indique le P. Lelong.

M. Daguin pourrait-il nous donner des renseignements plus précis sur cette famille *langroise* du nom de *Mahuet?*

Bosius.

—

**Genre de mort de personnages plus ou moins célèbres** (XX, 325, 432). — Jusqu'où veut-on remonter? car il faudrait, pour dresser une liste avec commentaires, qui deviendrait facilement un gros livre, avoir sous les yeux un programme. Le plus souvent d'ailleurs les histoires générales ou particulières ont rétabli des faits et fourni des détails suffisants : il serait, par exemple, bien inutile de revenir sur les grandes victimes du fanatisme : Savonarole, Jeanne d'Arc, Michel Servet, Coligny... ou du despotisme : Semblançay, connétable de St-Pol, Chalais, maréchal de Marillac, Cinq-Mars... ou des nécessités et réactions politiques : Montmorency, maréchal Brune, maréchal Ney, Labédoyère, Murat...

Quant à rechercher les causes douteuses ou restées inconnues des morts célèbres, là serait le plus grand, peut-être le seul intérêt. Mais là encore des recherches nombreuses ont été faites, des renseignements ont été publiés; et ici même (dans l'*Intermédiaire*, sur Hoche, Gérard de Nerval.

Parmi les faits qui me sembleraient exiger un peu plus de lumière, je me bornerai à citer pour le moment les morts extraordinaires des savants et hommes de lettres : Prévost-Paradol, Beulé, d'Archiac... des artistes : mesdames de Saint-Huberti, Adrienne Lecouvreur, Nourrit, baron Gros, Léopold Robert et plus près de nous, des peintres Maréchal, Guillaumet...

La liste pourrait ne pas être épuisée de longtemps.

(Nimes.) Ch. L.

—

**Un précurseur de M. Pasteur** (XX, 350). — Je reçois aujourd'hui (19 juillet), grâce à l'obligeance de notre directeur, le numéro du 17 janvier 1887 du *Petit Champenois*, journal paraissant à Chaumont (Haute-Marne), et j'y trouve un article signé : Dag, relatant le curieux passage de J. B. Salgues, dont j'ai donné connaissance aux lecteurs de l'*Intermédiaire*. Je déclare — et je me plais à espérer que l'on me croira sur parole — que je n'avais pas lu l'article de M. Dag. et que j'ignorais même absolument l'existence du *Petit Champenois*. Il n'y a donc qu'une rencontre toute fortuite et toute naturelle, si l'on considère que le livre de J. B. Salgues, bien qu'il ne se recommande ni par le fond ni par la forme, se trouve dans bon nombre de bibliothèques. J'étais même surpris que le passage dont il s'agit n'eût pas encore été cité dans quelqu'un des nombreux factums inspirés par la découverte de M. Pasteur. Je sais aujourd'hui que je n'ai pas l'étrenne de cette petite trouvaille et qu'il convient d'en faire honneur au *Petit Champenois*. Suum cuique.

Joc'h d'Indret.

—

**Quelle espèce de bête suis-je?** (XX, 354, 441.) — J'ai parcouru l'étude biographique consacrée par Louis de Villepreux à la reine *Eléonore de Guyenne* (Paris, Hachette, 1862), sans y rencontrer l'étrange exclamation que le manuscrit de Cambridge met dans la bouche de cette princesse. Quant à l'acte qui accompagna cette parole, il ne m'étonne pas de la part d'une personne qui ne passait point pour être très grave ni très pudique. Quatre siècles après elle, dans une circonstance autrement tragique, une femme dont l'honneur n'a jamais été soupçonné, Catherine Sforza, dame de Forli, osa se dévoiler non plus seulement devant quelques seigneurs, mais en présence de tous les habitants d'une ville ameutée.

Adr. Marcel.

—

**A propos de Du Bartas** (XX, 357). — Après avoir remercié notre collaborateur A. E. de son compliment final, qui est doublement gracieux, j'indiquerai les *tirés à part* (puisqu'il ne veut pas autre chose) venus à ma connaissance :

*Saluste Du Bartas. Documents inédits*, publiés par J. F. Bladé et Philippe Tamizey de Larroque. Extrait de la *Revue d'Aquitaine*... Agen, Noubel, 1864, in-8. M. Bladé a fourni à ce petit recueil le testament du poète, et son collaborateur, une lettre du même poète, accompagnée de notes abondantes. La plaquette, tirée à cent exemplaires, est depuis longtemps épuisée. On en trouve un exemplaire à la Bibliothèque nationale (Ln 27 6311). Un enthousiaste admirateur du vieux poète prétendait que, si les deux éditeurs ont obtenu, quelques années plus tard, l'honneur d'être élus correspondants de l'Institut, ils le doivent à la protection de l'auteur de la *Semaine*.

*Guillaume de Saluste, seigneur Du Bartas*, dans le recueil intitulé : *Vies des poètes gascons*, par Guillaume Colletet, de l'Académie française, publiées avec introduction, notes et appendices par Ph. T. de L. Extrait de la *Revue de Gascogne*. Paris, 1866, grand in-8 (p. 71-97). M. A. E. trouvera, dans le commentaire de celui qui a toujours mis beaucoup de sauce autour des nombreux poissons servis à ses lecteurs, un grand nombre d'indications biographiques et bibliographiques qui le dispenseront de consulter les travaux antérieurs des savants, surtout des savants indigènes.

En dehors de la Gascogne, on n'a guère publié qu'un seul travail sur l'ancien... prince des poètes français : *la Vie et les œuvres de Du Bartas*. Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris, par Georges Pellissier, agrégé des lettres, professeur de rhétorique au lycée de Nancy, Paris, Hachette, 1882, grand in-8.

Une autre thèse pour le doctorat ès lettres, qui sera beaucoup plus complète, est préparée par M. l'abbé Campistron, professeur de philosophie au grand séminaire d'Auch. Les amis de Du Bartas et de l'abbé Campistron espèrent que l'excellent travail verra bientôt le jour.

Quant à la bibliographie des traductions de la *Semaine*, elle a été dressée, voilà plus de vingt ans, par un érudit allemand dont j'ai oublié le nom et qui avait pour notre Du Bartas un culte encore plus fervent que celui de Gœthe. Cet érudit, que j'ai vu à Paris et qui était alors le fort jeune précepteur des enfants d'un richissime Américain, avait catalogué, en France et à l'étranger, toutes les éditions possédées par les grandes bibliothèques, des œuvres de Du Bartas et de leurs traductions. Qu'est devenu son manuscrit? Je le pressai beaucoup de le publier. C'était peu de temps avant la guerre. Depuis cette fatale époque, je n'ai jamais entendu parler de cet enthousiaste *bartassien*.

Oui, Du Bartas a fait d'autres sonnets que ceux qui sont cités par mon bienveillant *interpellateur*. On en a reproduit un (tiré de la *Muse chrestienne*, Bordeaux, 1573) dans l'*Essai sur la vie et les ouvrages de Florimond de Raymond* (Paris, 1867, p. 26). Ce sonnet est adressé à l'auteur de la *Papesse Jeanne*, grand ami de Du Bartas, malgré la différence de religion. On en a reproduit un autre dans la *Revue critique* du 22 juin 1872 (*Variétés. De quelques sonnets peu connus*, p. 398), composé pour honorer la mémoire du premier président Christophe de Thou (*Chr. Thuani tumulus*, Paris, 1583, in-4). En cherchant bien, on trouverait, j'en suis sûr, d'autres sonnets de Du Bartas.

Un vieux chercheur.

*P. S.* Puisque M. A. E. est déjà l'heureux possesseur de traductions de la *Semaine* en vers latins, en vers anglais et en vers hollandais, je souhaite vivement qu'il enrichisse sa collection de la traduction en vers italiens de Ferrante Guisone (1592), vers qui, selon le bon Guill. Colletet, étaient encore, au XVIIe siècle, « les délices du Tibre et l'ornement de la Seine ». L'éditeur et annotateur des *Vies des poètes gascons* rappelle (p. 83) que la cinquième édition de la version italienne est de 1601 (Venise, in-12).

—

**Les Devéria** (XX, 358). — M. Marcel omet une fille, du prénom d'Octavie, sœur d'Achille et d'Eugène Devéria, et digne de cette glorieuse fraternité. Elle mourut jeune vers 1825. Elle aussi était artiste et promettait beaucoup. Je me rappelle très bien avoir lu, dans un recueil poétique de 1827, 28, 29, ou 30 (*Annales romantiques*, *Almanach des Muses* ou quelque chose d'analogue) des vers *aux Mânes d'Octavie Devéria*, par.... Denne-

Baron (je crois), — Ils commençaient ainsi :

Trois fois le champ des morts se para d'herbes [tendres,
Trois fois dans les rosiers qui vivent dans tes [cendres
Dormit le papillon, folâtre le zéphir...
. . . ton ombre . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . . .
Et de mon culte encore elle attend un soupir.

Jeune âme que sur terre on nommait Octavie
Par les beaux chérubins âme trop tôt ravie,
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Ces vers doivent se retrouver. J'ai pu les estropier ou me tromper sur quelques détails après tant d'années écoulées, mais je suis heureux d'indiquer cette piste à mon honorable collaborateur.

L. D. L. S.

— M. Devéria (Jean-Gabriel), né le 8 mars 1844 à Paris, auteur d'une étude sur la frontière sino-annamite, secrétaire interprète du gouvernement pour la langue chinoise, est le fils de Jacques-Jean-Marie-Achille Devéria, peintre d'histoire, né le 6 février 1800, mort le 24 décembre 1857, et neveu d'Eugène Devéria, peintre, auteur de la *Naissance d'Henri IV*, né le 22 avril 1806, mort à Pau le 3 février 1865.

Le sieur Jean Devéria, d'Avignon (ou de Montpellier), eut *trois* fils : 1° Jacques-Philippe, négociant à Avignon; 2° Jacques-Jean, né en 1743, libraire à Paris, mort en 1817; 3° Louis-François-Marie, qui fit sa première communion à Avignon en 1740 et alla se fixer à Montpellier.

Jacques-Philippe Devéria eut deux filles et un fils, portant également les prénoms de Jacques-Philippe, mort en 1842, laissant un fils et une fille : 1° Hippolyte Devéria, mort à Avignon en 1868, administrateur des Messageries du Midi, époux de mademoiselle Orphise Nadal, qui vit encore à Avignon; 2° Marie Devéria, qui épousa M. François Poulain.

*Louis*-François-Marie Devéria eut trois filles et deux fils : 1° Louis-François, grand-père de Henry-Victor Devéria, peintre vivant encore; 2° François-Marie Devéria, 1770-1828, qui servit dans les bureaux de la marine, assista comme commissaire à la bataille de Trafalgar et épousa mademoiselle Anne-Marie-Joséphine-Désirée ***François***, dont la famille avait ajouté à son nom celui de la terre de Chaumont située aux environs d'Auxerre : elle était née à Saint-Domingue, qu'elle quitta à l'âge de deux ans. De ce mariage naquirent trois fils et trois filles : 1° Théodule Devéria, négociant dans l'Inde, mort en 1864, dont la famille a adopté la nationalité française.

2° Désirée Devéria, morte en 1855.

3° Octavie Devéria (madame Courcier), morte en 1827.

4° Achille Devéria, peintre d'histoire, 1800-1857.

5° Eugène Devéria, auteur de la *Naissance d'Henri IV*, 1806-1865, qui épousa mademoiselle Du Rauzel et en eut une fille, Marie Devéria, morte à Pau en 1856.

6° Laure Devéria, 1813-1838, musicienne et peintre, médaille d'or de 3e classe au salon de 1837. C'est elle que représente le bas-relief de Maindron qui se dresse sur la tombe de la famille Devéria au cimetière Montparnasse.

Le peintre Achille Devéria, conservateur à la Bibliothèque nationale, avait épousé mademoiselle Motte, fille de Charles Motte, imprimeur-lithographe du roi. Il en eut six enfants, dont quatre filles et deux fils.

1° Théodule Devéria, 1831-1871, égyptologue, conservateur au musée du Louvre, inventeur d'un procédé chimique pour ***développer*** les papyrus, chevalier de la Légion d'honneur. Le catalogue de ses travaux scientifiques se trouve chez M. E. Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte.

2° Gabriel Devéria, secrétaire interprète du gouvernement pour la langue chinoise, qui a épousé mademoiselle Charlotte Thomas, 1856-1885, fille de M. Charles Thomas, ancien sous-chef de bureau à l'administration des Postes et nièce de M. Ambroise Thomas, membre de l'Institut. Madame Charlotte Devéria était musicienne, quelques-unes de ses œuvres ont été publiées.

Dans son ***Histoire des peintres avignonnais***, M. Etienne Parrocel dit que, parmi les artistes les plus remarquables du XVe siècle, était Jacques Yverny ou Yveriac, qui exécuta en 1427 quatre bannières alors fort admirées. Deux petites pour le brigantin de la ville et deux grandes pour la procession générale.... Le nom de ce peintre s'est transformé plus tard, dans sa descendance, en Yveriac, Diveriac et enfin Devéria.

Consulter sur les Devéria :

Etienne Parrocel, son ouvrage sur les peintres avignonnais.

Alone (pseudonyme de mademoiselle Sophie Peyre), « Eugène Devéria, d'après des documents originaux », Paris, 1887, Fischbacher, éditeur.

J. Guiffrey, article dans « l'Art », revue hebdomadaire illustrée, n° 4 de la 9e année, et suivants. 1883.

Mémoires manuscrits et poésies d'Eugène Devéria, conservés à la Bibliothèque de Pau.

Victor Hugo, par un témoin de sa vie.

T. CHOUTZÉ.

— Une demoiselle Devéria a été, pendant plusieurs années, une des étoiles du théâtre Michel à Saint-Pétersbourg, où elle remplissait les rôles de Schneider dans les opérettes d'Offenbach. Elle vient d'épouser M. Balloy, ministre de France à Téhéran.

Malheureusement, j'ignore à quelle branche de la famille Devéria elle appartient. W.

—

**Le château de la Goupillière et ses tableaux** (XX, 358). — En reproduisant le titre complet de l'ouvrage, objet de la curiosité de M. A. E., je répondrai par cela même à sa question : *Notes sur les tableaux vendus, pillés, saccagés et sauvés de mon pauvre vieux château de la Goupillière, par* MADAME DU PRAT, NÉE BRILLON. Blois, 1798 (août). Recueillies, réunies et publiées par le MARQUIS DU PRAT, son arrière-petit-fils (Versailles, 1863, in-8° de XV, 224 p.). L'ouvrage n'a jamais été mis dans le commerce : tiré seulement à cent exemplaires, il a été donné aux parents et aux amis de la famille. Quand feu le marquis Du Prat m'offrit l'exemplaire que j'ai la bonne fortune de posséder, il me dit : C'est le dernier de tous. Mais le *dernier exemplaire* que l'on offre ne ressemble-t-il pas beaucoup à la *dernière représentation* que donnent certains théâtres ? UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Les antiques du Louvre** (XX, 359). — Des informations que nous avons prises, il résulte positivement que la première partie d'un catalogue complet des antiquités grecques et romaines, plusieurs fois remanié, est en ce moment à la revision définitive et sera livré avant l'automne, pour pouvoir être aussitôt imprimé par M. Charles Ravaisson Mollien, conservateur adjoint au département de la sculpture grecque et romaine.

Le désaccord de plusieurs des étiquettes innovées naguère sous les marbres du Louvre avec le catalogue des divinités par M. Frœhner, tient à la constatation d'erreurs réelles : la plupart de ces étiquettes ont d'ailleurs été revisées.

—

**Cela tue, et voilà tout** (XX, 385). — Ces paroles ont été prononcées par M. de Saint-Pern à la bataille de Minden (1er août 1759). On les trouve dans : « Paris, Versailles et les provinces au dix-huitième siècle,... par un ancien officier aux gardes françaises » (le marquis du Gas), 5e édition. Paris, Gosselin, 1823, II, 167.

Quérard (*Superch. litt.*) écrit le nom de l'auteur avec un *t* à la fin : *Du Gast;* mais cette orthographe n'est pas conforme à celle donnée par l'*Etat du régiment des gardes françoises du Roi, au mois de juin* 1789, où on lit, p. 7 : *Du Gas, enseigne surnuméraire*. W.

—

— Au sujet de cette question, nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire*, « un Vieux chercheur » demande dans quelle bataille furent prononcés « les mots si français » du *comte* de St-Pern, et quels auteurs les ont rapportés.

Je dois rectifier mon récit en ce sens que l'honneur en revient non au comte de St-Pern, mais au marquis de St-Pern, lieutenant général des armées du roi (10 mai 1748), commandeur de l'O. R. et M. de St-Louis (18 juillet 1750), inspecteur général de l'infanterie (6 septembre 1753), né au château de Ligouyer (paroisse de St-Pern, aujourd'hui commune d'Ille-et-Vilaine), le 8 juillet 1692, mort à Francfort-sur-le-Mein, le 8 mars 1761, emportant dans la tombe la promesse que Louis XV lui avait faite du premier bâton de maréchal qui viendrait à vaquer. Il fut inhumé dans la cathédrale de Francfort, où son tombeau se voyait encore il y a quelques années. Il était fils de Joseph-Hyacinthe de St-Pern, chevalier, seigneur de Ligouyer et Champalaune, capitaine de la noblesse de l'évêché de St-Malo, et de Julienne-Sainte de Botherel-Quintin.

C'est à la bataille de Minden, le 1er août 1759, que, pour maintenir la bonne contenance de ses troupes, qui essuyaient depuis très longtemps le feu très vif d'une batterie ennemie, cet officier général se promenait devant la ligne au petit pas de son cheval, sa tabatière à la main, et leur disait tranquillement : « Eh bien ! mes enfants, qu'est-ce que c'est ? Du canon ? Eh bien ! ça culbute, ça tue, voilà tout ! » (Pinard, *Chronologie historique militaire*, t. V, p. 549 et suiv. ; *Dictionnaire des anecdotes militaires ; Biographie bretonne*, article SAINT-PERN.)

C'est le même qui, dans une autre circonstance, terminait une allocution à ses soldats par ces paroles : « Les blessures que l'on reçoit « à son poste, ou en faisant son devoir, ne font « jamais de mal ; dans tous les cas, *mieux* « *vaut un trou à la peau qu'une égratignure à* « *l'honneur.* »

On trouve un fait qui est encore bien à la louange de ce preux général dans les *Mém. du duc de Luynes* (t. VI, 1744-1745).

Veuillez agréer, etc. POLI.

—

**Un mot attribué à Talleyrand** (XX, 386). — Talleyrand n'a jamais dit ce mot. Il est de M. d'Argenson *La Chèvre* à l'adresse de Desfontaines, cité devant lui à propos d'une de ses nombreuses piques avec Voltaire. Il lui demandait pourquoi il s'était emporté jusqu'à écrire de pareilles infamies contre un grand écrivain, son ami et son bienfaiteur. « Il faut que je vive », répondit le folliculaire ; et le comte de répliquer avec un mépris écrasant : « Je n'en vois pas la nécessité. » Le mot est heureux. Il ne serait qu'un emprunt à Tertullien, qu'on trouvera dans le *Traité de l'idolâtrie*, ch. XIV. Aux yeux du grand docteur, fabriquer des idoles était chose aussi criminelle que de les adorer; et, imaginant qu'un statuaire lui eût objecté cette raison spécieuse que son métier était d'en faire et qu'il n'avait point d'autres moyens d'existence : « Eh quoi! mon ami, est-il nécessaire que tu vives? » *Jam illa objici solita vox : Non habeo aliquid quo vivam. Districtius repercuti potest, VIVERE ERGO HABES?* » Qu'on nous permette de renvoyer, pour plus de détails, au tome second de nos études sur *Voltaire et la société française au XVIII*e *siècle*, p. 221, 222.

Puisqu'il est question de Talleyrand, l'on me pardonnera de rappeler une autre saillie d'une attribution non moins erronée. En un pamphlet contre lui publié par Bastide, quelques mois après la mort du prince de Bénévent, l'on plaçait dans la bouche de Louis-Philippe, qui avait voulu lui donner une dernière marque d'estime et le réconforter par de bonnes paroles, une plaisanterie cruelle que ce prince débonnaire était bien incapable de se permettre. « Je souffre des tortures de damné! » s'écriait le moribond, en s'agitant sur son lit. « Déjà? » eût reparti le roi. Eh bien! ce mot aurait été dit, dès 1778, cinquante ans plus tôt au trop fameux abbé Terray, dans une circonstance analogue. Voir les *Souvenirs du duc de Lévis*.

GUSTAVE DESNOIRESTERRES.

—

**Jésuites et libres-penseurs** (XX, 386). — La liste qu'on demande serait longue, si l'on voulait remonter aux sources cléricales des études faites par la plupart des hommes les plus marquants des dix-septième et dix-huitième siècles, puisque les meilleurs établissements d'instruction publique étaient alors tenus par le clergé; c'est pourquoi, confiant dans la tâche que s'étaient imposée à ce sujet Sylvain Maréchal, Lalande et Collin de Plancy, nous laisserons de côté ces recherches rétrospectives pour reporter notre attention sur quelques célébrités de notre époque et principalement sur celles dont l'esprit a pesé de tout son poids sur les principes philosophiques du temps. Au premier rang de ces libres-penseurs, il faut mentionner La Mennais, dont les commencements et la fin ont été si diversement appréciés, mais dont l'influence a été énorme ; après lui, Proudhon, J. V. Raspail, Renan ont renié avec éclat leurs origines cléricales et créé pour ainsi dire des dogmes nouveaux. Dans la littérature, on peut citer George Sand (madame Dudevant) dont les jeunes années se passèrent au couvent des Anglaises, à Paris, où elle puisa peut-être les meilleures situations de son premier livre : *Rose et Blanche ou la Comédienne et la Religieuse* (en collaboration avec Jules Sandeau); Sainte-Beuve, qui, quoique élevé successivement, à Boulogne et à Paris, dans des institutions privées, n'y avait guère puisé les éléments de l'émancipation intellectuelle qui couronna ses dernières années; Henri Rochefort (marquis de Rochefort-Luçay), le piquant écrivain des *Lanternes*, dont les succès poétiques brillèrent au concours des Jeux floraux en 1855, par une *Hymne à la Vierge*, qui traduisait avec enthousiasme ses sentiments religieux ; nous retrouvons les mêmes tendances et la même précocité dans l'œuvre de Louise Michel, une autre héroïne de la Commune, qui vers 1850 courtisait aussi la Muse, appelant Henri V de tous ses vœux, encensant Victor Hugo, demandant à la France d'offrir un asile à Pie IX et lançant aux républicains d'alors une tirade ultra-clérico-royaliste. Citons encore Pascal Duprat, originaire des Landes, où il fit ses études dans un institut congréganiste et que la mort est venue surprendre, l'an dernier, en pleine mer, au moment où il venait affirmer de nouveau ses opinions anticléricales; Augustin Chaho, l'éminent journaliste et philosophe bayonnais, qui semble avoir puisé au sein du séminaire le souffle de ses ardentes convic-

tions et de ses travaux remarquables contre les jésuites de nos jours.

EGO E.-G.

— L'ex-père Hyacinthe (Loyson).

Le libraire Froget-Pelouzac, mort récemment à Lyon, où il avait prêché plusieurs fois, après avoir reçu les ordres. Il s'était marié à Lyon et s'y était établi libraire.

Un genre d'apostasie sans doute fort rare : le curé . . ., qui, récemment dans l'Est, s'est fait enterrer civilement.

Faut-il parler de Léo Taxil???

PHILOS.

—

**Le Père Pérignon et le vin de Champagne** (XX, 386). — Ed. Fournier cite, à ce propos, l'introduction au *Théâtre d'agriculture*, d'Olivier de Serres (in-4), ainsi que le *Spectacle de la nature*, par Pluche, dans lequel on remarque un chapitre sur le vin de Champagne, écrit d'après les indications du chanoine rémois Gobiot, qui fut l'un des plus ardents à perfectionner la manipulation du célèbre liquide, après Dom Pérignon, à qui revient le mérite de l'*invention*, par le soin intelligent qu'il sut prendre des vignes et des vendanges de la terre de Hautvillers, qui dépendait de son abbaye. C'est au dix-septième siècle que le vin de Sillery commença sa réputation, grâce aux recommandations et aux soins de madame d'Estrées, qui lui attira cette faveur ; on a même ajouté que les gourmets le désignaient sous le nom de : *Vin de la Maréchale*, mais une lettre de Saint-Evremont au comte d'Olonne dément formellement cette assertion. Il n'en est pas moins vrai que les vins mousseux, dont il est question, durent leur première réputation aux dîners de Colbert et de Letellier. Henri IV, qui savourait ce vin avec non moins d'amour que son vieil *arbois* (composé de raisin Pulsart et de Sauvignon), aimait à se parer du titre de roi de France, de Gonesse et d'Aii — c'est-à-dire, roi du bon pain et du bon vin, — afin de mieux se moquer des titres sans fin du roi d'Espagne, de Castille, de Léon, d'Estramadure, etc. Ajoutons qu'il y a cent ans, les Allemands se dédommageaient de leur manque de vignes en fabriquant des vins du Rhin, de Frontignan, etc., à base d'hydromel; n'en fabriquent-ils pas bien d'autres de nos jours?

EGO E.-G.

— En réponse à la question, voir : Mém. sur le vin de Ch., par M. Louis Périer (Epernay, Bonnedame, 1886, p. 11).

Cte DE BARTHÉLEMY.

— Le vin de Champagne, dont la renommée commença sous Urbain II (av. 1099), parut avec distinction dans les dîners donnés à Reims par Charles VI (av. 1422). C'était du vin rouge d'Ay. On lui donna plus tard une couleur rose, et c'est seulement vers 1670 qu'on parvint à le rendre tout à fait blanc. Dom Pérignon, cellerier de l'abbaye de Hautvillers, qui apprit à le rendre mousseux (1698), inventa le verre svelte et léger, pour voir, disait-il, « la danse gracieuse des atomes du gaz » (*Histoire nouvelle des arts et des sciences*, 1878, nº 49).

ALPHOHSE R.

—

**La première grève** (XX, 388). — M. L. de Laborde, dans la préface du *Parlement de Paris, sa compétence*, etc., signale l'intervention du parlement, au quatorzième siècle, toutes les fois qu'il s'élevait quelques difficultés entre patrons et ouvriers sur les heures de travail et la quotité des salaires; ces discussions, qui équivalaient aux grèves modernes, étaient réglées, en dernier ressort, par cette cour souveraine. La Correspondance de Gui Patin signale, d'autre part, une grève de maçons, charpentiers et autres constructeurs de bâtiments, qui se produisit au mois de juin 1660, mais elle fut réprimée en peu de jours. Selon M. Ch. Louandre, la théorie de l'égalité des salaires, au moyen âge, s'observait dans toute sa rigueur, mais sous Louis XIV, la tyrannie des ouvriers s'exerçait sur les maîtres avec un acharnement exagéré, dont n'étaient pas exempts les serviteurs et moissonneurs des campagnes au détriment des maîtres laboureurs ; il fallut qu'un règlement du prévôt de Paris, approuvé par le roi, vînt protéger ces victimes d'un nouveau genre contre des exigences sans fin et des interruptions trop fréquentes de travail.

EGO E.-G.

—

**Bensserade ou Benserade** (XX, 390). — Les contemporains écrivent tantôt *Bensserade* et tantôt *Benserade*. L'académicien lui-même signe tantôt d'une façon et tantôt d'une autre. Voir, sur la question posée par M. Ch. L., diverses citations réunies, autour d'une *Lettre inédite*

*d'Isaac de Benserade*, dans le *Bulletin du bouquiniste*, d'Aubry, 1er août 1866, p. 1100. UN VIEUX CHERCHEUR.

— S'il fallait s'en rapporter à l'orthographe donnée par l'auteur de *Cléopâtre*, lui-même, ce n'est pas seulement de celles avec une et deux *s* dont nous aurions à nous occuper; il y en aurait une troisième, celle qui se rapporte au double *d* (de Bensseradde) et dont on retrouve, le type dans une quittance de soixante-quinze livres, du 26 février 1636, portant pour signature : ISAAC DE BENSSERADDE. Il est vrai que cette manière d'écrire son nom fut deux fois modifiée, par lui-même, après 1636; il supprima d'abord un *d* et plus tard un *s*. Un acte de vente, souscrit par lui, le 24 juillet 1651, en faveur de son cousin Charles de *Benserade*, de ses droits à la succession de leur oncle, *Jacques de Bensseradde*, est signé par son cousin Charles de *Bensseradde*, tandis qu'Isaac de *Bensserade* y introduisit la seconde forme de son nom, en retranchant le double *d;* combien de temps dura cette modification? c'est ce qu'il n'a guère été possible de connaître, mais l'auteur du *Dict. critique* (A. Jal) a pu constater, par l'examen des minutes de Noël Lemaistre, que Benserade avait déjà adopté et pratiquait, en 1684, la dernière variante orthographique de son nom : *Isaac de Benserade*, et celle qui est restée traditionnelle, malgré l'obstination de Tallemant des Réaux, qui persistait à doubler l'*s*, à laquelle le poète renonça. Ajoutons que loin d'être né en 1612, comme l'affirme l'abbé Tallemant (Paul), éditeur de son œuvre, Benserade était né dans les premiers jours de novembre 1613 et vécut jusqu'au 20 octobre 1691, date précise de sa mort.

EGO E.-G.

—

**La mort de Champmeslé** (XX, 391). — Je n'ai pas connaissance de la version donnée par le *Journal des spectacles de* 1793, sur la mort de Champmeslé au sortir des Cordeliers, mais voici celle que je trouve dans les *Fastes de la Comédie française*, par Ricord aîné, 1822, t. II, p. 353. « Frappé d'un songe qu'il fit pendant la nuit du vendredi 19 au 20 août 1701, cet acteur qui jouait le lendemain, se promenait dans le foyer en chantant : « Adieu, paniers, vendanges sont faites. » Il répéta ce refrain si souvent que cette affectation frappa ceux qui étaient avec lui. Il avait invité plusieurs de ses camarades à dîner. Il répéta diverses fois à Sallé : « Nous dînerons ensemble. » Ensuite il prit sa tête dans ses mains et tomba le visage sur le pavé; on le releva, et il dit à Desmares, l'un des convives : « Il n'y a plus personne. » Et il expira. »

Dans l'une et l'autre version, Champmeslé mourut donc de mort subite. Les détails seuls diffèrent.

ALFRED COPIN.

—

**D'un livre sur la stérilité des femmes** (XX, 391). — Le livre auquel fait allusion *Un vieux chercheur* est sans doute le suivant :

*Discours de la nature, causes, signes, et curation des empeschements de la conception et de la stérilité des femmes... par M. Louys de Serres. Lyon, Antoine Chard.* 1625. In-8. Volume rare d'un médecin dauphinois. Il était dédié à très haute et puissante dame Françoise de Bonne de Lesdiguières, mareschalle de Créqui, etc.

Ce « discours » est bien curieux et bien amusant à lire, au moins en certains chapitres; mais les passages les plus singuliers sont difficiles à citer. Cependant je veux essayer d'en rapporter un : Il s'agit de savoir, quand un ménage n'a pas d'enfants, auquel des époux on doit s'en prendre. « Il faut prendre 14 ou 15 « grains de froment ou d'orge et mettre « la moitié d'iceux dans un pot de terre, « et l'autre moitié dans un autre; puis on « fait pisser le mary dans un d'iceux et la « femme dans l'autre. Ce qu'estant fait, « on enterre ceux sur lesquels aura pissé « le mary à part et les autres semblablement en un autre lieu séparé, et les « autres (cités précédemment) disent que « celuy des deux sera asseurement stérile, « les grains duquel n'auront pas germé « et ne seront pas sortis dans sept jours « inclusivement; et qu'au contraire il sera « fertil et fécond, s'ils viennent à se pousser hors de terre dans ledict temps. »

Et comme cette recette pourrait ne pas suffire, il en donne d'autres du même genre pour le même cas, et pour une foule de cas analogues. — Ainsi il nous affirme d'après Aristote (?) « que les souris femelles conçoivent sans masles, tant seulement en « léchant du sel », etc.; mais en voilà sans doute assez pour édifier mon contemporain sur la valeur scientifique de l'ouvrage qu'il désirait connaître.

UN VIEUX BIBLIOPHILE DAUPHINOIS.

— Je trouve en outre sur le même sujet et avant 1628 : *Fazerau*, discours sur l'impuissance de l'homme et de la femme. Paris, 1611.

*Naboth*, *Dissert. de sterilitate mulierum.* Lips. 1617.

*Funccius*, *Dissert. de sterilitate muliebri.* Basil., 1615.

*Finck*, *Dissert. de sterilitate muliebri.* Helmst., 1619.

*Belin à Bellefort*, *Dissert. de sterilitate mulierum.* Basil. 1604.

(Douai.) Dr A. P. M.

—

**Traités sur la formation des bibliothèques** (XX, 391). — M. Ulysse Robert a donné, dans son *Recueil de Lois, Décrets, Ordonnances, etc., concernant les bibliothèques publiques*, les cinq ou six circulaires officielles qui régissent la matière.

En 1880, le ministre de l'instruction publique a publié un *Catalogue des livres pouvant être donnés en prix dans les lycées et collèges et introduits dans les bibliothèques de quartier et des professeurs.*

R.

—

**Reliures. Marque de relieur** (XX, 393). — Ce fer, représentant un dauphin et une fleur de lis couronnés et accolés, fut certainement composé dans le principe pour les reliures de l'un des dauphins, fils et petit-fils de Louis XIV. C'était une roulette servant pour la dentelle intérieure des volumes. L'effet en est assez joli, et c'est ce qui explique qu'on ait souvent répété ce motif, devenu banal pour ainsi dire, sans tenir compte de l'appropriation spéciale pour laquelle il fut d'abord imaginé. Si la première fois que je vis cette roulette poussée en queue au dos d'un volume, je crus avoir sous les yeux un ex-dauphin quelconque, je ne tardai pas à être détrompé, car cet ornement s'est fréquemment présenté à moi depuis dans des conditions renversant absolument mon hypothèse. J'en possède même quelques spécimens de gravures variées, plus ou moins élégants et de largeurs diverses appliqués sur des livres aux armes des propriétaires primitifs. Leur provenance, établie par conséquence d'une façon incontestable, rend toute attribution delphinale impossible.

La variété des types de cette vignette décorative et son emploi courant indiquent bien, je crois, que le dessin de l'outil qui la reproduisait pouvait se trouver dans divers ateliers de dorure et qu'il n'appartenait pas à un seul doreur.

E. Thoinan.

—

**Un émule d'Eustache de Saint-Pierre** (XX, 416). — Le dévouement de M. Collin est très beau. Mais c'est faire injure à cet honnête homme que de le comparer à Eustache de Saint-Pierre, personnage suspect, dont le dévouement est purement légendaire. Erasmus.

—

**Tuer le temps** (XX, 417). — On rencontre fréquemment dans les écrivains latins une expression analogue. Lorsque, à la suite d'une orgie, Sextus Tarquinius et ses amis se rendirent à Collatie pour vérifier sur place ce qu'on racontait de la vertu de Lucrèce, ils trouvèrent, dit Tite-Live, les belles filles du roi à table avec des compagnes de leur âge : « In « convivio luxuque cum æqualibus « *tempus* terentes. » — Un peu plus haut, il avait déjà dit en parlant de ces mêmes jouvenceaux qui s'ennuyaient royalement devant les murs d'Ardée dont le siège traînait en longueur : « Regii juvenes « *otium* conviviis comissationibusque « inter se *terebant* » (L. Ier, ch. 57). — De même chez Virgile : Mercure, chargé par Jupiter d'admonester Enée qui oubliait pieusement sa mission providentielle entre les bras de Didon, l'apostrophe ainsi :

Quid struis ? aut qua spe Libycis *teris otia* [terris !
(En. IV, 271.)

Cicéron, enfin, reprochant aux sénateurs de s'endormir dans l'inaction après avoir déclaré Antoine ennemi de l'Etat, ajoute : « *Teretur* interea *tempus ;* belli « apparatus refrigescent » (Philipp. V, 11). — Les exemples de cette locution abondent. Ceux-ci me paraissent suffire, et au delà. Joc'h d'Indret.

— Les voyages sont comme les livres, inutiles à ceux qui lisent sans goût, sans réflexion et pour *tuer le temps*, comme ils disent.

(*Voyage d'Anténor en Grèce et en Asie*, par Lantier. 7e édit., t. VI, ch. 9. — La première édition est de 1798.)

Emm. M.

—

**Atlantique** (XX, 418). — *Atlantique* ne viendrait-il pas simplement d'*Atlas*; et le

mot *Atlas* n'est-il pas un nom propre, celui d'un prince africain des temps fabuleux, d'après lequel aurait été ainsi dénommé le système orographique qui se prolonge, à travers, le détroit de Gibraltar, d'une mer à l'autre, de la Méditerranée à l'Océan ? Fr. F.

—

**Ama tanquam osurus** (XX, 418). — Cette maxime prudente, mais canaille, était attribuée à Bias, un des sept sages de la Grèce au grand ébahissement de Scipion, qui affirmait qu'une telle énormité ne pouvait avoir été proférée que par un ambitieux ou un homme pervers. C'est du moins ce que nous apprend Cicéron dans un passage dont il suffira de citer les premières lignes : « Quid maxime re-« prehendere Scipio solitus sit, dixero. « Negabat ullam vocem inimiciorem ami-« citiæ potuisse reperiri, quam ejus qui « dixisset : *ita amare oportere, ut si ali-« quando esset osurus* » (*De Amicitia*, XVI). Ajoutons que Diogène de Laërte, qui n'avait probablement jamais lu le *Traité de l'Amitié*, ne se scandalisait pas à si peu de frais ; car, dans sa notice sur Bias, il n'hésite pas à faire honneur à ce personnage avisé du précepte dont il s'agit, et comme il s'abstient de toute réflexion à ce sujet, son silence doit faire supposer qu'il en reconnaissait la sagesse. Joc'h d'Indret.

— La maxime est attribuée à Cicéron par le « Dictionarium novum latino-gallicum ad usum principum Burgundiæ ducis et fratrum ejus », édition de 1687. Voici la citation et la traduction copiées dans ce dictionnaire : « Dicebat eas ita amare oportere, ut aliquando esset osurus. Cic. Il disait qu'il fallait les aimer comme si on devait un jour les haïr. »

Cette édition de 1687 paraît avoir échappé à Quérard, qui indique comme la première celle de 1692. Dans l'édition de 1687, l'épître dédicatoire au duc de Bourgogne est signée du libraire Halard, éditeur du dictionnaire ; mais l'auteur de celui-ci, d'après Barbier cité par Quérard, est le jésuite Guido ou Guy Tachard. Une édition publiée en 1693 donne son nom seul. L'édition de 1687 ne porte d'autre nom que celui du libraire au bas de la page de titre et à la suite de la dédicace. Fr. F.

— Un des sept sages de la Grèce serait, selon Diogène de Laërte, l'auteur de cette « maxime désespérante » : *Bias de Priène*. V. Diog. Laërte, I, 87 : Bias : « ἥδων ἔλεγε διxάζειν μεταξὺ ἐχθρῶν ἤ φίλων. Τῶν μὲν γάρ φίλων παντως ἐχθρὸν ἔσεσθαι τὸν ἕτερον· τῶν δὲ ἐχθρῶν τὸν ἕτερον φίλον. . . Καὶ (scilicet ἔλεγε δεῖν) φιλεῖν ὥς μίσήδονιας· τοὺς γάρ πλείστους εἶναι xαxους. » C'est à cause de cet horrible πλειστοὶ xαxοί que Bias, seul entre tous les philosophes et poètes, antérieurs et contemporains, était en grâce auprès d'Héraclite d'Ephèse. H. H.

—

**Proverbe à expliquer** (XX, 419). — M. B. trouvera dans le *Dictionnaire de Littré*, au mot *Grêler*, l'explication du proverbe dont s'est servi M. Poubelle et qui avait été déjà employé par deux écrivains aussi célèbres que madame de Maintenon et Voltaire.

Un vieux chercheur.

*P. S.* — J'oubliais que déjà les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* ont dit : « Le diable de Papefiguière ne savoit *grêler* que sur les choux et sur le persil, c'est-à-dire il ne faisoit point de mal. D'où est venue cette façon de parler figurée et proverbiale, *grêler le persil*, pour dire exercer son pouvoir, son ressentiment contre des gens infiniment au-dessous de nous, ou qui n'en valent pas la peine. »

— Vieille femme depuis quelques années, je retrouve dans mes souvenirs de jeunesse la locution « Grêler sur le persil ». Cela signifiait alors frapper rudement, brutalement un être faible et sans défense.

Je ne sais dans quel sens M. Poubelle a employé cette locution, mais je suppose qu'il réclamait l'indulgence du fort en faveur du faible. C'est là le sens qu'y attachent ceux qui connaissent encore ce proverbe. Vve Magniant.

—

**Marie-Louise et ses trois maris** (XX, 420). — Les mariages de Marie-Louise avec les comtes de Neipperg et de Bombelles ont été contractés devant l'Eglise, mais morganatiquement, comme cela se produit si souvent en Allemagne pour les princes qui épousent une personne d'un rang inférieur au leur.

De son mariage avec Adam-Adalbert, comte de Neipperg, elle eut un fils, Guil-

laume-Albert, comte de Montenuovo, créé prince héréditaire par l'empereur François-Joseph Ier, le 10 juillet 1864, et devenu successivement, chambellan, conseiller intime, général de cavalerie, propriétaire du 10e régiment de dragons autrichiens.

Je ne crois pas que l'impératrice ait eu d'enfants de son union avec M. de Bombelles. L. C. D. L. H.

— Marie-Louise a été mariée deux fois, même trois si l'on compte comme mariage son union avec Napoléon déjà marié à Joséphine. Voici ce que je lis dans l'*Almanach de Gotha:*

Guillaume-Albert de Montenuovo..., fils de l'archiduchesse Marie-Louise... et de Adam-Adalbert, comte de Neiperg... marié en secondes noces avec cette princesse. BRIEUX.

— Voir l'*Intermédiaire* de 1875, p. 702 et 762. Il y a douze ans, Morphin n'a pas voulu nous raconter la fin tragique de l'impératrice, qui aurait disparu dans un des drames les plus terribles qu'on puisse imaginer, — parce qu'il fallait attendre que les intéressés ne fussent plus de ce monde. Maintenant Morphin voudrait-il satisfaire notre curiosité? GIFT.

—

**La Société des gens de lettres** (XX, 422). — Nous ne croyons pas que l'histoire de cette Société ait encore été écrite, malgré son existence qui date d'un demi-siècle et malgré le travail préparé, depuis longtemps, par M. Ed. Montagne. En attendant cette communication, nous rappellerons avec plaisir que M. Jules Claretie y a suppléé par une intéressante notice, qui sert de préface au recueil que la Société des gens de lettres a publié cette année, comme les précédentes, afin d'en attribuer le produit à sa caisse de secours; le volume se compose de nouvelles écrites par les membres du comité et porte pour titre (en 1886) : 47, *Chaussée-d'Antin*, afin de mieux consacrer sans doute le souvenir de son installation dans cette nouvelle demeure et faire ressortir le succès de son œuvre, depuis ses premières étapes dans la cité Trévise et dans la rue Geoffroy-Marie. J. B., enconsultant ce récit, pourra suivre les phases de cette compagnie, ainsi que celles de la Société de l'an XI, qui lui donna naissance, sans perdre de vue néanmoins l'ouvrage posthume de Dinaux (*les Sociétés badines, bachiques, littéraires et chantantes*) qu'on regarde, à juste titre, comme une mine de précieuses indications. EGO E.-G.

—

**Molière à Toulouse** (XX, 423). — La présence de Molière à Toulouse a été parfaitement établie par la représentation du 10 mai 1649, payée 75 livres par les capitouls pour la réception faite au comte du Roure, nouveau lieutenant du roi. Je renverrai M. J. B. aux ouvrages suivants:

1. *Iconographie moliéresque*, P. Lacroix, p. 227.

2. *La troupe de Molière à Agen*, par Adolphe Magen, p. 18.

3. *Les Points obscurs de la vie de Molière*, par J. Loiseleur, p. 144.

4. *Journal de Toulouse*, du 6 mars 1864, pièce curieuse publiée par M. Galibert au sujet de cette représentation.

Quant au passage à Toulouse vers 1647, il n'y a guère que M. Soleirol qui en ait parlé (*Molière et sa troupe*, p. 4) et sans fournir aucun document. Il dit : « De Bordeaux, la troupe se dirigea sur Toulouse, où Molière fit connaissance avec le fameux poète Goudelin, et M. d'Aldéguier, dans son *Histoire de Toulouse*, dit qu'il y donna son spectacle *au logis de l'Ecu.* » Et c'est tout.

Enfin le catalogue Soleinne enregistre sous le numéro 3042 : *Molière à Toulouse*, comédie-vaudeville par M. Pellet Desbarreaux, Broulhiet, 1787. — Cette brochure ne serait-elle pas à la bibliothèque de l'Arsenal qui a racheté en grande partie la collection Soleinne? ALFRED COPIN.

## *TROUVAILLES & CURIOSITÉS*

**Une relation inédite de la journée du 10 août 1792. Lettre à André Dumont.** — La curieuse lettre inédite que nous publions fut envoyée le jour même au conventionnel André Dumont, par son frère, chef du bureau des décrets au ministère de la justice que sa situation mettait particulièrement à même d'être exactement renseigné. C'est le sincère récit d'un témoin. F. POUY.

Paris, 10 août, 8 h. du soir.

Mon ami, le Roi, n'ayant pas eu la prudence de consentir lui-même à la suspension de ses

pouvoirs, qu'il pouvait sans aveu motiver sur le besoin de confiance dans l'agent suprême, et l'Assemblée nationale ayant méprisé les mécontentemens manifestés par le peuple, et exprimés avec plus de vigueur depuis le faible décret rendu au sujet de M. La Fayette, prélude de celui à rendre pour le Roi, diverses sections de Paris et notamment le fb. S.-Antoine ont arrêté hier matin que, si la déchéance n'était pas prononcée avant minuit à cette heure, elles se présenteraient en force. Cette démarche était illégale, les arrêtés ont été cassés par le département, mais l'esprit qui les avait dictés subsistait et moi qui ai passé la d^re nuit presque entière au fb. S.-Antoine, je puis vous assurer qu'à l'heure fixée, le tocsin y a sonné en plusieurs endroits, que la générale a été battue, et que dès une heure de grands préparatifs annonçaient pour le jour un grand événement. A 9 h. seulement, le faubourg est descendu en armes, mais plusieurs sections et les fédérés l'avaient précédé, et à 10 h. on s'est présenté au château dans lequel étaient renfermés les gardes suisses et des gardes nationales, formant en tout 10 à 12.000 hommes. Les gardes suisses ont fait feu les premiers et alors s'est engagé un combat dont l'issue a été leur destruction complette, la mort d'environ 300 fédérés et celles de 8 à 900 citoyens de Paris. Pendant le carnage, le feu a pris dans les bâtiments bordant la cour du château, et le roi, la reine et son fils se sont réfugiés à l'Assemblée nationale où ils sont encore.

Les sections ont chacune nommé 3 citoyens pour exercer les fonctions municipales au lieu de la municipalité par elles suspendue ; la commune a nommé commandant général M. Santerre du fb. S.-Antoine. Le roi est suspendu, il reste en otage avec sa femme, et son fils, et la liste civile est séquestrée. L'Assemblée a décrété une nouvelle formule de serment dans laquelle il n'est mention que de liberté et d'égalité, sans parler de Constitution. Elle a envoyé des ouvriers pour od^er les gardes nationales des environs.

Les citoyens ont abattu la statue équestre de Louis XIV, place Vendôme : c'est une perte pour les arts.

—

**Quelques fantaisies administratives.** — Les journaux ont publié, il y a quelques jours, une curieuse ordonnance municipale, échappée à la plume d'un maire auvergnat, qui blâmait en style jovial ses concitoyens d'avoir fouetté un garde. Le maire auvergnat eut des prédécesseurs pendant la Restauration et sous Louis-Philippe, comme on le voit par les deux arrêtés suivants :

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE. — POLICE MUNICIPALE

*Autorisation de manger, boire et prendre son café sans payer.*

(Extrait des registres de délibérations de la commune de Lemps.)

Le maire du Grand Lemps, vu les art. 1131 et 1133 du Code civil, portant que tout pacte illicite ne donne point lieu à l'action en payement, par ces motifs,

Arrête :

Que tous les buveurs qui se trouveront dans les cafés et auberges les dimanches et les fêtes aux heures de la messe paroissiale et à celles de vêpres sont autorisés à se retirer *sans payer* les dépenses qu'ils auront faites.

Fait en mairie, à Lemps, le 1^er janvier 1817.

*Signé :* FALATIEU, maire.

(Articles du Code sur lesquels s'appuie M. le maire.)

Art. 1131. L'obligation sans cause ou sur une fausse cause ou sur une cause illicite ne peut avoir aucun effet.

Art. 1133. La cause est illicite quand elle est prohibée par la loi ; quand elle est contraire aux bonnes mœurs et à l'intérêt public.

(Titre III. *Des contrats et des obligations conventuelles en général.*)

Nous soussignés, habitants de la commune de Lemps, certifions que l'extrait ci-dessus a été publié et affiché à Lemps, au lieu accoutumé à recevoir les affiches, le jour de sa date et qu'il a été placardé jusqu'à la nuit.

(*Suivent les signatures.*)

(Bibliothèque historique, 1818, t. I, p. 317.)

Nous lisons aussi dans la *Presse* du 27 octobre 1841 :

Depuis le jour où le maire d'une commune rurale des environs de St-Brieuc écrivit au préfet qu'il avait proposé le choléra à son conseil municipal, mais que celui-ci ne voulut pas le recevoir (historique), aucune pièce aussi curieuse que celle qui suit n'était échappée à la plume d'un maire de département... Cette pièce, adressée de l'arrondissement de Guingamp, a été copiée textuellement sur l'original même :

Nous soussigné, maire de la commune de.. certifions que le nommé Michel, cultivateur et professeur à la destruction des bêtes puantes et habitans de ce village, nous a déclaré avoir tué une louve près de la lisière du bois dont il avait rencontré les pattes, nous nous sommes transportés de suite sur lesdites pattes, accompagné de notre adjoint qui a bien reconnu la bête, non assommée d'un coup de fusil, mais bien avec un brin de fagot. Venant à constater le sexe de l'animal, nous avons reconnu que ladite louve était un loup, pour laquelle raison nous n'avons pas extrait les louvetots de son corps, ni accordé la prime que pour le loup seulement. Toujours avec notre adjoint auquel nous avons coupé les oreilles, pour annexé au présent certificat, et servir à M. Préfet pour prime et avons signé avec l'adjoint.

UN CURIEUX.

---

*Le gérant :* LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1887.

*Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.* *25 août 1887.*

**XXe Année.** — **No 463.**

*Cherchez et vous trouverez.*




*Il se faut entr'aider*

**Nouvelle Série.** *IVe Année.* — No 88.

# L'Intermédiaire

## DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)



## QUESTIONS

**Question d'accord.** — *Orgue* étant masculin au singulier et féminin au pluriel, faut-il dire : « un des premiers » ou « une des premières orgues connues » ? — Je sais bien qu'on peut répliquer qu'il faut ne dire ni l'un ni l'autre, mais cela ne résout pas la difficulté pour laquelle je sollicite une réponse congruente.

A. X.

—

**Huguenot.** — La *Revue du monde latin* du mois d'août contient un article de M. Adrien de Barral sur le mot *huguenot*. Il n'y est point question de l'*Intermédiaire*, qui devrait, ce me semble, avoir voix au chapitre. M. de Barral croit que l'appellation est empruntée d'un personnage nommé Huguenot. Qu'en disent mes confrères ?

R.

—

**Les oubliettes.** — Selon les dictionnaires classiques, les oubliettes étaient des cachots où l'on renfermait autrefois ceux qui étaient condamnés à la prison perpétuelle.

Il me semble qu'il a été fait justice de cette légende, et que Viollet-Leduc a établi que les oubliettes n'étaient autres que de secrets *buen-retiro* et qu'il n'y eut jamais de prisonniers enfermés dans ces horribles recoins.

Pourrait-on nous donner quelques renseignements ?

UN ARCHITECTE.

—

**Les descendants de Stanislas Poniatowsky, dernier roi de Pologne.** — J'ai à ma disposition une correspondance de trente lettres écrite par le dernier roi de Pologne, Stanislas Poniatowsky, de 1777 à 1782, alors qu'il se trouvait à la cour de l'impératrice Catherine II.

Je serais heureux de savoir s'il existe encore des descendants actuellement vivants de ce roi.

SMOLL.

—

**Les discours de distributions de prix.** — Un de nos patients collaborateurs aurait-il recueilli les discours de distributions de prix les plus remarquables ? Ne serait-il pas regrettable de voir perdre à tout jamais les allocutions si spirituelles de Labiche ou les fines pages de Renan ? Un éditeur intelligent (et ils le sont tous !) ne pourrait-il songer à imprimer cette anthologie d'un nouveau genre ? On peut, je crois, sans témérité, lui prédire un beau succès.

PONT-CALÉ.

—

**Mousquetaires.** — Où pourrait-on trouver des rôles, listes ou états mentionnant les mousquetaires de tous les grades, de 1622 à 1650 ? « l'Etat de la France » ne les donnant que postérieurement à cette époque.

G. DE B.

—

**Madame de Chandiot.** — Jeanne-Anne de Bordey, madame de Chandiot (1650-1787), amie de l'abbé Boisot, le collecteur des papiers de Granvelle, de l'abbé Nicaise, le facteur du Parnasse, de mademoiselle de Scudéry et autres, laissa une nombreuse correspondance. Une partie de cette correspondance passa aux mains de M. Rousselle de Bréville, de l'académie de Besançon, mort en 1807. Cette partie-là aurait été détruite ; qu'est devenu le reste ?

TOPO.

—

**Famille Millin de la Courvault.** — Un des obligeants lecteurs de l'*Intermédiaire*

pourrait-il me fournir quelque renseignement sur l'origine et les armoiries (s'il y a lieu) de la famille Millin de la Courvault, représentée au siècle dernier par Millin de la Courvault, docteur régent de la Faculté de Paris de 1756 à 1788? Il demeurait rue Saint-Antoine.

G. DE B.

—

**Duc du Maine.** — Qui est-ce que le duc du Maine dont il est question deux fois dans l'intéressant ouvrage de M. Armand Baschet, *Le roi chez la reine*, notamment à la page 258, où l'on voit que mademoiselle de Vendôme eût désiré l'épouser? Le fils de Louis XIV et de madame de Montespan n'est donc pas le premier qui ait porté ce titre?

A. P. L.

—

**Lettre d'un duc de Luynes.** — Quel est le duc de Luynes dont je tiens une lettre autographe signée à Colbert, datée « ce mardy soir » et qui commence ainsi ?

« Ayant esté aujourd'huy, monsieur, deux fois chez vous sans vous rencontrer pour vous porter une copie de nostre mémoire que vous auriez souhaitté de voir.... »

Il s'agit d'un mémoire qui ne doit pas être connu de messieurs les présidents et qu'on ne l'a pas encore donné à M. le chancelier « qui l'a demandé avec instance ». « Il n'y a que le roy seul qui l'ait encore. » « S. M. ne désire pas qu'il soit publié. »

(Londres.) AWT.

—

**Les descendants de Robespierre.** — Existe-t-il encore dans le département du Pas-de-Calais des parents de Robespierre, qui portent le nom du célèbre conventionnel?

J'ai bien trouvé parmi les signataires d'une pétition contre le monopole du tabac, en 1855, trois Robespierre de Meurchin, cousins du chef de la Montagne. A la même époque vivait au bourg de Carvin, toujours dans le Pas-de-Calais, un aubergiste qui s'appelait, lui aussi, Robespierre et qui était le cousin germain de Maximilien.

PAUL D'E.

—

**Chameau mérovingien.** — Frédégaire, dans son 42e chapitre, rapporte que Brunehaut fut conduite au supplice assise sur un chameau. « Jubetque (Clotarius) eam prius *camellum* per omnem exercitum sedentem perducere... » La « leçon » paraît ne pas faire doute : c'est bien d'un chameau qu'il s'agit. Mais alors, comment expliquer que Clotaire, qui séjournait à ce moment au village de Renève, entre Dijon et Gray, eût à point dans ses « écuries » un animal qui, même aujourd'hui, n'est pas commun dans nos ménageries?

A. X.

—

**Un vin célèbre à retrouver.** — Je trouve dans le *Menagiana* (édition de 1715, tome 3) l'anecdote suivante :

« Il y a dans le voisinage de Dijon deux « vignobles célèbres, l'un appelé Beze, « l'autre Cham-Bertin (*sic*). Un jour un « galant homme qui possède une bonne « partie des vignes de Beze traitait quel- « ques-uns de ses amis, un des convives « chanta ce triolet qui plut beaucoup à la « compagnie et surtout au maître du fes- « tin :

Beze qui produit ce bon vin
Doit passer pour très catholique.
J'estime plus que Cham-Bertin
Beze qui produit ce bon vin.
Si le disciple de Calvin
Beze passe pour hérétique,
Beze qui produit ce bon vin
Doit passer pour très catholique.

Ce n'est pas tant le jeu de mots, avec lequel l'auteur jongle d'ailleurs fort ingénieusement, qui m'intéresse, que le nom d'un cru absolument ignoré aujourd'hui.

J'ai bien vu dans les dictionnaires de géographie, entre autres le livre de Girault de Saint-Fargeau, que Beze était une commune du département de la Côte-d'Or, à 27 kilomètres de Dijon; il est question de ses forges, de ses tuileries et de ses moulins à tan, mais nullement de ses richesses vinicoles.

Ce cru, supérieur au chambertin, a-t-il changé de nom, ou aurait-il complètement disparu? *Sic transit gloria mundi.*

PAUL D'E.

—

**Le musée du Louvre avant 1815.** — Quels sont les commissaires qui avaient été chargés de désigner les tableaux, statues, etc., dont les guerres victorieuses de la République et de l'Empire avaient enrichi le Louvre, pour en faire le musée le plus merveilleux du monde?

Où trouver la nomenclature des objets d'art venus en France, puis restitués après Waterloo?

PATCHOUNA.

—

**Le mausolée de M. de Pollinchove est-il de Pigalle ?** — Dans un *Guide des étrangers dans Douai*, publié à Douai en 1846, anonyme et d'ailleurs très bien fait, on trouve, p. 103, à l'article de l'église Saint-Jacques que, dans une chapelle, « on re« marque le monument érigé à M. Char« les-Joseph de Pollinchove, Premier « Président du Parlement de Flandre, « décédé le 29 novembre 1736, et de Mag« deleine du Chambge, son épouse. Le « mausolée, en marbres de différentes « couleurs, qui est dû au ciseau du célè« bre Pigalle, fut placé en 1753. Il repre« sente la Justice tenant une urne ciné« raire; à ses pieds sont placés, d'un « côté, son glaive et ses balances; de « l'autre le médaillon de M. de Pollin« chove, soutenu par un génie en pleurs. « Il a été dégradé pendant la Révolution. »

Notre question ne porte pas sur M. de Pollinchove qui posa peu de mois avant sa mort, le 22 juillet 1756, la première pierre de l'hôpital général de Douai (*ibidem*, 104), mais sur Pigalle. Dans la biographie comme dans la liste des œuvres, la monographie de Pigalle, publiée par M. Tarbé en 1859, est absolument muette, et ignore complètement le tombeau de Douai. N'est-ce qu'une attribution? Cela résulte-t-il d'une signature gravée sur l'œuvre ou de l'inscription funéraire? A-t-on, à Douai, dans des documents manuscrits ou dans d'autres livres imprimés, une preuve formelle que ce tombeau soit une œuvre de Pigalle? M. Tarbé, dont le livre spécial est excellent, ne l'ayant pas connu, il y aurait intérêt à combattre ou à confirmer l'assertion du *Guide de Douai*.

A. de M.

—

**Graveur à rechercher.** — Pourrait-on me désigner l'auteur d'une estampe in-f° double, portant au milieu de la partie supérieure du cadre les mots : *La Dance ou le Branleguay de la paix?* Dix personnages : sept dansant en rond autour d'un arbre auquel pend un bissac. A droite un cabaret, auprès duquel deux musiciens jouent l'un de la flûte, l'autre de la vielle. Le dixième au deuxième plan tient un verre et une bouteille recouverte d'osier. Costumes de la première moitié du XVII$^e$ siècle. L'ensemble de la composition rappelle la manière de Téniers.

Quand et à quelle occasion fut gravée cette estampe en l'honneur de la paix?

M. d'Aut.

—

**Perronet (portraits de).** — Aux archives de l'école des ponts et chaussées, dans un dossier concernant Perronet, premier ingénieur du roi, je trouve une feuille volante, sans date, portant :

*Vers faits par mademoiselle Cosson.*

(Pour mettre au bas du portrait de M. Perronet, nouvellement agrégé à l'Académie des Arcades de Rome, comme berger surnuméraire, avec le nom d'Eurimante.)

Vous voyez un berger que chérit Uranie :
Il excelle dans l'art d'élever un troupeau,
Il est amant de la belle harmonie,
Mais le compas lui plaît autant que le pipeau.
Les nymphes d'Arcadie
Ont connu son génie,
Et dans un comité nouveau
L'ont admis à leur compagnie.

Ce portrait a-t-il été gravé? D. W.

—

**Un ancêtre de François Coppée.** — Le poète flamand Denis Coppée, « bourgeois de Huy », né vers 1589, mort en 1632, auteur de tragédies et de poèmes, tous devenus fort rares : *la sanglante et pitoyable Tragédie de nostre Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ.* Liège, 1624, petit in-8°; — *la Tragédie de saint Lambert, patron de Liège.* Liège, 1624, petit in-8°; — *la sanglante Bataille d'entre les Impériaux et Bohêmes.* Liège, 1624, petit in-8°; — *Miracle de Nostre-Dame de Cambron.* Namur, 1647, in-12 (œuvre posthume), sur lesquels des notices ont été publiées, par M.-L. Polain, dans les *Esquisses biographiques de l'ancien pays de Liège.* Gand et Liège, 1837, in-8° et 1839, in-18; — dans la *Biographie nouvelle* de Didot, 1855; — dans le *Manuel du libraire*, de Brunet, édit. Didot, etc. — Ce Denis Coppée est-il un ancêtre de François Coppée, de l'Académie française?

L'exacte similitude des deux noms et leur concordance avec ces mêmes professions de poètes (à trois siècles de distance, et toute question de talent réservée quant au premier en date) ne semblent-elles pas porter en soi toutes les apparences d'une consanguinité directe entre les deux Coppée, — celui du XVI$^e$ siècle et le nôtre?

Ulric R.-D.

—

**Harel. — Labitte. — Emile Deschamps. — Stéphane Mallarmé.** — Je désirerais avoir quelques détails biographiques — principalement des noms et des dates — sur l'impresario romantique Harel.

Sur l'éditeur romantique de 1840, Labitte.

Sur la date exacte de la mort d'Emile Deschamps qui eut lieu à Versailles en 1871.

Enfin sur le poète parnassien Stéphane Mallarmé. A. ARNOULT.

—

**Les hommes de lettres peintres ou dessinateurs.** — Ne serait-il pas intéressant de faire un musée rétrospectif composé d'œuvres d'art de poètes, ou d'une façon plus générale de gens de lettres? Les tableaux de Gautier et d'Eugène Sue coudoieraient les aquarelles de George Sand ou les dessins de Châtillon et d'Hugo.

Ne pourrait-on pas faire une exposition iconographique, où beaucoup de nos célèbres amateurs se feraient, j'en suis sûr, un devoir d'envoyer tout ou partie de leurs richesses?

Il nous est au moins permis d'espérer que cette exhibition d'un nouveau genre aurait autant de succès que l'exposition des arts incohérents, de si joyeuse mémoire.

Le profit des entrées serait versé (comme c'est l'heureux usage) au profit d'une bonne œuvre qui resterait à déterminer.

Je livre l'idée pour ce qu'elle vaut et ne réclame pas de droits d'auteur.

PONT-CALÉ.

—

**Le sonnet d'Arvers.** — Une légende prétend que le sonnet d'Arvers a été inspiré au poète par l'amour discret qu'il éprouva pour une femme qui porta l'un des plus grands noms de notre siècle.

Le sonnet, imprimé dans les *Heures perdues*, est accompagné de ce sous-titre : *imité de l'italien*.

Je ne veux pas poser ici cette question qui vient au bout de ma plume : *L'inspiration imite*-t-elle?

Si l'*imitation* n'est pas, comme je l'ai toujours supposé, un subterfuge employé par le poète pour éloigner tout soupçon, je serais reconnaissant à celui de nos correspondants qui me dirait de quel poète le sonnet est *imité* et où on pourrait trouver le texte italien, curieux alors à rapprocher du sonnet français.

ALEXIS MARTIN.

—

**Leconte de Lisle.** — Je désirerais lire assez de vers de ce poète pour bien connaître sa manière et son talent, que j'admire beaucoup. Mais, m'apercevant que la lecture de ses trois volumes de poésie est au-dessus de mes forces, j'ai recours à quelque bonne âme, plus courageuse que moi, et je la prie de vouloir bien me donner l'indication des meilleures pièces, en d'autres termes, *la crème* du recueil.

A. P. L.

—

**Société des troubadours épicuriens de Marseille.** — Le 20 novembre 1810, les membres du *Caveau moderne*, réunis au *Rocher de Cancale*, sous la présidence de *Laujon*, accordaient à la *Société des troubadours épicuriens de Marseille* des lettres d'affiliation (dont je suis possesseur), ainsi conçues :

A tous, buveurs, chansonniers présens et à venir, *salut*.

La Société épicurienne établie dans la ville de Marseille et connue sous la dénomination de la *Société des troubadours épicuriens de Marseille*, ayant sollicité des lettres d'affiliation à la *Société métropolitaine*, et ayant représenté le procès-verbal de sa fondation, le tableau de ses membres, duement signé et paraphé de chacun d'eux, ainsi que toutes les pièces propres à justifier ses droits, nous avons délivré ces présentes pour constater la fondation et la légitimation de ladite Société et pour servir et valoir ce que de raison.

*Prions*, en conséquence, toute société épicurienne à nous affiliée, et tout épicurien correspondant avec nous, de reconnaître comme tels les membres de la Société des troubadours épicuriens séant à Marseille, nous réservant le droit de rayer cette société de notre tableau d'affiliation, s'il parvenait à notre connaissance qu'elle eût commis quelque infraction aux lois d'Epicure.

Fait et signé au Rocher de Cancale, dans sa séance du 20 novembre 1810, l'an 5e de notre fondation.

(*Suivent les signatures.*)

Un Intermédiairiste obligeant et ferré sur les *choses de Provence* pourrait-il me donner des renseignements sur ces *troubadours épicuriens marseillais* qui doivent être, un peu, les ancêtres des joyeux *Cigaliers* d'aujourd'hui? EMM. M.

—

**Sons et couleurs.** — Il existe de singuliers rapports entre les sons et les couleurs. Les notes musicales et les couleurs du prisme sont également au nombre de sept. Homère dit *blanc* le chant de la cigale. En Italie on appelle *voix blanches* les voix des enfants avant la puberté, celles qu'en France on dirait des voix *argentines*. Demarsais dit que le son de l'*e* muet est *obscur*. Dante a écrit :

*Io venni in loco d'ogni luce muto.*

« Je vins dans un lieu *muet de lumière*. » On dit la *tonalité* d'un tableau, et le *coloris* d'un morceau de musique. Des couleurs sont *harmonieusement* disposées. L'ouverture du *Chaos* de Haydn est *sombre*.

Veut-on m'aider à prolonger cette démonstration par les faits?

(Rome.) E. DES PLANCHES.

—

**Le vieux fer cause d'incendies.** — C'est une opinion des plus sérieuses dans certaines localités que de vieux clous de fer, une pointe de fourche, une semelle ferrée de gros clous, en général que tout ce qui est fer provoque infailliblement la combustion du fourrage, — à condition de le rentrer un peu humide. C'est à tel point qu'on enfonce avec soin les têtes des clous dans l'épaisseur de la charpente, qu'on les enduit d'un mastic — et même qu'on les remplace par des chevilles de bois.

Cette croyance est-elle générale?

Où pourrait-on trouver des études scientifiques sur cette question?

A. O. Z.

—

**Hennequin (Louis).** — Etait-il parent, et à quel degré, de l'auteur dramatique, né à Liège en 1842 et mort ces jours-ci dans une maison de santé? Je trouve à son actif :

La *Partie quarrée*, O. F., avec *mus. de Gaveaux* (imp. Dupont, 1793).

Le *Mari d'emprunt*, O.B., *en collaboration avec Dabaytua, mus. de G. Berteau* (imp. Barba, an X).

Le *Bon Fils*, OP., *mus. de Lebrun* (imp. Huet, an IV), rep. à l'Opéra-Comique.

Le *Stratagème inutile*, POT POURRI, 4 juillet 1792, au Vaudeville.

*Un moment d'humeur*, c. v. mêlée d'ar^s^, *mus. de Lebrun*, Th. lyr. des Amis de la patrie (imp. 1796).

*Emilie et Melcour*, c. mêlée d'ar^s^, *de Lebrun*, Th. lyr. des Amis de la patrie, rep. 3 juillet 1795, imp. 1795.

Le *Menteur maladroit*, o. c., *mus. de Lebrun*, Th. Molière, 1798.

Quelles sont les autres œuvres de cet auteur; où peut-on trouver son article nécrologique? Quand est-il mort et quel était-il?

La personne qui pourrait me renseigner rendrait un grand service à

UN BOULONNAIS.

—

**Zephira et Fidgella.** — Je possède le tome III d'un singulier roman en prose mêlée de vers, datant du premier empire, qui a pour faux titre « Zephira et Fidgella, ou les Débutantes dans le monde ».

Sait-on quel en est le vrai titre et quel en est l'auteur? Ce n'était certes pas un ennemi de Napoléon. SUS.

—

**Chansons choisies.** — J'ai un petit recueil de chansons intitulé :

« *Chansons choisies*

« de Piron, Collé, Gallet, Favart, Lattai-
« gnant, Grécourt, Dorat, Panard, Se-
« daine, etc. »

Au-dessous de ce titre, l'épigraphe : « Honni soit qui mal y pense! »

Puis un médaillon à trois profils, avec l'exergue : « Piron, Collé, Gallet ».

Enfin : « Paris — chez tous les marchands de nouveautés ».

Le faux titre porte au verso une vignette, et au-dessous les deux vers :

Par un beau jour c'était ma fête,
Il vint m'apporter un bouquet.

L'éditeur est-il le libraire Delarue, dont un « Extrait de catalogue » se trouve au dos de la couverture?

Quelle est la date de l'édition?

A qui peut-on attribuer les chansons anonymes du recueil?

Qu'est-ce que : Bonneval,
Croizetière,
d'Estinvaln,
Le Prieur,
Plumeteau,
Saint-Mesme,
Saint-Urbain,

dont les noms sont au bas de quelques-unes des chansons, et sur lesquels je n'ai pu trouver aucun renseignement biographique? SGLPN.

# *RÉPONSES*

**Capitulations des places de guerre** (XX, 34, 114, 139, 172). — On lit, dans les *Travaux de Mars ou l'Art de la guerre*, par Allain Manesson-Mallet (la Haye, 1696), à l'article *Capitulations* (tome III, p. 308), le passage suivant qui me paraît répondre exactement à la question posée par notre confrère N. GG. :

Ceux qui se défendent pour l'interest de leurs princes et pour leur propre liberté,

mettront, qu'ils auront tous la vie sauve, et qu'il ne sera fait aucun tort, ny injure, tant aux soldats de la garnison, qu'aux bourgeois de la ville, soit qu'ils sortent ou qu'ils demeurent dans la place; que la garnison qui sortira, marchera tambour battant, enseigne déployée, *mèche allumée par les deux bouts*, balle en bouche, avec quelques pièces de canon.

EMM. M.

—

**Charles-Emmanuel de Savoie-Carignan**, (XX, 164, 246-7, 277-8). — Débuta aux carabiniers comme simple carabinier vers la fin de l'Empire, à Lunéville. Un oncle à moi, mort il y a quelque trente-cinq ans, qui fut son premier instructeur d'équitation, étant alors maréchal des logis instructeur, en avait conservé un vif souvenir comme de l'un des plus beaux cavaliers de cet admirable corps.

SABRETACHE.

— Le prince de Savoie-Carignan a été volontaire à l'armée d'Espagne, et non en 1830. Son portrait fait pendant à celui du duc d'Angoulême dans la *France militaire* d'Abel Hugo.

Cette rectification faite, j'aborde les deux autres points : 1° Sous le premier empire, la branche de Savoie-Carignan est rangée parmi les *familles illustres* dans l'*Almanach de Gotha.* Après la chute de Napoléon, elle figure dans les *Maisons souveraines*, où est sa véritable place.

2° Charles-Albert, colonel des hussards de la Meurthe (2e de l'arme, pelisse et dolman marron, collet garance). Je n'ai pour preuve que le Catalogue des autographes de Justin Lamoureux, un collaborateur de Michaud (Paris, 1855) : « 207. Charles-Albert, roi de Sardaigne en 1831 et antérieurement prince de Savoie-Carignan : — Au préfet de la Meurthe. Clermont, 20 décembre 1815.

« Appelé par Sa Majesté au commandement des hussards de la Meurthe, il l'informe que l'organisation de ce régiment aura lieu à Metz, et qu'il n'admettra dans ce corps que des hommes animés d'un bon esprit et d'une conduite irréprochable. » (1 p. 1/2 in-folio.)

Maintenant, je trouve dans l'*Annuaire militaire* de 1819 (le premier paru depuis le consulat) :

2e hussards. Colonel, le prince de Savoie-Carignan, chevalier de la Légion d'honneur, 18 octobre 1812 (Belfort).

1821, le prince est commandeur de la Légion d'honneur (Arras).

Le 25 avril 1823, il est nommé maréchal de camp, et M. de Rigny, le *héros* de la première retraite de Constantine, le remplace comme colonel.

En 1827, il ne figure plus dans l'*Annuaire.*

Quel est donc ce prince de Savoie-Carignan? J'ai beau chercher, je ne trouve qu'un prince de Carignan en 1819, et c'est Charles-Albert, le roi de Sardaigne.

Dans l'*Almanach de Gotha* de 1812, l'empereur Napoléon occupe la place qu'occupe actuellement l'empereur Guillaume.

L'EX-CAR.

—

**Les frères Dagoty, céramistes** (XX, 167, 250, 278, 370). — Je possède une tasse à chocolat en porcelaine décorée vert et or, avec médaillon de biscuit représentant le duc d'Angoulême en uniforme couronné par deux Victoires. Marque de fabrique : *Mture de S. A. R. Mde Dchesse d'Angoulême. Dagoty, à Paris.*

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**L'or** (XX, 198, 283, 309). — Est-il bien vrai, confrère *C. D.*, que « la critique moderne *la plus respectueuse* des écrits sacrés ne fait pas de Moïse un écrivain? » Evidemment elle est *plus respectueuse* encore, la critique qui attribue le Pentateuque à Moïse; et cette critique existe, comme vous pourrez vous en rendre compte aisément, en lisant, dans la *Revue des questions historiques* du 1er avril 1886, une étude critique sur l'authenticité du Pentateuque d'après l'examen intrinsèque de son contenu, par M. T. Vigouroux. EVALDE.

—

**Un conspirateur sous la Restauration** (XX, 227, 316, 371). — Je possède la collection complète de l'*Annuaire* et vais rechercher les Delon de 1821.

SABRETACHE.

—

**Pourquoi Plon-plon?** (XX, 230, 316, 372, 398, 426.) — Nous dévions. N'importe. *Ouida* de son *vrai nom* s'appelle Mlle de la Ramée, et habite, non pas Rome, mais Florence. Une nouvelle d'Ouida qui a paru dans la *Revue des Deux Mondes* s'intitule *Deux petits sabots*. Peut-être y en a-t-il paru d'autres. Je ne sais si Mlle de la Ramée écrit aussi bien le fran-

çais que l'anglais, mais je crois qu'elle n'écrit qu'en anglais et que les nouvelles et les romans d'elle qui ont paru en français sont des traductions.

(Rome.) E. M.

—

**Pignouf** (XX, 290, 376, 400). — Ce mot de pignouf me remet en mémoire un morceau d'éloquence militaire qui remonte à une vingtaine d'années. Le général X..., qui venait d'Algérie et qui avait passé par les bureaux arabes, se trouvait depuis peu installé à Strasbourg comme divisionnaire. Le bel hôtel de la division était agrémenté d'un jardin séparé de la promenade publique du Broglie par un mur assez bas surmonté d'une grille. Certains bourgeois avaient pris l'habitude de s'adosser au mur pour gloser sur les questions palpitantes qui intéressaient leur chère cité; ces conversations horripilaient le général, qui tenait à jouir de son jardin dans le calme le plus parfait; il avait, paraît-il, la nostalgie de l'oasis.

Un jour, en plein midi, plusieurs citadins se livraient à leur exercice favori, lorsque l'hôte de la division les invita à transporter ailleurs le siège de leur parlotte. Il tombait fort mal : les Strasbourgeois sont aussi fiers de leur origine que de leur cathédrale; ils ont, au plus haut degré, la conscience de leurs droits et n'admettent pas volontiers qu'on les leur conteste. *Civis sum argentoratus* est leur devise. La voie publique appartient au public, répondirent-ils comme un seul homme; si nos conversations ne sont pas de votre goût, libre à vous de ne pas les écouter! « F...-moi le camp immédiatement, tas de pignoufs! » s'écria alors le général dans un beau mouvement oratoire.

Les pignoufs se replièrent en bon ordre et s'en allèrent tout droit chez un huissier. Quelques jours après cette retraite, le général vit avec stupéfaction pénétrer dans son hôtel un officier ministériel qui, à la requête des susdits pignoufs, venait l'inviter à comparaître devant le juge de paix pour s'entendre condamner à des dommages-intérêts, en guise de réparation de la blessure morale que leur avait faite l'injure lancée à travers la grille du jardin. Tant d'audace exaspéra le général : Mais c'est le monde renversé, s'écria-t-il; jamais en Algérie on n'avait vu chose pareille; tout s'y passait bien plus régulièrement. Le général finit cependant par se calmer; il prit le parti héroïque de manifester quelques regrets de son apostrophe *ab irato*, et les pignoufs se déclarèrent satisfaits. Cette grosse affaire n'eut pas de suites; le particulier avait triomphé du général.

Strasbourg possédait, à la même époque, un autre général qui avait horreur des pékins ou pignoufs; à ses yeux, l'espèce pékin comprenait une immense et déplorable variété d'avocats; le plus humble des gratte-papier était qualifié d'avocat, par le civiliphobe : ni hommes ni femmes, tous avocats. Un jour, il aborde dans la rue un troupier décoré. Ce ne sont pas les avocats qui t'ont donné cela, dit-il en lui touchant sa croix d'honneur; les avocats ne sont bons à rien. Le vieux guerrier ne dit rien et comprit tout autant.

E. DE NEYREMAND.

—

**Le vase du Christ pendant la Cène** (XX, 293, 382, 405). — Le catinus était une sorte de plat creux destiné à recevoir l'encens qu'on jetait sur le feu pendant les sacrifices; c'est à cet ordre qu'appartient le vase hexagone de la cathédrale de Gênes appelé : *sacro catino*. Il fit partie du butin attribué aux Génois en 1101 par Godefroy de Bouillon, après la prise de Césarée; l'objet fut considéré comme une relique; on crut qu'il avait servi au Christ dans la Cène, mais sa dimension exiguë peut exclure cette hypothèse. Jusque vers la fin du siècle dernier, la vue même de la coupe était interdite; pendant l'occupation française, elle fut brisée par accident et on put s'assurer alors qu'elle est en verre et non en agate (p. 35, l'*Art de la verrerie*, par Gerspach. Paris, A. Quantin).

Le sacro catino a été dessiné dans : *Jésus-Christ*, par Louis Veuillot (Paris, Firmin-Didot, 1876, page 273, fig. 89), avec cette mention : coupe en verre, couleur d'émeraude, qui a servi à Notre-Seigneur, suivant une croyance ancienne, pour la dernière Cène. Eglise de Saint-Laurent, à Gênes.

Je ne sais plus où j'ai vu que le vase antique de jaspe à douze gaudrons provenant de la Sainte-Chapelle du duc Jean de Berri, conservé au musée de la ville de Bourges, avait aussi, d'après la tradition, une semblable origine. S'il était prouvé que cette coupe magnifique vient de Judée et a servi à Notre-Seigneur, je n'en serais pas étonné et j'y verrais le

premier calice où aurait été versé le vin consacré pour être distribué à tour de rôle aux douze apôtres, tandis que le catino serait la première patène sur laquelle Jésus aurait rompu le pain sans levain de la pâque. Ces pains azymes étaient petits, minces, et pouvaient être partagés sur un vase d'une grande *exiguïté*. Il ne m'appartient pas de décider; c'est une simple explication qui s'offre à mon esprit. Quoi qu'il en soit, je renvoie la question à M. Rohault de Fleury, qui a étudié avec une si haute compétence la *Messe* et les *instruments de la Passion*.

Le sacro catino de Gênes me semble avoir servi de modèle à ces petites coupes en émail que l'industrie des J. Laudin et autres artistes de Limoges répandirent un peu partout pendant la Renaissance. Ces petites coupes hexagones à deux anses sont toujours ornées de sujets religieux (le plus souvent une piéta) et sembleraient avoir servi à la distribution du vin lorsque la communion sous les deux espèces était encore en usage. Ces petites coupes d'émail ont-elles servi à semblable destination?..... Les calices primitifs avaient deux anses comme celui de Gourdon.

Vicomte des ARDILLOTS.

—

**Les comédiens canonisés** (XX, 297, 407, 408). — On a négligé de citer les *Curiosités théâtrales* de V. Fournel, où l'on pourrait trouver quelques renseignements, pages 316 et suivantes.

M. Deschanel, dans la *Vie des comédiens*, a longuement parlé de Genest et du Saint-Genest de Rotrou.

PONT-CALÉ.

—

**Imprimerie à Rouen** (XX, 296, 408). — Dans sa dernière livraison *le Livre* publie une étude pleine d'intérêt sur l'exposition typographique de Rouen, exposition où figurent les anciennes productions de P. Regnault, Richard Goupil, Richard Macé, Pierre Olivier... Parmi les éditions de ce dernier imprimeur se trouve peut-être le volume qui fait partie du cabinet de Vellavius, volume rare entre tous, car il n'existe dans aucune des bibliothèques de Paris, et il n'est mentionné dans aucune des bibliographies que nous avons pu consulter.

Le comité de l'exposition de Rouen prépare un catalogue complet qu'il se propose d'illustrer de fac-similé, et dans lequel il donnera la liste de tous les imprimeurs rouennais.

Espérons que Pierre Olivier et le volume susmentionné ne seront point oubliés.

VE-US.

—

**Marie-Caroline** (XX, 324, 414, 432). — Il a paru, dans la *Nouvelle Revue*, une étude historique sur la duchesse de Berry et sa captivité à Blaye. Voir, sauf erreur, l'année 1881. Les données en semblaient puisées à bonne source.

(Rome.) E. M.

—

**M. Mahuet, à Orléans** (XX, 325, 432, 458). — Il y a une vingtaine d'années, une famille de *Mahuet* demeurait à Nancy, rue Stanislas, 89 ou 90.

Je n'en sais pas plus long et je le regrette.

A. B. C. D.

—

**Genre de mort de personnages plus ou moins célèbres** (XX, 325, 432, 459). — Le peintre cité (p. 460) ne s'appelait pas Maréchal, mais Marchal; il a signé plusieurs tableaux connus, notamment une *Phryné* et une *Pénélope*. Un de ses compatriotes, Alsacien comme lui, le peintre Jundt, s'est, lui aussi, tué d'un coup de revolver.

A. E.

— La question ainsi posée est un peu vague et prête à des développements que n'a certes point soupçonnés son auteur. Elle fait même double emploi avec des questions connexes traitées dans notre recueil : gens célèbres morts de peur, de joie, de chagrin, etc.

En tout état de cause, je signale à qui ne l'ignore sans doute pas les *Curiosités biographiques* (p. 70-84) et les *Curiosités historiques* (p. 326), qui font partie de cette intéressante Bibliothèque de poche, qui constitue un des outils les plus indispensables d'un Intermédiairiste consciencieux.

PONT-CALÉ.

—

**Louis Bonaparte en prison** (XX, 227, 313). — J'ajoute encore que lord Malmesbury obtint, si mes souvenirs ne me trompent pas, de visiter le prince dans sa prison au fort de Ham.

(Rome.) E. M.

—

**Théâtre des zouaves** (XX, 328, 434). — On trouve dans l'*Illustration* du 26 mai 1855 une lettre de Protais donnant le compte rendu d'une représentation au Théâtre des zouaves devant Sébastopol; des détails sur la construction, les costumes et la copie d'une affiche, en même temps que deux croquis figurant, l'un la salle de spectacle, l'autre la scène pendant les *Anglaises pour rire.*

A la date du 9 juin 1855, on rencontre dans le même journal le fac-similé de l'affiche d'une représentation donnée au théâtre du 2e zouaves. H. C.

—

**Archéologie, emblèmes** (XX, 329). — Ces briques noires ainsi posées ne signifieraient-elles pas plutôt 1232 que le chiffre indiqué? G. D. C.

—

**Roi des Ribaulx** (XX, 355, 442). — L'origine des Ribaulx, s'il faut s'en rapporter au *Roman de la Rose*, doit se reporter aux portefaix de la Grève, lesquels travaillaient, soit à remonter les bateaux sur les rives du fleuve, soit à charger et décharger les marchandises :

Mais Ribaulx ont les cueurs si baulx,
Portant sacs de charbon en Grève
Que la peine ne les grève!

Sous le roi Philippe II (Philippe-Auguste), existait un corps franc, dont les soldats (*Ribaulx, Ribauds, Ribaldi*), plus audacieux que les autres, s'étaient rendus presque célèbres par leur hardiesse autant que par leur libertinage sans frein; la vie licencieuse qu'ils menaient ne tarda pas à leur conquérir une réputation de débauche qui fut désormais le synonyme de leur nom. Réunis en corporation, et suivant en cela l'usage adopté par maintes sociétés, telles que celles des ménétriers, des merciers, etc., etc., les Ribauds décernèrent à leur chef une royauté éphémère en lui donnant le titre de *roi des Ribaulx;* la Cour elle-même ne tarda pas à s'y associer en créant, d'après Boutellier, une charge publique qui avait pour objet la surveillance des tavernes et maisons de débauche, tirant un tribut des *logis de bourdeaulx et des femmes bourdelières*, surtout pendant les voyages de la famille royale, autour de laquelle voltigeait un essaim de gentilshommes et de filles de joie, autorisées à suivre la Cour. Au nombre de ses étranges prérogatives figurait celle de prélever cinq sols parisis sur chaque femme convaincue d'adultère et d'obliger les filles de joie à *faire son lit* pendant tout le cours du mois de mai, c'est-à-dire à l'époque du renouveau, qui annonçait le retour du printemps et des plaisirs amoureux.

D'après quelques écrivains, ce personnage avait, en outre, la charge de « *bouter hors de la maison du Roy ceux qui n'y devoient manger, ni coucher, et il alloit, une torche au poing, par tous les coins et lieux secrets de l'hostel chercher les étrangers.* » S'il se commettait quelque crime ou délit dans *l'host* ou *chevauchée* du roi, c'était lui qui en faisait informer, qui jugeait et appliquait la peine corporelle. Mais ce n'était pas seulement à la cour du souverain qu'on trouvait un roi des Ribaulx; quelques historiens affirment que des princes du sang en avaient aussi chez eux, afin d'y exercer une surveillance policière, et que diverses cités du royaume en possédaient, de leur côté, avec l'attribution spéciale d'exécuteurs des hautes œuvres, sans parler de l'inspection des lieux de débauche et des personnes qui les peuplaient. Il ressort encore des ouvrages de Le Ferron, Fauchet, Pasquier et G. de Longuemare, qu'il y avait un roi des Ribaulx élu dans chaque cour de ribaudie (ou repaire de prostitution), et cette espèce de surveillant, chargé de maintenir l'ordre dans le clapier, n'était qu'une infime caricature, une pâle copie du roi des Ribaulx de la cour de France; cela est si vrai que, dans la quête des menues gens, qui résidaient au quartier Saint-Germain-l'Auxerrois, on est étonné de trouver le *roi des Ribaulx de la Royne Marie* (Vid. Livre de la Taille, commenté par H. Géraud), qui avait sa demeure dans la rue d'Osteriche (Oratoire du Louvre), taxé seulement à un sol ou douze deniers parisis, malgré son titre pompeux, comme un truand de plus piètre importance. Quant à cette Royne Marie, dont il s'intitulait le ministre, ce ne pouvait être qu'une vieille ribaulde ou quelque proxénète scandaleusement intronisée par ses pareilles; on peut supposer, d'après cela, que, dans certaines ribaudies, les femmes publiques se choisissaient une reine, à l'instar de celles qui régnaient sur les lingères, les lavandières, les harengères, etc., etc., et cette Royne devait nécessairement avoir son roi, revêtu, de son côté, d'une autorité supérieure et chargé de la police dans ce

mauvais lieu, qu'on voit même honoré parfois du titre comico-religieux d'*abbaye*, dans le langage imagé du peuple. C'est peut-être par suite de cette coutume que la directrice ou gouvernante de cette honteuse communauté osait s'intituler *abbesse* ou *prieure* (ad libitum) et qu'on voyait des curés affublés, comme celui de Notre-Dame d'Abbeville, du qualificatif peu flatteur et malsonnant de roi des Ribaulx. Constatons aussi que les filles de mauvaise vie souillaient généralement de leur présence le voisinage des cloîtres et des églises, et que bon nombre d'évêques eurent maille à partir avec elles pour obtenir leur retraite loin de ces lieux saints. En 1485, à Strasbourg, les prostituées s'établirent jusque dans la tour de la cathédrale; c'est de là que leur vint le nom de *Munster-schwallen* (hirondelles de la cathédrale) qu'elles portèrent jusqu'en 1521, époque de leur expulsion. Un règlement du chapitre de la collégiale de Saint-Quentin (1246) contient cette mention relative au sujet qui nous occupe : « Ne ribaldi juxtà portas ecclesiæ vel parietes ejus mingant. » Dans quelques villes de province, les exactions et les violences de quelques rois des Ribaulx, et en particulier de ceux de Mâçon, Laon, Cambrai, etc., provoquèrent l'interdiction de l'office, qui fut ordonnée à la suite des plaintes de leurs baillis respectifs. Nous voyons aussi tomber en discrédit celui de la cour de France, à mesure que les plus beaux fleurons de sa couronne sont successivement disputés et enlevés par le prévôt de l'hôtel, le concierge du palais, le prévôt des maréchaux et d'autres officiers de fondation plus récente, institués par Charles VII. Le roi des Ribaulx eut même le chagrin, à l'avènement de François I$^{er}$, de voir le reste de sa vieille suprématie, celle qu'il exerçait sur les prostituées suivant la Cour, passer entre les mains d'une *dame des filles de joie;* ce qui fit tomber son sceptre en quenouille. Quant au grand prevôt, son successeur le plus direct pour la police royale, sa charge subsista jusqu'à la Révolution de 1789, sans autre altération que celle que les mœurs du temps devaient imprimer à son office. Nous regrettons, en terminant notre récit, de ne pouvoir le compléter par une analyse de la curieuse dissertation du bibliophile Jacob : *Le Roi des Ribauds, histoire du temps de Louis XII* (2 vol. in-8°. Paris, 1831), bien plus intéressante et plus complète que la communication qu'il a donnée sur le même sujet dans les *Curiosités de l'histoire de France.*

EGO E.-G.

—

**La fondation de la Gazette de France** (XX, 356, 444). — On pourrait peut-être utilement consulter une brochure du D$^{r}$ Chéreau sur « Théophraste Renaudot et les origines du journalisme médical ».

PONT-CALÉ.

—

**Alfred Mosselmann** (XX, 361, 446). — Il paraît assez que les armoiries en question sont de fantaisie, sauf peut-être l'écusson *sur le tout* du premier écu. Les deux écartelés ne doivent, ce semble, ne contenir que des armes princières : nous croyons donc que, au lieu de Croy, il faut dire *Hongrie;* les deux derniers quartiers seraient *Milan* et *Norvège.*

*Milan* porte : « *d'argent à une guivre d'azur couronnée d'or, issante de gueules* » (Grandmaison).

*Norvège*, d'après les anciens timbres-poste, porte : *de gueules à un lion couronné armé d'une hache.* VAUDÉMONT.

—

**Le père Pérignon et le vin de Champagne** (XX, 386, 469). — Le vignoble champenois remonte vraisemblablement à l'époque romaine. La quantité considérable d'amphores et autres vases vinaires que nous trouvons l'indique. Saint Rémi a légué des vignes par son testament. Dom Pérignon, cellerier du couvent d'Hautvillers (de 1668 à 1715), n'est pas l'inventeur de la mousse; mais il a régularisé le procédé, fait le premier des coupages de crus différents et enfin est probablement l'initiateur de l'emploi du liège, qui a été un progrès immense, puisqu'il a permis l'exportation de ce précieux nectar dans le monde entier. Je serais heureux de savoir où je pourrais trouver les renseignements s'appliquant aux dîners de Louvois et de Colbert, n'ayant jamais entendu parler de ce fait intéressant. Saint-Evremond et ses amis en usaient beaucoup. Quant à la maréchale d'Estrées, il est absolument impossible qu'elle ait eu aucun rapport avec Saint-Evremond, pour cause, car elle n'est devenue propriétaire du domaine de Sillery que vers 1770, c'est-à-dire cent ans après. C'est à cette époque qu'elle a fait planter un clos qui

s'appelle encore aujourd'hui le clos de la Maréchale. Les titres qu'Henri IV se donnait étaient : roi de France et de Navarre, seigneur de Gonesse et d'Ay.

CONTANT.

—

**La première grève** (XX, 388, 470). — E. Fournier, dans « le Vieux neuf » (t. II, p. 143, 144, 145), cite aussi le même fait : « Au mois de juin 1660, il y eut ainsi une grève de maçons et autres ouvriers du bâtiment. Une prompte répression y mit ordre en peu de jours. » Voir la 517e *Lettre* de Gui Patin, etc...

(Yonkers.) A. MARTIN.

—

**Taxes frappées sur les courtisanes** (XX, 389). — Voir les « Singularités historiques » de Dulaure, p. 322.

PONT-CALÉ.

—

**Marie-Louise et ses trois maris** (XX, 420, 476, 477). — Morphin juge convenable de ne point encore rompre le silence. Du reste, la mort de la veuve Napoléon, Neiperg, etc., etc., est racontée en détail dans des *Souvenirs* qui doivent paraître en 1910. Ce n'est qu'une affaire de patience pour le collabo Gift, dont la curiosité sera alors amplement satisfaite.

TACE.

—

**Vêtements spéciaux attribués aux courtisanes** (XX, 420). — On sait que les courtisanes étaient fort communes dans l'antiquité et les meilleurs auteurs de ce temps nous en ont donné un tableau fidèle, qui ne diffère guère des excès de nos jours. C'est principalement à Horace, Juvénal, Martial, Tibulle, Térence, Properce, Pétrone et Plaute que nous devons l'expression la plus saisissante de cette société corrompue; il n'est pas jusqu'au texte de l'Ancien et du Nouveau Testament qui ne viennent nous prouver que la prostitution existait du temps des patriarches et des prophètes, plus de vingt siècles avant l'ère chrétienne. Les Grecs furent les premiers à combattre la prostitution en défendant aux courtisanes de porter des bijoux et de l'or, dans les rues; elles étaient obligées (mesure assez singulière!) de les faire porter publiquement par leurs servantes, sans pouvoir s'en parer elles-mêmes; un écrivain latin, Nonnius, rapporte que les prostituées ont d'abord usé des vêtements plus courts que les femmes honnêtes et qu'ensuite, elles se revêtirent de la *toge : Sumpsisti virilem togam, quam statim muliebrem reddidisti* (Cicéron, *Philip.*, II). La toge était imposée aux femmes convaincues d'adultère, afin qu'on pût les distinguer des chastes matrones, qui portaient une longue tunique ou *stola* (Voir Mart. I, II et X). Le même poète latin nous dit que les perruques blondes étaient à l'usage exclusif des courtisanes, tandis que les prostituées étrangères, d'après Juvénal, se coiffaient d'une mitre décorée de peintures. Après avoir essayé d'expulser des villes et des campagnes les femmes qui se livraient à la prostitution, saint Louis, jugeant que ce fléau était indestructible, finit par prendre des mesures capables d'en tolérer l'exercice sans offenser la pudeur publique. Cette autorisation de saint Louis est l'acte de la plus éclatante tolérance. En 1347, intervint une ordonnance royale qui imposait aux femmes publiques l'obligation de porter sur leurs vêtements une marque distinctive, indépendamment des logements et des rues qui leur étaient assignés. Pasquier cite, entre autres, deux arrêts faisant *Défenses expresses à toutes les femmes amoureuses, filles de joie et paillardes, de ne porter robes à collets renversés, queues, ceintures dorées, boutonnières à leurs chaperons, ne pannes de gris, ne de même verd, sur peine de confiscation et amende*, etc., etc. Les lois somptuaires, dont on retrouve les traces dans les registres de comptes de 1415, 1419 et 1427, gardant leur rigueur jusqu'en 1764, sont une constatation directe des vêtements et des parures, dont l'usage était interdit aux prostituées; la *Chronique bordelaise*, de De Lurbe (in-4, 1619), constate en ces termes la même mesure : « En ceste année (1418), en l'assemblée générale des bourgeois, fut arrêté en forme de loi : *Que les p... et maquerelles seraient marquées d'habit différent de celui des honnestes bourgeoises.* » Combien d'autres chroniques et histoires locales pourrait-on consulter, en France, sur les ordonnances municipales prises dans le même but contre les filles de joie? En résumé, la tolérance établie par saint Louis dura trois siècles et la corruption des mœurs, loin de s'arrêter, produisit des effets incroyables, jusqu'au moment où parut la célèbre ordonnance du lieutenant de police Lenoir (16 novembre 1778) qui, mal-

gré sa sévérité, n'opposa qu'une digue impuissante aux abus de la prostitution.
Ego E.-G.

— L'*Histoire physique, civile et morale de Paris*, par J. A. Dulaure, donne quelques détails *passim* sur les vêtements imposés ou prohibés aux filles pendant le moyen âge.
(Rome.) Myr.

—

**Quartier Marbeuf** (XX, 421). — Pour répondre à la triple question du collaborateur G. de Crémas, procédons par ordre :

1° Le jardin Marbeuf occupait à peu près l'espace de terrain compris entre la rue de Chaillot et la rue Marbeuf, la rue François Ier et les Champs-Elysées. En consultant le plan de *Paris et ses environs*, de Roussel (1730), on remarque en cet endroit deux jardins d'une très vaste superficie séparés par une ruelle... Ces jardins s'étendaient de la rue de Chaillot au grand égout de Paris, alors à ciel ouvert, sauf à l'avenue des Champs-Elysées. Sous Louis XV, un riche Anglais acheta ces deux jardins dits *Fief Becquet* et *Fief de la Cerisaie*, les réunit en un seul et en fit une des merveilles du Paris de ce temps-là. En 1787, cette propriété appartenait, en partie du moins, à la comtesse de Marbeuf, d'où sa dénomination de *Folies-Marbeuf*, puis fut acquise par le comte de Choiseul-Gouffier. En juin 1797, le jardin Marbeuf fut converti en jardin public, sous le nom d'*Idalie*, par les frères Ruggieri, qui y donnèrent des fêtes d'été avec bals, illuminations, feux d'artifice, etc. Sous la Restauration, il reprit le nom de *Jardin Marbeuf*, avec la même destination, puis fut vendu par lots.

La rue Marbeuf, ouverte en 1798, s'appela d'abord *rue des Gourdes*, parce qu'on y cultivait des gourdes. Une décision ministérielle du 19 octobre 1829 lui donna la dénomination de rue Marbeuf, à cause de sa proximité de l'ancien jardin Marbeuf.

2° Une ordonnance royale du 23 juillet 1823 créa le *Quartier François Ier*, à cause de la maison dite de François Ier, qui fut transportée à cette époque de Moret à Paris et reconstruite au coin de la rue Bayard et du cours la Reine. (Voir Hip. Bonnardot, *Monographie du 8e arrondissement.*)

3° Boccador-Mariette qui, dans son *Abecedario*, a le plus parlé de lui, le nomme Domenico Barnabei de Cortone, et lui donne pour maître Julien de San-Gallo. D'après cet historien, il serait mort en 1549. Quant à son surnom de *Boccador* ou *Boccadoro*, dont personne n'a rien dit, si ce n'est Sauval, qui même ne le cite qu'une fois, Mariette n'en parle que pour démentir qu'il l'ait jamais eu : « Sauval, dit-il, le nomme *Boccadoro*, mais mal à propos. »

Dominique de Cortone avait toujours passé pour avoir donné le plan et les dessins de l'Hôtel de ville de Paris dont la première pierre avait été posée le 15 juillet 1533. M. Marius Vachon, dans son ouvrage sur l'*Ancien Hôtel de ville de Paris* (1882), prétend « que cet édifice doit être attribué en entier, y compris la façade indûment dénommée *façade du Boccador*, à Pierre Chambiges, architecte français, « maistre des œuvres de maçonnerye de la ville de Paris et du roy », qui a construit Saint-Germain en Laye, la cour du Cheval-Blanc à Fontainebleau, et qui était l'auteur du château de la Muette, près de Saint-Germain, du château de Challuau, aujourd'hui disparus.

On a donné le nom de *Chambiges* à l'une des nouvelles rues du quartier Marbeuf. Patchouna.

—

**Bague de fiançailles** (XX, 423). — Il y a une trentaine d'années on trouvait chez les bijoutiers du Palais-Royal, ou rue de la Paix, des bagues portant cette devise : « Hors cet annel point n'ay d'amour. » Patchouna pourrait s'informer chez ces marchands de l'origine de cette galante devise. Vve Magniant.

—

**Les livres religieux avec illustrations galantes** (XX, 424). — Le roman poétique de Chateaubriand, *les Martyrs*, n'est pas un livre d'église, mais son caractère éminemment religieux ne paraît guère conciliable avec celui des polissonneries dont Jules Romain a « illustré » les fameux sonnets de l'Arétin. On rencontre pourtant dans la petite édition des œuvres (choisies) de Chateaubriand, qualifiée *édition Lefèvre* (Paris, Philippart, puis Lécrivain et Toubon, 1860. 20 vol. in-12), aux tomes VI et VII de la collection, affectés au roman *les Martyrs*, plusieurs vignettes, presque microscopiques à la vérité, qui doivent

bien rire de se trouver en pareil lieu. Je recommande, entre autres, aux curieux celle du tome VI, p. 215, représentant Cupidon et Psyché dans la posture nullement équivoque que devaient avoir Mars et Vénus lorsqu'ils furent « si méchamment » encagés par Vulcain, — et celle du tome VII, p. 44, où l'on voit Jupiter, déguisé en cygne, procédant consciencieusement, de compte à demi avec Léda, à la confection de l'œuf miraculeux dont, neuf mois après, devaient sortir les Dioscures.

Le choix de ces drôleries est d'autant plus original que les chapitres qu'elles clôturent (signez-vous, ô puristes) ont plus particulièrement pour objet la glorification de la foi chrétienne. On lit, en effet, immédiatement au-dessus de la petite priapée représentant les ébats de Cupidon et de Psyché : « C'est ainsi que « Jésus-Christ..... se plaisait à instruire « ses disciples... » Caliban dirait : « C'est un comble ! » — Avis donc aux papas et aux mamans dont les « demoiselles » auraient reçu comme prix de *sagesse* ou de *bonne tenue* un exemplaire doré sur tranche des *Martyrs* (édition Lefèvre).

Joc'h d'Indret.

—

**Rime varie di Fr. Carafa** (XX, 424). — Je m'empresse de vous communiquer le très peu que je sais sur Francesco Carafa Pr. de Colobrano. Avant tout, le vol. est in-4 et non in-fol., et quoique portant la date de Firenze, il a été à coup sûr imprimé à Naples. Le prince de Colobrano était frère de Giov. Carafa, militaire et savant assez distingué, qui fit de longs voyages en France et en Angleterre.

Camille Minieri Riccio ne nomme pas Francesco dans ses *Notizie degli Scrittori, nati nel Regno*, 1844, mais à la p. 31 et suiv. de sa « Notizia delle Academie istituite nelle provincie napolitane » (Naples, 1878), il nous apprend que ce brave homme institua en 1728 une Académie de poètes, cela va sans dire, à *Formicola*, son fief, et qu'il la nomma del *Caprario*, d'après un mont qui porte ce nom. L'Académie vécut fort peu : mais elle fut renouvelée en 1731 et publia deux volumes de poésies en 1728 et 1732. Notez que le volume de 1732, tout comme le volume des poésies de Colobrano, bien qu'imprimé à Naples, a la date de Florence.

Ferrajoli.

—

**Histoire de Russie** (XX, 424). — Un Russe qui, par la position qu'il occupe dans l'instruction publique, mérite toute confiance, recommande tout particulièrement l'*Histoire de la Russie depuis les origines jusqu'à l'année* 1884, par A. Rambaud. Paris, Hachette, 1884. 1 vol. in-18 compact.

Cet ouvrage est très estimé en Russie. Il contient de nombreux renseignements bibliographiques. R. A.

—

**Histoire populaire.... des jésuites** (XX, 425). — Nous ne croyons pas que l'ouvrage dont parle *Vellavius* ait jamais paru. La bibliothèque du Puy, en tout cas, ne possède de l'abbé Martial Marcet de la Roche-Arnaud que deux ouvrages, édités chez Dupont :

*Les Jésuites modernes*, 1826 ;

*Mémoires d'un Jésuite*, 1828 ;

Plus un petit in-18, broché, par madame Anna-Maria Yung (?), intitulé :

*Les amours d'un Jésuite*, mémoires historiques sur l'abbé Martial Marcet de la Roche-Arnaud, suivis de ses *Lettres érotiques à Julie* (avec autographe). Paris, 1828.

Nous nous permettrons maintenant de demander au savant distingué qui se cache modestement sous le nom de *Vellavius* s'il ne posséderait pas quelques renseignements précis au sujet de la naissance et de la mort du... fécond abbé de la Roche-Arnaud? On aimerait fort aussi à savoir d'où lui venait ce titre de noblesse. Corneille.

—

**France ! guéris-toi des individus !** (XX, 440.) — Ces paroles furent prononcées par le baron prussien Anacharsis Cloots, naturalisé Français dans la séance de la Législative du 26 août 1792, en même temps que Payne, Kosciusko, Klopstock, Washington et Schiller, et élu député à la Convention par le département de l'Oise. C'était une curieuse figure que celle de cet *orateur du genre humain*, comme il s'appelait lui-même, et qui n'eut jamais qu'une haine, celle de Dieu. De tous les hommes de la Révolution, ce fut assurément le plus désintéressé. Riche à millions et puissant seigneur dans son pays, il abandonne la cour de Potsdam, accourt à Paris et embrasse avec enthousiasme les idées nouvelles. Malheureusement, il ne tarda pas à porter

ombrage à Robespierre. Celui-ci avait de nombreuses raisons pour le détester : d'abord, tout en faisant abdiquer au vieux Gobel ses fonctions sacerdotales, n'avait-il pas fait hautement profession de foi d'athéisme et entraîné la Convention à en faire autant? Robespierre, qui, déjà, songeait à établir sa religion de l'Etre suprême, ne pouvait lui pardonner cet acte. Dans ses écrits, d'ailleurs, à la tribune et même aux Jacobins, Anacharsis, sans s'attaquer directement au député de Paris, ne s'était-il pas, à plusieurs reprises, élevé contre la tyrannie d'un seul? Et son fameux *France! guéris-toi des individus!* ne pouvait-il pas s'appliquer à Robespierre? C'en était trop! Cloots est arrêté et passe devant le tribunal révolutionnaire. Fouquier-Tinville l'accuse d'être étranger et de conspirer avec les rois contre la République; à une accusation aussi invraisemblable, il se contente de répondre ainsi : « On ne peut me suspecter d'être partisan des rois. » Il serait très extraordinaire que l'homme brûlable à Rome, rouable à Vienne, pendable à Londres, fût guillotiné à Paris. Comparaître devant Fouquier-Tinville n'était-ce pas un arrêt de mort? Aussi le 4 germinal an II, il était envoyé à la guillotine avec Hébert, Ronsin, Vincent, Desfieux, Proly, Pereyra, Dubuisson, Momoro, etc... Au pied de l'échafaud, son intrépidité ne se démentit pas; il voulut être exécuté le dernier, et, jusqu'au dernier moment, sa seule crainte fut que ses compagnons ne parlassent de Dieu. RICHARD.

—

**Hapsicore, dans Henry Estienne** (XX, 449). — Voici ce que je lis dans le lexique grec de Benj. Hederic, Londres, 1739 (V. Brunet II, 302, édition de 1839) : — Ἀψίκορος, *fastidiosus*, ex. ἄψις *et* κόρος, *satietas*. — Ἀψικορία, *fastidium*. O. L.

—

**Morny** (XX, 450). —« J'ai rencontré Auguste Morny encore jeune, entre sa trentième et sa quarantième année, il était charmant. Sa distinction était rare, son aisance admirable et sa grâce parfaite. Bien pris dans sa petite taille qui n'était pas trop élevée, blond, prématurément chauve, avec de jolis yeux bleus et un sourire avenant, il traversa légèrement la vie, en enfant gâté de la fortune. Heureux comme un bâtard! me disait la grande-duchesse Marie de Russie en le regardant passer. Il était le fils de la reine Hortense et du comte de Flahaut, qui avait été, — cela se voyait encore lorsque j'entrai en relations avec lui, — un homme d'une élégance et d'une beauté peu communes. Le comte de Flahaut, général de division à vingt-quatre ans, fut la coqueluche des grandes dames du premier Empire; on se le disputait dans les alcôves de la famille impériale, où il ne rencontra point de cruelle. Napoléon se fâcha plus d'une fois et toujours en vain. Il était relativement pauvre; mais possédait les plus beaux équipages de l'armée et trouvait cela tout simple. La reine Hortense ne lui fut pas plus rebelle que les autres, d'où, le 23 octobre 1811, provint un Charles-Auguste-Louis-Joseph, qui fut comte et ensuite duc de Morny. Il est né à Paris, rue des Filles-du-Calvaire, dans une maison entourée d'un jardin clos de murs, et que l'on avait louée pour la circonstance. Des joueurs d'orgue, postés dans les environs, n'auraient point permis d'entendre des cris ou des gémissements. Quoi que l'on en ait dit, l'enfant eut un état civil régulier et le nom qu'il porta ne fut point un nom de fantaisie. On avait découvert à Versailles un ancien chevalier de Saint-Louis, pauvre, fatigué de l'être, qui s'appelait réellement le comte de Morny et qui, moyennant une rente de six mille francs, qu'il toucha jusqu'à sa mort, n'hésita pas à reconnaître l'enfant qu'il ne connaissait pas. Auguste fut élevé par la mère du comte de Flahaut, qui en secondes noces avait épousé le comte de Souza. Il vécut, dès son adolescence, dans la familiarité de Talleyrand, de Montrond, de Pozzo di Borgo, de Metternich, d'Alexandre de Girardin; ce n'est point en telle compagnie qu'il se forgea des principes bien rigides, mais il apprit la science du monde à laquelle il excella... » (Extrait de *Souvenirs* inédits destinés à paraître en 1910.) STILLE.

—

**Sur un mot de Lamothe-Vedel** (XX, 450). — On lit dans les *Caractères et anecdotes* de Chamfort : « Plusieurs officiers français étant allés à Berlin, l'un d'eux parut devant le roi sans uniforme et en bas blancs. Le roi s'approcha de lui et lui demanda son nom. — Le marquis de Beaucour. — De quel régiment? — De Champagne. — Ah! oui, ce régiment où l'on se f... de l'ordre. — Et il parla ensuite aux officiers qui étaient en uniforme et en bottes. »

Il y a lieu d'observer ici que cette boutade du grand Frédéric, qui faisait évidemment allusion à un acte d'indiscipline imputé au régiment de Champagne, ne saurait viser l'héroïque réponse attribuée à tort ou à raison au lieutenant-colonel Lamothe-Vedel. Il faut donc chercher ailleurs l'origine d'un dicton qui avait fait fortune, au grand scandale du roi-philosophe, et qui était devenu, au dire de M. Em. de Lyden, la devise du régiment de Champagne. Cette origine, je la trouve dans les *Chroniques de l'Œil-de-bœuf*, compilation indigeste et peu sûre, trop décriée pourtant, et qui pourrait avoir son utilité, si Touchard-Lafosse avait daigné indiquer les sources où il puise, en les falsifiant trop souvent, ses potins et ses racontars.

Ceci dit, je copie en abrégeant :

« Les bourgeois de Paris purent assister au bal paré qui fut donné dans la grande galerie de Versailles à l'occasion du mariage (de Louis XV) ; mais ils n'étaient admis qu'en qualité de spectateurs... Un particulier, assez modestement vêtu, s'étant, en dépit de la consigne, glissé entre les hommes titrés assis sur des banquettes réservées aux danseurs, l'officier des gardes vint brusquement à lui : — Que faites-vous là ? lui dit-il. — Vous le voyez bien, je regarde... — Vous n'en allez pas moins sortir de là, ou parbleu !... — J'y vais rester, très certainement, et si cela ne vous convient pas, vous en viendrez demander raison demain matin, au bout de la pièce d'eau des Suisses, à votre serviteur le colonel du régiment de Champagne.

L'officier des gardes s'éloigna sans répondre ; mais l'explication avait fait du bruit. Peu de temps après, le même militaire, toujours en exécution de sa consigne, voulut faire lever une dame, fourvoyée aussi, sans autorisation sur parchemin, parmi les illustres. — Vous direz tout ce que vous voudrez, répondit froidement l'usurpatrice, mais je ne bouge pas. — Ah ! c'est trop fort ! — Point du tout, monsieur, *je suis du régiment de Champagne.*

Les rieurs se mirent du côté de l'obstinée ; elle garda sa place. »

Cette réponse devint promptement une formule courante équivalente à ceci : « Allez-vous promener, je me f... de vous ! » et on comprend dès lors qu'elle dut valoir au régiment de Champagne un certain renom, — dont il se faisait gloire, — de crânerie, mais aussi de mutinerie et d'indiscipline.

JOC'H D'INDRET.

— N'ayant pas trouvé trace du « Je m'en f...! » de la Mothe-Vedel dans les écrivains du XVII[e] siècle que j'ai pu consulter, j'envoie comme réponse à la question du *Vieux chercheur* des extraits d'écrivains du XVIII[e] et du XIX[e] siècle.

Le père Daniel, dans son *Histoire de la milice française* (Amsterdam, 1724. T. II, p. 267), dit à propos du régiment de *Champagne :*

Ce régiment était en telle estime dès le temps de Henri IV que, ce prince ayant délivré des commissions pour lever quelques compagnies de gens de pied, le duc de Nevers lui écrivit que nuls gentilshommes ne voulaient de ces commissions, à moins qu'on ne les fît entrer dans le régiment de Champagne.

Dès Henri IV un militaire devait donc se montrer fier d'appartenir au régiment de Champagne, et la réponse « Je suis du régiment de Champagne » pouvait dans une circonstance critique, comme celle du siège de Miradoux, venir tout naturellement aux lèvres d'un de ses officiers.

Dans son *Essai historique sur les régiments d'infanterie, de cavalerie et de dragons*, M. de Roussel raconte ainsi, aux pages 166 et 167 du volume consacré au *régiment de Champagne* (Paris, 1776), l'épisode du siège de Miradoux :

Les troubles continuaient toujours en France ; la reine régente rappela le régiment et l'envoya en Guienne, pour s'opposer aux progrès que M. le prince de Condé y faisait. Il fut d'abord aux ordres de M. de Saint-Luc, lieutenant du roi de la province, que le prince de Condé attaqua ; partie des troupes qui étaient à ses ordres furent taillées en pièces ; les seuls régiments de *Champagne* et de l'*ancien Lorraine*, reformé en 1670, échappèrent par la belle manœuvre de M. de la Mothe-Vedel, lieutenant-colonel du premier. Ce bon officier, voyant tout désespéré s'il s'opiniâtrait à se défendre, gagne les haies, à la faveur desquelles il arrêta les ennemis, par un feu toujours soutenu et trouve le moyen de se jeter dans Miradoux. Il y fut bientôt assiégé par les forces réunies du prince de Condé, qui le fit sommer de se rendre avec menace de le faire pendre et de passer le régiment au fil de l'épée ; M. de la Mothe-Vedel ne répondit autre chose sinon qu'il *était du régiment de Champagne ;* on ne pouvait dire plus de choses en moins de paroles ; cette réponse a été trouvée si belle qu'elle est passée en proverbe. M. de la Mothe-Vedel en soutint toute la fierté par une belle défense qui donna le temps au comte d'Harcourt de le secourir ; le prince de Condé se vit obligé de lever le siège.

M. de Roussel, on le voit, ne fait pas dire au lieutenant-colonel : « *Je m'en f...* »; peut-être a-t-il cru devoir traduire cette énergique expression par celle plus académique citée plus haut?

M. le général Susane mentionne, enfin, le « Je m'en f... » dans le passage suivant de son *Histoire de l'infanterie française* (édition de 1876. T. II, p. 379) : « Sommé « par Condé de se rendre avec menace « d'être pendu et de voir son régiment « passé au fil de l'épée s'il tardait trop, le « brave la Mothe-Vedel se contenta de « cette simple et fière parole : — *Je m'en* « *f...* — qui, traduite en langage plus « noble, sinon plus clair, est devenue la « devise du corps sous la forme : « *Je* « *suis du régiment de Champagne.* »

S'il n'est pas possible, après examen de ces extraits, d'*affirmer* que la Mothe-Vedel a été le « *prédécesseur de Cambronne* », on doit du moins reconnaître que le régiment de Champagne, *en compagnie* de l'ancien Lorraine, a su victorieusement résister, en 1652, dans Miradoux, non à une armée espagnole, mais aux troupes du vainqueur de Rocroy qui avait soulevé la Guienne contre l'autorité royale. EMM. M.

## *TROUVAILLES & CURIOSITÉS*

**Les trois Bo.** — *La Commune, journal libéral de Saint-Josse-Ten-Noode*, contient, dans son numéro du 17 juillet dernier, un article intitulé *Les trois Bo*, auquel je vais faire quelques emprunts :

« Il existe un bouquin assez rare, intitulé : *Cartel aux judiciaires et céloteurs astrologues*, par Jacques Mollan, docteur ès droits et advocat au bailliage Masconnois. Lyon, 1585. On y remarque ce quatrain :

Tu dois vivre et mourir, ô Gaule, soubz trois [Bo ;
Deux siècles soubz Bo I, tu haulseras, ô Gaule!
Te corsera Bo II, ains te fera lambeau;
Puis soubz mitron Bo III, Bis Clem clora ton role.

Nous croyons que les trois *Bo* sont les trois dynasties qui ont régné ou doivent régner encore en France. Le Bo I est évidemment la première, celle des *Bo*urbons, dont Henri IV allait bientôt après (1589) fonder sa glorieuse lignée, qui a *haulsé* la Gaule jusqu'en 1789. A la suite des événements de cette dernière date, fin des deux siècles, arrive la dynastie des Bo II, celle des *Bo*naparte. Que celle-ci, sortie de la Corse, ait *corsé* la Gaule, puis que, sous le neveu de son fondateur, elle ait fait de la Gaule un lambeau, personne n'en doutera. Quant au mitron Bo III, il faut saluer en lui le premier de la dynastie *Bo*ulanger. C'est lumineux comme un phare. Mais que signifient ce *Bis* et ce *Clem* qui doivent *clore le rôle de la Gaule ?* »

Pour copie conforme :
UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Titres de romans. Tartarin.** — Le dernier des souscripteurs pour le rétablissement de la cabane de Clichy-Montfermeil, en 1820, a signé : « Tartarin, « chevalier de la Légion d'honneur, « lieutenant de l'ex-92e. »

Parmi ces souscripteurs on a aussi mentionné :

« Henri Monnier fils, âgé de 34 mois, « qu'on élève dans les principes libé« raux. » SUS.

—

**Remède contre l'incendie des théâtres proposé à Berlin en 1787.** — Je crois rendre un signalé service à MM. les directeurs de théâtre en transcrivant à leur intention la note suivante que je découvre dans le *Courrier de l'Europe* du vendredi 12 janvier 1787. Puissent-ils y trouver la fin de leur misère ; et désintéressé jusqu'au bout, je ne leur demande même pas, comme gage de leur reconnaissance, mes entrées perpétuelles dans... les salles de spectacle reconstruites d'après les indications du *Courrier de l'Europe.*

« De Berlin, le 19 décembre.

« On a fait ici, le 4 du courant, en pré« sence du duc Frédéric de Brunswick « et de plusieurs personnes de distinc« tion, l'expérience des *cartons incom*« *bustibles.* Le docteur Arfird, Saxon de « naissance, est l'auteur de cette compo« sition. On avoit construit à cette fin « une petite maison de bois qu'on avoit « doublée de ce carton et remplie de ma« tières combustibles. Malgré la violence « du feu, la maison n'a pas été du tout « endommagée. Ce carton est non seule« ment incombustible, mais il est encore « à l'épreuve de l'humidité de l'air. Chaque « feuille d'une aune carrée ne se vend « qu'un shelling et demi, argent de Suède. »

PAUL D'ESTRÉE.

*Le gérant :* LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1887.

*Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.* *10 septembre 1887.*

**XXe Année.** — **No. 464.**

*Cherchez et vous trouverez.*




*Il se faut entr'aider.*

**Nouvelle Série.** *IVe Année.* — No 89.

# L'Intermédiaire

## DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)



## QUESTIONS

**Pain de hanneton.** — Je lis dans Théophile Gautier:

J'aime sous les charmilles
Dans le parc Saint-Fargeau voir les petites filles
Emplir leurs tabliers de pain de hanneton.

Que signifie ce mot étrange? On me dit qu'il indiquerait le fruit de l'orme.

Quelle est l'origine de cette expression?

FIRMIN.

—

**Origine de quelques dictons et proverbes usuels.** — Femme rit quand elle peut et pleure quand elle veut.

Si vous voulez que votre affaire soit faite, allez-y; si vous voulez qu'elle ne soit pas faite, envoyez-y.

Belle femme, mauvaise tête.

Belle mule, mauvaise bête.

Qui a pour vivre est assez riche.

Chaque baiser qu'on se donne peut être un dernier baiser.

Celui qui croit connaître les femmes est un sot; celui qui veut les juger est un fou; celui qui ose les condamner est un cuistre.

L'épargne est un grand revenu.

Bien dire fait rire, bien faire fait taire.

La manière de donner vaut mieux que ce que l'on donne.

Faisons à tout le monde un accueil favorable.
Un pauvre bien reçu s'en va moins misérable.

Amoureux de carême.

Le moment où je parle est déjà loin de moi.

Se contenter de peu est la plus grande des richesses.

Je ne trouve rien dans Rozan ni dans Laveaux, et pourtant tous ces proverbes sont fort connus. Messieurs, vous qui savez, venez me secourir.

BOOKWORM.

—

**Sourds-muets.** — Je relève ce passage dans un livre de l'abbé de l'Epée, *Institution des sourds-muets* (1774), 1re partie, p. 3 et 4: « Il y a encore des pays où l'on fait mourir, à l'âge de trois ans au plus tard, les sourds-muets, parce qu'on les considère comme des monstres. »

Le bon abbé a omis de nous dire dans quels pays on pratiquait cette coutume barbare. Les écrivains spéciaux qui, après lui, se sont occupés du même sujet, ont répété cette assertion dans des termes tout aussi vagues. Quelque Intermédiairiste, faisant appel aux souvenirs que lui ont laissés ses lectures de relations de voyages, pourrait-il me faire connaître les peuplades sauvages auxquelles fait allusion le *Père intellectuel* des sourds-muets? Il me rendrait un bon service; et je lui serais également reconnaissant de toutes les indications précises qu'il serait en mesure de me fournir sur le sort des sourds-muets dans l'antiquité et au moyen âge. Je crois devoir le prévenir que je connais l'ouvrage de M. Degérando.

TH. DENIS.

—

**Etendard de cavalerie durant la guerre de Trente ans.** — Sur un drapeau *aujourd'hui* de couleur orange, peut-être ponceau autrefois, frangé d'argent, se trouve d'un côté le monogramme A M enlacés (probablement d'Anne d'Autriche) avec une couronne de fantaisie dont les trois fleurons rappellent de loin les fleurs de lis; de l'autre côté la devise: *A cœur vaillant, rien d'impossible.* En 1646, Anne d'Autriche avait deux compagnies, une de gendarmes, l'autre de chevau-légers pour

sa garde, et un régiment qui est devenu depuis Reine-Cavalerie; mais dans les différents traités sur les drapeaux et étendards qui existent, on ne retrouve guère les étendards des compagnies de la garde ou des régiments qu'à dater de 1666.

Aurait-on une indication plus ancienne que celle donnée par le général Susane ou M. Desjardins? Saurait-on à qui s'applique cette devise qui avait été autrefois portée par Jacques Cœur?

A cette époque, les hampes des drapeaux avaient-elles la forme d'une simple pique, ou bien, conformément aux lances du XVI° siècle, étaient-elles renflées à leur partie inférieure avec l'évidement à l'endroit où se plaçait la main?

G. B.

—

**Les prisonniers français et Louis XVIII.** — Dans le *Chant du coq*, petit journal qu'il rédigeait à la fin des Cent-Jours (26 juin 1815), Lourdoueix affirme que Louis XVIII avait promis vingt francs à chaque soldat de Wellington et de Blücher qui ramènerait au camp un Français sain et sauf.

Cette assertion se trouve-t-elle confirmée par d'autres témoignages contemporains? PAUL EDMOND.

—

**Relation du combat du 10 août.** — La curieuse relation du combat du 10 août 1792, écrite par le capitaine baron de Dürler, a-t-elle déjà été publiée?

BEATUS.

—

**Société philanthropique.** — Existe-t-il quelque document imprimé qui fasse connaître les origines de la *Société philanthropique* fondée il y a plus d'un siècle?

E. Gx.

—

**Femmes galantes et livres sérieux.** — G. Claudin, dans ses amusants *Souvenirs*, raconte qu'on trouva chez la belle Anna Delion de nombreux exemplaires de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Sur l'un d'eux un plaisant avait écrit cette ironique maxime: « On ne sait pas ce qui peut arriver. »

Blanche d'Antigny préférait les livres d'histoire. Chargée de jouer une reine de France, aux Folies-Dramatiques, elle se fit payer, par un de ses nombreux adorateurs, l'*Histoire de France*, de Henri Martin, magnifiquement reliée, et l'histoire de Michelet.

Il est, certes, difficile de pénétrer dans le boudoir de nos grandes horizontales. Mais un de nos collaborateurs pourrait sans doute forcer la consigne et nous donner quelques détails savoureux sur les livres graves qui composent la bibliothèque de nos belles demi-mondaines?

PONT-CALÉ.

—

**De Rualem.** — Où serait-il possible de trouver quelques indications biographiques sur l'abbé de Rualem, intendant des finances de Mesdames Adélaïde et Victoire, conseiller de grand'chambre au parlement de Rouen, député du clergé du bailliage de Meaux aux États généraux de 1789? SED EGO.

—

**Les tabatières de Napoléon Ier.** — Un collectionneur de mes amis m'a présenté une tabatière, luxueusement montée, qui aurait eu des destinées assez bizarres. Au moment des guerres de l'Empire, elle aurait été dérobée par un soldat à un général tué à ses côtés. Le soldat, retiré dans son pays, est mort il y a quelques années et son neveu la vendit, pour une somme dérisoire, à l'amateur dont il est question. Il avait ouï conter du possesseur du précieux objet que Napoléon avait coutume d'en donner de semblables, comme cadeau princier à ses plus dévoués généraux. Le couvercle est en or massif, doublé intérieurement de vermeil. La tête de l'Empereur est gravée en effigie à l'extérieur. A-t-on déjà fait mention de semblables découvertes?

PONT-CALÉ.

—

**Alfred de Musset, étudiant en médecine.** —M. de Mirecourt, dans l'étude consacrée à l'immortel poète des *Nuits*, prétend qu'il avait essayé d'aborder la carrière médicale, et qu'il suivit même pendant quelque temps le cours du professeur Bérard. Quels volumes consulter pour avoir quelques détails sur cette particularité intéressante de la vie du poète?

PONT-CALÉ.

—

**Les hydropathes.** — Vers la fin de l'an 1884, il se fondait, sous ce nom une société de joyeux drilles, amis de franches lippées et de pantagruéliques buveries. Si mes souvenirs sont exacts, le poète, si

parisien, Goudeau présidait cette société, d'existence éphémère, dont firent partie le désopilant Coquelin cadet et Villain, du Théâtre-Français, etc., etc. Existe-t-il une plaquette donnant le compte rendu des réunions, parfois fantastiques, tenues par ces amis d'une franche gaieté? A-t-on conservé quelques-unes des poésies qu'y débitaient, avec tant d'enthousiasme, des débutants pleins de promesses? Certaines de ces pièces méritent, à coup sûr, d'être tirées de l'oubli.

Je vois bien, dans des notes éparses, le titre « les Hydropathes » d'un article paru dans l'*Echo de Paris*, du 19 novembre 1884.

Pourrait-on me le procurer s'il offre quelques renseignements intéressants? ou, à défaut, ne pourrait-on exhumer quelques-unes des plus jolies pièces inédites, que de rares privilégiés ont eu seuls le plaisir d'applaudir?

PONT-CALÉ.

—

**L'écho le plus merveilleux de l'Europe.** — Je lis dans l'ouvrage de Coulon, *le Fidèle Conducteur pour le voyage en France* (1654):

« Entre Conflans et Charenton, il y « avoit un écho le plus merveilleux de « l'Europe, avant que les Carmes des« chaussez y eussent fait bastir un cou« vent, lequel respondoit jusqu'à dix fois « avec tant de violence que les boulets de « canon, animez du feu et de la poudre, « ne sifflent pas plus fort. »

Est-ce une légende? Est-ce la vérité?

PAUL D'E.

—

**Un Montmorency, abbé du Mont-Saint-Michel.** — Où est mort et quand est mort le cardinal Louis-Joseph de Montmorency, dernier abbé du Mont-Saint-Michel, et évêque de Metz en 1789?

LE ROSEAU.

—

**De l'attitude de la Presse à l'égard des affaires financières.** — En 1861, l'*Opinion nationale* refusa le concours de sa publicité aux annonces de l'emprunt ottoman: c'était pour la caisse du journal une perte sèche de douze mille francs; mais enfin, Hippocrate repoussait une fois de plus les présents d'Artaxerce.

Connaît-on beaucoup d'exemples de journaux (je parle, bien entendu, des contemporains) ayant refusé d'insérer des *annonces financières* de ce genre?

PAUL D'E.

—

**Ville de Nimes.** — Possédant une brochure à gravures de 32 pages, qui contient des *sonnets et remarques sur la ville de Nismes et ses monuments*, dont le titre a été arraché, je prie un Intermédiairiste obligeant, M. Ch. L. de Nimes, par exemple, de bien vouloir m'en faire connaître l'auteur.

Cette brochure doit avoir été imprimée au milieu du XVIII[e] siècle, puisque l'abrégé de l'histoire de la *ville de Nismes*, qui se trouve à la fin, s'arrête à l'année 1749. Elle devait, il me semble, servir de *guide* à la fois *artistique* et *poétique* aux voyageurs du siècle dernier qui visitaient les beaux monuments de l'antique Nemausa.

EMM. M.

—

**Molière et Cyrano de Bergerac.** — A-t-on jamais énoncé la théorie que le *Pédant joué*, de Savinien Cyrano, était en grande partie une œuvre de jeunesse de Molière, son camarade au collège de Beauvais, dont Granger, le pédant ridiculisé sous son propre nom dans la pièce, était le principal dans le temps de ces deux jeunes frondeurs littéraires? Pour peu qu'on donne libre carrière à l'esprit critique, il est impossible aujourd'hui de parcourir (pénible besogne!) la plupart des autres écrits de l'excentrique de Bergerac, sans conclure contre sa collaboration aux meilleures parties du *Pédant joué*. On dit de plus que la comédie était produite au collège même, où Cyrano avait Molière à ses côtés; et on sait bien que Molière s'est plus tard approprié toute une scène, et une partie d'une autre du *Pédant* dans ses *Fourberies de Scapin*. Il a copié la scène presque littéralement, jusqu'à cette phrase célèbre: « Que diable allait-il faire dans cette galère? » et le récit que Zerbinette fait à Géronte dans les *Fourberies*, du tour qui a été joué, a une même origine. Si Molière *horum pars magna fuit*, il aurait été dans son droit en reprenant son bien où il le trouvait, comme il a fait.

Il est bien entendu que je ne parle pas maintenant de l'irrégularité notable de la pièce, ni de son plan défectueux, ni de sa conduite incohérente; ce sont là des fautes de Cyrano et de son extrême jeunesse, — car il entrait aux Gardes à l'âge

de 19 ans; mais je m'occupe surtout des personnages du *Pédant*, du paysan Gareau, du terrible matamore le capitan Châteaufort, et de leurs dialogues qui sont excellents; et il me semble que Cyrano seul était tout bonnement incapable de les produire. HY NIAL.

—

**Un général poète.** — Je serais fort désireux d'avoir des renseignements sur le comte Louis-Auguste-Emile-François de Guionneau, devenu général au service de Frédéric II.

J'ai de lui un recueil de poésies et de prose commençant en 1773 et finissant en 1823, donné par lui à son ami le général Niodle, qui le fit relier. Sur la première page se trouve une date : 1826, qui fait supposer que le comte de Guionneau était mort à cette date. CONTANT.

—

**Huet et M. Baudement.** — Dans son livre sur Mlle de Scudéry (p. 285), M. Rathery écrit ceci : « Ce qui peut consoler les amis de notre histoire littéraire (des erreurs commises par Lechaudé d'Anisy dans ses copies de la correspondance de Huet), ce sont les longues et consciencieuses études que M. Baudement, bibliothécaire de la Bibliothèque nationale, a consacrées à l'évêque d'Avranches, études dont il nous a été donné de profiter et dont il faut espérer que le public jouira bientôt à son tour.

Ces études de M. Baudement ont-elles été publiées ? Dans ce cas, où peut-on se les procurer ? Si elles sont inédites, où et comment pourrait-on en avoir connaissance? L. G. P.

—

**Le journaliste Sabin Tournal.** — Quelque Intermédiairiste pourrait-il me fournir des renseignements biographiques sur Sabin Tournal, rédacteur du *Courrier d'Avignon*, de 1783 à 1793 ?

On croit qu'il avait vu le jour à Grenoble et qu'il avait été maître d'école dans un village de France avant d'aller dans le Comtat. Mais les dates et les précisions manquent.

Sur son rôle politique, j'ai trouvé de précieuses indications dans Soullier, Barjavel, Requien, André, Dampmartin et dans le *Courrier d'Avignon*. Pourrait-on en trouver d'autres? Connaît-on la date et le lieu de son décès ? On sait qu'il vivait encore en 1804, époque à laquelle il se présenta aux Tuileries pour réclamer à Bonaparte une somme de 200 francs, montant des frais d'impression de la première édition du *Souper de Beaucaire*.

(Nimes.) F. R.

—

**Mademoiselle Gabrieli.** — Condillac, étant précepteur de l'infant duc de Parme en 1747, a fait dans sa correspondance un grand éloge de Mlle Gabrieli, première chanteuse du théâtre de Parme.

Pourrait-on avoir quelques renseignements sur cette artiste ? GERS.

—

**Le sculpteur Jérôme Marlet.** — Nous aurions besoin de renseignements sur la vie et les œuvres du sculpteur Jérôme Marlet. Il est décédé, en 1810, conservateur du musée de Dijon, après avoir beaucoup travaillé dans les châteaux et hôtels de la Bourgogne.

Tous nos remerciements aux collaborateurs qui voudront bien nous venir en aide. LUD. ROSAMOIN.

—

**Un pamphlétaire.** — Heureux qui sait tout ! Un de nos savants collègues aurait-il la bonté de me révéler le nom de l'écrivain qui, peu après 1830, a publié : *A l'Ex-Sanculotte Egalité, provisoirement Louis-Philippe Ier, roi des Français, par la grâce de* 219... *Fripons*. Chez tous les libraires. S. d., in-8.

Il me semble que l'auteur n'est pas de Paris. Alors d'où ?

Inutile d'ajouter que j'ai consulté tous les Barbier du monde. A. VINGT.

—

**Bouquinerie.** — Quelqu'un de nos confrères pourrait-il me fixer sur la valeur approximative du *Cicero*, Elzévir de 1661. 2 vol. in-8 (1re édition); du *Martial* de Baptistus de Tortii. Venise, 1485. In-folio ? SABRETACHE.

—

**Pseudonyme à rechercher.** — Peut-on me dire quelle est la personnalité qui se cache sous le pseudonyme de : Camille de Belmont, et qui a signé de ce nom un livre, roman ou étude, je ne sais plus au juste, dont le titre est *Martial ?*

THÉO.

—

**Les Revues de Paris.** — Arsène Houssaye se dispose, dit-on, à ressusciter cette

antique revue, en la rajeunissant par un titre plus actuel : *Revue de Paris et de Saint-Pétersbourg*. A cette occasion, serait-il possible d'avoir la bibliographie de toutes les Revues de ce nom qui se sont succédé depuis 1830?

VALDESCYGNES.

—

**Les reliures « tricolores » de la Bibliothèque révolutionnaire de M. Jules Claretie.** — M. Jules Claretie, dans les intéressantes *Confidences à propos de ma Bibliothèque*, publiées par lui dans le *Livre*, parle de la collection des poètes et des écrits relatifs à la Révolution et à l'Empire, qu'il a réunis dans sa villa de Viroflay, et qui, tous, « sont revêtus d'une reliure uniforme, *tricolore* ».

Pourrait-on nous donner, ici, une description exacte et détaillée de cette reliure *tricolore* de M. Claretie, — reliure créée, évidemment, sous l'inspiration de l'auteur du *Drapeau*. (Ce brillant volume, appelé à devenir une rareté bibliophilique, est orné comme chacun sait, en outre des belles *illustrations* d'Alfred de Neuville et d'Edmond Morin, d'un triple encadrement aux couleurs nationales, imprimé sur chaque page.)

Indépendamment de leur originalité d'habit, les volumes de cette collection spéciale sont-ils marqués d'un timbre, ou décorés d'un *ex-libris* qui puisse les faire reconnaître des amateurs?

ULRIC R.-D.

## *RÉPONSES*

**Bol-sein** (XVII, 424, 476, 527; XVIII, 24, 207, 234). — Le Diable boiteux du *Gil Blas* cite quelques bols-seins fort appétissants. En souvenir de cures merveilleuses opérées par saint Jacques de Compostelle, une de nos gracieuses demi-mondaines, Dolorès Tyeda, a fait mouler son sein et, après l'avoir fait reproduire en argent, l'a envoyé à l'église espagnole.

Mlle Mauri, la charmante ballerine, envoya après son accident de l'Opéra, un pied en or qu'elle avait fait mouler sur le sien. On remarque encore sur les murs, pendues en *ex-voto*, toutes les formes humaines. C'est un pèlerinage qui ne doit pas manquer de charme!

P. C.

—

**L'invention des jumelles** (XVIII, 680; XIX, 28, 115, 171, 237, 490). — *Les admirables lunettes d'approche réduites en petit volume avec leur vray usage et leurs utilitez préférables aux grandes et le moyen de les accommoder à l'endroit des deux yeux, le tout mis en pratique, ainsi qu'elles sont représentées par les figures suivantes, dédié au Roy, l'an* 1625, *par D. Chorez*.

Placard imprimé, une page in-folio. Très curieuse et rare pièce.

Extrait du catalogue d'une collection de lettres autographes, etc...

Vente, 26 mars 1887. Etienne Charavay, expert.

BEATUS.

—

**L'improvisateur Eug. de Pradel** (XIX, 743; XX, 58, 273). — « Le triomphe d'Eug. de Pradel, a écrit quelque part Pierre Véron, c'était le couplet sur deux mots donnés. Il avait, par exemple, sa pièce de vers faite tout entière avec des rimes en *oc* et *ocque*, sa pièce de vers en *ic* et *icque*, dont la galerie se réjouissait beaucoup, et qui n'était au fond qu'un tour de passe-passe, puisque, le nombre de ces rimes étant limité, il connaissait d'avance toutes celles qu'on lui lancerait, et en avait pu étudier à loisir les diverses combinaisons. De même, le semblant de tragédie en un acte qu'il confectionnait sur un personnage historique indiqué par l'assistance, n'avait qu'un intérêt médiocre, puisqu'il pouvait toujours y plaquer des tirades banales apprises par cœur, et faciles à adapter à des situations analogues. Mais les couplets sur deux mots imposés, qui devaient fournir le trait des deux derniers vers, étaient vraiment une gymnastique d'esprit surprenante. On avait soin naturellement d'imposer à l'improvisateur les termes les plus antipathiques l'un à l'autre. Par exemple, saucisse et régénération, ciboule et vertu, culotte et immortalité. Il termina cette dernière improvisation par ces deux vers:

> Le jour qu'il mit sa première culotte,
> Adam perdit son immortalité.

Une autre fois, on lui donna épinards et gloire. Et lui, sans hésiter, de riposter:

> Ne raillez pas les épinards,
> Leur graine pousse au champ de gloire.

Aujourd'hui que le public semble prendre plus d'intérêt aux exercices athlé-

tiques des acrobates, ou aux stupides boniments des pîtres forains, il ne serait pas de bon ton de remettre en honneur ces jeux de la rime et du hasard, comme les dénomme si spirituellement le courriériste que nous citons.

En attendant, on pourrait faire, à côté d'Eug. de Pradel, une toute petite place à Marc Leprévost, mort secrétaire des Folies-Bergère, ainsi qu'au doux poète Glatigny, dont les séances d'improvisation ne feront jamais oublier l'auteur du *Jour de l'an d'un vagabond.*

Il serait toutefois curieux de rapporter quelques-uns des quatrains composés à l'Alcazar, par le poète trop méconnu des *Flèches d'or* et des *Vignes folles.*

PONT-CALÉ.

—

**Painmollistes et antipainmollistes** (XX, 98, 216, 275). — Un rapprochement. Je trouve dans l'*Histoire de Paris*, par J. A. Dulaure (I, 451, 6ᵉ édit.), qu'une des plus anciennes rues de Paris s'appelait *Jean-Pain-Mollet.* « Unde » ?

(Rome.) E. M.

—

**L'ambroisie** (XX, 193, 253, 370, 425, 457). — Selon le Dʳ Jacobi, cité par M. Adrien Marcel, « Homère nous repré« sente l'ambroisie comme l'aliment des « dieux; Alcman et Sapho, comme leur « boisson. » Il n'est pas certain, cependant, qu'Homère ait nettement distingué l'ambroisie du nectar. Polyphême, ayant sablé avec délices une coupe du vin qu'Ulysse avait apporté dans son navire, s'écrie avec la reconnaissance de l'estomac: « Les cyclopes ont aussi d'excellent vin, « mais celui-ci a été puisé dans la source « (est une dérivation) de l'ambroisie et « du nectar. »

Ἀλλὰ τόδ' ἀμβροσίης καὶ νέκταρός ἐστιν [ἀπορρώξ.

(Odyssée, IX, 159.)

Comme on le voit, les deux mots se trouvent ici associés pour désigner une seule et même substance.

Selon un autre poète, Anaxandride, dont Athénée nous a conservé quelques fragments, ce serait le *nectar* que les dieux auraient mangé en l'arrosant d'*ambroisie* :

Τὸ νέκταρ ἐσθίω πάνυ
Μάττων, διαπίνω τ' ἀμβροσίαν, καὶ τῷ Διὶ
Διακονῶ.

— Je mange le *nectar*, je bois l'*ambroisie*, et je les sers à Jupiter.

(*Deipnosoph.*, l. II, ch. 8.)

Le mot μάττων, qui renforce ἐσθίω, semble même indiquer que le *nectar* était un mets redoutable qui devait procurer de la besogne aux dentistes.

La vérité est, comme le remarque Forcellini, que les Grecsc onfondaient volontiers et sans le moindre scrupule, l'*ambroisie* et le *nectar*. Question de spondées et de dactyles. — Græci promiscuè et *ambrosiam* pro *nectare*, et *nectar* pro *ambrosiâ* ponunt. — Ceci établi, pourquoi M. Théodore de Banville, qui n'est pas forcé d'être plus catholique que le pape, ne jouirait-il pas du même privilège? JOC'H D'INDRET.

—

**Savants ou botanistes, italiens ou autres** (XX, 263, 345, 458). — L'épitaphe de Micheli se lit à Santa-Croce, à Florence, troisième chapelle de la nef latérale de droite. Elle est reproduite dans les descriptions de la célèbre basilique et je crois inutile de la publier ici.

TOPO.

—

**Les signes caractéristiques des races royales** (XX, 292, 380, 427). — La question pourrait, je crois, être traitée à un double point de vue : ethnique et médical, et encore une exacte délimitation serait-elle quelque peu illusoire.

Ce n'est rien moins que le chapitre de l'hérédité (hérédité générale, hérédité des maladies) qu'il faudrait enrichir de documents nouveaux et assurément intéressants. C'est une loi inéluctable, devant qui doivent plier rois et vilains. C'est dire qu'il faudrait d'abord déterminer quelles maladies sont transmissibles par cette voie : phtisie, maladies nerveuses, carcinomes et autres états diathésiques, et faire une revue complète de l'histoire pour déterminer cette filiation dans les diverses races royales. On peut ainsi se rendre compte, à ce seul aperçu, de la difficulté d'une solution satisfaisante.

S'il peut m'être permis d'apporter ma pierre à l'édifice, je signalerai à l'auteur de la question : L'hérédité dans les maladies nerveuses, du Dʳ Déjerine. — La Mort des rois de France, du Dʳ Corlieu. Les Souvenirs de Napoléon Iᵉʳ, extraits du Mémorial de Sainte-Hélène, par le comte de Las Cases.

Il y a, dans ce dernier ouvrage, de très curieux détails sur la mort de Napoléon, extraits de la relation du Dr Antomarchi. On y voit clairement la préoccupation du souverain déchu relative aux résultats de son autopsie. « Faites avec soin l'examen anatomique de mon corps, de l'estomac surtout. Les médecins de Montpellier avaient annoncé que le squirrhe ou pylore serait héréditaire dans ma famille... que je sauve du moins mon fils de cette cruelle maladie. »

On sait que le squirrhe est le nom générique du cancer: cette même maladie qui conduit lentement au tombeau un prince de sang royal. N'y a-t-il pas là un piquant rapprochement?

PONT-CALÉ.

—

**Langue d'oc et langue d'oil** (XX, 322, 411). — En attendant le travail annoncé par M. de Tourtoulon, on pourrait consulter l'*Etude sur... les langues d'oil et d'oc, et sur leurs limites*. Niort, L. Favre, 1882. HY NIAL.

—

**Genre de mort de personnages plus ou moins célèbres** (XX, 325, 432, 450). — Rectification à la réponse de la page 496. Marchal n'était pas Alsacien. Il était très lié avec About et demeurait souvent chez lui près de Saverne. Jundt ne s'est pas tué d'un coup de pistolet; il s'est jeté par la fenêtre de son atelier. GERS.

—

**Le Théâtre des zouaves** (XX, 328, 434, 497). — La collection Liesville, conservée à la Bibliothèque de la ville de Paris, renferme une suite de 16 programmes du Théâtre des zouaves. Ces estampes in-folio, lithographiées, sont signées: *Hoffet del.* H. C.

—

**Le cerveau de Talleyrand** (XX, 353, 439). — Le Masque de Fer a donné, dans le *Figaro* du 22 août courant, une autre anecdote sur le *dernier voyage* de Talleyrand, qui mérite d'être conservée:

« Un des derniers souvenirs de l'église de l'Assomption:

Les obsèques de Talleyrand y furent célébrées le 21 mai 1838. Un fourgon attelé en poste, qui devait transporter son corps à Valençay, attendait à l'entrée de la petite cour. La cérémonie terminée, en présence de tout ce que Paris comptait d'illustrations, le postillon des chevaux de volée se retourna sur sa selle et demanda au maître des cérémonies, debout sur les degrés du vestibule, par quelle barrière il devait sortir.

Il lui fut répondu d'une voix éclatante:

— Porte d'Enfer. » TRUTH.

—

**Quelle espèce de bête suis-je?** (XX, 354, 441, 460.) — Il me semble que personne ne pense à rappeler la célèbre exposition de Phryné devant ses juges, une actualité réaliste qui sans doute s'est souvent répétée dans le cours des siècles, et qui se répétera encore tant qu'il y aura des femmes belles, faciles, avides d'adulation et qui auront de quoi se déshabiller. Laissez-moi signaler aussi dans les récents *Souvenirs de Schaunard* (Charpentier, 1887) que la *Musette* de Murger, qui se nommait Mariette dans sa vie naturelle, dans les soirées du Cénacle, « se mettait, à tout propos, en tenue d'atelier », ayant conscience parfaite de sa valeur plastique (p. 182). HY NIAL.

—

**Roi des Ribaulx** (XX, 355, 442, 497). — Nous remercions M. Ego E.-G. de sa « note » sur le roi des ribaulx. Etant tant soit peu au courant de presque tout ce qui a été écrit sur ce sujet, je viens le prier de compléter sa note, en répondant aux questions suivantes:

1. Quels sont les « quelques historiens » qui affirment que les princes du sang avaient aussi des rois des ribaulx chez eux?

2. Où trouver les passages cités dans les ouvrages de Le Feron (et non pas Le Ferron), Fauchet, Pasquier, et G. de Longuemare, dont « il ressort qu'il y avait un roi des ribaulx élu dans chaque cour de ribaudie? »

J'avais déjà parcouru tout ce qu'ont écrit ces autorités, sans rien relever de pareil; sans doute, ces passages-là m'ont échappé.

Je tiens à ajouter, comme avis aux chercheurs, que, vérification faite, les dissertations du bibliophile Jacob sur le roi des ribaulx fourmillent d'erreurs, de fausses interprétations, et même de bévues; et qu'ainsi ces dissertations sont, pour la plus grande partie, sans valeur aucune. HY NIAL.

—

**Jésuites et libres-penseurs** (XX, 386, 467). — Clovis Hugues, le député-poète, a commencé ses études au séminaire de Marseille. TOPO.

—

**La première grève** (XX, 388, 470). — Dans un intéressant article publié par la *Revue d'Auvergne* (année 1885, p. 191), M. G. Rouchon, archiviste du département du Puy-de-Dôme, établit à l'aide de documents certains : qu'au XVII$^e$ et au XVIII$^e$ siècle, les ouvriers et compagnons papetiers de Thiers et d'Ambert avaient formé entre eux des associations secrètes, et qu'ils ont eu plus d'une fois recours aux grèves pour obtenir des patrons des changements avantageux. Il cite deux grèves à Ambert, l'une en 1688, l'autre en 1732, une autre à Thiers, le 27 juillet 1734, une autre en 1772.

On peut consulter aussi : *Une Grève à Toulouse au XVII$^e$ siècle*, par A. du Bourg. — *La Grève de Lyon en* 1744, par Bonnassieux. SED EGO.

—

**Atlantique** (XX, 418, 474). — Le nom de l'Océan vient du mont Atlas, un pic — l'on ne sait plus trop lequel — dans la grande chaîne des montagnes Atlas, dans le N. O. de l'Afrique, l'ancienne Libye. (Voir *Herod.*, VI, 351.) Le nom venait originellement du demi-dieu grec Atlas, qui portait le monde sur ses épaules; et l'on a tracé le mythe à l'idée primitive qui concevait l'axe du monde comme une montagne qui touchait le ciel. En effet, Atlas était une personnification de l'axe terrestre et céleste qui passe par l'étoile polaire. Le mot Atlas relève, il paraît, de la racine *tal*, soutenir (*Curtius*, I, 395), et on le trouve dans τλῆναι et *tollerare*, endurer, et dans *tollere*, soulever. HY NIAL.

—

**Marie-Louise et ses trois maris** (XX, 420, 476). — Il faut ajouter à la liste des... *maris* de Marie-Louise le romantique Jules Lecomte, qu'elle aima comme ténor, comme romancier et comme homme, et qu'elle faisait appeler « Monsieur le Comte ». Voir sur ce point les *Confessions* d'Arsène Houssaye, et un piquant article de M. Cherbuliez, dans la *Revue des Deux Mondes*, du 1$^{er}$ août 1887. TOPO.

—

**La Société des gens de lettres** (XX, 422, 477). — Il semble qu'il y ait une légère erreur dans l'indication de la date exacte de la fondation de cette société.

On peut, en effet, lire dans l'*Annuaire des lettres, des arts et des théâtres*, du journal *le Constitutionnel* (typ. Lacrampe, 1846-47), que la Société des gens de lettres fut fondée à Paris, par acte passé devant M$^e$ Maréchal, notaire, le 28 janvier 1838.

Suivent ensuite, avec de nombreux détails, les règlements de la Société et du comité, la liste des noms et adresses de ses membres, etc., etc. Il n'y est fait mention d'aucun essai antérieur.

PONT-CALÉ.

—

**Rime varie di Francesco Carafa, principe de Colobrano** (XX, 424, 505). — Ce poète est mentionné dans la *Biographie générale* de Michaud, t. V, p. 647, art. *Caraffa*, où l'auteur de la question trouvera d'amples renseignements sur la famille. Francesco était, sans doute, proche parent du grand compositeur Carafa de Colobrano. Le *Dict. univ.* de Larousse, qui consacre à ce dernier un article étendu, dit : « Il a modifié légèrement son nom, on ne sait pas pourquoi. » Cette allégation est inexacte si déjà *Carafa* est écrit avec un seul *f* au titre de l'édition indiquée des *Rime varie*.

VAUDÉMONT.

—

**Noblesse vénitienne** (XX, 425). — Voici une réponse que je trouve dans le savant *Bulletin de la Soc. hérald. et gén. de France*, l'une des rares publications nobiliaires qui soient vraiment scientifiques (III, 95) : « ... Tous les nobles italiens non titrés avaient adopté l'ancienne couronne des patriciens, *qui était pareille à celle des marquis*, avec cette différence qu'à la place de chaque trèfle de perle, il y avait une simple pointe, que quelques-uns surmontaient d'une petite perle. »

Sur les couronnes héraldiques, l'auteur de la question fera bien de consulter aussi d'autres passages du même recueil, indiqués aux tables, notamment t. I, col. 521 et suiv. VAUDÉMONT.

—

**Levons-nous!** (XX, 449.) — Les *Révolutions de Paris*, journal de Prudhomme, écrit dans le sens d'un jacobinisme exalté, portaient pour épigraphe cet appel révolutionnaire : « Les grands ne sont grands

que parce que nous sommes à genoux : Levons-nous ! » Ce n'était pas là l'imitation d'un mot de Mirabeau, comme on l'a supposé, mais une parodie indécise d'un pamphlet bizarre de Montandre, contre Mazarin, intitulé : « Le Point de l'ovale » et dans lequel on lit : « Les grands ne sont grands que parce que nous les portons sur nos épaules ; nous n'avons qu'à les secouer pour en joncher la terre. » La traduction de Prudhomme n'est-elle pas moins énergique et bien plus pâle que l'appel fait par les Frondeurs?

EGO E.-G.

—

**Comment mourut Cléopâtre** (XX, 449). — Le docteur Viaud Grand-Maray, de Nantes, vient de soutenir cette thèse de l'asphyxie de Cléopâtre dans un intéressant opuscule : *Etude sur le genre de mort de Cléopâtre*, édité à Nantes chez Mellinet. Le savant professeur s'appuie surtout sur l'autorité de Plutarque. K.

—

**Le dernier mot du général de Biron sur l'échafaud en 1793** (XX, 451). — Nous croyons que la *Biographie universelle* de Didot a commis une erreur en faisant adresser par le duc de Lauzun au bourreau ces paroles : « Prenez ce verre, vous devez avoir besoin de courage au métier que vous faites. »

Aucun mémoire du temps ne rapporte ce fait.

Beaulieu, rédacteur du *Courrier français*, enfermé comme suspect à l'époque de la Terreur, raconte, dans son cinquième volume de ses *Essais historiques*, qu'il s'est trouvé à la Conciergerie en même temps que Biron : « Biron, dit-il, reçut son arrêt de mort avec la plus grande indifférence; il conserva l'air serein, riant, plein de grâce, qui l'accompagnait toujours. Arrivé dans le guichet destiné aux condamnés, il demanda une volaille et une bouteille de vin; après avoir bien dîné, il se coucha aussi tranquillement que s'il eût été dans son hôtel. Le lendemain, avant l'arrivée du bourreau, il se fit apporter des huîtres qu'il mangeait encore lorsqu'on vint le chercher pour monter à l'échafaud. En voyant l'exécuteur, il lui demanda la permission de manger sa dernière douzaine; il les avala rapidement et se livra entre ses mains. »

Un certain Gasnay, ancien grenadier dans un régiment d'infanterie, trinqua avant de partir pour la guillotine, non pas avec le bourreau, mais avec un des guichetiers de la Conciergerie. C'est probablement ce fait dont a voulu parler l'auteur de l'article de la Biographie Didot.

Riouffe, dans ses Mémoires, dit, en parlant de Gasnay : « Lorsqu'on lui apporta son acte d'accusation, il le prit froidement, le roula dans ses mains, l'approcha de la lumière et en alluma sa pipe. Avant de monter au tribunal, il but du vin blanc, mangea des huîtres avec ses camarades : « Ce n'est pas tout, dit-il, à présent que nous avons bien déjeuné, il s'agit de souper, et vous allez me donner l'adresse du restaurateur de l'autre monde, pour que je vous fasse préparer pour ce soir un bon dîner. » Condamné à mort, il but, mangea avec appétit et se montra tel qu'on l'avait toujours vu. En montant sur la charrette, il adressa la parole à un guichetier avec qui il avait eu une sorte de familiarité : « Mon cher Rivière, il faut que nous buvions un verre de kirsch-wasser dans ta tasse, sans quoi, je t'en voudrais jusqu'à la mort. » Rivière apporta la liqueur et Gasnay parut la boire avec plaisir. En traversant la cour du Palais, quelques personnes le poursuivaient par des huées. Il leur répondit froidement : « Lâches que vous êtes, vous m'insultez ! Eh ! iriez-vous à la mort avec autant de courage que moi ? » RICHARD.

—

**Hirois, Iroise** (XX, 451). — C'est tout simplement une corruption du mot anglais *Irish*, formé de la première syllabe du mot *Ire*land ; comme English de *Eng*land, et Scottish ou Scotch de *Scot*land ; « land » voulant dire *terre*. Du reste, Irois serait une forme étymologique tout à fait naturelle dans le français. venant de la première syllabe d'*Ir*lande, comme Anglais d'*Angle*terre. HY NIAL.

—

**Victor Hugo et Sainte-Beuve** (XX, 453). — Il existe un témoin imprimé de cet épisode, certain *Livre d'amour*, tiré à quelques exemplaires, et dont M. Pons (*Sainte-Beuve et ses inconnues*) n'a pas craint de donner des extraits.

Mais pourquoi cette rage de déshabiller les grands hommes ? Reportage, voilà de tes coups ! MOG.

— Voir la *Confession de Sainte-Beuve*, de Nicolardot, et les *Confessions d'Arsène Houssaye*. Victor Hugo avait donné le premier coup de canif au contrat. Quand on dressera la liste de ses Inconnues à côté de Mlle Juliette (Mme Drouet) et de Mme Biard, bien des noms y figureront.

Topo.

—

**Un homme de lettres employé à la Compagnie du gaz** (XX, 453). — L'homme de lettres en question est Claude Genoux, auteur des *Mémoires d'un enfant de la Savoie*, d'une *Histoire de la Savoie*, des *Enfants de J. J. Rousseau*, d'un recueil de poésies, les *Chants de l'atelier*, etc. Claude Genoux est mort en 1874.

Il vint effectivement au banquet du 15 avril 1864 en tunique et en casquette d'uniforme; mais il y avait là un peu plus de pose que de nécessité.

C'est le même Claude Genoux qui s'était un jour présenté en blouse chez une grande dame, et qui, peu satisfait de la façon dont on l'accueillit, décocha une diatribe en vers à sa protectrice, quelque chose dans le genre du fameux :

Pauvre ouvrier qui n'avez qu'une blouse,
On n'entre pas dans le palais des Rois.

1848 a beaucoup produit de ces poésies-là.

Bien d'autres gens de lettres, Frédéric Bérat, Savinien Lapointe, Gontran Boryes, par exemple, ont été employés dans les bureaux de la Compagnie du gaz.

Alexis Martin.

— J'assistais au banquet du 15 avril 1864, donné chez Lemardeley, rue Richelieu, n° 100, et je suis heureux de pouvoir donner le nom de l'homme de lettres, employé à l'administration du gaz.

C'était Claude Genoux, l'auteur des *Mémoires d'un enfant de la Savoie*, né le 19 mars 1811 à Saint-Sigismond, près de Turin, et dont la vie, il faut le dire, fut une longue suite de démêlés avec la misère.

Tour à tour: ramoneur, colporteur, mousse au long cours, commissionnaire dans les rues de Paris, aide-maçon à Marseille, soldat, matelot, ouvrier compositeur, il vint au banquet du 15 avril, sinon dans le costume de sa dernière incarnation, du moins dans sa tenue d'inspecteur de la Compagnie du gaz. Il avait endossé un uniforme battant neuf et doré sur toutes les coutures, et probablement parce qu'il ne possédait aucun habit de ville.

Le hasard, qui produit parfois de singuliers contrastes, avait placé Claude Genoux tout à côté de Torrès Caïcedo, alors ministre plénipotentiaire du Vénézuéla, et je n'oserais pas affirmer que le haut fonctionnaire de l'Amérique latine ne confondit, à certains instants, l'employé du gaz avec un général péruvien.

Puisque nous parlons du banquet du 15 avril, faut-il ajouter qu'il fut présidé par Alexandre Dumas père, dont la verve, au contact de tant d'illustrations groupées autour de sa personne, sembla plus émoustillée que d'ordinaire.

— Les Italiens m'ont fait admirer Naples, nous contait-il au dessert; mais comme je n'affichais qu'un enthousiasme très modéré :

— Qu'en dites-vous, signor ?

— Peuh ! les rues sont malpropres.

— Mais le ciel ! le ciel ! signor ! comme il est pur !

— Ah ! parbleu ! le ciel ! Je crois bien ! Il vous est impossible de c...racher dessus.

Claude Genoux est mort à Paris, le 9 septembre 1874, et il a été inhumé au cimetière d'Ivry.

Edouard Montagne.

—

**Et Mangin?** (XX, 454.)— Charles Yriarte, dans son livre *les Célébrités de la rue* (édit. de 1868, Dentu), écrit cet épilogue à la notice de Mangin :

« Mangin est mort peu de temps après Pradier; il n'a pas laissé de fortune; nous avons envoyé chez sa veuve le jour de sa mort, on a trouvé un intérieur décent, propre, mais de la plus grande simplicité. La rumeur publique faisait aussi de Mangin un Crésus, mais on oublie qu'il avait une mise de fonds nécessaire, ses chevaux, son écurie, sa remise. Quel que fût son succès, il ne devait pas, avec de telles charges, arriver à la fortune. Mangin n'a pas été remplacé. »

Après cette lecture, je me suis reporté à la notice de Pradier, pour connaître à peu près l'époque de la mort du marchand de crayons, et c'est avec stupeur que je copie cette phrase : « Pradier est mort presque en même temps que Mangin. »

Edouard Montagne.

—

**Les papiers d'Armand Baschet** (XX, 454). — Les précieux papiers d'Armand Baschet sont entre les mains de sa vieille mère, pour laquelle il avait une sorte de culte et qui plus qu'octogénaire a eu l'affreux malheur de perdre ce fils qui n'avait pas moins de cœur que d'esprit, ce qui est infiniment dire. Puisque l'occasion m'en est fournie par la demande d'un aimable savant, je rendrai ici hommage, en passant, à la mémoire d'un des plus grands curieux de ce temps-ci, que j'ai beaucoup aimé et en qui nous avons perdu un très gracieux confrère et un très remarquable travailleur, lequel n'avait peut-être pas encore donné toute la mesure de son talent.

UN VIEUX CHERCHEUR.

— Madame veuve Armand Baschet est décédée il y a quelque temps, à Blois : j'ignore absolument le nom de ses héritiers. Il faudrait, je crois, s'adresser à quelque érudit obligeant du Loir-et-Cher.

I. V.

**La Bibliothèque choisie du genre humain** (XX, 455). — Certes, l'hypothétique obligation à laquelle nous soumet M. *Alphonse R.* est cruelle, et le choix auquel s'arrêterait dans cette situation, un homme de goût et d'esprit cultivé, peut dépendre de beaucoup de raisons, de la profession, par exemple, — un médecin a rarement les mêmes admirations littéraires qu'un avocat, — de la profondeur ou de l'étendue plus ou moins grande de ses connaissances. Sait-il les langues anciennes et quelques langues étrangères? Ne sait-il que le français? Son choix sera évidemment différent, dans ce second cas, de celui du premier, et il ne songera probablement pas à faire entrer dans sa liste si courte les traductions d'écrivains tels qu'un Homère, un Eschyle, un Aristophane, un Platon, un Tacite, un Dante, un Shakespeare, un Gœthe, etc... La question de M. *Alphonse R.* laissant à la réponse un champ très large, je me place dans le cas — le plus fréquent — d'un homme ignorant les langues étrangères, et ne sachant que très imparfaitement — comme la plupart des bacheliers et licenciés ès lettres — les langues anciennes, mais très versé dans l'étude et l'histoire des littératures de tous les pays, et voici alors la liste qu'à sa place je dresserais :

1. La Bible, — bien que dans une traduction, car c'est vraiment le Livre.
2. Rabelais.
3. Montaigne.
4. Molière.
5. La Fontaine, les *Fables.*
6. Racine.
7. Pascal, *les Pensées.*
8. Rousseau, *les Confessions.*
9. Voltaire, 1 vol. d'extraits de sa *Correspondance.*
10. Diderot, 1 vol. d'extraits.
11. Manon Lescaut.
12. Le *Barbier de Séville* et le *Mariage de Figaro.*
13. Victor Hugo, *la Légende des siècles*, 1re série.
14. Victor Hugo, *les Contemplations.*
15. Musset, *Poésies.*
16. Musset, *Théâtre.*
17. Lamartine, *les Méditations.*
18. Balzac, *Eug. Grandet.*
19. Flaubert, *l'Education sentimentale.*
20. Baudelaire, *les Fleurs du mal.*

Qu'en dirait M. Schérer ou M. Brunetière ?...

Dans cette liste, j'ai supposé, bien entendu — ce que m'accordera facilement notre collaborateur, — que les œuvres complètes d'un écrivain qui tiennent dans les éditions les plus répandues trois et quelquefois quatre volumes, étaient condensées en un seul, comme cela a été fait d'ailleurs dans certaines éditions.

ANT. B.

— Mon choix était fait depuis longtemps, mais c'étaient cinquante volumes que je m'étais accordés. Je me résigne aux vingt volumes exigés, à condition de garder bonne souvenance des trente autres qu'il me faut effacer à regret de mon catalogue.

Voici donc ci-contre un choix fait sans pose et en toute liberté de conscience :

1. Imitation de Jésus-Christ (sans réflexions ni prières).
2. Rabelais.
3. Corneille.
4. Molière.
5. Voltaire, Correspondance.
6 et 7. Diderot, Beaux-Arts.
8 et 9. Alfred de Musset, Poésies.
10. Lettres de saint Jérôme.
11. Lettres de Pline le Jeune.
12. Un bon Traité de géologie,
13. Victor Hugo, la Légende des siècles.
14. Toussenel, l'Esprit des bêtes.
15. Flaubert, Salammbo.

16. Gaston Boissier, Promenades archéologiques.

17 et 18. Stendhal, Promenades à Rome.

19. Baedeker, Guide pour l'Italie centrale.

20. Pensées pour chaque jour. Petit volume de la librairie Fischbacher.

Vve Magniant.

—

**Question d'accord** (XX, 481). — Le mot orgue, dont il s'agit, est un de ceux qui, dans notre langue, ont deux genres, sans varier sensiblement leur signification. Bizarrerie aussi étrange qu'absurde qui nous impose l'obligation successive de dire : L'aigle est fier et courageux ou l'aigle impériale de Napoléon; le divin amour ou les premières amours; un couple d'amis ou une couple de pigeons; un joli enfant ou une belle enfant; la foudre (feu du ciel) ou les foudres vengeurs ; la période des révolutions ou le dernier période de la vie, et bien d'autres encore, parmi lesquels l'orgue qui nous occupe doit fixer spécialement notre attention. Ce mot, comme délice, est toujours du masculin au singulier et du féminin au pluriel. L'orgue de cette église est excellent; il y a de bonnes orgues en cette cathédrale; cependant, quand ce pluriel est appelé à représenter plusieurs instruments distincts ou séparés, l'usage admet qu'on lui attribue le masculin, de préférence : les deux orgues de la nouvelle paroisse ont été construits par un habile facteur; nous en dirons autant lorsque le nombre pluriel et le nombre singulier se trouvent ensemble dans une phrase identique à celle-ci : cet orgue est un des plus beaux que possèdent nos églises. Explique qui pourra les variables combinaisons de notre langue et la multiplicité de leur application, quant au sens pratique des mots, l'exception y est presque aussi commune que la règle.

Ego E.-G.

—

**Huguenot** (XX, 481). — L'*Intermédiaire* s'est jadis assez occupé de ce mot, sans qu'il soit nécessaire d'y revenir aujourd'hui par des redites inutiles; c'est pourquoi nous constaterons seulement que, parmi les origines multiples qu'on lui attribue, Duverdier suppose qu'il procède de Jean Hus, dont les Huguenots ont suivi la doctrine, se constituant ainsi les Guenots ou Guenaults (gueux) de Hus; d'autres opinaient qu'il devait émaner d'un certain Hugues (Sacramentaire), qui du temps de Charles VI avait enseigné la même doctrine. Castelnau-Maurissières, dans ses Mémoires, dit que les réformés tirent leur surnom populaire d'une petite monnaie, portant leur nom, qui était une maille créée par Hugues Capet et valant la moitié d'un denier, ce qui tendait à prouver qu'ils ne valaient pas même une maille ; de son côté, Gui-Coquille, dans ses « Dialogues sur les misères de la France », affirme que c'est au temps de François II qu'on commença à mettre en usage le mot Huguenot, lequel, dit-il, vient de Hugues Capet, parce que les Huguenots, ennemis des Guises, ont protégé et défendu la maison de Valois, issue de Hugues Capet. Telle est aussi l'opinion de plusieurs écrivains modernes, qui n'ont pas voulu se rallier à ceux qui rattachent cette étymologie au mot pseudo-suisse : Eignot, dérivé de Eidgenossen (en allemand, confédérés, alliés en la foi) et qui, jusqu'ici, a semblé la plus acceptable; nous la respectons d'autant plus qu'on a pu l'appuyer sur un texte du temps prouvant que cette appellation était admise, sinon même tolérée, par les hommes compétents dès les premières années de la Réforme. Voici ce qu'on peut lire, en effet, dans un procès-verbal, dressé par Jean le Hennuyer, évêque de Lisieux et son chapitre, le 10 juin 1564, à l'effet de constater l'état des reliques sauvées de la fureur des soi-disant réformés : « Verum ubi versutis « diaboli consiliis et invidentia ejusdem « inveterata, ingens enormiter scelera- « torum, hereticorum manus (quos vul- « gus *aiguenotz*, hoc est *conjuratos*, ap- « pellat) se in publicum effudit... » (Formerville, *Histoire de l'évêché de Lisieux*, t. I.) N'oublions pas, cependant, qu'un pasteur éminent de l'Eglise réformée (M. Ath. Coquerel), désertant, à son tour, l'opinion commune, n'a pas hésité à tirer du mot hollandais *huisgenoot* (commensal, compagnon, confédéré) une source assez rationnelle de l'expression qui nous occupe. Vaut-elle plus, vaut-elle moins ? c'est ce qu'il est difficile d'affirmer.

Ego E.-G.

— Je n'ai pas lu l'article de M. Adrien de Barral sur le mot *Huguenot* et j'avoue que je serais moi-même fort embarrassé d'en donner l'étymologie. Seulement, je relève dans le *Ducatiana*, à propos de ce

terme que les membres de la « Religion prétendue réformée » regardaient comme injurieux, une appréciation intéressante du célèbre Conrart, le moins silencieux des écrivains, quoique ait pu en écrire Boileau.

Le premier des secrétaires perpétuels de l'Académie française n'aimait pas le terme d'*huguenot*. Il eût préféré celui de *protestant* qu'on n'appliquait alors qu'aux membres de la Confession d'Augsbourg.

Ma réponse se terminera donc par cette question : à quelle époque le nom de *protestant* fut-il donné indifféremment en France à tous les luthériens et à tous les calvinistes ? D'E.

—

**Les oubliettes** (XX, 481). — Le mot et la chose sont bien anciens, s'il est vrai, comme le rapporte Grégoras, dans son *Hist. byzantine*, qu'on l'avait justement appliqué aux deux châteaux, bâtis face à à face, l'un sur le Bosphore et l'autre sur la côte de l'Asie, sous la double appellation de châteaux du Léthé, c'est-à-dire, prison de l'oubli, parce que les malheureux qu'on y mettait y étaient complètement oubliés. Il y avait même en Perse un autre château auquel les Grecs donnaient le même nom et dont la destination était identique, puisqu'il était défendu, sous peine de mort, de jamais prononcer le nom de ceux qu'on y renfermait. Plus près de nous, des historiens nombreux ont consacré par leurs récits le souvenir légendaire de ces cachots mystérieux où les malheureux condamnés étaient enfouis à perpétuité. Le prévôt de Paris, Hugues Aubriot, en fit lui-même l'épreuve, en 1381, sous la triple accusation d'hérésie, d'impiété et de débauche, car, après avoir été « prêché et mitré publiquement au parvis de Notre-Dame, il fut condamné à être en l'oubliette, au pain et à l'eau. » L'*Improvisateur français* mentionne, de son côté, que le cardinal de Richelieu possédait à Bagneux une maison qui a retenu le nom des *Oubliettes* et dans laquelle Toinart, qui l'acheta vers le milieu du siècle dernier, trouva un puits, dont l'ouverture était bouchée et dans lequel on découvrit plus de quarante cadavres, avec les débris de leurs vêtements et de leurs bijoux, ce qui dénote jusqu'à l'évidence que le haineux cardinal savait, au besoin, se défaire sans bruit des gens qui pouvaient nuire à sa politique ou à son ambition. Indépendamment de ceux de la Bastille, il y avait encore d'horribles et immondes cachots, dont l'un d'eux avait été baptisé *fin d'aise*, au grand Châtelet ; on en trouvait, aussi, un autre nommé *la Fosse*, parce qu'on y descendait les prisonniers par une ouverture pratiquée dans la voûte du souterrain ; au bout de quelque temps, ceux qu'on y jetait y mouraient sans regret de la vie, car c'était pour eux l'heure de la délivrance. Et cela se passait, non seulement aux jours barbares du moyen âge, mais encore aux XVI$^e$, XVII$^e$ et XVIII$^e$ siècles, c'est-à-dire, jusqu'au moment où Voltaire et les Encyclopédistes vinrent plaider publiquement la cause de l'humanité. C'est en vain qu'on voudrait nous faire perdre la trace de ces vestiges honteux d'une autre époque et chercher à la réduire au simple rôle d'un *buen retiro* naturel, les souvenirs de ce passé parlent assez haut dans l'histoire pour n'avoir pas besoin d'en réveiller d'autres échos. EGO E.-G.

—

**Les descendants de Stanislas Poniatowski, dernier roi de Pologne** (XX, 481). — Ce prince mourut sans alliance et sans postérité, en 1798.

Il avait eu deux sœurs, les comtesses Zamoïska et Branicka, et trois frères, Alexandre, Michel et André Poniatowski. Ce dernier seul contracta une alliance avec la comtesse Thérèse Kinsky, dont il eut :

1° La comtesse Gyskowicz ;

2° Le prince Joseph-Antoine Poniatowski, nommé maréchal de France sur le champ de bataille de Leipzig et mort trois jours après, noyé dans l'Elster (1813). Ce prince, surnommé le Bayard polonais, ne s'était pas marié, mais il laissa un fils naturel.

Jean, prince Poniatowski, mort en 1873, après avoir été sénateur en 1854.

Sa descendance est représentée actuellement par le prince Stanislas Poniatowski et ses fils. L. C. D. L. H.

—

**Mousquetaires** (XX, 482). — Pour la question faite par M. G. de B., je ne vois d'autre ouvrage à consulter que les *Essais historiques sur les deux compagnies de Mousquetaires du Roi*, par Le Thueux, 1 volume in-12, et encore cet ouvrage, en deux parties, publié en 1778 à la Haye, chez Detune, ne donne-t-il, mais par

date, que les noms des capitaines en chef et capitaines-lieutenants de ces deux compagnies. E. M.

—

**Les descendants de Robespierre** (XX, 483). — J. Claretie parle, quelque part, dans sa Vie à Paris, du Dr Duplay, professeur à la Faculté de médecine de Paris et assure qu'il descend des Duplay de Robespierre. Il me semble — d'autre part — avoir lu dans l'*Histoire du tribunal révolutionnaire*, en 2 volumes, de Campardon, que le trop fameux conventionnel avait eu longtemps pour maîtresse une fille Duplay.

L'assertion de Claretie doit évidemment être basée sur un fait historique précis. Mais l'aimable directeur du Théâtre-Français voudra-t-il, pour quelques instants, redevenir l'érudit collaborateur de l'*Intermédiaire ?* PONT-CALÉ.

— Je ne sais ce qui en est en 1887, mais voici ce qui était en 1846:

Le 1er août (je suis précis), l'escadron des hussards rouges dont je faisais partie changeait son cantonnement de Lille pour Arras, et, suivant l'usage, nous trottions en file de chaque côté de la route, laissant comme de juste le milieu libre. Dans le même sens que nous trottinait la patache traditionnelle de ces temps antiques, portant, toujours suivant l'usage, à son arrière le nom du propriétaire. Machinalement, je regardais ce véhicule ou plutôt son contenu par la portière ouverte et ne déchiffrais d'abord que la dernière partie du nom *Pierre*, qui me paraissait assez singulière, ne songeant nullement au Grand Incorruption. Mais voilà que la portière se referme et m'étale dans son tout éloquent le nom de *Robespierre.*

Donc, voici un premier jalon à l'adresse de notre confrère Paul d'E.

En 1846, un Robespierre était patachier de Carvin à Arras et demeurait probablement à Carvin, autrement, à l'heure matinale qu'il était, il eût fait le trajet en sens inverse.

Et voilà. SABRETACHE.

—

**Chameau mérovingien** (XX, 483). — Si notre collaborateur A. X. s'explique difficilement la présence au camp de Clotaire d'un animal qui, selon toute probabilité, se rencontrait en Europe encore plus rarement au moyen âge que de nos jours, je lui propose de considérer le chameau mérovingien non comme un animal, mais comme une voiture du train des équipages de l'armée franque.

Il est à remarquer que les anciens et les modernes ont souvent donné des noms d'animaux aux engins du génie civil et militaire, ainsi qu'à ceux de l'artillerie.

Les auteurs de l'antiquité nous ont fait connaître la *tortue* et le *bélier*. La *coulevrine* et le *serpentin* datent d'hier. Nous employons encore la *grue*, la *chèvre*, le *mouton*. Enfin n'y a-t-il pas dans la marine un appareil destiné à soulever les bateaux, qui porte précisément le nom de *chameau ?*

Le chameau ne nous a, il est vrai, jamais été désigné comme une voiture par les auteurs anciens, mais comme ils ne nous ont fait connaître aucune de leurs voitures du train, il est peut-être permis, sans passer pour un parent du singe de la fable, de prendre le chameau pour l'une d'elles.

L'attribution de ce nom à une voiture par les Romains s'expliquerait de diverses manières, dont nous laissons le choix à notre collaborateur A. X.

Elle provient peut-être de la forme de la voiture ou plutôt de son aspect après chargement; car la voiture de l'antiquité, probablement très simple, pouvait présenter à l'œil un amoncellement de bagages ou de sacs de grains, arrimés de manière à figurer grossièrement une bosse de chameau, comme cela arrive quelquefois pour les trucs de chemin de fer recouverts d'une bâche.

L'origine du nom pourrait être aussi un sobriquet donné par les soldats romains à leurs voitures du train, après qu'ils eurent vu dans les campagnes d'Afrique et d'Asie le chameau employé comme bête de somme dans le train des armées. Nos soldats d'Algérie appellent bien les mulets des ministres, parce que ces animaux sont chargés du poids des affaires publiques!

Combien de mots admis aujourd'hui dans notre langue y sont entrés de la même manière!

Les armées barbares, qui ont pris aux Romains une partie de leurs institutions militaires, ont sans doute fait usage comme eux de la voiture du train, en lui laissant un nom, dont elles ignoraient la signification primitive.

En terminant, je dois ajouter que je suis prêt à admettre toute autre explica-

tion du mot *camellum* chez Frédégaire.

G. DE CRÉMAS.

—

**Un vin célèbre à retrouver** (XX, 484). — Le vin de Bèze n'est pas perdu. Les vignes qui le produisent ou qui le produisaient, car le phylloxera peut les avoir détruites, sont voisines de celles de Chambertin, et les deux climats (ou crus), souvent confondus autrefois, semblent n'avoir aujourd'hui qu'un seul nom. Tous deux sont situés sur la commune de Gevrey, à 10 kilomètres de Dijon. Le clos de Bèze tirait, sans doute, sa dénomination de l'ancienne et célèbre abbaye, à laquelle il avait été donné en 630, étant, dès cette époque, déjà planté de vignes, par le duc Amalgaire, avec d'autres fonds à Chenove. Courtépée, dans son *Histoire de Bourgogne*, dit que « parmi les climats de Gevrey on distingue ceux de Chambertin et de Bèze, têtes de vins de Bourgogne ». En 1219, l'abbé et le chapitre de l'abbaye de Bèze vendirent leurs clos de Gevrey (Bèze et Chambertin) à l'abbaye de Langres, et celle-ci les céda de nouveau à un sieur Jomard, dans le courant du XVII[e] siècle. C'est à ce propriétaire ou à un de ses descendants que fut adressé le triolet, extrait des œuvres de Bernard de la Monnoye et cité par notre collaborateur, car la propriété du clos resta dans la même famille jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle ou au commencement du XIX[e]. A dater de cette dernière époque, l'acquéreur qui avait ajouté à son nom celui de Chambertin, paraît avoir employé ce dernier vocable seul, pour désigner les deux clos, autrefois distincts, et le nom de Bèze disparaît, c'est-à-dire n'est plus appliqué qu'à la commune où se trouvent les ruines de l'abbaye, à 27 kilomètres de Dijon. (Voir Lavalle, *Histoire et statistique de la vigne et des grands vins de la Côte-d'Or*. Paris, Dusacq, 1855.)

FR. F.

— Le clos de Bèze est un cru ou *climat* de la commune de Gevrey-Chambertin, chef-lieu de canton de la Côte-d'Or. Il ne vaut pas le Chambertin.

LUD. ROSAMOIN.

— Le clos de Bèze, finage de Gevrey, est contigu au climat du Chambertin, dont il a toujours fait partie. Le clos de Bèze, disent les vignerons de la côte, est le *rognon* du Chambertin, c'est-à-dire la portion la plus fine et la plus délicate.

Ces deux crus firent partie de la dotation de l'abbaye de Bèze, fondée en 630 par le duc Amalgaire.

Voir, pour plus de renseignements, l'*Histoire de la vigne et des grands vins de la Côte-d'Or*, par le D[r] Lavalle et J. Garnier.

J. G.

—

**Harel. — Labitte. — Emile Deschamps. — Stéphane Mallarmé** (XX, 486). — Voir sur Stéphane Mallarmé : *les Poètes maudits*, par Paul Verlaine. Vanier, éditeur, 1884, p. 42 et suiv.

PATCHOUNA.

— *Harel* était le neveu du littérateur Luce de Lancival, l'auteur d'*Hector*. Il entra comme auditeur au conseil d'Etat; nommé, au bout de deux ans, sous-préfet de Soissons, il devint préfet après le retour de l'empereur de l'île d'Elbe. A la rentrée des Bourbons, il fut compris dans la liste de proscription des *trente-huit* avec Arnault, Exelmans, Cauchois-Lemaire. Réfugié à Bruxelles, il se lia aussi avec M. de Ribbing, le père d'Adolphe de Leuven. C'est là que le *Nain jaune* fut fondé. Harel y collabora. Rentré en France avec l'amnistie, il lia désormais son sort à celui de Mlle Georges; en 1828, ils parcouraient de compagnie la province, avec une troupe volante. Nommé directeur de l'Odéon, le 2 septembre 1829, il n'y fit que de mauvaises affaires. Le 3 décembre 1831, il passe à la direction de la Porte Saint-Martin. Mlle Georges le suit dans sa mauvaise fortune. C'est l'époque de *Marie Tudor*, de la *Tour de Nesles*, de *Lucrèce Borgia*. Harel s'est rendu célèbre par ses réclames, et ses affiches où l'on annonçait toujours que Mlle Georges jouerait *avec tous ses diamants*. En 1840, la direction de la Porte Saint-Martin succombe à son tour. Alors Harel en est réduit à quitter la France à la tête d'une troupe de comédiens. Il va à Odessa. Après une vie fort accidentée, Harel mourut à Paris en 1846. Il est enterré au Père-Lachaise dans le caveau de Mlle Georges. Comme auteur, je connais de lui le *Dictionnaire théâtral ou 1233 vérités*. Paris, 1824; la *Guerre des servantes*, avec Théaulon et Alboize, Porte Saint-Martin, 1837, et postérieurement : le *Succès*, comédie en 2 actes (Odéon) et les *Petits et les Grands*, comédie en 5 actes (Comédie-Française).

ALFRED COPIN.

— *Emile Deschamps*, membre de la Société des gens de lettres, chevalier de la Légion d'honneur, est mort à Versailles en sa demeure, 5 *bis*, boulevard de la Reine, le 22 avril 1871, dans sa 81ᵉ année.

Il était né à Bourges, où son père était directeur des Domaines, le 20 février 1791. G. DE B.

---

## *TROUVAILLES & CURIOSITÉS*

**Ce qu'ont coûté à Lafayette les révolutions américaine et française, d'après une note de son chargé d'affaires.** — M. Henry Mosnier a publié, dans une très intéressante et très curieuse brochure sur le *Château de Chavaniac-Lafayette*, cet important document, dû à M. Morizot, le chargé d'affaires de Lafayette. Nous en extrayons les plus curieux détails :

ÉTAT EXACT DE CE QU'ONT COÛTÉ A M. DE LAFAYETTE LES RÉVOLUTIONS AMÉRICAINE ET FRANÇAISE.

*Première époque. Révolution d'Amérique.*

Pour procéder avec ordre et clarté, il faut commencer par établir sa position en 1777, au moment de son premier embarquement. Ses revenus étaient de 146,000 livres, toutes impositions prélevées et ses charges annuelles de 96,000 livres. Restaient donc libres 50,000 livres annuellement : ce qui, de 1777 à 1783, constitue un excédent de 300,000 livres. Il fallut emprunter ou vendre néanmoins pour 741,000 livres de biens : partant la révolution américaine semblerait avoir coûté 1,033,000 livres. Mais comme, pendant sa durée, le général Lafayette est revenu deux fois en Europe et que nécessairement il a dû dépenser au delà de 96,000 livres relatées ci-dessus, il ne serait pas équitable d'attribuer la totalité de ce million 33 mille livres à des objets d'utilité réelle et publique ; ainsi en retranchant ce qui peut être étranger au but qu'on se propose et faisant même justice du trop de magnificence, il est convenable de dire qu'à la rigueur on aurait pu rendre les mêmes services sans que les frais s'élevassent à plus de 700 mille livres.

Les 733,000 livres de la vente des terres ont diminué les revenus de 28,000 livres ; en 1783, ils n'étaient donc plus que de 118,000 livres.

*Deuxième époque. 1ᵉʳ juillet* 1789.

Dès 1789, à l'instant de la Révolution française, les revenus ont été diminués de 10,000 livres, par la vente de terres en Bretagne. Pour expliquer cette diminution, on se rappellera que M. de Lafayette fit dans l'intervalle des deux révolutions des voyages en Amérique et en Allemagne, que les affaires Bataves, celles des protestants de France, les événements préliminaires à la Révolution française, furent l'occasion de quelques dépenses, et que l'achat d'une habitation à Cayenne pour un essai de l'affranchissement graduel des noirs lui occasionna un déboursé de 120,000 livres.

... Les revenus au 1ᵉʳ juillet 1789 étaient encore de 108,000 livres. Cette somme n'étant que pour faire face aux dépenses annuelles et ordinaires, la Révolution nécessita des ventes de terres et des emprunts pour une somme de 750,000 livres qui constituent des dépenses uniquement relatives à la Révolution française.

La vente des terres désignées dans cette seconde époque et les intérêts des capitaux empruntés et non rendus ont diminué les revenus de 33 mille livres.

*Troisième époque. 10 août* 1792.

D'après les résultats de la dernière époque, les revenus ne devaient plus subsister que pour 75,000 livres au 10 août 1792, mais, par suite d'augmentations, elles se montaient alors à 80,000 livres de rente comme cela a été démontré par l'état général, remis en 1793, au chef du bureau des émigrés du département de la Seine. Ces 80,000 livres étaient grevées de 13,200 francs d'intérêts : mais comme la nation qui s'est emparée de tous les biens, n'a guère payé que 78,000 livres dues à M. de Naucase, il est de toute vérité que ce qui lui est resté se porte encore à 76,000 livres de rente...

Il y a si peu d'exagération dans ces calculs qu'il serait facile d'en augmenter le total en scrutant davantage, et en preuve on peut rappeler l'indemnité de plus de 50,000 écus que l'Etat devait encore à M. de Lafayette pour le quart d'une forêt appelé le Bois-Grand, accordé par Charles VII au maréchal de Lafayette en reconnaissance de ses bons services contre les Anglais. Quart que, depuis, la maîtrise d'Ambert avait repris.

—

OBSERVATIONS

Si l'on demandait en quoi et comment l'amour de la liberté a pu coûter quinze cent mille francs à M. de Lafayette, il serait aisé de répondre :

Que l'achat du navire *la Victoire*, à Bordeaux, et les effets embarqués nommément à son second voyage, tels que sabres, épées, pistolets, ceinturons, dragonnes, épaulettes, galons, tentes, draps et selles, ont absorbé plus de 350,000 livres et que pareille somme a été consommée par les lettres de change tirées d'Amérique au profit de Kalb, Beaumarchais, Baulday, Roy de Chaumont et le Coulteux, etc.

Et qu'au désintéressement de M. de Lafayette et aux dépenses de toutes espèces pendant trois ans qu'il a commandé la garde nationale et qu'il a eu si grande existence, on ne peut s'étonner que la Révolution française lui ait emporté les 750,000 livres établies dans la deuxième époque de ce tableau.

---

*Le gérant :* LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1887.

*Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.* *25 septembre 1887.*

XXe Année. — No 465.

*Cherchez et vous trouverez.*




*Il se faut entr'aider.*

Nouvelle Série. *IVe Année.* — No 90.

# L'Intermédiaire

## DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)



## *QUESTIONS*

**Quitte à...** — Employé comme équivalent de sauf à..., sous la réserve ou à la condition de... Je vois dans cette expression l'idée d'une action en retour ou de compensation, moyennant quoi deux opérations se firent balance, et l'on sera quitte à quitte. Mais il y a là une forte ellipse dont on peut ne pas se rendre suffisamment raison. Je demande par quelle transition on arrive à cette courte formule, quels sont les mots sous-entendus ou retranchés qui rendraient la phrase complète?

Quelques exemples:

1o Ils (les Anglais) ont le culte de leur vieux matériel; en cela bien différents de nous, toujours prêts à changer d'attelage, de voiture et de conducteur, *quitte à* le regretter le lendemain.

(M. de Savigny, l'Océanie moderne, *Revue des Deux Mondes*, 15 août 1887, p. 932.)

2o Puisqu'il faut parler votre langue, *quitte à* se rincer la bouche après...

(Decourcelle à propos de Zola, *Turlutaines*, p. 12.)

3o Je pense que les vélocipédistes auront de fréquentes occasions de mettre pied à terre et de pousser leur instrument à la main, *quittes à* remonter en selle, lorsque les hasards de la journée les remettront sur la grande route.

(Gérôme, *Univers illustré*, 20 août 1887, p. 530.)

Dans ce dernier exemple, l'emploi de la forme plurielle me paraît incorrect: je serais disposé à voir dans le mot *quitte* une locution adverbiale, et par conséquent invariable.

Qu'en pensent les grammairiens et les philologues?

(Nimes.) CH. L.

—

**Paternité d'un vers.** — De qui est le vers suivant?

La crainte fit les dieux; l'audace a fait les rois.

(Rome.) E. M.

—

**Vers à retrouver.** — Ces vers, que je croyais inédits, sont, paraît-il, connus. Un aimable *collaborateur* pourrait-il me dire d'où ils sont extraits?

Romains, qui vous vantez d'une illustre origine,
Voyez d'où dépendit votre empire naissant?
Didon n'a pas d'attrait assez puissant
Pour arrêter la fuite où son amant s'obstine.

Mais si l'autre Didon, ornement de ces lieux,
Eût été reine de Carthage,
Il eût, pour la revoir, abandonné les dieux,
Et votre beau pays serait encor sauvage.

CHARLES DE LOVENJOUL.

—

**Sur un mot de Bacon.** — Un journal citait récemment ce mot de Bacon: « Quand dans le chemin de l'histoire, tu rencontreras une erreur, note-la, afin de la détruire, comme le voyageur arrache en passant une ronce ou tue le serpent qui rampe à ses pieds. » Cette citation est-elle textuelle? En quel ouvrage de Bacon et en quel passage trouve-t-on ce beau programme qui est le nôtre?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Quel était le sexe véritable du chevalier d'Eon?** — Les biographies hollandaises, sans indiquer leurs sources, prétendent que Charles-Geneviève-Louise-Auguste-André-Timothée d'Eon de Beau-

mont était du sexe masculin et que son déguisement en femme lui avait été imposé par Louis XV dans un intérêt diplomatique. Cette opinion généralement admise est en contradiction complète avec certaines pièces publiées dans le « Portefeuille d'un ancien typographe ou Recueil de lettres sur divers sujets de personnages et de gens de lettres distingués, avec plusieurs pièces intéressantes et des notes pour l'intelligence du texte », publié à la Haye, en 1824, par le libraire Pierre-Frédéric Gosse. Cet ouvrage, qui ne fut tiré qu'à un très petit nombre d'exemplaires et distribué seulement aux amis intimes de l'auteur, renferme cette curieuse lettre de d'Eon, datée de Londres, 3 décembre 1776 :

Monsieur (P. F. Gosse), le sr Boissière, qui me fournit ici les livres nouveaux, m'a permis de joindre, dans un envoi qu'il vous fait, les quatre paquets cy-joints. Le n° 1, destiné pour vous, contient 50 exemplaires du sauf-conduit honorable qu'il a plu au Roi de France de m'accorder. Vous garderez pour vous le nombre d'exemplaires qu'il vous plaira, et quant à l'autre partie, si vous voulez la distribuer parmi le corps diplomatique de La Haye [le Prince de la Tour-Tassis avait nommé M. P. F. Gosse, par lettre patente du 26 mai 1773, son agent à la Haye], dont vous êtes membre, vous m'obligerez infiniment. Le n° 2 est pour M. l'abbé Desnoyers.

Le n° 3 pour M. le comte de Skawronsky, et le 4 pour M. Marc-Michel Rey d'Amsterdam.

Je vous demande mille pardons, etc.

*Signé* : LE CHEVALIER *d'Eon. M. Brerverstreet. Golden square.*

Une notice de Fr. Gosse nous apprend que le sauf-conduit délivré enjoignait au chevalier d'Eon de *reprendre*, à son retour en France, *les habits de son sexe.* Le sauf-conduit indiquerait donc bien clairement le sexe masculin de la chevalière.

Fr. Gosse donne en outre quelques détails sur la vie et les exploits de cette héroïne célèbre, extraits en majeure partie des *Annales* de Linguet, où il est dit que : « De toutes les femmes qui ont acquis de la renommée en empruntant les apparences d'un autre sexe, la plus singulière peut-être, à tous égards, est Charles, etc. »

A la fin de ses notes, M. Gosse écrit qu'on a gravé à Londres en 1773, à la manière noire, le portrait de cette femme étonnante, représentée en *Pallas*. On trouve au bas, en anglais, cet abrégé historique de sa vie, dont les quelques lignes citées ont une haute importance :

Notre chevalière naquit à Tonnerre sur l'Armençon, aux confins de la Bourgogne et de la Champagne, le 5 octobre 1728. Le secret de son sexe fut découvert à Londres en février 1771, par divers accidens, et particulièrement par la déclaration de la princesse d'Askoff, et de plusieurs autres dames dignes de foi, tant en Angleterre qu'en France et en Russie; ce qui a été confirmé non seulement par ce grand nombre de témoignages de matrones et de chirurgiens pris à la police de Paris en 1765, par ordre du duc de Praslin, ministre et secrétaire d'Etat; mais encore par l'aveu tacite de sa nourrice, de sa mère et de ses plus proches parens ; ce qui a encouragé les citoyens de Londres à ouvrir des polices d'assurance sur le sexe mâle ou femelle de notre héroïne, aussi fameuse dans le temps même de sa vie, que la papesse Jeanne et la Pucelle d'Orléans.

Qui a raison? A-t-on publié les actes d'état civil de Tonnerre concernant notre héroïne? N'y aurait-il pas moyen, si l'on ne l'a déjà fait, de les publier actuellement? A-t-on quelques détails sur ces paris ouverts à Londres sur le sexe de la chevalière ou du chevalier?

(La Haye.) SERVAAS VAN ROOIJEN.

—

**Madame de Chasteigner hérétique.** — On trouve dans les *Analecta juris pontificii*, 226e livraison, colonne 685, d'après le registre conservé à Rome, à la bibliothèque Corsini, un décret du Saint-Office ainsi conçu : « *N, cujus mater obiit in hæresi, habilitatur ad episcopatum pictavien., et ad retinenda beneficia jam obtenta*, 15 *februarii* 1616. » L'évêque, habilité par le Saint-Siège à la conservation de ses bénéfices antérieurs et à l'obtention de l'évêché de Poitiers, est Henri-Louis Chasteigner de la Rocheposay, nommé par Louis XIII en 1611 et sacré en 1612. Le *Gallia christiana*, tome II, col. 1206, désigne sa mère en ces termes : *Matre Claudia Puteana, ex baronibus Bellæ-Fayæ.* Il y aurait lieu, a dit M. Barbier de Montault à la Société des antiquaires de l'Ouest (séance du 21 avril 1887), de rechercher si réellement elle était protestante, ainsi que le motif pour lequel sa dispense ne fut accordée que quatre ans après la préconisation.

Recherchez donc cela, mes chers confrères, et surtout trouvez-le.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Le songe d'un roi de Prusse.** — L'intéressant opuscule des *Numéros* (1783) attribue à un roi de Prusse, qu'il ne nomme pas, la phrase suivante :

« Le plus beau songe que puisse faire un souverain, c'est de rêver qu'il est roi de France. »

Est-ce **Frédéric II** qui s'est exprimé aussi galamment? QUINNET.

—

**Guigon.** — Serait-il possible d'obtenir quelques renseignements biographiques et généalogiques sur Jacques *Guigon* ou *Guigou*, écuyer, conseiller du Roy, mort à Paris, le 7 février 1688?

A quelle époque ce personnage fut-il anobli?

De quel pays était-il originaire? Quelles étaient ses armoiries? BEATUS.

—

**Saint Christophe consulté par les jeunes filles au sujet de leur mariage.** — Dans l'église d'Avenières, faubourg annexé depuis quelque vingt ans à la ville de Laval (Mayenne), j'ai remarqué tout récemment les deux statues colossales en bois de saint Sauveur et de saint Christophe.

Le talon de cette dernière statue offre cette particularité assez étrange qu'il est tout dégradé par d'innombrables coups d'épingles et qu'une quantité même de ces épingles sont restées plantées là, toutes droites, dans le bois.

Les jeunes filles du pays, m'a-t-il été dit, ont, de temps immémorial, l'habitude de venir consulter ce saint sur l'époque de leur mariage. Si l'épingle reste plantée dans le bois, le mariage a lieu dans l'année. Aussi, jugez de leur entrain à bien planter l'épingle!

Existe-t-il encore dans quelque autre province quelque trace d'un culte féminin analogue, et aussi intéressé, pour ce même saint Christophe?

ULRIC R.-D.

—

**M. du Chemin.** — Quel pouvait être ce personnage dont le nom est inscrit en lettres dorées au fer sur un portefeuille ou buvard en maroquin rouge qui porte également les mots : *Travail de Monseigneur ?*

Ce portefeuille est fleurdelisé aux angles et semble avoir été exécuté sous Louis XVIII. E. GANDOUIN.

—

**Le cœur de Napoléon Ier, conservé aux Invalides, n'est-il qu'un cœur de mouton?** — Le docteur Brémond, dans son *Hygiène pour tous*, cité par la *Médecine littéraire et anecdotique*, rapporte cette incroyable anecdote (p. 223) :

« Le 6 mai 1821, le Dr Antomarchi, assisté de Ch. Thomas Carswell, procède à l'autopsie de Napoléon Ier, à Longwood. La nuit les surprend, et l'opération est interrompue. Quand elle est reprise, nos médecins constatent que le cœur de l'empereur a été *mangé par les rats;* ils le remplacent par un viscère extrait du thorax d'un doux animal bêlant. Et voilà comment il se fait, dit Ch. Flor O' Squarr, que depuis 1840 *un cœur de mouton* repose sous le dôme des Invalides, dans la poitrine du vainqueur d'Austerlitz. »

Nous demandons des renseignements plus précis et plus autorisés ; il importe de savoir si le cœur conservé aux Invalides et que les visiteurs admirent de confiance, comme étant celui de Bonaparte, ne serait qu'un vulgaire cœur de mouton.

P. C.

—

**Qu'était-ce que Nina?** — C. X. Girault a publié, en 1819 (Paris et Dijon), un recueil de *Lettres inédites de Buffon, J. J. Rousseau, Voltaire, Piron, de Lalande, Larcher, et autres personnages célèbres, adressées à l'Académie de Dijon.* L'éditeur, annotant une lettre de Voltaire au président de Ruffey, dit (p. 41) que ce magistrat fut condamné à mort pour cause d'émigration (quoiqu'il n'eût jamais quitté le sol de la France), et qu'il fut décapité à Dijon le 10 avril 1794. Il ajoute: « Ce supplice immérité produisit un tel effet sur son épouse, qu'elle en perdit la raison, et, *nouvelle Nina*, elle attendit longtemps chaque jour le retour d'un époux qu'elle chérissait. » J'avoue à ma honte que je n'ai jamais rien su de l'objet de comparaison adopté par Girault. De quel roman Nina est-elle l'héroïne?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Danton royaliste.** — En relisant les chroniques si finement ouvragées du tant regretté Jules Lecomte, je retrouve cette curieuse anecdote dont il serait fort intéressant de contrôler la véracité :

« Dans un manuscrit de Boissy d'Anglas, on lit l'anecdote suivante : Il est vrai que, lorsque Danton fut arrêté, il avait le projet d'aller forcer le Temple, de prendre le fils de Louis XVI, de le proclamer roi, et de le porter par la ville. On aurait nommé un conseil de régence, dont Danton eût été le chef, et les principes d'humanité qui ont régné

après le 9 thermidor, auraient prévalu dès cette époque, c'est-à-dire quatre ou cinq mois plus tôt... Fabre d'Eglantine, Hérault, Danton, Lacroix et Camille Desmoulins étaient les auteurs de ce projet. Danton devait présenter l'enfant au peuple... Il paraît que le Comité de salut public en fut instruit, et Saint-Just en dit quelques mots dans son rapport, sans pourtant entrer dans beaucoup de détails. »

Ce manuscrit, simplement intitulé *Souvenirs* (48 pages in-8), fut payé quarante-deux francs par un amateur. Entre les mains de qui se trouve-t-il aujourd'hui, et le fait historique qui y est rapporté mérite-t-il vraiment confirmation?

PONT-CALÉ.

—

**Dom Chevreux.** — Parmi les députés du clergé de Paris aux Etats généraux de 1789 figure le supérieur de la congrégation de Saint-Maur, dom Chevreux. Que sait-on de ce personnage? SED EGO.

—

**Une tête d'Homère sculptée sur un camée.** — J'ai vu récemment chez mon ami, le commandant d'état-major Mignan, en Bretagne, un superbe camée antique représentant le buste d'Homère vu de profil, la figure tournée à droite. Ce camée est signé, à gauche, et très lisiblement, en lettres majuscules grecques :

ΣΕΜΙΕΛ

Ce mot, que je ne trouve mentionné dans aucun des dictionnaires grecs que je possède, serait-il ici une *légende*, ou est-il simplement le *nom* de l'artiste auteur de ce médaillon?

Le buste, de couleur blanc laiteux, est gravé avec beaucoup d'art sur un onyx brun pâle, très fin et très transparent. Il mesure exactement 3 centimètres de hauteur sur 2 de largeur.

Ce bijou, pour le commandant Mignan, son possesseur actuel, a le mérite d'avoir été offert par le prince Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur sous l'Empire, à son aïeul Etienne Mignan, de l'Académie française, au moment de l'apparition de sa traduction de l'*Iliade*, en vers français, dédiée à l'Empereur et Roi (Paris, 1809; 2e édit., 1812).

Pourrait-on me donner quelques renseignements sur la date probable de création et sur l'auteur de cet intéressant amée? ULRIC R.-D.

—

**Les danseuses byzantines.** — M. Charles Magnin assure, dans son ouvrage inachevé sur les *Origines du théâtre* (Paris, 1868, p. 500), que les femmes n'apparurent sur la scène qu'à partir du IVe siècle. Jusque-là les rôles féminins avaient été tenus par des hommes, aussi bien dans la tragédie et la comédie que dans la danse et la pantomime. A ce propos, on ne peut s'empêcher de songer aux difficultés que devait offrir la représentation de certains personnages mythologiques, comme, par exemple, les trois déesses nues de ce *Jugement de Pâris* décrit par Apulée au livre X de sa *Métamorphose*, qu'Héliogabale mima aussi et dans lequel il figura Vénus au naturel (Lampride, *Heliog.*, 5). Il est vrai que Juvénal s'est chargé de nous renseigner sur le degré d'illusion que pouvait atteindre à cet égard un habile artiste (*Sat.* III, 96). — Donc, jusqu'au IVe siècle de notre ère, les femmes-pantomimes furent des danseuses privées embellissant de leur présence et de leurs divertissements les fêtes et les banquets aristocratiques. Je sais bien qu'on peut objecter les Jeux Floraux, où les danseuses se montraient sur le théâtre; mais M. Magnin parle d'une manière tout à fait générale. Il ajoute qu'à partir du IVe siècle on vit, surtout à Constantinople, les femmes-pantomimes régner sur la scène et y remplir jusqu'aux rôles masculins, et il appuie son dire sur une épigramme de Léontius le Scholastique (Jacobs, *Anthol.*, t. IV, p. 74); mais il ne nous apprend pas si ces femmes parvenaient à dissimuler leur sexe comme les danseurs étaient parvenus à dissimuler le leur. Je désirerais savoir si le fait est attesté par quelque autre auteur que Léontius. — Une autre question vient se greffer sur celle-ci. Les danseuses de la période byzantine étaient le plus souvent dépouillées de tous leurs voiles, ce qui ne devait pas rendre fort aisée la représentation des personnages virils. M. Taine, parlant incidemment des mœurs de Constantinople sous Justinien, s'exprime en ces termes : « Comme jadis aux jeux de Flore, les femmes paraissent nues sur le théâtre; si des règlements nouveaux leur imposent une ceinture, la fille du gardeur d'ours, Théodora, la future impératrice, profitera de la défense pour inventer sous les yeux des spectateurs des raffinements d'impudicité » (*Voyage en Italie*, 4e édit., 1881, t. II, p. 216). J'avoue n'avoir pas retrouvé

cette ceinture dans l'*Histoire secrète* de Procope (ch. IX, § 1), dont j'ai lu la traduction seulement, — celle du président Cousin (*Histoire de Constantinople*, 1671, t. II, p. 202), et non celle d'Isambert (1856, in-8). Je n'insisterai pas, du reste, sur ce sujet. Ce que je tiens à savoir, c'est l'époque, au moins approximative, où de pareilles infamies cessèrent d'être étalées aussi publiquement, et quels sont les auteurs qu'on peut consulter pour se faire une idée complète et juste de l'état et des mœurs du théâtre byzantin à partir du IVe siècle. ADR. MARCEL.

—

**J. J. Rousseau... inutile.** — Les admirateurs de Rousseau (et ils sont nombreux, je le reconnais) semblent avoir pris à tâche de le laver des prétendues calomnies qui souillent encore sa mémoire. On sait avec quelle persistance on lui a reproché l'abandon de ses enfants. M. L. Ulbach, dans un joli livre finement écrit : *les Inutiles du mariage*, prétend (pour l'avoir lui-même ouï conter d'un contemporain du philosophe) que Rousseau faisait souvent l'aveu de cet abandon, parce qu'il ne voulait pas convenir qu'il était incapable d'en procréer. « La maladie dont il souffrait » l'aurait rendu de bonne heure inutile. Encore une fois, quelle maladie ?

PONT-CALÉ.

—

**La syphilis.** — Dans la *Prostitution en Europe*, de Rabutaux (1851), il y a (fo Y, verso) un extrait d'un acte du Parlement anglais de l'année 1161, copié dans le *Survey* de Stow, 1633 (p. 448), qui commande : Que nul teneur d'étuve entretienne aucune femme qui a l'infirmité périlleuse de *brûler*. (No stewholder to keepe any woman that has the perillous infirmity of *burning*). Il paraît qu'Astruc (*De morbis venereis*, I, vii, 52) prétendait que cette infirmité était la lèpre. Est-ce bien véritablement la lèpre? Quelqu'un de nos nombreux confrères anglais pourrait-il nous donner le texte exact de cette partie citée de l'acte du Parlement, dont Stow n'a donné qu'un abrégé modernisé? HY NIAL.

—

**Meuble florentin de la Renaissance.** — Je possède un très beau bahut du XVIe siècle, reposant sur quatre canéphores soutenant des guirlandes en bois sculpté et doré et remarquable par ses dimensions, ses soubassements, son revêtement en écaille et ses cuivres qui en font un splendide spécimen de l'art florentin de la Renaissance. Le fronton de ce bahut est surmonté d'une couronne de comte placée sur un écusson renfermant deux B affrontés et entrelacés, et ayant pour supports deux léopards.

Quelle serait la famille notable de Florence ou d'Italie qui aurait un chiffre semblable? M. C.

—

**Emaillage féminin.** — J'ai souvent entendu parler en Angleterre de l'émaillage auquel se soumettaient les jolies Anglaises soucieuses de conserver intacte la fraîcheur de leur teint. Cette opération permettrait, dit-on, de laver l'épiderme sans altérer les couleurs, et pourrait conserver son effet pendant plusieurs années. Quelque collaborateur initié aux mystères de la toilette féminine pourrait-il me donner un aperçu du procédé employé, et me dire si l'effet en est vraiment satisfaisant? Je sais que l'opération n'est pas infaillible, à en juger par les nombreux procès qu'elle suscite, et dont les journaux anglais sont remplis.

VALDESCYGNES.

—

**Tranches à la Bougainville.** — Je lis au tome Ier, no 4461, du Catalogue de la librairie Morgand et Fatout : « *La sauterelle démasquée à la France*. In-8, dem.-rel., dos et coins mar. bleu, *tranches à la Bougainville*. » Je serais fort reconnaissant à celui de nos collaborateurs qui voudrait bien me renseigner sur la signification de ce terme « bibliopégique », dont je n'ai trouvé la mention nulle part ailleurs. M. TX.

—

**L'auteur de « Carmagnola ».** — Quel est l'auteur de ce drame en vers (une femme) dont une lecture a été faite chez madame Edmond Adam, directrice de la *Nouvelle Revue?* Cette lecture a eu lieu en mai 1881. THÉO.

—

**Inscription italienne.** — Une peinture sur bois de l'école d'Annibal Carrache, représentant quatre chanteurs grotesques et un personnage qui les écoute, porte au bas cette inscription sur une seule ligne : li. son. balordo. affatto. s. so. sonardel. camm.

Un obligeant collaborateur pourrait-il nous en donner la traduction et nous dire également si l'original de cette peinture est connu? LUD. ROSAMOIN.

—

**Jacques Bérault.** — Quelque obligeant correspondant connaîtrait-il les armoiries de Jacques Bérault, écuyer, gentilhomme servant du roi en 1727? G. DE B.

## *RÉPONSES*

**Les surnoms des peuples** (XIX, 99, 186, 208, 238, 309, 682; XX, 270). — En 1877, M. H. Matot empruntait au *Romancero de Champagne*, publié par l'historien rémois, Prosper Tarbé, le catalogue des surnoms, dictons et devises des compagnies d'arquebusiers formées dans les villes et bourgs de l'Aisne, des Ardennes et de la Marne.

Nous n'extrayons de ce long catalogue que les données qui concernent les localités de ces trois départements citées par l'*Intermédiaire*. Sauf mécompte, s'entend.

Avenay. — *Les bons raisins.*

Les bons raisins font le bon vin,
Amis, il en faut boire.
Il nous montrera le chemin
Qui conduit à la gloire,
Rli, Rlan.
Nous volons tous à la victoire,
Rli, Rlan,
Tambour battant.

Châlons-sur-Marne. — *Les maraudeurs. Deçus et Robur.* — *Ne m'oubliez mie.*

De la victoire
Si nous sommes jaloux,
C'est que nous mettons notre gloire
A marcher, amis, avec vous
A la victoire.

Autre devise composée en 1754 pour la fête de Châlons :

Les mérites des maraudeurs
Ne sont pas choses problématiques,
Tant de leur foi que de leurs mœurs
Les monuments sont authentiques.

On disait *marauder*, faire des fins goûters à St-Memmie. On dit aussi : les *liez* de Châlons, les *rouliers* de Châlons, les *belles femmes* de Châlons.

Charleville. — *Les brûleurs de noir.*

Brûleur de noir
A bien des façons de s'entendre,
Amis, voulez-vous le savoir?
Venez, nous allons vous apprendre
Comment en tout doivent s'y prendre
Les brûleurs de noir.

C'est à Charleville que la Champagne allait s'approvisionner de charbon de terre, appelé *noir* ou *gaillette de maréchaux*.

Château-Thierry. — *Le houx. Nul ne s'y frotte.*

L'épine est la défense
De la reine des fleurs
Et c'est là sa vengeance
Contre ses ravisseurs.

Mais quand on la caresse,
On a rose et bouton,
Et c'est là la finesse
Qu'offre notre dicton.

Fère-en-Tardenois. — *Les brûleurs de fer.*

Nous sommes des brûleurs de fer
D'un courage incroyable,
Et nous irons tous en enfer
Montrer les dents au diable.

Cette localité était le siège d'un grand commerce de charbon de bois et d'usine à forger les fers à chevaux.

Le Mesnil-sur-Oger. — *Les buveurs.*

Nous aimons les rimes en *eurs*,
Il en est de bien belles;
Celles des *buveurs* et des *vainqueurs*,
Ce sont là nos fidèles.

Autre qui date de 1754.

Ce serait mal user des dons
D'une région plantureuse,
Si cohorte de vignerons
Ne se piquait d'être buveuse.

Mézières *la Pucelle.*

D'une pucelle
Notre bras est le défenseur,
Et dès que l'amour nous appelle,
Nous servons de même avec cœur
Une pucelle.

Mézières, jusqu'alors, n'avait jamais été prise d'assaut. — Allusion au siège de Charles-Quint, qui ne put jamais s'en emparer.

Reims. — *Les mangeurs de pain d'épice.*

Vous qui criez avec malice :
Oh! les mangeurs de pains d'épice,
Venez, nous vous en offrirons,
L'amour nous défend d'être chiches
Comme la gloire sur ses pontons
Nous promet d'être riches.

Sainte-Menehould. — *Les chasseurs.*

De Diane, accueillis de Mars et de l'Amour,
Nous faisons à tous constamment la cour.
La déesse et les dieux, témoins de nos exploits,
Savent bien ce que vaut le cœur d'un Cham-
[penois.

Soissons. — *Les bayeurs.*

Quoiqu'on dise sur nos traces :
Oh ! les grands bayeurs que voilà !
Bayons le noir, bayons les Grâces,
Bayons par-ci, bayons par-là.

Cessez, mesdames, ce reproche.
Le plaisir est de vous bayer (*contempler*).
En bayant bien, un chevalier
Est sûr de plus d'un coup de broche.
Et ces coups-là sont aux bayeurs
Ce que bon vin est aux buveurs.

*Bayer* ou *beyer* : regarder, fixer les yeux étonnés à *bayer* aux corneilles. On dit aussi : les *ribauds de Soissons, les haricots de Soissons.*

Vitry-le-Brûlé. — *Les buveurs.*

Nous sommes amis de Bacchus
D'accord avec Mars et Vénus.
Le secret de leur plaire,
Eh bien !
Mène en tout à mieux faire.
Vous m'entendez bien.
Rli, Rlan,
Volons tous à la victoire
Rli, Rlan,
Tambour battant.

Vitry-le-François. — *Les Gascons.*

Nous ne sommes pas si Gascons
Qu'il vous plaît de le croire ;
Mettez pour dernier des dictons :
Les amis de la gloire.

Variante de 1754.

Cent fois une ardeur signalée
Nous porta jusqu'au firmament.
Notre âme n'en est pas troublée.
Pour la vigne seulement
Nous craignons un peu la gelée.

(Voir : *Annuaire des départements de l'Aisne, des Ardennes et de la Marne*, année 1877. Chez Matot-Braine, à Reims.)

A. L. C.

—

**L'Amérique a-t-elle été découverte par les Chinois ?** (XX, 9, 87, 109, 138, 307.) — M. d'Hervey de Saint-Denis a magistralement raconté dans son *Mémoire sur le pays connu des anciens Chinois sous le nom de Fou-Sang* (Paris, Imprimerie nationale, 1876, in-8), toute l'histoire de cette découverte :

« De Guignes ayant trouvé dans les « écrits d'un historien chinois du VII^e^ siè- « cle de notre ère, appelé Li-Yen, la men- « tion d'un pays nommé *Fou-Sang*, éloi- « gné de la Chine de plus de 40,000 li « (distance qui équivaut à deux fois celle « d'Ispahan à Pékin) et trouvant aussi « l'itinéraire pour se rendre par mer des « côtes du *Leao-Tong* à ce pays de *Fou-* « *Sang*, s'efforça tout d'abord d'identifier « le pays des *Ouen-Chin* et ensuite le « royaume de *Ta-Han*, indiqué comme à « moitié chemin de la distance totale « entre le *Leao-Tong et le Fou-Sang.* De « Guignes plaça les *Ouen-Chin* dans l'île « Yéso et crut reconnaître le Ta-Han « dans le Kamtchatka. Il pensa que les « navigateurs chinois se dirigeaient de « là à travers la mer de Béring jusqu'au « grand courant qui entraînait leurs vais- « seaux dans la direction du sud-est et « qui devaient les porter sur les rivages « de la Californie, où les 40,000 *li* de « l'historien *Li-Yen* paraissaient défini- « tivement accomplis.

« Bien antérieurement d'ailleurs à Li- « Yen, dans un poème du III^e^ siècle « avant notre ère, le *Li-Sao*, il est fait « mention du pays de Fou-Sang, et un « écrivain chinois, Kouan-Meï, va jus- « qu'à supposer que les astronomes de « l'empereur Hoang ti (2,600 ans avant « notre ère) avaient une station dans le « Fou-Sang pour y observer le soleil le- « vant. »

« Un autre ouvrage, le *Leang-sse-kong-* « *ki*, ou Mémoires de quatre seigneurs de « l'époque des Leang, nous fournit une « curieuse indication. Selon ce mémoria- « liste, un ambassadeur du Fou-Sang « vint visiter la cour de Chine vers l'année « 502 et offrit à l'empereur *Leang-Ou-Ti* « divers présents de son pays. Les pré- « sents offerts consistaient notamment « en 300 livres de soie jaune, produite « par des vers à soie de l'arbre *Fou-Sang*, « laquelle soie avait une force extraor- « dinaire, et en une sorte de pierre pré- « cieuse, à demi transparente, taillée en « forme de miroir. En observant le soleil « par réflexion au moyen de cette pierre, « les palais que le soleil renferme appa- « raissaient très distinctement... »

Un tableau des productions du Fou-Sang, cité dans le *Ouen-hien-tong-kao* de Ma-touan-lin et attribué à un prêtre bouddhiste, du Fou-Sang, Hoeï-Chin, que M. d'Hervey de Saint-Denis regarde comme l'ambassadeur cité par le *Leang-sse-kong-ki*, représente ce pays de Fou-Sang ou l'Amérique comme un « pays fertile, où l'or abonde, mais où le fer est inconnu, habité par un peuple pacifique

qui ne paraissait même pas appliquer la peine de mort aux criminels et dont plusieurs usages semblent révéler le culte du Soleil, s'accorde extraordinairement avec ce qu'on sait des anciens Péruviens... »

V. S.

—

**Brochures périodiques** (XX, 73, 149, 238). — Le succès de la *Lanterne* et les polémiques qu'elle suscita, firent naître les brochures et publications suivantes que nos collaborateurs n'ont pas cités :

*Almanach de la Lanterne pour* 1869, par Henri Rochefort. Paris, Vallée, in-18.

*Le Gai Badin*, par Ellic Herney. Paris, Dufour, 1868.

*Charles Marchal dit de Bussy*, par de Coulonches (Eugène Ceyras et B. Aubey). Paris, Voitelain, in-24.

*La Foudre*, journal des honnêtes gens, 18 juillet 1868.

*Les Grimaces contemporaines*, par Gilbert Martin. Paris, Madre, 1869, in-8 (6 numéros?)

*Les Infâmes*. Paris, Voitelain, in-24.

*Les Lamentations d'un Jérémie haussmanisé*, in-18.

*Les Punaises dans le beurre*, par le Guillois. Paris, Dufour, 1868, in-8.

*Procès de M. A. Wolff*. Paris, Rochette, 1868, in-8.

*Notre Procès* avec M Charles Marchal de Bussy, par de Coulonches (Ceyras et Aubey). Paris, Voitelain, in-24.

*Le Peuple aux élections*, par Vermorel. Paris, Calvet, 1868, in-24.

*Purs et Impurs*, ou l'Imbécillité des badauds de Paris dévoilée pour 25 centimes, par M. Joseph Prudhomme. Paris, Armand Léon, in-24.

*Le Réverbère de 2 sous* avec un grô tas de 60 dessins, par 1 habit tant de la campagne (*sic*), mis en ordre par A. Humbert. Paris, Armand, 1868, in-18 (2 numéros au moins).

*Saint Ollivier ministre et martyr*. Paris, Le Chevalier, 1869, in-8.

*Le Testament de Néro*, par Georges Sauton. Paris, Poitrine, in-18.

*Les Vers du Nez de Loulou Guenillot*. Paris, Vallée, 1869, in-8.

*La Vessie* qu'il ne faut pas prendre pour la *Lanterne* de Rochefort. Gill-Revue. Paris, Strauss, 1868 (2 numéros au moins.)

E. T.

— Ajouter aussi :

*La Vérité*, par Gabriel Hugelmann. Paris, 40 centimes, chez tous les libraires. Daté à la fin 30 juillet 1868. Couverture fort carton, vert pâle; dans le coin à gauche un soleil qui inonde de rayons le mot *Vérité*, dans le texte de petites vignettes, emblèmes et attributs de la Vérité. 64 pages, petit in-18.

C'est un pamphlet dirigé surtout contre l'administration impériale à propos de l'apparition de la *Lanterne*. Rochefort y est appelé : « un spirituel farceur. »

Fog.

— Et : *La nouvelle Némésis*, paraissant chaque semaine depuis le 8 août 1868, in-8, à 40 c. la livraison, publiée rue de Laval prolongée, n° 9, et imprimée chez Alcan-Lévy ; a cessé de vivre au bout de trois mois. C'est dans le troisième numéro que fut inséré le fameux sonnet à la Vierge, par Henri de Rochefort, qui concourut pour le prix de poésie à l'Académie des Jeux Floraux, de Toulouse (en 1855); ce souvenir inspira le quatrain suivant à l'un des écrivains de la « Nouvelle Némésis » :

Rochefort, qui ne croit à rien,
Rima des sonnets à la Vierge ;
Il fut dévot, il est païen ;
Avant la lanterne, le cierge.

*Les derniers Scandales*, par Aristophane, in-32 de 60 pages (impr. Victor Bertuot, de Montauban), publiés chez Armand, rue du Croissant, à 40 c. 1869.

*La Guêpe*, hebdomadaire, à 30 c., depuis le 1er juin 1869, à la même librairie et du même format.

Ego E.-G.

—

**L'or** (XX, 198, 283, 309, 492). — La critique la plus respectueuse des écrits sacrés est évidemment celle qui recherche avec le plus d'indépendance, et sans autre parti pris que de trouver la vérité, comment, à quelle époque, dans quelles circonstances et par qui s'est formé chaque livre de la Bible. Or, est-il bien sûr que les savants qui publient des articles de critique sacrée dans la *Revue des questions historiques* gardent leur pleine liberté à cet égard ? Ne sont-ils pas liés par la décision officielle de l'Eglise, qui se dit infaillible ? Et alors, que peuvent être leurs études, même les plus intéressantes, les plus érudites, comme celle de M. T. Vigouroux, sinon des apologies des docteurs catholiques ? Si, après examen, ils arrivaient à des résultats différents, ils se tairaient, et dans tous les cas leurs articles ne paraîtraient pas dans la *Revue* susmentionnée.

Il n'est dit nulle part dans le Pentateuque que ce recueil soit l'œuvre de Moïse. Est-ce donc manquer de respect envers ce grand serviteur de Dieu, ou envers la sainte Ecriture, que de chercher quels en sont les auteurs ?

Au reste, ceux qui attribuent les cinq premiers livres de la Bible au libérateur des Hébreux, ne sont-ils pas forcés de faire une exception pour le dernier chapitre du dernier livre de cette collection

(Deut. XXXIV), où il est parlé de la mort de Moïse et des suites de cette mort? Qu'en pensez-vous, confrère Evalde?

Mon but, en écrivant ce que j'ai écrit (XX, 283), a été de répondre aussi brièvement que possible à la question posée par le confrère A. A. de B. Et je serais curieux de savoir si ma réponse le satisfait. Si nous avions à donner les développements de nos preuves, il faudrait des volumes, — et où serait la patience des Intermédiairistes? C. D.

—

**Métiers et grands personnages** (XX, 228, 315). — M. Paulowski, dans son *Eloge de Th. Lefèvre*, a raconté cette curieuse anecdote :

En mai 1870, le prince impérial ayant manifesté, à l'exemple de Louis XV, le désir d'apprendre la typographie, c'est M. Th. Lefèvre qui fut désigné pour être son professeur. La guerre empêcha de donner suite à ce projet et la petite imprimerie installée par lui à Saint-Cloud a été brûlée pendant le siège.

C. R.

—

**Robespierre, précepteur de Louis XVII** (XX, 290, 377). — L'abbé Georgel, dans ses Mémoires (publiés après sa mort à Paris, 1822), dit la même chose qu'Harmand (IV, 421), mais il ne parle pas de la princesse de Lamballe, dont le musée de Metz possède un portrait *ultra* décolleté. L'ex-Car.

—

**Origine de la sténographie** (XX, 293, 403, 405). — Voir « Causeries d'un curieux », de Feuillet de Conches, t. I, p. 221 et suiv. Pont-Calé.

—

**Une cause inconnue de la révocation de l'édit de Nantes** (XX, 324, 414). — Cette question se résoudra plus facilement que celle de l'avancement des officiers par abjuration. Les luthériens, en 1685, étaient si peu nombreux en France qu'ils ne comptaient pas; il n'en était pas de même dans les pays conquis. En Alsace, ils furent couverts comme plus tard en 1790 par les traités; mais dans le duché de Lorraine. il n'en fut pas de même. Dans le comté de Nassau-Saarwerden, et dans la libre baronnie de Fénétrange, malgré que les non-catholiques firent observer que l'édit ne visait que les réformés, les ministres furent chassés, les églises rendues aux catholiques, les prêtres réinstallés et la population forcée de quitter le pays ou d'abjurer. Presque tous les habitants abjurèrent et lorsque le duc de Lorraine, Léopold, rentra dans ses Etats, par suite de la paix de Ryswick, la population put reprendre « la religion de ses pères ». Les princes de Nassau réinstallèrent les ministres et rouvrirent les temples. Le duc Léopold, de son côté, tout en laissant ses sujets reprendre leur ancienne religion, leur défendit le culte public. Les protestants lorrains durent aller dans le Nassau pour les baptêmes et les mariages. « L'ancien » faisait les fonctions dans les enterrements, les cimetières étant laissés tels qu'ils étaient avant l'occupation française. Cela dura ainsi jusqu'à 1789.

Dans le pays de la Sarre, ce fut l'intendant de la Goupillière, qui, en 1685, fit exécuter l'édit avec une extrême rigueur.

D'après un rapport de M. A. C. Dareste, chargé d'examiner les papiers manuscrits du *British Museum*, « il est malheureusement avéré que les pasteurs réformés français étaient les agents de l'Angleterre». On voit par une lettre de Jurieu à lord Nottingham que ces correspondances coûtaient à l'Angleterre 12,000 florins par an. M. Dareste transcrit des correspondances de l'an 1655, trente ans avant la révocation de l'édit de Nantes (Arch. des Missions scientifiques et littéraires. Paris, 1855, p. 470). Il est hors de doute que cette « haute trahison » fut connue.

L'ex-Car.

—

**M. Mahuet à Orléans** (XX, 325, 432). — La famille *de Mahuet* existe toujours à Nancy ; un article étendu lui est consacré dans le *Nobiliaire de Lorraine*, de dom Pelletier (in-fol., 1758). Jacques Mahuet reçut des lettres de noblesse du duc de Lorraine, en 1599; mais, en 1620, son fils, Blaise de Mahuet, obtint « de nouvelles lettres aux armes des Mahuet de France, dont il avoit suffisamment fait conoitre être issu... » La famille portait les qualités de baron libre du Saint-Empire, baron de Drouville, comte de Lupcourt et de Mailly. Vaudémont.

—

**Roi des Ribaulx** (XX, 355, 442, 497, 526). — Puisque notre collaborateur Hy Nial a bien voulu m'interpeller, comme si j'étais un simple député, sur les origines historiques de ma note (p. 497),

je lui répondrai modestement, qu'à défaut des textes originaux des écrivains que j'ai cités, je m'en suis rapporté — comme tant d'autres — à l'autorité de ceux qui semblaient les avoir étudiés dans leurs sources. Parent-Duchâtelet, Dulaure, Paul Lacroix et quelques autres sont venus, en outre, me fournir le contingent de leurs recherches, sans oser cependant leur donner plus de tort ou de raison qu'un sujet si rebattu n'en mérite; certaines origines de l'histoire sont encore trop obscures, malgré les études modernes, pour que nous puissions leur accorder une confiance absolue. Puisque l'explication ci-dessus répond en général à la deuxième question qu'on m'a faite, on trouvera la solution de la première dans les « Curiosités de l'Hist. de France », par P. L. Jacob, bibliophile, en tête de la page 68 (in-18, Paris, 1858).

EGO E.-G.

—

**Vêtements spéciaux attribués aux courtisanes** (XX, 420, 501). — Je me permets d'indiquer :

1. Les *Curiosités des anciennes justices*, pages 206 à 288 (Plon).

2. *Crime et débauche à Paris*, p. 38 et suiv. (Charpentier).

3. Les *Métiers de Paris* (Leroux).

Dans ces ouvrages, j'ai relevé les ordonnances du Châtelet de Paris et les Ordonnances royales.

CHARLES DESMAZE.

—

**La Société des gens de lettres** (XX, 422, 477, 527). — L'Histoire de la *Société des gens de lettres*, par M. Edouard Montagne, paraîtra probablement à la fin de cette année, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de la Société.

C. V.

—

**Bague de fiançailles** (XX, 423, 504). — J'ai toujours vu attribuer la bague portant la devise en question, non point à Louis XII, mais à saint Louis. M. A. Chassant, *Dict. des devises*, donne ces deux variantes : DE HORS CEST ANEL POVRRIONS AVOIR AMOVR? — HORS CET ANEL POURRIONS TROUVER AMOUR ? Il ajoute cet extrait du P. Menestrier:

« Saint Louis prit pour devise, au temps de son mariage, une bague entrelassée d'une guirlande de lis et de marguerites, pour faire allusion à son nom et à celuy de la reine son épouse, et mettant, sur le châton de cet anneau, l'image d'un crucifix gravé sur saphir, il l'accompagna des mots ci-dessus. — Cette devise est aussi sur l'agraffe du manteau qu'il portait le jour de ses noces. Cette agraffe se voyait encore au XVII[e] siècle dans le royal monastère de Poissy, où elle était conservée. »

VAUDÉMONT.

—

**Histoire populaire... des jésuites** (XX, 425, 506). — Le collaborateur Corneille trouvera quelques-uns des renseignements demandés dans l'*Intermédiaire* (XVI, 165, 491, 533).

Mais sans toutefois pouvoir la préciser, je n'admets pas la date de naissance (7 sept. 1807) indiquée par Clauer. D'abord, les prénoms de l'abbé n'étaient point Georges-Vidal-Sébastien, mais seulement Martial, et il était certainement l'aîné de son frère précité.

Entré chez les jésuites à l'âge de 16 ans (préface des *Jésuites modernes*, p. XIII), il recevait le 1[er] avril 1823, du P. Désiré Richardot, provincial des jésuites dans les Gaules, un certificat (dont le fac-similé se trouve dans les *Mémoires d'un jeune jésuite*), constatant que, quoique ayant vécu quelques années (aliquot annos) dans la société, il n'y avait pris aucun grade. Né en 1807, il n'aurait eu que 16 ans lorsque ce certificat aurait été délivré!

Si Corneille désire étudier la vie de son compatriote, car il me paraît habiter au pied du Dike volcanique dont il a adopté le nom, qu'il en parcoure les divers ouvrages où se trouvent de précieux et abondants renseignements biographiques. — S'il veut en étudier la bibliographie, qu'il en cherche les œuvres ailleurs qu'à la bibliothèque du Puy, malheureusement très incomplète en ce qui concerne l'histoire du Velay.

VELLAVIUS.

—

**Hapsicore, dans H. Estienne** (XX, 449, 507). — La dernière édition des *Deux Dialogues* est de 1885, non de 1883. L'explication est à la page 195 du tome II. Elle part de l'éditeur.

P. RISTELHUBER.

—

**Comment mourut Cléopâtre ?** (XX, 449, 529.) — D'après une étude présentée à la Société des belles-lettres d'Orléans, en

1846, par M. Georges de Château-Renard, il semble que la mort de cette reine et de ses femmes serait la conséquence d'un poison introduit ou mêlé dans leur breuvage. Ce poison était-il la réduction en liqueur d'une des perles qui pendaient aux oreilles de Cléopâtre? c'est ce que nous aurions appris peut-être si le travail de M. de Château-Renard était passé sous nos yeux. EGO E.-G.

—

**Morny** (XX, 450, 507). — Les armoiries de duc concédées, en 1862, au comte de Morny, le reconnaissaient pour fils du comte de Flahaut, puisqu'elles portent l'écu de cette famille (*d'argent à 3 merlettes de sable*) brisé d'une *bordure componée* de l'Empire français et des dauphins d'Auvergne. Il est vrai que, d'après son acte de naissance, du 22 oct. 1811, publié par M. Borel d'Hauterive, « Charles-Auguste-Louis-Joseph Demorny » (*sic*) serait fils « du sieur Auguste-Jean-Hyacinthe Demorny, propriétaire à Saint-Domingue, demeurant à Villetaneuse (Seine) », et de son épouse « Louise-Emilie-Coralie Fleury »; mais il reste à établir que cet acte est bien authentique et même, en admettant l'affirmative, que M. et Mme Demorny ont réellement existé, ce nom étant tout à fait inconnu.

Voir, sur la question, le « Bulletin de la Société héraldique et généalogique de France, tome II (1880), col. 52-54 et 80-82. VAUDÉMONT.

—

**Toussaint Rose** (XX, 452). — L'*Intermédiaire* demande s'il existe des portraits (peintures, dessins ou gravures) de Toussaint Rose, de l'Académie française, président de la Chambre des comptes, secrétaire intime de Louis XIV, après avoir été secrétaire de Mazarin, — et des portraits de Marguerite de Villiers, femme de Rose.

Le portrait de l'académicien a été peint notamment par S. Gribelin, et reproduit au moins deux fois par la gravure au XVIIe siècle, dans le format in-folio: d'abord par René Lochon en 1660 (chez P. Mariette), avec la légende Tussanus Roze D(ominus) de Coye; puis par Landry, en 1665.

Je n'en connais pas de Marguerite de Villiers. Et s'appelait-elle bien Marguerite? On voit par un document conservé aux archives de Seine-et-Marne (G. 336) que Toussaint Rose recueillit des biens, à cause de *Claude* de Villiers, sa femme, à Provins.

Je ne ferais rien connaître de nouveau en ajoutant que Toussaint, mort à Paris, le 7 janvier 1701, était natif de Provins, où son père (Etienne) fut anobli par l'entremise de Mazarin et reçut des armoiries « d'azur au chevron d'or, accompagné de trois roses de même », bien que l'écu gravé au bas de l'un des portraits représente les roses de gueules et non d'or. Mais, peut-être ne sera-t-il pas superflu de faire connaître la date exacte du baptême et en même temps de la naissance du jeune Provinois, qui devait obtenir la confiance du roi et un fauteuil à l'Académie.

Voici l'extrait des registres de baptêmes de la paroisse St-Ayoul de Provins, pour le mois de septembre 1615:

Le samedi cinquiesme jour, huit heures du soir, a été baptisé Toussaint, fils d'honorable homme Estienne Roses et de Marie Joly. Le parrain honorable homme M. Jacques Graillet, procureur du roi en l'élection, et (la marraine) Edmée Torailler, fe de M. Edm. Baizola, greffier du bailliage de Provins; led. honorable home Graillet lui a imposé le nom. Signé: Graillet, Edmée Torailler, Moissy (prêtre).

TH. LHUILLIER.

— La bibliothèque de la ville de Provins possède, dans son tome II de l'Abrégé de « l'Histoire de la ville » (manuscrits de M. l'abbé Pasques), un portrait de Toussaint Rose; c'est une gravure du temps, très soignée, malheureusement elle a été coupée et renmargée. D'un médaillon ovale on l'a transformé en carré; le nom du graveur et la date ont été enlevés.

Au bas du portrait se trouve le blason de Toussaint Rose: écu d'azur au chevron d'or accompagné de trois roses de gueules posées 2 et 1. L'écu est surmonté d'un haubert avec heaume de chevalier.

De chaque côté du blason, M. l'abbé Pasques a ajouté les vers suivants, qui sont certainement de sa composition:

Rose, le secrétaire et l'ami de son Roi,
De son pays fut l'honneur et la gloire;
D'obliger sa Patrie il se fit une loi;
Sa Patrie en retour doit chérir sa mémoire.

De Jules Mazarin il aida les projets,
Du plus grand des Héros il eut la confiance;
Jamais Provins dans ses meilleurs sujets
N'admira tant d'esprit, de vertu, de science.

D'après le texte de la page précédant le portrait, Toussaint Rose, marquis de Coye, secrétaire du cabinet du Roi, pré-

sident en la Chambre des comptes et chancelier de l'Académie française, naquit à Provins et mourut à Paris en 1701, âgé de 86 ans. L. ROGERON.

—

**Un homme de lettres employé à la Compagnie du gaz** (XX, 453, 531). — Un nommé Rousseau, employé à la Compagnie parisienne du gaz, sous le pseudonyme de Russelli, a écrit dans plusieurs journaux libres-penseurs. Il a publié plusieurs ouvrages, entre autres une brochure intitulée : « Les Suivantes de Jésus ». Ses opinions anticléricales l'ont fait, sans autre motif, renvoyer de ladite compagnie. GUSTAVE PICARD.

—

**Les papiers d'Armand Baschet** (XX, 454, 533). — Les manuscrits d'Armand Baschet ont été achetés, je crois, par la bibliothèque d'Orléans. M. L. G. P. pourra se renseigner sûrement en s'adressant au savant libraire d'Orléans, M. Herluison, qui a été chargé de la vente des livres et des papiers d'Armand Baschet.

E. GX.

—

**La Bibliothèque choisie du genre humain** (XX, 455, 533). — Eh! tout bonnement la collection de l'*Intermédiaire*, qui formera tout juste au bout de l'an le nombre demandé.

Notre aimable directeur n'est-il pas de cet avis? Et pourquoi tant, entre nous, se creuser la cervelle?

(Sous réserve d'en dresser la table générale!) A. X.

—

**Question d'accord** (XX, 481, 535). — Selon mon opinion, pour laquelle je ne réclame d'ailleurs aucune autorité, toutes les difficultés relatives au mot *orgue* et *orgues* proviennent d'un malentendu, qui tient à ce que ce mot employé au féminin pluriel présente une certaine ambiguïté si le reste de la phrase ne vient en préciser la signification.

Il sert, en effet, selon les cas, à désigner soit un seul instrument, soit plusieurs instruments semblables.

Lorsqu'on dit, par exemple: Les belles orgues de Fribourg, on ne parle évidemment que d'un instrument unique, et, dans ce cas, ce pluriel ne peut avoir de singulier, puisqu'il répond déjà lui-même à l'idée d'unité.

L'usage permet également de dire: Le bel orgue de Fribourg, bien que ce mot, employé au masculin singulier, convienne peut-être plus particulièrement aux instruments de petite dimension, de fabrication moderne.

Je me demande alors pourquoi ce singulier ne pourrait avoir de pluriel lorsqu'il s'agit de désigner plusieurs instruments de même nature, à la condition toutefois que le sens général de la phrase ne laisse aucun doute à cet égard.

Ainsi donc, dans le premier cas, *orgues* au féminin n'a pas de singulier, comme plusieurs autres mots, tels que : matériaux, décombres, ténèbres, etc. Et l'on ne peut dire : une des premières orgues, pas plus que : une des ténèbres les plus épaisses.

Dans le second cas, je crois qu'il est permis de dire sans faire de faute : l'un des premiers orgues.

Le mot orgue serait alors comparable au mot amour, toujours masculin au singulier, et tantôt masculin, tantôt féminin au pluriel. R. A.

— Il est constant que jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, et peut-être jusqu'au XVII<sup>e</sup>, le mot *orgue* était féminin, aussi bien au singulier qu'au pluriel.

La *Vie des mots*, de Darmesteter, la *Lexicologie française*, de Pessonneaux et Gautier, seuls ouvrages que j'aie à ma portée actuellement, sont muets sur ce mot androgyne. « Un des premiers jeux d'orgues connus » résoudrait la difficulté signalée par A. X. en la tournant, mais ce n'est pas là ce qu'il demande. Il faudrait, pour concilier l'usage, qui a fait règle, avec la qualité primitive du nombre du mot *orgue*, énoncer cette phrase aussi malheureuse que barbare: « Un des premières orgues connues. » Mieux vaut dire tout simplement qu'il n'y a pas en la langue française de tour de phrase pour exprimer l'*unicité* d'un nominatif pluriel notoirement féminin. Cz.

—

**Huguenot** (XX, 481, 535). — On ne doit se prononcer sur l'étymologie de ce mot qu'après avoir vu Littré, surtout le *Supplément*, p. 191. Or les preuves fournies dans ce dictionnaire par le savant professeur de Genève, M. Eugène Ritter, me semblent trancher la question. M. Adrien de Barral, dans la *Revue du monde latin*, du mois d'août, a-t-il connu cette

page? Jusqu'à preuve contraire, je crois que l'origine du mot est dans *eidgenos*, qui veut dire allié, confédéré, et qui s'est appliqué, dès 1518, aux Genevois partisans de l'alliance avec Berne, contre le duc de Savoie. On sait que c'est par Berne surtout, avec son appui, que la Réforme a triomphé à Genève; et les Genevois amis de la Réforme et bientôt les réformés français ont été appelés *Huguenots*. C. D.

—

**Les oubliettes** (XX, 481, 537). — Lors de notre jeunesse, il y a longtemps, hélas! un propriétaire qui habitait l'une de ses maisons sur le quai, près du pont Marie, nous proposa l'acquisition en viager d'une maison sise alors rue de Béthisy, dépendances de l'hôtel où fut assassiné l'amiral de Coligny. Nous visitâmes cette propriété de fond en comble, c'est-à-dire depuis les caves jusqu'aux greniers; les caves étaient doubles en profondeur. Dans une seconde cave, nous vîmes des *oubliettes*, vides, bien entendu; il n'y avait plus que les voûtes, assez hautes et peu profondes, de quoi y enterrer vivant et debout un malheureux. Notre acquisition ne put se conclure, car le propriétaire nous parut encore *vert*, mais ajoutons qu'il trouva à vendre en viager, selon son désir, et qu'il mourut au bout d'une quinzaine de mois.

On rapporte que le duc de Guise foula aux pieds le corps de l'infortuné de Coligny, précipité devant lui par les fenêtres de son hôtel.

Nous ferons remarquer que l'on trouva aussi aux environs de la rue de Béthisy les squelettes encore enchaînés, que l'on montrait sur la place Saint-Germain-l'Auxerrois, où nous habitions alors la maison de M. Cramail, disparue pour faire place au fac-similé de l'église représentant la mairie de l'arrondissement. Quant à la rue de Béthisy et les rues avoisinantes, elles furent démolies lors du prolongement de la rue de Rivoli.

Sur cette place Saint-Germain-l'Auxerrois se trouvait une librairie très achalandée, exploitée par un nommé Leroi, qui a fini par s'établir marchand de pommes de terre frites, dans une banlieue de Paris avant l'annexion. Nous l'avons vu la poêle à la main. Après avoir nourri l'âme, il a voulu nourrir le corps.

ALKAN aîné.

—

**Les descendants de Stanislas Poniatowski, dernier roi de Pologne** (XX, 481, 538). — Le sénateur de l'empire, prince Jean Poniatowski, mort en 1873, né à Rome le 20 février 1816, ne peut être ni le fils naturel, ni le fils légitime du fameux Joseph Poniatowski, maréchal de France, mort noyé dans l'Elster en 1813.

E. M.

—

**Duc du Maine** (XX, 483). — Il doit être question d'Henri de Lorraine, duc de Mayenne et d'Aiguillon, mort le 17 septembre 1621, au siège de Montauban. Les portraits de son père le ligueur portent duc du « Meine » ou du « Mayne ».

L'EX-CAR.

—

**Les descendants de Robespierre** (XX, 483, 539). — Au commencement d'octobre 1845, allant de Paris à Lille par la malle-poste appelée *briska*, je rencontrai une petite diligence à deux compartiments sur laquelle était inscrite la mention suivante : entreprise de Robespierre. J'ai cru lire : Roberspierre.

Le briska allait si vite que je n'ai pu vérifier l'inscription.

Ces Robespierre doivent être d'une branche bien éloignée de celle de Maximilien. Deux personnes m'ont affirmé avoir rencontré un homme très distingué, conservateur, peut-être clérical, appelé *de* Robespierre, descendant, je crois, d'un cousin germain du conventionnel. J'ai promis à ces messieurs de ne donner pas de renseignements plus précis.

ERRECA.

—

**Chameau mérovingien** (XX, 483, 539). — Il paraît, en effet, fort difficile d'expliquer comment Clotaire pouvait avoir un chameau à sa disposition pour conduire au supplice Brunehaut. Si la leçon « camellum » est hors de doute, tout est dit. Sinon, il est une observation que l'on pourrait hasarder, à titre d'hypothèse pure et simple, celui qui la fait n'ayant entre les mains aucun des éléments nécessaires pour la vérifier. On propose donc « caballum » pour deux raisons :

1° *Caballus* signifie cheval efflanqué, sorte de Rossinante. Il peut désigner une monture susceptible, comme le chameau (à un degré moindre, il est vrai), d'attirer à Brunehaut les quolibets des soldats.

2° Dans le passage cité de Frédégaire,

le mot « camellum » est écrit avec deux *l*. S'il n'y a point là une faute d'impression, il y a une présomption sérieuse en faveur de « caballum », où la lettre *l* doit être redoublée, tandis qu'elle ne doit pas l'être dans « camellum » dont la vraie orthographe est « camelum ».

TIMIDUS.

—

**Le musée du Louvre avant 1815** (XX, 484). — Voir : 1° la *Notice des statues, bustes et bas-reliefs de la galerie du musée Napoléon, ouverte, pour la première fois, le* 18 *brumaire an IX*. A Paris, an XII.

On lit en tête de l'avis : « La majeure partie des statues exposées dans la galerie des Antiques est le fruit des conquêtes de l'armée d'Italie. Conformément au traité de Tolentino, elles ont été choisies au Capitole et au Vatican par les citoyens Berthelemy, Bertholet, Moitte, Monge, Thouin et Tinet, nommés par le gouvernement commissaires à la recherche des objets de sciences et d'arts. »

2° La *Notice des tableaux des écoles française et flamande et des écoles de Lombardie et de Bologne, dont l'exposition a eu lieu le* 25 *messidor an IX*.

3° *Statues, bustes, bas-reliefs, bronzes et autres antiquités, peintures, dessins et objets curieux, conquis par la Grande Armée dans les années* 1806 *et* 1807; *dont l'exposition a eu lieu le* 14 *octobre* 1807, *premier anniversaire de la bataille d'Iéna*. Paris, 1807.

Je tiens ces trois notices à la disposition de la personne qui a posé la question dans l'*Intermédiaire*.

EDMOND BONNAFFÉ.

— Voir les catalogues du musée du Louvre (F. Villot), les catalogues des musées de province, celui du musée de Lyon, entre autres, où la question des origines étrangères de quelques-uns des plus beaux tableaux est traitée avec assez de détails. Le catalogue spécial des principales œuvres d'art « empruntées » aux collections européennes sous l'Empire et restituées — en partie — en 1815, serait intéressant à dresser : cela ne paraît pas chose difficile à faire à Paris, en consultant les archives du ministère d'où ont ressorti les musées à diverses époques de notre histoire, et tous les catalogues des musées de province qui se trouvent à la bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts.

Cz.

—

**Le mausolée de M. de Pollinchove est-il de Pigalle ?** (XX, 485.) — Non, ce tombeau n'est pas de Pigalle. Le *Guide de l'étranger à Douai*, de 1846, a commis une erreur, qui se trouve rectifiée, d'abord dans un autre *Guide*, de 1861, rédigé par des érudits de la localité, puis dans une brochure de 1875 : *Promenade artistique dans l'église Saint-Pierre de Douai*, par M. Asselin. Le mausolée du premier président au parlement de Flandre est de Christophe Allegrain, qui avait épousé la sœur de Pigalle. C'est sans doute ce lien de famille qui a causé la confusion justement relevée par M. A. de M.

TH. DENIS.

—

**Un ancêtre de François Coppée** (XX, 486). — La vie de Denis Coppée est peu connue des biographes.

On sait qu'il est né à Huy, vers 1580, mais il n'est pas possible de rien préciser à cette date.

L'époque de la mort de Coppée est tout aussi ignorée que celle de sa naissance.

A la fin de l'ouvrage suivant d'un poète dinantais appelé Bello, qui vivait au XVIe siècle : *Tragédie sur la vie et martyre de S. Evstache, composée par M. Pierre Bello, Dinantois. Recteur de la Chapelle de St-Laurent à Dinant. A Liège, de l'imprimerie de Jean Ovwerx, imprimeur juré de S. Altèze, à la Corne de Cerf*, 1632. Petit in-8° de 7 ff. lim. 84 pp. et 5 ff. non paginés, se trouve une pièce de 48 vers en 8 strophes, ainsi intitulée : *Complaincte aux muses pour l'assasinat* (sic) *commis sur la personne de Monsieur Denys Coppée, bourgeoy de Huy, excellent poète françois*.

Or comme ce livre a paru en 1632, on a conclu de là que Coppée était mort cette même année. D'après ce que raconte Pierre Bello, qui prisait fort son talent, Coppée fut assassiné au milieu d'une campagne *à coups d'arquebuse et d'espée*. Malheureusement il n'indique pas le lieu où s'est passé le drame, ni la cause qui l'a provoqué.

On suppose que les spectacles en plein air dont parle Mélart (1) et qui se donnaient chaque année à Huy pendant la fête de l'Assomption, ont beaucoup contribué à développer chez Denis Coppée

(1) « Histoire de la ville et chasteau de Huy », p. 19.

le goût de la poésie et principalement de la tragédie.

Coppée est considéré comme le premier auteur qui, chez nous, s'est servi de sa langue maternelle (1) dans la versification et qui a livré ses œuvres à la publicité dans cette langue. C'est peut-être à l'attrait de la nouveauté qu'il faut attribuer l'admiration du public pour ses œuvres. Un Liégeois, le père Louis Duchasteau, avait qualifié Coppée de *Huytois Orphée*, dans une ode de 64 vers, fort médiocre, qu'il avait adressée, en 1624, à l'abbesse du Val-Notre-Dame. Valère André a même été jusqu'à dire que Denis Coppée était à sa ville natale ce que le Dante était à Florence.

On a avancé que Denis Coppée a habité Rouen en même temps que Pierre Corneille, et que même le grand poète français lui a fait des emprunts. Ce sont là des suppositions qui ne reposent sur rien de sérieux, car, même en admettant cette coïncidence de séjour, qui n'est pas prouvée, Corneille n'avait certainement rien à envier à Coppée; et s'il avait eu besoin d'un guide à son début (il n'avait alors que dix-huit ans), il l'eût certes trouvé dans certains auteurs français d'une autre valeur que Denis Coppée.

Les œuvres de ce poète, peut-être extraordinaire pour l'époque, eurent dans notre pays une vogue de pur engouement. Elles pullulent d'accrocs à la grammaire, à la versification, au bon sens même, et, il faut bien l'avouer, elles ne renferment rien de réellement poétique. Ce sont en grande partie des acrostiches, des anagrammes, des chronogrammes et autres pièces semblables, dont la difficulté constitue le seul mérite.

Coppée a puisé le sujet de ses tragédies dans le monde religieux, mais elles ne valent pas mieux que ses autres poésies. On y rencontre des situations et des idées extrêmement bizarres, qui ne peuvent s'expliquer que par l'ignorance naïve de l'époque.

Les publications connues de Denis Coppée, au nombre de douze, sont de la plus grande rareté. M. Helbig rapporte que, dans une vente qui eut lieu à Gand en 1858, trois d'entre elles réunies atteignirent le prix énorme de deux cent onze francs.

Ed. Wigny.

(1) Larousse, dans son « Grand Dictionnaire du XIXe siècle », renseigne Denis Coppée comme littérateur flamand.

## *TROUVAILLES & CURIOSITÉS*

**Les correspondants de Balzac pendant son séjour en Russie. — Lettre inédite de Laurent-Jan sur les théâtres et la littérature pendant la seconde république française.** — Voici une très curieuse lettre, adressée jadis à Honoré de Balzac. Elle lui parvint à Wierszchownia, et la réponse à sa sœur, du 9 avril 1849 (publiée dans sa *Correspondance*), contient au sujet de ces lignes le passage suivant : « Aussi, te prié-je de dire à Laurent-Jan, de ma part, que je le remercie de son excellente et spirituelle lettre; la comtesse Anna m'a prié de la lui laisser dans ses autographes, tant elle l'a trouvée bien écrite; je l'appelle *M. de Sévigné*. Dis-lui qu'il recevra *la pièce* dès que j'aurai une occasion sûre, et c'est là ce qu'il faut attendre, car comment envoyer un manuscrit? On ne les reçoit pas à la poste ; il faut trouver une occasion pour Pétersbourg (nous en sommes à quatre cents lieues), et obtenir que l'ambassadeur s'en charge. »

Une heureuse chance nous a fait retrouver cet autographe de Laurent-Jan, et nous pensons que tous les lecteurs seront heureux de juger par eux-mêmes combien les éloges de Balzac étaient justifiés.

Laurent-Jan, on le sait, était un écrivain de grand mérite. Il a publié un volume, intitulé : *Misanthropie sans repentir*, plein d'esprit et de verve. Ce petit livre, paru chez Hetzel, est devenu fort rare. Balzac appréciait beaucoup le talent de Laurent-Jan, et lui emprunta plus d'une page. Son concours lui servit surtout pour *Vautrin*, en 1840. Il venait de faire sa connaissance, dans le groupe des écrivains du *Charivari*, que Balzac rencontrait chez le directeur de ce journal, M. Dutacq. Quand il partit définitivement pour la Russie, en septembre 1848, c'est à Laurent-Jan que le grand écrivain laissa sa procuration (aujourd'hui entre nos mains), relativement à ses œuvres dramatiques. C'est ce qui explique l'intérêt que Laurent-Jan témoignait au sujet des pièces de théâtre projetées par Balzac, et son rôle dans leur représentation à Paris. Malheureusement, aucune pièce ne fut jamais envoyée de Russie, et, de toutes les œuvres promises : *Pierre*

***et Catherine***, le ***Roi des Mendiants***, l'***Education du prince***, etc., pas une seule ne fut écrite.

CH. DE LOVENJOUL.

***A M. H. de Balzac, à Wierszchownia, par Berditcheff, Ukraine.***

Paris, 15 mars 1849.

Ta volonté sera faite, cher maître, et je l'accepte, sans la juger, comme article de foi. Mais comme Hostein croit ne pouvoir répondre de la pièce en l'état actuel, il faut que *Mercadet* attende ton retour pour connaître son sort définitif. Donc, laissons dormir ce faiseur jusque-là. Toutefois, — et sans que cet adverbe soit un commencement de barricade contre ta royauté, — j'ai dû fort mal expliquer ma pensée à Mme de Surville pour que tu aies vu une préméditation de meurtre dans le changement soumis à ton infaillibilité. Il n'y avait là ni suicide, ni duel, ni assassinat. Un simple petit désespoir, accouchant à propos d'une grosse somme gagnée au pharaon, voilà tout. Dégraisser légèrement une banque de jeu ne me semblait pas la mort d'un homme. Ceci dit pour soulager ma conscience dramatique, n'en parlons plus. A tout seigneur, tout respect. J'ai l'honneur de m'incliner.

Hostein est du reste en plein succès avec ses sempiternels *Mousquetaires*. Seul, de tout le boulevard, son théâtre connaît l'argent à l'heure sonnant. La Gaîté, rien ; l'Ambigu, de même ; et, quant à la Porte Saint-Martin, on la vend aux enchères ces jours-ci. Si le Gymnase va cahin-caha, c'est grâce à une petite pièce *réac*, seul genre qui réussisse aujourd'hui, et que la salle de la Bourse a exploité la première avec un grand bonheur. Bien qu'applaudissant ces railleries jusqu'aux durillons, comme tout le public, je n'en trouve pas moins là un triste expédient de notre bassesse à tous. Subir depuis un an un gouvernement qu'on exècre, le saluer tout le jour, le payer à gogo, et croire son honneur sauf parce qu'on le sifflote un peu le soir, c'est la décrépitude du courage. Tous ces héroïsmes d'avant-scène rentreraient dans un trou de république, devant cinquante gredins déguenillés qui hurleraient dans la rue. La bravoure du théâtre a du reste toujours été la ressource du Français aplati. Que de victoires en couplets n'avons-nous pas gagnées après Waterloo ! Après toute défaite, le Français, — né Gascon, — se venge au vaudeville.

Mais, à propos de cette ridicule République, les patriotes font grand bruit ici d'une prétendue réception à grandes *mamours* que le Czar aurait faite au père Le Flô, notre ambassadeur. S'il en était ainsi, le Czar agirait avec nous comme les gens bien nés avec les filles : on les embrasse dans le tête-à-tête, mais on ne les reconnaît pas sur le pavé. Car, toujours est-il que la Russie ne nous reconnaît pas, et je lui en fais mon sincère compliment. Nous connaître est déjà trop.

Pour en revenir au succès des nouveaux *Mousquetaires*, il n'y a là ni pièce, ni plan, ni style ; mais un tohu-bohu de gens qui vont, qui viennent, qui se battent, qui entrent par les fenêtres, s'en vont par des trappes, et, à force de bruit et de décorations, ne vous laissent ni le temps de comprendre ni celui de s'ennuyer. Le public les accepte tellement comme porte-costume et rien de plus, qu'au moindre développement dans une scène, il n'écoute plus et en demande une autre.

Cette nouvelle allure du théâtre me semble un enseignement déplorable, en ce qu'elle rend le spectateur incapable aujourd'hui de suivre une œuvre sérieuse.

Gozlan, tu le sais, a eu deux succès avec le *Livre noir* et le *Lion empaillé*, et fait jouer ce soir même une nouvelle comédie aux Variétés : *la Goutte de lait*. Il te présente sa respectueuse amitié. C'est à peu près le seul de nos amis qui ait gagné quelques sous en ce triste temps. Gautier, au contraire, s'est trouvé dans une déb[ine] fort triste. Il a vendu sa voiture de Lilliput et ses chevaux de présalé pour réfugier noblement sa pauvreté dans un petit quatrième de la rue Rougemont. Je lui ai fait part de ton souvenir, qui a paru faire plaisir à sa grasse indifférence.

Maintenant, c'est avec grand regret que je ne puis encore te dire le nom de l'académicien complice de Hugo. Ce dernier seul pourrait le nommer, et je n'ai pas osé aller chez lui. Le Saint-Priest a été choisi d'emblée, comme tu dois le savoir. Il paraît, décidément, que les mauvais comtes font les bons académiciens. Quant à toi, avouons que vouloir monter dans le carrosse de l'Institut, côte à côte avec le marquis Guillaume Patin et le prince de Baour de la maison d'Ossian, était une prétention un peu leste. On dit que, dans son indignation de cette vanité, Monsieur Beaupoil de Saint-Aulaire en fut tellement hors de lui, que sa famille éplorée craignit un moment qu'il n'en fît *un livre !* Je n'ai pas besoin de te rassurer au sujet de cette inquiétude.

*Le Roi des Mendiants* se hâterait, que cette majesté n'aurait pas tort. Sans reproches, depuis tantôt six mois que la France est veuve de ton génie, comme sœur Anne, je ne vois pas grand'chose venir. Après la pièce actuelle, Hostein jouera aussitôt une féerie de Dumas : *Gulliver*, dans laquelle de petits bonshommes de bois marchant feront, dit-on, merveille. Il s'agit donc, pour toi, d'envoyer au plus vite ce *Mendiant*, pour qu'on le monte pendant cette féerie, qui peut tomber très bien.

Scribe va donner aux Français une *Adrienne Lecouvreur*, en prose, pour mademoiselle Rachel. Toujours Dumas, avec Jules Lacroix, au même théâtre, une tragédie romaine. Le Meyerbeer passe à l'Opéra dans un mois.

Le prince Louis gouverne équestrement la France avec beaucoup d'aplomb, de midi à quatre heures, dans les Champs-Elysées. Cavaignac rumine son échec aux soirées de Perrée, où j'ai eu l'honneur de le coudoyer hier. Bohain arme des navires pour la Californie. Hetzel ravage les tendres cœurs, sans pitié, et moi, je m'ennuie républicainement, c'est-à-dire sans le sou.

De tout ceci il résulte qu'il faut m'envoyer le *Roi des Mendiants* ou un autre chef-d'œuvre, et vivement.

Ton valet.

LAURENT-JAN.

---

*Le gérant :* LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1887.

*Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.* *10 octobre 1887.*

**XXe Année.** — **No 466.**

*Cherchez et vous trouverez.*




*Il se faut entr'aider.*

**Nouvelle Série.** *IVe Année.* — No 91.

# L'Intermédiaire

## DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)



## QUESTIONS

**Une question?**— Le journal *les Annales politiques et littéraires* a reçu d'un de ses abonnés la lettre suivante :

1° On appelle un homme qui n'a qu'un œil : un borgne;

2° Un homme qui n'a qu'un bras : un manchot.

Comment appelle-t-on un homme qui n'entend que d'une oreille?

Une réponse, s. v. p., messieurs de l'*Intermédiaire?* PONT-CALÉ.

—

**Etymologie anglo-française.** — Un des nombreux lecteurs de l'*Intermédiaire* serait-il assez aimable pour me dire s'il existe,— soit en anglais, soit en français, — des ouvrages sur les deux points qui suivent :

1° Rapports étymologiques du français et de l'anglais;

2° Nomenclature des termes (mots techniques, verbes, substantifs, maximes, locutions diverses, etc.) *français* empruntés de la langue *anglaise?*

Peut-on m'indiquer aussi des dictionnaires lexiques d'étymologie utiles à consulter touchant cette question? Je connais, bien entendu, Du Cange, Littré et A. Brachet. VALENTIN.

—

**Une question d'orthographe.**—M. Charles Laurent, dans le *Paris*, écrit à propos du toast inconsidéré de M. Calès :

« La vraie dignité commande d'autres mœurs aux nations, comme aux individus, et l'on ne fait pas, quand on est sage, de politique internationale après boire, à la fin d'un banquet, comme des *capitaine Fracasse* d'estaminet. »



Ce pluriel soulève une curieuse question d'orthographe. M. Charles Laurent a-t-il bien fait de ne mettre le signe du pluriel ni à capitaine, ni à Fracasse? Eût-il dû le mettre aux deux mots ou au seul mot capitaine? Nous croyons savoir que ces différentes orthographes ont trouvé des défenseurs.

Qu'en pensent les collaborateurs de l'*Intermédiaire?* G. M.

—

**Citations à « sourcer ».** — Suivant la recommandation contenue dans le programme de notre cher *Intermédiaire*, je ne veux pas « clore une enquête » sur les citations latines sans soumettre à ses intrépides chercheurs les quelques points litigieux que j'ai rencontrés. Il s'agit d'un dictionnaire de plus de 2,500 citations latines traduites en français, avec toutes les notions propres à en propager l'usage : titre : l'*Abeille latine*. J'ai attaché une très grande importance aux sources; aussi me suis-je livré à de grandes recherches pour arriver à les découvrir toutes, sauf pour les citations suivantes, qu'il m'a été jusqu'à présent impossible de « sourcer » et que je soumets à votre bienveillante érudition :

Ægyptum docuit Babylon, Ægyptus Achivis. (! Volt.) (1). — Alboque dies notanda capillo. (? Hor.) — Aliquid inconcussum. — Aut nunc, aut nunquam. — Avarus auri custos, non dominus. (? Sénèq.) — Avidum sua sæpe deludet aviditas.—Corruptio optimi pessima. (? Sénèq.) — Cum hoc ergo propter hoc. (? Cic.). — Currente calamo. — De commodo et incommodo. (Dr. rom.) — De gustibus et coloribus non est disputandum. — De minimis non curat prætor. (Dr. rom.) — De omni re scibili et quibusdam aliis. (? Pic de la M.) — Deorum offensæ diis curæ. — De proprio motu. — Desunt inopiæ

(1) ? signifie vers attribué à et ! cité par.

multa, avaritiæ omnia. (? Sénèq.) — Deus ex machina. — Doctus cum libro. — Ex professo. (? Sénèq.) — Feliciter sapit, qui alieno periculo sapit. (? à Plaute par Erasme.) — Fenus mordet solidum. — Fidejussorem in fidem cave. — Fiunt oratores, nascuntur poetæ. (? Cic., *Brutus.*) — Foris canes. — Frangenti fidem fides frangatur eidem. — Fructus belli. — Hæc demum sapiet dictio quæ feriet. — Hoc legite, austeri : crimen amoris abest. (Epigr. de *Mérope.*) — Hodie mihi, cras tibi. — Hospes hostis. — In medio virtus. (? Hor.) — In naturalibus. — In omnibus rebus qui vult decipi decipiatur. — Intra muros. — In sensu obvio. — Inter duas clitellas. — Ipso facto. — Is pater est quem nuptiæ demonstrant. (Ax. de dr.) — Jejunus stomachus vulgo bellaria temnit. — Lapsus calami. — Lapsus linguæ. — Laudantur ubi non sunt, cruciantur ubi sunt. — Lex fit consensu populi. — Liquidum non frangit jejunium. — Loquela tua manifestum te facit. — Malo periculosam libertatem quam quietam servitutem. (? Sénèq.) — Medium junctionis. — Mentem hominis spectato, non frontem. (? Sénèq.) — Minima de malis. — Miser, vel ignavissimo cuique ludibrio est. (? Sénèq.) — Multa credibilia falsa multa incredibilia vera. — ¦Mussa, tace. (? Tér.) — Mus in pice. — Mutatis mutandis. (Ax. de dr.) — Natura diverso gaudet. — Nec plus ultra. — Nec proprius fas est mortali attingere divos. (! Volt.) — Nescius auræ fallacis. — Ne varietur. — Nihil est in intellectu quod prius non fuerit in sensu. (Max. de l'éc. ionienne.) — Nihil sine Theseo. (! Polyd. Vergile et Volt.) — Nimia precautio dolus. — Non Aristotelico more, sed piscatore. — Non bene pro toto libertas venditur auro. — Non bis in idem. (Max. de dr. rom.) — Non Cæsar est supra grammaticam. — Non omnia omnibus congruunt. — Non pudeat dicere quod non pudet sentire. (? Sénèq.) — Obediens ventri. — Odiosa sunt restrigenda. (Dr.) — Omne ignotum pro terribili. (? Sénèq.) — Operitur dum operatur. — Opus artificem probat. — Per aspera ad astra. — Pluribus attentus minus est ad singula sensus. (? Cic. *Rhét.*) — Pæte non dolet. (? Pline j.) — Portatur leviter quod portat libenter. (! Rabelais.) — Præjudicata opinio judicium obruit. — Prima sibi charitas. — Quæ meus est hodie, cur eadem non puero fuit ? — Quanto serius peccatur, tanto incipitur turpius. — Qui bene amat castigat. (? Bible.) — Quid de cumque viro, et qui dicas sæpe cometo. (! Volt.) — Qui dicit de uno negat de altero. — Quid levius pluma ? Pulvis. Quid pulvere ? Ventus. Quid vento ? Mulier. Quid muliere ? Nihil. (? Ovid.) — Quid unum et idem. — Qui educat pater magis quam qui genuit. — Qui male agit odit lucem. — Qui meliora petit caveat peccare novando. (? Louis XVIII.) — Quod ab omnibus, quod ubique, quod semper. — Quod absit. — Quod datur, id semper durat sequiturque datorem. — Quod malos boni oderint, bonos oportet. (! Rousseau.) — Rebus desperatis subsidium ab audacia petendum. — Refugium peccatorum. (? Bibl.) — Res non verba. (Dev. de Hoche.) — Sæpius locutum, nunquam me tacuisse pœnitet. — Senescit et se nescit. — Sibilat sed non nocet. — Sic voluere patres. — Sileto et spera. — Sine qua non. — Sint ut sunt, aut non sint. (Dev. de Jésus.) — Si vis pacem para bellum. (! Bern. de St-Pierre.) — Solet esse in dubiis pro consilio temeritas. — Spiritus reipublicæ studet, caro privatæ. — Stercus cuique suum bene olet. — Sublata causa tollitur effectus. — Sui generis. — Super exaltat misericordia judicium. — Sustine et abstine. — Tantum valet, quantum sonat. — Tarde venientibus ossa. — Tartara non metuens, non affectatus Olympum. — Tempus edax. (Ovid.), homo edacior. — Timeo hominem unius libri. (? Sénèq.) — Unguibus et rostro. — Unus testis, testis nullus. (Dr. rom.) — Ultimum moriens. — Ut in se virtualiter reflexam. — Verba volant, scripta manent. — Etiam capillus habet umbram suam ; Experientia præstantior arte ; Homines non numerandi sed ponderandi ; Improbi ne pereant perdunt ; Improborum improba soboles ; Liber inops servo divite felicior ; omnem aditum malis præcludit ; Pares non habitus, sed virtus facit ; Pauper non dominum non sortem mutat ; Respice finem. (? Phèdre.) — Gravissimi sunt morsus irritatæ necessitatis. (Sallust.) — Jam fuerit, nec post unquam revocare licebit. (? Prop.) — Oculis potius credendum quam auribus. (? Hor.) — Et versus digitos habet. (? Juv.) — Veritatem aperit dies. (? Sénèq.) — Sunt qui nihil suadent, quam quod imitari posse confidunt (Cic.) — Omnium rerum cupido languescit, cum facilis accessio est. (Cic.) — Plus exemplo quam peccato nocent. (Cic.) — Ad aperturam libri. — Ab assuetis non fit passio. — Adversus negantem principia non est disputandum. — Abrenuntio Satanas. — Causæ copia minimum docet. (Cic.) — Deus unus aut nullus. — Ab actu ad posse valet consecratio. — Cujus est solum ejus usque ad cœlum. — Explica mentem. — Frugas consumere nati. — Gaudeat de bona fortuna. — Is deficit orbis. — Latratu fures accepi, mutus amantes, Sic placui domino, sic placui dominæ. — Quod finxere timent. (? Lucr.) — Invidia excelsos, inopes injuria vexat. (Martial.) — Nomina odiosa. — Nomina stultorum semper parietibus adsunt. — Servere potui, perdere an possim, rogas ; Quot scelerata gerit femina mente dolos ; Operi victoria finis, Principium falli, fallere finis erit ; Sunt quoque gaudia luctus ; Usque adeo latet utilitas ; Nescit orcus reddere prædum ; Felix quem faciunt aliena pericula cautum. (? Ovide.) — Totus mundus exercet histrioniam ; Nolo habere bona nisi quibus populus inviderit ; Olla cito sociorum male fervet. (Pétrone.) — Seni etiam discere decorum est. (Phil.) — Sic sæculum est. (Tér.) — Vita est nobis aliena magistra. (? Catulle.) — Miserrimam servitutem pacem appellant ; Tædio futurorum præsentia placuere. (Tacite.) — In cauda venenum, c'est-à-dire celles dont l'origine se perd dans la nuit des temps, y compris celle-là, néanmoins ?...

Ab absurdo. Abusus non tollet usum. Acta est fabula. Ad hoc. Ad hominem. Ad metam non loqui. Ad valorem. Æquat omnes cinis. A fortiori. Amicus humani generis. A minima. An vivere tanti est ? A parte. A pluribus unum. A priori. Bis repetita placent. Caput Nili quærere est. Casus belli. Cave ne cadas. Corpus delicti. De visu. Ex abrupto. Ex cathedra. Exceptis excipiendis. Ex ore parvulorum veritas. Extra muros. Ex voto. Finis coronat opus, Fit æqualitas. Fit fabricando faber. In extremis. In flagrante delicto. In globo. Multa paucis. Multum in parvo. Per fas et nefas. Per obitum. Perseverare diabolicum. Piger ipse sibi obstat. Primo occupanti. Probus vixit, fortis obiit. Sol lucet omnibus. Sordet quidquid spectavimus olim. Sperate miseri, cavete felices. Spiritus flet ubi vult. Statu quo. Videbitur infra. Vi et armis. Vir pilosus est, aut fortis,

aut libidinosus. Vis bene conjunctis. Volenti nihil difficile.

HENRI ISSANCHOU.

—

**Annibal s'est-il servi de vinaigre pour se frayer un passage à travers les Alpes?** — Plusieurs auteurs affirment qu'Annibal, franchissant les Alpes, s'est servi de *vinaigre* pour se frayer un chemin à travers les rochers :

Diducit scopulos, et montem rumpit *aceto*, etc.
(Juv. X, 153.)

Est-ce là une légende ou un véritable *fait historique?*

Comment expliquer l'emploi du vinaigre en pareille circonstance?

R. DU VAURENOULT.

—

**Helvétius.** — Je désirerais avoir quelques indications sur la famille maternelle d'Helvétius (Claude-Adrien). Le *Dictionnaire de Biographie et d'Histoire* de Jal, qui contient de précieux renseignements sur les Helvétius, ne dit qu'un mot de Geneviève-Noël d'Armancourt, mère du philosophe. Je vois dans Moréri qu'elle était fille de M. Noël d'Armancourt, grand bailly de Trahen, en Allemagne. Où est Trahen? Comment une ville allemande avait-elle un grand bailly portant un nom aussi français? Etait-ce un protestant banni, ou un gouverneur nommé par Louis XIV durant ses incursions triomphantes en Allemagne? PATCHOUNA.

—

**Ponet de Morvau (Le baron).** — Le baron Ponet de Morvau serait, m'a-t-on assuré, l'auteur des paroles de la célèbre romance d'Albert Grizar, *la Folle*, paroles signées *Abel D. M.* Il était sous-préfet de Domfront, en 1843. Je serais heureux de posséder sur lui des renseignements biographiques et bibliographiques que j'ai vainement cherchés jusqu'à ce jour. GÉRARD DELORNE.

—

**Quelques oubliés du XIXe siècle.** — Où pourrait-on trouver, ailleurs que dans les *Derniers Bohèmes*, de Maillard, quelques détails curieux sur le séjour à l'hôpital, l'existence et la mort des oubliés, dont je donne ici le nom?

Brocard de Meuvy, mort à la Charité;
Georges Detouche, mort à Necker;
Henry Noirot, mort à la Charité;
Watripon, mort à Saint-Louis.
Ourliac, Emile Solié, Supersac, Layarde.

Les Archives hospitalières pourraient fournir à ceux qui ont le droit, — ou les loisirs de les consulter, — d'utiles renseignements. PONT-CALÉ.

—

**Société du point central.** — Qu'était cette société qui existait en l'an II?

E. GX.

—

**Livres annoncés et non parus.**—L'*Univers illustré* annonçait, en 1867, qu'il « publierait successivement, et dans chaque numéro, les ouvrages suivants entièrement inédits » :

*Les Héros de la table*, de Dumas père;
*Les Demi-Caractères*, de Dumas fils;
*Les Lundis de madame Benoîton*, de Sardou;
*Statuettes et Médaillons*, de Saint-Victor;
*Les Maris de leurs femmes*, d'Edmond About;
*Le Théâtre des Fées*, d'Octave Feuillet, etc., etc.

Ces ouvrages ont-ils été publiés sous ces titres ou sous d'autres? Les nouvelles ou études qui devaient composer certaines séries ont-elles paru dans d'autres ouvrages, ou bien tout cela n'est-il que simples annonces de librairie destinées, comme le *Quiquengrogne* de Victor Hugo, à ne jamais voir le jour? TOPO.

—

**Sur les œuvres complètes de Galilée.** — En reproduisant l'appel qu'adresse M. A. Favaro à tous ceux qui possèdent ou connaissent quelque document qui pourrait entrer dans l'édition des œuvres complètes de l'illustre savant, j'ai le ferme espoir que mes chers confrères de l'*Intermédiaire* seront ceux qui répondront avec le plus de zèle à l'invitation faite à tous les collectionneurs et curieux. J'en ai donné l'assurance à M. Favaro, et je remercie cordialement ceux de nos collaborateurs ou lecteurs qui dégageront la parole de UN VIEUX CHERCHEUR.

L'Italie va entreprendre sous peu, aux frais de l'Etat et sous le patronage de S. M. le Roi, une nouvelle édition, aussi complète que possible, de toutes les œuvres de Galilée.

Ayant été chargé de diriger cette édition, j'ai l'honneur de m'adresser à cet effet à tous les directeurs d'archives, ou de bibliothèques, aux

collectionneurs d'autographes, aux savants, aux amateurs et aux chercheurs de tous les pays, pour en obtenir l'indication des autographes ou des copies des travaux de Galilée, de ses lettres, de celles à lui adressées par d'autres, ou bien entre autres se rapportant à lui, des documents relatifs à ses études ou à sa vie... enfin, de tout ce qui peut contribuer à rendre la nouvelle édition complète et définitive.

Les noms des personnes qui auront eu l'obligeance de me communiquer ces documents seront honorablement mentionnés dans l'ouvrage, et tous les frais qu'elles auront eu à supporter seront immédiatement remboursés.

ANTONIO FAVARO,

*Professeur à l'Université royale de Padoue.*

—

**Traductions en vers des Bucoliques de Virgile.** — Existe-t-il, outre les traductions de M. Tissot (1822), de Laujac (1822) et André Lefebvre (vers 1857), d'autres traductions en vers des *Bucoliques?*

Le travail que publia M. Benoist sur Virgile contient-il quelques renseignements spéciaux sur les *Bucoliques?*

COUSTÉ.

—

**Edmond About, poète.** — Connaît-on d'autres vers du brillant romancier que ceux publiés par la *Petite Revue* du 23 septembre 1866? PONT-CALÉ.

—

**Vers sur J. J. Rousseau.** — Je possède un excellent portrait gravé de J. J. Rousseau qui appartint à un contemporain du philosophe, si j'en juge par les dates ajoutées sur le titre et les millésimes corrigés. Au dos, sont ces vers écrits à la main :

Rousseau, prenant toujours la nature pour [maître,
Fut de l'humanité l'apôtre et le martyr;
Les mortels qu'il avoit appris à se connoître,
S'étoient trop avilis pour ne l'en pas punir.
Pauvre, errant, fugitif et proscrit sur la terre,
Sa vie à ses écrits servit de commentaire;
La fière vérité, dans ses hardis tableaux,
Sut, en dépit des grands, montrer ce que nous [sommes.
Il auroit de nos jours trouvé des échafauds,
Il aura des autels quand il naîtra des hommes.

Ces vers, qui sont, à coup sûr, d'un bon poète, de qui sont-ils? Sont-ils inédits?

Je fais appel aux lumières des chercheurs et des érudits de l'*Intermédiaire.*

G. M.

—

**Lettres inédites de Bayle.** — L'article *Bayle* (Pierre) de la *Biographie* Michaud, signé A.-G.-R. (lisez : ***Auger, de l'Académie française*** (1772-1828), suivant l'obligeante indication de notre savant et vénéré ami le ***Vieux chercheur***), dit, en énumérant les œuvres du célèbre critique : « ... 11° *Lettres à sa famille...* L'au« teur de cet article ***a un recueil de*** 363 « ***lettres de Bayle qui n'ont pas été impri*** « ***mées.*** »

Quelque *Intermédiairiste* pourrait-il nous dire ce qu'est devenu ce recueil, ou tout au moins nous donner quelques indications? On n'a pas, à notre avis, assez attiré l'attention des érudits et des chercheurs, que nous sachions, sur ce passage important de la *Biographie*, même depuis la deuxième édition dont le volume, contenant l'article *Bayle*, a paru en 1854.

BOSIUS.

—

**Renseignements détachés.**—Je voudrais savoir (et je ne crois pas pouvoir mieux faire que de m'adresser à l'érudition de mes confrères de l'*Intermédiaire*) si on a déjà eu l'idée d'une publication dont j'ai formé le plan. Je l'intitulerais : *Renseignements détachés.* Elle formerait un gros volume, si on voulait bien collectionner la totalité des renseignements; mais elle serait essentiellement destinée à satisfaire les personnes qui n'en désireraient qu'un nombre quelconque et divers.

Supposez, chers collègues, que vous ayez besoin de connaître la généalogie des rois de France, les propriétés de plantes communes, les antidotes à trente-six manières de s'empoisonner, la loi qui traite des murs mitoyens, celle qui fixe vos droits à vous préserver de l'invasion des poules et des pigeons de votre voisin de campagne, les rapports des mesures anglaises ou chinoises avec celles de votre pays, les vitesses des mobiles les plus connus, etc., etc.: il vous faudrait feuilleter un nombre énorme de volumes; la moitié du temps le volume désiré ne serait pas en votre possession,— il faudrait vous le procurer. Et puis, les choses varient. Tel dictionnaire n'est plus au courant au bout de dix ans. La place de cette publication serait donc très large, de manière à satisfaire autant les lecteurs de l'*Intermédiaire* que ceux de l'*Annuaire du Bureau des longitudes.* Chaque ordre de renseignements occuperait une seule feuille en papier fort qui puisse, au besoin, être fixée au mur au moyen de punaises.

Je trouve plusieurs avantages à ce plan : — économies de temps et d'achats, diminution d'un encombrement de volumes qui menace de devenir sérieux par le temps qui court, renouvellements à peu de frais de documents modifiés, puisqu'on n'aurait chaque fois qu'une feuille à remplacer.

Ce serait comme la sténographie du livre, mais en caractères connus.

Si vous m'avez compris, chers collègues, pourriez-vous me dire si cette idée a déjà été examinée? G. H.

—

**Lavoisier, graveur.** — Quel était le degré de parenté du graveur Paulze Lavoisier, qui a signé les planches du Traité élémentaire de chimie, avec son illustre homonyme auteur de ce Traité?

Sus.

—

**Portrait et biographie du général en chef Armand-Louis de Gontaut, duc de Biron (1747-1794).** — Nommé général en chef à l'armée du Rhin, le 9 juillet 1792, le duc de Biron fut condamné à mort, le 31 décembre 1793, par le tribunal révolutionnaire présidé par Fouquier-Tinville, sous le prétexte d'avoir « conspiré contre la République », et exécuté le 1er janvier 1794. — Existe-t-il un bon portrait original, qui ait été gravé ou lithographié, de ce général?

A-t-il été publié sur sa vie (en dehors de ses *Mémoires*, édités à Paris, chez Barrois l'aîné, en 1821, in-8; en 1822, 2 vol. in-18; réimprimés chez Poulet-Malassis et de Broise, en 1858, grand in-12; chez Didot, en 1862, in-18, et qui se terminent en 1783, à l'époque de son retour des Etats-Unis) quelque monographie intéressante et plus complète que les simples notices des Biographies Michaud, Arnault, Rabbe et de Boisjolin, Didot, etc.?

La *Bibliographie biographique* d'Œttinger, 1866, est muette à son sujet.

Ulric R. D.

—

**Œuvres de Labiche.**— Le *Théâtre complet* de Labiche est loin de justifier son titre.

Ainsi, les *Chemins de fer* et *une Chaîne anglaise* n'y figurent pas.

Je puis également citer comme absentes du recueil: *Permettez, madame*, et *Soufflez-moi dans l'œil.*

Pourrait-on me donner la nomenclature de toutes les pièces absentes des dix volumes du *Théâtre complet*, avec tous les renseignements bibliographiques y relatifs? Novus.

—

**Chefs-d'œuvre classiques de l'Opéra français.** — Combien de volumes comprend la collection publiée sous ce titre par l'éditeur Michaelis? L. C.

—

**Bibliographie de Francisque Michel.** — Quand feu Francisque Michel était professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Bordeaux, on disait qu'il rivalisait de fécondité avec M. Gustave Brunet, et on ne savait auquel décerner le numéro 1. Quelque bon bibliographe pourrait-il nous donner la liste complète des productions de Fr. Michel, petites et grandes? Ah! si l'émule de Francisque Michel voulait se charger de la besogne, quelle curieuse liste s'allongerait dans les colonnes de notre chère petite feuille! Un vieux chercheur.

## *RÉPONSES*

**Genre de mort de personnages plus ou moins célèbres** (XX, 325, 432, 459, 496). — Consulter l'ouvrage suivant: *les Suicidés*, biographie des personnages remarquables de tous les pays, qui ont péri volontairement, par J. Dabadie, Paris, Sartorius, 1860. Sus.

— A propos de la mort de Prévost-Paradol, je lis dans le journal *le Spiritisme* du 1er août 1887 : « Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'on remarqua que la maison où il mourut si tragiquement a été habitée par quatre personnes qui, tour à tour, dans l'espace de deux ans, ont terminé leur vie par un suicide. D'ailleurs, rien n'est aussi contagieux que le besoin de se détruire. »

Le marquis de Mirville raconte, dans sa *Pneumatologie*, que, sous le premier empire, il existait dans la cour des Invalides une guérite où *huit* factionnaires se pendirent successivement en moins d'une année. L'empereur, informé du fait, ordonna de brûler la guérite.

— Parmi les morts mystérieuses de personnages historiques, ne pourrait-on

pas citer encore celle du roi de Rome? Le dernier ouvrage du prince Napoléon semble accuser un certain doute à ce sujet.

— Enfin, plus près de nous, trop près même pour qu'on puisse savoir ou même chercher à savoir la vérité, on pourrait citer la mort de Gambetta, sur laquelle régnera toujours un certain mystère.

MEDIUM.

—

**Mal vénérien** (XX, 355, 441). — Il est parfaitement établi qu'une affection vénérienne relativement bénigne (la gonorrhée?) était connue avant la syphilis. Hérodote (*Historia*, lib. I, cap. 105) en fait mention. Dans l'ivresse, dit Sénèque (*Epistolæ*, n° 83), l'impudique avoue et publie sa maladie, *impudicus morbum confitetur ac publicat*. En 1165, le Parlement d'Angleterre a passé un acte pour régler les « licensed stews » de Southwark (un quartier de Londres), dans lequel il est dit : « Aucun tenancier ne pourra garder une femme qui a l'infirmité dangereuse de brûler », *no stewholder to keep any woman that hath the perilous infirmity of burning* (Stow, *Survey of London*, 1754, 2 vol. in-fol; vol. II, p. 7). Au milieu du XIVe siècle, la reine Jeanne Ire de Naples, étant en Provence, prit dans ses Capitulaires l'initiative de la visite médicale des femmes publiques (Libri, *Histoire des sciences mathématiques en Italie*, t. II, p. 78).

Mais la syphilis ne fut connue en Europe, comme l'a parfaitement établi Astruc (*De morbis venereis libri IX*, Parisiis, 1740, 2 vol. in-4°), qu'après la découverte de l'Amérique. Elle avait été rapportée d'Hispaniola (Saint-Domingue) par les matelots de Colomb, débarqués à Palma de retour de leur premier voyage le 15 mars 1493. Oviedo, qui avait été gouverneur du Darien, est positif sur ce point. Il raconte (*Historia general y natural de las Indias*, lib. II, cap. 14) comment les Indiens en étaient infestés, et cite parmi les gentilshommes qui avaient contracté cette maladie aux Antilles Pédro Margarite, « homme très respecté du roi et de la reine ». Le mal se répandit à la suite du contact des armées italo-espagnole et française au siège de Naples par Charles VIII, en août 1494. Il avait pris un développement désastreux dès 1495. On le trouve signalé, en 1496, par Carodinus Gilinius, qui l'attribue à la corruption de l'air; en 1497, par Nicolaus Leonicus, professeur d'arts et de physique à Ferrare, qui en atteste la nouveauté; la même année, par le célèbre naturaliste Andreas Cæsalpinus, qui croit que les Napolitains avaient fait infuser des chairs provenant de cadavres de lépreux dans le vin qu'ils vendaient aux Français; en 1500, par Gaspar Torrelo, médecin du pape Alexandre VI, qui l'attribue aux aspects des planètes; en 1560, par le savant anatomiste Gabriel Fallopius, qui prétend que les Espagnols et les Français avaient, les uns et les autres, empoisonné les eaux; en 1564, par Leonardus Fioravantus, lequel soutient que les vivres ayant manqué aux deux armées, les vivandières avaient vendu en secret aux soldats de la chair humaine. Guillaumet, dans son *Traité de la maladie nouvelle appelée cristalline*, imprimé à Lyon en 1611, adopte ce conte, qui a été populaire au XVIIe siècle, mais qui n'a pris naissance, comme on vient de le voir, que longtemps après l'événement.

Sur la rapidité avec laquelle la syphilis s'est répandue dans toute l'Europe, et ses ravages dans toutes les classes de la société à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, on peut lire Draper, *A history of the intellectual development of Europe*, édition originale de New-York, 1863, in-8°, p. 496.

Le mot syphilis a été créé par Fracastor, dans son célèbre poème. Il est tiré du grec, συφεὸς, étable à porcs, qui, comme le latin *stabulum*, s'appliquait aussi aux maisons publiques de bas étage.

J. C. H.

—

**Hapsicore dans H. Estienne** (XX, 449, 507, 564). — La première réponse (507), donnant l'étymologie du mot, m'a pleinement satisfait, et j'en remercie l'auteur. La seconde (564) me laisse un doute dans l'esprit : l'édition des *Deux dialogues*, que j'ai acquise récemment, est celle qu'ont publiée Liseux et Belin. Les deux volumes qu'elle comporte sont à la date de 1883 et non de 1885, et rappellent par la forme l'*Apologie pour Hérodote*, procurée par M. Ristelhuber. J'ai quelque peine à croire qu'elle se soit épuisée en deux ans, et qu'on l'ait reproduite en 1885. Je serai reconnaissant à M. Ristelhuber de vouloir bien me confirmer sa dernière communication.

(Nimes.) CH. L.

—

**Les oubliettes** (XX, 481, 537, 569). — On lit dans la *Description du château de Pierrefonds*, par Viollet-le-Duc :

Il n'est pas un château dans lequel les *Guides* ne nous fassent voir des oubliettes; généralement ce sont les latrines qui sont décorées de ce titre et que l'on suppose avoir englouti des victimes humaines sacrifiées à la vengeance des châtelains féodaux; mais cette fois, il nous paraît difficile de ne pas voir de véritables *oubliettes* dans la tour sud-ouest du château de Pierrefonds. Au-dessous du rez-de-chaussée est un étage voûté en arcs ogives; et au-dessous de cet étage, une cave d'une profondeur de 7 mètres, voûtée en calotte elliptique. On ne peut descendre dans cette cave que par un œil percé à la partie supérieure de la voûte, c'est-à-dire au moyen d'une échelle ou d'une corde à nœuds; au centre de l'aire de cette cave circulaire est creusé un puits qui a 14 mètres de profondeur, puits dont l'ouverture de 1m,30 de diamètre correspond à l'œil pratiqué au centre de la voûte elliptique de la cave. Cette cave, qui ne reçoit de jour et d'air extérieur que par une étroite meurtrière, est accompagnée d'un siège d'aisances pratiqué dans l'épaisseur du mur. Elle était donc destinée à recevoir un être humain, et le puits creusé au centre de son aire était probablement une tombe toujours ouverte pour les malheureux que l'on voulait faire disparaître à tout jamais.

D'ailleurs, la tour d'Artus n'était pas éloignée du corps de garde et placée à l'extrémité de la grand'route où le seigneur rendait la justice.

Bd.

—

**Mousquetaires** (XX, 482, 538). — Pour répondre à la question posée sur l'état des mousquetaires existant de 1622 à 1650, il s'agirait de définir ce que l'on entendait à différentes époques par le mot *mousquetaires*. Au premier abord, à voir la façon dont la question est posée, on pourrait croire que G. de B. parle des mousquetaires en général.

Par mousquetaires, on entendait sous Louis XIII et au commencement du règne de Louis XIV les soldats qui, dans les régiments, portaient le mousquet, par opposition aux arquebusiers et aux piquiers.

Le mousquetaire différenciait de l'arquebusier en ce que son arme (le mousquet) pesait le double de l'arquebuse. L'arquebusier ne se servait pas de fourche pour mettre en joue; le mousquetaire n'aurait pas pu tirer sans cet instrument en raison de la pesanteur du mousquet. D'après Praissac, le maréchal de Bataille et Manesson-Mallet, les mousquetaires portaient le chapeau de feutre et les arquebusiers le morion.

Dans Praissac, on trouve qu'en 1615 les régiments avaient dans chaque compagnie moitié mousquetaires et arquebusiers et moitié piquiers. Plus tard, vers la fin du règne de Louis XIII, certaines compagnies durent être entièrement composées de mousquetaires. Ainsi, en 1631, le régiment des gardes françaises avait quatre compagnies de mousquetaires qui furent montées pour les marches ou les expéditions. C'était, du reste, une habitude qui ne faisait qu'être renouvelée; un certain nombre de mousquetaires des régiments avaient été déjà montés à la fin du XVIe siècle.

Mais il existait dans la maison du roi une compagnie de mousquetaires à l'époque indiquée ci-dessus. Le roi en était capitaine, elle était donc effectivement commandée par un capitaine-lieutenant. Si c'est seulement de cette compagnie dont M. G. de B. veut savoir la composition des cadres, il la trouvera tout entière dans l'ouvrage sur l'histoire des troupes de la maison du roy, de l'abbé le Pipre de la Neufville, tome II, pages 145 et suivantes. Germain Bapst.

—

**Les descendants de Robespierre** (XX, 483, 539, 570). — A propos de Robespierre et de M. le Dr Duplay, c'est à mon ami J. J. Henner, le peintre, ami du Dr Duplay, que je dois le renseignement sur la parenté du savant professeur avec le Duplay de Maximilien. J. C.

—

**Chameau mérovingien** (XX, 483, 539, 570). — Je ne puis pas comprendre qu'on hésite à admettre qu'il y ait eu un chameau à la cour de Clotaire, près de Dijon. Les Arabes n'étaient pas les premiers qui apportaient des chameaux en Espagne, où ils étaient très nombreux à cette époque. Dans les XIe et XIIe siècles il y a les « set cenz camelz » de la *Chanson de Roland* (vers 31), qui sont les « vii cens chamels » du *Roman de Roncesvaux* (vers 212). Littré donne aussi, du *Roncisvals* de Bourdillon, 1841, « Li bon chamel gisent en sa contrée », mais je ne retrouve pas le vers (41 ?) dans le *Roman de Roncesvaux* de Francisque Michel, 1869. Ces passages sont de date plus récente que les Mérovingiens, il est vrai; mais les chameaux auraient passé de bonne heure de l'Espagne, — sinon de l'Afrique directe, — dans le sud de la France. C'est une pure question de climat et de nourriture; et si le cheval plus

utile ne s'acclimatait si bien au sud de l'Europe, il eût été dès les temps primitifs repoussé plus au nord par le chameau, que, sans doute, on a cherché à acclimater. HY NIAL.

— Et pourquoi Clotaire n'aurait-il pas eu un chameau à son service? Tout homme qui a un peu étudié l'histoire byzantine sait que la promenade *sur un chameau* était une formalité qui précédait presque toujours le supplice public. Plus d'un empereur byzantin, avant d'être massacré par la populace, a été promené dans les rues de Byzance, *sur un chameau*, la tête tournée vers la queue dudit animal, et cette queue entre les mains. Dans cet équipage, il recevait toutes les injures, tous les crachats, tous les coups de bâton, tous les cailloux que lui distribuait la populace, et, tout sanglant et meurtri, les yeux crevés, les dents brisées, la tête fendue, il arrivait à peu près mort au lieu du supplice. Pourquoi les monarques d'Occident, qui copiaient en toutes choses ceux de l'Orient, n'auraient-ils pas emprunté à Byzance cet usage féroce, avec beaucoup d'autres?

ERASMUS.

—

**Horel. — Labitte. — Emile Deschamps. — Stéphane Mallarmé** (XX, 486, 542). — M. Achille Taphanel, sous-bibliothécaire de la ville, à Versailles, a publié les œuvres d'Emile Deschamps. Il pourra fournir à M. Arnoult tous les renseignements dont il a besoin. G. B.

— Au sujet de cette question, nous recevons la lettre suivante :

Valvins, près Fontainebleau,
dimanche 28 août 1887.

Monsieur le Directeur,
Je lis, dans l'*Intermédiaire* du 25 août, une demande de renseignements me concernant et je vous signale comme fort complets :
1° La brochure les *Poètes maudits*, par Verlaine ;
2° Celle, *Notes sur Mallarmé*, par T. de Wyzewa;
3° Mes Biographie et Charge dans les *Hommes d'aujourd'hui ;*
4° La 3e livraison des *Ecrits pour l'art.*
Tout cela doit se trouver à la *Revue indépendante.*
Mes compliments,

STÉPHANE MALLARMÉ.

— Je remercie beaucoup M. Alfred Copin de sa communication sur Harel, mais ne pourrait-il pas pousser le renseignement un peu plus loin et me donner les dates exactes, — naissance et mort, — lieu de naissance et prénoms du célèbre impresario romantique?

A. ARNOULT.

— M. Alfred Copin se trompe en disant que c'est à Bruxelles, après l'exil des 38 individus de l'ordonnance du 24 juillet 1815, sur laquelle mon pauvre père était *couché* tout au long, qu'a été fondé le *Nain jaune*. Le premier numéro parut le 15 décembre 1814 chez l'imprimeur Fain, à Paris. Le journal se continua jusqu'au 15 juillet 1815 et reparut en 1816 à Bruxelles, sans nom d'imprimeur, sous le titre du *Nain jaune réfugié*. E. M.

—

**Le sonnet d'Arvers** (XX, 487). — On a prétendu, il est vrai, que son célèbre sonnet : *Un Secret*, avait été inspiré par madame Victor Hugo, mais on a reconnu plus tard (*Monographie du sonnet, sonnetistes anciens et modernes*, par Louis de Veyrières. 2 vol. in-18. Paris, 1870) que l'album de madame *** contient le même morceau, écrit de la main d'Arvers lui-même; on ajoutait que madame *** avouait, de son côté, que ces strophes avaient été écrites pour elle et qu'elle seule en avait inspiré le sujet. Il est fâcheux que l'indiscrétion sur ce point n'ait pas été complète et qu'on en soit encore réduit aux conjectures d'autrefois. Si le fait est tel qu'on le rapporte, il n'y a pas à douter que ces vers, fruits d'une inspiration hardie, n'ont pas été imités de l'italien et que tout le mérite en revient à celui qui sut les tracer d'enthousiasme. S'il faut en croire la *Nouvelle Revue de poche*, le volume d'Arvers : *Mes Heures perdues*, publié chez Fournier jeune, en 1833, ne contenait pas toutes les pièces du poète, puisque ce recueil a reproduit, dans sa livraison du 23 juillet 1868, un morceau inédit, qui datait cependant du 13 novembre 1832, et qui semble adressé à Alfred Tattet, l'ami intime de l'auteur et d'Alfred de Musset. Cette poésie, qui a son histoire, porte l'empreinte d'un dépit mal déguisé des préférences de Tattet pour l'impérissable écrivain des *Nuits* et contribua fortement au rapprochement futur des trois amis; c'est sans doute à cette raison que le morceau en question dut de ne pas paraître dans les *Heures perdues*, mais nous ignorons s'il ne figure pas dans les éditions suivantes. EGO E.-G.

— Cette question a été déjà posée et, à mon sens, résolue il y a treize ans dans l'*Intermédiaire*. Voyez année 1874, VII, 79, 125, 181, 471. PATCHOUNA.

—

**Leconte de Lisle** (XX, 487). — Consulter la nouvelle *Anthologie des poètes français*, publiée par Lemerre, à l'article Leconte de Lisle. On y a fait un excellent choix des meilleurs morceaux de ce poète. R. DE M.

—

**Société des troubadours épicuriens de Marseille** (XX, 488). — L'ouvrage d'Arthur Dinaux (*les Sociétés badines, bachiques, littéraires*, etc.) mentionne la Société des troubadours de Marseille, qui fut fondée, en une séance bachique, le 6 décembre 1809; quinze membres résidants la composaient, sous la direction d'un roi, qui changeait tous les trois mois. Le premier mercredi de chaque mois, la compagnie se réunissait chez un traiteur et la fête de la Société se célébrait le jour de l'Epiphanie. Le règlement, modèle d'esprit et de gaieté, fut composé de 26 articles, formant un pot pourri, en autant de couplets, chacun d'un sujet différent et sur un air spécial. Thibeaudeau (alors préfet), Martignac et Duranteau (troubadours bordelais), s'y firent remarquer par leur verve intarissable. En 1811, l'imprimerie de Mossy publia, à Marseille, un volume très rare de nos jours : *Année lyrique des troubadours de Marseille*, in-18 de 255 pages, qui devait être suivi au mois de décembre, chaque année, d'un nouveau recueil; mais ce projet ne put probablement s'exécuter, puisqu'on n'en a pas signalé d'autres volumes. Nous ignorons jusqu'à quelle époque vécut cette joyeuse compagnie. EGO E.-G.

—

**Sons et couleurs** (XX, 488). — Les rapports et les analogies entre les sons et les couleurs ont été signalés par M. F. Latrobe, dans deux *Mémoires*, remis, le premier, à M. François Arago, en 1841 ; le second, à M. Raoul Rochette, en 1843, et, plus récemment, dans une brochure, datée de 1867, ayant pour titre : *la Musique des couleurs, théorie de l'application des couleurs du spectre solaire à la représentation des intervalles musicaux*. Les titres de quelques-uns des chapitres de la brochure indiquent, sans entrer dans de plus amples explications, qu'ils répondent exactement à la question posée dans l'*Intermédiaire :*

*Comparaison des propriétés générales du son, de la lumière et de la chaleur; — Théorie de la dispersion du son ; — Analogie entre la couleur et l'intervalle musical; — Théorie du mode de la couleur; — Suite des analogies entre la couleur et le son; — Théorie du rayonnement de la couleur et du son; — Formation des sons harmoniques et des couleurs accidentelles; — Nouvelles et dernières analogies entre la chaleur, la lumière et le son.* A la fin de la brochure, l'auteur donne des spécimens d'écriture musicale comparée.

Quoique admise à l'Exposition universelle de 1867, cette brochure, qui ne porte sur le titre que le nom de l'imprimeur, Simon Raçon, n'a pas été mise dans le commerce, et, par conséquent, doit être assez rare. Les collaborateurs et les lecteurs de l'*Intermédiaire*, qui désireraient la consulter, en trouveront un exemplaire à la Bibliothèque du Conservatoire des arts et métiers.

On a cherché à établir des analogies et des rapports, non seulement entre la vue et l'ouïe, entre les couleurs et les sons, mais encore entre l'ouïe et l'odorat, entre les sons et les odeurs. M. Piesse, chimiste parfumeur à Londres, auteur d'un ouvrage ayant pour titre : *Des odeurs, des parfums et des cosmétiques*, traduit en français, et dont la seconde édition française a paru chez J. B. Baillière en 1877, a publié une gamme double des odeurs : première partie, Dessus ou clef de *sol*; deuxième partie, Basse ou clef de *fa*. Dans le même ouvrage, M. Piesse a traité des *Propriétés optiques des essences*. Nous n'avons pas l'intention de discuter l'une ou l'autre de ces deux théories; en les rappelant ici, notre seul but est de les signaler à l'attention des curieux qu'elles pourraient intéresser. FR. F.

— A propos des rapports entre les sons et les couleurs, je rappellerai le sonnet du poète décadent Arthur Rimbaud, sur les voyelles :

A noir, E blanc, I rouge, U vert, O bleu [voyelles,
Je dirai quelque jour vos naissances latentes.
A, noir corset velu des mouches éclatantes
Qui bombillent autour des puanteurs cruelles;

Golfes d'ombre; E, candeur des vapeurs et des [tentes
Lances des glaciers fiers, rais blancs, frissons [d'ombelles;

I, pourpres, sang craché, rire des lèvres belles
Dans la colère ou les ivresses pénitentes;

U, cycles, vibrements divins des mers virides,
Paix des pâtis semés d'animaux, paix des rides
Que l'alchimie imprime aux grands fronts stu-
[dieux;

O, suprême clairon plein de strideurs étranges,
Silences traversés des mondes et des anges:
— O l'oméga, rayon violet de ses yeux!
Paul Verlaine, *les Poètes maudits.*

PATCHOUNA.

— Il nous semble que M. E. des Planches pourrait trouver une réponse, indirecte à sa question, dans les 17e et 18e volumes de l'*Intermédiaire*, où elle a été déjà examinée sous cette étiquette erronée: *Harmonie des noms et des couleurs*, quand il s'agissait, au contraire, de l'*Harmonie des sons et des couleurs*.

EGO E.-G.

— Comparer les sons aux couleurs est une idée qui a frappé nombre d'esprits distingués.

J'en citerai quelques exemples :

Je relève les lignes suivantes dans un ouvrage de Champfleury (*l'Hôtel des commissaires-priseurs*, Dentu, 1867, p. 224) :

« Les belles notes de *rouge* et de *vert* qu'il a (Delacroix) sonnées avec un cor! Je songe à Weber, le romantique chantre d'*Obéron*. Ce sont deux génies de la même famille. Plus glorieux que ceux des anciens chevaliers, leur blason porte pour emblème retentissant : *rouge*, *vert.* »

Euler, dans ses *Lettres à une princesse d'Allemagne*, poursuit un long et minutieux parallèle entre la lumière et le son.

« Plus on considère, dit-il, ce parallèle entre les corps sonores et les corps lumineux, et plus on le trouve conforme et d'accord avec l'expérience. » (Lettre XIX.)

Il raconte, à cette occasion, une anecdote assez originale, qui vaut la peine d'être reproduite :

Le Père Castel, en France, a voulu imaginer une espèce de musique des couleurs. Il a fait un clavecin dont chaque touche, étant touchée, représente un morceau teint d'une certaine couleur, et il prétend que ce clavecin, étant bien joué, pourrait représenter un spectacle très agréable aux yeux. Il le nomme clavecin oculaire, et Votre Altesse en aura bien entendu parler. Moi je pense que c'est plutôt la peinture qui est, par rapport aux yeux, ce qu'est la musique par rapport aux oreilles, et je doute fort que la représentation de plusieurs morceaux de draps teints de diverses couleurs puisse être bien agréable.

Je trouve encore dans les *Notions élémentaires de linguistique*, de Ch. Nodier (Paris, 1834, p. 43), de curieuses observations qui prouvent que l'analogie des sons et des couleurs apparaît dans les mots eux-mêmes qui servent à les exprimer :

L'aveugle-né Saunderson, interrogé sur l'opinion qu'il se formait de la couleur rouge, répondit sans hésiter qu'elle devait ressembler beaucoup au bruit de la trompette. La même question, prise en sens inverse, ayant été adressée par moi au fameux sourd-muet Massieu, il n'hésita pas davantage à comparer le bruit de la trompette à la couleur rouge.

Est-il possible de mieux faire comprendre que les couleurs et les sons, quoique s'adressant à des sens différents, éveillent en nous des sentiments dont l'analogie s'impose à notre esprit?

Quant au rapprochement que l'on a voulu faire entre les sept notes de la gamme et les sept couleurs du spectre, je pense qu'il ne faut pas en exagérer l'importance.

La division des rayons lumineux en sept couleurs a été faite un peu arbitrairement par Newton. D'après une autre théorie, il n'y a que trois couleurs fondamentales, qui par leur mélange produisent toutes les autres nuances en nombre illimité.

R. A.

— Il n'y aurait pas une page à répondre à cette imprudente question : des volumes de tout format s'en chargeraient, et l'*Intermédiaire* y succomberait. Ma bibliothèque est fort loin d'ici, et, bien que les impressions que me causent la fraîche verdure des prairies, la parure rose des coteaux rocheux couverts de bruyères, le chant des cigales sous les blocs ensoleillés de granit bleu et de grès bigarré, et celui des oiseaux dans les bois, soient absolument concordantes et liées en un coloris harmonieux et une tonalité qui varie de l'éclat le plus vif à la gamme sourde des gris, des bleus, des violets, je ne puis les étayer, comme elles le mériteraient, de nombreuses citations de textes, depuis le *Clavecin ou le clavier des couleurs*, de l'abbé... son nom m'échappe — jusqu'à l'*Arc-en-ciel des sons*, production toute récente de lady Archibald Campbell, dont M. Pierre Guerraz (G. d'Orcet) a rendu un compte élogieux dans la *Revue britannique* de février 1887.

« The great old man », le chancelier Gladstone, a aussi publié, dans un *Magazine* anglais, une fort curieuse étude sur les couleurs et les sons musicaux connus des Grecs et des premiers Latins.

La démonstration des rapports, on ne peut encore dire de l'identité des sons et des couleurs, mais on y arrivera, — est donc largement faite, et depuis deux siècles au moins. On n'aurait qu'à ouvrir un des nombreux volumes desquels je parlais au début de ces lignes, pour trouver des « faits de démonstration » analogues à ceux dont notre collaborateur de Rome demande l'énumération en prêchant d'exemple. Cz.

— Le *coloris* en musique résulte d'abord du *timbre* propre à la voix, aux instruments ou aux combinaisons d'instruments, et des *tonalités* dont fait usage le compositeur.

Helmoltz a prouvé que le *timbre* était produit par le plus ou moins grand nombre de notes *harmoniques* accompagnant la fondamentale.

Quant aux impressions causées par le *timbre*, nous sommes obligés le plus souvent, pour les définir, de recourir au témoignage des autres sens.

Un soprano aigu a la voix *légère*.

La flûte a des sons *argentins*.

La clarinette dans le médium, des sons *veloutés*

La chanterelle du violon, des sons *cristallins*.

Tous les pianistes de 1830 ont commis des *pluies de perles* ou des *cascades de perles* aujourd'hui bien démodées.

Enfin, je me souviens d'avoir entendu un critique musical fort compétent formuler ainsi son opinion sur la marche religieuse qui commence l'ouverture de *Struensée* : « C'est, disait-il, d'une sonorité admirable, c'est *comme de l'or !* »

Tous ceux qui connaissent cette belle page seront frappés de la justesse de la comparaison.

Quant aux *tonalités*, elles ont une importance capitale, soit à l'orchestre, soit au piano. Ce sont elles qui, par leur caractère propre et les modulations qu'elles amènent, donnent du coloris, accusent les nuances, ménagent le clair et le sombre dans une page de musique. Nous ne pouvons nous étendre sur ce sujet, les développements nous entraîneraient trop loin.

Le chercheur consultera avec fruit le *Traité d'orchestration* de Berlioz, celui de Gewaert et le *Traité de l'expression musicale* de Matthieu Lussy.

Notre collaborateur a sans doute remarqué que, pour définir la gamme chromatique, on avait choisi un mot grec signifiant couleur. FLUTOPHONE.

—

**Zéphira et Fidjella** (XX, 490). — *Zéphira et Fidjella, ou les débutantes dans le monde*, par Mme Illyrine de Morency. (A Paris, chez l'auteur, rue Marceau St-Honoré, 22, et tous les marchands de nouveautés, 1806.) Trois volumes avec un portrait médaillon de l'auteur, au bas duquel on lit un quatrain de M. de Mayer.

Suzanne Giroux, très connue sous le nom de *la Morency* et sous celui d'*Illyrine*, titre de son premier roman, fut encore plus célèbre comme femme galante que comme femme auteur : « Ce n'est pas la chaste Suzanne », disait d'elle le bon Pigoreau, qui la connaissait bien.

Quoi qu'il en soit, la Morency et ses romans sont redevenus à la mode, depuis que M. Charles Monselet leur a consacré tout un chapitre dans ses *Oubliés et dédaignés*.

Mme Mary Summer a publié en 1884, sous ce titre : *Aventures d'une femme galante au XVIII*[e] *siècle*, l'histoire de la Morency. (Paris, Dentu, 1 vol.)

Cet ouvrage, très intéressant et très spirituel, a tout l'attrait d'un roman.

On peut encore consulter, sur la Morency et ses productions : Quérard, *France littéraire ;* Pigoreau, *Petite bibliographie biographico-romancière*, p. 267 ; Monselet, *Catalogue de la collection d'un homme de lettres bien connu*, p. 74, etc.

UN BIBLIOPHILE POITEVIN.

—

**Chansons choisies** (XX, 490). — Bien que je n'aie pas sous la main le *Petit Almanach de nos grands hommes de* 1788, je ne serais pas étonné que le collaborateur *S. O. L. P. N.* y rencontrât le nom de ces illustres inconnus sur lesquels il n'a pu trouver aucun renseignement biographique. En tout cas, j'en connais un, *Croizetière*, qui s'écrit encore *de Croizetière :* c'est celui d'un enfant de la Rochelle, qui tournait assez agréablement le couplet grivois ou bachique, et à qui le pieux et chaste Rainguet a consacré un article de sa *Biographie saintongeaise*.

D'E.

—

**Les trois Bo** (XX, 511). — Si le Vieux chercheur n'a pas été mystifié, le pas-

sage cité est absolument curieux; d'autant qu'il est facile de trouver dans *Bis* et *Clem*, mots qui ont arrêté ou mis en défaut la perspicacité habituelle du Vieux chercheur, *Bismarck*, soit la guerre avec la Prusse, et *Clémenceau*, soit la Commune et la guerre civile. Si les deux fléaux concordent sous « le mitron Bo III », le rôle de la Gaule sera *clos* à fond; hélas! avec ou sans mitron, la pâte fermente sous toutes les pourritures qui la souillent, et Dieu seul sait ce qui adviendra de toutes les misères morales de notre patrie à la fin du présent siècle.

Mais j'en reviens au quatrain extrait du *Cartel aux judiciaires et celoteurs* (?) *astrologues*, de Jacques Mollan, etc. Masconnois, imprimé à Lyon en 1585.

Je demande à notre collaborateur A. Vingt, qui a quelques facilités pour ce faire unies à beaucoup d'obligeance, de vérifier sur le catalogue de la bibliothèque de la ville de Lyon si cet ouvrage s'y trouve, et de vérifier également *ledit quatrain*. Je fais la même demande à tous ceux de nos collaborateurs qui sont à même de faire cette recherche dans les bibliothèques publiques ou privées à leur disposition. J'avoue mon scepticisme formel à l'endroit de ce texte « lumineux comme un phare », écrit avec raison notre Vieux chercheur. Seulement « tout est possible » et je demande « beaucoup plus de lumière ». Cz.

—

**Pain de hanneton** (XX, 513). — On appelle vulgairement pain de hanneton la grappe de boutons que produit le marronnier avant sa floraison, les hannetons en étant très friands.

EUGÈNE DE KAOUEL.

—

**Origine de quelques dictons et proverbes usuels** (XX, 513). — On trouve dans le *Thrésor de sentences dorées* de Gabriel MEURIER, à leur rang alphabétique, quelques-uns des proverbes cités. Ce sont les suivants :

*Belle femme, mauvaise teste.*

*Bonne* (et non *belle*) *mulle, mauvaise beste.*

*Bien dire fait rire, bien faire fait taire.*

*Femme rit quand elle peut,*
*Et pleure quand elle veut.*

L'édition que j'ai consultée est une réimpression faite à Rouen en 1578 (in-16).

Si le chercheur qui signe *Bookworm* a, comme ce nom l'y oblige, la patience de *dévorer* ce livre en entier, il y pourra faire quelque autre découverte.

La piste que j'indique lui permettra peut-être de remonter à une origine plus ancienne. R. A.

— Parmi ces dictons inégalement connus, il y a au moins deux citations classiques.

Le moment où je parle est déjà loin de moi

est de Boileau, épître III; ce vers est d'ailleurs imité de Perse.

La façon de donner vaut mieux que ce qu'on [donne

est de Corneille, le *Menteur*, acte I.

G. I.

—

**Etendard de cavalerie durant la guerre de 30 ans** (XX, 514). — Tous les corps de troupe portant le nom de la reine eurent, jusqu'à la Révolution, l'écarlate comme couleur distinctive de leurs drapeaux particuliers et de leurs uniformes. Je ne connais pas d'indications plus anciennes à cet égard que celles citées par G. B., mais je crois pouvoir affirmer que la devise « A cœur vaillant rien d'impossible » n'a appartenu ni aux chevau-légers ni aux gendarmes de la reine.

La couronne de fantaisie qui surmonte le monogramme A. M. me paraît indiquer que l'étendard cité est également de fantaisie; il aura figuré à une fête ou à quelque carrousel, où on l'aura porté à une entrée de cavaliers. Les grands personnages paraissaient à ces sortes de fêtes accompagnés de cortèges nombreux et variés et portant souvent bannières ou drapeaux. Cette enseigne à devise me paraît plus galante que guerrière, surtout étant en français et non en latin.

Quant aux hampes des étendards, elles avaient bien la forme des lances du moyen âge, avec renflement au-dessus et au-dessous de l'évidement où se plaçait la main. Cette disposition mettait à l'abri des coups la main du porte-étendard et dura au moins jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Les drapeaux des troupes à pied avaient la forme d'une pique, le bâton assez court au-dessous de l'étoffe et souvent terminé par une pomme à la base.

COTTREAU.

—

**Les prisonniers français et Louis XVIII** (XX, 515). — Je n'ai jamais lu nulle part l'assertion du *Chant du Coq* et je crois à un simple canard.

Il faut convenir que les Anglais et surtout les Allemands ne firent rien pour mériter la prime, témoin l'acharnement de la cavalerie prussienne dans la nuit qui suivit Waterloo à sabrer sans relâche nos fuyards et à massacrer les prisonniers qui se rendaient à merci.

COTTREAU.

—

**Société philanthropique** (XX, 515). — C'est sous le titre de la *Société des philanthropes* que fut créée, vers 1782, cette association qui avait pour but l'étude des réformes et des progrès humanitaires, mais qui ne semble pas s'être jamais constituée d'une manière bien active. Arthur Dinaux en a reproduit les statuts dans son ouvrage : *les Sociétés badines, bachiques, littéraires et chantantes* (Paris, 1867, 2 vol. in-8). EGO E.-G.

—

**Les Hydropathes** (XX, 464, 516 et 517). — Ce n'est point en 1884, mais en octobre 1878 que la Société des hydropathes fut fondée par quelques poètes, peintres, musiciens, entourés d'amateurs et d'étudiants. En 1884, elle fut simplement reconstituée, englobant les *Hirsutes*, qui avaient pris sa suite en 1883.

En 1879, de nombreux articles expliquèrent ce qu'avait d'inexplicable l'*hydropathie :* M. Francisque Sarcey dans le *XIXe Siècle*, M. Claretie dans la *Presse*, M. Félicien Champsaur dans le *Figaro*, etc., etc. Je fis même au boulevard des Capucines une conférence sur ce sujet. Les hydropathes comptaient alors plus de cinq cents adhérents, que j'avais l'honneur, honneur parfois laborieux, de présider avec quelques intermittences de démission.

C'est le journal *l'Hydropathe* (collection du 22 janvier 1879 au 6 juin 1880) qui peut à peu près tenir lieu de la plaquette demandée. La plupart des pièces, poèmes, chansons, monologues (inédits alors), ont été publiées depuis par leurs auteurs en volumes ou brochures. Je cite très incomplètement, faute d'espace : Maurice Rollinat, *les Brandes* et *les Névroses* (Charpentier); Emile Goudeau, *Fleurs du bitume* et *Poèmes ironiques* (Ollendorff); Charles Cros, *le Coffret de santal* et *Monologues* (Tresse); Haraucourt, une plaquette (introuvable?) signée le sire de Chambley, et *l'Ame nue* (Charpentier); Paul Marrot, *le Chemin du rire* (Lemerre); Fernand Icres, *les Fauves* (Lemerre); Georges Moynet, *Entre garçons* (Jules Lévy); Georges Lorin, *Paris-Rose* (Ollendorff); Jules Jouy, d'innombrables chansons publiées ici et là; Grenet-Dancourt, monologues en vers (Ollendorff); Lemouël, *Feuilles au vent* (Lemerre); Paul Bilhaud, Galipaux, Jules Lévy, Charles Leroy, Mac-Nab, fantaisies et monologues; André Gill, *la Muse à Bibi.* Ici une multitude d'*etcætera;* j'en passe, et des excellents parmi les édités.

En musique, les chants composés par Georges Fragerolle sur des paroles de Richepin, Bouchor, etc., doivent prochainement paraître.

Quant aux poèmes et chansons qui demeureront inédits, les uns ne sont pas éditables, les autres sont des chants populaires tombés dans le domaine public, tels que le *Cycle de la vigne*, la *Chanson du roulier*, *Jésus-Christ s'habille en pauvre*, etc., etc., que nous chantions en chœur à l'issue des séances. Une chanson très moderne : *Grévy le Jurassique* (de Loyd), a depuis été publiée par le *Chat noir.* Deux chansons spécialement écrites pour les hydropathes par G. Lorin se trouvent dans la collection du journal *l'Hydropathe.* Mais il faudrait les publier avec la musique bizarre qui en faisait le charme principal.

Je préfère vous envoyer une des chansons populaires (peut-être déjà imprimée, tant pis!).

1.

Et si la Seine était de ce bon vin de Beaune,
Et que mon ventre fût large de cinq cents aunes,
Je m'en irais dessous un pont,
Là, je m'étendrais tout du long,
Et je ferais descendre
La Seine dans mon ventre.

2.

Et si le roi Henri voulait me le défendre,
Je lui dirais : Beau roi Henri !
Gardez Paris,
Paris avec Vincennes,
Mais laissez-moi ma Seine.

Cela, chanté par des voix de basse, ne manque pas d'une certaine couleur, et nous nous y mettions à cent cinquante ou deux cents. Jeune temps et belle gaieté d'hydropathes. Tous auteurs, ou notaires, ou médecins aujourd'hui !

EMILE GOUDEAU.

—

**L'écho le plus merveilleux de l'Europe** (XX, 517). — C'est à Killarney dans l'Irlande, et non pas à Charenton. Quand l'on crie : « Comment allez-vous, Paddy Blake ? » on répond de suite : « Très bien, je vous remercie. » (« How are you, Paddy Blake? Very well, I thank you! »)

Hy Nial.

—

**Un Montmorency, abbé du Mont-Saint-Michel** (XX, 517). — M. Arthur Benoît (*les Bibliophiles des Trois-Evêchés*, p. 116) dit que le cardinal de Montmorency « mourut à Altona, en 1808, âgé de 88 ans ».

Vaudémont.

—

**Ville de Nimes** (XX, 518). — L'opuscule sur lequel M. Emm. M. demande des renseignements, à défaut du titre dont son exemplaire est dépourvu, a pour auteur l'abbé Valette de Travessac, prieur de Bernis, né à Nimes le 10 février 1712. Il s'était fait connaître dès 1740 par un petit poème sur la *Vie de saint André.* Il fit paraître en 1748 le petit livre en question sous le titre : *Sonnets sur les antiquités de la ville de Nimes, avec des remarques historiques*. A la suite, à partir de la page 23 : *Histoire de la ville de Nimes, débarrassée de l'histoire générale des Etats dont cette ville a fait partie, et réduite aux faits qui lui sont particuliers.* C'est un simple résumé chronologique sans importance et sans valeur.

Cet ouvrage eut plusieurs éditions. Celle qu'a rencontrée M. Emm. M. doit être la troisième datée de 1750, sans lieu d'impression. Elle porte pour épigraphe le vers de Boileau :

Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème.

Il s'en faut de beaucoup que ces sonnets brillent par quelque mérite poétique. Les gravures qui accompagnent le texte sont très grossières et défectueuses.

L'ouvrage le plus important de l'abbé Valette est une *Histoire des prophètes des Cévennes*, restée en manuscrit à la bibliothèque de Nimes. L'auteur y fait preuve d'un excellent esprit de tolérance.

(Nimes.) Ch. L.

—

**Mademoiselle Gabrielli** (XX, 520). — Cette cantatrice célèbre était née à Rome le 12 novembre 1730; elle y mourut en 1796. Elle était fille du cuisinier du prince Gabrielli qui, ayant remarqué sa jolie voix, la fit débuter au théâtre. Elle remporta de nombreux triomphes sur les diverses scènes italiennes. En 1767, elle se rendit à Parme, où l'infant don Ferdinand devint éperdument amoureux d'elle au point de l'enfermer sous clef. Elle s'évada et se réfugia en Russie, où elle reçut de Catherine II un excellent accueil. Voici, à ce sujet, une anecdote que conte Chamfort : « La Gabrielli, célèbre chanteuse, ayant demandé cinq mille ducats à l'impératrice pour chanter deux mois à Saint-Pétersbourg, l'impératrice répondit : « Je ne paie sur ce pied-là aucun de mes feld-maréchaux. — En ce cas, dit la Gabrielli, Votre Majesté n'a qu'à faire chanter ses feld-maréchaux. » L'impératrice paya les cinq mille ducats. » En 1777, la Gabrielli quitta la Russie, passa à Londres, puis à Venise et enfin à Milan. En 1781 elle se retira à Rome, avec sa sœur aînée, qui l'avait suivie partout comme *seconda donna.*

Patchouna.

— Consulter le Dictionnaire des musiciens de Charon-Fayolle, vol. Ier, p. 250, in-8°, Paris, Chimot, 1817.

Dict. des musiciens de Fétis, 2e édit., vol. III, page 368, in-8°, Paris, Didot, 1862.

Et surtout la *Chronique musicale*, revue mensuelle publiée par Arthur Heulhard, 2e année, 1874, tome VI, pages de 164 à 170 et de 261 à 267.

3e année, 1875, tome VII, pages de 19 à 24. La notice sur cette cantatrice célèbre est de Paul Foucher.

E. M.

— La *Biographie des contemporains* de Sainte-Preuve et de Boisjolin, ainsi que celles de Larousse et de Fétis, contiennent des notices très détaillées au sujet de cette cantatrice.

G. de B.

—

**Le sculpteur Jérôme Marlet** (XX, 520). — Voici quelques renseignements qui pourront peut-être servir à M. Rosamoin, car, malgré la différence du prénom, tout porte à croire qu'il s'agit de la même personne.

Marlet (Henri), sculpteur, né en 1729, décédé à Dijon en 1811 ; nommé conservateur du musée de cette ville en 1806, fonction qu'il a conservée jusqu'à sa mort.

Il n'a pris part à aucune exposition.

Le musée de Dijon possède, de cet ar-

tiste, le buste en plâtre de Jean de Berbisey, premier président du Parlement de Dijon. G. DE B.

—

**Les reliures tricolores de la bibliothèque révolutionnaire de M. Jules Claretie** (XX, 521). — Cette reliure tricolore est une reliure uniforme qui m'a été inspirée par la vue d'un exemplaire des *Révolutions de France et de Brabant*, de Camille Desmoulins, ayant appartenu au très érudit E. Carteron, continuateur de l'*Encyclopédie* de Firmin-Didot, et mort trop tôt, car il préparait plus d'un intéressant ouvrage. Carteron avait fait relier ce journal en reliure pleine avec des cocardes tricolores au dos. J'ai adopté pour ma collection de livres sur la Révolution et l'Empire une reliure blanche, toile ou parchemin, avec appliques de peau sur le dos, formant ainsi le bleu, le blanc et le rouge. Les titres, noms d'auteurs et d'éditeurs sont inscrits sur ces appliques Le *Drapeau* n'a été publié que depuis, et l'idée de son encadrement aux couleurs nationales est due à l'éditeur, mon ami Georges Decaux. Cet encadrement tricolore m'a d'ailleurs valu d'être dénoncé, l'autre jour, par les orateurs de la Ligue antipatriotique comme un affreux bourgeois écrivant des livres destinés à conserver le préjugé de l'amour du drapeau et du dévouement à la patrie. J'avoue que je m'en vante.

Je n'aurais pas répondu à la question de M. Ulric R.-D. (que je devine et qui est un chercheur et un *trouveur*), si je n'étais le seul à pouvoir répondre. Le *moi* est haïssable. Mais le *moi* disparaît quand il s'agit de livres. Il est possible que je fasse marquer cette collection tricolore d'un *ex-libris* spécial, et je remercie M. Ulric R.-D. de m'en avoir donné l'idée. JULES CLARETIE.

—

**Paternité d'un vers** (XX, 546). — « La crainte fit les dieux, l'audace a fait les rois » est tiré de la tragédie de Crébillon, *Xercès*, représentée le 7 février 1714. Elle fut mal reçue et n'eut qu'une seule représentation. La pièce finie, Crébillon demanda aux acteurs leurs rôles et les jeta au feu devant tout le monde, en disant : *Je me suis trompé; le public m'a éclairé.* L'auteur, dit Delaporte dans ses *Anecdotes dramatiques*, Paris, 1775, faisait mourir presque tous les personnages de sa tragédie. Une actrice qui avait la réputation d'avoir empoisonné plusieurs personnes de ses faveurs, voulant se moquer du poète, lui demanda la liste des morts : « Et vous, mademoiselle, reprit Crébillon, donnez-moi la liste de tous ceux que vous avez blessés. »

UN LISEUR.

—

**Vers à retrouver** (XX, 546). — Ces vers sont de Bonaparte.

Au mois de mai 1788, lieutenant en second au régiment de la Fère, il était en garnison à Leurre. Pendant un congé de huit jours passé à Paris, il eut l'occasion de voir la Saint-Huberti, qui jouait *Didon*.

Espérant toucher son cœur, il lui adressa ce galant madrigal. Il est à supposer que le peu fortuné officier du régiment de la Fère rejoignit sa garnison sans avoir été payé de ses vers.

G. M.

—

**Quel était le sexe véritable du chevalier d'Eon?** (XX, 546.) — Le procès-verbal d'autopsie fait à Londres, après la mort du chevalier d'Eon, a établi de la façon la plus formelle que ledit chevalier était un homme et même *des mieux conformés.*

Voir, entre autres documents relatifs à ce procès-verbal bien connu, un mémoire de Guernon-Ranville. ERASMUS.

—

**Guigon** (XX, 549). — Jacques Guigon, secrétaire du roi le 8 mars 1674, épousa Louise Martinet, qui mourut veuve le 17 janvier 1699.

Leur fils, Nicolas Guigon, seigneur de Varâtre, né le 15 août 1664, fut conseiller au Châtelet, et mourut le 11 septembre 1727, en laissant, de son mariage avec Jeanne Chambellain, N... Guigon de Varâtre, officier aux gardes en 1722.

Armes : d'or au paon d'azur de profil, au chef de gueules chargé d'une couronne fleurdelisée d'argent. G. DE B.

—

**Jacques Bérault** (XX, 555). — Les armoiries de Jacques Bérault étaient : d'azur semé de chausse-trapes d'or, au léopard lionné de même, brochant sur le tout. Dr L. BOULAND.

## TROUVAILLES & CURIOSITÉS

**Pendant l'exil. — Lettres inédites de Lamartine et de Flocon.** — On ne lira pas sans intérêt les deux lettres suivantes empruntées à la riche et remarquable collection de documents historiques et biographiques de M. Etienne Arago, et dont les originaux sont aujourd'hui dans les mains de la veuve du colonel Charras. Dans la lettre de M. de Lamartine, se trouvent quelques incorrections qu'on a cru devoir reproduire fidèlement, et qui s'expliquent par l'habitude invariable du grand orateur de ne jamais relire sa copie, prose ou vers, à plus forte raison sa correspondance. Sa compagne dévouée, ou ses secrétaires prenaient ce soin pour lui. Ici, la lettre de Flocon, rapidement écrite, aussitôt remise à madame Flocon, fut envoyée sans que personne, dans l'entourage du poète, y eût jeté les yeux. Telle qu'elle est, il n'en est pas, malgré les fautes, de plus honorable pour son auteur, et la réponse de Flocon ne lui cède, certainement, ni en dignité, ni en générosité.

Ces deux lettres ne sont pas datées sur les originaux; elles ont été écrites peu de temps après l'expulsion de Flocon de Lausanne et son arrivée à Zurich, dans le courant de l'année 1856, l'année même de la publication du *Cours familier de littérature*, divisé, comme on sait, en *Entretiens*, dont quelques-uns, tirés et reproduits à part, eurent plusieurs éditions.

L'avant-dernier paragraphe de la lettre de Flocon semble faire allusion aux défaillances justement reprochées alors à l'auteur de ces *Entretiens*, et qui achevèrent de ruiner une popularité si glorieusement acquise.

*Lettre de M. de Lamartine à Flocon.*

Mon cher Flocon,

Après mille recherches pour connaître votre adresse et votre situation, Mme Flocon vient enfin de venir (*sic*) m'apporter de vos nouvelles.

Je l'ai priée à (*sic*) se charger de ce mot pour vous.

Il n'a d'autre objet que de vous serrer bien mentalement la main et de vous dire que vous avez en moi un ami plein d'estime et d'affection impérissables.

J'apprends vos nouveaux malheurs. Si, par un hasard très naturel aux exilés, vous avez quelques besoins de fortune, adressez-vous à moi comme à un frère.

J'ai peu, depuis tant de revers analogues aux vôtres; mais ce peu le partagerai toujours avec un vrai bonheur avec vous.

Un mot avec confiance et rendez-moi les sentiments que je vous porte.

LAMARTINE.

—

*Réponse de Ferdinand Flocon.*

Cher monsieur de Lamartine,

Je ne puis vous dire combien j'ai été heureux de recevoir, au fond de l'exil, une marque de votre souvenir. Si je pouvais, au milieu de nos désastres, songer à ma propre infortune, vos paroles affectueuses et cordiales me la feraient oublier... Merci mille fois de vos offres généreuses. Il me suffit de penser que vous m'en avez jugé digne; vous avez oublié vos malheurs pour vous occuper du mien. Ces témoignages d'une illustre amitié me rendent plus fier que s'ils étaient entourés de tout l'éclat de la puissance.

Je vis seul, pauvre, jeté aux vents; mais inébranlable dans ma foi; désolé du présent, mais assuré de l'avenir. Une confiance sans bornes dans les destinées de l'humanité, voilà ma richesse. Que ne puis-je, à mon tour, la partager avec vous!

Recevez mes vœux ardents pour votre prospérité, et toujours mon salut fraternel.

F. FLOCON.

*P. c. c.:* FR. F.

—

**Anachronismes et bévues.**— On trouve l'anachronisme suivant dans *la Guerre des Femmes*, drame d'Alexandre Dumas, joué en 1849, acte Ier, scène Ire :

*Ferguzon*, sur un arbre. — Rien sur la terre, rien sur l'eau! Quarante degrés de chaleur, et des cigales en masse...

Or, la scène se passe vers le milieu du XVIIe siècle, pendant la guerre de la Fronde, tandis que l'échelle centigrade (la seule dont il puisse être question ici) est due à Celsius, physicien suédois, né en 1670!

Il faut bien reconnaître que ce n'est là qu'un péché véniel.

Au nombre des petits traités publiés par l'Académie des sciences morales et politiques, figure un travail de M. Troplong (deuxième livraison, 1848) sur la *Propriété d'après le Code civil.*

L'Introduction débute ainsi :

« Au milieu de tant d'institutions qui tombent ou vieillissent, la propriété reste *debout*, *assise* sur la justice et forte par le droit. »

Cette phrase obtint, dans le temps, le succès de gaieté qu'elle méritait.

R. A.

---

*Le gérant :* LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1887.

*Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.* *25 octobre 1887.*

XXe Année. — N° 467.

*Cherchez et vous trouverez.*




*Il se faut entr'aider.*

Nouvelle Série. *IVe Année.* — N° 92.

# L'Intermédiaire

## DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)



## QUESTIONS

**Pot-de-vin.** — Sans aucune intention de vouloir faire de l'actualité, je serais fort reconnaissant à nos érudits confrères de l'*Intermédiaire* de vouloir bien me dire l'origine de cette locution peu élégante ; il est juste de dire qu'elle désigne une assez vilaine chose dans la plupart des cas où elle est employée.

Cette expression se comprend d'elle-même, me dira-t-on; j'en conviens, mais pourquoi dit-on un *pot-de-vin* plutôt qu'un panier de poires ? là est le fond de la question.

Larousse l'éclaircit peut-être, mais je ne l'ai pas sous la main, et je suis bien sûr qu'il ne manquera pas d'Intermédiairistes obligeants qui s'empresseront de satisfaire ma curiosité; aussi je leur adresse d'avance tous mes remerciements.

Jean Coquatrix.

—

**Envierges. Vaucelles.** — Quelle est l'origine du mot « Envierges », ancien *lieu-dit* de Belleville, qui a servi à nommer la rue des « Envierges », ouverte en 1865?

Quelle est également l'origine et la signification du mot Vaucelles que l'on trouve fréquemment comme lieu-dit?

P.

—

**Poisson d'avril.** — On lit dans les *Matinées sénonoises* de l'abbé Tuet (Paris, 1789): « Louis XIII faisait garder à vue au château de Nancy un prince de Lorraine, qui se sauva le 1er jour d'avril à la nage en traversant la Meuse, ce qui fit dire que c'était un poisson qu'on avait donné à garder. »

Gilbert Cousin dit que de son temps on appelait en France poisson d'avril celui qui fait le métier infâme de débaucher les personnes du sexe, parce que le poisson dont il porte ce nom chez le bas peuple est excellent à manger dans ce mois-là.

Le Duchat croit que ce nom, pris dans un sens libre, se dit par corruption pour mercureau ou petit Mercure. Le dieu de l'éloquence était aussi le messager des habitants de l'Olympe, et son nom est devenu celui d'un entremetteur de mauvais commerce.

Rozan adopte l'origine de Quitard, qui dit que sous Charles IX on prit l'habitude de donner les étrennes au 1er janvier, et que le 1er avril on ne fit plus que donner des cadeaux simulés.

Que doit-on conclure de ces diverses explications? Bookworm.

—

**Nec quot transieris...** — Quel est l'auteur du vers :

*Nec quot transieris, sed quot tibi, quære, Millia... [supersint*

J. de la Forêt.

—

**Quantité négligeable.** — A quelle époque a-t-on appliqué cette formule algébrique à la langue politique? Gers.

—

**Les cloches de Bobigny.** — On sait qu'à Londres les voitures filent vite et font un joli bruit sur le pavé (quand il n'est pas de bois ou de macadam), mais qu'en revanche les cochers sont silencieux et impassibles. On dirait des ombres d'automédons conduisant des ombres de carosses dans le Royaume des Ombres. A Paris, les cochers font plus de vacarme que les voitures. Deux cochers ne peuvent

pas se rencontrer sans se dévisager, sans avoir une altercation, sans décharger leur bile l'un sur l'autre, avec force injures sentant l'écurie, débitées du ton de rogomme qui caractérise cette honorable corporation. La corne même de nos tramways (cette harmonieuse musique!) ne parvient pas à étouffer la voix épique de ces héros de l'Iliade de nos rues; elle ne fait que lui servir d'accompagnement. L'autre jour que j'étais sur l'impériale d'un omnibus célérifère à trois chevaux, une *Camille* passe et nous rase d'un peu près. Les deux cochers de se mettre à grogner, à jurer, à s'apostropher en même temps, et j'entends le « trois-chevaux » vociférer d'un ton formidable: « Eh! va donc, vieux cornichon blanc! « Observe la distance avec ton bocal « jaune à deux roues!... » — Et le *Camille* (coffre jaune, capote grise et couvre-chef ciré blanc), de riposter aigrement: « Eh! va donc, toi, vieille citrouille! « avec tes beaux clients de trois sous! « Va donc! Tu n'es bon qu'à *sonner les* « *cloches à Bobigny!* »

« Sonner les cloches à Bobigny. » Cela me fit rêver! C'est la première fois que j'entendais ce propos. Est-ce un dicton populaire? Où est *Bobigny* sous la calotte des cieux? Et pourquoi se débiner, entre cochers, sur le dos de *Bobigny?...* Sonnons les cloches... des Curieux de l'*Intermédiaire* et que *di din don* répondent à la voix suppliante du collaborateur

R. DE C.

—

**Le pain à l'envers.** — L'opinion populaire veut que poser le pain à l'envers porte malheur. D'où peut venir cette idée très enracinée dans les masses? Faut-il en chercher le point de départ dans la coutume que nous allons rapporter d'après une note des *Mémoires de Sanson* due à la plume de Balzac? « Les marchands qui étalaient au carreau des halles sur l'emplacement où était situé le pilori, payaient une redevance annuelle à l'exécuteur de la prévôté et vicomté de Paris. Les paysans qui n'y venaient que les jours de marché acquittaient le tribut en argent ou en nature, ils mettaient à part ce que l'exécuteur avait droit d'exiger, et celui-ci ou ses gens s'en emparaient sans toucher au reste. Les *boulangers posaient sur la croûte supérieure le pain qui lui était destiné.* De là est venu l'usage de dire, quand on voit un pain renversé: « Retournez-le donc, *le bourreau n'aurait qu'à le prendre.* »

Donc, mettre le pain à l'envers, c'est le consacrer au bourreau. Il n'est pas étonnant que ce rapprochement, une fois l'ancienne coutume oubliée, ait laissé dans les esprits la vague idée de malheur,

RIOUX DE MAILLOU.

—

**Un mot de Blücher.** — Quand Blücher arriva sur les hauteurs de Montmartre avec Saaken en 1814, Saaken, qui était un brutal, dit: « Nous allons donc brûler Paris! — Gardez-vous-en bien, la France ne mourra que de cela », répondit Blücher en montrant ce grand chancre qu'ils voyaient étendu à leurs pieds, ardent et fumeux, dans la vallée de la Seine.

Balzac, dans le *Grand homme de province à Paris*, cite ce mot, dont je voudrais savoir : 1° s'il est authentique, 2° et par quel historien il a été recueilli.

TOPO.

—

**Particularité du couronnement des rois de France.** — Dans les inventaires royaux du XVIe siècle, nous trouvons continuellement, à la suite de la description d'un anneau, la mention suivante: *dont le roi épousa son royaume.* Y aurait-il eu autrefois une cérémonie qui aurait consacré l'union du roi avec son royaume à son couronnement et dans laquelle un anneau aurait joué un rôle?

En un mot, connaît-on l'origine et la signification de cette expression?

GERMAIN BAPST..

—

**Nicole et Patru sont-ils enterrés à Saint-Médard?** — Est-il vrai, ainsi que le dit Joanne dans son « Paris illustré », *en contradiction avec le personnel de l'église,* que Nicole et qu'Olivier Patru aient été enterrés à Saint-Médard?

En 1640, l'avocat Olivier Patru introduisit l'usage des discours de réception à l'Académie française, et donna naissance à l'éloquence académique, qui s'accrut d'une nouvelle branche par les concours ouverts sur différents sujets.

GUSTAVE PICARD.

—

**Harvey, Sydenham.** — Les collaborateurs anglais et français de l'*Intermédiaire* pourraient-ils fournir une bibliographie aussi complète que possible de tout ce

qui a été écrit sur les deux éminents médecins qui ont illustré l'Angleterre? J'ai déjà consulté :

Dezeimeris, l'Eloge de la goutte, de Coutet, la Biographie Michaud, les dictionnaires de Larousse, Jal, Bayle et Trévoux; les dictionnaires médicaux de Dechambre et Jaccoud.

Je remercie d'avance les érudits qui voudront bien m'honorer d'une réponse.

PONT-CALÉ.

—

**Loi Si quid fortiter.** — On lit dans une lettre d'Agrippa d'Aubigné (Œuvres complètes, tome I, page 320) :

Je vois comme vous, qui savez combien mes blessures m'incommodent à cheval, que mon labeur sera sans mesure pour aller crever sous un autre labeur, que mon péril continuel ne servira qu'à chercher un péril mortel, qu'à ce labeur il n'y a point de gain, qu'à ce danger il n'y a point d'honneur, qui sont la monnaie de tous deux : *mais les huguenots n'ont pas de loi* SI QUID FORTITER, se font porter aux combats, s'ils n'y peuvent aller, ne pouvant souffrir *cumulo deesse virorum*, et le salaire est en Dieu.

D'où est prise la dernière citation?

Et surtout, qu'est-ce que c'est que la loi *Si quid fortiter?* H. C. M.

—

**Quel a été l'inventeur du canon rayé?** — On sait que les historiens courtisans du second Empire attribuaient à Napoléon III l'honneur de l'invention du canon rayé. A la mort (assez récente) du colonel Treuil de Beaulieu, la presse a presque unanimement restitué à cet officier d'artillerie la gloire de cette sinistre découverte.

Cependant il existe une brochure intitulée: *les Coulisses du régime impérial* qui a été publiée à Toulouse, en 1871, par un journaliste parisien et qui attribue la paternité du canon rayé à un commandant Lepage. Ce journaliste prétend avoir connu assez intimement l'inventeur pour apprendre de sa bouche tous les détails des démarches qu'il dut faire au ministère de la guerre de 1850 à 1859 pour y faire adopter son canon, principal élément de nos succès en Lombardie. N'y aura-t-il pas parmi les lecteurs de l'*Intermédiaire* un officier d'artillerie qui pourra nous éclairer à ce sujet et rendre... *suum cuique?* E. B.

—

**L. Charondas Le Caron.** — C'est lui qui dit dans ses notes sur le *Code Henry III* (Paris, 1615, in-fol., p. 600) : « I'ai veu entre les liures et papiers de feu mon père, qui a esté plus de quarāte ans héraut d'armes au tiltre de Champagne, vn petit liure, escrit à la main, des officiers de la maison du roy... I'en laisse la recherche à ceux qui ont plus de loisir. »

Ce petit livre est-il perdu à tout jamais? Où se trouvent les archives des hérauts de cette époque? Quand ont commencé et fini ces « quarante ans » de service? HY NIAL.

—

**De la propriété du nom de famille.** — 1° Mon acte de naissance est ainsi rédigé :

L'an 1842. à 1 h. de relevée, par devant nous, maire du... arrondissement, est comparu Jacques *Dupont* (âge, profession, domicile), lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né aujourd'hui à 2 h. du matin, *de lui déclarant* et de Marie *Latournelle, son épouse*. âgée de 31 ans, mariés à Paris en 1829, auquel enfant *il* a donné le prénom de *Georges*. Lesdites présentations et déclarations faites en présence de... (noms et prénoms des témoins).

Cet acte, conçu sur le même modèle que tous les actes du même genre, est évidemment conforme aux prescriptions de l'article 55 du Code civil, qui dit que les actes de l'état civil énonceront le jour, l'heure et le lieu de la naissance, le sexe de l'enfant et *les prénoms qui lui seront donnés*, les prénoms, noms, profession et domicile des père et mère et ceux des témoins.

De par la loi, ne m'appellerais-je donc que *Georges*, appellation qualifiée cependant de *prénom?* Quant à mon nom, il n'en est pas même question, la loi ne m'en donne pas. Je suis en effet le seul des comparants dont le *nom* ne soit pas énoncé, et pourtant l'article 34 du Code civil dit nettement que les actes de l'état civil mentionneront l'année, le jour et l'heure où ils seront reçus, les prénoms, *noms*, âge, profession et domicile *de tous ceux qui y seront dénommés*.

Résulte-t-il de cette lacune dans les actes de naissance que je puisse m'appeler indifféremment soit Georges Dupont, du nom patronymique de mon père, soit Georges Latournelle, du nom de ma mère?

Il me semble que *non*. En effet, l'acte de naissance dit : «*Il a donné* le nom de X » et non pas : « *ils ont donné* le nom de X ». Ce serait donc au mari seul et non

à l'épouse que la loi reconnaîtrait la faculté de donner un nom à l'enfant issu de leur mariage, et, comme on ne peut donner légalement que ce dont on est régulièrement propriétaire, le père peut donner, comme cela se fait ordinairement, son nom à son fils ou tel nom que bon lui semblera, mais il ne peut disposer, même en faveur de ce fils, du nom de sa femme qui reste la propriété exclusive de la famille à laquelle elle appartenait avant son mariage. Suis-je dans le vrai sur ce premier point?

2° Moi, Georges, fils légitime dudit sieur Dupont et de ladite dame Marie Latournelle, j'ai épousé Louise Tissot; j'en ai un fils dont le prénom est Isidore. Mon fils a-t-il le droit de s'appeler indifféremment soit Dupont comme moi, soit Latournelle, du nom de sa grand'mère, sans que celle-ci lui en ait conféré le droit par un acte spécial?

3° Isidore, fils légitime de Georges Dupont et de Louise Tissot, a décidément opté pour le nom de Latournelle : il commet sous ce nom qui ne me semble pas devoir lui appartenir, des actes déshonorants et cela au plus grand déplaisir de ses cousins Latournelle, neveux et petits-neveux de sa grand'mère, Marie Latournelle, femme Dupont. Quel recours ceux-ci auraient-ils pour empêcher une telle usurpation d'un nom qu'ils considèrent comme faisant exclusivement partie de leur héritage paternel? Quelle serait la sentence des tribunaux appelés à juger ce cas? quelle serait la sanction pénale? THÉMIS.

—

**Les descendants de Billaud-Varennes.** — Billaud-Varennes était né à la Rochelle, et je crois que, dans ses *Mémoires inédits*, dont l'acquisition a été proposée à la commission désignée par le Conseil municipal pour réunir les documents révolutionnaires, on a du célèbre conventionnel, sinon sa généalogie, du moins l'histoire de sa famille. Peut-être, avec ces indications, pourrait-on retrouver la trace de ses descendants? Je sais qu'il existe beaucoup de *Billaud* dans le département de la Charente-Inférieure, un, entre autres, imprimeur à Royan, directeur de plusieurs gazettes locales et fervent adorateur de M. Zola. Somme toute, la famille de Billaud-Varennes compte-t-elle encore des représentants dans les Charentes ou ailleurs?

PAUL EDMOND.

—

**De Chermont.** — Un obligeant collaborateur pourrait-il me donner les armes de la famille « de Chermont » habitant l'île de France (île Maurice) à la fin du siècle dernier? G. DE B.

—

**Ossogne-Saint-Hilaire.** — Il existe dans la province de Namur un petit hameau qui est connu sous le nom de Ossogne-Saint-Hilaire.

Il y avait là un petit prieuré, dit-on?

Ce hameau dépend de la commune de Matagne-la-Petite (arrondissement de Philippeville).

Autrefois Ossogne-Saint-Hilaire dépendait du prieuré d'*Amicourt*.

Les archives d'*Amicourt* sont à Paris.

*Amicourt* est un petit village de 422 âmes du département des Ardennes, arrondissement et canton de Réthel.

*Amicourt* était autrefois régi par la coutume de Vitry, et est voisin d'un ruisseau dit le *Plumion*.

Pourrait-on nous dire où reposent ces archives, afin que nous puissions y puiser des renseignements qui nous manquent? A. L. C.

—

**Un ouvrage perdu de Parny.** — Je lis ceci dans une édition d'*Œuvres choisies* de Parny, donnée à Paris, 1830, « Editeurs réunis ». La notice sur Parny d'où j'extrais ce fragment n'est signée que des initiales H. D. :

Il est pénible pour nous de terminer ces réflexions sur Parny et sur ses ouvrages par des regrets que les lecteurs ne manqueront pas de partager avec nous, quand ils auront appris que l'ouvrage de prédilection de notre auteur, celui qu'il regardait comme son chef-d'œuvre, est à jamais perdu pour les lettres. Parny avait composé un poème en dix-huit chants sur les amours des reines et régentes de France. Par une timidité que nous ne pouvons approuver, il craignit que cet ouvrage tombât dans les mains de la Convention, et livra son manuscrit aux flammes. Nous faisons des vœux, dans le cas où il aurait été fait une copie de cet ouvrage, pour qu'il se retrouve et qu'il vienne ajouter encore aux titres littéraires de l'auteur, et faire les délices des hommes de goût.

Le vœu de l'éditeur aurait-il été entendu après plus d'un demi-siècle?

Rappelons que M. Alexandre Dumas Il

a cité inexactement, dans son discours à l'Académie en réponse à M. Leconte de Lisle, le début de la première élégie du tendre marquis :

Enfin, ma chère Eléonore,
Tu l'as connu, ce doux péché.

Il faut lire, d'après l'édition de 1830 :

Tu l'as connu, ce péché si charmant.

TOPO.

—

**Une chanson de Lamartine.** — Je désirerais retrouver la chanson que Lamartine adressa à Béranger, en signe de reproche, dans la circonstance suivante :

Béranger, ayant été invité à dîner le même jour, par Lamartine et par la princesse Mathilde, donna la préférence à la princesse.

Il reçut cette chanson le lendemain. Elle est chantée sur l'air des *Deux gendarmes* et commence ainsi :

Un jour le vaincu de Pharsale.

Le refrain est :

Brigadier, vous avez raison.

Fait-elle partie des œuvres du poète ? Où se trouve-t-elle ? ETSIRT.

—

**L'Etoile et le Pilote. — Un favori de Charles X.** — L'*Etoile* et le *Pilote* étaient deux des journaux ministériels en 1824-25. Je lis dans une lettre de Fabre d'Olivet, datée du 5 janvier 1825 : « Il (le ministère) a pris soin de me le faire signifier dans trois énormes colonnes de l'*Etoile*. Mon patron lui-même a été attaqué dans le *Pilote*. »

1° Où pourrait-on consulter ces journaux pour la période indiquée ci-dessus?

2° Quel est ce *patron* attaqué dans le *Pilote*, et que Fabre d'Olivet, dans la même lettre, qualifie d'*homme d'Etat, qui a été le favori de Charles X*, et qui *pouvait devenir premier ministre*, à l'avènement de ce roi, si le ministère de Villèle avait été renversé, comme tout le monde le croyait?

Disons, en terminant, que *Fabre d'Olivet* est étudié comme littérateur, philosophe, historien et poète dans un livre dont nous avons lu les bonnes feuilles, et qui va paraître au premier jour, chez Quantin : *les Précurseurs des Félibres, par Frédéric Donnadieu*, avec illustrations, dessins et eaux-fortes, portraits, etc. — Restera à étudier le *Fabre d'Olivet* inconnu, que nous révèlent les *dessous* de la politique de son temps, et que nos aimables confrères de l'*Intermédiaire* pourraient nous aider à découvrir.

F. P.

—

**L'atelier d'Horace Vernet.** — J'ai recours à l'obligeance des excellents collaborateurs de l'*Intermédiaire* pour avoir la clef de cette petite estampe. Le nom de tous les personnages doit être assurément connu... par d'autres que par moi.

(Bordeaux.) GÉDÉON.

—

**Portrait gravé par Nicolas Andreæ en 1590.** — Le personnage principal représenté par cette gravure est revêtu d'une riche cuirasse, décorée de figures allégoriques. Sa main gauche s'appuie sur la hanche, sa droite sur un bâton de commandement reposant sur l'autre hanche. Longue figure, grande barbe, front chauve. A gauche de la tête, une inscription surmontée d'une chimère et ainsi conçue : « *Nicolaus Andreæ Pictor et Poeta Flensburgensis Holsatus ad vivum delineabat. Nulla dies sine linea.* » A droite de la tête et formant pendant avec l'inscription, une sorte d'écusson contourné, sur lequel est figuré un poisson posé en fasce. Pas de hachures indicatives des émaux. Le portrait est inscrit dans un ovale, autour duquel on lit : « *Doctori Stanislao Sabino hæredi in Stracza, advocato Vilnensi* ✠. *Nobilitas laudabilis est quæ virtutibus ornata.* » Tout autour de l'ovale et complétant le carré de la gravure, se voient diverses figures emblématiques et un certain nombre d'inscriptions dont le détail m'entraînerait trop loin. Sur un canon figure la date 1590, et au-dessus se trouve le monogramme
F
NA, qui est probablement celui du graveur.

Pourrait-on me donner quelques renseignements sur ce Stanislas Sabinus dont ne font pas mention les biographes que j'ai à ma disposition ?

RENÉ DE STARN.

—

**Sur un vilain poème de Remi Belleau.** — Les derniers éditeurs des *Mémoires-journaux* de Pierre de l'Estoile n'ont pas osé reproduire, eux pourtant qui n'ont

jamais passé pour des rigoristes, un poème en 74 vers dont leur auteur parle ainsi (t. I, 1875, p. 217) : « Le suivant poème, vilain et lassif, et mal sonnant aux aureilles chrestiennes, intitulé : *Jean qui ne peult*, fut divulgué, en ce temps [octobre 1577], à Paris et partout, dont on tenoit pour aucteur Remi Belleau, un des doctes et gentils poètes de nostre temps, mais qui, en ce siècle corrompu, n'eust esté tenu pour bon poète et parfait, si, à l'exemple de ses compagnons, il n'eust souillé sa muse de telles et semblables vilanies. » D'autres contemporains ont-ils attribué à R. Belleau une des pièces les plus licencieuses de tout le XVIe siècle ? UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**M. Henry Maret, auteur dramatique.** — Tous les lettrés savent que si M. Henry Maret n'était pas devenu un homme politique il eût été assurément un homme de lettres du plus grand talent. Il a écrit, m'assure-t-on, des comédies en prose et en vers.

Quelque confrère pourrait-il nous donner la liste de ces pièces en indiquant le nom de l'éditeur et le théâtre où elles auraient été jouées ?

Je ne connais de M. Henry Maret que le *Baiser de la Reine*, joué à Bordeaux, et la *Guerre d'Amérique*, grand drame représenté à la Gaîté. J.-B.

—

**Titre à retrouver.** — Pourrait-on m'aider à retrouver le titre d'un ouvrage en plusieurs volumes que j'ai lu il y a trente ans et dont voici un passage que je cite de mémoire ?

O Julia! Julia! quel chapitre dans l'histoire des passions que celui de mes amours!

ÇASIFIE.

## *RÉPONSES*

**Famille de Montchal** (V, 31, 132). — D'après l'*Annuaire de la noblesse de France* (V, 1858, p. 301), l'inventeur du procédé Ruolz, récemment décédé, appartenait à la branche Ruolz-Fontenay et non à celle des Ruolz-Montchal, qui porte ce dernier titre par substitution, comme l'ont imprimé tous les journaux. Il faut, cependant, ajouter que l'exactitude historique de la notice de l'Annuaire consacrée à l'ancienne famille des Montchal (1265) a été, ici même (V, 132), justement suspectée. Ainsi, René de Montchal, anobli le 2 avril 1439 ; Pierre de Montchal, sa femme, Françoise Livet, et sa fille Débora ; Pierre de Montchal, condamné par contumace, le 22 mars 1684, pour prédication réformée ; le père de Montchal, auteur d'un ouvrage publié vers 1869 ; madame de Montchal, supérieure à Nevers, et la famille des Montchal (Pierre, Louis, Charles, Antoine), tous originaires du Vivarais, quoique domiciliés depuis quelques années à Genève, ont été omis dans la note obligeamment insérée par M. Borel d'Hauterive, qui, d'ailleurs, a toujours repoussé la responsabilité des articles publiés dans ses annuaires. H. L.

—

**L'or** (XX, 198, 283, 309, 492, 560). — Je regrette qu'une interruption forcée dans la lecture des derniers numéros de l'*Intermédiaire* m'ait empêché de répondre plus tôt aux observations du confrère C. D.

1° De ces observations, il semblerait résulter que les auteurs catholiques sont, à cause même de leurs croyances, incapables de discussion scientifique et ne peuvent pas présenter des arguments fondés sur la raison. L'accord de la raison et de la foi a cependant été plus d'une fois démontré. Qu'on me permette seulement d'indiquer les *Principes de la critique historique*, par le P. Ch. de Smedt, S. J. Bollandiste. Paris, Soc. bibliogr., 1883, pp. 20 et 21. Faudrait-il donc s'affirmer anticatholique et écrire dans une revue rationaliste pour mériter le titre de critique et rédiger des articles non suspects ? Il me semblait que l'on devait regarder seulement à la valeur intrinsèque des arguments fournis par un auteur. L'ouvrage précité du P. de Smedt est une preuve qu'on peut être à la fois catholique et excellent critique. On craint que les catholiques n'aient pas, dans les recherches scientifiques, leur pleine liberté, à cause des décisions de l'Eglise ; n'est-il pas plus à craindre que cette liberté fasse défaut aux partisans aveugles de la fausse critique qui nous vient d'outre-Rhin ? Vive la critique !... mais la bonne !

2° N'est-ce pas manquer de respect à l'Écriture que de refuser à Moïse le titre d'écrivain, quand nous lisons dans l'*Exode* (XXIV, 4) : « Scripsit autem Moyses uni-

versos sermones Domini... »; dans le *Deutéronome* (XXXI, 24) : « Postquam ergo scripsit Moyses verba legis hujus in volumine »? Je n'ai pas à donner les preuves de l'origine mosaïque du Pentateuque, fort clairement établies d'ailleurs avec l'histoire des objections et la réfutation de ces objections dans un ouvrage de M. F. Vigouroux : *Manuel biblique*, 4 vol. in-12. Paris, Roger, 1881, pp. 294-323.

3° Quant au dernier chapitre du Pentateuque, où est racontée la mort de Moïse, je pense, confrère C. D., avec les critiques catholiques, qu'il peut bien être le commencement même du livre de Josué, ajouté au *Deutéronome*, pour que les Juifs eussent, dans un seul volume, l'histoire complète de Moïse.

Me voici bien loin de l'objet de la question posée par le confrère A. A. de B. Voilà comme les choses s'enchaînent! Pour moi, je n'ai voulu que relever (XX, 492) une proposition qui affirmait que la critique moderne la plus respectueuse des écrits sacrés ne fait pas de Moïse un écrivain ; affirmation qui allait à faire croire que la question était tranchée définitivement par la science sans opposition ni contradiction. J'ai montré qu'il n'en était rien. Je ne donne pas les preuves, je les indique. Chercheurs et curieux, nous aimons la vérité, et nous sommes tous unis par l'amour du vrai; si une affirmation consignée dans l'*Intermédiaire* est inexacte, il est bon qu'on se la signale : « Amicus Plato, sed magis amica veritas. »

EVALDE.

Voir, dans la *Controverse* et le *Contemporain*, livr. de juillet et d'août 1887, les articles de M. Vigouroux : De l'authenticité du Pentateuque; Réponse aux objections de M. Wellhausen.

E.

---

**Mal vénérien** (XX, 355, 441, 587). — Si J. C. H. voulait consulter Hérodote lui-même (i, 105), il verrait de suite qu'il ne peut pas être question de la gonorrhée. Et qu'est-ce qui prouve que le « morbus » de Sénèque était la gonorrhée ? J'ai déjà crié : « Qui vive! » à sa troisième citation (XX, 553). Comment peut-on savoir, maintenant, comment Fracastor a produit le mot *syphilis ?* Συφὸς ne donne pas le *l* de ce mot. Le Duchat a préféré σύφαρ et εἴλω, ou bien εἶλιξ; mais tout cela n'est que de la pure fantaisie.

HY NIAL.

— On sait que tous les auteurs ne sont pas d'accord pour assigner à ce mal une origine américaine. M. Walkenaër, entre autres, a tâché, dans ses *Vies de plusieurs personnages célèbres*, de prouver qu'il fut importé de l'Inde et non de l'île d'Hispaniola. En remontant plus loin, on est à peu près sûr, aujourd'hui, que cette contagion, dans ses atteintes encore bénignes, était connue des Juifs et des peuples anciens; qu'elle prit un essor plus pernicieux au moyen âge, comme on peut le voir dans Grégoire de Tours, à propos de l'épidémie *lues inguinaria*, et dans l'ouvrage de Lanfranc (1295), et que la lèpre s'étant mêlée à ce mal, où elle se confondit, il en résulta une violence qu'on n'a guère pu conjurer que de nos jours. La *Grande Chirurgie*, de Paracelse (l. I, ch. XII), fait foi de cette union dangereuse, qui dut s'opérer au commencement du XVI$^{e}$ siècle, entre la lèpre et le mal vénérien. N'oublions pas, d'ailleurs, afin de mieux établir l'ancienneté et l'origine de la cruelle maladie dont il est question, que le *Lévitique* (chap. XV) en fait mention; que le patron des syphilitiques, suivant Molanus, n'était autre que le saint homme Job : *Volunt nonnulli sanctum Job peculiarem esse eorum qui lue venerea laborant aut eam curant* (*Diar. medicor.*). On remarquera, de plus, qu'en 1347, c'est-à-dire environ 150 ans avant la découverte de l'Amérique, la reine Jeanne de Naples prescrivit la visite hebdomadaire des prostituées, « et s'il s'en trouvait quelqu'une qui eût contracté du mal provenant de paillardise, la reine voulait qu'elle soit séparée des autres, afin qu'elle ne puisse s'abandonner et donner du mal à la jeunesse. »

L'antiquité de la syphilis a été aussi démontrée par M. Cullerier, dans son *Introduction du précis iconographique des maladies vénériennes*, et nous ne pensons pas avoir besoin de chercher d'autres preuves. Vers la fin du XV$^{e}$ siècle, cette épidémie prit une forme si meurtrière, qu'elle ramena les esprits aux idées de restriction et de la prohibition de la prostitution. De son côté, le Parlement de Paris s'en émut, et, le 6 mars 1496, il rendait un arrêt qui expulsait de la ville tous malades de cette maladie de grosse vérole sur peine de la hart; le 25 juin 1498, le prévôt de Paris, pour empêcher les individus atteints de vérole de rentrer et de circuler dans la ville, publiait un

arresté « qui les chassait sur peine d'estre jetés en la rivière », s'ils y sont pris le jourd'huy passé et enjoint à tous commissaires, quarteniers et sergents prendre ou faire prendre ceulx qui y seront trouvés pour en faire l'exécution (*Recueil des anciennes lois françaises*, t. XI).

Une ordonnance de Jacques IV d'Écosse, datée d'Edimbourg, 22 septembre 1497, obligeait les personnes infectées de *grand-gor* de sortir d'Édimbourg, sous peine d'être marquées sur la joue d'un fer rouge (*Acton*, *Prostitution au point de vue de l'hygiène, traduit par Guérard*). On ne doit guère s'étonner, d'après ces mesures de répression, des sentences presque bénignes prononcées, d'après M. Ch. Desmaze, contre ceux qui s'oubliaient jusqu'à souhaiter à d'autres le mal vénérien. EGO E.-G.

—

**Hapsicore** (XX, 449, 507, 564, 588). — Je confirme la communication par laquelle je me suis reconnu éditeur et commentateur d'Estienne. *Vanitas vanitatum!* Est-ce qu'à Nîmes on ne lit pas les comptes rendus des séances publiques de l'Académie française où se donnent des prix? Pour un point Martin perdit son âne. Pour un point de trop dans l'*Intermédiaire*, on ne voit plus que je suis l'éditeur.

P. RISTELHUBER.

—

**Huguenot** (XX, 481, 535, 568). — On peut lire dans la *Chronique bordelaise*, *par Jean de Gauffreteau*, *ci-devant conseiller au Parlement de Bordeaux*, *commissaire aux registres du Palais*. — 1240 *à* 1639. — Bordeaux, Ch. Lefebvre, 1877 :

1560. — En cette année fut chanté le *Te Deum* à Bourdeaux, dans l'église Saint-André, pour remercier Dieu de ce que la conjuration que les *huguenots*, appelés pour lors *lutheriens* et *protestants*, avoyent dressé pour prendre le Roi dans la ville d'Amboise... (p. 90).

1560. — En cette année, les catoliques commencèrent d'appeler les luthériens et protestants *huguenots*, et les autres nommèrent les catoliques *papistes*, à cause qu'ils tenoyent le parti du Pape et qu'ils soustenoyent son authorité. Mais, la raison pourquoy les luthériens furent appelés *huguenots* procède de ce que les princes protestants d'Allemagne et luthériens, ayant envoyé une solennelle ambassade au Roy, à la requeste des luthériens et protestants de France, pour demander libre exercice du luthérianisme en son royaume, en faveur desdits lutheriens françois, comme le chef de cette ambassade voulut, en sa première audience, parler latin devant le Roy, assisté de messieurs de son conseil, il ne put jamais dire que deux mots, à sçavoir : *huc nos*, et s'arresta tout court. Despuis, les cortisans appellerent les lutheriens françois *huc-nos*, et ensuite *huguenots*, parce qu'ils estoyent de mesme farine que les Alemands, qui s'estoyent ainsi arrestés court après ces deux mots (pp. 92 et 93).

1562. — En cette année, les huguenots, en France, commencèrent d'estre appellés *calvinistes*, au lieu qu'auparavant on les nommoit *protestants* et *luthériens*. La raison de cela procède d'eux-mesmes; car, ayant quitté la profession de l'heresie de Luther, le moine augustin d'Alemagne, ils embrasserent celle de Calvin; lequel estant d'accord avec Luther de plusieurs points, estoyt different en ceux-ci : 1°....., etc. (p. 97).

On trouve, dans les notes qui ont paru dans l'*Intermédiaire*, une étymologie du mot *huguenot* et une interprétation des qualifications : *luthériens* et *calvinistes*. D'après Gauffreteau, magistrat, écrivain, peut-être même prêtre contemporain, *huguenot et protestant* sont deux mots synonymes, applicables aux adeptes de « la religion soy disant reformée ». Luthériens et calvinistes sont les noms donnés aux huguenots ou protestants qui suivaient les préceptes de Luther ou de Calvin.

Je dois ajouter que les registres paroissiaux de Cadillac portent, en 1580, *huganault;* en 1578, *hugenauts*, et, d'autre part, *huguenots*.

(Bordeaux.) CH. B.

—

**Les oubliettes** (XX, 481, 537, 569, 589). — N'exagérons rien : les romantiques ont abusé des oubliettes dans leurs livres et dans leurs drames; des esprits sérieux ont été jusqu'à en nier l'existence. A l'auteur de la question, un architecte, qui oppose l'autorité de Viollet-le-Duc, je conseille de relire l'article du *Dictionnaire d'architecture*, où l'auteur ne parle que de ce qu'il a vu en France, et dit que les oubliettes sont très rares, et que l'on a pris trop souvent pour des *in-pace* des magasins ou silos dans des forteresses ou châteaux, des dessous de cuisine ou des latrines, que par une pudeur assez moderne le questionnaire appelle *buen-retiro;* nos pères disaient un cul-de-sac et nous une impasse. On ne sort pas d'une oubliette, mais d'un cul de basse fosse, tels qu'étaient certains cachots du grand Châtelet et de la Bastille, comme en sortit, dit-on, Hugues Aubriot et d'autres, et cependant ils n'étaient pas

capitonnés. De vrai, Hugues Aubriot « fut jugié par l'évêque de Paris et par l'Université de tenir prison chartrée ». *Chronique des Valois*, 1381. C'est moins tragique. Le chalet de Bagneux appartenait à Benicourt, favori de Richelieu. Le reste de ses victimes trouvées, selon Toinard, au XVII<sup>e</sup> siècle, selon d'autres, à la Révolution, lors de la démolition, est-il un fait historique authentique? Dans les souvenirs lointains de M. Alkan, la profanation du corps de Coligny, l'existence de doubles caves rue Béthisy, de corps enchaînés, trouvés (???) place Saint-Germain, et le libraire Leroi, devenu marchand de pommes de terre frites, ne prouvent ni pour ni contre les oubliettes, qui sont admises comme ***probables*** au château de Chinon par les ***Instructions du comité historique des arts et monuments. Architecture militaire***, 1857, p. 54, et 1857, p. 75.

V. D.

**Les descendants de Robespierre** (XX, 483, 539, 570, 590). — Puisque, à propos des descendants de Robespierre, on en est, incidemment, venu à parler des descendants de son hôte (M. J. Claretie ne répondant pas à l'invite du collaborateur Pont-Calé), je suis heureux de pouvoir confirmer par quelques renseignements que mon honorable et illustre confrère le Dr Simon Duplay est bien de la famille de Maurice Duplay, chez qui se retira Maximilien Robespierre depuis le 19 juillet 1791 jusqu'à sa mort.

Prenons l'affaire *ab ovo*.

Le 23 janvier 1726, au petit village du Play, où sa famille était fixée depuis plusieurs générations, Jacques Duplay, fils de Mathieu et d'Alix Lacombe, épousait Marie Bontemps. Peu de jours après, pour être plus à même d'exercer sa profession de menuisier, Jacques allait habiter la ville voisine, Saint-Didier-en-Velay (aujourd'hui Saint-Didier-la-Seauve, Haute-Loire), qui n'était distante que de 5 kilomètres. Le premier fruit de cette union, Mathieu, naquit le 8 janvier 1727, et fut suivi de neuf autres enfants, parmi lesquels Maurice, le cinquième, vint au monde le 22 décembre 1738. Nous ne parlerons point des autres, dont plusieurs descendants vivent encore au lieu natal ou dans les environs.

Comme son père, qui mourut le 26 décembre 1782, Mathieu fut menuisier, et, pour ***faire son tour de France***, se rendit à Paris, où il séjourna longtemps. Le 27 janvier 1767, il épousa Marie Fournier, qui lui donnait plusieurs enfants, entre autres Simon, né le 18 janvier 1774. Engagé volontaire, en 1792, il eut la jambe gauche emportée à la bataille de Valmy, ce qui lui valut le surnom de la Jambe de bois. Recueilli par son oncle Maurice, il put, grâce à l'éducation qu'il avait reçue, servir de secrétaire à Robespierre, avec lequel il resta jusqu'au 9 thermidor. Simon eut une fille mariée et décédée sans enfants, et un fils Auguste, médecin et père d'un enfant mort à dix ans, et du Dr Simon Duplay (né en 1836), aujourd'hui à la tête du corps médical de Paris, professeur à la Faculté de médecine, chirurgien des hôpitaux, membre de la Société de chirurgie... Un fils né en 1880 continuera, espérons-le, cette famille originaire du Velay, mais depuis quatre générations implantée sur le sol parisien.

Maurice Duplay, cinquième fils de Jacques, né, avons-nous dit, le 22 décembre 1738, avait, comme son frère, quitté jeune encore Saint-Didier pour se rendre à Paris. Protégé par M. Geoffrin, il acquit dans de nombreuses et importantes entreprises une fortune si rapide, que, au moment où éclata la Révolution, il avait trois grandes maisons, situées : rue de l'Arcade, rue du Luxembourg et rue d'Angoulême : il habitait lui-même rue Saint-Honoré, n° 366, moyennant 1,800 livres en principal, et 200 livres (de pot-de-vin) qu'il payait aux religieuses de la Conception, ses propriétaires; cet immeuble, qu'il acheta plus tard, porte aujourd'hui le n° 398, et a été longuement et minutieusement décrit par Esquiros, dans *les Montagnards*.

Il avait épousé la fille d'un charpentier de Choisy, près Paris, mademoiselle Vaugeais (incarcérée à Sainte-Pélagie, le 8 thermidor au soir, avec son mari et son jeune fils, elle subit les traitements les plus odieux de la part des femmes avec qui elle était enfermée, et mourut le lendemain, étranglée, dit-on), de laquelle il eut cinq enfants :

1° Éléonore, née en 1767, la fiancée et non la maîtresse de Robespierre, que ses qualités ont fait surnommer Cornélie, par allusion à la mère des Gracques; elle ne se maria pas et mourut sous la Restauration;

2° Sophie, qui épousa un avocat d'Issoire;

3° Victoire. Elle ne fut jamais mariée.

4° Élisabeth, la plus jeune, née en 1773, épousa, le 26 août 1793, le conventionnel Lebas. Après la mort de son mari, qui, arrêté avec Maximilien, se fit sauter la cervelle, elle fut incarcérée comme suspecte, et traînée de prisons en prisons avec son enfant, Philippe, alors âgé de six mois, et qui devint plus tard membre de l'Institut et précepteur de Napoléon III.

5° Maurice, fils unique, né en 1769. Entré comme expéditionnaire dans les bureaux de l'administration centrale du département de la Seine, il parvint, en 1814, aux fonctions d'administrateur des domaines des hôpitaux et hospices de Paris, y rendit de grands services, partageant le fruit de son travail avec son vieux père, mort en 1820. Il décéda lui-même en 1846.

Ce fut après la journée du Champ-de-Mars (19 juillet 1791), alors que madame Rolland, elle-même accompagnée de son mari, se rendait, à onze heures du soir, au Marais pour offrir un asile à Robespierre, que Maurice Duplay, saisi d'admiration pour celui que le peuple avait surnommé l'Incorruptible, l'amena dans son domicile, au sein de sa famille, et lui offrit, jusqu'à son dernier jour, l'accueil le plus cordial...

Mais les colonnes de l'*Intermédiaire* ne suffiraient pas... Je m'arrête, renvoyant les chercheurs et curieux aux nombreux auteurs qui ont étudié cette époque intéressante. VELLAVIUS.

— *L'Annuaire des châteaux pour* 1887 indique un

M. E. L. H. de Robespierre, ingénieur, à Sinay-lès-Rouvray, par Rouvray (Côte-d'Or). G. B.

—

**Chameau mérovingien** (XX, 483, 539, 570, 590). — Ce n'est pas la première fois que cette question a été signalée à titre de petit problème historique. M. Lucien Double en propose une solution tout au moins curieuse. Dans sa très remarquable étude intitulée : *le Roi Dagobert* (*Paris, Sandoz et Fischbacher*, 1879, *in*-18), notre érudit confrère raconte, d'après un auteur du temps dont nous ignorons le nom, les détails d'un voyage entrepris par Dagobert dans le royaume de Bourgogne qu'il venait de réunir à ses autres États. Je relève dans ce récit, qu'Augustin Thierry ne désavouerait pas, le passage suivant :

La reine Gomatrude suivait, assise dans un grand char de bois, de forme monumentale, tout plaqué d'argent; à cheval, autour d'elle, se pressait une nuée de filles d'honneur en brillants atours; puis venaient, escortés des gardes du palais, les trésoriers et les cubiculaires, surveillant les mulets et les *chameaux*, qui portaient dans de grands coffres la vaisselle, l'argent et les archives du roi.

Puis, dans une *note* relative à ce passage, M. Double, dans le but de justifier la présence dans le cortège royal de ces nombreux chameaux, qui, assure-t-il, étaient en France, à cette époque, aussi communs que les chevaux, renvoie le lecteur à une autre *note* insérée dans sa non moins remarquable *Etude* sur Brunehaut, publiée l'année précédente chez les mêmes éditeurs. Je me suis, en conséquence, référé à cette note antérieure; elle m'a paru de nature à intéresser les lecteurs de l'*Intermédiaire*, et je la reproduis intégralement :

Les chameaux étaient fréquemment employés en Gaule du temps des Mérovingiens comme bêtes de somme et de travail. De plus, leur poil servait à faire une étoffe feutrée, sorte de drap à bon marché, que ne portaient guère que les pauvres et que l'on nommait *camelotum*. C'est l'origine du mot *camelot*, qui, par extension, s'applique, ainsi que son dérivé féminin *camelote*, à toutes sortes de marchandises sans valeur, et même, en termes populaires, aux vendeurs de ces marchandises.

On prétend que le climat de la Gaule du VI<sup>e</sup> siècle n'était pas le même que celui de la France du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est fort possible, mais l'existence du chameau ne prouverait rien en cette affaire; aujourd'hui, cet animal est employé dans toute la Mongolie, où la température, l'hiver, est beaucoup plus basse qu'en France. Les chameaux qui servent aux caravanes du nord de la Chine sont souvent recouverts entièrement de neige pendant les nuits de bivouac et, le lendemain matin, reprennent leur fatigant labeur sans s'en porter plus mal. Une preuve incontestable de la grande quantité de chameaux qu'il y avait en France du temps de Brunehaut, c'est que leur prix était fixé à 5 sous, soit 450 francs, prix inférieur à celui d'un cheval de fatigue. (Voir *Vita sancti Eligii.*) Le sou d'or valait comme poids environ neuf francs d'or, mais la différence de la valeur du numéraire à cette époque et aujourd'hui est environ comme de un à dix. Le sou d'or de 9 francs représente donc 90 francs.

*P. c. c.:* JOC'H D'INDRET.

—

**Le Sonnet d'Arvers** (XX, 487, 592). — Nous compléterons nos renseignements en indiquant l'intéressante plaquette que

l'auteur d'*Alexandre Dumas et son œuvre* (M. Ch. Glinel) a publiée l'an dernier, à très petit nombre (107 exemplaires seulement) chez l'éditeur Rouquette, sur l'écrivain de *Mes heures perdues.* Cette étude est venue jeter des lueurs toutes nouvelles sur l'histoire un peu obscure de l'auteur du fameux sonnet.

EGO E.-G.

—

**Sons et couleurs** (XX, 488, 593). — On pourrait consulter avantageusement le chapitre de la *Physique* de Privat Deschanel, qui traite de « l'Étude optique des sons ». La connaissance des relations des sons avec les couleurs est fort ancienne. Dans le *Lî-kî* (on peut consulter la traduction du Père Callery, liv. IV, *Yüeh Ling*, Attributs des mois) les notes de la musique et les couleurs étaient déjà accouplées et assignées aux saisons et aux mois de l'année, dans la Chine, bien avant le temps de Confucius.

HY NIAL.

—

**Chansons choisies** (XX, 490, 598). — Extrait du *Petit Almanach de nos grands hommes de* 1788 :

*Croisetière*, de l'Académie de la Rochelle. Ses couplets à Sa Femme sont un vrai modèle : tout y est.

*Estival de Brabant* (est-ce le d'Estinvaln demandé ?). Les nombreux lecteurs des *Etrennes de Polymnie* nous ont fait prier d'engager M. Estival à ne pas les abandonner; nous le faisons avec d'autant plus de plaisir, que nous ne concevons pas qu'on puisse refuser de faire le sort d'un beau Recueil et le bonheur de tant d'honnêtes gens, lorsqu'il ne s'agit que d'un couplet par année.

*Leprieur.* Poète fugitif de première force, mais paresseux; on n'a guère plus d'un millier de ses petites pièces : ce qui n'est rien vu sa grande facilité et notre extrême avidité.

Le *Petit Almanach de nos grands hommes* est muet sur Bonneval, Plumeteau, Saint-Mesme et Saint-Urbain.

Faut-il voir, en Bonneval, l'acteur de la Comédie-Française, sur le compte duquel Chevrier, dans son *Almanach des gens d'esprit, par un homme qui n'est pas sot* (1762), s'exprime en ces termes :

*Bonneval* fait depuis vingt ans les rôles à manteau et de petites brochures qui ne valent pas grand' chose : il est grimacier au théâtre et mielleux dans la société; peu difficile sur le choix des femmes, il vit avec une vieille fille qui est laide, tandis que mademoiselle Bonneval, qui est fort jolie, prend ses ébats avec Paulin.... ?

UN BIBLIOPHILE POITEVIN.

—

**Les trois Bo** (XX, 511, 598). — Désolé d'être revenu bredouille de ma chasse; mais la Bibliothèque de Lyon ne possède pas l'illustre ouvrage : *Cartel aux judiciaires...* Donc, pas de quatrain à vérifier par votre serviteur; donc, encens perdu pour frère Cz. à qui j'offre mes excuses en même temps que mes remerciements.

A. VINGT.

—

**Pain de hanneton** (XX, 513, 599). — Il est probable qu'il s'agit ici non du marronnier d'Inde, qui, étant exotique, doit être respecté par les insectes de nos pays, mais du châtaignier commun, improprement appelé aussi marronnier. Il nourrit en effet un hanneton spécial à corselet jaune—le melolontha hippocastani,—qui est très commun à Fontainebleau. Mais je crois que dans le langage vulgaire on donne le nom de *pain de hanneton* au feuillage de l'orme dont le hanneton ordinaire est très friand.

ANDRÉ ARNOULT.

—

**Origine de quelques dictons et proverbes usuels** (XX, 513, 599). — Je remercie R. A. et G. I. Mais je connaissais les thrésors des sentences dorées de G. Meurier; certainement l'ouvrage est curieux, il contient beaucoup de dictons, mais ne donne pas du tout la provenance, et c'est précisément ce qui est intéressant.

BOOKWORM.

—

**Etendard de cavalerie durant la guerre de Trente ans** (XX, 514, 600). — Le monogramme A M a été employé par beaucoup de personnages célèbres : Marie de Médicis, Anne de Montmorency, Henri III dans l'ordre du Saint-Esprit; enfin avec variante par la famille de Foix-Candale. Quant à l'étendard cité par G. B., je ne serais pas étonné qu'il eût appartenu à l'un des régiments des ducs d'Epernon : Jean-Louis ou Bernard de Foix-Candale. J'ignore la devise de d'Epernon, mais celle qui est signalée conviendrait bien à son caractère : *A cœur vaillant rien d'impossible.*

(Bordeaux.) CH. B.

—

**Les Hydropathes** (XX, 516, 601). — Depuis quand la rime a-t-elle perdu ses droits en France? Depuis quand fait-on rimer *aune* et *Seine ?* Dans les chansons,

autrefois, à défaut de raison nous avions la rime et cela nous suffisait. Voici la chanson, telle que je l'ai entendu chanter par des Bourguignons :

Ah! si la Saône
Etait de ce bon vin de Beaune!
Et que mon gosier fût large de cinq cents aunes,
Je m'en irais dessous *le pont*,
Je m'étendrais tout de mon long,
Et je ferais descendre
La Saône dans mon ventre!

Un gosier peut être large de cinq cents aunes pour laisser passer la rivière ; le ventre n'a rien à y voir. Puis en Bourgogne on connaît la Saône, non la Seine, et la chanson a un goût de terroir trop prononcé pour qu'on l'attribue à la Normandie ou à la Bretagne.

Je sais bien qu'on prête aux Parisiens qui viennent à Chalon ce mot naïf :

— Comment appelez-vous cette rivière ?

— La Saône.

— Drôle de prononciation! à Paris, nous disons : la Seine.

Et la *Seine* rime en effet très bien avec *Vincennes*, mais pas du tout avec *Beaune*.

Puis il n'y a qu'un pont à Chalon, comme à Mâcon, et quand on a dit le *pont*, c'est clair, on a tout dit.

Mon aimable confrère Goudeau ne sera-t-il pas de mon avis ? A. VINGT.

*P. S.* Connaissez-vous celle-ci ?

Si quand il créa le monde
Jupiter m'eût consulté,
Partout où l'on connaît l'onde
Le vin seul aurait coulé.
La terre eût été sa treille,
Et la mer son réservoir !
Et pour la mettre en bouteille
Ce Dieu m'eût fait entonnoir.
Ainsi soit-il.

A. V.

—

**L'écho le plus merveilleux de l'Europe** (XX, 517, 603). — Citons aussi, d'après le docteur Plat, l'écho du parc de Woodstock qui répète 17 syllabes le jour et 20 la nuit. Celui de Néré, au milieu des crêtes du mont Ségat, répète la parole jusqu'à neuf fois, et dans la principauté de Galles, au-dessous du pont de Menai, un coup de marteau, frappé sur l'une des piles principales, est répercuté par la pile opposée, à une distance de 576 pieds ; de plus, il est réfléchi par l'eau et par le tablier du pont. Enfin, un bruit que l'on ne peut comparer qu'à celui d'une personne oppressée, reproduit le son 28 fois en cinq secondes. Mais le plus comique de tous les échos est celui qui se produisit en Italie, dans l'église d'Agrigente. Avec une maladresse inouïe, on avait placé le confessionnal à l'endroit où la vibration du son se montrait la plus intense. Au bout de quelques jours, toute la ville était en émoi, tous les ménages étaient troublés, car les secrets les plus alarmants avaient pris leur volée loin de l'église ; des oreilles trop curieuses avaient surpris les aveux du confessionnal. Cette comédie finit un jour par le drame, plus d'un mari ayant voulu se venger du « bourreau de son honneur » ; mais le confessionnal fut changé de place et l'écho, trop indiscret, resta muet. EGO E.-G.

—

**Quitte à** (XX, 545). — Equivalent de *sauf à*, ne peut être employé que dans le langage familier et ne doit pas figurer dans un ouvrage littéraire. G. C.

—

**Quel était le sexe véritable du chevalier d'Eon** (XX, 546, 606). — On dit que la meilleure biographie de ce personnage est : *The strange career of the chevalier d'Eon de Beaumont*, par le capitaine J. B. Telfer, Royal Navy (Londres, Longmans, 1885). A la mort de Louis XV, selon cet ouvrage, Beaumarchais fut employé pour faire cesser le système de « chantage » que d'Eon avait réussi à maintenir avec le feu roi. Beaumarchais se montrait à la hauteur de la situation, faisait rendre par d'Eon des documents compromettants qu'*elle* détenait, et la faisait convenir qu'elle était vraiment une femme. Désormais, et jusqu'à sa mort à l'âge de 83 ans, elle s'habillait en femme, en commençant par « le trousseau » donné par Marie-Antoinette, se réconciliait avec sa famille, et revenait à Londres, où elle vécut en faisant de l'escrime, jouant aux échecs, et écrivant de médiocres ouvrages. Ses dernières années se passèrent dans une condition voisine de la misère; elle raccommodait le linge, les robes et les chapeaux de dames, chez une vieille amie, madame Cole, aussi pauvre que le chevalier d'Eon *elle*-même.

HY NIAL.

—

**Guigon** (XX, 549, 606). — Si M. G. de B. a l'obligeance de me dire de quel ouvrage il a extrait les intéressants rensei-

gnements qui répondent à ma question, il me rendra grand service. BEATUS.

—

**Saint Christophe consulté par les jeunes filles au sujet de leur mariage** (XX, 549). — J'engagerais M. Ulric R.-D. à consulter un article sur l'ancien *piaculum* des Romains, et ses formes modernes, dans la *Revue de l'histoire des religions*, VII, 6. Il y trouvera des clous enfoncés à Rome dans l'an 492 B. C., et depuis. L'idée primitive semble avoir été de faire entrer sa pétition dans le corps du dieu, c'est-à-dire dans son idole; ce qui est actuellement pratiqué par les nègres du Congo. Les statues en bois de saint Christophe à Laval, saint Uferier à Sené, saint Quirec à Ploumenac'h et saint Laurence près Quentin, ont remplacé celles des dieux païens dans la Bretagne; comme les épingles, plus faciles à avoir par les Bretonnes, ont remplacé les clous. On trouve même des épingles placées autour des statues en pierre de saint Simon et du bon saint Eloi à Menneval, qui ont remplacé des statues en bois; et des épingles sont déposées sur les bras d'une croix en fer à Fontaine-la-Guyon (Eure-et-Loir), qui a été originellement en bois. Des épingles et des épines — peut-être plus anciennes que les clous — sont encore jetées aussi dans les puits sacrés de pèlerinage. On retrouve la superstition où l'on n'aurait pas été la chercher, chez les huguenots de Montbéliard, qui enfonçaient un clou dans la tribune de leur temple pour « clouer » un mariage.

La même coutume a été et est encore pratiquée sur des arbres. Témoin le chêne Lapalud qui était près d'Angers, et le Stock im Eisen à Vienne. Dans la Perse il y a des arbres excellents, dirakht-i-fazel, couverts de clous, d'ex-voto, d'amulettes et de chiffons. Je pourrais ajouter — ce que la *Revue* ne dit pas — que les Japonais enfoncent des clous dans le *cycas revoluta*, qu'ils appellent le *sotetsu;* tetsu étant le mot sinico-japonais pour le fer. Les paysans maintenant disent que cela est fait pour faire pousser mieux l'arbre, ce qui montre qu'ils ont tout à fait perdu la tradition de la signification de la coutume, qui est une survivance du culte des arbres.

Je ne vais pas insister sur le symbolisme de l'épingle; mais il est de rigueur qu'il soit fort et droit, car, s'il pliait, le mari futur pourrait être... bossu ou maladif; il faut aussi que l'épingle entre à la première poussée; autrement le mariage s'ajournerait d'une année. HY NIAL.

—

**Qu'était-ce que Nina?** (XX, 550.) — Nina n'est pas une héroïne de roman, mais le personnage principal d'un opéra-comique de Dalayrac.

Nina chante, dans cette pièce, une romance fameuse, qui a fait partie du répertoire de nos grand'mères et que nous avons tous entendue dans notre enfance :

Quand le bien-aimé reviendra
Près de sa languissante amie,
Le printemps alors renaîtra,
L'herbe sera toujours fleurie,
Mais je regarde (*bis*), hélas! hélas!
Le bien-aimé ne revient pas (*bis*).

*Nina ou la Folle par amour*, comédie en un acte, en prose, mêlée d'ariettes, paroles de Marsollier, musique de Dalayrac, fut représentée à la Comédie-Italienne, le 15 mai 1786.

Marsollier avait pris le fond de son sujet dans une anecdote connue, imprimée quelques années auparavant dans les papiers publics :

« Une jeune personne n'attendoit que le retour de son prétendu pour lui donner la main; elle se mit en route pour aller à sa rencontre, et elle apprit qu'il étoit mort. A cette fatale nouvelle, sa raison s'égara : depuis, et pendant plus de cinquante ans, elle a fait, tous les jours, deux lieues à pied pour aller au-devant de son amant. Arrivée à l'endroit où elle espérait le rencontrer, elle s'en retournait en disant : *Il n'est pas arrivé, allons, je reviendrai demain.* »

Cette anecdote avait déjà inspiré à Monvel un drame en cinq actes, *Clémentine et Desormes*, et fourni à Baculard d'Arnaud, pour ses *Délassements d'un homme sensible*, le sujet de sa *Nouvelle Clémentine*.

La *Nina* de Dalayrac et de Marsollier n'obtint d'abord qu'un succès contesté. Le *Mercure* dit bien que la musique *en avait été fort goûtée.* Mais l'on écrivit, au contraire, dans les *Mémoires secrets*, qu'elle n'offrait *rien de saillant.* Elle offrait pourtant la célèbre romance qui ne semble pas, l'on ne sait pourquoi, avoir été appréciée tout d'abord.

Mais à la froideur des premiers jours succéda bientôt un véritable engouement, et *Nina* fit victorieusement son tour de France. Les provinces se dispu-

tèrent même alors l'honneur d'avoir vu naître la véritable héroïne de la pièce. On la disait généralement originaire de Sedan, mais nous lisons dans le *Journal de Normandie* (14 octobre 1786) : « Mercredi dernier, les comédiens ont donné la première représentation de *Nina*... Le sujet de la pièce est tiré, dit-on, de l'histoire d'une *infortunée de cette ville.* » Et aussitôt, un poète normand. M. N. de la Morinière, écrivit une romance, l'*Héloïse de Rouen.* « Voici encore le sujet de *Nina*, lisons-nous dans une note du *Journal de Normandie;* le goût ne peut que gagner à ces comparaisons. »

Après le tour de France, le tour d'Europe : *Nina o la Pazza per amore*, opéra en deux actes de Païsiello, fut représenté en 1787 sur le théâtre de Caserte, puis sur celui de Naples. La nouvelle *Nina* fut donnée à Paris le 4 septembre 1791, mais elle ne contenait pas la romance du bien-aimé et, malgré le mérite réel de la musique, elle n'obtint qu'un demi-succès.

Dans l'histoire musicale de la Révolution, qui serait si curieuse à faire, la romance de *Nina* devrait avoir sa page. L'on chantait en effet, autour du Temple, des couplets royalistes sur l'air de Dalayrac : *Louis, pardonne à tes sujets;* et l'on fredonnait à Coblentz et à Londres :

Quand les émigrés reviendront
Dans leur malheureuse patrie,
Nos tyrans alors recevront
Le prix de leur friponnerie.
Bon, bon, j'espère (*bis*) et vite et tôt,
Tout s'arrangera comme il faut (*bis*).
(*Almanach des émigrans*, p. 50.)

Le 23 novembre 1813, *Nina ou la Folle par amour*, ballet en deux actes de Milon, musique de Persuis, fut donné à l'Opéra. Persuis, s'inspirant de la musique de Dalayrac, rappela le thème de la célèbre romance. Le 28 juin 1816, son ballet fut représenté sur le théâtre de la Cour, à l'occasion du mariage du duc de Berry.

*Nina*, le 9 décembre 1839, reparut, sous le titre d'*Eva*, sur la scène de l'Opéra-Comique. C'était une adaptation par MM. de Leuven, Brunswick et Girard d'un opéra de Coppola représenté à Rome en 1835. Madame Eugénie Garcia en chanta le principal rôle.

Bientôt fut publié à Paris, en livraisons, le célèbre recueil des *Chants et chansons populaires de la France*. La romance de *Nina* y fut tout naturellement donnée, arrangée avec accompagnement de piano par H. Collet, et illustrée d'un dessin de Steinhil, gravé par Boilly. A cette époque, la légende de *Nina*, considérée définitivement comme normande, fut donnée dans les *Légendes et traditions de la Normandie* par Octave Féré (Rouen, 1845, in-8, p. 319-328).

Sous le second Empire, la *Nina* de Coppola fut, le 6 mai 1854, représentée au Théâtre-Italien. La plantureuse Alboni y remplit triomphalement le rôle de la *languissante amie*.

Mais qui se souvient aujourd'hui de l'opéra de Coppola et du ballet de Persuis? Les amateurs seuls connaissent en entier la partition de Païsiello et celle de Dalayrac elle-même; tandis que, grâce à sa simplicité et à son charme, la touchante romance du *bien-aimé* resta longtemps encore populaire.

GÉRARD DELORNE.

—

**Danton royaliste** (XX, 550). — Si les *Souvenirs* de Boissy d'Anglas ne contiennent rien de plus intéressant et de plus naïf que la redite de la bourde robespierriste qui attribue à Danton, Hérault, Fabre, Lacroix et Desmoulins, aux mois de septembre et octobre 1793, le projet de forcer le Temple pour en extraire le « petit Capet » et le proclamer roi, il faut convenir que la disparition du manuscrit où figure une pareille sornette n'est point tant à regretter !

Voir pour sa réfutation : le *Moniteur*, discours de Robespierre aux Jacobins le 3 décembre 1793; le *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, affaire Danton et consorts; et Robinet : *Procès des Dantonistes*, p. 311-331; *Danton émigré*, p. 30-32.

MEMOR.

—

**Rousseau... inutile** (XX, 553). — Nous avons déjà dit dans ce recueil (XX, 230, 334, 399) que J. Jacques était atteint de monomanie, de plus (XX, 400) qu'il avait une maladie de la vessie.

Point n'est besoin d'autre affection pour être... inutile. VE-US.

—

**Tranches à la Bougainville** (XX, 554). — Déjà expliqué dans l'*Intermédiaire*, XII, 40, 93.

—

**Emaillage féminin** (XX, 554). — M. Valdescygnes pense sans doute à quelques

causes notoires plutôt que célèbres dont Londres fut le théâtre. Dans la première de ces causes, une juive, qui s'appelait « madame Rachel », demandait 928 livres sterling (23,200 francs) à un capitaine C. pour avoir « émaillé » le buste de sa femme. Elle fut déboutée de sa demande. Six ans plus tard elle était condamnée et emprisonnée pour escroquerie, et en 1878 elle a été condamnée à 5 ans de travaux forcés pour avoir soustrait de l'argent et des joyaux à une dame qu'elle avait faite « belle pour toujours ». C'était la Trade-Mark de ses annonces. Elle est morte en prison en 1880. Pendant près de vingt ans, et malgré les poursuites de l'autorité, elle trouvait des victimes nombreuses parmi des belles de profession sur le retour. Les dates de ces procès sont les 19 juin 1862, 25 sept. 1868 et les 10 et 11 avril 1878. Les journaux londonniens du temps en donnèrent des comptes rendus sténographiques.

HY NIAL.

—

**Une question?** (XX, 577.) — Un homme qui n'a qu'une oreille s'appelle un monaut (de μόνος et οὖς):

Bonté de Dieu! reprit-elle aussitôt,
Que dites-vous? Quoi d'un enfant *monaut*
J'accoucherais?.....

(La Fontaine, *le Faiseur d'oreilles et le Raccommodeur de moules.*)

H. C. M.

— D'après quelques-uns de nos dictionnaires, on peut désigner par SOURDAUD celui qui n'entend qu'avec peine, qui est un peu sourd et, par suite, celui qui n'entend que d'une oreille.

EGO E.-G.

—

**Etymologie française** (XX, 577). — Le dictionnaire de Scheler vaut mieux que celui de Brachet. On pourrait consulter la *Grammaire historique* de ce dernier.

Pour les mots techniques, il y a le *Dict. franç.-all.-anglais* de Oscar Mothes, 1874.

En anglais il y a l'indispensable *Etymol. Dict.* de Skeat (2e éd.), à la fin duquel tous les mots anglais ont été distribués entre leurs langues d'origine. Et il ne faut pas négliger ce vrai monument de travail le *New Eng. Dict.*, du Dr Murray, qui n'a pas encore dépassé la lettre C.

HY NIAL.

— Voir aussi :
Coëtgrave;
Nicot.

SABRETACHE.

—

**Une question d'orthographe** (XX, 577). — Je comprends que l'on ne soit pas d'accord sur cette question. Victor Hugo, par exemple, a varié dans l'application de cette règle grammaticale qui n'est pourtant pas douteuse :

Hélas! tous les *Césars* et tous les *Charlemagnes*
Ont deux versants ainsi que les hautes montagnes,
D'un côté le soleil et de l'autre la nuit!

Et dans *Hernani*, acte IV :

Les rois *Rodrigue* font les comtes *Julien.*

Etait-ce avec intention ou pour les besoins de la rime et par licence poétique?

Dans l'espèce, on dira peut-être que le *capitaine Fracasse* est un type, un personnage imaginaire, mais alors on ne peut plus écrire avec un *s Arlequins* et *Pierrots?* Je conviens que la règle est bizarre, particulièrement en ce qui concerne la mesure exceptionnelle dont jouissent les *Stuarts* et les *Bourbons*, tandis que nous devons nous contenter, nous, simples mortels, du singulier pour nos familles. *Dura lex, sed lex.*

E. B.

— Sauf erreur, il semble que « capitaines » doit être au pluriel, et « Fracasse » au singulier, allusion étant faite à *tous ceux* qui font la chose et qui se font par là copies du type unique *le capitaine Fracasse.*

SABRETACHE.

— En général, les poètes se sont affranchis de la règle qui impose le singulier aux noms propres, même quand ils désignent plusieurs personnes de ce nom.

Je sais ce qu'il coûta de périls et de peines
Aux Condés, aux Sullys, aux Colberts, aux Turennes,
Pour avoir une place au haut de l'Hélicon,

a dit Voltaire; mais quand ces noms propres sont employés par antonomase, comme des noms communs, afin de désigner un point de ressemblance quelconque avec ceux dont on cite le nom, on se sert du pluriel, conformément à l'usage adopté par les grands poètes et les grands écrivains des XVIIe et XVIIIe siècles. On en use encore pour désigner des ouvrages célèbres et des œuvres d'art, pris pour modèles ou par comparaison, tels que des Elzévirs, des Raphaëls, des Ti-

tiens, etc., etc. Mais la soif du changement qui dévore notre siècle a tellement bouleversé les règles communes qu'on ne doit guère s'étonner des variations successives qui se glissent, de nos jours, dans les formes du langage le plus usuel; l'argot romantique, dont on abuse, n'est pas fait pour nous démentir.

EGO E.-G.

—

**Poret de Morvan (le baron)** (XX, 581). — Poret (Abel) fut autorisé par ordonnance royale du 5 décembre 1837 à joindre à son nom patronymique celui de « de Morvan ». Cette autorisation ne devait être que la restitution d'un droit, car cette famille avait toujours porté ce nom, qui a été illustré par le baron Poret de Morvan, maréchal de camp, commandeur de la Légion d'honneur, peut-être le père d'Abel. G. DE B.

— Voir au besoin madame Vve Poret de Morvan, née C. M. T. Blunt, 5, rue Cambacérès. BEATUS.

## *TROUVAILLES & CURIOSITÉS*

**La noblesse et la police au XVIIIe siècle. Protestation de la marquise de Beauffremont contre une saisie de viande faite chez elle à la requête de l'Hôtel-Dieu.** — La curieuse lettre suivante que j'ai trouvée en copie ancienne est-elle complètement inédite? Je n'ai pu m'en assurer, mais elle méritait cependant d'être publiée, à cause du ton bizarre de la marquise et des motifs de la saisie. On sait que l'Hôtel-Dieu avait le privilège de pouvoir seul vendre, à un taux fort élevé, de la viande pendant le temps de carême et l'on voit qu'il ne manquait pas d'user rigoureusement de ses droits. A. G.

*Lettre de madame la marquise de Beauffremont à M. de Marville, alors lieutenant de police, a Paris, — écrite au sujet d'une saisie faite dans sa cuisine : de* 15 *quartiers d'agneaux,* 69 *pièces de volaille,* 22 *pigeons,* 3 *lapereaux,* 4 *perdrix,* 2 *faisans,* 4 *têtes d'agneaux et* 2 *pièces de lard; sous le prétexte que les gens de la marquise vendoient de la viande dans le carême, au préjudice de l'Hôtel-Dieu.*

Je ne me serais pas crue, Monsieur, susceptible de visite de commissaire dans ma maison, n'étant ni joueuse, ni recéleuse d'aucuns criminels envers l'Etat ni la justice. Je suis bien étonnée d'apprendre que, sous votre nom, il y en eut un assez insolent pour venir chez moi, et mon Suisse assez sot pour l'avoir laissé entrer. J'avais un rôtisseur que mon fils aîné veut mener à l'armée avec un cuisinier. Mon mari et mes fils mangent en gras, il faut avoir des provisions de viande chez moi, voilà la déclaration de l'état de conscience de la famille. Si l'inquisition s'établit, au moins que ce soit sous une forme un peu plus polie. Avec *gens de ma sorte*, ce n'était rien faire de trop de m'avertir. Vous jugez, Monsieur, que, par un pareil procédé, c'est exposer la sagesse de mes enfans, qui auroient peu respecté la queue crottée du commissaire, de l'insolence duquel je vous demande justice. Je suis, Monsieur, votre très humble, très obéissante servante.

(*Signé*) HÉLÈNE DE COURTENAY-BAUFFREMONT.

*P. S.* Je veux que votre infâme commissaire me restitue mes moutons, car le chevalier de Bauffremont est garçon de bon appétit.

A Versailles, le 17 mars 1746.

—

**Esope ou Diogène.** — Bien que la remarque suivante n'ait assurément qu'une très minime importance au point de vue historique, nous nous permettons de la soumettre à nos confrères.

Phèdre raconte, dans sa fable intitulée *Esopus ad Garrulum* (liv. III, f. 19), qu'Esope, rencontré dans les rues d'Athènes portant en plein jour une lanterne allumée, répondit à l'indiscret qui le questionnait à ce propos : Je cherche un homme.

Le même trait est plus communément attribué à Diogène le Cynique, selon le récit de Diogène Laerce (liv. VI, ch. II).

De quel côté est la vérité? C'est ce que nous ne croyons pas très utile de rechercher. Nous ferons seulement observer que le récit de Phèdre paraît antérieur de plus de deux siècles à celui de Diogène Laerce.

Quoi qu'il en soit, les artistes qui ont traité ce sujet ont suivi tantôt l'une, tantôt l'autre de ces deux versions : une planche du graveur hollandais Jean Luyken (1649-1712) représente Esope cherchant un homme. Achille Devéria l'a imité. (V. *Mag. pittoresque*, 1857, p. 265.)

D'autres, en assez grand nombre, ont tenu pour Diogène. On peut citer parmi les peintres, au XVIIe siècle : Jordaens, Jan van Steen, van der Werff, Ribera, Carlo Dolci, et de nos jours Mazerolles (1881).

Un tableau du Louvre attribué à Rubens représente le même sujet. R. A.

*Le gérant :* LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1887.

*Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.* *10 novembre 1887.*

**XX^e Année.** — **N° 468.**

*Cherchez et vous trouverez.*




*Il se faut entr'aider.*

**Nouvelle Série.** *IV^e Année.* — **N° 93.**

# L'Intermédiaire

## DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)



## *QUESTIONS*

**D'où vient le mot de Péronnelle?** — Le *Dictionnaire historique*, par une société de *gens de lettres*, publié chez Ménard et Desenne, 30 vol. in-8, donne un assez long article sur Speronella, fille de Dalesmanino et de Mabilia da Curano. Cette Speronella fut d'abord promise ou mariée à Jacques de Carara. Le comte de Pagano, vicaire de l'empereur à Padoue, l'enleva et l'épousa. Dalesmanino, furieux, se ligua avec d'autres seigneurs, chassa le vicaire, reprit Speronella et la maria à Traversario de Ravenne, puis à Pietro Laurrano. Dalesmanino livra ensuite Speronella à Ercelin IV. Celui-ci ayant eu le tort de vanter à sa femme la beauté d'Olderic de Fontana, Speronella en devint tellement éprise, qu'elle alla le rejoindre et qu'après un divorce, elle se maria avec lui à Monfelio. Elle mourut en 1199, à l'âge de cinquante ans. Le Dictionnaire historique finit sa notice en prétendant que les grâces, l'étourderie et les galanteries de Speronella finirent par passer en proverbe et que, pour parler d'une femme séduisante et légère, on disait *una Speronella*, expression dont on a tout à fait dénaturé le sens en employant dans notre langue le mot de Péronnelle. Qu'en pensent mes confrères? Mais ce que je veux surtout leur demander, c'est où je pourrai trouver des renseignements sur cette autre fiancée du roi de Garbes. Je viens de feuilleter l'*Histoire de la république italienne* de Sismondi et les *Annali d'Italia* de Muratori, sans rien trouver sur Speronella, et n'ai malheureusement pas d'autres ouvrages qui pourraient aider à mes recherches. Speronella de son dernier mariage semble avoir eu un fils, Jacques de Fontana de Saint-André, que Dante fait figurer dans le chant XIII de l'*Enfer*. Th. P.

—

**Prononciation et orthographe.** — Comment faut-il dire manicure ou manucure, faut-il écrire blok-notes ou bien blocnotes?

J'ai entendu les deux prononciations et lu les deux orthographes. Je serais bien aise d'être définitivement fixé. M.

—

**Une amusette révolutionnaire.** — Je lis dans les *Lettres de miss Williams* (1791): « Je viens d'acheter le portrait de l'abbé « Maury renfermé dans une tabatière: en « touchant un ressort, M. l'abbé saute de « dessous le couvercle et se présente aux « risées des spectateurs. »

Miss Williams ajoute qu'elle emporta ce jouet en Angleterre pour amuser ses amis. Je ne me rappelle pas en avoir vu un seul exemplaire dans les collections d'objets de la Révolution. Quelqu'un de nos collaborateurs aurait-il été plus heureux que moi? D'E.

—

**Les Mémoires du baron Desgenettes.** — Le baron Desgenettes, ancien médecin en chef de l'armée d'Egypte, a-t-il laissé des Mémoires relatifs à ses campagnes? Sa famille existe-t-elle encore? Possède-t-elle des manuscrits inédits concernant la campagne d'Egypte? Connaît-on une biographie détaillée de Desgenettes? Firmin.

—

**Les dernières paroles de Desaix.** — Les dernières paroles attribuées à Desaix, frappé mortellement sur le champ de bataille de Marengo, doivent-elles, oui ou non, figurer dans le *Musée des mensonges historiques?*

Une note des *Mémoires de Gohier* affirme que Desaix, frappé de trois balles au cœur, est tombé *raide mort* et que... par conséquent, comme dirait Calino, il n'a pu s'écrier :

« Allez dire au premier Consul que je « meurs avec le regret de n'avoir pas « assez fait pour la postérité. »

PAUL D'ESTRÉE.

—

**De Royer.** — Un des obligeants correspondants de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner quelques renseignements sur la famille et les armoiries de Pierre Joseph, baron de Royer, marié avant 1725 à demoiselle Thérèse-Joséphine de la Montagne ?

Il est qualifié dans l'acte de mariage de sa fille qui eut lieu à Strasbourg, le 10 août 1743, major du régiment des gardes de Sa Majesté. G. DE B.

—

**Ponce Pilate.** — Ce gouverneur de la Judée est demeuré célèbre par les efforts qu'il a faits pour sauver Jésus et ensuite pour échapper à la responsabilité de son supplice. Est-il vrai qu'une légende porte que Ponce Pilate se soit jeté dans le lac de Lucerne et qu'il apparaisse une fois par an sur les eaux du lac en habit de juge? D'autre part, ne montre-t-on pas le tombeau de Ponce Pilate à Vienne en Dauphiné? Où peut-on trouver des renseignements sur ces légendes contradictoires ? DE JALLEMAIN.

—

**Réponse d'un guerrier bourru au roi Jean.** — On a lu, dans une quantité d'histoires de France, la repartie de ce personnage qui, au roi Jean disant : « Il n'y a plus de Roland », répliqua : « Parce qu'il n'y a plus de Charlemagne. » Ed. Fournier (*l'Esprit dans l'histoire*, p. 97) considère avec raison, je le crois, cette anecdote comme apocryphe, mais quel historien l'a racontée le premier? On en trouve une analogue dans l'*Histoire du Portugal*, seulement là le roi parle des chevaliers de la Table ronde et la riposte est attribuée à Rodrigues de Vasconcellos. Voir le livre très curieux de M. R. Francisque Michel : *les Portugais en France, les Français en Portugal*, p. 262.

POGGIARIDO.

—

**L'abbé de Vermond.** — On connaît le rôle joué par l'abbé de Vermond auprès de Marie-Antoinette. Il était lecteur de la reine et partageait avec Merci-Argenteau la confiance de Marie-Thérèse qui les avait chargés l'un et l'autre de surveiller sa fille. L'abbé de Vermond quitta la France le 19 juillet 1789, avec la duchesse de Polignac et le comte d'Artois. A partir de ce moment, on perd sa trace. Quelques articles biographiques disent qu'il alla à Coblentz, puis à Vienne, où il serait mort obscurément, mais ne donnent aucun détail à ce sujet. Ne pourrait-on pas avoir sur les derniers jours de ce personnage des renseignements plus précis ? PATCHOUNA.

—

**Journal de la santé de Napoléon.** — Existe-t-il un ouvrage où l'on puisse trouver des documents aussi sérieux que ceux qui ont été publiés sur Louis XIV, sur la constitution physique, l'état de santé habituel, les infirmités et les maladies de Napoléon, afin d'établir l'influence de ces circonstances sur sa vie politique?

FIRMIN.

—

**La chanson du roi Dagobert.** — A quelle époque a-t-elle été composée? Connaît-on le sens des différentes allusions qu'elle renferme? M. C.

—

**Lettres d'amour à Benjamin Constant.** — Je lis ceci dans le livre de J. A. Pons, *Sainte-Beuve et ses Inconnues*, p. 137 :

« Madame Récamier consentit même à lui faire lire [à Sainte-Beuve] bon nombre de lettres de madame de Staël. Elle ne put cependant lui communiquer la correspondance amoureuse de son amie avec Benjamin Constant, car celui-ci l'avait vendue pour cent mille francs à la duchesse de Broglie. Quel vieux séducteur ne voudrait à ce prix céder tous ses galants messages ? »

L'anecdote est-elle bien authentique? Dans ce cas, qu'est devenue cette correspondance ? A-t-elle été publiée ?

TOPO.

—

**Iconographie de la famille Chénier.** — Il paraît qu'on peut, même à Carcassonne, collaborer à l'*Intermédiaire*. Qui l'eût cru? Personne assurément et les Carcassonnais moins que quiconque. Toujours est-il que le musée artistico-géologico-épigraphico-conchyliologico-industriel de l'endroit possède des reli-

ques d'André Chénier et trois cadres qui intéressent son iconographie. Les reliques sont son épée dans un fourreau d'un très joli travail, le sabre turc de son grand-père maternel, un cachet aux armes de son grand-père paternel, antérieur à 1750, et un tableau représentant une tête de saint Pierre, affreuse croûte de quelque barbouilleur, bolonais de tendances, qui a appartenu à sa famille. Les trois souvenirs intéressants sont deux portraits et une photographie. Les portraits sont celui de Santi de Chénier, née Lhomaca, mère du poète : elle est représentée en pied et de face, coiffée avec un turban et une aigrette, et vêtue d'une robe à grands paniers et à grands ramages, et celui d'André Chénier jeune, bien connu par la gravure. La photographie reproduit un tableau qui contient toute la famille de Chénier; à gauche, trois femmes turques au service de madame Chénier, Mlle de Chénier, Mme de Chénier, qui du bras gauche caresse la tête d'André et montre son fils aîné André, très raisonnable, légèrement tourné vers son aîné; à côté de lui, Marie-Joseph; puis, légèrement isolé, l'aîné de la famille qui occupe le centre du tableau à quelque distance vers la droite, le plus jeune frère Louis, sur qui s'appuie d'une main M. de Chénier, le père, tandis que de l'autre il désigne et semble bénir son fils aîné; à l'extrême droite deux domestiques, dont l'un nommé Blaise. Ces personnages se détachent sur un fond de perspective qui représente une grande place publique, bornée à gauche par le mur et les contreforts d'une terrasse plantée d'arbres; au fond par de grandes maisons. D'après les âges que semblent avoir les fils Chénier dans ce portrait de famille, l'original doit avoir été exécuté vers 1778 ou 1780 au plus tard. Louis naquit en effet en 1768 et paraît avoir environ dix ans sur la photographie. Ce tableau était dans un mauvais état de conservation quand il a été photographié, à en juger par les parties écaillées dont le collodion a reproduit les cassures. Je voudrais savoir si ces divers portraits sont connus, si celui de madame Santi de Chénier a été gravé, si le tableau du groupe existe encore et dans quel musée, s'il en existe d'autres reproductions. Toutes choses que n'a pas pu me dire l'honnête gardien du musée, qui connaît d'ailleurs beaucoup plus M. de Chénier père, de Montfort (Aude), comme compatriote et consul, qu'André de Chénier, simple poète. Voile-toi la face, ô Banville! — Tout ce que j'ai pu tirer de cet homme est que ces souvenirs de Chénier provenaient d'un don fait par madame Elisa de Chénier il y a une dizaine d'années, que cette dame avait donné à la bibliothèque de la ville pour 30,000 francs de livres contenus dans dix caisses, et que le conseil municipal ne voulait pas donner le nom de Chénier à une des rues de la ville. Il m'a dit aussi qu'un savant de l'endroit préparait depuis vingt ans un livre sur cette question, mais que ce savant, « qui a des moyens, va les manger à Paris » (*sic*) où il est actuellement. Y a-t-il un travail sérieux sur l'iconographie de la famille Chénier?

Pour exciter le zèle de nos confrères, dois-je dire que je sais un gros secret sur André de Chénier, un secret qui fera plaisir, j'en suis bien sûr, à tous les amateurs de correspondances inédites, de souvenirs de jeunesse des poètes, à tous les amis d'André? Je le dirai donc si on m'en prie bien fort : mais qu'on m'en prie bien fort, cela en vaut la peine, — et qu'on réponde congrûment à ma demande. LABASTIDE-ESPARBAIRENQUE.

—

**Relations des Poquelin avec le Portugal.** — Les Moliéristes savent-ils que la famille illustrée par leur auteur favori est citée plusieurs fois par M. R. Francisque Michel dans son curieux et savant livre : *Les Portugais en France, les Français en Portugal?* Nous y voyons, page 194, que MM. Poquelin, marchands à Paris, étaient, pour le service du roi, en rapports avec Lisbonne, et, page 204, qu'en 1673, Colbert recommandait à son envoyé en Portugal « M. Poquelin comme ayant malgré sa jeunesse beaucoup voyagé en Espagne et parlant bien le castillan ».

POGGIARIDO.

—

**Eymard et l'Honnête criminel.** — On trouve dans la biographie de *Jovellanos*, poète et homme d'Etat espagnol, qu'il est l'auteur d'une comédie intitulée : *El Delincuende honrado*, laquelle avait été traduite en français sous le titre l'*Honnête criminel*, en 1777, par *Eymard*.

Pourrait-on me dire : 1° si la pièce de Jovellanos-Eymard est tirée du même fait historique qui a inspiré le drame fameux de Fenouillot de Falbaire?

2° Quel est cet Eymard? Les Dictionnaires ne me fournissent que deux Eymar (et sans *d* encore), l'un qualifié comte d'Eymar (Ange-Marie), député de la noblesse de Forcalquier et de Sisteron aux Etats généraux de 1789; l'autre, Eymar (Claude), né à Marseille, comme le précédent, comme lui, et plus que lui, grand admirateur de Rousseau. Le dernier serait mort à Nimes, membre de l'Académie du Gard. Mais quel est le coupable, je veux dire le traducteur du *Delincuende honrado* sous le titre l'*Honnête criminel?* Quelque bienveillant confrère de l'*Intermédiaire* saurait-il quelque chose à cet égard? F. D.

—

**M. Henri Rochefort, auteur dramatique.** — Tout le monde sait qu'Henri Rochefort, avant d'être le célèbre pamphlétaire que nous connaissons, a débuté par le théâtre.

Ne paraîtrait-il pas intéressant à quelque confrère de dresser la liste exacte des pièces d'Henri Rochefort? J. B.

—

**Mélophobes illustres.** — Le passage suivant est tiré du second volume qui vient de paraître du *Journal des Goncourt.* Il s'agit d'une conversation chez Théophile Gautier :

« ... Comme nous lui avouons notre complète infirmité, notre surdité musicale, nous qui n'aimons tout au plus que la musique militaire : « Eh bien! ça me fait grand plaisir, ce que vous me dites là... Je suis comme vous. Je préfère le silence à la musique. Je suis seulement parvenu, ayant vécu une partie de ma vie avec une cantatrice, à discerner la bonne et la mauvaise musique, mais ça m'est absolument égal...

« C'est tout de même curieux que tous les écrivains de ce temps-ci soient comme cela. Balzac l'exécrait. Hugo ne peut la souffrir. Lamartine lui-même, qui est un piano à vendre ou à louer, l'a en horreur. »

Ne pourrait-on pas allonger de beaucoup cette liste d'hommes éminents (à commencer par Napoléon, si je ne me trompe), qui dédaignaient la musique et qui paraissent avoir pensé que si peut-être elle adoucit les mœurs, comme on le dit, elle contribue surtout à les avachir, ainsi que les compromissions teutonnes de nos wagnériens suffiraient à le prouver? A. X.

—

**Un portrait de Félix Arvers.** — Il doit exister au moins un portrait du poète Félix Arvers. Quelque aimable collaborateur de l'*Intermédiaire* voudrait-il bien me renseigner à ce sujet et m'indiquer en même temps le nom de l'auteur de ce portrait? C. G.

—

**La maison flamande de l'Exposition de 1878.** — A l'Exposition universelle de 1878, le *clou* fut la Rue des Nations. On se souvient des façades originales qui reproduisaient l'architecture de tous les pays. Ces constructions étaient pour la plupart formées de matériaux peu résistants et disparurent avec l'Exposition. Seule, la maison flamande édifiée par la Belgique était faite avec des pierres de taille. Le gouvernement belge en fit don à la France. Longtemps cette bâtisse isolée demeura debout au milieu du Champ-de-Mars après le déblaiement achevé. Les polissons des environs en avaient fait leur quartier général, et dans leurs jeux s'amusaient à tout briser, corniches, moulures, portes et fenêtres. Un beau jour tout fut enlevé. Qu'est devenu ce spécimen intéressant de l'art flamand? L'a-t-on reconstruit dans un lieu public quelconque? En tout cas, je n'en ai plus trouvé trace à Paris.

PATCHOUNA.

—

**Arnaud, sculpteur.** — Le statuaire Charles-Auguste Arnaud fut élève de Rude et de Jean Mercier ; j'ignore à quelle date il sortit du premier atelier pour entrer dans le second et le temps qu'il passa dans l'un et dans l'autre. Entre autres œuvres, il exécuta *Saint Jacques le Mineur* pour la tour de Saint-Jacques-la-Boucherie, et deux des quatre statues qui décorent le pont de l'Alma. En 1859, il exposa une *Vénus aux cheveux d'or*, et je désirerais savoir si cette figure est la même que celle qu'il fit paraitre, sous le même titre, au Salon de 1863. La *Vénus* (ou l'une des deux) fut acquise par Napoléon III et placée dans le parc de Saint-Cloud. M. Marius Vachon (*le Château de Saint-Cloud, son histoire et son incendie en* 1870, p. 41) ne dit pas assez clairement ce que devint pendant l'occupation prussienne l'œuvre d'*Arnaux* (*sic*) et si elle fut perdue, mutilée, ou soustraite au vandalisme de nos ennemis.

L'artiste, que j'ai connu dans les der-

niers jours de sa vie, ignorait lui-même le sort de cette statue. Un Intermédiairiste le connaîtrait-il? Saurait-il aussi à quelle époque Arnaud fut chargé de l'exécution (ou de la restauration) des portes de la cathédrale de Séez? — Tous les détails relatifs non seulement à ces divers points, mais encore à la vie du sculpteur (surtout à sa jeunesse), seront accueillis avec reconnaissanee. J'ai lu l'article consacré à Arnaud par M. O. M. (Olivier Merson?) dans la *Grande Encyclopédie* (t. III, p. 1057); cet historien le fait mourir en octobre 1883 : c'est une petite erreur. Né le 22 août 1825 à la Rochelle, Arnaud mourut subitement en wagon, entre Creil et Chantilly, le 30 septembre 1883, à 11 heures du soir.

ADR. MARCEL.

—

**Œuvres posthumes de Thiers.** — Est-ce qu'il ne sera pas procédé prochainement à la publication des écrits, mémoires, correspondances laissés par Thiers?

Il y a intérêt à ne pas attendre des temps trop éloignés, car on pourrait se trouver en face de successeurs des premiers héritiers, disposés à pratiquer la suppression totale ou partielle de ce qui ne leur agréerait pas. DE JALLEMAIN.

—

**Maupertuis.** — J'ai sous les yeux une lettre datée de Berlin, que Maupertuis adressait le 10 décembre 1749, au nom du roi de Prusse, à un philosophe ou à un savant, dont je voudrais bien connaître le nom. Ce personnage habitait Gottingue; et le roi de Prusse avait chargé Maupertuis de le décider à quitter la cour de Hanovre et à venir se fixer à Berlin.

Quel était donc cet illustre inconnu que Frédéric le Grand voulait s'attacher à tout prix, puisqu'il lui faisait adresser les propositions les plus brillantes?

ARM. D.

—

**Séquestration ou destruction d'ouvrages.** — On désirerait dresser un tableau des ouvrages d'hommes célèbres qui, n'ayant pas été publiés par leurs auteurs, ont été séquestrés ou anéantis par leurs héritiers ou représentants. Y a-t-il quelque moyen légal de mettre fin à ces abus?

FIRMIN.

—

**La « Complainte des plaies d'Egypte ».** —Dans le recueil de nouvelles d'Edmond About intitulé les *Mariages de Paris*, il y en a une intitulée le *Buste*. Un des personnages, un rapin, y chante quelques couplets d'une complainte, fort à la mode, paraît-il, il y a 40 à 50 ans, intitulée les *Dix plaies d'Egypte*. Peut-on se procurer cette complainte? A défaut, quelqu'un la connaîtrait-il en entier? C. A.

—

**La Sylphide.** — Quel était, au mois de septembre 1852, le directeur du journal *la Sylphide,* fondé par M. de Villemessant en 1840? Impossible de mettre la main sur un numéro de ce journal portant cette date. ARM. D.

—

**Discours des erreurs et de la vérité.** — De qui est ce *discours* dont il est parlé dans une lettre de juillet 1782? Est-ce bien le titre exact? Appel à l'érudition de mes confrères. C. D.

—

**Bibliothèque nationale.** — Existe-t-il un catalogue imprimé du fonds musical de la Bibliothèque nationale? La collection Brossard a-t-elle été dépouillée attentivement? Des extraits des curieuses notes de Boisgelon, qui en a dressé un inventaire, ont-ils été insérés dans quelque publication? L. C.

—

**Physiologie des cafés de Paris.** — Ce petit volume édité chez Desmares, à Paris, en 1841, contient en dernier cul-de-lampe les portraits de l'auteur et du dessinateur qui est le graveur Porret nommé dans le titre. Quel est l'auteur resté anonyme? Sus.

—

**Armoiries à déterminer.** — D'argent au chevron d'azur à trois têtes d'aigles placées deux en chef, une en pointe.

De chaque côté de l'écu un aigle aux ailes éployées, l'écu surmonté d'une couronne de marquis.

Pourrait-on dire à quelle famille ces armes appartiennent? GANDOUIN.

## *RÉPONSES*

**Sur un mot de Lamothe-Vedel** (XX, 450, 508). — A côté du fameux « Je m'en f... »

de la *Mothe-Vedel*, lieutenant-colonel du régiment de Champagne, ne peut-on placer *celui* d'un obscur soldat du 40e de ligne, prononcé, d'après l'historique de ce corps, dans les circonstances suivantes ? « Au combat du Geisberg (26 décembre 1793), le grenadier *Castelet* tomba blessé par un biscaïen ; un de ses camarades lui ayant donné un peu d'eau-de-vie, il reprit quelque force, se releva et retourna au combat, mais, épuisé bientôt par une grande perte de sang, le courageux soldat tomba de nouveau en s'écriant : « *Je m'en f...*, nous sommes vainqueurs, vive la France ! »

EMM. M.

**Toussaint Rose** (XX, 452, 565). — Je remercie nos correspondants de l'*Intermédiaire* de leurs réponses relatives au portrait de Rose et je me bornerai à ajouter que sa femme s'appelait bien *Madeleine*. Morte à Paris (rue St-André des Arts), elle a été inhumée auprès de son mari, à St-Germain l'Auxerrois, le 29 juin 1701.

Elle était fille de « noble homme *Claude* « de Villiers, advocat au Parlement », qui appartenait à une ancienne famille de Provins. Rose, a dû en effet recueillir une partie de la succession de son beau-père.

KY.

**La bibliothèque choisie du genre humain** (XX, 455, 533, 567). — François de la Mothe le Vayer a écrit jadis au P. Jacob une lettre qui contient un aperçu d'une centaine d'ouvrages, dans les cinq Facultés, pouvant suffire aux besoins intellectuels d'un honnête homme.

Formey a reproduit cette liste dans ses Conseils pour former une bibliothèque.

SUS.

— Voici donc aussi le choix que j'ai fait, je le donne à condition que *M. Alphonse R.* nous fera part du sien :

1. Le Phédon. — 2. Rabelais. — 3 et 4. V. Hugo, « Les Chants du crépuscule », « les Rayons et les Ombres ». — 5. A. de Musset, « Poésies ». — 6 et 7. Lamartine, « Méditations », ses « Entretiens ». — 8. A. Daudet, « Fromont jeune ». — 9 et 10. F. Mistral, « Mireïo » et « Nerto ». — 11. Voltaire, « Correspondance ». — 12. Diderot, « le Neveu de Rameau ». — 13. P.-L. Courier, « Chefs-d'œuvre ». — 14. Théo. Gautier, « Voyages ». — 15. — Noriac, « La Bêtise humaine ». — 16. La Fontaine, « Fables ». — 17. De Foë, « Robinson Crusoé ». — 18. Michelet, « La mer ». — 19. Virgile. — 20 Bernardin de Saint-Pierre, « Paul et Virginie ».

Il est bien entendu que je ne classe point les écrivains que je cite ; je ne fais que les nommer.

(Yonkers.) A. MARTIN.

— Je trouve qu'il faudrait trente volumes pour une bibliothèque choisie du genre humain. Les voici :

La Bible. — Les livres sacrés de l'Orient. — Homère. — Eschyle. — Sophocle. — Lucrèce. — Virgile. — Dante. — Shakespeare. — Molière. — La Fontaine. — Les chefs-d'œuvre de Corneille et de Racine. — Schiller. — Gœthe. — Une anthologie d'Hugo, Lamartine et Musset. — Platon. — Démosthène. — Thucydide. — Tacite. — Épictète et Marc-Aurèle. — L'Imitation de Jésus-Christ. — Montaigne. — Descartes. — Pascal. — Bossuet. — Voltaire. — Rousseau. — Walter Scott. — Balzac et Michelet.

JOSEPH FABRE.

— Notre confrère *le Temps*, qui a consacré deux importants articles à étudier la question proposée par l'*Intermédiaire*, nous rapporte le choix fait par M. Bardoux, ancien ministre de l'instruction publique. M. Bardoux demandait la Bible, Homère, Sophocle, Tacite, Virgile, Dante, un choix de Shakespeare, où l'on ne trouverait ni la *Tempête*, ni *Jules César*, ni *Timon d'Athènes*, Corneille, Racine, Pascal, la Fontaine, Molière, la *Correspondance* et les *Contes* de Voltaire, *Don Quichotte*, *Robinson Crusoë*, *Gœthe* et les œuvres de Franklin.

L.

**Harel. — Labitte. — Emile Deschamps. — Stéphane Mallarmé** (XX, 486, 542, 591). — Je réponds avec empressement à la question que m'adresse directement M. A. Arnoult. Les journaux du mois d'août 1846 sont remplis de détails biographiques sur Harel. Suivant le *Coureur des spectacles*, que j'ai sous les yeux (nos des 26, 27 et 28 août 1846), Jean-Charles Harel naquit en Normandie, le 3 novembre 1790, et mourut à Paris en août 1846, des suites d'une maladie de langueur et d'un ramollissement du cerveau. Ses obsèques eurent lieu le 18 août à Saint-

Roch. Les invitations sont faites au nom de M. Louis-Marie-Tom Harel, de M. Louis Harel, de madame Pauline Harel, veuve Laval, de M. et Mme Planès, ses fils, frère, beaux-frères et sœurs et de ses amis. J'ai dit qu'il reposait au Père-Lachaise dans le caveau de Mlle Georges, 9e division, chemin du Père Eternel. Il serait facile de relever l'épitaphe qui contrôlerait les noms, prénoms et dates. M. A. Arnoult trouvera en outre de nombreuses anecdotes sur Harel dans les dix volumes des *Mémoires* d'Alexandre Dumas.

Alfred Copin.

—

**Sons et couleurs** (XX, 488, 593, 629). — Au siècle dernier, l'abbé Caraccioli avait essayé de varier la couleur du papier suivant les sujets et de donner à chaque mois d'un *Journal à la mode* une couleur particulière : d'imprimer janvier en noir, février en brun, mars en gris, avril en vert, mai en lilas, juin en ponceau, juillet en cramoisi, août en bleu, septembre en violet, octobre en jaune, novembre en moiré dorée et décembre en feuille morte. (Voir le *Livre de demain*, de M. de Rochas.)

G. M.

— Voir l'article *Audition, audition colorée*, dans la livraison 10 du 2e Supplément de Larousse, en cours de publication.

Il résulte de cet article que c'est surtout le *timbre* qui donne à l'oreille l'impression de couleur. La même mélodie exécutée sur différents instruments change de couleur. — D'après Ughetti, le son de la flûte est rouge; celui de la clarinette jaune; la guitare et la trompette évoquent la sensation du jaune d'or; le piano du blanc; le sifflet d'un bateau à vapeur fait voir du rouge, et celui d'une locomotive divers tons allant du rouge au blanc.

Chromaphone.

—

**Les trois Bo** (XX, 511, 598, 630). — La bibliothèque d'Amiens possède, sous le no 2517 (Sciences), l'ouvrage de Jacques Mollan : *Cartel aux judiciaires et celoteurs astrologues*... Lyon, 1585. C'est un curieux volume, composé pour combattre et réfuter ces diseurs de prophéties, qui effrayaient probablement le peuple crédule.

Je l'ai parcouru tout entier, et, n'en déplaise au Vieux Chercheur et au journal flamand dont il a tiré sa citation, l'ouvrage ne renferme pas trace du quatrain des trois Bo. J'avoue que les quatre vers en question ont du cachet. C'est un pastiche, un peu élégant, des strophes célèbres de Nostradamus. La manière de Jacques Mollan est beaucoup plus lourde; on en jugera par le sonnet suivant, placé en tête de son livre :

AU ROY

Chasse, destruits, punis : lointains, par fer, par [mort :
(Supréme Roy des francs François et fiers [Polons)
Les Ouranins judicateurs, astrins felons !
Noz jours, noz moys, noz ans, qui nous clouent [au sort.

Cadéne donc (Roy tres chrestien) et sans deport :
Ces trotte-cieux, menteurs devins et faux [Walons
Tintamarrans à salpetreux doubles canons :
Contre le ciel un inutil glaceux effort.

Hausse la main pour du Planet et sa cartousse,
Et pour encor' du Planetteur faire detrousse.
Ceux là de l'air, oste cestuy d'emmy la terre,

Lors ne seront les corps hautains plus efforcez,
Noz Princes plus, et non jamais noz Roys [forcez :
Voire çà bas ne feront plus les fataux guerre.

La prose, hérissée de substantifs barbares, accolés à des épithètes formées de deux ou trois adjectifs juxtaposés, est d'une lecture peu récréative, et nos confrères me sauront bon gré d'épargner cette surcharge aux colonnes si bien remplies de l'*Intermédiaire*.

R. Vion.

— En fait de prophéties, j'aime mieux les prédictions en langage clair et dont le terme échu permet de constater la réalisation.

En voici un exemple tiré du journal *la Mode*, 1831. L'auteur anonyme suppose une lettre écrite de Paris, le 29 juillet 1875, d'où j'extrais les passages suivants :

Le plus fort revenu connu est celui de M. Hugo, il a vingt mille livres de rentes, il est *sénateur à vie*. C'est un beau vieillard, très bien conservé, plein de feu, il parle encore assez bien poésie. Ses œuvres forment 152 volumes.

... Vous ne reconnaîtrez plus Paris, il y a dans l'emplacement des Tuileries un quartier qui contient 200 maisons.

... Il n'y a pas de culte extérieur, la religion naturelle est la religion de l'Etat.

... Tout le monde est soldat.

N'est-ce pas aussi *vero* que *bene trovato* ?

Sus.

—

**Titres de romans. Tartarin** (XX, 512). — On pourrait au besoin remonter un peu plus haut que 1820 pour le nom de Tartarin. On le trouve plusieurs fois dans les *Mémoires de Joinville* pour dire un habitant de Tartarie. Roquefort donne le mot, mais Littré n'en dit rien dans l'historique du mot Tartare. On trouve aussi *tartartyne*, *tartaryn* et *tartarin* dans l'anglais du XIV° siècle, comme voulant dire une étoffe très coûteuse de soie, apportée, comme on pense, de la Chine par les caravanes tartares ; — disons plutôt tartarinesques, depuis le fameux chameau de Tarascon. HY NIAL.

—

**Etendard de cavalerie durant la guerre de Trente ans** (XX, 514, 600, 630). — Le d'Epernon le plus en vue pendant la guerre de Trente ans fut J. L. de Nogaret de la Valette, duc d'Epernon, mort en 1642 colonel général de l'infanterie. Comme tel il avait droit au panache blanc, à l'écharpe de même couleur et son chapeau particulier porté dans chaque régiment était blanc. Pourquoi aurait-il eu un étendard rouge? Je ne connais pas d'ailleurs de corps de cavalerie à son nom. J'en dirai autant de son fils qui lui succéda dans la charge de colonel général de l'infanterie et dont le fils prit le nom de duc de Candale. « Cette charge de colonel général de l'infanterie, dit l'*Estat de la France pour* 1657, est une des plus belles et plus lucratives du royaume, ayant une authorité très grande sur tous les gens de pied François, les mestres de camp, desquels ne sont que ses lieutenants-colonels et ne peuvent disposer d'aucune charge sans luy. C'est sous son nom que toutes les ordonnances de guerre sont publiées et que la justice s'administre par le prévost des bandes. C'est aussi en cette qualité qu'il reçoit dix-huit deniers sur les montres de chaque soldat. » Louis XIV supprima cette charge et devint le colonel général de son infanterie. Quant à la devise des d'Epernon, celle du duc mort en 1642, l'ancien mignon de Henri III, était : *Clarius in adversis*.

Je persiste donc dans ce que j'ai dit sur l'étendard rouge dont il s'agit.

COTTREAU.

—

**Femmes galantes. Livres sérieux** (XX, 515). — C'était pour remplir le rôle de Frédégonde dans *Chilpéric*, opéra-bouffe d'Hervé, que Blanche d'Antigny étudiait Henri Martin et Michelet. Mais le Tout-Paris qui courut alors aux Folies-Dramatiques y allait moins pour entendre la diva que pour contempler les fériques parures de diamants dont sa tête était couverte. — Le directeur aurait pu, comme jadis Harel à propos de Mlle Georges, faire afficher que « Mlle Blanche jouerait avec tous ses diamants ».

VE-US.

— A propos de la question posée par notre collaborateur Pont-Calé, nous trouvons dans le *Gil Blas*, portant la date du 15 septembre, les amusants détails suivants, sous la signature du Diable Boiteux, *alias* baron de Vaux :

Une chose assez curieuse encore à noter, c'est la bibliothèque de ces *damoiselles*.

La jolie Blanche Duvernet, qui a disparu de l'horizon depuis quelques mois, possède des livres fort curieux; entre autres une *Imitation du Christ*, imprimée à Paris, rue des Sept-Voyes, à l'Image S. Etienne, chez Claude Calleville, en M. DC. XXI; un *Traité sur la Reliure* des livres publiés en 1763, par Caperonier de Gauffecourt; les *Mémoires*, du marquis d'Argenson ; Voltaire ; *Recueil de Maurepas* ; les *Lanternes*, de notre ami Henri de Rochefort et l'*Histoire de France*, d'Henri Martin.

Chez Jeanne Harding. on ne voit que des livres de sport : le *Traité de l'épée*, par La Marche; l'*Art des armes*, de Danet; la *Femme à cheval*, du vicomte d'Hédouville ; les *Hommes d'épée*, du baron de Vaux ; l'*Essai sur le duel*, du comte de Châteauvillard; les *Grandes guides*, de Donatien Levêque ; l'*Art équestre*, de Barroil, etc.

Maintenant chez Eglantine de May, c'est Catulle Mendès qui règne en maître. A côté de lui, on trouve les *Mémoires* de Cora Pearl et les *Vies des Dames galantes* de Brantôme; chez Alice Aubray, c'est Guy de Maupassant et Armand Silvestre; chez Louise Williams, tout est à Paul Mahalin et à ses histoires de cape et d'épée, et à l'*Amour en quinze leçons*, de Henri Chabrillat; chez Jeanne d'Harville, c'est Balzac et Zola qui se partagent les loisirs de l'ancienne institutrice des jeunes princesses de T...; Fanny Robert est une fervente des Goncourt ; Marie de Mauroy ne possède que des livres de botanique et une édition superbe des *Chroniques de l'Œil-de-Bœuf*; Andhrée Vignon ne connaît que Scholl et Villemot ; et Jeanne de Montigny, Lamartine. Chez cette dernière, on trouve encore quelques beaux livres, parmi lesquels un superbe et remarquable ouvrage sur les *Femmes bibliophiles de France du XVI° au XVIII° siècle.* »

—

**Les Hydropathes** (XX, 516, 601, 630). — Que notre collaborateur Pont-Calé me permette de lui faire observer qu'il commet une petite erreur : la Société *les Hydropathes* fut fondée en 1879 et

M. Emile Goudeau en fut en effet le président; il avait pour principaux collaborateurs dans l'organisation des soirées MM. Félicien Champsaur et Paul Vivien, ce dernier aujourd'hui avocat près la cour d'appel de Paris, et qui pourra donner tous les renseignements qu'on lui demandera; c'est un homme obligeant et il écrit dans les journaux des articles remarqués. — Quant aux pièces de vers que demande Pont-Calé, il les trouvera toutes réunies dans un journal dont je possède une collection, l'*Hydropathe*, collection que je mettrais volontiers à la disposition de notre confrère, si elle ne se trouvait à la Bibliothèque nationale. L'*Hydropathe* était hebdomadaire et publiait une caricature coloriée. J.-B.

—

**L'écho le plus merveilleux de l'Europe** (XX, 517, 603, 631). — Prière à *Ego E.-G.* de me signaler la source où il a puisé le fait relatif au *confessionnal d'Agrigente*. Merci d'avance. Le Roseau.

— A la bonne heure! *Vectigal cui Vectigal.* Sans aucun doute, l'écho le plus étonnant du monde se produit à Killarney. J'y passais deux semaines en 1884, et j'eus le bonheur d'entendre ce phénomène renommé, mais non pas de la manière dont parle Hy Nial. L'admirable description qu'en donne Mme Hall dans son *Companion to Killarney*, se réalisa à la lettre. Des rameurs à bras forts nous conduisirent de l'hôtel Muckross à Glena-Cottage, maisonnette de lady Kenmare sur le bord du lac, où un d'eux sonnait un cor de chasse à plusieurs reprises pour nous faire entendre l'écho vraiment *magique*, comme l'appelle Mme Hall.

Cette année-ci, j'ai entendu un autre écho également merveilleux au château de Lancaster dans le *Nisi Prins Court*, salle semi-circulaire bâtie d'une telle manière que le juge peut entendre le moindre murmure de quelque endroit qu'il soit parti. Deux mille personnes peuvent se tenir debout dans cette chambre judiciaire et extraordinaire. Mais ceci est plutôt artificiel que naturel.

(Manchester.) J. B. S.

—

**Le sculpteur Jérôme Marlet** (XX, 520). — Cet artiste est désigné dans le catalogue du musée de Dijon comme l'auteur du buste en plâtre représentant Jean de Berbisey, premier président du parlement de Dijon, qui avait vécu de 1663 à 1756.

Le catalogue appelle ce sculpteur Henri Marlet et dit qu'il fut nommé conservateur du musée en 1806 et mourut en 1811.

Il y a eu un peintre nommé Jean-Henri Marlet, né en 1771 et mort après 1830, peut-être était-ce un fils ou un parent de cet artiste. E. Gandouin.

—

**Quel était le sexe véritable du chevalier d'Eon?** (XX, 546, 606, 632.) — M. S. V. Rooijen consultera utilement le *Secret du Roi*, de M. de Broglie (2 vol., Calmann-Lévy), où est donnée une bibliographie suffisante du sujet. Topo.

—

**Le songe d'un roi de Prusse** (XX, 548). — N'est-ce pas Charles-Quint, ou quelqu'un des siens qui disait que, s'il était Dieu le père et qu'il eût deux fils, il ferait l'aîné Dieu, le cadet roi de France? N'est-ce pas Victor Hugo qui cite le mot dans le monologue du 4e acte de *Hernani?* Il est piquant de rapprocher ces deux aveux d'une envie héréditaire chez les Habsbourg comme chez les Hohenzollern.

Topo.

—

**Guigon** (XX, 549, 606). — Je prie mon collaborateur Beatus d'excuser mon omission involontaire, c'est dans le *Nobiliaire* de la Chesnaye que j'ai trouvé une notice relative à la famille Guigon, et la petite note que j'ai envoyée en est le résumé.

G. de B.

—

**Le cœur de Napoléon Ier conservé aux Invalides n'est-il qu'un cœur de mouton?** (XX, 549.) — Notre question a fait depuis le no du 25 septembre le tour de la presse parisienne. M. Ch. Flor O' Squarr y a répondu, dans le *Voltaire* du 2 octobre, en donnant les curieux détails suivants :

Il y a huit ans que j'ai raconté dans le *National* l'histoire du cœur de mouton. Je l'avais entendu raconter tout petit par un vieux médecin anglais, Charles-Thomas Carswell, qui avait assisté, comme aide-major, à l'embaumement de l'empereur. Car l'empereur, n'en déplaise à mes confrères de la *France*, a été embaumé. On ne s'est pas contenté de conserver le cœur; on a tenu à conserver le corps; et, lors du transport des cendres, le prince de Joinville put s'assurer que l'opération avait été parfaitement achevée. Le corps était intact. Les ongles des pieds et des mains avaient quelque peu grandi; la barbe avait poussé. Le

vêtement, le linceul, la bière se trouvaient dans un état de conservation admirable. Donc, il y a eu embaumement.

Maintenant, Charles-Thomas Carswell avait-il trompé ses interlocuteurs? Ceci est possible. Ce que je puis affirmer — ce qui pourrait être confirmé par les amis de l'ancien aide-major anglais encore vivants, — c'est l'exactitude de ma relation.

Selon Carswell — qui assistait le docteur Antomarchi — le cœur de l'empereur avait bel et bien été dévoré par les rats de Longwood pendant l'opération — ou plutôt pendant que les médecins avaient interrompu l'opération pour aller dîner. Quand ils rentrèrent dans la salle, un rongeur — accoutumé sans doute à dîner à la même heure — achevait, en gourmet, dans une fente du plancher, le ventricule gauche de ce viscère unique. Les médecins s'étaient regardés épouvantés, songeant aux reproches d'Hudson Lowe, aux gémissements du général Bertrand et au désespoir de Mme de Montholon. C'est à ce moment que Carswell avait eu l'idée du mouton. On fit saigner un mouton, on l'éventra et on lui emprunta son cœur innocent au profit de la dépouille impériale.

— D'après le *Galignani's Messenger*, M. Limont, d'Alnwick, qui a entendu raconter, il y a quarante ans, par le docteur Arnot, d'Ecclefectan, l'histoire d'un rat enlevant le cœur de Napoléon Ier, a fait, le 2 octobre, la déclaration suivante :

« Le docteur Arnot avait été appelé pour faire l'autopsie du corps de Napoléon Ier, et il m'a raconté que, pendant que les médecins dormaient, un rat avait emporté le cœur de Napoléon, mais, effrayé de quelque chose, il l'a lâché et le cœur a été retrouvé. » C. R.

— Le *Gaulois* a rappelé qu'il existait dans notre histoire un fait presque semblable, c'est l'accident qui se produisit au moment de l'autopsie du Régent.

Le cœur avait été mis de côté pour être embaumé, lorsqu'un grand chien danois, pour lequel le prince avait beaucoup d'affection, se précipita dessus et en dévora la moitié. Ce qui restait du viscère fut néanmoins préparé par les opérateurs et renfermé dans une boîte richement ciselée. R. D.

—

**Les danseuses byzantines** (XX, 552). — A quelle époque les infamies des danseuses nues cessèrent d'être étalées publiquement? Ne serait-il pas plus prudent de demander si elles ont cessé? En tout cas elles ont reparu à diverses reprises. Sous le Directoire à Paris, on allait au Panorama moral (aussi moral que le *Sopha* de Crébillon) voir, pour deux francs, des femmes nues se livrer entre elles à des *obscénités*, comme dit M. Forneron. Et il n'est pas un touriste qui, en parcourant la rue de Tolède à Naples ou la Piazzetta à Venise, n'ait été engagé par de trop aimables... intermédiaires (pardon!!) à aller voir des *Plastici*. TOPO.

—

**Citations à « sourcer »** (XX, 578). — Je possède un ouvrage assez rare qui pourra sans doute servir à résoudre quelques-unes des nombreuses questions contenues dans la demande de notre collaborateur Henri Issanchou. — Je copie la première page :

COMMUNES JURIUM SENTENTIÆ. — Quibus additæ sunt contrarium oppositiones et solutiones. — Per *Johannem Bellomon Tolosatem Juris utriusque studiosissimum.* — His novissime accesserunt insigniores Veteris et Novi Testamenti Loci.

LUGDUNI, apud Johannem Faiollet.
M. D. LI.

Je me ferai un plaisir de le communiquer ou de l'envoyer, s'il est difficile à trouver dans les bibliothèques.

(Tulle.) O. L.

— M. H. Issanchou trouvera quelques-unes des indications qu'il réclame dans l'article qu'un de nos collaborateurs consacre, en la livraison d'octobre du *Polybiblion*, aux *Fleurs latines des dames et des gens du monde*, par feu Pierre Larousse. Comme on a trop souvent oublié dans le susdit volume, de *sourcer* les citations, notre collaborateur a réparé autant qu'il lui a été possible les omissions du compilateur. Puissent beaucoup d'autres secours permettre à M. Issanchou de rapatrier toutes celles de ses 2,500 citations qui ne sont pas encore accompagnées de notes justificatives. En faisant des vœux pour l'*Abeille latine*, je fais des vœux pour le profit et l'agrément de nous tous, qui placerons ce volume auprès de celui d'un de nos anciens et bien regrettés collaborateurs, l'*Esprit des autres*, d'Edouard Fournier.

UN VIEUX CHERCHEUR.

*P. S.* Trouvera-t-on dans Horace l'*alboque dies notanda lapillo?* Voici, du moins, quelque chose d'équivalent : *cressa nè careat pulchra dies nota* (ode XXXVI du livre I, vers 10). On chercherait en vain dans les œuvres de *Pic de la Miran*

*dolet* le fameux *et de quibusdam aliis*, qui n'est qu'une addition d'un mauvais plaisant au titre prétentieux de la thèse (*De omni re scibili*). — Le *Pæte, non dolet* est dans la lettre 16 du livre III (Pline le Jeune).

— Is pater est quem nuptiæ... tiré du Digeste de Justinien, liv. 2, tit. 4 *De in jus vocando*, fragm. 5 (tiré de Paul ad Edictum liv. 4), ainsi conçu : Quia (semper) certa est, etiamsi vulgo conceperit : pater vero is est quem nuptiæ demonstrant.

— L'*Abeille latine* pourrait utiliser pour sa nouvelle ruche les travaux similaires déjà édifiés.

A citer notamment :

Monstalon, la Morale des poètes latins et français. Plusieurs éditions.

Noblot, la Bibliothèque des poètes latins et français. Paris, Rollin, 1731, in-12.

La table de l'ouvrage facilite les recherches. J'ai toujours cru que l'antithèse « corruptio optimi pessima » avait pour auteur Tacite et non Sénèque.

Sus.

—

**Annibal s'est-il servi de vinaigre pour se frayer un passage à travers les Alpes** ? (XX, 581.) — La légende est d'origine latine; elle s'est formée sur l'erreur d'un copiste, erreur qui s'est propagée et maintenue à travers les siècles. A quoi tiennent les bourdes historiques, s'il suffit qu'un scribe étourdi prenne un *u* pour un *e* ? En rétablissant le vers de Juvénal tel que la réalité l'exigerait, on aura :

*Et montem rumpit acuto.*

Annibal s'est ouvert une route à coups de pic (*acutum*), et non en aspergeant les rochers avec du vinaigre (*acetum*). La question a été traitée de main de maître (*Revue des Deux Mondes*, printemps de 1880, si je ne me trompe) dans un excellent article, où M. A. Réville a établi qu'Annibal a effectué le passage des Alpes par le mont Genèvre.

Max. d'Orgas.

— Il est à croire que l'emploi que fit Annibal du vinaigre pour s'ouvrir au sommet des Alpes un passage à travers des rochers difficiles doit être rangé au nombre des légendes. Celle-ci peut venir d'une confusion faite dans les mots, qui se sera ensuite transmise par tradition parmi des peuples amis du merveilleux, frappés de la hardiesse de la marche d'Annibal et par suite aussi d'une sorte de calembour.

Le mot *acetum*, employé par Tite-Live, Ammien-Marcellin, Juvénal, etc., signifie réellement *vinaigre*, mais signifie aussi *pointe*, *pointu*, et devait être très probablement le nom d'un outil pointu et acéré, tels que sont actuellement *notre pic* et *notre pioche*.

Le passage où il est question *de rochers amollis par le feu et dissous avec du vinaigre*, me semble devoir être interprété en ce sens qu'Annibal, arrêté au sommet des Alpes par une muraille de rochers et des neiges abondantes, fit fondre la neige par de grands brasiers et rompre les rochers au moyen du pic pointu et acéré (acetum) qu'avaient ses soldats.

*Acetum* était probablement le nom latin de cet outil, et le nom carthaginois de ce même outil pouvait signifier en même temps *vinaigre* et *pioche*, et avoir ensuite été *translaté* dans le latin par le mot correspondant *acetum*.

(Voir *Annibal en Gaule*, par Jacques Maissiat, page 249. Paris, Firmin-Didot, 1874, in-8.) O'B.

—

**Traductions en vers des Bucoliques de Virgile** (XX, 583). — M. le marquis de Valori, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, a traduit en vers le *Culex* et les Bucoliques.

L'exemplaire in-folio qui m'appartient contient à gauche des vers français les vers latins. Le *Culex* a été imprimé en 1860, typographie Moronval; les Bucoliques, par J. Claye.

Sont joints au *Culex*, un titre de Jules Bouchet et 39 compositions autographiées de Norblin; aux Bucoliques, un titre et dix autres autographies de Norblin.

Une page, un titre de Jules Bouchet et une composition de Norblin, consacrés au *Copa*, complètent mon exemplaire.

Abel L.

— Les Eglogues qui portent ce titre ont été traduites en vers français par Tissot, de Langeac, Dorange et Millevoye. On peut s'en assurer en ouvrant les œuvres complètes de Jacques Delille avec notes, variantes et imitations *publiées en* 1818 à Bruxelles par A. V. Arnault et J.

Manbach, (imprimerie de J. Manbach, imprimeur de LL. AA. RR. et II. le prince et la princesse d'Orange. Bruxelles, place de Louvain, n° 595).

Cette édition ne se trouvait pas en librairie à Paris, la contrefaçon littéraire n'étant pas encore interdite, en ce temps-là, dans le royaume des Pays-Bas.

De grandes différences existaient entre les éditions française et bruxelloise. Celle des frères Michaud comportait 19 volumes et coûtait 66 fr. 50. L'édition belge était en 5 volumes cédés au prix de 25 francs.

En ce qui concerne les *Bucoliques*, nous mentionnerons la préface des éditeurs bruxellois.

Ce document, véritable étude littéraire, et trop étendu pour prendre place ici, est plein d'aperçus intéressants, surtout en ce qui concerne le parallèle établi entre les quatre traducteurs dont nous avons cité les noms. A. L. C.

— Elles sont assez nombreuses, voici celles dont je me souviens :

1. Traduction de la première églogue par Marot, les 9 autres par Richard Leblanc (mort en 1580).
2. Traduction par Henri Richer (1717).
3. — par Marcassus (1621).
4. — par le poète élégiaque *Léonard.*
5. Traduction par *Gresset* [celui-ci l'appelle une imitation hardie].
6. Traduction par Dorange (1809).
7. — par Firmin-Didot (1822).

— Millevoye et Malfilâtre (voir *Génie de Virgile*) ont traduit chacun de nombreux fragments des églogues et cela avec assez de succès.

Enfin dans les œuvres de Delille, à la suite de ses traductions des *Géorgiques* et de l'*Enéide*, se trouve une traduction des *Bucoliques*, mais je ne suis pas certain qu'elle soit de lui.

Quant à l'édition de Virgile publiée par M. Benoist, la partie concernant les églogues ne contient pas de renseignement spécial, à mon avis, mais un excellent commentaire. UN ELZÉVIR.

— Il y en a une quantité. En 1516, Pierre Michel donna une traduction complète des *Bucoliques*. Un de ses contemporains, Ferrand de Bez, traduisit la cinquième églogue, Marot la première :

Toy, Tityrus, gisant dessous l'ormeau...

Pierre Thrédéhan et Pierre de Marcassus traduisirent les dix églogues. En 1689, il en parut encore une traduction sans nom d'auteur. Au siècle dernier, Richer, l'abbé de la Roche et Gresset traduisirent les *Bucoliques*. La traduction de Gresset est élégante, mais peu fidèle. L'Alexis de la seconde églogue est devenu le berger Isis. Il y aurait sans doute à compléter ces indications. Voir la *Bibliothèque française* de l'abbé Goujet.

POGGIARIDO.

—

**Edmond About, poète** (XX, 583). — La dédicace à la comtesse de N. de l'*Homme à l'oreille cassée* est en vers. MAD.

—

**Lettres inédites de Bayle** (XX, 583). — Dans notre question sur les *Lettres inédites de Bayle* (XX, 583), c'est à tort que l'*Intermédiaire* nous a fait dire. en citant la *Biographie Michaud :* « ... l'auteur de « l'article *a* un recueil, etc... » Nous avons écrit exactement, d'après la Biographie : « l'auteur de l'article a *vu* un recueil... » BOSIUS.

—

**Renseignements détachés** (XX, 584). — J'ignore si l'idée a déjà été examinée, mais pour certain elle est excellente, et si G. H. la met à exécution, je lui offre *ma collaboration* en ce qui concerne plus particulièrement ma chère « sabretacherie ». SABRETACHE.

—

**Lavoisier, graveur** (XX, 585). — Madame Lavoisier, née Paulze, a dessiné et gravé les planches du *Traité de chimie* de son mari. Elle signait Paulze-Lavoisier.

Elève de David, elle peignait à l'huile et a fait un portrait de Franklin, dont celui-ci la remercia par une lettre publiée dans les dernières éditions de sa Correspondance. E. GX.

—

**Le duc de Biron** (XX, 585). — On lit dans les *Mémoires du général Hugo*, publiés à Paris en 1823 (t. I, p. 17), l'indication suivante :

C'est, si je m'en souviens bien, à cette époque que je retrouvai M. le général Biron à la tête de l'armée. « Vous me connaissez, mon cher Hugo, me dit-il ; vous savez si j'ai bien

servi, si j'aime passionnément la gloire et ma patrie! Eh bien, avant deux mois peut-être je n'existerai plus; la hache qui cherche les têtes les plus illustres aura frappé la mienne, et l'on applaudira à ma mort comme à celle d'un traître.

E. Gx.

— Je tiens à la disposition de M. Ulric R.-D. une plaquette publiée en 1865 par Bachelin-Deflorenne.

*Lettres sur les Etats généraux de* 1789 ou détails des séances de l'Assemblée de la noblesse et des trois ordres, du 4 mai au 15 novembre, par le duc de Biron, duc de Lauzun.

M. Maistre de Roger de la Lande, son éditeur, l'a précédé d'une note sur la vie de Lauzun de 22 pages, et d'une table bibliographique de 17 ouvrages.

M. Ulric R.-D. y trouvera également un portrait de Biron gravé par Staal.

G. B.

— Il existe un portrait du duc de Biron (auparavant duc de Lauzun) au château de Versailles, partie centrale, rez-de-chaussée, galerie des guerriers célèbres.

Ce portrait, peint par mademoiselle Revest, a été gravé par Ducasse.

L. C. D. L. H.

— Je me suis beaucoup occupé, il y a quelques années, de ce personnage qui — selon des documents authentiques — a laissé de Mme Czartoryska un fils naturel né à Spa. Les aventures assez romanesques de La Garde (c'était le nom de cet enfant illégitime), ses malheurs, ses démarches répétées et celles de ses enfants pour rentrer en possession d'une fortune qui leur était laissée par un prétendu testament de Lauzun, et la fin pitoyable de La Garde (il mourut le 29 mai 1855 à l'hospice des pauvres de Spa); tout cela, dis-je, me suggéra l'idée d'écrire, il y a quelque dix ans : *Un chapitre inédit des Mémoires de Lauzun.*

Ce sujet, dont la donnée est bien connue à Spa, avait tenté d'autres personnes avant moi : M. Félix Delhasse d'abord, l'exécuteur testamentaire de Proudhon, l'ami intime aussi du bibliophile Jacob, auquel il montra mon manuscrit. L'éditeur Rouveyre l'eut également dans les mains.

Mon petit travail est resté à l'état de manuscrit, car, de l'avis de ces mêmes personnes, je courais en le publiant le risque d'un procès de la part des membres de la famille Czartoryski, dont le rôle, dans mon récit, n'est pas à leur avantage, ou encore de la famille Gontaut, c'est-à-dire des descendants.

Je n'ai pourtant pas renoncé à la publication de mon opuscule, dans lequel nécessairement, il est beaucoup question de Lauzun. Ceci me ramène à la question de M. R. D. ; mais auparavant j'achève de confirmer mon dire : assavoir que l'histoire du fils naturel d'Armand-Louis Gontaut a existé en projet.

Dans une lettre autographe, en ma possession, d'un certain Rastoul de Mongeot (auteur dramatique français qui a longtemps séjourné en Belgique) et datée de 1849, il est textuellement dit : « Je me propose de faire une nouvelle sur les Souvenirs du duc de Lauzun à Spa, ses amours avec une princesse polonaise, et l'enfant qui naquit de ces liens mystérieux, lequel a été réduit depuis à garder les troupeaux. » Ceci était une erreur, mais passons.

Un catalogue Pincebourde, paru vingt ans plus tard, annonçait : *Sous presse:* « Appendice à l'épisode le plus intéressant des Mémoires du duc de Lauzun; le fils et le petit-fils du duc de Lauzun et de la princesse Czartoryska, etc. »

Ni l'une ni l'autre de ces publications n'ont jamais vu le jour; du moins que je sache. Et à ce sujet, je n'ai jamais songé, dans mes voyages annuels à Paris, à m'informer, chez Pincebourde ou ses successeurs, du bien ou mal fondé de ce: Sous presse. J'aurais pourtant été curieux de savoir si mes documents avaient été utilisés. Cela, du reste, m'eût surpris. J'ai acheté jadis, à la vente de l'archiviste de Busscher, à Gand, un exemplaire des *Mémoires*, édit. Barrois, 1822, reliure de Thouvenin, auquel on a ajouté le *testament autographe* (3 feuillets), fait par Lauzun, avant son départ pour l'Amérique. (Il y est question de mon susdit enfant de Spa.)

Vous citez la plupart des éditions des *Mémoires*, moins la dernière, celle de M. Georges d'Heylli, éditée chez Rouveyre. Si ce n'est son luxe, elle ne mérite guère en effet, d'être nommée. Vous connaissez sans doute le joli portrait sur acier de Staal, qui figure en tête du petit volume: *Lettres sur les Etats généraux de* 1789, ou *Détail des séances, etc., par le duc de Biron, avec notice sur Biron, par Maistre Roger de La Lande.* Paris, librairie nobiliaire, 1865.

Quoi enfin? beaucoup de mentions éparses dans tous les Mémoires du dix-huitième siècle, évidemment.

ALBIN BODY.

—

**Œuvres de Labiche** (XX, 585).—Ce n'est pas un mince travail que demande là le collaborateur *Novus*.

Sait-il qu'en outre des cinquante-sept pièces réunies dans les dix volumes du *Théâtre complet*, l'œuvre de M. Eugène Labiche en comprend une centaine d'autres qu'entre les années 1838 à 1877 il a signées et dont beaucoup ont eu plusieurs éditions?

J'essaierai néanmoins de satisfaire à la demande qui nous est faite, heureux de donner ainsi un témoignage de ma profonde sympathie pour le talent si fin et si original de celui que nous pouvons, je crois, appeler le premier auteur comique de notre temps.

Pour limiter ce travail, assurément plus long que difficile, je ne donnerai que les premières éditions de chaque ouvrage.

J'indiquerai chaque fois le nom des collaborateurs et la date de la première représentation.

1838. *Monsieur de Coyllin, ou l'Homme infiniment poli* (Marc Michel et Lefranc), com. 1 a. mêlée de chant. Pal.-Roy., 2 juillet, in-8. Imp. de Dondey-Dupré.

Cette première pièce de Labiche, âgé alors de vingt-trois ans, servit de début à Grassot.

— L'*Avocat Loubet*, drame en 3 a. (A. Lefranc et Marc Michel). Th. du Panthéon, 28 août, in-8. Paris, rue d'Enfer Saint-Michel (musée dramat.).

Dans les deux ouvrages suivants, Labiche se cacha, avec Marc Michel et Aug. Lefranc, sous le pseudonyme de *Dandré :*

1839. L'*Article 960 ou la Donation*, c.-v. 1 a., par MM. Ancelot et Paul Dandré; Vaudeville, 20 août, in-8. Paris, chez Marchant.

1840. Le *Fin Mot*, com.-v. 1 a., par M. Dandré. Variétés, 21 juillet, in-8. Paris, chez Marchant.

— *Bocquet père et fils, ou le Chemin le plus long*, com.-vaud. 2 a. (Laurencin et Marc Michel). Gymnase dramat., 17 août, in-8. Paris, chez Marchant.

— Le *Lierre et l'Ormeau*, com.-v. 1 a. (A. Lefranc et A. Monnier). Pal.-Roy., 25 décembre 1840, in-8. Paris, chez Henriot, chez Tresse (*la Mosaïque*).

1842. Les *Circonstances atténuantes*, com.-v. 1 a. (Melesville et Lefranc). Pal.-R., 26 févr., in-8. Paris, chez Beck.

1843. L'*Homme de paille*, com.-v. 1 a. (A. Lefranc). Pal.-R., 12 mai. in-8, Beck, Tresse.

1845. Le *Roi des frontins*, com.-v. 2 a. (Lefranc). Pal.-R., 28 mars, in-8, Tresse.

— L'*École buissonnière*, c. 2 a., mêlée de chant (Lefranc). Pal.-R., 23 juillet, in-8. Imp. d'Henry, à Paris.

1846. L'*Enfant de la maison*, v. 1 a. (Varin et Eug. Nyon). Gymn.-Dram., 21 nov., in-8. Beck, Tresse.

1846. *Mademoiselle ma femme*, vaud. 1 a. (Lefranc), in-8. Beck, Pal.-Roy., 9 avril.

— *Rocambolle le bateleur*, com. populaire 2 a. (Lefranc) Fol.-Dram., 22 avril, in-8. M. Lévy.

— L'*Inventeur de la poudre*, c.-v. 1 a. (Lefranc et Nyon). Pal.-Roy., 17 juin, in-8. M. Lévy.

1847. L'*Avocat pédicure*, com.-v. 1 a. (Lefranc), in-18. Beck, Pal.-Roy., 24 avril.

— La *Chasse aux jobards*, vaud. 1 a. (Lefranc). Fol.-Dram., 18 mai, in-8. Beck, Tresse.

— *Un Homme sanguin*, com.-v. 1 a. (Lefranc), in-8. Beck, Tresse. Gymnase dram., 15 août.

— L'*Art de ne pas donner d'étrennes*, à-propos-v. 1 a. (Lefranc). Gymnase, 29 décembre 1847, in-8. Beck, Tresse.

1848. *Oscar XXVIII*, com.-v. 2 a. (Decourcelle et Barbier), in-8. Paris, Beck, Tresse. Variétés, 29 juillet.

— *Une chaîne anglaise*, com.-v. 3 a. (Saint-Yves), in-8. Paris, Beck, Tresse. Th. de la Montansier (Pal.-R.), 4 août.

— *Histoire de rire*, vaud. 1 a. (Saint-Yves), in-8. Beck, Tresse. Gymn.-Dram., 13 août.

— *Agénor le dangereux*, vaud. 1 a. (Decourcelle et Karl), in-8. Beck, Tresse. Th. de la Montansier, 16 septembre.

— *A bas la famille! ou les Banquets*, à-propos montagnard en 1 a. (Lefranc), in-8. Beck, Tresse. Gymn.-Dram., 16 décembre 1848.

1849. *Madame veuve Larifla*, vaud. 1 a. (Adolphe Choler), in-8. Beck, Tresse. Variétés, 25 janvier.

— *Trompe-la-balle*, com.-v. 1 a. (Lefranc), in-8. Beck, Tresse. Th. Montansier, 14 mars.

— L'*Exposition des produits de la République*, vaud. 3 a. et 5 tabl. (Dumanoir et Clairville), in-18. M. Lévy. Th. Montansier, 20 juin.

— Les *Manchettes d'un villain*, com.-v. 2 a. (Lefranc et Saint-Yves), in-8. Beck, Tresse. Th. Montansier, 3 février.

— *Rue de l'Homme armé, n° 8 bis*, com.-v. 4 a. (Eug. Nyon), in-8. Beck, Tresse. Variétés, 24 septembre.

— *Une dent sous Louis XV*, monologue (Lefranc), in-18. M. Lévy fr. Th. Montansier, 15 février.

1850. *Traversin et Couverture*, parodie de *Toussaint-Louverture*, 4 a. (Varin), in-18. M. Lévy fr. Th. Montansier, 26 avril.

— Le *Sopha*, conte fantastique en 3 a., précédé de *Schahabaham XCIV*, prol.-vaud. 1 a. (Melesville et Ch. Desnoyers), in-18. M. Lévy fr. Th. Montansier, 18 juillet.

— Les *Petits Moyens*, com.-v. 1 a. (G. Lemoine et Decourcelle), in-8. Beck, Tresse. Gymnase, 6 novembre.

— *Un Bal en robe de chambre*, épis. de la vie du grand monde, mêlé de couplets (Marc Michel), in-8. Beck, Tresse. Th. Montansier, 12 octobre.

— Les *Prétendus de Gimblette*, vaud. 1 a., par MM. Paul Dandré et Senneif. In-18. M. L. Gaîté, 24 nov.

(Senneif est le pseudonyme-anagramme du critique Matharel de Fiennes.)

Je m'arrête ici pour aujourd'hui, soit à la moitié à peu près du programme que je me suis tracé. Je compte en donner la seconde partie le plus prochainement possible.

*P. c. c.* : R. A.

—

**Le pain à l'envers** (XX, 611). — Il ne faut pas prendre l'effet pour la cause, et rapporter à un usage parisien une coutume générale beaucoup plus ancienne. On jugeait inconvenant, et, par suite, de mauvais présage, de placer le pain à l'envers; c'est à cause du respect que l'on attachait au pain, le regardant comme la base, vraiment populaire, universelle, de la nourriture et l'un des plus grands bienfaits de la Providence. Les chrétiens ont dû renchérir sur ce respect à cause du sacrement de l'Eucharistie, par lequel le prêtre change le pain, — aujourd'hui sans levain, mais naturel dans la primitive Eglise, — en corps de Jésus-Christ. Aussi, les gens de la campagne ne manquent pas, avant d'entamer le pain, de faire, sur lui, le signe que nous nommons maintenant *de la croix*, mais qui, par rapport aux origines et à la forme matérielle, est plus exactement le X, initiale du mot Christ en grec, je veux dire deux droites égales se coupant en leur milieu, à angle droit.

Déjà les Romains faisaient une incision en forme de deux lignes croisées sur leurs pains, qui étaient ainsi partagés en quatre parties et qu'ils nommaient *quadra*. « Et mihi dividuo finditur munere quadra » (HORACE, *Epist.*, l. I, epist, 17). « Nec te liba juvant, nec sectæ quadra placentæ » (MARTIAL, l. II, *Epigr.*, 76). Les chrétiens, en suivant cet usage, attachèrent à la même marque l'idée de la rédemption; il parut donc répréhensible de tourner le pain à l'envers, même quand on en changea la forme. Il me souvient que, dans ma jeunesse, on faisait regarder comme un péché aux enfants de laisser tomber un morceau de pain par terre, ou du moins de ne pas le ramasser tout de suite.

VAUDÉMONT.

—

**Nicole et Patru sont-ils enterrés à Saint-Médard?** (XX, 612.) — D'après le Dict. crit. de *Jal*, Pierre Nicole passa ses dernières années dans une maison appartenant à la communauté des Filles de la Crèche, rue du Puits de l'Hermite. Quelques vieux prêtres habitaient cette maison hospitalière, qui plus tard (en 1702) devint la communauté de Saint-François de Sales. Pierre Nicole, décédé le 16 novembre 1695, fut inhumé deux jours après dans l'église de Saint-Médard. Quant à Olivier Patru, qui mourut le 16 janvier 1681, il demeurait, comme P. Nicole, près de la place Maubert, dans la rue du Puits de l'Hermite, et le 17 janvier, au lendemain de son décès, sa famille le fit enterrer à Saint-Médard, ainsi qu'il résulte du registre de cette église. Girault de Saint-Fargeau, dans ses *Quarante-huit quartiers de Paris* (Paris, Blanchard, in-12, 1850), confirme de son côté les deux faits relatés ci-dessus.

EGO E.-G.

— Extrait d'une lettre de M. le curé de Saint-Médard du 15 octobre 1887, adressée à M. Gustave Picard :

Les trois tombes couvertes de dalles en pierre bleue qui sont dans le chœur de Saint-Médard sont celles de trois curés de cette église. L'une des inscriptions peut encore se lire facilement. Une autre, celle du milieu, est complètement effacée. La troisième offre encore à certains moments, et lorsqu'elle est éclairée d'une certaine façon, quelques vestiges qu'il est très difficile de déchiffrer. A peine peut-on lire quelques mots. Je serais assurément très heureux de voir rétablir ces inscriptions et quelques autres qui ont également disparu : ce serait faire revivre des souvenirs très intéressants du passé.

Quant aux tombes de Nicole et d'Olivier Patru, il n'y en a pas trace. J'ignore si, dans le principe, on a placé sur ces tombes un monument, ou au moins une épitaphe; rien ne le fait supposer dans l'aspect actuel de l'église.

*P. c. c.* : GUSTAVE PICARD.

---

## *TROUVAILLES & CURIOSITÉS*

**Documents sur Quérard.** — Lettres et notes adressées par lui à M. M...l, député, en 1847 et 1852 :

Monsieur,

La Bibliographie ne m'a guère réussi. Exploité d'abord pendant dix ans par les MM. Didot, j'eus immédiatement après eux d'autres éditeurs qui, séduits par le succès qu'obtenait la *Littérature française contemporaine*, me dépouillèrent de ce livre, me firent emprisonner par suite de procès perdu et finalement me rançonnèrent lorsque je fus libre, tout cela par suite d'un traité de trop bonne foi, fait par moi et dans lequel j'avais laissé prise à une spoliation. Las des libraires, j'entrepris plus tard à mes risques et périls la publication d'un

livre intitulé : *les Supercheries littéraires dévoilées*, sujet assez piquant pour devoir réussir, mais advint la révolution de 1848 et je perdis un bon nombre de souscripteurs. Aujourd'hui les deux premiers volumes de cet ouvrage sont épuisés et sur 500 exemplaires, chiffre auquel a été tirée l'édition de ce livre, il m'en reste cent exemplaires incomplets; c'est là une rémunération de sept années de laborieuses recherches et de veilles.

Avant février 1848, j'eus l'honneur de vous offrir quelques livraisons de ce dernier ouvrage, que vous n'acceptâtes, monsieur, que presque malgré vous, car je me présentais en solliciteur parisien, et à cette époque vous pensiez avec justesse à réserver votre crédit plutôt pour vos commettants que pour les bibliographes auxquels néanmoins vous conserviez un bon souvenir. J'en reviens à mon livre qu'il me serait bien impossible de compléter aujourd'hui. Seriez-vous assez bon, monsieur, de me renvoyer, et par une voie assez prompte, le lopin que vous en possédez. Je vous enverrais pour boucher le trou qu'il laissera dans les rayons de votre bibliothèque un volume factice de mélanges composé ainsi : 1° Notice bibliographique du fameux abbé la Mennais, de 10 feuilles; 2° des Plagiats Reiffenbergiens de 32 pages, deux extraits des *Supercheries;* 3° Bévues et Omissions du tome II de la *Littérature française contemporaine* de XVI et 34 pages, critique du livre dont j'ai été dépossédé. Si cet échange était possible, j'en serais bien satisfait, ce serait un exemplaire incomplet de moins, et je vous avoue que, malgré mes efforts comme vous le prouvera la circulaire ci-jointe, je n'arrive point à me sauver du naufrage.

A présent qu'une nouvelle ère commence à luire, ère de tranquillité et d'avenir, ne pensez-vous point, monsieur, revenir à Paris, reprendre votre place parmi nos honorables écrivains, vous qui vous y êtes fait connaître dès vos débuts par des publications si recommandables ?

J'ai l'honneur d'être, etc.

Paris, ce 9 mars 1852.

J. M. Quérard, 36, rue de Seine.

Monsieur,

Vous m'avez autorisé à vous adresser une note sur la question dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir lors de ma visite. Je vous l'envoie, monsieur, sous cette enveloppe. Permettez-moi de vous rappeler à cette occasion que ce fut vous, monsieur, qui le premier encourageâtes la publication de la *France littéraire*. Non seulement votre bienveillance pour l'auteur vous porta à en écrire la *Préface*, ce que vous avez bien certainement oublié aujourd'hui, mais encore vous fîtes deux articles remarquables sur ce livre dans le *Temps* et dans la *Revue encyclopédique*. Il n'a donc pas dépendu de vous, monsieur, que cet ouvrage ne fît à son auteur une position en rapport avec la conscience qu'il a apportée dans sa rédaction. Mais on l'a dit il y a longtemps : la bibliographie ne conduit ni à la fortune ni à l'Académie.

Quand au début de cette entreprise vous avez été, monsieur, si favorable à l'auteur, pouvez-vous refuser votre concours à une demande qui n'a pour but que d'assurer l'achèvement du livre de 1826? J'ose espérer au contraire que vous vous réunirez à MM. de Golbery et Taillandier, et que vous contribuerez en ce qui dépendra de vous à l'achèvement d'un ouvrage utile à tous nos établissements littéraires.

Sur le plus ou moins de mérite de l'ouvrage, vous n'avez pas besoin, monsieur, d'aucune opinion pour établir la vôtre. Aussi n'est-ce point pour vous en faire épouser une que j'ai l'honneur de joindre à ma lettre une note imprimée qui fut dans le temps adressée à M. Villemain et qui depuis n'est passée sous les yeux de nul ministre. Elle pourra vous servir à concilier votre bienveillance avec votre responsabilité. Un seul mot favorable de votre part à M. de Salvandy et je ne désespère pas du succès. Agréez, je vous prie, monsieur, etc.

Paris, ce 29 janvier 1847.

J. M. Quérard.

*Note recommandée à la bienveillance de M. M...l.*

Les travaux de M. Quérard sont consciencieusement exécutés et d'une utilité très grande dans nos établissements littéraires. La *France littéraire*, ouvrage considérable, est considéré par beaucoup de personnes comme un monument en l'honneur des lettres en France. Mais de tels travaux fort coûteux, ne produisant de fruits qu'absolument aux gens d'étude qui s'en servent, ne devraient être entrepris que sous le patronage du gouvernement.

M. Quérard, dans son fanatisme pour l'utilité de son pays, n'a oublié qu'une chose, sa position qui ne lui permettait pas de sacrifices bien au-dessus de ses forces, ni de briser son avenir.

M. Quérard n'a ni fortune ni place. C'est un homme de conscience et conséquemment végétant. En 1830, M. Guizot, alors ministre chargé de l'instruction publique, lui accorda une indemnité annuelle de 1,000 francs, indemnité insuffisante en raison des coûts énormes de ses publications. Depuis lors, bien que des places soient venues à vaquer dans nos bibliothèques, M. Quérard n'a rien obtenu; il n'a rien demandé.

La bibliographie est une spécialité utile qui a besoin d'être encouragée, parce qu'elle ne fait pas vivre les gens qui s'y vouent. Il faut d'autant plus l'encourager que les rangs des bibliographes s'éclaircissent de jour en jour, soit que la mort les frappent (*sic*), soit que le découragement les tuent (*sic*), les bibliographes s'en vont. Ceux qui nous restent sont âgés : MM. Peignot, né en 1767, Beuchot, né en 1773, Weiss, né en 1779, Brunet, né en 1780.

Encourageons le plus jeune, M. Quérard, né en 1798, car à cet encouragement devrons-nous peut-être un jour un livre que par reconnaissance il aura le courage et la force d'entreprendre et de terminer, le complément et la continuation jusqu'à nos jours de la savante Bibliothèque historique de la France de Lelong et ses continuateurs, que les études historiques réclament depuis longtemps.

Je demande que l'indemnité de mille francs accordée en 1830 à M. Quérard soit élevée à partir du 1er janvier 1847 à 2,400 francs, et que cette indemnité ne soit pas seulement temporaire, mais qu'elle dure tant que son bénéficiaire s'en rendra digne par des travaux utiles au pays.

*P. c. c. :* Topo.

---

*Le gérant :* Lucien Faucou.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1887.

*Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.* *25 novembre 1887.*

**XXe Année.** — **N° 469**




*Il se faut entr'aider.*

**Nouvelle Série.** *IVe Année.* — **N° 94.**

# L'Intermédiaire

## DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)



## QUESTIONS

**Amuser le tapis.** — Quelque Intermédiairiste pourrait-il indiquer l'origine de cette expression employée dans le sens de faire prendre patience au public ou à quelqu'un demandant une chose juste?

J.-B.

—

**Nous nous saluons, mais nous ne nous parlons pas.** — Un excellent critique, M. L. Derome, consacre, dans le *Moniteur universel* du 17 mai, un article à *Leopardi* à propos d'une traduction nouvelle des poésies de ce « sombre amant de la mort ». On y lit : « L'Italie est encore plus réfractaire à son poète. Elle est de complexion optimiste; elle aime qu'on lui joue de la mandoline. On peut dire de l'admiration qu'elle affecte aujourd'hui de témoigner à Leopardi ce que Voltaire, après Théophile, disait de Dieu : *Nous nous saluons, mais nous ne nous parlons pas.*» Le mot appartient-il bien à Viau? Je l'ai souvent vu attribuer à d'autres et je voudrais bien savoir quels témoignages sérieux on peut invoquer en faveur de l'attribution à Théophile?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Napoléon et ses détracteurs.** — Le prince Napoléon pose à M. Taine cette question : « M. Taine puise ses accusations dans les Mémoires inédits de M. X., source facile à vérifier et à contrôler. Quel est ce M. X.? où sont ses Mémoires? qui les possède? qui les fabrique?» Une réponse à ces questions aurait de l'intérêt pour ceux qui ne sont pas dans le secret de M. Taine.

FIRMIN.

—



**Où est le drapeau?** — Dans un article récent du *Paris*, M. Léon Goulette raconte, avec une émotion communicative, comment les troupes françaises s'emparèrent, pendant la campagne de 1870-1871, de deux drapeaux ennemis. Dès le début de la campagne, le sous-lieutenant Chabal, du 57e de ligne, enlevait à Mars-la-Tour, sous Metz, une aigle prussienne.

Le 23 janvier 1871, sous les murs de Dijon, un volontaire obscur, Curtat, aujourd'hui homme d'équipe sur une des lignes de P.-L.-M., rapportait, à travers une grêle de balles, le drapeau du 8e poméranien.

Depuis longtemps M. Dormoy (qui avait pris part au combat en qualité d'officier de francs-tireurs) amasse des documents sur l'armée des Vosges. Au cours de ses recherches, il tomba sur l'historique distribué aux soldats du 61e régiment prussien (8e poméranien). Le capitaine allemand Baudach, qui en est l'auteur, y raconte « qu'un officier de corps franc garibaldien a acheté le drapeau 200 francs à un franc-tireur, et que, n'ayant pu le revendre 5 à 600 francs à un marchand de Dijon, il l'a envoyé à Carcassonne (Aude), et de là à ses père et mère, à Oran (Algérie); » de plus, que le drapeau aurait été retrouvé par hasard sur le champ de bataille par son premier possesseur.

Tout en nous associant à la si légitime indignation exprimée par M. Goulette contre cette nouvelle infamie de nos voisins, — nous demandons avec lui : Où est le drapeau?

On sait, de source certaine, qu'il passa de main en main, jusqu'à Bordone, major-général de l'armée des Vosges, qui l'envoya au gouvernement de la Défense nationale. Ce drapeau avait été confié à M. Steenackers, directeur général des

lignes télégraphiques, pour être remis au gouvernement, qui le reçut en grande pompe à Bordeaux.

Mais, depuis, qu'est-il devenu? et ne pourrait-on, — une fois pour toutes, — par des documents précis et autorisés, mettre fin à une légende qui, en s'accréditant, consacrerait une falsification *historique* monstrueuse?

L'*Intermédiaire* étant le répertoire des chercheurs aussi bien que l'asile fort hospitalier des curieux, j'ose espérer que cette question patriotique recevra une prompte solution. PONT-CALÉ.

—

**Sur un livre que lisait Louis XIV pendant son agonie.** — Un petit volume manuscrit, relié, intitulé : Pratique de la préparation à la mort, porte, sur l'une des feuilles blanches qui précèdent le texte, l'annotation suivante :

*Livre que j'ai vû entre les mains de Louis quatorze pendant toute la maladie dont il est mort et dans lequel il lisoit sans cesse. Comme mon pere dans des intervalles de someil le prenoit et sembloit le trouver bon le pere le Tellier un instant apres la mort du roy le lui apporta à son appartement de Versailles où il s'étoit retiré.*

On demande quelle est la personne à qui le père le Tellier a bien pu remettre le petit volume en question? G. F.

—

**Les médecins collectionneurs au XVIIIe siècle.** — Dans son merveilleux ouvrage sur les collectionneurs de l'ancienne France, M. Bonnaffé a donné les détails les plus complets sur les médecins collectionneurs au XVIIe siècle.

Où pourrait-on trouver des renseignements sur ceux du XVIIIe siècle?

Merci d'avance aux obligeants confrères. PONT-CALÉ.

—

**Le coup de grâce.** — A quelle époque remonte cette barbare coutume d'achever les mourants? Sait-on si elle a été souvent pratiquée? F. P.

—

**Gobert ou Engobert?** — *Entre les deux mon cœur balance.* — La vérité est que, au sujet de ces noms, je suis très embarrassé, et je supplie mes chers collaborateurs de venir à mon secours. Dans un document de 1629, je trouve mention d'un *Gobert*, architecte, attaché aux travaux du château de Fontainebleau. Dans un document de 1632, je trouve mention d'un *Engobert*, valet de chambre du roi, lequel Engobert est à Fontainebleau. Faut-il, comme il le semble bien, identifier *Gobert* avec *Engobert* et l'*architecte* avec le *valet de chambre?* En ce cas, quel est le véritable nom du personnage, *Gobert* ou *Engobert?* De nos jours, où l'on s'est tant occupé du palais de Fontainebleau, on a dû rencontrer plus d'une fois mon *Gobert* ou mon *Engobert*. Prière de me dire tout ce que l'on a découvert sur son compte. Je le vois associé, dans le premier des documents en question, à *Lejeune*, qui fut *un des peintres du roi*, et qui avait été appelé à Fontainebleau par Jacques Fouquières (né à Anvers en 1580, mort à Paris en 1659), lequel Fouquières préluda aux embellissements du palais de Fontainebleau, et fut, en quelque sorte, un chef d'école. Nous avons le bonheur de compter parmi ceux qui écrivent dans l'*Intermédiaire* deux historiens de l'art et des artistes tels que M. A. de Montaiglon et M. E. Müntz, et, sans vouloir fâcher mes autres confrères, c'est surtout leurs renseignements qu'attend avec confiance

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Famille des Coûtures.** —Je trouve, à la fin du XVIe siècle, maître Léonard des Coûtures, huissier du roy en son grand conseil à Paris, mort vers 1601 ; damoiselle Claude des Coustures, mariée, en 1598, à messire Jean Guiard, porte-gobelet du roy, et maître Louis des Coûtures, prieur de Saint-Ouen, en 1615.

Les moindres renseignements sur cette famille, sur ses armoiries, dont je n'ai pas trouvé trace, seront reçus avec reconnaissance. HUSSON.

—

**Le château de Ferney.** — Quels sont les divers propriétaires qui se sont succédé au château de Ferney? Est-il vrai, comme l'a conté je ne sais plus quelle revue, que madame Saqui, la célèbre acrobate, se soit passé la fantaisie d'acheter ce domaine? QUINNET.

—

**Napoléon Ier dessinateur de blasons.** — « Isabey fut nommé, lors du rétablissement de la noblesse, dessinateur du sceau des titres. Une grande partie des blasons

composés par Isabey sont dus à l'inspiration propre de l'empereur, entre autres celui de Masséna, qui porte en attribut une Victoire ailée (Edm. Taigny, *Isabey*). »

Connaîtrait-on d'autres blasons inspirés ou dessinés par Napoléon? E. J.

—

**Messe de Saint-Hubert.** — La vénération des chasseurs pour leur saint patron s'est-elle jamais traduite par des prières spéciales?...

Fut-il jamais célébré une *messe de Saint-Hubert?*...

Dans la vénerie royale, chez quelques grands veneurs d'autrefois, n'y eut-il pas des oraisons de circonstance pour la bénédiction des meutes?...

Où trouver des renseignements à cet égard? — existe-t-il quelque ouvrage traitant des cérémonies religieuses usitées en pareil cas?...

Merci d'avance à l'obligeant Intermédiairiste qui me tirera d'embarras.

(Eure.) A. DE B.

—

**Les manuscrits de Marat.** — Dans ses intéressantes *Curiosités de l'histoire de France*, le bibliophile Jacob raconte qu'Albertine Marat, sœur de l'Ami du peuple, réunissait chez elle MM. Hauréau, de la Bédollière, Esquiros, le colonel Maurin, Aimé Martin, etc. Ces deux derniers, grands amateurs de documents révolutionnaires, profitèrent de la gêne d'Albertine Marat pour lui acheter certains manuscrits qu'elle avait précieusement gardés. Ces collections sont-elles dispersées; existent-elles encore chez quelque descendant de ces deux savants bibliophiles, ou sont-elles allées grossir les richesses du musée Carnavalet? Et à ce propos, un amateur ne pourrait-il pas publier ou mieux me donner communication d'ordonnances du docteur Marat, pour joindre à une étude que je prépare sur Marat médecin? Je n'ignore pas la brochure du Dr Mettais sur le même sujet, ainsi que les feuilletons parus dans l'*Union médicale*. C'est dire que je sollicite surtout des documents nouveaux ou inédits. PONT-CALÉ.

—

**Alfred de Musset à Bade.** — Le 4e no des *Annales de l'Est* publie un article sous ce titre et cite entre autres les vers connus:

J'ai vu les paysans fils de la Forêt Noire...

Puisque l'on se met à commenter Musset comme les classiques des âges précédents, je demande si en 1834 on pouvait voir les paysans de la Forêt Noire jouer à la roulette? En tout cas, cela leur était défendu en 1854, époque où je commençai à venir à Baden-Baden. P. R.

—

**Madame de Bourdic.** — Cette femme poète, née en Saxe au milieu du dernier siècle (1746), appartenait à la famille protestante et provençale des Payan ou Pagan de l'Etang. Elle avait épousé un M. de Bourdic, du Languedoc. Entre autres publications, elle a composé un opéra en trois actes, intitulé: *la Forêt de Brama*, dont la musique a été faite par « Eler » (?). On trouve quelques jolies pièces de vers de cette dame dans quelques publications poétiques du commencement du siècle dans la région de Nimes.

Qui pourrait en savoir plus long sur Mme de Bourdic, sur sa famille, sur ses œuvres, sur la destinée de son opéra? Je lance la question avec espoir de retour:

L'absence est le plus grand des maux.

Cz.

—

**Quelle a été la destinée du cadavre de la Bruyère?** — Suivant M. Allaire (*la Bruyère et la maison de Condé*), c'est le 11 mai 1696, à deux heures du matin, que mourut l'auteur des *Caractères*.

On l'inhuma quelques jours après dans l'église Saint-Julien à Versailles. Cette église servit en 1791 de lieu de réunion à la Société des amis de la Constitution et fut démolie en 1797.

*Nous ne savons*, dit M. Allaire, *ce qu'on a fait des restes de la Bruyère.* L'*Intermédiaire* le saurait-il? UN CURIEUX.

—

**Tabac.** — Est-ce sur le goût, sur l'odorat, sur le cerveau, sur les nerfs, sur l'estomac ou sur tout autre organe que le tabac agit principalement chez la majorité des fumeurs, pour procurer les avantages qui en ont rendu l'usage presque universel? ALPHONSE R.

—

**Le problème de Saint-Pétersbourg.** — Le journal *le Temps*, dans son numéro

du 10 novembre 1887, rend compte de la séance de l'Académie des sciences, et dit ce qui suit à l'article *Mathématiques* :

« M. J. Bertrand présente quelques « explications relatives au caractère pa- « radoxal de ce qu'on nomme le *problème* « *de Saint-Pétersbourg* dans le calcul des « probabilités. Il rappelle la solution pro- « posée par *Bernouilli*, et montre com- « ment on peut essayer de mettre les cal- « culs relatifs à ce problème en accord « avec le bon sens. »

Le *Temps*, qui ne reproduit pas les explications données par M. J. Bertrand, a supposé sans doute qu'il n'a que des lecteurs assez érudits pour qu'elles ne leur fussent pas nécessaires.

J'avoue très humblement que le *problème de Saint-Pétersbourg* et son caractère paradoxal sont pour moi des choses inconnues ou tout au moins complètement oubliées.

L'*Intermédiaire*, qui sait tout, voudra bien, je l'espère, me renseigner ou me remettre sur la voie.

D'où les questions suivantes :

1. Qu'est-ce que le *problème de Saint-Pétersbourg?*

2. Quelle est la solution qu'en a proposée *Bernouilli?*

3. En quoi cette solution blessait-elle ou paraissait-elle blesser le bon sens?

Merci d'avance aux érudits qui voudront bien me tirer de mon ignorance.

L. L.

—

**Le jeu de dominos.** — D'où vient le jeu de dominos? Il semble ancien, mais on ne le voit mentionné dans aucun vieux texte, comme le tric-trac, les échecs, etc.

POGGIARIDO.

—

**De quelques peintres peu connus.** — Je serais reconnaissant à celui de nos collaborateurs versé dans l'histoire de la peinture qui pourrait me fournir des renseignements sur les dates de naissance et de décès, le genre de peinture, et le mérite plus ou moins grand des peintres dont les noms suivent :

*Franquelin.* — *A. Roëhn.* — *Guet*, dont je connais un tableau daté de 1826.

*A. Schiller*, dont je connais également un tableau daté de 1823.

*J. B. Van Loybos* ou *Toybos*, dont je possède un dessin, martyre d'un saint. Scène à l'encre de Chine au pinceau très finement traitée.

*B. de Roy*, paysage daté de 1816.

A. Y.

—

**Marge des gravures.** — Beaucoup de gravures anciennes ont, quoique non rognées, des marges très petites. A quelle époque peut-on faire remonter l'usage de donner de grandes marges aux estampes? Enfin, si cette largeur des marges est un indice de tirage plus soigné ou de meilleure conservation des pièces dont elle augmente le prix, est-elle bien nécessaire au point de vue décoratif pour les estampes encadrées? En particulier, pour les gravures en couleur qui sont de véritables tableaux, n'est-ce pas un non-sens de laisser une grande place blanche entre le cadre et la gravure proprement dite?

SUS.

—

**Chabanon de Maugris.**— Serait l'auteur, selon Soleinne (art. 3301), des paroles : d'*Alexis et Daphné* (pastorale) et de *Philémon et Baucis* (ballet hér.), représentés sous le titre de Fragments à l'A. R. de musique, le 26 sept. 1775, avec mus. de Gossec.

Pourrait-on indiquer sa part dans ces deux pièces, dont il aurait écrit la musique, selon certains ouvrages, entre autres le Dictionnaire hist. des musiciens de Favelle, page 128?

UN BOULONNAIS.

—

**Dickens.** — Un de nos lecteurs anglais pourrait-il me dire dans quel ouvrage de Dickens on trouve l'histoire de miss Lirriper Lodgins.

VALDESCYGNES.

—

**Plusieurs airs choisis.** — C'est un petit manuscrit, sans nom d'auteur, fort joliment exécuté au siècle dernier pour une demoiselle, et dont je cherche avec beaucoup de peine à préciser l'origine. Il est fait sur papier fort, de format in-12 et chaque page est entourée par un petit encadrement de plantes assez finement entrelacées. Les airs qu'il contient pourraient indiquer à peu près l'époque à laquelle il a été fait : car ils me semblent en grande partie être tirés d'un opéra de l'époque; certains d'entre eux ayant en marge le nom d'un personnage qui devait le chanter. Voici ces noms : Fontalbe,

Belinde, Marine, Blaise. — Les derniers n'ont pas de noms. — Un de nos correspondants versé dans les pièces musicales du temps me rendrait grand service en me disant de quel opéra ou opérette sont les personnages Fontalbe, Belinde, Marine. La date ne pouvant être que postérieure, ce serait un grand pas de fait.

Voici le 1er air, portant en regard Fontalbe :

Dès ce soir l'hymen m'engage;
Tendre amour, plus de rigueur :
Jeune objet aimable et sage
Va me rendre le bonheur.

Une ingrate, une infidèle
Trop longtemps fit mon malheur;
J'ai fait choix d'une autre belle
Qui partage mon ardeur.

Le dernier air n'a pas de nom en marge; en voici le commencement :

Vous l'ordonnez, je me ferai connaître,
Plus inconnu j'osais vous adorer,
En me nommant que dois-je espérer ?
N'importe, il faut obéir à son maître!

NÉBOL.

—

**Le journal de Fidus.** — Sous ce pseudonyme, il a été publié : *Journal de Fidus*, 2 vol.; et, tout récemment, *Journal de Fidus sous la République opportuniste*, 1 vol.

Qui est l'auteur? L'un de nos confrères de l'*Intermédiaire* pourrait-il indiquer son nom ? A. G.

—

**Le Philosophe sans souci.** — De qui est cet ouvrage, dont une lettre de 1760 dit : « Il est fataliste, matérialiste, etc. »? Et merci à l'aimable confrère qui voudra bien me le dire. C. D.

## RÉPONSES

**L'âme de la femme au concile de Trente** (XVI, 233, 283, 312; XIX, 524. Voir aussi III, 229, 315; VIII, 742; IX, 54, 147; XII, 293, 376, 465). — Cette question si digne d'intérêt ne me paraît pas avoir reçu de solution satisfaisante. Avant de la reprendre à nouveaux frais, je désirerais être édifié sur tous les précédents. A. Vingt nous renvoie (XVI, 312) au numéro du 25 mars 1869 (de l'*Intermédiaire*, sans doute) et à la livraison de janvier 1870, de la Revue des questions historiques. Je me suis reporté à ces deux endroits et je n'y ai absolument rien trouvé sur notre sujet. « Vacherot, Gratry, Gorini, ajoute-t-il, en ont dit tout ce qui était nécessaire. » Je le veux bien, mais ne serait-il pas charitable d'indiquer, autant que possible, dans quel ouvrage et à quel passage ?

PAUL MASSON.

—

**Lettres de Mérimée à Panizzi** (XX, 327). — La question posée par M. R. P. dans le numéro du 10 juin dernier est restée sans réponse. Je demande la permission de la reprendre et d'y insister : 1° Est-il exact que neuf exemplaires des lettres à Panizzi aient été imprimés avec le texte complet? 2° s'il existe des exemplaires tels, un possesseur obligeant consentirait-il à en donner communication?

L'érudit bibliographe de Mérimée, M. Tourneux, n'a-t-il point de données à ce sujet? CH. D.

—

**Le Théâtre des zouaves** (XX, 328, 433, 497, 525). — M. Émile de la Bédollière a consacré le chapitre XIX de son Histoire de la guerre d'Orient au théâtre fondé par le 2e zouaves, dont la direction était confiée au lieutenant Petit-Beau.

Ce théâtre s'appelait « Théâtre impérial d'Inkermann ».

Les généraux Morris, Bosquet, Mayran, de Lavarande ne manquaient pas une seule représentation. Les officiers de l'armée britannique y étaient assidus; ils applaudissaient bruyamment aux grotesques parodies des Anglaises pour rire et témoignaient aux zouaves une franche admiration.

Un touriste anglais parle avec enthousiasme du théâtre d'Inkermann dans un ouvrage intitulé : *the Picture from the battle-field, by a roving englishman.*

EDME DE LAURME.

—

**Les Devéria** (XX, 358, 462, 465). — En parlant de la famille des peintres Achille et Eugène Devéria, dans l'*Intermédiaire* du 10 août 1887 (p. 465), un de nos collaborateurs qui signe *W* a commis une double erreur qu'il est nécessaire de rectifier.

M. W. mentionne une demoiselle Devéria, actrice, qui aurait épousé M. de Balloy, actuellement ministre de France à Téhéran. Or, cette actrice (que n'a pas

épousée M. de Balloy) s'appelait de son vrai nom *Augustine Giraud*, fait déjà consigné dans un article publié par A. Villemot dans le *Figaro*, à l'époque où l'on parlait le plus de cette cantatrice (1865-1869).

Son grand-père paternel, Georges Giraud, arquebusier à Montpellier, mourait dans cette ville, le 9 juillet 1827, laissant trois fils : 1° *Jacques;* 2° Félix-Adolphe; 3° Joseph-César, et deux filles : 1° Clémentine (madame Cortès); 2° Françoise, morte en 1834, qui avait épousé, à Montpellier, M. Cabanel, oncle du peintre A. Cabanel, membre de l'Institut.

Jacques Giraud, l'aîné des fils de G. G., fut successivement serrurier, peintre, commerçant, artiste dramatique, directeur de théâtre à Toulouse et impresario en Russie; il avait pris, comme nom de théâtre, celui de *Devéria*, qu'il n'avait aucun droit de porter, ainsi qu'en font foi les actes publics qu'il eut à signer en France et qu'il fut obligé de signer *J. Giraud.* Sa fille, Augustine Giraud, en entrant à son tour dans la carrière dramatique, prit le même pseudonyme, fut engagée au théâtre Michel, à Saint-Pétersbourg, puis aux Folies-Dramatiques, à Paris.

Devenue fervente catholique, cette *pseudo*-mademoiselle Devéria renonça au théâtre vers 1870; elle a épousé M. Georges Neyt, aujourd'hui ministre plénipotentiaire de Belgique à Tokio (Japon).

Quant à M. René Davy de Chavigné de Balloy, actuellement ministre de France à Téhéran, il a épousé, le 17 février 1886, à la mairie du 1er arrondissement de Paris, mademoiselle Marie Tiersonnier.

Madame René de Balloy n'a absolument aucun lien de parenté, ni avec la famille Devéria, ni avec la famille Giraud, ni avec la famille Cabanel.

T. Choutzé.

—

**La mort de Champmeslé** (XX, 391, 471). — La mort de Champmeslé est racontée de la façon suivante par l'abbé *de Fontenai*, dans son *Dictionnaire des artistes* (t. I, p. 335, à Paris, chez Vincent, 1776) :

Il mourut en sortant des *Cordeliers*, où il venait de faire dire deux messes de *Requiem*, l'une pour sa mère et l'autre pour sa femme. Ayant donné une pièce de trente sous au sacristain, pour le paiement des deux messes, le moine voulut lui en rendre dix ; Champmeslé lui dit : *La troisième sera pour moi*, je vais l'entendre. — Au sortir de l'église, il alla s'asseoir sur un banc de la porte *de l'Alliance*, cabaret proche la Comédie, où il causa quelque temps avec ses camarades ; et en disant à l'un d'eux : *Nous dînerons ensemble aujourd'hui*, il mourut.

Les détails dans lesquels entre l'abbé de Fontenai ne semblent-ils pas prouver que l'anecdote, brièvement rapportée par le *Journal des spectacles* de 1793, est véridique ?

Emm. M.

—

**La Société des gens de lettres** (XX, 422, 477, 527). — Pour compléter les réponses faites à cette intéressante question et apporter un document nouveau, utile peut-être à l'histoire de la Société des gens de lettres, je copie dans ma collection d'autographes la lettre suivante que François de Neufchâteau écrivait à Agasse, alors directeur du *Moniteur :*

Paris, le 12 pluviôse an II.

Le sénateur François (de Neufchâteau) au citoyen Agasse.

Mon cher Agasse, voici un premier exemplaire de mon discours pour l'ouverture de la Société en faveur des savans et des gens de lettres. Je vous ai prié de souscrire pour cette bonne œuvre et voici à quoi je vous taxe pour votre souscription : c'est de nous rendre le service d'insérer ce discours et le règlement qui est à la suite dans le plus prochain *Moniteur*, dussiez-vous faire un supplément pour cet objet. Songez que l'infortune est sacrée et prouvez-nous l'intérêt que vous prenez à celle des gens de lettres. Je vous en serai, en mon particulier, sensiblement obligé. Je n'ai jamais rien écrit à quoi j'attache autant d'importance.

Je vous salue amicalement.

François de Neufchateau.

*P. S.* Les consuls ont souscrit.

Au dos de cette lettre est la réponse d'Agasse en minute :

Citoyen sénateur,

Si j'étais sûr de vous trouver entre deux et quatre heures, j'aurais l'honneur de vous aller voir, mais pour le plus sûr, je me rendrai chez vous entre six et sept. J'ai à vous dire des choses que je crois prudent de ne pas confier au papier. Au surplus, je vous prie d'être bien persuadé que mon plus grand plaisir est et sera toujours d'aller même au-devant de tout ce qui peut vous être agréable. Dans aucune circonstance de ma vie, je n'oublierai ni vos bienfaits ni votre bienveillance pour moi. Tout ce que je puis vous mander dans ce moment-ci, c'est qu'il y a *un bâton dans la roue.*

J'ai l'honneur d'être, avec un respectueux attachement,

L. A.

Paris, ce 13 pluv. an II.

Au C. François de Neufchâteau, rue de Varennes, n° 651.



Quel était ce bâton, a-t-on pu l'écarter du chemin? la Société a-t-elle fonctionné dès cette époque? Je l'ignore. A. Y.

—

**Morny** (XX, 450, 507, 565). — J'ai lu quelque part, il y a une vingtaine d'années, que le nom de Morny a été pris dans les poèmes d'Ossian, et que ce mot signifie : doux (en latin, *mitis*).

De Villagorce.

—

**Un homme de lettres employé à la Compagnie du gaz** (XX, 453, 531, 567). — MM. Alexis Martin et Edouard Montagne nous apprennent que Claude Genoux (que j'ai vu plusieurs années de suite sous son uniforme de *gazier*, aux assemblées générales de la Société des gens de lettres) est mort en 1874, mais ils se taisent sur son genre de mort. M. Eugène Baillet, secrétaire du syndicat de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, est mieux informé ou moins discret. Je lis, en effet, dans la préface de ses *Chansons et petits poèmes* (Paris, Labbé, 1885, in-18) les lignes suivantes : « On voyait souvent (à « une *goguette* de Belleville) Claude Ge« noux, le remarquable auteur des *Mé« moires d'un enfant de la Savoie* et de « vigoureuses chansons, qui devait s'en« foncer un couteau dans le cœur quel« ques années plus tard. »

A ajouter, si le fait est exact, à la liste des gens de lettres morts de mort violente.

Joc'h d'Indret.

—

**La Bibliothèque choisie du genre humain** (XX, 455, 533, 567, 651). — Les listes que l'*Intermédiaire* a déjà publiées et publiera encore auront le précieux avantage de signaler, dans les différents genres, la plupart des livres *dignes d'être lus*.

La réponse de M. A. Martin m'oblige à faire part de ma liste, bien qu'elle soit encore incomplète.

1. La Bible. — 2. Les livres sacrés de l'Orient. — 3. Homère. — 4. Hérodote. — 5. Cicéron (œuvres choisies).— 6. Tacite. — 7. L'Imitation de Jésus-Christ.— 8. Vauvenargues. —9. Montesquieu (*Esprit des lois*).— 10. Code général des lois françaises. — 11. Un million de faits (J. Aicard et autres). — 12. Dictionnaire des antiquités (A. Rich). — 13. Dictionnaire classique des origines (W. Maigne). — 14. Le médecin (C. Dupasquier). — 15. Histoire de la Franche-Comté (Mon pays). — 16. Mon ouvrage sur l'histoire des arts et des sciences (à titre privé).

Alphonse R.

— Je me contenterais du bagage suivant, persuadé qu'il pourrait suffire : la Bible, l'Imitation de Jésus-Christ, Cicéron (*De officiis*), Marc-Aurèle (Pensées), Montaigne (Essais), Charron, Voltaire (Dictionnaire philosophique et Correspondance), Pascal, Molière, Corneille, Lamartine (Méditations), Michelet, Horace, la Fontaine (Fables).

Ego E.-G.

—

**Les descendants de Stanislas Poniatowski, dernier roi de Pologne** (XX, 481, 538, 570). — M. Smoll paraît chercher les descendants de Poniatowski pour leur communiquer la curieuse correspondance qu'il possède. C'est du moins l'impression que j'ai reçue à la lecture de sa *question*, lorsqu'à mon retour de la campagne, je me suis mis à éplucher les livraisons d'été de notre *Intermédiaire*. Si tel était réellement l'idée de M. Smoll, je me permettrais de lui faire observer que, le roi Stanislas (Auguste) étant un personnage historique, fort curieux et fort étudié en ce moment, sa correspondance intéresse les historiens polonais bien plus que sa famille « italianisée », et qui aurait trop à faire si elle voulait recueillir toute la correspondance de son royal ancêtre, très prolixe correspondant. Aujourd'hui, chaque Polonais instruit, s'occupant de l'histoire de son pays, s'intéresserait *aux trente lettres* dont parle M. Smoll, et on lui serait reconnaissant d'en faire part au prince Ladislas Czartoryski, Paris, hôtel Lambert, ou bien à l'Académie des sciences, à Cracovie. Je serais charmé de correspondre directement avec M. Smoll à propos de ces lettres, si la chose lui paraissait facile; à cette fin je signe avec mon adresse.

Comte Przezdziecki.

Rue Wolska, 4, à Cracovie.

—

**Titres de romans : Tartarin** (XX, 512, 655). — M. Lorédan Larchey (Dict. des noms) traduit par *Tartare* les noms de Tartaret, Tartarin, Tartary ; mais il fait observer que cette désignation a dû bien

moins s'appliquer aux Tartares d'origine qu'aux Français de figure basanée ; il croit en voir la preuve dans le dicton méridional : *Aco y negre coumo un tartari.* EGO E.-G.

— Le roman de M. Daudet a été publié tout d'abord en Variétés par le journal *l'Événement :* le héros s'appelait Barbarin, et le nom fut changé sur une réclamation d'un nommé Barbarin. C. P.

—

**L'écho le plus merveilleux de l'Europe** (XX, 517, 603, 631, 457). — Il y a encore un écho merveilleux à présenter à J. B. S. et autres collaborateurs. *La Gironde littéraire*, du 6 novembre 1887, cite une cantate qui paraissait au *Journal de Bordeaux*, le 15 août 1866 ou 1867. (Cette cantate parlait du grand nom de Napoléon Ier, et disait que ce nom était

Si grand que si quelqu'un en France
Jette aux échos du Panthéon
Les mots *génie, honneur, puissance,*
L'écho répond : « Napoléon ! »

Et voilà Paddy Blake bien enfoncé.
HY NIAL.

— Le Roseau pourra trouver le fait cité par nous, concernant le confessionnal d'Agrigente, dans l'un des deux premiers volumes de la *Mosaïque*, vers l'année 1873 ou 1874. EGO E.-G.

—

**Le sculpteur Jérôme Marlet** (XX, 520). — Il n'y a pas identité entre Jérôme et Henri Marlet ; le premier, né à Dijon, en 1727, d'Edme Marlet, sculpteur, et de Françoise Goisset, fut nommé conservateur du musée de Dijon, le 27 mars 1806, et mourut à Dijon, non en 1811, comme le porte par erreur le dictionnaire de Bellier de la Chavignerie, mais le 14 novembre 1810.

Je ne connais aucune œuvre authentique d'Edme Marlet, qui dut être surtout un sculpteur d'ornement ; on pourrait lui attribuer à ce titre quelques-unes des belles décorations en bois exécutées à Dijon dans la première moitié du XVIIIe siècle, mais, en l'absence de tout commencement de preuve, je m'abstiens d'affirmer.

Jérôme fut aussi et principalement un sculpteur d'ornement ; toutefois, il s'est essayé aussi dans le grand art ; en effet, outre le buste en plâtre du premier président Jean de Berbisey, mort en 1756, — musée n° 1047, — il avait exécuté pour le monument placé dans l'église Saint-Jean (de Dijon) le médaillon de la première femme du président Charles de Brosses, Jeanne-Françoise Castel de Saint-Pierre, fille du marquis de Crèvecœur, morte à Dijon, le 25 décembre 1761, et, pour l'église Saint-Michel, deux médaillons avec attributs du Président, mort à Paris, le 7 mai 1777, et enterré à Saint-André des Arcs, et de sa seconde femme, Jeanne-Marie Legouz de Saint-Seine, morte à Montfalcon, le 1er novembre 1778. Ces médaillons, qui passaient pour être d'une belle exécution et fort ressemblants, ont disparu à la Révolution.

Jérôme Marlet a beaucoup travaillé et fait travailler, car il dirigeait un atelier important, sans doute transmis par son père ; mais ici encore je me heurte à une difficulté, l'absence de preuves. Voici, cependant, quelques indications certaines : en 1778, il termine les nouvelles stalles de la Sainte-Chapelle, qui n'existent plus ; en 1782, les États généraux le chargent de décorer deux salles de l'aile nouvellement construite du palais des États, le salon dit du Grand Condé et celui des Statues, qui font partie l'un et l'autre du musée. Le premier a perdu sa cheminée sculptée, mais a conservé ses ornements en bois un peu lourds, au monogramme des Condé ; je ne sais si dans le second la belle voûte en caissons qui encadre si largement le grand plafond de Prudhon est de Marlet ; mais on sait, du moins, qu'il avait exécuté les médaillons d'angle qui ont été détruits, sans doute parce qu'ils présentaient des armoiries ou des emblèmes de l'ancien régime. Par bonheur, les trois portes dont l'ornementation ne comporte aucun signe contre-révolutionnaire, existent encore intactes et ce sont de beaux morceaux du plus pur style Louis XVI, qui rappellent les enroulements ondoyants de Salembier. On doit aussi à Marlet le grand cadre en bois sculpté et doré d'une copie de l'Enlèvement des Sabines, d'après Pierre de Cortone, placée autrefois dans le salon de l'Élu de la Noblesse, et actuellement au musée n° 10.

L'hôtel de M. Gaulin, banquier à Dijon, rue Saint-Pierre, 11 *bis*, renferme trois pièces : un salon, une chambre à coucher et une bibliothèque dont les boi-

series sculptées et dorées sont peut-être le chef-d'œuvre de Marlet, et l'un des échantillons les plus exquis du style Louis XVI que je connaisse; je mettrai presque au même rang la boiserie d'un salon de l'ancien hôtel de Montaugé, aujourd'hui propriété de la ville. On peut aussi attribuer à Marlet la décoration de l'avant-corps sur la rue, c'est-à-dire les groupes d'enfants et les vases en pierre, en ronde bosse, et la boiserie de la porte.

Quant à Henri Marlet, de Dijon, qui eut en 1778 le premier prix de sculpture d'ornement à l'Ecole des beaux-arts de Dijon, une seconde médaille en 1779, le premier prix de sculpture en 1782, qui fut exclu temporairement de l'Ecole pour indiscipline, en 1787, lors du concours triennal pour le prix de Rome, et eut le deuxième prix de peinture en 1790; il était certainement issu du mariage de Jérôme Marlet et de Jeanne Couplet, morte avant son mari; mais je ne sais rien de lui. Peut-être, puisqu'il se tourna vers la peinture, faut-il le retrouver dans ce Jean-Henri Marlet, auteur d'un tableau du genre le plus troubadour, — Raphaël présentant à Léon X, non la *Transfiguration*, comme le dit le dictionnaire de Bellier de la Chavignerie, mais la *Sainte Famille* de François Ier, encadrée dans une belle bordure de style Louis XIV, — qui fut exposé à Paris, en 1814, et figura au musée de Dijon sous le nº 392. Toutefois le catalogue, copiant Bellier de la Chavignerie, fait naître Jean-Henri Marlet à Autun, en 1771, ce qui est manifestement incompatible avec les dates données plus haut; mais une erreur de plus est possible. Quoi qu'il en soit, je me contente de poser le problème sans être à même en l'état de le résoudre.

A. ARNOULT.

—

**Une question** (XX, 577, 637). — S'il y a beaucoup de gens qui n'entendent que d'une oreille, il en est fort peu qui ne possèdent qu'une oreille. On a donc fait dévier la question en citant le conte si connu du bon fabuliste.

Qu'il me soit donc permis de ramener sur son vrai terrain la discussion un instant égarée par mon confrère en curiosité, en demandant de nouveau comment on doit désigner celui qui n'entend que d'une oreille? PONT-CALÉ.

—

**Annibal s'est-il servi de vinaigre pour traverser les Alpes** (XX, 581, 661). — L'interprétation d'*acetum* ou *acutum* par pic est très ingénieuse et m'avait séduit au premier abord; mais ayant vérifié le texte dans Tite-Live, j'ai trouvé «aceto diffuso», ce qui ne laisse aucun doute sur la pensée de cet historien. J'ai lu dans un recueil du siècle dernier un article sur ce sujet où l'auteur prétend avoir fait l'expérience du vinaigre bouillant sur un fragment de roche provenant des Alpes ou d'une nature analogue et l'avoir réduite en bouillie. C'est bien possible; mais autre chose est d'opérer sur un éclat de pierre dans son laboratoire ou de mettre les Alpes dans une marmite. E. B.

— Nous avions en 1835 un professeur — ancien élève de l'Ecole normale supérieure, s. v. p. — qui ne manquait jamais de nous dire, en souriant, chaque fois que l'on parlait de ce passage d'Annibal: « Figurez-vous, messieurs, les Alpes en salade! » — Sérieusement, j'ai vu détacher des fragments d'un bloc d'amphibole, à l'aide de coins de bois (très secs) sur lesquels on versait de l'eau bouillante. — C'est facile, mais fort long. — Aux physiciens à nous dire si le *vinaigre bouillant* aurait hâté la besogne. O. L.

—

**Œuvres de Labiche** (XX, 585, 667). —

1851. *Une clarinette qui passe*, c.-v. 1 a. (Marc Michel), in-18. M. Lévy fr. Variétés, 4 janvier.

— *La Femme qui perd ses jarretières*, com. mêlée de couplets (Marc Michel), in-8. M. Lévy fr. Th. Montansier (Pal.-R.), 8 février.

— *On demande des culotières*, folie-v. 1 a. (Marc Michel), in-18. M. Lévy fr. Th. Montansier, 2 mars

— *Mam'zelle fait ses dents*, com. mêlée de couplets, 1 a. (Marc-Michel). In-8. Beck, Tresse — Th. Montansier, 9 avril.

— *En manches de chemise*, v. 1 a. (Lefranc et Noyon), in-18. M. Lévy. Th. Montansier, 8 août.

1852. *Soufflez-moi dans l'œil*, com.-v. 1 a. (Marc Michel), in-8. M. Lévy. Pal.-R., 1er mai.

1853. *Deux Gouttes d'eau*, com. 1 a. (Anicet Bourgeois), in-18. M. Lévy fr. Variétés, 22 septembre.

— *Piccolet*, c.-v. 1 a. (Lefranc et Montjoie), in-18. M. Lévy. Pal.-R., 30 septembre 1852.

— *Le Chevalier des dames*, com. mêlée de couplets. (Marc Michel). In-18. M. L. Pal.-R., 16 déc

— *Une charge de cavalerie*, c.-v. 1 a. (Moreau et Delacour), in-18. M. Lévy. Pal.-R., 31 décembre 1852.

1853. *Un ami acharné*, com.-v. 1 a. (Alph. Jolly), in-18. M. Lévy. Variétés, 19 janvier.

— *On dira des bêtises*, v 1 a. (Delacour et R. Deslandes), in-8. Beck, Tresse. Variétés, 11 février.

— *Un notaire à marier*, c.-v. 3 a. (Marc Michel et A. de Beauplan), in-18. M. Lévy. Variétés, 19 mars.

— *Un ut de poitrine*, v. 1 a. (Lefranc), in-18. M. Lévy. Pal.-R., 2 mai.

— *Un feu de cheminée*, c-v. 1 a. (A. de Beauplan), in-18. M. Lévy. Pal.-R., 31 juillet.

1854. *Deux profonds scélérats*, pochade (Varin), in-18. M. Lévy. Pal.-R., 24 février.

*Un mari qui prend du ventre*, c.-v. 1 a (Marc Michel), in-18. M. Lévy. Variétés, 8 avril.

— *Espagnols et Boyardinos*, c.-v. 2 a. (Marc Michel), in-18, M. Lévy. Pal.-R., 7 juin.

— *Otez votre fille, s'il vous plaît*, c.-v. 2 a. (Marc Michel), in-18, M. Lévy. Vaudeville, 2 mars.

1855. *Monsieur votre fille*, c.-v. 1 a. (Marc Michel) In-18. M. Lévy. Vaudev., 2 mars.

— Les *Précieux*, c. 1 a. (Marc Michel et Lefranc), in-18. M. Lévy. Pal.-R., 7 août.

1856. *En pension chez son groom*, c.-v. 1 a. (Marc Michel), in-18, M. Lévy. Pal.-R., 2 février.

— Les *Cheveux de ma femme*, c.-v. 1 a. (Léon Battu), in-18. M. Lévy. Variétés, 19 janvier.

— *Monsieur de Saint-Cadenas*, c.-v., 1 a., en prose (Marc Michel), in-18. M. Lévy. Pal.-Roy., 20 février.

— La *Fiancée du bon coin*, tableau pop. 1. a., mêlé de chant (Marc Michel), in-18. M. Lévy. Pal.-R., 16 avril.

— *Mesdames de Montenfriche*, com. 3 a., mêlée de couplets. (Marc Michel). In-18. M. L. Pal.-Roy., 14 nov.

—

*Errata de la première partie* (Voir le numéro du 10 novembre).

— *L'Enfant de la maison* est de novembre 1845 et non 1846.

— *L'Avocat pédicure* (1847) : in-8 et non in-18.

R. A.

—

**Chefs-d'œuvre classiques de l'Opéra français** (XX, 586). — La collection des chefs-d'œuvre de l'Opéra français comprendra 60 volumes, dont 38 ont déjà paru.

THre MICHAELIS.

—

**Pot-de-vin** (XX, 609). — C'est dans l'ancienne coutume de donner des *espices* qu'il faut chercher l'origine des *pots-de-vin;* sous le nom collectif d'*espices* on désignait non seulement les drogues médicinales qu'on tirait des pays lointains, mais encore certaines substances étrangères d'une saveur et d'une propriété spéciales, telles que les fruits exotiques, la muscade, le girofle, le poivre, le café, le cacao, les dattes, le citron, la bergamote, etc. La rareté des relations avec les pays producteurs de ces denrées était telle qu'on avait coutume de présenter ces *épices* à la fin des repas, aux rois, aux princes et autres personnages haut placés; on en offrait aussi aux personnes dont on recherchait la bienveillance ou la protection, surtout les magistrats. Ces présents, inspirés d'abord par la courtoisie, devinrent obligatoires et se traduisirent, plus tard, en espèces sonnantes; c'est de là que naquit au Palais le terme d'épices appliqué aux honoraires de l'homme de loi qui avait poursuivi une affaire ou qui s'y était intéressé. « *Le contract est passé et minuté; d'ung costé sont apportez vins et « espices* » (Rabelais, t. IV, page 81, 1732). « Ces épices, dit Le Duchat, sont proprement des dragées, comme les juges en recevaient autrefois à la place des épices qu'ils se sont fait payer depuis ». « *A succession de temps*, ajoute Loiseau (liv. 1, *Des of- « fices*, ch. VIII), *les espices ou espiceries « furent converties en or; et ce qui se « baillait par courtoisie et libéralité, fut « tourné en taxe et nécessité.* » On lit à la marge des registres des anciens parlements, dit Sauval (t. II, pag. 463), la résolution suivante : *Non deliberetur, donec solvantur species*. L'abus de ces cadeaux volontaires ou forcés devint enfin si criant que, depuis le règne de Charles VIII, les rois et le Parlement furent contraints d'intervenir, afin de tâcher de le supprimer, mais la coutume en était trop enracinée pour qu'on pût parvenir à l'extirper de nos mœurs sans forte secousse; la Révolution de 1789 en détruisit l'exercice apparent, mais la soif du lucre qui dévorait encore bien des consciences, ne tarda pas à faire revivre le même abus sous un autre nom, en remplaçant les *épices* par des cadeaux relatifs, habilement dissimulés sous l'étiquette de *pots-de-vin;* nous disons *habilement dissimulés*, car le vin était devenu trop commun pour constituer un moyen suffisant de calmer les ambitions intéressées de notre siècle. C'est avec de l'or, et beaucoup d'or, qu'on brigua et qu'on obtient encore, dit-on, honneurs, faveurs et protection, sans aucun souci des mérites négatifs du postulant. A quoi bon s'en étonner? Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, et tant que l'humanité vivra sur terre, il y aura toujours des gens disposés à donner des *épices*, des *pots-de-vin*, et même des *épingles* ou des *gants*, puisqu'il y aura des consciences complaisantes pour les solliciter et pour les prendre.

EGO E.-G.

— Le vin était la boisson la plus répandue en France, comme elle l'est encore

aujourd'hui. Il est d'ailleurs à remarquer que quand l'usage du pot du vin s'est établi, la Normandie, pays du cidre, et les Flandres, pays de la bière, ne faisaient point encore partie de la France. Il était donc tout naturel d'indiquer comme complément à un marché le jus de la vigne, qui a toujours été la boisson favorite du Français, témoin le vers du poète :

**Les méchants seuls sont buveurs d'eau.**

CONTANT.

— En Auvergne, pays riche en vignobles, le vin se vend au *pot*.

Le *pot* est un broc en bois, cerclé de fer poli, contenant quinze litres.

Le *sandin* ou vigneron auvergnat est, entre parenthèse, un gaillard solidement bâti, et qui cultive le *piot* d'une façon remarquable : le dimanche, après la messe, deux bons b... de *vignolants*, assis à la porte de leurs splendides caves, vident fort bien, *fouchtra*, leur *pot de vin* avant d'aller chanter les vêpres, cela tout en grignotant un *calon* (noix fraîches), — et le vin d'Auvergne, ce n'est pas de la piquette, mais bien du bleu de qualité.

C'est en *goûtant* le vin de la sorte que se fait la vente des récoltes.

Le *pot* étant l'unité de mesure pour la vente du vin en Auvergne, l'expression est passée dans la langue usuelle vulgaire, et comme, pour terminer un marché, le vendeur n'hésite pas à offrir un pot de vin à l'acheteur, en plus de la quantité qu'il aura à payer, l'origine de l'expression, dans le sens que nous lui attribuons, est toute trouvée et fort naturelle. LÉON MONCELON.

— Une vieille coutume alsacienne donnera peut-être l'explication de cette expression; je vous la donne pour ce qu'elle vaut.

Les vendanges terminées, quand le propriétaire du vignoble vend sa récolte, il est d'usage qu'il donne à l'acheteur, à titre gratuit, un pot de vin en sus de ce qu'il a vendu.

Cette habitude s'étend aussi bien aux raisins qu'aux vins proprement dits.

JACOB.

—

**Quantité négligeable** (XX, 610). — « Quantité négligeable » a été dit au Sénat par M. Challemel-Lacour, ministre des affaires étrangères, parlant de la Chine, à propos d'une demande de crédits pour le Tonkin. C. P.

— On lit dans le *Journal d'un interprète en Chine par le comte d'Hérisson*, p. 210 :

Lorsque le général (de Montauban) connut cette démarche qui expliquait les hésitations du général Grant, il entra dans une véritable colère, et il se mit aussitôt à écrire au maréchal ministre de la guerre une lettre que je transcrivis, et dans laquelle, circonstance singulière, un passage me frappa et me resta dans la mémoire.

« Si, disait-il, les Chinois s'imaginent pouvoir traiter les Français comme une *quantité négligeable...* »

Le mot a eu une fortune singulière. Il devait, quelque vingt-cinq ans plus tard, être retourné par un ministre des affaires étrangères, contre ces mêmes Chinois.

G. DE CRÉMAS.

—

**Particularité du couronnement des rois de France** (XX, 612). — On trouve mention de l'anneau dans l'ouvrage de C. Leber, *Des cérémonies du sacre*, Paris, 1825, pp. 399, 500. L'anneau fut porté par l'évêque de Châlons, et béni par l'archevêque de Reims. « Ensuite, l'archevêque, se tenant debout sans mitre, bénit l'anneau royal qui lui est présenté par le premier valet de chambre du roi et dit l'oraison suivante : *Oremus*. Deus, totius creaturæ principium et finis, creator et consecrator generis humani, dator gratiæ spiritualis, largitor æternæ salutis, etc. L'anneau étant béni, l'archevêque, assis avec sa mitre en tête, le met au quatrième doigt de la main droite du roi, en disant ces paroles : Accipe annulum, signaculum videlicet fidei sanctæ, soliditatem regni. Puis, ayant quitté la mitre, il dit cette oraison : *Oremus*. Deus, cujus est omnis potestas et dignitas, da famulo tuo prosperum suæ dignitatis effectum, etc. » On voit qu'il n'y est pas question d'espousailles du royaume.

HY NIAL.

—

**Quel a été l'inventeur du canon rayé?** (XX, 613.) — La rayure du canon n'est pas une invention nouvelle. On la retrouve aux XVe et XVIe siècles, et enfin étudiée plus sérieusement au XVIIe siècle par Robins. Le général Treuille de Beaulieu, et non le colonel Treuil, commença en 1842 ses études sur la rayure du canon. Les premières applications de ses

procédés de rainure furent faites sur des pièces de 16 et de 24, lors du siège de Sébastopol.

On voit donc qu'on peut lui restituer la paternité, non pas de cette découverte, mais de son application rendue pratique par des perfectionnements ou des procédés de fabrication inventés par lui. Du reste, si l'on veut avoir de plus amples renseignements sur l'œuvre du général Treuille de Beaulieu, on peut s'adresser au commandant Manceron, à la section technique de l'artillerie, particulièrement chargé des archives et des objets conservés. GERMAIN BAPST.

— On imagina d'abord, probablement en Allemagne, vers le milieu du XV° siècle, de rayer les armes portatives.

En 1498, des carabines à rayures droites servirent dans un tir à la cible à Leipzig; elles avaient été faites par Gaspard Kollner, arquebusier à Vienne.

Auguste Kotter, arquebusier à Nuremberg (mort en 1520), fit plus tard des carabines à rayures en spirales.

Il existe au musée d'artillerie des arquebuses à rouet allemandes de cette époque qui sont rayées. Il doit s'y trouver aussi une arme d'un système analogue, fabriquée en France vers 1550.

La supériorité reconnue de ces armes sur celles à âme lisse donna l'idée de rayer aussi les canons.

On l'essaya en Allemagne et en Suisse au milieu du XVIII° siècle; mais les difficultés d'exécution empêchèrent tout résultat pratique.

La science entrevoyait pourtant les avantages d'une artillerie rayée; le savant anglais Benjamin Robins (1707-1751) promettait une force irrésistible à la première armée qui l'emploierait.

Malgré cela, les armes rayées, portatives ou non, semblaient tomber dans l'oubli, quand de nouvelles carabines perfectionnées furent inventées par le lieutenant d'infanterie Delavigne en 1826, le colonel d'artillerie Pontcharra en 1833, et le colonel d'artillerie Thouvenin en 1844.

Le commandant Treuille de Beaulieu étudia la question des canons rayés.

Le major piémontais Cavalli s'occupa du même sujet, et en 1846 un canon de son invention, rayé, se chargeant par la culasse, fut, à l'usine d'Acker, en Suède, l'objet d'expériences d'un résultat médiocre, il est vrai, mais qu'on peut regarder comme les premières sérieuses.

Louis-Philippe fit suivre ces expériences par le capitaine d'artillerie Lepage, qui, à son retour, fit partie d'une commission présidée par le duc de Montpensier et chargée d'étudier le système de Cavalli.

Le système de Cavalli fut déclaré impraticable par cette commission installée à Vincennes.

Plus tard, d'autres commissions furent du même avis.

Treuille de Beaulieu n'en continua pas moins ses travaux; il rallia à sa cause le général de La Hitte.

On essaya bientôt des pièces de siège rayées qui réussirent. Elles allaient être envoyées en Crimée quand Sébastopol fut pris (1855).

Sous la direction des officiers nommés plus haut, on appliqua la même réforme au matériel de campagne et à celui de montagne.

Dans les premiers mois de 1857, nous eûmes des obusiers de 8 de montagne rayés, et des canons de 8 de campagne rayés.

Les premiers débutèrent la même année en Kabylie; les seconds firent leurs preuves à Magenta et Solférino en 1859.

Au sujet de la part du général de La Hitte dans l'adoption des canons rayés de campagne, voici une anecdote qui m'a été contée par un de mes supérieurs.

Il était en ce temps-là sous-officier dans l'artillerie de la garde et chargé de l'instruction des candidats. Maintes fois il avait entendu parler du peu de confiance du général de La Hitte en l'artillerie rayée, quand un beau jour, il reçut à brûle-pourpoint l'ordre de seriner à ses candidats la dénomination : « Canon rayé, système de La Hitte. » Le secret, c'est que le général de La Hitte, à l'époque président du Comité d'artillerie, devait prochainement passer l'inspection de la garde. S. GLPN.

—

**De la propriété du nom de famille** (XX, 614). — Le nom patronymique ou *du père* est la propriété de la famille; il ne peut être changé, modifié ou additionné sans une autorisation du gouvernement. (Voir les décrets du 6 fructidor an 2, du 18 nivôse an 6, la loi du 11-21 germinal an 11.)

Dans les déclarations de naissance faites à l'état civil, le père ne peut *donner* à son enfant que des *prénoms*.

Quant au nom patronymique, il appartient virtuellement à l'enfant, qui ne peut en porter un autre, notamment celui de sa mère; et si, par suite d'un abus, l'enfant a pris le nom patronymique de sa mère, les parents de celle-ci, s'ils justifient toutefois d'un intérêt, ont le droit de s'adresser aux tribunaux et de leur demander que défense lui soit faite de se servir de leur nom patronymique, à peine de dommages-intérêts. Ils peuvent également obtenir l'insertion dans les journaux de la décision judiciaire.

UN VIEIL AVOUÉ.

—

**Une chanson de Lamartine** (XX, 617). — Ce n'est pas une chanson, ce n'est qu'un couplet que Lamartine écrivit à propos d'un dîner offert à Nadaud, que Nadaud dut refuser étant prié ailleurs, chez la princesse Mathilde. Voici cet unique couplet, qui eut sous l'Empire un si grand retentissement :

Un jour le vaincu de Pharsale
M'offrit un souper d'un écu;
— Le vin est bleu, la nappe est sale,
Je n'irai pas chez le vaincu.
Mais que la cousine d'Auguste
M'invite en sa noble maison,
J'accours, j'arrive à l'heure juste.
Chansonnier, vous avez raison.

Nous ne croyons pas que cette épigramme figure dans aucune édition des œuvres du chantre d'Elvire, pour la raison que l'exquis chansonnier qui en est la victime rentra en grâce auprès de l'orgueilleux poète, au regret d'avoir désespéré le plus courtois, le plus simple et le moins courtisan des hommes. Nadaud n'avait pas donné la préférence à la princesse; il ne s'était rendu chez elle en s'excusant chez le poète, que parce l'invitation de celui-ci était arrivée la dernière et qu'il était engagé déjà.

G. M.

— Le couplet en question se trouve au ***Parnasse satirique du XIX*^e^ *siècle***, t. I, p. 228, sous la signature « Alphonse Coquenard », à la suite d'une chanson des ***Deux Gendarmes***, qui figurerait malaisément à l'***Intermédiaire*** :

A GUSTAVE NADAUD

*qui, devant dîner chez M. de Lamartine, s'en était excusé sur une invitation ultérieure de la princesse X...*

(Air de *Pandore*.)

— Hier, un vaincu de Pharsale
M'offrait un dîner d'un écu :
Le vin est bleu, la nappe est sale;
Je n'irai pas chez le vaincu.
Mais que la cousine d'Auguste
M'invite en sa riche maison,
J'accours, j'arrive à l'heure juste!
— Chansonnier, vous avez raison.

L'errata à la fin du tome I du ***Parnasse***, réparant une omission à la page 229, ajoute : « Comme il faut qu'à quelque chose malheur soit bon, nous profitons de cette inadvertance pour faire savoir aux étrangers que M. Coquenard et M. de Lamartine, c'est tout un. Et voici comme :

En mars 1848, tel était l'amour du peuple de Paris pour M. de Lamartine, qu'il ne voulut plus l'appeler que par son petit nom d'Alphonse. C'est pourquoi il le dépouilla de son nom de famille et offrit ce nom à la rue Coquenard, qui l'accepta.

Ce que voyant, les farceurs indignés prirent son nom à la rue Coquenard et contraignirent M. de Lamartine à s'en parer, quoi qu'il pût dire pour se défendre de le faire.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas souvenance d'avoir jamais vu figurer le susdit couplet dans les œuvres de Lamartine.

CH. D.

—

**Un favori de Charles X** (XX, 617). — Le PILOTE, feuille commerciale de la France et de l'étranger, parut d'abord le 21 septembre 1818 et cessa de paraître à la fin de 1819, époque à laquelle il prit le nom d'IMPARTIAL, sous lequel il mourut le 29 février 1820. Le 11 décembre 1821, on vit ressusciter le PILOTE, qui vécut jusqu'en 1827, après avoir vu des démêlés judiciaires s'élever entre celui qui l'avait créé et P. F. Tissot, le professeur révoqué du Collège de France, qui en était devenu l'acquéreur. Son vendeur ayant voulu continuer la publication du ***Pilote***, malgré l'opposition légale de Tissot, dont les titres étaient en règle, il en résulta un procès, dont l'issue fut de frapper celui-ci de la prison et d'une amende (24 avril 1824). Quant à l'ETOILE, créée le 21 octobre 1820, elle a vécu jusqu'au 1^er^ juillet 1827, en s'inspirant des doctrines monarchistes de la GAZETTE DE FRANCE, à laquelle elle s'est plus tard ralliée. Il est fâcheux que M. Eug. Hatin, qui cite ces deux journaux dans la ***Bibliographie de la presse***, n'ait pas jugé à propos de trahir les secrets de la rédaction de ces deux feuilles, dont les attaches ministérielles eussent expliqué les

agissements ténébreux contre le «Patron», cité par Fabre d'Olivet; mais il n'en est pas moins vrai que le nom de P. F. Tissot peut être mêlé, avec raison, dans cette polémique. Ego E.·G.

—

**L'atelier d'Horace Vernet** (XX, 618). — L'explication détaillée de cette gravure se trouve dans un livre publié, je crois, vers l'année 1865, et dont voici le titre : *Joseph, Carle et Horace Vernet. Correspondance et Biographies*, par Amédée Durande (in-18, Hetzel). Jugeant parfaitement inutile de substituer ma prose à celle de l'auteur, je me borne à transcrire la description qu'il nous donne de l'atelier d'Horace, page 64 :

Son atelier de la rue des Martyrs était une véritable curiosité. Il a pris soin de nous en conserver la physionomie dans un tableau que la gravure a popularisé.

Jamais on ne se serait douté que les gens qui se trouvaient-là étaient réunis pour travailler.

Horace Vernet, la cigarette aux dents et la palette à la main, faisait des armes avec un ancien officier de l'empire, M. Ledieu, aujourd'hui directeur du Mont-de-piété. M. Amédée de Beauplan jouait du piano.

M. Eugène Lami soufflait dans une trompette, et, à côté de lui, M. Montcarville battait de la caisse.

Il y avait ensuite le groupe des causeurs : le général Boyer, M. de Lionne, le baron Athalin, M. de Lariboissière, le célèbre graveur Jazet, M. Couturier de Sainte-Claire, le colonel Bro, et les deux frères de madame Vernet, MM. Pujol.

Ladurner se promenait avec un singe sur l'épaule, et M. Guyot, tout en feuilletant un album, agaçait un boule-dogue en arrêt devant lui. Un cheval, que l'on appelait *le Régent*, et qui avait été donné par le duc d'Orléans à Horace Vernet, servait de modèle. (L'atelier était au rez-de-chaussée.)

Le colonel Langlois, en bonnet de police, lisait le journal et rêvait déjà sans doute aux magnifiques panoramas qu'il nous a montrés depuis. Le docteur Hérault tenait à la main une tête de mort et l'examinait. M. Duchesne faisait l'exercice. Deux peintres, MM. Montfort et Lehoux, nus jusqu'à la ceinture, se chauffaient près du poêle et attendaient pour boxer que l'assaut de leur maître fût terminé.

Seul, un jeune homme travaillait obstinément au milieu de ce tohu-bohu : c'était M. Robert-Fleury, qui depuis, dans sa brillante carrière, a recueilli le fruit de son application.

R. A.

—

**Portrait gravé par Nicolas Andreæ en 1590** (XX, 618). — M. René de Starn possède une chose fort belle, rare et curieuse. Il serait bien aimable s'il voulait bien me donner des informations sur la qualité du papier de sa gravure, car toutes celles que nous possédons en Pologne paraissent être des tirages modernes d'une planche appartenant à un possesseur inconnu. Les portraits de personnages polonais du XVI[e] siècle sont fort peu nombreux : celui de Sabinus, bourguemestre de Vilna (capitale de la Lithuanie), est fort intéressant à cause des divers sujets et des enfants du personnage en costume du temps, représentés dans l'encadrement. La famille des Sabinus (en polonais « Sabinek », forme diminutive en usage dans l'ancienne Pologne, comme Charlet vient de Charles), était noble et assez illustre. Ce Stanislas Sabinek était bourguemestre de Vilna, secrétaire du roi Étienne Bathory, et seigneur de Stracza.

Nicolas Andreæ (dont Bartsch parle dans les *Peintres-graveurs*, t. IX, p. 512) a séjourné assez longtemps en Pologne. Il en est question dans une petite étude biographique sur les graveurs de Dantzig (Prusse polonaise), par M. Mathias Bersohn, membre agrégé de l'Acad. des sciences à Cracovie (O Rytownikach Gdanskich. Warszawa, 1887).

Cte Przezdziecki.

—

**M. Henri Maret, auteur dramatique** (XX, 619). — La biographie de cet écrivain par Pierre et Paul (n° 155 des Hommes d'aujourd'hui) signale son talent comme poète et mentionne entre autres comme pièce dramatique de ses débuts : *la Reine Vierge*, en trois actes et en vers, acceptée par M. de la Rounat, directeur de l'Odéon, mais qui ne fut jamais jouée. Cette déception lui fut cruelle et le décida probablement à se consacrer à la littérature ; en 1862, l'*Illustration* publia son délicieux *Voyage autour du monde*, lequel fixa sa réputation et le fit admettre successivement au *Charivari*, à l'*Opinion nationale*, au *Temps*, etc., dont les luttes déterminèrent sa carrière d'écrivain politique, où il a su se faire un nom très honoré. Ego E.·G.

— Savait-on que M. Maret signe actuellement du pseudonyme d'*Aramis* des chroniques au *Gil Blas?* C. P.

—

**D'où vient le mot de Péronnelle?** (XX, 641.) — Littré nous dit dans son dictionnaire que « Péronnelle était un nom propre (XIV[e] siècle) » ; mais dans le *Sup-*

*plément* il ajoute que M. Gaston Paris soutenait que Péronnelle est devenu un nom commun grâce à la popularité d'une chanson du XV$^{e}$ siècle; et que le nom est proprement un diminutif de Péronne, nom de femme formé sur Pierre.

C'est avec le plus grand regret que je trouve impossible de me ranger à l'avis de M. G. Paris. Les formes Pernel et Purnele se trouvaient déjà dès 1362-1399 dans la *Vision de Piers le Plowman* (v, 111; vi, 129, etc.). Le mot voulait dire concubine, ribaulde, prostituée; et on trouve au même siècle l'expression « Pernel de Flandre » pour signifier une femme publique flamande. Ce nom propre n'a rien à faire avec Speronella, il vient de sainte Petronilla, dont le jour était le 31 mai, le dernier jour de ce mois où toute espèce de conduite licencieuse et de dérèglement était permise. Il est seulement nécessaire de rappeler les rites sacrés de *Bona Dea*, et les jeux floraux aux calendes de mai chez les Romains. On peut consulter aussi l'*Intermédiaire* (XIX, 144). Je pourrais ajouter à ce dernier renvoi les dons faits chaque année (1538 à 1540, etc.) par François I$^{er}$ « à la dame des filles de joye suivant la cour, pour le droit du moys de mai, ainsi qu'il est accoustumé de faire de toute ancienneté » (Rabuteaux, *Hist. de la prostitution*, f° H, recto; Du Cange, *Supplément*). Voilà l'origine de Péronnelle, nom propre, qui a longtemps disparu, mais qui survit encore en Angleterre et ailleurs dans le nom de famille Parnell (Bardsley, *English Surnames*, p. 56). HY NIAL.

—

**Prononciation et orthographe** (XX, 642). — *Block* est anglais; *bloc* est français; *blok* n'est ni l'un ni l'autre.
HY NIAL.

—

**Les Mémoires du baron Desgenettes** (XX, 642). — Le baron Desgenettes a laissé une *Histoire médicale de l'armée d'Orient*, PARIS, 1812. Son nom exact était *Dufriche des Genettes*. Il était le propre frère de *Dufriche de Valazé*, le conventionnel plus généralement connu sous le dernier de ses deux noms. Le général Letellier-Valazé, mort à Paris il y a une dizaine d'années, était son neveu.

Le général n'a pas laissé d'enfants. Sa veuve habite Paris. Peut-être notre collaborateur *Firmin* trouverait-il auprès d'elle les renseignements qu'il désire. J'ignore si le baron Desgenettes a eu des descendants directs. G. DE CRÉMAS.

— Les Mémoires de Desgenettes ont paru sous le titre suivant:

*Souvenirs de la fin du XVIII$^{e}$ siècle* et du commencement du XIX$^{e}$, ou Mémoires de R. D. G. Paris, Firmin-Didot, 1835, 3 vol. in-8.

Pour sa biographie, voir:

Discours prononcé aux obsèques de M. le baron Desgenettes par Broussais *in* Recueil de mémoires de médecine et de pharmacie militaires, 1$^{re}$ *série*, t. 42 (1837).

Eloge historique de M. le baron Desgenettes prononcé à la distribution des prix du Val-de-Grâce le 9 septembre 1837, *in* même recueil, 1$^{re}$ *série*, t. 43 (20 pages).

Pariset, *Histoire de l'Académie de médecine*. Paris, 1850, 2 vol. (60 pages consacrées à Desgenettes). BALLAND.

—

**Discours des erreurs et de la vérité** (XX, 650). — Louis Claude de Saint-Martin, dit le *philosophe inconnu*, est l'auteur du livre des *Erreurs et de la vérité*. Paru en 1775, c'est le premier ouvrage du célèbre théosophe au sujet duquel on peut consulter l'*Essai sur la vie et la doctrine de Saint-Martin*, de M. Caro et, surtout, une excellente étude de M. Matter: *Saint-Martin, le philosophe inconnu*. 1 vol. in-8°, Paris, Hachette, 1862. FR. F.

## TROUVAILLES & CURIOSITÉS

**Projet pour transformer l'Elysée national en bibliothèque publique. Lettre du président de la Chambre des députés au ministre de l'instruction publique (1848).** — Depuis quelques semaines, l'Elysée a vivement préoccupé l'attention de tous: aussi nous croyons intéressant de publier le curieux rapport inédit où Taillandier, alors président de la Chambre, demandait au gouvernement cette affectation spéciale de l'Elysée.

La splendide bibliothèque du Louvre, si elle y eût été placée, n'eût pas été perdue pour les érudits et n'eût pas péri dans les incendies de 1871! En tous cas, l'idée de placer une grande bibliothèque

publique dans ce quartier éloigné était fort heureuse, et mériterait peut-être, puisque les circonstances semblent s'y prêter, d'être une seconde fois étudiée.

B.

*A Monsieur le ministre de l'instruction publique.*

Monsieur le ministre,

Le Comité institué par vous pour la réorganisation des bibliothèques a eu l'honneur de vous communiquer son rapport sur l'établissement, dans les quartiers les plus populeux de Paris, de bibliothèques spéciales à l'usage des ouvriers.

Aujourd'hui nous venons vous entretenir de la destination à donner à une précieuse collection de livres dont il serait temps de faire jouir le public. Vous voyez que nous voulons parler de la bibliothèque du Louvre.

Cette bibliothèque fut d'abord établie pour l'usage du Directoire exécutif. Depuis elle devint celle des consuls et successivement de l'Empereur, de Louis XVIII, de Charles X et de Louis-Philippe. A ces différentes époques elle s'est enrichie de grands ouvrages auxquels la liste civile souscrivait ou dont il était fait hommage par des souverains étrangers. La collection entière se compose d'environ 80,000 volumes, créée et longtemps conservée par le célèbre bibliographe Barbier : elle est formée en grande partie d'ouvrages d'histoire, de littérature, de jurisprudence, d'art, etc.

Jusqu'ici la bibliothèque du Louvre n'était pas publique. Il fallait des permissions spéciales de l'ancien Intendant de la liste civile pour être admis à y travailler, et elles s'accordaient difficilement. Aujourd'hui qu'elle passe dans vos attributions, votre première pensée a été de la rendre publique, et elle peut en effet devenir d'une très grande utilité pour les hommes studieux et les artistes.

Mais le local de la bibliothèque du Louvre ne se prêterait pas à cette destination, car il se compose d'une foule de petites pièces dans lesquelles les lecteurs ne pourraient être admis sans de graves inconvénients. Il faut donc chercher un meilleur local où elle puisse être commodément transportée. Vous avez appelé notre attention, Monsieur le ministre, sur l'Elysée national, et vous croyez en effet que cet hôtel serait tout à fait propre à recevoir la bibliothèque du Louvre. Il est situé dans un quartier éloigné de toutes les autres bibliothèques et qui est devenu le centre d'une population nombreuse depuis quelques années. Il paraît juste et convenable de donner à cette partie de la capitale un avantage dont la rive gauche et le centre jouissent déjà depuis si longtemps.

Les appartements de l'Elysée situés au rez-de-chaussée sont très spacieux et pourraient à peu de frais être consacrés à une bibliothèque publique. Un riche corps de bibliothèque, fait par les ordres de l'Empereur, y existe et pourrait servir dans l'une des principales pièces du nouvel établissement que nous vous proposons de créer.

Sous la première République, les bibliothèques publiques ont pris une très grande extension. De nombreux ouvrages provenant des établissements supprimés y ont été versés, et servent depuis cette époque aux études des savants et des hommes de lettres. La nouvelle République ne voudra pas faire moins pour les développements de l'esprit humain. Les bibliothèques des anciens châteaux royaux devront appeler votre attention toute particulière, et pour commencer à montrer l'utilité que l'on peut en tirer, nous avons l'honneur de vous proposer de rendre publique la bibliothèque du Louvre et de vous entendre avec M. le ministre des travaux publics pour l'appropriation de l'Elysée national à cette destination.

La justice veut que nous vous signalions, en terminant, M. Louis Barbier, bibliothécaire du Louvre, comme éminemment propre à diriger le nouvel établissement et à lui donner toute l'importance qu'il mérite d'avoir.

Recevez, Monsieur le ministre, etc., etc., etc.

(*Signé*) ALPHONSE TAILLANDIER,
Président de la Chambre des députés.

—

**Une expression populaire.**—Les lecteurs de l'*Intermédiaire*, quelles que soient d'ailleurs leur position sociale et leur bonne éducation, ne sont pas sans avoir connaissance de l'expression populaire : *Tu t'en ferais mourir !* Hé bien ! cette expression, dont l'allure est bien moderne, et qui paraît avoir une saveur de cru prononcée, a droit de prétendre, non sans raison, à une origine tout aristocratique, poétique même. Elle s'est un peu encanaillée en se modernisant; mais ses ancêtres ne peuvent pas la renier pour cela. Je lis dans la *Satyre VIII* de Mathurin Régnier, *satyre* visant l'*importun et le fascheux*.

.... Mais, amy, laissons-le discourir,
Dire cent et cent fois : *Il en faudrait mourir.*

Et le commentaire de Brossette, publié en 1729, ajoute : « *Il en faudroit mourir. En ma conscience.* Ce sont de ces expressions passagères (!), que le caprice ou le hasard introduisent de temps en temps, et qu'on emploie à tout propos, tandis qu'elles sont à la mode. Dans les Mémoires de Sully, part. II, chap. II, il est parlé de « ces enjôleurs de cour, qui semblent « n'y être que pour faire des exclama- « tions et des admirations de tout ce « qu'ils voyent ou oyent; réitérer des « *Jésus sire!* et crier en voix dolente : *Il* « *en faut mourir !* »

Entre *Tu t'en ferais mourir* et *Il en faut mourir*, je ne vois qu'une différence de ton... et de temps; mais ce n'en sont pas moins là des choses qui se passent en famille.

RIOUX DE MAILLOU.

---

*Le gérant :* LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1887.

*Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.* *10 décembre 1887.*

XXe Année. — Nº 470.

QUÆQUE SINGULA NONIS LEGENDO — *Il se faut entr'aider.*

Nouvelle Série. *IVe Année.* — Nº 95.

# L'Intermédiaire

## DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)



## QUESTIONS

**Jouer de son nez.** — On vient de réimprimer la *Satyre des Satyres*, de l'abbé Cotin (Paris, E. Thorin, 1887, grand in-8 de 24 pages). Dans cette curieuse pièce, qui était devenue fort rare, l'auteur montre (p. 18) Molière, qu'il appelle *Turlupin*, accompagnant Boileau dans des expéditions de piqueurs d'assiette :

Son Turlupin l'assiste, et, *jouant de son nez*,
Chez le sot campagnard gagne de bons disnez.

Que signifie l'expression *jouant de son nez?* L'éditeur de la *Satyre des Satyres*, M. A. F.[abre], un lauréat de l'Académie française, dit en note : « Nous n'avons trouvé cette locution dans aucun glossaire : Nicot, La Curne de Sainte-Palaye, Furetière, Ménage, Trévoux, etc. Peut-être, *jouer de son nez*, désignerait-il une personne tourmentée des accidents de son nez, ce qui arrive quelquefois aux ivrognes ; ou ferait-il allusion à un tic particulier de Molière, ou encore à l'instinct d'un chien de chasse à la piste de *bons disnez*. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que nous donnons ces explications pour ce qu'elles valent. » Des trois explications, laquelle est la préférable ? N'y en aurait-il pas une quatrième meilleure que toutes les autres ? UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Froid de canard.** — Pourquoi dit-on un froid de canard? Est-ce parce que les premiers froids sont signalés par des vols de canards sauvages? Un froid de loup se comprend à la rigueur, mais quel rapport peut-il y avoir entre un abaissement de température et le palmipède canard?

DUCK.

—

**Dame ou femme** ? — En ma qualité d'étranger, il m'est permis de faire une question, inutile peut-être à un Français? Il serait intéressant pour l'histoire des termes en usage à diverses époques de savoir quand le mot de *dame* a été introduit pour remplacer celui de *femme* dans la langue usuelle, et quand l'emploi fréquent de ce mot a recommencé à disparaître. Enfin, aujourd'hui dans quel cas doit-on encore dire une *dame*, les *dames*, sans être prétentieux ou arriéré dans son langage?

Comte PRZEZDZIECKI.

—

**Un vers du** *Roi s'amuse*. — Dans le compte rendu du procès auquel avait donné lieu l'interdiction du *Roi s'amuse* au Théâtre-Français, se trouve le passage suivant, compris dans le discours que prononça à cette occasion Victor Hugo lui-même, devant le tribunal de commerce :

Un passage de la préface dont M. Victor Hugo donne lecture, lui fournit l'occasion de dire que sa pièce s'élève aux plus hautes moralités : quant à l'allusion qu'on a cru y découvrir contre le père du roi Louis-Philippe, ce serait la plus ignoble et la plus cruelle des injures. Il n'appartenait qu'à une étourderie de courtisans de relever un pareil vers, et cette étourderie est une insolence, non seulement pour le roi, mais pour le poète.

Quel est ce vers? BONNEFOY.

—

**Naissance d'un dauphin.** — Dans les *Mémoires de Bachaumont* (t. 22, p. 7), il est dit que le pape vient d'adresser au roi de France les langes bénits qu'il a coutume d'envoyer au roi à la naissance d'un dauphin.

D'où vient cet usage singulier, puisque le dauphin sortait alors, en janvier 1783, des mains de sa nourrice et qu'il n'avait

plus besoin, par conséquent, de langes bénits.

Peut-on me rappeler dans quel tome et à quelle page des *Mémoires de Saint-Simon* (éd. Hachette, 1865, 13 vol. in-18), il est dit que « le pape s'était engagé d'envoyer un nonce extraordinaire à Vienne porter les langes bénits au prince dont l'impératrice accoucherait » ?

G. SAINT-HÉLIER.

—

**Saint-Gengoux et son registre des maris trompés.** — La tradition veut qu'à Saint-Gengoux, petit hameau de la commune de Larochemillay, autrefois paroisse, il existe un grand livre, livre inconnu de nos meilleurs bibliophiles malgré sa haute antiquité, et sur lequel une main inconnue inscrit, depuis des siècles, le nom de tous les maris qui ont éprouvé des infortunes conjugales. Où est caché ce fameux registre? nul ne le sait; mais chacun chez nous est persuadé qu'il existe. Serait-ce saint Gengoux lui-même qui en serait le teneur, et ce bon saint serait-il, comme je l'ai entendu prétendre, le vrai patron des maris cocus? L'*Intermédiaire* voudra bien me renseigner à ce sujet et me dire s'il existe d'autres registres du même genre, dans nos croyances populaires et chez d'autres paroisses ayant le même patron?

LN G.

—

**A quelle époque a-t-on créé des attachés militaires auprès des ambassadeurs ?** — De quelle époque date cette fondation?

Armand Silvestre, dans sa nouvelle pièce la *Tesi*, représentant un épisode du temps de Métastase, met en scène un attaché militaire français.

Je serais heureux d'apprendre en quelle année a été nommé en France le premier attaché militaire.

En Belgique, il n'y en a eu d'accrédités, paraît-il, qu'après 1870.

UN ELZÉVIR.

—

**Les relations diplomatiques des ducs de Bourgogne.** — Les ducs de Bourgogne et plus particulièrement Philippe le Hardi, Philippe le Bon et Charles le Téméraire, ont-ils eu des relations diplomatiques avec Venise, l'Espagne et le Portugal?

Où pourrait-on trouver des renseignements détaillés sur ces relations?

G. DE CRÉMAS.

—

**Joseph et Joachim.** — La prononciation des noms d'origine hébraïque est mal fixée : doit-on dire *Josêf* ou *Jôsef*, *Joachim* ou *Joakim* ? On a entendu des personnes fort instruites prononcer de ces différentes manières.

VAUDÉMONT.

—

**La dame aux coussins.** — Quelle est donc cette comtesse de... portée sur la liste des *traitements secrets* dont le chevalier de G... raconte en ces termes à Lebrun, le directeur du journal *la Mode* (1790), les curieux dessous de toilette féminine que ne soupçonnent peut-être pas nos horizontales de grande marque :

« Tous les soirs, après que ses femmes « l'ont déshabillée, elle est portée au lit « par quatre laquais dans une espèce de « couverture doublée de satin ou de taffetas rose suivant la saison. Cela fait, les « laquais se retirent. Alors trois femmes « de chambre s'emparent de la délicate « comtesse, tirent de dessous elle avec « beaucoup de précaution et *en mesure* « la couverture rose. Ensuite, elles prennent de beaux petits coussins, bien « blancs et bien mollets, ornés de dentelles; elles en posent un à côté de « chaque joue, plusieurs petits au bas de « l'aisselle, entre les flancs et les bras « pour soutenir la gorge ; un large à côté « de chaque hanche; un en forme de « *coin* sous l'un et l'autre jarrets, entre « le bas extérieur de la cuisse et le mollet « de la jambe ; un *oblong* sous le bas de « la jambe près de la cheville du pied; « un fort long entre les cuisses, pointu « par le haut et qui va en s'élargissant « jusqu'à sa base entre les deux talons, et « un carré en forme d'oreiller sous la « plante des pieds ; de manière que la « dame se trouve parfaitement et moelleusement *calée* dans toutes les parties « de son corps.

« Trois fois la semaine, un de ses « amants vient coucher avec elle. Pendant ces nuits-là, les trois femmes de « chambre ne dorment point, parce que, « à chaque instant, il faut réparer le désordre et la confusion qui naissent entre « les coussins et les remettre à leur place. »

PAUL EDMOND.

—

**Sur Balmont, près de Lyon.** — Nos bons confrères de Lyon voudraient-ils me donner quelques renseignements sur une localité du nom de Balmont qui, si je com-

prends bien le document du XVII[e] siècle que j'ai sous les yeux, se trouve à peu de distance du chef-lieu du département du Rhône ? Il serait inutile de m'indiquer une localité de ce nom qui appartient au département de l'Ain (arrondissement et canton de Trévoux, commune de Reyrieux). Le Balmont que je cherche, et qui n'est dans aucun des dictionnaires géographiques que j'ai sous la main, pas même dans le Vivien de Saint-Martin, devait être beaucoup plus rapproché de la ville de Lyon.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Ango.** — Le fameux armateur dieppois Ango, qui traitait de pair avec le roi de Portugal, a-t-il laissé postérité ?

Quelles étaient ses armoiries ?

(Eure.) A. DE B.

—

**La rente accordée aux anciens ministres.** — N'existe-t-il pas une loi attribuant une rente de 6,000 fr. aux anciens ministres ? Est-elle toujours en vigueur?

GEORGES SAINT-HÉLIER.

—

**Louise de Maure.** — A quelle époque et en quel lieu mourut (vers le milieu du XVII[e] siècle) *Louise de Maure*, femme de Gaspard de Rochechouart, marquis de Mortemart; où fut-elle inhumée ?

LE ROSEAU.

—

**Le manteau de Charlemagne.** — Un éloquent avocat a rappelé récemment que Charlemagne aurait dit : « Si un évêque pèche, je le couvre de mon manteau. » Les témoignages à l'appui, s. v. p.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Bourses de croisés.** — Ces bourses, finement brodées et ornées de dessins variés sur diverses étoffes, se trouvent-elles encore dans quelques musées ou collections? Elles servaient à renfermer des reliques. Il existe des dessins de celles qui, selon la tradition, ont servi aux croisés de Corbie. C'est à tort que ces curieux objets ont été pris pour des aumônières. D'autres dessins analogues sont-ils connus?

P.

—

**Mémoires de Pasquier.** — Quand paraîtront les Mémoires du chancelier Pasquier ? Quels motifs retardent leur publication? Leur détenteur n'est-il pas un académicien dont cette publication augmenterait quelque peu les titres littéraires ?

FIRMIN.

—

**Imbert de Saint-Brice.** — Je serais très heureux de savoir à quelle époque Imbert de Saint-Brice, ou simplement Imbert, était doyen de la Faculté de médecine de Montpellier (probablement vers 1740).

— J'aurais aussi le plus grand intérêt à connaître les titres et fonctions que pouvait avoir un autre Imbert de Saint-Brice, officier de cavalerie (probablement capitaine), avant 1789. Cet officier fut guillotiné le 7 ou le 8 thermidor 1793, à Paris. Il était porteur de papiers de famille, qui ont dû être déposés dans une bibliothèque. L. KETTY.

—

**L'inventeur du laryngoscope.** — Dans tous les ouvrages spéciaux, on attribue l'invention de ce merveilleux instrument à Czennack. Toutefois, s'il faut en croire le D[r] Segond, chirurgien distingué des hôpitaux et le plus sympathique des professeurs agrégés de notre Faculté, tout le mérite de cette découverte doit être rapporté au chanteur E. Garcia, qui, en mettant un miroir dans sa bouche, et se plaçant simultanément devant une glace, aurait aperçu nettement ses cordes vocales.

M. Segond a vivement réclamé la priorité pour cet inventeur méconnu dans une des savantes leçons qu'il exposait naguère si brillamment à l'hôpital de la Charité, en remplacement du professeur Trélat. P. C.

—

**Descendants à retrouver.** — Pourrait-on m'indiquer si les familles suivantes ont encore des descendants ?

Familles de Beaupin, de Blaguière, de Brissac, de Couessin, de Lourme, de Perrin, de Ponthieu, de Préfond et de Tastet.

Grand merci d'avance.

FERRAND.

—

**Où sont les papiers de Bernardin de Saint-Pierre ?** — J'ai trouvé dans des papiers de famille de la fin du siècle dernier un certain nombre de lettres de Bernar-

din de Saint-Pierre, adressées à une dame avec laquelle il eut une correspondance, de 1791 à 1793. Je désirerais savoir si les lettres de sa correspondante existent encore. Pourrait-on me dire par conséquent où se trouvent les papiers de Bernardin de Saint-Pierre, et s'il est possible d'en avoir communication?

R.

—

**Voltaire voleur.** — « La probité poli-« tique est très rare, dit l'abbé Grégoire « dans ses *Mémoires :* il en est de même « de la probité littéraire. J'ignore s'il « est vrai que Voltaire ait trompé ses « libraires, mais on sait qu'il volait à Ber-« lin des bougies. Ce fait m'a été attesté « de nouveau par l'excellente princesse « douairière Amélie de Weimar... »

Qu'y a-t-il de vrai dans cette anecdote du célèbre évêque constitutionnel?

QUINNET.

—

**De la générosité des libraires.** — On a souvent accusé les libraires d'être peu généreux à l'égard de leurs écrivains. Il y a cependant des exceptions à faire, comme le démontrent les deux faits suivants.

En 1762 (*Lettre de Rousseau à Malesherbes*, 7 *mai*), Marc-Michel Rey, l'éditeur de Jean-Jacques, constitua à la gouvernante de l'écrivain une *pension viagère de* 300 *livres* « à l'occasion des gains qu'il a faits sur les livres de Rousseau », et le 1er août 1791, on lut à l'Assemblée nationale une lettre où Panckoucke faisait donation de *mille livres de rente* « pour entretenir et équiper dix gardes nationaux ».

Pour l'honneur de la librairie, j'estime que ces traits de largesse ont dû être fréquents, et je prierais nos confrères de me signaler ceux qu'ils connaissent. Nous arriverons peut-être ainsi à démontrer que les libraires sont véritablement les amis et les soutiens des écrivains.

E. A.

—

**Mémoires de Fleury.** — Les Mémoires de ce spirituel comédien ont été publiés par M. P. Laffitte, qui, au dire des bibliographes, en serait le véritable rédacteur. L'aveu qu'on y prête à Fleury d'une ignorance presque complète ne permettrait guère, au reste, de les lui attribuer, si même la plume très sûre et très alerte qui les a écrits ne trahissait une origine postérieure au XVIIIe siècle. On y trouve toutefois nombre de détails piquants qu'il eût été malaisé d'inventer et dont la vraisemblance, tout au moins, n'inspire aucun doute. Si, comme il est permis de le supposer, le rédacteur a composé cet agréable ouvrage au moyen de papiers laissés par Fleury, quelle mesure de créance est-il légitime de lui accorder?

L. B.

—

**La médecine dans le roman à la fin du XIXe siècle.** — Aujourd'hui que le document humain est de mode, il m'a paru intéressant de rechercher dans quelle mesure les écrivains de cette fin de siècle avaient appliqué au roman les notions pathologiques.

On se souvient avec quel art et quel souci du vrai le maître de Médan a traité la scène de l'accouchement dans *Pot-Bouille*, avec quelle intensité de couleur les Goncourt ont décrit, dans *Germinie Lacerteux*, l'opération césarienne.

Pourrait-on me citer simplement le titre des romans datant au plus de vingt ans, où sont relatées des descriptions de maladies, ou d'états purement physiologiques.

En d'autres termes, quels romanciers sont allés puiser à l'hôpital même les sujets de leur affabulation?

Puisque leur nom me vient sous la plume, je ne puis m'empêcher de signaler les *Amours d'un interne*, de Claretie, *Jean Mornas*, du même auteur, *Alphonsine*, de Belot, où la suggestion hypnotique, cet art qui est en train de devenir une science, est exposée sous une forme aussi peu médicale que possible. Je promets, par anticipation, ma reconnaissance aux Intermédiairistes qui, pour me faciliter mes recherches, voudront bien me communiquer le résultat de leurs lectures. Je sollicite le titre de l'ouvrage et l'indication exacte de la page où se trouvent les renseignements utiles à mon étude.

PONT-CALÉ.

—

**Robespierre. Iconographie.** — Quel est le meilleur portrait gravé de Max. Robespierre, au point de vue de la ressemblance?

Sait-on ce qu'est devenu le portrait du même, peint par Boze, peintre du Roi?

SUS.

—

**La bibliographie de Paul Lacroix.** — Comme pseudonymes de cet écrivain, je connais ceux de P. L. Jacob, bibliophile, Bibliophile Jacob, Pierre Dufour et Antony Dubourg.

Il paraît qu'il y en a d'autres.

Quels sont-ils?

J'ai lu dans Larousse que la liste complète des productions diverses de cet auteur était presque impossible à faire, vu leur nombre.

En a-t-on au moins fait l'essai?

UN ELZÉVIR.

—

**La conversion d'un écrivain.** — On a souvent écrit qu'Eugène de Mirecourt, lassé de lutter contre des ennemis qui ne pardonnaient pas au biographe ses nombreuses erreurs entrelacées de quelques vérités, était entré au couvent des dominicains.

Pourrait-on donner quelques détails à ce sujet? J.-B.

—

**Numéros saisis de la « Vie parisienne ».** — Voudrait-on m'indiquer quels furent les numéros saisis de ce journal illustré et quels articles motivèrent cette rigueur?

G. ST-HÉLIER.

## *RÉPONSES*

**L'âme de la femme au concile de Trente** (XVI, 233, 283, 312; XIX, 524; XX, 681). —Comme on l'a déjà dit, ce n'est pas au concile de Trente qu'il fut question de l'âme de la femme, mais à un concile du Ve siècle, celui de Mâcon (voir l'*Histoire ecclésiastique* de l'abbé Fleury). En second lieu, au XIIe siècle, un docteur nommé Amauri, ayant voulu rééditer la doctrine d'Aristote au sujet de la femme, l'évêque de Paris convoqua un concile qui déclara cette doctrine incivile, hérétique, etc. Amauri étant mort peu après, son corps fut traîné à la voirie (voir *Dictionnaire des superstitions et préjugés*, de M. l'abbé Migne, art. *Sexes*, p. 1075), qui contient un beau résumé de la question que nous résumerons toujours par le fameux distique :

Quoi qu'en dise Aristote et sa docte cabale,
La femme est divine, il n'est rien qui l'égale.

LN G.

—

**Collections bizarres** (XVIII, 68, 268, 459, 584; XIX, 618; XX, 78, 104, 284, 300). — D'après la *Revue anecdotique*, le général Marey-Monge, à Metz, collectionnait les tabatières de carton fabriquées à Sarreguemines, depuis la modeste tabatière à 3 centimes jusqu'à celles de 5 fr.

Les boutons armoriés, ceux de la première République, de l'Empire, de la Restauration, des lycées, des pensionnats, etc., ne devraient-ils pas aussi être collectionnés? Est-ce que les « chands de bric à brac » ne s'en occupent pas?

L'EX-CAR.

— Dans un des premiers volumes des *Causeries d'un curieux*, de M. Feuillet de Conches, se trouve l'énumération de collections plus singulières les unes que les autres. L.

— Un de mes amis, ancien externe de feu Gillette, chirurgien de l'hôpital Tenon, m'a assuré que son illustre maître recommandait instamment à ses élèves de scalper, avec toutes les précautions possibles, les fragments de peau de macchabées, portant des tatouages plus ou moins bizarres. Cette collection un peu macabre existe-t-elle encore; devait-elle servir à un travail projeté par l'éminent praticien? Autant de questions dont je dois, jusqu'à plus ample informé, ajourner la solution. On peut, en tous cas, la rapprocher de cette autre collection tératologique formée avec tant de soin par le Dr Jules Guérin. Ce n'est pas là un des chapitres les moins curieux d'une monographie sur les *Médecins collectionneurs*, dont j'ai, depuis longtemps, conçu l'idée, sans pouvoir jamais trouver les loisirs nécessaires pour en assurer la réalisation. PONT-CALÉ.

— M. René de Pont-Yest, dans la *Tête de Mimer*, publiée par le *Correspondant*, parle d'une collection d'yeux de corbeaux. Est-ce une fantaisie de l'auteur ou bien y a-t-il quelque chose de vrai dans cette bizarre entreprise? GERS.

—

**L'improvisateur Eugène de Pradel** (XIX, 743; XX, 58, 273). — Voici encore une œuvre du célèbre improvisateur, qui ne figure pas dans ses *Etincelles*, par la raison toute naturelle que celles-ci furent imprimées (à Paris) en 1822, tandis que la pièce que je cite ci-dessous n'a été imprimée qu'en 1826.

C'était à Corbeil, le 24 octobre de cette année 1826; Eugène de Pradel donnait une séance au théâtre de cette ville. Sur sa demande d'un sujet local, quelqu'un lui donna la devise de Corbeil, *Cor bello paceque fidum*, que l'on traduisit par *fidèle en paix comme en guerre*.

Après une courte réflexion, de Pradel chanta les couplets suivants, sur l'air de la *Pélagienne :*

Aux jours affreux de détresse et d'alarmes,
Jours où la Ligue était ivre de sang,
Un vieux guerrier saisit sa hache d'armes,
Puis à son fils dit en la brandissant :
Vole aux combats remplacer ton vieux père,
Et pour l'honneur, ton prince et ton pays,
Meurs s'il le faut, mais surtout, ô mon fils, } *Bis.*
Sois fidèle en paix comme en guerre. }

C'était aux bords où, fécondant la plaine,
Riche des biens mûris par le soleil,
Avec amour la Nymphe de la Seine
Baigne en passant les remparts de Corbeil.
Du vieux soldat la leçon noble et chère
Dans tous les cœurs enfante des héros,
Et mille voix font redire aux échos : } *Bis.*
Sois fidèle en paix comme en guerre. }

D'ingrats Français ont pu fermer leurs portes
Au bon Henri qui veut les affranchir ;
Sans le secours de ses braves cohortes,
Il voit Corbeil, à son aspect, s'ouvrir.
Sous l'olivier déposant son tonnerre,
Le Béarnais dit à ses habitants :
Je le savais, Corbeil dans tous les temps } *Bis.*
Fut fidèle en paix comme en guerre. }

Depuis ce jour consacré par l'histoire,
Jour glorieux que leur cœur doit bénir,
Ces citoyens, héritiers de leur gloire,
D'un mot heureux gardent le souvenir.
Brave cité, ce Roi, sous ta bannière,
Récompensant dévoûment et valeur,
Mit pour devise et pour gage d'honneur : } *Bis.*
Sois fidèle en paix comme en guerre. }

L'improvisateur fait ici allusion à la journée du 1er avril 1590, où les habitants de Corbeil portèrent, en grande pompe, les clefs de leur ville au Roy Henry IV, qui était descendu à Saint-Jean en l'Isle.

Quelques auditeurs, enchantés de cette improvisation, firent imprimer ces couplets; tirés à quelques exemplaires seulement, sur feuilles volantes, ils sont devenus très rares aujourd'hui. J'en possède un exemplaire et je n'en connais point d'autres.

Il n'y a rien d'impossible à ce que l'individu qui, sous le nom de Pradel, courait la province vers 1845, fût Eugène de Pradel lui-même, puisqu'il n'est mort qu'en 1857. En tous cas, c'était un Pradel usé, fini, l'ombre seulement du brillant improvisateur. JEAN COQUATRIX.

—

**Pain-Mollistes** (XX, 98, 216, 275, 523). — « Une des plus anciennes rues de Paris s'appelait rue Jean Pain-Mollet, demande le confrère E. M., *undè.* » Lazare, dans son *Dictionnaire des rues de Paris*, s'est chargé par avance de répondre à la question. Sauval prétend qu'elle s'est nommée rue du *Croc.* Elle était connue dès 1261 sous la dénomination de Jean Pain-Mollet, qu'elle devait à un bourgeois de Paris qui y demeurait alors. Ses voisines, les rues *Taille-Pain* et Brise-Miche, devaient leur dénomination à la distribution des pains ou miches du chapitre qu'on faisait suivant l'usage aux chanoines de la collégiale de Saint-Merri. V. D.

—

**Hommes célèbres morts de la rage** (XX, 130, 184). — Eus. de Salle raconte que « l'opinion publique en Angleterre proclama comme un homme extraordinaire « un personnage qui eut la présence d'esprit de se cautériser lui-même, avec un « fer incandescent, une morsure qu'il « venait de recevoir d'un chien enragé. « Cet acte fut le premier degré qui le « conduisit à une brillante fortune et à « un autre genre de réputation, qui sera « plus durable et plus connue de la postérité que la première. » Le personnage en question, alors simple garçon apothicaire du pays de Galles, est devenu baronet, président de la Société royale de Londres et l'un des premiers chimistes du siècle, sous le nom de sir Humphry Davy. SUS.

—

**L'or** (XX, 198, 283, 309, 492, 560, 620). — Je crois qu'il faut clore cet article, car la question posée par le confrère A. A. de B. a dégénéré en une question de critique sacrée sur laquelle personne ne peut se flatter de convaincre son contradicteur : le siège de chacun est fait à cet égard et l'on s'y tient.

Quant aux chercheurs et curieux qui voudraient étudier cette intéressante question dans un esprit de légitime indépendance, je me permettrai de leur signaler un ouvrage qui n'est pas venu d'outre-Rhin, et qui jouit d'une grande considération auprès des personnes les plus pieuses comme auprès des savants : c'est la *Bible, traduction et commentaires* par le professeur Edouard Reuss, de Strasbourg. Paris, Fischbacher, 1879, t. I ; v. l'*Introduction*, qui a 271 pages. Ce ne sont pas seulement des protestants qui

refusent à Moïse la composition du Pentateuque. Richard Simon, le fondateur de la critique biblique, n'a-t-il pas distingué, dans son *Histoire du Vieux Testament* (1678), l'élément légal du Pentateuque, qu'il attribuait à Moïse, du cadre historique qu'il estimait être une composition plus récente? N'y a-t-il pas aussi nombre de protestants qui acceptent de tout point l'opinion traditionnelle indiquée par le confrère Evalde?

Voyez, d'ailleurs, à quel expédient les défenseurs de la tradition sont forcés de recourir à cet égard? Ils arrivent à croire que le chapitre du Pentateuque où est racontée la mort de Moïse, *peut bien être* le commencement du livre de Josué! Et de quel droit, s'il vous plaît, arrachez-vous cette page au texte du Pentateuque? Est-ce là ce que vous appelez *la bonne critique?* n'est-ce pas plutôt de la pure fantaisie? C. D.

—

**Le tombeau de Massillon** (XX, 195, 279, 396). — C'est à tort que l'auteur de l'*Histoire de la ville de Clermont-Ferrand* a écrit à la page 119 du tome premier de cet ouvrage : « Les cendres de Massillon, respectées pendant la Terreur, ont été dispersées dans des réparations faites il y quelques années dans la cathédrale. »

M. Cohendy, ex-archiviste du département du Puy-de-Dôme, a publié *Correspondances, décisions, ordonnances et autres œuvres inédites de J. B. Massillon* (Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont, t. 24), à la suite desquelles se trouve (note 73) l'acte d'inhumation de Massillon, extrait des registres des sépultures de la paroisse de Sainte-Croix de la cathédrale. On y lit qu'il fut enterré dans le tombeau de « nos seigneurs les Evêques dans le sanc« tuaire du chœur du chapitre. » A la note 68 est reproduite une lettre du préfet du Puy-de-Dôme à la municipalité de Clermont, du 1er floréal an XII, contenant une demande de « renseignements « positifs sur le genre de sépulture qui a « été décerné au célèbre Evêque... et si « celle-ci a été respectée dans les orages « révolutionnaires. » Dans sa réponse, en date du 3 floréal an XII (note 70), le maire de cette ville s'exprime comme il suit : « Le corps de Massillon, déposé dans le « palais épiscopal, y resta pendant quel« ques jours, au bout desquels il fut in« humé dans le chœur de l'église cathé« drale sous une tombe déjà existante, « laquelle avait déjà servi à la sépulture « d'un autre évêque dont nous ignorons « le nom...

« *P. S.* Nous observons que, lors de la « reconstruction du pavé du chœur de la « cathédrale (en 1791 ou 1792) et l'enlè« vement de la pierre qui couvrait les « cendres de Massillon, on respecta les « restes de ce grand homme auxquelles « (*sic*) on ne toucha pas et sur lesquelles « (*sic*) le nouveau pavé fut posé sans « fouiller son tombeau. »

Ce pavé a été remplacé à son tour, il y a environ trente ans; mais aucunes fouilles n'ont été pratiquées à cette occasion. Celles qui ont été effectuées dans la nef et les bas-côtés de la cathédrale, pour la pose d'un calorifère, n'ont point été poussées jusque dans le chœur.

Donc, malgré une opinion trop longtemps accréditée, l'illustre orateur et saint évêque repose encore sous les dalles du chœur de la cathédrale de Clermont à l'endroit même où il fut inhumé le 2 octobre 1742. A. Vernière.

—

**Pastellus** (XX, 298). — C'est probablement une faute d'impression pour Postellus, nom latinisé sous lequel le jésuite Guillaume Postel a publié la plupart de ses ouvrages. Parmi ceux-ci il y en a un sans nom d'auteur, intitulé : *Des merveilles du monde, et principalement des admirables choses des Indes et du Nouveau Monde... ; et y est aussi montré le lieu du paradis terrestre.* Paris, 1553. In-12. Fort rare. J. C. H.

—

**Lettres de Mérimée à Panizzi** (XX, 327, 682). — Cette correspondance a été imprimée intégralement *en épreuves;* je ne sais s'il en existe neuf suites, mais j'en connais deux. L'une appartenant au propriétaire de la correspondance originale; l'autre à l'éminent bibliophile, qui, à titre gracieux, s'était chargé de la correction desdites épreuves. Plus d'un tiers de la correspondance originale a été supprimé, beaucoup de lettres sont tronquées, un grand nombre ont été entièrement supprimées. One who Knows.

—

**Un mot attribué à Talleyrand** (XX, 386, 467). — D'après un récent feuilleton dramatique de M. Paul Perret dans la *Liberté* (n° du 31 oct.), le mot en question

aurait été attribué aussi au Régent, en réponse aux traitants accusés de concussion.

Il serait intéressant pour l'historique de ce mot, heureux sans doute, mais terriblement brutal, de savoir à quelle source cette citation a été puisée. R. A.

—

**France, guéris-toi des individus !** (XX, 440, 506.) — M. Richard aurait-il l'obligeance de compléter les détails intéressants sur les naturalisations du 26 août 1792, par une citation complète de l'acte de naturalisation lui-même et spécialement celui de Kosciusko? On naturalisait *alors* les illustres étrangers ; on ne pense qu'à en expulser aujourd'hui, dans tous les pays. Singulier progrès! Le XIXe siècle aura honte un jour des derniers actes de sa vieillesse présidée, par le chancelier de fer. Comte PRZEZDZIECKI.

—

**Annibal s'est-il servi de vinaigre pour traverser les Alpes?** (XX, 581, 661, 690.) — Le « vinaigre d'Annibal » a déjà fait l'objet d'une série de communications fort intéressantes dans l'*Intermédiaire* (I, 143, 175, 297 ; II, 286, 485).

Ceci dit simplement à titre d'indication, car je ne suis pas de ceux qui s'opposent à la réédition des sujets déja traités.

Je trouve d'ailleurs l'occasion de fournir un renseignement nouveau sur celui-ci. C'est une note insérée dans les Annales des ponts et chaussées (année 1855, 1er semestre, p. 236), intitulée : *Mines acidées de M. Courbebaisse.*

J'en extrais le passage suivant :

Le nouveau moyen de loger la poudre que j'ai employé n'est pas mécanique : je conserve bien le travail de la barre à mine pour créer un petit trou cylindrique pénétrant du dehors au point où l'on veut loger la poudre ; mais ce conduit une fois créé, c'est à la chimie que j'ai demandé le moyen de détruire la partie de la roche à enlever; j'ai imaginé de dissoudre cette roche avec un agent chimique (l'acide chlorhydrique étendu d'eau).

C'est à l'occasion d'une route à construire dans les défilés de rochers du Lot que M. Courbebaisse inventa son procédé.

N'y a-t-il pas là au moins un rapprochement curieux? D. W.

— Annibal n''aurait-il pas répandu du sel pour faire tout simplement fondre la neige (et non le roc)? A. H.

— Le feu et le vinaigre n'auraient pu avoir quelque efficacité que sur des rochers calcaires ; mais comme il faut admettre que même du temps d'Annibal les Alpes n'étaient pas exclusivement composées d'une seule espèce de roche, comme le suppose l'auteur dont parle M. E. B. (XX, 690), l'explication donnée par M. O'B. me paraît beaucoup plus plausible, sauf à dire toutefois que le feu servait non pas seulement à fondre la neige, mais surtout à *étonner* le rocher. — Les mineurs espagnols du temps d'Annibal et en général tous les anciens mineurs avaient coutume (et cette coutume s'est conservée jusqu'à l'emploi de la poudre) d'allumer un foyer devant le front de taille d'une galerie ou devant un rocher afin d'en faciliter l'abatage, qui se faisait généralement en frappant avec un marteau sur un coin ou sur un pic, comme on travaille de nos jours avec la pointerolle. A plus de 2,000 mètres d'altitude dans les Alpes, j'ai trouvé moi-même des gaieries de mines très anciennes, à l'extrémité desquelles se trouvaient des restes de foyers.

En 1834 (*Bulletin de la Société géologique de France*, t. II, p. 153), M. Daume qui avait exploré des galeries très anciennes, dans les Alpes, disait : « On se « servait du feu pour faciliter l'excava- « tion et l'on a trouvé des restes de bû- « chers incomplètement consumés dans « quelques excavations. » Probablement même, on avait appliqué ce procédé dans la galerie appelée Bebulon, en Espagne, qu'au dire de Pline, Annibal fit ouvrir et qui s'enfonçait jusqu'à 1,500 pas (2,200 mètres). En résumé, nous pouvons dire que les anciens mineurs ont désagrégé certaines roches calcaires avec du vinaigre chaud, mais qu'Annibal a dû probablement se servir du feu pour rendre les roches moins compactes et les attaquer ensuite plus facilement avec un outil aigu; car il est impossible d'admettre que le vinaigre ait pu agir sur toutes les roches qu'Annibal a eu à entailler.

CORBI.

—

**La Bibliothèque choisie du genre humain** (XX, 455, 533, 567, 651, 685). — J'aurais dû, peut-être, me borner à recommander purement et simplement l'excellente liste de M. Bardoux, qui présente le grand avantage, sur toutes les autres, de faire une place légitime aux littératures

étrangères. Cependant comme elle me paraît contenir encore des lacunes, je me hasarde à présenter, à mon tour, ma liste, en déclarant que j'y ajoute pour les littératures étrangères tous les classiques signalés par M. Bardoux :

1. La Bible. — 2. L'Imitation de Jésus-Christ. — 3. J. Calvin (œuvres choisies, édit. P. Lacroix). — 4. Agrippa d'Aubigné. — 5. Pascal. — 6. Bossuet. — 7. Fénelon. — 8. Claude. — 9. J. Saurin. — 10. Corneille. — 11. Racine. — 12. Molière. — 13. La Fontaine (Fables). — 14. Voltaire (*Correspondance* et *Théâtre choisi*). — 15. Rousseau (*les Rêveries d'un promeneur solitaire*). — 16. Chateaubriand. — 17. Madame de Staël. — 18. Bernardin de Saint-Pierre. — 19. Guizot. — 20. Michelet. — 21. Victor Hugo. — 22. Lamartine. — 23. A. Vinet. — 24. Adolphe Monod. — 25. Edmond de Pressensé (œuvres choisies).

CHAMPVERNON.

—

**Un précurseur de Pasteur** (XX, 460). — Il faut lire le très intéressant volume de M. H. Gaidoz, *la Rage et saint Hubert*. Dans ce livre plein de curieuses recherches le savant auteur a toutefois oublié de mentionner les d'Attel, du pays Messin, qui prétendaient descendre de saint Hubert. De tous côtés on recourait aux membres de cette famille, quand pour gens ou bestiaux on pouvait craindre les suites d'une morsure. Voir à ce sujet le *Polybiblion*, livraison d'août 1887, p. 118.

POGGIARIDO.

—

**Les trois Bo** (XX, 511, 598, 630, 653). — A la prière de l'un des collaborateurs dans la question des *Trois Bo*, j'ai fait les démarches nécessaires pour arriver à la solution de l'énigme.

L'origine de celle-ci me désignait l'auteur, un bibliophile à tous crins que je ne connais pas d'aujourd'hui. A l'heure où je le savais à la promenade, j'obtins, grâce à l'obligeance de sa fille, l'entrée de son très curieux *studio*, et j'eus vite mis la main sur le livre. Comme l'a démontré le collaborateur R. Vion, le bouquin existe parfaitement. Mais — un horrible *mais* qui frappe le lanceur des *Trois Bo* en pleine poitrine — le quatrain, en effet, ne se trouve point dans le texte imprimé. Mais — un *mais* moins cruel à la fin de l'exemplaire — il y a deux pages de feuille de garde toutes couvertes d'écritures, qui me paraissent postérieures à la date du livre. Ce sont des distiques, des vers isolés, et une suite de six quatrains ou sixains relatifs à des pays d'Europe et rappelant tous, dans leur titre, le chiffre trois : les trois Mahoms, les trois Bo, les trois Empères (*sic*), Tres Petri (quatre vers latins sur trois papes du nom de Pierre) ; les trois Quesnes, les trois Félipes (c'est-à-dire les trois rois d'Espagne du nom de Philippe).

Tout cela est très médiocre, très obscur et ne vaut pas qu'on le relève. J'en excepte les *Trois Bo* et le sixain des *Trois Quesnes*, qui est assez singulier.

Terre d'Angle, par tes trois Quesnes EAV
Conquerre as sceu tout l'empire de l'eau.
  Voire aux quatre parts du monde
  Tu as subjectz et tu semonde ;
  Ains quant la treisme viellira,
  Ton heur, trop lourd, devalera.

Plus tard, — le plus tard possible — quand le volume tombera aux mains d'un curieux, l'on publiera sans doute ces additions, qui seront peut-être, alors, plus claires qu'aujourd'hui, et l'on discutera leur date paléographique. Pour le moment, il suffit, je pense, de réparer une omission qu'un bibliophile n'eût pas dû commettre, et de faire un solennel *mea culpa*, au nom d'un ami qui ne m'en voudra pas beaucoup.

C. RENSEUL.

—

**Les Hydropathes** (XX, 516, 601, 630). — Une absence d'un mois m'a seule empêché de répondre à mon cochercheur A. Vingt, à propos de la chanson à boire que j'avais citée (XX, 601).

Dans le vers :

Et que mon ventre fût large de cinq cents [aunes.

C'est un simple *lapsus* de ma part, qui m'a fait mettre *ventre* au lieu de *gosier*.

C'est bien :

Et que mon gosier fût large de cinq cents [aunes.

que chantaient les *hydropathes*.

Mais pour *la Saône* à la place de *la Seine*, je ne suis pas tout à fait de l'avis émis par mon aimable contradicteur. D'abord, en suivant simplement le rythme du chant, ce ne peut être un vers de quatre syllabes suivi de deux vers, l'un de

huit, l'autre de douze, comme A. Vingt les dispose :

Ah! si la Saône
Etait de ce bon vin de Beaune,
Et que mon gosier fût large de cinq cents [aunes.

Non, le rythme de la chanson exige deux vers de douze syllabes :

Ah! si la Saône était de ce bon vin de Beaune.

La césure au sixième pied est marquée nettement par une chute suivie d'un soupir. Dès lors, qu'importe la Saône ou la Seine, ainsi placées, au point de vue de la rime en *ône?* Je ne dis pas qu'au début ce n'est point de la Saône qu'il se soit agi; mais je réclame, quand on me l'impose au nom de la rime qui n'a rien à voir en cette dispute fluviale (et encore la Saône n'est pas un fleuve). Là où la rime, au contraire, impose la Seine, c'est au second couplet : Vincennes ne pouvant point rimer avec Saône.

D'ailleurs, il est très probable que le premier couplet, originaire de la Bourgogne, portait *Saône* et non *Seine*, je l'accorde; mais, venue à Paris, la chanson à boire s'est corrompue, et le second couplet, purement parisien, s'est greffé sur le premier; la chanson a grossi.

Hélas ! Paris, ville corruptrice, a vu bien d'autres filles de Bourgogne et d'ailleurs, et bien d'autres chansons, mal tourner dans le quartier latin. L'excuse des *hydropathes*, c'est qu'ils ont accepté cette chanson corrompue telle qu'ils l'ont trouvée sur le pavé, et qu'ils repoussent toute responsabilité de détournement; cette chanson, du reste, était terriblement majeure, je pense. EMILE GOUDEAU.

—

**L'écho le plus merveilleux de l'Europe** (XX, 517, 603, 631, 657, 687). — Dans un des bâtiments qui restent encore de l'ancienne abbaye de la Chaise-Dieu, un phénomène assez curieux se produit dans une pièce nommée à cause de cela *salle de l'écho*. Si dans un certain point, la bouche placée du côté de la muraille, on vient à parler à voix très basse, une personne placée à l'extrémité de la salle en un point également désigné perçoit très nettement les paroles qui échappent aux autres personnes placées çà et là dans la même pièce. VELLAVIUS.

— Sans être aussi remarquable que d'autres échos qu'on a cités, on peut rappeler l'écho de Lurley. Ceux de mes confrères qui ont fait le voyage des bords du Rhin, se rappellent sans doute un sombre rocher qu'on aperçoit entre Oberwerel et St-Goar. C'est le Lurley, c'est là que se montrait jadis une ondine dont les chants délicieux attiraient les voyageurs, leurs barques venaient se briser sur les écueils ou s'engloutir dans un tourbillon. On n'entend plus depuis longtemps les chants de la sirène, mais celui qui en passant devant la célèbre roche pousse un cri, l'entend répéter quatorze fois. Il y a quelques années, les paquebots ne manquaient pas d'interroger cet écho par un coup de canon dont l'effet était fort étrange. Au XIII[e] siècle, le Minnesænger Mürner a chanté l'ondine de Lurley. De nos jours, Brentano, Simrock et Heine ne l'ont pas oubliée. M. E. de St-Albin, dans son *Livre des ballades allemandes* (librairie de la Société bibliographique, 1882), a traduit sur la fameuse *Nixe* une ballade.

POGGIARIDO.

— Je me souviens d'avoir entendu il y a quelques années l'écho de l'église S.-Francesco à Ferrare. Je n'oserais affirmer qu'il mérite la qualification superlative de la rubrique ci-dessus; tout ce que je puis alléguer en sa faveur, c'est qu'il répète le son jusqu'à *seize* fois. Comme écho multiple, il vaut donc la peine d'être cité. Bien entendu, ce n'est pas une phrase ni une série de sons qu'il reproduit, mais un son ou plutôt un bruit unique. Pour l'interroger, en effet, on frappe une dalle située au milieu de la nef, et ce choc est répercuté alternativement par la voûte et par le sol avec une certaine rapidité et une intensité sans cesse décroissante, suivant l'usage invariable des échos. On dirait seize légers coups de marteau ou encore une bille qui rebondirait autant de fois après avoir heurté la pierre.

Comme écho d'un autre genre, il convient de citer celui qu'abrite le baptistère de Pise. Toutes les notes d'un accord parfait qu'on lance l'une après l'autre vers les hauteurs de la coupole s'y prolongent en se fondant harmonieusement, si bien que l'on croirait entendre trois ou quatre voix d'un timbre absolument semblable chantant ensemble. L'impression est d'une suavité dont il est difficile de donner l'idée, à moins peut-être de la comparer à celle que ferait naître un con-

cert de harpes éoliennes savamment accordées. Le même phénomène se produit dans le *Taj* d'Agra, mosquée construite tout entière en marbre blanc incrusté de mosaïques, que l'on peut considérer comme le spécimen le plus parfait de l'architecture musulmane.

PAUL MASSON.

— Le fait du confessionnal d'Agrigente est bien cité, en effet, dans la *Mosaïque*, 1re année 1873, p. 398. Mais j'ai eu la naïveté de croire à quelque document sérieux, qui n'est ici, dans le fond et dans la forme, qu'une variante d'un conte de Boccace. LE ROSEAU.

—

**Quel était le sexe véritable du chevalier d'Eon?** (XX, 546, 606, 632.) — Les descendants de la famille d'Eon ont laissé à la ville de Tonnerre un portrait dit la chevalière d'Eon, représentant une figure très féminine.

Contrairement à l'opinion du duc de Broglie, il était de tradition dans sa famille et parmi les anciens habitants de Tonnerre que c'était une fille un peu dévoyée.

CERCLE ARTISTIQUE DE MARSEILLE.

—

**Œuvres de Labiche** (XX, 585, 667, 690).

1857. *Le Bras d'Ernest*, com.-vaud. 1 a. (Hippolyte Leroux). In-18. M. L. — Pal.-Roy., 26 janvier.

— *La Dame aux jambes d'azur*, pochade 1 a. (Marc Michel). In-18. M. L. — Pal.-Roy., 18 avril.

— *Le Secrétaire de Madame*, com. 1 a., mêlée de couplets (Marc Michel). In-18. M. L. — Pal.-Roy., 5 octobre.

— *Un Gendre en surveillance*, com. 1 a., mêlée de chants (Marc Michel). In-18. M. L. — Gymn. dram., 11 décembre.

1858. *Je croque ma tante*, c.-v. 1 a. (Marc Michel). In-18. M. L. — Pal.-Roy., 14 février.

— *Madame est aux eaux*, c.-v. 1 a. (Vilmar). In-18. M. L. — Pal.-Roy., 30 juin.

— *Le Calife de la rue Saint-Bon*, scènes de la vie turque, mêlées de couplets (Marc Michel). Musique nouv. de M. Mangeant. In-18. Librairie Charlieu. — Pal.-Roy., 7 décembre.

— *En avant les Chinois*, revue de 1858 (Delacour). In-18. Libr. Nouv. — Pal.-Roy., 24 décembre.

1859. *L'Avocat d'un Grec*, com. mêlée de couplets, 1 a. (Lefranc). In-12. Libr. Nouv. — Pal.-Roy., 9 janvier.

— *L'Amour, un fort volume, prix : 3 fr.* 50, parodie mêlée de couplets, 1 a. (E. Martin). In-12. Libr. Nouv. — Pal.-Roy., 16 mars.

— *L'Ecole des Arthurs*, com.-vaud. 2 a. (Anicet Bourgeois). In-18. M. L. — Variétés, 30 avril.

— *L'Omelette à la Follembûche*, opérette-bouffe (Marc Michel). Mus. de M. Léo Delibes. In-18. Libr. théât. — Bouffes-Paris., 8 juin.

— *Voyage autour de ma marmite*, vaud. 1 a. (Delacour). In-18. M. L. — Pal. Roy., 29 novembre.

— *Le Rouge-Gorge*, vaud. 1 a. (Ad. Choler). In-12. Libr. théât. — Vaudev., 9 décembre.

1860. *La Famille de l'horloger*, c.-v. 1 a. (Raimond Deslandes). In-12. Libr. Nouv. — Pal.-Roy., 20 septembre.

1861. *L'Amour en sabots*, com.-vaud. 1 a. Delacour). In-18. M. L. — Variétés, 3 avril.

— *Le Mystère de la rue Rousselet*, c. 1 a., mêlée de couplets (Marc Michel). In-12. Libr. nouv. — Vaudev., 6 mai.

1863. *La Dame au petit chien*, com.-vaud. 1 a. (Dumoustier). In-18. Dentu. — Pal.-Roy., 6 février.

— *Permettez, madame!* c. 1 a. (Delacour). In-18. Dentu. — Gymnase, 21 février.

1865. *Premier prix de piano*, com.-vaud. 1 a. (Delacour). In-18. Dentu. — Pal.-Roy., 8 mai.

— *L'Homme qui manque le coche*, com.-vaud. 3 a. (Delacour). In-18. Dentu, — Variétés, 31 octobre.

— *Le Voyage en Chine*, op.-com. 3 a. (Delacour), mus. de M. François Bazin. In-18. Dentu. — Op.-Com., 9 décembre.

1867. *Le Fils du brigadier*, op.-com. 3 a. (Delacour). Mus. de V. Massé. In-18. Libr. dram. — Opér.-Com., 25 février.

— *Les Chemins de fer*, com.-vaud. 5 a. (Delacour et Ad. Choler). In-18. Libr. dram. — Pal.-Roy., 25 novembre.

1868. *Le Papa du prix d'honneur*, c. 4 a. (Th. Barrière). In-18. M. L. — Pal.-Roy., 6 février.

— *Le Corricolo*, op.-com. 3 a., mus. de M. F. Poise (Delacour). In-18. Libr. dram. — Op.-Com., 27 octobre.

1869. *Le Dossier de Rosafol*, com.-vaud. 1 a. (Delacour). In-18. Libr. dram. — Pal.-Roy., 20 mars.

1871. *Le Livre bleu*, c. 1 a. (E. Blum). In-18. Dentu. — Pal.-Roy., 15 juillet.

— *L'Ennemie*, c. 3 a. (Delacour). In-18. Dentu. — Vaud., 17 octobre.

1872. — *Il est de la police*, c. 1 a. (Louis Leroy). In-18. Dentu — Pal.-Roy., 7 mai.

— *La Mémoire d'Hortense*, c. 1 a. (Delacour). In-18. Dentu. — Variétés, 15 novembre.

1874. *Garanti dix ans*, c. 1 a. (Philippe Gille). In-18. Dentu. — Variétés, 12 février.

— *La Pièce de Chambertin*, c. 1 a. (Jules Dufrenois). In-18. Dentu. — Pal.-Roy., 1er avril.

— *Madame est trop belle*, c. 3 a. (Alfred Duru). In-18. Dentu. — Gymnase, 30 mars.

— *Brûlons Voltaire!* c. 1 a. (Louis Leroy). In-18. Dentu. — Gymnase, 7 mai.

— *Les Samedis de Madame*, c. 3 a. (Alfred Duru). In-18. Dentu. — Pal.-Roy., 15 septembre 1874.

1875. *Un Mouton à l'entresol*, c. 1 a. (Albéric Second). In-18. Dentu. — Pal.-Roy.. 30 avril.

1877. *La Clé*, c. 4 a. (Alfred Duru). In-18. Dentu. — Pal.-Roy., 5 janvier.

Cette pièce, réduite en 3 actes, fut reprise le 14 août.

Tels sont les renseignements que j'ai pu réunir sur la bibliographie du Théâtre de Labiche.

Si, malgré mes efforts pour être exact, j'ai commis quelque erreur ou quelque

omission, je compte sur mes collaborateur de l'*Intermédiaire* pour me corriger ou me compléter.

Il me reste, en terminant, à exprimer un désir qui, j'espère, sera entendu, et que partagent à coup sûr tous les admirateurs de Labiche, celui de voir l'éditeur de son *Théâtre complet* donner une suite à cette collection, et la rendre ainsi un peu plus digne de son titre, qu'elle mérite encore si imparfaitement.

*P. c. c.:* R. A.

ERRATA.

*Trompe-la-Balle*, 8 avril *et non* 14 mars 1849.
*Otez votre fille, s'il vous plaît.* Pal.-Roy., 24 novembre, *et non* Vaudeville, 2 mars 1854.

—

**Poisson d'avril** (XX, 609). — Il faut chercher l'origine des poissons d'avril dans les religions du passé. On ne peut pas condenser un traité sur ce sujet assez vaste dans les limites d'une colonne de l'*Intermédiaire*, mais au moins on peut indiquer sommairement quelques considérations à l'appui.

La première incarnation partielle de Viçhnou fut le poisson Matsya, et Varouna est souvent représenté accompagné d'un poisson. Ce sont les représentations de Viçhnou sortant de la gueule d'un poisson qui ont donné lieu à la légende juive de Jonas avalé et rejeté par la baleine. La déesse Ashtoreth, la Vénus syrienne, avait ses poissons sacrés dans le lac du temple à Hiérapolis (Lucien : *De Dea Syria*, XIV); et les hommes transformés en poissons par la déesse polyandre de l'île de Nosala (Arrien : *Hist. Ind.* XXXI) qu'on rencontre aussi dans les *Mille et une nuits* (*Hist. du Visir puni*) appartiennent au culte d'Ashtoreth ou Astarte. Derceto ou Atargatis était adorée dans le temple d'Ascalon sous la forme d'un poisson à figure humaine, car la légende voulait qu'elle fût une femme changée en poisson; et son fils Dagon fut appelé Ichthys (poisson). (*Diodore*, II, 4; *Athénée*, VIII, 37.) Dans le Talmud, le Messie est souvent nommé Dag ou le poisson, ce qui nous donne la piste du nom mystique ἰχθὺς appliqué à Jésus-Christ. Les premiers chrétiens furent même appelés *pisciculi*, petits poissons.

Les poissons étaient aussi consacrés à Vénus aussi bien qu'à Astarte, ce qui a amené la coutume de manger le poisson le vendredi, *dies Veneris;* et ce qui nous donne aussi l'origine de la croyance superstitieuse dans la force aphrodisiaque de la chair de poisson.

Il y avait aussi des dieux à moitié poissons chez les Mexicains et les Péruviens; et même au Japon, nous trouvons, dans le très ancien *Kozhiki*, des poissons parlants, comme dans les *Mille et une nuits*, qui font le vœu d'obéir au dieu de la mer. Les cadeaux de poissons, surtout du *tai* (*pagrus major* et *pagrus cardinalis*) se font, dans le Japon, de toute antiquité.

HY NIAL.

— Le savant folk-loriste sicilien Pitré a fait tirer à cent exemplaires *Il pesce d'Aprile*. En attendant que je retrouve cette brochure égarée dans mes nombreux bouquins, je la signale dès aujourd'hui à M. Bookworm. Pitré, du reste, malgré son érudition et ses recherches, n'arrive pas à une solution satisfaisante.

POGGIARIDO.

—

**Pain à l'envers** (XX, 611, 669). — On peut lire, dans l'*Histoire d'Ecosse* de Walter Scott, première série, chap. V, que, suivant une vieille tradition, le signal convenu auquel on devait se jeter sur Wallace fut de retourner le pain sur la table de la maison où il s'était réfugié. Peut-être la crainte superstitieuse dont parle notre confrère remonte-t-elle à cette tradition écossaise. Dans ses *Coutumes populaires de la Haute-Bretagne*, p. 255, M. Paul Sébillot a recueilli cet axiome :
« Il ne faut jamais poser le pain à l'envers. »

POGGIARIDO.

— Dans mon pays, les choses se passent comme raconte le confrère Vaudémont. Mes bonnes me défendaient sévèrement de jeter le pain par terre, et s'il en tombait un morceau par mégarde, il fallait le baiser après l'avoir ramassé, par respect pour ce don précieux de Dieu dont tant de gens manquent. Le paysan de Lithuanie, lorsqu'il va entamer une miche de pain, commence par faire dessus un signe de croix avec son couteau.

Lancer des boulettes de pain est non seulement contraire à la bonne tenue, c'est une impiété aux yeux de notre paysan.

Rien n'est plus juste que ce respect pour le fruit du travail le plus laborieux et vraiment arrosé de la sueur de l'homme. « *In sudore vultus tui vesceres pane* » (Gen. III, 19).

Cet usage est bien voisin de celui de dire son *bénédicité* avant le repas. En Pologne, *même les gens du monde* ont encore l'habitude de faire, en se mettant à table et en se levant, un petit signe de croix plus ou moins apparent. Après la reconnaissance à Dieu, vient celle qu'on doit à ceux qui nous ont admis à partager leur pain; aussi en sortant de table, et après être rentré au salon, les enfants viennent baiser la main de leurs parents, et les invités saluent les maîtres de la maison. Les mœurs étrangères viennent peu à peu déraciner ces vieux usages fort respectables, mais il est vrai de dire que l'usage résiste encore victorieusement *même dans le « monde »*.

Nous sommes même un peu décontenancés en disant « à l'étranger » de nous lever de table, comme si l'on avait dîné à table d'hôte sans avoir à accomplir cette petite cérémonie de civilité obligatoire chez nous. Cte PRZEZDZIECKI.

—

**D'où vient le mot de Péronnelle?** (XX, 641, 700.) — C'est le terme populaire dont on se sert, par mépris ou par injure, à l'égard d'une femme sotte et babillarde; la plupart de nos écrivains le désignent comme un diminutif de Pétronnelle ou de Pétronille, qui n'est qu'un dérivé du latin *Petrus*. La Monnoye a écrit quelque part: « Pernette, Perrine, « Pernelle, Péronne, Péronnelle, sont au- « tant de synonymes de Pétronille, fille « de Saint-Pierre qui — sous ce nom « — jouait un rôle dans nos anciens mys- « tères. » On se servait de cette appellation au XIV° siècle, et ce n'est pas le seul nom propre qui se soit changé en terme injurieux; on peut en trouver d'autres dans notre langue. Ce mot avait encore un autre sens qu'on trouve dans le Dict. d'Ant. Oudin: *chanter la Péronnelle*, et qui procède, sans doute, d'une chanson célèbre du XVe siècle, au temps de Louis XII, dont le texte a été cité par M. Gaston Paris (Société des anciens textes) et qui commençait ainsi :

Av'ous point veu la Perronnelle,
Que les gendarmes ont emmenée?

On la retrouve dans le *Gloss. des Noëls bourguignons*, et nous croyons que M. Marty-Laveaux l'a citée dans l'Append. de son *Pantagruel* (t. III) à propos de la nomenclature de diverses chansons à danser; c'est la farce du savetier Calbain, auquel sa femme répond par des chansons aux questions qui lui déplaisent et où le refrain ci-dessus joue un beau rôle, comme dans cet exemple :

Le mari :

M'as-tu pas osté ma monnoye?
Respondras-tu, hau, becquerelle?

La femme :

Av'ous point veu la Perronnelle
Que les gendarmes ont emmenée ?

Cette vogue chansonnière dura longtemps, car on en retrouve encore la trace, au milieu du XVIIe siècle, dans la *Comédie des chansons*, où Alidor et Mathieu en répètent quelques vers. D'accord avec M. Francisque Michel qui n'a pas hésité à glisser le terme en question dans son Dict. d'argot, il est permis de penser qu'il a été pris aussi dans le sens de fille débauchée, comme on le lui attribue encore de nos jours. La complainte d'une *Ravaudeuse à son amant* (Œuvres poissardes de J. J. Vadé, in-4°, 1796) l'indique assez clairement :

Dans les gardes françaises
J'avais un amoureux...
Mais de la colonelle
C'est le plus scélérat:
Pour une *Péronnelle*,
Le gueux m'a planté là.

Ce sens ressort encore d'une manière plus manifeste de cette appréciation de l'*Inventaire des livres trouvez en la bibliothèque de M. Guillaume*, à la suite des *Aventures du baron de Fœneste* (1729), où il est écrit : « Le remède de la Péron- « nelle contre la solution de la continuité « dédié à la maréchale de Balagny. » Il paraît même que, plus anciennement, on disait Péronne, ainsi qu'on peut le lire dans la *Déploration et complaincte de la mère Cardine*, etc. (à la suite de l'*Enfer de la mère Cardine*, édit. Caron, page 50):

Ainsi le bonhommeau dessus *Peronne* monte
Et faict un paradis de ce dont on a honte.

C'est de là, peut-être, qu'est sortie l'origine tant cherchée du surnom de pucelle donné proverbialement à la ville de Péronne; M. Fr. Michel est d'avis que cette épithète a été accolée à son nom, plutôt par une traduction ironique qu'en raison de toute circonstance historique à laquelle on se plaît de faire allusion. M. Ch. L. Livet, de son côté, dans ses commentaires philologiques sur les *Femmes savantes* de Molière, où le mot a été

mis dans la bouche de Chrysale (act. III, sc. VI) :

Taisez-vous, Péronnelle,
Allez philosopher tout le saoul avec elle.

M. Ch. L. Livet, disons-nous, croit voir dans les chansons de la *Péronnelle* une allégorie transparente à la ville de Péronne et à sa virginité :

Bourguignons avoient dit
Par leurs fines cautelles
Qu'ilz yroient espouser
La belle *Péronnelle*
Et s'en yroient
Par le mont Saint-Quentin
Pour assiéger la ville...
O comte de Nansot
Plain de grosse cautelle,
Tu voulois espouser
La belle *Péronnelle.*
Elle t'a esté rebelle
Et t'a fort amaty,
*A coups d'artillerie,*
*Elle t'a très bien servy...*

(Chanson de la folle entreprise des Flamands et des Bourguignons : *Recueil des Chants histor. fr.*, par Le Roux de Lincy.)

Après l'opinion des deux écrivains que nous venons de citer, nous n'insisterons pas sur les origines françaises de la *Péronnelle*, sans même nous arrêter à la définition un peu fantastique qu'en donne le Dict. anglo-américain de Webster, dans son : *Explanatory and pronuncing vocabulary of the noted names of fiction*, etc., puisqu'il y est question d'un sujet féerique, dont les métamorphoses n'ont rien de commun que le nom avec le sujet que nous traitons ; s'il est vrai qu'en matière de légende comme ailleurs, les extrêmes se touchent, il y a peut-être moins loin qu'on ne pense de celle d'outre-Manche au récit transalpin dont on nous a fait le tableau. Nous pensons seulement qu'à force d'entendre : *chanter*, comme nous, *la Péronnelle*, nos voisins d'outre-monts ont fini de leur côté par : *cantar la falilella*, c'est-à-dire, par adopter une faridondaine ou quelque refrain équivalent. Il n'en est pas moins vrai qu'aucun dictionnaire, avant Richelet, n'a mentionné la portée injurieuse créée peut-être par Molière, mais admise plus tard par Furetière et par l'Académie, vers la fin du XVII[e] siècle. EGO E.-G.

—

**Mémoires du baron Desgenettes** (XX, 642, 701). —Je possède du baron R. Desgenettes l'*Histoire médicale de l'armée d'Orient* (2[e] édit. augmentée de notes, 1830, Didot).

Je ne trouve dans ce volume aucune allusion aux *Mémoires* dont *Firmin* suppose l'existence.

L'*Histoire médicale* est divisée en deux parties ; la première renferme l'histoire de la campagne d'Egypte. On pourrait donc l'intituler: Mémoires du baron Desgenettes pendant la campagne d'Egypte.

Ces Mémoires s'ajoutent aux relations de Berthier, Reynier, Larrey, Ader, Lattil et au grand ouvrage de Denon, qui composent le fonds franco-égyptien. Mais je ne connais pas les Mémoires proprement dits du baron Desgenettes.

En revanche, il existe des Mémoires de Pugnet, médecin ordinaire de l'armée d'Orient.

C'est dans les notes de la seconde partie de l'ouvrage du D[r] Desgenettes que la queue des Nyams-Nyams fait son apparition; voici le passage :

Le docteur Louis Frank, écrivain trop fécond et très correct, était neveu du célèbre professeur de Pavie. Il fut parfois trafiquant, et toujours courtisan en Egypte, à Tunis, à Janina, et indubitablement à Parme, où il est mort en 1826, premier médecin de Marie - Louise. L. Frank était déjà parvenu, en 1802, à s'introduire à la Malmaison, quand il en fut éconduit par une discussion bizarre. Il soutenait, un jour, envers et contre tous, qu'il avait vu, *dans les bazars du Kaire*, des hommes portant des queues comme des singes, *ou au moins* des cicatrices qui *prouvaient* l'enlèvement d'une queue. Le général, depuis maréchal Davoust, qui redoutait les mystifications, interrompit brusquement le crédule docteur, et l'engagea à ne conter de semblables extravagances qu'à ceux qu'il prenait pour des animaux à 4 pattes et à longues oreilles. La cour consulaire s'égaya beaucoup de cette querelle scientifique, et Frank partit de dépit pour la côte de Barbarie.

Il est probable que le D[r] Frank avait vu *au moins des cicatrices* provenant, non pas d'un embryon de queue arrachée, mais du frottement des nœuds du pagne attaché derrière la ceinture. La légende de l'homme à queue a perdu sa vogue pour le moment; mais le transformisme nous y ramènera un jour ou l'autre. Les savants n'aiment pas à se déjuger.

MESSAOUD.

—

**Maupertuis** (XX, 649). — L'illustre inconnu à qui Maupertuis écrivait en 1749. de la part du roi de Prusse, ne serait-il pas Jean Laurent de Mosheim, savant théologien protestant, né en 1694, mort en 1755, qui, après avoir occupé, de 1723 à 1747, à l'université d'Helmstædt, une chaire de théologie que lui avait donnée le duc de Brunswick, fut appelé, par l'é-

lecteur de Hanovre, à Gœttingue comme professeur de théologie avec le titre de chancelier de l'Université, qu'il conserva jusqu'à sa mort? (Voir dictionnaire d'histoire et de géographie de Bouillet, art. Mosheim.) VEREPIUS.

## *TROUVAILLES & CURIOSITÉS*

**Le trafic des croix de la Légion d'honneur au ministère de la guerre pendant la Restauration.** — Le premier trafic des croix de la Légion d'honneur date de 1822.

A cette époque, et dans ce but, une agence s'était établie aux portes mêmes du ministère de la guerre et offrait ses services aux particuliers désireux de voir fleurir la boutonnière de leurs longues redingotes. Elle joignait à cette industrie, jusqu'alors inconnue, le commerce des croix de Saint-Louis.

Son procédé opératoire était des plus simples. Elle avait pris soin de faire décalquer préalablement les signatures de grands dignitaires de la Restauration, pour les apposer sur des certificats dont l'effet devait être immanquable. Ces certificats étaient eux-mêmes un signe des temps. Ils attestaient que le solliciteur avait servi glorieusement dans les armées vendéennes pendant la Révolution.

Qu'un ancien serviteur de la monarchie, qu'un fidèle des Charette, des Bonchamps et des Larochejaquelein réclamât, en récompense de son dévouement, la croix de Saint-Louis, rien de plus juste; mais qu'il tînt à prendre place parmi les chevaliers de la Légion d'honneur, c'était un comble digne de figurer dans le musée des anachronismes. Il est vrai que, depuis le retour des Bourbons en France, l'ordre fondé par Napoléon était devenu l'*ordre royal* de la Légion d'honneur, et que le profil populaire d'Henri IV avait remplacé sur « l'Etoile des braves » la tête néronienne du premier empereur.

Mais l'agence des décorations ne se préoccupait que médiocrement de ces menus détails. Lorsque ses certificats, revêtus de fausses signatures, étaient bien et dûment conditionnés, elle adressait son client au ministère de la guerre, au bureau même des décorations, dont le chef lui avait assuré son précieux concours. En effet, cet employé supérieur prenait en main la cause du solliciteur, usait de son influence pour faire valoir ses titres imaginaires et finissait par emporter la décoration si impatiemment désirée. Il va sans dire que chacun y trouvait son compte, l'agence interlope, l'employé infidèle et l'aspirant légionnaire.

Malheureusement pour les intéressés, ce petit commerce se trouva brutalement interrompu par la curiosité indiscrète de Dame Justice.

Le procureur du roi, averti en temps utile, lança des mandats d'amener contre les membres de cette intéressante association; et, après une instruction qui traîna en longueur, leur dossier fut déféré à la chambre des mises en accusation du département de la Seine.

Les inculpés étaient au nombre de six: 1° Massy, chef de bureau au ministère de la guerre, bureau des décorations; 2° Sionville; 3° Pezerel de Beaumont; 4° Notret de Saint-Lys; 5° Seigneur; 6° Thierri.

Le premier était prévenu de s'être laissé corrompre pour faire obtenir, sur de faux certificats, des décorations des ordres royaux de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. Les autres étaient accusés d'avoir obtenu ou fait obtenir lesdites décorations en fabriquant de faux certificats de services militaires.

La chambre des mises en accusation déclara qu'il n'y avait pas lieu d'intenter une action à Notret de Saint-Lys, Seigneur et Thierri, les légionnaires de fabrication frauduleuse. Les considérants sur lesquels repose cet arrêt méritent d'être rapportés : « Obtenir des décorations, disaient les juges, à l'aide de faux états de service, ne porte aucun préjudice à l'Etat, ni aux particuliers : c'est en quelque sorte un dommage moral, puisque le résultat le plus certain d'une telle manœuvre est l'avilissement des ordres de Saint-Louis et de la Légion d'honneur; mais cet acte, blâmable en soi, n'est pas un délit et n'est pas conséquemment justiciable du Code pénal. »

Les autres inculpés étaient renvoyés par la chambre des mises en accusation devant la cour d'assises, comme prévenus de corruption ou de s'être laissé corrompre.

Le procureur général dut se pourvoir contre cet arrêt; et l'affaire fut évoquée devant la cour de cassation, le 1er octobre 1824.

Les avocats des défendeurs, Rochelle, Chauveau-Lagarde et Buchot, plaidèrent avec ensemble que la loi ne punissait

pas les faits reprochés à leurs clients. M. de Vatimesnil, le procureur général, réclama contradictoirement la cassation de l'arrêt, en s'appuyant surtout sur cette considération que « le tort fait à l'honneur et à la considération était en France plus préjudiciable qu'un tort pécuniaire ».

Cet argument chevaleresque prévalut auprès des juges, et l'affaire fut renvoyée devant la chambre des mises en accusation de la cour royale de Rouen.

Celle-ci conclut au renvoi de Massy, Sionville et Pezerel de Beaumont devant la cour d'assises de Rouen. Le même arrêt déférait en police correctionnelle Notret de Saint-Lys et Thierri : Seigneur seul échappait aux poursuites.

Ce fut, au commencement de l'année 1825, que les trois prévenus comparurent devant le jury de la cour de Rouen, présidée par le conseiller Sonnegon. L'affaire dura sept jours. L'acte d'accusation relevait contre les inculpés le crime de « manœuvres frauduleuses, de corruption et de concussion.... »

Les questions suivantes furent posées au jury :

1° Jacques Sionville est-il coupable d'avoir, dans les années 1822 et 1823, corrompu par des offres ou des dons François Gilbert Massy, préposé d'une administration publique, pour lui faire faire des actes de son emploi non sujets à salaire et obtenir par là des nominations dans les ordres royaux de Saint-Louis et de la Légion d'honneur ?

2° Même question pour Pezerel de Beaumont.

3° François Gilbert Massy est-il coupable d'avoir, dans le courant des années 1822 et 1823, étant préposé d'une administration publique, agréé des offres ou reçu des dons pour faire des actes de son emploi non sujets à salaire ?

La réponse des jurés fut négative. Mais au lieu d'être mis en liberté, les trois prévenus furent maintenus en état d'arrestation, l'avocat général ayant requis leur comparution devant le tribunal de police correctionnelle de Rouen. Nous avons déjà dit que Notret de Saint-Lys et Thierri avaient été traduits devant cette juridiction. Assignés comme témoins dans le procès criminel de Massy et consorts, ils n'avaient pas répondu à l'appel de leur nom; mais ils allaient se retrouver avec leurs anciens compagnons d'infortune sur les bancs de la police correctionnelle. Ils étaient tous accusés d'avoir fait usage de faux certificats. Le tribunal les renvoya des fins de la plainte, sous prétexte que les personnages dont la signature avait été frauduleusement apposée sur les certificats argués de faux n'étaient pas fonctionnaires publics en 1815, 1816, 1817, dates précises desdits certificats.

Le procureur du roi s'empressa d'interjeter appel. La cour royale de Rouen, chambre des appels correctionnels, confirma le jugement de première instance.

Le procureur général se pourvut immédiatement en cassation.

Portés sur ce terrain qui avait été déjà fatal à la défense, les débats ne laissèrent pas que d'être encore fort intéressants. Maître Jouhaut, avocat de Massy, fut spirituel, mordant, agressif; le président et le ministère public durent le menacer de peines disciplinaires; Jouhaut s'en vengea malicieusement, en attribuant à Louis XVIII le mot qu'on prêta depuis au duc de Berry et au comte Beugnot, mais qui circulait alors sous le couvert du nom de Charles X : « Rien n'est changé en France : il n'y a qu'un Français de plus. »

L'éloquence de Jouhaut et des autres défenseurs ne put triompher de l'esprit de résistance de la cour. Les conclusions du ministère public furent adoptées ; l'arrêt fut cassé ; et l'affaire évoquée devant le tribunal de police correctionnelle d'Orléans. Là encore, nouvel accroc ; mais enfin, statuant en dernier ressort, la cour d'Orléans, chambre des appels correctionnels, renvoya, le 19 juin 1826, « Massy, « de Beaumont, Sionville, de Saint-Lys « et Thierri, de la plainte dirigée contre « eux par le ministère public pour avoir, « à l'aide de faux certificats, obtenu ou « fait obtenir à divers particuliers des « croix de Saint-Louis et de la Légion « d'honneur. »

. . . . . . . . . . . . . . .

Les journaux contemporains (et j'en ai bien consulté une quarantaine de toutes les nuances et de tout format) parlent à peine de ce procès. Outre qu'à cette époque les sources d'information étaient fort rares, il n'était pas toujours prudent de les signaler au public. C'est encore le *Moniteur* qui donne le plus de détails sur une affaire qu'il désigne sous le nom de l'*Affaire des décorations* : il ne nous a pas paru inutile de le rappeler, à l'heure où un scandale du même genre vient de passionner au plus haut point l'opinion publique.

PAUL D'ESTRÉE.

---

*Le gérant :* LUCIEN FAUCOU.



Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1887.

*Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.* *25 décembre 1887.*

**XXe Année.** — **No 471.**




*Il se faut entr'aider*

**Nouvelle Série.** *IVe Année.* — No 96.

# L'Intermédiaire

## DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)



## *QUESTIONS*

**Tout arrive.** — On lisait, l'autre jour, dans un *Premier-Paris* indigné : « N'est-ce pas le cas de dire avec M. de Talleyrand : *Tout arrive?* » Il me semble que le mot est plus vieux que cela, et si Talleyrand l'a dit, il n'a fait que le redire. Je me souviens d'avoir lu — je ne sais plus où, mais les bonnes mémoires de l'*Intermédiaire* viendront à mon aide — le récit que voici : « Pendant la Fronde et après les troubles de Bordeaux, la paix étant faite, le cardinal Mazarin et le duc de la Rochefoucauld causaient familièrement dans le carrosse qui les portait à Libourne. Tout à coup le cardinal dit à son compagnon : Aurait-on pensé que deux hommes qui, il y a quelques jours seulement, étaient d'ardents adversaires, s'entretiendraient ensemble comme de bons amis ? — Monsieur, répondit le spirituel auteur des *Maximes*, *tout arrive en France.* » UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**La prononciation des noms propres.** — Existe-t-il un dictionnaire donnant la prononciation des noms propres ? Est-il suffisamment autorisé, et donne-t-il le bon usage ?

Si cet ouvrage n'existe pas, quelles règles doit-on suivre ? Il y a lieu de distinguer les noms propres français et les noms propres étrangers.

Pour les premiers, doit-on suivre la prononciation du pays d'origine, et prononcer Thiers comme *tierce* ou comme *stier?* Faut-il dire *Gu-ise* ou *Ghise*, *Gu-ï-zot* ou *Ghi-zot ;* Sully (mouillé) ou Su-ly ; Enghi-en ou *Enghain ?* L'*Intermédiaire* a déjà fait remarquer l'orthographe de ce mot adoptée par le duc d'Aumale qui écrit *Anguien ;* mais comment prononce le prince ?

Pour les noms étrangers quelle doit être la règle ? Faut-il les prononcer *à la française*, ou au contraire *à l'étrangère?* ou plutôt n'y a-t-il pas un milieu à observer ? Comment prononcer Ulm par exemple, ou Washington, ou Liverpool, Vorarlberg, etc. ?

Il semble bien que l'extension des communications avec les peuples voisins et le développement de l'étude des langues étrangères poussent à accepter de plus en plus la prononciation en usage chez les étrangers eux-mêmes. Comment d'ailleurs, si l'on prononce *à la française*, écorchera-t-on certains de ces noms ? Mais il y a aussi, ce semble, une mesure à garder ; et d'ailleurs, si l'on sait assez facilement les principes généraux de prononciation des langues anglaise, allemande, italienne, espagnole, il n'en est pas de même pour le russe, le turc, le roumain : comment prononcer les noms propres de ces langues ?

Quel est, sur cette question de prononciation, l'usage des professeurs d'histoire ou de géographie de la Sorbonne ou du Collège de France ? Quel est l'usage du monde savant ? Où est en cette matière la *norma loquendi?* EVALDE.

—

**Je ne le croyais pas si grand.** — Tel est le mot que la *France* attribuait, il y a quelques jours, au roi Henri III contemplant le corps du duc de Guise étendu mort. Cette exclamation est-elle authentique ? J'avoue que je la rangerais volontiers parmi les paroles mémorables dites après coup. René de Bouillé (*Histoire des ducs de Guise*, tome III, 1850, p. 316) donne cette variante : *Mon Dieu,*

*qu'il est grand! Il paroît encore plus grand que vivant.* Il cite, à l'appui, la *Vie du duc Henri de Guise, par Pérau et l'Estoile.* Mais Pérau n'est qu'un compilateur du XVIII[e] siècle et n'a aucune autorité dans la question. Quant à l'Estoile, il ne rapporte point le prétendu mot du roi, comme on peut s'en assurer en consultant l'édition des *Registres-Journaux* de 1875-1883, entièrement conforme aux manuscrits originaux. Le *Qu'il est grand* a été ajouté au texte par un éditeur peu scrupuleux. UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**Bourgeois de Paris.**—Les anciens actes de l'état civil ayant été incendiés, existe-t-il d'autres documents permettant de reconstituer la généalogie, antérieure à 1700, d'une famille de bourgeois de Paris ?

Un collaborateur obligeant pourrait-il indiquer quelques ouvrages renseignant sérieusement sur la bourgeoisie et les privilèges attachés au titre de bourgeois de Paris ? CYRAN.

—

**Des exemples donnés aux rois de France pour leur apprendre à écrire.**—« M. Dessalles, maître d'écriture, excellent patriote et père de huit enfants, avait donné un *exemple* au prince royal où il avait tracé quelques lignes de la *Déclaration des droits de l'homme.* Cet acte patriotique du maître lui a valu son expulsion des Tuileries.

Dans l'enfance de Louis XV, on lui donnait pour exemple d'écriture ces lignes : *Les rois sont tout-puissants, car ils font ce qu'ils veulent.* Ce maître-là ne fut pas chassé. »

Ainsi s'exprime le *Thermomètre du jour* dans son numéro du 5 mai 1792. Les annalistes ont-ils mentionné d'autres exemples donnés aux rois de France pour leur apprendre l'écriture ?

UN CALLIGRAPHE.

—

**Gambetta substitut.** — On a souvent écrit que Léon Gambetta avait demandé une place de substitut à l'Empire, et que le ministre de la justice aurait repoussé sa demande, en donnant pour prétexte que le jeune avocat « manquait de tenue ».

Pourrait-on préciser ce fait ou citer des témoignages sérieux ?

Les nombreux changements de ministères ont peut-être permis à quelque Intermédiairiste de vérifier cette assertion dans les cartons mêmes du ministère. J.-B.

—

**Lettres de Jacques Amyot.**—Quelqu'un des collaborateurs pourrait-il m'indiquer des lettres *inédites* de Jacques Amyot, évêque d'Auxerre et fondateur du collège de cette ville, et les collections où on les trouve? Je serais bien aise d'avoir des renseignements à cet égard. A Auxerre il n'y a plus rien. AUTISSIODORENSIS.

—

**Charles Quitet ou Guitet.** —Je serai reconnaissant à ceux de nos collaborateurs qui me donneraient des renseignements biographiques sur Charles Quitet (ou Guitet), intendant des Inscriptions et Devises de France, précepteur de Louis, comte de Vermandois, grand maître, chef et surintendant de la navigation et commerce de France sous le règne de Louis XIV. A SEEKER.

—

**Pierre Le Secourable.** — On nous dit qu'il fut proviseur du collège d'Harcourt de 1484 à 1509; qu'il était de Rouen, d'autres disent de Saint-Lô ou environs.

Notre reconnaissance est acquise à qui pourrait nous renseigner à ce sujet.

(Auteuil.) ED. P.

—

**Sur le dernier mot de Victor Hugo.** — Est-il vrai que Victor Hugo mourant ait dit ce mot qui lui ressemble si fort: *Mes amis, je vais désencombrer le monde?*

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

**La carrière médicale de Flaubert.**—Le père de G. Flaubert, chirurgien très distingué de Rouen, n'eut-il pas quelque temps l'idée de faire suivre à son fils la carrière médicale ? Quelque biographe du romancier parle-t-il de cette détermination paternelle? PONT-CALÉ.

—

**La mort de Paul-Louis Courier.** — Quelle a été la véritable cause de la mort de Paul-Louis Courier? Ses assassins ont-ils été reconnus et poursuivis ? Est-il vrai que l'un d'eux ait avoué ultérieurement son crime et qu'il ait bénéficié

d'une immunité légale ? Dans quelles circonstances ?

COCQUEREL DE SAINT-GERMAIN.

—

**L'Ermitage de J. J. Rousseau.** — Serait-il possible d'établir une liste exacte des divers *locataires* de cette propriété entre 1780 et décembre 1798 ?

Les noms des propriétaires sont connus. BEATUS.

—

**Le poète Claude Rabet.** — Quels renseignements a-t-on sur ce poète du XVI[e] siècle ? Il avait épousé Catherine L'Hostellier, fille d'un avocat du roi. Ses poésies sont-elles estimées et pourrait-on dresser une liste de ses œuvres ?

HUSSON.

—

**Le corps de Descartes a-t-il été saisi par la douane comme objet de contrebande ?** — Dans sa *Vie de la Bruyère*, M. Allaire avance « que le corps de Descartes, revenant de Hollande, fut arrêté vers 1667 à la frontière de Picardie par les douaniers de Colbert, qui soupçonnaient que ce cadavre n'était qu'un objet de contrebande ».

Sur quels textes M. Allaire s'appuie-t-il pour avancer ces curieux détails? Pourrait-on nous donner quelques renseignements sur cette bizarre aventure ?

M. R.

—

**Un portrait de madame de Sévigné.**—Je lis dans un opuscule assez rare (*la Vie en province au XVIII[e] siècle*), publié en 1877, p. 64, par M. A. de Gallier, le fait suivant. Vers le milieu du dernier siècle, un M. d'Hugues était propriétaire du château de la Garde-Adhémar. « Ayant le projet de se défaire de sa maison, il nous a fait offrir de la manière la plus honnête et la plus pressante le portrait de madame de Sévigné (peint, paraît-il, dans les premières années de son mariage) — écrit mademoiselle Aymon de Franquières à son frère, M. Laurent de Franquières (1788). — (Elle) vous recevra avec cet air caressant qui vous a charmé. »

Sait-on ce qu'est devenu ce portrait ? Il a été transporté au château de Franquières, aux environs de Grenoble, qui des Aymon a passé à divers possesseurs. L'avant-dernier fut M. de Mac-Carthy.

Cz.

—

**A quel nombre d'exemplaires les livres se tiraient-ils au XVIII[e] siècle ?** — Dans son *Journal*, Collé raconte qu'il a fait tirer son édition de la *Partie de chasse de Henri IV* à deux mille exemplaires. Pourrait-on nous citer d'autres textes où les auteurs auraient indiqué d'une façon aussi précise le nombre des exemplaires imprimés de leurs ouvrages ? R. D.

—

**Les parodies de Michelet.** — Quelque temps après l'apparition de l'*Amour*, de Michelet, parut une parodie sous ce titre: *L'Amour, qu'est-ce que c'est que ça?* par un jeune homme pauvre, avec une préface qui n'a rien de commun avec celle de Fanny (Paris, Delavier, libraire, 1859).

Connaît-on d'autres parodies des œuvres de l'illustre historien ?

PONT-CALÉ.

—

**Marque d'un biscuit.** — Je trouve sur un biscuit une marque composée de deux fourches liées d'un F et de deux points.

Un de nos collègues aurait-il l'obligeance de m'en donner l'explication ?

CORBI.

—

**Un tableau sur Napoléon I[er].**— Je possède une photographie d'un curieux tableau représentant Napoléon I[er], assis devant le foyer, dans une maison de paysans d'Alsace. Un aide de camp, debout, et un groupe de paysans contemplent l'Empereur, pendant que l'escorte se tient à la porte de la ferme.

Où est ce tableau? De quel maître serait-il? SMOLL.

—

**Le procès d'avril 1834.** — Les débats du procès d'avril 1834 ont été publiés, en 1834, par Pagnerre, par fascicules comprenant chacun une catégorie d'accusés par villes principales (Paris, Lyon, Marseille, etc.). Le fascicule qu'on possède pour la catégorie de Paris ne forme qu'une petite plaquette, ne concernant que quelques accusés, bien que le nombre de ceux-ci ait été très grand.

Y a-t-il d'autres fascicules faisant suite à celui-ci pour la catégorie de Paris, ou

un autre ouvrage plus complet sur la matière? E. C.

—

**Les Contemporaines, de Restif de la Bretonne.** — Il existe de cet ouvrage, à la date de 1788, une édition soigneusement décrite par le bibliophile Jacob et enrichie d'un grand nombre de lettres et pièces curieuses. Je l'ai vainement cherchée dans les grandes bibliothèques de Paris. Quelque obligeant collaborateur de l'*Intermédiaire* voudrait-il m'apprendre où il s'en trouve un exemplaire dont je pourrais avoir communication? L. B.

—

**Armoiries du comte Carnot.** — J'ai vainement cherché, dans les ouvrages spéciaux, les armoiries concédées à Carnot avec le titre de comte qu'il reçut de l'Empereur.

Prière à un de nos excellents collaborateurs de vouloir bien me renseigner à ce sujet. F. M.

## *RÉPONSES*

**La Table des matières de l'année nous force d'ajourner au numéro prochain, 10 janvier 1888, la plus grande partie des Réponses.**

—

**Collections bizarres** (XVIII, 68, 268, 459, 584; XIX, 618; XX, 78, 104, 284, 300). — On peut citer, au nombre des collectionneurs fantaisistes, ce comte de Rodde qui réunit plus de cinq mille pipes de toutes formes et de toutes provenances, depuis le riche narghilé persan jusqu'à la pipe de terre de cinq centimes. Le comte de Rodde se vantait de posséder la pipe de Blucher, celle de Swedenborg, celle d'Hoffmann, celle de Ruyter, et toute une série de calumets indiens; les accessoires du fumeur n'étaient pas négligés dans cette collection, puisqu'il s'y trouvait une blague à tabac formée de l'enveloppe de ces ornements de l'humanité dont les dames romaines portaient la figure suspendue à leurs colliers en guise d'amulettes. Noter que cet objet singulier était de fabrication française et non exotique.

Le musée historique de Dresde possède une curieuse collection de chaussures, notamment les souliers de Luther, les pantoufles de Marie-Thérèse, et les bottes qu'il fallut couper pour les enlever aux pieds fatigués de Napoléon, le soir de la bataille de Dresde.

Enfin, M. Weill ou Weiss mourut, il y a environ quinze ans, à Bordeaux, laissant d'innombrables collections de tous genres, y compris quelques milliers de verres de montres et autant de rabots de menuisier. Toutes les formes et toutes les époques y figuraient. GÉDÉON.

—

**Vase nocturne** (XVIII, 130, 184, 216, 274, 363, 398, 460, 490, 523, 621; XIX, 76, 202, 267, 304; XX, 204, 235, 269, 302). — Je connais un très curieux vase nocturne, faïence véritable du XVIIIe siècle, destiné à ces plaisanteries de mauvais aloi qui plaisaient à nos pères et que nous trouverions aujourd'hui choquantes au dernier point.

Ce vase a la forme et l'aspect de ses congénères, sauf que l'orifice libre n'est que la moitié de l'orifice des vases ordinaires. Tout le secteur compris entre le diamètre correspondant au manche et le contour de gauche par rapport à la personne qui saisit le vase par le manche, est recouvert, ou, si l'on préfère le mot, bouché. Il en résulte que celui qui ignorait cette particularité, et prenait le vase de la main droite pour en faire l'usage habituel, déversait le « surplus de sa boisson » sur une surface plane, d'où naturellement il devait se répandre tout autour. Sur la partie formant demi-couvercle, on lit ces vers:

Mi chiamo alla mancina l'orinale;
Chi qui non la sa fare è un gran stivale.

(Je m'appelle le vase nocturne des gauchers (à la gauchère); qui ne sait se servir de moi n'est qu'un sot.)

Sur la partie convexe opposée au manche, se trouvent ces mots, dans un encadrement de couleur:

Per uso
Della conversazione.

(A l'usage de la conversation.)

Ce vase, trouvé et acheté à Campo di Fiori par M. A. Pisani Dossi, a été donné par celui-ci à Mgr B., chanoine du chapitre de la cathédrale de Milan, qui le possède actuellement.

En connaît-on d'autres semblables?
(Rome.) E. M.

—

— *A tout seigneur tout honneur*, et citons dès l'abord *Paris-Magasine* qui, à la date du 29 septembre 1867, il y a vingt ans, désignait un récipient de l'espèce avec miniature... *au fond* duquel le lecteur va retrouver bon nombre de souvenirs historiques.

Est-ce connu ou oublié?

On a fait grand bruit de l'outrage infligé à Du Guesclin par un jeune Anglais étourdi, qui a cru faire une niche en coiffant le héros d'un vase peu martial. Si, au lieu d'être un Anglais, ce délinquant avait été un Américain, il eût pu répondre au magistrat dont il subissait la mercuriale :

— Je vengeais la mémoire de Franklin.

« Ouvrez les Mémoires de madame Campan, p. 233-234, vous y verrez que Franklin était si fort à la mode qu'à l'exposition des porcelaines de Sèvres, on vendait, sous les yeux de Louis XVI, le médaillon de l'honnête Américain. La comtesse Diane avait pris feu pour lui. Que fit Louis XVI? Il commanda à la manufacture de Sèvres, dit madame Campan, un vase de nuit au fond duquel était placé le médaillon avec la légende si fort en vogue : *Eripuit cœlo fulmen, sceptrumque tyrannis*, et l'envoya en présent d'étrennes à la comtesse Diane.

« Franklin vaut-il bien Du Guesclin? Il est vrai que Louis XVI a terriblement expié sa mauvaise plaisanterie! »

A. L. C.

— Une charte donnée en 1338 par Humbert II, dauphin du Viennois, à Guionnet, maître de la verrerie de Chamborant, oblige le maître verrier à fournir au prince une redevance annuelle de près de 1,800 pièces de verrerie de service; on remarque, dans la nomenclature qui a été conservée, 432 urinals en verre.

GERS.

— Dans la relation de son voyage en Espagne, relation connue sous le titre de *la Cour et la ville de Madrid vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle*, madame la comtesse d'Aulnoy, parlant de l'étiquette du palais en Espagne, raconte ce qui suit: « Voici, dit-elle, comme il est marqué dans l'étiquette que le Roi doit être, lorsqu'il vient, la nuit, de sa chambre dans celle de la Reine: il a ses souliers mis en pantoufles (car on ne fait point ici de mules), son manteau noir sur ses épaules, au lieu d'une robe de chambre dont personne ne se sert à Madrid; son broquel passé dans son bras (c'est une espèce de bouclier dont je vous ai déjà parlé dans quelqu'une de mes lettres), la *bouteille* passée dans l'autre avec un cordon. *Cette bouteille, au moins, n'est pas pour boire, elle sert à un usage tout opposé que vous devinerez*.Avec tout cela, le Roi a encore sa grande épée dans l'une de ses mains, et la lanterne sourde dans l'autre... » (*La Cour et la ville*..... Edition nouv., revue et augmentée par madame B. Carey. Paris, E. Plon, 1874, in-8, page 525.)

Mais au moins, en circulant dans ce bizarre attirail, le roi d'Espagne n'était vu de personne, tandis que les dames du Pérou, dont il est question dans l'ouvrage du vicomte de Basterot (*Intermédiaire*, XIX, 267, 268), étalent, paraît-il, avec complaisance, même en public, le meuble de toilette dont nous parlons. « Encore, ajoute le correspondant, si elles se dispensaient de s'en servir publiquement! »

A en croire la princesse des Ursins, c'était elle qui, tous les soirs, portait les objets mentionnés ci-dessus. Dans une lettre à madame de Maintenon, elle dit: « Tous les soirs, quand le Roi entre chez la Reine pour se coucher, le comte de Benavente me charge de l'épée de S. M., d'un pot de chambre et d'une lampe que je renverse ordinairement sur mes habits, cela est trop grotesque. » (*La princesse des Ursins*, par Combes. Paris, 1858, page 176.) UN BIBLIOTHÉCAIRE.

—

**Les ex-libris de bibliophiles** (XX, 108, 137, 169, 206, 236, 269). — Nouveaux *ex-libris* à échanger : MM. de Gourcuff, Liotard et comte Przezdziecki.

—

**Lettres de Mérimée à Panizzi** (XX, 327, 682, 718). — Ces lettres avaient été d'abord imprimées intégralement, mais lorsque les placards furent soumis à l'exécuteur testamentaire de Mérimée, M. E. du Sommerard, celui-ci demanda des suppressions qui portèrent sur beaucoup de noms propres, sur les démêlés relatifs à l'affaire Libri, et sur la réorganisation de la Bibliothèque impériale selon les principes qui avaient présidé à la création du British Museum. Quelques exemplaires des épreuves primitives ont été conser-

vés; j'ai vu l'un d'eux dans la bibliothèque de M. de Spoelberch à Bruxelles; un autre aurait été offert par les éditeurs à M. Francis Magnard. Les originaux des lettres sont actuellement chez M. A. W. Thibaudeau, à Londres. M. Tx.

—

**La bibliothèque choisie du genre humain** (XX, 455, 533, 567, 651, 685). — Je trouve que vingt volumes, c'est trop ou trop peu. Quoi qu'il en soit, voici ma liste :

1. La Bible. — 2. L'Imitation de Jésus-Christ.— 3. Bossuet (Discours sur l'Histoire universelle). — 4. Les codes français. — 5. Dictionnaire français (Boiste). — 6. Un million de faits. — 7. Œuvres d'Horace. — 8. Œuvres de Virgile. — 9. Les Moralistes français (Pascal, la Rochefoucault, la Bruyère, Vauvenargues, Duclos). — 10. Guizot (Méditations et études morales).—11. Villemain (Cours de littérature française). — 12. Fables de la Fontaine. — 13. Théâtre de Corneille. — 14. Théâtre de Racine. — 15. Œuvres de Boileau. — 16. Mémoires de Joinville. — 17. Mémoires de Commines. — 18. Mémoires du duc de la Rochefoucault. — 19. Mémoires du chevalier de Grammont. — 20. Mémoires du comte Leveneur de Tillières, ambassadeur de France en Angleterre.

Trahit sua quemque voluptas.

VEREPIUS.

—

**Quelques oubliés du XIXe siècle** (XX, 581). — On peut joindre à la liste des écrivains du XIXe siècle morts à l'hôpital, le nom de Chrétien (de Joué-du-Plain), mort à l'hôpital d'Argentan, il y a une vingtaine d'années; auteur de l'*Almanach Argenténois*, et de diverses autres publications sur la ville et le pays d'Argentan, qui n'étaient pas sans mérite et qu'on recherche curieusement aujourd'hui.

L. D. L. S.

—

**Victor Hugo et Sainte-Beuve** (XX, 453, 530). — Il y a longtemps déjà que l'*Intermédiaire* avait signalé, en la condamnant absolument, la publication du *Livre d'amour*, qui restera une tache éternelle pour la mémoire de Sainte-Beuve. On devrait faire le silence désormais sur cet incident scandaleux, d'autant mieux qu'il y va de l'honneur non seulement d'un grand nom, mais d'une famille entière, de jeunes enfants parfaitement innocents.

Est-il permis, à cette occasion, de rappeler que l'utilité, la nécessité même d'une table complète de l'*Intermédiaire*, depuis sa fondation, se fait de plus en plus sentir; qu'elle est réclamée par les collaborateurs aussi bien que par les lecteurs du journal? L.

—

**Pot-de-vin** (XX, 609, 691). — Le marquis d'O..., surintendant des finances, abusait de sa haute situation dans l'Etat, pour se procurer des bénéfices illicites.

Voici une anecdote rapportée dans l'*Esprit d'Henri IV* (Paris, Prault fils aîné, 1770).

« Madame d'O... parut dans ce ballet « avec une coëffure plutôt surchargée « qu'enrichie de pierreries.

« Voyez, dit le roi, comme madame la « surintendante est droite et ferme sur « ses pieds; cependant elle a plus d'un « pot de vin sur la tête. On sçait ce que « signifie *pot de vin* en matière de fi« nance. »

Ceci soit dit pour répondre à l'opinion émise par notre confrère Ego E.-G. que cette expression n'aurait été couramment usitée que postérieurement à 1789, et par substitution à celle d'épices.

Maintenant, si l'on admet que le pourboire était en principe un verre de vin, on en pourra déduire pot-de-vin, gros pourboire. DANIEL.

—

**De la propriété du nom de famille** (XX, 614, 696). — Aucun citoyen ne pourra porter de nom ni de prénom autres que ceux exprimés dans son acte de naissance, dit l'art. 1er du décret du 6 fructidor an II, qui punit d'une amende et de six mois de prison tout contrevenant à cette disposition impérative. L'art. 4 frappe d'amende, de destitution et d'incapacité d'exercer aucune fonction publique, les fonctionnaires publics qui, dans les actes par eux dressés, dans les expéditions ou extraits par eux délivrés, désigneront les citoyens autrement que par les noms et prénoms portés en leur acte de naissance.

Ce décret, qui n'a pas cessé d'être en vigueur en Belgique et dans le grand-duché de Luxembourg, n'est jamais appliqué en France; et cependant il n'a

subi ni l'abrogation expresse ni l'abrogation tacite; loin de là, il a été complété par l'art. 259 du Code pénal modifié par la loi du 28 mai 1858, édictant des pénalités contre l'usurpation de titres nobiliaires, pénalités qui, d'après la jurisprudence, atteignent même la prise sans droit de la simple particule nobiliaire.

Grâce à une impunité persistante, on en est arrivé à prendre avec l'état civil les libertés les plus grandes: des aventuriers et aventurières de toutes marques, des gens tarés, des nymphes de trottoir, des repris de justice désireux de se refaire une virginité, prennent et compromettent les noms des familles les plus honorables. Aussi, les actes publics et authentiques, les décisions de justice, les listes électorales, les listes de jury et de conscription, les inscriptions hypothécaires, le casier judiciaire sont infectés par ces altérations dont le nombre augmente sans cesse. L'intérêt public, aussi bien que l'intérêt des particuliers, souffre d'un pareil état de choses; il est urgent de combattre ce mal très intense qui sévit à tous les étages de la société.

Malheureusement, l'oubli dans lequel est tombé le décret de fructidor parait s'étendre à l'art. 259 du Code pénal, et la victime d'une usurpation de nom se trouve aujourd'hui dans un grand embarras. « Notre nom propre, c'est nous-même », a dit Salverte dans son *Essai sur les noms d'hommes;* c'est en effet la plus respectable des propriétés, et le volé se trouve désarmé en présence du voleur.

En Belgique et dans le Luxembourg, le parquet poursuit soit d'office, soit sur la plainte de la partie lésée, l'usurpation de nom; le plaignant a aussi la faculté de poursuivre directement l'usurpateur et de le faire citer en police correctionnelle. En France, il en est réduit à recourir à une voie onéreuse et médiocrement expéditive et efficace; il saisit la juridiction civile, demande qu'il soit fait défense à l'usurpateur de s'attribuer un nom qui ne lui appartient pas, et cela sous peine de dommages-intérêts pour chaque infraction constatée, pénalité que l'insolvabilité du coupable peut rendre illusoire; il demande encore la rectification des actes qui auraient été viciés par la prise du faux nom; et c'est au prix d'une procédure interminable, coûteuse, qu'il obtient un pareil résultat.

Faisons des vœux pour que le décret de fructidor et l'art. 259 du Code pénal, formant un ensemble de mesures et de pénalités destinées à sauvegarder l'état civil des familles, soient enfin appliqués à tous ceux qui, sans avoir été autorisés par le gouvernement à changer de nom en accomplissant les formalités prescrites par la loi du 11 germinal an XI, s'attribuent publiquement des noms et des titres usurpés ou frelatés. L'ordre public, la morale, l'intérêt privé y gagneront également. E. DE NEYREMAND.

—

**La chanson du roi Dagobert** (XX, 644). — Dans son étude spécialement consacrée au *Roi Dagobert* (Fischbacher, 1879, in-18), M. Lucien Double, récemment cité ici à propos des chameaux mérovingiens, déclare que, malgré ses recherches, il n'a pu trouver d'une manière positive ni l'origine de la chanson, ni l'époque à laquelle elle a été composée. Il incline cependant à penser qu'il en faut chercher l'origine en Brenne, dans le département de l'Indre, s'appuyant sur un couplet peu connu, où il est question de Méobec, petite localité de ce pays (Voy. p. 181 et suiv.) R. A.

—

**Mélophobes illustres** (XX, 647). — Swift, l'auteur des *Voyages de Gulliver*, si piteusement dénaturés par l'abbé Desfontaines, n'avait pas d'oreille pour la musique; ne pouvant, comme il disait de lui-même, distinguer entre *tweedledum* et *tweedledee*, c'est-à-dire entre un trait de l'archet du violon et un autre.

Le premier lord Lytton (le père de l'ambassadeur), célèbre romancier, a écrit des vers bien harmonieux, mais il ridiculisait la musique dans *Godolphin*, disant que des personnes très stupides s'affichent souvent comme de grands amateurs de musique. C'est une prétention à l'intellect, dit-il, qui s'assortit bien avec leurs capacités; et il reproduit le vieux dicton de Plutarque, qu'on faisait d'excellents instruments de musique avec des mâchoires d'ânes. Mais lord Lytton oubliait la réplique à cette boutade : « A la bonne heure! Vendez-moi donc votre tête! » HY NIAL.

—

**Armoiries à déterminer** (XX, 650). — On peut lire, dans le tome IX des *Causeries du lundi* (3e édition, p. 162), comment la fille d'un apothicaire de la du-

chesse de Montpensier, Marianne Pajot, inspira un violent amour au duc de Lorraine Charles IV. Le contrat de mariage de ce prince et de Mlle Pajot fut passé le 18 août 1662, et Louis XIV eût permis cette union, si Marianne eût voulu s'engager à faire signer au duc des renonciations qu'elle considéra comme honteuses pour le prince. Le mariage n'eut donc point lieu, et Mlle Pajot renvoya à M. de Lorraine la valeur d'un million de pierreries qu'il lui avait données. Très belle, très vertueuse, Marianne Pajot devint ensuite la femme du marquis de Lassay, qui la perdit, et faillit mourir de douleur. Il faut lire tous ces détails dans Sainte-Beuve. Dans une des notes de son très intéressant article, il dit : « Le Cabi- « net des titres (Bibl. impériale) contient « un dossier concernant la famille Pajot « et ses diverses branches ; c'était de la « bonne bourgeoisie ayant ses armes au « besoin » (p. 167). Ces armes sont celles que je vois décrites dans l'*Intermédiaire :* « d'argent au chevron d'azur, à trois têtes « d'aigles, deux en chef, une en pointe. »

S'il est permis de terminer ma réponse par une question, à la demande d'une personne ayant une parenté avec Marianne Pajot, je prie M. Gandouin de dire si son désir d'être renseigné sur les armes susdites a un autre motif qu'un vague sentiment de curiosité.

POGGIARIDO.

—

**Les manuscrits de Marat** (XX, 677). — Mademoiselle Marat avait, en effet, petit à petit, aliéné les papiers de son frère. Vers 1858, la suite complète de l'*Ami du peuple* avec notes, additions et corrections de la main de Marat, était dans la bibliothèque de M. Solar, et, à sa vente, fut achetée par le prince Napoléon. Plus tard ce recueil passa entre les mains du libraire Fontaine, et il fait aujourd'hui partie de la bibliothèque de lord Rosebery, à Dalmeny-Park.

ONE WHO KNOWS.

## *TROUVAILLES & CURIOSITÉS*

**Comment l'acteur Régnier comprenait le théâtre. Lettre inédite à La Rounat.** — Nous devons la communication de cette très curieuse lettre à la gracieuseté de M. Etienne Charavay. Elle est des plus importantes pour la biographie de Régnier, qui, comme acteur ou comme professeur, a tenu une si grande place dans notre théâtre moderne.

137, *rue de Rome.*
6 avril 76.

Je viens de lire votre article, mon cher ami; vous pensiez que j'en serais content ; c'était peu dire : j'en suis heureux; non par ce qui intéresse le plus l'amour-propre de l'acteur, mais par la sympathie, je puis dire par l'affection qu'il me témoigne; sentiment qui m'est particulièrement sensible, et dont je vous suis avant tout reconnaissant.

Je ne veux pas dire cependant que je reste indifférent à ce qui, dans votre article, regarde le comédien ; tout au contraire ; les éloges d'un homme aussi compétent que vous en théâtre sont bien faits pour

Chatouiller de mon cœur l'orgueilleuse faiblesse

et me faire mentir à la modestie que vous m'attribuez; mais pourquoi ne vous avouerais-je pas que je me sens heureux d'être débarbouillé d'une critique qui me semblait presque une injustice? J'ai eu toute ma vie l'horreur du *convenu*, des *trucs* et de la *ficelle*, et je me voyais accusé d'avoir pratiqué ces mensonges de l'art ; c'est là ce qui dans la notice, d'ailleurs bienveillante de Sarcey, me semblait dur à avaler. Je vous assure que ma conscience se révoltait contre ce reproche, je ne le mérite pas, et c'est ma conscience aussi qui jure que vous dites vrai, quand vous affirmez que j'ai toujours été en quête de *vérité, d'exactitude et de justesse.* « Vitam, ou plutôt *artem* impendere vero », a toujours été aussi ma devise, et puis-je accepter pour juste une critique qui me reproche d'avoir toujours cherché, dans l'interprétation de mes rôles, à mesurer mes effets sur mes moyens ; c'est en faisant le contraire, c'est-à-dire, en surfaisant ou en surmenant mes moyens que je serais tombé dans le *chic* et la *ficelle.*

J'avais cela sur le cœur, je vous remercie de m'en avoir soulagé. Ce que j'ai toujours pratiqué dans ma très longue carrière, je le conseille aux autres, je ne pense pas que ce soit *étriquer* un talent que de l'engager toujours à être simple; l'emphase n'est pas la force, le chant n'est ni le rhythme ni le nombre, et Talma, ce grand Talma, dont nous avons tant parlé, savait être mélodieux et poète sans cesser d'être vrai. En un mot, je n'enseigne ni gestes, ni procédés, et quand je tiens un élève je me borne à essayer de lui apprendre à apprendre.

Je vous en dirais long sur tout cela si le temps, qui m'est toujours un peu compté, ne me pressait pas trop, et si je n'avais à cœur de vous remercier, par-dessus tout, de la bonne page que vous avez bien voulu me consacrer, une page à l'aide de laquelle je ferai une si bonne figure devant la chronique théâtrale de l'avenir.

Mon remerciement plus ample, vous n'y échapperez pas, pour aujourd'hui je mets seulement mes deux mains dans les vôtres et suis heureux de pouvoir me dire avec reconnaissance

Votre ami,

RÉGNIER.

---

*Le gérant :* LUCIEN FAUCOU.



# TABLE DES MATIÈRES

## A



## B

**N**



**O**



**P**

## Q



## R



## S

**T**



**V**



**W**



**X**



**Z**

## ERRATA ET CORRIGENDA

Pages. TOME XIX

523, l. 37, *lisez* : que de ce qu'on aime (*non* que ce qu'on aime).

TOME XX

57, l. 49, *lisez* : de reste (*non* du reste).
125, l. 13, — 1886 (*non* 1885).
141, l. 45, — que la révocation du fameux édit de Nantes (*non* que le fameux édit de Nantes).
186, l. 30, — chronologique (*non* chronique).
186, l. 35, *lisez* : B. N. (*non* B. S.).
241, l. 14, — et celle (*non* et de celle).
279, l. 9, — collège de Darmouth et transféré au collège d'Harvard en 1847 (*non* collège d'Harvard).
690, l. 49, — le millésime 1853 qui précède *Deux gouttes d'eau* doit être supprimé. Cette pièce appartient ainsi que les trois suivantes à l'année 1852.
714, l. 42, — René de Pont Jest (*non* René de Pont Yest).

Paris. — Imprimerie Charles Noblet, 13, rue Cujas.



